



Le diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962)

Esther Deloche

► To cite this version:

Esther Deloche. Le diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962). Religions. Université Lumière - Lyon II, 2009. Français. NNT : 2009LYO20079 . tel-01540250

HAL Id: tel-01540250

<https://theses.hal.science/tel-01540250>

Submitted on 16 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon 2

École doctorale : Sciences sociales

Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et du Tourisme

Département d'histoire

Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA)

Le diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905- 1962)

Par Esther DELOCHE

Thèse de doctorat d'histoire

Histoire contemporaine

Sous la direction de Christian SORREL

Présentée et soutenue publiquement le 1^{er} octobre 2009

Membres du jury :

Christian SORREL, Professeur des universités, Université Lyon 2

Yvon TRANVOUEZ, Professeur des universités, Université de Bretagne occidentale

Francis PYTHON, Professeur d'université, Université de Fribourg

Bruno DUMONS, Chargé de recherche habilité, C.N.R.S.

Étienne FOUILLOUX, Professeur émérite

Xavier BONIFACE, Maître de conférences HDR, Université du Littoral – Côte d'Opale

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

*À mes parents,
À ceux qui savent combien ils comptent pour moi,*

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier monsieur Christian Sorrel, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Lyon II, qui a accepté de diriger cette thèse. Je lui suis reconnaissante pour sa disponibilité, son aide, ses conseils et sa compréhension.

Je tiens à remercier messieurs Francis Python, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg (Suisse) et Yvon Tranvouez, professeur d'histoire contemporaine à celle de Bretagne Occidentale, pour avoir accepté d'être les rapporteurs de ce travail. Je remercie également messieurs Étienne Fouilloux, professeur honoraire de l'Université de Lyon II, Xavier Boniface, maître de conférences HDR à l'université du Littoral – Côte d'Opale et Bruno Dumons, chargé de recherches au CNRS, pour avoir accepté de faire partie du jury.

Qu'il me soit permis de remercier le personnel des archives départementales de la Haute-Savoie, où mes recherches ont débuté et pour qui je reste « miss rose ». En premier lieu, mes remerciements s'adressent à leur directeur, monsieur Yves Kinossian, qui a toujours fait preuve d'une grande gentillesse à mon égard, portant un intérêt constant à ma recherche, et m'aidant parfois dans celle-ci.

Le personnel a avancé avec moi dans les méandres de l'histoire du diocèse. Merci à ceux qui étaient à la banque de prêt au temps où l'informatique n'avait pas encore sa place en salle de lecture. Ils ont vécu, presque en direct, les découvertes, parfois surprenantes, que je faisais dans les nombreux cartons dépouillés.

En particulier, merci à Jean-Michel pour les petits clins d'œil à la numismatique ; à Alain pour le bouquet de fleurs auquel j'ai souvent pensé ; à Christian pour sa bonne humeur ; à Yves et Philippe pour leurs mots toujours sympathiques. Il me faut également remercier les présidents de salle qui ont toujours fait preuve de beaucoup de compréhension à mon égard et qui m'ont apporté leur aide selon leurs spécialités respectives. Merci à Lucille pour ses conseils iconographiques ; à Nicole pour m'avoir éclairée sur les chemins parfois sinueux de la justice ; à Evelyne et à Myriam pour m'avoir ouvert les voies de la série W et pour m'avoir aidée à ne pas me perdre dans les méandres des attentats, meurtres et autres documents de la période 1939-1945 ; à Laurent pour ses conseils sur la presse et l'enseignement ; à Danièle, qui a toujours répondu à mes questions avec rapidité et simplicité sur la série V. Merci à Georgette, Gabrielle, Denise, Stéphanie, pour leur sourire et leur bonne humeur qui, le matin, donnent le courage d'affronter la masse de documents à lire, et qui, en fin de journée, font

oublier les cartons dépouillés sans succès. Un merci particulier à Gabrielle, pour ses conseils et sa relecture ; et à Julien qui m'a aidée par ses conseils et nos discussions. Je n'oublie pas non plus Mylène, Nathalie, Aude, Bertrand, Michel et Frédéric.

Ma recherche s'est ensuite poursuivie aux archives diocésaines. Ma reconnaissance va à Michel Robillot, qui m'a permis de les consulter et à Édith Chouard, qui a toujours répondu à mes questions, qui a tout fait pour faciliter ma recherche et retrouver des documents parfois presque introuvables ! Comment passer sous silence sa bonne humeur, sa disponibilité, sa rapidité pour répondre à mes nombreux messages. Je remercie également tout le personnel de la maison diocésaine et de la bibliothèque qui ont toujours pris connaissance de l'avancée de mes travaux et avec qui j'ai eu plaisir à partager des discussions. Merci en particulier, pour leur accueil et pour leur gentillesse, à Thérèse, Régine, Véronique, Catherine et toutes celles et tous ceux que j'y ai croisés avec plaisir.

J'adresse ma reconnaissance à toutes les personnes, prêtres ou militants d'action catholique, qui ont accepté de répondre à mes questions et qui m'ont apporté leur aide. En particulier, aux abbés Birraux, Chatelain, Philippe et à ceux qui m'ont apporté leur témoignage sur la Milice, soit parce qu'ils en ont été membres, soit parce qu'ils avaient un frère ou père engagés dans cette organisation.

Je remercie également l'archiviste du diocèse de Chartres, qui a eu la gentillesse de me communiquer les documents relatifs à Mgr Harscoët.

Je remercie aussi les archivistes privés qui m'ont reçu, en particulier le père Morel des Missionnaires de Saint-François-de-Sales, frère Jean Henri de l'abbaye de Tamié, Sœur Marie-Patricia Burns (†) des Visitandines.

Merci également aux personnes de l'Académie Salésienne qui m'accueillaient avec gentillesse et disponibilité à leur permanence.

Merci à Chantal Mieusset de la bibliothèque universitaire d'Annecy-le-Vieux, qui a toujours fait preuve de rapidité et d'efficacité pour le prêt entre bibliothèques. À Lionel Bignon, du service ERAD de l'université de Lyon II, qui a toujours donné une solution à mes questions, parfois délicates.

Merci à tous ceux qui m'ont apporté une aide ponctuelle. Je pense notamment à Jean-Pierre Chantin, pour son aide sur les associations culturelles ; à Jacques Golliet, pour m'avoir communiqué la lettre adressée par le chanoine Pasquier à ses élèves en 1940 ; à Jean-René Bachelet qui m'a proposé son aide pour la consultation des archives de sa paroisse ; à Jean

Demange, avec qui j'ai eu plaisir à partager d'intéressantes conversations et qui a mis à ma disposition certains ouvrages de sa bibliothèque.

Faire une thèse, c'est presque se couper du monde, tant la recherche est prenante. Toutefois, j'ai eu la chance de croiser un certain nombre de personnes qui m'ont permis de sortir de cette « tour d'ivoire ».

En premier lieu, merci à Nicole, Sylvie et Alain qui ont partagé pendant plus de deux ans mes repas quotidiens, me faisant ainsi retourner dans le monde des vivants ! Merci à Sébastien, et à toute l'équipe des « Lutins Gourmands », à la fois pour les bons plats, mais aussi pour la bonne humeur et les petits mots toujours sympathiques.

Merci à Julien pour les discussions intéressantes que nous avons eu sur Paul Tapponnier et son époque, même si certaines de nos questions resteront pour toujours sans réponse ! À tous les petits conseils que nous nous donnions mutuellement pour essayer de faire le tour de ce fameux 52 J qui regorge de tant d'informations, et puis pour les petits articles notés dans la presse que nous nous échangeons. Merci également à Thierry d'avoir partagé nos conversations et nos échanges, et de nous avoir fait découvrir un peu plus l'univers de celle qui devait être la « Der des Der ».

Merci à monsieur Raymond et à tous les lecteurs des archives que j'ai pu croiser et avec qui j'ai partagé des moments sympathiques.

Merci à monsieur Fabrice Delrieux, maître de conférences à l'Université de Savoie, pour ses conseils concernant Adobe Illustrator.

Merci à tous ceux qui ont pris de mes nouvelles, de celles de l'avancée de mon travail et qui ont été là jusqu'à la fin, je pense entre autres à Sylvie A., Isabelle, Elvire, Christelle, Delphine D., Julie A., Aurélie G., Josette, Bruno, Gilles, Jimmy, Laurent, Sébastien L., Pierre, Stéphane, Jérôme. Merci à Marie, Pierrick, et Damien R. dont j'ai croisé le chemin.

Merci à Robert et Jeannine, que j'ai toujours plaisir à voir et qui m'ont accueilli avec gentillesse.

J'ai une pensée particulière pour deux personnes qui auraient voulu lire ce travail mais qui sont parties trop tôt. Merci à Claude Anjot, le fils du capitaine, qui a toujours œuvré pour la mémoire de son père et qui a toujours fait preuve d'une grande gentillesse à mon égard. Il n'a pas hésité à m'adresser des documents pour ma recherche. Je pense également à l'abbé Maxime Birraux, qui a été plus qu'un témoin dans mon travail de recherches. Qu'il me soit permis de le remercier pour ce qu'il a fait pour moi, pour les discussions que nous avons

partagées et pour son aide. Il est des rencontres qui marquent pour toute une vie, celle de l'abbé Birraux en fait partie, comme celle de l'abbé Philippe et comme celles qui suivent.

Épicure écrivait que « ce n'est pas tant l'intervention de nos amis qui nous aide mais le fait que nous pourrions toujours compter sur eux ». Cette citation aurait pu être écrite pour Aurélie B., dont l'amitié n'est plus à prouver. Merci pour les longues conversations que nous avons eu, pour avoir été une oreille attentionnée, pour la relecture, le soutien, les conseils et tout le reste. En un mot : merci d'avoir été là. Bien entendu, j'associe Damien D. à cet hommage à ma meilleure amie et je leur souhaite beaucoup de bonheur.

Un merci particulier à Thibault dont la rencontre m'a apportée beaucoup, tout comme les discussions et les pauses, à la fois culturelle, sportive, et gastronomique. Merci également pour les mails, toujours plein d'humour, qui m'ont apporté quasi quotidiennement une note joyeuse. Merci d'avoir pris le temps de me lire, malgré un emploi du temps largement chargé ! Je fais miens les propos du poète lorsqu'il écrit qu'il « y a dans la vie des instants de bonheur qu'aucun poème ne peut résumer ».

Le plus grand merci et la plus grande reconnaissance vont naturellement à mes parents sans qui cette thèse n'aurait pas pu voir le jour. Je les remercie de m'avoir aidée, encouragée et d'avoir supporté mes sautes d'humeur ! Ils sont à l'origine de ma passion pour l'histoire et ils m'ont permis de toujours l'approfondir plus et cela depuis près de deux décennies. J'associe à cette reconnaissance mon grand-père qui m'a lui aussi toujours encouragée et qui m'a aussi peut-être portée vers l'histoire en me racontant ses souvenirs de prisonnier de guerre. Seconde Guerre mondiale qui a été l'objet de mes recherches en maîtrise puis en Master II recherches. Merci également à Mimi pour son soutien quotidien, à Titemous et à tous les autres.

À tous ceux qui n'ont eu de cesse de m'encourager, de me soutenir, et qui ont été là jusqu'au bout de ce travail, je redis une nouvelle fois, Merci.

Liste des principales abréviations

ACA : Assemblée des Cardinaux et Archevêques

ACE : Action Catholique de l'Enfance

ACJF : Association Catholique de la Jeunesse Française

ACG : Action Catholique Générale

ACGH : Action Catholique Générale des Hommes

ACGF : Action Catholique Générale des Femmes

ACO : Action Catholique Ouvrière

APEL : Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

AS : Armée Secrète

BCA : Bataillon de Chasseurs Alpins

CDL : Comité Départemental de Libération

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT : Confédération Générale des Travailleurs

CLN : Comité de Libération Nationale

CPMI : Centre Pastoral des Missions Intérieures

CSP : Catégorie socio-professionnelle

EAC : Études Agricoles par Correspondance

FCTP : Formation Chrétienne des Touts Petits

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur

FNAC : Fédération Nationale d'Action Catholique

FNC : Fédération Nationale Catholique

FTP : Franc-Tireur et Partisan

GMR : Groupe Mobile de Réserve

JAC : Jeunesse Agricole Chrétienne

JACF: Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine

JEC : Jeunesse Étudiante Chrétienne

JECF: Jeunesse Étudiante Chrétienne Féminine

JIC : Jeunesse Indépendante Chrétienne

JICF : Jeunesse Indépendante Chrétienne Féminine

JOC : Jeunesse Ouvrière Chrétienne

JOCF : Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine

LFACF : Ligue Féminine d'Action Catholique Française

LFF: Ligue des Femmes Françaises

LOC : Ligue Ouvrière Catholique

LPF : Ligue Patriotique des Françaises

MFR : Mouvement Familial Rural

MPF : Mouvement Populaire des Familles

MRP : Mouvement Républicain Populaire

PDP : Parti Démocrate Populaire

RI : Régiment d'Infanterie

STO : Service du Travail Obligatoire

UD : Union Diocésaine

UDH : Union Diocésaine des Hommes

Introduction

En 2000, dans un volume de la *Revue d'Histoire de l'Église de France* consacré à l'historiographie religieuse, Dominique Julia soulignait que les trois dernières décennies du XX^e siècle avaient vu la croissance exponentielle de l'histoire religieuse¹. Il convient cependant de souligner que la diversification des champs de recherches a mis de côté la monographie diocésaine qui avait pourtant été « le genre emblématique de l'école française d'histoire religieuse, telle qu'elle s'est constituée au cours des années 1960-1970 »² et qui reste un détour obligé pour avoir une meilleure connaissance de la situation religieuse française. En effet, un certain nombre d'études restent encore à faire dans les terres de la France périphérique, qui est aussi celle de la ferveur religieuse. Tel est le cas du diocèse d'Annecy, qui fait partie de la dernière province (exceptée l'Alsace-Lorraine) entrée sur le territoire français dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Comme le rappelle René Rémond, l'histoire religieuse est « à la fois l'une des [...] plus anciennes et l'une de celles qui ont opéré la mutation la plus profonde »³. Au XIX^e siècle, un certain nombre de prêtres écrivent des monographies paroissiales dans le dessein de « réaliser une grande histoire de l'Église de France par diocèses »⁴. Ne sont-elles pas l'écho de celles qui sont réalisées au même moment par les instituteurs ? La monographie diocésaine reste donc pour le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, « le cadre familial de l'érudition ecclésiastique »⁵, tout en s'adaptant à la transformation de l'histoire religieuse. C'est donc au cours du XX^e siècle que se fait le passage de l'histoire ecclésiastique – héritée de la tradition et largement écrite par des clercs ou de pieux fidèles – à l'histoire religieuse, qui dessine son profil dès la décennie 1930-1940. Elle n'a plus comme seul but d'écrire l'histoire d'une paroisse, d'un prieuré ou d'une chapelle. Cependant, jusqu'à cette date – et plus loin encore –

1 D. JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 409.

2 C. SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque de la Casa de Velasquez (87), Madrid, 2004, p. 225.

3 R. REMOND, « L'histoire religieuse de la France au XX^e siècle », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 17, 1988, p. 94.

4 M. VENARD, « L'histoire religieuse dans l'histoire de la France au XX^e siècle, les curiosités et les attentes d'un public », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 329. Il convient de rappeler les difficultés rencontrées par des laïcs pour avoir accès aux archives, ce qui explique également que les prêtres soient les historiens de l'Église.

5 C. SORREL, *Les catholiques savoyards. Histoire du diocèse de Chambéry, 1890-1940*, Montmélian, La Fontaine de Siloë, 1995, p. 9.

l'influence du projet de *Gallia Christiana*, lancé en 1696 par les bénédictins de Saint-Maur, perdure et inspire « nombre d'entreprises érudites contemporaines »⁶.

En même temps que l'histoire générale rencontrait une évolution, en passant de l'école Méthodique à celle des Annales, l'histoire religieuse prenait un premier tournant au cours de la décennie 1930-1940, au moment où « la société ne pense plus sur le mode religieux »⁷. Selon Dominique Julia trois raisons au moins expliquent ce tournant décisif. D'abord, le travail de Lucien Febvre, sur la Réforme ; ensuite l'histoire sérielle d'Ernest Labrousse qui fait prendre conscience de l'importance des chiffres pour l'étude historique⁸. Enfin, le rôle de Gabriel Le Bras⁹, qui a « introduit un cheval de Troie dans l'historiographie ecclésiastique »¹⁰. C'est au début des années Trente qu'il lance une vaste consultation auprès de ses confrères pour connaître la pratique religieuse en France, posant ainsi les bases de ce qui allait devenir la sociologie religieuse. Indubitablement, son projet marque, et permet véritablement à l'histoire religieuse de prendre naissance ; même si en 1945, elle est encore « bien peu de chose : étriquée, repliée sur elle-même, tenue à l'écart de l'histoire générale »¹¹. Toutefois, la « recatholicisation des élites intellectuelles et des milieux universitaires »¹² durant une trentaine d'années (1930-1960) permet l'éclosion d'une histoire religieuse, en grande partie déconfessionnalisée, et qui va connaître pendant plusieurs décennies des transformations importantes. Cette période correspond également à celle où apparaissent un certain nombre de questions au sein de l'Église. Il peut donc paraître paradoxal de constater son essor à cette période. Mais l'histoire n'est-elle pas fille de son temps ? L'historien n'éclaire-t-il pas sa lanterne à la lumière des questions de son présent ? Il n'est donc pas surprenant qu'un second tournant ait lieu au début des années 1960. En effet, c'est à cette date que se fait le passage d'une « histoire proprement cléricale à une histoire laïcisée »¹³,

6 C. SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque de la Casa de Velasquez (87), Madrid, 2004, p. 227.

7 D. JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 418. Il est également intéressant de souligner que les monographies paroissiales s'inscrivaient alors que l'école méthodique de Monod était en pleine apogée. Cette dernière a d'ailleurs été critiquée pour son nationalisme et son anticléricalisme.

8 Si elle trouve rapidement un écho dans l'histoire économique, elle mettra plus de temps à pénétrer l'histoire religieuse.

9 Voir D. JULIA, « Un passeur de frontières : Gabriel Le Bras et l'enquête sur la pratique religieuse en France », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 92, juillet-décembre 2006, p. 381-413.

10 D. JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 424.

11 R. REMOND, « L'histoire religieuse de la France au XX^e siècle », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 17, 1988, p. 94.

12 *Ibid.*, p. 97.

13 D. JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX^e siècle », *RHEF...*, *op. cit.*, p. 414.

notamment avec l'arrivée à maturité d'un certain nombre de thèses, et l'occupation progressive des chaires d'histoire par des spécialistes d'histoire religieuse. Cette démarche n'est pas non plus étrangère au renouvellement général de l'histoire, notamment avec la « nouvelle histoire », qui introduit de nouveaux champs de recherche comme la culture et les mentalités.

C'est également à cette période que les études sérielles font leur entrée dans l'histoire religieuse et que le « programme de recherche lancé par G. Le Bras, en 1930, trouve un écho »¹⁴. L'enquête menée par le chanoine Boulard, au lendemain de la Seconde guerre, offre de nouvelles perspectives, et au milieu des années 1960, des initiatives mises en place par Gabriel Le Bras, Émile Poulat, Jacques Maître et François-André Isambert donnent naissance à une littérature religieuse indispensable au chercheur¹⁵. La publication d'ouvrages destinés aux historiens montre également l'importance que prend la question religieuse, mais aussi sa diversification ; que l'on pense à l'ouvrage de Jacques Gadille sur les archives diocésaines¹⁶ qui permet aux chercheurs d'appréhender un monde longtemps réservé aux seuls prêtres. Dans le même temps, Jean-Marie Mayeur dirige un ouvrage s'intéressant aux problèmes et aux méthodes de l'histoire religieuse en France à l'époque contemporaine¹⁷.

Tirant profit de tout ce renouveau, l'histoire religieuse connaît alors un nouvel engouement. Utilisant de nouveaux champs de recherche, elle intègre des apports venus d'autres disciplines, tout en se renouvelant du fait de sa déconfessionnalisation. Que l'on pense aux thèses de Jean-Marie Mayeur sur l'abbé Lemire, d'Émile Poulat sur la crise moderniste, de Charles Molette sur les débuts de l'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF), ou encore de Jeanne Caron sur le Sillon¹⁸. Malgré ces travaux, la monographie diocésaine reste toujours un « détour obligé pour le chercheur »¹⁹. Pensons au travail novateur de Gérard Cholvy, sur la géographie de l'Hérault contemporain, où le recensement des pratiquants de 1962 est utilisé pour tenter de chiffrer et de comprendre la pratique dans cette région. Yves-

14 *Ibid.*, p. 428.

15 Que l'on pense à F.-A. ISAMBERT, J.-P. TERRENOIRE, *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, PFNSP/CNRS, 1980, 187 p. et aux *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, sous la direction de F. Boulard, Y.-M. Hilaire et G. Cholvy. Trois tomes sont parus, le quatrième concernant la région Sud-Est doit paraître.

16 J. GADILLE, *Guide des archives diocésaines françaises*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1971, 166 p.

17 J.-M. MAYEUR, dir., *L'histoire religieuse en France, XIX^e-XX^e. Problèmes et méthodes*, Paris, Ed. Beauchesne, 1975, 290 p.

18 J.-M. MAYEUR, *Un prêtre démocrate, l'abbé Lemire (1853-1928)*, Paris, Casterman, 1968, 698 p. ; E. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Casterman, 1962, 606 p. ; C. MOLETTE, *L'Association Catholique de la Jeunesse Française, 1886-1907, une prise de conscience du laïcat catholique*, Paris, A. Colin, 1968, 815 p. ; J. CARON *Le Sillon et la Démocratie Chrétienne (1894-1910)*, Thèse de doctorat, Paris, Plon, 1967, 798 p. Il aurait été impossible de traiter ces sujets dans les années Trente.

19C. SORREL, *Les catholiques Savoyards...*, *op. cit.*, p. 9.

Marie Hilaire, quant à lui, se préoccupe de la question de l'évangélisation de l'espace dans le diocèse de Lille, alors que plus tard, Nadine-Josette Chaline ajoutera à la recherche diocésaine, un « volet sur les nouveaux édifices », avec la construction des églises, leur aménagement intérieur, leur décor et leur statuaire²⁰.

À leur suite, plusieurs travaux universitaires prendront comme cadre d'études le diocèse²¹, qui « possède des avantages multiples et [qui] permet tout particulièrement l'articulation de l'histoire religieuse sur les grandes études entreprises dans le cadre départemental »²². D'abord parce que les limites géographiques sont faciles à définir, ensuite parce que le cadre diocésain offre à l'historien « l'espoir [...] d'achever le travail de la thèse d'État »²³. Enfin, parce que c'est un moyen pour une comparaison des attitudes selon les différentes régions françaises. Le cadre monographique permet une multiplication « des angles d'approche, de l'analyse de la vie d'un diocèse au traitement d'une question spécifique (les vocations, le clergé, l'enseignement catholique [...]), en passant par la confrontation des deux univers (cléricaux, anticléricaux) dont le conflit est au cœur de la vie sociale contemporaine »²⁴.

Dans *au cœur du XX^e siècle religieux*, Étienne Fouilloux réaffirme « que l'histoire dite religieuse appartient bel et bien à l'Histoire dite générale, qui se mutilerait en la laissant de côté »²⁵. C'est pourquoi il importe de l'inclure dans un cadre plus général. Ce n'est sans doute pas un hasard si à la fin du XX^e siècle plusieurs études se penchent sur l'influence que peut exercer la foi sur les comportements humains, notamment par rapport à la Seconde Guerre mondiale, qui elle-même connaît une croissance historiographique à cette période. Que l'on pense notamment aux travaux de Bernard Comte ou d'Étienne Fouilloux sur cette question²⁶.

20 R. REMOND, « L'histoire religieuse de la France au XX^e siècle », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire...*, *op. cit.*, p. 99.

21 Sur l'historiographie de la monographie diocésaine voir C. SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque de la Casa de Velasquez (87), Madrid, 2004, p. 225-247.

22 CL. LANGLOIS, J.-M. MAYEUR, « Sur l'histoire religieuse contemporaine », *Revue historique*, n° 512, 1974, p. 438. Christian Sorrel rappelle à ce propos que « la promotion du diocèse au service de la nouvelle histoire religieuse a en effet pour parallèle celle du département dans le domaine de l'histoire économique et sociale, dont Ernest Labrousse est alors le patron incontesté ». C. SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne...*, *op. cit.*, p. 230.

23 D. JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX^e siècle », *RHEF...*, *op. cit.*, p. 429.

24 C. SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne...*, *op. cit.*, p. 230. En 1997, un colloque tenu à Blois s'intéressait au diocèse. Les actes ont été publiés sous la direction de Gérard Chaix sous le titre *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs (France, XV^e-XX^e)*, Paris, Éd. du Cerf, 2002, 450 p.

25 E. FOUILLOUX, *Au cœur du XX^e siècle religieux*, Paris, Éd. Ouvrières, 1993, p. 20.

26 B. COMTE, *L'honneur et la conscience, les catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Éd. de l'Atelier, 1998, 303 p.

Dans le même temps, les mouvements d'action catholique sont également sujets de nombreuses études²⁷. Ce regain d'intérêt n'est-il pas en rapport avec la disparition des mouvements ?²⁸ L'augmentation des angles d'approche de l'histoire religieuse pourrait mettre en péril l'avenir de la monographie diocésaine. Il peut donc paraître surprenant de s'intéresser au diocèse d'Annecy. Mais comme le souligne Christian Sorrel, le cadre diocésain « reste d'abord, modestement peut-être, mais non moins nécessairement, un lieu de vérification des hypothèses, le contrepoin à une vision centralisatrice de l'histoire, vite dotée d'exemplarité »²⁹. Devant toute cette production historiographique, certaines entités, pourtant pratiquantes, ne sont pas traitées, ou le sont de façon tardive. Tel est le cas de la Savoie, qui est longtemps restée en retrait³⁰. En effet, à l'exception de rares ouvrages et de quelques mémoires d'étudiants, aucun travail n'avait été réalisé. Il a donc fallu attendre 1995 et la thèse de Christian Sorrel, sur le diocèse de Chambéry du Ralliement à la Seconde Guerre mondiale pour avoir une première synthèse de l'histoire religieuse savoyarde³¹. C'est sous sa direction qu'a été réalisé le volume savoyard du dictionnaire du monde religieux³². Il a également traité de la question religieuse dans divers ouvrages généraux sur l'histoire de la Savoie. Cela ne doit toutefois pas faire oublier qu'au début des années 1970, Jacques Lovie, alors enseignant à Chambéry, avait dirigé plusieurs travaux d'étudiants sur la question religieuse. Citons entre autres, le mémoire de Michel Rémy qui s'est intéressé à la question des Inventaires dans le

E. FOUILLOUX, *Les chrétiens français entre crise et libération 1937-1947*, Paris, Le Seuil, 1997, 287 p. et « Église catholique et Seconde Guerre mondiale », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 73, Presses de Sciences politiques, janvier-mars 2002, p. 111-123.

Le livre de Jacques Duquesne, paru en 1966, sur les *Catholiques sous l'occupation* avait également ouvert la voie, mais celle-ci avait dû attendre encore pour trouver une place dans l'historiographie. À l'exception de quelques articles dont celui de Claude Langlois, en 1971, sur les semaines religieuses, il faut attendre la fin des années 1970 et les décennies suivantes pour que l'approche religieuse de la guerre soit évoquée. Que l'on pense aux colloques de 1978 et de 1982 qui portaient sur les catholiques pendant la Seconde Guerre mondiale, en Rhône-Alpes et en France.

27 V. ADOUMIE, *L'action catholique dans le diocèse d'Aire-Dax (1930-1965)*, Thèse, Université de Bordeaux, 1993, 575 p.

28 Yvon Tranvouez rappelle que « maintenant que l'action catholique a fait son temps, que ce qu'il reste des forces vives dans l'Église se situe de toute évidence ailleurs, il semble naturel d'en écrire l'histoire ». Y. TRANVOUEZ, « L'action catholique, un échec religieux ? À propos des jacistes du Finistère », in B. WACHE, dir., *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2004, p. 185. En 2006, la publication de l'ouvrage d'Alain-René Michel sur l'ACJF au XX^e siècle comble un vide ancien puisque la thèse de Charles Molette traitait l'histoire de l'Association de 1886 à 1907. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie*, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 726 p.

29 C. SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne...*, op. cit., p. 236.

30 Si l'on compare la situation savoyarde à celle de la Bretagne, nous pouvons constater que les terres bretonnes sont mieux connues. Que l'on pense à la thèse de Michel Lagrée, publiée en 1992 sous le titre *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 601 p. Les travaux d'Yvon Tranvouez permettent également une approche de la question religieuse en Bretagne.

31 Christian Sorrel rappelle que son travail est une « première étape d'une approche globale du fait religieux savoyard contemporain, qui n'a pas encore suscité des entreprises historiques de même ampleur qu'en Bretagne ou en Limousin, pour ne retenir que deux situations religieuses fort contrastées ». C. SORREL, *Les catholiques savoyards...*, op. cit., p. 9.

32 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux, La Savoie*, Paris, Beauchesne, 1996.

département de la Haute-Savoie³³. Mais c'est bien sous la direction de Christian Sorrel que les études sur le fait religieux en Savoie se multiplient. Leur variété permet d'approcher divers aspects. Il peut s'agir de la présentation du mouvement d'Action française³⁴, de l'enquête du chanoine Boulard³⁵ sur la pratique religieuse, comme de l'étude des mouvements d'action catholique³⁶ ou de l'attitude du clergé face à la Seconde Guerre mondiale³⁷. La question religieuse est également traitée depuis longtemps, dans différents travaux, notamment ceux qui s'intéressent à la question politique que l'on pense à ceux de Luc Feugère sur l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, de Michaël Stehlin sur celui de Thonon-les-Bains³⁸. Récemment, la biographie de Paul Tapponnier³⁹, président diocésain de l'ACJF à la veille de 1914, a également permis une approche du mouvement au niveau diocésain par le rôle joué par le président. Ces travaux ne doivent pas faire oublier que Justinien Raymond⁴⁰, « élève du maître Labrousse consacre de nombreuses pages » de sa thèse à « "l'Église et la foi" [...] en abordant aussi bien la hiérarchie épiscopale, le recrutement sacerdotal, l'action des laïcs, la pratique religieuse que les manifestations anticléricales »⁴¹. Bien que comportant quelques petites erreurs, le travail de Justinien Raymond a l'avantage de pouvoir proposer des documents qui ont aujourd'hui disparu. Il a pu réaliser des entretiens avec le chanoine Clavel, avec Louis Martel et a eu accès à des documents communiqués par plusieurs prêtres, qui aujourd'hui ne se trouvent pas aux archives diocésaines.

33 R. MICHEL, *Les inventaires et l'opinion dans le département de la Haute-Savoie (Janvier-Novembre 1906)*, TER, Centre universitaire de Savoie, 1972, 324 p. L'année suivante Jacques Lovie dirige le mémoire de Simone Curtillat sur *La séparation de l'Église et de l'État et l'opinion d'après les journaux dans le diocèse de Tarentaise 1903-1907*, 260 p. Ces mémoires s'inscrivent dans les préoccupations d'alors puisqu'ils font suite aux travaux de J.-M. Mayeur ou d'A. Rivet sur les Inventaires à la même période.

34 M. JUPPET, *L'action française en Savoie*, mémoire de Master 1, Université de Savoie, 2006, 169 p.

35 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy à l'heure Boulard, 1955-1965*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1997, 2 vol., 70 et 174 p.

36 S. PROVENÇAL, *L'Action catholique masculine dans le diocèse d'Annecy (1930-1940)*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1996, 87 p. ; A. BABAD, *Mouvements de jeunesse masculins dans le diocèse d'Annecy dans la première moitié du XX^e siècle : l'ACJF de 1901 à 1931*, mémoire de DEA, Université de Savoie, 1997, 100 p. ; A. GIUGE, *La Ligue patriotique des Françaises 1914-1945. Éclairage du mouvement en Savoie et Haute-Savoie*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2002, 200 p. ; E. DELOCHE, *Les Mouvements d'action catholique et la guerre. Jalons pour une étude dans le diocèse d'Annecy, 1937-1947*, mémoire de master II, Université de Savoie, 2004, 168 p.

37 E. DELOCHE, *Le clergé haut-savoyard et la guerre de 1939-1945*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2003, 199 p.

38 L. FEUGERE, *L'arrondissement dans la République. La vie politique dans l'Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1986, 185 p. ; M. STEHLIN, *La vie politique dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains (1870-1914)*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2003, 182 p.

39 J. JOLY, *Paul Tapponnier (1884-1970). Du militant catholique à l'action politique*, Mémoire de Master, Université de Savoie, 2007, 459 p.

40 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie sous la III^e République, Histoire économique, sociale et politique*, Seyssel, Atelier National de reproduction de thèses, Éd. Champ Vallon, 1984, 2 tomes. Pierre Barral traite un sujet semblable, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, A. Colin, 1962, 597 p.

41 B. DUMONS, « Histoire sociale et histoire religieuse, deux sœurs ennemies ? Un essai de relecture historiographique pour la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 564.

Paradoxalement, seuls quelques ouvrages s'intéressaient à l'histoire du diocèse. L'un s'inscrivant dans la collection « Histoire des diocèses de France » couvrait les époques moderne et contemporaine⁴², alors qu'un autre fascicule était réalisé à l'occasion du jubilé de l'an 2000. Il présentait de façon succincte l'histoire du diocèse depuis 1860⁴³. Ces deux livres n'accordaient que quelques lignes à un événement pourtant unique en France, à savoir l'exécution de cinq prêtres en 1944 pour avoir été trop favorables à Vichy⁴⁴. Ces assassinats interpellent d'autant plus qu'ils sont perpétrés dans un diocèse qui reste encore très largement attaché à la pratique religieuse. Il importait donc d'avoir une vision plus large que la seule période de la guerre. D'autant plus qu'au cours du XX^e siècle, le diocèse a été plusieurs fois mis sur les devants de la scène nationale ; comme en 1924, lorsque l'évêque appelle à la résistance face au Cartel des gauches. C'est pourquoi, il s'est avéré intéressant d'étudier l'histoire de ce diocèse qui est récent. Érigé en 1822, il fait partie de ceux où il n'y a pas adéquation entre limites départementales et diocésaines. En effet, huit de ses paroisses dépendent administrativement du département de la Savoie (2,6%), alors que les deux cent quatre-vingt-douze autres sont situées sur le territoire de celui de la Haute-Savoie (97,4 %)⁴⁵.

Nous avons choisi de traiter l'histoire du diocèse entre la Séparation et le début du Concile de Vatican II. En France, cette période ouvre un temps nouveau qui se partage entre tensions et nouveautés. En effet, le clergé est libéré de toutes contraintes (par rapport à l'État), pour la gestion et la nomination de son personnel, mais en même temps il doit faire face à un certain nombre de crises en son sein, notamment avec les conflits liés à la Démocratie chrétienne, le modernisme ou l'Action française. Il est aussi intéressant de s'arrêter sur le « catholicisme bleu » du diocèse, c'est-à-dire que, pour le clergé, les fidèles sont de bons pratiquants mais de mauvais votants ; même si après 1918, la situation évolue. Le premier conflit mondial marque une rupture et les années qui suivent oscillent entre espoirs et désillusions. Elles voient l'éclosion de toute une génération formée par l'action catholique qui modifie le visage du diocèse jusqu'à la veille du Concile. La période de la Seconde Guerre mondiale marque également une rupture, peut-être même encore plus nette que celle de 1918. Les années

42 H. BAUD, dir., *Histoire du diocèse Genève-Annecy*, Histoire des diocèses de France, n° 19, Paris, Beauchesne, 1985, 331 p. Cette collection a débuté au milieu des années 1970.

43 R. BARCELINI, F. PAOLI, D. TURPAULT, *Histoire du diocèse d'Annecy, 1860-2000*, Seynod, 2000, 84 p.

44 L'un des premiers à évoquer de façon plus détaillée ces assassinats est Paul Abrahams, dans la thèse qu'il consacre à la Haute-Savoie au temps de Vichy. Longtemps conservée dans sa version anglaise sous le titre : *Haute-Savoie at war 1939-1945*, AE dissertation submitted for the degree of PH.D at University of Cambridge, Cambridge, 1991, 321 p. Elle n'a été publiée qu'en 2006, sous le titre *La Haute-Savoie contre elle-même : 1939-1945, Les Hauts-Savoyards vus par l'administration de Vichy*, Saint-Julien-en-Genevois, La Salévienne, Thonon-les-Bains, Académie Chablaisienne, Imp. Chirat, 2006, 372 p.

45 Pour la présentation géographique et administrative (laïque et religieuse) du diocèse voir les annexes n°s 1 à 11.

d'après 1945 sont tournées à la fois vers la reconstruction, la recherche d'une affirmation de la présence catholique et de l'encouragement de la pratique. C'est un temps de mission et de remise en question qui met en évidence le fait que les interrogations apparues au Concile n'interviennent pas spontanément mais qu'elles sont le fruit d'une longue maturation dans les esprits. Il convenait donc de s'interroger sur la façon dont le diocèse réagissait face à ces différents événements et comment en un demi-siècle, il réussit à conserver son dynamisme, allant même jusqu'à devancer ses voisins savoyards ? Est-ce à cause des personnalités de ses évêques et des prêtres ? Est-ce à cause de la stature de certains laïcs engagés ? Est-ce le fruit d'une tradition ancienne de fidélité de la Savoie du Nord par rapport au reste du duché ?

Si le choix chronologique présente des jalons importants pour l'histoire de l'Église, il n'en demeure pas moins qu'ils le sont tout autant pour le diocèse d'Annecy. Cette période correspond en effet à l'intégralité de trois évêchés et permet d'inclure la période post-1940, qui est encore trop peu étudiée⁴⁶. Le premier évêque est Mgr Pierre-Lucien Campistron. Arrivé à Annecy en mars 1904, il décède en charge en août 1921. Son successeur, Mgr Florent du Bois de La Villerabel, nommé en 1921, arrive l'année suivante et reste jusqu'en 1940, date à laquelle il rejoint le siège archiepiscopal d'Aix-en-Provence. Le dernier évêque de la période concernée est Mgr Auguste Cesbron⁴⁷. Intronisé en 1940, il décède en charge en juillet 1962, à quelques mois de l'ouverture du Concile. Ces nominations recoupent presque entièrement des pontificats. À l'exception de celui de Mgr Campistron, qui voit Benoît XV succéder à Pie X ; celui de Mgr du Bois de La Villerabel correspond quasi entièrement au pontificat de Pie XI, pape de l'action catholique. Alors que celui de Mgr Cesbron s'étend, entre tradition et modernité, sous ceux de Pie XII et de Jean XXIII⁴⁸. Nous aurions pu choisir d'étudier le diocèse uniquement sous un évêché, comme cela est parfois le cas⁴⁹. Cependant, nous avons jugé qu'il serait préférable de traiter la question sur plusieurs évêchés, ce qui permet la mise en valeur des continuités et des ruptures, mais également de montrer si un évêque a plus marqué le diocèse qu'un autre. La durée moyenne d'un évêché au cours de la période

46 Christian Sorrel rappelle qu'il « faut souligner la rareté des études diocésaines incluant les années 1939-1945, toujours chargées d'enjeux de mémoire peu propices à l'ouverture des archives ». C. SORREL, « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne...*, op. cit., p. 237, note 87.

47 Voir annexe n° 11.

48 Les pontificats sont : Pie X (1903-1914), Benoît XV (1914-1922), Pie XI (1922-1939), Pie XII (1939-1958) et Jean XXIII (1958-1963).

49 Que l'on pense à la thèse de Jean-Philippe Bon sur *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923), réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la séparation des Églises et de l'État*, Thèse, Strasbourg III, Décembre 1999, 487 p.

étudiée est de dix-neuf ans⁵⁰, soit une génération, cela permet également de montrer l'évolution du laïcat, en même temps que celui du clergé.

Une fois le sujet et les bornes chronologiques définis, il convenait donc de s'interroger sur les sources à notre disposition. Le début de l'étude est concomitant de la Séparation, ce qui entraîne une raréfaction des archives administratives publiques. En même temps, la fin de la période contraint le chercheur à se heurter aux déficiences des archives diocésaines, qui n'ont pas réussi à faire face à la masse de documents produits par les différents services, mouvements ou œuvres. C'est ce qu'exprimait Gérard Cholvy, préfaçant le travail de Germaine Prat, lorsqu'il écrivait : « L'historien travaille pour l'essentiel à partir des sources écrites, les "archives". Notre chercheur se présentera dans les services officiels : les archives départementales d'abord, celles des diocèses ensuite. Et là, grande sera sa déception. Rien n'aura été conservé, rien n'aura été déposé... Les mouvements, les syndicats, les journaux, aussi travaillant dans le quotidien, se soucient peu de mettre à l'abri ce qui pourrait constituer leur histoire, à moins qu'ils ne procèdent à des destructions systématiques inspirées d'un souci de légitime prudence, ou... de celui de faire de la place »⁵¹. Même si ces propos concernent les mouvements d'action catholique, ils peuvent s'appliquer plus largement à la situation d'un diocèse et ici plus précisément celui d'Annecy. En effet, notre recherche a dû faire face à des lacunes pénalisantes. Pour tenter d'y faire face nous avons dû accorder une plus grande mise en valeur des documents religieux eux-mêmes, que l'on pense notamment aux lettres pastorales, aux bulletins religieux⁵² ou encore aux registres d'entrées du grand séminaire. Comme le rappelle Dominique Julia, « aucune source n'existe "en soi". Elles demeurent toutes liées à l'historien qui les invente et qui les traite, au type de question qui leur est posé, au contexte historiographique dans lequel elles surgissent ou sont réappropriées, comme aussi au contexte plus général dans lequel l'historien les travaille »⁵³.

Les archives nationales ne conservent que peu d'informations inédites du fait de la Séparation ; la plupart des documents concernant la Haute-Savoie ou la Savoie sont souvent

50 En incluant l'épiscopat de Mgr Isoard (22 ans), prédécesseur de Mgr Campistron et ceux de NN. SS. Sauvage (21 ans) et de Barbier (16 ans), successeurs de Mgr Cesbron, la moyenne d'un épiscopat serait de 19 ans et demi.

51G. CHOLVY, « Préface », in G. PRAT, *L'ACR dans l'Hérault, de la JAC au MRJC*, mémoire d'études supérieures, Montpellier, 1977.

52 Les lettres pastorales de la période 1914-1918 ont été utilisées par Jacques Fontana dans son étude sur *Les Catholiques français pendant la Grande Guerre*, Paris, Ed. Cerf, 1990, 440 p. ; E. POULAT, *Les semaines religieuses : approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Centre d'histoire du catholicisme, Université Lyon II, Lyon, 1973, 100 p. ; CL. LANGLOIS, « Le régime de Vichy et le clergé d'après les "semaines religieuses" des diocèses de zone libre », *Revue française de sciences politiques*, n° 22, 1972, p. 750-774 ; J. BOUQUET, « Une source négligée : les bulletins paroissiaux. L'exemple du Poitou (1905-1939) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 513-516.

53 D. JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX^e siècle », *RHEF...*, *op. cit.*, p. 410.

des compilations de rapports adressés par les préfets, qui eux-mêmes retravaillent les comptes-rendus de leurs sous-préfets. Cependant, leur consultation s'est révélée intéressante pour la fin de la période concordataire avec la question des congrégations ou celle des écoles libres.

L'offre proposée par les archives départementales est de valeur inégale. En effet, si pour certains arrondissements, les documents émanant de la sous-préfecture sont nombreux – sans être exhaustifs – pour d'autres, ils sont plus rares. Quoi qu'il en soit ces documents, souvent composés de rapports des renseignements généraux ou des comptes-rendus des réunions, permettent d'avoir une vision extérieure de la situation du diocèse. Les déclarations d'associations, les publications légales ou encore les demandes de subventions permettent également d'obtenir des informations, tout comme les rapports relatifs aux Inventaires. Concernant la période de la Seconde Guerre mondiale, elles se révèlent être d'une grande utilité. En effet, la conservation des copies de lettres, ou encore des fiches de renseignements sur certaines personnes donnent la possibilité de retracer quelques itinéraires. Les archives judiciaires ne doivent pas non plus être négligées puisque dans le cas des meurtres de prêtres, elles permettent d'obtenir un certain nombre de renseignements. Elles se révèlent également d'une grande utilité dans le cas d'oppositions entre paroissiens et gendarmes au moment du règlement de certaines questions.

C'est donc aux archives diocésaines que la recherche s'est révélée être la plus délicate. En effet, elles sont très largement lacunaires. Pour des raisons que nous ignorons, tous les documents concernant l'épiscopat de Mgr Campistron n'ont pas été conservés, ou plutôt, ont disparu. Quelles peuvent être les raisons ? Est-ce à cause des déménagements successifs de la résidence épiscopale, suite à la Séparation ? Est-ce à cause d'un manque de place ? Un sort semblable est offert aux documents de la seconde décennie de l'épiscopat de Mgr du Bois de La Villerabel. En effet, si sa correspondance a été conservée pour les années 1921-1929, elle a disparu pour la décennie suivante. Seul l'épiscopat de Mgr Cesbron semble avoir été épargné par ces disparitions. Ce qui nous permet donc d'émettre l'hypothèse selon laquelle, les lacunes remonteraient à la Seconde Guerre mondiale. Il est possible que défense passive aie demandé à Mgr Cesbron de vider les greniers de l'évêché, situé en plein centre ancien de la ville et l'évêque se serait exécuté rapidement ; ce qui pourrait sans doute expliquer la disparition de ces documents⁵⁴. Il est ainsi difficile de pallier à ces manques qui obligent le chercheur à tronquer l'histoire du diocèse. En effet, pour des événements aussi importants que

⁵⁴ Ceux de la première partie de l'épiscopat de Mgr du Bois de La Villerabel auraient peut-être été conservés dans un lieu différent.

la condamnation du Modernisme, du Sillon, les débuts de l'action catholique ou encore la Première Guerre mondiale, nous ne disposons que de documents officiels ; qu'il s'agisse du bulletin diocésain ou de la presse catholique. Il est donc indubitable que les informations fournies par ces documents ne donnent qu'une vision officielle de ces questions⁵⁵. Pourtant, il aurait été intéressant de pouvoir connaître les avis « intimes » de l'évêque ou de ses proches collaborateurs. Ces lacunes nous contraignent à faire des suppositions qui ne peuvent pas être vérifiées. Nous pouvons également nous interroger sur le devenir des papiers des évêques⁵⁶, comme ceux des vicaires généraux ou encore du chancelier ?⁵⁷ Sans doute ont-ils remis à la famille ou aux exécuteurs testamentaires, ou alors se trouvent-ils encore dans les locaux de l'évêché, dans des armoires fermées à clés ? Quelques documents se retrouvent à l'Académie Salésienne, où pendant longtemps les membres ont été des prêtres. Il est alors possible de penser qu'il y a eu une « confusion » entre leurs archives personnelles et celles de l'Église. Mais quoi qu'il en soit cela ne peut expliquer l'importante disparition des archives.

Une situation semblable se retrouve pour les archives des mouvements, qui, pour un certain nombre, ont disparu sans doute au cours du dernier déménagement⁵⁸ ; comme la collection complète du journal de la JAC diocésaine⁵⁹. Sans doute est-ce également à cette occasion que l'enregistrement sonore des souvenirs du chanoine Clavel, aumônier de l'ACJF durant l'entre-deux-guerres, a disparu. Il nous est connu par les propos de Mgr Sauvage, tenus en 1970. À l'occasion du décès du chanoine Clavel, l'évêque d'Annecy rappelle la chance de posséder une tranche importante de l'histoire des mouvements spécialisés rapportée par la bouche même de leur instigateur dans le diocèse⁶⁰.

En 1971, Émile Poulat s'intéressant à la question des « semaines religieuses » écrivait qu'elles risquaient « fort de décevoir l'historien en vue duquel elles ont pourtant explicitement travaillé. Elles peuvent sans doute lui faire gagner du temps, en lui préparant des matériaux et en lui suggérant des pistes. Mais que contiennent-elles qu'on ne puisse

55 Christian Sorrel écrit à ce propos que « l'historien "inventeur" d'archives ne pourra jamais reconstituer totalement les fonds dispersés. Il doit donc, trop souvent à son gré, se contenter de sources partielles ou recourir à des documents imprimés présentant un discours officiel qu'il faut savoir décrypter jusque – et parfois surtout – dans ses silences : l'art du non-dit, sans être un monopole ecclésiastique, a néanmoins été fréquemment pratiqué dans l'Église catholique ». C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 11.

56 Mgr du Bois de La Villerabel ayant quitté le diocèse pour rejoindre celui d'Aix-en-Provence, nous avons contacté l'archiviste aixoise qui nous a informé que les papiers de l'archevêque avaient été brûlés à la Libération.

57 Rares sont les papiers des prêtres à être conservés aux archives diocésaines.

58 L'ancienne secrétaire des mouvements a eu la gentillesse de nous aider dans la recherche de ces documents, mais malgré cela ils restent toujours introuvables.

59 Nous avons eu connaissance de ce journal par les archives départementales qui conservent un numéro qui a été l'objet de la censure au cours de la Seconde Guerre mondiale. De plus, une élève de Christian Sorrel avait débuté un travail de dépouillement de ce journal, avant le déménagement.

60 Questions et réponses. Centrale catholique des conférences. *Mgr Alfred-Denis Clavel (1883-1970)*, numéro spécial, 1970, 68 p.

trouver ailleurs, et ce qu'elles contiennent sort-il du domaine de l'information courante ? »⁶¹ Dans le cas présent, et en partie, le dépouillement systématique du bulletin diocésain permet de pallier les lacunes des archives⁶². La *Revue du Diocèse d'Annecy* est plutôt neutre, même si parfois des évêques ont pu prendre des positions plus ou moins affirmées dans ses colonnes. Celle qui reste avant tout le lien privilégié entre l'évêque et ses prêtres est lue exclusivement par un lectorat ecclésiastique. C'est pourquoi il a fallu compléter cette approche de la presse par le dépouillement des journaux catholiques comme *La Croix de la Haute-Savoie*, *L'indicateur de la Savoie* et par celle des journaux d'opposition⁶³. Les informations ainsi recueillies apportent un complément à la recherche, mais il convient de rester prudent et vigilant puisque chacun des partis tient des propos engagés.

Pour remédier aux lacunes, notamment par rapport aux archives des mouvements, nous avons réalisé des entretiens avec des militants. Mais ceux-ci doivent être menés avec prudence et ils ne peuvent guère s'appliquer pour combler les manques relatifs au début des mouvements spécialisés⁶⁴. Des entretiens ont également été réalisés pour tenter de remédier aux lacunes de la Seconde Guerre mondiale, notamment par l'entrevue de résistants, de miliciens ou de personnes issues des familles.

L'étude de l'évolution du diocèse d'Annecy entre la Séparation et le Concile de Vatican II se fait entre quatre temps. Les deux premiers correspondent à deux évêchés entiers, ceux de Mgr Campistron (1904-1921) et de Mgr du Bois de La Villerabel (1921-1940), alors que celui de Mgr Cesbron (1940-1962) est coupé en deux temps. Ce choix se justifie par le fait que les nominations correspondent à des césures pour l'histoire de l'Église, en même temps qu'elles couvrent des pontificats quasi entièrement. En effet, la première partie de notre étude s'intéresse à la réorganisation opérée au lendemain de la Séparation des Églises et où les Inventaires sont un élément révélateur du catholicisme bleu du diocèse d'Annecy. Cette reconstruction ne se fait pas sans quelques crises et tensions (Modernisme, Démocratie chrétienne, Action Française), tout en ouvrant la mobilisation du laïcat aux côtés du clergé. Elle se termine par la Première Guerre mondiale qui marque une rupture. Un temps nouveau

61 E. POULAT, *Les semaines religieuses : approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Centre d'histoire du catholicisme, Université Lyon II, Lyon, 1973, p. 24.

62 La vision qu'il donne n'est pas objective puisque sur certaines questions la *Revue* reste la seule source. Il est donc impossible, à moins que des documents ne soient retrouvés, de vérifier ou de recouper certaines informations.

63 L'étude de ces journaux permet d'avoir une approche de l'information qui est reçue par les fidèles, puisqu'ils ne lisent pas la *Revue du Diocèse d'Annecy*.

64 Laurent Ducerf qui a consacré sa thèse à François de Menthon n'évoque que peu la renaissance de l'ACJF diocésaine après 1918. Son travail a été publié sous le titre : *François de Menthon, un catholique au service de la République (1900-1984)*, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 508 p.

s'ouvre avec Mgr du Bois de La Villerabel, dont l'épiscopat est concomitant du pontificat de Pie XI. Ce jeune évêque marque de son emprise le diocèse, par ses initiatives et ses prises de position, parfois audacieuses. Il donne un élan certain à l'action catholique et pose les bases d'un dynamisme qui perdure. La troisième partie de notre travail s'intéressera à la Seconde Guerre mondiale qui marque une étape dans la vie du diocèse. En effet, peut-être plus encore que la Première Guerre, elle est une rupture, tout en se révélant être un tremplin pour un certain nombre de domaines, notamment pour l'action catholique. Enfin, la dernière partie présentera les évolutions du diocèse. En effet, Mgr Cesbron porte un intérêt particulier à l'avenir de son diocèse et il prend un certain nombre de mesures pour lui permettre de conserver son dynamisme, même si l'ACJF connaît une crise.

Un diocèse de la Séparation aux années Vingt

Le XX^e siècle s'ouvre sous des auspices difficiles pour le diocèse d'Annecy. En effet, en 1901, il perd son évêque, Mgr Isoard, qui n'a eu de cesse de s'attacher à la défense de la religion, à la formation de son clergé et au maintien de la pratique dans le diocèse. Ce décès ouvre la vacance du siège épiscopal, en même temps qu'elle donne l'occasion au président du Conseil de relancer la querelle du *Nobis Nominavit*. Ce n'est donc qu'en 1904 qu'un nouvel évêque arrive à Annecy mais à peine est-il installé qu'il doit faire face aux questions nées de la loi de Séparation des Églises et de l'État. Cette dernière est concomitante des tensions qui sont encore perceptibles autour de la question des congrégations. La première décennie du XX^e siècle est donc placée sous le signe d'une lutte pour la défense religieuse. Le nouvel évêque, Mgr Campistron, doit réorganiser son diocèse, tout en invitant les laïcs à participer à cette réorganisation. L'action catholique connaît des débuts prometteurs même si une certaine concurrence a pu apparaître avec le Sillon, le mouvement de Marc Sangnier, qui est condamné par Mgr Campistron en 1909. Des tensions apparaissent donc au sein du catholicisme savoyard avec l'Action française, alors que la crise moderniste n'épargne pas le diocèse, même si son impact semble plus limité que dans d'autres régions. C'est donc un diocèse encore largement encore imprégné d'une ferveur religieuse qui célèbre la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal à la veille de la Première Guerre mondiale. Cette dernière marque d'ailleurs pour un temps, la fin des oppositions et des luttes religieuses et l'apparition de nouveaux rapports avec le clergé. Ces deux décennies posent les bases sur lesquelles le diocèse n'aura de cesse d'évoluer tout au long de la période.

L'étude de cette période allant de la Séparation au début des années Vingt se fera en trois temps. Cependant, afin de mieux comprendre les schémas qui se retrouvent tout au long de la période étudiée nous débuterons par un bref rappel de ses aspects géographique, historique, religieux ou encore économique. D'abord, il convient de s'intéresser à la situation du diocèse au cours de la première décennie de l'épiscopat de Mgr Campistron qui se partage entre la Séparation des Églises et de l'État, la réorganisation qui suit et les conflits qui demeurent autour de la question congréganiste, notamment. C'est en partie pour répondre à ce contexte mouvementé et à cette réorganisation que des mouvements de défense religieuse se mettent en

place, et les laïcs sont nombreux à y prendre une part active dans ces organisations. C'est ce que nous étudierons dans un second temps en nous arrêtant sur la mobilisation de la jeunesse, des hommes et des femmes, avant d'évoquer la translation des reliques des saints fondateurs de la Visitation. Pour clore cette première décennie de l'épiscopat de Mgr Campistron, nous nous arrêterons sur les affrontements qui apparaissent au sein du catholicisme, autour du modernisme et de l'intégrisme ainsi qu'avec la question de l'Action française. La Première Guerre mondiale sera le troisième et dernier temps de notre étude, nous évoquerons les moyens mis en œuvre pour faire face à la situation, qui laisse d'ailleurs entrevoir un possible retour aux autels. Puis, la rencontre avec le front et les solidarités qui y sont nées seront évoquées avant de dresser un bilan du conflit pour le diocèse.

I. Un diocèse à l'heure de la Séparation

En 1905, le diocèse d'Annecy est récent. Sa naissance remonte à la restauration sarde. Le XIX^e siècle est riche en événements pour la Savoie. En effet, c'est au cours de cette période que se posent les questions de l'avenir de la Province. Avec la montée des nationalismes, la Savoie ne reste pas en dehors des idées de son temps, et en 1860 a lieu son entrée dans la France de Napoléon III. Le clergé prend part aux débats. Si les premières années en France ont pu paraître une période faste pour lui, l'avènement de la République marque le début des luttes incessantes, qui perdurent pendant plusieurs décennies. Les premières mesures touchent les congrégations avant que le président du Conseil ne s'intéresse à la question de la nomination des évêques et qu'il ne retarde la nomination de celui d'Annecy. L'arrivée d'un nouveau chef pour le diocèse marque également les dernières tensions concordataires, qui annoncent la rupture du Concordat. Jusqu'à cette date, les nominations épiscopales sont faites par le gouvernement⁶⁵. Les catholiques ne savent pas encore comment se passera cette Séparation qui met fin à plus d'un siècle d'entente, parfois malaisée, entre le temporel et le spirituel. L'application de la loi du 9 décembre 1905 donne lieu à quelques résistances dans le diocèse, mais rien de comparable à certaines régions françaises. La Séparation n'est pas sans poser un certain nombre de problème pour les catholiques qui s'inquiètent à la fois pour leur patrimoine (églises et presbytères) mais également pour la célébration même du culte ou le

⁶⁵ Les évêques sont nommés par le gouvernement. Comme l'ensemble du clergé, ils sont salariés de l'État.

recrutement des séminaristes. Jusqu'à la veille du conflit, les questions des congrégations et de l'école sont d'actualité.

A. Les héritages

Il s'agit ici de présenter rapidement l'histoire du diocèse jusqu'à la veille de notre étude. Nous étudierons d'abord l'aspect historique, en insistant sur le XIX^e siècle et surtout sur l'épiscopat précédent notre période, au cours duquel de nombreux prêtres ont été formés. Nous nous intéresserons ensuite à l'aspect géographique et économique afin de présenter le type de territoire sur lequel se déroule notre étude. Nous terminerons par une présentation du recrutement et de la pratique des diocésains, ce qui nous permettra de montrer quel type de diocèse est celui d'Annecy.

a. Rappel historique (1525-1901)

1. Avant la création du diocèse d'Annecy

Avant de posséder un siège épiscopal, Annecy fut le lieu de résidence des évêques de Genève contraints à l'exil par la Réforme implantée dans leur cité. C'est en 1526 que le chapitre cathédral quitte la cité genevoise pour se réfugier à Annecy, et ce n'est qu'en 1568 que l'évêque s'y installe définitivement⁶⁶, « sans renoncer au titre de Genève »⁶⁷. Pour ramener à l'orthodoxie les parties acquises aux idées de Calvin, une lente reconquête est faite par François de Sales, avant qu'il ne soit promu évêque de Genève-Annecy en 1602. S'il réussit à faire revenir le Chablais au catholicisme, il échoue à reprendre Genève, qui reste aux mains des calvinistes.

La Révolution et l'entrée des troupes révolutionnaires en Savoie, le 22 septembre 1792, bouleversent « un équilibre séculaire, à peine corrigé dans les dernières années de l'Ancien Régime »⁶⁸. Le 8 février 1793, les réformes religieuses françaises suppriment les cinq diocèses⁶⁹ existant sur les terres savoyardes. Alors que Chambéry reçoit le pouvoir politique en devenant le chef-lieu du département du Mont-Blanc, Annecy obtient, à titre

66 Il avait quitté Genève en 1533, mais c'est avec Mgr Justiniani, nommé en 1568, que la résidence des évêques de Genève est définitivement fixée à Annecy. Ils ne peuvent plus retourner dans la cité de Calvin, alors sous la garde des Confédérés.

67 C. SORREL, « À qui appartiennent les cathédrales ? »..., *op. cit.*, p. 1.

68 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, *op. cit.*, p. 11.

69 *Ibid.* : « Les commissaires de la Convention nationale, en application de la Constitution civile du clergé, suppriment les cinq diocèses qui se partagent les terres savoyardes (Genève, Tarentaise, Maurienne, Belley et Chambéry) ».

compensatoire⁷⁰, le siège épiscopal. L'abbé Panisset, élu évêque constitutionnel⁷¹ le 6 mars 1793, prend possession de sa cathédrale le 14 avril ; il ne reste que peu de temps en fonction, le culte étant interdit peu après⁷². Le serment civique est massivement refusé dans le diocèse de Genève, comme dans celui de Maurienne, alors qu'il est plutôt bien accueilli dans ceux de Chambéry ou de Tarentaise. Genève ne compte que 15 % de curés jureurs. Ceux-ci se trouvent dans l'avant-pays « méridional, sur les marges rhodaniennes et lémaniques en contact avec la France et Genève et dans la vallée de l'Arve »⁷³, alors que les prêtres réfractaires reçoivent souvent un bon accueil dans les villages de montagnes⁷⁴. Le 8 janvier 1794, Albitte, député de la Seine-Inférieure, est envoyé en mission dans le département⁷⁵, où il se fait remarquer par une politique « religieuse radicale »⁷⁶, notamment par l'abjuration forcée des prêtres ou les destructions de clochers.

Le 18 novembre 1801⁷⁷, suite à la disparition du diocèse de Genève, Annecy perd le siège épiscopal⁷⁸ au profit de Chambéry qui se voit annexer le titre de Genève ; deux ans plus tard, le diocèse de Chambéry et Genève compte six cent vingt-sept paroisses. En 1819, Genève, à nouveau indépendante, réclame et obtient son « autonomie ecclésiastique face à la Savoie »⁷⁹ ; le bref *Inter multiplices* du 20 novembre⁸⁰ la rattache au diocèse de Lausanne.

2. Érection du diocèse d'Annecy

La question de l'établissement d'un siège épiscopal à Annecy avait déjà été évoquée lors des tourments révolutionnaires, mais rien n'avait pu être réalisé, Chambéry ayant obtenu le siège⁸¹. Ce n'est qu'en mars 1820 que l'affaire, portée à la Cour par deux notables influents – le comte Paul-François de Sales et le baron Falquet –, eut des chances d'aboutir.

70 C. SORREL, « À qui appartiennent les cathédrales ? »..., *op. cit.*, p. 2.

71 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, *op. cit.*, p. 318.

72 Panisset est le premier évêque constitutionnel à se rétracter en 1796.

73 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie religieuse », in *Le Millénaire de la Savoie. Les fondements historiques et culturels de l'identité savoyarde*, Actes du colloque de Ripaille (4 octobre 2003), Thonon-les-Bains, Académie chablaisienne, coll. Documents d'histoire savoyarde, 2005, p. 140.

74 P. JUDET, « La terre, la ville et l'usine », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie en images...*, *op. cit.*, p. 339.

75 C. SORREL, S. MILBACH, « Entre le Piémont et la France », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie en images...*, *op. cit.*, p. 273.

76 *Ibid.*

77 F. PERRON, G. GRANDCHAMP, « Les évêques d'Annecy... », *Annesi*, *op. cit.*, p. 12.

78 Pourtant Annecy possédait un grand séminaire, crée dès les lendemains mêmes du Concile de Trente, et un vaste palais épiscopal accolé à la cathédrale Saint-Pierre.

79 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, *op. cit.*, p. 11.

80 C'est par le bref *Temporum vices* du 31 janvier 1821 que le titre de Genève est détaché de celui de Chambéry pour être uni à celui de Lausanne.

81 En 1817, par la bulle du 17 juillet, Chambéry, soustrait à la métropole lyonnaise, est érigé en archevêché.

L'archevêque de Chambéry, Mgr Desolle, craignant de perdre trop de paroisses, voit la restauration du diocèse de Genève avec bien peu d'enthousiasme. Il est également prévu de recréer les anciens diocèses de Tarentaise (Moûtiers) et de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne)⁸². Mgr Dessolle, finalement d'accord pour qu'Annecy devienne un diocèse, émet deux conditions : que « le personnel des deux diocèses [soit] conservé dans l'état actuel »⁸³ et – pour des raisons de vocations – que Rumilly⁸⁴ et les paroisses de la rive gauche du Chéran⁸⁵ restent au diocèse de Chambéry.

C'est la bulle *Sollicita catholici gregis*, du 15 février 1822 qui érige le diocèse d'Annecy⁸⁶. Le 27 avril 1823, le premier évêque, Mgr de Thiollaz⁸⁷, est sacré en la cathédrale de Turin. Il doit attendre 1824 avant de pouvoir prendre possession de sa cathédrale⁸⁸, transformée en église paroissiale aux temps concordataires. Le diocèse compte deux cent soixante dix-sept⁸⁹ paroisses et il est le plus peuplé des quatre diocèses savoyards : il compte 235 768 habitants, alors que ceux de Chambéry, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne n'en comptent respectivement que 147 330 ; 59 536 et 57 331⁹⁰.

3. Le contexte de 1822 à 1880

De son retour au Piémont jusqu'à 1848, la Savoie connaît le *Buon Governo*. Ce régime prend fin lorsque Charles-Albert la dote du *Statuto*⁹¹ – une constitution – mettant un terme à plus de vingt années d'un régime autoritaire, de surveillance, où seul le souverain gouvernait. 1848 constitue une rupture pour la Savoie, comme pour le reste de l'Europe, et « fonde les débats qui conduisent à l'acte de 1860 en plaçant en lumière la question de l'identité et de la souveraineté de la Savoie, mise entre parenthèses mais pas totalement oubliée dans les

82 Ces deux diocèses ne seront reconstitués que le 5 août 1825.

83 H. BAUD, *Histoire du diocèse d'Annecy-Genève...*, *op. cit.*, p. 204.

84 Mgr Dessolle écrit qu'il souhaite garder Rumilly à cause du « petit séminaire qu'['il y a] établi et des vocations à l'état ecclésiastique bien plus nombreuses dans le diocèse d'Annecy », in H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 204.

85 Il s'agit de Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Moye, Cusy, Lornay, Chainaz-les-Frasses, Héry-sur-Alby, Saint-Félix, Massingy, Rumilly.

86 Mgr Dessolle aurait souhaité que le nouveau diocèse prenne le nom de saint François de Sales.

87 Mgr Claude-François de Thiollaz naît à Chaumont en 1752. Voir C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 385-387, CH.-M. REBORD, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. 2, p. 739; H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 202-209, N. ALBERT, « Histoire de Mgr Claude-François de Thiollaz, premier évêque d'Annecy (1822-1832), et du rétablissement de ce siège épiscopal (1814-1824) », *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, t. 30-31, 1907-1908.

88 C'est par le rescrit *Postquam felicis* du 12 mai 1824 qu'est aboli le titre paroissial dans l'église cathédrale, la paroisse est alors transférée dans la collégiale Notre-Dame de Liesse, in N. ALBERT, « Histoire de Mgr de Thiollaz »..., *op. cit.*, t. 2, p. 100-102.

89 Outre les paroisses de la banlieue de Rumilly pour le diocèse Chambéry, Annecy doit donner au diocèse de Tarentaise les paroisses de Thénésol et d'Allondaz.

90 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 206.

91 Le *Statuto*, ou constitution, est accordé à la Savoie le 5 mars 1848.

décennies précédentes. La Révolution constitue pour le clergé et les catholiques savoyards, une rupture fondamentale »⁹². Ouvrant une période de « violents affrontements entre l'Église et l'État »⁹³, elle est une sorte de préfiguration aux conflits qui se dérouleront sous la III^e République ; elle met en place des attitudes mentales et des comportements qui accentuent le fossé politique séparant, depuis la Révolution, conservateurs catholiques cléricaux et démocrates progressistes laïques.

Les Jésuites sont expulsés de Mélan le 2 mars 1848. Au cours de la décennie suivante, Cavour⁹⁴ tente d'appliquer une politique de laïcisation, avec le projet de mariage civil en 1852 ou la loi Rattazzi en 1855⁹⁵, visant l'expulsion des congrégations « inutiles ». Mgr Rendu, suivi par son clergé, s'oppose « par la parole et la plume aux mesures impies »⁹⁶. Cavour trouve – en Savoie – une résistance de la part des conservateurs, soutenus dans leurs luttes par un clergé qui constitue un bon relais, auquel s'ajoute une partie des jeunes élites, de retour vers l'autel, dans le contexte du « renouveau spirituel de l'âge romantique »⁹⁷. Ces derniers manifestent leur foi associée à l'ordre social en s'engageant dans des œuvres charitables.

À partir de l'instauration du Second Empire, de nombreux conservateurs tournent les yeux plus vers la France que vers le Piémont. L'orientation se fait nettement pour la France, même si les zones frontalières (Chablais et Faucigny) tournent leurs espoirs vers la Suisse. La « thèse annexionniste prend forme dès l'été 1859, à Paris et dans le Duché »⁹⁸. Dans le diocèse, il semble que l'orientation pro-française du clergé ait été favorisée par le décès de Mgr Rendu⁹⁹ le 28 août 1859. Le parti annexionniste ne se constitue guère avant janvier 1860. L'attraction exercée par Genève sur la cluse de l'Arve et la partie lémanique du Chablais est à l'origine des requêtes émanant de ces zones qui demandent un rattachement à la Suisse ; malgré près de 13 651 signatures, obtenues dans près de 96 communes, la démarche n'aboutit pas, mais une relation économique avec la Suisse est confirmée par la création des zones. Le vote se tient en avril 1860, pour l'ensemble de la Savoie : sur 135 449 inscrits, il y a eu 130 839 votants, 71 nuls, 130 533 « oui » ou « oui et zone » et 235 « non ».

92 C. SORREL, S. MILBACH, « Entre le Piémont et la France », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie en Images...*, op. cit., p. 282.

93 H. BAUD, op. cit., p. 220.

94 Président du Conseil.

95 La Savoie est peu touchée par ses mesures.

96 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 206.

97 C. SORREL, S. MILBACH, « Entre le Piémont et la France », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie en Images...*, op. cit., p. 295.

98 C. SORREL, S. MILBACH, « Entre le Piémont et la France », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie en Images...*, op. cit., p. 299

99 Il était très attaché à la Maison de Savoie, même s'il avait refusé de recevoir les insignes de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, montrant ainsi son indépendance face à la politique.

C'est le 14 juin 1860 que la Savoie revient à la France ; pour Paul Guichonnet « l'Annexion fut l'œuvre avant tout du clergé »¹⁰⁰. Si cette affirmation est exacte, elle est peut-être excessive, les conservateurs ayant été également des artisans de ce rattachement ; ils y voient de nombreux avantages ainsi que le maintien des possessions pontificales à Rome. Il reste cependant certain que les prêtres ont pu influencer leurs paroissiens par les propos qu'ils pouvaient tenir. D'ailleurs en décembre 1860, le docteur annécien Truchet, un pro-français, écrit que si les « six cent curés savoyards eussent fait opposition à l'annexion, la presque unanimité eusse été le sens inverse »¹⁰¹. L'annexion a été faite essentiellement « contre l'orientation laïque et pro-italienne de Cavour, par l'aristocratie et le clergé, encadrant des masses rurales sans éducation politique »¹⁰².

Des problèmes religieux se posent suite à l'Annexion. D'abord, malgré la politique de Cavour, la Savoie est moins laïcisée que la France. Ensuite, les églises françaises sont sous le régime du concordat de 1801, les prêtres sont payés par l'État et nombreux sont ceux à être nommés par l'Empereur et non plus seulement par l'évêque. L'adaptation doit également se faire au niveau des fêtes religieuses qui sont de huit en France, alors qu'elles sont de vingt-deux en Savoie. Loin de vouloir offenser le clergé savoyard, l'Empire, s'il lui refuse des dérogations sur les principes, lui accorde des avantages concrets, comme la création de cent quatre-vingt-quatorze postes de vicaires.

Pour succéder à Mgr Rendu, décédé en 1859, un Savoyard est nommé à la tête du diocèse. Mgr Magnin¹⁰³ prend possession du siège épiscopal en 1861. La question religieuse qui avait « pris forme dans les débats de 1848 et les tensions de la décennie 1850, prend une importance plus grande encore »¹⁰⁴ sous l'épiscopat de Magnin et de ses successeurs. En 1868, celui-ci soutient la création d'un journal de défense catholique, *L'Union Savoisienne*. L'année suivante, il laisse ses prêtres faire campagne pour le baron François d'Yvoire qui s'oppose au protestant Anatole Bartholoni¹⁰⁵, candidat officiel sortant. Malgré « l'approbation tacite de l'évêque »¹⁰⁶, tous les catholiques ne soutiennent pas le baron d'Yvoire, notamment à cause de ses relations avec Mgr Dupanloup et les catholiques

100 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 223.

101 *Ibid.*

102 P. GUICHONNET, « De l'idylle au désenchantement (1860-1870) », *Messenger*, 16 juillet 1976.

103 Claude Marie Magnin naît à La Muraz en 1802, ordonné en 1826, il est précepteur à Turin quatre ans plus tard. Docteur en théologie (1832) et en droit (1834), il est professeur au Grand Séminaire d'Annecy en 1845, avant d'en devenir le supérieur en 1851 et d'être préconisé évêque d'Annecy le 19 mars 1861 et sacré le 11 juin.

104 C. SORREL, « Les Savoyards et la République », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie en Images...*, op. cit., p. 313

105 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 421

106 *Ibid.*

libéraux. Lors du concile Vatican I, Mgr Magnin vote l'infailibilité pontificale, malgré les remarques de son ami et compatriote Mgr Dupanloup¹⁰⁷. Peut-être Mgr Magnin a-t-il approuvé la constitution *Pastor aeternus* sous l'influence des adresses envoyées par le clergé de son diocèse, dans lequel la liturgie romaine a toujours été en vigueur¹⁰⁸.

Mgr Magnin oeuvrant « avec prudence dans ses rapports avec le gouvernement impérial »¹⁰⁹ invite ses fidèles à voter *oui* au plébiscite de mai 1870. En 1870-1871, il transforme ses séminaires en hôpitaux et les ouvre aux blessés. Une fois la paix revenue, il salue « avec chaleur la paix, le gouvernement de M. Thiers l'ordre moral et accepte la République : “Nous ne sommes hostiles à aucune forme de gouvernement compatible avec la religion, l'ordre et la vraie liberté” »¹¹⁰.

Au temps de l'Ordre moral, les tensions se font vives. L'association Pie IX, approuvée par Mgr Magnin, est créée dans le diocèse par l'industriel Frèrejean¹¹¹. Elle est exclusivement masculine et est « le fer de lance de l'action cléricale, en Haute-Savoie, dans les dix ans de son existence »¹¹². Elle possède le journal *Le Chablais* et organise des grands pèlerinages « dans un but politique »¹¹³. L'essor des pèlerinages, attirant une foule importante, aux Allinges¹¹⁴ (40 000 pèlerins en 1873), ou à La Bénite-Fontaine, n'est pas sans relation avec cette association. Les conservateurs qui encouragent ces pèlerinages prennent appui sur les comités catholiques créés dans les années 1872-1873. D'autres groupements moins engagés dans la lutte politique connaissent un certain succès, c'est le cas des confréries du Saint-Sacrement ou du Rosaire, de l'Apostolat de la prière ou encore de l'œuvre de la Propagation

107 Mgr Dupanloup est né à Saint-Félix (Haute-Savoie, canton de Rumilly) en 1802, il est sacré évêque d'Orléans le 16 avril 1849, il décède le 18 mars 1879. Il est l'une des figures « marquantes de l'épiscopat français du XIX^e siècle », in C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 176-177.

108 Denis Pelletier rappelle qu'en 1863 « la quasi-totalité des évêques ont adopté la liturgie romaine ou sont en passe de le faire », in *Les catholiques...*, op. cit., p. 27.

109 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 274.

110 F. PAOLI, « De l'Annexion à la Séparation de l'Église et de l'État », in R. BARCELINI, F. PAOLI, D. TURPAULT et alii, *Histoire du diocèse 1860-2000*, op. cit., p. 6.

111 Frèrejean est un avocat légitimiste lyonnais, savoyard par son mariage, « il publie des brochures favorables à l'infailibilité avant de créer l'Association de Pie IX, qui aide Mgr Mermillod, exilé en 1873 par le gouvernement radical de Genève », in C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 20. Les frères Ville de Quincy, dont l'un est secrétaire de Mgr Magnin, sont membres de cette association.

112 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 957.

113 *Ibid.*, p. 958

114 En 1878, l'apôtre du Chablais, saint François de Sales, est fait docteur de l'Église ; de grandes cérémonies se déroulent à Annecy. Lors d'une audience accordée à Mgr Magnin, Pie IX lui confie que « la Savoie est grandement redevable à saint François de Sales. C'est à lui qu'elle doit et la conservation et la ferveur de sa foi... », F. PAOLI, « De l'Annexion à la Séparation de l'Église et de l'État », in R. BARCELINI, F. PAOLI, D. TURPAULT, *Histoire du diocèse 1860-2000...*, op. cit., p. 7

de la foi. Les enfants de Marie sont créés le 8 décembre 1871, les premières congréganistes sont au nombre de quinze, mais rapidement leur nombre augmente¹¹⁵.

C'est en juin 1871, que le diocèse est consacré au Sacré-Cœur. Dans les années qui suivent de grands pèlerinages sont célébrés à Paray-le-Monial, où des Savoyards prennent part. Cette décennie voit également un essor du culte marial, notamment par la construction des répliques de grottes de Lourdes¹¹⁶. L'épanouissement du culte marial n'est pas étranger à la renaissance des pèlerinages, qui sont repris en main par le clergé longtemps méfiant¹¹⁷. La volonté de l'épiscopat à laquelle s'ajoutent les nouveaux moyens de locomotion permettent également cet essor. D'ailleurs l'épiscopat de Mgr Magnin peut être perçu comme celui du temps d'une ferveur autour des pèlerinages.

Le changement de l'état d'esprit du clergé qui s'accorde avec « la piété ultramontaine, chaleureuse et sensible » encourage une religion « plus démonstrative » : le culte eucharistique se répand, notamment avec l'Adoration perpétuelle ; la communion fréquente progresse dans les diocèses savoyards¹¹⁸. Ce sont ici des éléments que nous retrouverons au cours de notre période d'études, et nous pouvons dire que les années 1870-1880 – soit la seconde moitié de l'épiscopat de Mgr Magnin – donnent à la Savoie le visage que nous lui trouvons au début de notre étude en 1905. Le diocèse reste une terre de chrétienté où le prêtre est la première « personnalité du village »¹¹⁹, même si des dénivellations cantonales sont perceptibles dans la pratique de la communion pascale. L'arrivée de nouveaux moyens de transport permet une plus grande diffusion de la presse ; la conscription donne une ouverture sur de nouveaux horizons et des idées nouvelles sont introduites dans le diocèse ; la gauche tend à être confortée dans la zone allant d'Annemasse à Chamonix. En 1875, l'école confessionnelle scolarise 22 % des enfants en Savoie. Mgr Magnin encourage la Société de Saint-Vincent-de-Paul ou encore le Cercle catholique d'Annecy (1872). Il crée l'œuvre des Tabernacles, destinée à fournir le nécessaire liturgique aux paroisses les plus pauvres du diocèse, et pour coordonner ces œuvres naissantes, il met en place en 1876 le Bureau diocésain des Œuvres, confiant sa direction à son secrétaire, l'abbé Ville de Quincy.

115 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 49, 9 décembre 1927, p. 547.

116 Voir C. SORREL, « Les répliques des grottes de Lourdes dans les diocèses savoyards », *Échos Saléviens* (à paraître), 12 p.

117 A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, J.-L. RATTI et alii, *La Savoie...*, op. cit., p. 282.

118 Dès 1820, la Savoie a été un des foyers de diffusion du liguorisme. D. PELLETIER, *Les catholiques...*, op. cit., p. 26 : « Le Liguorisme qui vient d'Italie pénètre en France par la Savoie ». Ajoutons que cette introduction ne se fait que pour seulement une part de la Savoie.

119 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 231.

Les deux dernières décennies du siècle constituent une période de luttes politiques importantes que ce soit autour des congrégations ou de l'enseignement, ou autour des débats plus politiques entre conservateurs cléricaux et républicains anticléricaux. Elles sont marquées dans le diocèse par l'épiscopat de Mgr Isoard, premier évêque non savoyard¹²⁰. Ces années marquent un tournant dans l'histoire du diocèse et dans la formation du clergé. Ces vingt-deux années riches d'événements constituent véritablement une préface à notre étude ; les prêtres en fonction en 1905 sont, pour beaucoup, ceux qui ont été formés au temps de Mgr Isoard.

4. Mgr Isoard: un épiscopat de combat ?

Mgr Magnin, évêque d'Annecy depuis 1861, meurt le 14 janvier 1879. Son successeur, Mgr Isoard¹²¹, est nommé sur le siège épiscopal d'Annecy, le 9 mai 1879, préconisé six jours plus tard et sacré le 29 juin, dans la chapelle de l'Ecole des Carmes. Il entre dans la ville épiscopale le 16 juillet, jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel¹²².

Il est le premier évêque d'Annecy à ne pas être savoyard. La rapidité avec laquelle la succession est réglée n'est pas sans rapport avec les diocèses de Maurienne et de Tarentaise. En effet, ces derniers reconstitués quelques années après celui d'Annecy sont menacés de suppression par des mesures budgétaires. Suite à l'Annexion, « la seule survivance du particularisme ecclésiastique savoyard, désormais privé de son enracinement humain, réside dans le maintien des petits diocèses de Maurienne et de Tarentaise, [...] régulièrement menacés entre 1876 et 1882 par les manœuvres de Paul Bert tendant à exclure la dotation de leurs évêques du budget de l'État »¹²³. Il est probable qu'il ait été nécessaire de nommer rapidement un successeur à Mgr Magnin, faute de quoi l'un des titulaires des deux diocèses savoyards cités précédemment aurait sans doute été nommé à Annecy et n'aurait pas eu de successeurs. C'est alors qu'il est auditeur de Rote à Rome que Mgr Isoard apprend sa nomination à Annecy. En 1874, son nom avait été évoqué pour un siège épiscopal, mais

120 Les Savoyards détenaient le monopole des sièges épiscopaux depuis la restauration sarde de 1815 « et le gouvernement impérial n'a pas modifié cette situation afin de se concilier les faveurs des prêtres et des notables catholiques, acteurs de l'acceptation du transfert de souveraineté en 1860 », in C. SORREL, « Figures et illusions du pouvoir : les évêques savoyards sous la Troisième République », in *Élites et pouvoirs locaux...*, op. cit., p. 218.

121 Louis-Romain Isoard naît à Saint-Quentin (Aisne), en 1820. Il est ordonné en 1853, suite à des problèmes de santé. Vicaire à Saint-Sulpice, il est ensuite aumônier des sœurs de Sainte-Marie et directeur à l'Ecole des Carmes en 1859. En 1866, il est auditeur de Rote pour la France, à Rome. C'est en 1879 qu'il devient évêque d'Annecy. CH.-M. REBORD, *Dictionnaire du clergé...*, op. cit., t. 2, p. 431.

122 A. BOUZOU, *Mgr Isoard...*, op. cit., p. 186. Mgr Isoard avait une grande dévotion à la Vierge.

123 C. SORREL, « Figures et illusions du pouvoir : les évêques savoyards sous la Troisième République », in *Élites et pouvoirs locaux...*, op. cit., p. 220.

Rome l'avait refusé à cause de ses amitiés libérales. Il arrive à Annecy uniquement avec un domestique et il laisse en place les vicaires généraux et le conseil épiscopal¹²⁴.

L'autorité est sacrée pour l'évêque et il ose « commander et [veut] être obéi jusque dans les plus petites choses »¹²⁵, voilà sans doute pourquoi ses relations avec le clergé sont « souvent difficiles »¹²⁶. Il impose à son clergé un rigorisme qui « marquera des générations d'ecclésiastiques »¹²⁷, tel que l'interdiction de l'usage de la bicyclette ou encore celle de se rendre à Annecy, le mardi, jour du marché¹²⁸. Il pousse toujours ses prêtres « vers l'austérité de la vie et la perfection de leur état »¹²⁹. C'est une forte personnalité qui, par ses prises de position, exprimées avec verve sous une plume prolixe et parfois acérée, attire sur le diocèse l'attention nationale voire internationale.

Celui qu'Henry Bordeaux définit comme un « petit homme [...] pâle, diaphane, maigre, perdu dans sa soutane » ouvre pourtant « un épiscopat de combat, qui le place sur le devant de la scène nationale, sans toutefois lui permettre de jouer les premiers rôles »¹³⁰. La plume est sa meilleure alliée et sa plus efficace arme, il publie pas moins de cent soixante quinze lettres pastorales au cours de son épiscopat long de vingt-deux années. Il n'hésite pas à écrire au ministre des Cultes ou au sénateur Ferry lorsqu'il le juge nécessaire pour la défense de la religion. L'abbé Bouzoud va jusqu'à écrire, ce qui ne paraît pas exagéré, qu'à « chaque défaillance, à chaque scandale, instinctivement le public se tourn[ait] vers Annecy et écout[ait] le son qui en viendrait. Il fut rarement déçu »¹³¹.

Mgr Isoard accorde un grand souci à l'école, comme à la formation intellectuelle de ses prêtres. Il leur demande de s'informer des idées du temps, notamment au niveau des sciences, de façon à être capable de « comprendre et d'éclaircir les difficultés ou les objections »¹³² liées à ces savoirs. Il sollicite des examens plus fréquents dans les séminaires, en même temps qu'il revoit les méthodes d'études. Les prêtres se réunissent lors des retraites ecclésiastiques. À son arrivée, le clergé diocésain est loin d'être mal formé, il est « sérieux, fidèle à ses

124 A. BOUZOUD, *Mgr Isoard...*, op. cit., p. 191

125 *Ibid.*, p. 192.

126 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 231.

127 *Ibid.*, p. 232.

128 A. BOUZOUD, *Mgr Isoard...*, op. cit., p. 197. En fait, il a remis en vigueur une interdiction datant de Mgr Rendu. Les prêtres pouvaient se rendre à Annecy uniquement en cas de nécessité absolue.

129 *Ibid.*, p. 193.

130 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 244.

131 *Ibid.*

132 Mgr de CABRIERES, *Oraison funèbre...*, op. cit., p. 25. L'auteur ajoute : « Mgr Isoard vous demandait que, sur tous les points de la véritable science, – même les questions, qui touchent aux sciences naturelles de physique ou de chimie –, vous fussiez, non pas peut-être au rang des hommes les plus instruits et les plus distingués, mais capables... ».

devoirs, muni d'une bonne formation théologique, fort attaché aux doctrines romaines et au Saint-Siège »¹³³.

Le prélat souhaite également revoir l'organisation diocésaine en dotant les archiprêtres d'un vrai rôle, et en voulant créer des bibliothèques [d'archiprêtres]. Dans ses *résolutions épiscopales*, il note que les archiprêtres « doivent remplir une fonction effective et dans la mesure déterminée par les Constitutions, suppléer l'Évêque »¹³⁴. C'est pour cette raison qu'ils doivent s'assurer du niveau de l'instruction religieuse des enfants, *via* un examen. À cela s'ajoute sa volonté de diviser l'administration diocésaine entre les deux vicaires généraux. Il est le fondateur d'une œuvre pour les vocations ou encore d'un bulletin diocésain.

Peu après son arrivée, Mgr Isoard pose les bases de ce qui allait devenir l'œuvre de Saint-André¹³⁵. Au départ, il s'agit d'une archiconfrérie, qui, par la suite, se transforme en œuvre. Elle a pour but d'aider les enfants aspirant au sacerdoce. Mgr Isoard la place sous le vocable de Saint-André, parce qu'il fut le premier des apôtres choisi par le Christ, et qu'il « eut aussi le mérite et l'honneur de conduire à Notre Seigneur son frère saint Pierre, qui devait être plus tard, le chef du collège apostolique et la pierre angulaire de l'Église. Saint-André, première vocation, et premier recruteur ! »¹³⁶.

Basée un peu sur le même modèle que la Propagation de la Foi, l'œuvre se compose de groupes de douze personnes. Chacun des associés verse une cotisation minimale (un sou), ce qui leur permet de participer « aux bienfaits et aux mérites de l'œuvre »¹³⁷. Cette formule donne la possibilité à tous les diocésains de contribuer au recrutement sacerdotal, pauvres et riches pouvant payer la cotisation. L'œuvre se développe et de nombreux prêtres font leurs études grâce à elle. Mgr Isoard souhaite « en intéressant les fidèles, les meilleurs du moins, aux séminaristes, et à leur formation, mieux que solliciter leurs aumônes : raviver leur foi, en les amenant à se serrer autour du prêtre comme le meilleur rempart de la société et de la religion »¹³⁸.

133 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 231.

134 A. BOUZOU, *Mgr Isoard...*, op. cit., p. 201.

135 Dans le diocèse de Poitiers, l'œuvre des vocations est créée par Mgr Pelgé, en 1903. J. BOUQUET, *Clercs et laïcs...*, op. cit., p. 48.

136 *La Page de Saint-André*, janvier-mars 1941, p. 5.

137 *Ibid.*

138 *Ibid.*

En 1883, l'évêque crée un bulletin diocésain¹³⁹ dont il est également le rédacteur. La *Revue du diocèse d'Annecy*¹⁴⁰ contient deux parties, l'une officielle où sont publiés les actes émanant de l'administration diocésaine alors que l'autre intitulée « [partie] non officielle », permet au rédacteur de s'exprimer librement sur divers sujets. Mgr de Cabrières, dans son éloge funèbre, déclare à ce propos : « Sa *Semaine religieuse* [...] était une sorte de tribunal devant lequel, en de très courts articles, par petits paragraphes, il citait les auteurs, les orateurs, les directeurs de confréries ou de pèlerinages, et jusqu'aux cérémoniaires : rendant ensuite des arrêts, toujours spirituels, quelquefois mordants, mais qui n'étaient pas toujours sans appel »¹⁴¹.

Denis Pelletier rappelle que la décennie 1880 coïncide « avec l'arrivée à maturité d'une nouvelle génération de républicains (Ferry, Gambetta) formés dans le positivisme, qui croient au pouvoir émancipateur du savoir et rêvent d'une morale laïque »¹⁴². C'est sur l'école que « le débat prend toute sa dimension »¹⁴³. En effet, un certain nombre de lois (Ferry, Goblet) excluent petit à petit les congréganistes de l'enseignement, et avec eux, d'une certaine façon, la religion ou plus exactement l'enseignement religieux.

L'école devient un cheval de bataille pour Mgr Isoard, qui, dès 1883, adresse une lettre pastorale à ses diocésains sur « l'enseignement de la morale dans les écoles primaires »¹⁴⁴. À ses yeux, l'école de la République symbolise le mal, notamment par le manque de morale [religieuse]. Elle en comporte une, celle-ci constitue d'ailleurs avec l'universalisme des droits de l'homme, son ciment, mais cette morale est laïque ! L'évêque rappelle donc que c'est un « très grand mal » qui est fait aux enfants de leur dire ou de les amener à penser qu'ils « n'ont pas besoin de la pratique de la Religion, pour observer toute la loi morale »¹⁴⁵.

Luttant également contre les mauvais manuels scolaires, il va jusqu'à condamner certains titres dans une lettre pastorale de janvier 1883, où il s'oppose à l'usage de livres qu'il juge étrangers à la doctrine chrétienne. Alors qu'il lui avait été interdit de lire sa lettre pastorale, il

139 Cette initiative s'inscrit dans un mouvement général, existant déjà avant la guerre de 1870. C'est juste après 1871, que l'on remarque une poussée des semaines officielles, Émile Poulat estime à 30 le nombre de titres créés entre 1870 et 1883. E. POULAT, *Les Semaines religieuses...*, op. cit., p. 17.

140 L'abbé Bouzoud écrit à ce propos : « Titre exact, car elle était une revue des événements plutôt qu'une Semaine religieuse conduite à la façon habituelle, il donna le spectacle, unique en France, d'un évêque rédigeant, à lui seul, pendant dix-huit ans, sa semaine religieuse », in BOUZOU, *Mgr Isoard...*, op. cit., p. 299-300. La *Revue du Diocèse d'Annecy* cesse de paraître sous ce titre le 30 juillet 1964, et reparait sous le titre *Église d'Annecy*, le 27 août 1964.

141 Mgr de Cabrières, *Oraison funèbre de Mgr Isoard prononcée en la Cathédrale d'Annecy le 3 septembre 1901*, p. 29.

142 D. PELLETIER, *Les Catholiques...*, op. cit., p. 42-43.

143 Ibid.

144 *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy sur l'enseignement de la morale dans les écoles primaires*, Annecy, Niérat, 18 décembre 1883, 25 p.

145 *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy sur l'enseignement de la morale dans les écoles primaires...*, op. cit., p. 18.

en donne connaissance à ses diocésains, le 26 janvier, dans sa cathédrale. Demandant à ses prêtres de l'imiter, il est déféré « comme d'abus » au Conseil d'État qui le reconnaît coupable le 28 avril 1883¹⁴⁶. Cette condamnation entraîne également la suspension du traitement de onze desservants¹⁴⁷. La *Revue du Diocèse d'Annecy* souligne même que le sacrement de confirmation est refusé aux enfants ayant lu les ouvrages condamnés par l'évêque, soit tous ceux de Bossey, douze de ceux de Saint-Julien-en-Genevois et presque tous ceux de Bonne-sur-Menoge¹⁴⁸. Le 27 avril 1883, l'Ordinaire avait publié une lettre datée du 23 portant sur la première communion des enfants qui lisent à l'école le manuel Compayré¹⁴⁹ et l'admission de leurs parents à la communion pascale¹⁵⁰.

Les années 1880-1890 correspondent à une période assez peu favorable à l'Église, des difficultés apparaissent avec les luttes opposant catholiques conservateurs et laïcs républicains. Outre les lois scolaires (Ferry, Goblet) qui tentent d'exclure de l'enseignement les religieux, il y a le rétablissement du divorce, et surtout la loi imposant le service militaire aux séminaristes. Pour Mgr Isoard, elle est « certainement la plus odieuse contre Dieu et contre son Christ ». Les séminaristes ne sont ordonnés qu'après avoir répondu à leurs obligations. Déjà en 1881, il avait publié un texte intitulé *bon sens et justice, à propos du service militaire*¹⁵¹. L'évêque s'oppose également à la réduction du personnel ecclésiastique, rappelant au ministre des Cultes qu'il ne peut pas traiter les prêtres comme un autre ministre traiterait les fonctionnaires¹⁵².

L'électorat de gauche gagne de plus en plus de communes¹⁵³ d'autant que peu de catholiques se lancent dans la bataille politique¹⁵⁴. La gauche s'installe dans les cluses, les terres de contacts et d'échanges, à proximité des axes routiers importants, tout cela favorisant l'ouverture sur l'extérieur ; elle est également présente dans les secteurs où l'économie préalpine pure se dégrade. Paul Guichonnet dans son étude sur « le tempérament politique

146 La veille, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie *La lettre de Mgr Isoard à un père de famille de son diocèse au sujet de l'interdiction des manuels scolaires*.

147 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 244.

148 *Revue du Diocèse d'Annecy*, 8 et 15 juin 1883.

149 Il était par exemple affirmé que le plus important dans le mariage était le passage à la mairie et non à l'Église. Le manuel de Compayré est condamné, avec trois autres ouvrages, par la congrégation de l'Index en décembre 1882.

150 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 18, 27 avril 1883.

151 Paris, V. Palmé, 1881, 32 p.

152AN F¹⁹ 2492. Lettre de Mgr Isoard au ministre des Cultes, 24 janvier 1893. « Le ministre des Cultes n'a point vis-à-vis des ecclésiastiques la situation et les droits du ministre de la Justice vis-à-vis des magistrats, du ministre de l'Instruction publique vis-à-vis des membres de l'Université ».

153En 1888, les quatre candidats républicains sont élus, contrairement au mouvement national qui donne 113 nouvelles circonscriptions à la droite. J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1039.

154 Déjà en 1881, aucun candidat de droite ne s'était présenté.

dans les montagnes de Haute-Savoie » rappelle qu'à partir de 1875, à l'exception de trois communes¹⁵⁵, tout le bassin de la cluse de l'Arve¹⁵⁶ est à gauche¹⁵⁷. N'oublions pas que cette zone est largement influencée par Genève depuis le XVIII^e siècle. Sur les bords du Léman¹⁵⁸, le tempérament politique¹⁵⁹ « est commandé par une économie originale dans les Alpes (pêche, extraction de pierres) » et Paul Guichonnet ajoute que cette « région est fidèle à la gauche », car « ils ne connaissent pas le rythme tranquille du paysan chablaisien »¹⁶⁰. Dans l'avant-pays, des communes – ou plus largement des cantons entiers – sont également attirés par les idées républicaines. De 1885 à 1900, trois loges maçonniques sont présentes en Haute-Savoie, le nombre de leurs membres passant de cent vingt à deux cent vingt-six¹⁶¹.

Concernant les devoirs politiques, Mgr Isoard rappelle à ses diocésains qu'ils ne doivent pas « poser d'actes contraires à leur conscience »¹⁶². Mais les résultats des élections montrent tout de même « l'acceptation massive de la République par un électorat pourtant en grande majorité catholique »¹⁶³, et ce surtout après le Ralliement. Depuis longtemps les catholiques ont accepté le régime en place, et ils savent différencier religion et politique dans bien des cas¹⁶⁴. C'est pourquoi, un électeur peut-être pratiquant tout en votant pour un candidat républicain. Pour les élections de 1893, *Le Mont-Blanc Républicain* rappelle que « la Haute-Savoie n'a rien à craindre [...] des agitations de l'évêque d'Annecy. Quoi qu'il fasse, il ne changera pas sensiblement les conditions électorales [...]. Il y a beau jour que le catholique sait, chez nous, faire [la part] entre ses devoirs religieux et ses devoirs politiques. De longue date, il a dit à son curé : M. le curé, votre royaume n'est pas de ce monde... »¹⁶⁵. Si en 1875, la Haute-Savoie présente un « tempérament politique de fond conservateur »¹⁶⁶, la situation évolue nettement en faveur de la gauche, et ce jusqu'à la Première Guerre mondiale, à l'exception des paroisses qui font partie des bastions du catholicisme, et dont certaines restent

155 Il s'agit de Faucigny, Marcellaz et La Côte d'Hyot.

156 Sur la gauche en Faucigny, voir Sébastien TARRADE, *Les forces de gauche dans l'arrondissement de Bonneville de 1897 à 1940*, mémoire de Master II, Université de Savoie, 2004, 233 p.

157 P. GUICHONNET, « Le tempérament... », *Revue de Géographie Alpine*, op. cit., p. 73. Voir la carte en annexe n° 17.

158 Sur la vie politique de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, voir Michaël STEHLIN, *La vie politique dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains-les-Bains 1870-1914*, MM, Université de Savoie, 2003, 182 p.

159 Même si Thonon-les-Bains reste un bastion du catholicisme.

160 P. GUICHONNET, « Le tempérament... », *Revue de Géographie Alpine*, op. cit., p. 73.

161 C. SORREL, « Les Savoyards et la République », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie en Images...*, p. 325.

162 Lettre pastorale sur le devoir électoral de 1881.

163 D. PELLETIER, *Les catholiques...*, op. cit., p. 49.

164 Des paroisses pratiquantes donnent toujours une majorité à la droite, c'est le cas par exemple de celles de La Clusaz, Les Villards-sur-Thônes, Manigod, Abondance, Bellevaux, Sixt, Combloux, Megève entre autres...

165 *Le Mont-Blanc Républicain*, 23 avril 1893.

166 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1027.

attachées à la droite¹⁶⁷. Justinien Raymond rappelle que les résultats électoraux de 1876, 1877 et 1885 montrent l'adhésion du département à la République et l'acceptation des lois institutionnelles de 1875. Au lendemain et à la veille des grandes batailles du Bloc des gauches, la Haute-Savoie ne revient pas sur son choix ; les votes de 1902 et 1906 ne laissent à la droite que « ses bastions imprenables », d'ailleurs souvent situés en altitude. Lors des élections de 1876, les trois candidats conservateurs, d'Asnières de Sales (Annecy), Bouverat (Bonneville), Montgellaz (Saint-Julien-en-Genevois), sont battus par les candidats républicains. Seul Octave de Boigne réussit à emporter l'élection sur le républicain André Folliet, mais pour une courte durée. Le résultat est invalidé, l'élu ayant bénéficié d'une « pression cléricale [...] générale et [...] insolente »¹⁶⁸. 1876 donne donc quatre députés républicains à la Haute-Savoie et cela ne change pas jusqu'aux lendemains du premier conflit mondial. Suite à la crise du 16 mai 1877, les quatre députés sont renvoyés « devant le pays par dissolution »¹⁶⁹. Malgré l'effort du clergé et des associations politico-religieuses de l'Apostolat de la prière et de l'association Pie IX, les candidats conservateurs ne sont pas élus, les quatre républicains obtenant les suffrages nécessaires au premier tour. Découragés par les défaites successives, les conservateurs ne prennent pas part à la bataille électorale de 1881 ; cependant ils reviennent sur la scène politique en 1885, avec les « monarchistes » Roussy de Sales et d'Yvoire et les « bonapartistes »¹⁷⁰ Perret et Mareschal. Une nouvelle fois ils sont battus. Lors des élections de 1893, la droite ne prend pas part à la lutte électorale. Ce refus de participation n'est pas sans rapport avec la prise de position de Mgr Isoard ; le baron d'Yvoire imposant alors « aux conservateurs haut-savoyards de s'abstenir de combattre sous la bannière du Ralliement qui reste une affaire de clercs et de notables »¹⁷¹.

En 1890, Mgr Isoard est l'un des premiers et des seuls évêques français¹⁷² à se rallier publiquement au Toast d'Alger du Cardinal Lavigerie. Rapidement, il dépasse les pensées du Cardinal ; le 2 décembre, il proclame la mort de l'esprit monarchique en France. Le prélat est un conservateur, son reniement du principe monarchique frappe « les milieux royalistes qui le taxèrent de trahison à la cause »¹⁷³. Le fait qu'il adhère publiquement au Toast d'Alger ne

167 La carte politique et celle de la pratique pascalle ne coïncident pas totalement. Voir les cartes des élections de 1902 à 1936, en annexe n^{os} 13 à 16. Voir également la carte du tempérament politique dans les montagnes entre 1875 et 1936, annexe n^o 17.

168 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1030.

169 *Ibid.*, p. 1036.

170 *Ibid.*, p. 1041.

171 C. SORREL, « Les Savoyards et la République », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie...*, op. cit., p. 323.

172 Mgr Leuillieux, archevêque de Chambéry reste silencieux, contrastant ainsi avec « la déclaration bruyante de Mgr Isoard », in C. SORREL, *Les catholiques savoyards...*, op. cit., p. 132.

173 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 236.

signifie pas pour autant qu'il soit républicain. Il sait d'ailleurs le rappeler lorsqu'il déclare aux Républicains du gouvernement : « Non, nous n'irons point à vous [...]. Vous n'êtes point la République ; vous n'êtes point la France ; vous n'êtes pas des maîtres et nous ne sommes point des sujets »¹⁷⁴.

Dans le diocèse, les Orléanistes et les Légitimistes ne sont pas très nombreux, ces deux courants n'ayant pas véritablement d'ancrages historiques. Une partie du clergé et des fidèles a adhéré à ces courants par hostilité à la démocratie laïque. Mgr Isoard contraint la presse monarchiste à se saborder : les deux principaux titres sont supprimés¹⁷⁵. Quelques années après le toast d'Alger – pour des raisons d'opposition entre l'évêque et les directeurs des journaux –, il contraint l'abbé Veyrat-Durebex à saborder *Le Savoisien*¹⁷⁶, et à rentrer dans le ministère paroissial ; dans le même temps, il supprime *L'Union savoissienne* de Jules Ville de Quincy¹⁷⁷. La disparition de ces deux journaux laisse le champ libre à *La Croix de la Haute-Savoie*, née en 1891. À la fin 1893, l'évêque s'adressant à ses prêtres leur rappelle la nécessité de diffuser la « bonne presse » dont *La Croix* et ses rameaux diocésains font partie. C'est dans ce dessein qu'est créé le « Comité de *La Croix de la Haute-Savoie* »¹⁷⁸ dont le but est de « redoubler d'efforts pour exercer, de la manière la plus active et sous toutes ses formes, cet apostolat de la bonne presse »¹⁷⁹ dans le diocèse. À partir de son arrivée à la rédaction en 1899, l'abbé Mossuz donne à ce journal une « orientation sociale parfois audacieuse »¹⁸⁰.

D'autre part, une partie du jeune clergé, « conscient du blocage risqué entre le catholicisme et un régime suranné accueille avec ferveur le nouveau souffle romain qu'il défend dans les rameaux départementaux de *La Croix de Paris* »¹⁸¹. Cette partie du jeune clergé tend à se tourner vers les abbés démocrates. Mais l'évêque a en « horreur les abbés démocrates »¹⁸² et il se méfie de la démocratie chrétienne. Il fait entendre sa voix lors des congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges¹⁸³, allant même jusqu'à accuser son confrère l'archevêque de

174 Texte publié par X. de MONTCLOS, *Le toast d'Alger. Documents (1890-1891)*, Paris, 1966, p. 131-133.

175 Cf. *supra*, p. 22.

176 Ce journal est fondé en 1878, sous l'épiscopat de Mgr Magnin.

177 Jules Ville de Quincy prend la direction du journal à la demande de son frère aîné, Ernest, vicaire général de Mgr Magnin puis de Mgr Isoard, il est nommé directeur du Grand séminaire d'Annecy en 1892.

178 *Chronique des Comités du Sud-Est*, janvier 1894, p. 2-3.

179 *Ibid.*

180 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux..., La Savoie, op. cit.*, p. 245.

181 C. SORREL, « Les Savoyards et la République », in C. SORREL, dir., *Histoire de la Savoie...*, p. 324.

182 A. BOUZOUZ, *Mgr Isoard...*, *op. cit.*, p. 507. L'abbé Bouzoud souligne qu'il « en est quelques-uns qui ont dû ne pas l'oublier ».

183 *Allocution prononcée par Mgr l'évêque d'Annecy à la clôture des retraites ecclésiastiques les 8 et 15 septembre 1896 ; Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy à Mgr l'archevêque de Bourges touchant le congrès ecclésiastique tenu*

Bourges. Ce denier porte l'affaire à Rome et « obtient un blâme de la Congrégation des évêques et réguliers »¹⁸⁴. Concernant la Démocratie chrétienne, elle est le sujet d'une lettre pastorale, où « perçoit la répugnance de l'évêque d'Annecy à adopter, même après l'avoir entouré des plus expresses réserves, le terme de Démocratie »¹⁸⁵. Il serait inexact de penser que l'évêque ne s'intéresse pas à la question sociale, puisqu'il demande à son clergé de s'y intéresser « à l'aide du *Manuel social chrétien* du chanoine Dehon (1895) »¹⁸⁶.

C'est au cours de cet « épiscopat de combat » que les principales œuvres du XX^e siècle prennent naissance. Depuis longtemps les chorales paroissiales existaient, mais aucun besoin ne se faisait alors sentir de créer des œuvres de défense religieuse. C'est à partir des années 1880 que des patronages sont constitués. Le premier l'est à Menthon en 1886, suivi par celui de La Roche-sur-Foron, le premier à être doté d'une maison pour les jeunes¹⁸⁷. C'est également en 1886 que le comte Albert de Mun¹⁸⁸ lance l'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF)¹⁸⁹ promise à un bel avenir. Si de nombreux groupements se forment dans l'esprit ACJF, celle-ci n'apparaît officiellement dans le diocèse qu'en juillet 1901. Elle est en relation avec la Chronique Sociale de Marius Gonin. Son premier aumônier est l'abbé Mossuz, le rédacteur en chef de *La Croix de la Haute-Savoie*. Il n'est sans doute pas étranger au succès rencontré par l'association. Il semble également être présent aux premiers pas du mouvement de Marc Sangnier, le Sillon. L'essor de la jeunesse catholique permet également « celui des sociétés musicales catholiques et de toute une série d'associations, qu'elles [soient] de tir, de gymnastique ou bien des syndicats ouvriers et agricoles, des cercles de conférences, de coopératives... »¹⁹⁰. Autant de groupements qui permettent de s'opposer aux républicains, qui fondent le même genre de groupes. Il arrive parfois qu'une même commune possède les deux types de fanfares, le Chablais comporte plusieurs exemples de ce type.

dans cette ville au mois d'août 1900. Le geste de Mgr Isoard n'est pas isolé, puisque Mgr Turinaz, évêque de Nancy, publie une brochure « dans laquelle il suggère ironiquement des assemblées de sacristains et de soldats », in A. DANSETTE, *Histoire religieuse de la France contemporaine, sous la III^e République*, op. cit., p. 232-233. D'après PIERRE Marie-Christine, « Les deux évêques [Isoard et Turinaz] ne peuvent empêcher la tenue du congrès de Reims, mais agissent à Rome pour qu'il n'y en ait pas d'autre. », in *Les Idées politiques de Mgr Turinaz...*, op. cit., p. 215.

184 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 22.

185 A. BOUZOU, *Mgr Isoard...*, op. cit., p. 548-549.

186 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 245.

187 Archives de l'Académie Salésienne (AAS). Boîte Campistron. E. CHARVET, *Rapport sur la fédération musicale des œuvres de jeunesse, présenté à la séance du bureau diocésain le 8 juin 1911 au congrès diocésain*.

188 Albert de Mun n'a pas obtenu du pape Léon XIII l'autorisation de constituer un « parti politique catholique », il crée donc l'ACJF, qui prépare les catholiques à la vie dans la cité.

189 Nous évoquerons l'ACJF et les œuvres en général dans la partie intitulée « mobilisation pastorale ».

190 C. BARBIER, *Essai sur les fanfares et chorales...*, op. cit., p. 40.

Celui dont « on redoutait et on blâmait la liberté de sa parole et [dont] on essayait quelquefois d'en atténuer l'effet »¹⁹¹ meurt le 3 août 1901, laissant une lourde succession. Si sa nomination sur le siège d'Annecy avait été rapide (moins d'un an), la situation est bien différente pour son successeur, qui doit attendre deux années avant de pouvoir entrer en fonction, suite à la querelle du *Nobis Nominavit*¹⁹². Les vicaires capitulaires Moccand et Pissard doivent gérer les situations délicates nées des difficultés rencontrées par les congrégations suite aux différentes lois promulguées depuis près d'un quart de siècle.

Mgr Isoard laisse un clergé bien formé dans un bon diocèse où la pratique, même si elle accuse une baisse par rapport à 1880, est encore élevée. Les consécration d'édifices sont encore nombreuses, trente-neuf lieux de culte sont consacrés entre 1879 et 1901¹⁹³. Pour le chanoine Rebord, l'évêque est « incontestablement dans le dernier quart du XIX^e siècle en France, un des évêques les plus remarquables par ses relations, son influence, sa doctrine et sa clairvoyance » ajoutant que « son épiscopat [fut] fécond et grandement utile à l'Église et au diocèse de saint François de Sales »¹⁹⁴.

Après nous être intéressés à l'histoire du diocèse, il nous paraît utile de s'arrêter à sa présentation géographique à laquelle nous associerons des aspects économiques, à la veille du début de notre étude, afin de mieux comprendre le cadre de vie des diocésains.

b. Présentation géographique et économique du diocèse

Comme nous l'avons vu les limites du diocèse d'Annecy ne se calquent pas sur celles du département¹⁹⁵. Suite à des aléas historiques, le diocèse d'Annecy a dû céder à Chambéry plusieurs paroisses des cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran, tout en conservant une avancée dans le département de la Savoie.

Sa géographie se partage en plusieurs types d'unités géographiques naturelles¹⁹⁶ : l'avant-pays composant une zone de basse altitude. Les Préalpes, composées des massifs du Chablais, des Bornes et du Giffre, auxquels s'ajoute celui des Bauges, offrent une altitude moyenne.

191 Mgr de CABRIERES, *Oraison funèbre...*, *op. cit.*, p. 5. Mgr de Cabrières ajoute : « Et cependant, parce qu'on trouvait à la voix de cet éloquent évêque un accent sincère, parce qu'elle venait d'un cœur généreux, on s'attachait à lui, on l'admirait et on l'aimait ».

192 Voir O. PONCET, « Grammaire et diplomatie sous la Troisième République. La querelle du *Nobis Nominavit* entre la France et le Saint-Siège (1871-1903) », in *Mélanges de l'Ecole Française de Rome Italie Méditerranée*, n° 109, 1997, p. 895-945.

193 Mgr Rendu (1842-1859) en consacre 66, Mgr Magnin (1861-1879) 44.

194 CH.- M. REBORD, *Dictionnaire du clergé...*, *op. cit.*, t. 2, p. 431.

195 Le département de la Savoie, à l'époque de notre étude, comporte trois diocèses.

196 Voir la carte schématique de la géographie en annexe n° 10.

Les hauts massifs ou Grandes Alpes n'occupent, dans la zone sud-est, qu'une petite partie du diocèse. À ces trois ensembles, il convient d'ajouter les cluses d'Annecy et de l'Arve, ainsi que le Sillon alpin qui fait figure de prolongement de cette dernière. Comme le sillon alpin, ces cluses peuvent être rapprochées de l'avant-pays, la montagne n'étant pas un élément dominant, l'altitude y est peu élevée.

L'économie de la Haute-Savoie se fonde principalement sur l'agriculture. Des différences régionales sont perceptibles. Certaines zones développent une exploitation forestière ajoutée à l'élevage de bovins, alors que d'autres se spécialisent dans les cultures maraîchères, céréalières ou fruitières. L'agriculture, si elle est la principale ressource économique, n'est pas la seule activité : des centres industriels se développent dès le XIX^e siècle autour des « villes » que sont Annecy¹⁹⁷, Faverges ou Cluses. Les industries se développent souvent, pour ne pas dire toujours, dans les cluses, bénéficiant d'espaces plus grands et d'un relief moins contraignant que les vallées.

1. L'avant-Pays

Il compose la zone ouest du département, recouvrant l'Albanais, le plateau des Bornes pour aller jusqu'au plateau des Dranses, en passant par le Bas-Genevois ou le Bas-Chablais. N'offrant pas un paysage totalement plat mais plutôt celui d'un relief vallonné entre lequel apparaissent des zones planes, l'avant-pays vit principalement de cultures maraîchères, fruitières ou céréalières, auxquelles s'ajoute l'élevage. Le Bas-Chablais profite de ses herbages et des cultures fourragères pour développer un élevage des vaches laitières. L'économie laitière y est importante et les coopératives laitières y prennent naissance.

Plus au sud, dans la région d'Annemasse, les cultures bénéficient du débouché des marchés genevois, où de nombreux Savoyards vendent leurs produits¹⁹⁸. Le canton de Saint-Julien-en-Genevois offre une polyculture. Si le bassin de La Roche-sur-Foron – Reignier offre une agriculture florissante avec ses élevages, ses cultures fruitières et céréalières, la situation est différente pour le plateau des Bornes qui, à cause des conditions du climat, vit quasi

197 Annecy connaît une activité industrielle depuis l'époque médiévale avec les fabrications d'armes. Mais au XIX^e siècle, elle développe une industrie textile avec l'installation, dans l'ancien couvent des Clarisses, de la Manufacture de coton, devenue royale en 1816. Une industrie métallurgique est installée à Cran, avec les forges, enfin au milieu du siècle les papeteries Aussedat s'installent également sur la rivièr le « Thiou ». Soulignons que Duport, le fondateur de la Manufacture d'Annecy a également implanté une entreprise de coton à Faverges, qui deviendra une soierie en 1822.

198 Voir la thèse de Laurent NEURY, soutenue en décembre 2007 à l'Université de Genève. Intitulée « Entre les mailles du filet... Vivre et survivre sur le versant français de la frontière franco-genevoise de 1933 à 1947 », elle évoque ce type d'échanges.

exclusivement de l'élevage. Les cultures céréalières sont également présentes surtout à l'Ouest d'Annecy, dans l'Albanais notamment.

2. Les Préalpes

Elles occupent 37 % de l'espace du territoire du département de la Haute-Savoie, soit 1 715 kilomètres carrés¹⁹⁹. Composées des massifs du Chablais, des Bornes et du Giffre, elles sont le « domaine de l'herbe et de l'arbre »²⁰⁰, deux éléments qui sont à la base de son activité économique. Elles ne présentent pas les conditions de travail les plus faciles ; c'est bien souvent dans ces zones que l'émigration est la plus importante.

La zone Chablais Haut-Giffre couvrant les cantons de Boège, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Taninges, Samoëns, Le Biot et Abondance, auxquels s'ajoutent quatre communes du canton de Cluses²⁰¹ et autant de celui de Thonon-les-Bains²⁰², plus Novel et Thollon (canton d'Évian-les-Bains), offre, à la fin du XIX^e siècle, une vie pastorale plus florissante que dans le reste des Préalpes²⁰³. Le massif du Giffre, tout en donnant un caractère prospère à l'élevage, redonne une importance à la forêt et voit à l'extrême fin du XIX^e siècle, l'installation d'une usine électro-chimique, celle du Giffre.

Les habitants du massif des Bornes vivent de l'exploitation forestière et de l'élevage. Justinien Raymond voit dans ce « magnifique essor », les raisons d'une faible émigration, écrivant qu'il « a mieux retenu les habitants que dans les autres cantons des Préalpes »²⁰⁴. Les paroisses se trouvant aux extrémités de ce massif, notamment celles qui ont un attrait naturel vers la cluse de l'Arve (Mont-Saxonnex, Brizon...), se tournent vers l'horlogerie²⁰⁵, dont les revenus permettent d'améliorer une économie préalpine qui tend à se dégrader, notamment à cause des conditions moins clémentes que dans la vallée de Thônes.

3. Les cluses

La cluse de l'Arve, qui va de Sallanches au-delà de Bonneville, offre deux types de cultures : dans la partie basse – la plus plane – les cultures sont largement présentes, alors que plus en

199 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 1, p. 19.

200 *Ibid.*, p. 21.

201 Arâches, La Frasse, Saint-Sigismond, Châtillon.

202 Reyvroz, Lullin, Vailly, Bellevaux.

203 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 1, p. 26.

204 *Ibid.*, p. 23.

205 L'industrie horlogère permet une pluriactivité aux paysans des environs de la cluse d'Arve : ils peuvent travailler leurs exploitations, tout en fabriquant des pièces pour l'industrie horlogère à la morte saison. Voir P. JUDET, *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934) : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, 487 p.

amont, elles offrent une économie de type préalpine, basée sur l'élevage et l'exploitation forestière. Les principales « villes » sont Cluses et Bonneville²⁰⁶. La cluse, tout comme son débouché naturel, subit l'influence de Genève. Si les maçons de Samoëns partaient à la mort-saison pour construire des bâtisses dans la cité de Calvin, les fabricants de pièces horlogères s'y rendaient pour vendre leurs marchandises. L'émigration, saisonnière ou permanente, reste un phénomène qui a marqué cette zone.

Celle d'Annecy comporte deux centres industriels : Annecy et Faverges. Le chef-lieu du département connaît une activité industrielle depuis longtemps ; c'est le XIX^e siècle qui lui donne un véritable essor. La Manufacture de Coton, la grande usine textile d'Annecy, emploie une part importante des annéciens²⁰⁷. L'industrie n'est pas le seul centre des ressources économiques de la cluse ; les paroisses riveraines du lac d'Annecy vivent de l'agriculture et bénéficient d'une population stable. Veyrier-du-Lac voit sur ses coteaux de nombreux pieds de vignes, alors que la plaine des Fins à Annecy ou encore Annecy-le-Vieux vivent de l'agriculture.

Faverges, débouché naturel de la cluse, située à l'arrière de celle-ci, est un centre manufacturier important. À l'activité textile de la soierie s'ajoute celle de la petite mécanique. Ici comme à Annecy, l'industrie nourrit une part non négligeable de la population, même si les paroisses voisines vivent encore de l'agriculture. Enfin, une usine d'électro-métallurgie, s'installe à Ugine à la fin du XIX^e siècle.

4. Le Sillon Alpin

Il se limite au bassin de Sallanches, auquel il faut ajouter le seuil de Megève et la vallée de l'Arly. Le bassin de Sallanches²⁰⁸ offre à ses habitants une activité pastorale de type préalpine, cependant ils ne peuvent que rarement compter sur l'appoint des bois pour une exploitation forestière. Le seuil de Megève, qui se poursuit dans la vallée de l'Arly, offre une altitude plus élevée que le bassin de Sallanches, mais aussi des conditions plus favorables à l'exploitation pastorale. Ici, les habitants peuvent vivre quasi exclusivement de l'élevage, qu'il s'agisse de vaches laitières, comme ailleurs dans le département, mais également de mulets, de chèvres ou encore de moutons.

206 Une rivalité a existé entre Bonneville et Cluses.

207 Mgr Rendu ému par la situation des ouvriers et des ouvrières de la Manufacture avait adressé un mémoire au gouvernement pour dénoncer les conditions de travail.

208 Au nord du bassin, une usine électro-chimique s'installe en 1895, à Chedde. C'est là que la cheddite est mise au point.

5. Les Grandes Alpes

Elles occupent 27 182 hectares²⁰⁹, soit à peine 0,05 % de l'espace total du département. Elles recouvrent les cantons de Chamonix et de Saint-Gervais-les-Bains, qui sont principalement couverts par les forêts. L'économie pastorale aux conditions d'exploitation difficiles est la seule ressource de ce monde un peu isolé, tel le village de Vallorcine. Le tourisme est présent à Chamonix depuis près d'un siècle, tout comme le thermalisme à Saint-Gervais-les-Bains.

Après avoir présenté l'économie et la géographie du diocèse, il nous reste à s'intéresser à sa géographie ecclésiastique. Nous nous intéresserons au recrutement du clergé, après quoi nous évoquerons les congrégations, pour terminer par une étude de la pratique dans le diocèse. Il ressort, d'une comparaison de la carte de la pratique religieuse et de celle du relief, que la ferveur est plus « marquée dans les paroisses d'altitude »²¹⁰, et que « la tension religieuse semble moindre dans les cantons rhodaniens et lémaniques »²¹¹.

c. Le diocèse d'Annecy au XIX^e siècle : recrutement et pratique

1. Le recrutement du clergé

Tout au long du siècle, le clergé connaît un important recrutement allant parfois même jusqu'à devenir excédentaire. Le diocèse, principalement rural, connaît une forte croissance démographique jusque dans les années 1860-1870, date à laquelle cet élan se ralentit. L'un des moyens de survie pour ces populations est la cléricature pour ceux qui refusent de partir à l'étranger (Argentine, États-Unis...). À cela s'ajoute également le prestige [de la cléricature] et la sécurité matérielle de la situation. Les enfants de famille nombreuses peuvent songer soit à entrer dans les congrégations qui se développent au cours du siècle soit à partir à l'étranger avec les missionnaires.

Le grand séminaire d'Annecy²¹² rouvre ses portes en 1823²¹³ en accueillant quatre-vingt-trois élèves²¹⁴. Devant un nombre toujours plus important de candidats au sacerdoce, il faut, à

209 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 1, p. 27.

210C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie... », in *Le Millénaire de la Savoie...*, op. cit., p. 142.

211 *Ibid.*

212 Il est l'un des premiers grand séminaire fondé juste après le concile de Trente. Mgr de Thiollaz doit racheter les bâtiments du grand séminaire. Des aménagements successifs sont réalisés soit par l'acquisition de maisons voisines sous l'épiscopat de Mgr Rey, de la création de l'aile du couchant et de la création du troisième étage par Mgr Rendu ou encore par l'achat d'un verger par Mgr Magnin.

213 C'est de cette époque que date le règlement du grand séminaire qui sera encore en vigueur en 1914.

214 CH.-M. REBORD, *Grand séminaire du diocèse...*, op. cit., p. 132.

partir de 1826²¹⁵, opérer une sélection plus sévère. Ceux qui ne sont pas reçus sont alors envoyés dans d'autres diocèses, dans les congrégations ou plus tard chez les missionnaires²¹⁶. Mgr Rendu créant les chaires de droit canon et d'éloquence sacrée²¹⁷ fait entrer les professeurs à plein temps au séminaire²¹⁸.

Entre 1823 et 1901 ce sont 1 555 prêtres qui sont ordonnés par cinq évêques. Soit en moyenne vingt-quatre sous l'épiscopat de Mgr de Thiollaz, dix-huit sous celui de Mgr Rey et seize avec Mgr Rendu²¹⁹, Mgr Magnin ordonne quant à lui, en moyenne, vingt prêtres par an²²⁰, enfin Mgr Isoard, dernier évêque du XIX^e siècle en ordonne vingt-et-un annuellement. À l'évidence la période allant de l'Annexion au début de notre étude constitue « la période la plus riche de son histoire religieuse sur le plan des vocations diocésaines et missionnaires »²²¹.

Un minimum séculaire est atteint dans les années 1856-1860 pour les quatre diocèses ; celui d'Annecy restant au-dessus de la moyenne²²² avec cinquante-quatre ordinations²²³. Ce minimum ne fait que répondre à la constance de la baisse de la courbe des ordinations depuis les années 1840, qui passe de quatre-vingt-onze à cinquante-quatre²²⁴ entre 1841 et 1860. Sans doute la politique anticléricale de Charles-Albert et l'arrivée sur le trône de Victor-Emmanuel II n'est pas sans relation avec ce changement. Il est également possible qu'il y ait saturation du nombre des postes disponibles²²⁵. Le même phénomène – de diminution – est visible dans la « France de la Monarchie de Juillet qui enregistre une chute encore plus marquée »²²⁶. Dans le diocèse, la reprise des ordinations se fait à partir des années 1860-1865, soit un peu plus tard qu'en France ; la Savoie bénéficiant « en différé du climat favorable du Second Empire »²²⁷, auquel s'ajoutent les progrès de l'instruction. La prêtrise assure toujours une certaine aisance matérielle, un respect de la part des populations, à quoi s'ajoute pour beaucoup d'enfants de paysans la possibilité d'une ascension sociale. Soixante-huit prêtres

215 *Ibid.* Entre 1826 et 1830, ce sont 118 prêtres qui sont ordonnés pour le diocèse d'Annecy, alors que pour Chambéry, Maurienne et Tarentaise, les ordinations sont au nombre de 54, 22 et 32.

216 Une autre solution peut être trouvée dans le cas des vicaires-régents qui s'occupent de l'enseignement dans les paroisses. Mais cette fonction n'est guère enviable, puisque ces jeunes prêtres ne sont guère appréciés de leurs confrères chargés de paroisse et surtout ils ne sont pas préparés à leur fonction, de plus ils sont mal payés.

217 Le premier professeur sera l'abbé Magnin, successeur de Mgr Rendu.

218 CH.- M. REBORD, *Grand séminaire...*, *op. cit.*, p. 161.

219 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 212.

220 *Ibid.*, p. 229.

221 DECHAVASSINE (Chanoine), « Les vocations sacerdotales dans le diocèse d'Annecy depuis un siècle, 1860-1960 », in *La Page de Saint-André*, n° 3, juillet-septembre 1963.

222 Elle est de 29 ordinations.

223 Les ordinations pour Chambéry, Maurienne et Tarentaise sont de : 27, 20 et 15.

224 Pour les quatre diocèses, le nombre d'ordinations passe de 172 à 116 entre 1841 et 1860.

225 C. SORREL, *Les catholiques savoyards...*, *op. cit.*, p. 37.

226 *Ibid.*

227 *Ibid.*

sont ordonnés entre 1861 et 1865, et c'est surtout après 1865 que la courbe remonte très nettement, puisque entre 1866 et 1881, le nombre d'ordinations quinquennales passe de soixante et onze à cent vingt-cinq. Les années 1876-1890 enregistrent trois cent cinquante-deux ordinations²²⁸. Le maximum séculaire étant enregistré entre 1881 et 1885, avec une moyenne de vingt-cinq ordinations par an²²⁹. À partir de 1886, la tendance s'inverse et le nombre de prêtres ordonnés passe de cent six à quatre vingt-cinq à la veille de la Séparation. Doit-on voir dans ce changement le résultat d'une sélection accrue des candidats²³⁰ et leur orientation vers les congrégations²³¹, ou un effet du ralentissement de l'accroissement de la population ? Le nombre d'entrées au séminaire semble se maintenir jusqu'à la veille de la Séparation. Entre 1883 et 1906, ce sont cinq cent seize élèves qui y entrent avec une moyenne annuelle de vingt-deux entrées. Tous ne vont pas jusqu'au sacerdoce puisque les abandons définitifs touchent environ 16,5 % des élèves²³², soit une moyenne de quatre par an. Cet abandon semble plus fréquent à partir des années 1888-1889²³³. À cela s'ajoute l'envoi dans d'autres diocèses (Nevers, Belley, Montpellier)²³⁴ ou chez les réguliers. Le service militaire influence quelques candidats au sacerdoce, mais ce phénomène est surtout visible après 1905. Malgré tout, le taux d'encadrement de la population est de 19,2 prêtres séculiers pour 10 000 habitants en 1900-1904, alors que pour le diocèse de Chambéry, il est de 29,4.

Les familles paysannes fournissent le plus de vocations. Sur la période 1866-1905, les cantons d'Évian-les-Bains²³⁵, de Thonon-les-Bains, de Saint-Julien-en-Genevois, de Faverges et de Thônes²³⁶ sont ceux où les vocations sont les plus nombreuses. Les cantons qui donnent le moins de prêtres entre 1886 et 1905 sont ceux de La Roche-sur-Foron, Bonneville, Samoëns, Chamonix, Ugine et Seyssel, auquel s'ajoute Saint-Gervais-les-Bains qui ne donne qu'un

228 121 entre 1876-1880 ; 125 entre 1881-1885 et 106 entre 1886-1890. C'est en 1884 qu'a lieu l'ordination la plus importante avec 33 prêtres séculiers.

229 Pour les quatre diocèses de Savoie, ces cinq années sont celles d'un maximum séculaire. En 1884, Mgr Isoard ordonne trente-trois prêtres, il faut attendre 1943 pour revoir un nombre aussi élevé d'ordinations en une année. Soulignons que ce chiffre important ne sera pas sans relation avec la guerre.

230 En 1897-1898, un élève est refusé à l'ordination par Mgr Isoard pour « médiocrité ». ADA, registre des entrées au grand séminaire. 1883-1899.

231 Sur la période 1883-1899, trois élèves partent chez les Pères Blancs ; quatre, chez les Oblats ; cinq, aux Missions étrangères. Auxquels s'ajoutent ceux qui entrent chez les jésuites (deux), au séminaire colonial (trois) et chez les cisterciens (deux).

232 Certains candidats sont également renvoyés pour santé fragile, ce qui est le cas pour quinze d'entre eux (2 % des entrées), dont un qui a une vocation tardive et qui perd la raison au cours des vacances. Il y a également les décès qui touchent dix-huit séminaristes sur la période, soit 3 % des entrées.

233 Voir le tableau des entrées et sorties au grand séminaire en annexe n° 43.

234 Dans le registre des entrées au grand séminaire, il arrive parfois que l'élève renvoyé d'Annecy soit accepté à Bourg, à Nevers, ou alors envoyé à Montpellier.

235 Les vocations proviennent surtout des paroisses du plateau de Gavot.

236 Des communes donnent beaucoup de prêtres, c'est le cas par exemple de Manigod, dans la vallée de Thônes ou de Bellevaux dans celui de Thonon-les-Bains.

prêtre entre 1866 et 1905²³⁷. Sans doute ces cantons sont-ils moins « traditionalistes » que ceux des Préalpes cités précédemment. Cinq font partie de la « diagonale » rouge du Faucigny et sans doute les changements de comportements politiques au cours des années 1880 ne sont pas sans rapport avec le peu de prêtres originaires de ces cantons. Il est vrai que « la conjoncture politique apparaît comme un effet prépondérant du détachement »²³⁸. C'est dans ces cantons que l'on remarque une baisse de la pratique pascalle dans les années 1880.

En comparant les ordinations de 1866-1885 et de 1886-1905, nous observons que quatorze cantons voient une diminution du nombre d'ordinations et autant connaissent une hausse. Une baisse apparaît dans les cantons d'Évian-les-Bains, de Thonon-les-Bains ou encore de Saint-Julien-en-Genevois, alors que dans celui de Thônes, le nombre d'ordinations se maintient sur toute la période²³⁹. Sans doute faut-il voir ici l'influence des missionnaires qui recrutent dans ces zones du diocèse, notamment par le biais des « frères recruteurs »²⁴⁰. Cette explication s'applique aux cantons d'Abondance ou du Biot. Ils font partie des meilleurs cantons du diocèse au niveau de la pratique pascalle, il peut alors paraître surprenant de constater qu'ils ne donnent que peu de prêtres séculiers : les vocations sont plutôt dirigées vers les missionnaires.

À l'exception de Saint-Julien-en-Genevois, les cantons qui donnent le plus de vocations sont préalpines ou vivent d'une économie préalpine. Tel est le cas dans le canton de Faverges, où Montmin, la seule paroisse à être en altitude, donne le plus de prêtres ; son attitude religieuse et son économie se rapprochent de celles de la vallée de Thônes toute proche. Concernant Saint-Julien-en-Genevois, seules deux paroisses donnent beaucoup d'ecclésiastiques. Le chanoine Dechavassine souligne par exemple que le dernier prêtre originaire de Saint-Julien-en-Genevois a été ordonné en 1889²⁴¹. Cruseilles, maintenant sa pratique de plus de 95 % d'assujettis entre 1881 et 1901, multiplie par deux le nombre de ses vocations entre 1866 et 1905, passant de neuf à dix-sept ordinations. Les cantons de Saint-Jeoire-en-Faucigny et Cluses connaissent une forte diminution (-10), tout comme Boège, La Roche-sur-Foron ou encore Samoëns, alors que Bonneville maintient – plus ou moins – ses ordinations (de quatorze elles passent à dix). Sans doute l'implantation de la gauche n'est pas étrangère à ce phénomène. À Boège, une opposition est faite entre les paroisses d'altitude et celles de la

237 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 912. L'auteur souligne également que peu d'instituteurs sont originaires de ce canton, et le peu qui le sont, viennent de familles non savoyardes, il s'agit souvent d'enfants d'instituteurs ou de gendarmes. Entre 1906 et 1925, le canton de Saint-Gervais-les-Bains ne donne aucun prêtre.

238 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 22.

239 Le nombre des ordinations dans le canton de Thônes est de 22 entre 1866 et 1885, 23 entre 1886-1905.

240 A. LANFREY, *Sécularisation...*, op. cit., p. 24.

241 DECHAVASSINE (Chanoine) « Répertoire paroissial des vocations sacerdotales », in *Nouveau supplément au dictionnaire...*, op. cit., p. 1072.

plaine, les premières votent à droite et donnent des vocations, alors que l'inverse s'applique aux paroisses de la « plaine ». Les cantons de Thonon-les-Bains et de Sallanches donnent le même nombre de vocations (trente-cinq), sur la période 1866-1905. Sallanches voit une très nette chute des ordinations ; elles passent de vingt-huit (1866-1885) à huit (1886-1905), alors que Thonon-les-Bains connaît le phénomène inverse, passant de douze à vingt-trois, là encore les paroisses les plus hautes du canton s'opposent à celles de la « plaine » en donnant la majorité des vocations.

Bénéficiant de la proximité de l'école normale de Rumilly, les cantons de l'avant-pays (Seyssel, Alby-sur-Chéran) sont des pépinières d'instituteurs²⁴² plus que de prêtres. La prêtrise, comme l'enseignement, est un facteur de promotion sociale pour les enfants de paysans. Le choix de l'un ou de l'autre n'est qu'une question de conviction ; ceux qui se trouvent dans des cantons où la ferveur religieuse est importante se portent plus vers le sacerdoce, alors qu'à l'inverse, ceux qui se trouvent dans des cantons plus à gauche, ou bien là où un certain détachement est visible, se tournent vers l'enseignement.

La carte des vocations se rapproche fortement de celle de la pratique²⁴³. Là où les vocations sont les plus nombreuses, il s'agit des cantons où la pratique pascalle est la plus importante. Il semble également y avoir corrélation entre vocations et présence des petits séminaires. Ces derniers se trouvent à Évian-les-Bains²⁴⁴ et à Mélan (Taninges), où les Missionnaires de Saint-François-de-Sales assurent l'enseignement jusqu'au début du XX^e siècle. Ils sont alors remplacés par des prêtres du diocèse, avant que les établissements ne ferment définitivement leurs portes. Les élèves s'y trouvant au moment de leur fermeture sont envoyés à La Roche-sur-Foron dans le collège tenu par des prêtres. Un autre établissement tenu par des prêtres est installé à Thônes, mais il est assez petit²⁴⁵ et ne peut accueillir que peu d'élèves. C'est sans doute ce qui explique qu'après 1905 de nombreux candidats au sacerdoce entrant au grand séminaire viennent du collège de La Roche-sur-Foron. Pour les entrées au grand séminaire d'Annecy entre 1900 et 1909, les origines des élèves se répartissent comme suit : soixante viennent de Mélan, quarante-cinq d'Évian-les-Bains, vingt-trois de Thônes et soixante-trois de La Roche-sur-Foron²⁴⁶, les onze autres provenant de divers collèges hors du diocèse.

242 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 975.

243 Voir la carte du recrutement par canton en 1906 en annexes n° 56 et celle de la pratique pascalle en annexe n° 58.

244 Voir annexe n° 61. Pour leur recrutement voir les cartes en annexes n°s 48 et 49.

245 Le collège de Thônes est parfois appelé « la Petite Sorbonne ».

246 ADA. Registre d'entrées des élèves au grand séminaire, cahier n° 4. Avant 1900, le cahier ne précise pas les collèges d'origine des élèves. Il est intéressant de souligner qu'à la fin du XIX^e siècle, le canton de La Roche-

2. Congrégations²⁴⁷ et missions

Le XIX^e siècle constitue une période d'essor remarquable pour les congrégations, surtout féminines ; le diocèse d'Annecy, qui peut être considéré comme une terre d'élections pour le recrutement congréganiste, suit ce mouvement. Denis Pelletier rappelle que près de quatre cents congrégations sont fondées entre 1796 et 1880, avec un rythme moyen de six nouvelles congrégations par an entre 1820 et 1860²⁴⁸.

Des congrégations contraintes de se disperser lors des troubles révolutionnaires sont réintroduites en Savoie. Tel est le cas des Chartreux qui reviennent au Reposoir, des Visitandines qui retrouvent Annecy et Thonon-les-Bains ou encore des Capucins²⁴⁹ qui s'installent à Annecy, Thonon-les-Bains ou La Roche-sur-Foron.

En 1833, les Jésuites²⁵⁰ s'installent à Mélan²⁵¹. En plus de leurs charges d'enseignement, ils s'attachent parfois à la pastorale missionnaire. Leur arrivée, comme leur départ, influent sur le recrutement de la compagnie. Ils s'installent à Chambéry en 1823. À partir de cette date, le recrutement est plus important dans ce diocèse que dans les autres²⁵². Lorsqu'ils s'installent à Mélan, en 1833, la décennie 1826-1845 voit trente sujets haut-savoyards entrés dans la Compagnie de Jésus et autant pour Chambéry. Après leur expulsion en 1848, le nombre d'entrées est quasi divisé par deux, puisque quatorze entrées sont enregistrées entre 1846 et 1865 et pour la même période Chambéry enregistre neuf entrées²⁵³.

sur-Foron donne peu de prêtres, il ne semble pas bénéficier de la présence du collège. Voir les cartes en annexes n^{os} 49 à 51.

247 Concernant les congrégations enseignantes, nous les étudierons dans une seconde sous-partie. Cf. *infra*, p. 86 et suiv.

248 D. PELLETIER, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 28.

249 Les Capucins sont réintroduits en Savoie (Chambéry) par Alphonse Gruffat, en 1818. Il naît à Rumilly en 1769, ordonné prêtre en Italie en 1793. Il est selon Rebord : « prédicateur, homme d'action, restaurateur de la province en Savoie [la province n'est restaurée en qu'en 1841], Général de l'Ordre [il meurt en 1843] », in CH.-M. REBORD, *Dictionnaire du clergé...*, *op. cit.*, t. 1, p. 412.

250 La compagnie de Jésus est rétablie par le Pape Pie VII en 1814 ; elle avait été dissoute par un bref pontifical en 1773. En Savoie, la dissolution de la Compagnie de Jésus a lieu en 1729.

251 C'est Marin Ducrey (1766-1834) qui installe d'abord une école secondaire (1805) puis un petit séminaire (1809) dans l'ancienne chartreuse de Mélan. En 1833, il fait appel à une congrégation pour assurer l'enseignement ; « il obtient finalement, en dépit des réticences de Mgr Rey, l'accord de la compagnie de Jésus (août 1833) ». Soulignons que Ducrey est en relation avec Favre, Mermier et qu'il « est un bon témoin des préoccupations d'une partie du clergé haut-savoyard du premier tiers du XIX^e, qui perçoit la continuité entre mission intérieure [...] et la mission lointaine et contribue à forger la dimension missionnaire du catholicisme savoyard contemporain », in C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 172-173 et CH.-M. REBORD, *Dictionnaire du clergé...*, *op. cit.*, t. 1, p. 283. Voir également sur l'histoire de Mélan : F. MARULLAZ « Histoire de Mélan. Rd Marin Ducrey et le collège de Mélan (1804-1834) », in *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, t. 42, 1922, p. 1-191.

252 C. Sorrel relève onze entrées de sujets, entre 1815 et 1825, pour Chambéry, alors qu'Annecy n'en a que quatre.

253 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

Les missions intérieures²⁵⁴ dans les paroisses commencent leur développement sous l'épiscopat de Mgr de Thiollaz, qui souhaite les organiser et surtout les contrôler. Joseph-Marie Favre²⁵⁵ et Pierre Mermier²⁵⁶ jouent un rôle dans ce qui marque un des « temps forts de la spiritualité religieuse »²⁵⁷, en souhaitant constituer une congrégation spécifique aux missions intérieures²⁵⁸. Ces dernières constituent une rupture majeure dans la vie religieuse ordinaire de la paroisse. Pendant deux à trois semaines, la paroisse vit au rythme de la mission, invitant les fidèles à la confession générale, à la communion. Mermier réussit à créer les Missionnaires de Saint-François-de-Sales en 1838 mais pour cela il doit attendre le changement d'évêque²⁵⁹.

Pour les congrégations masculines, la grande nouveauté apparaît par l'installation de frères enseignants. Ce phénomène n'est pas propre au diocèse d'Annecy, puisque Denis Pelletier souligne le même phénomène, écrivant que « en dehors des ordres anciens, la plupart des congrégations masculines se consacrent à l'enseignement »²⁶⁰. Entre 1830 et 1859, les Frères des Écoles Chrétiennes ouvrent vingt-trois écoles et pensionnats dans le diocèse.

En Savoie, pour les femmes, ce sont des congrégations de vie active qui se développent au cours du XIX^e siècle, telles les sœurs de Saint-Joseph d'Annecy qui s'installent en 1833 à Annecy²⁶¹ ou encore les Sœurs de la Charité, fondées dans le Doubs par Jeanne-Antide Thouret et qui s'installent à La Roche-sur-Foron. En 1838, en relation étroite avec le père Mermier, Claudine Échernier, fonde à Chavanod la congrégation de Sœurs de la Croix²⁶² [de Chavanod]. Elle est approuvée en 1841 par Mgr Rey²⁶³. Entre 1850 et 1860, elles fondent pas

254 Il était nécessaire d'effacer les traces laissées par la Révolution.

255 Joseph-Marie Favre naît à Samoëns en 1791, ordonné prêtre en 1817, deux ans plus tard, il est professeur de rhétorique à Saint Louis du Mont, avant d'être nommé directeur des Missions de Chambéry, en août 1822. En 1833, il est maître des novices à l'abbaye de Tamié, pour une société de missionnaires diocésains. Excorporé du diocèse de Chambéry, il se retire à Conflans en 1834 et meurt quatre ans plus tard. CH.- M. REBORD, *Dictionnaire du clergé...*, op. cit., t. 1, p. 331-332

256 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p.15.

257 D. PELLETIER, *Les catholiques...*, op. cit., p. 30.

258 Cette volonté n'a rien d'exceptionnel; nous savons qu'à cette époque, les « missionnaires diocésains se multiplient » (D. Pelletier, *Les catholiques...*, op. cit., p.30) et qu'en 1815 l'abbé Rauzan avait fondé la société des missions de France.

259 Les Missionnaires de Saint-François-de-Sales sont créés en 1838, par les lettres patentes du roi de Sardaigne du 29 septembre 1838. Ils sont la seule congrégation masculine à être créée en Savoie pour la période contemporaine. Mgr de Thiollaz n'était pas favorable à cette initiative.

260 D. PELLETIER, *Les catholiques...*, op. cit., p. 28.

261 En 1835, l'évêque, Mgr Rey, installent les sœurs de la Croix dans les bâtiments du premier monastère de la Visitation.

262 Voir X., *La congrégation des sœurs de la Croix, dites sœurs de Chavanod au diocèse d'Annecy*, Lyon, Éd. Vitte, 1929, 30 p.

263 Mgr Rey naît à Mégevette en 1770, après des études à Saint-Jeoire-en-Faucigny et à Thonon-les-Bains, il est ordonné prêtre à Fribourg, où il s'est réfugié, en 1793. En 1803, il est vicaire d'une paroisse de Chambéry avant de devenir le secrétaire de Mgr Dessole, vicaire général en 1817. Évêque de Pignerol en 1824, il est transféré sur le siège épiscopal d'Annecy en 1832. Il se consacre alors à des tâches pastorales : il encourage les implantations

moins de vingt écoles²⁶⁴. Il ne faut pas oublier les ordres anciens. Au premier plan les Visitandines, mais également les Clarisses qui s'installent à Évian-les-Bains en 1867 ou les sœurs franciscaines du Sacré-Coeur de Villeurbanne, qui s'installent à Tessy²⁶⁵ en 1874.

Les congrégations se tournent soit vers l'enseignement soit vers l'assistance²⁶⁶ ou les deux à la fois, répondant ainsi à une demande sociale. Les congrégations féminines sont moins suspectes aux yeux des gouvernements – qui reconnaissent leur utilité –, que ne peuvent l'être leurs homologues masculins. Aux yeux de la société française, ces sœurs qu'elles soient enseignantes ou soignantes « fournissent un personnel peu coûteux et moralement irréprochable »²⁶⁷.

L'âge d'or du recrutement des congrégations féminines se situe dans les années 1870-1880. C'est également dans cette seconde moitié du XIX^e siècle que beaucoup d'hommes et de femmes quittent leur pays natal pour des mondes éloignés et mal connus. Si l'esprit missionnaire n'est pas nouveau, ce qui apparaît novateur c'est leur nombre et leur rôle. Plus d'un cinquième des prêtres ordonnés dans le diocèse entre 1861 à 1904 partent comme missionnaires²⁶⁸.

Ces congrégations, qu'elles soient masculines ou féminines, envoient des membres à l'étranger, de l'Algérie aux Indes en passant par les Antilles ou la Louisiane. Entre 1820 et 1942, plus de quatre cents prêtres essaieront dans toutes les parties du monde²⁶⁹. Il ne faut pas oublier que certaines zones du diocèse ont une tradition d'émigration importante, si jusqu'au XVIII^e siècle, seule l'Europe est la destination des migrants, dès la fin du siècle des Lumières, des Savoyards partent vers l'Amérique du Nord²⁷⁰ ou du Sud.

La société des missions étrangères de Paris compte parmi ses membres des Savoyards. Le diocèse de Chambéry est celui qui donne le plus de prêtres (cinquante et un) entre 1821 et 1905, suivi par Annecy qui en donne quarante-sept²⁷¹. Annecy connaît une période

de congrégations, mais il favorise également l'expression de la piété populaire. Proposé pour le siège archiépiscopal de Chambéry, il refuse, proposant Mgr Billiet. Il meurt en 1842. Voir C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 359-361 et CH.- M. REBORD, *Dictionnaire du clergé... op. cit.*, t. 2, p. 674.

264 X., *La congrégation des sœurs de la Croix, dites sœurs de Chavanod au diocèse d'Annecy*, Lyon, Éd. Vitte, 1929, p. 16.

265 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 229.

266 Nous les évoquerons plus longuement dans une seconde sous-partie.

267 D. PELLETIER, *Les catholiques...*, op. cit., p. 30.

268 D. TURPAULT, « Les missions lointaines » in R. BARCELINI, F. PAOLI, D. TURPAULT et alii, *Histoire du diocèse 1860-2000*, op. cit., p. 13.

269 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 218.

270 Citons par exemple Nicolas Girod, premier maire élu de la Nouvelle-Orléans. De nombreux chablaisiens partent en Argentine pour y cultiver la terre.

271 Pour la même période, les diocèses de Tarentaise et de Maurienne en donnent respectivement vingt-deux et cinq.

particulièrement féconde entre 1886 et 1905, où il donne trente missionnaires²⁷², alors qu'au même moment, Chambéry en donne vingt-deux, Moûtiers six et Saint-Jean-de-Maurienne trois²⁷³. Il faut cependant souligner que la Savoie donne plus de missionnaires que la Haute-Savoie, puisque si nous additionnons les chiffres des trois diocèses savoyards²⁷⁴, nous obtenons soixante-dix-huit missionnaires pour la Savoie et quarante-sept pour la Haute-Savoie. En terme départemental, c'est donc la Savoie qui donne plus de missionnaires que la Haute-Savoie.

Les missionnaires savoyards se voient confier, entre autres, le provicariat apostolique de Vishakhapatnam, qui devient un évêché en 1886 et le diocèse de Nagpur qui en est détaché l'année suivante. Ce sont les Missionnaires de Saint-François-de-Sales²⁷⁵ qui oeuvrent dans cette région de l'Inde dès 1849. Ils font appel aux sœurs de Saint-Joseph d'Annecy, dont Mgr Neyret avait été l'aumônier en Savoie, pour s'occuper des femmes, de l'assistance et de l'instruction des jeunes filles. Plus de trente ans après ce sont les Sœurs de la Croix de Chavanod qui s'établissent à Nagpur, Trichinopoly et Tuticorin²⁷⁶ où elles installent écoles, dispensaires, orphelinats, catéchuménats. C'est entre 1881 et 1905 que les départs de sœurs sont les plus importants. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que des recrutements « d'indigènes » aient lieu dans ces zones.

Après avoir étudié le recrutement sacerdotal et congréganiste, intéressons-nous à la pratique religieuse des diocésains d'Annecy qui peut influencer la carte du recrutement²⁷⁷. À la mort de Mgr Isoard, le taux de pascalisans était de plus de 90 %, celui d'encadrement des populations était bon (plus de dix-neuf prêtres pour dix mille habitants), mais il est intéressant de montrer que des dénivellations cantonales sont perceptibles dans la pratique. Le diocèse d'Annecy est une terre de chrétienté qui commence cependant à devenir fragile. 90,58 % de la

272 Cette période correspond à l'épiscopat de Mgr Isoard, faut-il voir dans cette augmentation du nombre de missionnaires, les fruits d'une sélection plus accrue au grand séminaire. Nous avons rappelé que les élèves jugés insuffisants étaient envoyés chez les missionnaires ou dans d'autres diocèses. Les registres d'entrées indiquent parfois les élèves faisant le choix dès leur arrivée d'entrer chez les missionnaires.

273 Pour la période 1821-1845 et 1886-1905, dix prêtres d'Annecy partent, contre un pour Chambéry et deux pour la Tarentaise. C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire du peuple français*, t. 4, *La Savoie*, non paginé, à paraître.

274 Ces chiffres correspondent à des ordres de grandeur, puisque les statistiques sont faites au niveau diocésain, et non départemental.

275 C. Sorrel donne le chiffre de quinze Missionnaires de Saint-François-de-Sales entre 1845 et 1850, et de quatre sœurs (de Saint-Joseph et de la Croix).

276 X., *La congrégation des sœurs de la Croix, dites sœurs de Chavanod au diocèse d'Annecy*, op. cit., p. 27. D'ailleurs évoquant les « sœurs de l'Inde », l'auteur écrit : « [...] vous êtes devant Dieu, la plus belle gloire et le plus bel ornement. Vos œuvres multiples ne peuvent se décrire en quelques lignes ».

277 Les cantons ayant une bonne pratique religieuse, constituent souvent des lieux privilégiés pour le recrutement.

population est pascalisante avec une différence nette entre hommes et femmes (84,94 % et 96,63 %), les ordinations sont stables.

3. Pratique religieuse

Le diocèse d'Annecy²⁷⁸ bénéficie de séries statistiques réalisées entre l'entrée de la Savoie en France et la veille de la Séparation²⁷⁹. Les informations fournies permettent de cartographier les zones qui restent fidèles tout au long de la période, de celles qui tendent à montrer un léger recul de la pratique ou de celles qui se détachent très nettement²⁸⁰. La pratique pascalle, plus représentative de l'attachement personnel à la religion que l'assistance à la messe dominicale²⁸¹, ne peut être le seul élément à prendre en compte ; c'est pourquoi nous utiliserons le taux des baptêmes dans les trois jours et les zones du recrutement sacerdotal. Ces enquêtes permettent de donner un ordre de grandeur, les chiffres étant parfois vagues²⁸² ; certains desservants ne donnent pas de réponse. Le croisement de ces différentes informations permettra de dresser un tableau général puis régional de la pratique au début de notre période d'études.

L'enquête de 1880 montre une baisse de 1,7 % de la pratique pascalle par rapport à 1862, alors que celle de 1901 est plus importante, sans pour autant être dramatique, - 4 % ; la pratique passant de 94,54 % en 1881 à 90,56 % en 1901. Le taux de la pratique pascalle est de 93 % pour le diocèse de Chambéry dans les années 1880-1890, alors que celui de la Maurienne est de 87 % à peu près à la même époque²⁸³.

Si des dénivellations cantonales sont perceptibles entre les enquêtes de 1862 et 1880, elles s'affirment plus nettement entre 1880 et de 1901 et ce phénomène apparaît comme majeur dans la période 1870-1914²⁸⁴. Les écarts entre les différents cantons se font de plus en plus importants ; s'ils étaient de 15,9 %²⁸⁵ en 1880-1881, ils passent à 40,67 %²⁸⁶ en 1901.

278 Il est le seul des quatre diocèses savoyards à posséder ces séries qui permettent de définir le rythme et l'ampleur de la pratique pascalle.

279 Les dates retenues sont 1862, 1880-1881 et 1900-1902. Nous étudierons les deux dernières périodes.

280 Un intervalle de vingt ans entre chaque série a été fait.

281 La messe dominicale est plus un geste social et religieux, plus ou moins conformiste, que ne l'est l'assistance aux cérémonies pascales. Faire ses pâques signifie se confesser avant d'aller aux cérémonies religieuses, il y a donc une volonté de participation.

282 Certains desservants évoquent une dizaine, ou quelques paroissiens... Voir les cartes de la pratique pascalle en 1862, 1881 et 1901 en annexes n°s 23 à 26 ainsi que celle du délai de baptême dans les trois jours en annexe n° 27.

283 1877-1889.

284 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie... », in *Le Millénaire de la Savoie...*, op. cit., p.148.

285 Le taux le plus élevé est de 99,45 % (le Biot) et le plus bas est de 83,54 % (Annemasse).

286 Le taux le plus élevé est de 99,02 % (Abondance) et le plus bas est de 58,35 % (Saint-Gervais-les-Bains).

Entre 1880 et 1901, huit cantons montrent une certaine stabilité dans la pratique pascalle : trois ont un taux supérieur à 95 %²⁸⁷, autant ont un taux compris entre 90 et 95 %²⁸⁸, et les deux derniers entre 85 et 90 %²⁸⁹. Il s'agit de cantons se trouvant dans les massifs préalpains du Chablais-haut-Giffre, de l'avant-pays ou de la cluse d'Annecy. Seul le canton de Thônes, qui fait honneur à sa réputation de « Vendée » ou de « Bretagne » savoyarde, connaît une hausse dans le taux de la pratique, tous les autres²⁹⁰ voyant une baisse. La baisse peut-être très nette comme pour le canton de Saint-Gervais-les-Bains qui passe de 83,82 % à 58,35 % (-25,47 %), ou encore celui de Reignier qui passe de 95,78 % à 88,69 % (- 7,09 %) ou de Chamonix, qui passe de 93,17 % à 87,27 % (- 5,9 %).

Si les massifs préalpains restent des bastions de chrétienté, les Grandes Alpes marquent un certain détachement. Il n'est alors pas étonnant de constater que les deux cantons qui les composent ne donnent que trois prêtres entre 1886 et 1905²⁹¹. Des zones telles que les périphéries lémanique (Évian-les-Bains, Douvaine) ou rhodanienne (Saint-Julien-en-Genevois, Annemasse, Frangy, Seyssel ou encore Reignier) marquent également un recul de la pratique et pourtant le canton de Saint-Julien-en-Genevois fournit entre 1886 et 1905, vingt-et-un prêtres²⁹². En 1862, les cantons de Douvaine, Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois²⁹³, tous limitrophes avec la Suisse, montrent déjà un certain détachement, phénomène qui se poursuit tout au long du siècle. Entre 1881 et 1901, Saint-Julien-en-Genevois maintient son taux entre 85-90 %, alors qu'Annemasse et Douvaine connaissent une baisse. Les cantons de Faverges et de Saint-Gervais-les-Bains connaissent également ce phénomène de détachement. Si pour Faverges ce taux est élevé dès 1862 (85-90 % de la population pratique), il se maintient jusqu'en 1901, alors que pour Saint-Gervais-les-Bains, il poursuit une lente diminution jusqu'au début du siècle.

La pratique masculine est un élément déterminant pour la cartographie de la pratique. La régionalisation de la pratique dépend de « l'évolution des comportements masculins »²⁹⁴. À l'exception des cantons de Saint-Gervais-les-Bains, d'Annemasse, de Bonneville et de La Roche-sur-Foron, tous présentent un taux de pascalisants (femmes) supérieur à 95 %. La

287 Il s'agit des cantons d'Abondance, du Biot et de Cruseilles.

288 Cantons de Thonon-les-Bains, Saint-Jeoire-en-Faucigny et Samoëns.

289 Il s'agit du canton de Saint-Julien-en-Genevois et Faverges.

290 Soit vingt-et-un cantons.

291 Le canton de Chamonix donne 2 prêtres et celui de Saint-Gervais-les-Bains, 1.

292 Il faut prendre en compte les paroisses qui donnent beaucoup de prêtres comme Savigny ou Vulbens.

293 Les deux autres cantons sont Saint-Gervais-les-Bains et Faverges.

294 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie... », in *Le Millénaire de la Savoie...*, op. cit., p. 149. Voir la carte de la pratique pascalle masculine en 1901, en annexe n° 26.

régionalisation se fait donc bien avec le taux de pascalisants (hommes). Si les cantons préalpins présentant une forte pratique n'accusent qu'une légère différence entre la pratique féminine et masculine, d'autres accusent une différence plus grande, tout en restant de « bons » cantons.

L'arrondissement présentant la plus faible différence entre les pascalisants (hommes et femmes séparés) est celui d'Annecy. Il enregistre une différence moyenne de 9,65 %. La différence la plus élevée est dans le canton d'Alby-sur-Chéran²⁹⁵ – où un foyer anticlérical est présent – qui atteint 20,19 %²⁹⁶. La plus faible différence est enregistrée pour le canton de Thônes avec 4,82 %²⁹⁷. L'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois est celui qui présente la différence moyenne la plus importante avec 16,82 %. Le canton d'Annemasse enregistre 25,34 % de différence dans la pratique pascalle hommes / femmes, alors que celui de Cruseilles n'accuse que 5,79 %. Les arrondissements de Thonon-les-Bains et de Bonneville présentent respectivement une différence de 12,89 % et de 11,59 %. Les différences les plus basses du diocèse de retrouvant dans les cantons d'Abondance (1,45 %) et du Biot (2,79 %). La plus importante étant celle de Saint-Gervais-les-Bains avec 29,41 %²⁹⁸. Le canton d'Ugine présente une différence de 10,94 %.

Un autre élément également révélateur de la ferveur religieuse est le délai de baptême dans les trois jours. En 1900, il est possible de relever une fidélité au *quam primum*. Toutefois un allongement du délai de baptême est visible puisque 60 % des baptêmes ont lieu dans les trois jours, alors que 85 % sont célébrés dans les dix jours²⁹⁹.

La cartographie des délais de baptêmes laisse transparaître des ressemblances importantes avec celle de la pratique et notamment celle des hommes. Les cantons des Préalpes (Abondance, Le Biot, Thônes, Boège) et certains de l'avant-pays (Cruseilles, Alby-sur-Chéran) sont fidèles au baptême dans les trois jours, alors que ceux des « secteurs frondeurs des Grandes Alpes »³⁰⁰ tels que Chamonix ou Saint-Gervais-les-Bains³⁰¹ le sont moins. Abondance, Le Biot, Thônes et Thorens connaissent le taux le plus élevé de pratique

295 Pourtant dans le canton d'Alby-sur-Chéran le taux de baptême dans les trois jours est parmi les meilleurs (80,24 %).

296 Le taux de pascalisants est de 97,82 % pour les femmes et de 77,63 % pour les hommes.

297 Le taux de pascalisants pour les femmes est de 99,51 % et de 94,69 % pour les hommes.

298 Le taux de pascalisants est de 73,59 % pour les femmes et de 44,18 % pour les hommes.

299 La moyenne des quatre diocèse de Savoie étant de 59 % pour le délai de trois jours et de 85 % pour les dix jours. Pour le diocèse de Maurienne, les chiffres sont semblables à ceux d'Annecy : 59 % délai de trois jours ; 84 % pour 10 jours.

300 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie... », in *Le Millénaire de la Savoie...*, op. cit., p. 149.

301 Saint-Gervais-les-Bains a un taux plus élevé que Chamonix (43, 48 % et 31, 43 %).

masculine, il n'est pas étonnant alors de constater qu'ils enregistrent également la plus grande fidélité au baptême dans les trois jours. Les cantons où la pratique pascalle est comprise entre 90 et 95 % connaissent une pratique masculine entre 81 et 90 % et un taux de baptême dans les trois jours allant de 61 à 80 %. Soulignons que les taux les plus bas sont enregistrés dans les cantons frontaliers ou dans les villes, comme Annecy par exemple. Enfin, il reste les cantons de la cluse de l'Arve. Celui qui se distingue par le plus faible pourcentage de baptême dans les trois jours est celui d'Annemasse qui enregistre un taux de 16,10 %. Les cantons de la périphérie lémanique et rhodanienne enregistrent également un taux nettement inférieur à ceux des montagnes³⁰². Là où la pratique masculine est bonne, le délai des trois jours est relativement bien respecté, et à l'inverse, là où la pratique masculine est la plus mauvaise, le délai des trois jours est plutôt mal respecté, puisque son taux varie alors entre 16 et 40 %.

Nous retrouvons ici ce que nous évoquions à propos de la carte du recrutement sacerdotal : les cantons qui donnent le plus de vocations sont en général ceux où la pratique pascalle est la plus importante. La carte du recrutement peut toutefois être « partiellement modifiée par la présence des petits séminaires »³⁰³. L'absence de séminaire aux lendemains de la Séparation confirme cette idée.

Christian Sorrel souligne que les explications mises en avant en 1845, lors de l'enquête de Mgr Rendu³⁰⁴, peuvent encore être valables pour tenter d'expliquer ces différences de pratique. L'émigration est toujours présente, et lorsque les émigrés reviennent, ils apportent des idées nouvelles, des idées de « la ville », qui pour Paul Guichonnet sont souvent des idées de gauche³⁰⁵.

Sans doute ne faut-il pas exclure la conjoncture politique qui joue probablement un rôle dans cette accentuation des dénivellations de la pratique pascalle. Christian Sorrel rappelle par exemple que la pratique pascalle se « dégrade en Genevois et dans la vallée de l'Arve » soulignant que ces zones sont rétives « au conservatisme dès la fin de l'époque sarde »³⁰⁶. Cette zone est celle désignée par Paul Guichonnet sous le terme de « diagonale rouge » de la cluse de l'Arve.

302 Ces cantons ont tous un taux inférieur à 40 %.

303 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

304 Mgr Rendu avait lancé une enquête portant sur les coutumes du diocèse d'Annecy. Un peu moins de la moitié des paroisses y répondent. Voir R. DEVOS et C. JOINSTEN, *Mœurs et coutumes de la Savoie du nord au XIX^e siècle : l'enquête de Mgr Rendu*, mémoires et documents de l'Académie Salésienne, t. 87-88, 1978, 502 p.

305 P. GUICHONNET, « Le tempérament... », *op. cit.*, p. 69.

306 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, *op. cit.*, p. 23.

Ces changements ne sont pas sans rapport avec une meilleure diffusion des idées nouvelles³⁰⁷. Ces dernières étant apportées par les nouveaux moyens de transport, mais également par l'arrivée des employés des chemins de fer. À cela s'ajoutent les douaniers dans les zones frontalières. L'influence genevoise est importante, notamment sur les cantons proches de la frontière, comme Annemasse, où de nombreux agriculteurs vendent leurs produits en Suisse.

C'est ce que Gabriel Le Bras formule en 1931 dans la *Revue d'Histoire de l'Église de France* lorsqu'il écrit : « On a souvent remarqué la différence entre les montagnards et les habitants de la plaine ou du coteau. C'est que le village perché ou simplement isolé garde mieux ses traditions, tandis que le village bien pourvu de routes, le paysan, grâce à des moyens de locomotion de moins en moins coûteux se rend à la ville, au bal, aux fêtes innombrables : il est rare qu'à l'heure des vêpres, il se plaise à chanter les psaumes ! »³⁰⁸

Le diocèse a su s'intégrer dans la vie française, bénéficiant parfois même de la création de postes, payés par l'État. La chute du Second Empire et l'avènement de la III^e République voient le début des luttes entre politique et Église³⁰⁹. C'est une Église de combat qui tente de se défendre contre un monde laïc par des armes diverses : sous l'épiscopat de Mgr Magnin, la défense se fait avec la ferveur des pèlerinages, alors que pour son successeur, c'est par la plume de Mgr Isoard que l'Église se défend.

Des tendances diverses apparaissent au sein même du clergé, notamment avec l'arrivée de nouveaux prêtres tentés par les idées nouvelles d'une « Démocratie chrétienne », certains soutenant le Sillon à ses débuts. L'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF), créée en 1886, par Albert de Mun, se constitue officiellement dans le diocèse en 1901.

Nous avons pu constater que malgré des dénivellations cantonales, le diocèse d'Annecy faisait partie des bons diocèses français : les ordinations y sont nombreuses, tout comme les recrutements chez les réguliers. La Savoie est une terre d'élection pour les missionnaires à l'étranger, d'ailleurs plusieurs Savoyards prendront des responsabilités dans les diocèses lointains.

Les diocésains font leurs pâques à plus de 90 %, même si un dimorphisme sexuel montre un taux de pratique plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Les diocésains sont attachés à leur prêtre, à la religion en général. Cet attachement est mis à rude épreuve en ce début de XX^e siècle, avec la crise congréganiste puis avec la Séparation des Églises et de

307 Notamment des idées républicaines. Elles bénéficient du développement de la presse et des transports pour une meilleure diffusion.

308 G. LE BRAS, « Statistique et histoire religieuse », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1931, p. 442.

309 Même si des oppositions sont visibles dès la fin de l'époque sarde.

l'État. Le diocèse est dirigé par des vicaires capitulaires pendant presque trois années, la nomination du successeur de Mgr Isoard étant retardée par la querelle du *Nobis Nominavit*.

B. Le « discordat »³¹⁰

Le dernier quart du XIX^e siècle et les premières années du XX^e sont marquées par de nombreuses luttes opposant l'Église et la République. Avant la promulgation de la loi de Séparation, des signes avant-coureurs laissent percevoir que d'importants changements vont se réaliser³¹¹. Les premières mesures touchent les congrégations, qui, par leurs activités d'enseignement, « s'opposent » à la conception républicaine de la transmission des savoirs. Les tensions entre Paris et Rome sont de plus en plus fréquentes. La querelle du *nobis nominavit*, déjà évoquée aux lendemains de Sedan, est remise à l'ordre du jour par Combes qui cherche à rompre le Concordat, l'annonçant clairement le 4 septembre 1904³¹². Cette querelle retarde de deux ans l'arrivée du successeur de Mgr Isoard sur le siège de d'Annecy. Dès son arrivée, le nouvel évêque doit faire face aux dernières tensions concordataires concernant la nomination de ses vicaires généraux. L'autorité civile refuse un candidat alors que Mgr Campistron, ne souhaitant pas offenser son clergé qui l'attend depuis déjà deux années, en refuse un autre.

a. Rappel de la situation des congrégations

Si le XIX^e siècle est celui de l'essor des congrégations, tant par leurs vocations que par leurs fondations, il marque également le début d'une « persécution » de la part des gouvernements successifs aboutissant à la sécularisation forcée ou à la dispersion des congréganistes. Si le concordat de 1801 avait ouvert une paix religieuse³¹³, la III^e République ouvre une « guerre religieuse ». Les congrégations tiennent deux secteurs décisifs de la vie sociale française : l'école et l'assistance. Pour les Républicains, en place depuis le milieu des années 1870, l'école est au cœur de leur programme. Pour eux « la diffusion de l'instruction est indispensable pour former le citoyen et permettre à terme l'amélioration de la société »³¹⁴. Si les mesures peuvent être facilement prises contre les congrégations masculines, la situation

310 Selon l'expression de Clemenceau reprise par Christian Sorrel dans « Les évêques, la Séparation et Rome », *Esprit et vie...*, *op. cit.*, p. 10.

311 L'enjeu est scolaire, mais il est également plus global.

312 C. SORREL, *La République contre les congrégations...*, *op. cit.*, p. 135.

313 Le concordat ignore les congrégations.

314 G. CANDAR, *Histoire politique de la III^e République*, Paris, Éd. La Découverte, 1999, p. 25.

est bien différente pour les religieuses. En effet, l'interdiction des congrégations féminines est plus délicate, notamment à cause de la mixité des fonctions des maisons (enseignement, assistance), mais surtout à cause du manque d'institutrices laïques et d'infirmières.

Une enquête administrative menée en 1861 constate que l'enseignement tient la première place pour les hommes (72 %), comme pour les femmes (65 %)³¹⁵, alors que l'activité hospitalière est au second rang pour les femmes (25 %) et marginale pour les hommes avec 5 %. Ces derniers semblent plus s'attacher à des « tâches religieuses » (23 %), tandis que chez les femmes, elles occupent la dernière place avec 10 %. À l'évidence, c'est bien l'enseignement qui occupe la plus grande part des activités des congréganistes et c'est bien sur ce terrain que vont se jouer les luttes. En 1877, au niveau national, les sœurs fournissent 63 % des institutrices (18 % chez les frères) et scolarisent 60 % des élèves (28 % pour les frères). Elles jouent un rôle important dans la « constitution du réseau des écoles primaires communales »³¹⁶, rôle encouragé par l'État dès le milieu des années 1830.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, des mesures sont prises³¹⁷ contre les congrégations. Deux décrets de mars 1880³¹⁸ contraignent, dans un délai de trois mois, les Jésuites à quitter leurs établissements, alors que le second oblige les congrégations non autorisées à faire une demande d'autorisation. Ces mesures entraînent une « levée de boucliers dans le monde conservateur »³¹⁹ et le gouvernement est obligé de reconsidérer ses ambitions³²⁰. Néanmoins, les mesures sont appliquées aux Jésuites sans *modus vivendi*. Le gouvernement ayant subi un quasi demi-échec en 1880, tente d'atteindre les congrégations par l'argent³²¹ en imposant des exigences fiscales³²².

La laïcisation de l'enseignement n'est pas uniquement le fruit des lois Ferry. La loi Goblet de 1886 prévoit, dans un délai de cinq ans, le remplacement des enseignants congréganistes

315 C. SORREL, *La République contre les congrégations...*, op. cit., p. 23.

316 C. SORREL, *La République contre les congrégations...*, op. cit., p. 24.

317 Cela n'est pas propre à la France, puisque dans d'autres pays européens, à la même époque, des mesures sont prises contre les congrégations.

318 A. Dansette souligne que « pendant plus de trente ans, cette appellation sommaire [Les décrets] suffira à les désigner », in *Histoire religieuse de la France contemporaine...*, op. cit., p. 78.

319 A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 78.

320 Les congrégations féminines sont quasiment toutes épargnées, quelques congrégations d'hommes le sont également. Mais 5 643 religieux sont tout de même expulsés de 261 couvents. Ch. Sorrel donne le chiffre de 6 589 à la fin décembre 1880. Soulignons que le pouvoir tolèrera le retour des expulsés, tout comme l'ouverture de nouveaux établissements. Même les Jésuites rentrent discrètement et reprennent à partir de 1888, la publication de leur revue *Études*.

321 Il s'agit du fameux « milliard » des congrégations.

322 Lois Brisson du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884 ; loi du 16 avril 1895.

par des instituteurs laïques ; pour les institutrices, les changements se font en fonction des postes vacants.³²³

L'affaire Dreyfus a une double conséquence pour l'Église. Rendant difficile le Ralliement, elle redéfinit clairement l'opposition politique Droite et Gauche ; l'anticléricalisme devenant ainsi le fédérateur de la gauche³²⁴. À partir de ce moment, les Républicains font ce que la génération précédente n'avait pas osé faire : c'est l'entrée dans la « guerre des Deux France ». En 1899, Waldeck-Rousseau arrive à la présidence du conseil ; deux ans plus tard, le 1^{er} juillet 1901, une loi sur les associations est votée. Si elle permet aux associations de se constituer par une simple demande en préfecture, elle soumet les congrégations « au régime de l'autorisation législative (article 13) »³²⁵. Elles doivent faire une demande d'autorisation dans les trois mois qui suivent la promulgation de la loi, faute de quoi elles « seront réputées dissoutes de plein droit »³²⁶. L'article 14 de la loi du 1^{er} juillet 1901 rappelle que « nul n'est admis à diriger [...] un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée »³²⁷. Les établissements tenus par des congrégations autorisées, mais n'ayant pas fait de demande, seront fermés l'année suivante. Entre 1902 et 1909, c'est l'apparition quasi annuelle d'une nouvelle loi anticléricale ou d'un nouveau décret d'application d'une loi antérieure³²⁸. C'est surtout avec l'arrivée « du petit père Combes » que les choses se durcissent, notamment avec la loi du 7 juillet 1904 qui signe la mise à mort de l'enseignement congréganiste³²⁹.

Quelle est la situation des congrégations en Haute-Savoie où de nombreuses écoles sont tenues par des congréganistes (hommes et femmes), tout comme l'assistance ? Dans certaines zones du diocèse, les sœurs compensent l'absence de médecin ou de pharmacien en exerçant les fonctions d'infirmières. En 1900, la Haute-Savoie compte 8,4 religieux pour 10 000 habitants et 33,5 religieuses pour 10 000 habitants³³⁰ ; pour la Savoie, ce taux est de 9 religieux pour 10 000 habitants, et 37,8 religieuses pour 10 000 habitants. Lors de l'enquête

323 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 53.

324 Les républicains semblent différencier le catholicisme (croyance personnelle de l'individu, sphère privée), du cléricalisme qui lui est plus l'influence que peut jouer la croyance sur les actions de l'individu (sphère publique).

325 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 93.

326 Loi du 1^{er} juillet 1901, article 18, § 2.

327 Loi du 1^{er} juillet 1901, article 14, § 1.

328 Y.- M. HILAIRE et G. CHOLVY, *Histoire religieuse de la France contemporaine (1880-1930)*, *op. cit.*, t. 2, p. 101.

329 L'article 1 rappelle que « l'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations ».

330 Pour les religieux, la moyenne nationale française est de 7,03 ; pour les religieuses, elle est de 34,05. C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 230.

administrative de 1900, il apparaît que les congrégations féminines (885 membres pour 137 établissements) représentent 79,95 % des congrégations dans le diocèse, alors que celles des hommes (222 membres pour 36 établissements)³³¹ représentent 20,05 %.

Présentes dans cent neuf paroisses – soit plus du tiers – huit congrégations féminines³³² se partagent l’instruction des enfants. Les Sœurs de Saint-Joseph³³³ d’Annecy, installées dans le diocèse en 1832, tiennent la première place dans l’enseignement des jeunes filles, en s’occupant des écoles primaires dans près de trente communes³³⁴. Les sœurs de la Charité, installées à La Roche-sur-Foron en 1810, enseignent dans trente communes³³⁵. Celles de la Croix, fondées à Chavanod, sont présentes dans les écoles primaires de quarante-quatre paroisses³³⁶. D’autres congrégations comme les sœurs de la Présentation³³⁷ tiennent l’école dans trois communes, ainsi qu’un orphelinat à Saint-Julien-en-Genevois³³⁸ alors que les sœurs Franciscaines de Tessy dispensent l’instruction à des jeunes filles sourdes et muettes. Les Filles de la Charité instruisent les enfants dans trois écoles³³⁹. À Chens, les sœurs de l’ordre théodosien s’occupent d’un orphelinat.

331 AN, F¹⁹ 6244. Il s’agit d’une enquête administrative de 1900. Sans doute sous-estime-t-elle les effectifs. De plus, il s’agit de statistique départementale, elle ne coïncide donc pas véritablement avec le diocèse.

La répartition par arrondissement se fait comme suit :

Pour les femmes :

Annecy : 39 établissements pour 341 congréganistes;

Bonneville : 31 établissements pour 175 congréganistes;

Saint-Julien-en-Genevois : 30 établissements pour 154 congréganistes;

Thonon-les-Bains : 37 établissements pour 215 congréganistes.

Pour les hommes :

Annecy : 12 établissements pour 64 religieux ;

Bonneville : 11 établissements pour 79 religieux ;

Saint-Julien-en-Genevois : 4 établissements pour 11 religieux ;

Thonon-les-Bains : 9 établissements pour 68 religieux.

332 Souvent les sœurs associent à leur activité enseignante celle de l’assistance.

333 Cette congrégation est née au Puy-en-Velay en 1650.

334Évian-les-Bains, Annecy, Annecy-le-Vieux, Thorens, Sales, Saint-Jorioz, Thônes, Saint-Pierre-de-Rumilly, Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains, Arâches, Cluses, Megève, Morillon, Mieussy, Scionzier, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Samoëns, Sallanches, Frangy, Saint-Cergues, Annemasse, Bonne, Desingy, Fillinges, Bons, Chens, Messery, Nernier.

335 Saint-Ferréol, Annecy, Faverges, Doussard, Les Villards-sur-Thônes, Groisy, Évires, La Roche-sur-Foron, Bonneville, Les Gets, Le Reposoir, Magland, Onnion, Taninges, Viuz-en-Sallaz, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Cruseilles, Reignier, Thonon-les-Bains, Boège, Douvaine, Orcier, La Chapelle d’Abondance, Abondance, Le Biot, Massongy, Morzine, Saint-Jean-d’Aulps, Saint-Paul-en-Chablais, Ballaison.

336 Chavanod, Argonnex, Menthon, Nâves, Nonglard, Manigod, Serraval, Chapeiry, Duingt, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Talloires, Pontchy, Le Petit-Bornand, Cornier, La Côte d’Arbroz, Combloux, Marnaz, Challonges, Feigères, Viry, Le Sappey, Chaumont, Vanzay, Esserts-Esery, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Savigny, Vulbens, Lucinges, Chilly, Valleiry, Fessy, Perrignier, Sciez, Féternes, Publier, Chêvenoz, Vacheresse, Essert-Romand, La Vernaz, Marin, La Baume.

337 Le Pratz, Saint-Julien-en-Genevois, Veigy-Foncenex.

338 C. SORREL, *La République...*, op. cit., p. 137.

339 Gaillard, Ville-la-Grand, Collonges

Pour les congrégations masculines, l'enseignement revient principalement aux Frères des Écoles Chrétiennes qui sont implantés dans seize paroisses³⁴⁰, auxquels s'ajoutent les Rédemptoristes à Saint-Martin-sur-Arve. Les Missionnaires de Saint-François-de-Sales dispensent l'enseignement dans les petits séminaires de Mélan (Taninges) et d'Évian-les-Bains. Les Petits Frères de Marie s'occupent de l'orphelinat de Douvaine, comme ceux de Saint-François-Régis ; ceux de la Sainte Famille³⁴¹ s'occupent de cinq écoles. À La Roche-sur-Foron, les Capucins s'occupent de prédication et de missions. Dans certaines bonnes paroisses, les Sœurs de la Croix et les Frères des Écoles Chrétiennes se partagent l'instruction des enfants, tel est le cas à La Clusaz, au Grand-Bornand ou à Manigod, alors que dans le secteur des Grandes Alpes³⁴² aucune congrégation enseignante n'est présente.

Lorsque la loi de 1901 est promulguée, les congrégations d'Annecy – comme celles des deux autres départements annexés en 1860 – constituent un cas particulier³⁴³ ; elles bénéficient de « titres d'autorisation accordés par les rois du Piémont-Sardaigne entre 1814 et 1848 [...] et confirmés par les conventions diplomatiques signées entre Napoléon III et Victor-Emmanuel II »³⁴⁴. Possédant des lettres patentes ou des billets « ayant valeur de loi »³⁴⁵, ces dernières ne jugent pas nécessaire de faire de demande. Le président du Conseil³⁴⁶ leur conseille toutefois de « demander une autorisation pour se couvrir de “tout péril” »³⁴⁷ ou de « soutenir devant les tribunaux qu'elles ont une charte particulière et qu'elles doivent être considérées comme autorisées »³⁴⁸. Il souligne que si le jugement rendu venait à dire qu'elles n'étaient pas autorisées, elles « tomberaient sous le coup de la loi »³⁴⁹ et seraient donc dissoutes si aucune demande n'était faite. À propos de l'article 14 de la loi, Mgr Isoard écrit au ministre de l'Instruction publique³⁵⁰, rappelant que les congrégations ont vécu en pensant que les lettres patentes accordées sous le régime sarde avaient été reconnues par la France.

340 Annecy, Thônes, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Faverges, Thorens, Manigod, La Roche-sur-Foron, Les Gets, Sallanches, Megève, Samoëns, Saint-Julien-en-Genevois, Reignier, Thonon-les-Bains, Évian-les-Bains.

341 Saint-Jeoire-en-Faucigny ; Viuz-en-Sallaz ; Cruseilles, Saint-Cergues et Douvaine.

342 Cantons de Saint-Gervais-les-Bains et de Chamonix.

343 Sur ce sujet voir C. SORREL, « Droits acquis ou régime spécial ? Congrégations savoyardes », in J. LALOUETTE et J.-P. MACHELON, 1901, *Les congrégations hors la loi ?*, Paris, Letouzey et Ané, 2002, p. 185-196.

344 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 100.

345 *Ibid.*

346 Il est interrogé par Chambon, député radical-socialiste de la Savoie.

347 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 101.

348 C. SORREL, « Droits acquis... », *op. cit.*, p. 189.

349 *Ibid.*

350 Mgr Isoard décédant le 3 août, la lettre n'est envoyée que le 26 septembre, par le vicaire capitulaire Moccand. A. METRAL, *La crise congréganiste...*, *op. cit.*, p. 45.

Les départs immédiats sont rares (Clarisses d'Évian-les-Bains et Chartreux du Reposoir³⁵¹) ; la plupart des congrégations autorisées sous le régime sarde prenant le parti de déposer une demande d'autorisation. Celle-ci est faite soit par la maison mère soit par les établissements particuliers installés dans le diocèse. À l'automne 1901, la confusion est grande tant pour les religieux que pour les pouvoirs publics. Au 21 octobre 1901, la situation est légale pour les Missionnaires de Saint-François-de-Sales, les Visitandines d'Annecy et de Thonon-les-Bains, les sœurs de la Croix de Chavanod et les Sœurs de Saint-Joseph, qui demandent respectivement une autorisation pour trente-six et trente-huit de leurs établissements³⁵². Les sœurs de la Charité font une demande pour quatre de leurs établissements (sur trente-trois)³⁵³. Un avis est demandé aux conseils municipaux, qui dans 15 % des cas donnent un avis défavorable à la demande d'autorisation formulée par les congrégations³⁵⁴. Selon la préfecture, l'avis favorable serait accordé – par l'administration – devant l'utilité que peuvent représenter les congrégations, notamment hospitalières. D'ailleurs, Waldeck-Rousseau accorde un délai jusqu'au 15 janvier 1902, pour régulariser les diverses situations³⁵⁵.

Si Waldeck-Rousseau avait pu apparaître plutôt « modéré » face à la question congréganiste, ce n'est pas le cas de Combes, son successeur, avec qui les congrégations entrent « dans une phase décisive »³⁵⁶.

Dès juillet 1902, les écoles non explicitement autorisées avant la loi de 1901 sont fermées³⁵⁷. Ordre est alors donné aux préfets de fermer les établissements scolaires non autorisés et pour lesquels aucune demande d'autorisation n'a été formulée. Le président du Conseil fait alors fermer dans les huit jours près de deux mille cinq cent écoles.

Le départ des enseignants congréganistes n'est pas sans poser quelques problèmes aux municipalités, qui doivent prévoir l'accueil des élèves. L'administration doit prendre en compte ce paramètre³⁵⁸ avant d'opérer des fermetures. Certaines municipalités opposent une résistance à l'achèvement « du processus de laïcisation des écoles publiques », justifiant ainsi

351 Les Clarisses ont un problème de propriété pour leur couvent et les Chartreux sont « fidèles à la décision de l'ensemble des prieurs français de n'effectuer de démarche que pour la Grand Chartreuse », in C. SORREL, « Droits acquis... », *op. cit.*, p. 189.

352 A. METRAL, *La crise congréganiste...*, *op. cit.*, p. 53.

353 *Ibid.*, p. 54-55.

354 *Ibid.*, p. 60.

355 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 102.

356 A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 300.

357 Combes prévoit la fermeture de près de 2 600 établissements.

358 Ce paramètre est loin de passer pour anodin dans certaines paroisses étant donné le coût de la construction d'un nouvel établissement ou de l'agrandissement de l'école communale. Dans certaines paroisses, l'école tenue par les congréganistes est la seule.

« le vote de la loi du 10 juillet 1903, sur la construction des maisons d'écoles et le maintien des établissements privés des congrégations autorisées »³⁵⁹.

Entre le 1^{er} juillet 1901 et le 12 octobre 1903, ce sont quatre-vingt-huit écoles³⁶⁰ qui sont fermées dans le département et seulement treize sont rouvertes (14, 77 %). Les résultats de l'enquête ministérielle de la rentrée 1903 montrent un taux moyen – national – de réouverture des écoles de 58,1 %, entre le 1^{er} juillet 1901 et le 12 octobre 1903. Le diocèse d'Annecy fait figure de « mauvais élève », et il est bien loin des taux enregistrés dans le Finistère où 100 % des écoles sont rouvertes, ou de la Vendée avec 89,28 % de réouvertures³⁶¹. Cela se justifie peut-être par l'influence des prêtres qui est sans doute plus importante dans les diocèses de l'Ouest que dans celui d'Annecy. Le faible taux de réouverture montre également que les diocésains dans leur majorité acceptent l'école de la République. Ils différencient la politique de leur sentiment religieux.

Différents incidents surviennent alors dans le diocèse. Au Biot, le maire craint que l'école, pour laquelle une demande est faite par l'ex-directrice congréganiste sécularisée, ne soit sous l'influence du curé et ne nuise au parti républicain³⁶². À Doussard, les sœurs hospitalières sont l'objet de plaintes de la part de certains habitants : elles critiqueraient l'enseignement dispensé dans la commune par une institutrice laïque³⁶³. Des incidents ont également lieu à Manigod³⁶⁴, où la population s'oppose au départ des religieuses, en chantant *les Allobroges* et en criant après chaque refrain : « à bas Combes, à bas le défroqué, à bas les sectaires, à bas les francs-maçons, vive la liberté, vive l'abbé. Il nous faut Dieu dans nos écoles, à bas l'instituteur, à bas Tayot (le chien de l'instituteur) »³⁶⁵. À La Baume, le député demande même au préfet de ne pas intervenir contre l'école avant les élections municipales !

Au printemps 1903, Combes transmet à la Chambre cinquante-quatre dossiers de demandes d'autorisation de congrégations masculines présentés par plus de mille neuf cent quinze maisons³⁶⁶. Les dossiers se répartissent en trois groupes : vingt-cinq congrégations

359 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 131.

360 AN, F¹⁷ 12 495.

361 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 131. Ce sont ces régions qui présenteront à la veille de la Première Guerre, le nombre le plus important d'écoles libres.

362 A. METRAL, *La crise congréganiste...*, *op. cit.*, p. 139.

363 *Ibid.* D'ailleurs dans cette commune, le maire avait refusé d'installer l'institutrice laïque, tout comme son adjoint, obligeant ainsi l'inspecteur primaire à faire le déplacement depuis Annecy (p. 99).

364 La paroisse a une école congréganiste de garçons et une de filles.

365 A. METRAL, *La crise congréganiste...*, *op. cit.*, p. 145.

366 Ce qui représente 14 929 religieux.

« enseignantes », vingt-huit « prédicantes »³⁶⁷ et une commerçante (les Chartreux) et sont tous assortis d'un avis négatif³⁶⁸. Dans le diocèse, trois congrégations masculines doivent être considérées comme légalement dissoutes entre le 30 mars et le 30 mai 1903 : les Missionnaires de Saint-François-de-Sales (30 mars), les Capucins (22 avril) et les Rédemptoristes (30 mai)³⁶⁹. Ils doivent être dispersés aux dates citées précédemment. Ces départs suscitent alors des mouvements de résistance. Des incidents ont lieu à Annecy, autour des Missionnaires de Saint-François-de-Sales. Une manifestation est organisée pour empêcher leur départ. Le préfet convoque le vicaire capitulaire Moccand, lui indiquant que si la situation venait à se dégrader, il ferait fermer sur le champ les petits séminaires de Mélan et d'Évian-les-Bains³⁷⁰, bénéficiaires d'un délai jusque fin juillet³⁷¹. À l'occasion de cette manifestation, des notables catholiques, tels que les comtes de Menthon, de Guigné, Villette, de Certeau³⁷² ou d'autres encore, comme Ruphy ou Tissot reviennent sur le devant de la scène, ce qui leur permet « d'associer la défense religieuse, le respect de la propriété privée et la haine de la République »³⁷³.

Une opposition plus violente a lieu à La Roche-sur-Foron, en avril 1903, où douze brigades de gendarmerie, deux compagnies du 30^e Régiment d'Infanterie d'Annecy et un escadron du 4^e Régiment de Dragons de Chambéry, sont présents pour déloger les Capucins³⁷⁴. Ces derniers, bénéficiant du soutien local, sont gardés « jour et nuit par des hommes de la réaction à partir du 7 avril 1903 »³⁷⁵. Des violences sont commises contre des autorités judiciaires : le juge de paix est blessé à la tête alors que le substitut et le juge d'instruction le sont légèrement ; le procureur et son greffier sont fortement contusionnés³⁷⁶. Fin avril, l'expulsion des Capucins est décidée. Ils sont arrêtés et poursuivis pour « infraction à la loi du 1^{er} juillet 1901 », pour s'être rendus complices « de crime de rébellion avec violences et voie

367 Ce qui représente respectivement 1689 maisons et 11 841 religieux ; 225 maisons et 3 040 membres. C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 122-123.

368 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 123. Adrien Dansette dans son *Histoire de la France contemporaine...*, *op. cit.*, p. 307, rappelle que « 390 congrégations de femmes ont déposé leurs demandes. C'est encore à la Chambre que Combes en transmettra 81, relatives à des congrégations qualifiées « enseignantes » qui seront elles aussi rejetées par un seul vote (juin) ».

369 ADHS, 6 V 9.

370 L'enseignement dans ces établissements sera assuré, après le départ des Missionnaires de Saint-François-de-Sales, par des séculiers.

371 A. METRAL, *La crise congréganiste...*, *op. cit.*, p. 127-133.

372 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 128.

373 C. SORREL, *Les catholiques savoyards...*, *op. cit.*, p. 177.

374 Voir J. de COGNIN, *Les Capucins en Savoie*, Chambéry, Imprimeries réunies, 1934, 346 p.

375 A. METRAL, *La crise congréganiste...*, *op. cit.*, p. 117-124.

376 *Ibid.*

de fait envers des magistrats de l'ordre judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions »³⁷⁷, leur crime est commis en réunion de plus de vingt personnes et il y a eu effusion de sang. À la suite à cette affaire, le maintien de l'ordre est envoyé³⁷⁸ dès qu'une fermeture est prévue.

En 1903, le gouvernement proscriit les célébrations dans les chapelles congréganistes ouvertes aux fidèles et interdit aux membres des congrégations dissoutes de prêcher dans des églises paroissiales³⁷⁹. Dans les deux cas, des actes de résistance sont opposés aux mesures gouvernementales. Les vicaires capitulaires eux-mêmes font appel à des congréganistes pour prêcher des retraites ecclésiastiques³⁸⁰. Des attitudes résistantes semblables se font dans tout le pays, comme à Nancy où Mgr Turinaz présente lui-même « l'ex-jésuite Ravenez aux fidèles de sa cathédrale le 19 avril 1903 »³⁸¹, ou encore Mgr Richard, à Paris, qui écrit ne pas pouvoir « reconnaître à aucun pouvoir civil le droit de [lui] désigner ou de [lui] interdire le choix des prédicateurs »³⁸².

Des messes ayant été régulièrement célébrées dans la chapelle des Faverges, un procès-verbal est dressé, en décembre 1903, pour « célébration dans une chapelle non autorisée »³⁸³. En effet, l'approche des élections municipales met les autorités « dans l'obligation d'agir avec prudence »³⁸⁴ car « les communes du haut plateau d'Évian-les-Bains sont pour la plupart assez douteuses au point de vue politique »³⁸⁵ et ils ne peuvent « garder les municipalités républicaines qu'en évitant, jusqu'aux élections toute cause d'agitation dans cette région »³⁸⁶.

C'est la loi du 7 juillet 1904 qui met fin à l'enseignement congréganiste. En mars, le projet de loi avait été proposé à la Chambre et adopté par 306 voix contre 241. Le Sénat l'accepte le 5 juillet ; deux jours après, la loi interdisant l'enseignement aux congrégations est promulguée. Fin juin, le ministre des Cultes, pensant que la loi sera votée « prochainement », adresse un questionnaire aux préfets. Le préfet y répond le 29 juin 1904, donnant ainsi la liste des établissements présents à la veille du vote de la loi. En tant qu'enseignants, il reste les Frères des Ecoles chrétiennes à Annecy (deux écoles et un noviciat), Évian-les-Bains, Faverges, La Clusaz, La Roche-sur-Foron, Le Grand-Bornand, Lugrin, Les Gets, Manigod,

377 *Ibid.*, p. 122.

378 Lors des Inventaires en 1906, le même phénomène se produit : lorsque des heurts ont lieu avec les populations locales, la préfecture envoie des renforts armés. Cf. *supra*, p. 61 et suiv.

379 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 124. Il s'agit des circulaires des 9 et 11 avril 1903.

380 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 935.

381 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 130.

382 *Ibid.*

383 ADHS, 6 V 9. Lettre du sous-préfet de Thonon-les-Bains au préfet, 15 janvier 1904.

384 *Ibid.*

385 *Ibid.*

386 *Ibid.*

Reignier, Megève, Sallanches, Samoëns, Saint-Julien-en-Genevois, Thônes, Thonon-les-Bains, Thorens. Les sœurs de la Présentation de Marie de Bourg-Saint-Andéol sont présentes à Saint-Julien-en-Genevois et celles de la Visitation de Sainte Marie, quant à elles, sont à Annecy et à Thonon-les-Bains. Le 25 juillet 1904, le commissaire de police d'Annecy informe le préfet que l'évêque « s'est opposé à toute démonstration et ordonne [...] que les frères partent sans attirer l'attention publique »³⁸⁷. Mgr Campistron, arrivé quelques mois plus tôt, ne veut pas s'opposer au gouvernement qui l'a mis en place, estimant que tous doivent obéir à la loi. Au 10 septembre 1904, le préfet informe le ministre de l'Intérieur qu'il « n'y a plus dans [son] département d'établissement enseignant congréganiste d'hommes »³⁸⁸. À la fin de l'année 1904, il ne reste dans le diocèse plus que quatre³⁸⁹ écoles de garçons et six de filles³⁹⁰ tenues par des congréganistes.

Entre le 1^{er} juillet 1901 et le 21 décembre 1904, vingt-trois écoles de garçons et quatre-vingt-dix de filles sont fermées ; seulement vingt-quatre de filles sont rouvertes³⁹¹ en tant qu'écoles privées, soit moins d'un quart des écoles congréganistes (de filles). Les sœurs hospitalières qui prennent parfois le nom de « garde-malade » sont toujours présentes en différents points du diocèse.

La question se pose à présent en ces termes pour les congrégations : que faire ? Les sœurs de la Charité et celles de Saint-Joseph, dont l'activité d'enseignement se joint à celle de l'assistance, bénéficient d'établissements autorisés³⁹². Le conseil des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy décide en août que « les sœurs voilées – en majorité des institutrices – seront appliquées aux divers emplois, en vue surtout de les rendre aptes à tous les genres de travaux ; une modification de l'horaire de la communauté sera faite à la fin du temps des vacances en vue de favoriser le travail des mains qui va devenir notre seule ressource »³⁹³. Malgré toute leur bonne volonté, il n'est pas possible d'opérer, « à brève échéance »³⁹⁴ une reconversion complète des congréganistes, il est donc nécessaire de penser à l'exil, tant pour les congrégations mixtes que pour celles dissoutes. Des religieuses rentrent dans leurs familles,

387 *Ibid.*

388 *Ibid.* Il rappelle alors qu'il reste « seulement les établissements d'enseignement secondaire libre tenus par les prêtres séculiers ».

389 En fait, il y a 4 écoles sur le territoire départemental, mais 3 sur le territoire diocésain : il s'agit des écoles des paroisses de Megève, Les Gets, Saint-Paul (ADHS, 6 V 9 : bilan statistique au 31 décembre 1904.)

390 AN, F¹⁷ 12 499. Il s'agit des paroisses d'Annecy (deux orphelinats), Megève, Évian-les-Bains et Thonon-les-Bains (écoles maternelle et primaire) : ADHS, 6 V 9 : bilan statistique au 31 décembre 1904.

391 ADHS, 6 V 9 : bilan statistique au 31 décembre 1904.

392 *Ibid.*

393 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 151.

394 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 151.

mais elles ne sont pas toujours bien acceptées. Elles ne peuvent pas habiter ensemble dans une même bâtisse – l’ancienne école par exemple –, car elles seraient alors considérées comme formant un « établissement congréganiste non autorisé »³⁹⁵.

Nous avons pu constater que les congrégations, bien implantées dans le diocèse, ont dû le quitter pour certaines et s’adapter pour d’autres. Leurs nombreuses écoles deviennent parfois des écoles libres, même si dans certains cas, l’école communale devient la seule de la paroisse. Le diocèse accuse un certain retard par rapport à d’autres quant au nombre de ses écoles libres. Les tensions avec les congrégations durent encore après la Séparation, mais de façon moins violente qu’entre 1901 et 1904. La crise congréganiste aurait dû être gérée par Mgr Campistron, nommé évêque d’Annecy en 1902, pour remplacer Mgr Isoard, décédé en 1901. Mais l’arrivée de Combes et les relations de plus en plus tendues entre la France et le Saint-Siège, retardent sa nomination, c’est la seconde querelle du *Nobis Nominavit*³⁹⁶.

b. Dernières difficultés concordataires

1. La « querelle du *Nobis Nominavit* » : les difficultés de la nomination de Mgr Campistron

Le terme de *Nobis Nominavit* apparaît en 1804³⁹⁷ mais le gouvernement impérial réagit rapidement en rappelant « fermement le principe de son droit de nomination »³⁹⁸, et c’est à partir de 1863 que le terme réapparaît. En 1871, la Curie va même jusqu’à employer le terme de *nobis praesentavit*. L’affaire est menée devant le Conseil d’État qui déclare l’année suivante que le terme de *nobis nominavit* ne met pas « en cause le droit de nomination du pouvoir civil »³⁹⁹. Il est d’usage depuis la chute de Napoléon III, que par le principe de l’entente préalable, le gouvernement nomme les évêques en accord avec Rome.

C’est en 1901, que débute la seconde querelle du *Nobis nominavit*. Adrien Dansette souligne d’ailleurs, que sans que l’on sache vraiment pourquoi – à cette date – le Conseil d’État relève le terme à l’occasion de l’enregistrement des bulles d’investiture de sept archevêques et évêques⁴⁰⁰. Olivier Poncet rejoint cette idée, affirmant que « les recherches récentes ne

395 ADHS, 6 V 9. Lettre du préfet à la Supérieure des sœurs de Saint-Joseph, 29 novembre 1906.

396 Nous reprenons ici l’expression utilisée par Olivier Poncet, « Grammaire et diplomatie sous la Troisième République. La querelle du *Nobis Nominavit* entre la France et le Saint-Siège », in *Mélanges de l’Ecole française de Rome, Italie-Méditerranée*, 1997, p. 895-945.

397 A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 320.

398 *Ibid.*

399 *Ibid.*

400 *Ibid.*, p. 322.

permettent pas de conclure » cette interrogation⁴⁰¹. Ce dernier rappelle cependant qu'avec l'arrivée au pouvoir du Bloc des Gauches en 1899, et la mise en place de Waldeck-Rousseau à la présidence du conseil et au ministère des cultes, les conseillers d'État ont « l'espoir que leurs revendications seraient entendues, en particulier à propos des bulles pontificales »⁴⁰².

Waldeck-Rousseau demande à Delcassé, ministre des Affaires étrangères, de formuler des observations à Rome, de façon à ce qu'il n'y ait plus, à l'avenir, de refus d'enregistrement. Delcassé rappelle au président du Conseil qu'il serait inopportun de rouvrir la question du *Nobis nominavit*, à un moment où d'autres questions plus importantes tendent les relations franco-pontificales ; de plus, il rappelle la décision de 1872 qui avait clos la « première querelle ».

Mgr Campistron est nommé évêque d'Annecy⁴⁰³ par le décret du 13 mai 1902⁴⁰⁴, confirmé par la bulle d'investiture du 13 juin. Cependant, il ne peut-être sacré que deux ans plus tard, à cause de la querelle du *nobis nominavit* vivement relancée par Combes, quelques semaines plus tard. Olivier Poncet souligne que les nominations aux évêchés de Carcassonne et d'Annecy sont l'occasion pour le président du Conseil de relancer le ministre des Affaires étrangères sur la question⁴⁰⁵.

Le 7 juin, lorsqu'il arrive à la présidence du Conseil, Combes rappelle que Rome doit modifier les bulles de nominations, sans quoi les conséquences pourraient être graves⁴⁰⁶. L'ambassadeur près le Saint-Siège est aussitôt prévenu, et le 2 décembre 1902, Combes retire les décrets de nomination, renvoyant les bulles à Delcassé « avec charge d'obtenir les rectifications »⁴⁰⁷ et laissant planer la « menace d'une grève des nominations et par voie de conséquence une longue vacance des sièges épiscopaux »⁴⁰⁸. Le cardinal Rampolla estime que les conseillers d'État ignorent les notions de droit canon et pensent que la nomination d'un évêque se fait comme celle d'un fonctionnaire quelconque⁴⁰⁹. Dans un mémoire présenté à la

401 O. PONCET, *Grammaire et diplomatie...*, op. cit., p. 908.

402 *Ibid.*

403 D'après le journal *Le Gaulois*, du 25 février 1902, Mgr Campistron aurait été proposé pour Carcassonne, mais Rome refuse cette demande.

404 Sans doute est-ce à la suite de l'intervention du dominicain Maunus, défenseur du Ralliement et familier du salon de Mme Waldeck-Rousseau. Les journaux *Le Gaulois* et *L'Univers* soulignent l'amitié entre les deux hommes ; de plus dans le dossier personnel de Campistron conservé aux Archives Nationales (AN F¹⁹ 2 492) se trouve une carte de visite de l'abbé Maunus. Au moment de son décès, la presse radicale le présente comme ayant été le confesseur de Mme Waldeck-Rousseau, cependant le chanoine Lavorel, directeur de *La Croix de la Haute-Savoie* dément formellement cette affirmation.

405 O. PONCET, *Grammaire et diplomatie...*, op. cit., p. 909.

406 Combes essaie de rompre les liens diplomatiques avec le Vatican.

407 O. PONCET, *Grammaire et diplomatie...*, op. cit., p. 909.

408 *Ibid.*

409 *Ibid.*, p. 913.

France, le Vatican souligne qu'entre 1801 et 1897 sur quatre cent soixante et onze bulles de nominations, seules seize ne portent pas explicitement le terme de *nobis* et que cinquante-quatre d'entre elles ont ce terme sous-entendu⁴¹⁰. Combes, hostile au principe de l'entente préalable, déplace le problème du plan diplomatique sur celui de la politique. Les choses ne semblent pas s'améliorer, Clemenceau menant même une offensive (ratée) contre l'Ambassade du Vatican.

En 1903, la France demande la suppression du *nobis*, Rome serait d'accord et cette suppression pourrait être compensée « par une formule qui garanti[rai]t mieux le respect du dogme et de la doctrine canonique »⁴¹¹, et demande l'intercalation de « le » (nous le nommons). La mort de Léon XIII et l'élection de Pie X permettent une avancée dans cette querelle. Le secrétaire Merry del Val accepte le singulier de *concordati* et l'intercalation du « le », mais refuse la rétroactivité de la suppression du *nobis* pour les nominations d'Annecy et de Carcassonne⁴¹². C'est le 21 décembre 1903⁴¹³ que le pape consent à supprimer le *nobis*, mais il refuse de « ratifier les choix épiscopaux du gouvernement français⁴¹⁴ non soumis à l'entente préalable »⁴¹⁵. Les deux évêques pourront enfin prendre possession de leurs sièges.

Pendant la vacance du siège, les deux vicaires capitulaires gèrent le diocèse. En 1903, lors du mandement de Carême, ils rappellent que « des difficultés inattendues ont empêché jusqu'à présent Mgr Campistron de prendre possession de son siège »⁴¹⁶, ajoutant que « depuis bien des mois déjà le Saint-Père, d'accord avec les pouvoirs publics, l'a désigné pour occuper le siège de saint François de Sales »⁴¹⁷. La Bulle d'investiture est enfin enregistrée au Conseil d'État en février 1904⁴¹⁸. Mgr Campistron, sacré le 13 mars 1904, soit près de deux ans après sa nomination, arrive à Annecy le lendemain. Dans sa première lettre pastorale, il se réjouit que « La Divine Providence, en rapprochant, par un secret et mystérieux dessein, ces deux dates : 1602-1902, a[it] daigné placer [son] élection épiscopale dans l'année qui marque aussi

410 *Ibid.*, p. 914.

411 *Ibid.*, p. 922.

412 *Ibid.*, p. 927.

413 Le 14 décembre, Delcassé accepte la suppression du « le » dans les lettres pour Annecy et Carcassonne.

414 Combes avait proposé des candidats (10) qu'il jugeait méritants et qui avaient été écartés de la promotion épiscopale.

415 Y.- M. HILAIRE et G. CHOLVY, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, t. 2, p. 107.

416 *Lettre de MM. les vicaires capitulaires du diocèse d'Annecy et mandement pour le saint temps de Carême*, 1903, p. 6.

417 *Ibid.*

418 M. REMY, *Les inventaires...*, *op. cit.*, p. 18.

le troisième centenaire de l'élection et de la consécration épiscopale de saint François de Sales »⁴¹⁹.

Mgr Pierre-Lucien Campistron naît à Mirande (Gers), le 26 octobre 1840, dans une famille modeste. Il est ordonné prêtre le 24 septembre 1864, après des études au petit et grand séminaire d'Auch⁴²⁰. À partir de cette date, et jusqu'à son accession à l'épiscopat⁴²¹, il enseigne⁴²². Dès 1864, il est professeur au petit séminaire d'Auch⁴²³, avant d'être nommé, en 1889, supérieur du collège Saint-Nicolas de Gimont⁴²⁴, poste qu'il occupe jusqu'en 1891, date à laquelle il est appelé pour prendre la direction du grand séminaire d'Auch. Comme nous l'avons vu, la prise de possession du siège épiscopal d'Annecy se fait en 1904. Mgr Campistron est encore un évêque concordataire. D'après les notices contenues dans son dossier personnel, il ressort qu'il est un homme effacé et conciliant. En 1892, son évêque écrit qu'il est « un prêtre très intelligent, d'un caractère ferme et doux, et d'un esprit éminemment conciliant »⁴²⁵. En 1901, dans un rapport au ministre des Cultes, le préfet du Gers évoque l'abbé Campistron, en termes élogieux, soulignant son intelligence, ses « allures courtoises et affables ; s'étant toujours tenu à l'écart de toute ce qui n'était pas ses fonctions, auxquelles il se consacre exclusivement, vivant à l'écart des coteries, et n'ayant avec personne de relation d'amitié, il jouit, malgré ce caractère réservé et cette attitude volontairement effacée, de l'estime et de la considération de tous, car sa conduite privée est d'une absolue correction »⁴²⁶.

Au niveau politique, son attitude semble difficile à cerner, elle a sans doute évolué entre le temps où il était directeur du collège Saint-Nicolas et celui où il est proposé à l'épiscopat. En 1893, le préfet du Gers souligne qu'il a laissé à Gimont « le souvenir d'un esprit modéré et assez ouvert, entretenant de bonnes relations avec les meilleurs républicains de l'endroit »⁴²⁷. Cependant en 1901, il est présenté comme « s'étant toujours abstenu de manifester ses opinions politiques et [...] tout porte à croire qu'avec la presque unanimité du clergé, il n'est

419 Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy à l'occasion de son entrée solennelle dans le diocèse, 19 mars 1904, 15 p., p.14.

420 *La Croix de la Haute-Savoie*, 28 août 1921.

421 *Le Figaro* du 25 mai 1902, souligne que d'ailleurs sa nomination est une « exception unique au moins depuis de nombreuses années [que d'appeler] à l'épiscopat un supérieur du petit séminaire ».

422 En 1865, il est vicaire à Riguepeu, tout en assurant des cours au petit séminaire. (M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 27).

423 En 1875, il obtient, à l'université de Bordeaux, une licence ès lettres.

424 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 104.

425 AN, F¹⁹ 2 492. Avis de l'évêque d'Auch, 13 décembre 1892.

426 *Ibid.* Rapport à la direction des cultes, 25 mars 1901.

427 *Ibid.* Rapport à la direction des cultes, 11 février 1893.

que peu républicain, mais il ne témoigne ses sentiments ni par actes ni par paroles »⁴²⁸. Pourtant en 1902, lorsque sa nomination à Annecy est rendue officielle, le journal *l'Autorité* souligne que cette accession à l'épiscopat ne l'étonne pas puisque l'abbé Campistron a « donné [l]es gages les plus honteux de servilité au gouvernement..., a ouvertement favorisé les candidats ministériels »⁴²⁹. Il semble que la presse savoyarde se fasse l'écho de cette opinion ; le *Mont-Blanc républicain* écrit : « On nous assure que le futur évêque a des opinions républicaines très anciennes, lesquelles sont jointes à un caractère indépendant et à un esprit bienveillant qui a toujours été apprécié »⁴³⁰.

Mgr Campistron fait son entrée solennelle à Annecy le 26 mars 1904. Dans la chaire de la cathédrale, il salue « en noble langage » les prêtres et fidèles, par les paroles « de Notre Seigneur : *Pax vobis* : paix avec Dieu, paix avec vous-mêmes, paix avec les autres hommes »⁴³¹. Si au début de son épiscopat, il a pu apparaître comme « complaisant » avec le pouvoir civil, le ton change rapidement, notamment lorsque la loi de Séparation des Églises et de l'État est annoncée. Le préfet Ténot – fervent républicain – note d'ailleurs cet aspect en septembre 1905, dans un rapport adressé à la direction des cultes. Il écrit que « M. Campistron avait donné à [son] administration, au début de son épiscopat, de nombreux gages d'un libéralisme qui [...] est dans son caractère ; mais depuis quelques temps, et à l'approche du vote probable de la Séparation, il a pris une nouvelle attitude »⁴³². Peu de temps après son arrivée à Annecy, l'évêque doit faire face aux difficultés liées à la nomination de ses vicaires généraux. Évêque du concordat, il devenait « subitement [celui] de la Séparation »⁴³³, puis de la Grande Guerre. Il fut « l'évêque douloureux [...] dans les injustices d'un temps [...] où les français ne s'aimaient pas »⁴³⁴.

2. Le choix des vicaires généraux : « dernières tensions concordataires » ?

Au moment du décès de Mgr Campistron, le chanoine Lavorel écrit que : « Dès le premier moment s'ouvrit la série d'épreuves. Le régime du Père Combes pesait sur la France »⁴³⁵.

428 AN, F¹⁹ 2 492. Rapport à la direction des cultes, 25 mars 1901.

429 *L'Autorité*, 27 mai 1902.

430 *Le Mont-Blanc républicain*, 6 avril 1902.

431 *La Croix de la Haute-Savoie*, 28 août 1921.

432 ADHS, 1 V 3, rapport à la direction des Cultes, 12 septembre 1905.

433 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 47, 25 novembre 1921, p. 523. Oraison funèbre de Mgr de Cézérac.

434 *Ibid.*, n° 3, 20 janvier 1922, p. 32. Lettre pastorale de Mgr du Bois de La Villerabel à l'occasion de sa prise de possession du siège épiscopal d'Annecy.

435 *La Croix de la Haute-Savoie*, 28 août 1921.

Évoquant la querelle du *nobis nominavit*, il ajoute « On n'allait point lâcher prise. MM. les vicaires capitulaires [...] avaient été jadis reconnus par le gouvernement et n'avaient rien fait pour mériter cette disgrâce. Mais la politique combiste avait d'autres vues : il ne fut pas permis [...] de conserver les anciens vicaires généraux, et pendant deux mois, Mgr Campistron en fut réduit à contresigner de sa main les lettres et les envois aux prêtres du diocèse »⁴³⁶.

Lors de la vacance du siège épiscopal, la gestion du diocèse revient aux vicaires capitulaires, Moccand⁴³⁷ et Pissard⁴³⁸, tous deux anciens vicaires généraux de Mgr Isoard. À son arrivée, Mgr Campistron souhaite les garder comme vicaires généraux. Cependant l'administration préfectorale refuse ce choix, car elle estime qu'en « raison de leur attitude à l'égard de l'autorité civile et du gouvernement pendant la vacance du siège », ils ne peuvent occuper cette fonction. N'avaient-ils pas demandé à des congréganistes de prêcher lors des retraites ecclésiastiques ? À cette même période, près d'une trentaine de plaintes parviennent à la préfecture pour propos tenus contre l'école. En novembre 1903, le préfet s'adressant au ministre des Cultes, rappelle que « jamais le clergé du diocèse n'a été plus hostile et plus militant ; jamais il ne s'est mêlé plus ouvertement de politique »⁴³⁹. Dans toutes les associations libérales, de la jeunesse catholique..., desservants et vicaires font sentir leur action vouée ou occulte »⁴⁴⁰. Mgr Campistron est donc contraint de choisir d'autres vicaires généraux.

En mars 1904, il propose au vicariat général l'abbé Chaumontet⁴⁴¹. C'est par une lettre « urgente, personnelle et très confidentielle » datée du 9 mars que la direction générale des cultes informe le préfet de la Haute-Savoie que « l'évêque [...] vient de nommer

436 *Ibid.*

437 Louis-Théophile Moccand est né à Samoëns, le 20 novembre 1838. Ordonné prêtre en 1861, il devient vicaire général de Mgr Isoard en octobre 1886 et vicaire capitulaire du 15 août 1901 au 29 février 1904. († 1927).

438 Joseph Pissard est né, à Saint-Roch (Sallanches), le 30 mars 1853, vicaire général le 12 juin 1900, il est vicaire capitulaire le 7 août 1901 jusqu'à l'arrivée de Mgr Campistron. Professeur au grand séminaire lorsqu'il est appelé au vicariat général. Lorsqu'il quitte ses fonctions de vicaire capitulaire, il demande à retourner au ministère paroissial. († 1921).

439 ADHS, 1 V 3. Le préfet à l'Évêque, 28 juin 1904. Il lui demande le remplacement des desservants de Viry et de Lucinges « qui se sont fait remarquer par leur attitude incorrecte au point de vue politique ».

2 V 12. Le préfet signale aux vicaires capitulaires, le 4 septembre 1901, que les « membres du clergé du canton du Biot ont pris une attitude que leur interdisent leur caractère et leurs fonctions. [Ils] ont fait une propagande active en faveur de l'un des deux candidats en présence, sous forme de visites à domiciles, de distribution de journaux et de prônes sur des sujets politiques ». L'abbé Sallaz, curé de La Vernaz, déclare aux femmes de la commune : « Vous devez pour sauver vos âmes empêcher vos maris de voter pour M. Tavernier. S'ils le font, vous n'avez qu'à vous séparer d'eux. » Le 9 avril 1902. Le préfet informe les vicaires capitulaires que deux capucins prêchent à Châtel et qu'ils parlent de « persécutions dirigées contre la religion, de nécessité de s'unir pour le bon combat ». Ils auraient même fait chanter un cantique commençant par « Chablaisiens, préparez-vous au combat ». Le curé de Châtel, l'abbé Gros-Gaudenier, rappelle au préfet le 14 avril que le cantique n'a pas été imprimé pour l'occasion.

440 ADHS, 1 V 20. Rapport du préfet au président du Conseil, ministre des Cultes, 13 novembre 1903.

441 ADHS, 1 V 6. Dossier personnel de Chaumontet Jean.

M. Chaumontet, [...] aux fonctions de vicaire général »⁴⁴². Ce prêtre a terminé ses études à Rome où il a été ordonné. Vicaire à Villaz et à Annecy-le-Vieux, il est nommé professeur au grand séminaire en 1893. Il y enseigne la philosophie, le dogme, la morale en même temps que le droit canon⁴⁴³ ; à partir de 1900, il est également promoteur de la foi. Le rapport du commissaire de police souligne que « la conduite, la moralité, et la réputation de ce prêtre sont bonnes » et qu'il est considéré comme « sérieux et intelligent »⁴⁴⁴. En juin 1904, l'évêque pense que l'abbé Chaumontet proposé depuis longtemps « sera certainement agréé », si le rapport du préfet lui est favorable⁴⁴⁵ comme il lui a laissé entrevoir.

Dans une lettre adressée au président du Conseil, le préfet déclare qu'il « ajourne [son] avis au sujet de l'agrément de M. Chaumontet, nommé par l'Évêque en second emploi de vicaire général jusqu'à ce que les satisfactions promises⁴⁴⁶ par M. Campistron n'aient été accordées »⁴⁴⁷. De quelles satisfactions s'agit-il ? Est-ce un gage de fidélité à la République ? Le 10 novembre 1904, le ministre de l'Intérieur et des Cultes fait savoir au préfet et à l'évêque qu'il refuse la candidature de l'abbé Chaumontet. L'explication de ce refus est somme toute classique, le candidat « ne présente pas les garanties que le gouvernement a le devoir d'exiger des collaborateurs immédiats de l'Évêque diocésain »⁴⁴⁸. Chaumontet est-il refusé parce que son frère, décédé en 1893, nommé maire de Chessenz sous « l'Ordre moral » resta longtemps en fonction ? Est-il refusé parce qu'il serait trop influent à l'évêché ? Le commissaire de police écrit : « Sa mère encore vivante, est surnommée « la chancelière », par allusion de ses deux fils prêtres⁴⁴⁹, qui ont la réputation de tout pouvoir à l'évêché »⁴⁵⁰. Dans tous les cas, il savait « dans quelles conditions » et « pour quels motifs [il fut] refusé par le gouvernement » ajoutant que ces derniers étaient « très honorables » pour lui⁴⁵¹. Une

442 *Ibid.* Lettre (n° 3554) du Ministre de l'Intérieur et des Cultes au préfet de la Haute-Savoie, 9 mars 1904.

443 AAS. Boîte Rebord. Dictionnaire du clergé, n° 12. Lettre de l'abbé Chaumontet au Chanoine Rebord, 2 juillet 1918.

444 ADHS, 1 V 6. Le commissaire de police du commissariat d'Annecy au préfet, 31 mars 1904.

445 ADHS, 1 V 3. L'Évêque au préfet, 30 juin 1904. Mgr Campistron pense que comme « M. Chaumontet [est] déjà proposé depuis longtemps, [il] sera certainement agréé, si comme vous me l'avez laissé entrevoir, votre rapport lui est favorable ».

446 ADHS, 1 V 3. Le préfet à l'Évêque. Il lui demande de changer de postes les curés de Viry et de Lucinges pour avoir été trop incorrects au niveau de la politique. Le préfet souligne que « les diverses mutations donneraient satisfactions aussi bien à l'administration préfectorale qu'aux représentants du département ou [du] Parlement et mettraient fin à une situation dont [il doit, comme le préfet] désirer le prochain dénouement ».

447 1 V 5. Lettre du préfet au président du Conseil, 24 juillet 1904.

448 ADHS, 1 V 6. Lettre de la Direction générale des Cultes à l'Évêque d'Annecy, 10 novembre 1904.

449 Son frère est curé-archiprêtre de Notre-Dame de Liesse.

450 ADHS, 1 V 6. Le commissaire de police du commissariat d'Annecy, au préfet, 31 mars 1904.

451 AAS. Boîte Rebord. Dictionnaire du clergé, n° 12. Lettre de l'abbé Chaumontet au Chanoine Rebord, 2 juillet 1918.

personne influente l'aurait-elle fait refuser ? Les sénateurs Duval et Folliet seraient-ils intervenus, étant donné que « leur » candidat avait été refusé par l'évêque ?

Un autre abbé est donc présenté au vicariat général. Cette fois le refus vient de l'administration diocésaine. Sans doute, en nouvel arrivant, Mgr Campistron⁴⁵² aurait été influencé par les ex-vicaires capitulaires. Les sénateurs Duval et Folliet proposent au vicariat général, l'abbé Molinos⁴⁵³, curé de Feigères depuis 1884. Il est depuis longtemps leur ami, et il passe pour « professer les opinions très libérales en raison de ses relations cordiales avec [ces personnes] »⁴⁵⁴. L'évêque refuse de le nommer à cause de son « caractère et de son manque de pondération »⁴⁵⁵. Dans une lettre qu'il adresse au préfet à la fin mars 1904, le prélat justifie sa décision par le fait que l'abbé Molinos « à tort ou à raison, est très discuté dans le diocèse. Sa nomination serait mal interprétée par la plus grande partie du clergé, ébranlerait la confiance qu'il a placée dans son nouvel évêque et compromettrait la direction exclusivement religieuse qu'il se propose de lui donner »⁴⁵⁶. D'après les sénateurs, qui ne sont pas totalement neutres dans cette affaire, une « campagne [est] menée par la coterie de l'ancien évêque »⁴⁵⁷. Le sénateur Folliet ajoute d'ailleurs qu'avec Duval, ils empêcheront « la parfaite entente existant entre l'évêché et la préfecture de produire ses heureux résultats »⁴⁵⁸.

Mgr Campistron a choisi de prendre pour vicaire général l'abbé Bel, curé-archiprêtre de Frangy. À cette occasion, après avoir appris que Molinos n'était pas retenu par l'évêché, Duval s'adresse au préfet en ces termes : « Il n'y a qu'un homme auquel nous pouvons accorder notre appui, par conséquent il est inutile de compter sur nous pour intervenir en faveur de n'importe quel autre candidat⁴⁵⁹[...]. Nous attendrons donc les événements et les nominations dont vous proposerez l'agrément et si, comme nous le supposons, l'ancienne politique épiscopale recommence, nous ne voulons pas qu'on puisse nous en rendre complice »⁴⁶⁰. Toujours d'après Duval, le nonce lui-même serait intervenu pour faire pression sur l'évêque, et ajoute que si le directeur des cultes « avait une preuve certaine de la pression

452 Concernant tout l'épiscopat de Mgr Campistron, nous sommes dans l'impossibilité de citer les archives diocésaines, puisque les documents couvrant cet épiscopat ont « disparu », on ne sait comment. Déjà en 1971, Michel Rémy évoquait cette lacune.

453 ADHS, 1 V 5. Lettre du préfet au président du Conseil, 8 juillet 1904. Le préfet écrit : « Vous savez que M. Molinos était le candidat de MM. Duval, Folliet et Mercier au vicariat général ».

454 ADHS, 1 V 5.

455 *Ibid.* Lettre du préfet au président du Conseil, 8 juillet 1904. Soulignons que lorsque la Ligue des femmes françaises s'installe dans le diocèse, il n'hésite pas en chaire, à prendre à partie la présidente départementale de la Ligue, une de ses paroissiennes.

456 ADHS, 1 V 20. Lettre de l'évêque au préfet, 29 mars 1904.

457 ADHS, 1 V 5. Lettre du préfet au président du Conseil, 8 juillet 1904, il cite le courrier d'André Folliet.

458 *Ibid.*

459 *Ibid.* Le préfet souligne qu'il n'a rien demandé de semblable aux sénateurs !

460 *Ibid.* Lettre du préfet au président du Conseil, 8 juillet 1904. Il cite un courrier de Duval.

que le Nonce a manifestement exercé sur M. Campistron, il en ferait une très grosse affaire »⁴⁶¹.

Le 24 juillet, le préfet déclare que sur « l'initiative du député Mercier », il a demandé à l'évêque de nommer comme second vicaire général le chanoine Lavanchy, curé de Thonon-les-Bains. Ce changement aurait permis de donner la cure à l'abbé Molinos⁴⁶², ce qui aurait été une compensation. Cependant, le chanoine refuse pour deux raisons : son âge et son inexpérience dans le domaine des questions administratives et théologiques. Son refus entraîne donc l'impossibilité de donner une cure importante à l'abbé Molinos, et « dès lors la combinaison que M. Mercier [...] proposait devait être abandonnée »⁴⁶³. Mgr Campistron souhaitant être agréable « aux représentants du département », accepte d'appeler M. Molinos, à la tête d'un archiprêtre. Le préfet demande alors au président du conseil d'accepter la nomination qui est d'une certaine façon une « compensation » pour les sénateurs. Il est donc nommé à Frangy⁴⁶⁴, le 28 juillet, remplaçant ainsi l'abbé Bel, devenu vicaire général.

Le second vicaire général est l'abbé Cusin, nommé à cette fonction le 6 janvier 1905. Celui-ci était secrétaire particulier de Mgr Isoard depuis le 7 septembre 1899 et vice-chancelier depuis le 15 août 1900⁴⁶⁵. Il ne semble pas qu'il y ait eu de problèmes particuliers quant à sa nomination à cette fonction. Mgr Cusin, plus jeune que Mgr Bel, s'occupera de la pastorale : les œuvres de jeunesse, les sociétés musicales...

Nous avons pu constater que le concordat muselait d'une certaine façon l'autorité diocésaine, contrainte de toujours demander l'accord au gouvernement pour les nominations. Les évêques comme les prêtres ne peuvent pas s'exprimer vraiment librement, risquant d'être jugés comme d'abus. D'une certaine façon, la Séparation des Églises et de l'Etat leur donne plus de liberté. Mais cette loi qui a ses avantages (plus de liberté d'action) et ses inconvénients (notamment financiers) ne se met pas en place sans quelques résistances. Mgr Campistron, malgré les événements, sera toujours obéissant car « loi c'est la loi, elle doit être obéie ». Lors des opérations liées à la Séparation, il ne cherchera pas à exciter ses diocésains contre le gouvernement.

461 *Ibid.* Lettre de Duval au préfet. 2 juillet 1904.

462 ADHS, 1 V 3. Lettre du préfet à l'évêque, 13 juillet 1904. Le préfet demande le canonicat honoraire pour l'abbé Molinos, ainsi que le vicariat à Frangy pour un de ses anciens élèves prêtre dans un autre diocèse.

463 ADHS, 1 V 5. Lettre du préfet au président du Conseil, 24 juillet 1904.

464 ADHS, 1 V 3. Un brouillon du 28 juin 1904 émanant du préfet souligne que Molinos avait été proposé pour être curé de Cruseilles. Le 29 juin 1904, l'abbé Laperoussaz, desservant de Cruseilles depuis « trente mois » refuse de quitter son poste pour aller à Frangy. Laperoussaz aurait quitté Cruseilles pour Frangy et l'abbé Bel aurait quitté Frangy pour être vicaire général. Dans sa lettre manuscrite du 30 juin, adressée au préfet, l'évêque lui demande « de bien vouloir approuver [ce qu'il] présente, sans plus de retard, à l'agrément du gouvernement la nomination de M. Bel, comme vicaire général, et celle de Molinos, comme archiprêtre de Frangy ».

465 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie, op. cit.*, p. 141.

C. « L'Épreuve de la Séparation » : un conflit imposé⁴⁶⁶ ?

Nous avons vu précédemment les difficultés liées à la nomination des évêques. La querelle du *nobis nominavit* pourrait être considérée comme l'un des prémices d'une rupture diplomatique ; celle-ci devenant effective en juillet 1904. Le 4 septembre [1904], Combes dépose un « projet de loi offensif, combattu par une fraction même de la gauche »⁴⁶⁷ qui ne cache pas sa décision de réorganiser les liens entre l'Église et l'État. Le président du Conseil prévoit le remplacement du Concordat par une loi « fixant unilatéralement le statut de l'Église romaine [...] à l'intérieur de l'État »⁴⁶⁸. En janvier 1905, « l'affaire des fiches » contraint Combes à démissionner. Il est remplacé par Rouvier. C'est sous son mandat qu'est votée la loi de Séparation des Églises et de l'État, le 9 décembre 1905⁴⁶⁹.

Dès septembre 1905, la *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle, dans l'article « précaution nécessaire »⁴⁷⁰, que l'article 11 de la future loi stipule que si aucune célébration n'est faite dans un immeuble du culte pendant plus d'un an, la fermeture pourrait intervenir. La *Revue du Diocèse d'Annecy* incite donc les prêtres à célébrer d'ici à la fin de l'année une messe ou « tout autre office, dans chacune des églises et chapelles, habituellement hors d'usage, où le culte a le droit d'être célébré »⁴⁷¹ ; car il faut se garder de fournir par la négligence « le premier prétexte de spoliation »⁴⁷². Mgr Campistron demande aux prêtres de bien vouloir dresser la liste des paroissiens qui continueraient le culte⁴⁷³.

La loi est promulguée le 9 décembre 1905, inscrite au Journal Officiel le 11 décembre⁴⁷⁴, elle entre en application le 2 janvier 1906. Dans un communiqué du 15, l'évêque prescrit que soit prononcée le soir de Noël, dans toutes les églises du diocèse, la formule de consécration au Sacré-Coeur, précédée du *Parce Domine*, trois fois répété et suivi de la triple *invocation Cor*

466 Nous reprenons là un titre de Nadine-Josette Chaline, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 89.

467 C. SORREL, « Les évêques à l'heure de la Séparation », J.-P. CHANTIN, D. MOULINET, dir., *La Séparation de 1905...*, op. cit., p. 57.

468 R. REMOND, A. LATREILLE, *Histoire du catholicisme en France...*, op. cit., p. 506.

469 Concernant la loi voir J.-M. MAYEUR, *La séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Collection Archives Julliard, 1966, 201 p.

470 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 15 septembre 1905, p. 769.

471 *Ibid.*

472 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 15 septembre 1905, p. 769. « Gardons-nous bien de leur fournir, par notre négligence, ce premier prétexte de spoliation. »

473 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 8 septembre 1905, p. 750.

474 ADHS 8 V 7. Dès le 13 décembre, le commissaire de police d'Annecy informe le préfet, « que les archiprêtres et ecclésiastiques se sont réunis [l'après-midi même] sous la présidence de l'évêque pour étudier la situation financière du diocèse d'Annecy » ; les notaires Rosay et Cette dernière n'est sans doute pas étrangère à la loi.

*Jesu sacratissimum*⁴⁷⁵. À l'occasion de la Séparation, l'Ordinaire – comme ses collaborateurs – souligne qu'il ne recevra ni n'enverra aucune carte de vœux, il n'organisera pas de réception officielle à l'occasion de la nouvelle année⁴⁷⁶.

a. Les Inventaires

1. Présentation

Il semble qu'avant le vote définitif de la loi, l'impression est plutôt « bonne dans le sens du gouvernement »⁴⁷⁷ pour de nombreux savoyards. Dans un rapport du 12 septembre, le préfet souligne que dans le département « l'opinion publique [...] n'est nullement perturbée par la question religieuse »⁴⁷⁸. Pourtant, dès la promulgation de la loi et les premiers inventaires, le ton change radicalement. Cette loi, mal perçue tant par les prêtres que par un certain nombre de fidèles⁴⁷⁹, est – selon eux – « inique, injuste et tyrannique »⁴⁸⁰, et constitue le « prélude à la spoliation ». Dans quelques lettres de protestations, un parallèle est fait entre la Révolution et la loi de 1905. Des desservants comparent alors les inventaires à un prélude de la « confiscation des biens de l'Église »⁴⁸¹ et lorsqu'ils lisent les protestations, certains soulignent que la lettre ne s'adresse pas à la personne mais bien à la fonction que le receveur représente.

Pourtant, cette loi est pour les catholiques « riche d'avantages et d'inconvénients »⁴⁸². D'abord, elle leur apporte « la liberté [...] dont les formes sont multiples. Liberté de réunion : les conciles nationaux et régionaux ; les synodes diocésains redeviennent possibles ; liberté de la plume et de la parole : des évêques aux vicaires, les ecclésiastiques pourront écrire et dire en chaire ce qu'ils voudront, sans que pèsent sur eux les sordides menaces de la procédure d'appel comme d'abus et de la suppression du traitement ; liberté du choix des dignitaires ; c'est le Saint-Siège et non plus le gouvernement qui nommera les évêques ; liberté de modification des circonscriptions ecclésiastiques, de création des églises et des chapelles qui

475 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 15 décembre 1905, p. 1077. Cette initiative est prise suite à l'annonce faite par l'évêché de Paris, que l'archevêque renouvellera le vœu national au Sacré-Coeur fait trente ans plus tôt après le désastre de 1870.

476 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 52, 29 décembre 1905, p. 1125.

477 *Ibid.*, 28 juillet 1905, p. 599.

478 Rapport du préfet du 12 juillet 1905.

479 La plupart dans les paroisses de montagne ou élevées.

480 ADHS, 8 V 11. Lettre du curé d'Arâches.

481 ADHS, 8 V 18. Lettre de l'abbé Chaperon, curé d'Entremont.

482 A. DANSETTE, *Histoire religieuse de la France...*, op. cit., p. 349. Devant la situation, il semble qu'ils ne se rendent pas encore compte des avantages, ce qui les préoccupe sur le moment c'est le futur proche ainsi que leurs biens et le devenir de ces propriétés.

étaient subordonnées sous le régime concordataire à l'acquiescement de l'État »⁴⁸³. Mais les Savoyards ont peur pour leur église, celle pour laquelle ils ont participé à l'embellissement, ou celle pour qui leurs parents ont donné temps et argent. La conclusion faite par Nadine-Josette Chaline pour les catholiques Normands peut s'appliquer au diocèse d'Annecy : « ils défendent leur église, comme ils le feraient pour propres biens »⁴⁸⁴. Au début des Inventaires, les associations cultuelles ne sont pas encore constituées et tous attendent la décision de Rome. Celle-ci encore partielle n'arrive que le 11 février avec l'Encyclique *Vehementer Nos* qui condamne la Séparation. Jusqu'à cette date – et au-delà –, la question de l'attribution des biens se pose ; sans doute y a-t-il ici une vraie crainte de la part des prêtres, des fabriciens et des paroissiens. Ce n'est qu'une fois le refus romain connu que le nombre des manifestations semblent augmenter.

Contrairement à toutes attentes, les opérations des Inventaires se passent sans trop de heurts⁴⁸⁵. Même si quelques actes de résistance ont lieu, nous sommes loin des scènes des Pyrénées, de la Haute-Loire ou du Nord. Dans sa majorité, le paysan savoyard, respectueux de l'ordre établi et légaliste, considère plus les Inventaires comme une mesure administrative que comme un prélude de spoliation, et ce malgré les incitations à la résistance relayées par la presse cléricale.

En 1966, Jean-Marie Mayeur, dans son article consacré à « la géographie de la résistance aux Inventaires »⁴⁸⁶, souligne qu'il n'y a pas forcément adéquation entre la carte de la pratique religieuse et celle de la résistance aux opérations des Inventaires ; indiquant également que celle qui se rapprocherait le plus de la carte de la résistance aux Inventaires, serait celle des prêtres réfractaires. Dans le cas qui nous intéresse, les manifestations ou les heurts sont le plus souvent situés dans les zones élevées du diocèse, les mêmes zones – ou presque – qui avaient accueilli les prêtres réfractaires aux temps révolutionnaires. Pour ne citer qu'un exemple, la vallée de Thônes⁴⁸⁷, qui après 1793 prend le « surnom » de « Vendée Savoyarde », organise

483A. DANSETTE, *Histoire religieuse de la France...*, op. cit., p. 349.

484 N.-J. CHALINE, *Des catholiques normands...*, op. cit., p. 102.

485 Dans le diocèse de Chambéry, les opérations se passent plus calmement que dans celui d'Annecy. Christian Sorrel souligne que « les manifestations n'ont rien de comparable à ce qui s'est passé en 1902 ou à ce qui se déroule au même moment dans quelques cantons de la Maurienne ou du Chablais ». C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 186.

486J.-M. MAYEUR, « La géographie de la résistance aux Inventaires », *Annales...*, op. cit., p. 1259-1271. Voir l'annexe n° 67.

487 Concernant cette vallée, ne pourrions-nous pas poser la même question que celle de Patrick Cabanel à propos de la « longue tradition de la révolte paysanne dans le Vivarais » ? in « La révolte des inventaires », in J.-P. CHANTIN et D. MOULINET, *La séparation de 1905...*, op. cit., p. 101. Les paroisses qui ont participé à la résistance en 1793 sont les mêmes que celles où se passent des incidents en 1906. Soulignons que la « guerre de Thônes » loin d'être oubliée, est encore rappelée, notamment parce que de nombreuses familles ont un aïeul qui a participé à cette révolte contre l'envahisseur.

de nombreuses manifestations contre les opérations. C'est également là qu'à lieu le premier incident notable, dans les premiers jours des Inventaires. Ces secteurs « résistants » sont ceux d'une « droite d'inspiration contre-révolutionnaire, d'un catholicisme populaire, d'un cléricalisme rural traditionnel »⁴⁸⁸. La presse cléricale relaye les différentes manifestations qui se déroulent en France et dans le diocèse, échauffant parfois les esprits.

Les Inventaires, comme dans le reste du pays – à l'exception de l'Ouest et du Massif central – se déroulent assez bien jusque fin février-début mars. Début février les incidents survenus à Paris⁴⁸⁹ sont « célébrés à l'envie par la presse catholique »⁴⁹⁰ ; et quelques jours plus tard paraît l'Encyclique *Vehementer Nos*. Il est patent que la résistance se fait plus vive après la reproduction de l'Encyclique dans la *Croix* du 18 février. C'est peu après cette date que des incidents éclatent en Haute-Loire. Clemenceau décide de renoncer aux opérations dans le cas où une résistance serait opposée. Le 6 mars à Boeschèpe (Nord) un manifestant est tué par le fils du procureur ; le lendemain, le ministère Rouvier est renversé. Le 16, une circulaire ministérielle adressée aux préfets les invite à suspendre les Inventaires. Ils ne reprendront, comme pour le reste du pays, qu'au mois de novembre.

Dans le diocèse, si peu d'incidents ont lieu⁴⁹¹, sans doute est-ce parce que les Savoyards, comme d'autres, ont vécu « sans le formuler peut-être en doctrine, un catholicisme libéral pratique » et il n'est pas étonnant alors que « tous les députés de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Haute-Saône, des Hautes-Pyrénées, aient voté le 3 juillet 1905, la loi de Séparation, et que les Inventaires n'aient guère trouvé de résistances dans ces départements »⁴⁹². Mgr Campistron n'appelle ni ses prêtres, ni ses fidèles à une résistance violente ; il donne la consigne de soustraire le Saint-Sacrement aux opérations en le transportant de l'église au presbytère. Cette dernière fait référence à l'affaire des tabernacles⁴⁹³. Nous pouvons nous demander si justement cette consigne n'a pas servi à la

Un texte manuscrit anonyme retrouvé aux Archives diocésaines (peut-être du Chanoine Pochat-Baron ?) intitulé *Les inventaires dans la vallée de Thônes* souligne qu'« aussi bien, du Parmelan au Mont-Charvin et à la chaîne des Aravis, les jeunes ont appris des anciens ce généreux élan qui fut celui de leurs ancêtres en 1793, et le souvenir de la « Fichette », fusillée pour n'avoir voulu renier ni son Dieu ni son roi, est loin d'être effacé. Aujourd'hui, il est vrai, la forme du gouvernement n'est pas en question, il s'agit seulement de conserver la religion et le culte libre et public, sans lequel elle est presque impossible. » ADA, document non encore classé.

488J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 982.

489 À Sainte-Clotilde, le 1^{er} février et le lendemain à Saint-Pierre du Gros Caillou. Jean-Philippe Bon souligne par exemple, que ces événements n'ont pas de répercussion dans le diocèse de La Rochelle-Saintes. J.-PH. BON, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes...*, op. cit., p. 31.

490 Cela n'est pas propre au diocèse.

491 Voir la carte récapitulative des Inventaires dans le diocèse d'Annecy en annexe n° 66.

492 J.-M. MAYEUR, « Géographie de la résistance aux Inventaires... », *Annales...*, op. cit., p. 1266.

493 Une rumeur court comme quoi les agents des domaines ouvrent les tabernacles. Elle se fonde sur la circulaire du 2 janvier 1906 qui rappelle « aux agents chargés de l'Inventaire » de demander « l'ouverture des Tabernacles ». Les catholiques ont peur de la profanation ou du vol. Dans certains cas, les agents des inventaires

résistance. En effet, les personnes ayant participé à la translation du Saint-Sacrement jusqu'au presbytère se retrouvent sur la place de l'église à l'arrivée des fonctionnaires et il suffit qu'il y ait un agitateur pour que la résistance se fasse plus vive.

Les opérations se déroulent suivant le schéma habituel : les desservants sont prévenus de la date de l'inventaire par une notification⁴⁹⁴ cinq jours avant la date effective de la venue des agents de l'État. Avant l'arrivée des agents des domaines, le Saint-Sacrement est transporté à côté de l'Église avec des fidèles chantant des cantiques. Le prêtre⁴⁹⁵ sur la porte de l'église lit une lettre de protestation, se retire ou assiste sans mot dire à l'inventaire. Quelquefois le président des fabriciens lit également un message. Les fonctionnaires venus inventorier sont insultés, quelquefois chahutés, mais rarement blessés.

Nous avons consulté deux cent vingt-quatre lettres de protestation. Parmi celles-ci 70 % sont « classiques », c'est-à-dire qu'elles reprennent strictement le texte de l'évêché. Dans 48,21 % des cas, le texte de l'évêché constitue la seule protestation, alors que dans 21,87 % des cas, il est accompagné de revendications mobilières ou immobilières. Les soixante-sept lettres restantes (30 %) sont composées de protestations diverses, chacun laissant libre cours à sa plume et à son cœur. Dans environ neuf lettres (12,5 %) de protestation « libres », nous avons pu trouver une allusion à 1860⁴⁹⁶. Le sentiment d'individualité pour la Savoie⁴⁹⁷ ressort de ces évocations. Ces dernières comportent également de l'amertume, un sentiment de trahison de la part de la France qui a renié la parole qu'elle avait donnée et qui a invalidé la confiance mise en elle par les Savoyards. Il n'est jamais question de renoncer à l'Annexion, mais il est toujours souligné que la Savoie est entrée confiante et avec sincérité en France. Dans quelques paroisses *Les Allobroges* sont chantées, comme à Évires ou à Arâches, dans cette dernière c'est d'ailleurs pour répondre à *L'Internationale*.

Souvent le non-respect des conditions d'Annexion est évoqué, tout comme le reniement des promesses faites en 1860⁴⁹⁸ : « ce n'est pas ce qu'on avait promis quand nous nous sommes

noteront qu'à leur arrivée, le tabernacle était ouvert (Entremont par exemple), dans d'autres cas, les desservants mettront à la disposition des agents des linges blancs pour ne pas profaner les vases sacrés.

494 Voir l'exemple d'une notification reçue par le desservant de Cordon en annexe n° 65.

495 Il est désigné par le conseil de fabrique, lors de la réunion tenue fin décembre, pour accueillir l'agent venu procéder à l'inventaire.

496 Souvent, mais pas systématiquement, ces lettres sont lues par des prêtres qui sont originaires de la zone frontalière ou qui y officient. Il arrive également que des allusions à 1860 soient faites dans des paroisses ayant des rapports économiques avec la Suisse.

497 Elle est la dernière province à être entrée en France.

498 « On nous avait garanti par le pacte d'Annexion que nos droits seraient conservés ». ADHS, 8 V 14. Lettre de l'abbé Veyrat-Durebex, curé de Brens. Les curés d'Entremont et de Châtel s'interrogent en ces termes : « La France faillirait-elle à sa parole ? ». ADHS, 8 V 15 et 8 V 18.

donnés avec tant d'enthousiasme à la France »⁴⁹⁹. Les curés d'Entremont et de Châtel soulignent que le « patrimoine sacré nous fut garanti par le traité international qui consacrait l'annexion de la Savoie à la France et par les accords survenus à cette époque ou depuis entre le gouvernement français, l'État Sarde et le Saint-Siège »⁵⁰⁰. Le curé de Saint-Paul-en-Chablais est le seul à évoquer l'article 15 de la loi⁵⁰¹, qui est spécifique aux trois départements entrés en 1860.

D'autres prêtres évoquent les hommes politiques à l'origine de cette loi « spoliatrice »⁵⁰². Le curé de Dingy-Saint-Clair rappelle que sa protestation ne s'adresse pas à la personne du receveur mais bien plus à ceux « au nom de qui [il agit] » et il déclare qu'elle « s'adresse à tous les auteurs de la loi et tout particulièrement aux députés et aux sénateurs de la Haute-Savoie qui n'ont pas craint de faire mentir la France, en l'engageant à renier les promesses qu'elle nous fit en 1860. En retour de notre libre et généreuse donation, la France promet alors de garantir notre liberté religieuse, tous les droits et privilèges dont nous jouissions sous le gouvernement sarde. Aujourd'hui, sur demande de nos représentants à l'Assemblée législative, notre liberté religieuse a disparu », il termine en rappelant que « la force peut nous faire courber un instant, nous anéantir jamais »⁵⁰³. L'abbé Chaumontet, curé de Valleiry, rappelle quant à lui, que « l'année dernière à l'époque de Pâques [...] nos hommes politiques étaient réunis à Annemasse. Les échos du Salève nous répétaient ces cris : “Nous ferons respecter la signature de la France” – la zone était sauvée – les mêmes hommes qui proclamaient le respect dû à la signature de la France le foulaient aux pieds quelques jours après en votant la main mise sur nos églises »⁵⁰⁴. L'abbé Duvillaret, curé du Reposoir, va même jusqu'à déclarer que la rupture du « contrat d'Annexion entre la Savoie et la France » est un « *casus belli*, un cas de guerre entre l'Italie, la triplice et la France [sic] »⁵⁰⁵ !

C'est l'administration des biens qui pose problème en 1906, mais cela n'est pas nouveau. Déjà plusieurs fois depuis 1860, cette question est évoquée. Il nous semble utile de faire un bref rappel de la situation des biens de l'Église en Savoie. Les catholiques se basent sur

499 ADHS, 8 V 14. Lettre de l'abbé Veyrat-Durebex, curé de Brens.

500 ADHS, 8 V 15. Lettre de l'abbé Gros-Gaudenier, né au Mont-Saxonnex en 1860. Le curé d'Entremont, l'abbé Chaperon évoque les accords entre la France, l'État Sarde et le Saint-Siège. Il est né en 1857 à Saint-Gingolph. Il est intéressant de souligner que la dernière phrase se retrouve dans un texte publié dans le diocèse de Nice et s'intéressant à l'ancien comté de Nice. Cette lettre paraît le 24 février dans l'*Indicateur de la Savoie*. Les inventaires de Châtel et d'Entremont sont faits respectivement les 5 et 7 mars. D'ailleurs à Entremont, l'agent venu inventorier, n'oublie pas de souligner qu'à son arrivée le tabernacle était ouvert.

501 ADHS, 8 V 30. Lettre du curé de Saint-Paul.

502 *Ibid.*

503 ADHS, 8 V 17. Lettre de l'abbé Compois, né en 1854.

504 ADHS, 8 V 33. Lettre de l'abbé Chaumontet.

505 ADHS, 8 V 29. Lettre de l'abbé Duvillaret.

l'interprétation d'un manifeste sénatorial de 1825. À leur reconstitution en 1825, les fabriques reçoivent la pleine propriété des biens ecclésiastiques⁵⁰⁶ revenus au domaine royal après 1815. Les édifices construits entre 1825 et 1860 s'y ajoutent. En 1854, la cour de Chambéry rend un arrêt qui rappelle que « les communes ont la propriété du presbytère ou autres objets qui forment le temporel de l'Église, elles les administrent par l'intermédiaire des conseils de fabriques et en conséquence la prescription leur est acquise après trente ans pour les objets qu'elles ont possédés tant par elles que par les fabriques »⁵⁰⁷. Dans son article 5, le traité d'Annexion rappelle qu'il garantit le respect des droits acquis. Il est complété par l'article 7 de la convention diplomatique du 23 août 1860 qui rappelle que « les collèges et [...] autres établissements publics existant dans la Savoie et dans l'arrondissement de Nice, et constitués d'après les lois sardes en personnes civiles peuvent acquérir et posséder, conservent la propriété de tous leurs biens meubles et immeubles »⁵⁰⁸. La question de la propriété des biens est déjà évoquée avant 1905 notamment lors des réfections d'édifices. En 1860, le ministre de l'instruction publique et des Cultes Rouland rappelle que « suivant l'esprit du *Sénatus Consulte*, les établissements ecclésiastiques de la Savoie sont entièrement assimilés aux autres établissements de l'ancienne France, puisqu'ils sont régis par les mêmes lois »⁵⁰⁹. Cela signifierait donc que les revendications des prêtres ne sont pas recevables, mais pourquoi alors la loi elle-même prévoit-elle un article particulier pour les départements annexés ?

Nous étudierons les inventaires en deux temps : ceux de janvier à mars puis ceux de novembre.

2. Les Inventaires de janvier à mars

Le 22 janvier 1906, les Inventaires débutent dans le diocèse par les chefs-lieux de cantons que sont Douvaine, Faverges, Frangy, Reignier ou encore Saint-Jeoire-en-Faucigny⁵¹⁰. Ils se déroulent sans problème et sans la présence de la gendarmerie, jusqu'au 29 janvier, date à laquelle Pauvrehomme, le percepteur de Thônes, est malmené (sans gravité). Il semble que jusque mi-février la plupart des Inventaires se déroulent sans heurts majeurs.

506 Il s'agit de ceux qui n'ont pas été vendus.

507 *Le Cultivateur savoyard*, 14 février 1907.

508 R. NAZ, « Les chapitres des cathédrales après l'Annexion », *Mélanges offerts au professeur Louis Falletti, Annales de la faculté de droit et des sciences économiques de Lyon, Université de Lyon II*, Paris, Dalloz, 1971, p. 347.

509 M. REMY, *Les inventaires...*, *op. cit.*, p. 176.

510 ADHS, 8 V 6-39.

C'est donc l'incident des Clefs qui ouvre la voie à la résistance, même si celle-ci ne se révèle vraiment que fin février. Cette commune située dans la vallée de Thônes est la seconde paroisse de la Vallée à recevoir les opérations des Inventaires. Le desservant, averti par notification de la venue de l'agent des Domaines, demande à ses paroissiens de venir à l'église le matin du 29 janvier, pour la messe de saint François de Sales – patron de la paroisse – avancée à 7 h 45, afin de transporter le Saint-Sacrement de l'église au presbytère. Après que le Saint-Sacrement soit en sûreté au presbytère, il revient à l'église pour dépouiller les autels, comme cela se fait en règle générale pour le Vendredi-Saint⁵¹¹. Les paroissiens sont massés devant « leur église » dans laquelle ils ne laisseront pas pénétrer les agents des domaines. Le receveur arrive un peu plus tôt que l'heure indiquée, le prêtre lit les protestations et une fois la lecture terminée, il ajoute que Pauvrehomme peut faire son travail. C'est à ce moment que survient un remous : les fidèles se massant autour de la porte déclarent : « on n'entre pas »⁵¹². Le percepteur entre dans l'église, après que l'abbé Mermoud aie réussi à calmer la foule ; c'est alors « que la foule entre dans ses pas en chantant *Nous voulons Dieu* »⁵¹³. Pendant que se réalise l'inventaire, des paroissiens crient « à bas les casseroles ! dehors les voleurs »⁵¹⁴. Le prêtre appelle ses paroissiens au calme dû au lieu, et l'un d'eux répond : « il n'y a pas de bon Dieu, il est en exil »⁵¹⁵. Le percepteur inquiet pour sa sécurité, demande au desservant s'il craint quelque chose. Le prêtre le rassure en lui rappelant que les paroissiens ne lui en veulent pas personnellement mais qu'ils protestent « seulement contre l'acte qu'['il a eu] mission d'accomplir »⁵¹⁶. L'inventaire terminé vers onze heures, il prend la route du retour vers Thônes. Là, il aurait été poursuivi par des paroissiens dont certains lui auraient jeté des boules de neige. Si ce premier incident dans le diocèse peut faire sourire, il n'en reste pas moins qu'il est le « plus caractéristique » et aussi le « plus coloré »⁵¹⁷. Il est évoqué à la Chambre le 1^{er} février. Le député du Var, Maurice Allard, rappelant les scènes de violence constatées lors des Inventaires, parle de l'affaire des Clefs en le situant à Annecy. Aussitôt, le député de Saint-Julien-en-Genevois, Fernand David, s'empresse de préciser qu'il ne s'agit pas d'Annecy, mais d'« une petite paroisse des environs »⁵¹⁸, ajoutant que la « population d'une ville comme [Annecy] se respecte trop pour

511 Le fait de dépouiller les autels est un événement qui revient plusieurs fois au cours des Inventaires.

512 ADA. Anonyme, *Les inventaires dans la vallée de Thônes...*, op. cit., p. 9.

513 *Ibid.*

514 Il s'agit là de termes qui sont utilisés tout au long des Inventaires.

515 ADA. Anonyme, *Les inventaires dans la vallée de Thônes...*, op. cit., p. 9.

516 *Ibid.*

517 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 198.

518 *Les Alpes*, 4 février 1906.

se livrer à de pareilles manifestations »⁵¹⁹. Il complète en déclarant, « non sans dramatiser »⁵²⁰ que les clertins ont « assommé le receveur de l'Enregistrement »⁵²¹ !

Si la mésaventure arrivée au percepteur Pauvrehomme peut paraître anecdotique, elle ne l'est pas pour la préfecture qui prend alors conscience de la nécessité d'adresser une circulaire aux maires – le 7 février – afin qu'ils puissent fournir « toutes les indications quant aux réactions qu'on peut attendre le jour des opérations »⁵²². Ces informations recoupées avec celles fournies par les instituteurs⁵²³, les sous-préfets ou d'autres correspondants, permettent à la préfecture de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, dont les maires ont également la responsabilité. C'est de la préfecture que partiront tous les ordres pour la troupe et les gendarmes.

C'est au cours des dernières semaines de février que la résistance semble se montrer plus importante, sans toutefois atteindre le seuil de mars. Les fidèles ont eu peur en apprenant qu'il serait possible que les tabernacles soient ouverts par les agents des domaines. Le maire de Serraval, un franc-maçon aux dires de certains, fait apposer des affiches, où il rappelle qu'en aucun cas, les agents des domaines n'ouvriront le tabernacle⁵²⁴. Après avoir rappelé que cet inventaire « est fait dans l'intérêt des fidèles et des curés, afin qu'aucun objet ne puisse être distraire avant la formation des associations cultuelles »⁵²⁵, le maire souligne qu'il se fait avec la plus grande correction et que « nulle part, [les agents] n'ont fait ouvrir les Tabernacles. [Les] consciences peuvent donc être rassurées »⁵²⁶. Il termine en déclarant que tout acte de résistance serait perçu comme une atteinte au gouvernement et au maire, élu par les suffrages des habitants depuis dix ans et même que toute manifestation hostile pourrait être considérée comme « une fumisterie, dont [il] ne croi[t] pas capables les habitants intelligents de Serraval »⁵²⁷. Ainsi, les opérations s'y déroulent le 8 février sans incident.

À la mi-février, les Inventaires de cent quarante-six établissements publics du culte sont effectués dans environ soixante-cinq à soixante-dix communes, soit le quart des opérations. Au regard de la chronologie, il ressort que c'est bien au cours du mois de février que la

519 *Les Alpes*, 4 février 1906.

520 M. REMY, *Les inventaires...*, *op. cit.*, p. 36.

521 *Ibid.*

522 *Ibid.*, p. 42.

523 Par exemple celui de Chavanod. ADHS, 8 V 6.

524 Voir l'affiche en annexe n° 64.

525 ADHS, 8 V 31. Affiche du maire Miquet. Il fait le parallèle avec les inventaires réalisés dans les écoles à chaque changement d'instituteurs ou avec les inventaires après décès.

526 *Ibid.*

527 ADHS, 8 V 31.

résistance s'organise et c'est bien en mars qu'elle atteint un sommet, comme dans le reste du pays d'ailleurs. À la fin février, le préfet reçoit un télégramme du ministère, lui rappelant qu'il serait bon que tout soit terminé pour le 15 mars, afin de ramener « le calme dans les esprits en vue des élections »⁵²⁸. Le télégramme rappelle que le gouvernement aimerait que les opérations soient terminées en temps voulu, ajoutant que le meilleur moyen pour y arriver est le recours « à des forces nombreuses et importantes »⁵²⁹. Voilà ce qui explique l'envoi de la troupe et des gendarmes. Sans doute, la présence de la gendarmerie n'est pas sans rapport avec la montée de la résistance. En effet, ceux qui sont parfois appelés les « pandores » peuvent parfois être à l'origine de l'animosité des populations. Ils représentent la ville et « le vieil antagonisme du paysan contre la ville d'où viennent le percepteur, le gendarme pour dresser l'inventaire, s'est réveillé pour la défense du « bien » de la communauté, cette fois un bien spirituel »⁵³⁰.

Le sous-préfet de Bonneville craint des manifestations dans certaines communes de son arrondissement, telles Le Reposoir (où les Chartreux sont partis en 1901) ou le Mont-Saxonnex. Il prévoit donc l'envoi de quatre brigades de gendarmerie⁵³¹, alors qu'il en prévoira dix⁵³² pour La Frasse et moitié moins pour Megève⁵³³. Le premier incident dans l'arrondissement se passe à Magland, où une foule nombreuse se masse autour de l'église et crie « voleurs ! vive l'armée ! à bas les casseroles »⁵³⁴. Au 22 février, ce sont près de la moitié des établissements qui sont inventoriés, mais la moitié restante va opposer dans quelques paroisses une importante – voire même violente – résistance.

C'est par le plateau des Bornes que débute vraiment la résistance, atteignant son sommet entre les 3 et 7 mars. À Menthonnex-en-Bornes, le maire fait appel à la gendarmerie⁵³⁵. Le 20 février, le préfet s'adressant à son subalterne rappelle qu'il « vaut mieux envoyer deux brigades qu'une et agir énergiquement et rapidement pour ne pas être obligé d'y revenir. Il n'y a pas à se préoccuper de témoins, le commissaire spécial et un gendarme pourraient [...] servir au besoin. Mais il serait peut-être prudent de requérir un serrurier ? »⁵³⁶ Les appréhensions des autorités sont justifiées puisque les opérations se passent dans le

528 ADHS, V 4.

529 *Ibid.*

530 F. LEBRUN, *Histoire des catholiques français...*, *op. cit.*, p. 376.

531 ADHS, 8 V 7.

532 *Ibid.*

533 *Ibid.*

534 M. REMY, *Les inventaires...*, *op. cit.*, p. 50.

535 ADHS, 8 V 7.

536 ADHS, 2 Z 954.

« vacarme » où s'entremêlent les « voleurs ! lâches ! à bas les casseroles ! à bas la République » et les « Vive Dieu ! vive les curés »⁵³⁷. À Groisy, l'inventaire est reporté suite à une importante manifestation. Le lendemain, l'effet de surprise⁵³⁸, la présence des gendarmes et d'un serrurier, permet le bon déroulement des opérations. Le 26 février, les opérations à Évires sont ajournées devant la résistance des paroissiens⁵³⁹.

En cette fin février, la situation devient de plus en plus tendue et les agents des domaines doivent se retirer devant l'hostilité de la population à Saint-André-de-Boège, Saint-Jean-d'Aulps, Perrignier, Habère-Poche et Vulbens⁵⁴⁰. Dans ces communes, avec la présence de la gendarmerie, les opérations sont reprises rapidement et avec succès avant le début mars. Les rapports soulignent que tout s'est passé « sans incident », « sans trop de difficulté »⁵⁴¹, ou qu'une « petite manifestation »⁵⁴² a été opposée.

Si en février les manifestations consistent à des cris ou des huées de la part de la foule, en mars, ce sont des barricades qui se dressent pour empêcher l'accès à l'église. À cette même date, à peine la moitié des Inventaires sont réalisés. Pourtant le préfet, confiant, affirme à ses supérieurs que tout sera fini pour le 10 mars⁵⁴³. C'est sans compter que la plupart des opérations restant à effectuer se trouvent dans des « communes réservées »⁵⁴⁴, c'est-à-dire des paroisses où une résistance, violente ou non, est possible voire même très probable. Michel Rémy qualifie les événements de mars de « grand événement du printemps 1906 »⁵⁴⁵.

Si en février, les ajournements sont de courte durée, il n'en est pas de même en mars, puisqu'il faut attendre novembre pour la reprise des opérations. L'hostilité se révèle dans quatre secteurs principaux : autour du Plateau des Bornes, où des incidents ont déjà eu lieu en février ; dans la vallée de Thônes, où a eu lieu le premier incident⁵⁴⁶ ; dans le Haut-Chablais et dans le Faucigny (dans les paroisses élevées de la cluse de l'Arve). La situation est telle que des renforts de gendarmerie sont demandés au gouverneur militaire de Lyon ainsi qu'à différents préfets. Ceux des Hautes-Alpes, de l'Isère, du Rhône ne peuvent répondre que par la négative, les Inventaires dans leurs départements laissant craindre des résistances. Seul le

537 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 52.

538 Lorsque l'inventaire ne peut être réalisé à la date prévue, il peut être fait d'un jour à l'autre, la préfecture n'adressant pas de nouvelle notification.

539 ADHS, 8 V 7.

540 ADHS, 8 V 8.

541 *Ibid.* Lettre du maire de Saint-Jean-d'Aulps au préfet.

542 *Ibid.*

543 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 90.

544 *Ibid.*

545 *Ibid.* p. 58.

546 Les Clefs, 29 janvier 1906.

préfet de Savoie accorde l'envoi de huit brigades pour les opérations de Manigod, en donnant l'ordre de rentrer une fois celles-ci terminées, des Inventaires restant à faire dans son département⁵⁴⁷. Les maires en charge du maintien de l'ordre ne demandent jamais l'envoi de l'armée, ils préfèrent voir l'intervention des gendarmes. Celui de Fillinges écrit que « comme il peut se trouver quelques vieilles bigottes disposées à injurier l'agent de l'Etat, il serait bon que deux gendarmes de la brigade de Reignier accompagnent [le percepteur] »⁵⁴⁸. Si les gendarmes sont victimes des injures des villageois, la situation est différente pour l'armée, puisque plusieurs fois les cris sont : « à bas les gendarmes ! vive l'armée ! »⁵⁴⁹. Cela peut s'expliquer par le recrutement des unités envoyées ; si le 11^e Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA) a un recrutement assez large parmi les conscrits, ceux du 30^e Régiment d'Infanterie sont tous savoyards, ce qui donne au régiment un état d'esprit « 100 % savoyard »⁵⁵⁰. De plus, dans chaque paroisse, il y a des jeunes sous les drapeaux qui peuvent se retrouver face aux fidèles lors des opérations. Par sa situation frontalière, le diocèse bénéficie de deux commissaires spéciaux à Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois ; ils ont un pouvoir judiciaire étendu sur tout le département, ce qui leur permet d'accompagner les agents des domaines dans n'importe quelle paroisse. Cependant, devant le nombre croissant d'incidents, la juridiction est « étendue par décret du 26 février à tous les commissaires centraux et de police »⁵⁵¹.

Débutons par les paroisses entourant le plateau des Bornes. Nous savons que des incidents ont déjà eu lieu dans cette zone (Groisy, Évires). Cercier est le théâtre d'une nouvelle opposition, où la manifestation aurait été guidée par le prêtre. Alors que le percepteur tente d'entrer dans l'église, gardée par six hommes, le prêtre lui souligne que la clé n'est pas la bonne, l'hilarité est générale ; la chanson des « frères trois points » est entonnée par un groupe de jeunes gens⁵⁵². Devant l'impossibilité d'ouverture de la porte, le percepteur se retire et l'inventaire est ajourné ; il ne sera fait qu'en novembre. Une même résistance est opposée à Villy-le-Bouveret, où la population annonce l'arrivée des agents et des gendarmes par le tocsin, alors que les fidèles chantent des cantiques dans l'église barricadée, là encore il y a un ajournement⁵⁵³. Le 10 mars, on tente de mener à bien les opérations, cependant c'est un

547 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 64.

548 ADHS, 2 Z 954.

549 ADHS, 8 V 8.

550 CH. TAPPONNIER, *Historique du 30^e RI*, Annecy, Imp. Hérisson, 1935, 16 p.

551 Décret du 16 février. *Bulletin des lois de la République française*, t. 72, n° 2711, p.1787-1788.

552 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 60.

553 ADHS, 8 V 8.

nouvel échec qui couronne la résistance, l'ajournement s'impose. Les autorités avaient pensé qu'en intervenant à l'improviste, elles éviteraient des manifestations. Cependant c'était sans compter sur la ruse des paroissiens qui annoncent la venue des agents et des gendarmes par le tocsin. L'effet de surprise ne pouvant se produire, les Inventaires de Villy-le-Bouveret et Vovray-en-Bornes sont reportés à plus tard. Pour le reste de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, il n'y a pas d'autres manifestations importantes.

En revanche, la vallée de Thônes est le théâtre de nombreuses manifestations, quelques paroisses ayant même vu les opérations ajournées. Nous avons vu précédemment que la Vallée était fervente et n'avait pas hésité à résister aux troupes révolutionnaires en 1793. En 1906, elle se mobilise contre les mesures imposées par la loi de Séparation. À partir du 5 mars « et pendant toute une semaine, les routes des environs de Thônes furent envahies par une nuée de gendarmes et de soldats »⁵⁵⁴ : il s'agissait de faire l'inventaire, par force, dans les communes les « plus réactionnaires de ce clérical canton »⁵⁵⁵.

L'envoi de moyens importants a été demandé pour effectuer les inventaires au Grand-Bornand⁵⁵⁶. Le 6 mars, ce sont finalement quatre brigades de gendarmerie, une compagnie de lignes (environ cent hommes), le commissaire de police d'Annecy et deux serruriers qui se rendent dans le village. La veille, les paroissiens avaient été avertis, par le « glas funèbre »⁵⁵⁷, que la troupe allait arriver. Le mardi matin, le « lugubre tocsin »⁵⁵⁸ annonce le début proche des opérations. Les portes de l'église sont brisées, alors que des fidèles à l'intérieur chantent « *Nous voulons Dieu* ». L'inventaire se produit alors que le tocsin continue de sonner, d'après *La Croix de la Haute-Savoie* il n'y aurait pas eu de témoins pour les opérations⁵⁵⁹.

Les autorités prennent d'importantes mesures pour les inventaires de Manigod, où, selon le receveur, « la mairie sert de lieu de réunion »⁵⁶⁰ pour la préparation de la résistance. Ce sont trois compagnies du 30^e RI (environ trois cents hommes, chacun ayant huit paquets de cartouches), soixante gendarmes – dont trente arrivés de Chambéry la veille –, deux commissaires spéciaux et quatre crocheteurs qui se présentent le 7 mars. Là encore le glas

554 ADA, Anonyme, *Les inventaires dans la vallée de Thônes...*, op. cit., p. 13. L'auteur écrit également que le canton de Thônes « fut inondé de gendarmes et de soldats » (p. 28), ou encore que le TAT (Tramway Annecy-Thônes) yomi « sur le quai de la gare une quarantaine encore de gendarmes, réquisitionnés dans les brigades de Savoie » (p. 41).

555 ADA. Anonyme, *Les inventaires dans la vallée de Thônes...*, op. cit., p. 28.

556 ADHS, 8 V 7.

557 ADA. Anonyme, *Les inventaires dans la vallée de Thônes...*, op. cit., p. 28. Les inventaires sont faits alors qu'une retraite pascalle est prêchée dans la paroisse.

558 Ibid.

559 *La Croix de la Haute-Savoie*, 18 mars 1906.

560 ADHS, 8 V 7.

sonne à l'arrivée des troupes. Les portes de l'édifice étant barricadées, elles sont enfoncées et les gendarmes permettent l'entrée aux agents. L'inventaire est réalisé tant bien que mal. Le départ de la troupe – nombreuse – est saluée par les paroissiens qui avaient préparé une guirlande de casseroles à la sortie du village, faisant écho aux « à bas les casseroles » proférées en différents lieux.

Le 8 mars, les événements se passent différemment à La Clusaz⁵⁶¹, où de nombreux uniformes⁵⁶² prennent position. Le percepteur ajourne l'inventaire devant les menaces de la population qui empêche l'entrée « dans son église »⁵⁶³. Cette décision n'est sans doute pas sans rapport avec les nouvelles instructions reçues qui rappellent que les opérations doivent être ajournées là où il est nécessaire d'enfoncer les portes. Le percepteur s'adressant au préfet par un télégramme le 8 mars, écrit : « Ainsi que je vous en ai fait part la troupe et la gendarmerie se sont retirés sur [le] territoire [de] Saint-Jean-de-Sixt [je] me suis présenté à nouveau à la porte [de l'] église le curé et [le] conseil [de] fabrique étaient disposés à laisser inventorier [,] les manifestants apostés aux fenêtres de l'église ont refusé d'ouvrir et je me suis retiré »⁵⁶⁴. Des membres de l'assistance auraient même crié : « vive l'armée ! à bas les francs-maçons ! du foin pour les crocheteurs ! »⁵⁶⁵. Aux Villards-sur-Thônes les Inventaires sont également ajournés⁵⁶⁶. Il semble que « partout les agents furent d'une correction et d'une politesse irréprochable »⁵⁶⁷, que « le rôle de la troupe s'est réduit à maintenir la foule en occupant les abords des églises. Elle n'a témoigné, en aucun cas, de dispositions hostiles aux catholiques ». Pour les gendarmes, si « bon nombre d'entre eux ont fait preuve de modération et de calme, nous sommes bien aise de le reconnaître »⁵⁶⁸ d'autres « s'abandonnèrent à des violences et à des excès de zèle qu'un agent exemplaire doit toujours s'interdire »⁵⁶⁹. Les propos de l'auteur des *Inventaires dans la vallée de Thônes*, envers les crocheteurs se

561 L'abbé Cohanier, curé depuis 1890, est déjà connu de la préfecture notamment pour la lutte qu'il mène contre l'école laïque.

562 Il s'agit d'une compagnie du 30^e RI, de quatre brigades de gendarmerie, d'un commissaire spécial d'Annecy, du percepteur de Thônes et de trois crocheteurs et leur fourgon qui se présentent à la population assemblée autour de l'Église.

563 Des barricades sont dressées derrière les portes de l'église.

564 ADHS, 8 V 8.

565 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 68.

566 ADHS, 8 V8.

567 ADA, Anonyme, *Les inventaires dans la vallée de Thônes...*, op. cit., p. 44.

568 ADA, Anonyme, *Les inventaires dans la vallée de Thônes...*, op. cit., p. 44. L'auteur ajoute même que « des témoins nous ont même certifié que pendant qu'on brisait les bancs dans l'église de Manigod, un gendarme vaincu par l'émotion pleurait ».

569 *Ibid.*

résumant à ceci : « Des crocheteurs nous ne dirons rien, nous ne pouvons que les plaindre »⁵⁷⁰.

La vallée de Thônes n'est pas la seule à opposer une vive résistance aux Inventaires, il nous faut à présent évoquer « Bellevaux, une “Bretagne savoyarde” »⁵⁷¹. Depuis le début des opérations, le préfet sait que cette paroisse est susceptible de poser des problèmes lors de l'inventaire⁵⁷². C'est le 3 mars que le tocsin retentit à l'arrivée du percepteur, du commissaire de police et de dix-neuf gendarmes. À leur arrivée, ils découvrent une église recouverte « *de crêpes et d'oriflammes noires avec des croix blanches au centre* » et un clocher « *garni de drapeaux* »⁵⁷³ ; deux barricades sont dressées devant la porte, des drapeaux tricolores les surmontent. Des fidèles prient et chantent à l'intérieur de l'édifice ; les autorités réussissent à franchir le barrage et accèdent à l'entrée, où se trouvent le Prieur⁵⁷⁴, l'abbé Jacquier, et deux de ses vicaires. Le commissaire et le percepteur décident de se retirer et d'ajourner les opérations. C'est alors que « les fanatiques, après avoir bu force eau-de-vie, [tentent] de renverser les voitures sur lesquelles ils [projettent] une grêle de pierre et de projectiles de toute sorte »⁵⁷⁵. Deux manifestants sont arrêtés, mais sous la pression de la foule, ils sont rapidement relâchés ; alors que le conseiller d'arrondissement Hector Piccot et un maréchal des logis sont blessés⁵⁷⁶. *L'écho du Léman*, un journal anticlérical, consacre sa une du 10 mars aux événements de Bellevaux, n'hésitant pas à écrire : « À Bellevaux, en 1906, on est, au point de vue progrès et instruction, au niveau des hordes d'Attila »⁵⁷⁷. La réponse d'une presse moins « sectaire » ne tarde pas à paraître, c'est dans les lignes de *L'union républicaine*, que l'on peut lire « Commune, honorée entre toutes, par les injures sans nom de coquin sans aveu ! Grincez des dents, gens de l'*Echo* ! Mentez, insultez, bavez : le torrent de vos ordures ne remontera pas sur les hauteurs ; il vous emportera, vous et votre Mercier, au milieu du dégoût universel, dans la sentine d'iniquité où s'engloutissent et s'engloutiront, avec vos forces, les Clemenceau après les Combes »⁵⁷⁸. À Saint-Paul-en-Chablais, les inventaires sont

570 *Ibid.*

571 M. STEHLIN, *La vie politique dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains...*, op. cit., p. 80.

572 Le sous-préfet de Thonon-les-Bains – informé par un correspondant – adresse d'ailleurs ses inquiétudes au préfet, lui déclarant que « si les agents qui sont chargés de ces fonctions arrivent dans la commune de Bellevaux à l'improviste, il n'y aura pas de manifestations, mais dans le cas contraire des manifestations seraient à redouter et surtout elles seraient dirigées par le curé ».

573 M. STEHLIN, *La vie politique dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains...*, op. cit., p. 81.

574 Il est de tradition à Bellevaux d'appeler le curé du titre de Prieur, en souvenir de l'abbaye qui se trouvait sur la paroisse.

575 *L'écho du Léman*, 10 mars 1906.

576 M. STEHLIN, *La vie politique dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains...*, op. cit., p. 81.

577 *L'écho du Léman*, 10 mars 1906.

578 *L'union républicaine*, 17 mars 1906.

exécutés après une « résistance [de la] population enfermée dans église ». Le télégramme adressé au préfet raconte les événements en ces termes : « porte enfoncée en partie sur promesse qu'aucun délit relevé après [une] demi-heure [de] pourparlers et [la] menace de lancer [un] jet d'eau sur [les] manifestants [...] [C]es derniers sortent [de l']église [, le] curé lit [la] protestation-illégale [. Un] procès-verbal [est] dressé et transmis [au] parquet[. La] population fanatique injuria [le] serrurier, [le] commissaire; aucune arrestation-me rends Thonon-les-Bains par [le] train [de] 4 heures, [le] sous inspecteur enregistrement averti de mon télégramme »⁵⁷⁹. À Orcier, l'inventaire est « fait après [une] sérieuse résistance [et] grâce à l'appui de la force armée »⁵⁸⁰. Le percepteur ajoute qu'une « arrestation » a eu lieu pour « rébellion » et qu'un « procès-verbal pour outrages a été dressé contre vicaire » et qu'il ne l'a pas arrêté afin d'« éviter [une] effusion de sang »⁵⁸¹.

Comme pour la vallée de Thônes ou le plateau des Bornes, le mouvement de résistance fait tâche d'huile et des manifestations entraînant un renvoi des opérations ont lieu à Draillant et à Larringes où « les Inventaires sont impossibles, [à cause des] manifestations violentes »⁵⁸² ; le curé y est même arrêté par les gendarmes, mais libéré par des manifestants⁵⁸³. Le sous-préfet de Thonon-les-Bains écrit que l'état d'esprit des « populations des montagnes et de la vallée de Bellevaux [...] est de plus en plus mauvaise. Tout est prêt pour la révolte, c'est une vraie "croisade" »⁵⁸⁴. Là comme ailleurs, les paysans défendent « leur église ». À Novel, les agents doivent se retirer car ils sont reçus « par [une] population hostile, [avec des] sifflets [et des] boules de neige, [le] curé lit protestation [sous le] porche de l'église obstrué; retiré sans procéder inventaire »⁵⁸⁵. À Massongy également les opérations sont reportées à cause de l'opposition [de] plusieurs centaines de personnes »⁵⁸⁶. À Abondance, l'église est barricadée et huit cents personnes manifestent⁵⁸⁷.

Des scènes semblables se déroulent à la même période dans les paroisses « élevées » de la cluse de l'Arve. Il y a même une contre-manifestation qui est organisée dans la paroisse de

579ADHS, 8 V 8. Télégramme adressé au préfet.

580 *Ibid.*

581 ADHS, 8 V 8. Télégramme adressé au préfet.

582 *Ibid.* Télégramme du percepteur au préfet.

583 M. STEHLIN, *La vie politique dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains...*, op. cit., p. 82.

584 ADHS, 8 V 6. Lettre du sous-préfet de Thonon-les-Bains au préfet. Il ajoute également que « des postes sont établis sur la montagne pour signaler l'approche des troupes. [...] tous les habitants de cette contrée sont sur pied ».

585 ADHS, 8 V 8. Télégramme adressé au préfet.

586 *Ibid.*

587 *Ibid.*

Marignier, ce qui constitue pour Michel Rémy, « un cas extrêmement rare »⁵⁸⁸. Au Mont-Saxonnex, les portes de l'église sont fermées de l'intérieur ; dans celle du Reposoir, une arrestation est effectuée, ce qui semble calmer les esprits et permettre le déroulement des opérations. À Megève, « on fait sonner le grand glas, chose unique en Savoie »⁵⁸⁹.

Suite à la chute du ministère Rouvier et l'arrivée de Clemenceau à l'Intérieur, les Inventaires sont reportés à plus tard, car « d'ici là, d'autres sujets auront polarisé l'attention de l'opinion »⁵⁹⁰. Clemenceau définit une politique « attentiste »⁵⁹¹ ; rappelant dans un télégramme qu'il faut ouvrir les portes et enlever les barricades, là où il n'y a pas « de risques de conflits sérieux »⁵⁹² et qu'il « faut attendre que la résistance soit lassée »⁵⁹³.

C'est dans ce contexte troublé du printemps 1906 que se tiennent les élections législatives. L'autorité épiscopale relayée par les curés de paroisses n'a de cesse de rappeler que la loi de Séparation et les Inventaires qui en découlent sont le fruit des quatre députés élus en 1902 et qui briguent à nouveau la députation. La presse cléricale rappelle sans cesse que voter est un « devoir politique [...] et religieux »⁵⁹⁴ ; les élus voteront des lois qui intéresseront la religion, notamment celle relative à l'école, qui risque de faire « tomber les enfants dans la débauche, la violence, l'anarchie » parce qu'elle constituera une école « sans Dieu »⁵⁹⁵. Il est rappelé que « mal voter est un péché mortel »⁵⁹⁶, mais que l'abstention ne doit pas non plus permettre aux députés sortants d'être réélus. Si les autorités ecclésiastiques s'inquiètent du résultat des élections, celles de la préfecture sont également inquiètes quant à l'issue du scrutin. Elles craignent que la situation ne soit défavorable aux députés sortants. Même si bon nombre de diocésains différencient foi et politique, il n'en reste pas moins qu'ils sont attachés à leur patrimoine bâti, et il est à craindre que les événements récents, qui d'une certaine façon, touchent leurs biens, ne les incitent à voter pour « le parti réactionnaire et cléricale »⁵⁹⁷. C'est ce qu'exprime le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois lorsqu'il écrit à son supérieur qu'il est à craindre qu'« un grand nombre d'électeurs qui votaient pour le candidat républicain donn[ent] leurs suffrages au candidat réactionnaire... Ce n'est point le résultat du cléricalisme

588 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 72.

589 *Ibid.*, p. 75.

590 *Ibid.*, p. 104.

591 A. RIVET, « Les inventaires en Haute-Loire », in *Cahiers d'histoire...*, op. cit., p. 295.

592 *Ibid.*

593 Télégramme de l'Intérieur, cité par A. RIVET, « Les inventaires en Haute-Loire », in *Cahiers d'histoire...*, op. cit., p. 295.

594 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 13 avril 1906, p. 347.

595 *Ibid.*

596 *Ibid.*

597 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1068.

et du fanatisme seul »⁵⁹⁸, mais celui de l'exploitation des événements récents. Chez la plupart des diocésains, foi et politique sont deux champs nettement séparés, contrairement à certains diocèses de l'Ouest où le curé joue un rôle dans le choix politique ; ce sont donc les députés de 1902 qui sont réélus⁵⁹⁹. Il ressort d'un constat général que les communes qui ont donné une majorité à la droite sont celles se trouvant en altitude et composant d'ordinaires les bonnes paroisses. Le canton du Biot est tout à droite, son voisin d'Abondance, n'a que deux communes⁶⁰⁰ qui ont une majorité à gauche, le canton de Thonon-les-Bains se divise nettement entre la partie élevée qui est à droite et celle de la « plaine » qui est à gauche. La vallée de Thônes, à l'exception de trois communes⁶⁰¹, vote majoritairement à droite. Les autres communes donnant une majorité au parti « clérical » sont celles se trouvant en altitude, c'est le cas par exemple dans le canton de Sallanches, où toutes les paroisses élevées, à l'exception de Cordon accordent leurs votes à droite, le même phénomène se produit dans le canton de Thorens, où seules trois paroisses donnent la majorité à gauche. Le canton de Faverges vote majoritairement pour le député Berthet, et seule une commune, Montmin⁶⁰² vote à droite.

3. La reprise des Inventaires

Sans que l'on sache vraiment pourquoi Argentières, Megève et Vallorcine⁶⁰³ sont inventoriées entre mi-mars – après l'arrivée de Clemenceau – et novembre, date de la reprise et de la fin des inventaires paroissiaux⁶⁰⁴. Pour Vallorcine, il a fallu que la neige fonde pour pouvoir accéder au village par le côté français. Les opérations à Megève et Argentières se passent bien, même si dans cette dernière paroisse, des barricades sont dressées derrière les portes ! À Vallorcine, les Inventaires se déroulent sans incidents majeurs, et c'est ce jour qu'arrive à la préfecture une circulaire de Clemenceau demandant qu'il ne soit « plus procédé [...] à de nouvelles opérations et [de] suspendre celles qui seraient en cours d'exécution »⁶⁰⁵.

598 *Ibid.*

599 Berthet pour l'arrondissement d'Annecy, David pour Saint-Julien-en-Genevois, Mercier pour Thonon-les-Bains et Favre à Bonneville.

600 Il s'agit de Vacheresse et de Châtel. Voir annexe n° 19.

601 Il s'agit de Serraval, du Bouchet (détaché de Serraval depuis à peine trente ans) et de Saint-Jean-de-Sixt.

602 Nous avons dit précédemment que par son attitude religieuse et politique cette commune se rapprochait de la vallée de Thônes, ou des Préalpes plus largement.

603 Argentières (20 mars), Megève (8 juin) et Vallorcine (16 août).

604 Nous évoquerons plus loin l'évêché et le grand séminaire.

605 Circulaire du 16 août. Ce télégramme arrive deux jours après l'interdiction faite par Rome de constituer des associations cultuelles. C'est également une période de débats, sur laquelle nous reviendrons dans une sous-partie ultérieurement.

C'est donc en novembre, que les Inventaires reprennent là où ils ont été ajournés en février ou mars. Le 12 novembre, Clemenceau, nouveau président du Conseil et toujours ministre de l'Intérieur, donne ses premières instructions pour la reprise des opérations. Ces dernières se tiennent les 20, 21 et 22 novembre.

Des mesures sont prises dès le début par les autorités préfectorales qui estiment que l'agent des domaines doit être accompagné d'un commissaire spécial ou de police, de deux serruriers, d'un détachement d'infanterie de deux à trois cents hommes et de quatre à sept brigades de gendarmerie. Il reste dix-huit communes à visiter, dont onze dans le Chablais. Michel Rémy estime les effectifs comme suit : « sept compagnies d'infanterie (30^e RI et 11^e BCA), environ seize brigades de gendarmeries, tous les commissaires spéciaux et « spécialisés »⁶⁰⁶, soit environ huit cent hommes, sans compter préfet, sous-préfets...

Contrairement au mois de mars, les Inventaires se passent plus calmement⁶⁰⁷, l'importance des moyens déployés n'est pas étrangère à ce changement, mais l'échéance du 14 décembre ne doit pas être oubliée. Selon la loi, tous les Inventaires doivent être terminés à cette date afin que les biens puissent être remis aux associations cultuelles. En l'absence de ces associations, les propriétés des fabriques et autres sont placées sous séquestre. Il y a également les inquiétudes liées à la célébration même du culte⁶⁰⁸, la question se pose presque en ce termes : pourra-t-on encore aller à la messe à l'église ?

L'accès aux églises est encore barricadé, comme à La Clusaz, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes, Bellevaux, Mégevette et aux Villards-sur-Thônes. Contrairement au printemps, aucune notification n'est faite au desservant, c'est donc par surprise que les autorités opèrent. Sans doute le fait que les populations ne soient pas prévenues de la date exacte de l'inventaire empêche d'organiser une résistance trop importante, même si au début de l'année cela n'avait fonctionné que partiellement. Enfin, il ne faut pas omettre le fait que les élections du printemps ont laissé leurs sièges aux quatre députés élus en 1902. De plus, malgré les exhortations de la presse conservatrice, la plupart des fidèles se rendent compte que les inventaires ne sont pas une spoliation, mais bien une mesure visant à inventorier les biens. Il y a donc assurément une différence nette chez les fidèles entre foi et politique. La conclusion de Rivet peut s'appliquer au diocèse, lorsqu'il écrit [évoquant le calme des inventaires en novembre] : « il faut en attribuer le mérite à la sagesse des catholiques qui ont compris depuis

606 M. REMY, *Les inventaires...*, op. cit., p. 134.

607 Le même constat est fait par Rivet pour la Haute-Loire ou encore par J.-Ph. Bon pour le diocèse de La Rochelle-Saintes.

608 Il pourra se poursuivre, en étant considéré comme réunion publique.

le mois de mars que les opérations d'inventaires ne menaçaient pas la majorité du pays ; mais le gouvernement a agi beaucoup plus habilement à la fin de l'année qu'à ses débuts »⁶⁰⁹.

Pour conclure sur les Inventaires nous pourrions dire qu'ils se répartissent en quatre grands groupes, d'abord du début janvier au début mars où la majorité des opérations se passent sans trop d'incident (95 % des opérations sont calmes). Le second groupe serait constitué par les opérations effectuées en une seule fois mais non sans quelques cas de résistances entre le 29 janvier et le 10 mars. Le troisième serait composé par les lieux où deux tentatives ont été nécessaires pour effectuer les opérations entre le 8 février et le 8 mars, enfin le dernier groupe est celui des inventaires effectués après le 10 mars, soit sept suspendus et onze ajournés et reportés à novembre. L'arrondissement de Thonon-les-Bains semble être celui qui a rencontré les résistances les plus vives. En novembre c'est 60 % des opérations ajournées ou suspendues sont dans le Chablais⁶¹⁰. Celui d'Annecy a des attitudes diverses, puisque le canton de Faverges ne présente aucun incident, alors que celui de Thônes paraît agité. L'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois est également troublé surtout avec les paroisses du plateau des Bornes. Enfin Bonneville est le plus calme, à l'exception de la partie montagnaise. Il est patent que les zones plus élevées sont le lieu de la résistance, plusieurs facteurs peuvent d'ailleurs expliquer ce phénomène. D'abord, le relief est plus favorable à la résistance, ensuite les zones montagneuses sont sans doute plus traditionalistes que celles des plaines. Les massifs préalpins vivent d'une économie riche, où les paysans sont propriétaires et ils sont sensibles à tout ce qui touche à la propriété. Il ne faut pas oublier la fidélité à la tradition et le sens du communautarisme. La résistance, comme nous l'avons rappelé, n'est pas uniquement religieuse ; cependant là où la religion est restée la plus traditionnelle, la plus rurale, là où le clergé a une influence plus grande, les manifestations sont plus vives. Enfin, dans certains cas, le clergé est particulièrement combatif, sans doute est-ce un héritage du temps de Mgr Isoard. L'autorité épiscopale n'a joué ni un rôle modérateur⁶¹¹ ni un rôle agitateur.

En l'absence de constitution des associations culturelles, les questions sont nombreuses à la fin de l'année 1906. C'est en décembre que l'évêque doit quitter sa résidence épiscopale tout comme les séminaristes.

609 A. RIVET, « Les inventaires en Haute-Loire », in *Cahiers d'histoire...*, *op. cit.*, p. 296.

610 11 sur 18. Trois cantons ont été particulièrement touchés : Le Biot avec les paroisses de Morzine, Montriond, Saint-Jean-d'Aulps. Thonon-les-Bains avec les communes de Bellevaux, Mégevette, Vailly, Perrignier, Draillant et Orcier. Enfin Évian, avec Larringes, Saint-Paul et Thollon.

611 M. REMY, *Les inventaires...*, *op. cit.*, p. 281. En Tarentaise, Mgr Lacroix invite les prêtres à empêcher les fidèles d'entrer dans l'église au moment de l'inventaire. Le *Progrès* du 24 mars se demande d'ailleurs pourquoi les catholiques du diocèse d'Annecy ne réagissent pas comme ceux de Tarentaise par rapport aux Inventaires.

b. La situation à la fin de l'année 1906 : les expulsions

En août 1906, par l'Encyclique *Gravissimo Officii*, Pie X condamne formellement les associations cultuelles, en interdisant la constitution. En France, certaines se constituent, et sont vite dénommées « associations schismatiques ». Dans le diocèse, une seule association du genre voit le jour. Au 14 décembre, faute de constitution d'associations cultuelles, pour recevoir les biens des menses et des fabriques, les biens sont saisis et les occupants des lieux renvoyés.

Les Inventaires de l'évêché et du grand séminaire ont été faits sans trop d'incidents en février. Mgr Campistron avait fait lire la lettre de protestation. Au grand séminaire, les opérations ont lieu le 9 février, en présence du commissaire Naudet⁶¹². Les séminaristes transportent le Saint-Sacrement à la chapelle du Sacré-Cœur⁶¹³. L'inventaire – en exceptant la Bibliothèque – dure deux heures et sans incident. Une protestation est lue, l'économe Morand accompagne « passivement » l'agent des Domaines⁶¹⁴. L'inventaire de la bibliothèque et des archives est fait en décembre par l'archiviste départemental, Max Bruchet. Ce dernier vient d'ailleurs prévenir officieusement le Supérieur de l'imminence des opérations, qui ont lieu le 10 décembre : l'inventaire de la bibliothèque est fait en deux heures⁶¹⁵. C'est également ce jour que le vicaire général Bel, « chef de l'administration du séminaire »⁶¹⁶ reçoit une lettre de la préfecture lui rappelant qu'à « défaut d'une association cultuelle pour le remplacer, et faute par lui de s'être transformé en établissement supérieur privé, conformément aux lois du 12 juillet 1875 et du 18 mars 1880, sera considéré, avec toutes les sanctions de droit, comme ayant un caractère illicite »⁶¹⁷. Le préfet Ténôt souligne également que si l'établissement reste « grand séminaire », ses occupants tant professeurs qu'élèves devront se disperser au 14 décembre⁶¹⁸ ; c'est ce qui se produit. Le 13, veille du départ, les séminaristes comme leurs professeurs se préparent à quitter les lieux. Des manifestants viennent apporter leur soutien

612 AAS. Fonds Rebord. Boîte Grand séminaire, n° 3. Cahier manuscrit du chanoine Rebord.

613 *Ibid.*

614 *Ibid.* Le chanoine Rebord ajoute à propos de l'agent des domaines Martin, qu'il « s'est montré non seulement d'une correction irréprochable mais encore plein de bonté pour nous et de répugnance pour le travail auquel il est obligé de se livrer ».

615 Il s'agit bien évident d'un inventaire très sommaire, étant donné le nombre de volumes conservés à la bibliothèque.

616 CH.- M. REBORD, *Grand Séminaire de Genève, Chambéry, Annecy...*, op. cit., p. 189.

617 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 14 décembre 1906, p. 1182.

618 Le départ des séminaristes et des évêques de leurs lieux de résidence respectifs n'est pas propre au diocèse d'Annecy, la même chose se produit à Chambéry, à Saint-Jean de Maurienne (lettre de l'évêque au chanoine Rebord), à Quimper ou encore au Puy.

aux futurs « expulsés »⁶¹⁹. Alors que les séminaristes sont réunis à la Visitation afin de célébrer l'anniversaire du décès de sainte Jeanne de Chantal, l'évêque s'adressant à eux leur rappelle qu'une « loi dure et implacable impose la cruelle nécessité de [les] renvoyer dans [leurs] foyers et de [les] rendre pendant quelque temps [à leurs] familles. [Il les] supplie de rester toujours fidèles à [leur] sainte vocation » lorsqu'ils seront loin de leurs maîtres et exposés à des dangers de toutes sortes⁶²⁰. Le départ se prépare dès 4 h du matin le vendredi 14 décembre. Après cette date, les directeurs sont accueillis chez les sœurs de Saint-Joseph. Une ordination de trois prêtres a lieu le dimanche 16 décembre à la cathédrale⁶²¹. Les séminaristes retournent dans leurs familles et attendent le 5 février 1907 avant de pouvoir retrouver un nouveau « grand séminaire d'exil ». Le chanoine Rebord évoque « des malédictions prononcées par les séminaristes et laissés dans leurs cellules à l'adresse des spoliateurs [comme :] Le Christ est vainqueur ! Le Christ règne ! le Christ commande ! La Mort est bientôt là ! “Mon Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font...” »⁶²².

L'évêque quitte l'évêché le 15 décembre pour se rendre « à la maison jadis occupée par le second externat des Sœurs de Saint-Joseph »⁶²³. Il refuse la proposition faite par le maire d'Annecy, qui lui suggère de louer l'évêché pour un franc ; l'évêque répondant qu'il n'allait pas louer un bien qui était à lui ! La *Revue du Diocèse d'Annecy* en termes exagérés, écrit : « On donne huit jours à un domestique, un mois à un locataire, et *une* minute à un évêque pour opérer un déménagement... en hiver... [...] aussi compliqué que celui d'un palais épiscopal »⁶²⁴. Ce n'est pas une surprise pour l'évêque, puisque la loi rappelle qu'au cas où aucune association cultuelle ne serait créée, les biens seraient mis sous séquestre dans un délai d'un an à partir de la date de promulgation de la loi (art. 4 de la loi). L'article 8 stipulant qu'à « l'expiration dudit délai, les biens à attribuer seront, jusqu'à leur attribution, placés sous séquestre »⁶²⁵. La presse, une nouvelle fois veut montrer que les républicains sont mauvais, puisqu'ils forcent l'évêque « à déguerpir le jour même »⁶²⁶. Mais nous savons qu'aux élections de mai 1906, les quatre députés sortant sont réélus, ce qui prouve que les Savoyards, à l'exception de certains, font clairement la différence entre le politique et le religieux.

619 CH.- M. REBORD, *Grand Séminaire de Genève, Chambéry, Annecy...*, op. cit., p. 189.

620 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 21 décembre 1906, p.1209.

621 *Ibid.*, p. 1213.

622 AAS. Fonds Rebord. Boîte Grand séminaire, n° 3. Cahier manuscrit du chanoine Rebord.

623 CH.- M. REBORD, *Le grand séminaire...*, op. cit., p. 197.

624 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 21 décembre 1906, p. 1211.

625 Loi du 9 décembre 1905.

626 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 21 décembre 1906, p. 1211.

D'après la *Revue du Diocèse d'Annecy*, ce sont près de deux mille personnes qui accompagnent Mgr Campistron vers son exil ; ce sont des prêtres, des notables catholiques, et pour la plus large part des ouvrières et des ouvriers⁶²⁷. Entouré des vicaires généraux, des membres du chapitre, des prêtres de la ville et du chancelier, l'évêque se rend à la cathédrale, alors que les neuf cloches des trois églises de la ville sonnent le glas, laissant penser à une cérémonie funèbre, à « quelque chose de triste, d'une brisure irrémédiable »⁶²⁸. Sur le parcours qui l'emmène de la rue de l'évêché jusqu'à la place aux Bois⁶²⁹, quelques magasins ont descendu leurs rideaux, et la foule se fait toujours plus nombreuse pour accompagner son évêque. Alors qu'il rejoint son nouvel appartement⁶³⁰, la foule chante *Nous voulons Dieu*, ou encore *Je suis chrétien*. À sa fenêtre, le prélat adresse ses remerciements à ceux qui sont venus « consoler le cœur de leur pasteur »⁶³¹. Il termine en rappelant que la « bénédiction d'un persécuté est d'un grand effet auprès de Dieu »⁶³². Un homme ayant crié « à la loge », la foule se rend, rue Filaterie⁶³³, devant le siège de l'Allobrogie, puis va devant le siège de *L'Avenir* ; tout cela restant sans gravité.

Comme nous pouvons le constater les choses se sont passées calmement, par rapport aux manifestations qu'il y aurait pu avoir si le départ de l'évêque avait eu lieu au début mars ! Les Inventaires sont réalisés dans toutes les paroisses, les biens vont être mis sous séquestre puisque aucune association culturelle n'est créée pour les recevoir. Mais il reste une incertitude qui reste d'importance : que vont devenir les églises ? le culte pourra-t-il toujours y être célébré ?

c. Les incertitudes liées à la situation

La loi est promulguée le 9 décembre 1905, mais il faut attendre le 11 février 1906 pour que Rome, dans l'encyclique *Vehementer nos*, la condamne. Dans cette encyclique, Pie X émet toutes ses réserves quant aux associations culturelles prévues par l'article 3⁶³⁴ de la loi du

627 *Ibid.*, p. 1212.

628 *Ibid.*

629 ADHS, 3 M 10. Il réside au 8 rue des Marquisats, tout comme son vicaire général Cusin. Entre 1910 et 1920, il déménage au 12 rue Jean-Jacques Rousseau, alors que Mgr Cusin reste aux Marquisats.

630 AAS. Boîte Rebord. Divers. En 1914, le prévôt du chapitre, le chanoine Chevallier acquiert pour 46 899 francs (environ 140 447, 97 euros), la maison de la maîtrise, sise 13 rue Jean-Jacques Rousseau, qu'il décide de mettre à la disposition de Mgr Campistron et de ses successeurs.

631 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 21 décembre 1906, p. 1211.

632 *Ibid.*

633 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 21 décembre 1906, p. 1211 et M. REMY, *Les Inventaires...*, *op. cit.*, p. 125.

634 « Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec

9 décembre. Le titre IV de la loi s'intéresse tout particulièrement à ces associations, prévues pour la poursuite du culte, la gestion des biens... Elles seraient d'une certaine façon les remplaçantes des fabriques, sans être totalement sous le contrôle de l'Église. C'est d'ailleurs l'un des reproches formulés par Pie X, pour qui ces associations sont « à l'égard de l'autorité civile dans une telle dépendance, que l'autorité ecclésiastique, c'est manifeste, n'aura plus sur elle aucun pouvoir ».

La loi prévoit la gestion de ces associations par des laïques, leur nombre variant selon la population de la paroisse. Elle stipule clairement que si aucune association cultuelle n'est constituée dans un délai d'un an, les biens qui, normalement, auraient dû lui revenir seront « attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance du lieu »⁶³⁵. Il faut attendre le mois d'août et l'encyclique *Gravissimo officii* pour que les associations cultuelles soient définitivement interdites par le Vatican. En effet, le pape estime « qu'elles ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Église ». Il rappelle qu'il est interdit de tenter la constitution d'autres associations « tant qu'il n'apparaîtra pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Église [... sera] irrévocablement [...] en pleine sécurité ».

Comme le souligne Jean-Pierre Chantin, dans son étude sur les associations cultuelles, il est paradoxal de constater le nombre d'associations qui se constituent après la parution de l'Encyclique⁶³⁶. Il remarque également que des enjeux plus politiques peuvent apparaître, car « certains ont avancé dès cette époque que ce mouvement de création était éminemment politique »⁶³⁷. C'est sans doute vrai pour la seule association cultuelle constituée dans le diocèse, à Saint-André-de-Boège⁶³⁸ en juin (donc avant l'Encyclique). Il semble pour Jean-Pierre Chantin, comme pour Michel Rémy, qu'elle doive sa création à l'opposition importante existant entre le desservant – l'abbé Cartier – et une partie de la population, notamment à cause de « l'âpreté [du desservant] pour défendre ses biens matériels »⁶³⁹. De plus, l'abbé Cartier n'a pas hésité avant la Séparation à avoir une attitude peu flatteuse envers la commune

toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements ».

635 J.-P. CHANTIN, « Les cultuelles : des catholiques contre Rome ? », in J.-P. CHANTIN et D. MOULINET, *La Séparation...*, op. cit., p. 110.

636 *Ibid.*, p. 111. Il estime que 74,5 % des dossiers de demande de constitution des cultuelles présents aux Archives Nationales sont constitués après août 1906.

637 *Ibid.* p. 114.

638 ADHS, 4 M 42. L'association est créée en juin 1906, et comporte à ce moment 11 membres. Elle est déclarée au Journal officiel le 1^{er} juillet 1906.

639 AN, F⁷ 12 407. Lettre du préfet de la Haute-Savoie au ministre de l'Intérieur, 12 juillet 1906.

à qui il intente des « procès vexatoires et très onéreux pour elle »⁶⁴⁰. À l'évidence, le desservant, au vue de ses relations avec la commune, ne souhaite en aucun cas que les biens de la fabrique et de l'église puissent enrichir le patrimoine communal.

En décembre 1906 se pose la question de l'attribution des biens culturels et le problème même de la célébration du culte. Cette dernière doit faire l'objet d'une déclaration préalable, comme le stipule la loi du 30 juin 1881 concernant les réunions publiques, auxquelles est à présent assimilée la célébration du culte. La *Revue du Diocèse d'Annecy* va jusqu'à écrire : « demain encore ce sera une amende et la prison pour ceux qui iront s'agenouiller aux pieds des autels »⁶⁴¹. Les procès-verbaux ne tardent pas à apparaître. Le dimanche 16 décembre, l'un d'eux est dressé contre le chanoine Chevallier, prévôt du chapitre, qui a officié à la cathédrale lors de l'ordination de trois prêtres⁶⁴². D'autres le sont à Thonon-les-Bains, Sallanches, Saint-Julien-en-Genevois, Cruseilles, Évian-les-Bains, Douvaine, Saint-Jorioz, Seyssel⁶⁴³. Mais finalement, la procédure est abandonnée, et c'est la « petite loi »⁶⁴⁴ du 2 janvier 1907, qui règle – un peu dans la précipitation – la question en laissant « provisoirement à la disposition des fidèles et des ministres des cultes pour la pratique de leur religion » les églises et leurs mobiliers⁶⁴⁵.

L'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 stipule que la « jouissance gratuite pourra être accordée soit à des associations culturelles [...] soit à des associations formées en vertu des dispositions précitées de la loi du 1^{er} juillet 1901 pour assurer la continuation de l'exercice public du culte, soit aux ministres du culte dont les noms devront être indiqués dans les déclarations prescrites par l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905 »⁶⁴⁶.

Au cours d'une séance ordinaire, le conseil municipal doit décider s'il laisse ou non l'église pour la célébration du culte⁶⁴⁷. Si oui, la durée de jouissance de l'édifice ne peut excéder dix-huit ans⁶⁴⁸. C'est le conseil qui autorise, ou non, le maire à passer un accord avec le

640 *Ibid.*

641 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 14 décembre 1906, p. 1185.

642 *Ibid.*, n° 52, 21 décembre 1906, p. 1213.

643 Le nombre d'infractions est nettement moins élevé que dans d'autres diocèses, comme celui de La Rochelle-Saintes, où Jean-Philippe Bon a relevé entre le 13 et le 17 décembre 1906, pas moins de 128 délits de messe. J.-PH. BON, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes...*, *op. cit.*, p. 55.

644 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 14 décembre 1906, p. 1185.

645 Loi du 2 janvier 1907. Article 5.

646 *Ibid.*

647 Nous évoquerons cette question de la propriété des bâtiments et de la location des presbytères dans la partie suivante.

648 « Les baux de biens communaux ne sont exécutoires par elles-mêmes que si la durée du contrat n'est pas supérieure à dix-huit ans. » Circulaire Briand, p. 3.

desservant⁶⁴⁹. La préfecture annule des délibérations, soit parce que le maire a conclu un accord avec le desservant avant de demander l'avis au conseil municipal (Vacheresse⁶⁵⁰), soit parce que le contrat passé entre la municipalité et le desservant n'est pas conforme à la loi. C'est le cas par exemple à Saint-Sylvestre, où la préfecture note en marge de la délibération que « le contrat passé dans les conditions ci-dessus sera nul et sans valeur, le 2 mars 1907 »⁶⁵¹.

De nombreux conseils municipaux ne sachant quoi faire d'une église, décident légitimement de la laisser au culte, ce pour quoi elle a été bâtie. Celui de Saint-Gervais-les-Bains déclare « que la conservation de l'église paroissiale par la commune ne peut que lui créer des difficultés, sans aucun avantage »⁶⁵² et donc qu'il « y a lieu [...] de l'abandonner aux croyants professant le culte catholique. Sauf le clocher qui restera la propriété de la commune, les cloches pourront être utilisées dans un intérêt public »⁶⁵³. S'agit-il d'une vraie raison ou d'un habile prétexte destiné à ne pas trop froisser les fidèles ?

La loi n'est pas toujours très bien comprise par les édiles. Dans certains cas, les délibérations municipales font mention d'un refus de la part du conseil de louer l'église. Cela semble donc laisser penser que les conseillers n'ont pas compris que l'église était laissée gratuitement pour la célébration du culte. Ou alors, par cette attitude, veulent-ils signifier clairement que – pour eux – la situation devrait être comme avant la Séparation. À Entrevernes, les conseillers municipaux décident à l'unanimité « de laisser à la liberté du culte, l'église paroissiale construite par leurs ancêtres telle que ceux-ci en ont joui et qu'ils veulent en jouir eux-mêmes. En conséquence, ils se déclarent n'être point partisans de la location de l'immeuble susdit »⁶⁵⁴. À Menthonnex-en-Bornes, où des incidents avaient perturbé les Inventaires, le conseil « n'est pas d'avis d'autoriser le maire à passer un bail avec le desservant, et de ne rien changer à l'état actuel des choses pour la jouissance de l'église. Cette délibération mise aux voix a été approuvée par six conseillers, quatre votent contre »⁶⁵⁵.

649 La circulaire que Briand adressée au préfet le 3 février 1907, rappelle que les « maires ne sont pas légalement aptes [...] à passer de tels actes au nom des communes qu'après y avoir été habilités par les conseils municipaux ».

650 ADHS, 8 V 39. La circulaire de Briand rappelle que « tout acte portant attribution de la jouissance d'une église ou d'une chapelle communale sans délibération préalable du conseil municipal serait destitué de toute valeur juridique ».

651 ADHS, 8 V 39.

652 *Ibid.* Délibération de la commune de Saint-Gervais-les-Bains du 17 février 1907.

653 ADHS, 8 V 39. Délibération de la commune de Saint-Gervais-les-Bains du 17 février 1907.

654 *Ibid.*

655 *Ibid.*

En février 1907, suite à une demande émanant d'un maire, le préfet précise clairement que « la commune n'a pas à louer l'église au ministre du culte [...] il ne s'agit pas de location, mais de concession de la jouissance gratuite de l'église »⁶⁵⁶. Le conseil municipal doit examiner le contrat présenté par le desservant et s'assurer qu'il n'y a pas d'irrégularités. Pour l'administration, l'avantage du contrat est qu'il « doit mettre à la charge du preneur, c'est-à-dire du ministre du culte, la charge de l'entretien et des réparations de l'église »⁶⁵⁷. Le préfet rappelle enfin que « rien toutefois [n'] oblige à signer un contrat quelconque. Qu'il y ait eu un contrat ou non, l'église n'en demeure pas moins ouverte au culte, mais à défaut de contrat de la jouissance et de la déclaration, le ministre du culte n'est qu'un occupant sans titre juridique et les frais d'entretien de l'église à la charge de la commune »⁶⁵⁸. Donc les communes ont tout intérêt à faire signer le contrat, ce qui soulagera les finances publiques. Dans le cas de celles qui sont considérées comme réactionnaires par la préfecture, il se peut qu'elles refusent la signature du contrat.

Se pose également le problème de l'attribution des biens des fabriques. Ils sont mis sous séquestre avant d'être remis, soit aux bureaux de bienfaisance, soit aux communes, suivant les cas. Dans certaines communes⁶⁵⁹, les biens sont divisés entre bureaux de bienfaisance et commune, parfois même des biens peuvent être remis aux hospices. La question la plus épineuse reste celle des fondations pieuses ou des biens grevés de charges pieuses. Dans ces derniers cas, les biens sont placés sous séquestre, jusqu'à la constitution d'une association qui pourra les recevoir. Ces charges sont d'ailleurs parfois revendiquées par les ayants droit des fondateurs.

Nous avons pu constater que malgré des mouvements de résistances, dans les paroisses les plus ferventes, les opérations des Inventaires s'étaient plutôt bien passées, sans trop de violences, contrairement à d'autres diocèses où il y a eu de nombreux blessés. Les Savoyards ont finalement compris que ces opérations n'étaient pas le prélude à une spoliation mais bien une mesure presque administrative. La Séparation ne se résume pas aux seuls Inventaires. Si la loi donne finalement une plus grande liberté d'organisation et de parole à l'Église, il n'en reste pas moins qu'elle pose un certain nombre de questions qui mettront plusieurs mois ou années avant de trouver une solution définitive. Le clergé n'est pas le seul à s'interroger, les fidèles aussi sont concernés, se demandant s'ils pourront toujours se rendre à l'église pour la

656 *Ibid.* Lettre du préfet du 16 février 1907.

657 *Ibid.*

658 *Ibid.*

659 Dans le cas où une paroisse comprend deux communes, les biens sont partagés en proportion du nombre d'habitants.

célébration du culte. La « petite loi » de janvier 1907 règle-t-elle définitivement la question ? D'autres inquiétudes restent en suspend : comment les prêtres vont-ils vivre après la suppression de leur traitement par l'État ? pourront-ils rester dans leurs presbytères ? La Séparation ne va-t-elle pas mettre à mort la religion catholique par la baisse des vocations ?

D. La réorganisation administrative

a. La réorganisation des paroisses et des finances diocésaines

Une fois la loi de Séparation appliquée, il est nécessaire de réorganiser la gestion du diocèse ; les prêtres ne sont plus payés par l'État, même si certains perçoivent des « pensions ». Les biens de la mense et des fabriques sont placés sous séquestre avant d'être remis aux bureaux de bienfaisance ou à la commune suivant les cas. Les églises sont communales et seules les cathédrales reviennent à l'État⁶⁶⁰. Les fabriques ayant disparu avec la Séparation, il est nécessaire de reconstituer une organisation pour gérer la paroisse, même si celle-ci ne possède plus de biens. Ces derniers ayant été dévolus aux bureaux de bienfaisance ou aux municipalités. C'est par une ordonnance de novembre 1907 que sont institués les conseils paroissiaux⁶⁶¹, qui sont les « rouages administratifs » de la paroisse. Ils doivent être établis dans chaque paroisse⁶⁶², hormis le prêtre, ils doivent comporter cinq membres pour les paroisses de moins de mille habitants et sept pour celles de plus de mille habitants. Ces membres doivent être choisis parmi les « catholiques notables » et de préférence parmi les « anciens conseillers de la fabrique »⁶⁶³.

Au lendemain de la Séparation, il est également nécessaire de trouver un moyen financier pour assurer un salaire aux prêtres. Si les églises sont laissées gratuitement aux fidèles et aux prêtres pour la célébration du culte, ce n'est pas le cas des presbytères qui leur sont laissés contre une location⁶⁶⁴. Il est alors nécessaire de trouver des fonds en faisant appel à la générosité des fidèles, le denier du culte est né. À La Rochelle-Saintes, Mgr Le Camus met en

660 Concernant celle d'Annecy elle suit le même procédé que les autres, toutefois au cours de la Première Guerre mondiale, pour une raison assez peu connue, le ministère des Beaux-Arts la considère comme propriété communale. Voir l'article de Christian Sorrel, « À qui appartiennent les cathédrales ? Annecy ou l'exception française », in Nelidoff Philippe, dir., *Les cités épiscopales du Midi [actes du colloque tenu à Albi, les 31 mars et 1^{er} avril 2005]*, Albi, Presses du centre universitaire Champollion, p. 403-414.

661 *La Croix de la Haute-Savoie*, 10 novembre 1907.

662 *Ibid.* Ordonnance instituant les conseils paroissiaux, article I.

663 *Ibid.* article IV.

664 Nous traiterons de cette question dans la sous-partie suivante.

place le « denier de la foi »⁶⁶⁵ en avril 1906, alors qu'à Rouen, Mgr Fuzet annonce dès janvier l'instauration du denier du culte⁶⁶⁶. Pour le diocèse d'Annecy, il se met en place au printemps 1906, et il est alors rappelé aux diocésains que « l'Église catholique, [...est] spoliée et presque prisonnière de la secte des Francs-Maçons »⁶⁶⁷ et qu'il est donc nécessaire de venir en aide aux desservants des paroisses ; c'est donc aux fidèles de faire vivre leurs prêtres. Un certain nombre déclare qu'ils sont « disposé[s] à faire une offrande, à payer un nouvel impôt pour le curé de [leur] paroisse, mais pas pour les autres »⁶⁶⁸. Il est cependant clairement rappelé qu'il s'agit d'un « devoir de fraternelle charité, de solidarité chrétienne et sacerdotale » que de participer au denier du culte⁶⁶⁹. Un comité diocésain du denier du culte est constitué pour recevoir et répartir les dons. Il a la charge de faire « au prorata des recettes, un état de répartition du produit des souscriptions, qui sera basé en toute justice sur les besoins et les charges personnelles de chacun des ayants droits »⁶⁷⁰. C'est par une lettre pastorale de février 1907, « lue dans toutes les églises et à toutes les messes du 17 février »⁶⁷¹, que Mgr Campistron définit clairement le mode de fonctionnement de « l'œuvre de la conservation de la foi dans le diocèse d'Annecy ou denier du clergé »⁶⁷². Cette œuvre destinée à « remplacer le traitement des prêtres des paroisses »⁶⁷³ est placée directement sous l'autorité de l'Évêque (article III). C'est en son nom que les quêtes sont effectuées (article III) et c'est lui qui redistribue les fonds recueillis, « en accord avec les membres de [son] administration et des représentants du clergé désignés dans ce but »⁶⁷⁴. Les apports de chaque paroisse ne sont pas réellement libres, puisque chacune doit participer en se « conformant au tableau portant indication de la somme à fournir par elle »⁶⁷⁵. Trimestriellement, elles doivent verser les sommes reçues⁶⁷⁶. La mise en place de l'œuvre ne se fait pas sans heurts, puisqu'en octobre 1907, l'évêque rappelle que des « divergences ont eu lieu » au sein de son clergé

665 J.-PH. BON, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes...*, op. cit., p. 42.

666 N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 105.

667 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 1^{er} juin 1906, p. 512.

668 *Ibid.*

669 Cette formule est adoptée lors de l'assemblée de l'épiscopat des 31 mai et 1^{er} juin 1906.

670 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 1^{er} juin 1906, p. 512.

671 *La Croix de la Haute-Savoie*, 24 février 1907.

672 *Ibid.*

673 *Ibid.*

674 *Ibid.* Article VI.

675 *Ibid.* Article II.

676 *Ibid.* Les versements se font le premier des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier (article V).

quant à la mise en place de l'oeuvre⁶⁷⁷, c'est à cette occasion qu'il décide que les prêtres verseront les sommes reçues par semestres et non plus par trimestres⁶⁷⁸.

Une des dispositions de la loi du 9 décembre 1905 porte sur la question financière, puisque l'article 2 stipule que la « République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »⁶⁷⁹. C'est surtout à partir de 1910 que les choses deviennent plus difficiles pour la comptabilité diocésaine, car toutes les « allocations fournies [...] par le gouvernement »⁶⁸⁰ sont définitivement supprimées. En effet, jusqu'à cette date, elles étaient réduites des « deux tiers » et cela permettait un apport. Le diocèse compte trois cents cures et la moitié de vicariats ; il est nécessaire de réunir annuellement trois cent trente-sept mille cinq cents francs⁶⁸¹ pour assurer un salaire correct aux desservants. Cette participation plus ou moins volontaire⁶⁸² des catholiques au financement des prêtres entraîne parfois quelques heurts avec l'administration communale. À Saint-Pierre-de-Rumilly, un procès-verbal est dressé contre le desservant qui s'est rendu dans tous les foyers pour les besoins du denier du culte, contrevenant ainsi à l'arrêté municipal du 30 août 1903 interdisant les quêtes sur le territoire communal. L'affaire portée devant la justice, donne raison au prêtre. L'arrêté municipal, considéré comme illégal, est annulé.⁶⁸³ Cette affaire illustre combien les rapports peuvent être tendus entre municipalité et desservants. Dans d'autres cas, les arrêtés municipaux relatifs aux processions⁶⁸⁴ seront également annulés par le Conseil d'État.

L'œuvre du denier du clergé bénéficie parfois de l'aide d'autres œuvres. Tel est le cas en 1913, à Chamonix, où un comité placé sous le patronage de saint François de Sales est créé⁶⁸⁵. Mgr Campistron n'hésite pas alors à déclarer que son diocèse « est un des plus pauvres de France »⁶⁸⁶. Cependant conscient de la richesse touristique de la région chamoniarde, il espère que « la colonie étrangère, qui vient chaque année admirer les

677 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1907, p. 1013.

678 *Ibid.*

679 Loi du 9 décembre 1905. Titre Premier. Article 2. « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons ».

680 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 7, 12 février 1909, p. 149-150.

681 *Ibid.*, p. 150. En sachant qu'il y a environ 260 000 paroissiens, ils devraient fournir chacun environ 1,30 francs.

682 Il faut bien avouer que les prêtres suivant les directives épiscopales influent fortement sur les paroissiens pour qu'ils participent au denier du culte. L'évêque va même jusqu'à écrire que les Catholiques doivent tous, *en conscience*, contribuer à cette œuvre.

683 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 13 juillet 1907, p. 872-874.

684 Nous évoquerons cette question dans la seconde partie. Cf. *infra*, p. 250.

685 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, 25 juillet 1913, p. 472.

686 *Ibid.*

sauvages beautés de nos sites [...], comprendra une œuvre de toutes les plus importantes pour un diocèse absolument dépourvu des ressources nécessaires au culte »⁶⁸⁷.

La question financière est certes importante pour le clergé, mais il en est une autre qui est également préoccupante. Il s'agit de savoir si les prêtres peuvent ou non restés dans les presbytères. Cette question pourrait paraître secondaire, pourtant elle préoccupe tant l'administration diocésaine que préfectorale et elle est même parfois source de conflit entre le religieux et le laïc.

b. La question des presbytères

1. Généralités

Un autre problème survient avec la Séparation : celui des presbytères. L'article 14 de la loi prévoit que les desservants peuvent occuper gratuitement les presbytères, pendant cinq années ; mais cette gratuité est subordonnée à la création des associations cultuelles. La loi du 2 janvier 1907 stipule, dans son article 1^{er}, que les presbytères deviennent propriété communale, au cas où ils ne sont pas propriété d'un particulier, ce qui est le cas pour vingt-six des trois cents⁶⁸⁸ presbytères occupés au moment de la Séparation. Si les églises peuvent être laissées gratuitement aux desservants, la situation est différente pour leur lieu d'habitation. Pour ces derniers, les municipalités n'ont pas le droit de les laisser gratuitement, elles sont obligées de les louer, la location étant soumise à certaines conditions. Le loyer doit représenter « au moins la valeur locative servant de base à la contribution mobilière, les impositions et le montant approximatif des réparations locatives ordinaires »⁶⁸⁹. Comme pour la concession des églises, le bail peut être fait entre la municipalité soit avec le desservant soit avec une association.

Le préfet de la Haute-Savoie, s'adressant aux maires, leur rappelle qu'il est « inadmissible que les ministres du Culte qui n'ont pas voulu réclamer cette jouissance gratuite des presbytères, en se conformant aux dispositions libérales de la loi du 9 décembre 1905, qui ont refusé, sur l'ordre venu de Rome, de se conformer à cette loi, continuent à occuper gratuitement et sans titre les immeubles communaux »⁶⁹⁰. Comme pour la jouissance des

⁶⁸⁷ *Ibid.*

⁶⁸⁸ ADHS, 8 V 52. Lettre du préfet de la Haute-Savoie au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, 28 septembre 1907.

⁶⁸⁹ *Ibid.*

⁶⁹⁰ *Ibid.* Recueil administratif de la préfecture de la Haute-Savoie. Lettre du préfet aux maires du département, 5 février 1907.

églises, les conseils municipaux délibèrent pour savoir si, oui ou non, ils laissent le presbytère au prêtre. Dans le cas où le presbytère est loué aux ministres du culte, il est nécessaire que le conseil fixe la durée de la location ainsi que le taux annuel de la location⁶⁹¹ ; il doit ensuite avertir par « lettre recommandée » le desservant pour l'informer de la décision et lui demander s'il accepte ou non la proposition. Le bail est ensuite établi suivant l'article 1, paragraphe 3 de la loi du 2 janvier 1907. En cas de refus des conditions de location, le desservant a huit jours pour quitter les lieux. Le préfet rappelle clairement que si la jouissance du presbytère est concédée gratuitement, il annulera la délibération ; la même chose se produirait si le prix fixé venait à « impliquer[r] une subvention directe au culte interdite par l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 »⁶⁹².

Si la plupart des municipalités se conforment aux instructions préfectorales d'autres persistent, soit à contester la location, soit à refuser de la concéder autrement que gratuitement. Le 6 mai 1907, dans un rapport qu'il adresse à Briand, alors ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le préfet l'interroge sur les sanctions qu'il serait possible d'infliger à ces municipalités « résistantes ». À cette question, le ministre répond qu'il est en train d'étudier le problème avec le président du Conseil, ceci constituant la preuve que d'autres cas se présentent en France. Certains desservants refusent les conditions proposées par les municipalités, évoquant l'état de délabrement de la bâtisse, d'autres estimant que le presbytère est à eux, jugent qu'ils n'ont pas à le louer.

Certaines municipalités entrent en conflit avec la préfecture, et nous avons pu constater que ces communes – pour la plupart – ont connu des incidents lors des Inventaires. La situation des presbytères à la fin septembre 1907 est la suivante : deux cent cinquante-deux (80 %) sont occupés par un prêtre, un seul est laissé gratuitement à une association cultuelle, celui de Saint-André-de-Boège⁶⁹³. Cinq communes les ont affectés à des services publics, dix-sept les ont loués à des particuliers, soit de gré à gré, soit par adjudications publiques ; parmi celles-ci huit ont fait procéder à l'expulsion des ministres du culte.⁶⁹⁴ Sur les deux cent quarante-cinq communes ayant loué les presbytères, quatre ont refusé de délibérer, préférant laisser gratuitement l'édifice au prêtre. Trente-et-une communes ont proposé des conditions de

⁶⁹¹ *Ibid.*

⁶⁹² ADHS, 8 V 52.

⁶⁹³ Saint-André-de-Boège est la seule paroisse où s'est constituée une association cultuelle. Cf. *supra*, p. 72-73.

⁶⁹⁴ ADHS, 8 V 52. Lettre du préfet au ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes. 28 septembre 1907. Jean-Philippe Bon souligne que dans le diocèse de La Rochelle-Saintes seuls six presbytères ont une affectation autre que celles de presbytères. J.- PH. BON, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes...*, *op. cit.*, p. 51.

locations qui sont « inacceptables »⁶⁹⁵ aux yeux du préfet qui a d'ailleurs choisi d'annuler les délibérations considérant que les conditions fixaient des subventions indirectes au culte. Enfin, pour trente-cinq communes, le préfet « porte d'office en recettes aux budgets la valeur locative des presbytères »⁶⁹⁶. En résumé, deux cent dix communes ont réglé la question, un peu plus de soixante-dix « sont en cours de règlement et recevront une solution dans un proche avenir »⁶⁹⁷. Deux raisons expliquent le retard des prises de décision des communes. D'abord, la législation sarde est invoquée dans plusieurs cas pour contester le droit des communes à disposer des presbytères. Ensuite, une résistance passive est opposée, et ce n'est qu'après les instructions épiscopales, arrivées en mai, que les desservants signent les baux, principalement à partir de juin. Le préfet souligne qu'il ne faut pas trop offenser les habitants car « dans ce département [...ils] concilient leur attachement à la République avec leurs traditions de pratique cultuelle »⁶⁹⁸.

Après le 8 octobre 1907, deux desservants refusent d'accepter les conditions présentées par les municipalités, il s'agit des desservants d'Argonnex et Charvonnex. Châtel, Villy-le-Pelloux et Scientrier proposent des conditions jugées insuffisantes. Enfin, aux Clefs, à Menthonnex-en-Bornes, à Cercier et à Seynod, le principe de la location n'est pas accepté par les conseillers⁶⁹⁹. À l'exception de Seynod, les autres paroisses font partie de celles qui avaient résisté aux Inventaires. Pour le préfet, il « faut penser à la nécessité de recourir *manu militari* pour les expulsions » dans les paroisses où « le parti de la résistance à la loi est le plus manifeste »⁷⁰⁰. Un délai de quinze jours serait donné aux desservants pour régulariser la situation, faute de quoi l'expulsion aurait lieu. Il semble que suite aux Inventaires un peu houleux dans certaines paroisses, l'autorité préfectorale prenne toutes ses précautions quant à l'organisation des expulsions. C'est ce que montre le projet relatif aux Clefs, où des « manifestations [...] sérieuses seraient à craindre », car dans cette paroisse, « la population

695 ADHS, 8 V 52. Lettre du préfet au ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes. 28 septembre 1907.

696 *Ibid.* Le fait de porter d'office la valeur locative des presbytères sur le budget communal est une des sanctions prévues par Briand en accord avec Clemenceau. Dans une lettre adressée au préfet Ténôt, Briand écrit : « J'estime que les préfets peuvent lors du règlement des budgets communaux rétablir parmi les prévisions de recettes les loyers omis par le conseil municipal et réduire d'autant les centimes additionnels, mesure qui a l'avantage de sauvegarder les intérêts des contribuables et qui est de nature à être pour ce motif favorablement accueilli ». Léon Jouarre, avocat au Conseil d'État et à la cour de Cassation, estime que cette mesure est illégale. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 21 juin 1907, p. 584.

697 ADHS, 8 V 52. Lettre du préfet au ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, 28 septembre 1907.

698 *Ibid.*

699 *Ibid.*

700 ADHS, 8 V 52.

est aussi fanatique qu' [aux] Villards-sur-Thônes⁷⁰¹ où des incidents graves se sont produits en mars dernier »⁷⁰². Le préfet Ténot pense que « la disposition topographique des lieux prête à l'organisation de la résistance [et qu'il serait] prudent d'augmenter la force de gendarmerie », le concours de la troupe pouvant « devenir nécessaire »⁷⁰³. Il serait alors nécessaire – voir impératif – d'intervenir à l'improviste et « en transportant de nuit, et par voiture l'officier de police judiciaire et les gendarmes. Avec le concours d'une demie compagnie d'infanterie, le transport se ferait par le tram[way] jusqu'à Thônes, à trois kilomètres des Clefs »⁷⁰⁴.

Les problèmes semblent se résoudre sans trop d'incidents, à l'exception de la paroisse des Villards-sur-Thônes, où en 1908, l'affaire du presbytère donne lieu une nouvelle fois à la démonstration de la résistance des fidèles de la Vallée⁷⁰⁵.

2. Un cas particulier : les Villards-sur-Thônes

Loin d'être anecdotique, cette affaire fait « sept blessés et dix-sept arrestations »⁷⁰⁶. Elle est portée devant les tribunaux ; pendant plusieurs semaines les journaux l'évoquent, chacun défendant son parti. Les cléricaux, soutenant la résistance, présentent les paroissiens arrêtés comme des « martyrs », alors que les républicains défendent les forces de l'ordre, victimes des « apaches »⁷⁰⁷. Une brochure anonyme intitulée *La persécution religieuse en Savoie. Pages d'histoire. Aux Villards-sur-Thônes* est rapidement publiée, à l'imprimerie du *Réveil Savoyard*⁷⁰⁸, à Paris. Sans doute cette brochure écrite par un ou plusieurs auteurs, rien ne l'indique, est publiée à dessein propagandiste. Le titre lui-même est évocateur du sens que l'on veut donner à cet événement, la « persécution », cela ne renverrait-il pas aux temps des premiers chrétiens, aux persécutions faites par Néron, ou plus près à celles de la Révolution ? Elle souhaite à l'évidence montrer que les paroissiens, parmi lesquels le maire et son conseil,

701 Dans les différentes correspondances retrouvées dans la série 8 V 52, aucune mention explicite n'est faite des incidents concernant le presbytère des Villards-sur-Thônes, ni de celui de Saint-Jean-de-Sixt.

702 ADHS, 8 V 52.

703 *Ibid.*

704 *Ibid.*

705 Le 6 février 1907 a lieu l'expulsion du curé de Saint-Jean-de-Sixt, l'abbé Blanc Marie-Jean. Ce dernier est le frère du vicaire des Villards-sur-Thônes. À propos de Marie-Jean, le chanoine Dechavassine écrit qu'il est « expulsé *manu militari* de son presbytère pour avoir refusé de se conformer aux exigences de la loi de Séparation ; il fut contraint de se réfugier dans un petit chalet situé à cinq cents mètres de l'Église. Mais en mai 1908 les élections permettaient son retour », in *Nouveau supplément au dictionnaire du clergé...*, *op. cit.*, p. 915-916. Le maire de Saint-Jean-de-Sixt est le beau-père de Marius Ferrero, maire d'Annecy.

706 *L'Indicateur de la Savoie*, mardi 17 mars 1908. Il s'agit d'un numéro spécial consacré exclusivement à l'affaire des Villards. Le journal paraissant normalement le samedi.

707 *L'Allobroge*, 18 avril 1908.

708 Le *Réveil Savoyard* est un des journaux de la colonie savoyarde de Paris. Il devient l'organe de l'Action française pour la Savoie.

sont victimes de la loi et d'injustices. L'utilisation de termes relatifs à la « martyrologie » n'est sans doute pas anodin, on parle de « victimes », de « pauvre martyr », à quoi s'opposent les « bourreaux », les « horreurs », « triste et sanglant convoi ». C'est un peu la lutte du Bien contre le Mal. Si quelquefois, la lecture du récit montre un ton épique qui peut faire sourire, il n'en est pas moins révélateur de l'état d'esprit de son ou de ses auteur(s) qui souhaite(ent) montrer qu'une nouvelle fois les fidèles sont victimes des lois républicaines. Les Inventaires sont encore très présents dans les esprits, les gendarmes y ont été les principaux sujets des insultes.

Faisant fi de la loi et des rappels du préfet, le maire des Villards et son conseil décident, par trois délibérations successives⁷⁰⁹, de laisser gratuitement le presbytère à l'abbé Jean-François Conseil et à son vicaire François Blanc. La préfecture ne cesse de rappeler au premier magistrat, qu'il ne peut laisser gratuitement le presbytère, sous peine d'expulsion des desservants. Le 16 mars, le préfet signe l'arrêté d'expulsion du curé des Villards ; le lendemain mardi 17 mars, vingt-cinq gendarmes⁷¹⁰ aux ordres du capitaine Breton accompagnés du commissaire Naudet, de son secrétaire Lyard et de trois serruriers⁷¹¹, se présentent au presbytère pour procéder au départ des desservants. Arrivés à sept heures trois quart, ils pensent prendre le desservant par surprise⁷¹² ; cependant des policiers auraient laissé échapper qu'ils avaient surpris le curé de Saint-Jean-de-Sixt et qu'ils surprendraient celui des Villards⁷¹³. La résistance était donc organisée, car le presbytère était barricadé de l'intérieur ! D'après la déposition d'un Villardin, en date du 27 mars, le presbytère aurait été barricadé depuis le 9 mars⁷¹⁴. Cette affirmation est confirmée par une autre personne qui déclare que ses enfants en se rendant à l'école, le 9 mars, ont vu deux hommes porter « des poutres et des planches pour barricader à l'intérieur le presbytère et presque toute la journée, ils ont entendu le bruit [...] des clous »⁷¹⁵ qui étaient plantés.

Lorsque les gendarmes sont annoncés, « les cloches tintent lugubres »⁷¹⁶. Les forces de l'ordre tentent en vain de se faire ouvrir la porte du presbytère, lorsqu'un « crocheteur eut l'idée géniale et macabre de prendre le brancard des morts [...] pour s'en servir comme d'une

709 X., *La persécution religieuse en Savoie...*, op. cit., p. 8.

710 D'après le *Républicain savoyard*, du 21 mars 1908, les gendarmes seraient quarante.

711 X., *La persécution religieuse en Savoie...*, op. cit., p. 10.

712 Ce jour devait avoir lieu une messe anniversaire.

713 X., *La persécution religieuse en Savoie...*, op. cit., p. 10.

714 ADHS, 3 U1/657.

715 *Ibid.*

716 X., *La persécution religieuse en Savoie...*, op. cit., p. 10.

échelle »⁷¹⁷. Un agent, brisant la vitre, entre dans le bâtiment et cherche les deux locataires ; enfin il les trouve. L’auteur de la brochure n’hésite pas à donner un ton épique à la scène écrivant que « la porte qui les abritait était apparemment faite de bon bois, car les chevaliers de la pince-monseigneur faillirent renoncer à la forcer ! »⁷¹⁸ L’abbé Conseil déclare au commissaire Naudet que s’il avait été prévenu, il aurait déménagé ces meubles ! Voici une première provocation. La foule est massée autour du presbytère. D’après les cléricaux, les gendarmes auraient donné des coups à des paroissiens, alors que pour la presse républicaine, comme *Le Progrès*, « la gendarmerie en la circonstance a fait preuve d’une patience remarquable »⁷¹⁹. Voilà qui contredit nettement le récit présenté par la presse cléricale et par la brochure citée précédemment. Dans cette dernière, nous pouvons lire qu’un paroissien « reçoit un coup de crosse en pleine figure et tombe [...] plusieurs coups de canon sur la poitrine, [et...] l’agent de police Lyard lui assène des coups de poings, lui enveloppe la tête de sa pèlerine et le saisit à la gorge comme pour l’étrangler »⁷²⁰. À l’évidence, ces propos exagérés permettront de considérer les Villardins comme des « martyrs »⁷²¹, défenseurs de leur foi et victimes malheureuses de la loi et de la force armée. Que s’est-il réellement passé, qui a commencé les hostilités ? Est-ce la gendarmerie ? Ou est-ce la foule qui se masse autour du presbytère pour défendre son prêtre et lui laisser la possibilité de vivre gratuitement dans le presbytère ? Une chose est certaine, les incidents durent au moins cinq heures, pendant lesquels paroissiens et gendarmes s’opposent. Les premiers jetant ce qu’ils trouvent sur la force armée, alors que les seconds opèrent plus d’une vingtaine d’arrestations, le tout dans une ambiance délétère. Les paroissiens n’ont pas peur de l’arrestation, ils estiment être dans leur bon droit et, surtout, que leur arrestation permettra de sauver le curé et la religion. La « domestique du desservant lanc[e] un coup de poing au capitaine et un autre [à un] gendarme d’Alby-sur-Chéran »⁷²². L’institutrice libre aurait « excité la foule contre la gendarmerie »⁷²³, elle aurait même déclaré aux gendarmes : « vous êtes fiers ! ça doit vous donner de l’avancement ! vous aurez la médaille militaire. On vous donnera une place à côté de Zola au Panthéon ! », ou encore « les gendarmes ne mangent pas du pain aujourd’hui, ils mangent du

717 *Ibid.*, p. 14.

718 *Ibid.*, p. 15.

719 *Le Progrès*, 20 mars 1908.

720 X., *La persécution religieuse...*, *op. cit.*, p. 22.

721 *Ibid.*, p. 23.

722 ADHS, 3U1/657. Procès-Verbal de la gendarmerie constatant les outrages et les violences envers la gendarmerie par l’institutrice libre et la domestique du desservant dressé le 17 mars à 20 heures.

723 *Ibid.*

curé » ; enfin, en désignant le capitaine et le commissaire, elle aurait déclaré « personne n'a un Kodak ? Il faudrait un appareil photographique, cela ferait un joli cliché »⁷²⁴.

Il sera retenu contre le vicaire qu'il a excité la foule. Inculpation qu'il nie en soutenant qu'il a fait « tout [son] possible pour maintenir [ses] paroissiens et ramener le calme »⁷²⁵. On lui reproche également d'avoir distribué une heure durant – entre midi et une heure – plus de trente litres d'eau-de-vie. Voilà qui justifient, pour les républicains, les violences commises par les « fanatiques »⁷²⁶ sur les gendarmes. Le capitaine Breton est blessé à la tête par un coup donné avec une quille de jeu, d'autres gendarmes sont légèrement blessés.

Les personnes arrêtées sont descendues en voiture à Thônes. Sur leur chemin, elles rencontrent des Villardins qui manifestent leur satisfaction à la vue de ces « prisonniers ». La brochure rappelle que sur la route se trouve « un petit groupe d'insulteurs dont les noms doivent passer à l'histoire – applaudissements au passage de leurs compatriotes enchaînés – M. C. leur montre le poing [et dit] “c'est bien fait ! c'est pas dommage ! Et bon voyage” »⁷²⁷. Ce sont ces personnes qui sont interrogées par la justice le 27 mars, ou d'autres qui n'étaient présentes à la cure ce jour-là⁷²⁸. Deux personnes, dont le sacristain, sont arrêtées et emmenées à pied jusqu'à Thônes. Les prisonniers sont ensuite transportés à Annecy pour être placés à la prison départementale. La brochure rappelle que là « se déroula un drame d'une invraisemblable barbarie, qui a renouvelé pour les manifestants [...] les horreurs de la nuit passée par Jésus chez Pilate, aux prises avec la valetaille juive et la maréchaussée romaine »⁷²⁹. Le 20 mars, alors qu'il rend visite à ses paroissiens, le vicaire Blanc est arrêté par un de ses paroissiens, l'agent de police Agnans⁷³⁰. Trois jours plus tard, l'agent opère de nouvelles interpellations aux Villards. Devant toutes ces arrestations, dont la plupart touchent des pères de famille, la *Revue du Diocèse d'Annecy* ouvre une quête pour venir en aide aux familles des inculpés. Le gérant de la *Revue* est poursuivi « pour infraction à l'article 40 de la loi du 29 juillet 1881, pour avoir lancé une souscription », mais c'est un non-lieu qui est prononcé le 22 juillet. Les gérants de *La Croix de la Haute-Savoie* et de *L'Indicateur de la Savoie* obtiennent également un non-lieu.

724 *Ibid.*

725 *Ibid.* Dossier du vicaire. Acte du tribunal de première instance d'Annecy.

726 Terme utilisé par le *Lyon Républicain* du 19 mars 1908. Il utilise également : « les énergumènes ».

727 X., *La persécution religieuse...*, *op. cit.*, p. 30.

728 Déclaration de Maistre, 28 mars 1908 : « je ne suis pas sorti de mon domicile pendant la journée du 17 mars courant et je ne puis vous donner aucun renseignement sur les événements tragiques qui se sont déroulés dans notre commune ce jour-là ».

729 X., *La persécution religieuse...*, *op. cit.*, p. 45.

730 *Ibid.*, p. 51.

Le vicaire informe l'évêque de sa situation. Ce dernier lui répond le 24 qu'il « en étai[t] déjà informé par le bruit public et par les journaux. Ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'il a] appris les détails du traitement odieux dont [il est] l'objet. [Il] connai[t] trop [sa] sagesse et [sa] prudence pour croire qu'il a] pu [s'] oublier au point d'approuver la violence, même simplement en paroles, à l'exécution d'un acte administratif »⁷³¹. Dans le même temps, le vicaire reçoit une lettre d'un de ses amis en poste à Carouge. Ce dernier lui écrit qu'il a envoyé une lettre à Léon Maistre pour le « féliciter d'être la victime de la loi inique qu'il faut subir et qu'on viole à l'occasion »⁷³². Il ajoute : « Soyez félicité d'être le premier prêtre martyr de notre canton, votre nom restera gravé dans les annales de la nouvelle persécution que nous subissons et dans tous les cœurs de catholiques. [...] Recevez mes sincères félicitations »⁷³³.

Le jugement a lieu, à Annecy, les 10 et 11 avril. Les chefs d'inculpation sont « outrages, violences, complicité et coup ». Les vingt-sept condamnations⁷³⁴ prononcées vont de seize francs⁷³⁵ d'amende à deux mois de prison. Le verdict est rendu le jour même ; le vicaire⁷³⁶ est condamné à deux mois de prison ferme et à seize francs d'amende. Pour les paroissiens, les peines vont de un mois à trois jours de prison, alors que les femmes ont des peines pécuniaires. L'institutrice libre, mademoiselle Patar, à qui certains témoins prêtent une relation avec le vicaire, est condamnée à vingt-cinq francs d'amende⁷³⁷. Suite à cette condamnation, le conseil départemental de l'instruction lui interdit d'enseigner dans le département.

C'est le 2 avril⁷³⁸ que l'affaire des Villards-sur-Thônes est évoquée pour « la première fois à la Chambre, par M. Groussau [député du Nord], à l'occasion du projet d'amnistie »⁷³⁹. Pour lui, la responsabilité de l'affaire incombe « entièrement au gouvernement qui a commis un acte illégal », il ajoute qu'il « le met au défi de citer un texte de loi qui autorise

731 ADHS, 3U1/657. Lettre de l'évêque au vicaire, 24 mars 1908.

732 *Ibid.* Lettre adressée au vicaire par un de ses amis, 23 mars 1908.

733 *Ibid.*

734 Les condamnations sont les suivantes : quatre devront purger une peine de un mois de prison ; un est condamné à vingt jours ; sept sont condamnés à quinze jours ; cinq le sont à six jours ; un est condamné à trois jours, une femme est condamnée à huit jours, deux à payer une amende de vingt-cinq francs (environ 86,38 euros) et cinq à seize francs (environ 55,27 euros) d'amende.

735 Ce qui équivaut à 55,29 euros (2006).

736 En même temps qu'est évoquée l'affaire des Villards, la justice rappelle le rôle joué par l'abbé Blanc dans l'expulsion de son frère, curé de Saint-Jean-de-Sixt. Déjà à cette occasion, il aurait « outragé la gendarmerie et le commissaire de Police », *L'Allobroge*, 18 avril 1908. L'abbé Blanc est condamné à 50 francs (environ 172,77 euros) d'amende.

737 Ce qui équivaut à 86,38 euros (2006).

738 *Le Républicain Savoyard*, 18 avril 1908.

739 *Ibid.*, 11 avril 1908.

l'administration à expulser un curé de son presbytère »⁷⁴⁰. Le député de Saint-Julien-en-Genevois, Fernand David répond en soulignant que les faits avaient été travestis. Il souligne que le curé refusait de payer le loyer ou de quitter les lieux [nous savons que la municipalité offre gratuitement le presbytère]. Groussau répond que le presbytère appartient à la mairie et que le préfet, dans cette affaire, « s'est mis en lieu et place de la municipalité »⁷⁴¹. Pour lui, comme pour les catholiques savoyards, la responsabilité n'est pas celle des paroissiens qui défendent leur prêtre, mais bien plutôt celle du ministre et du préfet. Quoi qu'il en soit, l'amendement qu'il souhaite faire adopter est refusé par 355 voix contre 208. La responsabilité du préfet est également évoquée par Maître Deschamps, qui, lors du procès, expose le point de vue juridique de la question⁷⁴². En mars, *Le Nouvelliste de Lyon* avait déjà évoqué cet argument, il ajoute cependant : « Notre nouveau préfet, M. Pommeray, dans cette nouvelle équipée, a voulu, sans aucun doute, réaliser les dernières menaces de son trop fameux prédécesseur, qui avait résolu de “matter” la vallée de Thônes. Il a abouti à une collision brutale qu'avec du bon sens, de l'esprit de justice et le respect de la loi, il aurait évitée »⁷⁴³.

« L'affaire des Villards » montre que les catholiques se mobilisent toujours, même après les Inventaires, pour défendre leur religion et ses ministres. Cet esprit de résistance n'est pas prêt de disparaître dans la Vallée de Thônes. Sans doute, cette affaire est la dernière à opposer civils et gendarmes, mais elle souligne combien le poids de la tradition et de la religion peut peser dans une paroisse pratiquante. Des incidents – moins violents – ont lieu dans les années qui suivent, comme à Saxel où, en 1911⁷⁴⁴, le curé est expulsé, mais sans heurts.

Pour défendre les prêtres, il est nécessaire qu'il y en ait encore, et pour en avoir il faut qu'ils puissent être formés, ce qui n'est plus évident après leur expulsion du grand séminaire en décembre 1906, toutefois, assez rapidement l'administration réussit à trouver des locaux capables d'accueillir les futurs prêtres.

⁷⁴⁰ *Ibid.*

⁷⁴¹ *Ibid.*

⁷⁴² *Ibid.*, 18 avril 1908.

⁷⁴³ *Le nouvelliste de Lyon*, 20 mars 1908.

⁷⁴⁴ *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 7 juillet 1911, p. 532-533. « À peine a-t-il pris possession de la Préfecture de la Haute-Savoie, que M. le préfet s'est hâté de faire acte de persécuteur. Il envoyait à Saxel le sous-préfet de Thonon-les-Bains escorté du capitaine de gendarmerie et d'une brigade – pour chasser le curé de chez lui. M. le curé demanda bien pourquoi on le mettait à la porte, pourquoi on s'emparait du presbytère. Comme la raison plausible n'existe pas, le pauvre sous-préfet se contenta de répondre que c'était par ordre ».

c. Le grand séminaire en « exil »

Les séminaristes sont renvoyés chez eux jusqu'à nouvel ordre. L'évêque, comme les professeurs, souhaite trouver rapidement une solution, afin que les élèves ne restent pas trop longtemps dans un monde où les tentations pourraient être grandes. Dès le 19 décembre, l'abbé Lesage, directeur de l'orphelinat de Chens-sur-Léman, offre à Mgr Campistron « sa maison de Saint-Joseph-du-Lac pour réunir les séminaristes »⁷⁴⁵. Huit jours plus tard et avant d'accepter la proposition, l'évêque dépêche sur les lieux l'abbé Chevalier, prévôt du Chapitre, le chanoine Rebord, supérieur du grand séminaire, et l'abbé Morand, économe. Il ressort de cette visite que, moyennant quelques travaux, la maison pourra accueillir les séminaristes, dans un bref délai. La situation est telle que les « commissaires »⁷⁴⁶ ne peuvent refuser. Les administrateurs nommés pour ouvrir le nouvel établissement, qui prend le nom « d'Ecole de Théologie catholique »⁷⁴⁷, présentent une déclaration comme le prévoit la loi du 12 juillet 1875. Toutefois, « l'Inspection académique a refusé jusqu'au 10 janvier 1907 le récépissé des pièces déposées »⁷⁴⁸. C'est le 5 février que la rentrée a lieu dans les nouveaux locaux de Saint-Joseph. Et c'est ce même jour, que Mgr Fodéré, évêque de Maurienne, adresse un courrier au chanoine Rebord afin de lui demander d'accepter les séminaristes de son diocèse, « expulsés brutalement le 14 décembre dernier »⁷⁴⁹, comme ceux d'Annecy. Le supérieur accepte naturellement d'accueillir ces jeunes mauriennais, qui sont prévenus de façon « à entrer au séminaire vers le 20 »⁷⁵⁰ février. Ils y arrivent le 27, au nombre de quatre, avant que quatre autres ne les rejoignent⁷⁵¹. C'est également dans ce même mois, qu'une lettre signée par mille deux cent étudiants de Rome, représentant près de soixante nations, parvient à Chens. Ces étudiants expriment leur soutien à leurs homologues en ces temps de crise⁷⁵².

L'enseignement est le même que celui dispensé à Annecy, à l'exception près que « un seul professeur, au lieu de deux [est] maintenu pour chacun des trois cours »⁷⁵³. Trois prêtres quittent le séminaire. Sans doute les locaux ne permettaient-ils pas une aussi bonne aisance qu'à Annecy. Nous pouvons également nous demander si cette suppression ne répond pas

745 AAS. Boîte Rebord. Grand séminaire, n° 3. Feuille manuscrite du Chanoine.

746 *Ibid.*

747 CH.- M. REBORD, *Grand séminaire...*, *op. cit.*, p. 203.

748 *Ibid.*

749 AAS. Boîte Rebord. Grand séminaire, n° 3. Lettre de Mgr Fodéré au chanoine Rebord, 5 février 1907.

750 *Ibid.* Lettre de Mgr Fodéré au chanoine Rebord, 9 février 1907.

751 CH.- M. REBORD, *Grand séminaire...*, *op. cit.*, p. 207.

752 AAS, Boîte Rebord. Grand séminaire, n° 3.

753 CH.- M. REBORD, *Grand séminaire...*, *op. cit.*, p. 204.

aussi à la baisse du nombre d'entrée⁷⁵⁴. Ces trois prêtres étaient tous les trois en fonction depuis 1900. Ils occupaient les chaires de dogme spécial et de morale pour l'abbé Chaumontet – qui est d'ailleurs promoteur de l'officialité diocésaine depuis 1900 –, celle d'histoire ecclésiastique pour l'abbé Belleville, enfin l'abbé Pernoud est professeur de philosophie tout en occupant également la chaire de dogme fondamental.

Sans doute est-il vrai que les locaux de Chens ne permettaient pas d'accueillir ces professeurs, mais sachant que Mgr Campistron « exclut des maîtres suspects de modernisme »⁷⁵⁵ en 1907, nous pouvons nous demander si ces trois prêtres n'auraient pas été nommés dans des paroisses, sous le prétexte de manque de place à Chens. Mais ce n'est là qu'une supposition, nous n'avons rien trouvé qui infirme ou confirme cette hypothèse. De plus, les papiers de l'épiscopat Campistron ayant totalement disparu des archives diocésaines, il est difficile de conclure sur cette affaire. Le chanoine Rebord ne donne aucune indication supplémentaire sur le choix des prêtres à ne pas reprendre à Chens.

L'installation à Chens ne se fait pas sans laisser quelques petits problèmes notamment face à la cantine. En effet, avant le 20 juin 1907, une lettre est adressée au supérieur, parmi les signataires, nous trouvons les séminaristes Clavel et Cuttaz⁷⁵⁶. Ils s'adressent en ces termes à leur supérieur : « Cette démarche nous répugne, mais elle est devenue nécessaire. Toute la communauté se plaint – avec raison – et souffre de la manière dont est préparée la nourriture. En présence des graves conséquences qu'en résultent pour le travail, le bon esprit et la piété, nous nous recommandons à vous, comme des enfants à leur père, cher M. Le Supérieur, afin que se produise une amélioration sensible et durable »⁷⁵⁷.

Après l'orphelinat de Saint-Joseph, qui est tout de même un peu isolé de l'évêché⁷⁵⁸, le séminaire quitte les rives du Léman pour se rapprocher de celles d'Annecy. En effet, c'est en 1912 qu'il s'installe à Tessy. Une nouvelle fois, les séminaristes bénéficient du départ d'une congrégation, celle des sœurs franciscaines, installées ici depuis plus de trente ans. C'est par une lettre du 28 septembre 1910 que la préfecture annonce aux sœurs qu'elles ne

754 La rentrée 1905-1906 a accueilli 25 élèves alors que celle de 1906-1907 en accueille 7.

755 Dans son rapport *ad limina* de 1912, Mgr Campistron dit qu'à « la fin de l'année 1905 et au début de l'année 1907, il a expulsé, du séminaire, quatre maîtres qui [s'éloignaient] de la vraie doctrine et les a écartés de leur charge d'enseignement ».

756 Nous aurons à reparler d'eux ultérieurement. Le premier s'occupera pendant plus de vingt années de la Jeunesse catholique, alors que le second restera plus de quinze années supérieur du Grand séminaire. Voir leur photo en annexe n° 12.

757 AAS, Boîte Rebord. Grand séminaire, n° 3. Lettre adressée au chanoine Rebord. Nous avons fixé la date, par rapport à l'un des signataires, qui se noie le 20 juin 1907.

758 Chens ne dispose pas d'une gare ferroviaire. Il est nécessaire de se rendre à la gare de Machilly pour venir à Annecy.

peuvent plus rester à Tessy, l'établissement devant être fermé⁷⁵⁹. Les religieuses quittent alors la Haute-Savoie pour rejoindre Villeurbanne où tout avait commencé pour elles. Elles n'étaient pas directement propriétaires des biens qui étaient sous tutelle. Suite à diverses affaires juridiques, les biens sont mis en vente aux enchères publiques. C'est l'abbé Ogier, directeur de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, qui, le 5 juin 1912, acquiert les bâtiments pour vingt-cinq mille francs⁷⁶⁰. Ce dernier, devenu propriétaire des bâtiments, décide d'y installer le grand séminaire.⁷⁶¹ Après de nombreux travaux, et le rachat de tout le nécessaire⁷⁶², l'établissement ouvre ses portes à la mi-octobre 1912. Concernant l'ameublement progressif des lieux, le séminaire bénéficie de la générosité de diverses communautés, telles les Sœurs de Saint-Joseph⁷⁶³ qui en quittant leur maison d'Évian-les-Bains donnent un maître-autel, une table de communion et la chaire⁷⁶⁴. En 1913, devant l'étroitesse des lieux – notamment pour l'accueil des prêtres lors des retraites ecclésiastiques –, il devient nécessaire de construire un nouveau bâtiment. Sa construction sera presque achevée en juillet 1914.

Qu'en est-il des ordinations dans la période suivant la Séparation ? Il ne semble pas que ces événements aient une influence importante sur les ordinations⁷⁶⁵. En 1909, lorsqu'Alfred-Denis Clavel est ordonné, il semble qu'il n'y ait pas assez de postes pour les nouveaux prêtres. Dans ses souvenirs, l'abbé Clavel écrit qu'« à la fin de [son] séminaire, [ils étaient] douze à recevoir l'ordination. Le supérieur [leur] fit part de l'invitation de Mgr à chercher une situation ailleurs, faute de postes⁷⁶⁶ pour [eux] dans le diocèse ». Il termine en déclarant qu'il fut le « seul à porter [son] acquiescement au supérieur »⁷⁶⁷.

La courbe allant de 1902 à 1914 montre un certain maintien du nombre d'ordinations pour le diocèse d'Annecy, alors que pour celui de Chambéry il y a une baisse⁷⁶⁸. Pour le diocèse, la

759 CH.- M. REBORD, *Grand séminaire...*, *op. cit.*, p. 218.

760 Soit environ 74 867,25 euros (2006).

761 CH.- M. REBORD, *Grand séminaire...*, *op. cit.*, p. 220.

762 *Ibid.*, p. 221. Lorsque l'abbé Ogier prend possession du bâtiment, il est « complètement vide », contrairement à l'orphelinat de Chens, où se trouvait le nécessaire pour ouvrir l'établissement rapidement.

763 Les sœurs résidant à Annecy avaient déjà accueilli les professeurs et des élèves malades en décembre 1906.

764 CH.- M. REBORD, *Grand séminaire...*, *op. cit.*, p. 221. Des prêtres offrent les autels de la Vierge et de Saint-Pierre.

765 Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire rappellent que dans la région Rhône-Alpes, « seul le diocèse d'Annecy souffre peu de la Séparation ». G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, dir., *Histoire religieuse de la France. Géographie, XIX^e-XX^e...*, *op. cit.*, p. 159.

766 N'y a-t-il que le problème de poste ou à celui-ci s'ajoute la question des salaires ? Ces derniers n'étant plus assurés par l'État.

767 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, divers. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*. Finalement il n'est pas parti à Fribourg comme il le prévoyait. Il a été nommé premier vicaire à Saint-Maurice d'Annecy.

768 Voir les annexes n^{os} 44 et 45 pour les courbes des ordinations dans les diocèses d'Annecy et de Chambéry (n^o 44) et dans les quatre diocèses de Savoie (n^o 45).

moyenne annuelle d'ordinations est de 13,69 pour la période 1902-1914⁷⁶⁹. Nous avons pu constater que la courbe des ordinations subissait depuis son apogée de 1884 une lente diminution passant de cent vingt-cinq ordinations entre 1881 et 1885 à quatre-vingt-cinq entre 1901 et 1905. Cependant entre 1906 et 1910 le nombre passe à cinquante-huit, mais se maintient les cinq années suivantes (cinquante-et-un)⁷⁷⁰. Cette diminution est-elle véritablement liée à la Séparation ou à une « saturation » des postes disponibles ?⁷⁷¹ La fermeture des petits séminaires aurait-elle entraîné, ou tout au moins, influencé cette tendance ? Il semble bien que les trois éléments soient liés ; les deux derniers devant être plus importants que le premier. Par ces fermetures, le diocèse se trouve privé de deux établissements « recruteurs » puisqu'à la veille de la Séparation, la moitié des élèves entrant à Annecy venaient de Mélan et d'Évian⁷⁷². La diminution des ordinations est moins brutale que pour les trois autres diocèses savoyards, celui d'Annecy devance celui de Chambéry⁷⁷³, confirmant ainsi « sa vitalité ». Cependant, les ordinations sont parfois trompeuses et laisseraient penser que la Séparation n'a pas eu d'influences sur les entrées au séminaire. Leur nombre connaît une chute importante pour l'année 1906-1907 : seuls sept élèves y entrent, contre vingt-cinq les deux années précédentes ; l'année 1907-1908 est meilleure avec vingt-et-une entrées. Ensuite, le chiffre vacille ensuite entre six et neuf entrées par an. Comme le rappelle un article de *La Croix*, du 4 janvier 1906, « hier le sacerdoce était une position modeste mais assurée demain il ne sera plus qu'une vocation »⁷⁷⁴. Il est vrai que la Séparation n'accorde plus aux prêtres l'assurance d'une situation « aisée », les familles paysannes hésitent peut-être à envoyer leurs fils au séminaire. Parmi tous ces élèves entrés entre 1906 et 1914, seule la moitié sont ordonnés, dont certains presque dix ans après le début de leurs études⁷⁷⁵. Pendant cette période, ils sont quatre-vingt deux à aspirer au sacerdoce, quinze

769 Pour Chambéry, elle est de 6,53. Pour la Maurienne et la Tarentaise, elle est de 2,3 et 2,07. Le nombre d'ordinations quinquennales passent respectivement entre 1901-1905 et 1906-1910 de 52 à 28 ; 23 à 6 et 20 à 9.

770 La guerre interrompt les ordinations, les cinq années qui suivent la fin du conflit voient une lente reprise des ordinations, mais il faut tenir compte des retards pris à cause du conflit, des vocations tardives... À partir de 1926-1930, la courbe ne cesse d'augmenter, pour atteindre un maximum en 1946-1950, où le nombre d'ordinations est supérieur à celui de 1896-1900 ; une lente diminution s'amorce ensuite. Le même phénomène est visible dans les trois autres diocèses savoyards, où seul celui de Tarentaise connaît une forte remontée de la courbe, mais suivi par une chute brutale le quinquennat suivant.

771 À partir de 1904, les ordinations sont toujours inférieures aux décès. Entre 1904 et 1914, il y a 126 ordinations et 157 décès (soit 1 ordination pour 1,25 décès). Le phénomène est largement accentué par la guerre : 34 ordinations entre 1914 et 1924, pour 163 décès (1 ordination pour 5 décès).

772 La présence des petits séminaires semble être assez importante, c'est du moins ce qui sera visible dans les années 1920 à Thonon-les-Bains.

773 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

774 *La Croix*, 4 janvier 1906.

775 La guerre retarde beaucoup les ordinations.

meurent à la guerre ou de ses conséquences et près d'un quart abandonne⁷⁷⁶. En 1911, Mgr Campistron ordonne quinze prêtres, tous entrés à la veille de la Séparation, quelques-uns sont entrés en 1903-1904, et plus de la moitié en 1904-1905. Le même phénomène est visible en 1912, où quinze prêtres sont ordonnés. Leurs arrivées au séminaire s'échelonnent entre 1901-1902 (une) et 1907-1908 (une), la majorité étant de la promotion 1905-1906 avec onze ordinants⁷⁷⁷. Il semble que la première rentrée après la Séparation (1906-1907) soit peu fructueuse puisque sept élèves entrent et seulement quatre seront ordonnés⁷⁷⁸, un en 1912 et trois en 1913⁷⁷⁹. Les quinze prêtres ordonnés en 1914, à l'exception d'un seul⁷⁸⁰, sont tous entrés en 1907-1908, c'est la première promotion à voir plus de 70 %⁷⁸¹ de ses élèves ordonnés, mais la moitié d'entre eux sont tués à la guerre. La guerre interrompt les ordinations, ralentit les entrées et favorise les départs de ceux dont la vocation n'est pas encore véritablement confirmée.

Même si un certain nombre de questions préoccupantes concernant la situation des prêtres, il n'en reste pas moins que la Séparation ne clôt pas les débats relatifs à l'enseignement religieux ou aux congrégations.

E. Des conflits qui demeurent

Ayant réalisé une bonne partie de leur programme, les Radicaux se « trouvèrent fort dépourvus quand la Séparation fut venue »⁷⁸². Certains souhaitant promouvoir une éducation rationaliste, voulaient « poursuivre l'Église jusque dans son dernier retranchement, l'école »⁷⁸³; faute de la majorité au Parlement, le projet n'aboutit pas. Cependant, les catholiques manifestent un dynamisme inattendu. De la Séparation à 1914, ils réussissent à réorganiser l'enseignement religieux, pourtant fortement menacé par l'expulsion des congrégations. Ils réussissent également à faire échouer la tentative de « transformation de l'école publique laïque en école antireligieuse » au travers des manuels scolaires, bien peu

776 Ils sont 20 à abandonner, certains après la guerre, d'autres après le service militaire, un se rengage dans l'armée.

777 Un est de 1904-1905 et un de 1906-1907.

778 Un est mort, un ne rentre pas le 5 février 1907, un part aux missions étrangères, un est ordonné en 1912.

779 Un élève entré en 1908-1909 est ordonné en 1913.

780 Il entre en 1909-1910.

781 Le taux le plus bas est enregistré pour la promotion 1913-1914, où huit élèves entrent et seulement un est ordonné : 4 meurent pendant la guerre dont un de la grippe (il s'agit du jumeau de celui qui est ordonné) et trois abandonnent.

782 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 121.

783 *Ibid.*

favorables à la religion⁷⁸⁴. C'est bien sur le terrain des manuels scolaires que la lutte se poursuit jusqu'à la guerre. Les anticléricaux pensaient qu'en interdisant l'enseignement aux congréganistes, ils allaient « détruire l'enseignement confessionnel »⁷⁸⁵, or les écoles confessionnelles loin de disparaître, se réorganisent notamment par la sécularisation ou l'arrivée de personnel laïc. Les diocèses créent des directions diocésaines de l'enseignement catholique chargées de gérer de et de former les enseignants.

a. Les congrégations

Nous avons évoqué précédemment la situation des congrégations savoyardes à la veille de la loi de Séparation. Nous avons vu que la loi du 7 juillet 1904 leur interdisait l'enseignement et que, pour rouvrir un établissement scolaire, il fallait que le personnel soit sécularisé. Au 1^{er} janvier 1906, il reste trois établissements tenus par des Frères des Écoles Chrétiennes⁷⁸⁶, considérés comme écoles congréganistes, alors que sept ont été rouverts par la sécularisation de leur personnel⁷⁸⁷. Peu d'incidents surviennent entre congréganistes et gouvernement dans les années qui suivent, même si dans certains cas des doutes subsistent pour l'autorité préfectorale. C'est le cas par exemple des sœurs de la Charité qui se trouvent à Faverges. Suite à la loi du 7 juillet 1904, elles ont fermé leurs établissements, mais quelques mois plus tard, elles sont accusées de se livrer « clandestinement à l'enseignement »⁷⁸⁸. En réalité, elles sont installées dans les anciens locaux des écoles congréganistes. Lors de la fermeture de ces établissements, le baron Blanc, propriétaire des lieux, en fait don au bureau de bienfaisance de la ville, à condition qu'un asile de vieillards soit installé dans l'ancienne école de garçons et une garderie pour les enfants des ouvriers, dans celle des filles. Les sœurs s'occupent de la garderie, ce qui explique pourquoi certaines personnes considèrent qu'elles enseignent⁷⁸⁹.

À la fin de l'année 1906, le bilan est le suivant⁷⁹⁰ : dans le Chablais, il reste trois établissements illicites des sœurs de Saint-Joseph⁷⁹¹. Elles avaient déposé des demandes d'autorisation qui, par décision ministérielle du 28 avril 1903, ont été rejetées pour l'ensemble des œuvres. Vingt-trois sœurs de la Charité sont dans l'illégalité, elles sont toutes garde-

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 121-122.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p. 122.

⁷⁸⁶ Dix-huit établissements ont été fermés en 1904-1905. AN F¹⁷ 12 499.

⁷⁸⁷ AN F¹⁷ 12 499.

⁷⁸⁸ ADHS, 6 V 9. Plaintes contre les sœurs de la Charité à Faverges adressées au préfet, 3 novembre 1904.

⁷⁸⁹ *Ibid.* L'inspecteur primaire d'Annecy à l'inspecteur d'Académie, 1^{er} octobre 1906.

⁷⁹⁰ Nous n'avons pas trouvé d'informations relatives à l'arrondissement d'Annecy à cette période.

⁷⁹¹ ADHS, 6 V 9. Lettre du sous-préfet de Thonon-les-Bains au préfet, 6 décembre 1906. Elles sont dans les paroisses de Bernex, Nernier, Reyvroz.

malades ou pharmaciennes⁷⁹². L'établissement enseignant de Saint-Paul-en-Chablais n'est toujours pas fermé. Pour l'arrondissement de Bonneville, il reste onze sœurs de la Charité dans une situation illégale⁷⁹³. Dans celui de Saint-Julien-en-Genevois, trois sœurs de Saint-Joseph sont dans l'illégalité à Frangy, et sept sœurs de la Charité le sont à Arthaz, Cruseilles et Reignier⁷⁹⁴.

Le pouvoir s'en prend « malgré les dérogations accordées par la loi du 7 juillet 1904, aux services scolaires annexés aux hospices, aux établissements de sourds-muets et aux orphelinats, comme celui des sœurs de la Présentation de Marie à Saint-Julien-en-Genevois supprimé en juillet 1907 »⁷⁹⁵, par un décret présidentiel. Ce dernier est pris à l'instigation de Fernand David, député de l'arrondissement ; le ministre de l'Instruction publique estime qu'on ne « saurait prétendre sérieusement qu'il se consacre au soulagement des pauvres orphelins »⁷⁹⁶.

Le problème reste vivace avec les religieuses « hospitalières », surtout avec celles qui prennent part dans les luttes politiques comme celles de Saint-Jean-d'Aulps⁷⁹⁷. Dans certaines paroisses distantes des villes, les religieuses s'occupent des médicaments. Elles n'ont pas de diplômes spécifiques mais leur expérience permet d'aider les paroissiens. Depuis plusieurs années, cette activité est tolérée par les autorités. Cependant, devant les plaintes répétées des conseils de ces professions libérales, l'autorité préfectorale n'a de cesse de rappeler aux religieuses qu'elles n'ont pas de qualifications pour tenir une pharmacie ou donner des soins. Dans sa lettre adressée à la Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph, le préfet ne manque de rappeler que « cette situation illégale n'a pas été relevée jusqu'à ce jour parce qu'on avait pu considérer que les religieuses rendraient comme garde malade [...] quelques services aux populations. Mais en fait les congréganistes ne sont pas des infirmières ou des gardes exécutant les prescriptions des médecins ; elles donnent de véritables consultations, vendent des remèdes, se substituent sans aucune compétence pratique, sans avoir fait les études scientifiques aux praticiens dont elles entravent l'action »⁷⁹⁸. En 1907⁷⁹⁹, le préfet écrit au

792 Les sœurs se répartissent comme suit : Abondance (deux gardes malades), Le Biot (trois pharmaciennes, gardes malades), Boège (deux gardes malades), La Chapelle d'Abondance (deux gardes), Morzine (deux pharmaciennes), Saint-Jean-d'Aulps (trois gardes pharmaciennes), Thonon-les-Bains : rue des granges (six gardes), et à l'orphelinat (trois gardes).

793 La répartition se fait comme suit : Les Gets (deux gardes), Onnion (trois gardes), Viuz-en-Sallaz (trois gardes), Taninges (trois religieuses).

794 Les sœurs sont respectivement trois, deux et deux.

795 C. SORREL, *La République...*, op. cit., p. 137.

796 *Ibid.*

797 Le préfet écrit qu'elles ont « pris une part très active contre le candidat républicain ». En même temps, en 1906, d'autres incidents peuvent intervenir dans la lutte contre les républicains.

798 ADHS, 6 V 9. Lettre du préfet à la Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph, 29 novembre 1906.

président du Conseil à propos des sœurs de Saint-Joseph d'Annecy et de la Charité, deux congrégations autorisées. Il rappelle que « les populations [...] se sont émues de cette décision [de fermer les établissements] et [l]'ont sollicité de prolongé le délai imparti aux religieuses pour avoir à rejoindre la maison-mère ». Il souligne également que les religieuses bénéficient d'un soutien (qui est sans doute politique dans certain cas !) de la part des élus locaux, écrivant que « de nouveau, maires, conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement, etc. me prient instamment de tolérer le maintien des religieuses dans les communes où elles sont établies »⁸⁰⁰. Le préfet évoque un exemple, qui se situe vraisemblablement dans la vallée d'Abondance. Il souligne les services rendus par les religieuses, notamment les soins dispensés ou les médicaments « vendus à prix coûtant »⁸⁰¹. Elles le font parce que les premiers médecins ou pharmaciens sont à plus d'une vingtaine de kilomètres. De plus, ces villages sont souvent isolés l'hiver et les moyens de transports peu développés. Le préfet « reconnai[t] que les religieuses peuvent être utiles à défaut de médecin ». Il ajoute également que leur départ pourrait avoir des conséquences politiques, précisant que « M. le député Mercier⁸⁰², envisageant les prochaines élections cantonales, m'a-t-il demandé à son tour de prolonger le délai accordé... »⁸⁰³. Un délai est alors accordé jusqu'au 31 août⁸⁰⁴.

Les habitants se mobilisent pour empêcher le départ des sœurs dites « gardes-malades » ou de celles s'occupant des officines. Elles représentent pour eux une présence presque rassurante. Des pétitions sont adressées aux élus locaux et au préfet. C'est le cas des habitants des Gets qui s'adressent à Chautemps, leur sénateur, pour obtenir le maintien des lieux de distribution de médicaments. Ceux de Megève ou de Demi-Quartier s'adressent à Favre, leur député, également pour demander le maintien des religieuses. Lorsque les habitants du canton d'Évian-les-Bains apprennent le départ proche des sœurs qui s'occupent de la « pharmacie », ils n'hésitent pas à adresser des pétitions au préfet, tels les habitants de Bernex ou de Vinzier. Le 29 décembre 1906, le conseil municipal de Morzine s'oppose au départ des sœurs « considérant que quelque puisse être l'opinion d'une dizaine de personnes sur l'utilité des congrégations religieuses il n'est pas une famille de la commune qui n'ait recours en cas de maladie aux bons soins des sœurs »⁸⁰⁵. De plus, il souligne que la commune est distante de

799 AN, F⁷ 12 393 D. Lettre du préfet de la Haute-Savoie au président du Conseil, 28 février 1907.

800 *Ibid.* Déjà lors de la loi de 1901, des élus avaient émis le même genre de souhait.

801 *Ibid.*

802 Il est député de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, ce qui confirme l'hypothèse que la lettre concerne les religieuses du val d'Abondance.

803 AN, F⁷ 12 393 D.

804 *Ibid.* Lettre du préfet de la Haute-Savoie au président du Conseil, 11 mars 1907.

805 ADHS, 6 V 9. Compte-rendu de la séance du conseil municipal de Morzine, 29 décembre 1906.

trente-trois kilomètres de Thonon-les-Bains et de vingt-deux de Taninges, où d'ailleurs les conditions d'accès ne sont pas toujours faciles en période hivernale. Le conseil municipal de Saint-Jean-d'Aulps évoquant le départ des sœurs, rappelle que si elles n'ont pas de diplômes, elles sont en revanche « instruites par une longue expérience »⁸⁰⁶. Malgré toutes les protestations, le « démantèlement, d'ordre de fermeture en sursis, se poursuit jusqu'à la veille de la guerre avec un noyau de résistance dans le Chablais très fervent »⁸⁰⁷.

Lorsque des biens appartenant aux Congrégations sont mis en vente, l'évêque ne manque pas de rappeler à ses diocésains qu'il leur interdit d'en devenir acquéreur, sous peine d'excommunication⁸⁰⁸. Le cas évoqué par Mgr Campistron est celui des biens appartenant aux sœurs de la Croix, il demande à tous les prêtres de lire au prône du 3 septembre, « sans commentaire, [...] le décret d'excommunication porté par le Saint Concile de Trente contre les spoliateurs de l'Église »⁸⁰⁹. Ce texte rappelle que ceux qui « se rendraient acquéreurs de [ces biens] sans y être autorisés par les Supérieurs légitimes et par le Souverain-Pontife encourraient la *peine d'excommunication* »⁸¹⁰. La supérieure des Sœurs s'était adressée en ces termes au préfet : « la mort fera peu à peu son œuvre », espérant qu'il « autoriserait 30 à 40 sœurs à séjourner dans la maison-mère »⁸¹¹.

b. Les problèmes de l'école

Les écoles congréganistes disparaissent, ou sont rouvertes par sécularisation du personnel. En 1911, il n'y a plus aucune école privée congréganiste⁸¹² dans le diocèse. Il est nécessaire de (ré)organiser le réseau scolaire religieux, même si peu d'écoles libres sont présentes sur le territoire diocésain. C'est donc bien autour de l'école « sans Dieu » que portent les débats des années d'avant 1914. L'école communale, celle de la République, est présente dans plus de 90 % des paroisses. Entre 1883 et 1914, le nombre d'écoles primaires publiques passe de sept cent huit à huit cent quarante, alors que cette tendance s'inverse nettement pour les écoles primaires privées. Les mesures prises contre les congrégations ne sont pas étrangères à ce phénomène. Si deux cents écoles privées sont présentes en 1883, elles sont trente-et-une en

806 *Ibid.* Compte-rendu de la séance du conseil municipal de Saint-Jean-d'Aulps.

807 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 139.

808 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 1^{er} septembre 1905, p. 718.

809 *Ibid.*

810 *Ibid.*

811 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 152.

812 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 897.

1906⁸¹³, et trente-six en 1914⁸¹⁴. Dans son étude sur l'enseignement catholique entre 1904 et 1914, André Lanfrey remarque que s'il va de « soi que la carte de l'enseignement libre a d'évidentes affinités avec celles de la France religieuse [du chanoine Boulard] et de la France politique. Dans le premier cas, les bastions de l'école libre sont aussi des pays chrétiens [;] mais l'inverse n'est pas vrai »⁸¹⁵. Il poursuit en affirmant qu'entre « écoles libres et pays chrétiens il y a convergence mais seulement relative »⁸¹⁶. De la même façon, il souligne qu'une « coïncidence relative » se retrouve entre les cartes du pourcentage de l'école libre et celle des élections de 1902, concluant que là où il y a des bastions de l'école libre, les votes ont été à droite⁸¹⁷. Cela s'applique au diocèse, où les quatre députés élus en 1902 sont des républicains, et le taux d'élèves des écoles libres est de 5,5 % [par rapport au total des élèves scolarisés]. Nous sommes bien loin des taux présents dans l'Ouest de la France⁸¹⁸. L'hypothèse présentée par Lanfrey selon laquelle l'une des raisons de l'effondrement de l'école libre serait l'évolution « politique de populations républicaines et catholiques qui n'ont pas jugé l'école catholique nécessaire au maintien de leur identité religieuse » peut s'appliquer au diocèse [d'Annecy]. Nous retrouvons là une cause déjà évoquée à propos des Inventaires, les catholiques savoyards différencient leur sentiment religieux et la politique. À l'exception de certaines paroisses, parmi les plus ferventes, les catholiques s'adaptent à l'école communale. En 1909, deux mille quatre-vingt-un élèves sont scolarisés dans les écoles libres présentes dans 7 % des paroisses⁸¹⁹. La répartition est quasi égale entre les écoles de garçons et de filles : quatorze de garçons et quinze de filles⁸²⁰. 53 % des écoles libres de filles se trouvent dans des chefs-lieux de canton, alors que ce chiffre est de 57 % pour les garçons. Cinq chefs-lieux⁸²¹ de cantons ont à la fois une école de filles et une de garçons.

813 Ce chiffre signifierait donc que deux écoles libres ont été fermées entre 1906 et 1909, et que quatre écoles sont fondées entre 1912 et 1914. Dans ces conditions, ce sont sept écoles libres qui sont créées entre 1909 et 1914.

814 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 897. Alors que 164 privées disparaissent, 132 écoles publiques sont créées, vraisemblablement elles remplacent les écoles privées fermées.

815 A. LANFREY, *Sécularisation, séparation...*, op. cit., p. 96. Pour la carte établie par le chanoine Boulard voir l'annexe n° 28.

816 *Ibid.*

817 *Ibid.*

818 Le Morbihan présente un taux de 43,1% et pour l'Ille et Vilaine, il est de 40,2 %.

819 Vingt-et-unes communes ont une ou deux écoles libres. Sept paroisses ont une école libre de filles et une de garçons.

820 Rapport du vicaire général Bel, *Congrès diocésain des Œuvres présidé par Mgr Campistron, 25-26 novembre 1909...*, op. cit., p. 55.

821 Il s'agit d'Annecy (Notre-Dame et Saint-Maurice), Évian-les-Bains, La Roche-sur-Foron, Samoëns, Thonon-les-Bains.

En 1910, le chanoine Vicquéry, directeur des œuvres, rappelle que « le diocèse est en retard, [car] trop rares sont les paroisses qui ont le bonheur [de] posséder »⁸²² une école libre. Certaines paroisses réussissent à en construire jusqu'à la veille de la guerre⁸²³. C'est le cas par exemple d'Épagny⁸²⁴, qui inaugure une école de filles ; Mégevette en ouvre une de garçons en février 1913⁸²⁵ et à peu près au même moment une inauguration à lieu à Megève⁸²⁶. En 1912, la répartition des écoles a évolué : il y en a onze de garçons et vingt-et-une de filles⁸²⁷. Ce qui laisse toujours le diocèse dans « une fâcheuse situation »⁸²⁸ face à l'école laïque. En comparaison avec tous les diocèses de France, il est au 54^e rang en ce qui concerne les écoles libres. Le chanoine Vicquéry rappelle que les diocèses de Rennes, d'Angers, de Vannes⁸²⁹ bénéficient respectivement de quatre cent cinquante, quatre cent quarante-sept et trois cent soixante écoles. Il précise que celui de Mende, qui « est pauvre et moitié moins grand » que celui d'Annecy, bénéficiait en 1910 de cent cinq écoles, alors que celui d'Annecy n'en a que trente-trois en 1912⁸³⁰, soit une de plus qu'en 1911, et deux qui sont en construction. Il fait le constat que sur vingt-huit chefs-lieux de cantons, seuls dix possèdent une ou deux écoles catholiques⁸³¹. Il est patent que l'école libre est marginale dans le système scolaire du diocèse. Sa présence révèle « quelques positions fortes du catholicisme »⁸³², et la différence entre le nombre d'écoles de filles et de garçons souligne la volonté de maintenir les filles dans l'enseignement religieux⁸³³. Elles seront les épouses et les mères de demain, c'est donc par elles que se transmettra la foi.

Si l'école communale dispense les valeurs de la République, elle ne dispense pas l'enseignement religieux. Les enfants souhaitant se présenter à la première communion doivent suivre les cours de catéchisme qui, d'après l'article 2 de la loi du 27 mars 1887, ne

822 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 47, 25 novembre 1910, p. 1120.

823 L'essor des écoles libres se fera plutôt à partir des années Trente et surtout sous l'impulsion du dernier évêque de notre période, Mgr Cesbron (1940-1962).

824 L'école est sur le territoire de la commune de Metz, mais sur la paroisse d'Épagny.

825 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 7 février 1913, p. 94-95.

826 *La Voix des Alpes*, n° 31, 26 janvier 1913.

827 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 5 avril 1912, p. 222.

828 *Ibid.*

829 Ces diocèses sont plus importants que celui d'Annecy.

830 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 30 mai 1913, p. 341. En 1912, l'œuvre de Saint-François de Sales aide onze écoles libres en leur donnant 2650 francs (environ 7935,93 euros). Cette œuvre fondée en 1856, par le Père d'Alzon et Mgr Mermillod est une sorte de « propagation de la foi de l'intérieur ». La cotisation annuelle est de 60 centimes. En 1911, l'œuvre 7 689,60 francs (soit environ 23 044,885 euros), en 1912, elle verse 7 548,60 francs (environ 22 622,32 euros), et place le diocèse au 33^e rang national.

831 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 13 décembre 1912, p. 796.

832 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 908.

833 Pour mieux préparer la jeune fille à son rôle de future épouse, mère et ménagère, des écoles ménagères sont ouvertes dans le diocèse. Elles peuvent être fixes comme à Cran, ou ambulantes.

peuvent être dispensés que les jeudi et dimanche. Cela étant insuffisant, les desservants fixent les cours tous les jours avant le début de la classe. Cependant, il arrive fréquemment qu'ils libèrent les élèves plus tard que l'horaire prévu, ce qui contraint les enfants à arriver en retard en classe, et ce qui ne manque pas de susciter des plaintes de la part des instituteurs. De plus, les curés, n'hésitent pas à critiquer les enseignements ou les méthodes de l'école laïque, et ils sont l'objet de plusieurs plaintes portées devant l'autorité préfectorale par les instituteurs ou les parents. Entre 1901 et 1904, le préfet reçoit près d'une quarantaine de plaintes contre des prêtres qui se sont « livrés, en chaire, à ces intempérances verbales contre le gouvernement, ou avaient entravé la fréquentation scolaire en retenant les enfants au catéchisme »⁸³⁴. C'est le cas par exemple de l'abbé Vicquéry, qui en mars 1904, lors du sermon dominical, attaque ouvertement l'école laïque déclarant que l'éloge de la franc-maçonnerie y avait été fait le vendredi précédent⁸³⁵. Il aurait même ajouté que « la franc-maçonnerie prêche le mensonge audacieux et l'assassinat ; en faire l'éloge, c'est donc inciter au mensonge et au crime. De plus, la franc-maçonnerie n'ayant pu anéantir la femme en a fait une prostituée. D'ailleurs l'école laïque a été clairement définie par un inspecteur d'académie franc-maçon [comme] un moule dans lequel l'enfant entre chrétien pour en sortir renégat et libre-penseur »⁸³⁶. Il aurait terminé en déclarant qu'il était du devoir des parents chrétiens de retirer leurs enfants de cette école et des les garder auprès d'eux. D'après Mgr Campistron qui a comparé les propos du préfet avec ceux inscrits dans le cahier de l'abbé, il ressort que le plébain aurait dénoncé la violation de la neutralité scolaire, le prélat ajoute que c'était là le « droit et [le] devoir de l'abbé »⁸³⁷. C'est souvent sur le terrain du non-respect de la neutralité scolaire que les différends apparaissent. C'est le cas sur l'utilisation des manuels condamnés, dans les années 1909-1910.

Lors de la fête de l'Arbre de Noël le 28 décembre 1908, Mgr Campistron place son discours sous le signe de la lutte nécessaire pour la défense de l'enseignement catholique. Il rappelle qu'un « cri d'alarme » adressé à tous les pères de familles a été lancé par l'épiscopat de France⁸³⁸, n'oubliant pas de souligner que, dans bien des cas la neutralité scolaire n'est pas respectée. Il va même jusqu'à déclarer que certains établissements sont « devenus des écoles d'impiété et d'antipatriotisme »⁸³⁹. Il est ravi de constater que des pères de familles ont

834 H. BAUD, dir., *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 239.

835 AAS. Boîte correspondance des Vicaires capitulaires. Lettre du préfet de la Savoie à l'évêque, 21 juin 1904.

836 *Ibid.*

837 *Ibid.* Lettre de l'évêque au préfet, juillet 1904.

838 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 2, 8 janvier 1909, p. 30.

839 *Ibid.*

compris qu'il était nécessaire, « pour l'avenir de leurs enfants » d'adresser aux maîtres « de vives remontrances plusieurs fois renouvelées »⁸⁴⁰. D'ailleurs, il les encourage à se plaindre aux autorités lorsque des abus seraient commis par des enseignants, ou alors à garder les enfants près d'eux, « aimant mieux les tenir en grève de l'école, que de les voir courir à la perte »⁸⁴¹. Rappelant ensuite les droits et les devoirs des parents chrétiens vis-à-vis de leurs enfants, il souligne clairement que « l'enfant n'appartient pas à l'État mais à sa famille ; qu'il appartient, de droit naturel, à ceux qui l'ont [...] pétri de leur chair et de leur sang ; à ceux qui ont le devoir de le nourrir, de le protéger, de l'élever, et, par l'éducation de le mettre en état de remplir plus tard, dans la vie sa mission de bon chrétien et de bon citoyen »⁸⁴². Les parents doivent alors surveiller de près l'enseignement qui est dispensé à leurs enfants, c'est pour cela qu'il les invite à créer des écoles libres « partout où ce sera possible »⁸⁴³. Il les exhorte à « se grouper en associations de pères et mères de familles qui sauront imposer leurs volontés et obtenir le respect dû à l'enfance »⁸⁴⁴, les assurant du soutien des évêques qui dicteront le devoir, la marche à suivre. Non sans exagérer ses propos, sans doute pour mieux frapper les esprits, Mgr Campistron va jusqu'à déclarer qu'ils sont « en présence d'une question de vie ou de mort, [...] la foi catholique et chrétienne est notre seule raison d'être, et pour la défendre, nous sommes prêts à tout sacrifier, [...] jusqu'au sang »⁸⁴⁵.

La presse radicale se ravit de cette situation pour jeter une nouvelle fois le discrédit sur l'Église. *Les Alpes* de février 1909 reprennent un texte de Fernand Buisson, qui ne manque pas de rappeler que « la vieille bataille recommence »⁸⁴⁶, ajoutant que les évêques « ont donné le signal. Sus à l'école laïque »⁸⁴⁷. Buisson met en garde ses lecteurs contre les associations de « parents pieux » qui se constitueront et dont le but sera de se débarrasser de l'institutrice ou de l'instituteur qui ne convient pas aux familles chrétiennes. La lutte est donc ouverte.

Au cours de l'année 1909, des associations de défense de l'école religieuse se constituent dans le diocèse. Elles ont pour but de défendre la neutralité scolaire ou d'aider les parents chrétiens afin qu'ils puissent donner un enseignement religieux à leurs enfants. L'association des pères de familles chrétiens créée en 1895, approuvée par le Pape quatre ans plus tard,

840 *Ibid.*

841 *Ibid.*

842 *Ibid.*

843 *Ibid.*, p. 31.

844 *Ibid.*

845 *Ibid.*

846 *Les Alpes*, février 1909.

847 *Ibid.*

compte vingt-trois unions en 1908⁸⁴⁸ ; elle est présente dans le diocèse en 1909. Les statuts sont rédigés à partir du modèle fourni par Jules Challamel⁸⁴⁹, conseiller général de Sallanches et avocat à la Cour d'appel de Paris. Cette association a pour but d'assurer dans les écoles primaires, « le respect de la morale, de l'autorité paternelle et de la liberté des consciences, et le culte du patriotisme », mais également de « développer, dans les familles, l'éducation morale et religieuse »⁸⁵⁰. Une cotisation est versée allant de vingt-cinq centimes pour les adhérents à vingt francs minimum pour les membres fondateurs. Un conseil de douze à vingt membres est nommé par le conseil de direction⁸⁵¹. Il ne semble pas que l'association soit constituée en mars 1909. La *Revue du Diocèse d'Annecy*, se faisant l'écho du congrès des Œuvres tenu à Grenoble, espère « que bientôt organisation semblable sera faite *chez nous* »⁸⁵². Le souhait semble se réaliser en partie puisqu'en novembre 1909, le vicaire général Bel annonce que cinquante-trois⁸⁵³ paroisses bénéficient de cette association, vingt-neuf font partie d'une association cantonale et vingt-quatre ont une association paroissiale.⁸⁵⁴ Deux cent dix-neuf prêtres estiment qu'il serait pratique et possible de constituer une association cantonale⁸⁵⁵, car ils estiment que cette association serait « le meilleur moyen de faire respecter par les instituteurs la neutralité scolaire »⁸⁵⁶. Cinq répondent qu'ils ont de bons instituteurs, enfin vingt prêtres n'ont pas répondu. En 1910, de nouvelles associations se créent comme dans l'arrondissement de Bonneville, où le sous-préfet rappelle à son supérieur que « la campagne contre l'école laïque se poursuit toujours dans l'arrondissement et [qu'il a] encore eu à enregistrer dans le courant du mois dernier, la création de nouvelles associations de pères de famille »⁸⁵⁷. Le président départemental de l'association est Sauthier-Thyrion. Cette création se fait avec l'appui de la Société Générale d'Education et d'Enseignement⁸⁵⁸, qui préconise que dans chaque « département des comités chargés de créer et de soutenir les écoles chrétiennes, d'assister matériellement et moralement les parents chrétiens »⁸⁵⁹. Après avoir constaté qu'un grand nombre d'écoles « soi disant neutres ont perdu ce caractère »,

848 A. LANFREY, *Sécularisation...*, *op. cit.*, p. 247.

849 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 11 septembre 1908, p. 877.

850 *Ibid.* Article premier, § 1 et 2.

851 *Ibid.* Article quatre.

852 *Ibid.*, n° 11, 11 mars 1909, p. 252.

853 Rapport du vicaire général Bel, *Congrès diocésain des Œuvres présidé par Mgr Campistron*, 25-26 novembre 1909, *op. cit.*, p. 57.

854 *Ibid.*

855 *Ibid.*

856 *Ibid.*

857 ADHS, 1 M 75, lettre du sous-préfet au préfet, 3 février 1910.

858 A. LANFREY, *Sécularisation...*, *op. cit.*, p. 453.

859 *Ibid.*, p. 113.

Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire remarquent que « les évêques invitent les pères de famille à surveiller l'école au moyen d'association qu'ils ont constituées et condamnent quatorze ouvrages »⁸⁶⁰.

Ces associations n'ont de cesse de se mobiliser pour faire respecter les droits des enfants à bénéficier d'un enseignement neutre. En 1911, la fédération départementale compte trente-trois associations⁸⁶¹, ce qui représente environ dix mille adhérents⁸⁶². En février 1913, l'association des familles du canton d'Annecy-nord se félicite du nombre de diminution de « réclamations pour violation de neutralité »⁸⁶³. À l'occasion de son assemblée générale, l'association vote à l'ordre du jour que la répartition proportionnelle « des subsides de l'État soit établie entre toutes les écoles officielles ou privées, au prorata du nombre des élèves »⁸⁶⁴. En mars 1913, un communiqué de l'évêché rappelle que la fédération départementale des Familles de la Haute-Savoie lance un appel à ses membres pour s'opposer au projet de loi Brard et Dessoye qui interdirait « la création de toute école libre dans les communes de moins de trois mille habitants »⁸⁶⁵. Ce projet permettrait d'ouvrir une école libre dans moins de 2 % des paroisses⁸⁶⁶ ! Le projet est finalement abandonné. Trente-sept mille cinquante-neuf signatures ont été collectées dans le diocèse⁸⁶⁷, la répartition est la suivante : Annecy : quatorze mille trois cent quinze ; Thonon-les-Bains : huit mille six cent quarante-sept ; Bonneville sept mille quatre-vingt-treize ; Saint-Julien-en-Genevois six mille deux, les paroisses de la Savoie apportent mille douze signatures⁸⁶⁸. Nous ne serons pas étonnés de constater que les signatures sont plus nombreuses là où des écoles libres sont installées.

L'opposition de l'Église contre le contenu des manuels scolaires n'est pas un fait nouveau. Déjà au temps de Mgr Isoard, des enfants avaient été refusés à la communion pour avoir utilisé le manuel de Compayré⁸⁶⁹. C'est dans la période 1909-1910 que les affrontements entre parents, instituteurs et évêques se font les plus virulents. L'épiscopat, craignant que des générations de sans Dieu ne soient instruites dans les écoles publiques, publie deux lettres

860 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 124.

861 D'après le président Sauthier-Thyrion, ce sont 1 000 à 1 500 associations qui seraient constituées à cette date dans toute la France.

862 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 24 mars 1911, p. 278.

863 *Ibid.*, n° 8, 28 février 1913, p. 136.

864 *Ibid.*

865 *Ibid.*, n° 12, 21 mars 1913, p. 180.

866 Seules Annemasse, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Chamonix, Annecy et Évian-les-Bains comptent plus de 3 000 habitants.

867 Sans doute d'autres signatures sont arrivées plus tard.

868 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 13 juin 1913.

869 Cf. *infra*, p. 27.

collectives, dont celle du 14 septembre 1909 s'intéressant spécialement à la question des manuels scolaires. Il semble que le conflit s'aggrave très vite, notamment lorsque les parents ou le prêtre demandent le remplacement d'un ouvrage figurant sur la liste des manuels incriminés. L'instituteur se couvre alors en rappelant qu'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique d'octobre 1909 leur déconseille « formellement tout changement sur une initiative de ce genre »⁸⁷⁰.

La *Revue du Diocèse d'Annecy* se fait l'écho de toutes les luttes qui opposent parents et instituteurs à propos de la neutralité et des manuels. C'est ainsi que nous apprenons qu'en mars 1910, à Ferrières (paroisse de Cuvat), six enfants ont été « exclus pour avoir refusé d'étudier Devinat et Despiques », alors qu'à Nâves, un « petit garçon quitte l'école parce qu'il ne veut pas désobéir aux Évêques »⁸⁷¹, ou encore à Giez où « trois enfants ont refusé de se servir de Calvet »⁸⁷², la *Revue* conclut par ces mots : « Oh ! les braves petits chrétiens en Savoie »⁸⁷³. Ces propos s'ils semblent exagérés montrent l'état d'esprit du moment.

La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 4 mars 1910 redonne la liste des manuels que l'épiscopat vient de condamner. L'abbé Pernoud, ancien professeur au grand séminaire et curé d'Amancy, livre une analyse détaillée des manuels condamnés, dans un ouvrage intitulé *L'histoire à l'école*⁸⁷⁴. S'intéressant particulièrement au livre de Calvet, il réfute tous les arguments négatifs à l'Église ou contraire à l'histoire, qui sont présentés dans l'ouvrage. Dans son bulletin paroissial, l'un de ses premiers articles est consacré à l'épineuse question des manuels. La presse conservatrice n'hésite pas à faire sien le combat de l'école. C'est le cas notamment de *L'Indicateur de la Savoie*, qui ouvre ses colonnes aux défenseurs de l'école libre.

Des incidents naissent du non-respect de la neutralité. Des prêtres comme des évêques sont cités en justice. Mgr Campistron est conduit devant le tribunal correctionnel en 1911, pour avoir demandé à ses prêtres de lire la lettre collective de l'épiscopat relative à l'enseignement et à la condamnation des manuels « impies et mauvais »⁸⁷⁵. Il comparaît devant le tribunal de Bonneville, avec l'abbé Jacquard, curé de Saint-Sigismond. Après avoir rappelé son devoir vis-à-vis des enfants, l'évêque redit que ceux qui auraient utilisé, sciemment, les livres

870 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 124.

871 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 7 janvier 1910, p. 9. Il est évident que l'enfant subit l'influence de ses parents.

872 *Ibid.*

873 *Ibid.*

874 Thonon-les-Bains, Imprimerie Masson, 1910, 112 p.

875 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 16 juin 1911, p. 480.

condamnés par l'épiscopat, ne pourraient pas se présenter à la communion [des enfants]⁸⁷⁶. Les deux ecclésiastiques sont condamnés à cinquante francs d'amende⁸⁷⁷. En 1912, le chanoine Lachenal⁸⁷⁸, directeur de la Jeunesse Catholique et l'abbé Josserand, vicaire à Thorens sont jugés pour avoir, lors d'une mission prêchée à Menthonnex-en-Bornes⁸⁷⁹, « défendu en chaire l'usage des manuels interdits par les Évêques »⁸⁸⁰, plus particulièrement le manuel d'histoire de Calvet⁸⁸¹. Le jugement rendu au tribunal de Saint-Julien-en-Genevois les condamne respectivement à cinquante et vingt-cinq francs d'amende avec sursis. Le curé d'Évires ayant fait part de l'interdiction de l'utilisation des manuels condamnés aux enfants, est condamné à cent francs d'amende⁸⁸². Les trois prêtres ont rappelé en chaire que les enfants ne pouvaient être admis à la première communion s'ils utilisaient des livres condamnés par l'épiscopat⁸⁸³. Le chanoine Lachenal souligne lors de sa défense, qu'il n'a pas outrepassé les lois, puisqu'il permet une meilleure application de la neutralité scolaire !

Ainsi, à la veille de la guerre, l'école confessionnelle est en marge de l'enseignement dans le diocèse, même si des efforts sont faits pour la construction de nouvelles écoles. Il faut sans doute attendre encore plusieurs décennies pour que l'école libre trouve une place dans le maillage scolaire diocésain, mais elle restera en marge malgré les efforts de ses évêques. La guerre des manuels scolaires semble s'arrêter avec la Première Guerre mondiale. Mais après le conflit, la germination des écoles sera au cœur des débats, et il semble que la neutralité scolaire soit respectée dans la grande majorité des paroisses⁸⁸⁴.

Nous avons pu constater que les diocésains, tout en restant de bons fidèles, savaient différencier leurs sentiments religieux de leurs opinions politiques. Lors des Inventaires ou d'autres manifestations, leurs attitudes sont parfois dictées par le contexte économique ou géographique même si cela n'est pas systématique. Des bastions catholiques conservent leur position et les renforcent même. Devant leur désarroi, les catholiques ne voient que les inconvénients des mesures anticléricales, ils ne se rendent sans doute pas compte qu'ils seront plus libres puisque affranchis de certaines contraintes. La présence de congréganistes dans le diocèse pose un certain nombre de problèmes que la guerre sans doute résout. L'Église va

876 *Ibid.*, p. 484.

877 *Ibid.*, n° 25, 23 juin 1907, p. 503. Ce qui équivaut à environ 150 euros (2006).

878 Paul Tapponnier écrit un article de soutien à l'aumônier de la jeunesse catholique qu'il publie dans *La Voix des Alpes*, n° 13, 14 mars 1912.

879 Des incidents ont eu lieu en février 1906.

880 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 22 mars 1912, p. 187.

881 *Ibid.*, n° 14, 5 avril 1912, p. 217.

882 *Ibid.*

883 La même chose s'est produite sous l'épiscopat de Mgr Isoard. Cf. *supra*, p. 27.

884 ADA. VAP 1928.

porter toute son attention sur l'école et l'enseignement qui est dispensé. Sans réussir à imposer un enseignement religieux, les catholiques réussissent à créer des écoles libres et à faire respecter la neutralité scolaire. Ils manifestent leur capacité d'organisation. Les parents sont associés de très près à cette œuvre d'éducation. Leur mobilisation et leur appel par la hiérarchie catholique montrent que la situation du laïcat change, de simple fidèle, il passe au statut d'auxiliaire⁸⁸⁵. La Séparation loin de rejeter les fidèles hors de la sphère de l'église les y réintroduit plutôt. Ils prennent place aux côtés des prêtres pour gérer la paroisse, surveiller l'école ou participer à des congrès diocésains des œuvres... La Séparation permet également un fleurissement de différents types d'œuvres, qu'elles soient de jeunesse, d'action sociale ou de défense religieuse, elles ouvrent ainsi une nouvelle pastorale. Des oppositions apparaissent tant entre membres du clergé qu'entre clergé et laïcs. De nouveaux besoins motivent à la fois l'Église et le laïcat pour une nouvelle collaboration, destinée à conserver la religion.

II. La mobilisation pastorale

Après avoir fait face aux événements douloureux de la Séparation les fidèles, comme les prêtres, doivent se préparer pour une réorganisation. Le clergé prend alors conscience de la nécessité de s'appuyer sur les fidèles qui, pour certains, sont déjà mobilisés dans des associations catholiques qui deviennent des œuvres de défense religieuse. Cette période voit également l'apparition de nouvelles tendances au sein du catholicisme, dont certaines sont condamnées par Rome à la veille (Modernisme et Sillon) ou au lendemain de la Première Guerre (Action française). Nous pouvons donc nous interroger sur la façon dont le diocèse réagit face à ces changements qui interviennent à une période de lutte pour l'Église. Dans un premier temps, nous étudierons l'action catholique qui connaît des débuts prometteurs, notamment avec l'engagement des jeunes au sein de l'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF), mais également des femmes au sein de la Ligue des femmes françaises (LFF) ou encore des hommes qui prennent une place non négligeable dans le nouveau maillage diocésain. Avec la tenue des congrès diocésains, les militants laïcs affirment leur détermination quant à la sauvegarde de la religion, et témoignent ainsi de leur présence. Ces derniers éléments se retrouvent également, en 1911, lors de la translation des reliques des saints fondateurs de la Visitation. Cette manifestation constitue sans doute l'une des dernières d'une telle ampleur. Enfin, nous étudierons les affrontements qui naissent au sein de l'Église

885 Il s'agit bien entendu des plus fidèles, des plus zélés ou des plus dévoués.

ou des fidèles. Nous nous interrogerons sur la situation du diocèse face au modernisme et à l'intégrisme, bien que les archives soient totalement lacunaires sur ces questions. Nous évoquerons ensuite le Sillon qui passe d'un mouvement approuvé par des évêques à celui de mouvement condamné par Rome. Enfin, nous terminerons par la présentation de l'Action française, dont les idées pénètrent dans le diocèse par les différentes colonies de Savoyards établis à Genève et à Paris. Son implantation se faisant à la veille de la Première Guerre mondiale.

A. L'Action catholique : des débuts prometteurs

En 1901, un nouveau mouvement catholique prend naissance dans le diocèse, il s'agit de l'ACJF. Elle ne naît pas *ex-nihilo* puisque des cercles d'études fonctionnaient déjà avant cette date. Cependant, 1901 marque la naissance de l'Union Diocésaine (UD) de la Jeunesse catholique dans le diocèse. Quelques mois plus tard, les femmes catholiques du diocèse se regroupent dans une organisation née en septembre 1901 à Lyon, la Ligue des femmes françaises. Les hommes ne restent pas en dehors du mouvement, puisqu'ils sont appelés à se mobiliser dans des associations paroissiales qui prennent naissance en 1909-1910.

a. La jeunesse catholique

La jeunesse catholique pourrait se définir comme une « œuvre de rechristianisation et de régénération sociale »⁸⁸⁶ ; ses militants étant considérés comme des « soldats »⁸⁸⁷ ou des « apôtres »⁸⁸⁸ « s'enrôl[a]nt dans l'armée du Christ »⁸⁸⁹. La propagande n'hésite pas à entraîner ces jeunes dans une croisade pour reconquérir la France chrétienne. D'un mouvement de défense religieuse, dans les années 1905, il se tourne de plus en plus vers l'apostolat. Son action passe alors par des innovations en matière sociale, qu'il s'agisse de la création de mutuelles ou de syndicats agricoles. Ces militants sont aussi fortement animés par un sentiment patriotique, car dans leur cœur, il faut qu'ils fassent « vibrer [...] Dieu et Patrie »⁸⁹⁰. Le patriotisme est un élément important de leur formation, car il est « une vertu chrétienne [relevant] de la piété filiale et de la justice »⁸⁹¹.

886 *La Voix des Alpes*, n° 3, juillet 1910.

887 *Ibid.*, n° 37, 29 juin 1913.

888 *Ibid.*, n° 7, 13 novembre 1910.

889 *Ibid.*, n° 1, 8 mai 1910.

890 *La Voix des Alpes*, n° 36, 11 mai 1913. Article du chanoine Lachenal.

891 ADA. 1 D 21. Chanoine Mugnier. Homélie du chanoine Mugnier, sans date.

Au milieu des années 1880, dans une période où les attaques contre l'Église sont légion, Albert de Mun a le projet de constituer un parti catholique en France. En novembre 1885, Léon XIII interdit une telle constitution. Suite à cette décision, de Mun⁸⁹² décide de fonder un mouvement de jeunesse catholique sur le modèle suisse projetant de « rendre la France à Jésus-Christ »⁸⁹³. C'est en 1886 qu'il crée l'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF) dont la devise est « Piété, Étude, Action »⁸⁹⁴. Cette association se donne pour objectif de former ses membres à une « meilleure compréhension de la théologie et de la doctrine sociale de l'Église »⁸⁹⁵ afin qu'ils puissent s'engager dans une action sociale. De nombreux étudiants en droit s'y retrouvent et y occupent des fonctions au sein des bureaux. Pendant près de quinze ans, elle est dirigée successivement par trois avocats⁸⁹⁶.

Les congrès annuels de l'Union des Œuvres permettaient une mise en commun des idées des différents groupements existants, ainsi qu'un échange des diverses expériences, l'ACJF apporte « l'association, la fédération [et] l'organisation »⁸⁹⁷. Même « embryonnaire [elle] rêve déjà d'apostolat, [...] de transformer la société, [...] de réorganisation sociale et chrétienne, [...] c'est un esprit de conquête qui l'anime ; elle veut par une espèce de pression de charité de ses membres imprimer un mouvement qui change les mœurs et qui fasse évoluer les institutions »⁸⁹⁸.

Au niveau national, l'ACJF s'organise en fédérations (avec un comité central). Celle-ci regroupe les unions diocésaines formées dans chaque diocèse par la réunion des groupes paroissiaux. Ces derniers travaillent avec un aumônier – le plus souvent le curé de la paroisse – et un président. En Haute-Savoie, l'union diocésaine est créée le 28 juillet 1901, lors d'un congrès tenu à La Roche-sur-Foron, sous la présidence de Joseph Denais⁸⁹⁹, sur l'initiative des groupes de Bonneville et d'Annecy⁹⁰⁰. Des groupes de jeunesse existaient dans le diocèse

892 Albert de Mun est l'un des artisans de l'Œuvre des cercles catholiques ouvriers et défenseur d'une législation sociale à la Chambre.

893 Albert de Mun, cité dans C. MOLETTE, *L'Association catholique de la Jeunesse Française...*, op. cit., p. 37.

894 Alain-René Michel rappelle que c'est en 1912, que ce triptyque est « explicitement formulé dans les statuts en leur premier article, après avoir été simplement esquissé en 1886 ». A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 31.

895 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 30.

896 Henri Bazire (1899-1904) ; Jean Lerolle (1904-1909) et Pierre Gerlier (1909-1913).

897 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 18.

898 Ibid.

899 C. MOLETTE, *L'Association...*, op. cit., p. 446. Joseph Denais est secrétaire du comité général.

900 *Chronique des comités du Sud-Est*, juin 1901, p. 226-227. Le cercle d'études d'Annecy a été fondé en 1898 et il a « à son actif un groupe de jardins ouvriers très prospère ». *Chronique des Comités du Sud-Est*, février 1902, p. 76.

avant 1901⁹⁰¹, avec les patronages ou encore les groupements musicaux comme les chorales ou les fanfares. Des cercles d'études étaient en rapport avec Marius Gonin, fondateur de la *Chronique sociale*⁹⁰². Il semble d'ailleurs que Gonin encourage le démarrage de l'action catholique des jeunes dans le diocèse. C'est dans ces organisations (ou autour d'elles) que se recrutent les premiers militants de la jeunesse catholique. Tel est le cas de Paul Taponnier, troisième président diocésain de l'ACJF qui fait probablement la connaissance de la jeunesse catholique au sein de *l'Orphion Collongeois*⁹⁰³. Les desservants de paroisse sont les aumôniers de ces premiers groupements et leur zèle est toujours mis en avant. Dans le cas de Collonges-sous-Salève, l'abbé Magnin⁹⁰⁴ est considéré comme « d'avant-garde »⁹⁰⁵ sur le terrain des « œuvres et en particulier [celles] de jeunesse »⁹⁰⁶. D'aucuns le jugeaient alors audacieux et même « téméraire », mais il était jeune et parmi les jeunes⁹⁰⁷. Dans tous ses vicariats, il a été « un précurseur dans cette forme nouvelle d'apostolat et d'action catholique »⁹⁰⁸. Ce prêtre fait des émules parmi lesquels l'abbé Jacquier⁹⁰⁹, futur curé-archiprêtre de Saint-Julien-en-Genevois. Le chanoine Mugnier dit d'eux qu'ils étaient des pionniers. L'abbé Éminet, nommé à la cure d'Archamps en 1908, est également un « ami de la première heure de l'ACJF »⁹¹⁰. C'est dans ce milieu que débute Paul Taponnier qui sera l'un des bâtisseurs du terreau fertile sur lequel les œuvres prospéreront, reprendront et grandiront après la guerre.

901 Par exemple, le groupe de La Clusaz est fondé en 1900. *Jeunesse catholique*, n° 2, mars 1920. Avant la guerre, il compte 90 membres actifs. *Jeunesse catholique*, n° 48, février 1924, p. 181.

902 Un compte-rendu publié dans la *Chronique des Comités du Sud-Est* en mars 1902, (p. 101-102) souligne que la « jeune union départementale de la Jeunesse catholique a fait appel, ce mois-ci, à ses amis de la Fédération du Sud-Est, pour compléter ses cadres de l'arrondissement de Bonneville ».

903 J. JOLY, *Paul Taponnier...*, op. cit., p. 28.

904 *Nouveau supplément au dictionnaire...*, op. cit., p. 1004. Né en 1863 à Vulbens, il est vicaire à Saint-François de Sales de Genève (1887-1888), à Évian-les-Bains (1888-1893) et à Notre-Dame d'Annecy (1893-1897) avant d'être nommé à Collonges, où il reste jusqu'à sa mort en 1941.

905 ADA. 1 D 21. Papiers Mugnier. Sermon du chanoine Mugnier à l'occasion des noces d'or de l'abbé Magnin, 1937.

906 *Ibid.*

907 Nous avons pu remarquer que les prêtres connus pour avoir été dans les premiers à aider les œuvres de jeunesse sont pour la plupart nés dans la décennie 1860-1870 et ordonnés dans entre 1885-1895, donc à un moment où des changements apparaissent. Ils deviennent prêtres aux alentours de la création de l'ACJF, du Sillon, de l'encyclique *Rerum Novarum*. Il est à noter que l'abbé Rhuin, propagandiste du Sillon naît en 1871, comme l'abbé Éminet. Les abbés Pernoud et Humblot suspectés de modernisme naissent en 1872, et sont ordonnés en 1895.

908 ADA. 1 D 21. Papiers Mugnier. Sermon du chanoine Mugnier à l'occasion des noces d'or de l'abbé Magnin, 1937.

909 Né à Bernex en 1862, il est nommé à Saint-Julien-en-Genevois en 1913, après avoir été curé de Marignier en 1899, où la jeunesse catholique est fort vivante. Le chanoine Dechavassine dans la notice biographique qu'il lui consacre le définit comme « le vrai type de curé savoyard à la solide carrure, au robuste bon sens ; en imposait par sa personnalité, sa culture, son éloquence directe ». Il meurt en 1950. *Nouveau supplément au dictionnaire...*, op. cit., p. 992.

910 *La Voix des Alpes*, n° 1, 8 mai 1910.

L'Union départementale est « une fédération [...] des œuvres paroissiales de jeunesse catholique, chorales, patronages, fanfares, cercles d'études, sociétés de gymnastique, etc, auxquelles elle apporte son concours et dont elle favorise le développement, assure la cohésion et augmente l'influence »⁹¹¹. Rapidement affiliée à l'ACJF, elle prend naissance le 22 avril 1901 à Lourdes⁹¹². Elle eut « comme Mère et protectrice la Sainte-Vierge Marie ! »⁹¹³ Son développement « s'inscrit entre deux dates décisives de l'histoire de l'ACJF. 1900, année où le président national Henri Bazire lance la formule “nous sommes sociaux parce que catholiques”, et 1903, année où il réunit le premier congrès social », à Châlon-sur-Saône, sur la question sociale⁹¹⁴. Alain-René Michel remarque qu'au niveau national, c'est bien au « début du siècle que l'Association réalise la plus forte croissance »⁹¹⁵. C'est également sous la présidence de Bazire (1899-1904) que le mouvement connaît une forte augmentation, mais c'est aussi à cette période que l'orientation de défense religieuse se fait la plus importante. Cette création n'est pas sans relation avec les événements qui se déroulent alors en France et qui laissent percer la menace d'une déchristianisation progressive du pays. C'est sans doute ce risque qui mobilise les jeunes, comme les femmes, qui créent à la même période la Ligue des Femmes Françaises⁹¹⁶. Cette mobilisation des jeunes « s'imposait comme un devoir non seulement religieux mais patriotique, comme une mission sacrée demandant le sacrifice de toute ambition, de tout intérêt et de tout égoïsme, qu'au surplus l'action d'aujourd'hui demeure le seul moyen de prévenir les désordres et les désastres de demain »⁹¹⁷.

C'est sous la présidence de Duc-Dohon⁹¹⁸ que l'association se met en place, ayant probablement reçu l'approbation des vicaires capitulaires. Cependant, la véritable impulsion est donnée par l'aumônier, l'abbé Mossuz⁹¹⁹, et par le nouveau président Fabien Bergoënd. Cet avocat Thononais est élu, en novembre 1902, à l'occasion du second congrès départemental. Bien que les débuts de l'association en Haute-Savoie ne soient pas très bien connus, il ressort que l'action de ces deux hommes a été importante, sinon décisive pour le

911 P. TAPPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 130.

912 *Chroniques des Comités du Sud-Est*, octobre 1901, p. 298.

913 P. TAPPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 128.

914 C. SORREL, « Les catholiques Savoyards et la question sociale au début du XX^e siècle », in *Études savoisiennes*, n° 1, p. 147.

915 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...op. cit.*, p. 35.

916 Sur ce sujet, voir Bruno DUMONS, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 526 p.

917 P. TAPPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 128.

918 *Chroniques du comité du Sud-Est*, Juillet-août 1901, p. 258-259. Les vice-présidents sont Guillermin (Bonneville), Bergoënd (Thonon-les-Bains) et Saulthier (Saint-Julien-en-Genevois). Duc-Dohon quitte le mouvement pour s'installer comme notaire à La Côte-Saint-André (Isère). *Le Soc*, n° 6, novembre-décembre 1902, p. 95.

919 Il est également rédacteur en chef de *La Croix de la Haute-Savoie*.

lancement de l'Union dans le diocèse⁹²⁰. En 1902, l'Union crée le *Soc*, organe de liaison entre les différents groupements. Le choix du titre est symbolique, puisque le *Soc* « formera le sillon où germera [...] la semence jetée par le laboureur. Et les moissons seront magnifiques »⁹²¹. Au même moment, l'Union se dote de Statuts. L'article premier rappelle que l'unité est nécessaire « pour favoriser le développement, assurer la cohésion, et augmenter l'influence des groupes de jeunesse catholique »⁹²². Il semblerait qu'en octobre 1903, l'Union compte quatre-vingt-deux groupes « régulièrement constitués » et presque autant en formation. Cela signifie donc qu'un peu moins du tiers des paroisses serait touché par ce mouvement. Fabien Bergoënd, quant à lui, estime à deux mille quatre cent soixante-huit le nombre de membres effectifs dans le diocèse⁹²³. Pour l'année 1904, Charles Molette estime à quatre mille le nombre des membres affiliés et à plus de cent groupes régulièrement constitués⁹²⁴. Il est possible que ces chiffres soient surestimés puisque le nombre de membres aurait quasiment doublé en un an avec seulement une vingtaine de groupes supplémentaires. Sans que l'on sache vraiment pourquoi les années 1905-1906 marquent une rupture dans l'essor du mouvement. Christian Sorrel rappelle que des tensions apparaissent autour de ces dates et il souligne que « l'engagement politique de certains militants⁹²⁵ lors de la crise des Inventaires » et les « options sociales »⁹²⁶ de l'aumônier, l'abbé Mossuz, pourraient en partie expliquer cet essoufflement. L'impulsion n'est reprise qu'à partir de 1907, sous la présidence de Paul Tapponnier⁹²⁷. Cette période correspond également au début de l'épiscopat de Mgr

920 P. TAPPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 131. L'Union départementale repose sur les deux principes de la fédération et de l'élection. Son organisation repose sur une base pyramidale. Le conseil fédéral (ou assemblée départementale) se réunit annuellement dans « l'une des villes du département ». Il se compose des aumôniers et des délégués des groupes affiliés, des membres du comité départemental – élus par le conseil fédéral pour deux ans –, d'un délégué du comité central de Paris. Outre l'élection des membres du comité départemental, le conseil doit contrôler les actes et « prendre les décisions relatives à la vie et à la bonne marche de l'Union ». Le comité départemental comprend un aumônier nommé par l'évêque, un président, un vice-président pour chacun des quatre arrondissements, un secrétaire, un trésorier et deux membres adjoints. Au niveau des arrondissements et des cantons, les services sont décentralisés et les vice-présidents d'arrondissements sont principalement chargés de « provoquer la formation de groupes locaux » dans leurs secteurs. Enfin, les groupes paroissiaux sont constitués et bien que fédérés ils conservent leur autonomie. Les membres versent une cotisation annuelle de cinquante centimes, dont la moitié est versée au comité central de Paris. Le but de l'Association est de « grouper les jeunes gens [...] dans une association nettement catholique. Filialement et entièrement soumise aux enseignements du Pontife Souverain et à l'autorité de l'Évêque du Diocèse ».

921 *Le Soc*, novembre-décembre 1902, p. 110.

922 *Ibid.*, novembre 1903.

923 *Chroniques des comités du Sud-Est*, octobre 1903, p. 342-343.

924 C. MOLETTE, *L'Association Catholique de la Jeunesse Française...*, op. cit., p. 446.

925 AML. Fonds de la Chronique sociale de France. 130 II 9. Il semble même que des groupes aient eu des activités politiques avant cette date puisqu'en novembre 1904, l'abbé Mossuz écrit à Marius Gonin que « certains groupes ont perdu, hélas, en manifestations politiques, une activité qui eut été mieux dépensée ailleurs ».

926 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 403, note 2.

927 Voir la liste des présidents diocésains de l'ACJF et de l'organisation de la jeunesse catholique en annexes n^{os} 84 et 85.

Campistron. Peu après son arrivée, l'évêque évince l'abbé Mossuz⁹²⁸ de l'aumônerie de l'ACJF comme de la direction de *La Croix de la Haute-Savoie*. Sans doute l'abbé a donné, tant au mouvement qu'au journal, un sens trop social aux yeux des adversaires de l'évolution sociale de l'Église⁹²⁹. Il semble que cette éviction joue sur le dynamisme du mouvement ; les problèmes liés à la Séparation ne sont pas non plus étrangers à cette baisse⁹³⁰. L'« option sociale et civique » est soutenue par Fabien Bergoënd, qui évoque souvent ces thèmes dans ses discours⁹³¹, avant qu'il ne donne sa démission pour partir s'installer au Canada⁹³². C'est en 1906 que le chanoine Lachenal⁹³³ remplace l'abbé Mossuz à l'aumônerie de l'ACJF. Le chanoine a été successivement secrétaire particulier (1883-1892)⁹³⁴ et chancelier (1892-1903) de Mgr Isoard qui lui remis des « lettres patentes de Vicaire général en 1900 »⁹³⁵. D'après le chanoine Clavel, il semble être proche des idées monarchistes⁹³⁶. D'ailleurs, dans ses souvenirs, Clavel va jusqu'à écrire que Mgr Campistron avait « avant la Séparation, interdit la Jeunesse catholique, que le gouvernement considérait comme réactionnaire et antirépublicaine [et] avait, à sa place, préconisé le Sillon »⁹³⁷. Ces propos du séminariste d'alors paraissent

928 L'abbé Mossuz (1873-1944) est nommé vicaire à Sallanches, en juillet 1906, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination comme curé de Burdignin en décembre 1909. De 1923 à sa mort en 1944, il est curé de Bons-en-Chablais. C. SORREL, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 300. Sans doute lorsqu'il est relevé de ses fonctions de directeur de la *Croix de la Haute-Savoie*, il l'est également de l'aumônerie de la jeunesse catholique ? Concernant son départ du journal, des contemporains dirent de lui qu'il avait été « descendu de la Croix ».

929 AML. Fonds de la Chronique sociale de France, 130 II 9. Lettre de l'abbé Mossuz à Marius Gonin, 5 novembre 1904. Dans une lettre qu'il adresse à Marius Gonin, il souligne que « *La Croix* est transformée [...et que] le public a bien accueilli ce changement. Les ouvriers – à Annecy tout au moins – nous ont déjà manifesté leur sympathie à propos de l'affaire de Cluses, et de quelques autres questions qui les intéressent particulièrement ».

930 Avant la Séparation, a lieu la scission entre le Sillon et les fédérations des groupes du Sud-Est (février 1905).

931 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 64.

932 Ce départ au Canada n'est sans doute pas un hasard. *La Croix de la Haute-Savoie* publie des appels pour que des Savoyards trop à l'étroit dans leurs montagnes partent pour le Canada, où des terres de 200 journaux les attendent, ils font également appel à différents corps de métiers. Un mouvement semblable se retrouve dans la Lozère et l'Ardèche, où Patrick Cabanel remarque que « le mouvement d'émigration [...] vers le Québec au début des années 1910 a intégré pour une part l'effet des violences de 1906 ». P. CABANEL, « La révolte des Inventaires », in J.-P. CHANTIN, D. MOULINET, dir., *La Séparation de 1905...*, *op. cit.*, p. 100.

933 Il est nommé à ce poste le 30 novembre 1906. Ce qui signifierait qu'une vacance de l'aumônerie diocésaine du mouvement se produise entre juillet et novembre 1906. Cela expliquerait sans doute le flottement. L'activité de l'association ne reprend vraiment qu'à partir de 1907, soit quelques mois après l'arrivée du nouvel aumônier. Voir la photo du chanoine Lachenal en annexe n° 12.

934 Il est attaché au secrétariat personnel de Mgr Isoard dès son ordination. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 18, 30 avril 1920, p. 198-199.

935 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 18, 30 avril 1920, p. 199. Mgr Isoard l'a également institué légataire universel. *Haute-Savoie. Dictionnaire biographique et historique illustré*, Paris, Flammarion, 1907, p. 363-364.

936 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre du chanoine Clavel à l'évêque, 23 mai 1927. Dans une lettre qu'il adresse à Mgr Du Bois de la Villerabel en 1927, le chanoine Clavel lui déclare « n'avoir pas suivi MM. Vicquéry et Lachenal dans l'orientation nettement et ouvertement Action française qu'ils avaient donné à leurs œuvres ». Il ajoute également qu'en 1919, les jeunes sont particulièrement divisés par cette question de l'Action française. Le mouvement est-il très important ? ou s'agit-il de quelques éléments ? Il évoque ses faits quelque temps après la condamnation du mouvement par Rome. De plus il pense qu'il gêne l'autorité et souhaite remettre sa démission. Ses affirmations sont-elles alors neutres ?

937 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n°1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*. Souvenirs de l'abbé, datant sans doute du début des années 1960. L'abbé Clavel, nous le verrons plus tard, est le grand homme de

exagérés et peut-être même un peu flous, même s'il est vrai qu'en novembre 1904, l'abbé Mossuz s'adressant à Marius Gonin, lui écrit que « quant à la Jeunesse catholique, nous sommes un peu dans le marasme. L'autorité ne nous est guère favorable »⁹³⁸. Pourquoi cette attitude de l'autorité face à la Jeunesse Catholique ? L'évêque et son entourage considèrent-ils ce mouvement trop social ? Lui reprochent-ils la même orientation pour *La Croix de la Haute-Savoie* ? Les trop bons rapports entre la Jeunesse catholique et les comités du sud-Est posent-ils problème ? Pourquoi Mgr Campistron a-t-il évincé l'aumônier de la jeunesse catholique ? Est-ce à cause d'un conflit de personnalités ? Mgr Campistron a-t-il été influencé par d'anciens proches de Mgr Isoard ou des vicaires capitulaires ?

Le mouvement connaît un essoufflement jusqu'à l'arrivée de Paul Tapponnier à la présidence. Le bulletin de liaison *Le Soc* disparaît en décembre 1904. En septembre [1904], l'abbé Mossuz s'adressant à Marius Gonin évoquait la possible disparition du *Soc*, dont les articles étaient trop généraux, au profit de *La Chronique*. Christian Sorrel rappelle que « si *La Chronique* accuse le Sillon d'impérialisme, elle n'est pas elle-même exempte de tout reproche, par exemple à l'égard de l'ACJF haut-savoyarde, dont elle soutient le démarrage, mais qu'elle essaie ensuite de satelliser en obtenant la disparition de son organe *Le Soc* »⁹³⁹. Les seules informations que nous possédons pour cette période émanent de la presse officielle de l'évêché (*Revue du Diocèse d'Annecy*) ou proche de l'autorité, comme *La Croix de la Haute-Savoie*. Le 2 décembre 1906, cette dernière ouvre ses colonnes à une rubrique consacrée aux œuvres de jeunesse, qui, en 1907, est présentée sous le titre « chronique des œuvres ». Cette collaboration entre *La Croix de la Haute-Savoie* et la jeunesse catholique semble durer au moins jusque vers 1908. Le 17 mars 1907, un article, publié de façon anonyme⁹⁴⁰, rappelle qu'« il y a bien longtemps que Monsieur le rédacteur de la *Croix* faisait appel aux jeunes gens pour leur demander de créer une tribune des œuvres. Hélas ! Cette voix ne serait-elle point perdue dans le désert ? Autrefois, nous avions *Le Soc* pour faire éclore la moisson. *Le Soc* n'est plus ! nos regrets l'accompagnent ! Mais nous sommes en puissance de

l'Action catholique de l'entre-deux-guerres. Ses propos paraissent exagérés, est-ce par confusion ou pour mieux mettre en valeur son action ? Quoi qu'il en soit, il paraît peu probable que Mgr Campistron ait interdit la Jeunesse catholique pour préférer le Sillon, même si il se passe quelque chose dans ces années. La disparition des archives de cet évêché empêche d'avancer sur ces questions.

938 AML. Fonds de la Chronique sociale de France, 130 II 9. Lettre de l'abbé Mossuz à Marius Gonin, 5 novembre 1904.

939 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 403, note 2.

940 Nous pouvons nous demander si l'auteur de l'article n'est pas Paul Tapponnier.

le remplacer, *La Croix* largement nous a ouvert ses colonnes ! Acceptons cette généreuse hospitalité sans trêve, chaque semaine adressons nos correspondances »⁹⁴¹.

Il semble qu'après le départ de l'abbé Mossuz, Mgr Campistron soutienne la relance de l'ACJF, vers 1907-1908⁹⁴², et il le fait contre le Sillon. Il encourage les jeunes à entrer dans l'ACJF afin qu'ils ne soient pas tentés d'entrer dans le mouvement de Sangnier. N'encourager aucun mouvement serait une erreur. Les jeunes, loin se mobiliser pour la cité future, ne se préoccuperaient pas de la question religieuse et les églises risqueraient la désertion à plus ou moins long terme. Il est peut-être possible qu'avant la Séparation, Mgr Campistron n'ait pas suffisamment saisi l'utilité de mobiliser les jeunes dans une oeuvre d'apostolat, puis après les événements de 1905, s'apercevant de la nécessité de la collaboration entre l'Église et le laïc, il consent à soutenir un mouvement, celui qui reste le plus soumis à la hiérarchie, c'est-à-dire l'ACJF. Cette période correspond également au changement de présidence : Fabien Bergoënd démissionnaire⁹⁴³, Paul Tapponnier est élu. Multipliant les réunions, les conférences, les rencontres, il réorganise complètement l'association⁹⁴⁴, lui redonnant ainsi un nouveau souffle. Il stimule les groupes en sommeil⁹⁴⁵, en crée de nouveaux et dénonce ceux qui sont inactifs. C'est avec lui que le mouvement entre « dans la voie des réalisations sociales et civiques (création de mutuelles, participation à la vie communale) »⁹⁴⁶. Si des prêtres sont pionniers de l'action catholique, il en est d'autres qui ne l'acceptent pas vraiment, et des oppositions naissent entre le président et les desservants. Cependant, Tapponnier bénéficie constamment du soutien de l'évêque.

Dès 1908, des réunions départementales montrent le signal « fort d'un regain d'activité de l'ACJF »⁹⁴⁷. Le 23 août⁹⁴⁸, un congrès, réunissant près de mille cinq cents jeunes, s'ouvre par un acte de foi devant les tombeaux de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Parmi les orateurs de la journée se trouvent Gelé – du comité central de Paris⁹⁴⁹ – et Pagès, de

941 *La Croix de la Haute-Savoie*, 17 mars 1907.

942 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 13. *La Croix de la Haute-Savoie* du 4 août 1907 annonce que la « Jeunesse catholique d'Annecy vient de se reconstituer sous l'impulsion du chanoine Lachenal ». Ce qui signifie donc qu'un groupe existait avant mais pour quelles raisons a-t-il cessé son activité ?

943 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 39.

944 *Ibid.*, p. 47.

945 Le groupe de Lucinges est présenté en 1910 comme en train de se réorganiser. Cela signifie donc qu'il a connu un moment de léthargie.

946 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 29.

947 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 50.

948 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 21 août 1908, p. 804.

949 *Ibid.*, n° 35, 28 août 1908, p. 827.

Montauban⁹⁵⁰. C'est à l'occasion de ce congrès que le chanoine Lachenal fait « élire par acclamation Paul Taponnier »⁹⁵¹ ainsi que les quatre vice-présidents qui sont Pierre Fournier (Annecy), Pinget (Saint-Julien-en-Genevois), Chapuis (Thonon-les-Bains) et Burnier (Bonneville). Le but de ce congrès est de grouper définitivement la jeunesse catholique et de « prendre les mesures et décisions qui lui donneront non seulement de quoi vivre, mais d'accentuer sa marche en avant »⁹⁵². Le compte-rendu rappelle que la jeunesse catholique est l'œuvre de Mgr Campistron. L'auteur écrit que l'Ordinaire « avait tenu à bénir tous les membres de l'Association qui est son oeuvre. C'est lui qui a eu l'initiative de sa fondation et il a suivi avec une inlassable sollicitude les efforts faits pour lui donner vie intense et durable »⁹⁵³. Cette phrase laisserait à penser que l'association naît avec lui, mais pourquoi lui donner la paternité de la jeunesse catholique, alors que l'Union est créée avant même qu'il ne soit nommé à Annecy ? De plus avant son arrivée, elle connaissait un essor fort honorable. Est-ce parce qu'avec le renvoi de l'abbé Mossuz et le remplacement de Bergoënd, la jeunesse catholique a pris une nouvelle direction née de l'initiative de l'évêque ? Ce même compte-rendu nous apprend que les jeunes présents font le serment de défendre l'Église, répondant ainsi aux vibrants appels du chanoine Lachenal, qui, « dans une magnifique consécration au Coeur de Jésus, leur demanda de se donner corps et âme à la vérité et au bien »⁹⁵⁴. L'ACJF semble donc bien être une œuvre de défense religieuse qui devient œuvre d'apostolat et dans une moindre mesure, d'action sociale. Certains groupes naissent suite à une mission prêchée par le chanoine Lachenal, ou non, tel est le cas pour Éteaux⁹⁵⁵ ou Vallières⁹⁵⁶.

En 1909, n'ayant que deux vice-présidents (Annecy et Saint-Julien-en-Genevois), Taponnier s'adresse à Charles Barbero, de Thonon-les-Bains, pour lui demander de devenir vice-président pour son arrondissement. Il lui écrit : « [...] Tu sais que le Chablais a besoin au point de vue association d'être secoué fortement. Il est pour cela nécessaire qu'un jeune se dévoue à cette œuvre de réorganisation. [...] En conséquence, mon cher camarade, inutile de formuler d'observations !! J'attends ta réponse affirmative et je serai heureux de t'avoir

950 Nous pouvons nous demander si Mgr Campistron ne connaît pas cette personne qui vient d'un département voisin du Gers.

951 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 28 août 1908, p. 827.

952 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 28 août 1908, p. 827.

953 *Ibid.*

954 *Ibid.* « “Tout ce que l'Eglise infaillible vous dira de croire, vous jurez d'en faire docilement votre croyance? / - Oui, nous le jurons, ô Coeur Sacré de Jésus ; / - Vous jurez de reconnaître les droits de Dieu, de proclamer son empire sur les individus comme sur les nations, de lui rester soumis à la vie à la mort? / - Oui, nous le jurons / - Vous jurez de garder vos chœurs chastes et forts? / - Oui, nous le jurons” ».

955 *La Voix des Alpes*, n° 22, 25 février 1912.

956 *Ibid.*, n° 23, 14 mars 1912.

comme vice-président »⁹⁵⁷. Cependant, il ne semble pas que Barbero réponde par l'affirmative. Toutefois en novembre 1910, plusieurs réunions sont organisées dans le Chablais en vue « d'orienter les camarades vers la création d'œuvres sociales dans les communes »⁹⁵⁸.

Tapponnier enthousiasme la jeunesse et lui donne « un idéal attrayant pour l'entraîner »⁹⁵⁹, sans doute donne-t-il aussi de la cohésion au mouvement. En 1910, il crée un organe de liaison, destiné à combler le vide laissé par la disparition du Soc, un lustre plus tôt. Cette idée de la résurgence d'un journal « interne » naît probablement d'une discussion avec Jean Lerolle⁹⁶⁰, lors de son passage à Annecy en 1909⁹⁶¹. Le choix du titre semble également être fait avec le président national de l'ACJF⁹⁶². *La Voix des Alpes* publie son premier numéro le 8 mai 1910, jour de la fête de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Cet organe, dont Tapponnier est l'un des principaux rédacteurs, n'est sans doute pas étranger à la reprise du mouvement. Le président y développe les thèses de l'association. Des comptes-rendus de réunions et des initiatives y sont également donnés, ce qui n'est pas sans encourager les jeunes des paroisses concernées et qui n'est pas sans donner un exemple – et une motivation pour les autres. Ce bulletin doit être « le porte-parole du comité de l'Union Départementale. Il sera le trait d'union entre les Savoyards catholiques »⁹⁶³. Il disparaît en 1913, sans que l'on sache véritablement pourquoi. Aucun article ne signale la fin prochaine du bulletin. Est-ce un signe d'un certain essoufflement du mouvement ? Est-ce à cause d'un problème financier ? Est-ce un problème lié aux articles qui sont publiés, et qui reprennent de plus en plus des articles de fonds provenant d'autres bulletins ?

Les cotisations n'étant pas toujours bien payées, Tapponnier doit également réorganiser l'association d'un point de vue financier. Le 22 janvier 1909, il s'adresse à Jean Lerolle, lui demandant s'il pourrait venir en Haute-Savoie. Il lui annonce qu'il « y aura un point sur lequel il faudra insister tout particulièrement : c'est l'affiliation au comité diocésain et l'organisation financière de l'UD »⁹⁶⁴. Le second numéro de *La Voix des Alpes* rappelle aux

957 ADHS, 52 J 4. Lettre de Paul Tapponnier à Charles Barbero, 28 mai 1909.

958 *La Voix des Alpes*, n° 7, novembre 1910.

959 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*. Sans doute l'abbé reprend ici un journal qu'il devait tenir au moment où il était chargé de s'occuper du patronage de Saint-Maurice, les dates sont très précises. Au 13 novembre 1909, il écrit : « il faut enthousiasmer la jeunesse, lui donner un idéal attrayant pour l'entraîner. Moins faire de reproches que d'exhortations à mieux faire ».

960 De 1904 à 1909.

961 ADHS, 52 J 4, Copie de la Lettre de Paul Tapponnier au président départemental de l'ACJF de l'Isère, 3 juin 1910.

962 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 53.

963 ADHS, 52 J 4. Copie de la lettre de Paul Tapponnier au chanoine Lachenal, 4 avril 1910.

964 *Ibid.* Lettre de Paul Tapponnier à Jean Lerolle, 22 janvier 1909.

adhérents de l'association qu'ils doivent s'acquitter de leur cotisation ainsi que de l'abonnement au bulletin de l'association⁹⁶⁵.

Le renouveau du mouvement de jeunesse catholique est très probablement en rapport avec l'effacement du *Sillon*. Certains jeunes attirés par ce mouvement et voyant qu'il est de moins en moins apprécié par l'autorité épiscopale ne se retourneraient-ils pas vers la jeunesse catholique ? Mais si cela est sans doute exact pour quelques-uns, ils ne sont sans doute pas légion, et il faut donc bien reconnaître que ce regain d'activité provient sans doute du dynamisme du président, qui se dévoue pour être présent à un maximum de réunions, de conférences, de congrès... Quasiment tous les dimanches, il est dans une paroisse différente, il se donne sans compter pour le mouvement. Nous pouvons également nous demander si les unions paroissiales constituées – dans le diocèse – à partir de 1909 n'ont pas également un rôle à jouer. Les jeunes gens voyant leurs parents s'investir dans un mouvement de défense religieuse, n'ont-ils pas eu envie de faire la même chose ? En l'absence de documentation, nous sommes dans l'impossibilité de savoir s'il existe un rapport entre les deux associations, c'est-à-dire, savoir dans quelles proportions les membres de l'ACJF sont les enfants de membres des unions paroissiales et / ou des femmes de la Ligue des femmes françaises. Il serait intéressant de connaître le milieu dans lequel ont évolué les jeunes gens pour savoir dans quelle proportion les jeunes issus d'un milieu militant s'engagent et à l'inverse connaître le nombre de ceux issus d'un milieu simplement pratiquant qui s'engagent. Devant les lacunes très importantes des archives, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir fournir d'éléments. En revanche, nous pouvons signaler que Paul Tapponnier est le fils d'une ligueuse, qui plus est secrétaire de son arrondissement.

En novembre 1909, lors du congrès des œuvres diocésaines, tenu à Annecy, le président dresse le bilan suivant : cent six paroisses sont concernées par l'Union avec deux mille trois cent quatre-vingts jeunes⁹⁶⁶ et des groupes en formation. Lors de ce même congrès, Mgr Campistron condamnant le Sillon, encourage très nettement l'ACJF. À ce sujet, le président diocésain écrit au secrétaire national de l'ACJF, que « les encouragements que [l'évêque] a bien voulu témoigner publiquement à la Jeunesse catholique durant le dernier congrès diocésain d'Annecy ne pourront qu'encourager et donner à notre chère Association une vie nouvelle »⁹⁶⁷. Il serait inexact de penser qu'il n'y a pas de conflits internes ; pour

965 *La Voix des Alpes*, n° 2, juin 1910.

966 P. TAPPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 135. Julien Joly évoque pour « décembre 1909 » les chiffres de « 105 paroisses et 2330 adhérents de 16 à 35 ans », d'après une « enquête réalisée récemment » par Paul Tapponnier. J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 49.

967 ADHS, 52 J 4, Copie de la lettre de Paul Tapponnier au secrétaire de l'ACJF, 2 décembre 1909.

preuve en 1911⁹⁶⁸, Paul Taponnier donne sa démission au chanoine Lachenal qui la refuse⁹⁶⁹. En octobre 1911, le président de la Jeunesse catholique est heureux de constater que l'association est prospère⁹⁷⁰, mais en 1912, il regrette que les sections se replient sur elles-mêmes. Il leur demande donc de reprendre les activités comme aux temps originels de l'œuvre, au temps où les congrès, les réunions, se succédaient et permettaient une rencontre et une fraternité des membres⁹⁷¹. Il établit alors un programme sur quatre années pour la formation religieuse et sociale des membres. Malgré un ralentissement du mouvement, des initiatives apparaissent toujours et en 1913, un groupe d'avant-garde, comportant dix-sept membres, est créée à La Clusaz⁹⁷².

Pour Paul Taponnier, vice-président de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois depuis 1903, et président départemental en 1907-1908, la « tâche de la jeune génération sera [...] d'édifier sur notre sol, guidé par l'inspiration chrétienne, la cité future et l'édifice social, avec la religion comme pierre angulaire »⁹⁷³. Pour lui, comme pour son association, il est nécessaire d'agir et non pas de « subir les transformations contemporaines »⁹⁷⁴. C'est donc bien dans le sens de l'action, de la préparation à la cité de demain qu'il emmène les jeunes. Ces derniers ont compris que l'action religieuse n'était plus exclusivement réservée au clergé, et qu'ils devaient comme leurs aînés prendre une part active à la défense religieuse. L'action repose, comme pour les dames de la Ligue des femmes françaises, sur la *Piété*. N'est-ce pas là le premier des termes du triptyque de l'association ? Taponnier exhorte ses amis à communier plus, à s'emparer « de la force de Dieu »⁹⁷⁵, à prier plus quotidiennement, pour les parents, les morts... Le jeune homme est chrétien, il doit se doubler d'un apôtre et « comme il est jeune et qu'il veut vivre, et qu'il entend malgré tout garder ses convictions et sa foi, il se

968 À cette date, l'ACJF compte au niveau national 140 000 membres. F. LEBRUN, *Histoire des catholiques...*, op. cit., p. 392.

969 ADHS, 52 J 4. Copie de la lettre de Paul Taponnier au chanoine Lavorel, 17 août 1911 : « [...] plus que jamais ayant en conscience ma responsabilité je me suis arrêté à une détermination et je viens à M. Le chanoine Lachenal, d'adresser ma démission de président de l'Union départementale. » Sans doute agit-il suite à un différend qui l'a opposé au directeur de la *Croix de la Haute-Savoie*, le chanoine Lavorel. Ce dernier n'avait pas consacré une ligne au congrès de la jeunesse catholique ».

970 *La Voix des Alpes*, n° 18, octobre 1911.

971 *Ibid.*, n° 32, 29 décembre 1912. « La jeunesse catholique de la Haute-Savoie a eu sa période épique, ses manifestations admirablement réussies, lors de sa fondation et de ses congrès départementaux [...] À l'heure actuelle, notre jeunesse se replie sur elle-même, par paroisse, et se consacre silencieusement à son travail de formation, sous la direction des aumôniers, curés ou vicaires... ».

972 *La Voix des Alpes*, 26 janvier 1913.

973 *Ibid.*, 14 août 1910.

974 J. JOLY, *Paul Taponnier...*, op. cit., p. 41.

975 P. TAPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 133.

fait soldat⁹⁷⁶ pour les défendre, il se lance dans la lutte »⁹⁷⁷. Plusieurs groupes établissent la « communion fixe »⁹⁷⁸, tel est le cas à Épagny, où le 25 juin 1910, trente-cinq jeunes, âgés de quinze à trente ans, s'approchent de la table de communion⁹⁷⁹. Cette communion des jeunes se fait également lors des réunions, tel est le cas à Cruseilles, où ils sont vingt-cinq de Copponex, Cercier, Cernex ou de Cruseilles à s'approcher des Sacrements⁹⁸⁰.

Le second terme de la trilogie de l'Association est l'*Étude*. Il s'agit de participer à la formation de bons chrétiens, notamment par le travail intellectuel, la réflexion... Les sujets traités lors des cercles d'études sont assez variés. À Seynod⁹⁸¹, entre le 23 janvier et le 29 mai 1910, les jeunes traitent entre autres, de la comète d'Halley⁹⁸², du système solaire⁹⁸³, de la vie et de la béatification de Jeanne d'Arc, des martyrs de la Révolution, de Danton, de l'annexion de la Savoie à la France. Si les sujets d'astronomie sont variés, il n'en reste pas moins que les autres sont très ciblés, même s'il reste d'une certaine actualité pour celui de l'Annexion, dont on fête le cinquantenaire en 1910. Les thèmes traités dans la catégorie « objection » sont « la religion est bonne pour les femmes » ou « les ministres de l'église et l'excommunication »⁹⁸⁴.

C'est par leur exemplarité que les jeunes « doivent s'attirer les bonnes grâces de leur voisinage »⁹⁸⁵. C'est ce que Tapponnier définit dans *La Voix des Alpes* du 11 décembre 1910, écrivant « que feront dans une paroisse, deux, trois, quatre jeunes catholiques exemplaires, travailleurs et actifs ? Ils auront vite fait de la transformer »⁹⁸⁶. Cette formation peut se faire par des « enquêtes, des causeries religieuses, sociales et agricoles, des lectures commentées... »⁹⁸⁷ Comme le rappelle le président dans une lettre adressée à Henri Donzier à Sallenôves : « ce qu'il faut ce n'est pas seulement la quantité mais surtout la qualité. Affirmez-vous toujours et partout comme des jeunes gens foncièrement chrétiens ; ainsi que

976 Le vocabulaire militaire est souvent utilisé, les jeunes sont des « soldats » qui « s'enrôlent » pour un « combat » ou « une lutte » ... Un vocabulaire patriotique est également perceptible. Les jeunes s'ils défendent la religion, défendent également à leur façon, leur Patrie, la Fille Aînée de l'Église.

977 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 21 août 1908, p. 804.

978 *La Voix des Alpes*, n° 3, juillet 1910.

979 *Ibid.*

980 *Ibid.*, n° 2, juin 1910.

981 Le groupe est fondé le 9 janvier 1910. *La Voix des Alpes*, n° 1, 8 mai 1910.

982 La comète d'Halley était visible en 1910.

983 Le curé de Seynod, l'abbé Jérémie Sallaz, s'intéressait beaucoup à ces questions.

984 *La Voix des Alpes*, n° 3, juillet 1910.

985 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 43.

986 *La Voix des Alpes*, n° 8, 11 décembre 1910.

987 P. TAPPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 134.

vous en imposerez à tous ceux qui vous entourent »⁹⁸⁸. Concernant la formation d'une élite, l'abbé Pernoud, curé d'Amancy, propose que des retraites fermées soient organisées. Proposition largement acceptée, notamment par l'abbé Cottard-Josserand, qui donne l'exemple de l'Ain, où elles sont déjà présentes et largement bénéfiques à la formation d'une élite. Lors des résolutions prises après l'intervention de Tapponnier, « il est à désirer que cette œuvre [des retraites fermées] s'établisse rapidement dans le Diocèse »⁹⁸⁹. Elle est inaugurée en 1910, et d'autres mouvements en bénéficiant également. Dans une lettre qu'il adresse aux militants, Mgr Campistron leur rappelle qu'ils seront « des apôtres par l'exemple, par la plume et par la parole » et que de « tout cela sortira une belle moisson qui sera la récompense de [leurs] efforts et la joie du père de famille »⁹⁹⁰.

Enfin, il reste l'Action. C'est en s'engageant dans diverses organisations que les jeunes pourront agir, c'est, par exemple, en créant ou en organisant des syndicats agricoles, des caisses de prévoyance... en participant aux jardins ouvriers, aux ligues antialcooliques...⁹⁹¹. Des éléments qui existent déjà dans certaines paroisses, mais qui demandent à se développer. Tapponnier encourage constamment ses militants à travailler pour le temporel, à avoir des actions sociales. *La Voix des Alpes* fournissant les informations nécessaires aux différentes créations, tel est le cas de l'article portant sur « l'action sociale »⁹⁹² ou sur les mutuelles dotales. Les groupes n'ont pas attendu l'arrivée d'un nouveau président pour constituer des syndicats agricoles, tel est le cas de Savigny⁹⁹³, qui en possède un depuis 1905, transformé d'ailleurs en coopérative agricole. Cependant, l'arrivée de Tapponnier redynamise les groupes et en 1910, une boulangerie coopérative est à l'étude à Cercier⁹⁹⁴, alors que Cruseilles a constitué une société de secours mutuels et prévoit la création d'une caisse dotale. En mai 1910, les statuts de cette caisse sont toujours dans les cartons du ministère du travail en vue de son acceptation⁹⁹⁵. Le comité du groupe d'Annecy, nouvellement élu, prévoit pour 1910-1911, la « création d'une caisse mutuelle militaire et une mutuelle dotale »⁹⁹⁶. Les membres de l'Association doivent également agir auprès des conscrits qui partent au service militaire. Des retraites sont organisées pour ces derniers ainsi que des préparations au service

988 ADHS, 52 J 4. Lettre de Paul Tapponnier à Henri Donzier, 12 février 1909.

989 Résolutions, in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 139

990 *La Voix des Alpes*, n° 8, décembre 1910.

991 P. TAPPONNIER, « L'ACJF », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 135.

992 *La Voix des Alpes*, n° 4, août 1910.

993 *Ibid.*, n° 4, août 1910. Le groupe de Savigny est créé dès 1901.

994 *Ibid.*, n° 1, 8 mai 1910.

995 *Ibid.*

996 *La Voix des Alpes*, n° 4, août 1910.

militaire, comme à Savigny, où le projet est lancé en 1910⁹⁹⁷. Des articles leur sont également consacrés⁹⁹⁸. Ils doivent être dans les casernes, « l'exemple de la Savoie catholique »⁹⁹⁹. Montrant leur attachement à la patrie, les membres de la jeunesse catholique répondent à l'appel lancé lors du congrès national de Lyon de l'ACJF, en mars 1912. Ils font des dons pour les « avions de l'armée »¹⁰⁰⁰. Soulignons que les *Annales de la Jeunesse Catholique* souligne l'importance de la délégation haut-savoyarde par rapport à celle de Chambéry qui est représentée par le directeur des œuvres accompagné de trente-trois membres¹⁰⁰¹. Lorsqu'en 1913, la loi des trois ans est évoquée, Paul Tapponnier, dans un article intitulé « pour la patrie », s'adresse à Pierre Gerlier pour lui affirmer le soutien de ses militants qui défendront leur patrie contre d'éventuels envahisseurs¹⁰⁰².

Comme la Ligue des femmes françaises, la jeunesse catholique doit se préoccuper de la presse car il « faut faire la guerre sans relâche à la mauvaise presse, au mauvais journal »¹⁰⁰³. D'ailleurs, il est explicitement rappelé au bas de chaque numéro de *La Voix des Alpes* qu'il ne faut pas jeter le bulletin, mais le faire lire à ses voisins ou amis. En octobre 1910, un article de *La Voix des Alpes*, évoquant ses propagandistes, titre un de ses articles : « Nos camelots en campagne »¹⁰⁰⁴. L'utilisation du terme de « camelot » n'est pas sans rappeler le même terme utilisé pour les vendeurs de journaux de l'Action française. Ce choix est sans doute un hasard¹⁰⁰⁵, toutefois nous pouvons nous demander s'il existe un lien plus ou moins proche entre Action française et jeunesse catholique dans le diocèse. En effet, quelques membres éminents du mouvement de Maurras sont également membres de la Jeunesse catholique (Jacques de Guigné, Louis Mermoud). Paul Tapponnier écrit fréquemment dans le journal *le Nouvelliste de Lyon* qui est considéré comme relativement conservateur et même « organe du parti orléaniste »¹⁰⁰⁶ par l'abbé Rhuin. Cependant, il ne semble pas que Paul Tapponnier soit véritablement proche de l'Action française pour autant. Le chanoine Clavel écrira dans ses souvenirs qu'en 1919 la jeunesse catholique était divisée sur la question de l'Action française¹⁰⁰⁷.

997 *Ibid.*

998 La liste des aumôniers de garnison est également publiée dans *La Voix des Alpes*.

999 *La Voix des Alpes*, n° 6, octobre 1910.

1000 *Ibid.*, n° 23, 14 mars 1912.

1001 C. SORREL, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 250.

1002 *La Voix des Alpes*, n° 37, 11 mai 1913.

1003 *Ibid.*, n° 22, 25 février 1912.

1004 *Ibid.*, n° 6, octobre 1910.

1005 Le mot est sans doute également courant à cette époque.

1006 ADHS, 1 J 2055. Lettre à Marc Sangnier.

1007 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

Tapponnier rappelle en 1912 que « l'exercice du droit électoral étant pour tout citoyen une obligation, les membres de la JC ont le devoir de participer à la vie politique »¹⁰⁰⁸. Il ajoute que ce sont « les camarades de la *Vallée* qui [...] donnent l'exemple de l'action dans la *Cité*. À Manigod, La Clusaz, au Grand-Bornand et puis à Cruseilles, les membres de l'ACJF participent activement à la *Vie communale*. Ici ils aident leur conseil municipal, ailleurs ils le *surveillent* »¹⁰⁰⁹, comme à Copponex¹⁰¹⁰. Si un membre de l'association souhaite s'engager en politique, il peut le faire à la condition de remettre préalablement sa démission à l'association¹⁰¹¹. En 1912, Tapponnier refuse d'accepter au sein du groupe Charles Périer, tout juste sorti d'une campagne électorale, et jugé trop proche du milieu politique¹⁰¹². Ce dernier, rédacteur à *L'Indicateur de la Savoie*, est « l'auteur aimé des coups de crayons hebdomadaires qui marquent pour toujours ceux qui les reçoivent »¹⁰¹³. Ce journal de sensibilité intégriste s'éloigne fortement de l'ACJF. En 1911, Périer participait à des réunions de la jeunesse catholique, comme celle tenue au Grand-Bornand en mars, où devant deux cent vingt membres, il fit un discours des plus appréciés. Appelant les jeunes à s'unir et à travailler à l'organisation des groupes, il leur rappelle qu'ils doivent combattre pour « les autres et le foyer, pour la religion et la famille »¹⁰¹⁴.

Les jeunes s'investissent également dans des activités récréatives destinées à donner à leurs homologues des différentes paroisses des occupations saines. C'est pour cette raison que plusieurs représentations théâtrales sont organisées dans le diocèse. Elles ont lieu principalement à Marignier où l'abbé Jacquier est un ami fidèle de la jeunesse catholique. En 1909, c'est la pièce *Jeanne d'Arc*¹⁰¹⁵ qui est jouée. La *Revue du Diocèse d'Annecy* la présente comme « un petit événement [...] qui a presque lieu d'étonner, si l'on pense que là on a trouvé de vrais acteurs et monté une pièce théâtrale tout aussi bien que dans une ville où est préparé de longue main à semblable entreprise »¹⁰¹⁶. En 1910, une nouvelle représentation de la vie de la bienheureuse est à nouveau faite à Marignier, par les jeunes de la Jeunesse catholique. Pour donner « satisfaction aux nombreuses demandes venues de tous les points du département, le Comité a résolu de donner une sixième représentation le lundi de Pâques

1008 *La Voix des Alpes*, n°23, 28 janvier 1912.

1009 *Ibid.*

1010 *Ibid.*, n° 23, 14 mars 1912.

1011 ADHS, 52 J 4. Copie de la publication de l'organisation centrale de Paris « Avis du comité général de l'ACJF ».

1012 ADHS, 52 J 4. Copie de la lettre de Paul Tapponnier à Charles Périer datée du 21 juin 1910.

1013 *L'ami des familles de Saint-Eustache*, 11 avril 1910.

1014 *Ibid.* Le desservant de Saint-Eustache est parmi les auditeurs.

1015 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 12 novembre 1909, p. 1103.

1016 *Ibid.*

28 courant, à 2 h 15 »¹⁰¹⁷. Épagny honore également la bienheureuse par une représentation théâtrale donnée à Tessy en 1910¹⁰¹⁸. En mars 1911, c'est le *Messie* qui est présenté à Marignier par la plupart des acteurs de *Jeanne d'Arc* de 1909¹⁰¹⁹. D'autres groupes donnent des séances récréatives qui attirent un nombre important de personnes, tel est le cas à Évian-les-Bains où la séance du 18 février 1906 attire trois cents personnes¹⁰²⁰, ou celle de Ville-la-Grand qui, le même jour, en attire deux cent cinquante¹⁰²¹. Archamps, Boège ou Seynod participent également à ce mouvement en organisant ce type de manifestations¹⁰²². En février 1913, La Giettaz organise une soirée de théâtre réunissant pas moins de cent personnes et, devant le succès rencontré, une seconde séance est prévue pour le dimanche suivant¹⁰²³. Les séances récréatives peuvent également être d'un autre genre, comme à Entremont, où le vicaire de La Clusaz fait une « projection lumineuse »¹⁰²⁴. Elles peuvent aussi servir à venir en aide à des personnes sinistrées. Tel est le cas de la fanfare la « Cécilienne » de Viuz-en-Sallaz, qui a organisé une « séance de charité en faveur des victimes de la catastrophe en Italie. La recette [de] 230 francs a été entièrement envoyée au comité de secours institué par le Saint-Père »¹⁰²⁵. En 1911, une soirée récréative est organisée dans deux hôtels de Monnetier-Salève [sic] et les recettes ainsi récoltées sont versées pour le denier du culte¹⁰²⁶.

La Fédération catholique des œuvres musicales de jeunesse, fondée par l'abbé Charvet et placée sous le patronage du vicaire général Cusin¹⁰²⁷, s'intéresse également à la jeunesse. Elle a pour but de fédérer toutes les chorales et fanfares catholiques du diocèse. À Saint-Julien-en-Genevois, lors de son septième festival, placé sous le patronage de la bienheureuse Jeanne d'Arc¹⁰²⁸, ce sont près de soixante-cinq sociétés qui sont présentes. La répartition est assez inégale puisque cinq formations viennent de l'arrondissement d'Annecy, alors que quarante-

1017 *Ibid.*, n° 12, 25 mars 1910, p. 278.

1018 *La Voix des Alpes*, n° 7, novembre 1910.

1019 En 1925, la *Revue du Diocèse d'Annecy* écrit que « Les lecteurs de la *Revue* n'ont peut-être pas oublié le succès qu'avaient eu les dix représentations de "Jeanne d'Arc" données à Marignier en 1909 et 1910 ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 24 avril 1925, p. 198.

1020 *La Croix de la Haute-Savoie*, 25 février 1906.

1021 *Ibid.*

1022 *La Voix des Alpes*, n° 3, juillet 1910 et n° 4 août 1910.

1023 *Bulletin paroissial de La Giettaz*, mars 1913.

1024 *La Voix des Alpes*, n° 23, 14 mars 1912.

1025 ADHS, 52 J 4. Article du 12 février 1909 intitulé « De l'action ».

1026 *La Voix des Alpes*, n° 1, janvier 1911.

1027 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 141.

1028 Comme le souligne François Lebrun, dans son *Histoire des catholiques en France*, p. 397: « La jeune Lorraine achève alors une évolution complexe dans l'évolution des mentalités françaises. [...] Le XIX^e siècle donne du personnage une relecture plus archéologique, tout en accentuant sa sainteté. [...] Républicains et catholiques s'annexent Jeanne, les seconds de plus en plus, jusqu'à la béatification de 1909 et la canonisation de 1920 ».

huit viennent de ceux de Bonneville et de Saint-Julien-en-Genevois¹⁰²⁹ et quatorze de celui de Thonon-les-Bains, alors qu'une est « étrangère au département »¹⁰³⁰. À cette occasion, ce sont près de treize mille personnes qui se regroupent autour de l'évêque, qui préside la cérémonie. À l'occasion du déjeuner, il rend « hommage aux prêtres de son diocèse pour leur dévouement apporté à la création de ces différentes sociétés catholiques, [...] et il a dit être fier de se trouver à une si belle fête religieuse et patriotique »¹⁰³¹.

À la veille de la guerre, le mouvement de la jeunesse catholique, malgré l'action de son président et de l'aumônier, connaît un nouvel essoufflement. Il conserve cependant des résultats qui restent honorables. La guerre interrompt cet essor, sans pour autant le briser. Dès les lendemains du conflit, l'action catholique reprend ses activités, même si de nombreux jeunes sont morts sur le front. Son « âge d'or » se situe dans l'entre-deux-guerres et plus précisément dans les années Trente avec la spécialisation.

Concomitante à la création de la jeunesse catholique dans le diocèse se trouve la naissance d'un autre mouvement de défense religieuse et d'apostolat pour les femmes.

b. La Ligue des femmes françaises

Dans un contexte politique mouvementé où les femmes ne peuvent pas s'exprimer par le vote, elles n'hésitent pas à se manifester en périphérie, notamment en constituant des sections féminines au côté des sections masculines, tel est le cas pour la Ligue de la Patrie Française¹⁰³². Bruno Dumons rappelle que « le phénomène ligueur est l'un des traits caractéristiques de la France politique à partir des deux dernières décennies du XIX^e siècle »¹⁰³³. Il ajoute que cette multiplication des ligues – de différents courants politiques d'ailleurs – « traduit l'incapacité à envisager une vision commune de la société ainsi que cette aspiration à agir de manière ponctuelle et limitée en vue des échéances électorales prochaines »¹⁰³⁴. En réponse à l'action du Bloc des Gauches, et plus particulièrement au vote de la loi sur les associations de juillet 1901, des femmes décident de s'unir pour tenter

1029 Vingt-quatre viennent de Bonneville et autant de Saint-Julien-en-Genevois.

1030 ADHS, 1 M 74. Lettre du sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois au préfet, 1913.

1031 *Ibid.* En 1914, à Annemasse, ce sont 83 sociétés musicales qui se présentent à l'évêque et à son vicaire général Cusin. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 12 juin 1914, p. 374.

1032 B. DUMONS, « Mobilisation politique et ligues féminines dans la France catholique du début du siècle... », *op. cit.*, p. 44.

1033 *Ibid.* p. 42.

1034 *Ibid.*, p. 44.

d'influer sur les résultats des législatives du printemps 1902. C'est ainsi que naît le 29 septembre 1901, au pied de Fourvière¹⁰³⁵, la Ligue des femmes françaises.

Les fondatrices, au nombre de trois, « conçoivent l'engagement des femmes en politique comme une stratégie de reconquête »¹⁰³⁶. L'idée de cette ligue revient au père Eymieu¹⁰³⁷. Ce jésuite convainc « l'une de ses fidèles protégées, Jeanne Lestra, de prendre la tête d'une organisation militante pour faire échec aux ennemis de la foi lors des législatives de 1902 ». Bruno Dumons rappelle que leur mission « initiale [réside] dans la collecte de fonds pour financer les “bons candidats” aux élections législatives [de 1902] »¹⁰³⁸. Jeanne Lestra accepte et sollicite le concours de la comtesse de Saint-Laurent, « dont la forte personnalité et l'appartenance nobiliaire ont contribué à mobiliser une partie de la France des Châteaux »¹⁰³⁹. Le recrutement de ce mouvement se fait principalement dans les milieux nobles et bourgeois.

Un second mouvement est créé suite à un différend concernant un rattachement à l'Action Libérale Populaire (ALP)¹⁰⁴⁰ de Jacques Piou. La Ligue Patriotique des Françaises (LPF) naît en avril 1902. La première (LFF) « nettement marquée à droite »¹⁰⁴¹, voire presque « monarchiste »¹⁰⁴², refuse l'inféodation à l'ALP, alors que la seconde, plutôt « modérée »¹⁰⁴³, s'y rallie. Se situant « dans l'optique du Ralliement », la LPF est le mouvement le mieux implanté sur le territoire national, notamment parce qu'elle « bénéficie [...] d'un meilleur appui du clergé »¹⁰⁴⁴. En 1908, elle est présente à Chambéry¹⁰⁴⁵ où Mgr Dubillard, probablement sensible à l'implantation nationale du mouvement, l'a préférée à la Ligue des femmes françaises. Les effectifs semblent être d'un ordre de grandeur proche, même si la Ligue Patriotique des Françaises paraît être plus importante. En 1914, elle compte six cent

1035 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 23 décembre 1910, p. 1214.

1036 B. DUMONS, « Mobilisation politique et ligues féminines dans la France catholique du début du siècle... », *op. cit.*, p. 45.

1037 B. DUMONS, « Mobilisation politique et ligues féminines dans la France catholique du début du siècle... », *op. cit.*, p. 45.

1038 B. DUMONS, « Les Ligues féminines catholiques s'opposent à la Séparation », *op. cit.*, p. 15.

1039 *Ibid.*

1040 L'Action Libérale Populaire est un mouvement politique fondé en 1901, par Jacques Piou.

1041 E. FOUILLOUX, « Femmes et catholicisme dans la France contemporaine », *Clio*, numéro 2/1995, Femmes et Religions, [En ligne]. URL : <http://clio.revues.org/document498.html>. Site consulté le 3 octobre 2007.

1042 B. DUMONS, « Les Ligues féminines catholiques s'opposent à la Séparation », *op. cit.*, p. 16.

1043 E. FOUILLOUX, « Femmes et catholicisme dans la France contemporaine », *Clio*, numéro 2/1995, Femmes et Religions, [En ligne]. URL : <http://clio.revues.org/document498.html>. Consulté le 3 octobre 2007.

1044 N. LEMAITRE, dir., *Histoire des curés...*, *op. cit.*, p. 332.

1045 C. SORREL, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 242.

mille adhérentes¹⁰⁴⁶, alors que la Ligue des femmes françaises en compte cinq cent mille en 1913¹⁰⁴⁷.

D'après le dépouillement de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, il ressort que le mouvement féminin dominant dans le diocèse est celui de la Ligue des femmes françaises. Son existence est officiellement connue dès le 26 mai 1903¹⁰⁴⁸, même si des actions sont menées dans le sens de la Ligue avant cette date. Tel est le cas à Lugrin, où Hortense Bouchex, « s'efforce de convaincre la paysannerie locale du danger anticlérical qui se profile avec la proximité des élections ». C'est dans ce dessein qu'elle « réclame des feuilles à distribuer dans sa paroisse, car « [sa] pauvre commune, dirigée par un maire franc-maçon, se laisse dominer »¹⁰⁴⁹. D'autres femmes émettent le même souhait pour leurs paroisses, comme à Argentières ou au Grand-Bornand¹⁰⁵⁰.

Cette ligue, qui se définit comme catholique, démocratique et sociale, s'adresse à toutes les femmes. Elle « reçoit avec le même empressement la belle dame en robe de soie aux mains blanches et la petite bergère de moutons aux cheveux ébouriffés aux pieds nus dans ses sabots de bois »¹⁰⁵¹. Pour quelles raisons les femmes du diocèse ont-elles choisi la Ligue des femmes françaises plutôt que la Ligue Patriotique des Françaises ? Est-ce parce que la première plutôt ancrée à droite correspondait mieux à leurs attentes ? Est-ce par l'influence des vicaires capitulaires qui sont en place à ce moment ? Est-ce à cause de l'influence que Lyon peut avoir sur les gens d'œuvres à ce moment ?¹⁰⁵² Bruno Dumons rappelle que les Ligueuses bénéficiant de la « carte de visite du Primat des Gaules » réussissent « à convaincre un nombre croissant d'évêques d'ouvrir les portes de leurs diocèses »¹⁰⁵³. En tout cas, la constitution de cette association n'est pas sans relation avec les événements qui se déroulent alors dans le diocèse, comme dans le reste de la France. Pour ces femmes, il s'agit de rendre la « France à son Roi

1046 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 155. Ce qui représente en moyenne un peu de plus de 46 000 adhésions annuelles. En 1910, elle comptait déjà quatre cent cinquante mille adhérentes, elle a donc gagné cent cinquante mille adhérentes en quatre années.

1047 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 16 mai 1913, p. 316. Ce qui représente en moyenne trente huit mille cinq cents adhésions annuelles.

1048 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., p. 24.

1049 Lettres de Hortense Bouchex à Jeanne Lestra, 27 février et 20 avril 1902. Archives privées de Jeanne Lestra citées dans B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)...*, op. cit., p. 220.

1050 Lettres d'Antoinette Devouassoux (20 avril 1902) et de Mme Joseph Vulliet (29 avril 1902). Archives privées de Jeanne Lestra citées dans B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)...*, op. cit., p. 220.

1051 ADHS, 52 J 4. Rapport présenté par Mme de Rosay à la première séance du comité d'arrondissement de Saint-Julien, le 4 juillet 1903.

1052 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 156. En 1914, la LPF a près de « six cent mille adhérentes », et « est implantée inégalement dans la plupart des diocèses, à l'exception de Lyon, foyer de la Ligue des femmes françaises ».

1053 B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)...*, op. cit., p. 387.

Jésus » et de « ramener [la] patrie aux traditions qui l'ont sacrée Fille aînée de l'Église »¹⁰⁵⁴, mais également de défendre la foi. Cette dernière est notamment en danger par les expulsions qui se succèdent à un rythme soutenu au début de l'année 1903.

Dans le diocèse, c'est « l'expulsion des missionnaires, des sœurs de la Charité, et la fermeture des couvents »¹⁰⁵⁵ qui incitent à la création de l'association. Mais il semble également que « la peur de voir le tour des prêtres et des églises qui constituaient une lutte contre la “triple et formidable influence de l'instruction laïque, de la mauvaise presse et du cabaret” »¹⁰⁵⁶ soit aussi à l'origine de la création du mouvement. C'est ce qu'exprime madame de Rosay, déléguée départementale de la Ligue, lors la première séance du comité de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, le 4 juillet 1903. Elle rappelle qu'après avoir jeté à la « porte de leurs maisons » et condamné « à l'exil et à la mendicité », les « éducateurs de la jeunesse, les missionnaires », mais également les « innombrables saintes femmes » qui se dévouent à l'assistance des « vieillards, des infirmes, des enfants du peuples comme aux filles de la bourgeoisie », « ce sera le tour de nos prêtres et de nos églises »¹⁰⁵⁷. Bruno Dumons rappelle qu'un comité départemental se constitue autour d'Annecy, sous l'impulsion de Louise Favre-Calliès¹⁰⁵⁸, épouse d'un industriel et membre d'une famille où la pratique religieuse est importante et qui s'investit dans les œuvres charitables puis de défense religieuse. Elle s'est investie avec dynamisme dans la campagne électorale, et réussit à obtenir le concours de mécènes comme l'agent d'assurances Louis Pernoud¹⁰⁵⁹. Elle-même assurant le secrétariat, elle réussit à convaincre les épouses des notables Deschamps (avocat) et Ruphy (architecte) pour assurer la présidence et la trésorerie.

La première réunion départementale a lieu le dimanche 18 décembre 1904¹⁰⁶⁰, où pour la « première fois des centaines et des centaines de femmes de la Haute-Savoie de toutes conditions vont se réunir pour affirmer publiquement leur foi »¹⁰⁶¹. Lors de cette réunion présidée par la comtesse de Saint-Laurent, et tenue à l'hôtel d'Angleterre, une adresse de

1054 B. DUMONS, « Les Ligues féminines catholiques s'opposent à la Séparation », *op. cit.*, p. 16.

1055 L. FEUGERE, *L'arrondissement de Saint-Julien...*, *op. cit.*, p. 101.

1056 *Ibid.*

1057 ADHS, 52 J 4. Rapport présenté par Mme de Rosay à la première séance du comité d'arrondissement de Saint-Julien, le 4 juillet 1903.

1058 Louise Favre-Calliès est la fille de Jules-Aristide Calliès, médecin chef à l'hôpital d'Annecy. Elle est la sœur de Jacques Calliès (époux de Marie Aussedat) et d'Alexis Calliès.

1059B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)...*, *op. cit.*, p. 221.

1060 ADHS, 52 J 4. Lettre de Mme de Rosay à Mme Taponnier-Rion, 12 décembre [1904] : « Auriez-vous le courage dimanche 18 de venir à notre première réunion départementale à Annecy ? »

1061 *Ibid.*

fidélité à Pie X est signée par toutes les dames présentes¹⁰⁶². En mars 1905, le Souverain-Pontife accorde à la Ligue de Haute-Savoie, « la précieuse faveur de deux indulgences plénières à gagner dans l'année, aux jours fixés par l'Ordinaire »¹⁰⁶³.

Dans son rapport, madame de Rosay cite Thonon-les-Bains, Rumilly, Annemasse¹⁰⁶⁴, Bonneville et Saint-Julien-en-Genevois, soit les principales villes du département. Cette évocation corrobore les relevés de Bruno Dumons, d'après lesquels il ressort que chacun des quatre arrondissements du diocèse comporte un comité lors de la réunion générale de 1905. Il semble également qu'un comité soit constitué à Sallanches assez rapidement, cette zone étant considérée comme le berceau de la Ligue pour le Faucigny¹⁰⁶⁵. La carte de Bruno Dumons, établie sur la base départementale, révèle que peu de départements ont des comités d'arrondissements en 1905. Pour le diocèse, un nouveau comité semble se créer entre 1905 et 1910. Faut-il voir ici un signe de la vitalité diocèse ? Ou est-ce un signe révélateur de l'attachement des femmes à la foi ? Ou est-ce plus simplement une influence de Lyon sur quelques dirigeantes qui se mobilisent pour constituer rapidement l'association dans le diocèse ? Il semble que la plupart des comités soient constitués le long du couloir rhodanien, ainsi que dans l'Hérault et l'Aude. Au nord de la Loire, quelques comités sont formés, mais assez peu finalement¹⁰⁶⁶ (neuf).

Manifestant contre le projet de loi de Séparation, les ligueuses lancent, en mars 1905, une pétition qu'elles adressent aux députés. Ce sont quatre cent mille signatures¹⁰⁶⁷ qui sont recueillies et adressées au siège de la Ligue des femmes françaises à Lyon, parmi lesquelles trente mille du diocèse d'Annecy. En août 1905, la comtesse de Saint-Laurent, présidente nationale du mouvement, adresse une protestation dans laquelle elle s'oppose au vote de cette loi.

Il semble qu'après la Séparation les activités de la Ligue se placent entièrement sur le terrain de la défense religieuse, se tournant vers le but de « tout restaurer dans le Christ. Par le Sacré-Coeur pour la France ! »¹⁰⁶⁸. La Ligue souhaite refaire « une France chrétienne »¹⁰⁶⁹. Répondant aux directives pontificales, les ligueuses luttent par « la prière, le sacrifice et

1062 *Ibid.*

1063 *Les Cinq devoirs de la Femme Française*, 1905, deuxième de couverture.

1064 Lors de la réunion du 7 décembre 1913, il est précisé que la « Ligue des femmes françaises d'Annemasse sera reformée ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 12 décembre 1913.

1065 *La Croix de la Haute-Savoie*, 23 juin 1907.

1066 Au nord de la Loire, il y a toujours un comité par département mentionné lors de la réunion générale de 1905.

1067 B. DUMONS, « Les Ligues féminines catholiques s'opposent à la Séparation », *op. cit.*, p. 16.

1068 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 23 décembre 1910, p. 1214. Rapport de Mme Warchex.

1069 *Ibid.*, n° 49, 9 décembre 1911, p. 894. Rapport de Mme Warchex.

l'action »¹⁰⁷⁰. Elles s'occupent ainsi des œuvres de prières, des conférences, de la diffusion de la bonne presse et d'organisations « appropriées à l'esprit du pays du paysan où l'on se trouve »¹⁰⁷¹. Les ligueuses bénéficient d'une chanson intitulée *L'Appel*, qui incite les « belles dames, [les] jeunes filles, [les] bonnes femmes [...] » à écouter le « Clairon [qui] appelle à la délivrance le tant doux pays de France : Levez-vous et marchez donc ! »¹⁰⁷². Le chant rappelle les exemples de Geneviève et Clotilde, deux saintes de la Gaule chrétienne, dont le recours au culte « revient à perpétuer la mémoire d'une foi combattante devant le monde barbare »¹⁰⁷³. Pour les femmes de la Ligue des femmes françaises, « les Barbares sont là »¹⁰⁷⁴ et ce sont les francs-maçons, les sans-Dieu, les sans-Patrie¹⁰⁷⁵.

La Ligue est fortement hiérarchisée et c'est sans doute ici l'une des raisons de son succès. Les chevilles ouvrières de ce mouvement sont les dizainières « véritables militantes soucieuses de se former pour agir »¹⁰⁷⁶. Plusieurs dizainières se regroupent au sein de la Ligue paroissiale. Ce sont elles, par exemple, qui diffusent la bonne presse au travers de la paroisse ou qui organisent et animent les conférences.

Cinq devoirs incombent à la femme française. Elle doit aider et entourer le prêtre, notamment en surveillant les prières des enfants le matin et le soir. De la même façon, elle doit s'assurer de la récitation correcte des leçons de catéchisme. La ligueuse doit aussi veiller sur les imprimés. Qu'il s'agisse de livres, de brochures ou de journaux, c'est pour elle un « devoir de conscience » que de veiller à ce qu'aucun mauvais titre n'entre dans sa maison. Le troisième devoir de la Ligueuse est le développement de la « bonne presse », c'est-à-dire mettre « sous les yeux de [leurs] proches des journaux honnêtes et respectueux », tels que *La Croix de la Haute-Savoie*, *Le Nouvelliste de Lyon*, *L'Indicateur de la Savoie*... La brochure sur *Les Cinq devoirs de la Femme Française*¹⁰⁷⁷ n'hésite pas à rappeler aux ligueuses que si elles trouvent « juste et raisonnable d' ['] aider par [leurs] cotisations à faire des chrétiens avec les Chinois ou les nègres [sic] ; eh bien ! soutenir le journal catholique ou libéral, c'est la Propagation de la foi à l'intérieur de la France »¹⁰⁷⁸ et qu'il est nécessaire de se mobiliser pour soutenir les

1070 *Ibid.*

1071 *Ibid.*, n° 51, 23 décembre 1910, p. 1215.

1072 *L'Appel*, chant de la Ligue des femmes françaises, sans date. Collection personnelle. Voir annexe n° 86.

1073 B. DUMONS, « Au nom de la France et du Sacré-Coeur. Catholicisme intransigeant et stratégies missionnaires : nobles et bourgeoises de la Ligue des femmes françaises (1901-1914) » in F. MEYER, C. SORREL, dir., *Missions intérieures...*, op. cit., p. 394.

1074 *L'Appel*, chant de la Ligue des femmes françaises, sans date.

1075 *Ibid.*

1076 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 155.

1077 ADHS, 52 J 4. *Les Cinq devoirs de la Femme Française*, 1905.

1078 *Les Cinq devoirs de la Femme Française*, 1905, p. 10.

bons journaux. Sans doute se font-elles le relais dans chaque paroisse des directives épiscopales concernant la mauvaise presse. À plusieurs reprises, des ordonnances épiscopales condamnent les journaux d'opposition comme *Le Progrès de Lyon* et *Le Lyon Républicain*, mais surtout ceux qui se rendraient coupables en achetant ou en lisant ces journaux¹⁰⁷⁹. Les Ligueuses doivent également prêcher « hardiment » le respect humain « par l'exemple » et la mise en pratique de la devise de la Ligue : « Vive Dieu ! vive la France ! vive la Liberté ! ». C'est bien pour la liberté de la religion qu'elles sont solidaires et qu'elles deviennent les « soldats, combattant sous le même drapeau »¹⁰⁸⁰ de la défense religieuse.

Dans un de ses discours, la présidente rappelle que la mission de son mouvement est « d'arracher la femme catholique à sa coupable indifférence religieuse [... et de] lui faire comprendre combien grave est sa responsabilité devant Dieu comme mère, comme fille de citoyen français, lui avertir que bientôt sonnera l'heure où il lui faudra le libre exercice de ses droits religieux »¹⁰⁸¹.

Dans le diocèse, la Ligue donne son concours à toutes « les associations ayant pour but de conquérir les libertés perdues »¹⁰⁸², s'appliquant particulièrement à « faire revivre dans les familles les principes religieux indispensables au salut d'un pays »¹⁰⁸³. Les ligueuses s'appliquent à créer des patronages, ou des écoles ménagères, comme à Magland¹⁰⁸⁴, où les jeunes filles apprennent d'abord à devenir de bonnes femmes au foyer, mais surtout à être de bonnes chrétiennes, sachant tenir le foyer et élever les enfants dans un esprit chrétien.

La piété est l'un des moyens d'action de la Ligue et c'est pour répondre aux articles 9 et 10 de leurs statuts que les ligueuses organisent dans « plusieurs paroisses »¹⁰⁸⁵, tous les premiers vendredis du mois¹⁰⁸⁶ « une messe en l'honneur du Sacré-Coeur pour le salut de la France »¹⁰⁸⁷. En 1907, alors que la présidente se plaint à Mgr Campistron de l'attitude de l'archiprêtre de Frangy, elle écrit à madame Taponnier que l'Ordinaire a « loué [l'] idée de

1079 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 22 mars 1912, p. 179. Lettre collective des évêques et archevêques de la province de Lyon.

1080 *Les Cinq devoirs de la Femme Française*, 1905, p. 14. Ce vocabulaire emprunté à l'armée n'est pas sans rappelé celui de l'ACJF.

1081 ADHS, 52 J 4. Compte-rendu de séance d'un discours prononcé par Mme de Rosay et envoyé à Mme Rion-Taponnier, la trésorière du comité de Saint-Julien.

1082 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 23 décembre 1910, p. 1215.

1083 *Ibid.*

1084 *Ibid.*, n° 38, 19 septembre 1913, p. 608.

1085 *Ibid.*, n° 49, 9 décembre 1911, p. 895.

1086 *Ibid.*

1087 B. DUMONS, « Au nom de la France et du Sacré-Coeur. Catholicisme intransigeant et stratégies missionnaires : nobles et bourgeoises de la Ligue des femmes françaises »..., *op. cit.*, p. 392. Les articles 9 et 10 demandent « à chaque comité de faire célébrer, chaque mois ou chaque trimestre » cette messe.

faire dire une messe pour le salut de la France le premier vendredi du mois »¹⁰⁸⁸. Est-ce l'affirmation que l'idée de faire dire une messe est récente ou l'évêque profite-t-il de l'entrevue pour réaffirmer le bien fondé de l'initiative ? La Ligue est placée sous la protection du « Sacré-Coeur, [...] de Marie Immaculée et de saint-Michel »¹⁰⁸⁹. Les ligueuses combattent avec pour seule arme la prière. Dès 1902, il leur est recommandé de s'affilier à « l'archiconfrérie de la Garde d'Honneur du Sacré-Coeur, établie depuis 1863 au monastère de la Visitation de Bourg-en-Bresse et soutenue par Rome »¹⁰⁹⁰. C'est ce que celles de Magland décident de faire en 1913. Les quatre-vingt ligueuses de la paroisse « s'affili[ent] toutes à la Ligue des Gardes d'honneur du Sacré-Cœur, voulant ainsi sanctifier leur travail par la prière »¹⁰⁹¹. Les Ligueuses organisent également des pèlerinages locaux (Allinges) ou nationaux (Paray-le-Monial). En 1911, un appel est adressé à toutes les femmes pour se rendre à Paray-le-Monial afin d'honorer le Sacré-Coeur de Jésus dans un « vaste pèlerinage d'amour et de réparation »¹⁰⁹² qui répond au devoir d'expiation qui s'impose à leurs consciences révoltées par « la désordre et la désunion [qui] règnent partout »¹⁰⁹³.

Si la Ligue est souvent considérée comme « bienfaisante »¹⁰⁹⁴ parce qu' elle est « l'auxiliaire du clergé pour le bien », elle est encore peu « appréciée à sa juste valeur »¹⁰⁹⁵ et dans certain cas, le prêtre lui-même peut lui être hostile. Tel est le cas à Frangy, où le desservant ne cesse de l'attaquer. L'abbé Molinos, nommé à ce poste suite au refus de l'évêché de le faire vicaire général¹⁰⁹⁶, ne cesse de pourfendre la Ligue. Est-ce une affaire privée entre lui et les époux Rosay ? Est-ce une opposition contre la Ligue ? Ou contre l'Evêché qui soutient la Ligue ? Quoi qu'il en soit, madame Rosay s'adressant à madame Tapponnier lui déclare que « depuis le jour de Noël, ce misérable Molinos ne monte pas en chaire sans [l]'insulter. Il ne [la] nomme pas, il est trop lâche. Le jour de la fête de l'Épiphanie, il a attaqué la Ligue »¹⁰⁹⁷. Suite à ce différend, elle se rend auprès de Mgr Campistron qui « a été très bon, [et qui] avait encore mieux envie de pleurer »¹⁰⁹⁸ qu'elle. Cependant, elle nous apprend que l'évêque

1088 ADHS, 52 J 4. Lettre de Mme Rosay à Mme Tapponnier-Rion, 7 février 1907.

1089 *Organisation et programme général* de la Ligue des femmes françaises. Article premier.

1090 B. DUMONS, « Au nom de la France et du Sacré-Coeur. Catholicisme intransigeant et stratégies missionnaires : nobles et bourgeoises de la Ligue des femmes françaises »..., *op. cit.*, p. 393.

1091 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 19 septembre 1913, p.602.

1092 *Ibid.*, n° 6, 10 février 1911, p. 128.

1093 *Ibid.*

1094 *Ibid.*, n° 45, 25 novembre 1910, p. 1123.

1095 *Ibid.*

1096 Cf. *supra*, p. 55.

1097 ADHS, 52 J 4. Lettre de Mme Rosay à Mme Tapponnier-Rion, 7 février 1907.

1098 *Ibid.*

« n'ose pas seulement adresser des observations à [leur] aimable pasteur »¹⁰⁹⁹. Il accorde cependant à Rosay le droit de s'adresser à la presse et aux tribunaux. C'est ce qui est fait, *La Libre Parole* accorde à l'affaire un entrefilet que la présidente souhaiterait faire envoyer par toutes les femmes de la Haute-Savoie à l'abbé comme papiers d'affaires. Comme le souligne madame Rosay « à quelque chose malheur est bon : Mgr ne peut plus nous refuser son appui, je lui ai mené quelques-unes de ces dames : il a lu nos statuts, les approuve sans réserve »¹¹⁰⁰. Cela signifierait-il donc que l'évêque émettait une certaine réserve quant à la Ligue ? Ou est-ce une simple formule comme pour réaffirmer le soutien de Mgr Campistron ? Soulignons que Bruno Dumons rappelle qu'en 1906, les ligueuses adressent une lettre aux autorités de tous les diocèses, réaffirmant qu'elles se placent « sous la direction unique et absolue de l'épiscopat »¹¹⁰¹, voilà qui a de quoi rassurer les autorités¹¹⁰². Les appuis épiscopaux se réaffirment surtout en 1908, tel est le cas pour Annecy, où Mgr Campistron, « accueille en personne l'assemblée générale des ligueuses »¹¹⁰³.

La Ligue poursuit inlassablement son œuvre jusqu'à la veille de la guerre ; en 1913, elle est en « progrès »¹¹⁰⁴ dans le diocèse. Le directeur des oeuvres, le chanoine Vicquéry participe à son essor, n'hésitant pas à se rendre à des réunions dans le Chablais (Lugrin) en 1911 ou au congrès national en 1912¹¹⁰⁵. Les activités de la Ligue se tournent principalement vers la prière et la charité. Nous ne pouvons pas donner de chiffres précis du nombre de ligueuses à la veille de la guerre, mais il semble tout de même qu'elle tend à s'établir dans de très nombreuses paroisses. Nous n'avons que des bribes de chiffres au hasard du compte-rendu de réunions, mais ils montrent tout de même un nombre important de femmes mobilisées pour la défense religieuse. Les ligueuses sont présentes dès le premier congrès diocésain qui se tient en 1909¹¹⁰⁶, ce qui montre bien que le « soutien épiscopal est acquis »¹¹⁰⁷. Elles ne sont pas les seules à se mobiliser, nous avons constaté précédemment que les jeunes se mobilisaient pour la défense de leur religion, et bien les hommes également se regroupent pour défendre leurs convictions au sein des unions paroissiales.

1099 *Ibid.*

1100 *Ibid.*

1101 B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*..., *op. cit.*, p. 387.

1102 Le fait d'être sous l'autorité de l'évêque a quelque chose de rassurant pour l'Autorité.

1103 B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*..., *op. cit.*, p. 387.

1104 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 48, 28 novembre 1913, p. 770.

1105 B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*..., *op. cit.*, p. 390.

1106 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse*..., *op. cit.*, t. 2, p. 156. Les auteurs soulignent que « à partir de 1908-1909, elles sont présentes dans de nombreux congrès diocésains ».

1107 B. DUMONS, *Les Dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*..., *op. cit.*, p. 389. L'auteur souligne que la présence du mouvement aux congrès diocésains permet la mise « en lumière [du] degré d'intégration de la Ligue des femmes françaises dans le tissu des œuvres d'un diocèse ».

c. Les unions paroissiales masculines

Au lendemain de 1905, les diocèses sont contraints de s'organiser pour faire face à la nouvelle situation née de la fin du Concordat. Les directives de Pie X insistent sur « le renouvellement des méthodes pastorales dans un sens plus religieux et plus apostolique ». C'est à ce moment que fleurissent un peu partout en France « d'innombrables conseils paroissiaux et [que des] comités cantonaux se mettent en place »¹¹⁰⁸. C'est dans ce cadre que naissent les unions paroissiales qui regroupent la « portion choisie et la plus influente de la paroisse »¹¹⁰⁹ tant pour les hommes que pour les femmes. Le diocèse ne reste pas en marge du mouvement et propose de nouvelles expériences, tant pour les prêtres que pour les fidèles. L'accent est mis sur l'union pour la défense de la religion menacée et la diffusion de la foi¹¹¹⁰. Le chanoine Vicquéry rappelle qu'au « temps du Concordat, le prêtre, ministre de la religion d'État, [...] s'était réservé tout le souci de la vie religieuse. Le laïque de son côté regardait volontiers la religion comme l'affaire exclusive du clergé », cependant avec les événements de la Séparation, l'état des choses est profondément modifié, et il faut des soutiens au prêtre qui « ne peut plus rien seul », il doit donc se tourner vers les fidèles. Le directeur des œuvres termine en rappelant que désormais « le clergé ne peut rien sans les fidèles et les fidèles ne peuvent rien sans le clergé »¹¹¹¹. Les unions paroissiales se veulent le « contre-pied [...] des sociétés républicaines »¹¹¹² dont elles jugent nécessaire la destruction ou du moins l'affaiblissement afin de pouvoir vivre et progresser¹¹¹³. Elles sont créées pour « établir un lien puissant entre les fidèles d'une même paroisse, pour les grouper autour de leur pasteur, pour les intéresser plus vivement à la vie paroissiale et aux œuvres qu'elle produit et qui la fomentent, pour défendre l'Église, comme d'un rempart inexpugnable, contre les attaques de l'impiété et enfin pour réclamer par tous les moyens légaux ses droits imprescriptibles »¹¹¹⁴.

Les femmes les plus ferventes mais aussi les plus engagées rejoignent les rangs de la Ligue des femmes françaises, alors que les hommes se groupent dans les unions paroissiales. Une

1108 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 150.

1109 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 105. Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire rappellent les propos de Pie X : « Qu'y a-t-il aujourd'hui de plus nécessaire pour le salut de la société ? – C'est d'avoir dans chaque paroisse un groupe de laïcs éclairés, vertueux, résolus, vraiment apôtres », in *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 151.

1110 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 150.

1111 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 25 novembre 1910, p. 1121.

1112 *Ibid.*

1113 *Ibid.*, p. 1122.

1114 *Ibid.*, n° 13, 1^{er} mars 1910, p. 293.

fois par mois, ces unions, qui regroupent les « vrais catholiques de la paroisse »¹¹¹⁵, se réunissent sous la présidence du desservant de la paroisse. Quatre fois par année, toutes les unions paroissiales du diocèse se réunissent en congrès des unions. C'est lors du premier congrès diocésain tenu en 1909 que naît cette volonté de réunir régulièrement les meilleurs éléments de la paroisse sous l'autorité du prêtre. C'est à cette occasion qu'on demande que les pères de famille « soient convoqués chaque mois, en une réunion spéciale, dans laquelle leur seront rappelés leurs obligations et leurs devoirs envers leurs enfants »¹¹¹⁶. C'est le 10 mars 1910 que les unions paroissiales sont officiellement créées dans le diocèse¹¹¹⁷. Le 1^{er} avril, les statuts paraissent dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*¹¹¹⁸. Quelques jours plus tard, Mgr Campistron s'adressant aux fidèles, leur rappelle le besoin urgent de créer ces unions, elles qui sont si « désirable[s] »¹¹¹⁹. Ce groupement doit se faire « autour [des] pasteurs, [...des] archiprêtres, qui [les] convoqueront dans des congrès particuliers et tous ensemble autour de [l'] évêque qui est [le] chef spirituel »¹¹²⁰. Lors du congrès des œuvres de 1910, seules vingt-cinq paroisses bénéficient d'union paroissiale « sérieusement »¹¹²¹ constituées. En janvier 1911, elles sont mises sur pied dans cent une paroisses¹¹²². Leur but est bien – à plus ou moins longue échéance – de raviver et de fortifier le sentiment religieux en battant en brèche le respect humain¹¹²³.

Qui fait partie des unions paroissiales ? En théorie, elles devraient être composées de tous les membres des confréries, associations, comités, cercles d'études et patronages, auxquels il serait nécessaire d'ajouter les « membres des élites » ainsi que tous les « paroissiens qui pratiquent sincèrement la religion et qui veulent la conserver à leur famille et à leur paroisse »¹¹²⁴. Mgr Campistron souhaite que les personnes qui ont « au cœur l'amour de Dieu et de sa Sainte Église, qui ont souci des intérêts de la terre et de la prospérité de la patrie et qui ne veulent pas négliger la grande affaire du salut de leurs âmes immortelles »¹¹²⁵ s'engagent

1115 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 25 novembre 1910, p. 1120.

1116 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 105.

1117 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 18 mars 1910, p. 253. Toutes les unions paroissiales ne sont pas créées à cette date, la réunion tenue à Annecy permet leur création.

1118 *Ibid.*, n° 13, 1^{er} avril 1910, p. 299.

1119 *Ibid.*, n° 11, 18 mars 1910, p. 253.

1120 *Ibid.*

1121 *Ibid.*, n° 41, 25 novembre 1910, p. 1120.

1122 *Ibid.*, n° 1, 6 janvier 1911, p. 13.

1123 *Ibid.*, n° 48, 2 décembre 1910, p. 1141. Rapport du curé de Cruseilles lors du congrès diocésain de novembre.

1124 *Ibid.*, n° 51, 23 décembre 1910, p. 1214.

1125 *Ibid.*

dans le mouvement. Le desservant est le président de droit de l'union¹¹²⁶. Pour assister le prêtre, un comité est fixé en fonction du nombre de paroissiens ; ses membres sont élus pour trois ans¹¹²⁷. Dans les paroisses de moins de cinq cents habitants, le comité se compose de huit membres, alors que pour celles de plus de cinq cents [habitants], le double est nécessaire. Le secrétaire est obligatoire dans les deux cas, alors que les deux vice-présidents ne sont obligatoires que pour les paroisses importantes¹¹²⁸. Les membres qui sont « au-dessus et en dehors des partis politiques »¹¹²⁹ doivent user de « tous les moyens légaux en leur pouvoir pour défendre et revendiquer les droits nécessaires à la vie normale de l'Église »¹¹³⁰. Il leur est impossible d'apporter leur soutien, en tant que membres de l'union, à un candidat lors d'élections. En revanche, il leur est possible de le faire à titre personnel, mais encore faut-il qu'il soutienne ou du moins défende la religion. Le comité de l'union paroissiale s'occupe des intérêts spirituels de la paroisse, c'est lui qui prépare les réunions et qui doit « apporter lumière et conseils »¹¹³¹ au prêtre.

C'est au travers de la *Revue du Diocèse d'Annecy* que les membres trouvent les sujets de réflexion pour leurs réunions mensuelles. C'est ainsi qu'en février 1911¹¹³², ils étudient l'ordonnance épiscopale relative à l'interdiction de vente, d'achat et de lecture des mauvais journaux comme *Le Progrès de Lyon* ou *Le Lyon républicain*. Cela n'est pas sans rappeler le travail effectué par les femmes de la Ligue pour la bonne presse. Les hommes doivent être bien formés afin d'être « d'utiles auxiliaires du prêtre »¹¹³³. Pour cela les réunions doivent être préparées, sans quoi elles risquent de ne pas porter tous leurs fruits. C'est ce que rappelle le curé-archiprêtre de Boège lorsqu'il déclare que le « directeur doit éviter d'abandonner la discussion à l'improvisation et préparer son programme au moins dans les grandes lignes »¹¹³⁴, s'il a le droit aux notes « prises au hasard de ses lectures » c'est surtout « sa bonne volonté [qui] ne manquera pas d'être couronné de succès »¹¹³⁵. Si l'organisation de réunions mensuelles ne pose pas véritablement de problèmes pour les mois d'hiver, la situation est bien différente pour les mois d'été, principalement juillet et août, qui constituent pour la majorité des diocésains la période des gros travaux des champs. Même si l'Ordinaire

1126 *Statuts des unions paroissiales*, article 6.

1127 *Ibid.*, article 7.

1128 *Ibid.*, articles 5 et 6.

1129 *Ibid.*, article 9.

1130 *Ibid.*, article 9.

1131 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 18 mars 1910, p. 255.

1132 *Ibid.*, n° 5, 3 février 1911, p. 104.

1133 *Ibid.*, n° 7, 16 février 1912, p. 106.

1134 *Ibid.*, n° 49, 9 décembre 1910, p. 1171.

1135 *Ibid.*

souhaite particulièrement que les réunions se fassent aussi régulièrement que possible, il convient qu'il est difficile pour beaucoup d'assister à ces causeries après une dure journée de travail ; il tolère donc que durant les gros travaux elles se fassent moins régulières. Il est important de porter un soin particulier à ces unions paroissiales, car en plus d'être le « prolongement de l'action du prêtre, son aide, sa lumière et son réconfort », elles fournissent « les premiers éléments [des] œuvres de jeunesse »¹¹³⁶. Avec les autres oeuvres (Jeunesse catholique, Ligue des femmes françaises) elles participent à la défense religieuse et c'est également à ce titre qu'elles participent aux congrès diocésains des œuvres.

d. Les congrès diocésains

Au lendemain de la Séparation, les diocèses, forcés de s'organiser pour résister aux différentes attaques, mobilisent les fidèles, « sous la direction de l'Évêque, dans une "action catholique" dont le Pape Pie X fournit la charte dans le contexte italien¹¹³⁷ avec l'encyclique *Il fermo proposito* »¹¹³⁸. Les laïcs n'agissent pas seuls, ils sont encadrés par le clergé et sous son autorité. Leur action n'est que le prolongement de celle de l'Église. Les membres de l'action catholique sont invités à « une étroite union avec le Christ et l'Église »¹¹³⁹, et le mouvement tend à « *instaurare omnia in Christo* ».

C'est dans ce cadre qu'il est décidé de réunir annuellement, dans un congrès, toutes les œuvres présentes dans le diocèse. Ces rencontres permettent de dresser un bilan des activités, des effectifs, des difficultés, des attentes et des résolutions à prendre pour mieux avancer. La diversité des orateurs permet également d'élargir les points de vue et montre « le souci de maintenir un équilibre en associant les sensibilités diverses »¹¹⁴⁰. Entre 1907 et 1914, soixante diocèses au moins tiennent un ou plusieurs congrès diocésains. En même temps qu'ils se multiplient, les congrès se transforment¹¹⁴¹. 1908 est l'année « des congrès diocésains »¹¹⁴², puisqu'à « cette date, presque partout les évêques réunissent leur clergé et leurs meilleurs laïques en vue de reconstituer les œuvres de piété et de propagande, les œuvres sociales et de

1136 *Ibid.*

1137 G. Cholvy et Y.-M. Hilaire rappellent que cette encyclique restée « trop longtemps reléguée dans le contexte italien auquel elle s'applique d'abord, a une vaste portée parce qu'elle définit les principes de l'action catholique », in G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 151.

1138 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 27.

1139 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 151.

1140 C. SORREL, « Les congrès diocésains après la Séparation », *Vingtième siècle, revue d'histoire...*, op. cit., p. 95. Annecy accueille par exemple Marius Gonin, l'abbé Thellier de Poncheville ou encore le colonel Keller.

1141 C. SORREL, « Les congrès diocésains après la Séparation », *Vingtième siècle, revue d'histoire...*, op. cit., p. 85.

1142 *Ibid.*

presse »¹¹⁴³. Le diocèse d'Annecy ne reste pas en marge du mouvement, puisqu'il tient son premier congrès diocésain des œuvres du 24 au 26 novembre 1909, sous la présidence de Mgr Campistron. Cela se fait de façon annuelle jusqu'en 1913, mais seuls les actes du premier congrès sont publiés¹¹⁴⁴. Les séances ont pour but de travailler sur les « œuvres qui doivent [...] constituer ou compléter l'organisme d'une paroisse bien vivante ». C'est pourquoi, les congressistes y étudient « ce qui a déjà été fait dans ce sens, ce qui se fait ailleurs et ce qui nous reste à faire [dans le diocèse]. En tout cela, [ils n'ont] d'autre ambition que de consolider la paroisse par le maintien et le rajeunissement des œuvres anciennes, par la création des œuvres nouvelles qui [leur] sembleront le mieux adaptées aux nécessités du présent, et surtout par l'union de tous les efforts qui s'inspireront de la direction d'un comité diocésain, et qui, de ce fait, recevront une impulsion plus vigoureuse encore »¹¹⁴⁵.

A cette date, le diocèse compte cinq cent trente-neuf curés, vicaires et aumôniers en activité¹¹⁴⁶. Ce sont quatre cents d'entre eux qui se rendent à Annecy pour le congrès, soit près des trois quarts. À ceux-là, il faut ajouter plus de six cents laïques, « présidents et membres des différents associations catholiques »¹¹⁴⁷. Un questionnaire est adressé aux deux cent quatre-vingt dix-sept paroisses pourvues d'un desservant. Toutes semblent avoir répondu, ce qui nous permet de bénéficier de quelques données qui rattrapent les lacunes des archives. Malheureusement nous ne bénéficions que des synthèses. Lors du premier congrès, l'administration diocésaine fait appel à l'abbé Cottard-Josserand, du diocèse de Belley¹¹⁴⁸, pour venir présenter son rôle et son action pour les œuvres de son diocèse. Les abbés Basquin, pour l'Action Populaire, ou Thellier de Poncheville, pour l'apostolat religieux et social, sont également présents¹¹⁴⁹. Un certain nombre de résolutions sont prises à l'issue de cette manifestation, comme la création des associations de famille relatives à la défense de la neutralité scolaire ou celle concernant les unions paroissiales. C'est également à ce moment qu'il est décidé de créer un bureau diocésain des œuvres.¹¹⁵⁰ C'est en novembre 1909, juste

1143 *Ibid.*

1144 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 153. « Les actes sont en général édités, et constituent parfois une référence durable pour l'administration diocésaine. »

1145 « Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy annonçant l'ouverture prochaine d'un congrès diocésain des œuvres », in *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, *op. cit.*, p. 20.

1146 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, *op. cit.*, p. 6.

1147 *Ibid.*

1148 L'organisation des œuvres du diocèse de Belley est souvent citée en exemple. N. LEMAITRE, *Histoire des curés...*, *op. cit.*, p. 336.

1149 En 1911, c'est Marius Gonin qui prend la parole. Avec le Père Basquin, il est un porte-parole du catholicisme social.

1150 Mgr Magnin avait constitué en 1876, le bureau diocésain des Œuvres, confiant sa direction au chanoine Ville de Quincy, mais devant la pluralité des œuvres nouvelles, il était nécessaire de revoir et de redéfinir clairement une nouvelle organisation de gestion des œuvres.

avant le début du congrès, que l'abbé Vicquéry, curé-plébain de Flumet est nommé directeur des Œuvres du diocèse¹¹⁵¹. Ce choix n'est sans doute pas étranger au fait que l'abbé Vicquéry, vicaire à Saint-Maurice d'Annecy à la fin du XIX^e siècle, ait participé activement au développement des œuvres à ce moment. Avec le docteur Payot, il avait pris part à la création du premier jardin ouvrier, qui fut inauguré par l'abbé Lemire¹¹⁵².

La préface des actes du congrès rappelle que « quelques mois après son arrivée à Annecy, Mgr Campistron avait décidé en principe la tenue d'un *Congrès diocésain des Œuvres*. “Mais, faisait-il remarquer, il faut préparer ce Congrès de longue main, si nous voulons obtenir de sérieux résultats. Ailleurs, on fait des expériences qui nous serviront. D'autre part, des œuvres se créent dans nos paroisses. [...] D'autres essayent du *Congrès avant l'Action*, chez nous *l'Action précèdera le Congrès*” »¹¹⁵³. C'est vraisemblablement à partir de cette période, qui correspond aussi nettement à celle des mesures contre l'Église, que les patronages et les groupes d'ACJF fleurissent. La multiplication des œuvres n'est pas sans rapport avec la situation de l'Église à ce moment où les fidèles de tous âges se mobilisent pour la défense de la religion. Il est souhaité que toutes les paroisses bénéficient d'une maison ou d'une salle paroissiale, afin que toutes les œuvres puissent s'y retrouver pour les réunions, et les membres doivent s'y sentir un peu comme chez eux. En 1912, toutes les paroisses ne sont pas encore dotées d'une telle construction¹¹⁵⁴.

La mise en place d'une administration diocésaine des œuvres¹¹⁵⁵ est décidée lors de ce congrès. Elle se base sur une structure pyramidale reprenant l'organisation diocésaine traditionnelle. Le bureau diocésain des œuvres est définitivement constitué le 10 mars 1910, au cours d'une réunion tenue à Annecy¹¹⁵⁶. Son sommet correspond plus ou moins au conseil général de l'évêque. Ce bureau doit se réunir trois fois par an, en février et juin lors d'assemblées particulières, puis en novembre en congrès général des œuvres. Le bureau doit se diviser en quatre commissions, qui se répartissent suivant le type de mouvements et l'âge des adhérents. La première commission regroupe les « pères et mères de familles, les confréries et les écoles »¹¹⁵⁷ et s'intéresse aux adultes, à l'apostolat et à l'enseignement. La

1151 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 48, 26 novembre 1909, p. 1136. Il occupe ce poste jusqu'en avril 1914, date à laquelle il est nommé curé-archiprêtre de Boège. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 20 janvier 1944, p. 41.

1152 *Ibid.*, n° 3, 20 janvier 1944, p. 41.

1153 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 5.

1154 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 3 janvier 1913, p. 10.

1155 Elle s'inspire largement de l'organisation présentée par l'abbé Cottard-Josserand lors de la première journée du congrès.

1156 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 18 mars 1910, p. 254.

1157 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 51.

seconde se préoccupe de la jeunesse, la suivante aux « œuvres de presse et œuvres sociales »¹¹⁵⁸, enfin la dernière est consacrée aux contentieux. Les archiprêtres devraient ensuite constituer des comités [d'archiprêtres] correspondant au conseil de l'archiprêtre. Ces derniers doivent se réunir deux fois par an, au cours de congrès qui se tiennent au printemps (février-mars) et à l'automne (octobre-novembre). Ensuite, au niveau de la paroisse, il y a le comité paroissial qui est le conseil du curé, c'est ce comité qui s'occupe des intérêts matériels de la paroisse. C'est lui qui donne « secours et expérience au prêtre pour administrer »¹¹⁵⁹ la paroisse ; il reprend, en quelque sorte, le rôle des anciennes fabriques. Enfin, l'union paroissiale se préoccupe des intérêts spirituels et moraux de la paroisse, comme nous l'avons vu précédemment. Les unions paroissiales se réunissent quatre fois par année.

Quelles sont les œuvres présentes dans le diocèse en 1909 et les années suivantes ? Les congrès se tiennent de façon annuelle, ce qui permet d'avoir une bonne image des mouvements présents. Nous ne reviendrons pas sur la Jeunesse catholique qui connaît un important essor sous la présidence de Paul Tapponnier. La guerre, même si elle « brise » le mouvement, ne l'anéantit pas. Rapidement, après l'armistice, des groupes se reforment et un nouveau départ permet à nouveau un essor important. Nous ne reviendrons pas non plus sur la Ligue des femmes françaises et les unions paroissiales masculines évoquées précédemment.

Avant de débiter la présentation des œuvres, intéressons nous à « l'action religieuse »¹¹⁶⁰, ce sont les seuls chiffres que nous possédons pour la période. La moyenne des communions est de cent vingt mille six cent quatre-vingt-treize à Pâques, trente-trois mille sept cent quatre-vingt-quinze aux grandes fêtes, vingt-trois mille quatre-vingt-onze mensuellement¹¹⁶¹, et cinq mille cinq cent trente hebdomadairement. Ces chiffres sont sous-estimés puisque beaucoup de prêtres n'ont donné que le nombre global [annuel] de communions dans leur paroisse. Ainsi à Notre-Dame ce sont trente quatre mille communions qui ont lieu chaque année, vingt trois mille pour Saint-Maurice d'Annecy, quatorze mille à La Roche-sur-Foron, sept mille à Lullin, par exemple¹¹⁶². Le vicaire général Bel rappelle – un constat que nous avons déjà fait – que le devoir pascal est assez fidèlement rempli, même si en ville les hommes le négligent plus que les femmes ; dans les campagnes, les paroissiens semblent plus fidèles à leurs devoirs¹¹⁶³.

1158 *Ibid.*

1159 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 18 mars 1910, p. 255.

1160 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 62.

1161 *Ibid.*

1162 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 62.

1163 *Ibid.*, p. 63. « Beaucoup de curés de campagne ont la consolation d'annoncer qu'à peu d'exceptions près, leurs paroissiens sont fidèles à leurs devoirs ».

Suite au décret de la Sainte Congrégation du Concile, du 20 décembre 1905, il est constaté que « le nombre de communions a augmenté dans une notable proportion »¹¹⁶⁴.

En marge de la pratique religieuse, évoquons les retraites fermées qui sont organisées dans le diocèse pour permettre une meilleure formation de l'élite. Cette œuvre « transforme les âmes, [...] accentue la vie chrétienne, [...] trempe les caractères, [...] décide souvent des vocations, [...] jette dans les œuvres et l'apostolat, enfin elle donne les auxiliaires aux prêtres »¹¹⁶⁵. S'adressant à tous les âges, ces retraites sont inaugurées dans le diocèse en 1910, avec trente retraitants. Dès lors, elles ne cessent d'augmenter : en 1911, ce sont six retraites fermées qui sont organisées réunissant cent six personnes, l'année suivante dix retraites fermées regroupent cent cinquante-six retraitants¹¹⁶⁶. En 1911, sont organisées des retraites fermées pour les conscrits¹¹⁶⁷.

Nous avons vu précédemment que les ligueuses devaient s'intéresser aux enfants en vérifiant leurs connaissances relatives au catéchisme. C'est dans ce dessein que se développe la « confrérie diocésaine des catéchistes volontaires »¹¹⁶⁸. En 1909, elle compte deux cent cinquante-deux catéchistes présentes dans quarante-huit paroisses. L'œuvre n'est établie comme confrérie que dans trois paroisses¹¹⁶⁹. Elle ne peut pas être fondée dans plus de paroisses car d'après cent cinquante six prêtres, elle serait inutile et ce pour trois raisons : la population de la paroisse n'est pas assez élevée, les enfants assistent régulièrement au catéchisme ou alors les parents prennent soin de faire le catéchisme à leurs enfants. Cinquante-quatre autres prêtres avancent l'indifférence de leurs paroissiens pour la constitution d'une telle confrérie ou l'impossibilité de trouver des personnes pour s'occuper du catéchisme. Enfin certains évoquent le cas de parents qui refusent de laisser leurs enfants à une autre personne que le prêtre pour recevoir l'enseignement du catéchisme. Concernant les adolescents, il existe la communion mensuelle dans deux cent soixante-six paroisses, dans trente et une autres, les prêtres n'ont pas réussi à l'établir.

L'œuvre du respect de la neutralité scolaire se développe en parallèle aux autres organisations. En 1909, elle est établie dans cinquante-trois paroisses. Vingt-neuf sont dans des associations cantonales, et vingt-quatre dans des associations paroissiales. Deux cent dix-

1164 *Ibid.*, p. 62.

1165 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 5 juillet 1912, p. 419.

1166 *Ibid.*, n° 52, 27 décembre 1912, p. 826.

1167 *Ibid.*, n° 48, 28 novembre 1913, p. 761.

1168 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, *op. cit.*, p. 56.

1169 *Ibid.* Nous ne pouvons donner la liste de ces paroisses, puisque nous ne bénéficions que des synthèses faites à partir des réponses aux questionnaires.

neuf prêtres pensent qu'il serait possible d'établir une association cantonale à laquelle leurs paroisses pourraient participer. Pour ces derniers, elle est « le meilleur moyen de faire respecter par les instituteurs la neutralité scolaire »¹¹⁷⁰. Les desservants qui refusent de voir se constituer une telle œuvre dans leur paroisse sont très largement minoritaires. Ils sont cinq et évoquent les bonnes relations qu'ils ont avec l'instituteur ou les tracasseries qui naîtraient de ces associations. Il semble que ces desservants occupent des postes dans des cantons donnant le plus d'instituteurs, donc vraisemblablement dans l'avant-pays.

En 1909, le mouvement d'action catholique des jeunes gens compte deux mille trois cent quatre-vingt-deux membres¹¹⁷¹ répartis sur cent paroisses (soit un tiers des paroisses). Le nombre d'adhérents est légèrement inférieur à celui de 1903, cependant le nombre de paroisses touchées à augmenter (plus vingt paroisses), ce qui laisse donc penser que les dirigeants ont préféré la qualité des jeunes à la quantité.

Les patronages qui sont « l'école de guerre, l'école des arts et métiers »¹¹⁷² destinés à former des hommes « faits »¹¹⁷³, sont présents dans à peine 20 % des paroisses¹¹⁷⁴. Les jeunes s'y réunissent une à deux fois par semaine. Ce rythme pouvant être plus fréquent en hiver, période où les travaux agricoles sont moins présents. Un lien existe entre la présence de patronage et l'augmentation du nombre de communions des jeunes gens ; dans 73 % des paroisses où se trouvent un patronage, le nombre des communions « s'est notablement accru »¹¹⁷⁵. Le dynamisme du patronage influe sur celui des communions. Il ne faut pas non plus omettre le décret de Pie X exhortant à la communion fréquente.

Les cercles catholiques – moins nombreux que les patronages – sont organisés dans vingt-huit paroisses (moins de 10 % des paroisses), avec des réunions mensuelles ou bimensuelles pour vingt et une d'entre elles, alors que pour les sept restantes, les réunions sont quasi hebdomadaires voire même plus suivant les cas. Répondant aux principes des cercles d'études, les jeunes étudient grâce à un certain nombre d'ouvrages mis à leur disposition, comme les brochures de l'Action Populaire de Reims¹¹⁷⁶, le *manuel social* de Dehon, ou encore des revues ou des journaux. De façon à pouvoir mieux défendre la religion en cas

1170 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 57.

1171 Selon certains prêtres, quelques jeunes font partie de ce nombre sans vraiment être engagés dans le mouvement. Il y a une diminution de 3 % des effectifs entre 1903 et 1909 en même temps que le nombre de paroisses croît de 21 %.

1172 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 146.

1173 *Ibid.*

1174 Soixante paroisses.

1175 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 59.

1176 *Ibid.*, p. 58.

d'attaques de certains de ces adversaires, certains groupes paroissiaux entraînent leurs membres à la prise de parole en public. Dans sept paroisses¹¹⁷⁷, ces jeunes sont même capables de faire des conférences sur des sujets d'actualité¹¹⁷⁸. Il est nécessaire que les jeunes apprennent « à réfuter les objections courantes, ces sottises que sont capables de faire tous les baudets »¹¹⁷⁹. Ces réunions doivent être des « causeries pratiques »¹¹⁸⁰.

Les chorales sont également présentes dans un tiers des paroisses¹¹⁸¹, vingt-trois d'entre elles bénéficient de fanfares. Ces deux groupements, qui doivent « jouer les airs de la lutte et de l'action »¹¹⁸², sont réunis au sein de la fédération musicale des œuvres de jeunesse, fondée en juillet 1907¹¹⁸³. Elle tient sa première réunion le 9 novembre 1907, à Ville-la-Grand, sous la présidence du vicaire général Cusin¹¹⁸⁴ ; vingt-neuf délégués y participent, représentant vingt sociétés. Cette fédération comporte un comité et un conseil, le premier décide, alors que le second exécute. Le conseil est composé du représentant de l'Ordinaire, auxquels sont ajoutés deux délégués de chaque société présente dans le diocèse. L'évêque est le président d'honneur du comité, qui pour le reste est élu, et comporte un président, un secrétaire trésorier pour l'ensemble du diocèse, alors qu'un vice-président et un secrétaire sont élus pour chaque arrondissement. Il est intéressant de souligner que si le président et les vices-présidents sont des laïques, les secrétaires sont toujours des ecclésiastiques¹¹⁸⁵.

Si les jeunes gens sont au centre des préoccupations des clercs, les jeunes filles le sont encore plus, puisqu'elles seront les épouses et les mères de demain. Ce sont elles qui devront transmettre et promouvoir la foi. Des œuvres comme les Enfants de Marie, société fondée en 1871 par Mgr Magnin¹¹⁸⁶, ou encore la confrérie du Saint-Rosaire, s'intéressent aux jeunes filles. Moins pieuses, mais tout aussi importantes pour la diffusion de la foi, il y a les écoles ménagères qui se développent petit à petit, notamment sous l'influence des membres de la Ligue des femmes françaises. Les écoles ménagères et les ouvroirs augmentent chaque année¹¹⁸⁷. Ces œuvres sont importantes pour retenir les jeunes filles à la campagne et dans

1177 Sans doute s'agit-il des mêmes paroisses que les 7 organisant des réunions très fréquentes. Comme nous l'avons déjà souligné, nous ne bénéficions pas des réponses aux questionnaires, il nous est donc impossible de connaître précisément de quelles paroisses il s'agit.

1178 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 58.

1179 *Ibid.*, p. 147.

1180 *Ibid.*

1181 Cent deux paroisses.

1182 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 146.

1183 AAS. Boîte Campistron. Rapport de l'abbé Charvet, 1911.

1184 *Ibid.*

1185 AAS. Boîte Campistron. Rapport de l'abbé Charvet, 1911.

1186 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 49, 9 décembre 1921, p. 547.

1187 *Ibid.*, n° 52, 27 décembre 1912, p. 826.

leurs familles. Elles les préparent à leur future tâche de maîtresse de maison, qui donneront charme et aisance à leur foyer et qui en plus transmettront la foi. En novembre 1913, nous avons recensé vingt-deux écoles paroissiales¹¹⁸⁸ et une école ménagère ambulante¹¹⁸⁹.

Vingt-cinq paroisses bénéficient à la fois du patronage, des Enfants de Marie et du Saint-Rosaire¹¹⁹⁰, alors que trente-cinq n'ont pas de patronages mais possèdent les deux œuvres pieuses citées précédemment. Sept paroisses ne bénéficient d'aucune œuvre pour la jeune fille. La fréquentation des sacrements est bonne dans cent soixante-quinze paroisses (60 %), moyenne dans cent une paroisses (35 %) et nulle dans douze (4,4 %), deux n'ayant pas répondu (0,6 %).

Pour la jeune fille, la confrérie du Saint-Rosaire est établie comme seule œuvre pieuse dans deux cent trente paroisses (77 %). Cette dernière est largement majoritaire, puisqu'elle est établie au total dans deux cent quatre-vingt-dix paroisses (97 %). Pour les adultes, le Saint-Sacrement est la « première des confréries diocésaines »¹¹⁹¹. Pour les hommes, elle est établie dans deux cent quarante-sept¹¹⁹² paroisses (83 %) et compte quatre mille cent vingt-et-un membres¹¹⁹³ dont « l'élite des pères de famille de chaque paroisse »¹¹⁹⁴. Des réunions annuelles ont lieu dans 57 % des paroisses¹¹⁹⁵, alors que dans 27 % des cas¹¹⁹⁶, elles sont bi ou tri annuelles. Enfin dans neuf paroisses (4 %) les rassemblements de confrères ont lieu quatre fois ou plus. Huit paroisses n'ont pas de réunions et vingt-deux prêtres n'ont pas indiqué la fréquence des rassemblements.¹¹⁹⁷

Pour les femmes, la confrérie du Saint-Sacrement est établie dans deux cent soixante dix paroisses (91 %) ; elle compte onze mille sept cent dix membres¹¹⁹⁸. Ces chiffres doivent cependant être plus élevés puisque « six curés n'ont pas indiqué de chiffres »¹¹⁹⁹. Les réunions des consoeurs sont annuelles ou biannuelles dans cent quatre-vingt-seize paroisses (73 %).

1188 Publier, Chens, Douvaine, Sciez, Bons, Annecy-le-Vieux, Duingt, Saint-Jorioz, Charvonnex, Viuz-en-Sallaz, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Nonglard, La Baume, Cran, Saint-Martin, Nancy-sur-Cluses, Alby-sur-Chéran, Annecy, La Clusaz, Le Grand-Bornand et Cruseilles. Concernant ces trois dernières paroisses signalons qu'elles bénéficient de groupes de Jeunesse catholique actifs, comme le rappelait Tapponnier en 1910, lorsqu'il évoquait les membres s'impliquant dans la vie municipale.

1189 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 48, 28 novembre 1913, p. 760.

1190 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 59.

1191 *Ibid.*, p. 82.

1192 *Ibid.*, p. 82. Le chanoine Gruffat parle de 233 paroisses, en revanche le nombre de membres ne varie pas. Nous avons donc conservé le chiffre présenté par le vicaire général Bel, qui est de 247 paroisses.

1193 En moyenne cela correspond à plus ou moins 17 membres par paroisse.

1194 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 82.

1195 Cent quarante-deux paroisses.

1196 Soixante-six paroisses.

1197 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909*, op. cit., p. 60.

1198 *Ibid.* Soit en moyenne quarante-trois membres par paroisses.

1199 *Ibid.*

Elles ont lieu trois à quatre fois par an dans trente-neuf paroisses (14 %), cinq fois ou plus dans dix (3 %), enfin dans trois, il n'y a pas de réunion. Vingt-deux prêtres¹²⁰⁰ n'ont pas répondu à la question. Les résultats religieux sont bons dans 69 % des paroisses¹²⁰¹, alors qu'ils sont moyens dans 25 %¹²⁰² des cas et nuls dans 6 %¹²⁰³ des paroisses. Les résultats sont meilleurs pour les femmes que pour les hommes. « Les résultats religieux, communions, assistances aux offices » sont bons dans 55 %¹²⁰⁴ des paroisses, alors qu'ils sont moyens dans 34 %¹²⁰⁵ et nuls dans 11 %¹²⁰⁶. De nombreux hommes « se font encore un honneur de revêtir l'habit blanc »¹²⁰⁷. Pour expliquer la décadence de la confrérie dans quelques paroisses, le chanoine Gruffat évoque « l'affaiblissement de la foi, avec sa fille naturelle, l'indifférence »¹²⁰⁸, ajoutant que le sentiment purement religieux est difficilement le moteur pour une association. Il suppose alors qu'il serait bon d'adjoindre aux activités des confréries des rôles plus temporels, comme les mutualités ou les syndicats. Les hommes tout en s'occupant du spirituel – par le biais de la confrérie – pourraient s'attacher au temporel ce qui serait nettement plus concret pour beaucoup. Le chanoine invite les congressistes à réfléchir sur une éventuelle réforme des confréries et souhaiterait que les confrères reçoivent une « formation spéciale [...] à la piété envers l'Eucharistie et au zèle chrétien »¹²⁰⁹. Citons, en marge de la confrérie, la création dans le diocèse de l'*Adoration nocturne*. Elle est fondée par le capitaine Bessy à peu près à cette période. Au début mars 1909, elle est érigée canoniquement en la cathédrale d'Annecy en même temps que l'*Heure sainte*¹²¹⁰. Le chanoine Rannaud, directeur de ces deux œuvres, rappelle les « résultats heureux qu'elles auront pour la ville et le diocèse tout entier »¹²¹¹. L'article annonçant cette création termine sur une note d'espoir puisque l'auteur écrit qu'il « n'y a pas, de doute, qu'elles ne soient le point de départ d'une vie chrétienne plus intense et plus vraie chez les hommes qui en feront partie »¹²¹².

1200 Sans doute s'agit-il des mêmes prêtres qui n'ont pas renseigné le questionnaire sur la fréquence de la réunion des confrères.

1201 Cent quatre-vingt-sept paroisses.

1202 Soixante-huit paroisses.

1203 Quinze paroisses.

1204 Cent trente-six paroisses.

1205 Quatre-vingt-cinq paroisses.

1206 Vingt-six paroisses.

1207 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 60.

1208 *Ibid.*, p. 84.

1209 *Ibid.*, p. 94.

1210 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 19 mars 1909, p. 275

1211 *Ibid.*

1212 *Ibid.*

Les œuvres économiques et sociales, parmi lesquelles se trouvent les « syndicats, les mutualités, les caisses d'assurance et de prévoyance, les maisons ou secrétariat du peuple, les Jardins ouvriers, les habitations à bon marché »¹²¹³, sont créées dans un but apostolique. La plupart des syndicats du diocèse sont agricoles. Flumet en possède même un qui est d'élevage¹²¹⁴. En règle générale, ils s'occupent principalement des services matériels (entrepôts). Quelques-uns sont affiliés à « l'Union du Sud-Est » de Lyon, il s'agit de ceux des paroisses de Fessy-Lully, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Les Villards-sur-Thônes Margencel, Minzier, Perrignier, Saint-Sigismond. Il y a aussi le syndicat départemental¹²¹⁵, siégeant place aux Bois à Annecy et présidé par le comte de Villette¹²¹⁶. Ces syndicats sont à leur début, et il est souhaité qu'ils s'intéressent davantage aux cours agricoles, à l'enseignement ménager¹²¹⁷, à la constitution de caisse rurale et d'une mutuelle contre l'incendie. Vingt-quatre « mutuelles incendies » paroissiales se regroupent au sein de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles¹²¹⁸.

En 1896, L'abbé Lemire, député du Nord depuis trois ans, lance la Ligue du Coin de Terre et du Foyer. C'est en 1898 que l'œuvre s'implante dans le diocèse, à la suite d'une conférence donnée par le docteur Cattin¹²¹⁹ aux membres du cercle d'études d'Annecy. Le premier président est le docteur Payot. De 1898 jusqu'à 1904, l'œuvre vivote plus qu'elle ne vit réellement¹²²⁰. Ce n'est que le 21 octobre 1904 qu'elle se constitue en association loi 1901. Cela lui permet d'acquérir rapidement cinq mille cent cinquante-cinq mètres carrés de terrain, rapidement transformés en quinze jardins ouvriers. Plus tard elle s'occupera de quatre logements de type HBM¹²²¹ pour les ouvriers. En décembre 1904, l'association décide de constituer une école ménagère qui servira de modèle à celle créée par mademoiselle Fanget¹²²². L'œuvre du Trousseau est constituée pour les jeunes filles. En 1907¹²²³, une caisse rurale nommée *Le Nid* est créée par la Ligue. C'est à son initiative qu'en 1908¹²²⁴, les caisses

1213 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 207

1214 *Ibid.*, p. 222

1215 Il est intitulé Haute-Savoie – Annecy.

1216 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 223.

1217 Nous retrouvons ici ce que la JAC mettra à son programme.

1218 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 226.

1219 AAS. Boîte Mgr Campistron. *Statuts des jardins ouvriers*, 1925, p. 4.

1220 *Ibid.*

1221 Habitat Bon Marché.

1222 Cette école ménagère est ambulante.

1223 *La Croix de la Haute-Savoie*, 1^{er} décembre 1907. La caisse rurale des jardins ouvriers d'Annecy se nomme *Le Nid*.

1224 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 28 mars 1908, p. 276-277. Lors du congrès des caisses rurales, tenu en mars 1908, les paroisses présentes sont : Cuvat-Ferrières, Dingy-Saint-Clair, Grand-Bornand, Manigod, Les

rurales se réunissent pour constituer le « Groupe régional des caisses rurales de la Haute-Savoie »¹²²⁵ avec un conseil d'administration de vingt-cinq personnes.

Les intérêts de l'Église sont défendus par *La Croix de la Haute-Savoie*¹²²⁶, *L'Indicateur de la Savoie*, tous deux publiés à Annecy, *L'Union républicaine* et *l'Indépendant* imprimés respectivement à Thonon-les-Bains et Bonneville. Les Ligueuses s'occupent de la diffusion de ces titres, qui font partie de la bonne presse, et auxquels s'ajoutent des titres de la presse nationale. Pour permettre une meilleure diffusion des bons journaux, il y a plusieurs moyens, dont celui de donner à un ami ou un voisin le journal que l'on a lu, soit le déposer dans les boîtes de la bonne presse, afin qu'il puisse profiter à d'autres personnes ; il en existe quatre à Annecy.

La *Revue du Diocèse d'Annecy* constitue le bulletin officiel du diocèse, et depuis la Séparation un certain nombre de prêtres développent les bulletins paroissiaux. Ces derniers sont présents dans un peu plus de 7 % des paroisses¹²²⁷. Dans dix-neuf paroisses, il est paroissial et dans trois il est interparoissial¹²²⁸. L'œuvre des bulletins paroissiaux est constituée¹²²⁹. Là encore le diocèse se tient dans la mouvance nationale puisqu'en 1909 dans le diocèse de La Rochelle-Saintes il y a 12,7 % des paroisses qui sont dotées d'un bulletin paroissial¹²³⁰ ou encore dans celui de Rouen, où elles sont 6,7 % à en bénéficier, ce qui ne manque pas d'être loué au congrès diocésain de 1910¹²³¹. Le bulletin paroissial sert à « répéter dans chaque famille ce qu[e le prêtre] n'aurait pu prêcher dans l'église, ce que tous n'auraient pas entendu, parce qu'ils auront été absents »¹²³². Lors des résolutions et observations, la création d'un sou de la Bonne presse est évoquée. Il serait « une véritable œuvre de la *propagation de la foi* »¹²³³. À la suite de ce congrès, il semble que plusieurs paroisses se

Villards-sur-Thônes, Groisy, Cranves-Sales, Fessy, Perrignier, Margencel, Boège. Ce groupe est « une heureuse décentralisation de "l'Union des Caisses rurales et ouvrières de France" ». Le président est M. Durand.

1225 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 224.

1226 *Ibid.*, p. 197. « *La Croix de la Haute-Savoie* est dans sa 18^e année, elle commença modestement, sur une simple feuille, par l'initiative et le travail du bon M. Eugène Tissot, ingénieur ». En 1909, son tirage est de huit mille exemplaires.

1227 Depuis 1907, Amancy bénéficie d'un bulletin paroissial. Annecy-le-Vieux en bénéficie également en 1909 (*Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 2 avril 1909, p. 324). Il est peu aisé de dresser la liste des paroisses bénéficiant de bulletins puisque les archives diocésaines n'ont aucune collection de bulletins, de même que les archives départementales où le dépôt semble avoir été fait de façon aléatoire.

1228 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 62.

1229 *Ibid.*, p. 202. Citons l'exemple du desservant de Saint-Eustache qui crée son bulletin paroissial le 19 février 1910. Il l'appelle *L'ami des familles de Saint-Eustache*.

1230 J.-PH. BON, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes...*, *op. cit.*, p. 193. Il y a plus ou moins 60 paroisses qui sont dotées d'un bulletin paroissial.

1231 N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, *op. cit.*, p. 117. Il y a 51 paroisses qui bénéficient de bulletins.

1232 *L'ami des familles de Saint-Eustache*, 26 février 1910.

1233 *Congrès diocésain des Œuvres [...] 1909, op. cit.*, p. 204.

dotent de bulletins paroissiaux. En 1911, c'est l'ancien vicaire de Bellecombe, M. Maison qui crée *Dieu et Patrie*¹²³⁴. L'abbé Jacquier lance le *Guide*¹²³⁵ à Marignier.

Ainsi à la veille de la guerre, le diocèse se trouve relativement bien pourvu en œuvres, qu'elles soient pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles, mais aussi pour les adultes. L'administration diocésaine semble bien établie et prête à poursuivre le travail commencé. En avril 1910, l'intention générale de la prière porte sur « l'union et la constance de l'Action Catholique »¹²³⁶. Même si la guerre ralentie considérablement certaines œuvres, comme celles des jeunes, il n'en demeure pas moins que celles des femmes se poursuit et de façon durable, notamment par la charité (envois de colis, confection de vêtements...), la piété qui est au centre des préoccupations de la Ligue des femmes françaises prend également toute son importance avec le conflit.

B. Translation des reliques de saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal

Il est intéressant de s'arrêter sur cette cérémonie qui se tient en 1911 et qui montre combien le diocèse est resté fidèle à l'un de ses plus illustres enfants. Nous pouvons nous demander si les contemporains présents à cette cérémonie ne voient pas un parallèle entre la mission de saint François de Sales et la leur ? Si saint François de Sales devait parcourir son diocèse pour ramener à la religion catholique des individus passés aux idées de Calvin, le clergé, aidé des laïcs, ne doit-il pas en ce lendemain de Séparation ramener à l'Église des individus trompés par une politique laïque et anticléricale et refaire une société plus chrétienne ? Ceux qui se mettent au service de l'Église par le biais des œuvres catholiques n'essaient-ils pas de « tout restaurer dans le Christ », de redonner à la France son titre de *Fille aînée de l'Église* ? La tenue de cette cérémonie montre que les laïcs ne se mobilisent pas uniquement lorsqu'ils sentent leur église en danger, mais qu'ils sont aussi capables de le faire pour autre chose que la défense religieuse. Sans doute espèrent-ils également être des exemples de fidélité à une cause, à leur foi, et peut-être par là même susciter des retours vers les autels. De la même façon que la mission ramène des fidèles égarés – notamment à cause des moyens déployés – nous pouvons nous demander si dans le cas présent certains catholiques n'ont pas eu envie de montrer à leur détracteur que loin d'être agonisante, la foi est bien vive dans le diocèse ? Cette

1234 *L'ami des familles de Saint-Eustache*, 14 janvier 1911.

1235 *Ibid.*, 2 décembre 1911.

1236 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 25 mars 1910, p. 276.

manifestation est sans doute la dernière de ses grandes cérémonies religieuses, presque d'un autre temps. À l'évidence Annecy ne connaîtra plus aucun rassemblement d'une telle importance¹²³⁷. La ville avait déjà été le théâtre de liesses semblables en 1878, à l'occasion de la célébration du Doctorat de saint François de Sales.

Le souvenir des fondateurs de l'Ordre de la Visitation est très présent dans le diocèse, même si sainte Jeanne de Chantal semble être plus oubliée que le saint évêque. Ce dernier a particulièrement marqué de son empreinte tout le diocèse, dont il fut l'évêque de 1602 à sa mort vingt ans plus tard. Il rechristianise le Chablais passé au protestantisme, à force de courage, de persuasion et « d'ingéniosité » en glissant sous les portes de petits « tracts » réfutant les arguments des protestants.

L'ordre de la Visitation est fondé le 6 juin 1610 à Annecy, dans la maison Galerie, rue de la Providence. Les Visitandines quittent ensuite leur maison mère pour s'installer dans le premier couvent¹²³⁸. En 1824, elles quittent les bords sur Thiou pour s'installer rue Royale¹²³⁹. Le couvent se trouve alors en « rase campagne »¹²⁴⁰, à la périphérie de la ville. Cependant, devant l'accroissement de sa population, la cité doit s'agrandir vers l'extérieur. Vers la fin du XIX^e siècle, le couvent se retrouve au milieu de constructions modernes et à proximité de la gare ferroviaire. Devant la pression immobilière¹²⁴¹, à laquelle s'ajoutent les inconvénients sonores, les sœurs décident de quitter le centre ville pour une place plus calme sur les hauteurs de la ville. Le mas de la rue Royale est échangé contre le « clos de la Tour », au pied du Semnoz, propriété d'Hippolyte Tissot, ancien notaire, et de son fils Eugène. Un décret rendu « au Conseil d'État et signé par le Président de la République [le] 23 octobre 1908 »¹²⁴² permet le déménagement du couvent. C'est le 14 avril 1909 que Mgr Campistron bénit la

1237 À l'exception peut-être de la venue de Jean-Paul II en 1986. Voir annexe n° 68.

1238 Il ne reste de ce premier couvent que l'église, qui est placée sous le patronage de saint François de Sales. Au cours de l'entre-deux-guerres, les annéciens lui ont donné le surnom d'église des Italiens, puisqu'elle a été accordée par l'Ordinaire à la colonie italienne de la ville afin qu'ils puissent y suivre les offices.

1239 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy, le 2 août 1911, à l'occasion de la translation des reliques de saint François de Sales et Sainte Jeanne-Françoise de Chantal...*, op. cit., p. 7.

1240 *Ibid.* C'est le prévôt de Thiollaz, futur évêque d'Annecy, qui acquiert ce champ spacieux pour y installer la nouvelle Visitation.

1241 Le chanoine Lavorel écrit que les « murs eux-mêmes étaient discutés » et que « la presse hostile à l'idée religieuse commença, sous prétexte d'esthétique, d'hygiène... une campagne contre l'existence même de la Visitation. [...] Simultanément un courant d'opinion se dessina, soit chez certains particuliers, soit dans l'administration locale, réclamant la liberté pour la ville de s'étendre du côté de la gare », in J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 9-10. Il faut également rappeler que la situation des Visitandines est compliquée par les incertitudes relatives à la validité des patentes sardes.

1242 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 10

première pierre du nouveau monastère. L'église¹²⁴³ n'est encore qu'à l'état de projet, mais une crypte est présente pour recevoir les reliques des saints fondateurs.

C'est le 2 août 1911 qu'a lieu la translation des reliques. Le choix de la date n'est pas le fruit du hasard. Saint François de Sales est né le 20 août 1567, et c'est en août que se déroule, à la Visitation, la neuvaine salésienne. Cette cérémonie donne le magnifique spectacle d'un rassemblement de près de trente-six milles personnes¹²⁴⁴. À cette foule d'anonymes s'ajoutent pas moins de cinquante-et-un cardinaux, archevêques, évêques et abbés mitrés. Si l'on adjoint les personnes bordant le cortège ainsi que des habitants de la ville, le nombre de personnes présentes à cette translation s'élèverait à quatre-vingt mille. D'après les relevés du chemin de fer, la neuvaine de 1910 avait attiré treize mille trois cent fidèles, pour celle « exceptionnelle » de 1911, les arrivées enregistrées sont de trente-huit mille!¹²⁴⁵ Il s'agit sans doute ici de l'un des derniers grands rassemblements dans la ville épiscopale. Lors du 300^e anniversaire de la fondation de l'Ordre de la Visitation, le 6 juin 1910, l'affluence fut grande et cette foule laissait prévoir que la cérémonie de la translation serait fortement suivie. L'organisation de ces manifestations n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes d'ordre logistique, notamment pour des pèlerins. Des hôtels sont réservés d'avance. Les écoles ne peuvent être mises à la disposition des pèlerins, des réservistes¹²⁴⁶ arrivant le 2 août. Certains visiteurs s'installent à Genève. Plusieurs familles notables annéciennes, dont les membres sont engagés dans les œuvres catholiques, se pressent pour avoir l'honneur d'accueillir un prélat dans leur demeure¹²⁴⁷ ; l'évêque n'ayant plus de palais épiscopal suffisamment vaste pour accueillir ses confrères.

C'est par une Lettre pastorale du 19 avril 1911 que Mgr Campistron annonce à ses diocésains les fêtes salésiennes. L'évêque après avoir rappelé des éléments biographiques des deux saints La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 19 mai consacre sa couverture aux portraits de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. C'est ce numéro qui annonce que la neuvaine salésienne, ordinairement tenue la dernière semaine d'août, est avancée d'un mois afin que la translation puisse avoir lieu le mercredi 2 août. La neuvaine débute le

1243 Le projet est loin de ce que nous connaissons aujourd'hui. Il était prévu de faire une église avec un dôme sur le chœur et un clocher derrière, alors que l'actuelle église (basilique) ressemble aux églises traditionnelles du diocèse.

1244 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 69. Annecy compte à cette date, environ 14 350 habitants. Le chanoine estime que ce sont 200 personnes qui défilaient à la minute.

1245 *Ibid.*

1246 Annecy compte à ce moment-là le 30^e Régiment d'Infanterie, dont les casernes sont dans le centre ville, et le 11^e Bataillon de Chasseurs Alpains, dont le quartier est situé dans la plaine de Fins.

1247 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 25.

23 juillet¹²⁴⁸ ; elle est placée sous l'autorité de Mgr Rumeau, évêque d'Angers¹²⁴⁹. Des quêtes sont réalisées à chaque exercice, afin de pourvoir à la construction de l'église du nouveau monastère, même si des souscriptions ont été lancées bien avant les cérémonies. Les anonymes sont nombreux à verser leur obole pour cette construction. Un cantique à saint François de Sales est composé par l'abbé Peguet, maître de Chapelle à la cathédrale, et publié dans le numéro de la *Revue du Diocèse d'Annecy* du 19 mai 1911, les deux premiers couplets sont spécialement composés pour la translation.

Fin mai, la Supérieure de la Visitation demande à Mgr Campistron – qui transmet la demande à Rome – que l'indulgence plénière dite de la « Portioncule » soit transférée aux conditions ordinaires, pour le diocèse d'Annecy, au dimanche qui suit le 2 août. Elle demande également que « l'Indulgence plénière concédée par le Rescrit du 23 mars 1911, pour chaque jour du 25 juillet au 2 août inclusivement, puisse être gagnée les deux jours précédents, compris dans la Neuvaine préparatoire au transfert des saintes Reliques »¹²⁵⁰. Enfin, elle souhaite que tous les prélats présents puissent donner simultanément la Bénédiction Papale. Au début juin, elle reçoit du Vatican la Bénédiction Apostolique du Saint-Père¹²⁵¹.

Des négociants de la ville effectuent des quêtes à domicile qui rapportent deux mille quatre-vingt deux francs et quinze centimes¹²⁵². Cette somme permet de payer les deux tiers de la fête de nuit, l'autre tiers étant destiné à l'ornementation des rues, dont la répartition se fait en fonction de ce qui avait été donné par quartier. Un parcours est choisi afin que les saintes reliques puissent faire le tour de la ville avant leur montée au nouveau monastère.

Le comte de Guigné s'occupe de l'organisation matérielle de la cérémonie. Afin que la cérémonie se déroule dans les meilleures conditions possibles, trois points de concentration des pèlerins sont définis. Trois points de rassemblements groupent les différents organismes participant à la cérémonie. Le Pâquier concentre à la fois les pèlerins réunis par paroisses et les groupes particuliers, comme la Ligue des femmes françaises¹²⁵³. Les pénitents bleus de Thonon-les-Bains, les aumôniers des différentes Visitations du monde entier, les membres des différentes académies, de l'association saint François de Sales et de l'Apostolat de la prière se réunissent avenue de Chambéry. Alors que les évêques, les membres de la famille de saint

1248 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 19 mai 1911, p. 418.

1249 *Ibid.*

1250 *Ibid.*, n° 22, 2 juin 1911, p. 463

1251 *Ibid.*, p. 462.

1252 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 22. Cela correspond à environ 7 432,90 euros (2006).

1253 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 29, 21 juillet 1911, p. 567.

François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, de la jeunesse catholique, les chanoines et les religieuses sont à l'église de la Visitation¹²⁵⁴. *Les Alpes* du 27 juillet annoncent déjà qu'une cérémonie que les « contemporains ne reverront pas deux fois » se déroulera le 2 août¹²⁵⁵. À cette occasion, le journal rappelle les cérémonies autour de la translation des reliques de 1826, qui avaient attiré onze prélats et vu plus de six cents prêtres se presser autour des châsses¹²⁵⁶, soulignant que l'église du couvent était trop petite pour accueillir tout les ecclésiastiques¹²⁵⁷.

La cérémonie débute le mardi 1^{er} août après les premières vêpres. Dans la nuit du 1^{er} au 2 août, la communion est donnée continuellement de minuit à six heures du matin à l'église de la Visitation. Les confessions y sont très nombreuses et le matin « à l'heure où allait commencer la solennité extérieure, des fidèles cherchaient encore des confesseurs »¹²⁵⁸. Tous ces pèlerins, dont certains viennent de loin, sont animés par la foi et l'amour des deux saints. Un *Guide-manuel du pèlerin d'Annecy* est même édité pour l'occasion afin que tous puissent suivre les exercices et chanter les cantiques composés pour la circonstance.

Le 2 août au matin, dès 6 heures, les cloches de la ville réveillent les pèlerins pour les appeler à venir participer à la grande cérémonie. Les groupes paroissiaux partis du Pâquier arrivent à 7 heures rue Royale. C'est ici que se trouvent les châsses, dont celle de saint François de Sales qui est entourée par la garde d'honneur formée par des membres de la Jeunesse catholique et de l'Adoration Nocturne¹²⁵⁹, ils seraient plus de mille¹²⁶⁰. Chacun des chars est tiré par quatre chevaux « carapaçonnés, [sic] tenus en main par des valets de pied en costume Louis XIII »¹²⁶¹.

La ville pavoisée de mille couleurs, accueille le cortège parti du Pâquier pour suivre le parcours jusqu'à la colline¹²⁶². Plus de deux cents mâts hissent¹²⁶³ haut les couleurs d'Annecy, de la Savoie et de la France côtoyant les oriflammes représentant les saints. Des arcs de

1254 *Ibid.*, n° 30, 28 juillet 1911, p. 580.

1255 *Les Alpes*, 27 juillet 1911.

1256 *Les Alpes*, 30 juillet 1911.

1257 *Ibid.*

1258 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, *op. cit.*, p. 39.

1259 *Ibid.*, p. 43.

1260 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 31, 4 août 1911, p. 607.

1261 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, *op. cit.*, p. 43.

1262 Il passe rue Vaugelas, rue de la gare, rue Royale, quai Eustache Chappuis, puis les Marquisats et la montée vers le nouveau monastère.

1263 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, *op. cit.*, p. 41. Les piliers et les poteaux téléphoniques ayant été utilisés pour l'occasion.

triomphe se dressent sur le parcours emprunté par les châsses, et la rue Royale¹²⁶⁴ ressemble à « une immense cathédrale parée de tentures, de drapeaux et de fleurs »¹²⁶⁵. Les différents groupes ont confectionné, spécialement pour l'occasion, des bannières. Tel est le cas de la Fédération catholique des employés des chemins de fer, dont le drapeau est salué à son arrivée par des applaudissements¹²⁶⁶ ou encore de celui de la Ligue des femmes françaises, qui vient tout juste de se placer sous le patronage de saint François de Sales¹²⁶⁷. Un insigne destiné aux pèlerins est même créé : il s'agit d'un « ruban bleu rayé blanc » supportant une médaille avec « à l'avant saint François de Sales et l'inscription : *translation des reliques, 2 août 1911* et au revers : *Souvenir d'Annecy* »¹²⁶⁸. Toutes ces manifestations décoratives, de joie, montrent à quel point la ville est heureuse d'honorer ces saints. Cela révèle également que malgré la politique laïque, la municipalité a accepté cette grande manifestation, même si aucun des édifices publics de la ville n'est pavoisé¹²⁶⁹. Elle aurait pu l'interdire comme certaines le font pour les processions, puisqu'il s'agit d'une démonstration de ses convictions religieuses.

La procession débute par des groupes paroissiaux du Faucigny entrecoupés par des fanfares faucignerandes, des groupes de jeunes filles ou des patronages. Il est difficile d'estimer le nombre de pèlerins des différentes paroisses, mais le chanoine Lavorel estime que la Vallée de Thônes a envoyé mille six cents de ses habitants¹²⁷⁰, les « hommes y [étant] peut-être la majorité. Ces pèlerins sont reconnaissables entre tous à leur belle tenue, à leurs chants et à leur prière infatigable »¹²⁷¹. Il y a également trois cents pèlerins venus de la région de Vallières, paroisse natale de la mère de saint François de Sales. Des groupes étrangers participent à la procession, toutes les paroisses du canton de Genève et de la ville sont représentées¹²⁷², d'autres venus de la Savoie sont également présents, comme les œuvres catholiques de Chambéry ou encore un groupe de trente Tarins.

Les châsses se mettent en route, les membres des familles des deux saints le suivent, accompagnées des sœurs tourières des différentes Visitation. Vient ensuite le cortège des

1264 Le couvent de la Visitation est installé dans cette rue.

1265 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 41.

1266 *Ibid.*, p. 52.

1267 *Ibid.*, p. 53.

1268 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 29, 21 juillet 1911, p. 568. Il est en vente au prix de vingt centimes au monastère.

1269 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 64.

1270 La vallée de Thônes composée de deux archiprêtrés est la plus représentée puisqu'à elle seule elle fournit presque 11 % des diocésains présents à la cérémonie. L'archiprêtré de Marcellaz arrive en second représentant 8 % des diocésains. Certains archiprêtrés fervents n'ont pu envoyer beaucoup de leurs paroissiens sans doute à cause du temps de transport, de la période, août est une période de gros travaux dans les champs et certains diocésains n'ont sans doute pas eu la possibilité de s'absenter deux jours de leurs exploitations.

1271 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, op. cit., p. 50.

1272 *Ibid.*, p. 52.

prélats qui est « à lui seul, un événement historique »¹²⁷³. Ces derniers, venus de toute la France, mais aussi d'Espagne, d'Italie, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, sont suivis par les aumôniers des Visitations, des membres des différentes académies locales, des députés Crolard (Annecy) et Delachenal (Chambéry) et de la foule.

Le cortège parti à 7 heures de la rue Royale arrive au pied du Semnoz à 9 heures. À midi, le cardinal Maffi, archevêque de Pise, assisté des chanoines du diocèse, célèbre la messe pontificale. Devant la chaleur qui règne, Mgr Touchet annonce que le discours du pèlerinage sera donné le soir à Saint-Maurice¹²⁷⁴, où une foule immense se masse dès avant le début de la cérémonie. Malgré cette chaleur étouffante, la foule se presse autour des reliques. Des prêtres tentent d'assurer un service d'ordre, mais les pèlerins emportent avec eux un souvenir de cette journée, les décorations florales des châsses sont enlevées une à une, les oriflammes de l'estrade sont « déchiquetées »¹²⁷⁵. En fin d'après-midi, toutes les églises de la ville reçoivent un nombre important de fidèles venus écouter les différents prélats. À Saint-Maurice, où Mgr Touchet officie, la foule est quasi aussi nombreuse que lors du panégyrique fait par Mgr Mermillod en 1865¹²⁷⁶. Sur le parvis du nouveau monastère, les chorales de la vallée de Thônes chantent la cérémonie présidée par Mgr Rumeau. Ce dernier demande aux pèlerins de ne pas entrer dans le monastère, pour ainsi laisser partir les reliques vers leurs emplacements dévolus dans la clôture, avant qu'elles ne soient transportées dans la crypte puis dans l'église ultérieurement.

Cette journée de cérémonies se termine par une fête organisée par le syndicat d'initiative, dont l'un des membres est le député Albert Crolard¹²⁷⁷. Une fois la nuit tombée, la ville est presque entièrement illuminée, seuls les bâtiments de l'administration civile restant dans l'obscurité. La ville est dirigée par Blanc, maire radical et franc-maçon. Des feux d'artifices sont tirés de quatre points de la localité¹²⁷⁸, alors que des barques « enguirlandées de lanternes vénitiennes »¹²⁷⁹ naviguent sur le lac qui s'embrase, et qui voit comme des échos sur les hauteurs où des feux de joie sont allumés comme pour marquer l'horizon de la joie des pèlerins venus honorer les saints. Pendant que ces feux illuminent le ciel, des musiciens

1273 *Ibid.*, p. 53.

1274 *Ibid.*, p. 63.

1275 *Ibid.*, p. 64.

1276 *Ibid.*, p. 63.

1277 Élu le 8 mai 1910, il siège sur les bancs progressistes. Il est réélu en 1914 et en 1919.

1278 Le Pâquier, le Jardin public (actuels Jardins de l'Europe), l'Ile des Cygnes et la Jetée.

1279 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d'Annecy...*, *op. cit.*, p. 64

mêlent « à la fête leurs chants et leurs accords »¹²⁸⁰. La fête se termine par « un magnifique bouquet de feu qui [trace] dans les airs un grand *Deo Gratias* »¹²⁸¹, signe de reconnaissance des sœurs pour ces magnifiques cérémonies. Si cette fête « n’eût pas le brillant extérieur que donnaient jadis à ces fêtes le concours de l’armée et l’assistance des corps constitués. [...] Elle eut la valeur, l’importance et la beauté de la plus haute manifestation catholique »¹²⁸².

La presse anticléricale a même « fait trêve de ses blasphèmes »¹²⁸³, elle tait quasiment la cérémonie¹²⁸⁴. Est-ce parce que ce serait donner raison aux catholiques ? Dans le sens où ils n’ont cessé d’affirmer leur foi et ils montrent par cette cérémonie que la foi catholique est encore bien présente et que des gens peuvent se déplacer de loin pour l’honorer ? Est-ce parce qu’ils craignent que les journaux cléricaux soulignent que les fêtes profanes n’attirent « jamais plus de 2 à 3000 personnes »¹²⁸⁵. L’*Excelsior* et le *Savoyard de Paris* parlent de quinze à vingt mille personnes¹²⁸⁶ présentes aux cérémonies, alors que l’*Industriel savoisien* donne un chiffre plus proche de la réalité avec cinquante mille pèlerins. La presse cléricale locale (*L’indicateur de la Savoie*, *La Croix de la Savoie*, *la Semaine religieuse de Savoie*, *La Quinzaine religieuse du diocèse de Tarentaise*) ne tarit pas d’éloges sur la cérémonie qui est qualifiée de « grandiose », de « magnifique ». Elle est à l’unisson avec la presse nationale qu’il s’agisse de *L’Univers*, du *Gaulois*, de *La Croix de Paris*... Les échos de cette « magnifique fêtes » arrivent jusqu’à Rome¹²⁸⁷.

Peu avant cette magnifique cérémonie, l’Académie Florimontane décide¹²⁸⁸ d’honorer l’un de ses deux fondateurs, saint François de Sales, en érigeant, sa statue sur une place publique d’Annecy¹²⁸⁹. Parmi le comité d’honneur se côtoient prélats du plus haut rang, sénateurs,

1280 *Ibid.*, p. 67.

1281 *Ibid.*

1282 J.-M. LAVOREL, *Relations des fêtes d’Annecy...*, op. cit., p. 71.

1283 *Revue du Diocèse d’Annecy*, n° 31, 4 août 1911, p. 605. La couverture de ce numéro comporte le portrait uniquement de saint François de Sales.

1284 *Ibid.*, n° 32, 11 août 1911, p. 619

1285 *Ibid.*

1286 *Ibid.*, p. 622.

1287 *Ibid.*, n° 19, 10 mai 1912, p. 293.

1288 *Les Alpes*, 2 juillet 1911. Il publie le communiqué de l’Académie Florimontane évoquant le souhait de voir s’ériger à Annecy cette statue. « La Savoie toujours soucieuse d’honorer la mémoire de ses plus illustres enfants, ne saurait rester sourde à l’appel de l’Académie Florimontane. [...] C’est donc une œuvre de reconnaissance envers son fondateur que l’académie [...] s’apprête à réaliser. [...] Ainsi un jour sera réalisée la parole prophétique de saint François de Sales : “Un jour viendra que de m’aimer ne sera plus reproché à personne, non plus que ceux qui m’aiment particulièrement ne méritent reproche” ».

1289 *Revue du Diocèse d’Annecy*, n° 34, 25 août 1911, p. 632.

députés, magistrats, professeurs, notables locaux... Pour différentes raisons, la statue ne peut-être réalisée et inaugurée qu'au début des années 1920¹²⁹⁰.

Cette cérémonie marque sans doute une nouvelle fois l'attachement des diocésains à la religion. C'est également à cette occasion que pour la première fois dans l'histoire du diocèse, une section d'Action française se présente publiquement. Il est vrai que cette cérémonie se passe à une période où l'Église se remet des affrontements qui ont eu en son sein, soit avec les prêtres, soit avec les laïcs.

C. Affrontements

a. Modernisme et intégrisme

Le 3 juillet 1907, le Saint Siège publie le décret *Lamentabili* qui réproouve et proscriit une liste de soixante-cinq propositions jugées erronées par Rome. La plupart sont extraites des écrits d'Alfred Loisy, un exégète, dont cinq ouvrages étaient à l'Index depuis 1903¹²⁹¹. Ces erreurs portent sur le droit de la bible, la révélation chrétienne et la nature des dogmes, l'Incarnation et la Rédemption, l'institution des sacrements et de l'Église par le Christ. Des ressemblances ont pu être perçues entre ce décret et le *Syllabus* de 1864. Alors que celui-ci avait accompagné une Encyclique, le décret *Lamentabili* précède l'Encyclique *Pascendi*, parue le 8 septembre 1907. Cette dernière condamne solennellement le modernisme « collecteur de toutes les hérésies » et dresse une sorte de portrait robot du moderniste.

Le modernisme n'a pas véritablement de réseau, il n'a pas de structure comme un mouvement politique, par exemple. Pour mieux comprendre cette crise qui touche la France à la période de la Séparation – comme d'autres pays européens¹²⁹² – il faut remonter dans le dernier quart du XIX^e siècle. Un certain nombre d'intellectuels, parmi lesquels des ecclésiastiques, mettent au service de l'enseignement de l'Église les apports des différentes sciences élaborées tout au long du siècle. Les sciences auxiliaires de l'histoire, comme l'archéologie, la paléographie ou la philologie, incitent un certain nombre d'auteurs à revoir l'histoire du christianisme en étayant leurs propos sur des faits avérés grâce à ces nouveaux apports. C'est ainsi une remise

1290 Elle est alors installée place au Bois, devant le monastère de la Première Visitation, occupé par les sœurs de Saint-Joseph.

1291 Loisy écrit son ouvrage en réponse à *L'essence du christianisme* du théologien allemand Adolf von Harnack.

1292 En Allemagne, les modernistes sont principalement anti-ultramontains. Au Royaume-Uni, il fait appel à une inspiration protestante. En Italie, il assimile « les idées venues de l'étranger sans acquérir une véritable originalité intellectuelle. » A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 439.

en question de l'enseignement dispensé pendant des siècles qui se trouve à l'origine du modernisme. Pendant longtemps l'Église a vécu en dehors de son temps, un peu comme dans un vase clos, ne s'intéressant pas ou peu aux avancées faites dans le monde qui l'entourait.

En 1875, la loi donnant la liberté d'enseignement au supérieur est votée. Suite à cette promulgation, cinq Instituts catholiques sont fondés. De jeunes « savants » y enseignent et font des émules. C'est au tournant du siècle que l'affaire éclate. L'un des symboles du modernisme, même s'il n'est ni le premier ni le seul à être considéré comme tel par ses contemporains, est Alfred Loisy. L'Église a peur du modernisme car il risquerait de lui faire perdre une partie de ses fidèles, même si la majorité de ceux-ci ne suivent les débats qu'avec un certain décalage. Le modernisme n'est pas un problème franco-français, mais il est vrai que sa condamnation se retrouve à une période charnière de l'histoire de l'Église de France : deux ans après la Séparation, trois ans avant la condamnation du Sillon. Les modernistes s'opposent aux intégristes qui luttent pour diffuser le plus largement possible les enseignements pontificaux.

Mgr Campistron traduit lui-même en français le décret *Lamentabili*, qu'il fait paraître dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* du 26 juillet 1907. Un second article du 2 août souligne qu'il est « inutile de déclarer [...] avec quelle filiale et absolue soumission de la rédaction de la *Revue* sera empressée de suivre toujours ces nouvelles directions pontificales »¹²⁹³. Si cette phrase peut paraître fréquente dans ce genre de situation (l'obéissance à l'autorité), il n'en reste pas moins qu'elle peut aussi laisser entrevoir l'attitude du directeur de la *Revue* qui sera l'un des diffuseurs des thèses intégristes dans le diocèse. Un article de l'abbé Gaudeau¹²⁹⁴, professeur à l'Institut catholique, publié dans *La Croix*, rappelle que l'Église ne condamne pas tout ce qui est moderne mais que les soixante-cinq erreurs condamnées par Pie X sont « les audaces folles d'une exégèse faussée et scientifique parce que viciée par une mauvaise méthode de pensée »¹²⁹⁵, ce sont celles du « relativisme, du subjectivisme en un mot du kantisme »¹²⁹⁶.

Ce n'est que dans le numéro du 9 août que Mgr Campistron s'exprime clairement à propos du modernisme¹²⁹⁷. Il propose le décret *Lamentabili* comme « une règle de croyance qui devra être suivie par tous [ses] prêtres et [ses] fidèles diocésains »¹²⁹⁸. Après avoir rappelé qu'il a « mis en garde plus d'une fois [...] notamment lors des retraites pastorales contre les

1293 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 31, 2 août 1907, p. 727.

1294 Il sera également un des diffuseurs de l'intégrisme.

1295 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 31, 2 août 1907, p. 729.

1296 *Ibid.*

1297 Son texte est daté du 3 août depuis sa résidence de Monthoux.

1298 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 9 août 1907, p. 749.

hardiesses et audacieuses témérités de certains novateurs et d'une manière générale contre le modernisme »¹²⁹⁹, il déclare qu'après la clarification de la situation, faite par Rome, il espère de tout cœur que les « novateurs [...] ouvr[iront] enfin les yeux, qu'ils reconnai[tront] loyalement leurs erreurs et qu'ils rentre[ront] au Bercail où le Pasteur suprême les recevra comme des brebis perdues mais heureusement recouvrées »¹³⁰⁰. La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 13 septembre annonce la parution prochaine d'une Encyclique condamnant le modernisme¹³⁰¹. C'est l'occasion – pour l'autorité – de rappeler qu'il est « impossible de se dire moderniste et de rester catholique »¹³⁰². Il ne semble pas avoir eu dans le diocèse de départ de prêtres.

L'évêque prend des mesures avant même les condamnations pontificales. Dans son rapport *ad limina* de 1912¹³⁰³, il déclare avoir « écarté de leur charge d'enseignement »¹³⁰⁴ quatre maîtres qui s'éloignaient de la « vraie doctrine » en les expulsant du séminaire. Ces changements se font à la fin de l'année 1905 et au début de 1907¹³⁰⁵. Ne possédant pas les noms de ces professeurs, nous avons recherché parmi le corps enseignant ceux qui seraient susceptibles de correspondre à ces changements. Le premier est nommé vicaire en paroisse à la fin de l'année 1905. Les trois autres sont – officiellement – victimes d'une restructuration du corps enseignant suite au déménagement du séminaire à Chens. L'étroitesse des locaux entraîne l'impossibilité d'accueillir tous les professeurs, qui deviennent peut-être aussi trop nombreux par rapport au nombre d'élèves¹³⁰⁶. Nous pouvons alors nous demander pourquoi ne pas avoir choisi les prêtres les plus âgés ? Si ce choix n'a pas été fait, c'est donc bien que les trois prêtres cités précédemment sont suspectés de modernisme et qu'ils sont éloignés de l'enseignement pour ne pas faire d'émules. En ce qui concerne les séminaristes, nous ne sommes pas en mesure de dire si certains ont été retirés de l'établissement à cause de sympathie pour les idées modernistes¹³⁰⁷. Il est intéressant de s'arrêter sur les quatre professeurs qui ont été placés dans le ministère paroissial. Ils ont tous fait leur entrée au

1299 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 9 août 1907, p. 749.

1300 *Ibid.*, p. 749-750.

1301 L'Encyclique *Pascendi* paraît le 8 septembre.

1302 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 13 septembre 1907, p. 874.

1303 Rapport *ad limina* 1912. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

1304 *Ibid.*

1305 Nous ne sommes pas en mesure de dire si les élèves du séminaire ont été touchés par la crise moderniste, comme c'est le cas à Rouen, où Nadine-Josette Chaline rappelle que certains ont été « frappés d'exclusion ». Nous en avons trouvé un qui ne rentre pas le 5 février 1907 à Chens. Est-ce sa volonté, est-ce celle de la direction ?

1306 Cf. *supra*, p. 83-84.

1307 Mgr Campistron ne l'évoque pas dans sa visite *ad limina*. De plus nous n'avons pas trouvé d'élèves renvoyés pour cette cause, à cette date, il y a des départs de séminaristes, mais sont-ils en lien avec le modernisme ?

séminaire au temps du supérieurat du chanoine Ville de Quincy. Deux sont allés à Rome, et un à Lyon¹³⁰⁸, pour faire leurs études. Le plus âgé est l'abbé Chaumontet. Né en 1862, il est ordonné en 1885. L'abbé Belleville né en 1868 devient prêtre en 1892, enfin les deux derniers nés en 1872, sont ordonnés en 1895. Qui sont ces quatre professeurs placés dans le ministère paroissial ?

Seul le premier professeur expulsé, l'abbé Humblot, n'a pas fait d'études à l'extérieur du diocèse. Ordonné en 1895, il est vicaire à Boège jusqu'en 1898, date à laquelle il est appelé au grand séminaire pour y enseigner la philosophie et le dogme fondamental. Jusqu'en 1900, il partage cette charge avec l'abbé Belleville. Renvoyé en décembre 1905, il est nommé vicaire à Seyssel où il reste jusqu'en 1907. À cette date, il est nommé à Sciez où il reste jusqu'à sa mort en 1924. Cette paroisse peu pratiquante est assez difficile pour un prêtre.

L'abbé Belleville, quant à lui, est vicaire pendant trois années (1892-1895) avant de partir à Rome pour y obtenir un doctorat de théologie. À son retour en 1898, il entre au grand séminaire. Il y occupe la chaire de philosophie et de dogme fondamental ; en 1900 il prend celle d'histoire ecclésiastique. Cette dernière, précédemment occupée par l'abbé Pissard, est laissée vacante par sa nomination au poste de vicaire général de Mgr Isoard puis à celle de vicaire-capitulaire¹³⁰⁹. Lorsqu'il quitte le séminaire, l'abbé Belleville est nommé curé de Chilly, petite paroisse du Val des Usses. D'après le chanoine Berthoud, Belleville aurait été « sorti du séminaire pour accointance avec le mouvement de Sangnier »¹³¹⁰. Cela n'est pas totalement impossible, puisque nous savons qu'à la même période, un autre prêtre propagandiste du mouvement est nommé dans une petite cure chablaisienne.

Il est intéressant de souligner qu'aucun des prêtres retirés du séminaire – à l'exception de l'abbé Chaumontet – n'est nommé à la tête d'un archiprêtré. C'est donc bien en punition qu'ils sont nommés dans le ministère paroissial. L'abbé Pernoud découvre en 1907 l'expérience de la paroisse. Bachelier ès-sciences en 1881, il est docteur en théologie à Lyon en 1897, puis vice-chancelier de 1897 à 1900, date à laquelle il est appelé au séminaire pour enseigner conjointement à l'abbé Humblot, la philosophie et le dogme fondamental.

Le dernier des prêtres soupçonnés de modernisme est l'abbé Chaumontet, professeur de droit canon. Il est le seul à être nommé à la tête d'un archiprêtré ; il est vrai qu'il est aussi le plus

1308 Nous pouvons nous demander si le « modernisme » ne touche pas qu'une certaine frange « éclairée » du clergé ? Étant, souvent, allé en dehors du diocèse pour leur doctorat n'ont-ils pas été plus ouverts que les autres à ces questions ? L'abbé Pernoud, qui a fait une partie de ses études à Lyon, est licencié ès-sciences, nous pouvons donc nous demander s'il n'a pas été influencé par les avancées et le contexte scientifique ?

1309 L'abbé Pissard n'ayant pas pu être gardé comme vicaire général demande à retourner dans le ministère paroissial. Il est alors nommé à Ville-en-Sallaz.

1310 Entretien avec le chanoine Berthoud (ordonné en 1937), le 13 novembre 2006.

ancien de ces quatre professeurs. Rappelons qu'il a été refusé au poste de vicaire général par l'administration civile. En 1907, il est nommé à Alby-sur-Chéran, archiprêtre de l'avant-pays, qui donne sans doute plus d'instituteurs que de prêtres. L'abbé Chaumontet, ordonné en 1885, part à Rome l'année suivante, où il devient docteur en philosophie et en théologie, licencié en droit canon. En 1888, de retour dans le diocèse, il est successivement vicaire à Villaz et Annecy-le-Vieux. C'est en 1892, l'année de l'arrivée du chanoine Ville de Quincy à la direction du séminaire, qu'il est nommé professeur de philosophie. Suivant les années, il enseigne le Dogme spécial (1898) ou la morale (1899), tout en conservant la chaire de droit canon entre 1894 et 1907. S'adressant au chanoine Rebord, alors qu'il écrivait son *dictionnaire du clergé*, il lui rappelle qu'il fut compris « dans le nombre de ceux qui ne devaient pas rentrer au Séminaire »¹³¹¹. Il poursuit ainsi : « Pourquoi ? Je n'ai pas eu à le demander et je dois croire que ce fut pour des motifs très légitimes imposés par les circonstances. Mais alors une administration simplement bienveillante tient à cœur de ne pas oublier celui qui fut victime de ces circonstances et de corriger le plus possible la brutalité des événements. Moi, je fus nommé à Alby-sur-Chéran, Mgr ne connaissait pas Alby-sur-Chéran, ses conseillers le connaissent »¹³¹². Il termine en soulignant qu'il souffre de cette nomination et que ce n'est pas là le poste qu'il espérait occuper vu son niveau d'études et son ancienne fonction de « promoteur de la foi », qui lui promettait le canonicat honoraire. Faut-il voir une punition dans cette nomination à la tête d'une paroisse peut pratiquante ? Sans doute, l'archiprêtre d'Alby-sur-Chéran ne fait pas partie des meilleurs du diocèse, d'ailleurs certaines de ses paroisses connaissent des poussées d'anticléricalisme.

L'abbé Chaumontet ne peut pas écrire au vicaire général – qui était aussi le supérieur du séminaire en 1907 – qu'il sait que son retrait du séminaire est sans doute dû à des idées modernistes. Sa lettre est peut-être aussi destinée à rappeler à l'entourage de l'évêque qu'il attend une nomination meilleure selon lui. Peut-être ne professait-il pas de telles idées, mais comme à cette époque tout le monde était suspect, a-t-il été simple victime d'une suspicion ? Sa lettre laisse supposer qu'il a été évincé du séminaire et que pour compenser cette situation, il aurait dû être nommé dans une bonne paroisse, mais la réalité fut toute autre, ce qui laisse donc bien penser qu'il a été à Alby-sur-Chéran en punition. D'après le chanoine Berthoud, l'abbé Chaumontet aurait également été proche des idées du Sillon¹³¹³.

1311 AAS. Boîte Rebord, Dictionnaire du clergé, n° 12. Lettre de l'abbé Chaumontet au chanoine Rebord, 2 juillet 1918.

1312 *Ibid.*

1313 Entretien avec le chanoine Berthoud, le 13 novembre 2006.

Nous avons dit précédemment que l'évêque rappelait à ses prêtres et à ses fidèles que ceux qui s'étaient fourvoyés en se rapprochant du modernisme, pouvaient revenir à l'Église, et que reconnaissant leurs fautes, ils pourraient reprendre des activités normales. Il est intéressant de souligner, que l'abbé Pernoud, quitte le séminaire en février 1907¹³¹⁴ pour être nommé dans une petite paroisse¹³¹⁵. En 1909, il écrit un ouvrage sur les manuels condamnés. Ce dernier reçoit les félicitations de l'Ordinaire¹³¹⁶. Comprenant rapidement que la presse joue un rôle sur les fidèles, il fait partie des premiers à créer un bulletin paroissial. Dès l'été 1907, il dote Amancy d'un bulletin de liaison permettant d'informer les paroissiens et de les former à la réflexion. Pour lui, il s'agit là d'« une des meilleures œuvres d'apostolat »¹³¹⁷. Ses premiers articles portent sur la famille, l'école et le droit des parents quant au regard qu'ils doivent porter sur le respect de la neutralité scolaire.

En 1910, le Pape demande aux évêques de faire prêter à leur clergé un serment anti-modernisme¹³¹⁸, comportant pas moins de vingt-six pages. Dans le diocèse, les prêtres le prêtent probablement. Ici, comme à Rouen, ils font « acte d'obéissance, et si certains, peut-être, gardent au fond d'eux-mêmes quelque sympathie pour ces théories, tous prêteront le serment antimoderniste exigé désormais »¹³¹⁹. Le 24 février 1911, Mgr « rappelle [aux] Curés et [aux] aumôniers que les prêtres et religieux étrangers au diocèse, invités à prêcher ou à confesser dans leurs églises ou chapelles, doivent être munis d'un certificat établissant qu'ils ont prêté le *serment antimoderniste* entre les mains de leur Évêque ou leur Supérieur »¹³²⁰. L'Ordinaire craignant sans doute que des prêtres viennent dans son diocèse présenter des idées condamnées par Rome.

En réponse au mouvement moderniste, un réseau secret se constitue à Rome sous l'impulsion de Mgr Benigni. Il prend le nom de *Sodalitium Piantum* (Sodalité Saint Pie V), plus connu sous le nom de *Sapinière*. Ce réseau international a pour but de dénoncer les « ennemis du dedans », c'est-à-dire les modernistes et tous ceux qui seraient tentés par le non-respect des directives romaines. L'intégrisme connaît sans doute un certain écho dans le diocèse. Nous ne

1314 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 24 février 1954, p. 112. « Et quand, il en sortit [du grand séminaire], en 1907, il donna l'un de ces exemples d'obéissance simple, droite, totale, dont le souvenir, toujours d'actualité, doit rester une lumière. Il allait d'ailleurs compléter sa formation pastorale et préparer ainsi le sage équilibre de ses conseils et la solidité de ses initiatives à venir ».

1315 Il s'agit de la paroisse d'Amancy.

1316 En 1927, il est choisi comme vicaire général. Lui qui a été expulsé du séminaire sans doute à cause du modernisme y revient comme supérieur en 1922.

1317 N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 117.

1318 Les candidats au sacerdoce doivent le prêter jusqu'en 1967. E. FOUILLOUX, « Christianisme », *Histoire du christianisme...*, op. cit., t. 12, p. 152.

1319 N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 113.

1320 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 24 février 1911, p. 176.

connaissions pas clairement les opinions de Mgr Campistron, mais il ne semble pas être véritablement intégriste ; en revanche l'abbé Ogier, rédacteur de la *Revue du Diocèse d'Annecy* est en contact avec la Sapinière de Mgr Benigni¹³²¹. Le journal à mouvance catholique *L'Indicateur de la Savoie*¹³²² n'est pas non plus indifférent aux thèses intégristes. Cet hebdomadaire, dirigé par Jean Niérat¹³²³, est diffusé dans les deux départements Savoyards jusqu'en 1914. Jusqu'à la Séparation, *L'Indicateur* est plutôt conservateur mais sans plus. C'est après 1905 et progressivement qu'il devient « au long des pages, le pourfendeur du sillonnisme et de tous les modernismes »¹³²⁴. En novembre 1911, un article rappelle que « le catholicisme intégral et l'obéissance au Pape et à l'évêque n'admettent pas la diminution de la vérité et les compromissions que dictent les convenances et les circonstances. Obéir au Pape, c'est aller droit son chemin, et ne jamais dévier. C'est être toujours et quoi qu'il en coûte fils de l'Église »¹³²⁵. Au printemps 1911, le royaliste¹³²⁶ Dom Besse donne, dans l'ancienne église Saint-François à Annecy, une conférence sur le thème : « Libéralisme et démocratie »¹³²⁷. Ce sont près de six cents personnes qui assistent à la conférence, dont une cinquantaine de prêtres. Parmi les personnalités présentes se trouvent Mgr Campistron, Paul Taponnier, Sauthier-Thyrion ou encore des royalistes comme le comte de Guigné (père de Jacques) ou encore de Charrette, le beau-père de Jacques de Guigné. Au cours de la causerie, un parallèle est fait entre saint François de Sales et la situation actuelle de l'Église. Dom Besse rappelle qu'il réfutait « avant la lettre du libéralisme et des succédanées : le Modernisme et le sillonnisme »¹³²⁸. Concernant la presse catholique, l'abbé Lavorel, directeur de *La Croix de la Haute-Savoie* – depuis le « renvoi de l'abbé Mossuz en 1905 – résiste aux tentations intégristes, ne laissant pas les thèses pénétrer son journal ». De la même façon, il s'oppose dès avant la guerre à l'Action française¹³²⁹.

1321 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 28.

1322 E. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral...*, op. cit., p. 69. Ce journal fondé en 1879 s'arrête en 1914.

1323 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 271. Au moment de son décès en 1915, la *Revue du Diocèse d'Annecy* « remplit un devoir de justice et de reconnaissance » envers Niérat en rappelant qu'il était « un ardent patriote, citoyen d'une loyauté qui ne tergiverse jamais avec le devoir [et qui est] par-dessus tout un chrétien fervent et instruit ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 20 août 1915, p. 404.

1324 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 271.

1325 *L'Indicateur de la Savoie*, 25 novembre 1911. Article de Ignotius.

1326 *Ibid.*, 16 septembre 1911. Il est membre de l'Action française. À partir de 1910, il signe sous le pseudonyme Jehan, la chronique religieuse de France de *L'Action française*. Thomas Roman dans la présentation qu'il fait du livre de Jacques Prévotat sur *Les Catholiques et l'Action française...* écrit que Dom Besse est un « véritable agent recruteur » pour le mouvement de l'Action française. URL : <http://www.parutions.com/pages/1-4-7-2703.html>. Site consulté le 13 décembre 2007.

1327 *L'Indicateur de la Savoie*, 6 mai 1911.

1328 *Ibid.*

1329 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 267.

Les thèses intégristes sont également relayées par le directeur de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, l'abbé Ogier. La *Revue*, comme *L'Indicateur de la Savoie*, publie plusieurs références à Joseph de Maistre. Nommé à ce poste en 1904, l'abbé Ogier¹³³⁰ démissionne, officiellement pour raison de santé¹³³¹, en mars 1913¹³³². Cependant, tout laisse penser qu'il est mis en retraite par décision de l'évêque sans doute à cause de ses positions intégristes et de ses relations avec la Sapinière. L'archevêque de Chambéry, Mgr Dubillard, est président de la ligue sacerdotale internationale *Pro Pontifice et Ecclesia*. Cette ligue lancée par le P. Chiaudano¹³³³ se « propose de lutter contre le libéralisme catholique et le modernisme par la promotion de "journaux intégralement pontificaux" »¹³³⁴. Son but est également de « briser l'isolement » de Pie X et de « diffuser les encycliques hostiles au libéralisme et au modernisme »¹³³⁵. C'est pour l'aider dans sa tâche, qu'en 1912, Mgr Dubillard¹³³⁶ fait appel à l'abbé Ogier comme secrétaire général et comme responsable de la revue *Acta Sodalitatis Sacerdotalis Internationalis Pro Pontifice et Ecclesia*¹³³⁷, imprimée à Annecy. En octobre 1912, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie un appel de l'archevêque qui recommande « vivement l'institution de cette œuvre INTERNATIONALE qui a pour but de promouvoir le plus parfait dévouement au Saint-Siège parmi les prêtres. [Mgr Dubillard a] examiné cette œuvre pour REPONDRE AU DESIR DU SAINT PERE et [il] la regarde comme véritablement providentielle pour le temps présent »¹³³⁸. En mai 1913, les statuts de la *Ligue Pro Pontifice et Ecclesia* sont publiés dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Ils sont accompagnés de deux lettres adressées au Cardinal Dubillard, respectivement par Pie XI et son secrétaire d'État, Merry del Val¹³³⁹.

Si jusqu'en 1913, Mgr Campistron ne dit rien sur les activités du directeur de la *Revue*, à cette date, le ton change et Ogier est remplacé par le chanoine Moccand à la tête du bulletin diocésain. Pourquoi ce changement d'attitude de la part de Mgr Campistron ? Est-ce en

1330 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 9, 4 mars 1921, p. 90. L'abbé Ogier fait partie des dix-sept premiers membres de l'Adoration Nocturne d'Annecy, association fondée en 1908. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, il quitte l'œuvre, probablement avant la guerre. Pourquoi la quitte-t-il ? Est-ce en rapport avec ses positions intégristes ? Est-ce suite à son renvoi de la direction de la *Revue* ; ou est-ce pour raisons de santé ?

1331 L'entrefilet publié dans la *Revue* n° 11 du 14 mars 1913 souligne que c'est « en raison du travail que lui imposent ses fonctions de secrétaire de la *Ligue Pro Pontifice et Ecclesia* et aussi les ménagements qu'exige sa santé que M. l'abbé Ogier a présenté sa démission [...] à Mgr qui l'a accepté et l'a remercié du soin et du dévouement qu'il avait mis à remplir cet emploi ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, p. 165-166.

1332 Il est remplacé par le chanoine Moccand, ancien vicaire général de Mgr Isoard et ancien vicaire capitulaire. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 14 mars 1913, p. 166.

1333 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 168.

1334 *Ibid.*, p. 311.

1335 *Ibid.*, p. 168.

1336 Il est fait cardinal en 1911.

1337 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 311.

1338 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 18 octobre 1912, p. 660-661.

1339 *Ibid.*, n° 22, 30 mai 1913, p. 344-347.

rapport avec sa visite *ad limina* et sa rencontre avec Mgr Merry del Val, qui est lui-même en opposition avec Mgr Benigni¹³⁴⁰ ? Il faut tout de même souligner que Mgr Campistron prend une initiative qui va à l'encontre de son archevêque. Il choisit de relever de ses fonctions de directeur de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, celui qui est aussi secrétaire général d'un organisme présidé par l'archevêque. De plus, ce prêtre avait sans doute acquis un certain respect dans le diocèse, puisque c'est lui qui se porte acquéreur des bâtiments des franciscaines de Tessy et qui les met à la disposition du grand-séminaire¹³⁴¹. Le renvoyer, c'est également ne pas tenir compte de ce geste qui a permis aux séminaristes de se rapprocher d'Annecy et de bénéficier d'une installation meilleure que celle de Chens. Cet achat est effectué le 5 juin 1912, l'année même où Ogier devient secrétaire de la *Ligue Pro Pontifice et Ecclesia* et moins d'un an avant sa « démission »¹³⁴² de la direction de la *Revue du Diocèse d'Annecy*.

Le 1^{er} mars 1914, l'abbé Ogier se plaint qu'ils sont « découverts [... et que] l'évêché fait ouvertement campagne contre » eux, que « mot d'ordre est donné au clergé de se désabonner et de faire se désabonner les fidèles » de *L'Indicateur de la Savoie*¹³⁴³. Ce journal s'étant adressé à Rome afin d'obtenir son jugement, reçoit un autographe de Pie X qui le félicite, louant son « énergie dans le bon combat de la foi »¹³⁴⁴. L'abbé Ogier est fait camérier d'honneur du Saint-Père le 11 mars 1914¹³⁴⁵, presque un an jour pour jour après son renvoi de la *Revue*. Il sera également directeur de la *Ligue*¹³⁴⁶.

Mgr Campistron semble prendre par deux fois des mesures précédant celles de Rome. En 1905 et 1907, il éloigne de l'enseignement des professeurs qu'il juge suspects de modernisme. En 1909, soit un an avant Rome, il condamne le mouvement silloniste.

b. Le Sillon

Aux alentours de 1900, deux groupements catholiques s'occupent de la jeunesse dans le diocèse : l'ACJF et le Sillon. La première tendant à s'imposer par rapport à la seconde. Le Sillon bénéficie vraisemblablement de la propagande réalisée par l'abbé Rhuin, curé d'une

1340 En 1911, suite à un différend entre les deux hommes, Mgr Benigni démissionne de son poste de Sous-secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques.

1341 Cf. *supra*, p. 84.

1342 Officiellement, il donne sa démission pour raison de santé, il meurt en 1941.

1343 C. SORREL, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 274.

1344 *Ibid.*

1345 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 311.

1346 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 6 février 1936. Il est alors rappelé que les personnes intéressées par la *Ligue* doivent s'adresser au chanoine Cuttaz, supérieur du grand séminaire.

paroisse chablaisienne¹³⁴⁷. Il semble également que les abbés Chaumontet et Belleville aient été des soutiens au mouvement de Sangnier¹³⁴⁸. Charles Molette rappelle que « le Sillon semblait se comporter comme si les laïcs devaient assumer leurs tâches indépendamment de la tâche ecclésiastique, tandis que l'ACJF semblait affirmer que – tout en agissant sous leur propre responsabilité – les laïcs devaient, à quelque échelon que ce soit, faire hommage de leur zèle aux pasteurs légitimes, puisque la mission de l'Eglise au sein du monde est en jeu »¹³⁴⁹.

Le Sillon naît « modestement dans un collège catholique » de Paris¹³⁵⁰ en 1894. S'inspirant des doctrines chrétiennes de Léon XIII, notamment de son encyclique *Rerum Novarum* (1891) et de sa politique de « ralliement », il voudrait être le porte-parole d'une démocratie chrétienne qui souhaite affirmer – politiquement et socialement – la présence de l'Eglise dans les problèmes du siècle à venir. Il désire être « le mouvement d'un groupe de laïques voulant réaliser en France, à l'aide du christianisme, une œuvre temporelle : la République démocratique »¹³⁵¹. Lors de sa création, il reçoit l'approbation d'une majorité d'ecclésiastiques même si certains sont rapidement méfiants vis-à-vis de ce nouveau mouvement qui risquerait d'échapper à l'autorité cléricale. Madeleine Reberieux rappelle que « jusqu'en 1906, les évêques sont en général heureux de recruter contre l'anticléricalisme des forces neuves »¹³⁵².

D'après l'abbé Rhuin, sans doute le principal diffuseur¹³⁵³ du mouvement dans le diocèse, le Sillon « est une œuvre d'éducation sociale populaire » se proposant de « former une élite démocratique capable de transformer la masse des citoyens par une pénétrante action de rayonnement »¹³⁵⁴. Sangnier insiste particulièrement sur la capacité des sillonnistes à prendre la parole en public. D'ailleurs dès les débuts du mouvement des concours comportant une

1347 Henri Baud dans son *Histoire du diocèse d'Annecy* (p. 246) parle de l'abbé Charles-Félix Mermaz, directeur de la *Croix de la Haute-Savoie* depuis 1899 qui aurait diffusé les idées de Sangnier. Sans doute y a-t-il confusion sur la personne. Il existe bien un Charles-Félix Mermaz, mais il est ordonné le 8 juillet 1906 et nommé vicaire à Marlioz, le 31 juillet. Il est donc impossible qu'il ait été directeur de la *Croix* en 1899. En fait, Baud a confondu Mermaz et Mossuz, qui lui est bien directeur de *La Croix de la Haute-Savoie*, d'août 1899 à janvier 1905. Cette confusion est reprise dans par Françoise Paoli dans *l'Histoire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 11.

1348 Entretien avec le chanoine Berthoud, le 13 novembre 2006.

1349 C. MOLETTE, *L'ACJF...*, *op. cit.*, p. 448.

1350 Sur le sujet voir J. CARON, *Le Sillon et la démocratie chrétienne 1894-1910*, Paris, 1967.

1351 ADHS, 1 J 2055, L. RHUIN, *Le Sillon. Ce qu'il est. Ce qu'il veut. Par un curé de campagne*, manuscrit, p. 14.

1352 M. REBERIOUX, *La République radicale...*, *op. cit.*, p. 162.

1353 Il n'est pas le seul propagandiste, mais il est le plus connu aujourd'hui. Une nouvelle fois, les lacunes des archives concernant l'épiscopat de Mgr Campistron posent problème.

1354 ADHS, 1 J 2055, L. RHUIN, *Le Sillon...*, *op. cit.*, p. 14. C'est également l'idée diffusée par l'abbé Paravy, introducteur du Sillon dans le diocèse de Chambéry. Il rappelle que la « formation d'une élite » est « une œuvre d'éducation démocratique ». C. SORREL, « Les catholiques Savoyards et la question sociale au début du XX^e siècle », *Etudes Savoyardes*, n° 1, p. 149.

épreuve orale sont organisés. La petite conférence préparée à l'avance – notamment grâce aux ouvrages des bibliothèques – devait durer environ trente minutes et être prononcée sans note¹³⁵⁵. Le mouvement s'ouvre à tous les niveaux sociaux, l'étudiant côtoie l'ouvrier et chacun doit apporter quelque chose à l'autre. En aucun cas, l'étudiant ne doit se sentir supérieur à l'ouvrier, il doit le conseiller dans le choix des ouvrages pour les « conférences », mais il ne doit pas être pédant. Les cercles d'études sont la base de la réflexion. En 1905, ils groupent environ dix mille jeunes. Il y a ceux qui sont en relation avec le Sillon tout en faisant partie d'une autre organisation et ceux qui sont du Sillon¹³⁵⁶.

Si au départ, les relations sont bonnes entre Sillon et ACJF, elles se dégradent rapidement à partir des années 1902. À cette date, une certaine rivalité apparaît de plus en plus clairement entre les deux mouvements. À partir de 1903, et le congrès de Châlon-sur-Saône, les marques de distance entre les deux mouvements sont de plus en plus évidentes, la rupture devient inéluctable. Jeanne Caron rappelle le manque de compréhension entre Bazire et Sangnier, alors que quelques années auparavant ils présidaient à tour de rôle ou ensemble les congrès de l'ACJF¹³⁵⁷.

Compte tenu des lacunes des archives diocésaines, il n'est pas possible d'établir une date précise quant à l'implantation du mouvement dans le diocèse. Sans doute arrive-t-il avec l'engagement de l'abbé Rhuin dans le mouvement vers 1904¹³⁵⁸, même s'il est probable que certains jeunes aient eu des contacts avec ce mouvement avant cette date. Il semble tout de même que la jeunesse catholique s'étant implantée dès 1901 laisse peu de place pour le Sillon. D'ailleurs ce dernier – au niveau national – se plaint du monopole de l'ACJF sur la jeunesse. Il est irrité par le fait que les mouvements de la jeunesse catholique trouvent une place quasi d'office au sein des organisations catholiques. En janvier 1904, Albert de Mun pousse les cercles d'études vers l'ACJF, les détournant ainsi du Sillon¹³⁵⁹. Sans doute existe-t-il à Annecy un cercle d'études proche du Sillon, puisque Marc Sangnier y vient en 1905 pour une conférence contradictoire¹³⁶⁰. À cette occasion, il fait part à l'évêque des difficultés que le

1355 J. CARON, *Le Sillon...*, op. cit., p. 138. Cette idée de petite conférence à présenter sera reprise par les mouvements de jeunesse dans le diocèse d'Annecy, au milieu des années Trente, notamment par le biais du concours d'éloquence, créé par le chanoine Clavel.

1356 *Ibid.*, p. 144-145.

1357 *Ibid.*, p. 261.

1358 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 362. « Il entre en relation avec Marc Sangnier en 1904 et contribue à la diffusion des idées du Sillon dans le diocèse ». Il décède en 1949, aucune de ses notices nécrologiques ne fait mention de son passé silloniste. Le Sillon arrive dans le diocèse entre 1901 et 1905 puisque l'abbé Mossuz, aumônier de la jeunesse catholique est présent à ses premiers pas.

1359 J. CARON, *Le Sillon...*, op. cit., p. 296.

1360 Sans doute Sangnier profite-t-il de sa venue à Chambéry où se tient un congrès Silloniste pour venir jusqu'à Annecy.

mouvement rencontre auprès de ses confrères¹³⁶¹. L'Ordinaire lui rappelle qu'on « juge un arbre sur les fruits qu'il porte : les évêques [le] jugeront d'après les résultats de [son] œuvre »¹³⁶². Quoiqu'il en soit, en janvier 1906, il est décidé, par le Sillon d'Annecy, que tous les premiers mardis¹³⁶³ du mois se tiendrait un « déjeuner intime » où les membres pourraient ainsi être en contact « intime et constant » les uns avec les autres. Ce déjeuner serait précédé d'une petite réunion d'une dizaine de minutes, où l'un des membres prendrait la parole sur un sujet « moral ou social ». Le déjeuner devrait se tenir le 6 février à l'hôtel de la gare, pour le prix de un francs cinquante¹³⁶⁴.

C'est donc dans ce contexte tendu que les sillonnistes du diocèse tentent de s'implanter. Il semble que rapidement l'évêque marque une certaine distance vis-à-vis de ce mouvement qu'il n'apprécie guère, comme nombre de ses confrères, tel Mgr Turinaz (Nancy), ou encore Mgr de Cabrières (Montpellier). En 1906, l'abbé Rhuin, est nommé curé de Seytroux¹³⁶⁵, petite paroisse chablaisienne de cinq cent quarante-cinq âmes. Faut-il voir ici un signe avant-coureur de la disgrâce du mouvement par l'Ordinaire¹³⁶⁶ ? La *Revue du Diocèse d'Annecy* publie peu d'articles concernant le Sillon. Est-ce que cela signifie que le mouvement est peu présent dans le diocèse ? Ou que l'autorité ne lui étant guère favorable préfère garder ses pages pour les chroniques de la jeunesse catholique ? Dans tous les cas, les articles publiés sont défavorables au mouvement. L'abbé Ogier, directeur de la *Revue* depuis 1904, est probablement hostile à ce mouvement. En 1907, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie plusieurs articles de provenances diverses, et rappelant tous que les prêtres ne doivent pas participer au Sillon. Tel est le cas de la lettre de l'évêque de Bayonne adressée à l'un de ses prêtres où il rapporte les propos de Pie X sur le Sillon, le saint-Père aurait déclaré que « ces jeunes gens suiv[ai]ent une voie fâcheuse : *Viam sequuntur damnosam* » ajoutant qu'il n'aimait pas que des prêtres entrent dans cette formation car ils risquent de se faire « guider et conduire par des laïques »¹³⁶⁷. L'évêque d'Annecy « fait siens [...] les conseils et les prescriptions contenus dans cette lettre, qui reflète absolument les pensées et sentiments

1361 A. MONNIOT, « *Le Sillon* » devant l'Épiscopat. 52 consultations de Cardinaux, Archevêques et Évêques, *op. cit.*, p. 78.

1362 *Ibid.*, p. 79.

1363 Le choix de ce jour est fait en relation avec le marché qui se tient de façon hebdomadaire dans la ville. Certains jeunes se rendant à Annecy à cette occasion, il est aisé de penser que le déjeuner attirera plus de monde ce jour qu'un autre.

1364 *La Croix de la Haute-Savoie*, 14 janvier 1906.

1365 Il était auparavant vicaire à Saint-Julien, sans doute a-t-il eu des contacts avec Paul Tapponnier, qui est alors vice-président de l'ACJF pour cet arrondissement. Il connaît l'expérience de la Jeunesse catholique, puisque le 3^e congrès de l'UD se tient, à Saint-Julien, en 1903. Il sait sans doute que l'implantation du Sillon sera difficile.

1366 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 362.

1367 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 21 juin 1907, p. 582.

exprimés par Sa Grandeur à la dernière retraite ecclésiastique »¹³⁶⁸. Un nouvel article rappelle la publication de la lettre de l'évêque de Bayonne et de l'ajout de Mgr Campistron, soulignant que ces deux documents ne peuvent « entrer dans le domaine de la polémique »¹³⁶⁹.

À partir de septembre 1907, « on peut considérer que la question du Sillon se pose à l'Église de France dans son ensemble et à Rome alors qu'elle était jusque-là affaire de cas particuliers à régler diocèses par diocèses »¹³⁷⁰. C'est à cette date, qui correspond à la condamnation du Modernisme par Rome (Encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907), que les évêques passent d'un plan « disciplinaire à un plan théologique »¹³⁷¹ pour justifier les condamnations du Sillon. Le 13 septembre 1907, l'interdiction faite par Mgr Péchenard est publiée. L'évêque de Soissons après avoir rappelé qu'un congrès sillonniste devait se tenir dans sa ville, interdit à tous les prêtres et séminaristes d'y assister. Il ne manque pas de rappeler que si un séminariste – grand ou petit – contrevenait à cette directive, il ne le recevrait plus au Séminaire¹³⁷². Le 3 juillet 1908, un nouvel article concernant le Sillon paraît ; cette fois-ci c'est par rapport à une réunion tenue à Angers et présidée par Sangnier. L'Ordinaire du lieu ayant interdit à ses prêtres d'y prendre part car « on ne doit pas ignorer que l'organisation du Sillon n'a pas cessé de provoquer, sous le rapport de la doctrine comme au point de vue social, de graves et légitimes appréhensions »¹³⁷³. Le seul journal qui insère des articles favorables au Sillon est *La Croix de la Haute-Savoie* qui publie, jusqu'en 1905, des extraits de textes provenant de la doctrine du Sillon. Le départ de l'abbé Mossuz met un coup d'arrêt à cette bienveillance. Nous savons que l'abbé Mossuz est « présent aux premiers pas du Sillon d'Annecy »¹³⁷⁴ et qu'à cette période, les relations avec la jeunesse catholique sont « cordiales »¹³⁷⁵. Cependant, devant l'essor de l'ACJF, il doit s'effacer¹³⁷⁶.

S'adressant à Sangnier, l'abbé Rhuin lui déclare que dans son diocèse « l'autorité ecclésiastique – on ne sait trop pourquoi – considère le Sillon d'un très mauvais œil » et que comme ses « confrères sympathiques au Sillon » il est tenu « à une grande réserve relativement à la propagande extérieure de[s] idées »¹³⁷⁷. Il souligne également que la presse

1368 *Ibid.*, p. 583.

1369 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 21 juin 1907, p. 583.

1370 J. CARON, *Le Sillon...*, *op. cit.*, p. 641.

1371 *Ibid.*, p. 657.

1372 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 13 septembre 1907, p. 872.

1373 *Ibid.*, n° 27, 3 juillet 1908, p. 638.

1374 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 299.

1375 *Ibid.*

1376 *Ibid.*, p. 22.

1377 ADHS, 1 J 2055, brouillon de la lettre adressée par Rhuin à Sangnier, sans date.

locale n'est guère favorable au mouvement, écrivant que « toute la presse régionale représentée surtout par le *Nouvelliste de Lyon* — ~~organe officiel et très répandu~~¹³⁷⁸ du parti orléaniste – est nettement hostile au Sillon. Si bien que [les] populations ne connaissent le Sillon que par les méchantes calomnies ~~et les suspicions injustifiées~~ dont celui-ci est quotidiennement l'objet de la part de la presse réactionnaire »¹³⁷⁹.

C'est sans doute à cette période, au début de 1907¹³⁸⁰, que l'abbé Rhuin adresse à Marc Sangnier, un manuscrit afin qu'il le corrige¹³⁸¹. Son « petit ouvrage », intitulé *Le Sillon. Ce qu'il est, ce qu'il veut, par un curé de campagne*, est destiné « principalement aux habitants de la campagne »¹³⁸², car il s'est aperçu « combien les idées sillonnistes avaient de prise sur les populations rurales »¹³⁸³. Sans doute cette affirmation est exacte, cependant nous pouvons nous demander si elle est réelle ou si l'abbé n'exagère pas en vue de « flatter » Sangnier ? L'abbé estime que si la publication est possible, le livre « arrive à son heure »¹³⁸⁴ puisque la propagande sillonniste s'intéresse peu au monde paysan¹³⁸⁵, mais plutôt à celui des ouvriers et de la ville. Il est intéressant de souligner un passage de la lettre qui a été barré par l'abbé lui-même. Il écrit que « le paysan [...] qu'[il] connai[t] se montre très défiant à l'égard des nouveautés. De plus, il est peu ouvert, peu communicatif. Mais aussi parce qu'il est fermé, quand une idée a pénétré en lui, elle ne sort plus. D'autre part, on trouve chez les paysans des réserves de bonnes et saines énergies qu'il serait imprévoyant au dernier chef de ne pas canaliser vers la Démocratie »¹³⁸⁶. Il garde l'anonymat à cause de la position de l'évêché sur la question du Sillon. Il souligne cependant qu'il a donné son manuscrit à un ancien professeur du grand séminaire pour « l'examiner du point de vue doctrinal »¹³⁸⁷. Lorsqu'il dit « ancien professeur » s'agit-il d'un professeur à la retraite ou d'un enseignant dont la nomination en paroisse est dû à une suspicion de modernisme ?

Le livre de l'abbé Rhuin est publié en 1908 à Genève¹³⁸⁸. Il n'aura pas le temps de beaucoup servir puisque Mgr Campistron condamne le Sillon lors du premier congrès diocésain des œuvres en novembre 1909. Il n'est pas le premier prélat français à le faire. À Quimper, Mgr

1378 Barré dans le texte.

1379 ADHS, 1 J 2055, brouillon de la lettre adressée par Rhuin à Sangnier, sans date.

1380 Il écrit « Curé depuis quelques mois d'une paroisse de montagne ». Il est nommé à Seytroux en novembre 1906.

1381 Le livre est imprimé à Genève. Nous ne connaissons ni son tirage ni sa diffusion.

1382 ADHS, 1 J 2055, brouillon de la lettre adressée par Rhuin à Sangnier, sans date.

1383 *Ibid.*

1384 *Ibid.*

1385 ADHS, 1 J 2055, brouillon de la lettre adressée par Rhuin à Sangnier, sans date.

1386 *Ibid.*

1387 *Ibid.*

1388 *Le Sillon*, par un curé de campagne, Genève, Imp. L. Gilbert, 1908, 142 pages.

Dubillard¹³⁸⁹ le fait dès 1906 et « dès 1908, dix archevêques et vingt-six évêques ont interdit à leurs prêtres de faire partie du Sillon »¹³⁹⁰. Faut-il voir ici une influence « des milieux conservateurs et tout particulièrement de ceux qui gravitent autour de l'Action française » cherchant à « contrecarrer l'influence du Sillon »¹³⁹¹ ? Cette condamnation ne surprend pas lorsque l'on sait que Mgr Campistron, comme cinquante et un de ses confrères, répond¹³⁹² à une enquête lancée par le journaliste Albert Monniot¹³⁹³. L'évêque déclare répondre au questionnaire sans préambule et dire ce qu'il pense du Sillon¹³⁹⁴. Il assimile le mouvement à une « petite Église »¹³⁹⁵, où les membres « ne se font pas scrupule d'y critiquer les décisions de l'autorité diocésaine, de blâmer les actes [...] en un mot de se mettre en révolte contre elle, non pas ouvertement, mais dans l'ombre et en cachette ». Pour lui, il « substitue l'autorité et l'influence des laïcs à celle du clergé » et il est pour lui « un devoir des Évêques de fermer leurs diocèses aux idées du Sillon ». D'après l'Ordinaire, ce qui dérange l'épiscopat réside dans le fait que le Sillon « entende donner à la jeunesse catholique un idéal nouveau de vie morale et religieuse ». Il évoque également la question de l'obéissance à l'Église en rappelant que les laïques doivent se « soumettre avec docilité au magistère institué par Jésus-Christ, et recevoir, avec une foi entière et une grande pureté de cœur, les bienfaits et les grâces du ministère sacré »¹³⁹⁶.

Le 8 décembre 1909, l'abbé Rhuin s'adresse à Marc Sangnier pour l'informer « qu'il pleut sur le Sillon [...] dans la Haute-Savoie »¹³⁹⁷. Mgr Campistron déclare expressément qu'il interdit « formellement à tous [les] prêtres et à tous [les] fidèles les écrits, livres, brochures, journaux et tracts, entachés de modernisme et de sillonnisme »¹³⁹⁸. Cette condamnation est réitérée dans une lettre circulaire adressée à tous les prêtres via la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Cette « presse diocésaine qui est tout entre les mains de la Réaction a immédiatement fait chorus avec Mgr et – telle une troupe d'hyènes et de chacals – s'est abattue avec frénésie, en une

1389 Nommé à Chambéry, il condamne à nouveau le mouvement dans son nouveau diocèse en août 1908.

1390 A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 426.

1391 N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 134.

1392 Il répond le 25 octobre 1909, soit un mois avant la tenue du congrès des oeuvres.

1393 J. CARON, *Le Sillon...*, op. cit., p. 673-674. Albert Monniot lance son enquête auprès de 86 évêques et il obtient 52 réponses, mais il est nécessaire de rappeler que parmi ses 52 réponses certaines sont négatives, telles celles des évêques de Vivier, de Nîmes et de Carcassonne qui déclarent ne pas avoir de Sillon dans leurs diocèses, ou encore celui de Mende qui adresse en retour une simple carte de visite. Des évêques comme ceux de Clermont, de Poitiers ou de Nevers refusent de répondre. D'après Jeanne Caron, il faut ramener le nombre de consultations réelles à 40, soit à peine la moitié des évêchés français.

1394 A. MONNIOT, « *Le Sillon* » devant l'Épiscopat. 52 consultations de Cardinaux, Archevêques et Évêques, op. cit., p. 78.

1395 J. CARON, *Le Sillon...*, op. cit., p. 677.

1396 A. MONNIOT, « *Le Sillon* »..., op. cit., p. 80.

1397 ADHS, 1 J 2055. Lettre de Rhuin à Sangnier, 8 décembre 1909.

1398 ADHS, 1 J 2055. Lettre de Rhuin à Sangnier, 8 décembre 1909.

formidable curée sur la proie qui lui était offerte »¹³⁹⁹. La lettre épiscopale est également publiée *in extenso* dans l'*Osservatore Romano*¹⁴⁰⁰ qui ajoute un texte sans commentaire apportant ses félicitations « aux évêques français qui ont pris des mesures contre le Sillon »¹⁴⁰¹.

Après avoir réfuté les arguments présentés par les détracteurs du mouvement, l'abbé Rhuin rappelle que « tous les sillonnistes haut-savoisiens » qu'il connaît sont « des catholiques exemplaires, des modèles de foi, de piété et de dévouement dans leurs paroisses, pas le moins du monde arrogants et insubordonnés à l'égard de l'autorité.[...] Vous connaissez le proverbe : “Quand on veut tuer son chien ; on lui prête la rage...” »¹⁴⁰². Il rappelle également la venue, à Annecy, en août¹⁴⁰³ et octobre de l'abbé Desgranges, sillonniste limousin¹⁴⁰⁴, ancien proche de Sangnier¹⁴⁰⁵, qui avait pris de la distance avec le mouvement depuis un certain temps¹⁴⁰⁶. Il se demande si la condamnation n'est pas liée à cette venue¹⁴⁰⁷, ce qui n'est guère plausible, puisque Mgr Campistron avait déjà exprimé son désaccord face à ce mouvement. Quoi qu'il en soit, l'abbé Rhuin, comme ses confrères, et sans doute les jeunes sillonnistes, se soumettent à la décision épiscopale¹⁴⁰⁸. C'est le 25 août 1910 que Pie X adresse une lettre à Marc Sangnier pour lui signifier la condamnation du mouvement. C'est au cours d'une retraite ecclésiastique que l'annonce de la condamnation du mouvement par Rome arrive à l'évêque qui ne tarde pas à envoyer sa soumission à Rome et à publier la lettre dans les colonnes de la *Revue*¹⁴⁰⁹ le 9 septembre 1910. Le 3 septembre s'adressant à ses fidèles, Mgr Campistron se ravit d'avoir été « obéi par [ses] prêtres avec une complète unanimité et une touchante docilité »¹⁴¹⁰. En 1910, le journal sillonniste *La Démocratie*

1399 *Ibid.*

1400 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 7 janvier 1910, p. 7.

1401 J. CARON, *Le Sillon...*, *op. cit.*, p. 683.

1402 ADHS, 1 J 2055. Lettre de Rhuin à Sangnier, 8 décembre 1909.

1403 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, 23 juillet 1909, p. 706. Il prononce le discours de clôture du congrès de la Ligue du Coin de terre et du foyer. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 44, 29 octobre 1909, p. 1047, il vient pour évoquer les projets Doumergue.

1404 J. BOUQUET, *Clercs et laïcs...*, *op. cit.*, p. 54.

1405 P. SORLIN, « Un livre sur Marc Sangnier », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, vol. 24, n° 2, 1969, p. 519.

1406 M. REBERIOUX, *La République...*, *op. cit.*, p. 163.

1407 ADHS, 1 J 2055, Lettre de l'abbé Rhuin à Sangnier, 8 décembre 1909. « Nous ne pourrions que répéter une fois de plus la parole de Fénelon : “Il est indigne d'un honnête homme de se servir des débris d'une amitié qui finit pour satisfaire une haine qui commence” ».

1408 ADHS, 1 J 2055. Lettre de l'abbé Rhuin sans doute à la personne s'occupant des abonnements du *Sillon*. « En prêtre discipliné, soumis et fidèle, j'entends me conformer aux ordres de Mgr. En conséquence, vous voudrez bien ne plus m'envoyer à l'avenir aucune publication du *Sillon* ». En post-scriptum, il demande à son correspondant de garder cette « carte, à titre documentaire ».

1409 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 9 septembre 1910, p. 844.

1410 *Ibid.*, p. 845.

compte dix-neuf abonnements dans le diocèse, alors qu'il en compte le double en Savoie¹⁴¹¹ et ce sur un total de cinq mille huit cent trente abonnements.

Sans doute les influences intégristes ne sont pas sans rapport avec cette condamnation. Dans le diocèse, sans doute celles-ci ont-elles pu jouer pour inciter le choix de Mgr Campistron. Dans ses souvenirs, l'abbé Clavel rappelle que l'évêque aurait été pressé « par des prêtres et des laïcs d'Action française »¹⁴¹² de condamner le mouvement dans le diocèse. Concernant Mgr Campistron, nous savons qu'il dément de façon significative toute accointance avec les milieux monarchistes. En 1912, *Le Matin* laisse entendre que Mgr Campistron serait favorable aux idées monarchistes. Le quotidien relatant l'entrevue entre l'évêque et Merry del Val¹⁴¹³, « suggère que le secrétaire d'État de Pie X aurait donné à l'évêque d'Annecy des instructions pour que les catholiques “développent l'action religieuse sur le terrain constitutionnel” et ne se lient jamais aux partis monarchiques, voués à l'échec »¹⁴¹⁴. L'évêque « dans *La Libre parole*, puis *L'Osservatore Romano* » dément ces propos¹⁴¹⁵.

Même si l'évêque montre une certaine ouverture notamment par l'invitation de diverses personnalités lors des congrès¹⁴¹⁶, il n'en reste pas moins que l'Action française tend à faire des sympathisants parmi les diocésains.

c. L'Action française : présentation du mouvement

Le diocèse n'a guère d'ancrage historique pour le mouvement royaliste, même s'il y a « un petit nombre de royalistes [...] dans les classes élevées »¹⁴¹⁷. Toutefois, à partir des années 1909-1910, le mouvement d'Action française tend à s'implanter dans le diocèse, notamment sous l'influence des Savoyards de Paris et de Genève. C'est donc par les émigrés que les idées monarchistes s'imposent dans le diocèse. Il semble que quelques catholiques s'étaient ralliés à la cause monarchiste par opposition à la République laïque. En mai 1910, dans une lettre qu'il adresse à Jules Challamel, le comte de Menthon rappelle que « nos vieilles traditions sont historiquement pour la Maison de Savoie ; et l'idée nouvelle de la monarchie française ne

1411 J. CARON, *Le Sillon...*, op. cit., p. 751. Les abonnements haut-Savoyards représentent 0,3% du total national.

1412 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

1413 Mgr Campistron se rend à Rome en avril 1912 pour sa visite *ad limina*. Il est accompagné de Mgr Cusin. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 5 avril 1912, p. 211.

1414 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 238-239. *The New York Times* du 8 septembre 1912 reprend cette idée selon laquelle Mgr Campistron serait favorable aux monarchistes. Il titre son article : « Forbid Catholics to aid Orleanists » [Interdiction aux catholiques d'aider les Orléanistes].

1415 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 239.

1416 Il invite le colonel Keller.

1417 Lettre du Comte de Menthon à Jules Challamel, 25 mai 1910. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

pénétrera que très lentement en Savoie, par le dégoût de la République parmi les braves gens des classes populaires »¹⁴¹⁸. Le mouvement s'adaptant à son public, réussit sans doute son implantation en Savoie par l'évocation de la nostalgie de l'avant 1860. Utilisant l'histoire à sa façon, la propagande insiste, par exemple, sur la prospérité de la Savoie au temps des souverains sardes.

La « raideur idéologique » née autour du modernisme, à laquelle s'ajoute le déclin de l'Action Libérale Populaire (ALP) « assure le succès de l'Action française, qui a l'oreille des milieux intégristes romains »¹⁴¹⁹. Son idéologie « faite de défense catholique, de nationalisme intégral et d'antisémitisme, séduit la bourgeoisie catholique en dépit des attaques des blondéliens et de quelques évêques, et des débats que suscitent à Rome même les positions de Maurras à l'égard du catholicisme »¹⁴²⁰.

L'Action française prend naissance dans le contexte tourmenté de la fin du XIX^e siècle, de la « convergence du nationalisme et du principe monarchique chez des hommes sans attache particulière avec le catholicisme »¹⁴²¹. Elle se développe surtout après la création de la Ligue d'Action française (1905), à l'époque de la Séparation – dont le mouvement sait tirer parti pour sa propagande – et de la fondation du quotidien éponyme en 1908, année qui voit la constitution des Camelots du Roi, les diffuseurs de la propagande monarchiste. Comme le souligne Jacques Prévotat, « la guerre entre le catholicisme et la République devient une réalité dont l'Action française se servira comme thème de propagande pour rallier les catholiques »¹⁴²². Le mouvement obtient la sympathie d'une partie de la hiérarchie, et même de Pie X, qui est l'objet d'une admiration de la part de plusieurs militants, parmi lesquels Jules Challamel. C'est donc à partir de la fin des années 1900 que le diocèse entre dans le mouvement, notamment par l'influence de deux points extérieurs à son territoire : Paris et Genève et c'est à l'occasion de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal que pour la première fois, les catholiques annéciens voient une section d'Action française réunie.

Il semble qu'aucun mouvement royaliste réellement organisé n'existe à la veille des années 1910. C'est du moins ce que laisse penser un article du *Bulletin Savoyard* du 15 janvier 1910, en rappelant qu'il n'y a « aucun organe, aucune réunion, aucun mouvement »¹⁴²³ existant sur

1418 *Ibid.*

1419 D. PELLETIER, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 60.

1420 *Ibid.*

1421 C. SORREL, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 259.

1422 J. PREVOTAT, *Les catholiques et l'Action française...*, *op. cit.*, p. 18.

1423 *Bulletin Savoyard*, 15 janvier 1910, p. 261.

le territoire diocésain avant 1909-1910. Les idées royalistes semblent être diffusées par une « demi-douzaine »¹⁴²⁴ de personnes. Le nombre des royalistes affirmés semblent également être très faible, même si ces chiffres peuvent être augmenter par le nombre de ceux qui se sentent proches des idées royalistes, tout en ne l'affirmant pas clairement.

L'influence parisienne joue un rôle dans l'implantation du mouvement en Savoie. Depuis longtemps, Paris constitue une ville d'accueil pour les émigrés Savoyards, surtout depuis que les mutations économiques et sociales ont modifié les conditions de vie dans les diocèses Savoyards. Les liens entre les Savoyards expatriés et ceux restés au pays ne sont pas rompus, loin de là et pour lutter contre l'isolement des nouveaux arrivants dans la ville lumière, plusieurs sociétés d'entraide s'y côtoient. La plus ancienne société d'entraide est la Société philanthropique savoisiennne¹⁴²⁵. Fondée en 1833, elle aurait fourni du travail à « cinq cent soixante et onze hommes et deux cent quatre-vingt-onze femmes dans le premier semestre de 1909 »¹⁴²⁶. En 1903, une autre société d'aide aux Savoyards de Paris est constituée. L'Alliance Catholique Savoisiennne¹⁴²⁷ se donne pour but de « vaincre l'isolement des migrants en leur proposant des emplois »¹⁴²⁸ même si cela est de plus en plus difficile à cause de la demande constante des qualifications. Elle souhaite également lutter, voire briser le monopole des autres sociétés qui sont neutres et laïques¹⁴²⁹. Parmi les fondateurs se trouve un avocat de la cour de Paris, Jules Challamel¹⁴³⁰. Ce dernier est également élu vice-président de la Société philanthropique le 28 mai 1905¹⁴³¹ et président en 1908, poste qu'il occupe durant deux années¹⁴³². Il espère ainsi pouvoir « neutraliser » cette société laïque. Ces fonctions ne manquent pas de lui donner une influence sur les populations Savoyardes ; de plus en 1907, il est élu conseiller général pour Sallanches¹⁴³³. À l'occasion de cette élection, il fait des conférences « sous les auspices de l'ALP »¹⁴³⁴. Cette même année, il fonde *La Savoie*

1424 *Ibid.*

1425 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 842.

1426 A. PALLUEL-GUILLARD, *La Savoie de la Révolution...*, *op. cit.*, p. 265.

1427 En 1914, elle compte environ 700 familles, ce qui représente près de 3000 personnes. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 3 avril 1914, p. 217.

1428 M. JUPPET, *L'Action française...*, *op. cit.*, p. 31.

1429 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 35.

1430 En tant qu'avocat il est sollicité à plusieurs reprises pour la rédaction de statuts d'association (Association des Pères de famille, Unions paroissiales...).

1431 *Le Réveil savoyard*, 3 juin 1905.

1432 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 35.

1433 En 1909, il échoue aux élections sénatoriales.

1434 *La Croix de la Haute-Savoie*, 12 mai 1907. Ce parti est présent dans le diocèse. Le président du comité d'Annecy est le baron Despine (*La Croix de la Haute-Savoie*, 2 juin 1907), le vice-président est Lalanne ; le chanoine Lavorel et l'abbé Vicquéry sont également membres de ce comité (ADA, Boîte Meynet. Cahier de l'ALP). En 1911, le comité siège au 11 rue Grenette à Annecy, où une permanence se tient. (*L'Indicateur de la Savoie*, 4 mars 1911). Il existe des comités dans différentes communes comme dans le canton de Chamonix, où

républicaine afin de « contrebalancer la presse de gauche »¹⁴³⁵ qui se développe parmi les Savoyards de Paris. Le 23 juillet 1910, le journal prend le titre de *Réveil Savoyard*, laissant percevoir le glissement vers le royalisme puis vers le mouvement de Maurras ; le journal devenant « lié au Groupe d'Action française des Savoyards royalistes de Paris »¹⁴³⁶. En 1911, la communauté savoyarde de Paris compte environ trente-huit mille personnes¹⁴³⁷. À la fin de l'année 1910, le *Réveil savoyard* fait état d'un « groupe parisien des Savoyards royalistes d'Action française »¹⁴³⁸ dont le président est J. Poujade¹⁴³⁹. C'est avec Jules Challamel que le mouvement pénètre en Savoie, plus particulièrement dans le diocèse d'Annecy. Comme le souligne Jacques Prévotat, « l'implantation peut parfois venir de l'action d'une personnalité ou d'une initiative locale. »¹⁴⁴⁰

Cependant, la première section savoyarde d'Action française naît à Genève autour de 1907¹⁴⁴¹. Elle est présidée par François Cuillery, « ancien notaire et conseiller général “ républicain catholique ” du canton de Thônes de 1895 à 1901 »¹⁴⁴². La première section à apparaître clairement dans les sources¹⁴⁴³ est celle d'Annecy. Elle se constitue sous l'influence de la cellule genevoise, autour de 1910-1911. Elle est alors considérée comme la « première section d'Action française de Haute-Savoie » en mai 1911¹⁴⁴⁴. Elle est placée sous la présidence de Jules Challamel¹⁴⁴⁵, qui, par décision du Duc d'Orléans, est président du comité royaliste départemental de la Haute-Savoie depuis le 4 mai 1910¹⁴⁴⁶. En 1912, sa compétence s'étendra, par décision du prétendant sur les deux départements. Son vice-président est le comte Jacques de Guigné¹⁴⁴⁷, également chargé de la propagande¹⁴⁴⁸. La

des groupes sont fondés entre 1905 et 1907 (Servoz, Vallorcine, Les Houches). Plusieurs conférences sont faites sous les auspices de l'ALP à Cruseilles, dans le canton de La Roche-sur-Foron (où La Chapelle-Rambaud semble être le meilleur élément), à Megève, à Combloux (*La Croix de la Haute-Savoie*, juin 1907).

1435 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 114.

1436 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 260.

1437 A. PALLUEL-GUILLARD, *La Savoie de la Révolution...*, op. cit., p. 265.

1438 *Le Réveil Savoyard*, 31 décembre 1910.

1439 *Ibid.*

1440 J. PREVOTAT, *Les catholiques et l'Action française...*, op. cit., p. 49.

1441 C. SORREL, *Les catholiques Savoyards...*, op.cit, p. 259.

1442 *Ibid.*

1443 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 56.

1444 *Le Réveil Savoyard*, 20 mai 1911.

1445 *Ibid.*

1446 *Bulletin savoyard*, 15 mai 1910, p. 241. Le comte de Menthon s'adressant à Challamel lui déclare que le Duc d'Orléans ne pouvait faire un meilleur choix. Lettre du 25 mai 1910.

1447 Ce dernier est le petit-neveu par alliance du Comte de Chambord. Son épouse descend du chef vendéen François de Charrette. Son oncle par alliance, le général Athanase de Charrette de La Contrie († 1911), officier des zouaves pontificaux, ultramontain, est l'un des fers de lance du légitimisme. C'est le 10 mai 1910 que sa nièce épouse Guigné, à Aubigny, en Vendée. Y a-t-il un lien entre le décès du général et le départ de l'armée de Guigné? Ce dernier aurait-il souhaité donner tout son temps à la diffusion de ses idées ? C'est sans doute le plus probable puisque *l'Action française* du dimanche du 24 février 1924 écrit qu'il se « donne tout entier à la

« séparation sexuelle stricte »¹⁴⁴⁹ s'imposant, les propagandistes s'organisent en deux groupes : les propagandistes du mouvement sont les camelots du roi¹⁴⁵⁰ et les jeunes filles royalistes. C'est à l'occasion de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, le 2 août 1911, que cette section est présentée au grand public¹⁴⁵¹. C'est également ce jour qu'elle vend les premiers numéros de presse. Le « local de réunion individualisé et permanent »¹⁴⁵² initialement installé chez le comte de Guigné, au château de la Cour, est transféré en 1913, rue de la République¹⁴⁵³. La permanence a lieu le mardi matin de 10 h à 11 h et à partir du transfert de 1913, le dimanche de 17 h à 18 h¹⁴⁵⁴ est ajouté.

Certaines communes de l'arrondissement d'Annecy bénéficient de sections actives, tel est le cas pour Serraval¹⁴⁵⁵ qui grâce au dévouement du président Burgat¹⁴⁵⁶ a une section dès novembre 1913. En février 1914, un groupe se forme sous l'impulsion de Joseph Nicollet¹⁴⁵⁷, à La Roche-sur-Foron (arrondissement de Bonneville). Il est peu aisé de dresser un tableau de toutes les sections d'Action française présentes dans le diocèse, car il n'existe pas véritablement de suivi de l'activité de ces groupements. Toutefois, ponctuellement nous pouvons trouver des informations, ce qui nous permet de savoir que des réunions de propagande ont lieu dans différentes communes, sans pour autant donner naissance à une section ; en mai 1912, des réunions ont lieu aux Villards-sur-Thônes ou à Sallanches¹⁴⁵⁸, ou en juin 1914, à Épagny où se tient une conférence contradictoire¹⁴⁵⁹.

diffusion des doctrines d'Action française en Savoie ». Lorsque la guerre éclate, il rejoint le 114^e BCA et il est tué en 1915 dans les Vosges.

1448 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 232. Le comte de Guigné, militaire de carrière, quitte l'armée, vers 1910, époque de son mariage, pour des raisons mal définies. Avant d'être propagandiste d'Action française il crée dans sa paroisse d'Annecy-le-Vieux, une section d'ACJF, dont il devient le président en 1912 (*La Voix des Alpes*, n° 22, 25 février 1912). Il arrive en Haute-Savoie suite à une mutation à Chambéry au 13^e BCA, il s'installe dans le château que possède son père Paul de Guigné, habitant à Bordeaux. Ce dernier, comme Athanase de Charrette, est engagé dans les zouaves pontificaux.

1449 J. PREVOTAT, *L'Action française...*, op. cit., p. 56.

1450 Ils sont fondés en 1908.

1451 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 56. Nous avons vu précédemment que le comte de Guigné s'occupait particulièrement de l'organisation de la cérémonie du 2 août.

1452 J. PREVOTAT, *L'Action française...*, op. cit., p. 56.

1453 *Le Réveil Savoyard*, 11 octobre 1913.

1454 *Ibid.*

1455 Le maire de Serraval Miquet est considéré par la presse catholique comme franc-maçon. *La Croix de la Haute-Savoie*, 28 juillet 1907.

1456 *La Croix de la Haute-Savoie*, 29 novembre 1913.

1457 *Ibid.*, 21 février 1914.

1458 *Le Réveil Savoyard*, 25 mai 1912.

1459 *Ibid.*, 6 juin 1914.

L'arrondissement d'Annecy bénéficie des Camelots du Roi¹⁴⁶⁰, dont la première mention dans le *Réveil Savoyard* date de mai 1912¹⁴⁶¹, à l'occasion de l'ouverture d'une permanence quotidienne de 16 à 17 h¹⁴⁶², au 43 rue Carnot¹⁴⁶³. Le président de ce groupe est François Munich¹⁴⁶⁴, les secrétaires sont successivement Louis Mermoud¹⁴⁶⁵ et Constant Demaison¹⁴⁶⁶, Eugène Robin, le trésorier, est qualifié « d'un des plus anciens de la section d'Annecy »¹⁴⁶⁷. Cette section s'oppose en 1913 à un groupe socialiste lors d'une réunion organisée par ces derniers contre la loi des trois ans et les armements. Des échauffourées ont lieu à cette occasion entre les deux groupes, allant jusqu'à l'arrestation du secrétaire Mermoud¹⁴⁶⁸. D'autres manifestations plus pacifiques montrent le patriotisme des membres ou leur désaccord de la République, tel est le cas à Thonon-les-Bains où en 1911, une gerbe avec ruban tricolore portant l'inscription « À nos morts » est déposée au monument aux morts¹⁴⁶⁹. Deux ans plus tard, à Annecy, à l'occasion du 14 juillet, fête républicaine par excellence, des Camelots du Roi pendent Marianne et inscrivent sur une tribune se trouvant sur le Pâquier : « À bas la République ! Vive le Roi ! »¹⁴⁷⁰ Comme le rappelle Jacques Prévotat, « l'activité militante implique que l'on soit vu »¹⁴⁷¹, cela explique sans doute les actions menées par les Camelots du Roi, véritables propagandistes de l'Action française.

Le second foyer d'Action française est situé dans la périphérie genevoise. Bien que le mouvement y soit implanté depuis 1907, ce n'est qu'en 1911 que la première mention d'une section est faite par le *Réveil Savoyard*¹⁴⁷², à l'occasion de l'annonce de la venue de Guigné.

1460 Ce groupe est créé en 1908. Il doit son nom au fait que ce sont ses membres qui vendent les journaux de l'Action française, à la criée, à la sortie des églises. Le nom de camelot était souvent donné aux vendeurs de presse à la criée.

Parmi le groupe d'Annecy se trouve Claude Crozier, qui occupera dans l'entre-deux-guerres des fonctions au sein de l'Action française locale, mettant, notamment, son hôtel au service du mouvement. Avant la Première guerre, il possède déjà l'établissement puisque c'est là que se tient le banquet de la fête des rois, le 4 janvier 1914 (*Le Réveil Savoyard*, Noël 1913). Aux heures sombres de la Collaboration on le retrouve à des fonctions qui font de lui un proche de Darnand.

1461 *Le Réveil Savoyard*, 4 mai 1912.

1462 *Ibid.*

1463 *L'Indicateur de la Savoie*, 27 avril 1912.

1464 *Le Réveil Savoyard*, 3 mai 1913.

1465 *L'Indicateur de la Savoie*, 27 avril 1912. En 1913, il est également secrétaire départemental de l'ACJF. *La Voix des Alpes*, n° 36, 11 mai 1913.

1466 *Le Réveil Savoyard*, 22 août 1915.

1467 *Ibid.*, 5 novembre 1916.

1468 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 100.

1469 *Le Réveil Savoyard*, 11 novembre 1911.

1470 *Ibid.*, 19 juillet 1913.

1471 J. PREVOTAT, *L'Action française...*, op. cit., p. 53.

1472 *Le Réveil Savoyard*, 21 octobre 1911.

Cette section présidée par Cuillery¹⁴⁷³ et Paccard semble être relativement active dès les débuts du royalisme dans le diocèse¹⁴⁷⁴ et essaimer dans la zone frontalière. En 1912, elle est appelée « section d'Action française du Genevois et du Chablais »¹⁴⁷⁵, ce qui ne manque pas de signaler son influence dans le diocèse, tant sur le plan doctrinal que sur celui des activités (elle organise de nombreuses conférences). Cependant dès 1907 des actes de l'Action française sont menés dans cette zone ; c'est à Annemasse que se produit un événement présenté comme étant de l'Action française. Des affiches sur Picquart et dénonçant les dessous de l'acquittement de Dreyfus sont placardées sur les murs de la ville¹⁴⁷⁶ ; plus précisément devant l'Hôtel de Ville, où le public « lassé d'être berné comme partout en France s'arrêtait devant »¹⁴⁷⁷. La municipalité décide de recouvrir ces placards et loin d'être impartiale *La Croix de la Haute-Savoie* souligne que « l'Action française a, dit-on, intenté des poursuites contre cette municipalité bloquer »¹⁴⁷⁸.

Il semble que le Chablais présente une situation moins confuse, puisqu'il est clairement établi, en 1912 que la section chablaisienne est jumelée avec celle de Genève¹⁴⁷⁹. Cependant, ici comme pour Annecy, les informations ne sont connues que ponctuellement et il est impossible de dresser un tableau précis des sections présentes dans cet arrondissement. Toutefois, le fait que les deux sections soient jumelées montre qu'il y a tout de même une activité royaliste non négligeable dans cette partie du diocèse. « Les Camelots du Roi de la région du Léman »¹⁴⁸⁰ sont sans doute constitués avant septembre 1911, puisqu'un article du *Réveil Savoyard* évoque ce groupe pour la première fois le 2 septembre 1911¹⁴⁸¹. Au début de 1914, ils possèdent une bibliothèque ambulante¹⁴⁸². L'un des premiers responsables de ce groupe est Joseph Lanier¹⁴⁸³, résidant 28 rue Vallon à Thonon-les-Bains¹⁴⁸⁴. En 1913, il est

1473 Il est probable que la section de Serraval ait été influencée par Cuillery dont la famille est originaire des Clefs. Paroisse voisine de Serraval.

1474 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 60.

1475 *Le Réveil Savoyard*, 30 novembre 1912.

1476 *La Croix de la Haute-Savoie*, 21 juillet 1907.

1477 *La Croix de la Haute-Savoie*, 21 juillet 1907.

1478 *Ibid.*

1479 *Le Réveil Savoyard*, 30 novembre 1912.

1480 Au début des années 1920, les Camelots du Roi du Léman et d'Annecy se regroupent sous la présidence de J. de Foras, le fils d'Amédée de Foras. *Le Réveil Savoyard* du 17 janvier 1926 nous apprend que Foras prend le titre de « président des Camelots du Roi de la fédération d'Action française ». Sans doute existait-il d'autres sections des Camelots que celles d'Annecy, du Léman et de Sallanches.

1481 *Le Réveil Savoyard*, 2 septembre 1911.

1482 *Ibid.*, 23 mai 1914.

1483 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 260. Il est à partir de novembre 1913, le directeur du secrétariat de la rédaction du *Réveil Savoyard* à Chambéry.

1484 *Le Réveil Savoyard*, 2 septembre 1911.

présenté comme le « président » du groupe¹⁴⁸⁵. Cependant, il doit quitter ses fonctions, peut-être après son départ pour Chambéry, où il devient rédacteur du *Réveil Savoyard*, puisque Robert Piug, décédé en 1915, est alors présenté comme le président de ce groupe¹⁴⁸⁶. Tous les dimanches, ces jeunes ont pour tâche de vendre les journaux à Thonon-les-Bains ou à Évian-les-Bains¹⁴⁸⁷.

Le Faucigny est peut-être l'arrondissement le plus discret en ce qui concerne la présence royaliste. Est-ce dû à sa situation de « diagonale rouge » ? Le fait qu'il y ait une forte présence de la gauche laisse peu de terrain à l'émancipation de ce mouvement, même si certaines communes fondent des sections. La région de Sallanches bénéficie de groupes sans doute constitués sous l'influence de son conseiller général Challamel¹⁴⁸⁸. La section sallancharde est placée sous la présidence d'Édouard Bouchex, et une section des Camelots du Roi¹⁴⁸⁹ est aussi présente. Cependant aucun élément ne permet de dater avec précision la date d'installation de ce groupe.

La propagande de l'Action française passe par la presse. Dès 1908, le mouvement se dote d'un journal *L'Action française*, cependant une presse régionale se développe en parallèle pour donner des nouvelles plus locales, c'est le cas du *Réveil Savoyard* à partir de 1910, qui prend comme sous-titre – jusqu'en 1913 – « politique, littéraire et social. Organe du nationalisme intégral. Pour la province de la Savoie et la colonie savoisiennne de Paris »¹⁴⁹⁰. À la veille de la guerre, le sous-titre devient plus explicite puisque l'on parle de « journal royaliste de la Savoie et de la colonie savoisiennne de Paris »¹⁴⁹¹. C'est en 1913 que l'administration du journal s'installe à Chambéry¹⁴⁹², permettant ainsi une meilleure diffusion des idées royalistes dans les deux départements Savoyards. Le secrétariat de rédaction est assuré par Gabriel Tailliez. Ce dernier le quitte pour prendre la direction du *Nouvelliste de la Sarthe*, puis « après sa mobilisation en novembre 1913 »¹⁴⁹³, c'est à Joseph Lanier,

1485 *Ibid.*, 30 août 1913.

1486 *Ibid.*, 17 janvier 1915.

1487 *Ibid.*, 2 septembre 1911.

1488 Crolard est le premier élu de droite du canton d'Annecy, depuis 1876. *L'Avenir Savoyard* du 25 août 1910 évoquant son élection parle de Challamel comme « président du comité royaliste » de Sallanches. Est-ce exact que Challamel préside une section d'Action française à Sallanches ou est-ce une façon pour le journal de qualifier les personnes qui ont apporté leur soutien à Crolard. Le journaliste ne fait-il pas ici un raccourci entre l'élection de Challamel comme conseiller général de Sallanches et sa nomination à la tête du mouvement royaliste ?

1489 *Le Réveil Savoyard*, 12 décembre 1915. Lors du décès de François Pissard, son appartenance au groupe des Camelots du Roi de Sallanches est précisée.

1490 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 77.

1491 *Le Réveil Savoyard*, 25 octobre 1913.

1492 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 260.

1493 *Ibid.*

responsable des Camelots du Roi chablaisiens, que revient le secrétariat de rédaction¹⁴⁹⁴. La direction politique étant assurée par Louis Dimier¹⁴⁹⁵. En 1913-1914, *l'Almanach d'Action française* est diffusé via une édition savoyarde¹⁴⁹⁶. De nombreux articles sur l'histoire de la Savoie y sont publiés, permettant ainsi à la propagande de mieux faire accepter un certain nombre d'idées royalistes¹⁴⁹⁷, notamment par le fait que l'impression est donnée que les Savoyards sont aussi concernés par cette idéologie¹⁴⁹⁸.

Après 1910, *L'Indicateur de la Savoie* montre une certaine sympathie pour l'Action française, en publiant des articles concernant le groupe¹⁴⁹⁹. Déjà en 1909, une notice nécrologique du marquis Costa de Beauregard¹⁵⁰⁰, sympathisant de la cause royaliste, paraissait dans ses colonnes. En mars 1911, un article signé Ignotius, s'intéresse aux Camelots du Roi¹⁵⁰¹ en rappelant leur « tableau d'honneur » publié dans *L'Action française* du 8. Il est alors rappelé par *L'Indicateur de la Savoie* que les Camelots du Roi aiment la France, qu'ils « l'ont aimée jusqu'à souffrir » et que c'est là, la « raison de leur triomphe ». Il conclut en se demandant « à quand les camelots du Christ ? »¹⁵⁰². Deux ans plus tard, en août 1913, un article titré « Bravo, les Camelots du Roi »¹⁵⁰³ est publié. Il est alors souligné que deux Camelots ont arraché, devant un magasin juif, un panneau représentant « un prêtre agitant une ficelle au bout de laquelle pendait un pantin »¹⁵⁰⁴ à l'image de la Vierge. L'auteur de l'article se réjouit de voir que « quand il s'agit [...] d'actes pour affirmer avec quelconques dangers la foi catholique et la défendre, les camelots du roi sont toujours là »¹⁵⁰⁵. Le journal montre une certaine sympathie pour le mouvement, reconnaissant que l'Action française n'hésite pas « à accepter, sans rien en diminuer les directives romaines »¹⁵⁰⁶ ; toutefois, il refuse de se « porter garant de tout ce qui se dit et se fait chez elle »¹⁵⁰⁷. Des reproches ont sans doute été faits à la direction du journal. En janvier 1911, il se défend d'être sympathisant d'un quelconque mouvement politique. Annonçant une conférence honorée de la présence d'une dame Mac-Mahon, le

1494 *Ibid.*

1495 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 164.

1496 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 78.

1497 *Le Réveil Savoyard*, 16 août 1913.

1498 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 78.

1499 Nous avons vu précédemment que ce même journal orientait de plus en plus son attitude vers l'intégrisme.

1500 *L'Indicateur de la Savoie*, 20 février 1909.

1501 *Ibid.*, 11 mars 1911.

1502 *Ibid.*

1503 *Ibid.*, 23 août 1913.

1504 M. JUPPET, *L'Action française...*, op. cit., p. 101.

1505 *L'Indicateur de la Savoie*, 23 août 1913.

1506 *L'Indicateur de la Savoie*, 20 janvier 1912.

1507 *Ibid.*, 4 janvier 1913.

journal écrit que « de là à conclure, que nous sommes monarchistes, il y n'y a pas loin. *Nous sommes au-dessus des partis* »¹⁵⁰⁸. Sans être monarchiste, *L'Indicateur de la Savoie* attaque la République « athée [qui] est un véritable non-sens »¹⁵⁰⁹, mais reconnaît cependant qu'une République qui placerait « hors de toute atteinte les principes primordiaux qu'on ne peut aliéner, l'autorité, la religion, la famille »¹⁵¹⁰ pourrait être possible.

Au cours de cette partie, nous avons pu constater que les diocésains avaient su se mobiliser dans les œuvres de défense religieuse, qu'il s'agisse des jeunes, des femmes ou plus tard des hommes. Tous ont à cœur de participer à la lutte pour permettre à l'Église de retrouver sa place dans la société, mais surtout de refaire chrétienne la société devenue laïque. Le clergé a pris conscience de la nécessité d'accepter et au besoin d'encourager les militant(e)s. Les congrès diocésains inaugurés en 1909 marquent un point fort de la rencontre des forces catholiques, qui se mobilisent et qui prouvent à leurs détracteurs qu'elles sont nombreuses, organisées et déterminées à poursuivre leur but. La participation d'orateurs variés, à ces manifestations, de sensibilité différente montre que l'évêque a une certaine ouverture, même si en 1909, il condamne le Sillon, allant dans le sens de son métropolitain, Mgr Dubillard. Les deux hommes s'opposent pourtant sur la question de l'intégrisme. L'évêque d'Annecy condamnant à la retraite forcée un de ses prêtres proches de Mgr Dubillard et du réseau de Bénigni. Le modernisme semble avoir peu touché le diocèse, comme les idées de l'Action française, même si les partisans monarchistes sont plus nombreux que les défenseurs de Loisy. Deux des professeurs retirés de leur charge d'enseignement finiront par occuper des postes importants, dont un qui sera pendant plus de deux décennies vicaire général et chargé des œuvres. Enfin, nous avons pu constater que les catholiques avaient également su se mobiliser pour honorer la mémoire de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, montrant ainsi à tous les détracteurs qu'ils n'avaient pas peur d'affirmer leur foi. Cette cérémonie marque probablement la fin d'une époque. La guerre intervient alors que les catholiques ont réussi à se réorganiser pour faire face à la désorganisation née entre autre de la Séparation. Ils devront donc faire face à une nouvelle situation, qui paradoxalement leur permet un retour et laisse espérer un changement d'attitude vis-à-vis d'eux.

1508 *Ibid.*, 20 janvier 1912.

1509 *Ibid.*, 3 janvier 1912.

1510 *Ibid.*

III. La guerre de 1914-1918

La Première Guerre mondiale marque un tournant dans l'histoire des sociétés contemporaines, laissant espérer dans les premiers mois un changement religieux. Ce conflit modifie profondément les mentalités de ceux qui combattent. Les prêtres font la rencontre des hommes, alors qu'ils étaient plutôt habitués à une fréquentation féminine des églises, à l'inverse les hommes font la connaissance des prêtres. Des amitiés naissent dans les tranchées et, une fois la paix revenue, elles perdurent et permettent une évolution dans les modes de pensée. Une partie des évêques nommés à partir de 1926 sont d'anciens combattants et leur façon de mener l'action pastorale n'est sans doute pas étrangère à cette expérience des tranchées¹⁵¹¹. La France attaquée estime être dans son bon droit de se défendre. Le conflit est alors perçu comme un combat de la Civilisation contre la Barbarie ; certains y voyant même un affrontement entre catholiques et protestants. Pour un prêtre « en cette année 1914, la France lutte avec une admirable vaillance contre les Allemands bien plus barbares que les Turcs au XVII^e siècle »¹⁵¹². Annette Becker rappelle d'ailleurs que certains combattants sont des *miles christi*¹⁵¹³ qui meurent en véritables croisés¹⁵¹⁴.

Nous pouvons donc nous demander comment les diocésains vivent la mobilisation et comment le clergé fait face à la désorganisation née de la mobilisation de ses membres. Nous pouvons également nous interroger pour savoir si le retour aux autels se fait de façon durable ou non. Tous les diocésains sont concernés par le conflit, toutes les associations entrent en sommeil à l'exception de la Ligue des femmes françaises qui n'a de cesse de montrer ses actions charitables. Enfin, nous pourrions nous demander quelle est la situation sur le front avant de dresser un bilan de ce conflit qui fit plus d'un million trois cent mille morts.

Près de vingt-cinq mille prêtres et séminaristes sont mobilisés et seul un tout petit nombre sert comme aumôniers militaires¹⁵¹⁵. La plupart étant affectés dans les services de santé comme ambulanciers ou brancardiers. Devant un besoin pressant d'union des Français, les autorités civiles « consent[ent] à solliciter le concours des “autorités religieuses” (on revenait à l'emploi de cette expression qu'en stricte rigueur le régime de Séparation interdisait) et ce

1511 Sur cette question, voir F. LE MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II, une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 373 p.

1512 *L'ami des familles de Saint-Eustache*, 29 août 1914, p. 142.

1513 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 16.

1514 A. LATREILLE, R. REMOND, *Histoire du catholicisme en France...*, op. cit., p. 556.

1515 *Ibid.*, p. 558.

concours ne manqua jamais lorsqu'il s'agit de prêcher aux Français l'accomplissement du devoir civique »¹⁵¹⁶.

Tout au long du conflit prières, dévotions au Sacré-Coeur, à la Vierge Marie et aux autres saints se déroulent sur la quasi-totalité du territoire national. Le diocèse suit ce mouvement.

A. Faire face à la situation

1905 a été une date clé pour l'Église de France, mais elle peut également l'être dans les relations franco-allemandes. Depuis le début du siècle, des tensions se font sentir entre la France et l'Allemagne à propos du Maroc. Les incidents de Tanger (1905) et la crise de 1911 laissent penser qu'un conflit n'est pas à exclure. De plus, dans un climat international tendu, les crises successives dans les Balkans ne cessent de peser toujours plus. Lors de la préparation aux élections de mai 1914, la *Revue du Diocèse d'Annecy* ne manque pas de souligner que « le moment est plus solennel que jamais » puisqu'il « s'agit de savoir s'il y aura encore une France, ou non. L'Europe est en armes, la guerre peut éclater demain, et ne pensez pas qu'elle soit une simple démonstration militaire. Au dire des hommes compétents, celle de 1870 aurait été un jeu d'enfants en comparaison »¹⁵¹⁷. C'est le 17 juillet 1914, que la *Revue du Diocèse d'Annecy* consacre un article à l'assassinat de l'archiduc d'Autriche à Sarajevo qu'elle qualifie de « crime abominable [qui] a causé sur tous les points du monde autant de regrets que de stupeur »¹⁵¹⁸. Aujourd'hui, il peut paraître surprenant d'évoquer cet événement presque trois semaines après qu'il ait eu lieu. Cependant les contemporains ne voient pas son importance ; pour eux, il s'inscrit dans les tensions qui secouent les Balkans depuis plusieurs années. Christian Sorrel rappelle également que « les conditions de diffusion de l'information permettent de comprendre, en partie au moins, l'état d'impréparation de l'opinion publique devant la montée des périls internationaux. La presse locale, si vivante dans chaque arrondissement au début du XX^e siècle, n'offre pas d'analyse pertinente des questions diplomatiques : l'assassinat de Sarajevo est interprété comme un drame familial »¹⁵¹⁹.

La dernière semaine de juillet 1914 connaît un climat lourd : les incertitudes sont nombreuses, tous pensent à la guerre, mais tous espèrent aussi qu'elle sera évitée et pourtant, le 1^{er} août

1516 *Ibid.*, p. 559.

1517 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 24 avril 1914, p. 262-263.

1518 *Ibid.*, n° 29, 17 juillet 1914, p. 547.

1519 C. SORREL, *La Savoie 1914-1918*, op. cit, p. 4.

c'est la mobilisation générale. Loin des images d'Épinal¹⁵²⁰, ce n'est pas la joie qui s'exprime pour beaucoup de diocésains – comme dans le reste du pays – mais c'est plutôt « la stupeur, l'étonnement pour le moins »¹⁵²¹ surtout dans les campagnes. L'enthousiasme est plus rarement présent¹⁵²², comme en témoigne le récit de l'instituteur de Cuvat : « Les gendarmes arrivent vers 5 h 30 du soir. Le tocsin sonne, on affiche l'ordre de mobilisation. Les femmes ont des larmes. Les hommes ont encore l'espoir que ce ne sera qu'une fausse alerte. Beaucoup doivent être plus tristes qu'ils ne le paraissent. On se demande : quand pars-tu ? Ceux qui partent le 1^{er} jour (dimanche matin), se préparent : adieux, sacs de vivres, recherche de monnaie »¹⁵²³. Les travaux de Jean-Jacques Becker ont montré que pour les paysans Savoyards, « la mobilisation est une mauvaise nouvelle qui ne déclenche aucune ivresse patriotique »¹⁵²⁴ puisque « dans 52 % des communes qui ont répondu à l'enquête de 1915-1916, l'accueil est réservé »¹⁵²⁵. Dans 34 % des communes, c'est avec sang-froid que la population réagit : ne souhaitant pas la guerre, elle l'accepte puisqu'elle est inévitable¹⁵²⁶. Dans le diocèse, l'Alsace-Lorraine n'est pas évoquée au moment du départ. Comme le souligne Jean-Jacques Becker, « le ressort de l'attitude des Français au moment du départ se trouve dans la conviction de l'agression »¹⁵²⁷, les soldats partent confiants car il faut défendre la France attaquée, ils partent non pas en conquérants mais « avec la résolution du devoir à accomplir »¹⁵²⁸. À la veille de la guerre, les combats entre les cléricaux et les républicains étaient encore violents. L'évêque évoquait alors les trois fléaux que connaissait la France à ce moment : l'école laïque, le dimanche païen et les journaux impies¹⁵²⁹. Cependant, il semble que le clergé comme les fidèles répondent à l'appel lancé pour l'Union sacrée. Tous s'unissent dans un effort commun destiné à sauver la patrie.

1520 Évoquant le départ des soldats, dans son ouvrage sur le *grand séminaire*, le chanoine Rebord, écrit : « Aux regards des spectateurs attendris, ils apparaissent comme de vivantes statues sur un piédestal de fleurs et de verdure. Des fleurs, ils en portent à leur képi, à la boutonnière, au canon de fusil, partout ». Voilà qui contraste très nettement avec les autres témoignages qui parlent plutôt de tristesse, même si les soldats patriotes partent pour sauver la patrie attaquée. À Saint-Pierre-de-Rumilly, tout est triste, les gens ne sont plus dans les cafés, les rires se sont tus et même la nature semble comprendre la situation, puisqu'elle paraît triste. (ADHS, 3 T 31, rapport de 1916).

1521 J.-J. BECKER et S. BERSTEIN, *Victoires et frustrations...*, op. cit., p. 26.

1522 *Ibid.*

1523 ADHS, 3T 31. Cuvat. Témoignage de l'instituteur, 1916.

1524 C. SORREL, « La Savoie et la première guerre mondiale », in A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI et alii, *La Savoie de la révolution à nos jours, XIX^e-XX^e*, op.cit, p. 345.

1525 *Ibid.*

1526 *Ibid.*

1527 J.-J. BECKER, *Victoires et frustrations...*, op. cit., p. 26.

1528 *Ibid.*

1529 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 30 janvier 1914, p. 77. Cet article intitulé « Trois fléaux » suivait l'appel lancé par *La Croix* pour que des prières soient récitées en vue des élections du printemps 1914.

Le 7 août, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie une lettre pastorale de l'évêque datée du 3 août¹⁵³⁰. Dans cette dernière, oubliant les différences politiques et les querelles du passé, Mgr Campistron rappelle que, « vainement, [les] gouvernants, en ces angoissantes circonstances, ont épuisé toutes les ressources de la sagesse, de la prudence et de la plus extrême réserve, pour éviter un conflit dont les conséquences sont incalculables. Vainement les hommes d'État, amis de notre pays, ont essayé de tous les moyens pour prévenir le redoutable malheur d'une conflagration universelle »¹⁵³¹. Le prélat, comme tous les catholiques, se mobilise pour la défense de la patrie et rappelle que la France « demande à ses enfants de venir au secours de la patrie en danger pour défendre son sol sacré et sauver l'héritage glorieux que nos pères leur ont légué »¹⁵³². Les Savoyards ne partent pas la fleur au fusil ; ils sont plutôt préoccupés par les « moissons qui jaunissent dans [les] champs » et qui ont « besoin de tant de bras vaillants ! »¹⁵³³

Mgr Campistron doit faire face rapidement à la désorganisation causée par la mobilisation et par les effets de la loi de Séparation, qui a un peu réduit le nombre des ordinations. En effet, depuis 1889 et la loi sur le service militaire, où les adversaires du clergé scandaient : « curé sac au dos ! », les séminaristes et les prêtres sont appelés sous les drapeaux pour effectuer leur service militaire. En cas de guerre, ils sont mobilisés. Deux cas de figure se présentent à eux. En règle générale, sont versés dans les services sanitaires (brancardiers, ambulanciers, infirmiers), les prêtres ordonnés avant la Séparation, alors que les autres rejoignent les unités combattantes. Se pose alors le problème du port des armes qui est interdit par le droit canon. Toutefois, en 1912, cette interdiction est atténuée par un avis de la Sacrée Pénitencerie qui reconnaît l'incorporation comme une contrainte¹⁵³⁴. Le 3 février 1917, la Chambre vote l'amendement Sixte-Quenin, qui modifie « les lois militaires de 1889 et de 1905 qui versaient les ecclésiastiques des classes 1889-1905, dans le service auxiliaire »¹⁵³⁵ et qui prévoit leur envoi dans les corps de troupe.

À l'été 1914, ce sont quarante-deux curés, quatre-vingt-seize vicaires, soit le quart des desservants, qui sont mobilisés¹⁵³⁶. À ceux-là s'ajoutent vingt-trois autres prêtres¹⁵³⁷ et vingt-

1530 *Ibid.*, n° 32, 7 août 1914, p. 497.

1531 *Ibid.*, p. 499.

1532 *Ibid.*, p. 500.

1533 *Ibid.*

1534 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 238.

1535 *Ibid.*, p. 251.

1536 En 1940, la mobilisation touche 31,38 % du clergé paroissial.

1537 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 9 octobre 1914, p. 608-610. La répartition se fait comme suit : un étudiant à Rome, un choriste, un professeur du Grand séminaire (abbé Cuttaz), cinq professeurs du collège de Thônes, deux du petit séminaire de La Roche-sur-Foron, un qui enseigne au Petit-Lancy (Suisse), un à Dôle

cinq séminaristes¹⁵³⁸. Au total ce sont donc cent quatre-vingt-six membres du clergé¹⁵³⁹ qui partent sous les drapeaux. Le diocèse ne fait pas partie de ceux qui sont le plus touchés ; en général « la mobilisation massive des ecclésiastiques [...] atteint entre le tiers et la moitié du clergé selon les diocèses »¹⁵⁴⁰. En comparaison, dans le diocèse de Chambéry se sont 44,26% des prêtres qui sont mobilisés¹⁵⁴¹. Aucune paroisse importante (Annecy, Thonon-les-Bains) n'est privée de prêtres, en revanche tous les vicaires ou presque partent ; Thônes, Chamonix ou Saint-Maurice d'Annecy voient partir les deux vicaires.

Pour pallier à ces départs, Mgr Campistron fait appel « à la bonne volonté des prêtres que leur âge ou leurs infirmités avaient réduits au repos »¹⁵⁴², ajoutant que c'est pour eux un « grave devoir de conscience de pourvoir aux besoins de tant d'âmes qui vont se trouver sans aucun secours spirituel »¹⁵⁴³. Il leur demande de bien vouloir se rendre le plus rapidement possible dans les paroisses privées de desservants car il est « souverainement bon que le Saint Sacrifice de la Messe ne soit interrompu, même un seul dimanche, dans aucune paroisse du diocèse »¹⁵⁴⁴. Une liste publiée le 7 août montre que quarante et une paroisses bénéficient d'un prêtre remplaçant. Ils sont douze professeurs¹⁵⁴⁵, vingt-cinq prêtres en repos ou en retraite, dont l'abbé Ogier qui dessert Saint-Germain-de-Talloires. Enfin, quatre paroisses sont desservies par un prêtre voisin¹⁵⁴⁶. Malgré les événements, le diocèse peut continuer à fonctionner presque « normalement ». Avant le départ pour le front, certains restent en cantonnement à Annecy. Tel est le cas du vicaire d'Annecy-le-Vieux, qui a « l'autorisation de coucher à la cure » et qui peut ainsi « servir tous les dimanches pour aider le curé dans le service de la paroisse »¹⁵⁴⁷. À Thônes, le service spirituel se réorganise « tant bien que mal grâce au dévouement d'un professeur du collège »¹⁵⁴⁸, alors qu'à Chavannaz il est « assuré par un très vieux prêtre jouissant de sa retraite »¹⁵⁴⁹ dans la paroisse, ou encore à Cornier où il

(Jura), cinq précepteurs, deux qui se trouvent dans leurs familles, un vicaire à Genève, deux aumôniers et le chancelier.

1538 Le Chanoine Rebord supérieur du grand séminaire donne le chiffre de 26 séminaristes.

1539 À la fin de la guerre, ce sont au total 47 curés, 151 vicaires et 27 séminaristes qui auront été mobilisés.

1540 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 240.

1541 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 279-280.

1542 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 7 août 1914, p. 501.

1543 *Ibid.*

1544 *Ibid.*

1545 Ils viennent de Thônes, de La Roche-sur-Foron et même de Florimont (Suisse).

1546 Il s'agit de Scientrier desservie par le curé d'Arenthon ; La Vernaz desservie par le curé de La Baume ; Francens desservie par celui de Chêne et Éloise par celui de Clarafond.

1547 ADHS, 3 T 31. Témoignage du 20 juin 1916.

1548 *Ibid.* Témoignage du chanoine Pochat-Baron, du 17 mai 1916. Le desservant de Thônes n'est pas mobilisé, en revanche ses deux vicaires le sont.

1549 *Ibid.* Témoignage de l'instituteur. 22 juillet 1916.

est célébré par les prêtres de La Roche-sur-Foron. Du 6 janvier au 17 août 1915, c'est l'abbé Peccary, un Meurthe-et-Mosellan, qui s'occupe de la paroisse. Après cette date, le desservant est réformé et il reprend ses fonctions d'avant-guerre¹⁵⁵⁰. De façon à connaître la situation dans chaque paroisse, l'évêque lance un appel le 21 août 1914¹⁵⁵¹.

Mgr Campistron prend plusieurs résolutions destinées à faciliter la continuation de la célébration du culte. C'est pour cette raison qu'il accorde à chaque prêtre « toute juridiction pour toute l'étendue de l'archiprêtré où il est en fonction », ainsi que l'autorisation de biner¹⁵⁵² « dans la même église ou dans une église différente lorsqu'il le jugera nécessaire »¹⁵⁵³. L'Ordinaire lève également l'interdiction d'utilisation de la bicyclette, il l'autorise à « chaque fois que l'exigera le service du ministère paroissial »¹⁵⁵⁴. Face au manque de prêtres, il décide de supprimer les retraites ecclésiastiques annuelles, demandant à ceux qui devaient y participer de bien vouloir assister à une retraite particulière de leur choix¹⁵⁵⁵. À la fin octobre 1914, Mgr Campistron recommande aux prêtres qui devraient partir de « rechercher quel serait le meilleur moyen de pourvoir au service de leurs paroisses et de l'indiquer à l'Evêché, en même temps qu'ils l'aviseront de leur départ dès qu'ils connaîtront leur appel »¹⁵⁵⁶. En 1915, afin de faciliter « l'accomplissement du devoir pascal [et] en vertu d'un Indult », l'évêque autorise « l'ouverture du temps pascal, à partir du 12 mars, premier dimanche de Carême »¹⁵⁵⁷. L'année suivante, afin que tous les diocésains puissent recevoir la communion pascale, l'Ordinaire les autorise à la recevoir exceptionnellement dans une paroisse différente de la leur¹⁵⁵⁸. Dans un autre domaine et devant les difficultés liées à la main d'œuvre, les prêtres donnent des autorisations spéciales pour travailler le dimanche, comme à Saint-Jorioz¹⁵⁵⁹.

En septembre 1914, Pie X meurt, dit-on, de la « douleur éprouvée [...] à la vue de cette guerre européenne »¹⁵⁶⁰. C'est l'occasion pour l'évêque de se demander si la guerre et la

1550 *Ibid.*

1551 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 21 août 1914, p. 527. Il s'agit pour lui de connaître les paroisses où le culte est encore célébré et les cures qui bénéficient d'un prêtre non mobilisé.

1552 Célébrer deux fois ou plus la messe dans la même journée.

1553 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 7 août 1914, p. 501.

1554 *Ibid.*

1555 *Ibid.* Les retraites ecclésiastiques auraient mobilisé beaucoup de prêtres au même moment, alors que si chaque prêtre choisit sa retraite, la mobilisation est moins importante.

1556 *Ibid.*, n° 44, 30 octobre 1914, p. 644. Il demande également au prêtre qui devra partir de trouver une famille généreuse pour assurer l'hospitalité au remplaçant.

1557 *Ibid.*, n° 10, 10 mars 1916, p. 113.

1558 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 7 avril 1916, p. 171.

1559 ADHS, 3 T 31. Saint-Jorioz. Témoignage du 7 août 1916.

1560 *L'ami des familles de Saint-Eustache*, 29 août 1914, p. 143. L'auteur ajoute : « De sorte que Celui qui avait le plus fait pour écarter le fléau, en fut la première victime ».

mobilisation ne suffisaient pas comme malheurs pour les catholiques. Il se réjouit cependant de l'élection de Benoît XV. Après les difficultés de l'année 1914, le diocèse prend un certain rythme de vie. Après le décès du vicaire général Bel, Mgr Campistron fait appel au directeur de la *Revue*, le chanoine Moccand qui retrouve le poste de vicaire général, ainsi qu'au chanoine Rebord, supérieur du Séminaire, qui accepte de l'aider dans les fonctions de vicaire général¹⁵⁶¹. À la fin de l'année 1915, devant la douleur des événements que la France vit, l'évêque décide – comme en 1905 – de réduire au maximum les frais de cartes de vœux et de ne recevoir aucune visite à l'occasion du nouvel an ; il le fait jusqu'en 1918 inclus¹⁵⁶². De la même façon, il demande à supprimer tout le faste extérieur lors des cérémonies de la confirmation, souhaitant que seuls les enfants y assistent¹⁵⁶³.

La *Revue du Diocèse d'Annecy* doit diminuer sa pagination de moitié ; et le 1^{er} octobre 1917, en raison de la cherté du papier, le prix du numéro est multiplié par deux, puisqu'il passe de cinq à dix centimes¹⁵⁶⁴. Malgré la diminution des textes extraits d'autres bulletins diocésains, la *Revue* incite constamment les fidèles à la prière, au patriotisme afin que la France injustement attaquée gagne cette guerre. Cette dernière verra la civilisation (chrétienne) l'emporter sur la barbarie (protestante et allemande), le Bien l'emportera donc sur le Mal. Les notices nécrologiques, les citations ainsi que les courriers adressés par les séminaristes ou les prêtres au front prennent également une large place dans la revue. Paul Tapponnier, toujours président de l'ACJF, adresse des nouvelles et des directives *via* la *Revue*. Devant le conflit qui semble s'installer, les cartes « individuelle[s] d'alimentation et [les] tickets de consommation »¹⁵⁶⁵ deviennent nécessaires. Le 19 avril 1918, un communiqué de l'évêché demande aux prêtres d'informer leurs paroissiens sur les modalités d'utilisation de ces documents.

La *Revue* doit faire face à la censure, qui est de plus en plus sévère. En 1915, elle interdit la publication d'un appel de Benoît XV sur la paix, les pages restent blanches¹⁵⁶⁶. La censure suit les instructions données par le préfet, à tous les sous-préfets, *via* un message codé du 31 janvier 1915. Dans ce dernier, il est demandé d'« arrêter les semaines religieuses et tous les journaux reproduisant [les] décrets du Pape ou mandements épiscopaux instituant [des] prières publiques ou contenant des appels en faveur de la paix et à censurer à l'avenir très

1561 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 2 juillet 1915, p. 315-316.

1562 *Ibid.*, n° 49, 6 décembre 1918, p. 471.

1563 *Ibid.*, n° 19, 12 mai 1916, p. 231.

1564 *Ibid.*, n° 38, 21 septembre 1917, p. 448.

1565 *Ibid.*, n° 16, 19 avril 1918, p. 195-196.

1566 *Ibid.*, n° 6, 5 février 1915, p. 63-65.

sévèrement les articles ou avis de cette nature »¹⁵⁶⁷. Le préfet ne faisant qu'exécuter lui-même les directives du président du Conseil qui ordonne la censure des propos de Benoît XV¹⁵⁶⁸. Il est vrai que le Pape « a exhorté à maintes reprises les peuples à conclure une paix juste et offert ses bons offices ou sa médiation en vue d'une pacification générale »¹⁵⁶⁹. En 1917¹⁵⁷⁰, il tente une médiation qui est mal perçue par une majorité de catholiques qui y voient la volonté de sauver l'empire austro-hongrois¹⁵⁷¹.

À l'occasion des mandements et lettres pastorales pour le Carême, l'évêque n'interrompt pas sa thématique d'avant-guerre : les enseignements sur l'Église, son institution. Son « impulsion première »¹⁵⁷² le portait à traiter de la situation du moment, cependant, il préfère entretenir ses prêtres de choses surnaturelles, puisque les « feuilles publiques sont remplies de ces sujets patriotiques qui sont l'objet de[s] lectures quotidiennes et qui reviennent sans cesse dans toutes les conversations »¹⁵⁷³. Il est là dans un sens contraire à la plupart de ses confrères, puisque, comme le souligne Jacques Fontana, « les évêques français ont beaucoup écrit [...] à propos de la guerre. Leurs mandements de Carême en témoignent »¹⁵⁷⁴. Mgr Campistron n'évoque presque pas le conflit dans ses communiqués ou lettres pastorales, les seules évocations qu'il fait sont toutes religieuses, c'est-à-dire qu'il prescrit des prières, encourage les initiatives de célébrations... Ses interventions se placent toujours sur le terrain de la religion. Lorsque la *Revue du Diocèse d'Annecy* évoque la guerre, le plus souvent c'est parce que le bulletin reprend un document pontifical ou celui d'un évêque français. Cependant, en septembre 1915, lorsqu'un appel est lancé pour collecter de l'or, l'évêque d'Annecy demande à ses diocésains de participer à cet effort de guerre, son intervention se faisant ici sous l'angle patriotique.

La vie religieuse se poursuit, même si l'activité des œuvres est parfois suspendue, à l'exception, peut-être, de la Ligue des femmes françaises. Les conférences faisant intervenir des prêtres étrangers au diocèse ne semblent plus possibles. Le 9 avril 1915, le gouverneur militaire de Lyon rappelle que « toute conférence de l'abbé Desgranges est interdite sur le

1567 ADHS, 1 M 108. Message codé du 31 janvier 1915. Du préfet aux sous-préfets de Thonon-les-Bains, Bonneville et Saint-Julien. Il ajoute également que les tracts contenant des appels à des prières publiques pour la paix doivent être saisis.

1568 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 255.

1569 A. BECKER, « L'histoire religieuse de la guerre de 1914-1918 », *RHEF*, 2000, t. 86, p. 542.

1570 Sur les catholiques français et Benoît XV en 1917, voir l'article de Jean-Marie Mayeur publié dans N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 153-165.

1571 A. LATREILLE, R. REMOND, *Histoire du catholicisme...*, op. cit., p. 561.

1572 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 19 février 1915, p. 88.

1573 *Ibid.*, n° 8, 19 février 1915, p. 88.

1574 J. FONTANA, *Les catholiques français pendant la Grande Guerre...*, op. cit., p. 233.

territoire de la XIV^e région »¹⁵⁷⁵. Il ajoute également que, pour qu'une conférence ait lieu, une autorisation doit lui être remise et le sujet de la causerie doit lui être communiqué¹⁵⁷⁶.

En septembre 1916, l'apostolat de la prière s'intéresse à la prospérité des œuvres de jeunesse¹⁵⁷⁷. L'ACJF continue à vivre même si elle est en quasi-léthargie, la plupart de ses membres étant mobilisés. Pour Tapponnier, durant cette période, l'action de l'Association « a surtout été de défendre la Patrie »¹⁵⁷⁸. Même mobilisé (au 230^e RI), il continue à entretenir des rapports avec l'Évêque, qui le félicite d'ailleurs en septembre 1914 pour l'appel qu'il a adressé à la jeunesse catholique pour « mettre en garde les jeunes contre le découragement résultant des longueurs de la guerre »¹⁵⁷⁹ ; car comme il le souligne « c'est bien le mot d'ordre qu'il faut donner partout : tenir et devoir attendre la victoire que nous devons à la vaillance de nos chers combattants »¹⁵⁸⁰. Les journaux catholiques (*Revue du Diocèse d'Annecy*, *Nouvelliste de Lyon*) publient des articles de Tapponnier dont la plume est connue de tous. Dans ses courriers, s'autocensurant, il évoque finalement peu la vie quotidienne au front¹⁵⁸¹. Il insiste sur la ferveur rencontrée chez les combattants, dont un certain nombre ne fréquentaient ni ACJF ni église à la veille du conflit. Il encourage les jeunes de l'ACJF, encore à l'arrière, à poursuivre leurs efforts. Cependant en 1918, atteint par la limite d'âge, il propose sa démission à Mgr Campistron¹⁵⁸². Peut-être aussi a-t-il peur de ne pas revenir de ce conflit qui dure depuis quatre années et dont il ne connaît pas l'issue. Son prédécesseur, Fabien Bergoënd, qui avait donné son élan initial au mouvement, lieutenant de réserve au 6^e Régiment d'Artillerie de campagne, est tué le 1^{er} octobre 1915 par un éclat d'obus¹⁵⁸³.

Si l'évêque a rapidement dû faire face à la désorganisation née de la mobilisation de ses prêtres, il n'en reste pas moins qu'il doit se préoccuper du recrutement dans les petits séminaires. Cependant, ces derniers sont également victimes de la mobilisation, puisque plusieurs professeurs sont sur le front.

1575 ADHS, 1 M 108.

1576 *Ibid.* « Aucune conférence ne peut avoir lieu sur le territoire de la XIV^e région qu'après autorisation du Gouverneur militaire, commandant la XIV^e région, auquel le sujet de la conférence sera préalablement soumis ».

1577 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 1^{er} septembre 1916, p. 425.

1578 *La Jeunesse Catholique*, janvier-février 1920.

1579 ADHS, 52 J 78. Lettre de Mgr Campistron à Paul Tapponnier datée de fin septembre 1914. Lorsqu'il reçoit la carte de Tapponnier, l'évêque se trouve à Tessy.

1580 *Ibid.*

1581 Il sait également que la censure peut lire ses lettres.

1582 Les statuts prévoient qu'un membre qui a 35 ans doit la quitter. En 1918, Tapponnier a 34 ans, il anticipe donc d'une année le règlement.

1583 F. MIQUET, *Livre d'or des officiers Savoyards morts pour la France pendant la Grande Guerre (1914-1918)*, op. cit., p. 10.

Dès le 11 septembre 1914, annonce est faite que la rentrée dans les établissements secondaires est ajournée jusqu'à nouvel ordre¹⁵⁸⁴. Un mois plus tard, un nouveau communiqué signale que la rentrée, qui était espérée avant les fêtes de Toussaint, ne pourra avoir lieu, puisque l'autorité ecclésiastique se trouve « devant l'impossibilité [...] de rendre à leurs fonctions d'enseignement les professeurs soit actuels, soit anciens, à qui Mgr a confié quelques-unes de nos paroisses sans prêtre »¹⁵⁸⁵. La fermeture forcée des établissements secondaires n'est pas sans incidence sur les entrées au séminaire dans les années d'immédiat après-guerre. Au grand séminaire, il reste dix élèves du diocèse auxquels s'ajoutent trois Mauriennais, parmi ces treize élèves, six ne sont pas encore atteints par la conscription¹⁵⁸⁶, trois sont réformés¹⁵⁸⁷, trois sont ajournés¹⁵⁸⁸, auxquels s'ajoute un réformé temporaire¹⁵⁸⁹. Fin novembre, ce sont encore huit séminaristes qui partent¹⁵⁹⁰, il reste alors à Tessy sept laïques, quatre tonsurés, un acolyte et deux sous-diacres. Le 17 janvier 1915, c'est le chanoine Gavard qui prend la direction du grand séminaire, son prédécesseur Rebord étant appelé à d'autres fonctions¹⁵⁹¹. En mars 1915, répondant à une demande de l'inspection académique, le supérieur rappelle qu'il a quarante-six élèves sous les drapeaux et que, parmi les douze qui restent, quelques-uns doivent partir¹⁵⁹². En novembre 1915, l'apostolat de la prière se consacre aux vocations, qui seront l'une « des principales nécessités de l'Église au lendemain de l'effroyable crise »¹⁵⁹³ qu'est la guerre. Le séminaire est transféré à Chambéry jusqu'en 1918.

Entre 1915 et 1919, seulement deux prêtres sont ordonnés¹⁵⁹⁴. Les vocations deviennent une source de préoccupations face à un conflit qui dure, et devant le nombre de prêtres et de séminaristes qui tombent au champ d'honneur. Cette question a toujours beaucoup préoccupé le clergé mais « les vides si terribles auparavant, [qui] sont effrayants aujourd'hui »¹⁵⁹⁵ le

1584 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 11 septembre 1914, p. 564. En 1918, la rentrée du petit séminaire de La Roche-sur-Foron est ajournée en raison de la grippe espagnole. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 11 octobre 1918, p. 402.

1585 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 9 octobre 1914, p. 607.

1586 CH.-M. REBORD, *Grand séminaire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 224.

1587 Curdy, Encrenaz et Fleury.

1588 Bouchet, Decroux et Ravoire. Ils sont donc susceptibles d'être appelés.

1589 Bouvier.

1590 CH.-M. REBORD, *Grand séminaire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 224.

1591 *Ibid.*, p. 225.

1592 AAS. Boîte Rebord. Notes, n° 25. Lettre du chanoine Gavard à l'inspecteur d'académie, 17 mars 1915.

1593 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 45, 5 novembre 1915, p. 534.

1594 Pour le diocèse de Chambéry, ce nombre est de 1, 2, 1, 1. Il n'y a aucune ordination dans les diocèses de Maurienne et de Tarentaise entre 1915 et 1920. Nadine-Josette Chaline donne les chiffres du diocèse de Rouen, et dans ce diocèse, il semble que la chute des ordinations soient plus importantes que dans les diocèses Savoyards où le taux se maintient au cours de la guerre. À Rouen, on passe de 12 prêtres ordonnés en 1915 à 1 en 1917. N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, *op. cit.*, p. 153.

1595 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 26 octobre 1916, p. 507.

pousse à s'intéresser encore plus à cette question. Il est à craindre que des paroisses bien desservies avant-guerre ne soient privées de pasteur. Des appels sont adressés aux parents chrétiens pour qu'ils aident leurs enfants à devenir prêtre. En octobre 1916, la rentrée semble « de nature à apporter quelque consolation aux âmes vraiment catholiques »¹⁵⁹⁶, puisqu'un certain nombre d'enfants entrent à La Roche-sur-Foron. Appel est fait aux mères catholiques pour qu'elles communiquent autour d'elles la « flamme du dévouement » et qu'elles encouragent leurs enfants vers le sacerdoce pour qu'un « nouveau printemps voit se produire, nombreuses et bénies, des générations de prêtres pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes ! »¹⁵⁹⁷. Un pressant appel est lancé aux diocésains afin qu'ils participent à l'œuvre de Saint-André et qu'ils puissent ainsi aider les enfants se destinant à la carrière ecclésiastique. Ne serait-il pas dommage qu'un enfant soit « arrêté à l'entrée du sanctuaire, faute de l'aide matérielle qui aurait valu au diocèse un bon serviteur ? »¹⁵⁹⁸.

Après avoir constaté que le diocèse était moins touché que d'autres par la mobilisation des prêtres, et qu'il réussit à faire face à la désorganisation, nous pouvons à présent nous interroger sur les modifications qui interviennent dans la vie religieuse.

Ces épreuves douloureuses, signe d'un châtement divin punissant la France pour sa laïcité, ne donnent-elles pas lieu à un certain retour vers les autels ? Si oui, ce retour constitue-t-il quelque chose d'exceptionnel ou est-il simplement un changement dans les heures d'angoisse ? Nous pouvons également nous demander si des prières « collectives »¹⁵⁹⁹ sont organisées, si des actes de piété extraordinaires sont montrés en vue d'obtenir les grâces divines ?

B. Un retour aux autels ?

L'histoire religieuse de la Première Guerre mondiale a longtemps été oubliée par les historiens. Il faut attendre la « contribution pionnière »¹⁶⁰⁰ de Jean-Marie-Mayeur en 1979 pour qu'elle suscite un intérêt auprès des chercheurs. Cette étude montre que la religion est vue comme « un élément majeur de la culture de la guerre, mais encore comme son double élément constitutif : dans le consentement – pour Dieu et la patrie – comme dans le refus – un pacifisme allant quelques fois jusqu'à la dénonciation de la guerre comme signe de péché

¹⁵⁹⁶ *Ibid.*

¹⁵⁹⁷ *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 26 octobre 1916, p. 507.

¹⁵⁹⁸ *Ibid.*, p. 508.

¹⁵⁹⁹ Au nom de la laïcité, l'État refuse les prières publiques.

¹⁶⁰⁰ A. BECKER, « L'histoire religieuse de la guerre de 1914-1918 », *RHEF*, 2000, t. 86, p. 540.

»¹⁶⁰¹. Jean-Marie Mayeur rappelle que « si l'été 1914 et les premiers mois du conflit sont marqués par une explosion de religiosité et un retour massif vers les autels, [...] une retombée est sensible à partir de 1915 »¹⁶⁰², soulignant que les attitudes divergent selon que l'on se trouve en terre de chrétienté ou d'indifférence. Cette histoire religieuse de la guerre se divise alors en trois temps. D'abord celui de la frénésie (été 1914-1915), le temps où les églises se remplissent d'hommes avant le départ et de femmes venues prier pour leurs proches. C'est aussi le temps où les Catholiques « s'engagent dans l'effort de guerre »¹⁶⁰³. Ensuite le mouvement religieux semble retomber. De l'automne 1915, et l'installation du conflit dans une « guerre longue », jusqu'en 1917, ce sont les querelles et les rumeurs qui renaissent notamment avec la « rumeur infâme ». Enfin à l'automne 1917, les Catholiques, comme la majorité de l'opinion, soutiennent le gouvernement constitué par Clemenceau¹⁶⁰⁴ et espèrent la victoire et la paix, mais pas celle « offerte par les Boches ! » celle que les soldats imposeront « bientôt par [leurs] armes victorieuses »¹⁶⁰⁵.

Partant de ce constat nous pouvons nous demander quelle est la situation du diocèse face à la guerre. Comment est-elle perçue ? Est-ce une guerre juste parce qu'imposée, est-ce une croisade ? Est-ce une punition divine pour châtier la France de son laïcisme ?¹⁶⁰⁶ Quelle est l'attitude du clergé et des diocésains face à ce conflit qui semblait devoir durer « trois mois »¹⁶⁰⁷ mais qui s'étend sur quatre longues années, au cours desquelles de nombreux diocésains, prêtres et vicaires trouvent la mort. Ce conflit constitue-t-il pour le diocèse un « retour massif aux autels », ou bien les diocésains, dont la pratique est globalement bonne, reviennent plus fréquemment à leurs devoirs religieux face à l'angoisse de ces heures douloureuses, durant lesquelles se jouent le sort de la patrie ? Les catholiques ont le double amour de Dieu et de la Patrie. Sans doute les événements permettent une vie spirituelle plus intense, et il est probable que des dévotions particulières naissent à ce moment et perdurent dans l'après-guerre. Les hommes et les femmes prient peut-être plus qu'avant la mobilisation, mais ne cherchent-ils pas un réconfort dans leurs prières ? Les messes célébrées pour les tués attirent sans doute beaucoup de monde, car chacun sait qu'il peut être touché par la guerre.

1601 *Ibid.*

1602 J.-M. MAYEUR, « La vie religieuse pendant la Première Guerre », in J. DELUMEAU, dir., *Histoire vécue du peuple chrétien...*, op. cit., t. 2, p. 181.

1603 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 238.

1604 *Ibid.*

1605 ADHS, 52 J 78. Lettre de Mgr Campistron à Paul Tapponnier.

1606 Des prêtres développent « dans leurs sermons le thème de la guerre châtiment expiatoire de l'irréligion française », in A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 493.

1607 P. TAPPONNIER, *Dix ans après. À l'aube des grands jours*, Thonon-les-Bains, Imprimerie Masson, 1924, p. 14. Il évoque le mardi 4 août 1914.

Annette Becker dans son article sur les « dévotions des soldats » pendant la guerre montre que la France connaît entre 1914 et 1918, « plus qu'un épisodique retour aux autels, une vague de foi »¹⁶⁰⁸.

Dans sa lettre pastorale faisant référence à l'imminence du conflit, Mgr Campistron adresse à son clergé et à ses diocésains « quelques mots de courage et d'espérance [...] au moment où [il est] surpris par les ordres de mobilisation générale appelant sous les drapeaux la jeunesse et l'âge viril pour la défense de la patrie menacée »¹⁶⁰⁹. Il demande alors aux fidèles d'aller dans les églises afin de « prier pour la patrie, [...] pour nos concitoyens, [...] pour la paix », ajoutant que si « malgré tout, la guerre se déchaîne, [il faut] prier pour le succès des armées françaises »¹⁶¹⁰. Si les prières sont nombreuses et persévérantes, « Celui qui gouverne les Empires et qui préside aux destinées des nations [...] accordera la victoire. Notre suprême espoir est toujours fondé sur la vieille devise de nos pères : “Dieu protège la France” »¹⁶¹¹. Dans ce dessein, Mgr Campistron ordonne aux prêtres d'ajouter aux oraisons de la messe, celles de « *pro pace* »¹⁶¹² et après la bénédiction du Très Saint-Sacrement de faire chanter le *Parce Domine* (trois fois) et de réciter le psaume *Miserere*, suivi d'invocations au Sacré-Cœur de Jésus et à Celui Immaculée de Marie, ainsi qu'à saint François de Sales et à la bienheureuse Jeanne d'Arc¹⁶¹³. Il encourage les enfants à « faire des communions fréquentes [...] » et à prier pour la France¹⁶¹⁴ car « leurs innocentes voix monteront vers le ciel et toucheront le Cœur Divin de Jésus qui se laissera fléchir en présence de la multitude de nos crimes »¹⁶¹⁵. Il incite également toutes les communautés religieuses et les pieuses personnes à communier quotidiennement, à prier et à « multiplier les mortifications et les bonnes œuvres en esprit de réparation pour les péchés du monde et particulièrement de la France »¹⁶¹⁶.

Son appel semble être entendu. L'enquête lancée en 1916 conjointement par le Ministère de l'instruction publique et par le Comité des travaux historiques et scientifiques, recueille des témoignages qui montrent que « la vie spirituelle est plus intense qu'avant la mobilisation »¹⁶¹⁷ ; que « les exercices religieux sont suivis avec plus d'assiduité qu'en temps

1608 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 34.

1609 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 7 août 1914, p. 497.

1610 *Ibid.*

1611 *Ibid.*, p. 498.

1612 *Ibid.*, p. 500

1613 *Ibid.*

1614 *Ibid.*

1615 *Ibid.*, p. 501.

1616 *Ibid.*

1617 ADHS, 3 T 31. Nangy. Témoignage du 4 septembre 1916.

ordinaires»¹⁶¹⁸ ; que « la population sincèrement chrétienne et pratiquante dans la majorité se montra, les premiers mois de la guerre surtout, plus assidue à l'église »¹⁶¹⁹, ou encore que les « fidèles ont afflué à l'église, surtout pendant les premiers mois »¹⁶²⁰. Tous, ou presque, s'accordent à dire que « pendant les premiers mois de la guerre, les offices religieux ont été beaucoup plus suivis »¹⁶²¹, que la vie spirituelle « a gagné en intensité »¹⁶²² en raison des circonstances »¹⁶²³. Il semble également que les sacrements soient plus fréquentés¹⁶²⁴, que des « communions sans nombre [soient] distribuées »¹⁶²⁵, ou « renouvelées chaque jour et que des foules recueillies [soient] à tous les offices »¹⁶²⁶. Quelques prêtres s'accordent cependant pour dire qu'ils ne notent pas de changements importants, comme le curé de Sevrier, qui déclare « qu'il n'y a pas de changements très sensibles »¹⁶²⁷, pareillement à Sallenôves, où « il n'y eut à peu près aucun changement »¹⁶²⁸. À Montmin, « la vie est la même que par le passé. [...] On dirait [qu'ils sont] en temps de paix »¹⁶²⁹. L'abbé Mouthon va même jusqu'à écrire « qu'au tout début, certains trouvaient les supérieurs ecclésiastiques trop peu empressés à prescrire des prières publiques pour [les] armées et pour la France »¹⁶³⁰. Incontestablement les personnes viennent plus nombreuses à l'église, mais dans beaucoup de cas, « les pieux fidèles sont devenus meilleurs, certains indifférents sont devenus bons, mais les sectaires au point de vue religieux ont paru le devenir davantage »¹⁶³¹. Pourtant, dans certaines paroisses, il semble que tous ne se pressent pas autour des autels. Citons l'exemple de Saint-Eustache, où dans les premiers jours de septembre, le desservant se plaint que n'assistent aux offices célébrés pour « les soldats de la paroisse et pour le succès des armées françaises et alliées, que ceux qui les font dire »¹⁶³². Il poursuit en écrivant : « si l'heure est trop matinale (6 heures) qu'on veuille

1618 *Ibid.* Annecy-le-Vieux. Témoignage du 20 juin 1916.

1619 ADHS, 3 T 31. Metz. Témoignage du chanoine Gavard, 8 mai 1916.

1620 *Ibid.* Thônes. Témoignage du chanoine Pochat-Baron, supérieur du collège.

1621 *Ibid.* Chens-sur-Léman. Témoignage de l'abbé Mouthon. 17 juillet 1916.

1622 *Ibid.* Saint-Jorioz. Témoignage du 7 août 1916. L'instituteur écrit que « la forte majorité de la population, avant la guerre était pratiquante, sans qu'il y eût toutefois de zèle pratiquement vif. On constate que la guerre a donné aussitôt plus d'intensité à la vie spirituelle ».

1623 *Ibid.* Les Gets. Témoignage de l'abbé Conseil. 7 juin 1916.

1624 *Ibid.* Chens-sur-Léman. Témoignage de l'abbé Mouthon. 17 juillet 1916.

1625 *Ibid.* Thônes. Témoignage du chanoine Pochat-Baron, supérieur du collège.

1626 *Ibid.* Saint-Gervais-les-Bains. Témoignage de l'abbé Mouthon. 18 juillet 1916.

1627 *Ibid.* Sevrier. Témoignage du 7 août 1916.

1628 *Ibid.* Sallenôves. Témoignage du 8 septembre 1916.

1629 *Ibid.* Montmin. Témoignage du 28 mai 1916.

1630 *Ibid.* Chens-sur-Léman. Témoignage de l'abbé Mouthon. 17 juillet 1916.

1631 *Ibid.*

1632 *L'ami des familles de Saint-Eustache*, septembre 1914, p. 145.

bien m'en avertir : je la reculerai »¹⁶³³. Plusieurs rapporteurs soulignent qu'avec l'installation de la guerre, le nombre de personnes fréquentant l'église tend à diminuer.

À la veille des départs, les mobilisés, dont « plusieurs [...] ne pratiquaient plus »¹⁶³⁴, remplissent leurs devoirs religieux (confession, assistance aux offices). L'abbé Mouthon souligne qu'il s'est mis à disposition des mobilisés « pendant la nuit du 2 août et a célébré la Sainte Messe pour les soldats le lundi à 3 heures du matin »¹⁶³⁵, il ajoute que le « même mouvement a été observé dans la population »¹⁶³⁶, même s'il n'a pas été général. À Morzine, les « mobilisés se sont approchés des sacrements avant de partir »¹⁶³⁷.

Citons le cas du curé de Thorens qui écrit, en 1925, qu'« à la déclaration de guerre, pas un seul soldat de Thorens ne s'est approché des Sacrements avant le départ »¹⁶³⁸. Son témoignage est sans doute à prendre avec un certain recul, car écrit en 1925. Il s'adresse alors à l'évêque à propos de la jeunesse ; nous sommes donc en droit de nous demander si son témoignage n'est pas faussé par une certaine rancune par rapport à la non mobilisation des jeunes en 1925, et donc s'il ne la reporte pas sur 1914. Il ajoute également que « malgré [ses] exhortations, bien rares ont été ceux qui se sont confessés pendant leurs permissions »¹⁶³⁹. Son témoignage s'oppose entièrement à celui du curé de Morzine, qui se félicite, lui, de constater que les permissionnaires s'approchent des sacrements à chaque permission¹⁶⁴⁰. En revanche, le témoignage du curé de Thorens se rapproche de celui de Frangy, qui souligne que la « grande majorité des véritables poilus des tranchées sont devenus incrédules »¹⁶⁴¹. Quoi qu'il en soit, il est patent que le diocèse d'Annecy suit le mouvement général de retour aux autels pendant les premiers mois du conflit, élan qui se ralentit progressivement.

Les premiers mois de la guerre sont relativement meurtriers¹⁶⁴². Rapidement des services sont célébrés pour les victimes, tel est le cas à Gruffy, où dès « le premier service, [...] une recrudescence de dévotion s'est prononcée »¹⁶⁴³. Le même constat est dressé à Groisy ou à

1633 *Ibid.*

1634 ADHS, 3 T 31. Chens-sur-Léman. Témoignage de l'abbé Mouthon. 17 juillet 1916.

1635 *Ibid.*

1636 *Ibid.*

1637 *Ibid.* Morzine. Témoignage du 17 mai 1906.

1638 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre datée du 22 février 1925.

1639 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre datée du 22 février 1925.

1640 ADHS, 3 T 31. Morzine. Témoignage du 17 mai 1916.

1641 *Ibid.* Frangy. Témoignage du 30 août 1916.

1642 Christian Sorrel rappelle que 52 % des Savoyards morts au combat tombent pendant les dix-sept premiers mois de la guerre. C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 287.

1643 ADHS, 3 T 31. Gruffy. Témoignage du 11 septembre 1916.

Morzine¹⁶⁴⁴, où ces services « amènent toujours à l'église une nombreuse assistance » et où le nombre de jeunes est nettement plus important qu'à l'ordinaire. Le militaire se mêle également au religieux puisque « le catafalque, dressé au milieu du chœur, est entouré des drapeaux des alliés »¹⁶⁴⁵. Des quêtes sont faites par la Croix-Rouge ou lors de messes militaires, « pour la fondation des messes à perpétuité pour les soldats »¹⁶⁴⁶. Comme celle du 2 septembre 1917, lors de la venue à Annecy du père Mattéo¹⁶⁴⁷ qui prononce une allocution à l'occasion de la messe militaire à Saint-Maurice.

Certains prêtres – et fidèles – voient dans les victoires de l'armée le résultat des prières, tel est le cas du chanoine Pochat-Baron pour qui les neuvaines à la Sainte Vierge et à Jeanne d'Arc ont « préparé la bataille de la Marne »¹⁶⁴⁸, rejoignant ainsi Paul Claudel ou encore Mgr Tissier, évêque de Châlons-sur-Marne¹⁶⁴⁹. Dès la fin de l'année 1914, des pétitions sont adressées au président de la République pour demander des prières nationales afin d'allier à la France la protection de Dieu sur les armées. Malgré l'Union Sacrée, la République ne peut accepter aussi rapidement les prières et ce n'est que le 10 décembre 1917, qu'une « cérémonie religieuse et patriotique [a lieu] à Notre-Dame en présence du cardinal Amette et de madame Poincaré »¹⁶⁵⁰. Le pouvoir « officiel » n'est pas présent et de fait la cérémonie n'est donc pas une vraie prière publique. Les diocèses organisent cependant des prières publiques. En décembre 1914, la lettre collective de l'épiscopat rappelle que « la France prie »¹⁶⁵¹ ; les six prélats signataires demandent que le 13 décembre, tous les diocèses s'unissent pour prier l'Immaculée Conception et qu'une neuvaine de prières précède cette journée. Lors de la messe du 13 décembre, devant le Saint-Sacrement exposé, la consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie sera lue¹⁶⁵². La Vierge Marie est sans doute l'une des figures les plus priées au cours du conflit, tant par les combattants que par leurs familles. Ces dernières font célébrer des messes en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes « pour la protection des leurs qui se battent pour la France »¹⁶⁵³, alors que des chapelles de Lourdes voient se

1644 *Ibid.* Morzine. Témoignage du 17 mai 1916. « Les services pour les soldats tués réunissent beaucoup de monde ».

1645 *Ibid.* Groisy. Témoignage du 14 mai 1916.

1646 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 31 août 1917, p. 412.

1647 *Ibid.* Le père Matteo parcourt la « France pour la conquérir *famille par famille* au divin Cœur. »

1648 ADHS, 3 T 31. Thônes. Témoignage du chanoine Pochat-Baron, supérieur du collège. 17 mai 1916.

1649 G. CHOLVY et J.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 241. François Lebrun dans son *Histoire des catholiques en France* (p. 401) rappelle que rapidement un *Missel du miracle de la Marne* est édité.

1650 G. CHOLVY et J.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 256.

1651 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 48, 27 novembre 1914, p. 692.

1652 *Ibid.*, p. 695. La consécration de la France à Marie n'est pas une chose nouvelle puisque c'est sous le règne de Louis XIII que cela c'est fait la première fois.

1653 ADHS, 3 T 31. Juvigny. Témoignage du 21 mai 1916.

développer une vie « chrétienne intense »¹⁶⁵⁴ où les prières se succèdent pour « le succès de la victoire des nations alliées et pour la paix glorieuse et durable »¹⁶⁵⁵. À la demande de prélats français ou étrangers, des prières publiques sont organisées. Suivant l'invitation de prélats britanniques et français, Mgr Campistron invite, le 3 janvier 1915, les fidèles à venir nombreux pour se consacrer au Sacré-Cœur et à prier pour le triomphe des armées¹⁶⁵⁶.

Annette Becker rappelle qu'il existe deux types de dévotions¹⁶⁵⁷ : celles venues du haut, c'est-à-dire de la hiérarchie et celles venues du bas, c'est-à-dire des fidèles. Pour la première, il s'agit principalement du Sacré-Cœur, dont le culte est fortement influencé par l'épiscopat. Son histoire se confond depuis longtemps avec le destin de la France. Ce sont des « millions de médailles, d'insignes, de fanions, de cartes postales » du Sacré-Cœur qui « ont été distribuées aux soldats »¹⁶⁵⁸. Alors que pour les dévotions venant du « bas », il s'agit plutôt de la Vierge, de Thérèse de Lisieux ou de Jeanne d'Arc. Nous pouvons nous demander si le peu de références trouvées dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* sur ces saints ne provient pas du fait que ces cultes sont moins encouragés par l'épiscopat. La *Revue* se faisant alors uniquement le porte-parole des directives épiscopales, laisse les dévotions du bas aux initiatives privées, tout en les encourageant parfois, mais moins fréquemment que le Sacré-Cœur.

Le 25 mai 1899, Léon XIII consacrait le genre humain au Sacré-Cœur. Par un décret du 22 août 1906, Pie X ordonne que soit récitée annuellement, le jour de la fête du Sacré-Cœur¹⁶⁵⁹, la formule de consécration de son prédécesseur en y ajoutant les litanies du Sacré-Cœur¹⁶⁶⁰. Cette dévotion s'accroît tout au long du conflit, notamment à partir du moment où l'épiscopat, dans une lettre collective de 1915, lui consacre la France. Dans le diocèse, de nombreux appels abondent dans ce sens ; les églises et les familles devant se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus. Par une lettre pastorale de mai 1915, Mgr Campistron répond favorablement à une « pieuse et patriotique initiative »¹⁶⁶¹ proposée par les plus « ferventes zélatrices de la dévotion au Sacré-Cœur » : inviter les diocésains « à se consacrer dans chaque paroisse et dans chaque famille, au Cœur Sacré de Jésus, le 11 juin, au jour où la fête du

1654 *Ibid.* Faverges-Viuz. Témoignage de l'abbé Duperrier. 1^{er} juillet 1916.

1655 *Ibid.*

1656 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 1^{er} janvier 1915, p. 5.

1657 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 22.

1658 *Ibid.*, p. 30.

1659 La dévotion au Sacré-Cœur n'est pas sans rappeler le vœu fait en 1870 d'édifier la Basilique à Paris et où des cérémonies de prières ont lieu.

1660 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 19 juin 1914, p. 389.

1661 *Ibid.*, n° 22, 28 mai 1915, p. 255.

Sacré-Cœur est célébrée dans l'Église universelle »¹⁶⁶². C'est à la cathédrale que l'évêque consacre la ville épiscopale et son diocèse au Divin cœur de Jésus. Pour accompagner cette consécration, un triduum en l'honneur du Sacré-Cœur se tient à la crypte de la Visitation¹⁶⁶³, des 8 au 10 juin. En janvier 1916, les associés de l'Apostolat de la prière prient pour le règne du Sacré-Cœur dans les familles¹⁶⁶⁴. En juin 1917, les évêques de France¹⁶⁶⁵ font le vœu de célébrer à perpétuité dans toutes les églises la dévotion au Sacré-Cœur¹⁶⁶⁶. Mgr Campistron célèbre une cérémonie dans ce sens, celle sera renouvelée annuellement dans l'après-guerre.

Le fait d'insister « sur l'intronisation dans les familles du Sacré-Cœur donne à la dévotion un double statut qui reprend le double message originel d'amour et de crainte »¹⁶⁶⁷. Cette dévotion lie « la piété personnelle des fidèles et de leurs proches à celles de la Nation. Tous les individus, toutes les familles forment la France, la France en guerre »¹⁶⁶⁸. Mgr Campistron semble être l'un des premiers prélats français à établir l'œuvre de l'intronisation du Sacré-Cœur, dont on relève une baisse d'activité à la fin 1916. Cependant, l'année suivante avec le séjour du RP Mattéo à Annecy¹⁶⁶⁹, il semble que l'œuvre reprenne ses activités. Appelé par Mgr Campistron, il passe trois jours à Annecy, prêchant neuf fois¹⁶⁷⁰ à la crypte de la Visitation. Le dimanche 3 septembre, l'affluence sur la colline est telle que le sermon et la bénédiction du Saint-Sacrement sont donnés en plein air. Ce sont près de cinq mille personnes qui acclament « ce soir-là le Cœur de Jésus-Roi et lui demand[ent] le salut de la France »¹⁶⁷¹. Il semble donc bien que la relance de l'œuvre soit le fruit de la prédication de ce missionnaire. Un participant déclare d'ailleurs: « S'il était resté huit jours, il aurait transformé la ville »¹⁶⁷². C'est à la suite de cette prédication que commence « un apostolat très discret, mais fructueux »¹⁶⁷³. Des cérémonies d'intronisation soigneusement préparées, soit par de pieuses zélatrices, soit par les sœurs de Saint-Joseph, se font dans les derniers mois de 1917¹⁶⁷⁴.

1662 *Ibid.*

1663 Marguerite-Marie Alacoque qui a eu la révélation du divin Cœur de Jésus est une visitandine.

1664 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 7 janvier 1916, p. 8.

1665 *Ibid.*, n° 22, 1^{er} juin 1917.

1666 *Ibid.*, n° 23, 8 juin 1917, p. 267. Ces cérémonies auront lieu le premier vendredi après l'Octave du Saint-Sacrement.

1667 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 31.

1668 A. BECKER, « Les dévotions des soldats ... », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 32.

1669 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 31 août 1917, p. 412. Il vient en septembre.

1670 AAS. Boîte Mgr Campistron. Rapport sur l'établissement et les progrès de l'Oeuvre [du Sacré-Cœur] dans le diocèse.

1671 *Ibid.*

1672 *Ibid.*

1673 *Ibid.*

1674 *Ibid.*

Même un prêtre venu en permission et qui avait étudié l'œuvre dans les tranchées eut « la joie d'introniser solennellement le divin Roi, d'abord à son foyer, puis dans la salle des chanteuses de sa paroisse, en présence de presque tous les paroissiens, auxquels il donna une conférence sur cette Œuvre déjà si chère à son cœur »¹⁶⁷⁵.

La dévotion au Cœur de Jésus est telle que certains catholiques demandent à ce qu'il soit ajouté sur le drapeau français. Au nom de la laïcité, la demande est rejetée¹⁶⁷⁶. À défaut de pouvoir se rendre à Paris, le 25 février 1917, un agriculteur savoyard incite ses confrères à prier pour le Sacré-Cœur¹⁶⁷⁷. Évoquant le fanion du Sacré-Cœur que de nombreux soldats réclament¹⁶⁷⁸, la *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle qu'il est une « sorte d'étendard religieux sacré, que chacun honorera en particulier à côté du drapeau national » et qu'il a pour but « d'unir l'idée de Patrie à l'idée de Religion, de procurer au Sacré-Cœur un culte plus extérieur, plus national, et parce que la foi soutient le patriotisme, offrir au soldat une source de courage »¹⁶⁷⁹.

L'invocation de Jeanne d'Arc se fait, soit par le biais des neuvaines, soit par celui le triduum à son intention (1915 et 1917) ; la même chose se produit pour saint Michel, « prévôt du Paradis », en septembre 1916¹⁶⁸⁰. Il semble que sainte Thérèse de Lisieux, dont le procès de canonisation est pourtant en cours, ne soit que guère évoquée, par l'évêque ou les prêtres ; cependant cela ne signifie pas pour autant que les diocésains ne lui adressent pas des suppliques. En 1916, appel est fait aux « alliés du Ciel » qui sont avec la France parce la cause qu'elle défend est juste et parce qu'« ils ne peuvent se faire les complices de la barbarie qui s'est ruée sur nous, ni même rester neutres dans le conflit »¹⁶⁸¹. En 1916, quatre jours de prières nationales ont lieu. Elles s'ouvrent avec les prières des enfants, comme en 1915, et les

1675 *Ibid.*

1676 E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du Christianisme...*, op. cit., t. 12, p. 461.

Le culte du Sacré-Cœur « divise » les Français, contrairement à celui de Jeanne d'Arc qui est repris tant par les Catholiques que par les Républicains (pendant le conflit). Jean-Marie Mayeur rappelle que « pour nombre de ses tenants, la dévotion au Sacré-Cœur avait une coloration contre-révolutionnaire, elle signifiait l'affirmation de la royauté sociale du Christ face au libéralisme, l'expiation des fautes du laïcisme ». J.-M. MAYEUR, « La vie religieuse pendant la Première Guerre », in J. DELUMEAU, dir., *Histoire vécue du peuple...*, op. cit., t. 2, p. 186.

1677 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 23 mars 1917, p. 143.

1678 Jamais les soldats réclamant le fanion du Sacré-Cœur n'ont songé à vouloir toucher au drapeau national de la France. Celui-ci abritant tous les Français demeure intangible. Ils veulent seulement affirmer par cet acte particulier, privé, l'union du Christ avec leur Patrie. À propos du Sacré-Cœur Paul Tapponnier écrit : « Contre le Sacré Cœur ! Dans une circulaire du 7 juin 1917, le ministre de la guerre, Paul Painlevé interdisait "la consécration au Sacré-Cœur des soldats catholiques des armées alliées". [...] Le Maître des Destinées doit écouter avec bienveillance une nation dont les dirigeants ne le connaissent que pour le bafouer ! » (ADHS, 52 J 3, Journal de campagne, n° 9. Lundi 30 juillet 1917).

1679 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 2, 12 janvier 1917, p. 12.

1680 *Ibid.*, n° 37, 15 septembre 1916, p. 447.

1681 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 21 janvier 1916, p. 45.

deux derniers jours servent à renouveler les consécration de la France à la Vierge (13 décembre 1914) et au Sacré-Coeur de Jésus¹⁶⁸².

Les œuvres de piété se poursuivent, et tout au long du conflit, les membres de l'Adoration nocturne multiplient les nuits d'adoration¹⁶⁸³. Les Enfants de Marie, répondant à l'appel lancé par leurs compagnes parisiennes, s'unissent à leur prière dans la Basilique du Vœu National « dans une adoration ininterrompue du Très Saint-Sacrement », le dimanche 21 octobre 1917, en la cathédrale d'Annecy.¹⁶⁸⁴ Pendant toute la durée de la guerre, des retraites de femmes et d'hommes ont lieu. En l'absence de chiffres nous ne pouvons savoir si elles bénéficient de plus de participantes qu'avant 1914 ou non. Nous pensons que les retraites fermées connaissent un certain succès, puisque le 20 octobre 1918, il est décidé de constituer un patronage destiné à grouper toutes les initiatives et à les coordonner afin de « donner de l'unité à l'organisation de l'œuvre et recueillir des fonds permettant de faciliter l'accès des retraites à des personnes sans ressources ». Mgr Campistron accepte cette constitution et demande que le choix du prédicateur lui soit soumis pour approbation.

Les diocésains comme tous les Catholiques français se trouvent « en quelque sorte pris au piège de leur réussite »¹⁶⁸⁵. Comme le souligne Annette Becker, « leur sociologie et leurs pratiques transformées par le conflit mènent à deux phénomènes longtemps vus comme contradictoires mais qui sont désormais étudiés en parallèle : réveil religieux et rumeur infâme »¹⁶⁸⁶. Cette dernière¹⁶⁸⁷ a pour origine une fausse interprétation de l'origine de la guerre faite par le clergé, et étudiée par des anticléricaux. Ses auteurs accusent l'Église d'être responsable de la guerre et de vouloir la défaite de la France¹⁶⁸⁸. La guerre pouvait être perçue comme le châtement divin destiné à punir la France d'avoir rompu le Concordat et « persécuté » les religieux et les prêtres. Les anticléricaux constatant un certain retour aux autels n'ont qu'un pas à faire pour penser que le clergé a voulu la guerre. Jacqueline Lalouette a d'ailleurs montré le parallèle entre la désaffection pour la libre-pensée, pendant le conflit, et l'engouement mystique¹⁶⁸⁹. Le seul exemple de rumeur que nous ayons trouvé est à Nangy, dans la vallée de l'Arve, même si d'autres exemples ont probablement existé. Là, « comme partout ailleurs il y a quelques individus qui croient soit par ignorance, soit par parti pris que

1682 *Ibid.*, n° 10, 10 mars 1916, p. 113.

1683 *Ibid.*, n° 8, 21 février 1919, p. 62. Leur nombre passe de 54 à 63 entre 1917 et 1918.

1684 *Ibid.*, n° 40, 5 octobre 1917, p. 471.

1685 A. BECKER, « L'histoire religieuse de la guerre de 1914-1918 », *RHEF*, 2000, t. 86, p. 542.

1686 *Ibid.*

1687 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 246.

1688 J.-J. BECKER et S. BERSTEIN, *Victoire et frustrations...*, *op. cit.*, p. 101.

1689 J. LALOUETTE, *La libre pensée en France, 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 68-70.

ce sont les curés qui font la guerre » alors que pour d'autres « c'est le Pape »¹⁶⁹⁰. À Metz¹⁶⁹¹, le maire étant mobilisé c'est son adjoint, Châtel, qui prend un arrêté, le 17 août 1915, contre les « Boches de l'intérieur ». Après avoir rappelé que de « sourdes menaces sont prononcées, promettant de terribles représailles après la guerre »¹⁶⁹², il souligne qu'il est « humiliant pour un pays civilisé que de telles stupidités puissent avoir cours »¹⁶⁹³. Le conseil municipal, qui voue au « mépris public ces hypocrites et ces lâches », arrête que « les auteurs ou propagateurs de faux bruits ou nouvelles tendancieuses propres à rompre l'union, seront déférés à la justice [et que...] les bons Français se feront un devoir de dénoncer les *Boches de l'Intérieur* »¹⁶⁹⁴.

C'est donc bien devant des heures tragiques et au début de la guerre que la ferveur semble la plus importante, cette « renaissance religieuse » est provisoire et connaît, avec l'installation du conflit dans une longue durée, un fléchissement¹⁶⁹⁵. Ce renouveau de ferveur religieuse « s'accompagne de réels efforts charitables visant à adoucir le sort des diverses victimes »¹⁶⁹⁶ du conflit.

C. La rencontre avec le front

La Première Guerre marque une rupture très nette dans la façon de mourir au combat. Celle-ci devient plus anonyme, plus inhumaine, plus industrielle et plus hasardeuse¹⁶⁹⁷. Pour tous les combattants c'est un « barrage de fer et de feu, fracas épouvantable, c'est l'enfer indescriptible »¹⁶⁹⁸. Pour les prêtres c'est une « expérience fondamentale, véritable “baptême dans le réel” »¹⁶⁹⁹. Coupés d'une certaine réalité par leur formation, leur tenue et leur « théologie du sacerdoce fidèle au modèle tridentin », ils découvrent « une société qu'ils connaissent d'autant plus mal que la crise de la Séparation a renforcé la tentation de se “réfugier au milieu de [leur] petit troupeau” »¹⁷⁰⁰. Ils font la connaissance des adversaires d'hier et réciproquement. Les combattants doivent s'habituer, tant bien que mal, à

1690 ADHS, 3 T 31. Nangy. Témoignage du 4 septembre 1916.

1691 Actuelle commune de Metz-Tessy.

1692 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 27 août 1915, p. 415.

1693 *Ibid.*

1694 *Ibid.*

1695 J.-M. MAYEUR, « La vie religieuse pendant la Première Guerre », in J. DELUMEAU, dir., *Histoire vécue du peuple chrétien...*, op. cit., t. 2, p. 185.

1696 N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 155.

1697 T. HARDIER, J.-F. JAGIELSKI, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre (1914-1925)...*, op. cit., p. 42.

1698 ADHS, 52 J 3, Journal de campagne n° 3. Lundi 28 juin 1915.

1699 Theilhard de Chardin, cité par C. SORREL dans *Les catholiques...*, op. cit., p. 280.

1700 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 280.

l'éloignement du foyer, de la famille, du village, les premières permissions arrivant en 1915. Les combattants sont parfois déçus de leur retour à l'arrière car ils font le constat amer que la vie continue un peu comme si de rien n'était. Loin du front, loin des préoccupations de la guerre, les civils vivent un peu comme avant le conflit. Même après, un fossé existera toujours entre ceux qui ont fait la guerre et ceux qui ne l'ont pas faite. La correspondance tient une place importante pour les combattants puisque c'est le seul lien leur permettant de se rattacher à leur famille, à leurs amis et « le vaguemestre, c'est le bonheur qui passe »¹⁷⁰¹. C'est lui qui apporte les lettres et les paquets, seuls liens avec le « pays ». Les colis permettent aux combattants d'oublier pour quelques instants les difficultés du quotidien ; ils leur donnent de quoi améliorer un peu l'ordinaire, amélioration partagée entre compagnons. Plusieurs prêtres s'adressent à leur évêque pour l'informer de leur situation ou de leur décoration. D'ailleurs, ce sont souvent des vicaires, même si le plus souvent ces missives sont porteuses des circonstances du décès d'un prêtre ou d'un vicaire. L'évêque se fait sans doute un devoir de répondre à chacun de ses prêtres sur le front, comme il le fait pour Paul Taponnier, qui reste président de l'ACJF, même si les activités de l'association sont mises en silence¹⁷⁰².

Si le conflit permet la rencontre entre les prêtres et les hommes, il permet à des combattants de redécouvrir la foi¹⁷⁰³. Même si ces derniers n'ont que leur foi de premier communiant, beaucoup sont rassurés de pouvoir se confesser, ou de recevoir les derniers sacrements. Nombreux sont ceux qui s'adressent à leurs familles en leur demandant de prier pour eux et de faire prier pour eux¹⁷⁰⁴. Des besoins spirituels nouveaux et plus intenses apparaissent de la « blessure, [de] la mort, [de] la séparation que l'on espère temporaire mais qui se révélera si souvent définitive »¹⁷⁰⁵. Les Savoyards semblent se signaler par leur ferveur sur le front¹⁷⁰⁶. C'est le constat fait par Paul Taponnier qui se réjouit de voir « l'esprit de foi que l'on retrouve surtout chez les Savoyards »¹⁷⁰⁷. L'importance de la foule assistant aux messes célébrées sur le front n'est sans doute pas sans rapport avec le besoin de chaleur humaine que ressentent les combattants¹⁷⁰⁸. Ces célébrations peuvent être considérées comme des instants

1701 ADHS, 52 J 3, Journal de campagne, n° 5. Lundi 17 avril 1916.

1702 Quelques lettres ont été conservées par Paul Taponnier. Voir le 52 J 78 aux archives départementales de la Haute-Savoie.

1703 Le 4 septembre 1914, la *Revue du Diocèse d'Annecy* (p. 200) donne la prière à réciter pour gagner l'Indulgence Plénière à l'article de la mort.

1704 ADHS, 3 T 31. Juvigny. Témoignage du 21 mai 1916.

1705 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 16.

1706 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 248.

1707 ADHS, 52 J 6, Lettre de Paul Taponnier à son oncle datée du 14 décembre 1914.

1708 F. LEBRUN, *Histoire des catholiques en France...*, op. cit., p. 402. Ils sont coupés de leur famille, de leur village...

d'hommage de camaraderie, un acte collectif, une façon de continuer à vivre ensemble. Sans doute les combattants cherchent également un réconfort dans la prière. Il ressort qu'une « spiritualité du front » se met en place : il ne s'agit pas d'un simple *Pater* mais bien plutôt de dévotions particulières¹⁷⁰⁹. La présence des religieuses dans les hôpitaux¹⁷¹⁰ semble être une source de réconfort pour les combattants qui ont perdu tous repères et presque toutes humanités dans les tranchées.

Il importe que la vocation de ceux qui sont au front soit sauvegardée. C'est pourquoi « des réunions régulières ont lieu parmi eux, dans les tranchées ou ailleurs »¹⁷¹¹ et à cette occasion les séminaristes « entendent des conférences, récitent le chapelet, font le chemin de croix, raniment en eux l'esprit ecclésiastique par d'amicales et pieuses causeries »¹⁷¹². Il importe également que les prêtres puissent célébrer le culte. C'est pourquoi des organisations charitables, comme l'ouvroir Notre-Dame d'Annecy, leur adressent des objets liturgiques¹⁷¹³. Ces derniers sont destinés à compléter les « chapelles portatives », véritables « valises contenant tous les éléments nécessaires à la célébration de la messe »¹⁷¹⁴. Les messes ne sont vraiment possibles qu'à l'arrière, car dans les tranchées mêmes, tout rassemblement important pourrait faire deviner la position à l'ennemi. Annette Becker parle de prêtres et de fidèles troglodytes, la plupart des offices étant célébrés « dans les cagnas, dans les abris, dans les carrières »¹⁷¹⁵. Nadine-Josette Chaline rappelle que « la présence des prêtres, pour la première fois, aux armées, parmi les combattants, explique certainement une part de ce renouveau religieux »¹⁷¹⁶. Si les messes dominicales ou de Noël attirent un bon nombre de combattants, celles qui sont le plus suivies semblent être celles qui rendent hommage aux morts. Nadine Josette Chaline souligne que les aumôniers « unanimes soulignent [la] volonté d'entourer une dernière fois l'ami qui disparaît »¹⁷¹⁷. Citons l'exemple de l'abbé Duret, « premier aumônier

1709 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 16.

1710 335 sœurs meurent au cours du conflit en portant secours aux blessés. Elles sont près de 12 000 à s'être engagées dans l'assistance.

1711 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 23 avril 1915, p. 200.

1712 *Ibid.*

1713 Entre le 4 et le 24 mars 1915, l'ouvroir Notre-Dame envoie « 2 calices, 1 ornement violet complet, 8 ampoules de saintes huiles, 7 rituels pour extrême-onction, 1 petit missel, 5 envois de vin, 2 colis de cierges, 12 envois d'hosties, 16 amicts, 35 purificateurs, 15 corporaux, 3 nappes d'autel, 2 aubes, 5 manuterges ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 2 avril 1915, p. 164.

1714 N.-J. CHALINE, « Les aumôniers catholiques dans l'armée française », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 109.

1715 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 17.

1716 N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 155.

1717 N.-J. CHALINE, « Les aumôniers catholiques dans l'armée française », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 112.

de combat » de Paul Tapponnier. Ce dernier le présente en ces termes : « L'abbé savoyard François Duret se multiplie partout : sur la route battue, sur le pont "repéré" de la Mortagne et aux lignes avancées. Il encourage et reconforte »¹⁷¹⁸. Le jeune vicaire de Bernex¹⁷¹⁹ est mortellement blessé, le « vendredi 11 septembre 1914 »¹⁷²⁰ par un éclat d'obus. À cette occasion Tapponnier écrit que « le brancardier Duret [...] va dormir son dernier sommeil dans le petit cimetière de Mont-sur-Meurthe, que les obus n'ont pas respecté. [...] Sa sépulture a été émouvante dans sa simplicité. Que d'affection entourait ce brave qui emporte les regrets de toute la famille du 230^e »¹⁷²¹. Ces propos sont confirmés par l'abbé Rochon qui raconte les funérailles. Ces dernières sont un témoignage de la ferveur qui règne sur le front, ainsi que de l'union étroite existant entre foi et patrie¹⁷²². Le cercueil de l'abbé, recouvert d'un drapeau tricolore, surmonté d'une étoile, est couvert de fleurs. Douze prêtres officient dont « huit [...] d'Annecy, brancardiers de la 14^e section ». Le curé du village est « venu faire la levée du corps [à leur] poste de secours et tout le personnel de santé suivait »¹⁷²³, une trentaine de personnes de la paroisse prenait part au cortège. « L'une d'elles apportait une gerbe de fleurs blanches »¹⁷²⁴. Comme pour reconforter un parent dont le fils est tué. L'abbé écrit à son évêque que l'abbé Duret « était légendaire [...] pour sa bravoure et son dévouement », ajoutant qu'en plus de sa mission consistant à aller chercher les blessés, il revenait souvent avec de précieux renseignements sur l'artillerie ennemie. Il termine sa missive par l'épithète dictée par le médecin major : « Ci-gît un héros, l'abbé Duret, prêtre soldat, brancardier du 230^e, tombé au champ d'honneur, mort dans la paix de Dieu au service de la Patrie »¹⁷²⁵.

Dans les tranchées, les combattants développent des dévotions qui se tournent principalement vers la Vierge, la bienheureuse Jeanne d'Arc et Thérèse de Lisieux¹⁷²⁶. Concernant la dévotion mariale, Annette Becker rappelle que ces jeunes, nés au XIX^e, ont été marqués par « les apparitions et les miracles »¹⁷²⁷. D'ailleurs la dévotion est telle que Marie est représentée

1718 P. TAPPONNIER, *A l'aube...*, op. cit., p. 46. Mardi 1^{er} septembre 1914.

1719 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 2 octobre 1914, p. 509. Lettre de l'abbé Rochon à Mgr Campistron. À aucun moment, l'abbé fait référence aux difficultés qu'ils rencontrent sur le front, il y a une sorte d'auto-censure.

1720 *Ibid.*

1721 P. TAPPONNIER, *A l'aube...*, op. cit., p. 51. Samedi 12 septembre 1914.

1722 Même si la cérémonie a lieu au tout début de la guerre, donc encore dans la période où, à l'arrière, la religiosité se manifeste, il n'en reste pas moins qu'elle illustre un exemple de funérailles sur le front. Il ressort d'ailleurs de plusieurs témoignages que ces cérémonies sont suivies tout au long du conflit.

1723 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 2 octobre 1914, p. 509-510.

1724 *Ibid.*

1725 *Ibid.*, p. 510.

1726 Son procès de béatification s'est ouvert en 1914. Jeanne d'Arc est canonisée en 1920 et la cause de béatification de Thérèse de Lisieux aboutit en 1923 et en 1925 elle est canonisée.

1727 A. BECKER, « Les dévotions des soldats catholiques pendant la Grande Guerre », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 22.

sur les cartes postales que les combattants adressent à leur famille. Elle est considérée comme l'intercesseur privilégié ; elle est à la fois fille du Père, mère du Fils, épouse du Saint-Esprit¹⁷²⁸. Elle est également celle qui souffre, qui voit son fils maltraité et crucifié devant elle, les soldats s'identifient-ils à elle par cette similitude de la souffrance de la séparation ? Nous pouvons également nous demander si les combattants ne vouent pas un culte particulier à Marie, parce qu'elle est la figure maternelle rassurante, celle qui est là pour reconforter ; d'une certaine façon n'y associent-ils pas leurs mères ? Souvent ceux qui vont mourir n'appellent-ils pas leur mère ? Jeanne d'Arc et Thérèse de Lisieux sont également honorées car elles ont un âge proche des combattants ; la première est comme de nombreux jeunes combattants, « [sa] foi et [son] patriotisme sont inséparables »¹⁷²⁹. Elle a bouté les Anglais, comment ne pas faire le parallèle avec la situation présente : vaincre les Allemands. Le culte du Sacré-Cœur, fortement encouragé par la hiérarchie, est également répandu dans les tranchées. Tapponnier colle des vignettes du Sacré-Cœur sur certaines pages de garde de ses journaux de campagne¹⁷³⁰ et en 1916, il reçoit le fanion du Sacré-Cœur¹⁷³¹. Nous pouvons nous demander si parfois la dévotion n'est pas à la limite de la superstition ; sans doute plus dans les tranchées qu'à l'arrière.

Tous les prêtres ne sont pas aumôniers bien au contraire, les unités bénéficient parfois d'un aumônier pour plusieurs milliers d'hommes¹⁷³². Leur rôle¹⁷³³ est relativement important, surtout pour les catholiques pratiquants, même si beaucoup de combattants apprécient la présence et les paroles de réconfort des hommes d'église. L'aumônier est aussi un camarade de combat. Dans certains cas, les prêtres étant dans des unités de combats, ne sont pas spécialement affectés à l'aumônerie, mais ils peuvent tout de même accomplir leurs devoirs et aider leurs camarades. Souvent par leur niveau d'études, les prêtres sont assimilés au corps des officiers, tel est le cas de l'abbé Louis Decroux, sous-lieutenant dans l'artillerie lourde¹⁷³⁴. Même si des rumeurs courent comme quoi les prêtres sont des embusqués¹⁷³⁵, les combattants

1728 A. BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire 1914-1930...*, op. cit., p. 62.

1729 *Ibid.*, p. 28.

1730 ADHS, 52 J 3, Journal de campagne n° 7.

1731 ADHS, 52 J 6, Lettre de Paul Tapponnier à sa mère Berthe Tapponnier-Rion, 6 avril 1916.

1732 N.-J. CHALINE « Les aumôniers catholiques dans l'armée française », in N.-J. CHALINE, dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale...*, op. cit., p. 101.

1733 Sur l'aumônerie militaire en générale, voir la thèse de Xavier BONIFACE, *L'aumônerie militaire française, 1914-1962*, Université d'Artois, Thèse sous la direction de Y.-M. HILAIRE. Parue aux éditions du CERF en 2001, 596 pages.

1734 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 1^{er} février 1918, p. 53.

1735 A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 492. Le *Bonnet rouge* parle à la fin de l'année de « 12 580 curés embusqués », alors que la *Dépêche de Toulouse*, au début de 1916, met au défi « un poilu... de dire qu'il a vu monter la garde [...] par un curé ou un millionnaire ».

les voient dans les tranchées, avec eux, sous les obus et dans la boue, et à la fin de la guerre, le bilan sera lourd pour le clergé. Les prêtres brancardiers n'hésitent pas à prendre des risques pour sauver leurs camarades, les nombreuses citations reçues¹⁷³⁶ par différents éléments en sont la preuve. Les prêtres reçoivent d'ailleurs de nombreuses citations en 1918. Citons, le cas de l'abbé Célestin Blanc « toujours prêt à se dévouer »¹⁷³⁷ et qui reçoit la Croix de guerre car « enfermé dans le fort de Vaux, depuis le 1^{er} juin 1916, a réussi à en sortir dans la nuit du 5 au 6 juin avec son camarade Françés emmenant avec eux un blessé. Comme en cours de route, Françés avait été très grièvement blessé par l'éclatement d'un obus, Blanc a réussi à le conduire jusqu'au poste de Tavannes, le portant sur son dos pendant la plus grande partie du trajet »¹⁷³⁸.

D. Solidarités humaines

Le conflit ouvre aux diocésains le champ de l'entraide. La Ligue des femmes françaises donne un élan particulier à cette charité, les ligueuses excellant rapidement dans ce domaine. En plus de leurs prières, elles n'hésitent pas à organiser des ouvriers afin d'adresser des colis aux soldats. Elles ne sont pas les seules à le faire, mais une grande part leur revient. Les envois comportent aussi bien des vêtements que des « gâteries » pour les combattants. Comme le rappellent Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, « à l'arrière un vaste élan de solidarité se manifeste pour aider les combattants, panser leurs blessures, soutenir leur morale et pour accueillir et loger les réfugiés. L'Église des œuvres est bien placée pour y prendre part »¹⁷³⁹.

Dès le tout début des hostilités Mgr Campistron « fait un pressant appel à toutes les âmes charitables pour venir au secours de ces malheureux », Annecy, comme d'autres villes, se préparant à recevoir des blessés¹⁷⁴⁰. Il demande à ses diocésains de participer à cet effort en répondant aux quêtes en argent et en linge faites dans toutes les paroisses¹⁷⁴¹. En novembre 1914, des pétitions circulent dans de nombreux diocèses afin de demander le retour des sœurs exilées, car « elles pourront employer leur bonne volonté et leur entier dévouement à soigner »¹⁷⁴² les blessés en servant comme infirmières. Dans l'enquête de 1916, nous n'avons

1736 Les citations semblent être plus nombreuses pour l'année 1918. Aucune quasiment n'est donnée en 1917.

1737 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 14 juillet 1916, p. 339.

1738 *Ibid.*

1739 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 243.

1740 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 7 août 1914, p. 501.

1741 *Ibid.*

1742 *Ibid.*, n° 45, 6 novembre 1914, p. 655.

trouvé qu'une mention de signature de cette pétition pour la paroisse d'Épagny¹⁷⁴³, même si d'autres pétitions ont dû être signées dans le diocèse, notamment dans les paroisses les plus pratiquantes. Un communiqué de l'évêché rappelle que les ligueuses s'offrent à prendre « l'initiative de ce mouvement patriotique »¹⁷⁴⁴ et que les prêtres doivent les aider à « remplir la tâche qu'elles ont prise en main »¹⁷⁴⁵, en leur facilitant l'accès « aux fidèles mais encore à tous ceux qui ont à cœur le salut de la France »¹⁷⁴⁶. Tous souhaitent que les blessés reçoivent « de toute âme française, – des dames hospitalières comme de nos sœurs – les soins les plus pressés et les plus délicates attentions »¹⁷⁴⁷.

En juillet 1915, avec le concours de l'État, une œuvre pour les convalescents militaires est constituée. Elle a pour but d'hospitaliser sur toute l'étendue du territoire national, « soit des blessés convalescents qui reprendront bientôt du service, soit de grands blessés qui attendent leur pension de retraite »¹⁷⁴⁸. Répondant à cet appel, un comité se constitue dans le département, la présidence d'honneur est partagée entre Mgr Campistron, le général commandant la subdivision militaire, le préfet et le maire d'Annecy. L'Union Sacrée semble avoir été bien prise en compte. Le délégué départemental – celui qui sert de relais entre les différents groupes locaux et celui de Lyon – est Eugène Laeuffer, un homme engagé dans les œuvres catholiques. Le trésorier est le banquier annécien Léon Laydernier. Cette œuvre organise une quête à domicile ainsi qu'une souscription qui débute dans les deux cantons annéciens avant d'être étendue aux autres¹⁷⁴⁹. Des fonds sont également récoltés par le biais des conférences, comme celle donnée en 1916 par l'abbé Wetterlé sur le thème de « ce que doit être la paix pour qu'elle soit durable » et qui rapporte mille deux cent francs¹⁷⁵⁰, destinés aux œuvres de guerre¹⁷⁵¹. Les associations de famille se mobilisent également. En mars 1915, le président Sauthier-Thyrion se réjouit de pouvoir verser à la Croix-Rouge les sommes collectées dans différentes paroisses et destinées à aider les blessés¹⁷⁵² qui se trouvent à Aix-les-Bains. Il exhorte également ses membres à aider par tous les moyens les associations constituées pour l'aide des soldats, mais surtout pour les prisonniers. Jules Challamel, président du mouvement royaliste pour les deux départements Savoyards, met « l'Alliance

1743 ADHS, 3 T 31. Épagny. Témoignage d'août 1916.

1744 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 45, 6 novembre 1914, p. 655.

1745 *Ibid.*

1746 *Ibid.*

1747 *Ibid.*

1748 *Ibid.*, n° 27, 2 juillet 1915, p. 316.

1749 *Ibid.*

1750 Soit environ 1 695,224 euros (2006).

1751 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 15 décembre 1916, p. 605.

1752 *Ibid.*, n° 11, 12 mars 1915, p. 131.

catholique au service des veuves et des orphelins Savoyards »¹⁷⁵³ et représente l'Action française au comité du secours national. Lors d'une conférence qu'il fait à Chambéry en janvier 1918, il présente son « programme complet de son œuvre de secours aux orphelins de la guerre »¹⁷⁵⁴. Cette œuvre semble fonctionner puisque jusqu'en septembre 1917, ce sont trois mille six cent soixante-six orphelins qui ont été aidés¹⁷⁵⁵.

Les initiatives charitables reviennent soit à des particuliers, comme c'est le cas de certains prêtres, soit à des œuvres charitables, comme la Ligue des femmes françaises. Dès le 2 octobre 1914, l'évêque, « ému des souffrances que le froid va apporter aux soldats »¹⁷⁵⁶, lance un appel pour que des vêtements chauds, tricot, caleçons, chaussettes, gilets, chemises et ceinture de laine leur soient adressés. C'est à cette occasion qu'il demande que les envois soient centralisés chez madame Payot, membre du comité d'Annecy¹⁷⁵⁷ de la Ligue des femmes françaises et qu'il souhaite la création d'ouvroirs « partout où ce sera possible »¹⁷⁵⁸. Là où cette organisation ne pourra se faire, il est recommandé d'envoyer à madame Warchex, la présidente diocésaine de la Ligue, étoffe ou laine afin qu'elle puisse, avec madame Payot, répartir le travail à qui en fera la demande. Les femmes qui le souhaitent peuvent également prendre du travail mi-confectionné à faire chez elles¹⁷⁵⁹.

L'ouvroir Notre-Dame d'Annecy est celui rencontré le plus fréquemment dans les sources, même si cela ne signifie nullement qu'il soit le seul à fonctionner. Sans doute est-il le coordinateur de tous ceux qui se trouvent sur le territoire diocésain. Il se met en place rapidement, puisque le 16 octobre 1914, la *Revue du Diocèse d'Annecy* annonce son installation au second étage de la maison paroissiale, sise 12 place Notre-Dame, dans le local où les réunions de la Ligue des femmes françaises s'organisent généralement¹⁷⁶⁰. Dès le 27 octobre, les dames de l'ouvroir sont heureuses d'annoncer que quatre paquets complets ont été remis aux soldats des unités en résidence à Annecy¹⁷⁶¹. Ils remettront les vêtements chauds ainsi que les petites gâteries, qui seront bien maigres pour améliorer leur quotidien, tels que chocolat ou cigarettes, aux mobilisés qui sous « le feu ennemi »¹⁷⁶². Les colis

1753 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 114-115.

1754 *Le Réveil Savoyard*, 27 janvier 1918.

1755 *Ibid.*

1756 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 2 octobre 1914, p. 595.

1757 *Ibid.*

1758 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 2 octobre 1914, p. 595.

1759 Le ministre de la guerre lance un appel pour demander de « pourvoir aux besoins accrus de couvertures et vêtements chauds », in N.-J. CHALINE, *Les catholiques normands...*, op. cit., p. 158.

1760 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 16 octobre 1914, p. 620.

1761 À savoir les 30^e et 230^e Régiment d'Infanterie et le 11^e Bataillon de Chasseurs Alpains.

1762 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 45, 6 novembre 1914, p. 658.

comportent également du savon et des mouchoirs. Les ligueuses, infatigables dans leurs œuvres de charité, mêlent patriotisme et foi¹⁷⁶³ pour demander que « chacun donne son travail et [une] obole suivant [ses] moyens » pour apporter aux « chers soldats quelque soulagement »¹⁷⁶⁴. En décembre 1914, en accord avec les dames de la Croix-Rouge, les ligueuses demandent que des envois de douceurs soient faits pour les blessés se trouvant à Aix-les-Bains¹⁷⁶⁵.

Dès décembre 1914, les ligueuses reçoivent des remerciements de la part de soldats du front qui sont touchés par toutes leurs marques de charité. C'est un lieutenant savoyard¹⁷⁶⁶ qui se réjouit de voir « ces bonnes françaises qui font la guerre à leur manière en aidant [les] troupiers à endurer les fatigues d'une campagne d'hiver »¹⁷⁶⁷. C'est pour les soldats un « spectacle bien réconfortant de voir les bonnes volontés s'employer si courageusement à rendre plus facile le succès final »¹⁷⁶⁸. Entre 1914 et 1916, l'ouvroir reçoit dix mille sept cent vingt et un francs et trente-cinq centimes en espèces. Au 17 octobre 1916, les dépenses ont été de huit mille quatre vingt-sept francs et cinquante centimes¹⁷⁶⁹. De nombreux dons en nature sont venus s'ajouter à ces sommes, tels ceux de la maison Fournier d'Annecy ou encore des anciennes élèves de l'externat Saint-François. Pour avoir une idée de ce qui est adressé aux soldats, citons l'exemple de 1914 (entre octobre et décembre), ce sont huit cent quinze paires de chaussettes, sept cent trente passe-montagnes, soixante dix-sept chandails et tricots, cent cinquante chemises de flanelle, cent une ceintures de flanelle, cent quarante-cinq paires de mitaines, cent vingt-trois caleçons et quarante-deux cache-nez qui sont confectionnés par les dames de l'Ouvroir Notre-Dame et qui sont envoyés sur le front¹⁷⁷⁰. Les ligueuses loin d'arrêter leurs efforts appellent les femmes au travail : « Au travail donc, Mesdames ! L'hiver est là – le canon tonne, nos soldats souffrent physiquement et moralement – ouvrez vos cœurs et vos bourses, et que Dieu aie pitié de nous ! »¹⁷⁷¹ En 1915, les ligueuses rappellent que pour la durée de la guerre, leur devise est *Prier, souffrir, travailler, donner*¹⁷⁷². Elles prient pour ceux qui sont sur le front, elles souffrent parce qu'elles les savent exposés à tous les dangers de la guerre, elles travaillent pour les blessés et pour ceux qui sont sur le front enfin, elle

1763 *Ibid.* « Pour l'amour du pays, pour l'amour de Dieu »

1764 *Ibid.*

1765 *Ibid.*, n° 51, 18 décembre 1914, p. 733.

1766 Lieutenant S. de la 22^e compagnie du 230^e RI.

1767 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 11 décembre 1914, p. 723.

1768 *Ibid.*, p. 724.

1769 *Ibid.*, n° 46, 17 novembre 1916, p. 561.

1770 D'après les relevés effectués dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* de 1914.

1771 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 17 novembre 1916, p. 561.

1772 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 2, 8 janvier 1915, p. 23.

donnent tout ce qu'elles peuvent afin « d'obtenir de Dieu » le retour de ceux qu'elles aiment sains et saufs et que « la France, victorieuse, soit toujours plus belle et plus forte. »¹⁷⁷³

Des prêtres s'organisent également pour venir en aide aux combattants et prisonniers. L'un des premiers à se préoccuper du sort de ses paroissiens est sans doute l'abbé Pernoud, curé de Bossey. Dès le milieu du mois d'août 1914, il organise « un comité de secours en faveur des soldats »¹⁷⁷⁴ de sa paroisse. Rapidement, chaque paroissien au front reçoit « une chemise de flanelle, des bas et des articles de première nécessité »¹⁷⁷⁵. Ce comité met rapidement à la disposition des familles, des « cartes de correspondance pour la transmission rapide des nouvelles »¹⁷⁷⁶. En 1915, l'abbé Pernoud organise « à Genève l'œuvre du prisonnier en faveur des familles pauvres ne pouvant faire elles-mêmes les envois [de colis] »¹⁷⁷⁷. Il est également le promoteur de l'œuvre du pain du prisonnier¹⁷⁷⁸. Il s'occupe de la réception de différents dons faits pour les prisonniers par l'intermédiaire de mademoiselle Renand, rue Royale à Annecy. En 1916, un avis est lancé aux diocésains pour qu'ils répondent aux appels des prisonniers qui ne « réclament pas avec moins d'insistances la nourriture de leur esprit »¹⁷⁷⁹. Cet appel souligne que les prisonniers ou internés sont heureux de trouver dans leurs colis des « dons matériels, des livres, des brochures, des revues, almanachs, journaux littéraires et religieux »¹⁷⁸⁰ ; car c'est ici « un genre d'apostolat qui va chercher loin de la patrie, de la paroisse, de la famille, ceux que la voix des parents et des pasteurs ne peut atteindre »¹⁷⁸¹.

Les combattants ne sont pas les seuls bénéficiaires de cette aide. Les civils résidant sur le théâtre des opérations et victimes de la guerre ne sont pas oubliés non plus. Dès la fin août 1914, l'abbé Louis Pernoud, curé de Bossey, organise « l'œuvre d'assistance des réfugiés » de sa paroisse, puis entreprend « la fourniture de vêtements et de chaussures à tous les réfugiés » du département¹⁷⁸². De nombreux réfugiés, venus des provinces de l'Est, passent par la zone frontalière avant d'être dirigés dans différents secteurs du territoire départemental¹⁷⁸³. En septembre 1914, l'évêque demande qu'on donne aux réfugiés¹⁷⁸⁴ des

1773 *Ibid.*

1774 ADHS. 3 T 31. Bossey. Témoignage du 20 novembre 1916.

1775 *Ibid.*

1776 *Ibid.*

1777 *Ibid.*

1778 F. POCHAT-BARON, *Supplément au dictionnaire...*, op. cit., p. 875.

1779 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 1^{er} septembre 1916, p. 425.

1780 *Ibid.*, p. 426.

1781 *Ibid.*

1782 ADHS. 3 T 31. Bossey. Témoignage du 20 novembre 1916.

1783 Sur les réfugiés voir le mémoire de maîtrise de Mélanie Martin-Marin, *Le sort des « rapatriés-réfugiés » en Haute-Savoie pendant la Grande Guerre*, Université de Savoie, 2003, 161 p.

vêtements usagés qui seront ensuite distribués par les prêtres dans les paroisses où les nécessiteux se trouvent. Dès la fin octobre, la comtesse de Saint-Laurent, présidente générale de la Ligue des femmes françaises, fait appel à la générosité des ligueuses mais aussi à toutes les bonnes volontés pour venir au secours des « malheureux français qui se trouvent sur le théâtre de la guerre, pillés, saccagés, ruinés et qui souffrent mille misères à fendre l'âme »¹⁷⁸⁵. En 1915, des quêtes sont lancées pour venir en aide aux diocèses du Nord et de Belgique. La seconde liste permet de donner cinq mille trois cent quatre-vingt-dix francs et quatre-vingt-dix centimes, la troisième liste donne deux mille quatre cent soixante-seize francs et quarante-cinq centimes¹⁷⁸⁶.

Comme nous avons pu le constater les soldats et les civils sont l'objet des attentions de la part de prêtres, mais surtout des ligueuses. Ce sont surtout elles qui donnent un élan de charité et qui se dévouent sans compter, elles participent à leur manière à la guerre. Elles mettent en application quasi quotidienne leur foi et leur devise.

E. Bilan

L'armistice signé le 11 novembre 1918 sonne la fin d'un conflit qui aura coûté en quatre années, plus d'un million quatre cent mille morts, dont près de dix mille Hauts-Savoyards. Le diocèse perd cinquante-trois prêtres, séminaristes, religieux et novices¹⁷⁸⁷. En 1923, l'abbé Despois publie leur biographie dans le *Livre d'or du diocèse d'Annecy*¹⁷⁸⁸. Cette guerre qui marque un nouveau genre dans le type de conflit ouvre un certain nombre de débats. Pour le diocèse, c'est à la cathédrale, qu'un service solennel est célébré, le 28 novembre, pour les « soldats tués à la guerre ou morts de [ses] suites »¹⁷⁸⁹. À cette occasion, Mgr Campistron y célèbre « pontificalement la messe »¹⁷⁹⁰, les « autorités et [les] corps constitués » sont invités à y participer. Ces derniers répondent par l'affirmative à l'invitation. Des messes et des offices sont célébrés pour remercier Dieu d'avoir permis la victoire. À la cathédrale, le

1784 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 2 octobre 1914, p. 595. L'évêque parle non pas de réfugiés mais d'émigrés.

1785 *Ibid.*, n° 44, 30 octobre 1914, p. 647.

1786 *Ibid.*, n° 9, 26 février 1915, p. 100-101. Ce qui représente respectivement : 13 453,368 et 6 180,15 euros (2006).

1787 36 séculiers (21 prêtres, 2 sous-diacres, 3 clercs minorés, 5 clercs tonsurés, 2 acolytes et 3 séminaristes), 14 réguliers, 3 novices. Les religieux sont des Missions étrangères (3), du Prado (1), Jésuites (2), Missionnaires de saint-François de Sales (6), Marianiste (1), Capucins (2), Frère Prêcheur (1), Père Blanc (1).

1788 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 18 mai 1923, p. 283. L'ouvrage est tiré à 460 exemplaires. ADHS, 2 T 4.

1789 *Ibid.*, n° 47, 22 novembre 1918, p. 450.

1790 *Ibid.*

31 décembre, le *Te Deum* est chanté « en actions de grâces pour tous les bienfaits reçus de Dieu dans l'année qui s'achève [car] plus que jamais l'hymne de la reconnaissance doit jaillir de[s] cœurs, puisqu'il a plu à Dieu de mettre un terme à la guerre sanglante subie pendant plus de quatre ans »¹⁷⁹¹.

S'il est vrai que la victoire est le fruit « de l'héroïsme [des] soldats, [du] génie [des] chefs de guerre, au concours précieux de nos Alliés », il n'en reste pas moins que pour le clergé, elle est due « aux ardentes supplications, aux réparations et consécutions qui se sont produites de toute part, jusque dans la ligne de feu... »¹⁷⁹² et surtout au Sacré-Cœur de Jésus. Il fait sienne la parole de Jeanne d'Arc¹⁷⁹³ pour qui les « soldats ont bien bataillé, et c'est Dieu qui [...] a donné la Victoire ! ... »¹⁷⁹⁴. Le clergé souhaiterait que l'élan religieux rencontré pendant le conflit se poursuive de façon durable, puisque « des millions de messes et de communions ont été célébrées ou reçues pour l'obtention de la Victoire... Il faut des millions de messes et de Communions pour perpétuer le “merci de la France” et du monde »¹⁷⁹⁵. Les dévotions au Sacré-Cœur de Jésus se poursuivent tout au long des années d'après guerre, notamment par la promesse faite en 1917 de célébrer chaque année une messe en son honneur¹⁷⁹⁶. Le clergé ne se laisse pas bercer par de douces utopies qui laissent entrevoir une France où tous les habitants iraient à la messe, où tous auraient de pieuses attitudes..., où les luttes politiques cesseraient... Lors de Carême 1921, la *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle que les épreuves de la guerre avaient « fait naître des espérances peut-être exagérées »¹⁷⁹⁷ car « on pensait que des idées sérieuses, des mœurs plus chrétiennes, la pratique assidue des devoirs religieux auraient été la conséquence de tant de souffrances »¹⁷⁹⁸. L'auteur tire la triste conclusion qu'un petit nombre de ceux qui ont vécu face à la mort ont profité de l'expérience. Pourtant dans les années d'après-guerre, sans que l'on connaisse les chiffres exacts de la pratique pascalle, il semble tout de même qu'elle maintienne son taux. Profitant de l'Union sacrée et de la manifestation du 1^{er} mai, des catholiques annéciens se rendent auprès de la municipalité afin de demander la modification – ou l'annulation – de l'arrêté pris en 1904 contre la manifestation publique du culte. La demande est examinée en réunion du conseil municipal,

1791 *Ibid.*, n° 52, 27 décembre 1918, p. 491.

1792 *Ibid.*

1793 En vue de la canonisation de la bienheureuse, l'évêque d'Orléans, demande des fonds. C'est à cette occasion qu'une quête est organisée dans le diocèse le 1^{er} juin. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 30 mai 1919, p. 209.

1794 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 30 mai 1919, p. 209.

1795 *Ibid.*, n° 2, 10 janvier 1919, p. 14.

1796 *Ibid.*, n° 23, 4 juin 1920.

1797 *Ibid.*, n° 13, 1^{er} avril 1921, p. 193.

1798 *Ibid.*

qui refuse toute modification ou annulation. Le conflit permet aux catholiques leur « réintégration [...] dans la communauté nationale dont ils semblaient parfois exclus au début du XX^e »¹⁷⁹⁹. L'Union sacrée a profité à la droite qui, avec l'entrée de Denys Cochin, dans le gouvernement, espère reprendre sa place dans la vie politique nationale.

En août 1919, l'archevêque de Chambéry, Mgr Castellan, arrivé sur le siège en 1915, appelle « ceux qui ont fait la Grande Guerre » à venir se recueillir aux pieds de Notre-Dame de Myans¹⁸⁰⁰, « la Reine de la Victoire [...] la Gardienne de la Paix »¹⁸⁰¹. Le 12 septembre 1920, ce sont près de six mille pèlerins qui se rendent à Myans pour rendre un hommage à Notre-Dame ; la majorité des personnes présentes sont des hommes¹⁸⁰².

Les prêtres qui ont participé à la guerre ne peuvent plus être regardés comme au lendemain de la Séparation. Ils ont payé leur tribut au même titre que les autres Français, avec leur trois mille cent-un prêtres et séminaristes tués¹⁸⁰³. Des promotions presque entières de séminaristes sont fauchées, telle celle de 1914 où la moitié des ordonnés tombent au champ d'honneur¹⁸⁰⁴. Les congréganistes¹⁸⁰⁵ rentrés de leur exil dès l'annonce de la guerre ne peuvent plus être renvoyés. Les frères des Écoles chrétiennes s'installent à nouveau dans plusieurs paroisses. Les Capucins rouvrent leurs couvents à Annecy et Thonon-les-Bains, alors que les Jésuites ouvrent des résidences à Annecy (Trésum) et Saint-Gervais-les-Bains. En 1922, les Carmélites s'installent au Reposoir dans l'ancienne Chartreuse laissée vacante depuis près d'un quart de siècle.

Il est probable que l'expérience de « sécularisation faite par le clergé aux armées donn[e] une impulsion nouvelle à l'apostolat et forg[e] un type de prêtre nouveau »¹⁸⁰⁶. La rencontre entre le curé et l'homme permet de faire tomber un certain nombre de préjugés ; dans la fraternité des tranchées le prêtre a été l'égal de tous et il peut devenir l'ami de tous¹⁸⁰⁷. Les séminaristes, comme leurs aînés, sont allés à la rencontre d'un monde qu'ils ne connaissaient

1799 C. SORREL, « La Savoie et la première guerre mondiale », in A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI et alii, *La Savoie de la révolution à nos jours, XIX^e-XX^e*, op. cit., p. 375.

1800 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 29 août 1919, p. 335

1801 *Ibid.*

1802 *Ibid.*, n° 40, 1^{er} octobre 1920, p. 382.

1803 J.-M. MAYEUR, « La vie religieuse pendant la Première Guerre », in J. DELUMEAU, dir., *Histoire vécue du peuple chrétien...*, op. cit., t. 2, p. 191. La répartition faite par l'auteur est la suivante : 1 700 prêtres, soit 4 % des effectifs à la veille de la guerre, et 1 300 séminaristes, soit le double des ordinations de juillet 1914.

1804 Pour le diocèse d'Annecy.

1805 Christian Sorrel rappelle que « *Le livre d'or des religieux et des congrégations* évalue à 9 281 le nombre de religieux mobilisés et à 1 517 le nombre de tués (16,3 % contre les 12,8 % pour les 32 148 séculiers) ». C. SORREL, *La République...*, op. cit., p. 211.

1806 *Ibid.*

1807 Jacques Fontana cité par G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 240.

finalement pas si bien que cela : le monde des hommes. Comme le rappelle Theilhard de Chardin : « Sorti des sacristies, [le prêtre] a été baptisé dans le réel »¹⁸⁰⁸. Pour beaucoup les liens de camaraderies issues des tranchées perdurent. Les unions d'anciens combattants se multiplient et les prêtres comme les non-croyants s'y côtoient. La section haut-savoyarde de l'Union nationale des Combattants est présidée par un homme de gauche, le docteur Claudius Gallet, ses vice-présidents sont l'abbé Clavel, vicaire à Saint-Maurice et Fournier¹⁸⁰⁹. C'est la naissance d'une nouvelle génération de prêtres, dont certains sont les évêques de l'entre-deux-guerres¹⁸¹⁰, et d'un nouvel apostolat.

Suite aux nombreux décès causés par la guerre, la courbe des ordinations après avoir été nulle pendant la guerre connaît une légère remontée, cependant, il faut attendre plusieurs années avant de retrouver le taux d'avant 1914. Les rentrés au séminaire sont peu nombreuses et se répartissent comme suit : une en 1915, trois en 1916 et 1917 et quatre en 1918¹⁸¹¹. En 1919, ce sont douze nouveaux élèves qui y entrent, auxquels s'ajoutent les prêtres démobilisés, ce qui porte le total de séminaristes à trente-neuf¹⁸¹². La situation est parfois difficile pour les élèves anciens combattants. Ils doivent reprendre leurs études, souvent avec des gens bien plus jeunes qu'eux et qui ont une expérience bien moindre de la discipline et de l'obéissance. Comme le rappelle l'abbé Dechavassine en 1957, « les poilus de Saint-Joseph-du-Lac s'en vinrent achever leur séminaire à Tessa, avec un courage à l'étude, un sens de l'obéissance et de la discipline de nature à faire réfléchir bien des lévites de la nouvelle génération »¹⁸¹³. Tel est le cas de l'abbé Terrier, ordonné prêtre le 10 juin 1922, à vingt-neuf ans. Dès la rentrée, il est nommé directeur au grand séminaire. D'autres abandonnent le séminaire, c'est le cas de ceux de la promotion 1912-1913, où un seul des six entrés est ordonné¹⁸¹⁴ ; un est tué, deux autres quittent le séminaire. Un revient, il est ordonné portier en 1920 mais quitte la carrière ecclésiastique juste après. Il s'agit de Jean Bernex, qui se lancera plus tard dans la politique et qui sera élu du Chablais en 1936. En 1922, le chanoine Joseph Pernoud¹⁸¹⁵ remplace le chanoine Gavard à la tête du grand séminaire. Poste qu'il occupe jusqu'en 1927.

1808 Cité par G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 259

1809 *La Croix de la Haute-Savoie*, 18 mai 1919.

1810 Sur ce sujet voir le travail de Frédéric LE MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II, une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 373 p.

1811 ADA. Registre d'entrées des élèves au grand séminaire. Voir annexe n° 42.

1812 *La Page de Saint-André*, novembre-décembre 1935, p. 13.

1813 *Revue du Diocèse d'Annecy*, 30 mai 1957. Il s'agit de la notice nécrologique de Mgr Terrier, évêque de Bayonne. Le chanoine Dechavassine évoque le cas de prêtres partis au service militaire alors qu'ils étaient encore à Chens-sur-Léman donc en 1912, et qui après leur service militaire partent à la guerre.

1814 Pour le dernier, on ne sait pas ce qu'il est devenu.

1815 Il est fait chanoine le 20 octobre 1922. Voir sa photo en annexe n° 12.

Les différentes œuvres diocésaines reprennent leur travail, ce qui laisse penser que leur activité a sans doute été ralentie mais toujours efficace pendant le conflit. La Ligue des femmes françaises qui n'a cessé de se dévouer pour le bien des soldats et des malheureux tient sa première réunion départementale en 1919, mais doit se réorganiser quelques années plus tard. Au niveau national, l'ACJF compte ses défunts par plusieurs dizaines de milliers. Le chiffre de quinze mille tués semble même être sous-estimé. Dans le diocèse, une fois la paix revenue, l'association pense rapidement à sa réorganisation. Celle-ci n'est pas toujours évidente puisque les combattants ne sont pas toujours prêts à reprendre leur engagement d'avant 1914. Pour les jeunes, il est parfois difficile de se lancer. Cependant, ils bénéficient d'une organisation déjà existante. Les mentalités ont changé, elles ont évolué et il est nécessaire pour le clergé de s'y adapter. La vie du clergé reprend avec l'organisation des retraites et des conférences ecclésiastiques.

La vie politique connaît également un grand changement au lendemain du conflit. En 1915, l'entrée au gouvernement du député Denys Cochin laissait penser qu'une ouverture politique serait possible. Il était le premier catholique à entrer au gouvernement en tant que tel, depuis 1877. La chambre Bleu-Horizon se compose en majeure partie de députés de droite. Les élections¹⁸¹⁶ tenues le 16 novembre 1919 donnent les quatre sièges du département aux candidats de « la liste des Républicains indépendants »¹⁸¹⁷. Parmi les quatre élus, seul un (Albert Crolard) renouvelle son mandat de député¹⁸¹⁸. Les trois nouveaux députés sont René Bartholoni (Thonon-les-Bains)¹⁸¹⁹, Louis Perrolaz (Bonneville) et Paul Taponnier (Saint-Julien-en-Genevois), qui semble bénéficier du désistement de Moret dans son arrondissement¹⁸²⁰. Ces candidats sont considérés par les autorités préfectorales comme membres du parti réactionnaire¹⁸²¹, car tous sont catholiques pratiquants. Si la liste se rapproche du Bloc National, elle ne s'ouvre pas vers le centre gauche, comme dans d'autres départements. La politique du Bloc National se veut en quelque sorte la continuation, en temps de paix, de l'Union Sacrée : reprise des relations avec le Vatican ; la question de l'enseignement privé. Le 2 janvier 1920, Mgr Campistron demande à Taponnier de toujours

1816 Les élections ont lieu « au scrutin de liste départemental selon un principe mixte proportionnel et majoritaire : une liste atteignant la majorité absolue obtient la totalité des sièges alloués au département, la proportionnelle s'applique dans les autres cas ». G. CANDAR, *Histoire politique de la III^e République...*, op. cit., p. 83.

1817 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., p. 1081.

1818 G. CANDAR rappelle que 60 % des députés sont de nouveaux élus. G. CANDAR, *Histoire politique de la III^e République ...*, op. cit., p. 83.

1819 Il est le neveu d'Anatole Bartholoni, député protestant de la fin du XIX^e siècle.

1820 Sur cette question voir J. JOLY, *Paul Taponnier (1884-1970). Du militant catholique à l'action politique*, Mémoire de Master, Université de Savoie, 2007.

1821 ADHS, 3 M 88. Rapport du 21 octobre 1919.

être « à la hauteur du mandat qui [lui] a été confié par tant de milliers d'électeurs qui ont vu en [lui] un catholique convaincu dont les efforts tendront au bien de l'Église en même temps qu'à la prospérité de notre chère France »¹⁸²². La reprise des relations avec le Vatican redevient possible, presque au moment où Combes décède ; des catholiques y voient le signe d'un « heureux hasard »¹⁸²³. Le 17 mai 1921, Briand, nouveau président du Conseil, nomme Jonnart, ambassadeur près le Saint-Siège¹⁸²⁴.

Au lendemain du conflit, les combattants morts au front sont l'objet d'une forte reconnaissance. Ils sont les héros, « ceux qui pieusement ont donné leur vie pour la patrie »¹⁸²⁵. De nombreux hommages sont rendus aux « héros » de la guerre. Les premiers anniversaires de l'armistice donnent lieu à des cérémonies d'une grandeur imposante, par leur piété, leur recueillement et leur hommage de tous, un peu comme si l'Union Sacrée se poursuivait pour ces cérémonies. Les monuments aux morts les célèbrent et dans plusieurs cas, le prêtre et le maire sont présents à l'inauguration. Parfois même l'évêque participe à la cérémonie comme c'est le cas à Thônes en 1923¹⁸²⁶. Le début des années Vingt voit l'inauguration de la plupart de ces monuments qui à leur façon glorifie ou idéalise les combattants. Ce dernier est toujours propre (sans boue, sans les rats, les vêtements ne sont pas souillés), c'est donc bien une certaine idéalisation du combattant qui domine dans la plupart des monuments. Le choix des types de monuments permet aux municipalités d'afficher leurs convictions qui peuvent être religieuses (Croix, palme...) ¹⁸²⁷, plus républicaines avec le coq par exemple ou alors plus neutres avec la croix de guerre. Le fait d'entourer le monument d'obus marque la sacralité du lieu. Suivant les communes, des plaques peuvent être apposées dans l'Église pour rappeler le sacrifice des enfants de la paroisse, en même temps qu'un monument les honorent sur la place publique. Le choix de l'emplacement du monument montre également la sensibilité municipale. La plupart sont édifiés sur les places publiques, non loin de l'église, une minorité se trouve dans les cimetières, comme à Bossey¹⁸²⁸. C'est le nouvel évêque, Mgr du Bois de La Villerabel, qui bénit et inaugure en juin 1922, la croix de granit en marbre de Combloux « érigée en mémoire des vingt-quatre [...] victimes de la

1822 ADHS, 52 J 78. Lettre de Mgr Campistron à Paul Tapponnier. 2 janvier 1920.

1823 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 3 juin 1921, p. 238.

1824 A. LATREILLE, R. REMOND, *Histoire du catholicisme français...*, op. cit., p. 565.

1825 Victor Hugo.

1826 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 16 novembre 1923, p. 623.

1827 À La Baume, la réplique de la grotte de Lourdes est utilisée pour le monument aux morts.

1828 Il s'agit de la paroisse de l'abbé Louis Pernoud, dont nous avons parlé à propos de l'aide apportée aux réfugiés, aux prisonniers....Cf. *supra*, p. 169.

Grande Guerre »¹⁸²⁹. Les rivalités politiques s'affirment (surtout dans le Chablais) parfois lors du choix du monument destiné, pourtant, à honorer tous les morts de la commune. Tel est le cas à Burdignin, où une *Marianne* est placée sur le monument aux morts qui s'élève sur la place publique et où le curé « refuse de donner sa bénédiction »¹⁸³⁰. À Habère-Poche, en 1925, le « nouveau maire modéré [...] fait apposer une croix sur le mémorial édifié par son prédécesseur radical et l'inaugure une seconde fois »¹⁸³¹. Malgré les oppositions politiques, tous s'accordent à rendre hommage aux combattants et tous s'accordent pour que leurs sacrifices ne soient pas vains.

En 1926, l'inauguration du monument aux morts de la ville d'Annecy¹⁸³² donne lieu à un « scandale sans passion que chacun juge[ra] »¹⁸³³. En ce jour, où l'Union sacrée aurait pu être poursuivie, dans le souvenir des combattants, la municipalité ne donne pas sa place à l'évêque. Un virulent article signé « du Public » paraît dans *La Croix de la Haute-Savoie*. Il rappelle que la municipalité connaît l'Évêque uniquement lorsque cela l'arrange¹⁸³⁴ et que lorsque l'on est maire, on l'est « pour tous et contre personne »¹⁸³⁵. Les auteurs soulignent que ce n'est pas l'évêque qui est « diminué dans cette affaire », puisque le geste « vulgairement petit, n'atteint que son auteur » ; cependant « il blesse [...] aussi toute une population qui, quelle que soit même la couleur politique de chacun, n'a pas, mais pas du tout cette mentalité »¹⁸³⁶. Les auteurs terminent en rappelant que de nombreux prêtres et séminaristes sont tombés au champ d'honneur et qu'il aurait donc été normal que le chef du diocèse prenne part à l'inauguration. Mais ils soulignent également qu'« avec l'évêque, combien, dans ce clergé, ont le douloureux honneur d'avoir un frère ou des frères morts sur les champs de bataille, où eux-mêmes firent si bien leur devoir »¹⁸³⁷. Pourtant dans le projet

1829 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 16 juin 1922, p. 321.

1830 C. SORREL, « La Savoie et la première guerre mondiale », in A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI et alii, *La Savoie de la révolution à nos jours, XIX^e-XX^e, op. cit.*, p. 375.

1831 *Ibid.*

1832 Ce monument se veut aussi celui de tous les hauts Savoyards tombés au champ d'honneur.

1833 *La Croix de la Haute-Savoie*, 19 septembre 1926.

1834 *Ibid.* « Quand on estime avoir besoin de Mgr et de la grande influence qu'il exerce sur son diocèse, quand on a besoin de sa cotisation, de celle de ses prêtres et de ses fidèles, on le connaît, alors. Et l'Évêque, quand il s'agit d'une juste cause et d'une bonne cause à promouvoir, ne se récuse jamais. D'aucun de ses gestes, certes, il n'attend une récompense, mais il serait en droit pourtant d'attendre une certaine équité pour ceux qu'il représente. Et voilà celui que M. le maire d'Annecy écarte dès que l'argent est dans la caisse et l'œuvre accomplie ».

1835 *Ibid.*

1836 *Ibid.*

1837 *Ibid.*

d'un monument départemental, Mgr Campistron était associé de très près à l'œuvre, en tant que vice-président¹⁸³⁸.

Il semble donc que petit à petit, le diocèse reprenne vie : les œuvres se réunissent à nouveau, les retraites ecclésiastiques sont à nouveau organisées, les pèlerinages se poursuivent. Aucun nouvel élan n'est donné par l'autorité ecclésiastique, il faut d'abord reconstituer, se réhabituer à la vie, panser les plaies. Mgr Campistron âgé de quatre-vingts ans, meurtri par les épreuves de la guerre et les nombreux décès qui ont touché son clergé n'a sans doute plus la force de donner un vent nouveau au diocèse¹⁸³⁹. Il laisse agir ses vicaires généraux, surtout le vicaire général Cusin qui s'occupe principalement des œuvres de jeunesse. Cependant, en 1920, il est nommé coadjuteur de Mgr Gély, évêque de Mende. Mgr Campistron depuis le début de la guerre demande de réduire le maximum les frais de cartes et de réceptions du nouvel an, jusqu'à sa mort en 1921, il ne reçoit plus à l'occasion de la nouvelle année. Il préfère donner les économies ainsi réalisées à des œuvres pieuses et patriotiques¹⁸⁴⁰.

Après avoir constaté que les années qui succèdent à la Séparation sont un moment de mobilisation du laïcat ; tous s'accordant pour la sauvegarde de la société chrétienne. Nous avons cependant pu observer que des crises intervenaient au sein même de l'Église (modernisme) ou avec le laïcat (Sillon). À la veille de la guerre, le mouvement de l'Action française attire un petit nombre de diocésains. La plupart se mobilisant dans la jeunesse catholique qui se développe sans conteste jusqu'à la veille de la guerre. Le conflit met un coup d'arrêt à toutes ces activités, mais devant le péril menaçant la France, les catholiques acceptent l'Union Sacrée. Si les premiers mois laissent percevoir un retour aux autels, il semble que la ferveur diminue avec l'installation du conflit dans le long terme. Les œuvres catholiques se mobilisent pour aider les combattants dans leur rencontre avec les horreurs du front. La reprise des activités au lendemain du conflit montre que le diocèse est capable de retrouver son dynamisme d'avant-guerre. C'est donc avec un nouvel évêque, qui est jeune, que le diocèse se remet de ses blessures et tente de faire face aux difficultés liées aux années Vingt. Sans doute ces années sont-elles importantes pour comprendre le dynamisme du diocèse dans l'entre-deux-guerres et plus loin encore.

1838 *Ibid.*, 25 septembre 1921.

1839 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n°1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*. S'adressant à l'abbé Clavel qui lui propose des initiatives relatives à la jeunesse catholique, il déclare : « ah ! comme je vous comprends, si j'avais vingt ans de moins... comme je vous soutiendrais ! »

1840 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 52, 24 décembre 1920, p. 491.

Un diocèse dynamique

Au sortir de la guerre, le diocèse panse ses plaies et accueille les combattants revenus meurtris de ces années passées dans la boue et le sang. La réorganisation se fait progressivement sous l'autorité de Mgr Campistron lui aussi meurtri par ces années douloureuses. Les mouvements d'action catholique tentent de se réorganiser, et dès le début des années Vingt, l'ACJF opère sa reconstruction, suivie par les mouvements d'action catholique féminins et masculins. Mgr Campistron meurt en 1921 et c'est un jeune évêque qui lui succède. Ce dernier, à peine arrivé, multiplie les initiatives qu'elles s'adressent au clergé ou aux laïcs. Au cours de son épiscopat, qui coïncide avec l'entre-deux-guerres, le diocèse renforce son dynamisme même si des oppositions apparaissent au sein des catholiques, notamment à cause de la condamnation de l'Action française en 1926. Les années Trente sont marquées par l'affirmation d'une nouvelle tendance qui est la démocratie-chrétienne, son implantation n'est sans doute pas étrangère au travail effectué par l'ACJF depuis plusieurs années.

Le dynamisme du diocèse n'est-il pas insufflé à la fois par l'évêque, qui est jeune et zélé, et par l'aumônier des mouvements de jeunesse qui la forme durant toute l'entre-deux-guerres ? Ce dynamisme diocésain semble donc bénéficier de l'influence de personnalités fortes. S'ils ne partagent pas les mêmes opinions sur différents sujets, l'un comme l'autre s'accordent avant tout pour la sauvegarde de l'esprit chrétien et de la pratique.

Nous étudierons d'abord la reprise des activités et l'arrivée d'un nouveau chef pour le diocèse au lendemain de la guerre de 1914-1918, puis nous nous intéresserons à l'attention qu'il porte à la formation des prêtres et des laïcs, ainsi qu'à la présence de l'Église dans les paroisses nouvelles qu'il crée, et où il laisse les artistes s'exprimer avec l'art nouveau. Nous évoquerons ensuite l'action catholique qui connaît véritablement son âge d'or au cours de ces vingt années, notamment grâce à la spécialisation qui permet de faire avancer les milieux sociaux. Enfin, nous terminerons par une présentation des forces politiques présentes dans le diocèse qui opère au cours de cette période son basculement vers la droite qui s'affirme surtout après 1945, puis nous mentionnerons la condamnation de l'Action française, pour terminer par l'attitude adoptée par l'évêque face à la question des Ligues dans les années Trente, et celle des mouvements d'action catholique face à la situation internationale.

I. Un nouveau départ ?

A. Ouverture sur les années Vingt

Dès 1919¹⁸⁴¹, les activités du diocèse reprennent un cours qui tend à redevenir celui d'avant-guerre, même si des modifications importantes, notamment dans les mentalités, ont eu lieu. Il est nécessaire de panser les plaies, de construire ou de reconstruire. En 1922, Pie XI succède à Benoît XV sur le trône de Saint-Pierre. Ce nouveau pape donne toute son importance à l'action catholique, en phase de changement et dont la « méthode-devise » passe progressivement de « Piété, Étude, Action » à « Voir, Juger, Agir ». Pour le diocèse, c'est l'arrivée d'un nouvel évêque en 1921. Ce dernier porte son attention sur plusieurs problèmes dont les vocations, qu'il traite en priorité. Il faut combler les vides trop nombreux laissés par le conflit dans les rangs du clergé et parmi les séminaristes. Concomitant à ce problème, se trouve celui des séminaires et de leurs répartitions. Avant la Séparation, les Missionnaires de Saint-François-de-Sales tenaient les deux petits séminaires du diocèse à Mélan (Taninges) et Évian. À partir de 1904 et jusqu'en 1909-1910, ce sont des prêtres séculiers qui y assurent l'enseignement, tout comme à La Roche-sur-Foron et Thônes. Ces derniers constituent, après 1910, les seuls lieux de formations pour les futurs séminaristes. En septembre 1918, l'apostolat de la prière offre ses prières pour l'aboutissement des « bonnes et nombreuses vocations sacerdotales »¹⁸⁴². En 1919, afin que les associés de l'œuvre de Saint-André soient informés de la situation des vocations, une feuille est insérée dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*. *La Page de Saint-André* est née. Devenue une revue indépendante en 1924, elle est mensuelle pendant dix années et, en février-mars 1935, à un moment où la plupart des bulletins de vocations religieuses sont trimestriels¹⁸⁴³, elle utilise un rythme bimestriel. En 1919, il y a trente-neuf grands séminaristes et cent-vingt petits¹⁸⁴⁴. Malgré les événements, il semble que le sacerdoce attire toujours des candidats. Le nombre de grands séminaristes ne doit pas tromper sur les vocations, ce chiffre inclut les élèves anciens combattants. Les renoncements semblent moins nombreux qu'à la veille de 1914, cela peut laisser penser que l'entrée au séminaire est choisie, et non plus imposée pour certains élèves.

1841 C'est en 1919 qu'est créée l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques français (ACA).

1842 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 27 septembre 1918, p. 386.

1843 *La Page de Saint-André*, février-mars 1935, p. 44.

1844 *Ibid.*, novembre-décembre 1935.

Jean-Marie Mayeur rappelle que la « crise du sacerdoce » ne se fait sentir qu'après 1926 puisque, jusqu'à cette date, « le retard sur les ordinations, dû à la guerre, et les vocations tardives, masqu[ent] le phénomène »¹⁸⁴⁵. Les effectifs du clergé diocésain, entre 1900 et 1925, montrent la très nette diminution du nombre de vicaires ; leur nombre passe de cent soixante-quinze à cinquante-neuf. Le choix est sans doute fait de laisser un vicaire là où il est réellement nécessaire, dans les paroisses importantes¹⁸⁴⁶. La Séparation a sans doute un rôle à jouer dans cette diminution, puisque les vicariats ne sont plus payés par l'État, il est donc nécessaire que les fidèles se mobilisent pour assurer un salaire à leurs vicaires, comme aux curés. Sans doute la perte de l'assurance matérielle a pu faire reculer un certain nombre de candidats au sacerdoce. La période vicariale est sans doute diminuée, afin de pourvoir plus rapidement au remplacement des prêtres, dont beaucoup sont âgés. Entre 1900 et 1925, le nombre de prêtres passe de deux cent quatre-vingt dix-sept à deux cent quatre-vingt-quatorze. Une grande majorité des prêtres ordonnés avant 1914 est en charge d'une paroisse en 1925. Entre 1920 et 1925, ce sont trente-sept séminaristes qui sont ordonnés, certains sont presque trentenaires (abbé Terrier). Cela semble satisfaisant pour la situation immédiate, mais le problème du renouvellement du clergé se pose, dès lors que les prêtres âgés sont nombreux et que les ordinations ne suffisent plus à remplacer les postes vacants, la guerre ayant encore creusé les fossés et fauché les jeunes. Ce phénomène était déjà visible au lendemain de la Séparation, cependant la guerre l'a amplifié. Cent-soixante-trois décès sont enregistrés entre 1914 et 1924, pour seulement trente-cinq ordinations. Pour la décennie suivante, le nombre des ordinations augmente (cent cinq), celui des décès se stabilise avec cent cinquante-deux. Ce n'est qu'en 1933 que le taux d'ordination dépasse – de façon constante – celui de 1914¹⁸⁴⁷. Les vocations sont donc bien un enjeu important pour les années Vingt et celles qui suivent. Il en va de la vie même du diocèse et plus largement de l'Église.

Les années d'entre-deux-guerres sont celles où le laïcat participe à l'apostolat au côté du clergé. Dès juillet 1919, la Jeunesse catholique¹⁸⁴⁸, dotée d'un nouveau président, reprend vigoureusement son activité. C'est Thônes qui est le théâtre de cette « première réunion [...] après la terrible guerre »¹⁸⁴⁹, au cours de laquelle près d'une centaine de militants ont « donné

1845 J.-M. MAYEUR, « La vie religieuse pendant la Première Guerre », in J. DELUMEAU, dir., *Histoire vécue du peuple chrétien...*, op. cit., t. 2, p. 191.

1846 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre adressée à Mgr du Bois de La Villerabel, le 21 décembre 1927. Le curé de Chamonix, le chanoine Rhuin, écrit à son évêque que ses « paroissiens [lui] sont très reconnaissants d'avoir laissé à Chamonix ses deux vicaires ».

1847 En 1914, il y a eu 15 ordinations et, en 1933, elles sont 16.

1848 Nous développerons l'histoire de la Jeunesse catholique ultérieurement. Cf. *infra*, p. 226-237 et 263-278.

1849 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, 25 juillet 1919, p. 295.

leur vie pour la France et pour Dieu »¹⁸⁵⁰. Les années de l'entre-deux-guerres pourraient être considérées comme celles de l'explosion de l'ACJF dans le diocèse. Le rôle des femmes, toujours aussi important pour le clergé, devient encore plus présent au cours des années Vingt et Trente ; quelques groupes spécialisés s'intéressent à la jeune fille, puis à la jeune femme. Comme les jeunes gens, elles bénéficient de mouvements spécialement adaptés aux différentes périodes de la vie. Le clergé doit s'adapter à cette nouvelle forme d'apostolat, même si ce n'est pas toujours évident pour les prêtres les plus anciens. Il semble que les vicaires jouent un rôle déterminant dans l'implantation des groupes de jeunesses et dans la diffusion du nouvel apostolat. Dans sa première lettre pastorale, le nouvel évêque rappelle que la jeunesse catholique tient une place spéciale dans son cœur, et que d'avance il « encourage toutes les initiatives qui auront pour but d'étendre son action et surtout d'intensifier la vie surnaturelle de ses membres »¹⁸⁵¹. Il souligne également la nécessité des œuvres sociales. Tout au long de son épiscopat, il ne cesse de les encourager, il est vrai que celui-ci coïncide avec le pontificat du Pape de l'action catholique, Pie XI.

La Ligue des femmes françaises tient sa première réunion d'après-guerre à Sallanches à la fin mai 1919. Madame Warchex, accompagnée de la présidente sallancharde, madame Duclos, se réjouit de pouvoir se retrouver au milieu de ses ligueuses¹⁸⁵². Elle rappelle le rôle que la femme doit tenir dans la société française, et surtout celui de la famille pour l'avenir de la France. Il faut que les berceaux se remplissent après les vides causés par la guerre. La dénatalité est un problème préoccupant tout au long des années Vingt et Trente. En 1923, le chanoine Lavorel, directeur de *La Croix de la Haute-Savoie* publie – à deux mille exemplaires¹⁸⁵³ – un opuscule intitulé *La résurrection de la France par la multiplicité des berceaux*. Il montre que « l'esprit de sacrifice semble éteint, [que] les foyers ne se peuplent plus, [que] les villages sont déserts, [que] les cris joyeux des enfants ne se font plus entendre », que la France est un « peuple qui se meurt, volontairement ; qui ne veut plus d'héritiers, plus de défenseurs en face de nations de proies qui guettent l'heure où elles pourront, sans coup férir, s'emparer de ce qui fut la France et sera leur conquête »¹⁸⁵⁴. Cet ouvrage semble fait pour « réveiller le patriotisme des Français et des Françaises et apporter au chancre qui nous ronge le remède approprié à un si grand mal »¹⁸⁵⁵. Comme le soulignent

1850 *Ibid.*

1851 *Ibid.*, n° 3, 20 janvier 1922, p. 32.

1852 *Ibid.*, n° 22, 30 mai 1919, p. 212.

1853 ADHS, 2 T 4. Le livre comporte 43 pages.

1854 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33, 17 août 1923, p. 448-449.

1855 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33, 17 août 1923, p. 449.

Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, « la guerre fait prendre conscience à un large public de la menace permanente qui pèse sur la France en raison de sa faible natalité, face à une Allemagne prolifique »¹⁸⁵⁶. Cependant, cette question de la dénatalité sera l'une des causes proposée par le clergé pour expliquer la défaite et la prédominance allemande en 1940.

C'est en 1919 que l'abbé Clavel, tout juste rentré du front, apparaît pour la première fois comme contradicteur dans une conférence publique. Médaillé militaire et titulaire de la croix de guerre, ce « prêtre courageux, qui avait tenu tête aux Boches, a longuement et victorieusement répondu au député » socialiste de l'Isère Raffin-Dugens¹⁸⁵⁷. Ce prêtre, dont nous aurons à reparler très longuement, a sans doute mûri son apostolat dans les tranchées. Il fait des conférences contradictoires, la pierre angulaire de son activité d'apostolat, dans le diocèse, n'ayant de cesse de penser à la formation de conférenciers. Dès 1919, il se voit confier la charge des œuvres de jeunesse par Mgr Campistron qui, avec le vicaire général Cusin, lui laisse « carte blanche » pour la restauration des œuvres¹⁸⁵⁸. Un congrès diocésain des œuvres se tient en février 1920, ce qui prouve qu'elles ont peut-être été en sommeil, mais en aucun cas n'ont disparu du paysage diocésain. Pourquoi ont-elles résisté ? Est-ce par la ferveur et l'enthousiasme des responsables ? Quand un Tapponnier, président de l'ACJF, continue à écrire et à encourager son association depuis les tranchées, cela n'oblige-t-il pas les membres à répondre à l'appel ? Est-ce par l'impulsion donnée par les clercs et les laïcs à la veille de la guerre ?

En février 1921, les intentions de l'apostolat de la prière sont destinées au « succès des associations professionnelles des travailleurs catholiques »¹⁸⁵⁹. Dans le diocèse¹⁸⁶⁰, ces associations débutent dès 1919¹⁸⁶¹ sous la forme de « syndicats de travailleurs chrétiens », dont le siège est à la Maison du Peuple, rue Jean-Jacques Rousseau à Annecy¹⁸⁶². Ils groupent, dans des organisations distinctes, des travailleurs des deux sexes, qui sont affiliés à la Confédération française des travailleurs chrétiens. L'autorité diocésaine encourage « vivement les travailleurs catholiques à promouvoir et constituer partout, à la campagne et à la ville, pour se conformer aux vœux des Souverains Pontifes et aux nécessités du temps présent, des organisations syndicales de cette sorte, qui sont de nature à sauvegarder leurs

1856 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 258.

1857 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 25 avril 1919, p. 160.

1858 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

1859 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 25 février 1921, p. 80.

1860 *Ibid.*, n° 12, 25 mars 1921, p. 130.

1861 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

1862 *Ibid.*

légitimes intérêts professionnels et la paix sociale »¹⁸⁶³. Il semble que la situation ait évolué avec le temps, puisque le chanoine Clavel rappelle que « l'action sociale entreprise dès 1919, d'abord à Annecy, puis en d'autres centres, était rendue extrêmement délicate et difficile par suite des préventions courantes, soit dans le clergé, soit parmi les catholiques notoires »¹⁸⁶⁴. Cependant, il souligne que grâce aux cercles d'études syndicaux tenus régulièrement à la Maison du Peuple, « l'opinion populaire fut peu à peu orientée vers la conception d'une organisation légitime et chrétienne face à la CGT »¹⁸⁶⁵. Les 4 et 5 mai 1923, le quatrième congrès des syndicats du Sud-Est¹⁸⁶⁶ se tient à Annecy. Il semble bien que le diocèse bénéficie d'un climat favorable à l'implantation des syndicats chrétiens. Plusieurs œuvres peuvent être le point de départ du recrutement annécien : les patronages, notamment celui de Notre-Dame. Il y a également la société de gymnastique *L'Espérance*, la Maison du Peuple et son restaurant, les usines ou encore la colonie italienne.

Cette action sociale est soutenue sur le plan syndical, outre par les cercles d'études et les conférences nombreuses dans les centres industriels, par *Le Réveil Social Savoyard*¹⁸⁶⁷, journal fondé par l'abbé Clavel. Prenant naissance en 1919, son but premier est de « faire connaître au public la doctrine sociale de l'Église et d'épauler les organisations syndicales »¹⁸⁶⁸. Son premier résultat est d'empêcher la renaissance de *L'Indicateur de la Savoie*, qui pour l'abbé Clavel était « un organe virulent local d'Action française avant la guerre »¹⁸⁶⁹. Le capital de départ du journal est de vingt-cinq mille francs¹⁸⁷⁰, montant obtenu par souscriptions. Toutefois, il connaît des problèmes, notamment financiers, pour « durer »¹⁸⁷¹. C'est la mise en place d'un « comité de soutien qui assure la stabilisation financière du journal »¹⁸⁷². Pendant plusieurs années, sous différentes signatures anonymes,

1863 *Ibid.*

1864 *Ibid.*

1865 *Ibid.* Il ajoute également que certains ouvriers déçus par la CGT se tournent alors vers la CFTC.

1866 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 11 mai 1923, p. 268.

1867 En 1925, *Le Progrès de la Haute-Savoie*, journal républicain, écrit à propos du *Réveil Social Savoyard* : « Pourquoi pas la trompette de Jéricho ? cela mord comme le loup, pique comme le porc-épic, siffle comme la vipère, bave comme l'escargot et pue comme le renard. Cela hurle et jappe après la république démocratique et sociale, après la Franc-Maçonnerie ». *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 8 août 1925. Il est vrai que cette citation intervient à un moment où les relents d'opposition cléricaux / anticléricaux sont vifs. Cependant, il n'en reste pas moins vrai que les deux journaux s'opposent fréquemment par écrits interposés, un peu comme le faisait *La Croix de la Haute-Savoie* et *L'Indicateur de la Savoie*, avant la guerre.

1868 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

1869 *Ibid.* Ces propos sont sans doute exagérés. Soulignons également que le directeur du journal, Jean Niérat, meurt juste avant la guerre, quelques mois avant la disparition du journal.

1870 Ce qui équivaut à 29 552,75 euros (2006).

1871 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL *Quelques jalons pour ma vie*. Lors d'une réunion, l'abbé Trésal, de Paris, propose d'implanter le journal dans la capitale pour qu'il concurrence *Le Savoyard de Paris*.

1872 *Ibid.* Le chanoine Clavel rappelle que c'est le don de 1 000 francs fait par Folliet qui empêche la non parution d'un numéro.

l'abbé Clavel en est le seul rédacteur. Au fur et à mesure que ses activités dans les œuvres grandissent, il cherche à se dégager de la direction et de la rédaction du journal. Tout en restant collaborateur, il doit trouver un remplaçant pour la direction. Cette personne doit garder l'esprit du journal, son indépendance rédactionnelle et surtout conserver son orientation sociale. C'est son ami, l'abbé Desgranges, qui lui propose « spontanément un de ses jeunes disciples de Limoges, M. Joseph Truffly¹⁸⁷³, qui avait besoin, pour sa santé de changer de climat »¹⁸⁷⁴. C'est donc cet homme qui prend la tête de l'organe, après que la situation financière eut été assurée par « un comité de catholiques ». L'œuvre dure quelques années encore et, en 1929, le journal fusionne avec *L'Union Républicaine de la Haute-Savoie*¹⁸⁷⁵, pour devenir *L'Union républicaine et sociale*¹⁸⁷⁶. Truffly en reste le directeur, orientant le journal dans l'esprit du *Réveil Social*, mais en juin 1932, l'organe disparaît.

Les élections de 1919, et la politique du Bloc National, laissaient penser que les luttes cléricaux-anticléricaux étaient d'un autre temps. L'élection du Cartel des gauches en 1924 montre que la question religieuse est encore vive. Pour se défendre des attaques dont il pourrait être l'objet, le clergé du diocèse crée, avec l'approbation de l'évêque une « Union sacerdotale de défense du diocèse d'Annecy », déclarée en préfecture le 29 juin 1926¹⁸⁷⁷. Son but est de « protéger l'honneur du clergé contre toutes les attaques de presse, les diffamations, voies de fait, injures à l'adresse du clergé ou de ses membres »¹⁸⁷⁸. Elle pourra également « défendre celui ou ceux de ses membres qui seraient l'objet de poursuites judiciaires à l'occasion de l'exercice de leur ministère »,¹⁸⁷⁹ et elle pourra elle-même « tenter toutes actions judiciaires dans ce but ou y intervenir, à ses propres frais, lorsqu'elle le jugera à propos, à l'occasion d'une calomnie ou d'une attaque dont serait victime un prêtre »¹⁸⁸⁰. Tout

1873 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 396-397. Joseph Truffly connaît déjà la région puisqu'il est venu en 1919, sur la demande de Théophile Paravy – un ami de l'abbé Desgranges – prendre la direction du journal *La Savoie*, organe fondé par Joseph Delachenal dans la perspective des législatives de l'automne 1919. Il collabore à différents titres régionaux et nationaux et en 1922, Marius Gonin l'appelle à Lyon comme secrétaire de rédaction de *L'Express de Lyon*, puis secrétaire général du *Nouveau journal*. Soulignons que le chanoine Clavel rappelle l'aide apportée par un militant national, Maurice Guérin. Ce dernier est le beau-frère de Joseph Truffly.

1874 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

1875 ADHS, 2 T 4. En 1919, ce journal considéré comme réactionnaire, offre un tirage de mille exemplaires. Au même moment, la *Revue du Diocèse d'Annecy* a un tirage de mille huit cents exemplaires, et *La Croix de la Haute-Savoie* sept cents. Ces tirages se rapprochent de ceux des républicains : *L'Écho du Léman* a mille exemplaires et *L'Écho des Alpes*, sept cents. Les journaux neutres ont un nombre d'exemplaires nettement plus élevé, comme *L'Industriel savoisien* (sept mille cinq cents exemplaires) ou *Le Messager agricole* (seize mille deux cents).

1876 Le chanoine Clavel écrit que c'est « sous des pressions politiques réactionnaires (ecclésiastiques et laïques) et pour des besoins financiers [que le *Réveil Savoyard*] se laisse absorber par un autre hebdomadaire ».

1877 ADHS, 4 M 43. Déclaration n° 161.

1878 ADHS, 4 M 58. *Statuts de l'Union sacerdotale de défense du diocèse d'Annecy*. Article 2.

1879 ADHS, 4 M 58. *Statuts de l'Union sacerdotale de défense du diocèse d'Annecy*. Article 2.

1880 *Ibid.*

prêtre exerçant ou résidant dans le diocèse peut devenir membre de cette association à condition d'être accepté par le Conseil d'Administration, et de s'acquitter de la cotisation fixée provisoirement à cinq francs¹⁸⁸¹. Le comité, dont l'effectif varie entre cinq et sept membres, est élu pour trois ans¹⁸⁸². Pour qu'une délibération puisse être prise, il est nécessaire que la moitié des membres soient présents¹⁸⁸³. Les membres fondateurs sont membres de l'administration diocésaine, directeurs au grand séminaire ou rédacteurs à *La Croix de la Haute-Savoie*¹⁸⁸⁴. En 1932, l'association compte quatre-vingt-huit membres. Elle est intervenue pour défendre l'abbé Bergier, souvent en proie avec le maire communiste du lieu où il est desservant. L'association est dissoute lors de l'assemblée générale du 6 septembre 1932¹⁸⁸⁵. Elle est devenue inutile avec la création du syndicat ecclésiastique. Tout au long des années Vingt, les catholiques ont peur du « radicalisme identifié au laïcisme malfaisant »¹⁸⁸⁶, leur ennemi obsessionnel, bien plus que le communisme ou le socialisme. *Calotins et rouges* s'opposent « à travers deux réseaux parallèles de sociabilité : fanfares, sociétés de gymnastique, équipes de football »¹⁸⁸⁷. Cette opposition est particulièrement visible dans le Chablais.

Les relations avec le Vatican semblent reprendre au début des années 1920, non sans quelques difficultés opposées par les radicaux et les socialistes. En 1921, Briand envoie un ambassadeur au Vatican, en même temps que Millerand, président de la République, reçoit à Paris Mgr Ceretti « comme nonce et doyen du corps diplomatique »¹⁸⁸⁸. La question des associations cultuelles pouvait être à nouveau évoquée et peut-être même réglée. Benoît XV ne pouvait pas les accepter comme telles puisque cela aurait désavoué son prédécesseur. Sa mort prématurée et l'arrivée de Pie XI permettent de résoudre la question. En 1924, Pie XI autorise la constitution des associations diocésaines¹⁸⁸⁹ « qui permettent à la vie paroissiale de retrouver une assise légale »¹⁸⁹⁰. Cette association permet « toute la gestion des biens

1881 *Ibid.* Article 6.

1882 *Ibid.* Article 9.

1883 *Ibid.* Article 11.

1884 Morand, Pernoud, Bunaz, Rebord, Lavorel, Chaumontet, Cuttaz, Mogenet, Mugnier, Jacquet (Hermann, économiste au GS), Terrier, Benoît (Eugène), Périllat, Fuzier, Rognard, Corbet, Chiariglione.

1885 ADHS, 4 M 58.

1886 C. SORREL, « La Savoie et la première guerre mondiale », in A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI et alii, *La Savoie de la Révolution à nos jours, XIX^e-XX^e...*, op. cit., p. 375.

1887 *Ibid.*

1888 A. LATREILLE, R. REMOND, *Histoire du catholicisme français...*, op. cit., p. 565.

1889 Le terme de « cultuelle » est abandonné ; on lui préfère « diocésaine ».

1890 C. SORREL, « La Savoie et la première guerre mondiale », in A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI et alii, *La Savoie de la Révolution à nos jours, XIX^e-XX^e...*, op. cit., p. 379.

ecclésiastiques et [la] capacité de recevoir des fondations et legs »¹⁸⁹¹. Dans le diocèse, l'assemblée constitutive de l'association diocésaine a lieu le 15 mai 1926¹⁸⁹², en même temps que l'élection du comité. Présidée de droit par l'évêque, l'association a son siège social à l'évêché ; le secrétaire est le chanoine Fuzier, chancelier ; le trésorier est le chanoine Péguet. Le chanoine Rebord et le notaire Volland en sont membres. L'association est déclarée en préfecture le 5 juin 1926¹⁸⁹³, et son but est de « subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique ». Elle « pourra alors légalement acquérir, posséder et administrer tous biens meubles et immeubles destinés à subvenir aux frais et à l'entretien du culte »¹⁸⁹⁴.

Le début des années Vingt marque donc la reprise d'une activité qui ne cesse de croître. Ce temps de la reconstruction est également celui d'un nouveau départ pour la vie diocésaine, ce renouveau n'est pas sans rapport avec l'arrivée d'un nouvel évêque, et certains changements au niveau de l'administration diocésaine.

B. Des changements à la tête du diocèse

a. Mgr du Bois de La Villerabel

Mgr Campistron meurt le 22 août 1921. Quelques semaines plus tard, Florent du Bois de La Villerabel est nommé pour lui succéder. Ce dernier, secrétaire et vicaire général de son cousin Mgr André du Bois de La Villerabel, évêque d'Amiens, avait été élu évêque titulaire d'Énos et auxiliaire avec future succession de Mgr Nègre¹⁸⁹⁵, archevêque de Tours. Alors que l'archevêque n'avait rien demandé, de La Villerabel aurait été nommé à ce poste par l'influence du pamphlétaire intégriste Gaudeau, afin de prévenir la nomination d'un successeur « moderniste »¹⁸⁹⁶. Il est sacré par son cousin, le 20 juin, en la cathédrale d'Amiens. La vacance du siège d'Annecy permet alors de régler un différend opposant les

1891 A. LATREILLE, R. REMOND, *Histoire du catholicisme français...*, op. cit., p. 566.

1892 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 21, 21 mai 1926, p. 242.

1893 ADHS, 4 M 42. Récépissé du 7 juin 1926. La déclaration est insérée au Journal Officiel le 16 juin 1926.

1894 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 21, 21 mai 1926, p. 242. « La capacité est en effet strictement limitée par ce but, toutes œuvres de bienfaisance (hospices, secours aux pauvres, etc.) et d'enseignement (écoles, patronages, maisons d'œuvres, etc.) lui étant interdites. Par une disposition spéciale de la Loi des finances (art. 12) les Sociétés civiles et les propriétaires de biens ecclésiastiques (églises, presbytères, maisons de retraite pour prêtres âgés, séminaires, maîtrises) auront, – d'ici le 31 décembre prochain – la faculté de transmettre – sans frais pour le Trésor – la propriété des biens de ce genre qu'ils pourraient posséder ».

1895 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 11 juin 1920, p. 253.

1896 À la date du 13 octobre 1920, le cardinal Baudrillart écrit dans ses carnets : « Mgr Melisson nous dit que c'est le père Gaudeau qui fit nommer à Tours le jeune Florent de La Villerabel, persuadant Mgr Nègre qu'après lui on pouvait bien livrer le siège de Tours à un moderniste ». A. BAUDRILLART, *Les carnets du cardinal Baudrillart, 1^{er} janvier 1919-31 décembre 1921*, texte présenté, établi et annoté par Paul Christophe, Paris, Éd. du Cerf, 2000, 1048 p., p. 918.

deux hommes ; l'auxiliaire y est nommé le 21 novembre 1921. À l'évidence, sa personnalité rompt avec celle de son prédécesseur. Il est vrai que Mgr Campistron était arrivé dans des conditions bien différentes, et qu'il avait rapidement dû faire face à de nombreuses difficultés, mais il semble que son action était moins dynamique que celle de Mgr du Bois de La Villerabel. Il est patent que ce nouvel évêque donne un souffle nouveau au diocèse.

Florent-Michel-Marie du Bois de La Villerabel, dernier des trois enfants¹⁸⁹⁷ d'une famille légitimiste, naît à Saint-Brieuc, le 29 septembre 1877¹⁸⁹⁸. Il a la douleur de perdre rapidement sa mère, Adèle de Kersauzon de Pennendreff, femme d'une rare piété¹⁸⁹⁹ ; quelques années plus tard, il perd son père¹⁹⁰⁰, le vicomte Arthur du Bois de La Villerabel, qui égalait son épouse « en foi, en esprit chrétien et en dévouement à la sainte Église »¹⁹⁰¹. Il fait ses études au lycée Saint-Charles, dans sa ville natale. Il entre ensuite au grand séminaire¹⁹⁰², avant de partir à Rome où il passe six années et y acquiert le grade de docteur en théologie, à l'université pontificale grégorienne. Il est ordonné prêtre à Saint-Jean de Latran, le 9 juin 1900. L'année suivante, il est fait chapelain de Notre-Dame de l'Espérance de Saint-Brieuc. En août 1903, il devient professeur de philosophie puis de rhétorique au grand séminaire¹⁹⁰³ de la ville. En 1910, en même temps que son ami l'abbé Harscoët, il est fait chanoine honoraire. Mobilisé pendant la guerre, il est réformé et part à Amiens, en août 1915. Son cousin André du Bois de La Villerabel, élevé à l'épiscopat, l'appelle comme secrétaire particulier et vicaire général¹⁹⁰⁴. C'est là qu'il connaît les horreurs et les difficultés de la guerre, et c'est sans doute dans cette ville qu'il apprend le décès de son frère Arthur¹⁹⁰⁵, une « belle figure d'officier et de chrétien »¹⁹⁰⁶. En reconnaissance des services qu'il a rendu aux Belges réfugiés à Amiens, il est fait chevalier de la Couronne de Belgique le 16 août 1920¹⁹⁰⁷.

1897 Arthur Jean Victor Marie, l'aîné, naît le 27 mai 1872 et meurt le 10 avril 1916. Il est l'époux de la fille du général de Montenon. *La Croix de la Haute-Savoie*, 11 décembre 1921. Sa sœur Adélaïde Louise Marie Victorine, née le 21 juillet 1876, épouse le comte Pierre de Crozé de Clesmes en 1898. Elle décède en 1964.

1898 C'est pour cette raison que son second prénom est Michel.

1899 *La Croix de la Haute-Savoie*, 27 novembre 1921.

1900 *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 340.

1901 *La Croix de la Haute-Savoie*, 27 novembre 1921.

1902 C'est ici que Florent de La Villerabel fait la connaissance de Mgr Saint-Clair venu plusieurs fois prêcher des retraites. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 16, 6 avril 1936, p. 275.

1903 *La Croix de la Haute-Savoie*, 27 novembre 1921.

1904 *La Croix de la Haute-Savoie*, 27 novembre 1921.

1905 *La Croix de la Haute-Savoie* du 11 décembre 1921 lui consacre une importante biographie.

1906 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 1. Lettre adressée à Mgr du Bois de La Villerabel, sans date.

Le vicomte Arthur Jean Victor Marie du Bois de La Villerabel est né le 27 mai 1872, à Saint-Brieuc. Capitaine observateur du 12^e Régiment de Hussards, détaché au 2^e groupe d'aviation ; il meurt des suites de ses blessures à Lunéville le 10 avril 1916. Renseignements d'après sa fiche consultée sur le site <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr> (site consulté le 15 février 2007).

1907 *La Croix de la Haute-Savoie*, 27 novembre 1921.

C'est un jeune évêque bénéficiaire du Saint-Pallium¹⁹⁰⁸ « dont l'honneur rejaillit sur le diocèse tout entier »¹⁹⁰⁹, qui est transféré sur le siège d'Annecy le 21 novembre 1921. Ses armoiries et sa devise¹⁹¹⁰ épiscopales sont celles de sa famille. Sacré évêque par son cousin ; Mgr de Llobet¹⁹¹¹, évêque de Gap et Mgr Durand, évêque d'Oran étant les deux prélats assistants, il fait son entrée solennelle dans sa cité épiscopale le 18 janvier 1922. À cette occasion, il adresse, le 10 janvier, une lettre à Paul Tapponnier pour l'inviter, ainsi que ses deux confrères Crolard et Bartholoni, à participer à la cérémonie. Il serait heureux que ces députés puissent y assister « inaugurant ainsi des relations qui [lui] sont chères et dont [il se] réjouit à l'avance »¹⁹¹². Le 22 janvier, accompagné de son ami et vicaire général Harscoët, il se rend auprès des jeunes conférenciers du 3 CA (Cercle de la Conférence Catholique d'Annecy), qui organise, ce jour-là, sa deuxième rencontre. Il se « fait présenter tous les membres un à un [et a] pour chacun un mot aimable »¹⁹¹³.

En avril, il est fait président d'honneur de l'association des Chevaliers Pontificaux fondée en 1890¹⁹¹⁴. 1922, l'année même de son arrivée, voit le tricentenaire de la mort de saint François de Sales. C'est sous sa protection qu'il place le diocèse, et plusieurs fois il rend hommage à l'évêque. En mai 1922, il bénit la première pierre de la basilique de la Visitation¹⁹¹⁵ construite grâce à la générosité des fidèles, il sera présent à la consécration en 1949. En 1924, il assiste à l'inauguration de la statue de saint François de Sales dont le projet est lancé au moment de la translation des reliques de 1911. C'est l'effigie de l'apôtre du Chablais qu'il choisit pour mettre au centre de la médaille de la reconnaissance diocésaine, qu'il crée en 1926¹⁹¹⁶.

1908 Cette distinction est d'ordinaire réservée aux métropolitains. Il demande que le Saint-Pallium puisse être accordé au diocèse, mais le Vatican refuse sa demande par lettre du 13 avril 1923. ADA. Boîte relations avec le Vatican.

1909 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 49, 9 décembre 1921, p. 546.

1910 Ses armes sont d'argent à trois sapins de sinople, posés deux et un.

Sa devise est *Toujours vert, Bois jagu*. Exergue : *Usque ad Aras*

1911 Il était au Séminaire français avec Mgr de La Villerabel. Ils seront aussi les prélats assistants lors du sacre de Mgr Rémond.

1912 ADHS, 52 J 78. Lettre de du Bois de La Villerabel à Tapponnier, 10 janvier 1922. Il semble qu'un premier courrier lui ait été adressé puisque l'évêque se permet de lui adresser une nouvelle invitation. Soulignons que les relations entre l'évêque et Tapponnier restent toujours excellentes, ce dernier participant à son entrée dans Aix-en-Provence et lui rendant visite dans sa nouvelle métropole.

1913 *Jeunesse catholique*, n° 27, février 1922. Le 3 CA est une organisation créée par le chanoine Clavel. Elle est en quelque sorte une ébauche de la centrale catholique de conférences qu'il constituera à Paris aux lendemains de la Seconde Guerre.

1914 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 28 avril 1922, p. 224. Le président de l'Association est le duc de Rarécourt. Le vice-président est le Comte de Montenon, qui réside en Mayenne. Il s'agit très probablement soit du beau-père soit du beau-frère d'Arthur de La Villerabel.

1915 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 2 mai 1922, p. 251.

1916 *Ibid.*, n° 8, 19 février 1926, p. 87.

Cet évêque « toujours très affable, courtois, accueillant, attentif à tous et à chacun... d'un abord très facile... homme de cœur.... »¹⁹¹⁷, âgé d'à peine quarante-cinq ans montre un dynamisme certain. Dès son arrivée, il semble conquérir « d'emblée, le cœur de ses diocésains [et] de ses prêtres »¹⁹¹⁸. Ce témoignage rejoint celui du cardinal Duval, alors élève au grand séminaire, pour qui, Mgr du Bois de La Villerabel « enthousiasme » les fidèles par « son zèle ardent et sa parole vivante »¹⁹¹⁹. Lors de son entrée en janvier 1922, la foule « est charmée par sa bonté »¹⁹²⁰. Il sait faire confiance, même s'il ne partage pas toujours l'avis de ses subalternes¹⁹²¹. Il sait leur laisser une certaine liberté tout en leur rappelant parfois qu'il est le chef du diocèse, et que c'est lui qui commande ; son abondante correspondance avec le chanoine Clavel le montre très nettement. Il essaie autant que possible de défendre ses prêtres lorsqu'ils sont attaqués, soit par des municipalités peu ferventes, tel est le cas à Sciez, soit lorsqu'ils ont un différend avec des paroissiens. Selon son ami de toujours, Mgr Harscoët, « le doux évêque [...] est capable d'arrêter net les menaces les plus déterminées de nos sectaires »¹⁹²². Il le prouve en 1924, lorsqu'il défend les Clarisses d'Évian contre la politique du cartel des Gauches. Il crée des paroisses, réorganise le diocèse, convoque deux synodes¹⁹²³, encourage les initiatives. En 1932, il permet aux carmélites de s'installer dans le couvent du Reposoir laissé vacant par le départ des Chartreux, au début du siècle. Peu après son arrivée, il ouvre un petit séminaire, redonne leur maison aux grands séminaristes. Toutefois, il serait inexact de penser que son épiscopat se passe sans heurts, il lui arrive parfois de raidir ses positions vis-à-vis de certaines options, comme la spécialisation des mouvements, ou encore par rapport à la Démocratie Chrétienne. Issu d'une famille légitimiste, il est sans doute lecteur de l'*Action française* dont il déplore la condamnation en 1926, mais son « profond »¹⁹²⁴ et « parfait attachement au Saint-Siège »¹⁹²⁵, ainsi que son obéissance, l'obligent à accepter la décision et à en faire part à ses diocésains.

1917 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel (Baud). Lettre de l'abbé Descombes, 1985.

1918 *Ibid.*

1919 C. SORREL, notice à paraître dans F. LE MOIGNE, D.-M. DAUZOT, *Dictionnaire des évêques de France au 20^e siècle* (à paraître, Éd. du Cerf).

1920 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 27 janvier 1922, p. 47.

1921 Citons le cas de Mgr Dubillard à Chambéry. Christian Sorrel rappelle que l'archevêque se « révèle incapable de dépasser les blocages politico-religieux et brise les initiatives de Théophile Paravy [directeur des Œuvres] », in *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 393.

1922 *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 341.

1923 Mgr Campistron sans doute à cause des événements n'a pas convoqué de synodes diocésains.

1924 ADA. Boîte relations avec le Vatican. Lettre n° B=29469 du Cardinal Gasparri à Mgr du Bois de La Villerabel, 22 décembre 1921.

1925 *Ibid.* Lettre du Nonce Apostolique à du Bois de La Villerabel, 6 février 1925.

Avant même qu'il n'entre solennellement dans sa ville épiscopale, il répond à toutes les marques de sympathie qui lui sont adressées par ses diocésains et par les différentes œuvres. Le 8 décembre 1921, répondant aux vœux de l'abbé Clavel, il lui déclare qu'il compte « absolument » sur les jeunes des mouvements autant qu'ils pourront toujours compter sur lui¹⁹²⁶. Après avoir énuméré les quelques œuvres dont s'occupe l'abbé, il écrit que « rien que cette énumération d'œuvres fait battre [s]on cœur d'une grande joie et d'une sainte fierté ! Elle manifeste en effet tant de vitalité catholique ! Quelles espérances elles [lui] font concevoir pour le bien – de la chère Savoie ! »¹⁹²⁷ À la lecture de la *Revue du Diocèse d'Annecy* ou de sa correspondance¹⁹²⁸, son dynamisme, son zèle, son enthousiasme pour faire avancer le diocèse, sont largement perceptibles. Rapidement, il prend des initiatives destinées à dynamiser les activités du diocèse, n'hésitant pas à enchaîner les présidences de congrès, de réunions, de semaines religieuses.... En 1926, le chanoine Vicquéry lui déclare : « Merci [...] pour la vitalité catholique que vous suscitez si heureusement »¹⁹²⁹. L'année suivante, l'abbé Gavard, supérieur du grand séminaire pendant la guerre, parle déjà d'une « œuvre bienfaisante »¹⁹³⁰. D'autres témoignages corroborent ces propos, tel celui reçu du séminaire de Valence, où l'auteur se réjouit de voir « combien [Sa] Grandeur était aimée de la famille sacerdotale et quelle vie [elle avait] donné [au] diocèse »¹⁹³¹. Pour Mgr Piccard, l'évêque a été « l'apôtre providentiel, le sauveur du moment », car « il y avait beaucoup à faire, beaucoup d'œuvres à créer, beaucoup de choses en décadence à ressusciter ! »¹⁹³². L'abbé Replumaz, archiprêtre de Marcellaz, se réjouit de « l'habile direction de l'évêque pour le bien du diocèse »¹⁹³³. Même si les propos qui suivent sont sans doute exagérés, ils montrent que l'évêque a su s'imposer auprès de ses prêtres, à qui il sait être attentif et attentionné, puisqu'en 1926 Mgr Harscoët déclare : « Hier [...] un de vos prêtres me déclarait qu'il y a au moins un péché qu'on ne commet plus en Haute-Savoie : c'est celui qui consiste à dire du

1926 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel à l'abbé Clavel, 8 décembre 1921.

1927 *Ibid.*

1928 Malheureusement, la correspondance conservée aux Archives diocésaines s'arrête en 1929, il manque donc dix années de son épiscopat. Nous n'avons pas trouvé de correspondance réellement privée, entre l'évêque et Mgr Harscoët, son ami. Les archives diocésaines de Chartres ne comportent pas non plus de correspondance entre les deux hommes.

1929 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre du chanoine Vicquéry à Mgr du Bois de La Villerabel, 19 mars 1926.

1930 *Ibid.*, boîte n° 4. Lettre de l'abbé Gavard, 6 août 1927.

1931 *Ibid.*, boîte n° 1. Lettre du 6 septembre 1928.

1932 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 1. Lettre de Mgr Piccard à du Bois de La Villerabel, sans date, mais il s'agit sans doute d'une lettre de 1928. Il évoque le souvenir de l'arrivée de Mgr il y a bientôt sept années.

1933 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l'abbé Replumaz à du Bois de La Villerabel, 1927.

mal de son évêque... »¹⁹³⁴. Dès 1927, il semble que l'évêque soit malade, mais sans doute s'agit-il d'une fatigue due à son trop grand dévouement pour ses diocésains¹⁹³⁵. Tous les ans, en août, il part se reposer en Mayenne, dans le château de l'Aulne-Montgenard, à Martigné, chez sa sœur, la comtesse de Crozé de Clesmes.

Il marque immanquablement le diocèse de son empreinte, qu'il s'agisse des vocations, de l'enseignement libre ou des œuvres catholiques, tant encouragées par Pie XI, dont le pontificat coïncide presque avec son épiscopat. Il jette des bases, sur lesquelles le diocèse, pendant de nombreuses décennies, poursuivra son ascension. En 1927, le chanoine Rhuin, curé-archiprêtre de Chamonix, s'adresse en ces termes à son supérieur : « Quelle reconnaissance ne vous doit-il [le diocèse] pas pour cette magnifique floraison d'œuvres dont vous l'avez doté, auxquelles votre nom va demeurer attaché »¹⁹³⁶. Son épiscopat qui bouillonne d'initiatives est vraiment vivant¹⁹³⁷ et pourrait se découper en deux périodes : la première allant jusqu'au début des années Trente, serait une sorte de restructuration et de prise en main du diocèse, même si les mouvements de jeunesse se reforment, et même si d'autres de défense religieuse s'affirment. Il s'agit alors de reconstruire après la guerre, de s'adapter aux nouvelles exigences, de lutter contre les nouvelles mesures anticléricales. Serait-ce un retour à la tourmente de 1905 ?... La seconde partie serait plus tournée vers l'action catholique et politique, tout en étant également celle de la construction d'églises. C'est le temps des ligues, les catholiques ont-ils le droit d'y participer ? C'est également celui de la spécialisation des mouvements d'action catholique qui s'adaptent à la situation du pays pour refaire chrétiens leurs frères, c'est le début de *Sept* et de la démocratie chrétienne. Son épiscopat se termine à la veille de la défaite de juin 1940 ; il est promu archevêque d'Aix-en-Provence, le 11 mai 1940¹⁹³⁸.

1934 *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 341.

1935 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Le 20 juin 1927, s'adressant à Mgr de la Villerabel, une noëliste rappelle que l'évêque est « souffrant ». L'abbé Chaumontet, curé de Thonon, lui écrit le 12 août 1927, qu'il regrette « vivement que [son] état de santé ne [lui] ait pas permis de [se] rendre à Thonon à l'occasion du congrès Noëliste ». Le 21 août 1927, l'abbé Gavard lui écrit qu'il est « heureux de penser qu'[il est] de retour [...] à Annecy, et [qu'il] ose espérer que [son] état de santé est en parfait état ». Déjà en juillet, le vicaire général Morand écrit à son évêque que « tout le monde souhaite bien vivement le prompt rétablissement de [sa] santé ». (Lettre de Morand à l'évêque, 16 juillet 1927).

1936 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre du chanoine Rhuin, du 21 septembre 1927. Il s'agit de l'abbé Rhuin, qui a été en son temps propagandiste du Sillon.

1937 À l'annonce de son décès, Mgr Cesbron, son successeur, écrit : « il est jeune, courageux, apostolique, et il commence aussitôt l'ouvrage, en vaillant moissonneur, dans les belles moissons pour quoi Dieu l'a fait venir ici. C'est un vrai régal de parcourir les annales de son épiscopat... Évêque vivant, Diocèse vivant ! ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 7, 15 février 1951, p. 117.

1938 Après sa nomination à Aix-en-Provence, il ne manque pas de revenir à Annecy où il est « toujours si heureux de revenir chaque année, revoir ce cher pays et prendre un peu d'air frais ». ADHS, 52 J 78. Lettre à Paul Tapponnier, 8 juillet 1943.

Il s'adapte rapidement à cette seconde « Bretagne », même si les distances l'empêchent de retourner souvent dans son cher pays. Il arrive à Annecy avec son ami de toujours, Raoul Harscoët.

b. Mgr Harscoët

L'amitié complice entre Florent du Bois de La Villerabel et Raoul Harscoët¹⁹³⁹, de trois ans son aîné, naît presque sur les bancs de l'école, au temps où ils s'amusaient « à dire la messe [ou] même à chanter les vêpres »¹⁹⁴⁰. Tous deux briochins et de familles nobles vivent la perte prématurée d'un parent¹⁹⁴¹. Ils fréquentent le collège Saint-Charles, où ils effectuent de solides études, avant que leurs routes ne se séparent pour se retrouver à nouveau. Raoul Harscoët doit sa vocation à deux personnes : le directeur de Saint-Charles, le R.P. Lebon, qui lors de sa première grand-messe en 1885, émut profondément l'élève. Au jour de son élévation à l'épiscopat, l'élève reconnaît à son ancien supérieur qu'il est « le père de [sa] vocation »¹⁹⁴². La seconde personne n'est autre qu'André du Bois de La Villerabel, qui, par les récits de sa vocation, influence beaucoup celle de Raoul Harscoët¹⁹⁴³. Alors que Florent du Bois de La Villerabel se rend à Rome, Harscoët va à l'Institut catholique de Paris. Ordonné le 9 juillet 1899, il part à la Procure de Saint-Sulpice à Rome, où il reste deux années afin d'achever sa formation et où il retrouve son ami. C'est en tant que docteur en Droit canonique qu'il revient à Saint-Brieuc. Rapidement nommé professeur au Grand séminaire, il occupe ce poste jusqu'en 1921. C'est là qu'il est rejoint, en 1903, par son ami d'enfance.

Lorsque Florent du Bois de La Villerabel est préconisé pour le siège épiscopal d'Annecy, il s'attache son condisciple comme secrétaire particulier et vicaire général¹⁹⁴⁴. Il le fait également chanoine honoraire de la cathédrale et vice-promoteur de l'Officialité¹⁹⁴⁵. En mars 1922, Mgr Harscoët est nommé protonotaire apostolique¹⁹⁴⁶. Lorsqu'il crée la commission

1939 Les archives diocésaines d'Annecy, de Chartres et d'Aix-en-Provence ne conservent aucune correspondance entre les deux hommes. Concernant ces dernières, il semble que les papiers de l'archevêque aient été brûlés au moment de la Libération, étant donné ses positions prises au cours du conflit. Voir la photo de Mgr Harscoët en annexe n° 12.

1940 *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 339.

1941 Mgr du Bois de La Villerabel perd son père en 1891. Mgr Harscoët perd sa mère sans doute lorsqu'il est au collège.

1942 *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 339.

1943 *Ibid.*, p. 338.

1944 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 23 décembre 1921, p. 570.

1945 *Ibid.*

1946 *Ibid.*, n° 12, 24 mars 1922, p. 151.

de liturgie¹⁹⁴⁷, l'évêque nomme à la vice-présidence celui dont la « réputation de liturgiste éminent l'avait précédé en Savoie »¹⁹⁴⁸. « Esprit très ouvert et fort cultivé, d'une facilité prodigieuse pour la prédication, il se prête très simplement aux auditoires les plus variés et les œuvres les plus diverses »¹⁹⁴⁹. C'est sans doute à ce titre qu'il donne annuellement, une série de conférences liturgiques. Il partage la vice-présidence du bureau diocésain avec le chanoine Morand¹⁹⁵⁰. Aumônier de la Ligue des femmes françaises, c'est surtout à la direction de l'enseignement libre qu'il joue un rôle important. D'après le chanoine Corbet, Mgr Harscoët rend visite aux enfants des écoles malades, « dans leurs familles »¹⁹⁵¹. Il insuffle à l'enseignement libre un élan vers « une prospérité toujours grandissante et la constante recherche d'une éducation toujours plus foncièrement chrétienne [qui] restera, le meilleur témoignage de son inlassable action auprès d'elles »¹⁹⁵². Mgr Harscoët visite les œuvres de piété, comme celles des Hommes Chrétiens d'Annecy ; mais également celles de jeunesse, où ses conférences et ses causeries sont « si justement appréciées »¹⁹⁵³. C'est à son initiative qu'a lieu le 22 mai 1924¹⁹⁵⁴, à La Roche-sur-Foron, une rencontre des directrices d'écoles et de leurs adjointes. Cette réunion a pour but de permettre aux institutrices, venues de tout le diocèse, de faire connaissance mais aussi de « concentrer leurs efforts afin de s'éclairer sur leurs devoirs et intérêts professionnels, de s'édifier et de se soutenir mutuellement »¹⁹⁵⁵. C'est alors qu'à l'unanimité, le désir d'une inspection diocésaine exercée régulièrement est exprimé.

En 1926, le siège de Chartres, laissé vacant par le décès de Mgr Bouquet, en poste depuis vingt ans, offre l'occasion au vicaire général Harscoët d'accéder à l'épiscopat. Certains évoquent une prédestination pour Chartres. Enfant, il a été consacré à Notre-Dame de Chartres, puis en obtient miraculeusement une guérison¹⁹⁵⁶. Sans doute, cette nomination a été fortement influencée par Mgr du Bois de La Villerabel, qui, le 2 juin 1926, reçoit une lettre confidentielle de Mgr Valerio Valeri, lui annonçant que Pie XI a accepté la nomination de son

1947 Cette création fait presque figure d'avant-garde puisque c'est par l'Encyclique *Mediator Dei* que Pie XII demande l'instauration d'une commission de Liturgie dans les diocèses. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 5 août 1948, p. 381.

1948 *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé et aux fidèles de son diocèse pour leur annoncer la nomination de Mgr Harscoët au siège épiscopal de Chartres*, 11 juin 1926, p. 6.

1949 *La Croix de la Haute-Savoie*, article de Venance Corbet, 13 juin 1926.

1950 Ancien économiste du Grand séminaire, et vicaire général à partir de 1920.

1951 *La Croix de la Haute-Savoie*, 13 juin 1926.

1952 *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé et aux fidèles de son diocèse pour leur annoncer la nomination de Mgr Harscoët au siège épiscopal de Chartres*, 11 juin 1926, p. 5.

1953 *Ibid.*

1954 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 30 mai 1924, p. 276.

1955 *Ibid.*

1956 *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 340-341.

ami à Chartres. Il lui demande de tenir cette décision secrète, car elle n'a pas encore été publiée par *L'Osservatore Romano*¹⁹⁵⁷. La publication ne tarde pas, puisque c'est par une lettre pastorale du 11 juin, que l'évêque annonce à son clergé et à ses diocésains la bonne nouvelle de la promotion à l'épiscopat du vicaire général. La cérémonie de consécration a lieu à Saint-Brieuc, le 22 juillet. L'évêque d'Annecy est le prélat consécrateur ; les deux évêques assistants sont celui de Saint-Brieuc, Mgr Serrand¹⁹⁵⁸, et celui de Tarentaise, Mgr Termier. Plusieurs prélats « honorent de leur présence la cérémonie », tel l'archevêque de Rouen et Primat de Normandie, Mgr André du Bois de La Villerabel ; l'évêque de Nantes, Mgr Le Fer de la Motte. Mgr Baudrillart, auxiliaire de Paris, retenu par des obligations ne peut se rendre à la cérémonie¹⁹⁵⁹. Mgr Saint-Clair, protonotaire apostolique est également présent¹⁹⁶⁰. L'évêque d'Annecy, le chanoine Pernoud – supérieur du grand séminaire – sont faits chanoines d'honneur de la cathédrale de Chartres¹⁹⁶¹. Mgr Harscoët revient parfois dans le diocèse, notamment en 1934, lors d'un congrès régional de l'action catholique¹⁹⁶² ou en 1938, à l'occasion d'un congrès de la jeunesse catholique à Frangy¹⁹⁶³. Sans doute a-t-il plaisir à venir voir celui avec qui il a travaillé à la réorganisation et à la gestion du diocèse pendant plusieurs années ; sans doute est-il heureux aussi de retrouver ses anciens prêtres.

c. La gestion du diocèse

Rapidement, Mgr du Bois de La Villerabel revoit les cadres où doit se développer la vie diocésaine. Il s'occupe des archidiaconés et des archiprêtrés, établissant de nouvelles limites. Il crée de nouvelles paroisses ou modifie les limites de certaines. Sans doute le fait-il de façon à pouvoir mieux répondre aux attentes des fidèles, et aux besoins d'une nouvelle urbanisation du diocèse. Les vicaires généraux semblent jouer un rôle plus important que sous l'épiscopat précédent, même si, depuis celui de Mgr Isoard, ils se partageaient l'administration diocésaine. Un petit parallèle entre les deux hommes peut être souligné. Tous deux ont marqué le diocèse, tous deux ont porté un intérêt particulier aux vocations, notamment aux

1957 ADA. Boîte relations avec le Vatican. Lettre de Mgr Valerio Valeri à Mgr du Bois de La Villerabel, 2 juin 1926.

1958 Mgr Serrand est né à Billé (Ille et Vilaine) en 1874. Du même âge que Mgr Harscoët, il est ordonné la même année que lui, soit en 1899. Mgr Serrand est sacré évêque de Saint-Brieuc en 1923, et Mgr André de La Villerabel était prélat assistant à son sacre.

1959 *La voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 339.

1960 Archives Diocésaines de Chartres (ADC). Supplément à la revue « Nos évêques de France ». Mgr Harscoët.

1961 *La voix de Notre-Dame de Chartres*, n° 24, 7 août 1926, p. 339.

1962 *La Croix de la Haute-Savoie*, 28 janvier 1934.

1963 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 22 septembre 1938, p. 695.

petits séminaristes. Le premier en créant l'œuvre de Saint-André, le second en créant un nouveau petit séminaire destiné à accueillir les vocations chablaisiennes. Tous deux ont créé un externat catholique pour les enfants d'Annecy. Tous deux ont laissé l'impression d'évêques dynamiques, chacun à sa façon. Tous deux s'occupent dès leur arrivée de revoir l'organisation diocésaine, et tous deux convoquent les prêtres pour un synode diocésain. Ils s'intéressent à la formation des clercs après leur sortie du séminaire, Mgr de La Villerabel instituant les récollections sacerdotales en 1927¹⁹⁶⁴.

En janvier 1922, l'Ordinaire procède à un nouveau découpage du diocèse. Il crée trois archidiaconés¹⁹⁶⁵ : Annecy¹⁹⁶⁶, Bonneville-Saint-Julien¹⁹⁶⁷ et Thonon-les-Bains¹⁹⁶⁸, tous placés sous l'autorité d'un vicaire général. Le premier est placé sous l'autorité du Prévôt, le chanoine Rebord. Le second sous celle du chanoine Moccand ; enfin le chanoine Morand est responsable du dernier archidiaconé. Après avoir opéré à ce nouveau découpage, l'évêque « très désireux de faire au plus tôt connaissance avec[...] les archiprêtres et de s'entretenir avec eux des besoins de leurs archiprêtres » souhaite les rencontrer rapidement. Il leur demande de se rendre à l'Évêché entre le 7 et le 12 février pour ceux des archidiaconés d'Annecy et de Bonneville, et du 14 au 19 février pour les autres¹⁹⁶⁹. En mars 1924, en cas d'urgence, les prêtres pourront joindre l'évêché par téléphone aux « heures et jours où les bureaux sont ouverts »¹⁹⁷⁰. Dans les années Trente, répondant à la croissance démographique et aux changements urbanistiques, il crée de nouvelles paroisses, qui toujours s'accompagnent de la construction d'une nouvelle maison de Dieu, où la générosité des fidèles est souvent sollicitée.

Mgr de La Villerabel met également en place la commission diocésaine d'architecture religieuse et de liturgie et chant sacré¹⁹⁷¹. Elle se divise en deux sections, celle d'architecture, dont la vice-présidence est assurée par le chanoine Rebord, qui s'occupera de la construction

1964 24 octobre 1927. *Lettre Circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse pour lui annoncer l'institution des récollections sacerdotales*, 8 pages.

1965 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 3 février 1922, p. 58. Nous pouvons être surpris de constater que le vicaire général Harscoët n'est pas présent dans la liste des archidiaconés. Son évêque a préféré ne pas lui donner cette charge afin qu'il n'ait pas les soucis liés à cette fonction.

1966 Il comprend les archiprêtres d'Alby, Annecy (Notre-Dame et Saint-Maurice), Dingy-Saint-Clair, Faverges, Grand-Bornand, Marcellaz-Albanais, Megève, Menthonnex-sous-Clermont, Sillingy, Thônes, Thorens, Ugine et Vaulx.

1967 Il comprend les archiprêtres de Bonneville, Chamonix, Chaumont, Cluses, Cruseilles, Frangy, Menthonnex-sous-Clermont, La Roche-sur-Foron, Saint-Gervais-les-Bains, Saint-Julien-en-Genevois, Sallanches, Samoëns, Seyssel, Taninges et Viry.

1968 Il comprend les archiprêtres d'Abondance, Annemasse, Bellevaux, Boège, Bonne, Bons, Douvaine, Evian, Reignier, Saint-Jean-d'Aulps, Saint-Paul, Thonon-les-Bains et Viuz-en-Sallaz.

1969 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 3 février 1922, p. 58.

1970 *Ibid.*, n° 12, 21 mars 1924, p. 154.

1971 *Ibid.*, n° 45, 10 novembre 1922, p. 586-587.

des édifices nouveaux. Celle de la liturgie et du chant sacré revient naturellement à Mgr Harscoët¹⁹⁷².

Attachant un intérêt particulier aux vocations et à l'œuvre de Saint-André, l'évêque assure les associés de tout son dévouement, leur adressant sa plus affectueuse bénédiction¹⁹⁷³, le 30 novembre 1921, jour de la fête patronale de l'œuvre. Dès son arrivée, il lance le projet d'ouverture d'un petit séminaire à Thonon afin de combler le vide laissé par la disparition du collège d'Évian. L'ouverture de l'établissement se fait en avril 1923, soit moins d'un an et demi plus tard. Il lance également le projet de recouvrer la possession du grand séminaire. Soucieux des vocations et du problème que cela pose au clergé, il instaure en 1924 les journées de Saint-André, durant lesquelles des quêtes sont effectuées exclusivement pour l'association des vocations. C'est également lui qui donne une église à la colonie italienne d'Annecy, l'installant dans l'église Saint-François¹⁹⁷⁴.

Afin de favoriser la diffusion des journaux catholiques, il charge les comités paroissiaux de la Ligue des femmes françaises de s'occuper de cette question. Pour aider cette œuvre si nécessaire, il institue en juillet 1925 la journée diocésaine de la presse¹⁹⁷⁵ qui se tient annuellement, dans chaque paroisse, le quatrième dimanche d'août¹⁹⁷⁶. Une quête « spécialement annoncée et recommandée » est effectuée ce jour précis et le produit est ensuite envoyé à la chancellerie. L'évêque souhaite que le prône de la grand'Messe soit l'occasion pour les prêtres de rappeler à leurs paroissiens l'importance de la presse catholique, et le devoir qui s'impose à eux de « soutenir, de répandre et de lire les journaux soucieux de défendre la doctrine et les intérêts de la sainte Église, notre Mère »¹⁹⁷⁷. En 1926, il constitue un comité diocésain de la presse¹⁹⁷⁸, dont l'un des buts est de gérer les fonds obtenus lors de la journée de la presse. Avec le temps, il tend à devenir un lien entre les différents groupes qui se dotent de journaux spécifiques.

S'intéressant à l'éducation religieuse des enfants, et pour obéir aux intentions de l'Église qui « prescrivent un examen pour la réception au Sacrement de Confirmation »¹⁹⁷⁹, l'évêque

1972 *Ibid.*, n° 46, 17 novembre 1922, p. 598-599. La présidence de la commission revenant à l'Évêque.

1973 *La Page de Saint-André*, juin-juillet 1940, p. 84.

1974 Cette dernière a d'ailleurs reçu le surnom d'église des Italiens.

1975 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, 24 juillet 1925, p. 353.

1976 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Ordonnance manuscrite de Mgr du Bois de La Villerabel.

1977 *Ibid.*

1978 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33, 14 août 1931, p. 558.

1979 *Ibid.*, n° 22, 1^{er} juin 1923, p. 302.

demande que les enfants¹⁹⁸⁰ soient interrogés sur le catéchisme avant de recevoir la Confirmation. Pour les citadins, cet examen est fait par les vicaires généraux, « avant l'admission à la première Communion dans les paroisses et établissements d'instruction publique »¹⁹⁸¹. C'est également sous son épiscopat qu'Annecy se dote d'un collège catholique. Il n'est pas étonnant de savoir qu'il est placé sous la protection de saint Michel¹⁹⁸².

En décembre 1921, alors qu'il n'est pas encore installé à Annecy, Mgr du Bois de La Villerabel constitue un « comité d'organisation des pèlerinages à Notre-Dame de Lourdes »¹⁹⁸³. En 1936, il crée l'Hospitalité diocésaine de Notre-Dame de Lourdes. Ce comité s'occupe de recruter des volontaires pour être brancardiers ou aider les malades se rendant aux pieds de la Vierge de Massabielle. Les membres les plus dévoués reçoivent une médaille. En février 1922, l'évêque invite ses diocésains à se rendre aux pieds de Notre-Dame de Lourdes afin d'honorer le vœu fait par l'épiscopat français en 1916. Le diocèse s'y rend début mai 1922. C'est par une lettre pastorale du 11 février qu'il annonce à ses diocésains la tenue d'un pèlerinage votif de la Haute-Savoie à Lourdes¹⁹⁸⁴. Un comité diocésain pour le pèlerinage est constitué, son but est d'organiser au mieux la manifestation ; trois prêtres se répartissent par archidiaconés, la réception de la correspondance¹⁹⁸⁵. Une « application diocésaine des pèlerinages de Lourdes »¹⁹⁸⁶ est sans doute la consécration à la Vierge. C'est le dimanche 17 avril 1927, jour de Pâques, que le diocèse est « solennellement consacré à la Très Sainte Vierge par une cérémonie spéciale »¹⁹⁸⁷. L'évêque demande à ses prêtres de veiller à ce que chaque famille soit représentée au moins par un de ses membres à cette consécration¹⁹⁸⁸. Il souhaite également que les paroissiens se préparent à cette cérémonie et qu'ils s'y associent « de tout cœur, afin que cette manifestation collective du Diocèse tout entier attire sur tout le pays les plus abondantes bénédictions de Dieu et lui mérite une

1980 Au départ, il s'agit de ceux recevant la confirmation à Annecy.

1981 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 1^{er} juin 1923, p. 302. Il s'agit de la reprise d'un « ancien usage ».

1982 Mgr du Bois de La Villerabel porte un intérêt aux écoles libres même s'il semble plus se préoccuper de la formation des prêtres, comme de celle des laïcs dans les mouvements d'action catholique. Son successeur, Mgr Cesbron, fera de l'école libre un de ses chevaux de bataille. L'attitude de Mgr de La Villerabel peut-elle s'expliquer par le fait qu'il ait été nommé dès 1915 à des fonctions administratives ? Il inaugure cependant plusieurs écoles libres comme celle de La Clusaz, Thonon-les-Bains et Megève entre 1931 et 1933.

1983 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 52, 23 décembre 1921.

1984 *Ibid.*, n° 11, 17 mars 1922, p. 134.

1985 *Ibid.*, p. 136.

1986 *Ibid.*, n° 7, 15 février 1921, p. 119.

1987 *Ibid.*, n° 8, 25 février 1927, p. 86. *Lettre Pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé aux fidèles de son diocèse sur la dévotion envers la T.S. Vierge à l'occasion de la Consécration du diocèse à Marie et mandement Carême pour l'an de grâce 1927. Article Premier.*

1988 *Ibid.* Article III.

protection très spéciale de la part de la Très Sainte Vierge »¹⁹⁸⁹. Les enfants y sont particulièrement associés. Ils doivent être « très spécialement » préparés soit dans les écoles libres, soit dans les catéchismes paroissiaux et ils doivent prier à cette grande intention tout le temps de Carême¹⁹⁹⁰. Enfin, Mgr du Bois de la Villerabel souhaiterait que toutes les familles bénéficient de l'image de la Très Sainte Vierge ; il demande que la distribution soit faite par les dames de la Ligue des femmes françaises¹⁹⁹¹. La consécration du diocèse à Marie semble réjouir les étudiants savoyards qui se trouvent alors au séminaire de Rome, comme l'abbé Bublens, qui a « une douce [...] joie [...] à apprendre la consécration du diocèse à Marie et à [s'] y unir »¹⁹⁹².

Pour remercier les fidèles de leur engagement dans la vie de l'Église, mais aussi sans doute pour susciter de nouvelles vocations, l'évêque institue, en 1926, la « Croix de saint François de Sales » ou médaille de la reconnaissance diocésaine. Cette médaille, suspendue à un ruban moiré blanc et vert, porte en son centre le portrait de saint François de Sales. Elle est de deux types : d'argent ou d'or. La première est destinée à ceux qui « compteront un minimum de vingt-cinq années de bons et loyaux services à l'église, dans les œuvres de la paroisse ou du diocèse »¹⁹⁹³. La seconde est offerte à ceux qui ont servi pendant quarante années. Il n'hésite pas non plus à demander que certains fidèles soient distingués de la médaille de Saint-Grégoire-le-Grand, tel est le cas de Léon Lalanne, homme engagé depuis longtemps dans les œuvres diocésaines, qui est fait commandeur de cet ordre en 1929¹⁹⁹⁴. Pour toutes ces distinctions, il appartient aux prêtres de faire la demande auprès de l'évêque pour l'obtention de la médaille par leurs paroissiens¹⁹⁹⁵.

Le dernier synode diocésain s'était tenu sous la présidence de Mgr Isoard du 3 au 5 septembre 1889. C'est pour étudier la « refonte de ces Constitutions »¹⁹⁹⁶ qu'en mars 1924¹⁹⁹⁷

1989 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 25 février 1927, p. 86. *Lettre Pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé aux fidèles de son diocèse sur la dévotion envers la T.S. Vierge à l'occasion de la Consécration du diocèse à Marie et mandement Carême pour l'an de grâce 1927*. Article IV.

1990 *Ibid.* Article VI.

1991 *Ibid.*, p. 88. Article VIII. Cette image sera conservée comme le « souvenir de ce jour et que cette image soit affichée au foyer familial, comme un hommage et une attestation de leur consécration ».

1992 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l'abbé Bublens à son évêque, 22 mai 1927.

1993 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 19 février 1926, p. 87. Ordonnance de Mgr l'Évêque d'Annecy instituant la « Croix de saint François de Sales ». Médaille de la reconnaissance diocésaine. Article 3.

1994 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 26 avril 1929, p. 263.

1995 Un dossier est constitué pour savoir si la médaille peut être attribuée.

1996 *Constitutions synodales*, 1926.

1997 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 14 mars 1924, p. 141.

Mgr du Bois de La Villerabel nomme une commission synodale¹⁹⁹⁸. Celle-ci élabore un projet qui est soumis à l'examen de tous les prêtres du diocèse qui se réunissent en synode les 13 et 14 avril 1926 à la cathédrale. Cette refonte se fait « dans l'esprit et selon la lettre du Nouveau « *Codex Juris canonici* », [et elle est] une œuvre délicate et considérable »¹⁹⁹⁹. Les confréries du Très Saint-Sacrement (canon 711 § 2) et du Saint-Rosaire sont obligatoires partout. Les curés auront soin d'établir et de maintenir, là où elles sont érigées, les autres confréries qui leur paraîtraient utiles à leur paroisse²⁰⁰⁰. La confrérie de la « doctrine chrétienne » est rendue obligatoire dans les paroisses par le *Codex Juris Canonici* (canon 711 § 2). C'est donc pour répondre « à cette injonction » que les prêtres doivent faire appel, surtout dans les paroisses les plus peuplées, aux membres de la Ligue des femmes françaises, « qu'ils établiront en confréries locales, comme “catéchistes volontaires” »²⁰⁰¹. Ils les détermineront, partout où ce sera possible, à subir les examens du « brevet d'instruction religieuse » institué dans le diocèse. L'article 299 rappelle que les enfants doivent passer un examen avant de se présenter à la communion solennelle. Celui-ci se fait par le passage de l'élève devant un jury composé de son curé et de deux autres prêtres étrangers à la paroisse²⁰⁰².

À propos du denier du clergé, il est clairement rappelé que tous les fidèles « sont obligés, en conscience, de verser une cotisation proportionnée à leurs ressources »²⁰⁰³. L'article 345 stipule que seuls ceux qui versent leurs oboles ont le droit « aux honneurs qui rehaussent et classent les cérémonies de baptêmes, communions solennelles, mariages et funérailles »²⁰⁰⁴.

De nouveaux articles concernant les œuvres apparaissent. Il est alors rappelé que les « curés donneront une attention toute particulière aux œuvres de la Jeunesse catholique, de l'Association des Pères de Famille et de la Ligue des Femmes Françaises »²⁰⁰⁵. Ces trois associations « sont obligatoires dans chaque paroisse et y forment le cadre des “Unions paroissiales” dont la fédération constitue l'Union diocésaine pour la défense des intérêts

1998 Elle est composée comme suit : Mgr Rebord, MM. Morand et Moccand, Mgr Harscoët, vicaires généraux, Mgr Saint-Clair et M. Bunaz, du Vénérable chapitre, M. le chanoine Pernoud, supérieur du grand séminaire, et M. l'abbé Mugnier, professeur de droit canonique, MM. les chanoines Mogenet, curé de Saint-Maurice, et Chaumontet, curé de Notre-Dame, M. le chanoine Fuzier, chancelier.

1999 *Constitutions synodales*, 1926.

2000 *Ibid.*, article 115.

2001 *Ibid.*, article 116. L'article 300 s'intéresse principalement à l'œuvre des catéchistes volontaires, qui est recommandée dans les paroisses importantes et dans celles bénéficiant d'écoles de hameaux.

2002 *Constitutions synodales*, 1926. article 299. Les prêtres peuvent afficher ou publier, dans le bulletin paroissial, les notes obtenues par les enfants au catéchisme. En 1936, l'article 298 est modifié et il se présente ainsi : « Pour donner plus d'importance aux séances de Catéchisme, les curés afficheront les bonnes notes dans les églises et les publieront dans les bulletins paroissiaux ».

2003 *Ibid.* Article 343.

2004 *Ibid.* Article 345.

2005 *Ibid.* Article 123.

religieux »²⁰⁰⁶. Le 27 février 1926, un feuillet de deux pages intitulé « l'Union diocésaine pour la défense des intérêts religieux »²⁰⁰⁷ est publié à dix mille exemplaires par l'imprimerie Abry²⁰⁰⁸. S'il s'agit des statuts de l'union, nous pouvons supposer qu'un exemplaire est adressé à chaque membre de l'association. En juillet 1926, l'Union relève onze mille quatre-vingt-une cotisations.

Concernant la formation des prêtres, le synode de 1926 instaure les examens décennaux destinés à vérifier les connaissances des prêtres après leur sortie du séminaire. Cela oblige ainsi les prêtres à continuer leur travail pour être toujours meilleurs. Nous retrouvons ici ce que Mgr Isoard souhaitait de la part de son clergé : qu'il soit bien formé.

En mars 1936, un nouveau synode est convoqué par Mgr de La Villerabel. Les principales modifications portent sur les œuvres, qui sont plus nombreuses et différentes de celles de 1926. Au cours de ce synode, il est décidé que « “l'action catholique” f[er]ait intégralement partie du ministère ecclésiastique dans la paroisse »²⁰⁰⁹. D'ailleurs, un cours d'action catholique s'ouvre au grand séminaire pour permettre aux futurs de prêtres de se préparer à l'aumônerie et à l'action de ces mouvements. Toute création d'œuvre par un prêtre est soumise à l'approbation de l'autorité diocésaine (art. 120). L'article 121 rappelle que les « œuvres de pure piété et “d'action catholique”, ainsi que les “Journées” annuelles prescrites par l'autorité diocésaine » sont obligatoires et doivent être établies dans toutes les paroisses²⁰¹⁰.

Comme nous avons pu le constater, le diocèse prend avec son jeune évêque un nouvel élan et nous pouvons nous demander si un arbre bien planté, cultivé avec amour et savoir-faire, dans une bonne terre, doit donner des fruits de choix. Il est patent que celui de la vie chrétienne planté par Mgr de La Villerabel donne de bons fruits. S'étant toujours préoccupé autant de la formation des prêtres que de celles des laïcs, son diocèse donne de nombreux prêtres, retardant ainsi la « crise des vocations », mais il donne également de bons militants d'action catholique.

2006 *Ibid.*

2007 Elle prend ce titre suite à l'affaire des Clarisses en 1924. Cf. *infra*, p. 243 et suiv.

2008 ADHS, 2 T 4. L'imprimerie Abry installée à Annecy est celle qui imprime les documents de l'évêché.

2009 *Modifications aux Constitutions synodales de 1926, 1936*. Article 122.

2010 *Ibid.*

II. Un souci de formation et d'encadrement

L'entre-deux-guerres est une période féconde pour le diocèse. La reprise des ordinations comble en partie les vides laissés par la guerre, l'arrivée du nouvel évêque permet de donner un souffle nouveau à ce diocèse qui entretient son dynamisme. Ce dernier se matérialise à la fois par les lieux de formations destinés à recevoir les futurs prêtres comme les laïcs, mais également par la construction de nouveaux édifices cultuels qui associent recherche liturgique et esthétique, tout en s'inscrivant dans le nouveau maillage paroissial redéfini par l'évolution démographique de la population diocésaine.

A. La formation des prêtres et des laïcs

Dans une de ses premières lettres pastorales, Mgr de La Villerabel rappelle qu'un « grave souci [le] poursuit : [...] le petit nombre des futurs prêtres »²⁰¹¹. Il attache en effet une grande importance à leur formation²⁰¹². Peu après son arrivée, il s'intéresse à l'épineuse question du grand séminaire. Ensuite, devant « l'impérieuse nécessité de pourvoir la région du Chablais, privée de son collège si prospère d'Évian, par une injuste spoliation... »²⁰¹³, il décide de la construction d'un petit séminaire dans cette zone. Puis, il encourage la rénovation de la « Petite Sorbonne » de Thônes, en même temps qu'il approuve la construction d'un établissement secondaire libre à Annecy. Autant de constructions qui permettent de réaffirmer la présence de l'église dans les quatre coins du diocèse. Ces établissements permettent la continuation d'une vie chrétienne qui a réussi à résister à toutes les attaques depuis plus d'un quart de siècle.

a. Le grand séminaire

Depuis la Séparation, les séminaristes sont dans des maisons de fortune, quittant les rives du lac d'Annecy pour celles du lac Léman, avant de retrouver Tessy, non loin d'Annecy. Sans doute, l'évêque – comme les prêtres – caresse le doux rêve de recouvrer la « maison de

2011 ADA. *Lettres pastorales. Mgr de La Villerabel, 1921-1934*. Lettre intitulée « À propos du peu de prêtres », 2 février 1922.

2012 Il semble que l'évêque aille au séminaire pour rendre une visite à ses futurs prêtres, tel est le cas le 25 octobre 1923, où il s'y rend avec ses quatre vicaires généraux. *Cordibus*, n° 1.

2013 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 11 mai 1923, p. 266.

famille »²⁰¹⁴. Confisqué en 1906, le séminaire est transformé en « hostellerie de la Puya »²⁰¹⁵, après avoir servi de caserne. Cependant, dès 1906, s'était posé le problème de sa confiscation puisqu'il n'appartenait pas à la mense épiscopale mais à la Bourse des pauvres. Dès cette période, le chanoine Chevallier, prévôt du Chapitre, « mandataire et administrateur de cette Bourse, par acte Tissot notaire du 8 mai 1877 »²⁰¹⁶, avait adressé aux autorités civiles un mémorandum rappelant que les biens de la Bourse ne pouvaient être mis sous séquestre. Il rappelait que cette Bourse était un établissement privé autonome, avec une personnalité civile propre et que ses biens n'avaient donc pas à être inclus dans ceux dépendant de la mense épiscopale²⁰¹⁷. Dès 1910, les responsables intentaient des procès, et ce n'est qu'en mai 1923 que la cour d'appel de Grenoble redonne ses biens à la Bourse. Le chanoine Naz, docteur « in utroque jure »²⁰¹⁸ signalant l'indépendance du séminaire, rappelle les clauses du traité de 1860 relatives aux biens ecclésiastiques. Ce n'est qu'en octobre 1923²⁰¹⁹, que la cour d'Appel de Grenoble rend un « arrêt définitif »²⁰²⁰ redonnant [enfin] à la bourse des Pauvres clercs ses possessions immobilières.

Concernant les bâtiments, Mgr de La Villerabel semble faire valoir jouer ses « relations de jeunesse [...] pour] aider [...] à résoudre cette affaire »²⁰²¹, en faisant appel notamment à son ancien condisciple du collège Saint-Charles, l'avocat André Le Troquer²⁰²². Le 28 novembre 1923, le député Bartholoni s'adressant à Mgr de La Villerabel lui déclare que son « ami Richard qui a plaidé l'affaire à Grenoble estime qu'il est désirable que l'on parle le moins possible du succès obtenu par la lettre de [son] ami d'Aubigny », mais également que « l'évêché prenne effectivement possession des locaux que dans quelques années »²⁰²³. Le député rajoute à ce propos qu'il croit « d'ailleurs savoir que telles sont les intentions de

2014 *Lettre Circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse pour lui annoncer l'heureux retour des Séminaristes au grand séminaire d'Annecy*, 7 novembre 1927, p. 4.

2015 *La Croix de la Haute-Savoie*, 27 novembre 1927.

2016 CH.-M. REBORD, *Grand séminaire...*, op. cit., p. 289.

2017 *Ibid.*

2018 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 250.

2019 *Lettre Circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse pour lui annoncer l'heureux retour des Séminaristes au grand séminaire d'Annecy*, 7 novembre 1927, p. 4.

2020 *Ibid.*

2021 H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 250.

2022 1884-1963. Amputé du bras lors la guerre de 1914-1918. Il est élu député socialiste de Paris en 1936. Il s'oppose à l'armistice en juin 1940. Il est le défenseur de Léon Blum à Riom. Ministre de l'Intérieur puis de la défense en 1946-1947, il est président de l'Assemblée Nationale du 12 janvier 1954 au 10 janvier 1955, et du 24 janvier 1956 au 4 octobre 1958.

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/le-troquer-andre-27101884.asp> (site consulté le 7 mars 2007).

2023 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 1. Lettre de René Bartholoni à Mgr du Bois de La Villerabel, 28 novembre 1923.

[l'évêque], mais il croit de son devoir de l'informer de l'avis autorisé – et [...] diplomate – de M. Richard »²⁰²⁴.

L'« hostellerie de la Puya » ouvrait uniquement l'été²⁰²⁵. Toutefois des améliorations²⁰²⁶ ont été apportées par les locataires successifs. Cependant, en 1921, lorsque le négociant parisien René Boyer loue le bâtiment, il semble qu'il soit dans un état proche du délabrement. Son bail est signé pour une durée de neuf années, il devrait donc quitter les locaux en 1930. C'est en 1927 qu'il décide de quitter les lieux – contre une indemnité de trois cent mille francs²⁰²⁷ – rendant ainsi leur « maison de famille »²⁰²⁸ aux séminaristes.

C'est par une lettre pastorale du 7 novembre 1927, jour de la Saint-Florent, que l'évêque annonce l'heureuse nouvelle du retour des bâtiments du séminaire à leur destination première²⁰²⁹. Il ne peut être mis immédiatement à la disposition des élèves, d'importants travaux devant être effectués : installation d'un chauffage central... L'évêque fait appel à la générosité des prêtres et des paroissiens, qui répondent massivement. L'abbé Mouthon, curé de Burdignin, « heureux [...] de pouvoir prendre part au sacrifice »²⁰³⁰ demandé aux prêtres, rappelle que « la joie est grande au sein [du] clergé »²⁰³¹. Il adresse le chèque d'un de ses paroissiens qui souhaite garder l'anonymat²⁰³², dont la somme est de deux mille francs²⁰³³, à son évêque pour les réparations. Un mois plus tard, le chanoine Rhuin écrit à son supérieur que « la rentrée en possession de notre vieille maison du grand séminaire nous a comblé de joie ! » car « il est agréable sans doute de rester maître de son bien. Mais quand on en a été injustement dépossédé, il est moins pénible de le recouvrer à titre onéreux que de ne point le récupérer du tout »²⁰³⁴. Fin novembre 1927, un briochin, ami de Mgr de La Villerabel, le remercie de lui avoir fait part de « l'heureuse nouvelle » de la « récupération »²⁰³⁵ du

2024 *Ibid.*

2025 *Lettre Circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse pour lui annoncer l'heureux retour des Séminaristes au grand séminaire d'Annecy*, 7 novembre 1927, p. 5.

2026 *Ibid.*

2027 *La Page de Saint-André*, décembre 1936-janvier 1937, p. 5. Ce qui équivaut à environ 164 343 euros (2006).

2028 *Lettre Circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse pour lui annoncer l'heureux retour des Séminaristes au grand séminaire d'Annecy*, 7 novembre 1927, p. 4.

2029 *Lettre Circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse pour lui annoncer l'heureux retour des Séminaristes au grand séminaire d'Annecy*, 7 novembre 1927, 6 pages.

2030 *Ibid.*

2031 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l'abbé Mouthon à l'évêque. 21 novembre 1927.

2032 *Ibid.*

2033 Ce qui équivaut environ à 1 155,62 euros (2006).

2034 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre du chanoine Rhuin à l'évêque, 21 décembre 1927.

2035 *Ibid.* Lettre d'un ami de Mgr du Bois de La Villerabel, 29 novembre 1927.

séminaire, dont *La Croix* parle le matin même. Il lui rappelle qu'il est « plus heureux [qu'eux] qui [ont] dû dépenser tant de millions pour être logés »²⁰³⁶. Toutes les paroisses ne participent pas aussi rapidement à l'effort, puisqu'en février 1928, *La Croix de la Haute-Savoie*, dans un de ses articles rappelle que les paroisses qui n'ont pas encore versé leurs oboles sont priées de le faire sans plus tarder. Ce même article évoque l'initiative du docteur Privat²⁰³⁷, organisateur et orateur d'une tournée de conférences – avec projections – sur le thème du « *paganisme, [du] christianisme et [de] la France* »²⁰³⁸. Les fonds ainsi récoltés sont entièrement reversés à la réparation du bâtiment. Les élèves ne peuvent [re]prendre possession de la bâtisse qu'après les vacances de Pâques 1928²⁰³⁹, date à laquelle est fixée la rentrée²⁰⁴⁰.

En même temps que les locaux changent de lieux, la direction connaît aussi un renouvellement. Dès la rentrée 1922-1923, le chanoine Gavard est remplacé à la tête de l'établissement par l'abbé Pernoud. Ce dernier, fait chanoine en octobre 1922, n'est autre que l'ancien professeur d'histoire ecclésiastique qui n'avait pu retrouver son poste à Chens en 1907, et qui avait alors été nommé à Amancy²⁰⁴¹. En 1927, le chanoine Pernoud²⁰⁴², appelé comme vicaire général et archidiacre d'Annecy, est remplacé par l'abbé Cuttaz. Ce dernier ordonné en 1909, en même temps qu'Alfred-Denis Clavel, est nommé professeur de dogme fondamental et de philosophie en 1912. En 1927, il devient maître des cérémonies pontificales et supérieur du séminaire. Il occupe ce poste jusqu'en 1943. Pour un ancien séminariste, ayant connu le séminaire d'Aix-en-Provence²⁰⁴³ avant celui d'Annecy, il ressort que l'établissement ressemblait plus à un collège qu'à un séminaire. Les élèves étaient traités presque comme des enfants, et le supérieur n'était quasi qu'un surveillant²⁰⁴⁴. La situation n'évolue pas favorablement puisqu'en 1942, un rapport confidentiel sur la situation du séminaire, rappelle

2036 *Ibid.*

2037 Propriétaire du château de Bonatrait à Villaz, il y organisait des retraites fermées avant la Première Guerre mondiale.

2038 *La Croix de la Haute-Savoie*, 12 février 1928.

2039 Pâques est le 8 avril 1928.

2040 *La Croix de la Haute-Savoie*, 12 février 1928.

2041 Cf. *supra*, p. 132-133.

2042 En 1923, il est nommé vicaire général honoraire et membre du conseil épiscopal. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33, 17 août 1923, p. 442. Le chanoine Pernoud remplace le chanoine Rebord, décédé en juillet 1927.

2043 Il était tenu par des sulpiciens. Les séminaristes étaient alors considérés comme des adultes. S'ils demandaient une autorisation de sortie pour faire une course en ville ou autre, elle leur était accordée, chose bien différente à Annecy. La lettre de 1942, demandant le changement du supérieur, souligne que les élèves en deuil mangent séparément des autres, et que les autorisations de sortie sont accordées au compte-goutte. Cf. *infra*, p. 355.

2044 Entretien avec l'abbé Philippe, le 14 novembre 2006. Il a été ordonné en 1936.

que « les élèves sont excédés de se sentir traités en collégiens et [qu'ils] aimeraient qu'on leur fit davantage confiance »²⁰⁴⁵.

Des incidents surviennent même quant à l'organisation du corps professoral. Tel est le cas de l'abbé Terrier. Ancien combattant, il est ordonné en juin 1922 et aussitôt nommé professeur au séminaire (philosophie, apologétique, dogme et éloquence)²⁰⁴⁶. En 1928, il demande au supérieur un allègement de ses charges, puisqu'en plus des cours, il s'occupe de la bibliothèque, des cercles d'études et des conférences ecclésiastiques²⁰⁴⁷. Le chanoine Cuttaz répond alors au vicaire général qu'il ne peut pas admettre « pareille combinaison »²⁰⁴⁸. Cela reviendrait à décharger l'abbé Terrier pour charger les autres professeurs, ce qui est « chose odieuse »²⁰⁴⁹ pour le Supérieur, qui rappelle que le travail extérieur de l'abbé « ne doit pas faire retomber sur les autres son travail intérieur »²⁰⁵⁰. Le chanoine Cuttaz ajoute que tout va bien dans son établissement, que la paix règne entre ses directeurs et qu'il ne voudrait pas « que la discorde s'y introduise par de glissement injustifié de besogne de l'un aux autres »²⁰⁵¹. L'affaire est close et l'abbé Terrier doit assumer toutes ses fonctions. Cependant, il quitte l'enseignement en 1929 pour s'occuper du mouvement des hommes dont il est l'aumônier. À partir du 1^{er} janvier 1930, il devient secrétaire du bureau diocésain des œuvres. Parmi les autres professeurs, l'un nous paraît avoir joué un rôle important auprès des séminaristes : le chanoine Mugnier, professeur de morale. Il est le directeur de conscience de nombreux élèves, et même ceux qui ne dépendent pas de lui n'hésitent pas à venir le voir pour chercher des conseils. Spirituellement d'esprit salésien²⁰⁵², le chanoine Mugnier²⁰⁵³ souhaitait que le séminariste arrive à se passer de son directeur de conscience²⁰⁵⁴. Parmi les autres professeurs

2045 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 3. Rapport confidentiel sur la situation du séminaire. Septembre 1942.

2046 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 383-384.

2047 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l'abbé Terrier au vicaire général. 2 septembre 1928.

2048 *Ibid.* Lettre du chanoine Cuttaz au vicaire général. Elle ne comporte pas de date précise, mais seulement « lundi matin ». C'est sans doute le 3 septembre.

2049 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre du chanoine Cuttaz au vicaire général.

2050 *Ibid.*

2051 *Ibid.*

2052 Entretien avec l'abbé Philippe, 14 novembre 2006. Sa notice dans le *Dictionnaire...* de Rebord souligne qu'il « était spécialiste des questions salésiennes et [...] souvent consulté en France et à l'étranger par les auteurs des études sur saint François de Sales. », p. 1018.

2053 CH.-M. REBORD, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 1018. Né en 1884, il est élève aux facultés de Paris en octobre 1906, et ordonné à Saint-Joseph du Lac en 1911. Après un bref vicariat à Collonges-sous-Salève [avec l'abbé Magnin], il part en repos en 1912. L'année suivante, il est nommé vicaire à Faverges et en octobre 1914, professeur de 3^e et 4^e au collège de Thônes. C'est en octobre 1919, qu'il est appelé comme directeur au séminaire, c'est là qu'il poursuit sa carrière. Il décède trente ans plus tard. Fait chanoine honoraire en 1926, il publie des articles en patois dans *La Croix de la Haute-Savoie* sous le pseudonyme de Jean à la Guita. Il est supérieur des chapelains de saint François de Sales en 1936. Ces derniers sont créés par Mgr Campistron en 1913, *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 22 août 1913, p. 535.

2054 Entretien avec l'abbé Chatelain, 27 novembre 2006.

marquants du séminaire, se trouve l'abbé Duval, professeur de philosophie et de dogme, puis économe à la veille de la guerre²⁰⁵⁵. Excellent liturgiste, « il n'admettait aucune fantaisie »²⁰⁵⁶. Ces deux directeurs [Terrier et Duval], ouverts sur la question sociale et d'esprit démocrate-chrétien, tentent d'ouvrir la réflexion de leurs élèves sur les questions de leurs temps, ce qui n'est pas toujours très bien apprécié par l'évêque, dont les décisions sont parfois adoucies par le vicaire général Pernoud. Mgr de La Villerabel n'hésite pas à envoyer plusieurs de ses séminaristes à Rome pour poursuivre leurs études, tel est le cas des abbés Chavanne, Bublens ou encore Berthoud.

Le nombre des entrées au séminaire progresse lentement pour atteindre, en 1931-1932, un nombre quasi égal aux années précédant la Séparation²⁰⁵⁷. Cependant comme avant 1905, tous ceux qui entrent dans l'établissement n'en ressortent pas forcément ordonnés. Il est estimé par *La Page de Saint-André* que sur 20 à 25 entrées, après six années – caserne comprise – il ne ressort que 15 à 20 prêtres²⁰⁵⁸. Cela signifie donc qu'environ un quart des candidats au sacerdoce abandonne²⁰⁵⁹. Si cette moyenne est exacte, il n'en est pas moins vrai que les taux d'ordinations au cours de l'entre-deux-guerres sont plus élevés que durant la période 1883-1914, où le meilleur taux avait été enregistré en 1884-1885 avec 90 % des élèves ordonnés. Pour la période 1920-1940, le taux moyen des ordinations est de 84,52 % alors que pour la période 1883-1902, ce taux était de 65,95 %. Il ressort donc que les vocations de l'entre-deux-guerres sont nettement plus affirmées que celles de la veille de la Séparation. La santé reste un facteur d'abandon sans toutefois être le premier, puisqu'il concerne 2,75 % des élèves²⁰⁶⁰, alors que les départs « sans vocation » sont de 3,25 %. L'abandon suite au service militaire intéresse 2,5 % des cas, alors que le renvoi ne concerne que 1,25 % des élèves. Enfin, 2 % des entrants choisissent les ordres réguliers, un peu moins du quart allant chez les cisterciens de Tamié²⁰⁶¹. Concernant les élèves de santé fragile, il semble que les supérieurs des collèges et petit séminaire fassent part au Supérieur du grand séminaire, de la situation des élèves. Tel est

2055 Il est professeur de 1930 à 1938, et économe de 1938 à 1942.

2056 Entretien avec l'abbé Philippe, 14 novembre 2006.

2057 *La Page de Saint-André* de décembre 1934-janvier 1935 rappelle qu'il n'y avait « pas mieux dans les années de prospérité ».

2058 Le terme de « déchets » est utilisé pour désigner les personnes qui quittent le séminaire sans recevoir l'ordination. *La Page de Saint-André*, décembre 1936-janvier 1937, p. 17. Voir les annexes n^{os} 41, 42, 63.

2059 Ces chiffres étaient plus importants entre 1899 et 1900, comme nous l'avons vu précédemment. Nous retrouvons ici un taux d'abandon qui se rapprocherait de celui connu dans les dernières années de l'épiscopat de Mgr Isoard. Sont inclus dans ces chiffres des élèves venant d'autres diocèses et étant ordonnés dans leurs diocèses d'origine, nous avons relevé deux élèves de Paris qui sont dans ce cas. Mais également un séminariste du diocèse, qui part à Meaux pour raison de famille et qui est réintégré au diocèse d'Annecy en 1930. Il s'agit de l'abbé Sallaz, dont nous aurons à reparler au cours de la partie consacrée à la Seconde Guerre.

2060 Pour la période précédente, ce taux était de 2 %.

2061 Trois vont à Tamié (37,5 %), un entre chez les Jésuites, un chez les Bénédictins, un aux Missions Étrangères, un chez les Pères Blancs et un chez les Assomptionnistes.

le cas de Léon Duval pour qui l'abbé Boymond écrit : « Élève de santé un peu délicate²⁰⁶², a eu la varicelle en seconde et une pneumonie en rhétorique. Excellent élève sous tous rapports : intelligent, pieux, travailleur et docile, mais peu expansif »²⁰⁶³. Les jeunes ainsi connus pour avoir une santé fragile bénéficient d'une collation supplémentaire²⁰⁶⁴. Il s'agit sans doute de problèmes pulmonaires, comme cela est encore fréquent dans la France de cette époque. D'ailleurs devant le nombre croissant de malades, un sanatorium du clergé est ouvert, à Thorenc (Alpes-Maritimes)²⁰⁶⁵, pour y recevoir les séminaristes et les prêtres [malades]. Soulignons que les décès de séminaristes sont nettement moins nombreux que durant la période 1883-1914. Durant cette dernière, nous avons constaté dix-neuf décès²⁰⁶⁶ dont un accidentel (noyé), alors que dans l'entre-deux-guerres, nous avons relevé deux décès. Sans doute, les aménagements apportés au bâtiment, notamment le chauffage, ne sont pas étrangers à cette diminution²⁰⁶⁷. En 1935, l'évêque heureux de constater que les vocations sont nombreuses et qu'il en est de même pour les ordinations, réforme les examens des jeunes prêtres, qui avaient été interrompus depuis 1905. C'est par une ordonnance du 2 avril 1935 que Mgr de La Villerabel institue deux sessions pour l'examen de ses prêtres. Toute moyenne insuffisante, c'est-à-dire comprise entre zéro et cinq, annule l'examen.

Entre la rentrée 1927-1928 et celle de 1939-1940, la répartition des élèves arrivant au séminaire se fait comme suit : 13 % (36 élèves) viennent du collège de Thônes, 31 % (86 élèves) de celui de la Roche²⁰⁶⁸, 46 % (128 élèves) du petit séminaire de Thonon²⁰⁶⁹ et 10 % (28 élèves) d'autres établissements (Mongré, Aix-en-Provence...) ²⁰⁷⁰. Ces chiffres montrent combien le petit séminaire de Thonon-les-Bains (le seul du diocèse) est important et nous rejoignons bien ici la conclusion dressée par *La Page de Saint-André*²⁰⁷¹, qui rappelle que les entrées au séminaire croissent en fonction de l'apport de Thonon. Ce dernier est construit par Mgr de La Villerabel dès son arrivée ; il ouvre ses portes en 1923²⁰⁷².

2062 Il meurt en 1996 âgé de 93 ans.

2063 AAS. Boîte Rebord, Notes, n° 25.

2064 Entretien avec l'abbé Philippe.

2065 En 1936, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie un appel aux dons pour la construction de ce sanatorium.

2066 Sans compter ceux qui meurent à la guerre.

2067 Les conditions étaient sans doute propices au déclenchement de maladies pulmonaires.

2068 Sans doute en l'absence de petit séminaire dans le diocèse, le collège de La Roche-sur-Foron prend d'une certaine façon le relais. C'est lui qui accueille les élèves de Mélan et d'Évian.

2069 Les premiers élèves à entrer à Annecy en provenance de Thonon y arrivent en 1929-1930. Le premier prêtre (Abbé Charles Longet) est ordonné en 1933. Entre la première rentrée et celle de 1939-1940, il y a en moyenne 11 entrées annuelles, contre 2,7 pour Thônes et 6 pour La Roche. Voir les annexes n°s 46, 50 à 52.

2070 D'après les relevés effectués sur les registres d'entrées du grand séminaire.

2071 *La Page de Saint-André*, de décembre 1934-janvier 1935, p. 14.

2072 *La Page de Saint-André*, décembre 1936-janvier 1937, p. 5. Évoquant la construction de Thonon, l'auteur du rapport écrit que « moins de six mois après [l'] arrivée [de l'évêque], avait lieu l'ouverture du petit

b. le petit séminaire de Thonon

Dès son arrivée, Mgr de La Villerabel constate tristement qu'il n'y a plus de petit séminaire dans son diocèse. S'intéressant de très près aux enfants « qui croient entendre au fond de leur cœur l'appel du Seigneur »²⁰⁷³, il décide de construire un établissement pour les accueillir. Dès février 1922, et « sans plus attendre un jour », il souhaite « assurer l'avenir de [son] bien-aimé diocèse en ouvrant, dans le Chablais un nouveau petit séminaire, une maison où seront reçus tous ces chers enfants – et ils sont nombreux dans cette partie du pays qui garde si vivant le souvenir de l'apostolat de saint François de Sales ! »²⁰⁷⁴ Une initiative jugée « audacieuse »²⁰⁷⁵ alors, mais qui portera ses fruits²⁰⁷⁶.

L'implantation à Thonon-les-Bains naît d'une « opportunité » même s'il avait été décidé d'installer l'établissement dans le Chablais. L'évêque répond à l'offre qui lui est faite par la « Société Immobilière de la Haute-Savoie » fondée le 1^{er} mai 1920 et placée sous la présidence de Jacques Calliès²⁰⁷⁷. Cette dernière, après s'être assurée de la promesse de vente, réalise l'acquisition d'un immeuble, qu'elle louera ensuite au diocèse « à un prix raisonnable »²⁰⁷⁸. Devenue concrète, la question de l'achat du clos Jacquier²⁰⁷⁹ est évoquée lors de la réunion de la Société Immobilière du 22 mars 1922²⁰⁸⁰. La propriété offre une

séminaire ». Ces propos sont exagérés, même s'il est vrai que, dès février 1922, Mgr de La Villerabel évoque l'ouverture d'un tel établissement à Thonon. Sans doute l'auteur du rapport a-t-il voulu montrer, par une figure de style, la rapidité avec laquelle l'évêque s'intéresse à la question des vocations, soulignant qu'il n'avait pas attendu 1925 pour s'en préoccuper. Le choix de cette date se fait par rapport à un compte-rendu présenté en décembre 1934 – janvier 1935, toujours dans *La Page de Saint-André* et qui rappelle que le diocèse n'a pas attendu 1925 pour « jeter le cri d'alarme » concernant les petits séminaires. Il est vrai que cette date rejoint celle donnée par Jean-Marie Mayeur pour rappeler que c'est à partir de 1926 que la crise du sacerdoce apparaît plus clairement. Dans les années précédentes, les vocations tardives et les retards d'ordinations dûs à la guerre avaient masqué le phénomène. J.-M. MAYEUR, « La vie religieuse pendant la Première Guerre », in J. DELUMEAU, dir., *Histoire vécue du peuple chrétien...*, op. cit., t. 2, p. 191.

2073 ADA. *Lettres pastorales. Mgr de La Villerabel, 1921-1934*. Lettre intitulée « À propos du peu de prêtres », 2 février 1922.

2074 *Ibid.*

2075 *La Page de Saint-André*, décembre 1936-janvier 1937, p. 5.

2076 En 1947, ce sont plus de 140 prêtres qui auront été formés à Thonon. ADA. 3 J. Thonon. Texte du chanoine Bernard, supérieur du petit séminaire, à l'occasion du cinquantenaire de l'ouverture de l'établissement.

2077 ADA. 4 L. Société immobilière. Registre des délibérations du conseil d'administration. 1920-1957. Le chanoine Rebord est administrateur de la Société. Jacques Calliès partage son temps entre sa résidence parisienne sise 40 avenue Duquesne, et Annecy. Il meurt en 1925 ; il est remplacé par Louis Perret qui reste en fonction jusqu'en 1942, date de son décès. La présidence revient alors à Louis Pfister. Jacques Calliès, beau-frère de Jean-Marie II Aussedat, est également président du conseil d'Administration de la papeterie et s'occupe des services de vente à Paris.

2078 ADA. *Lettres pastorales. Mgr de La Villerabel, 1921-1934*. Lettre intitulée « À propos du peu de prêtres », 2 février 1922.

2079 Du nom de la famille du député radical et franc-maçon Paul Jacquier. Ce dernier est député de 1909 à 1919, et de 1924 à 1935. Il est également maire de Thonon-les-Bains de 1921 à 1925.

2080 ADA. 4 L. Société immobilière. Registre des délibérations du conseil d'administration. 1920-1957. Réunion du 22 mars 1922.

superficie d'« un hectare douze ares soixante-dix centiares »²⁰⁸¹ sur lesquels est installée une vaste bâtisse, « énigmatiquement appelée “château des larmes” »²⁰⁸² et à laquelle s'adjoignent « dépendances et parc »²⁰⁸³. Lors de la réunion du 8 mai 1922, le conseil d'administration de la société donne pouvoir et délégation au député René Bartholoni pour se rendre chez le notaire et signer les actes nécessaires à l'acquisition²⁰⁸⁴, qui s'élève à deux cent soixante-quinze mille francs²⁰⁸⁵. En septembre, la Société Immobilière de la Haute-Savoie demande un prêt de cent cinquante mille francs au Crédit foncier. Cet emprunt étant remboursé en vingt-cinq ou trente annuités par le prix de la location²⁰⁸⁶.

La générosité des diocésains est sollicitée pour permettre la mise en place de cette nouvelle « école secondaire libre saint François de Sales »²⁰⁸⁷. Les réaménagements, placés sous l'autorité de l'architecte Camille Blanchard²⁰⁸⁸, débutent en juin 1922. Mgr de La Villerabel, accompagné du vicaire général Harscoët et du chancelier Fuzier, responsable de l'œuvre de Saint-André, inaugure et bénit le nouvel établissement le mardi 1^{er} mai 1923²⁰⁸⁹. L'inauguration ne signifie pas pour autant que tout est terminé, et à plusieurs reprises l'évêque demande à ses fidèles d'apporter leur pierre à l'édifice, comme en juin [1923], où il les appelle à participer à la vente de charité des 21-24 juin à Annecy. Les recettes ainsi récoltées sont en partie destinées au petit séminaire²⁰⁹⁰. Des souscriptions sont ouvertes par le chanoine Luc Pernoud, premier supérieur, dans différents titres de la presse nationale, qu'il s'agisse de *l'Action française*, de *L'Écho de Paris*, ou encore de *La Croix*²⁰⁹¹. Le 1^{er} août 1923, les souscriptions, dons et autres des paroisses, ont rapporté quatre cent dix-sept mille sept cent trente-huit francs²⁰⁹². Dès le 22 décembre 1925, des travaux sont entrepris pour bâtir une aile supplémentaire ainsi que la chapelle, dont l'embellissement est dû en partie à la

2081 *Ibid.*

2082 ADA. 3 J. Thonon. Texte du chanoine Bernard, supérieur du petit séminaire, à l'occasion du cinquantenaire de l'ouverture de l'établissement.

2083 ADA. *Lettres pastorales. Mgr de La Villerabel, 1921-1934*. Lettre intitulée « À propos du peu de prêtres », 2 février 1922.

2084 ADA. 4 L. Société immobilière. Registre des délibérations du conseil d'administration. 1920-1957. Réunion du 8 mai 1922.

2085 Ce qui équivaut à environ 274 513,25 euros (2006)

2086 ADA. 4 L. Société immobilière. Registre des délibérations du conseil d'administration. 1920-1957. Réunion du 21 septembre 1922.

2087 *Ibid.* Réunion du 31 mars 1923.

2088 À la création de la commission diocésaine d'architecture, Blanchard est nommé membre. Les travaux sont effectués par J. Novarina, le père de l'architecte Maurice Novarina, auteur de plusieurs églises dans le diocèse.

2089 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 11 mai 1923, p. 266. Voir annexe n° 61.

2090 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 8 juin 1923, p. 314. L'autre partie étant pour les œuvres.

2091 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 915.

2092 ADA. 3 J Thonon. La répartition se fait comme suit : souscriptions des paroisses : 247 320,15 francs ; dons des paroisses : 83 745,30 francs. Divers et autres que souscriptions et dons par paroisses : 86 673 francs. Total : 417 738,45 francs, ce qui équivaut environ à 382 957,55 euros (2006).

générosité des prêtres et des fidèles²⁰⁹³. L'évêque paye les verrières, alors que les fonderies Paccard offrent une cloche²⁰⁹⁴, et que Gaudillière²⁰⁹⁵, ancien libraire annécien, fournit la statue en fonte de sainte Thérèse, placée sur le fronton de l'édifice²⁰⁹⁶. C'est le 3 octobre 1927, en présence de plus de quatre-vingts prêtres²⁰⁹⁷, que la chapelle est consacrée par « dévotion spéciale et gratitude » de Mgr de La Villerabel, à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus²⁰⁹⁸. L'évêque, fier de l'une de ses premières réalisations, semble particulièrement l'affectionner. Il rend plusieurs visites à son cher petit séminaire, comme le 17 décembre 1923²⁰⁹⁹, en compagnie du vicaire général Morand, ou encore le 21 mars 1924, où il est heureux de faire visiter les lieux à son ami l'évêque de Gap, Mgr de Llobet, en visite dans le diocèse²¹⁰⁰.

Le petit séminaire, placé sous le patronage de saint François de Sales, ouvre ses cours exactement seize années après la fermeture de ceux du collège Sainte-Marie d'Évian. L'évêque y voit une « résurrection ! »²¹⁰¹ car « après la mort, la vie ! »²¹⁰², et quoi de plus divin quand la rentrée se fait deux jours après Pâques²¹⁰³. Les trente-neuf premiers élèves sont accueillis par l'équipe enseignante, composée de quatre professeurs et deux surveillants²¹⁰⁴, et

2093 Lors des noces d'argent du petit séminaire, le chanoine Bernard remercie particulièrement les frères Dérippe qui ont été de généreux donateurs pour l'établissement. Soulignons que l'abbé Henri Dérippe est l'un des initiateurs de la restauration du collège de Thônes. Les vêtements liturgiques et les objets du culte sont en partie des dons faits par les prêtres ou les fidèles.

2094 ADA. 3 J. Thonon. Texte du chanoine Bernard, supérieur du petit séminaire, à l'occasion du cinquantième de l'ouverture de l'établissement. La marraine est madame Roupioz d'Annecy, sans doute s'agit-il de la secrétaire de la Ligue des femmes françaises. Le parrain est le député René Bartholoni. La cloche est bénie et placée le 17 mai 1926.

2095 Il est membre de la conférence de Saint-Vincent de Paul. (*Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 5 juillet 1929, p. 432.) Son fils, Pierre, ancien scout meurt au front en 1940. Dans la biographie que son père lui consacre, la préface est signée de Mgr de La Villerabel, alors qu'il est archevêque d'Aix-en-Provence.

2096 ADA. 3 J. Thonon. Recueil, réalisé par le chanoine Luc Pernoud, des bienfaiteurs du petit séminaire.

2097 *Ibid.* Texte du chanoine Bernard, supérieur du petit séminaire, à l'occasion du cinquantième de l'ouverture de l'établissement.

2098 *Ensemble*, 3^e trimestre 1950-1951.

2099 ADA. 3 J. Thonon. Ephémérides par le chanoine Pernoud. Il évoque à plusieurs reprises la visite de l'évêque.

2100 *Ensemble*, 3^e trimestre 1950-1951. L'abbé Pernoud se souvient : « de ce jour où [...] un coup de téléphone matinal [de l'évêque le] surprit : « Allo ! M. Le supérieur, j'ai la joie d'une visite d'ami, Mgr de Llobet, évêque de Gap. Je me demandais ce qui lui serait agréable... J'ai pensé lui montrer ce que j'ai de plus beau dans mon diocèse, mon petit séminaire si aimé... ».

2101 *Lettre annonçant la prochaine ouverture du petit séminaire de saint François de Sales de Thonon*, 15 mars 1923, p. 1.

2102 *Ibid.*

2103 *Lettre annonçant la prochaine ouverture du petit séminaire de saint François de Sales de Thonon...*, *op. cit.*, p. 1. La rentrée a lieu le 3 avril.

2104 Les professeurs sont les abbés Luc Pernoud, Jean-Marie Gaillard (ancien professeur à Évian), économiste ; Claude Chevallay qui s'occupe des classes de 7^e et 6^e. Les deux surveillants sont Claudius Premat et Julien Laperoussaz, grands séminaristes. Les cours élémentaires reviennent à Pierre Desbiolles (il quitte l'établissement au cours des vacances 1924-1925 ; le chanoine Pernoud dans ses éphémérides écrit : « départ du fameux abbé Desbiolles). L'abbé Desbiolles né en 1886 est ordonné le 7 juillet 1912 à Saint-Joseph du Lac (Chens). Professeur à Senlis en octobre 1912, il arrive à Thonon en mai 1923, et repart à Senlis en octobre 1925, il y reste jusqu'en 1944, date à laquelle il entre à l'Externat Saint-Joseph à Toulon. En 1952, il revient dans le diocèse, se

placée sous la direction du chanoine Luc Pernoud²¹⁰⁵. Rapidement, l'établissement connaît un très vif succès ; celui-ci est tel qu'il devient nécessaire d'accueillir de nouveaux professeurs. En octobre 1923, ce sont les abbés Fleury et Gallay²¹⁰⁶ qui font leur entrée en même temps que les quatre-vingt élèves²¹⁰⁷. Devant la réussite de l'entreprise, la rentrée doit être reportée au 10 octobre, « le mobilier prévu et préparé au fur et à mesure des besoins se trouv[ant] très insuffisant »²¹⁰⁸. De plus, le « nombre des élèves admis [au petit séminaire] dépasse considérablement les prévisions les plus optimistes » et beaucoup « se sont faits inscrire tardivement »²¹⁰⁹. Lors de la rentrée 1924-1925, ils sont cent vingt et un élèves, l'établissement accueillera jusqu'à cent quarante-deux élèves au temps du supériorat du chanoine Pernoud²¹¹⁰. Ces nombreuses entrées expliquent également celles toujours importantes du grand séminaire. Tous les petits séminaristes n'arrivent pas à l'ordination, puisqu'un peu moins de la moitié seulement le sont²¹¹¹.

Le relevé des origines géographiques des petits séminaristes²¹¹² montre que le recrutement s'effectue dans tout le diocèse. Environ 58 % (93 élèves) viennent de paroisses chablaisiennes, 35,5 % (57 élèves) d'autres paroisses du diocèse²¹¹³, et enfin 6,5 % (10 élèves) viennent d'autres diocèses²¹¹⁴. Il ressort d'ailleurs que le recrutement s'est fait dans le Chablais au cours des premières années et qu'il s'est ensuite diversifié. Nous avons effectué le relevé des élèves de Thonon-les-Bains entrés ensuite au grand séminaire et ordonnés. Il ressort que quatre-vingt-une paroisses²¹¹⁵ y envoient des élèves. Si l'arrondissement de Thonon-les-Bains fournit un bon contingent d'élèves, il n'en reste pas moins que les autres paroisses du diocèse envoient leurs enfants sur les rives du Léman. Cinquante et une paroisses envoient un élève, seize en envoient deux, huit en envoient quatre. Bernex, Évian-les-Bains et

retirant à Arbusigny. Il décède à Annecy en 1959. (*Nouveau supplément au dictionnaire du clergé...*, op. cit., p. 955).

2105 Ancien professeur de rhétorique à La Roche-sur-Foron, il est nommé pour s'occuper et organiser Thonon-les-Bains. En 1940-1941, il donne sa démission et devient aumônier des sœurs à Concise. Remplacé par le chanoine Bernard, Pernoud décède le 20 octobre 1963, dans sa 94^e année.

2106 Il s'agit d'Albéric Fleury qui s'occupe de la classe de 7^e, et de Jean-Marie Gallay pour celle de 6^e.

2107 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 8 janvier 1964, p. 15.

2108 *Ibid.*, n° 39, 28 septembre 1923, p. 526.

2109 *Ibid.*

2110 *Ibid.*, n° 1, 8 janvier 1964, p. 15. Notice nécrologique du chanoine Luc Pernoud. Le chiffre est largement dépassé après la guerre, puisqu'en 1946, l'établissement accueille plus de 180 élèves.

2111 ADA. 3 J 1048 Q 4.

2112 Nous avons effectué le relevé de la rentrée de 1923 jusqu'à celle de 1939-1940. Voir annexe n° 52.

2113 Il s'agit principalement de paroisses situées dans le Faucigny (Combloux, Saint-Martin-sur-Arve, Argentières et Peillonex). Annecy envoie également quelques élèves.

2114 Quelques-uns viennent de Paris, un d'Arras, un de Tunisie.

2115 Il faut ajouter trois autres paroisses situées hors du territoire diocésain : Lyon, Genève et Petit-Saconnex (Suisse).

Les Gets envoient chacune quatre élèves ; Le Biot et Lugrin en envoient cinq, alors que six viennent de Marin. Enfin, sept sont Annéciens et les paroisses de Morzine et de Thonon-les-Bains fournissent quatorze élèves²¹¹⁶. Il ressort que le petit-séminaire était une sorte de « serre chaude »²¹¹⁷ destinée véritablement à la formation des prêtres. Tout était fait pour qu'ils réussissent leurs études et qu'ils puissent entrer au grand séminaire. Les bourses offertes par l'œuvre de Saint-André étaient principalement destinées aux enfants allant à Thonon-les-Bains. L'abbé Chatelain nous rappelait que les élèves de Thonon-les-Bains entrant au grand séminaire à Annecy avaient un comportement différent de leurs camarades de Thônes ou de La Roche-sur-Foron, car ils n'avaient pas été en contact avec le monde extérieur au cours de leurs études²¹¹⁸.

Dès lors, nous ne serons donc pas surpris de constater que les élèves du grand séminaire en provenance de Thonon-les-Bains sont nettement plus nombreux que ceux de La Roche-sur-Foron et de Thônes réunis. Citons les exemples des premières rentrées des élèves du Chablais. En 1929-1930, ils sont quatorze du petit séminaire de Thonon à entrer, alors que les deux autres collèges fournissent seulement sept élèves à eux deux. À la rentrée suivante, ils sont quinze à venir des rives du Léman, alors que onze viennent de Thônes et de La Roche-sur-Foron. Jusqu'à la veille de la guerre, à l'exception des rentrées 1931-1932²¹¹⁹ et 1934-1935²¹²⁰, les effectifs arrivant de Thonon-les-Bains sont toujours supérieurs à ceux des autres collèges. Comme nous l'avons évoqué précédemment d'autres établissements fournissent un certain nombre d'élèves au grand séminaire. Tel est le cas de la « Petite Sorbonne » de Thônes, qui connaît au début des années Trente une reconstruction totale. Nous pouvons dès lors nous demander si cette reconstruction influence ou non le recrutement sacerdotal.

c. La reconstruction de la « Petite Sorbonne »

Présentant la carte de la pratique pascale et du recrutement sacerdotal, nous avons constaté que la vallée de Thônes constituait une zone fertile pour le catholicisme, une des terres les

2116 D'après le relevé effectué aux Archives diocésaines d'Annecy et le 3 J 1048 Q 4. Il apparaît quelques différences entre les origines relevées dans le registre des entrées au grand séminaire et la liste fournie par le 3 J.

2117 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain.

2118 Les collèges de Thônes et de La Roche-sur-Foron étaient ouverts à la fois aux élèves se destinant à la prêtrise et à ceux se destinant à une carrière laïque.

2119 Cette rentrée au grand-séminaire correspond à la rentrée d'élèves au petit séminaire de Thonon-les-Bains, lors des années de la reprise de la lutte anticléricale du cartel des gauches. Voir annexe n° 46.

2120 Cette baisse n'est sans doute pas sans relation avec les classes creuses dues à la guerre. Le même phénomène se produit pour Thônes et La Roche-sur-Foron.

plus « chrétiennes du diocèse »²¹²¹. Sans doute n'est-ce donc pas un hasard, si depuis longtemps un établissement secondaire libre y est installé. C'est dans les années 1820²¹²² qu'à « l'ombre de l'église paroissiale, sous la protection de la Croix »²¹²³ est fondé le collège de Thônes. La seule bourse dont les élèves peuvent bénéficier est celle fondée par l'abbé Avrillon²¹²⁴, un thônain, curé d'Alby, dans les premières années de fonctionnement du collège. La maison située dans la rue principale menant aux Clefs, n'a rien de moderne, son confort y est presque spartiate, « le goût simple et les besoins modestes »²¹²⁵ et tous « ceux qui la visitent [...] ressentent, en la voyant, quelque chose de cette admiration un peu douloureuse qu'on éprouve instinctivement devant ce qui fut grand, et que le temps [...] a touché de sa faux inexorable... »²¹²⁶.

C'est le 3 mai 1928, que le chanoine Dérippe, « prêtre au cœur d'or »²¹²⁷, est choisi comme président de l'Union fraternelle des Anciens élèves du Collège de Thônes²¹²⁸. Il lance alors l'idée de la construction du « nouveau collège pour remplacer la vétuste Sorbonne »²¹²⁹. Il consacre une grande partie de sa fortune pour la réalisation de la construction²¹³⁰. Ensermé dans les constructions voisines, le collège ne peut être agrandi, dès lors, il devient nécessaire de prévoir l'achat d'un terrain et de penser à une construction *ex nihilo*. C'est en 1930 que l'évêque fait part à ses diocésains de cette heureuse initiative, leur demandant une aide financière²¹³¹. Il montre l'exemple en faisant un don de trois mille francs²¹³² pour la nouvelle

2121 *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du Petit collège de Thônes*, 27 juin 1930, p. 2.

2122 *La Page de Saint-André*, décembre 1936-janvier 1937, p. 6. L'auteur du rapport déclare à propos du collège de Thônes qu'il « contribuait si largement depuis des siècles au recrutement du diocèse mais dont les murs vétustes menaçaient de s'écrouler ». L'affirmation « depuis des siècles » semble sans doute exagéré. Mgr de La Villerabel est plus modeste lorsqu'il écrit « cent ans, c'est peu pour une institution. C'est beaucoup pour une maison... ! ». *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du Petit collège de Thônes*, 27 juin 1930, p. 6.

2123 *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du Petit collège de Thônes*, 27 juin 1930, p. 3.

2124 CH.-M. REBORD, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 24. Né à Thônes en 1792, il est ordonné en 1819. Après deux vicariats, il est nommé à Alby-sur-Chéran en 1825 où il décède en 1828.

2125 *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du Petit collège de Thônes*, 27 juin 1930, p. 3.

2126 *Ibid.*, p. 6.

2127 *Union fraternelle des anciens élèves et professeurs du collège de Thônes. 16^e et 17^e Assemblées (1932-1933)*, p. 3.

2128 Elle est fondée en 1895.

2129 CH.-M. REBORD, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 954. L'abbé Dérippe, né en 1866, est ordonné en 1893. Nommé professeur à Thônes, il y reste jusqu'en 1901, date de son départ pour à Vevey comme vicaire. Il est ensuite vicaire à Saint-Antoine de Genève, où son frère y est desservant. Il se retire à Saint-Julien-en-Genevois en 1919. Chanoine honoraire d'Annecy en 1925, il meurt le 15 mai 1939. Il a été élu membre du bureau de l'Union fraternelle des Anciens élèves, « malgré certaines obstructions ». Voir les photos de l'ancien collège en annexe n° 60.

2130 *Nouveau supplément au dictionnaire du clergé...*, op. cit., p. 954.

2131 Les souscriptions se poursuivent même après l'inauguration du bâtiment. En Septembre 1935, la trentième liste de souscription établit que ce sont 928 974 francs (environ 641 998,81 euros) qui ont été versés par les diocésains pour le collège. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 19 septembre 1935, p. 658.

construction. Le supérieur du collège, le chanoine Pochat-Baron, dont le nom est quasi indissociable de celui du collège, est chargé de recevoir les dons²¹³³. Ce dernier fait toute sa carrière à Thônes, où il y passe plus d'un demi-siècle ; neuf années comme enseignant de philosophie et quarante-deux comme supérieur²¹³⁴.

La première pierre est posée le 24 avril 1932. Le rêve du chanoine Dérippe²¹³⁵ prend alors « corps »²¹³⁶. C'est le 28 septembre 1933, que l'évêque bénit le nouvel établissement²¹³⁷, placé sous le patronage de saint Joseph²¹³⁸, patron de l'Église universelle. Le compte-rendu de la cérémonie souligne que le collège, installé à la sortie de Thônes, veille presque sur la cité, puisqu'« aux rayons du clair soleil de septembre, il déploie ses vastes perspectives sur un fond pittoresque de montagnes dentelées et de forêts déjà rouillées par l'automne ; du haut de sa niche, saint Joseph paraît bénir la foule considérable qui s'agite sur l'esplanade d'entrée et dans la large avenue désormais nommée "rue du collège". Modèle de goût conforme à toutes les exigences de la pédagogie bien comprise, merveille d'ordre et de confort, le nouveau collège demeurera aussi comme le monument de la charité diocésaine, le chef d'œuvre de cette vertu qui fleurit magnifiquement en notre Savoie, déconcertant les calculs de la prudence humaine et réalisant chaque jour de nouveaux miracles »²¹³⁹.

Nous pouvons nous demander pourquoi reconstruire complètement l'établissement. Les diocésains doivent déjà participer à la construction du petit séminaire de Thonon, à la réfection du grand séminaire, et à partir de 1930 pourvoir à celle de Thônes. Il semble que l'établissement, grâce à la qualité de ses professeurs, acquiert une réputation importante. Pourtant nous avons pu constater que les élèves entrant au grand séminaire ne venaient pas en

2132 Ce qui équivaut à environ 1 532 euros (2006).

2133 *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du Petit collège de Thônes*, 27 juin 1930,

2134 *Nouveau supplément au dictionnaire du clergé...*, op. cit., p. 1031-1032. Il naît à Saint-Jean-de-Sixt en 1860, il est ordonné le 20 décembre 1884. Deux jours plus tard, il est nommé professeur de philosophie ; poste qu'il occupe jusqu'au 1^{er} octobre 1893, date à laquelle il prend la direction de l'établissement. Chanoine honoraire en 1920, il se retire en 1935 et devient supérieur honoraire. Mgr de La Villerabel, dans sa lettre-circulaire de juin 1930, rappelle que la vie du chanoine « s'est identifiée en quelque sorte avec celle de sa chère maison ». Le chanoine Pochat-Baron décède le 11 décembre 1951.

2135 Le chanoine Dérippe est le président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Immobilière du Collège. *Les anciens de la Petite Sorbonne 1939-1949*, Thônes, Imprimerie commerciale, 1948, 136 p.

2136 *Union fraternelle des anciens élèves et professeurs du collège de Thônes. 16^e et 17^e Assemblées (1932-1933)*, p. 3.

2137 *Ibid.*, p. 9.

2138 Nous pouvons remarquer que quelques paroisses nouvelles fondées sous l'épiscopat de Mgr de La Villerabel, sont placées sous le vocable de saint Joseph. Il est vrai que dans l'entre-deux-guerres Joseph est remis à l'honneur. Pour le diocèse en mai 1933, Mgr de La Villerabel érige canoniquement la confrérie de Saint-Joseph, à l'occasion du centenaire de l'établissement des sœurs [de Saint-Joseph] à Annecy. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 17 novembre 1933, p. 767.

2139 *Union fraternelle des anciens élèves et professeurs du collège de Thônes, 16^e et 17^e Assemblées (1932-1933)*, p. 10-11.

majorité de Thônes²¹⁴⁰. Nous pouvons dès lors nous demander pourquoi reconstruire le collège.

De nombreux jeunes gens de la vallée y étudient sans forcément aspirer au sacerdoce. L'enseignement y est de qualité, de plus, les familles qui souhaitent donner une bonne instruction à leurs enfants, sans les envoyer en pension très loin les placent à la « Petite Sorbonne », qui accueille également les externes. Cet établissement dispense des cours préparant au baccalauréat et aux examens d'entrée au grand séminaire²¹⁴¹. Au XIX^e siècle, le thônain Joseph Avet, parti à la Nouvelle-Orléans²¹⁴², dote généreusement le collège qui peut alors proposer des cours de langue vivante²¹⁴³, obligatoires pour les enfants de plus de onze ans. Pour ceux qui n'ont pas à suivre les cours de latin, l'établissement propose des cours professionnels où sont enseignés par exemple, le dessin, la calligraphie ou encore la comptabilité²¹⁴⁴. L'enseignement religieux est obligatoire pour tous. Dans le vieux collège, la chapelle « était pauvre », mais les âmes ferventes²¹⁴⁵. Le nouveau collège bénéficiera d'une grande et belle chapelle placée sous la protection de saint Joseph. La discipline est sévère, les internes pouvant recevoir les visites uniquement lors des récréations²¹⁴⁶. Les effets de la reconstruction d'un nouveau bâtiment, doté de tout le confort moderne et qui n'a rien à envier aux bâtiments laïques construits « à coup de millions »²¹⁴⁷, ne tardent pas à être visibles.

La première rentrée dans les nouveaux bâtiments, où il reste encore à construire la chapelle, accueille vingt nouveaux élèves. Les effectifs passent de soixante-cinq à quatre-vingt-cinq²¹⁴⁸ en une seule rentrée. Ce n'est qu'un début puisque jusqu'en 1939, le nombre des entrées ne cessent de croître²¹⁴⁹. En juillet 1936, il est même nécessaire de construire un nouveau dortoir afin de pouvoir satisfaire à toutes les demandes²¹⁵⁰. La rentrée 1936-1937 accueille cent quarante deux élèves, l'année suivante, ils sont cent cinquante deux et un maximum est atteint

2140 Nous avons remarqué que ce phénomène s'inversait au lendemain de la guerre.

2141 ADA. Boîte collège de Thônes. Document de quatre pages intitulé Collège de Thônes, sans date. Son en-tête est composé par un dessin du vieux collège, ce qui laisse penser qu'il est antérieur à 1930. Il comporte des modifications et une référence manuscrite à Henri Verjus, ordonné en 1926, à vingt-trois ans. Ce qui laisse supposer que le document originel est antérieur à la Première Guerre mondiale.

2142 Il avait participé à la reconstruction et à l'agrandissement du collège alors rue des Clefs.

2143Anglais, allemand, italien. Ce dernier étant ensuite supprimé.

2144 ADA. Document intitulé Collège de Thônes, sans date.

2145 *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du Petit collège de Thônes*, 27 juin 1930, p. 6.

2146 ADA. Document intitulé Collège de Thônes, sans date.

2147 *Union fraternelle des anciens élèves et professeurs du collège de Thônes, 16^e et 17^e Assemblées (1932-1933)*, p. 11.

2148 Le vieux collège pouvait accueillir au maximum soixante-cinq élèves.

2149 La guerre ne ralentira pas le mouvement au contraire.

2150 *La Page de Saint-André*, février-mars 1938.

en 1939, où 19 nouveaux arrivent portant ainsi le chiffre total à cent quatre-vingt élèves, parmi lesquels cent seize séminaristes²¹⁵¹. Donc entre le maximum atteint par le vieux collège et la rentrée 1939, l'augmentation du nombre d'élèves a été de 173 %. Et pourtant les entrées au grand séminaire provenant de Thônes ne sont pas réellement plus nombreuses qu'avant 1930. Cela provient sans doute du fait que le collège [de Thônes] est plus un établissement secondaire libre qu'un petit séminaire pur, contrairement à Thonon-les-Bains ou même à La Roche-sur-Foron²¹⁵². Malgré les aménagements et la qualité de l'enseignement, Thônes donne moitié moins d'élèves au grand séminaire que La Roche sur la même période²¹⁵³. Finalement la petite Sorbonne est le principal établissement secondaire libre à l'arrivée de Mgr de La Villerabel. Les Annéciens auraient de quoi envier la capitale de la « Vallée »²¹⁵⁴. C'est cette absence d'établissement secondaire libre à Annecy qui motive quelques pères de famille à réagir en créant un établissement.

d. Le collège Saint-Michel

Contrairement aux trois établissements que nous venons d'évoquer, le collège Saint-Michel²¹⁵⁵ n'est pas destiné à la formation de prêtres, mais bien plutôt à celle des enfants des familles aisées d'Annecy²¹⁵⁶. Même si la condition sociale²¹⁵⁷ n'est pas un frein à l'entrée dans l'établissement, il n'en demeure pas moins que les enfants des familles moyennes ne s'y retrouvent guère. L'histoire de la naissance de Saint-Michel se confond parfois avec une histoire de familles et d'alliances. Les fondateurs, importants industriels de l'agglomération, se retrouvent parfois unis par des liens familiaux.

2151 *Ibid.*, octobre-novembre 1939.

2152 *Lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du Petit collège de Thônes*, 27 juin 1930, p. 7. Il semble qu'au XIX^e siècle de nombreux prêtres fassent leurs études à Thônes, Mgr de La Villerabel déclare qu'il n'est pas « une seule région [du] diocèse qui n'ait bénéficié ou qui ne bénéficie encore du ministère des prêtres sortis de cette maison si bien méritante ». Nous n'avons pu vérifier les établissements d'origine des prêtres ordonnés dans le dernier quart du XIX^e siècle, puisque les registres d'entrées au séminaire ne comportent pas ces renseignements.

2153 Entre 1933 et 1944. Nous avons choisi cette dernière date, même si elle déborde sur l'épiscopat de Mgr Cesbron parce qu'il faut au moins six années pour qu'un élève de collège entre au séminaire. Donc, partant du principe que 1933 est la première rentrée du nouveau collège de Thônes, il faut attendre 1939 pour voir le premier élève du nouvel établissement y entrer, et donc il nous a paru nécessaire d'aller un peu plus loin que 1939. Soulignons également que les années de guerre peuvent parfois retarder des entrées... mais la différence est telle que la guerre ne semble pas véritablement affecté le nombre des entrées des élèves de Thônes au séminaire. La tendance entre La Roche-sur-Foron et Thônes s'inverse juste après le conflit.

2154 L'affirmation de l'évêque est encore valable aujourd'hui. « Qui [...] ne connaît pas [...] cette région, privilégiée à tant de titres, dont la ville de Thônes est le centre et la capitale ? C'est "la Vallée" ».

2155 Les documents sur les origines du collège sont assez rares pour ne pas dire quasi inexistantes.

2156 Le registre d'entrées des élèves au grand séminaire ne comporte que très peu d'élèves venus de Saint-Michel (sur la période 1923-1962), il y en a moins de cinq.

2157 Le prix est de cent francs par mois (56 euros). Les leçons de musique instrumentale, les leçons de gymnastique, les livres et les fournitures ne sont pas comprises dans le prix. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 17 septembre 1926, p. 463.

Le collège chapuisien²¹⁵⁸, où saint François de Sales avait étudié, n'existe plus, ayant cédé depuis longtemps sa place à une caserne²¹⁵⁹. Cette absence d'établissement secondaire libre ennuie profondément certains pères de familles, contraints d'envoyer leurs enfants dans d'autres villes afin qu'ils puissent recevoir une bonne éducation. Un essai avait été fait au temps de Mgr Isoard – au début des années 1890 – avec l'Externat Saint-Bernard, aux Marquisats²¹⁶⁰. Cependant l'essai peu concluant se solda par un échec, l'établissement fermant ses portes six années après son ouverture²¹⁶¹. Cette fermeture intervient alors que l'externat compte soixante élèves et prévoit l'ouverture de la classe de rhétorique²¹⁶². Les causes de la fermeture de ce premier collège libre semblent provenir des familles chrétiennes qui n'ont pas assez soutenu Mgr Isoard, qui pourtant a fait de grands sacrifices personnels pour doter sa ville épiscopale d'un tel établissement²¹⁶³. L'abbé Rognard, vice-chancelier de l'évêché à partir de 1922, fut professeur dans cet établissement de 1890 à 1896²¹⁶⁴, tout comme l'abbé Gavard, futur supérieur d'Évian-les-Bains et du grand séminaire. Ce dernier y enseigna de 1892 à 1896, date à laquelle il est appelé au collège d'Évian-les-Bains²¹⁶⁵ pour y enseigner la rhétorique²¹⁶⁶.

Deux solutions se présentaient alors aux familles qui souhaitaient que leurs garçons fassent de bonnes études : soit les envoyer au lycée public²¹⁶⁷ de la ville, soit les envoyer en pension que ce soit à Lyon, à Saint-Chamond ou à Paris²¹⁶⁸. Plusieurs pères de famille prennent l'initiative de constituer à Annecy un établissement libre pour recevoir leurs enfants. Parmi les

2158 Du nom d'Eustache Chappuis (1499-1556), diplomate. Ambassadeur à la cour du roi d'Angleterre Henri VIII, il fonde un collège dans sa ville natale. Ce dernier ferme ses portes en 1888. Son « héritier » est le lycée de garçons, Berthollet, inauguré en 1888 par le président Sadi Carnot, ancien ingénieur des Ponts-et-chaussées à Annecy.

2159 C'est en 1888 que les chasseurs à pied, fraîchement spécialisés alpins (11^e BACP), arrivent à Annecy. Ils construisent un quartier dans la plaine des Fins qui prendra, après la Première Guerre mondiale, le nom de Galbert, en hommage à son commandant tué à l'ennemi dès les premiers mois du conflit.

2160 Dans la maison connue des annéciens sous le nom de « maison Aussedat », sise 10 rue des Marquisats. Elle abrite aujourd'hui des salles municipales ainsi que des services de la trésorerie municipale.

2161 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 2, 10 janvier 1935, p. 21.

2162 *Ibid.*

2163 *Ibid.* L'auteur de l'article note : « les familles chrétiennes d'Annecy, pour qui cette œuvre fut créée de toute pièce par l'évêque n'avaient pas répondu avec la même générosité [que Mgr Isoard] à cet appel... ».

2164 *Nouveau supplément au dictionnaire du clergé...*, *op. cit.*, p. 1041. Né en 1865, il est ordonné en 1889. Il est étudiant aux facultés de Lyon pendant un an, avant de rejoindre l'Externat Saint-Bernard le 15 octobre 1890. Il y reste jusqu'à son départ pour La Roche-sur-Foron, le 1^{er} octobre 1896. Il y est « un professeur de rhétorique très goûté des élèves et très populaire ». En novembre 1926, il devient directeur de la *Revue*, suite au départ du chanoine Moccand (†1927). Il met alors son talent au service de ses lecteurs, notamment par le biais des notices nécrologiques qui sont souvent très riches.

2165 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 2, 10 janvier 1935, p. 21.

2166 En 1903, il est chargé de prendre la direction du collège, après le départ des Missionnaires de Saint-François-de-Sales.

2167 Lycée Berthollet.

2168 *Chroniques de 25 années, 1926-1951. Bulletin de liaison de l'Association des anciens élèves du collège Saint-Michel d'Annecy*, supplément de juin 1951, p. 6.

fondateurs se trouvent des membres de la famille Aussedat, propriétaire de la villa où avait été installé l'Externat Saint-Bernard, mais également directeurs des papeteries à Cran. Les présidents fondateurs de Saint-Michel sont Louis Balleydier et Louis Aussedat, beau-père et gendre²¹⁶⁹. Dès 1923, les parents « harcèlent [...] le nouvel évêque »²¹⁷⁰, qui soucieux de répondre « à la demande pressante des parents annéciens »²¹⁷¹, et ne pouvant pas encore demander à son clergé de fournir des prêtres²¹⁷², s'adresse aux jésuites, aux marianistes et aux oblats de Saint-François-de-Sales pour s'occuper du futur établissement. Seuls ces derniers acceptent la proposition. La rencontre aux États-Unis de Pierre Calliès²¹⁷³, ingénieur des Mines²¹⁷⁴, et du Père Berthet, oblat de Saint-François-de-Sales, n'est sans doute pas étrangère à ce choix. Calliès fait part au père Berthet de la volonté de fonder à Annecy un établissement secondaire catholique et dont l'absence se fait sentir. Mais le père Berthet refuse de transformer l'établissement des oblats d'Annecy en collège, ce sont les Missionnaires de Saint-François-de-Sales qui résoudront le problème.

En 1919, avec les Missionnaires de saint-François de Sales occupent, au pied de la colline de la Visitation, la villa Brunier²¹⁷⁵, dont l'ex-propriétaire était un procureur. Ils la transforment en un petit juvénat pour le recrutement des Missionnaires de Saint-François-de-Sales. Le père Ambroise, mutilé de la Grande Guerre, met toute son ardeur au service de cet établissement qui devient rapidement une pépinière de missionnaires ; il mettra aussi beaucoup d'énergie pour la création du nouveau collège.

Deux associations s'étaient créées afin de pouvoir concrétiser le projet. La première prenant le nom de Société Immobilière du faubourg des Balmettes, est propriétaire des bâtiments. Elle se constitue grâce à des actions, mais surtout par les apports importants faits par Germaine Aussedat, la sœur de Louis Aussedat. La seconde est la société annécienne d'enseignement secondaire libre, locataire des lieux²¹⁷⁶. En 1927, à la mort de Louis Balleydier, Izoard

2169 Louis Balleydier épouse Marguerite Charrut, petite-fille (par sa mère) de Frédéric Laeuffer, directeur de la Manufacture d'Annecy. En 1907, leur fille Marie-Louise épouse Louis Aussedat, fils de Jean-Marie Aussedat II et de Marie Despine. Louis Aussedat est également le neveu du député Crolard. Louis Balleydier est un descendant du général qui a donné son nom à la caserne ayant succédé au collège chapuisien.

2170 *Saint-Michel, 1926-1976*, p. 29.

2171 ADA. Pochette Saint-Michel. Éloge funèbre du père Pluot, sans date.

2172 Ils s'occupent déjà de Thônes, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains.

2173 Son frère Alexis (1870-1950) a été élève de l'Externat Saint-Bernard, à la fin des années 1880. *Chroniques de 25 années, 1926-1951. Bulletin de liaison de l'Association des anciens élèves du collège Saint-Michel d'Annecy*, supplément de juin 1951, p. 5.

2174 Il est l'adjoint de Joseph Aussedat à la Papeterie, mais il est également descendant de Jean-Marie Aussedat I, donc cousin de Louis Aussedat.

2175 Du nom de son ancien propriétaire le député Félix Brunier, mort en 1891. Il est également possible de trouver l'appellation de « Villa Chantal ». Voir les photos en annexe n° 82.

2176 B. LECOIN, *Collège Saint-Michel, 1926-1995*, p. 56.

accepte la direction de la société immobilière. Claudius Gayet²¹⁷⁷, Paul Lamy²¹⁷⁸ et Jean Balleydier²¹⁷⁹ l'aident à la gestion de la société. Parmi les fondateurs, il y a également Pierre Fournier²¹⁸⁰, commerçant annécien et ancien vice-président diocésain de l'ACJF pour l'arrondissement d'Annecy²¹⁸¹.

Le collège prend le nom de Saint-Michel, protecteur de la France, mais également saint patron de l'évêque fondateur. Les armes du collège portent la croix des Oblats de saint François de Sales²¹⁸², les armoiries de saint François de Sales et celles de Mgr du Bois de La Villerabel. Nous pouvons noter qu'aucune lettre-circulaire n'annonce la création de l'établissement, ni même l'ouverture, contrairement à Thonon²¹⁸³ et Thônes²¹⁸⁴. Pourquoi ? Est-ce parce que l'établissement n'est finalement destiné qu'aux laïcs, c'est-à-dire qu'il n'a pas comme finalité la préparation de prêtres ? Est-ce parce que l'initiative, bien qu'encouragée par l'évêque, ne revient pas au clergé ? Même la presse catholique se fait discrète sur cette ouverture, qui pourtant aurait dû être louée. *La Croix de la Haute-Savoie* lui consacre un petit article en septembre 1926, mais il n'est qu'une reprise de celui paru dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Est-ce parce que l'établissement n'est pas tenu par des prêtres diocésains ? Est-ce tout simplement parce qu'aucune aide financière n'est demandée aux fidèles ? Si tel est le cas, la lettre-circulaire informant les fidèles de la bonne nouvelle de la construction d'un établissement ne serait finalement qu'un moyen officiel de demander à tous de participer à l'effort financier en donnant leur obole. Dans le cas de Saint-Michel, il semble donc bien que les quelques familles fondatrices, sans doute rejointes par d'autres, payent l'intégralité des modifications et des réaménagements.

Moins de cinq ans après l'arrivée de Mgr de La Villerabel, les premiers élèves sont accueillis dans le nouvel établissement. C'est le père Ambroise²¹⁸⁵ qui avec l'aide des parents d'élèves

2177 Il est représentant de Streichenberger. En 1940, il est trésorier de l'UDH. ADA. 1 D 22. Mgr Cesbron, boîte n° 9. Rapport présenté par le chanoine Bouvard, secrétaire des œuvres et vice-président du bureau diocésain à Mgr Cesbron en décembre 1940.

2178 Nous les retrouvons au comité de l'Union de défense des intérêts religieux.

2179 Jean Balleydier est le fils de Louis Balleydier, il est également le beau-frère de Louis Aussedat. Lamy est le directeur de l'usine d'étain de Vovray, et le voisin des Aussedat dans la maison du 10 rue des Marquisats.

2180 Il est également membre du comité de l'UDH. En 1936, il devient brancardier chef de l'Hospitalité diocésaine des brancardiers de Notre-Dame de Lourdes. ADA. 1 D 22. Mgr Cesbron, boîte n° 9. Rapport présenté par le chanoine Bouvard, secrétaire des œuvres et vice-président du bureau diocésain à Mgr Cesbron, décembre 1940.

2181 Cf. *supra*, p. 102.

2182 Une croix blanche sur fond bleu.

2183 *Lettre de Mgr l'Évêque d'Annecy annonçant la prochaine ouverture du PS de saint François de Sales de Thonon*, 15 mars 1923, 3 pages.

2184 *Lettre Circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse à l'occasion de la reconstruction du "Petit collège de Thônes"*, 27 juin 1930, 8 pages.

2185 P. CORTET (O.S.F.S.), *Le Père Ambroise Firmin, oblat de Saint-François-de-Sales, 1891-1958*, Annecy, Arts graphiques, 1961, 47 p. Il naît à Nîmes en 1891 de parents lorrains. Orphelin très tôt, il entre chez les Oblats

ouvre « l'Externat Saint-Michel »²¹⁸⁶, qui s'installe dans la villa « Chantal ». À la rentrée de Pâques 1926, ce sont une cinquantaine d'élèves qui font leur entrée dans le nouvel établissement²¹⁸⁷, sous la direction du chanoine Rognard. La première vraie année scolaire s'ouvre le 11 octobre 1926 et seule la classe de huitième est ouverte²¹⁸⁸. Le chanoine Rognard reste jusqu'en 1927, date à laquelle il est remplacé par le Père Pluot²¹⁸⁹, oblat de saint François de Sales. En 1928, il est nécessaire de construire de nouveaux bâtiments pour accueillir les élèves toujours plus nombreux²¹⁹⁰. En 1933, la grande chapelle est terminée²¹⁹¹, elle est bénie le 26 novembre, en présence des cent trente élèves²¹⁹². La messe est célébrée par Mgr Pernoud, vicaire général, directeur de l'enseignement libre dont on connaît « l'inlassable dévouement pour tout ce qui touche à la formation et à la défense de la jeunesse »²¹⁹³. Au cours des années Trente, l'établissement accueille jusqu'à deux cents élèves, leur nombre étant quasiment multiplié par cinq en moins de dix ans. Le succès est tel qu'en 1938 une classe de philosophie est ouverte.

Arrivés au terme de cette présentation sur les principaux établissements secondaires présents dans le diocèse, nous pouvons rappeler qu'il en est un dont nous n'avons pas parlé : le collège de La Roche-sur-Foron. Nous ne l'avons pas évoqué parce qu'il ne connaît pas de changements majeurs pendant la période étudiée.

Nous avons pu constater que le diocèse retrouve au début des années Trente une situation qui est presque aussi bonne que celle qu'il avait connu à la veille de la Séparation. Le petit séminaire de Thonon-les-Bains semble avoir largement compensé la disparition de Mélan et d'Évian-les-Bains ; il offre au diocèse de nombreux prêtres. Nous avons pu constater que les entrées au grand séminaire n'aboutissaient pas toutes à l'ordination même si les abandons semblaient moins importants qu'avant 1905. Sans doute ceux qui font le choix de la prêtrise

à la veille de la guerre de 1914-1918, au cours de laquelle il perd une jambe. Au lendemain du Second conflit mondial il est nommé provincial de sa congrégation et il part à Marseille. Il décède en 1958.

2186 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 10 septembre 1926, p. 434.

2187 Les classes vont du primaire à la quatrième.

2188 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 17 septembre 1926, p. 463.

2189 *Saint-Michel, 1926-1976*, p. 46. Le père Pluot reste jusqu'en 1945.

2190 Alors que le nombre d'élèves grandissait, la question de l'étroitesse des locaux se posait. L'hypothèse avait été émise de faire une liaison par car entre Annecy et Tessy, afin d'emmener les élèves dans les bâtiments du séminaire laissés vacants par le retour des séminaristes à Annecy. L'idée est finalement abandonnée, pourtant la liaison aurait été faisable, puisque Crolard, apparenté aux Ausseidat, lance à cette même période la compagnie de cars encore présente aujourd'hui sur le bassin annécien.

2191 Auparavant elle était située dans les combles de la villa Chantal. *Chroniques de 25 années, 1926-1951. Bulletin de liaison de l'Association des anciens élèves du collège Saint-Michel d'Annecy*, supplément de juin 1951.

2192 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 48, 1^{er} décembre 1933, p. 802. L'architecte est Denizot et l'entrepreneur Gibello, également constructeur du monastère de la Visitation. Les marches menant à la chapelle proviennent d'ailleurs du monastère démoli en 1911.

2193 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 48, 1^{er} décembre 1933, p. 803.

sont-ils plus motivés que ne pouvaient l'être certains avant la Séparation, qui ne voyaient dans le sacerdoce qu'un moyen d'aisance et de respect. Si Mgr de La Villerabel ne sacre qu'un seul de ses prêtres, il prépare le terrain pour les ordinations épiscopales futures. Plusieurs prêtres ayant étudié à Thonon, en particulier, sous son épiscopat seront élevés à leur tour à l'épiscopat, et certains au cardinalat. Tout au long de l'épiscopat de Mgr de La Villerabel, le petit séminaire de Thonon est une pépinière importante de vocations. Cet épiscopat qui correspond également à une période de croissance démographique et urbanistique doit adapter son maillage à la situation présente, notamment par la création de nouvelles paroisses.

B. Création de paroisses et d'églises : le signe d'un dynamisme ?

Au XIX^e siècle²¹⁹⁴, l'Église de Savoie avait invité ses paroissiens à la construction ou à la reconstruction d'édifices cultuels, Mgr Isoard en consacrant près de quarante²¹⁹⁵. Son successeur ne peut le faire, la Séparation ayant mis un coup d'arrêt à ce mouvement²¹⁹⁶. Cependant, les constructions reprennent dès la fin des années Vingt²¹⁹⁷, à une période où, en France, « un nouvel art religieux tente de répondre »²¹⁹⁸ aux besoins nouveaux, nés de la guerre et de la croissance démographique²¹⁹⁹.

En 1931, les citoyens français sont aussi nombreux que les ruraux²²⁰⁰. Ces proportions ne sont pas atteintes dans le diocèse où les campagnes restent le principal lieu de résidence²²⁰¹. Cependant, certaines zones connaissent une extension du fait de l'accroissement démographique, lui-même lié à la croissance économique. Il importe alors que le Christ soit

2194 Le mouvement des constructions d'églises se rencontre dans d'autres diocèses, tel celui de Rouen, où neuf églises sont construites dans l'entre-deux-guerres. Nadine-Josette Chaline dans son histoire des *Catholiques Normands sous la III^{ème} République* (p. 212), rappelle que l'on ne saurait comparer les vingt années de l'entre-deux-guerres à « l'époque du Second Empire ou au début de la Troisième République ».

2195 Au total entre l'épiscopat de Mgr Rendu et celui de Mgr Isoard, ce sont cent quarante-neuf lieux de cultes qui ont été consacrés, soit près de la moitié des édifices présents sur le territoire diocésain.

2196 Les constructions d'édifices se font principalement par souscriptions. Les diocésains doivent déjà participer à l'entretien de leur clergé, à la construction des écoles libres suivant les paroisses, à la construction des maisons paroissiales (ou des œuvres), ils ne peuvent pas encore être sollicités pour la construction d'églises nouvelles.

2197 Dans le diocèse de Paris, les constructions d'églises se sont poursuivies de la Séparation aux années Vingt, mais les besoins étaient différents de la plupart des diocèses « de province ».

2198 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 322.

2199 Dans plusieurs diocèses ces constructions sont en fait destinées à réparer les dommages liés à la guerre. Le diocèse de Verdun a perdu 56 % de ses églises entre 1914 et 1918.

2200 C'est en 1931 que les ruraux sont aussi nombreux que les citoyens.

2201 Les recensements montrent que pour la Haute-Savoie : 24,1 % des habitants sont citoyens alors que pour la Savoie ce chiffre est de 21%. A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI et alii, *La Savoie de la Révolution à nos jours...*, op. cit., p. 369.

présent dans « la banlieue »²²⁰². Quelques chefs-lieux de canton voient leur population quasiment doublée entre 1911 et 1931. Dans le dessein de répondre à cet accroissement urbanistique et démographique, le clergé crée de nouvelles paroisses afin de ne pas délaisser les fidèles. Ce phénomène est visible dans différentes parties du diocèse, dans des zones de fidélité à la religion, comme dans celles qui montrent un certain détachement. Les premières paroisses nouvelles se constituent dans des zones rurales, ayant cependant une vocation touristique ou ouvrière. En juin 1938, un article de *La Croix de la Haute-Savoie* titre « Vitalité religieuse. Une nouvelle église ». Le papier continue en rappelant que le « diocèse d'Annecy respire la vie féconde. Riche en paroisses, riche en sanctuaires et en églises ; il ne saurait dormir sur l'acquis »²²⁰³. Et il est vrai qu'entre les deux conflits mondiaux, plusieurs lieux de culte sont construits. Si la guerre ralentit le mouvement, en aucun cas elle ne l'anéantit, puisque entre 1945 et 1962, ce sont près d'une dizaine d'églises qui seront consacrées. La poussée démographique étant le principal moteur à l'origine de ces constructions nouvelles.

Annecy voit sa population augmenter de 29 % entre 1911 et 1931, avec une progression importante entre 1921 et 1931, où la ville gagne cinq mille deux cent vingt-cinq habitants (plus 34 % entre 1921 et 1931). Thonon-les-Bains connaît également une forte croissance puisque sa population connaît une augmentation de plus de 56 % entre 1911 et 1931, entre 1921 et 1931, elle gagne trois mille deux cent quarante-neuf personnes (plus 40 %). Sans doute la croissance la plus spectaculaire est celle d'Annemasse, qui passe de trois mille trois cent trente-quatre habitants en 1911 à sept mille quatre-vingt-douze, vingt ans plus tard, soit une augmentation de 112 %²²⁰⁴. Le clergé ne peut pas rester insensible à cette hausse démographique, c'est pourquoi tout au long des années Trente, de nouvelles paroisses sont créées. Ces créations sont-elles le signe d'un dynamisme de la pratique²²⁰⁵ ou la simple expression d'une volonté d'un meilleur encadrement ? Sans doute, la seconde hypothèse prime sur la première, même si le diocèse est encore loin de connaître les banlieues déchristianisées. Sans doute par ces nouvelles implantations d'édifices, le clergé tente-t-il d'éviter au mieux cet abandon progressif de la religion qui se rencontre parfois dans les

2202 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 334. Cela est surtout vrai pour Annecy et Thonon. Il y a une référence au livre du père Lhande *Le Christ dans la banlieue*, paru en 1927.

2203 *La Croix de la Haute-Savoie*, 26 juin 1938.

2204 Les paroisses d'Étrembières et d'Ambilly sont ajoutées à celle d'Annemasse.

2205 Contrairement au mouvement lancé, dans les années 2000, de création de nouvelles paroisses qui ne sont en fait qu'un regroupement faute de prêtres mais aussi de fidèles.

classes ouvrières et / ou dans les banlieues. Il appartient à l'église de tout faire pour mieux encadrer les fidèles afin qu'ils ne soient pas tentés d'abandonner leurs devoirs religieux.

Dans certains cas (Les Fins), les demandes de création émanent de la population qui souhaite la constitution d'une nouvelle communauté. L'éloignement de l'église paroissiale originelle est souvent le motif de la modification du maillage paroissial. À cela s'ajoute la croissance démographique. Ces deux éléments justifient la construction de nouveaux édifices. Dans un cas seulement, la construction est nécessaire car l'ancienne chapelle est trop petite (Vongy). Contrairement à d'autres diocèses, tel celui de Paris²²⁰⁶, où sont lancés les chantiers du Cardinal²²⁰⁷, celui d'Annecy n'a pas d'organisation spécifique, et une nouvelle fois la générosité des fidèles est sollicitée. Il ne semble pas non plus y avoir de système d'emprunts pour les chantiers, comme cela se fera après la Seconde Guerre. L'évêque accepte que les nouvelles constructions répondent à l'art nouveau, qui pourtant « ne s'affirme que dans une minorité d'églises »²²⁰⁸. L'architecture et la décoration sont épurées et reviennent à un certain symbolisme. Dans un style nouveau, ces lieux de cultes ne sont-ils pas le symbole de l'adaptation de la religion à son temps, ou du moins ne montrent-ils pas que l'autorité ecclésiastique accepte des changements liés à son temps ? De façon relative, nous pourrions dire que le diocèse vit dans son temps. D'ailleurs, en 1935-1936, des conférences sont organisées au grand séminaire avec des architectes ou des artistes. Tel est le cas de Charles Anthonioz, auteur de la table de communion de Vongy, qui entretient les élèves de l'esthétique de l'église paroissiale, ou encore de Marcel Feuillat, professeur aux Beaux-Arts de Genève, qui évoque avec eux le mobilier et les arts du métal. Enfin, Maurice Novarina parle des tendances nouvelles d'architecture²²⁰⁹. Les vitraux mettent à l'honneur à la fois les saints et valeurs prônées par l'église (Vongy ou Chedde) : la famille, le travail de la terre ou à l'atelier. Dans plusieurs églises nouvelles (Chedde, Vongy, Les Fins), le regard du fidèle se porte directement vers l'autel et le tabernacle. De n'importe quel point de l'église, il lui est possible de voir l'autel, l'absence de pilier n'entravant pas la vue. D'ailleurs cette absence permet également une meilleure acoustique. Les artistes les plus connus du moment dans l'art sacré participent à ce mouvement, qu'il s'agisse des verriers Cingria ou Lardeur, du peintre

2206 Il est évident que les demandes et les besoins ne sont pas les mêmes, les échelles étant différentes.

2207 Ils sont lancés en 1931.

2208 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 324.

2209 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 12 décembre 1935, p. 871. Faut-il percevoir ces conférences comme le signe d'une ouverture de la part de l'autorité ? Ou comme le signe que de nouvelles églises sont encore à construire ?

Maurice Denis, ou de l'architecte Dom Bellot. Enfin, l'autorité n'hésite pas à faire confiance à un jeune architecte local, Maurice Novarina, pour la réalisation de trois édifices²²¹⁰.

Si architecture et décoration innovent, il en est de même pour les vocables. Trois églises sont placées sous la protection de Saint-Joseph²²¹¹, alors que les autres se placent sous le patronage de Notre-Dame, qui dans certains cas s'ancre de façon « locale » dans le diocèse en devenant des Alpes ou du Léman.

a. Chedde et la moyenne vallée de l'Arve

Il peut paraître paradoxal de débiter notre étude par la moyenne vallée de l'Arve, située dans les Grandes-Alpes et qui ne fait pas partie des meilleurs cantons au niveau de la pratique pascalle²²¹². Il est sans doute encore plus surprenant de débiter cette étude consacrée aux nouvelles paroisses quand on sait que le canton de Saint-Gervais-les-Bains ne donne aucun prêtre entre 1905 et 1926. Pourtant, les deux premières paroisses érigées par Mgr de La Villerabel, à quelques jours d'intervalle, sont situées dans ce canton au pied du Mont-Blanc. Faut-il voir ici un moyen de rechristianiser cette zone ? ou est-ce simplement le fruit de l'accroissement de sa population en rapport avec l'activité ouvrière, thermique ou touristique ?

C'est dans le hameau de Chedde (commune de Passy), que le fils d'Aristide Bergès – père de la « Houille blanche » – et son camarade Paul Corbin décident, à la fin du XIX^e siècle, d'implanter une usine bénéficiant de la force hydraulique fournie par les montagnes voisines. Cet établissement excentré par rapport aux autres usines électro-chimiques de Tarentaise ou de Maurienne doit constamment innover pour survivre. Cet établissement, destiné à la production des chlorates aux débouchés restreints (allumettes, teinture, pyrotechnie²²¹³), aurait sans doute été moins important si des « animateurs » n'avaient pas eu l'idée de l'orienter « vers la fabrication d'explosifs à base de chlorate »²²¹⁴. Devant le recrutement local qui se révèle rapidement insuffisant, appel est fait aux Italiens (Piémontais, Lombards, Vénitiens...). Arrivés d'abord seuls²²¹⁵, quelques ouvriers font ensuite venir leurs familles ; rapidement une colonie italienne s'implante à Chedde. Durant la Première Guerre, des « explosifs

2210 Après la guerre, il sera à nouveau l'architecte de plusieurs nouvelles églises.

2211 Ce dernier est fait patron de l'Église universelle en 1889 par le pape Léon XIII. Le collège de Thônes est placé sous sa protection, comme la nouvelle paroisse d'Annemasse (1941).

2212 Cf. *supra*, p. 39-43.

2213 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 1, p. 376.

2214 *Ibid.* L'auteur rappelle que c'est suite au « résultat inattendu des attentats anarchistes qui, ayant démontré "l'efficacité" des explosifs à base de chlorates » que les animateurs eurent l'idée « d'en promouvoir la fabrication pour d'autres usages que ceux de Vaillant ou de Ravachol ».

2215 P. SOUDAN, *Au pays du Mont-Blanc*, Bonneville, 1978, p. 116.

chloratés »²²¹⁶ y sont fabriqués et les effectifs atteignent jusqu'à mille deux cent ouvriers aux lendemains du conflit²²¹⁷, date à laquelle une nouvelle application et de nouveaux types de fabrication sont trouvés. Cette usine attire une main d'œuvre importante ; ses effectifs passent de quatre cents en 1923 à plus de six cents, deux ans plus tard²²¹⁸. Entre 1925 et 1929, un nouvel appel est fait à l'immigration italienne. Sur six cent dix ouvriers, deux cent quatre-vingt sont italiens et en 1931, sur l'ensemble du territoire communal plus de sept cents italiens sont présents²²¹⁹.

L'accroissement de la population à Chedde et l'éloignement de l'église paroissiale incitent l'autorité ecclésiastique à permettre la « présence définitive d'un prêtre résidant et la création d'œuvres appropriées aux besoins de [l']époque »²²²⁰. C'est pour satisfaire à ces besoins que le 27 octobre 1929²²²¹, jour de la fête du Christ-Roi, Mgr de La Villerabel érige la nouvelle paroisse de Chedde. Cette dernière est attachée à l'archiprêtré de Saint-Gervais, contrairement à celle de Passy qui dépend de celui de Sallanches. Le nouveau desservant est l'annécien Francis Berger²²²², ancien vicaire de Marignier, et qui a la charge de fonder la communauté cheddoise.

Chedde et Berger sont presque synonymes tant le prêtre fait corps avec sa nouvelle communauté, il en est le curé-bâtitteur²²²³ et en même temps il en est « l'âme »²²²⁴. Son père taillait des pierres, lui taillera des âmes. Avant 1929, un baraquement Adrian²²²⁵, acquis par l'administration et auquel avaient été adjoints un clocheton et une cloche, servait de chapelle provisoire²²²⁶. C'est donc dans « une bâtisse délabrée que Dieu habite, une bâtisse aux murs nus, nus comme dans une grange, une bâtisse au jour cru, cru comme une halle où le vent

2216 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 1, p. 377. Deux explosions surviennent d'ailleurs en 1915 (six morts) et en 1918 (aucune victime).

2217 *Ibid.*

2218 P. SOUDAN, *Historique de l'usine de Chedde*, p. 98.

2219 *Ibid.*, p. 140.

2220 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 47, 22 novembre 1929, p. 770.

2221 *Ibid.*

2222 *Ibid.*, Elle est la première à être érigée par Mgr de La Villerabel. Une semaine plus tôt la *Revue du Diocèse d'Annecy* annonçait l'érection de la paroisse du Fayet-Les Plagnes, où une nouvelle église était également construite. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 15 novembre 1929, p. 749.

2223 L'article nécrologique rappelle que tous ses paroissiens connaissent le nom de l'abbé, mais tous l'appellent le curé de Chedde. Ce « surnom » dépasse d'ailleurs largement les limites de sa paroisse.

2224 *Le Courrier Savoyard*, 27 novembre 1954. Homélie du chanoine Pasquier, aux obsèques de l'abbé Berger. Le jour des obsèques de l'abbé Berger, plus de cent quinze prêtres sont présents et Chedde est en deuil, de très nombreux magasins ont baissé leurs rideaux, hommage au curé-bâtitteur.

2225 *Chedde. Exposition et mémoire de Chedde. Centenaire de l'Usine. 1896-1996.* (sans pagination). Il est installé en parallèle de la ligne de chemin de fer. Voir les photos du baraquement Adrian et de la nouvelle église de Chedde en annexe n° 79.

2226 *Vatusium*, n° 3, 2000, p. 30.

souffle, où le cœur a froid, si froid... »²²²⁷. Le curé vit dans un presbytère de fortune : un appartement au milieu des logements ouvriers²²²⁸, mais cela ne l'empêche nullement d'avoir de nombreux contacts, notamment avec l'abbé Rodhain²²²⁹. Il vit avec les travailleurs, il les connaît, et alors rien d'étonnant à ce que sa paroisse soit presque le berceau de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) dans le diocèse²²³⁰. L'usine « offre le matériel »²²³¹ nécessaire à la construction du lieu de culte et une nouvelle fois, la générosité des diocésains est sollicitée. L'église, dessinée par le clodoaldien Benezech, prend forme. Mais l'abbé Berger ne cesse d'avoir des tracasseries financières pour réussir à mener à bien la mission pour laquelle il a été nommé.

Afin de réunir tous ses fidèles, il crée un bulletin paroissial qu'il nomme le *Messenger Cheddois* et dont le premier numéro paraît en janvier 1933. Soucieux de réunir toute sa communauté, il n'hésite pas à faire des articles bilingues : en français et en italien. Certains sont uniquement dans la langue de Dante, tel celui d'avril 1933 sur le « dovere pasquale »²²³². Son bulletin mensuel n'est pas uniquement destiné à sa communauté, car il permet aussi de tenir informer les généreux donateurs de l'avancée des travaux. Par ses colonnes, il annonce quelques fois une demande d'argent supplémentaire. Tel est le cas du premier article de janvier 1933, où l'abbé rappelle que la page « n'est pas pour [s]es paroissiens »²²³³. Il convie ceux qui ont « une vraie église, avec des voûtes qui vont vers [le] haut comme des mains jointes »²²³⁴, à venir en aide à « la paroisse de Chedde [qui] est sans église ! [et qu'il] ne faut pas oublier »²²³⁵. En août 1933, le rédacteur du *Messenger* est heureux d'annoncer à ses lecteurs que la construction de l'église avance et que « ça marche avec entrain »²²³⁶. Afin de recevoir de nouveaux dons, il n'hésite pas à rappeler à tous – ses paroissiens comme les autres – que ces « actions-là »²²³⁷ [leur] seront d'une bien plus grande utilité que les actions les plus cotées de la Bourse de Paris, de Londres, voire même de New-York »²²³⁸. À la même date, la *Revue du Diocèse d'Annecy*, se faisant l'écho de l'abbé Berger, rappelle aux diocésains que la

2227 *Le Messenger Cheddois*, n° 1, janvier 1933.

2228 *Le Courrier savoyard*, 27 novembre 1954.

2229 Entretien avec l'abbé Charles Philippe. Vicaire à Chedde en 1937.

2230 Il est nommé aumônier adjoint pour la JOC en juillet 1933. ADA. 1 D 1321. Lettre de Mgr de La Villerabel au chanoine Clavel, 5 juillet 1933.

2231 *Vatusium*, n° 3, 2000, p. 30.

2232 *Le Messenger Cheddois*, avril 1933. « Le devoir pascal ».

2233 *Ibid.*, janvier 1933.

2234 *Ibid.*

2235 *Le Messenger Cheddois*, janvier 1933.

2236 *Ibid.*, août 1933.

2237 Participation à la construction de l'église.

2238 *Le Messenger Cheddois*, n° 8, août 1933.

construction de l'église avance à grands pas, que le but est presque atteint, mais qu'il manque encore des fonds pour arriver à tout terminer. Malgré les quêtes réalisées dans différentes paroisses, telles Saint-Gervais-les-Bains, Cluses, Sallanches, Argentières ou encore La Roche-sur-Foron²²³⁹, il est nécessaire de trouver plus de fonds, c'est pour cette raison qu'en septembre²²⁴⁰, une nouvelle souscription est lancée. Appelant ses fidèles à la générosité, l'évêque montre l'exemple en donnant cinq mille francs²²⁴¹. En octobre, le curé-bâtitseur espère voir l'édifice terminé pour Noël. Si tel est le cas, l'église aura été mise « sur pieds, embellie, terminée, en cinq mois ! ...[et] ce sera un record ! »²²⁴². C'est le 22 avril 1934 que la première église placée sous le vocable de Saint-Joseph²²⁴³ est inaugurée par Mgr de La Villerabel, en présence de son vicaire général Mogenet. Les abbés assistants sont le curé de Saint-Gervais-les-Bains, l'abbé Folliguet, qui a soutenu le projet ; l'aumônier de la Visitation, l'abbé Fromaget, qui connaît les difficultés liées à la construction d'une église, pour avoir eu cette expérience à Chessenaz, lorsqu'il y était prêtre de 1922 à 1930. C'est lui qui fit reconstruire l'édifice en 1925. Les jocistes sont également présents à la cérémonie. Entrant à « la suite des reliques, [ils] s'unissent aux rites et prières de la consécration de l'autel, symbole de la prise de possession par Dieu du temple qui est devenu sa demeure »²²⁴⁴. La croix surplombant l'édifice est celle du collège chapuisien d'Annecy, là où saint François de Sales étudia au XVI^e siècle²²⁴⁵.

Cette nouvelle église inaugure les constructions modernes, celles qui donnent un nouveau style à la maison de Dieu. Comme le rappellent Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, « le nouvel art religieux n'hésite pas à utiliser les techniques modernes : emploi du béton armé en architecture, renouvellement de l'art du vitrail, [...] révolution dans l'imagerie avec un retour à la sobriété »²²⁴⁶. Tout ce renouveau de l'art religieux se retrouve dans cette première église, qui est d'après la *Revue du Diocèse d'Annecy*, une « véritable création artistique, nouvelle et traditionnelle à la fois »²²⁴⁷. Grâce au travail du compagnon Prola et de ses ouvriers²²⁴⁸, mais

2239 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 8 septembre 1933, p. 598.

2240 *Ibid.*

2241 Ce qui équivaut à environ 3 035,15 euros (2006).

2242 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, octobre 1933.

2243 *Ibid.*, n° 36, 8 septembre 1933, p. 598.

2244 *Ibid.*, n° 17, 26 avril 1934, p. 291.

2245 *Église de Chedde consacrée par Mgr de La Villerabel. 22 avril 1934*, Bellegarde, imprimerie Sadag, p. 10. Le collège chapuisien, depuis longtemps transformé en caserne, est démoli au début des années Trente, laissant place à l'actuel quartier compris entre la rue du Lac et l'église Saint-Maurice.

2246 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 323.

2247 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 30 août 1934, p. 613. Sans doute cette église sera moins critiquée que sa voisine d'Assy, dont le projet est lancé avant la guerre mais qui n'aboutit qu'à la fin des années 1940 et qui regroupe un certain nombre d'artistes de renom : Léger, Chagall, Matisse et Richier notamment.

aussi de l'entrepreneur mauriennais Ratel, l'édifice a pu être construit en cent vingt-cinq jours²²⁴⁹.

La construction, en béton armé²²⁵⁰, rompt avec le style classique des églises puisqu'elle se compose d'une nef unique. Tout est orienté « vers le Christ de l'autel, [et] il n'est pas une place de la nef ou de la tribune d'où l'on ne puisse suivre aisément les cérémonies qui se déroulent dans le sanctuaire »²²⁵¹. Les vitraux de Raphaël Lardeur²²⁵² sont dans un style art déco. L'un d'entre eux, intitulé « Allez à Joseph », rend directement hommage à un jeune jociste mort « au champ d'honneur du travail »²²⁵³ à l'usine de Chedde le 18 novembre 1932²²⁵⁴.

La paroisse du Fayet-Les Plagnes²²⁵⁵ (commune de Saint-Gervais-les-Bains), concomitante de celle Chedde, est érigée le 1^{er} novembre 1929 pour deux raisons. La première est que le « hameau » ou plutôt le bourg du Fayet, terminus du PLM, voit chaque été affluer un grand nombre de touristes, et l'hiver la même chose se produit avec l'« avalanche de sportmen »²²⁵⁶ qui se rendent dans la vallée de Chamonix²²⁵⁷. Les habitants du hameau du Fayet²²⁵⁸ voient leur nombre augmenter considérablement lors des deux saisons. À cela s'ajoute également l'activité thermale de la commune de Saint-Gervais-les-Bains²²⁵⁹, même si dans les années Trente, la villégiature compense le déclin du thermalisme, comme à Thonon-les-Bains. Si

2248 *Église de Chedde consacrée par Mgr de La Villerabel. 22 avril 1934, op. cit., p. 8*

2249 *Ibid.*

2250 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, t. 2, p. 323. L'utilisation du béton armé pour la construction d'une église est faite la première fois par les Perret, lors de la construction de l'église Notre-Dame du Raincy en 1922.

2251 *Revue du Diocèse d'Annecy*, p. 613.

2252 Raphaël Lardeur, né en 1890, est peintre-verrier. Il est également possible de trouver la mention de maître verrier.

2253 *Église de Chedde consacrée par Mgr de La Villerabel. 22 avril 1934, p. 13.*

2254 *Ibid.* Le vitrail porte en bas de part et d'autres les armes de la JOC derrière lesquelles s'entremêlent la faux et le blé d'un côté, et de l'autre le marteau et la hache. Les ouvriers et les paysans réunis. Voir annexe n° 79.

2255 La paroisse des Plagnes existait depuis le milieu du XVIII^e siècle. On lui adjoint le secteur du Fayet.

2256 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 4 octobre 1934, p. 693.

2257 Les premiers jeux olympiques d'hiver ont lieu à Chamonix en 1924. Y a-t-il un lien entre cette affluence hivernale et les JO qui ont remis à l'honneur la ville de Balmat, même si celle-ci connaît depuis bien longtemps un succès certain ? Soulignons qu'à l'entrée de l'église de Chamonix (dans le porche), les deux vitraux, provenant des établissements grenoblois Balmet, et datant de 1925, évoquent la vocation touristique de la cité. L'un montre saint Christophe protégeant les skieurs et les bobeurs, alors que le second montre saint Michel, patron de la paroisse, terrassant le dragon et surplombant des alpinistes, dont le chef de cordée, agenouillé, prie.

2258 ADHS, 6 M 97. Recensement 1921 et 6 M 101 : recensement 1926. La population même du bourg du Fayet augmente puisqu'en 1921 il y a 492 habitants (Bourg et gare), ce qui représente 75 maisons et 120 foyers. En 1926, il y a 532 habitants (agglomération et Fayet d'en haut), ce qui représente 112 maisons et 144 foyers.

2259 En 1892, une catastrophe d'importance endeuille la vallée et ralentit l'essor du thermalisme. Dans la nuit du 12 au 13 juillet, une coulée de boue emporte un établissement thermal. Cette dernière est due à une poche qui s'est constituée sous l'aiguille de Bionnassay. La clientèle de Saint-Gervais est principalement étrangère (anglaise notamment). Suite à la crise de 1929, la station perd 37 % de ses touristes entre 1928 et 1932. La clientèle parisienne remplace la clientèle étrangère. A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI et alii, *La Savoie de la Révolution à nos jours...*, *op. cit.*, p. 362.

tous les touristes ne pratiquent pas, il n'en reste pas moins qu'il devient nécessaire de construire un nouvel édifice destiné à recevoir une fréquentation toujours plus importante. Le Fayet est également le centre du « terrain d'aviation du Mont-Blanc »²²⁶⁰ qui se développe progressivement. L'abbé Domenget, le curé-bâtitteur, rappelle à ses paroissiens qu'ils ne peuvent pas se passer d'une église, car « un pays sans église serait [une] honte »²²⁶¹. Il ajoute que l'industrie hôtelière serait « gravement compromise [...] sans la présence d'un prêtre et d'une église »²²⁶². Touchant aux intérêts économiques des habitants, le curé est presque certain de les convaincre de l'utilité de la construction de l'église. Le Fayet, situé en contrebas du chef-lieu de Saint-Gervais-les-Bains, est distante de quatre kilomètres de l'église paroissiale. Voilà sans doute la seconde raison poussant l'autorité à créer une nouvelle paroisse. C'est en 1923²²⁶³ que les fondations d'une église en projet prennent forme. Le presbytère est construit, et la location de son premier étage fournit des subsides pour la construction de l'église²²⁶⁴. En 1927, pour préparer l'avenir spirituel de la future paroisse, le chanoine Clavel est appelé par le curé des Plagnes pour donner une série de trois conférences²²⁶⁵. Afin de pouvoir célébrer « momentanément le culte », une humble crypte est aménagée dans les fondations de l'église. Toutefois, ces premiers travaux entraînent de lourdes dépenses et ils prennent du temps. Ils ne débutent véritablement qu'au début 1935, un an après la nomination de l'abbé Domenget à la cure du Fayet²²⁶⁶. Ce dernier réunit autour de lui différents artistes, parmi lesquels, l'architecte Maurice Novarina²²⁶⁷ qui fera « diligence »²²⁶⁸. Voulant être de leur temps, ils souhaitent une « église moderne »²²⁶⁹, c'est pourquoi « l'art, le style moderne, en ce qu'il a de plus beau, élèveront la maison de Dieu : grande et lumineuse »²²⁷⁰. Des dons sont demandés afin de pouvoir mener à bien le projet²²⁷¹

2260 *Notre Dame des Alpes*, juillet-septembre 1938.

2261 *Ibid.*, janvier 1938.

2262 *Ibid.*

2263 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 4 octobre 1934, p. 693.

2264 *Notre Dame des Alpes*, n° 1, janvier 1935.

2265 *Les Floraisons des Alpes*, juin 1927, p. 784. Suite à ces conférences un groupe de jeunesse catholique se forme.

2266 *Notre Dame des Alpes*, n° 1, janvier 1935, juillet-septembre 1938, p. 2. « Il y a exactement quatre ans que Mgr de La Villerabel envoyait en ces lieux, un jeune prêtre au zèle apostolique débordant, avec la mission de construire une église ».

2267 Maurice Novarina naît à Thonon-les-Bains le 28 juin 1907. Il est le fils d'un entrepreneur et petit-fils d'un maçon venu de la Valsesia (Italie). C'est à l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris qu'il étudie. Devenu architecte, il revient dans sa région natale, où il construit plusieurs lieux de culte, dont le premier est implanté non loin de Thonon. Il rompt avec la « mode des pastiches stéréotypés » (C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie, op. cit.*, p. 308). Il est l'un des artisans du renouveau de l'architecture sacrée (église d'Assy), mais il est également urbaniste et participe à plusieurs projets d'édifices publics, culturels... Il décède en 2002.

2268 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 4 octobre 1934, p. 693.

2269 *Notre Dame des Alpes*, n° 17, mai 1936.

2270 *Ibid.* Les vitraux sont de l'artiste suisse Cingria.

qui aboutit finalement en 1938, soit presque dix années après le détachement de la paroisse du Fayet de celle de Saint-Gervais-les-Bains.

Des quêtes dominicales sont effectuées au Fayet. Entre le 1^{er} janvier 1934 et le 1^{er} janvier 1935, ce sont huit mille cinq cent vingt-sept francs²²⁷² qui sont ainsi collectés. L'abbé Domenget, ancien vicaire à Notre-Dame d'Annecy, et curé de la nouvelle paroisse, prêche le 10 juin 1934 à Annecy ; la quête ainsi effectuée rapporte douze mille francs pour la construction. Ces vingt mille cinq cent vingt-sept francs sont bien peu par rapport à l'emprunt de cent vingt-cinq mille francs²²⁷³ contracté par la Société Civile et Immobilière pour la construction. Le prêtre va même prêcher jusqu'à Paris, où l'abbé Canet lui donne la possibilité de quêter pour sa paroisse²²⁷⁴. L'abbé Domenget se donne sans compter pour mener à bien la construction de son temple et pourtant la chose n'est pas aisée, puisque sa « paroisse n'est pas dans les meilleures du diocèse », et Mgr l'évêque lui a confié là une « dure mission »²²⁷⁵. Tous les Fayerands ne participent pas, tel est le constat dressé par le desservant, qui souhaite un changement de la part de ses paroissiens²²⁷⁶. Mais à force de persévérance et de courage, accompagné des encouragements des estivants, le prêtre est heureux de constater que « son église est pleine »²²⁷⁷.

L'inauguration a lieu le dimanche 26 juin 1938. Arrivé la veille, Mgr de La Villerabel effectue son baptême de l'air en survolant la paroisse du Fayet²²⁷⁸. La consécration a lieu le dimanche, en présence de plusieurs prêtres, dont le vicaire général Pernoud, le chanoine Luc Pernoud, supérieur du petit séminaire de Thonon-les-Bains²²⁷⁹, l'abbé Coutin, archiprêtre de Notre-Dame. Soulignons que l'article consacré par *La Croix de la Haute-Savoie* reste très succinct par rapport à l'événement, même si le compte-rendu est nettement plus important que celui fait pour Chedde en 1934²²⁸⁰.

2271 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 44, 1^{er} novembre 1934, p. 764.

2272 Environ 5 394,8624 euros (2006).

2273 *Notre Dame des Alpes*, n° 1, janvier 1935. Environ 80 350, 36 euros (2006)

2274 *Ibid.*, mai 1936. Nous ne connaissons pas la somme des quêtes effectuées.

2275 *Ibid.*, janvier 1938.

2276 *Ibid.* « Un grand nombre d'habitants du Fayet n'ont pas encore eu à cœur de figurer sur la liste des souscripteurs ».

2277 *Ibid.* Il s'agit du titre d'un article.

2278 *Ibid.*, juillet-septembre 1938. Voir annexe n° 78.

2279 En prêchant en mars 1936, il a récolté 2 215 francs. Somme qu'il remet à l'abbé Domenget. *Notre Dame des Alpes*, mars 1936.

2280 *La Croix de la Haute-Savoie* consacre un article très petit, en seconde page à la consécration de l'église de Chedde, alors que quelques mois plus tard, elle consacre une demi-page à l'inauguration de la statue du Christ-Roi des Houches. (*La Croix de la Haute-Savoie*, 29 avril 1934 et 26 août 1934).

Ces deux édifices construits dans un style nouveau, presque art déco²²⁸¹, seront sans doute sujet à moins de controverse que la chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Grâces d'Assy²²⁸². Cette dernière, située sur la commune de Passy, est construite juste avant la guerre. Elle naît du désir du chanoine Devémy²²⁸³, aumônier du sanatorium de Sancellemoz – ouvert quelques années plus tôt – qui, dès 1935, souhaite construire un lieu de culte non loin de l'établissement. Depuis plusieurs années déjà, il se préoccupait de cette question²²⁸⁴. En 1937, ayant obtenu l'accord de l'Ordinaire, il lance un concours d'architecte remporté par un jeune artiste local, Maurice Novarina²²⁸⁵. Ce dernier, déjà connu par la construction de deux églises dans le diocèse, souhaite utiliser des matériaux régionaux (ardoises, pierre, bois) pour la construction du nouvel édifice qui débute en 1938 et qui se termine avant la guerre pour le gros œuvre. Le successeur de Mgr de La Villerabel bénit l'église et ouvre la crypte en 1941. La chapelle, ouverte au public en 1943, est consacrée en 1950 par Mgr Cesbron²²⁸⁶, qui l'année suivante demande le retrait du Christ de Germaine Richier de l'autel²²⁸⁷.

La moyenne vallée de l'Arve n'est pas la seule à connaître une modification dans son maillage paroissial et interparoissial.

b. Annecy et ses nouvelles paroisses

À partir du début des années 1930, la cité épiscopale connaît également des changements importants. Les limites paroissiales des deux communautés de la ville sont redéfinies suite à la démolition des casernes Decouz et Balleydier, ce qui laisse une large place à un plan

2281 L'église Notre-Dame des Alpes est la première du diocèse (d'après son bulletin paroissial, n° 22, octobre 1936, p. 2) à être décorée selon la technique du vitrail exécuté en dalles de verre, teintées dans la masse, épaisses de deux centimètres, taillées au marteau et reliées par un mince filet de ciment.

2282 Le projet de construction est lancé avant le conflit. Les travaux se poursuivent malgré les Années Noires, et la chapelle est terminée au lendemain de la guerre. Le père Devémy et le dominicain Couturier font appel à un grand nombre d'artistes parmi lesquels Léger, Chagall, Matisse ou encore Germaine Richier, dont le Christ fera d'ailleurs largement débat. Sans doute Assy a été le lieu de la cristallisation de la querelle de l'Art Sacré de l'après-guerre. Certaines personnes ont jugé la chapelle comme un musée, étant donné les artistes qui ont participé à sa décoration. Voir annexe n° 81. Cf *infra*, p. 539, note n° 7.

2283 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie, op. cit.*, p. 162. Le chanoine Jean Devémy naît à Tourcoing en 1896. Il quitte le diocèse de Lille pour rejoindre celui d'Annecy, et prendre en charge « la vie spirituelle du sanatorium de Sancellemoz, à la demande du professeur Tobé qui l'avait soigné d'une affection pulmonaire » à Durtol en 1921. Instigateur de l'église d'Assy, il sera, avec le père Couturier, un dominicain, un de ceux qui renouvellent l'art sacré. Une fois l'église terminée, il part à Cannes rejoindre l'aumônerie de l'Institution Sainte-Marie, où il reste jusqu'en 1975. C'est là qu'il est inhumé après son décès survenu en 1981.

2284 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 31 mai 1934, p. 372. En 1934, lors d'une visite de Mgr de La Villerabel à Sancellemoz, l'abbé Devémy, lui montre et lui commente la riche décoration effectuée dans la chapelle par mademoiselle Reyre, secrétaire du mouvement artistique « L'Arche ».

2285 Allocution de Maurice Novarina prononcée en 1996, devant l'Académie des Beaux-Arts, reproduite à l'occasion de la publication du livret « célébrations nationales de 2000 » par le ministère de la culture. Texte consulté sur le site <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2000/consecration.htm> (site consulté le 15 octobre 2007).

2286 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 24 août 1950, p. 278-280.

2287 Placé dans la crypte pendant un certain temps, il se trouve aujourd'hui à nouveau sur l'autel.

d'aménagement du centre ville et donc de nouvelles constructions à venir. Annecy connaît également un accroissement démographique non négligeable, comme nous l'avons souligné précédemment, et elle s'étend de plus en plus vers le nord (direction Genève) et vers l'ouest (Seynod / Cran-Gevrier). Il devient donc nécessaire de pourvoir à la demande des fidèles qui souhaitent de plus en plus avoir un lieu de culte plus proche de leurs résidences.

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'expansion de la ville se fait sur ses terrains situés au nord du lac. Déjà un lycée s'y est installé, rapidement rejoint par les militaires du 11^e BCA qui s'installent dans la Plaine des Fins. Tout au long du premier quart du XX^e siècle, des constructions apparaissent dans cette zone dépendant religieusement de l'église Notre-Dame, située au centre ville. Devant le nombre grandissant de constructions, des « familles de la banlieue »²²⁸⁸ s'adressent à l'autorité épiscopale pour demander la construction d'une nouvelle « cité paroissiale désirée de tous, même “des indifférents et des incroyants” »²²⁸⁹, dans cette zone en plein développement. La supplique est adressée au Prévôt du Chapitre, Mgr Pernoud²²⁹⁰, qui sera le protecteur et le bienfaiteur de la paroisse²²⁹¹. Ces familles crient « à la misère spirituelle », demandant la création d'une chapelle provisoire avant de voir l'église se bâtir. Il est patent que l'évêché n'a pas attendu cette supplique d'un « groupe de mères chrétiennes bien malheureuses »²²⁹² pour se préoccuper de cette question, puisqu'en 1933, le terrain nécessaire est déjà acquis²²⁹³ ; cependant les « chapelles et les écoles catholiques ne sortent pas du sol comme les champignons »²²⁹⁴. Plusieurs centaines de milliers de francs ont été dépensés à cette date, sans qu'aucune souscription ne soit lancée, ce qui prouve le désir des autorités de prendre en compte l'évolution urbanistique et démographique de la ville. Toutefois, pour mener à bien la construction de l'édifice, il est nécessaire que les paroissiens et les diocésains, plus généralement, participent par des dons. Les deux premières listes permettent de récolter trente-quatre mille neuf cent seize francs²²⁹⁵. En avril 1935, la souscription a rapporté cent seize mille deux cent quarante-neuf francs²²⁹⁶.

2288 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 20 octobre 1933, p. 701.

2289 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 20 octobre 1933, p. 701.

2290 *Ibid.*, n° 40, 3 octobre 1935, p. 689. Lors de l'inauguration de l'école Sainte-Marie, l'abbé Folliet exprime sa vive reconnaissance à « Mgr Pernoud, vicaire général, qui a été vraiment l'âme de la paroisse qui commence, qui lui a donné tout son dévouement et son active générosité ».

2291 Dans le numéro du 13 décembre 1934 de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, Mgr Pernoud adresse un vibrant appel à tous les diocésains pour qu'ils viennent en aide à cette future paroisse.

2292 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 20 octobre 1933, p. 701.

2293 *Ibid.*

2294 *Ibid.*

2295 *Ibid.*, n° 52, 27 décembre 1934, p. 899. Cette somme équivaut à environ 22 090,65 euros (2006). Parmi les donateurs se trouvent des personnes aisées de la ville tel, Frédéric Laueffer, qui donne cinq mille francs, alors que M. Izoard en donne mille pour l'école. Un couple d'anonymes fait un don de dix mille francs.

2296 *Ibid.*, n° 14, 4 avril 1935, p. 249.

Ce n'est qu'en juin 1935 que Mgr de La Villerabel charge l'abbé Marie-Amédée Folliet²²⁹⁷ de créer la nouvelle paroisse²²⁹⁸. Folliet est aux Fins ce que Berger est à Chedde. Il en est le curé-bâtitseur, il se donne sans compter pour la construction de cette nouvelle église qui est une également une œuvre architecturale²²⁹⁹ et artistique. Sa participation est telle que sur le chemin de croix, Symon de Cyrène est représenté sous les traits de l'abbé Folliet²³⁰⁰.

Le 29 septembre 1935, Mgr du Bois de La Villerabel inaugure la nouvelle école libre placée sous le patronage de Sainte-Marie, et ouverte aux enfants du secteur de la future paroisse²³⁰¹. Elle a pu être bâtie grâce « à la générosité inlassable des catholiques qui ont à cœur de donner à leurs enfants en même temps qu'une très bonne instruction, une excellente éducation chrétienne »²³⁰². Elle s'adresse aux petits garçons de trois à six ans révolus et aux petites filles de trois à quatorze ans²³⁰³. L'enseignement y est gratuit, cependant les familles qui le souhaitent peuvent « concourir à la prospérité de cette belle œuvre »²³⁰⁴. L'école accueille déjà quatre-vingts élèves, sous la direction de mademoiselle Dunoyer²³⁰⁵ et de ses deux adjointes. Le curé-bâtitseur est heureux de cette première réussite. Toutefois, l'école est encore incomplètement payée et il reste à construire celle des garçons, l'église, le presbytère et la salle d'œuvres. Il ne doute pas de la générosité inépuisable des catholiques qui lui permettront de mener à bien la paroisse nouvelle. Dès lors il doit songer à bâtir l'église qui sera le lieu de réunion des paroissiens et qui est tant désirée. Pour cela, l'abbé Folliet fait appel à l'architecte bénédictin, Dom Bellot²³⁰⁶. Ce dernier, auteur de plusieurs édifices

2297 Marie-Amédée Folliet naît à Abondance en 1891. Mobilisé au cours de la Première Guerre, c'est en 1919, qu'il retrouve le grand séminaire pour y terminer ses études. Ordonné en mai 1923, il est successivement vicaire à Faverges et à Saint-Maurice d'Annecy (1923-1932), avant d'être nommé, en 1932, curé d'Allonzier-la-Caille. C'est là qu'il est appelé, en 1935, pour fonder la paroisse des Fins à Annecy. Il est « le curé des Fins », et cette appellation est sans doute encore plus accentuée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, où il est ainsi nommé afin d'éviter la confusion avec son homonyme l'abbé Camille Folliet. C'est d'ailleurs cette homonymie qui l'a entraîné sur les chemins de la désobéissance dans les années noires. Nous évoquerons ces questions dans une troisième partie. Cf *infra*, p. 346.

2298 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 13 juin 1935, p. 411.

2299 En 2003, la basilique Saint-Joseph des Fins a reçu le label « architecture du XX^e siècle ».

2300 Ce n'est pas de l'orgueil de la part du prêtre, mais bien plutôt un signe de reconnaissance du peintre. Ce dernier était le geôlier de l'abbé Folliet à la prison d'Annecy en août 1944. La veille de la libération de la ville (19 août), Marie-Amédée Folliet voyant que la situation était en faveur de la résistance, convainc ses deux gardiens de le laisser partir avec ses camarades. Prisonniers et gardiens quittent la prison. L'abbé Folliet de retour dans sa cure, dans une ville libérée, donne asile à son gardien de la veille qui peindra le chemin de Croix. E. DELOCHE, *Le clergé haut-savoyard et la guerre de 1939-1945...*, *op. cit.*, p. 124.

2301 Sans doute les travaux ont débuté avant l'arrivée de l'abbé Folliet.

2302 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 12 septembre 1935, p. 638.

2303 *Ibid.*

2304 *Ibid.*

2305 *Ibid.*, n° 40, 3 octobre 1935, p. 689.

2306 Il naît à Paris le 7 juin 1876 dans une famille d'architectes. En 1900, il est diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Il part ensuite en Espagne pour approfondir ses connaissances architecturales. Il entre à l'abbaye de Solesmes au moment où la communauté s'exile sur l'île de Wight. Il est ordonné prêtre en 1911, dans l'église qu'il a lui-même construite. Il construit des édifices dans différents pays (Portugal, Belgique, Hollande, Canada...). Il décède en 1944.

religieux, dont certains au Canada, est un fervent utilisateur du béton armé²³⁰⁷. Ce matériau permet de construire de grandes arches sans trop de piliers, c'est ce qui est utilisé pour la construction de l'église Saint-Joseph. Deux autres architectes, tous deux élèves de Dom Bellot²³⁰⁸, travaillent sur le projet : Joseph Philippe²³⁰⁹, étudiant architecte à l'atelier du bénédictin à Wisques (Pas-de-Calais), et François Bérenger. L'église est d'un style moderne, même si les pierres et son clocher à bulbe rappellent les églises savoyardes. Son clocher est un clin d'œil fait à Abondance, la paroisse d'origine de l'abbé Folliet. L'autel est l'œuvre d'Henri Charlier²³¹⁰, auteur du gisant de Dom Guéranger à Solesmes.

En juin 1937, les fondations de l'église²³¹¹ sont entreprises et le 4 juillet 1937, Mgr Pernoud, vicaire général, bénit la première pierre²³¹². Les travaux de constructions durent deux années, au cours desquelles kermesses et quêtes se succèdent pour financer le projet. Le gros œuvre est fait par l'entreprise annécienne Vaglio-Bornaglio-Bertagnolio²³¹³. À la fin août 1937, les premiers échafaudages se dressent au milieu des champs et des constructions voisines²³¹⁴ et un an plus tard l'église est terminée. Il reste alors à l'embellir intérieurement, à la décorer et à construire le presbytère. La paroisse est érigée canoniquement le 4 février 1942²³¹⁵. Le clocher est achevé, mais il reste sans cloche. En février 1950, le curé-bâtitseur appelle ses fidèles – et tous les diocésains – à vider les bas de laine ou les fonds de tiroirs des vieilles pièces n'ayant plus cours, et demande de les poser chez le quincaillier Decoux afin de pouvoir couler une cloche. En 1951, une copie de la *Liberty bell*²³¹⁶ offerte à la ville d'Annecy²³¹⁷ est mise en dépôt à Saint-Joseph des Fins²³¹⁸.

2307 L'ossature de l'édifice est en béton, l'extérieur est entièrement recouvert de pierre, ce qui de l'extérieur laisse penser que l'église est somme toute assez classique.

2308 Il réalise également les plans de Saint-Joseph d'Annemasse.

2309 Au départ de Dom Bellot pour le Canada en 1939, il poursuit le travail. Mobilisé, il doit abandonner le chantier et c'est Bérenger qui le termine. <http://members.home.nl/aaluka/en/indexen.htm> (site en anglais consacré à Dom Bellot et à son œuvre. Consulté le 22 décembre 2007).

2310 Il est également membre du mouvement *L'Arche*. Il sera rejoint par Maurice Denis, qui travaillera à la décoration de l'église de Thonon, où il peint le « chemin de Croix » qui est sa dernière œuvre. Charlier est également auteur de la décoration de l'église du village français de l'Exposition des Arts décoratifs de 1925. G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 324.

2311 *Notre chantier*, juin 1949.

2312 *Saint-Joseph des Fins*, 1954, p. 2.

2313 *Ibid.*

2314 *Notre Chantier*, mai 1949. En septembre 1937, ce sont les échafaudages du premier arc qui sont dressés ; deux mois plus tard c'est la troisième arche qui est montée et en mars 1938, les ouvriers travaillent sur l'arc triomphal. En mai, il reste à couvrir le toit de la nef (unique), et une partie du clocher.

2315 *Notre Chantier*, n° 1, février 1949. En mars 1946, Mgr Cesbron érige la paroisse en archiprêtré, en scindant l'archiprêtré de Notre-Dame en deux. L'archiprêtré des Fins comprend les paroisses de Saint-Joseph des Fins, d'Annecy-le-Vieux, d'Argonnex, de Cuvat, de Pringy et de Saint-Martin-Bellevue. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 7 mars 1946, p. 128-129.

2316 Il s'agit d'un présent fait par les États-Unis pour remercier la ville d'Annecy où ont été fondues les répliques de la *Liberty Bell*, destinées à être placées dans chacun des États américains. Alors que quelques uns

Annecy n'est pas la seule paroisse de l'agglomération à construire un nouveau lieu de culte. Si la paroisse des Fins naissant presque de la *vox populi* et construite *ex nihilo*, il en est une autre qui renaît suite à sa disparition à la période révolutionnaire. Il s'agit de la paroisse Saint-Étienne du Pont-Neuf, qui s'étend en grande partie sur la commune de Cran et dans une moindre mesure sur celle de Seynod²³¹⁹. Les paroissiens du hameau de Gevrier doivent se rendre à l'église paroissiale dite des Forges, à Cran, non loin des papeteries Aussedat et des Forges, à la limite de Meythet. Cette communauté en majeure partie constituée d'ouvriers, de quelques commerçants (une vingtaine) et d'une dizaine d'agriculteurs doit effectuer plusieurs kilomètres pour se rendre aux offices. Il est à donc à désirer qu'une paroisse soit recrée, puisque celle d'Aléry, placée sous le vocable de Saint-Étienne, a été supprimée en 1793²³²⁰. Parmi les paroissiens, se trouve un couple d'enseignants sans enfant²³²¹, les Flamary²³²². Lors d'une rencontre avec l'architecte Blanchard, ils émettent l'hypothèse de la construction d'une chapelle provisoire, destinée à permettre aux enfants et aux parents de ne pas faire de nombreux kilomètres pour se rendre aux célébrations. Ils sont prêts à donner de l'argent pour mener à bien le projet. Il semble que la proposition de création d'une nouvelle église se fasse avant 1932. L'idée est ensuite portée par l'archidiacre du chapitre, ancien aumônier de la Visitation, le chanoine Trincat. L'évêché crée un comité provisoire d'une chapelle de secours, composé de l'évêque, de son vicaire général Pernoud, des Flamary, mais également de Joseph Aussedat²³²³ (directeur des Papeteries), de Pierre Calliès, d'Étienne Michelin²³²⁴ ou encore de René Izoard. C'est Camille Blanchard, membre de la commission d'art sacré, qui est en charge des plans.

sont destinées à des personnalités. Par ce don, les Américains remercient les fonderies Paccard pour leur habileté technique et l'art des ouvriers. Ils soulignent également que la liberté est un héritage commun aux deux nations.

2317 L'abbé Folliet reçoit également un ostensor, présent du chancelier allemand Adenauer.

2318 L'église est érigée au rang de basilique mineure en 1964 par Paul VI.

Il est intéressant de souligner les ressemblances existant entre les paroisses de Chedde et de Saint-Joseph des Fins, la première et la dernière église construites sous l'épiscopat de Mgr de La Villerabel. Les deux ont un curé bâtisseur dont le nom reste attaché à la paroisse, toutes deux sont placées sous le patronage de Saint-Joseph, patron des travailleurs. Elles sont construites dans un temps relativement bref. Enfin, les deux desservants suivront le chemin de la désobéissance dans les années noires.

2319 Depuis le début des années 1960, elle s'étend également sur la commune d'Annecy.

2320 Plaquette *Église Saint-Etienne*, p. 2.

2321 L'épouse, Marguerite, est la fille du peintre Paul Cabaud, qui avait fait construire une villa rue de l'Isernon, dans le quartier du Pont-Neuf.

2322 Sur le côté gauche de l'église, une dédicace rappelle la cérémonie de pose de la première pierre. Le nom des Flamary y est honoré.

2323 Avant la guerre, il était président du groupe de jeunesse catholique d'Annecy.

2324 Par son mariage, Étienne Michelin est apparenté aux familles Aussedat et Calliès. Il épouse la sœur de Pierre Calliès, qui est aussi la petite-fille de Jean-Marie I Aussedat. Deux des frères de Pierre Calliès épousent les deux sœurs d'Étienne Michelin. Flamary est originaire de Clermont-Ferrand comme Michelin.

Dès 1935, des souscriptions²³²⁵ sont lancées pour la nouvelle paroisse, qui reprend son nom de Saint-Étienne, premier martyr de la Chrétienté et qui, d'une certaine façon, rend aussi hommage à Michelin, décédé dans un accident d'avion. L'article invitant les fidèles à une nouvelle générosité titre : « Encore une souscription ! Encore une église à bâtir ! ». L'auteur argumente en rappelant qu'il y a encore à Annecy, « un coin de banlieue (le Pont-Neuf) où Jésus est absent, où il veut habiter pour répandre sa grâce dans les âmes et distribuer ses faveurs aux enfants, aux malades, aux affligés, aux vieillards, aux jeunes gens, aux jeunes filles, aux pères et mères de famille, à tous »²³²⁶. À cette occasion, Mgr de La Villerabel fait un don de mille francs²³²⁷. En mai 1936, il nomme l'abbé François Barnoud²³²⁸ curé de cette paroisse, avec charge de poursuivre les travaux de construction du temple, dont la première pierre a été posée et bénie par l'évêque le 5 avril 1936. Dès la rentrée d'octobre, le nouveau desservant fait le catéchisme dans une salle de fortune mise à sa disposition par un de ses paroissiens. Comme l'abbé Domenget, au même moment, il prêche dans différentes églises du diocèse afin d'obtenir des fonds pour son église. Les travaux sont effectués par l'entreprise Bertagnolio, également en charge de la construction de Saint-Joseph des Fins. La construction est assez rapide. Débuté en 1936, l'édifice est terminé l'année suivante. Les vitraux sont généreusement offerts par des paroissiens, et l'église est officiellement bénie et consacrée le 19 décembre 1937²³²⁹ par Mgr de La Villerabel.

Alors que de nouvelles églises apparaissent dans le maillage interparoissial annécien, le centre ville de la cité épiscopale connaît aussi des modifications dans ses limites paroissiales suite à la démolition d'une caserne bordant les rives du lac. En 1933, la caserne Decouz laisse place à un « quartier nouveau de vastes immeubles »²³³⁰, prêts à accueillir de nombreux habitants. Il importe de les recevoir correctement, d'où la nécessité de repenser les limites paroissiales. Cette zone devient un quartier d'affaires et d'habitat pour les cadres supérieurs et les professions libérales²³³¹. Considérant qu'il y a prescription, quant aux limites paroissiales²³³²

2325 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 48, 28 novembre 1935, p. 830.

2326 *Ibid.*

2327 Ce qui équivaut environ à 691,08 euros (2006).

2328 Jusque là il était vicaire à Saint-Maurice d'Annecy.

2329 Le 16 mars 1940, un incendie, dû à un court-circuit, endommage fortement l'édifice. Une quête est alors ouverte pour permettre la reconstruction.

2330 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 24 janvier 1935, p. 55.

2331 R. BLANCHARD, *Annesci*, n° 11, p. 55.

2332 Elles sont fixées par ordonnance du 17 novembre 1824.

entre Saint-Maurice et Notre-Dame, Mgr de La Villerabel, par une ordonnance du 15 décembre 1934 les redéfinit²³³³.

Devant ce bouillonnement de constructions, le nord et l'est du département ne reste pas en retrait, et quelques paroisses de cette zone construisent également des édifices.

c. Les rives du Léman

À la fin du XIX^e siècle, l'église paroissiale Saint-Hyppolite, fut jugée trop petite au regard de la population thononaise toujours croissante. Il fut alors décidé de construire un nouvel édifice placé sous la protection de saint François de Sales, dont les fêtes du doctorat étaient encore toutes récentes²³³⁴. La première pierre fut posée et bénie en 1889 par Mgr Isoard. Faute de moyens, le projet fut stoppé et l'édifice transformé en grange à foin²³³⁵. Ce n'est qu'avec l'arrivée du chanoine Chaumontet que le projet aboutit. Ce dernier, curé-archiprêtre d'Alby-sur-Chéran depuis 1907, est nommé à Thonon-les-Bains le 13 novembre 1921²³³⁶.

L'année suivante, profitant du tricentenaire de la mort du missionnaire du Chablais, il s'adresse à tous les évêques de France pour leur demander de venir en aide à la construction de l'église, qui est dans un style gothique du XIII^e siècle. Cette dernière est bénie le 30 novembre 1930 par Mgr de La Villerabel, assisté de Mgr Rossillon²³³⁷. En 1933, à l'occasion de l'anniversaire de la dédicace de l'église, l'évêque, accompagné de ses deux vicaires généraux, célèbre une messe dans l'édifice²³³⁸, qui a la particularité d'être reliée par une voûte²³³⁹ à l'église Saint-Hyppolite, qui a finalement été sauvée de la destruction, notamment par le comte Amédée de Foras²³⁴⁰. L'abbé Chaumontet décède en 1937, et c'est

2333 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 24 janvier 1935, p. 55-56. L'article I de l'ordonnance définit ainsi les nouvelles limites : « la ligne de partage entre les deux paroisses part, comme précédemment de la rue Filaterie. Elle gagne la rue du Collège et la suit jusqu'à la nouvelle rue du Lac. Elle tourne à droite de cette rue et va rejoindre directement le quai Eustache Chapuis et le Canal du Vassé. Tous les immeubles sis, d'un bout à l'autre de cette ligne, à droite sont Saint Maurice et à gauche Notre-Dame ».

2334 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 15 mars 1933, p. 613. C'est l'abbé Jordan, arrivé à Thonon en 1882, qui lance le projet de construction du nouvel édifice de mille quatre mètres carrés capable d'accueillir un nombre plus important de fidèles.

2335 *Nouveau Supplément au dictionnaire du clergé...*, *op. cit.*, p. 937.

2336 Il s'agit de l'abbé Chaumontet, directeur au grand séminaire et qui n'avait pu entrer à Chens. Cf. *supra*, p. 133 et suiv. Il est intéressant de souligner qu'il est nommé à Thonon – l'une des plus importantes paroisses du diocèse – après le décès de Mgr Campistron, au temps du vicaire capitulaire Rebord, à qui il s'était plaint en 1918 d'avoir été nommé à Alby-sur-Chéran.

2337 *Nouveau Supplément au dictionnaire du clergé...*, *op. cit.*, p. 937.

2338 Elevée au rang de basilique en 1993.

2339 Cette voûte sauvera la vie d'une trentaine de juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous évoquerons cette question dans la partie consacrée à la guerre. Cf. *infra*, p. 344.

2340 Dès 1885, il s'oppose à cette destruction et publie des brochures anonymes. Toutefois, il est reconnu par ses contemporains, parmi lesquels l'architecte Fivel, qui lui répond par papier interposé, en publiant un opuscule de 12 pages intitulé *Répliques à monsieur le Comte de Foras*, à l'imprimerie Burdet en 1885.

son successeur l'abbé Bublens qui termine la décoration de l'édifice, en faisant appel à l'un des chefs de file du renouveau de l'art sacré de l'entre-deux-guerres. L'édifice mêle à la fois une architecture traditionnelle et une décoration moderne : vitraux de Lardeur et peintures de Maurice Denis²³⁴¹.

Au début des années Trente, l'accroissement de la cité chablaisienne se poursuit grâce à son industrie, son tourisme estival et dans une moindre mesure à son thermalisme. Le « paisible »²³⁴² hameau de Vongy, situé entre Marin, Publier et Thonon-les-Bains prend de l'importance. En 1922, Mgr de La Villerabel confie à la charge des oblats de Saint-François-de-Sales, la chapelle, fondée au XVII^e siècle²³⁴³, et où près de cent cinquante personnes « s'écrasent [chaque dimanche] pour assister à la messe »²³⁴⁴. Cette population pousse le prêtre, grand mutilé de guerre, l'abbé Ambroise Firmin²³⁴⁵, à « jeter en pleine crise les fondations d'une nouvelle et spacieuse église dédiée à la Vierge, sous ce titre nouveau et touchant de Notre-Dame du Léman »²³⁴⁶. Pour répondre à la demande de la population de cette « banlieue importante de Thonon »²³⁴⁷, il est décidé de construire un nouvel édifice²³⁴⁸, puis plus tard d'ériger une nouvelle paroisse²³⁴⁹. C'est le 1^{er} mai 1933 qu'est donné symboliquement le premier coup de pioche, par le TRP Pernin, supérieur provincial des Oblats de Saint-François-de-Sales ; le second étant donné par le desservant de la chapelle, l'abbé Ambroise. En cinq jours, les mille quatre cent mètres carrés de terre sont enlevés et la construction peut débuter²³⁵⁰. Sans ouvrir réellement une souscription comme cela s'est fait pour Chedde, il est demandé « à ceux qui voudraient aider et participer à l'acte de courage et de foi du Père Ambroise »²³⁵¹ de lui adresser leur obole. La première pierre est bénie par Mgr de La Villerabel le 2 juillet 1933, et le 10 juin 1935 a lieu la bénédiction solennelle de la

2341 Maurice Denis (1870-1943) est considéré comme le théoricien du groupe des *Nabis* (prophète en hébreu), fondé en 1888. Après la Première Guerre mondiale, il fonde avec Georges Desvallières, les Ateliers d'Arts Sacrés, où le père Couturier est formé. Membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1932, Maurice Denis participe à la décoration de la chapelle de Crête à Thonon en 1941. Le musée d'Orsay lui a consacré une exposition d'octobre 2006 à janvier 2007. <http://www.evene.fr/culture/agenda/maurice-denis-10999.php> (site consulté le 15 mars 2007).

2342 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 30 juin 1933, p. 437.

2343 Brochure *Notre Dame du Léman*. Chronologie.

2344 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 30 juin 1933, p. 437.

2345 Brochure *Notre Dame du Léman*. Ce dernier est également présent lors de la fondation du collège Saint-Michel d'Annecy. Cf. *supra*, p. 207-208.

2346 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 6 juin 1936, p. 387.

2347 *Ibid.*, n° 23, 6 juin 1936, p. 387.

2348 La nouvelle église est située juste derrière l'ancienne chapelle. Seule la route sépare les deux édifices. Il est possible de trouver l'appellation de chapelle de Vongy, alors qu'elle est bien le centre de la nouvelle paroisse.

2349 La paroisse est érigée par ordonnance du 22 avril 1935.

2350 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 13 juin 1935, p. 418. Une partie du terrain est donnée par la famille (de) Foras.

2351 *Ibid.*, n° 23, 6 juin 1936, p. 387.

nouvelle église²³⁵², première œuvre du jeune architecte thononais Maurice Novarina²³⁵³. Cette église, tout en étant d'un style nouveau, conserve extérieurement un aspect encore traditionnel, même si le claustra extérieur innove véritablement. Les pierres bleutées des Allinges²³⁵⁴ cachent la structure de béton. La charpente en chêne de Hongrie reprend la forme d'une barque renversée, et sa forme élancée oblige le fidèle à jeter immédiatement son regard vers le tabernacle. L'utilisation d'une large gamme de bleu (près de deux cents) plonge l'église dans une dévotion virginale²³⁵⁵. Mgr de La Villerabel accepte les recherches artistiques à Vongy, dont la décoration est fortement symbolique. Sur la mosaïque²³⁵⁶, située derrière l'autel et représentant Notre-Dame sur une barque²³⁵⁷, portant l'enfant Jésus et se présentant aux différents saints et saintes de Savoie, Saint-Guérin²³⁵⁸ prend les traits de l'évêque d'Annecy²³⁵⁹. Les vitraux qui honorent le travail manuel et le foyer sont l'œuvre des vitriers Mauméjean (Paris) et Bessac (Grenoble).

De nouvelles communautés sont encore créées sous l'épiscopat de Mgr de La Villerabel. Comme la première à être créée par cet évêque, la dernière est placée sous le patronage de Saint-Joseph. Elle est située à Annemasse, dans un quartier ouvrier, où se trouve, comme à Chedde, une importante colonie italienne²³⁶⁰. La ville d'Annemasse²³⁶¹ connaît un développement considérable dans l'entre-deux-guerres, sa population augmentant de 112 % entre 1911 et 1936. La paroisse Saint-André s'avère donc trop petite pour accueillir tous les fidèles, et il devient impérieux de penser à l'érection d'une nouvelle paroisse et à la construction d'un nouveau lieu de culte. En mai 1938, une chapelle provisoire est ouverte

2352 Elle est consacrée par Mgr Cesbron en 1946. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n°19, 9 mai 1946, p. 258. Voir annexe n° 80.

2353 Nous l'avons présenté précédemment lors de l'évocation de Notre-Dame des Alpes au Fayet. Le hasard a placé les trois premières églises réalisées par Maurice Novarina, sous la protection de Notre-Dame (du Léman à Vongy, des Alpes au Fayet, de Toutes-Grâces à Assy). Cf. *supra*, p. 215 et suiv.

La ressemblance est frappante entre Notre-Dame du Léman et Notre-Dame des Alpes : la même architecture intérieure, les mêmes thèmes pour la décoration derrière le tabernacle : Notre-Dame entourée des saintes et saints Savoyards. À Vongy, elle arrive dans une barque ; au Fayet, elle arrive en posant le pied sur un roc, et entoure de son manteau saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal qui l'accueillent.

2354 Les Allinges sont un « haut lieu » salésien. Faut-il voir dans ce choix, une référence à l'ex-chapelle vouée à saint François de Sales, qui se rendait aux Allinges tous les soirs lors de sa reconquête du Chablais ?

2355 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 27 juin 1935, p. 453.

2356 Elle est l'œuvre de Maunéjean. Le conseiller technique de l'archevêque de Paris et l'auteur de la mosaïque du Sacré-Cœur de Montmartre.

2357 Sans doute le fait de la représenter sur une barque n'est pas sans rapport avec la construction de la dernière barque du Léman en 1931. saint François de Sales offre la maquette de l'église à Notre-Dame, alors qu'à l'opposé sainte Jeanne de Chantal est en prière.

2358 Saint Guérin (1065-1150), moine bénédictin de Molesme puis de Hautecombe, est le fondateur de l'abbaye de Saint-Jean-d'Aulps.

2359 Saint Guérin est derrière saint François de Sales qui offre l'église de Vongy à Notre-Dame. Cette dernière arrive, sur une barque, en portant Jésus dans ses bras.

2360 *Bulletin paroissial de la paroisse nouvelle de Saint-Joseph d'Annemasse*, n° 6, mars 1938.

2361 Annemasse est une ville ferroviaire importante.

pour le culte²³⁶², et l'abbé Chauplannaz, le curé-bâtitseur, loge dans un presbytère provisoire Clos Dupanloup. À cette même date, ce sont cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-un francs²³⁶³ qui sont collectés pour la construction, mais à la fin de l'année, se pose toujours la question de « quand commencent les travaux »²³⁶⁴. La guerre ralentit le chantier, et la construction commence en 1941 pour se terminer en 1944. Appelé à la direction du grand séminaire, l'abbé Chauplannaz ne peut suivre la construction de l'église jusqu'à son terme. Soulignons que, faute de moyens nécessaires, le clocher prévu par l'architecte Dom Bellot ne peut être construit.

Arrivés au terme de cette présentation nous pouvons dresser un bilan. Les paroisses nouvelles sont érigées dans la seconde partie de l'épiscopat de Mgr de La Villerabel, c'est-à-dire à partir de 1929-1930, même si les travaux de l'église du Fayet débutent plus tôt. L'autorité épiscopale répond assez rapidement aux modifications de l'urbanisation en acceptant de revoir son découpage paroissial. Toutes ces constructions montrent une demande forte de la part des communautés, qui, parfois, sont à l'origine des demandes. Pour mener à bien tous ces projets, il est nécessaire d'avoir des fonds. Les diocésains sont très souvent sollicités puisqu'ils participent à dix chantiers en dix ans²³⁶⁵. La création de l'Association diocésaine en 1926 permet également de donner une nouvelle impulsion au mouvement de construction, en donnant la possibilité au diocèse d'avoir des fonds. La figure du curé-bâtitseur, hériter du XIX^e siècle, vit là ses derniers instants, puisqu'elle ne survivra pas à la guerre, les constructions d'après 1945 ne se mèneront plus de la même façon. Nous pouvons également nous demander si ces constructions ne sont pas le signe d'un dynamisme du diocèse, mais surtout de l'influence de son évêque qui réorganise et tente de s'adapter au mieux aux exigences de son temps. Dans la plupart des cas, les édifices construits en béton innovent dans leurs décorations. Mgr de La Villerabel et la commission d'art sacré permettent ces innovations architecturales et décoratives. Cette acceptation n'est-elle pas également un signe de l'ouverture de l'autorité épiscopale. Ces constructions ne sont-elles pas la matérialisation de l'attachement de la population à sa religion, mais également la prise de conscience de l'importance d'avoir des lieux de culte afin de faire perdurer la foi ? Il n'y a pas uniquement

2362 *Bulletin paroissial de la paroisse nouvelle de Saint-Joseph d'Annemasse*, n° 8, mai 1938.

2363 Ce qui équivaut à environ 69 662 euros (2006)

2364 *Bulletin paroissial de la paroisse nouvelle de Saint-Joseph d'Annemasse*, n° 3, décembre 1938. Titre d'un article.

2365 Nous avons inclus : les constructions d'églises (sept), la participation à la réparation du grand séminaire, et du collège de Thônes, ainsi que la construction du petit séminaire de Thonon-les-Bains. Il conviendrait également d'ajouter la participation à la réfection de la cathédrale et à la construction de la basilique de la Visitation à Annecy.

la construction de l'église puisque c'est tout un ensemble qui se crée. Le début de la construction marque le point de naissance de toute une communauté appelée à perdurer, puisque c'est le presbytère qui est construit, avec ses salles réservées aux œuvres, mais également dans certains cas l'école. Donc, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le maillage paroissial semble terminé et montre un dynamisme certain. Nous pouvons également nous demander si ce dynamisme n'est pas en relation avec les œuvres de jeunesse qui reprennent une activité dès 1919, et qui connaissent au cours des années Trente un essor, presque leur « âge d'or ».

III. L'essor de l'Action catholique

Les années Vingt constituent pour l'ACJF la période de transition entre deux des trois temps de son histoire. La première, allant de 1886 aux années Vingt, est considérée par Alain-René Michel comme celle de Mun, c'est-à-dire un temps où la mission de l'ACJF est de « fédérer l'ensemble de la jeunesse catholique dans une perspective unitaire »²³⁶⁶. La seconde période est celle de la spécialisation qui apparaît au tournant des années Vingt et Trente²³⁶⁷, enfin le troisième temps est celui de l'après-guerre et de la fin de l'ACJF. Nous avons vu précédemment qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, l'action catholique avait connu un vif succès malgré une certaine baisse du dynamisme, liée notamment aux questions du moment, aux changements d'aumôniers ou de présidents. La guerre a certes brisé l'élan de la jeunesse catholique, mais n'a en rien anéanti le mouvement. Sans doute son ouverture vers un catholicisme social²³⁶⁸ prépare le terreau sur lequel vont éclore les nouvelles œuvres des années Vingt et Trente.

Dès 1919, l'association recommence son action, même si la remise en route est parfois difficile. Si le président Tapponnier quitte ses fonctions en raison de son âge, il n'en reste pas moins que son travail porte ses fruits. Il est vrai également que la nomination au poste d'aumônier diocésain de l'abbé Clavel permet un développement important. Ce dernier peut être considéré, sans exagération, comme l'âme de l'action catholique dans l'entre-deux-

2366 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 15.

2367 *Ibid.*

2368 Avant la guerre, l'accueil de personnalités diverses aux congrès le montre. Ce sont des orateurs comme l'abbé Thellier de Poncheville, le jésuite Émonet (originaire du département), l'abbé Basquin de l'Action populaire ou encore Marius Gonin qui interviennent.

guerres. Des témoins que nous avons interrogés²³⁶⁹, tous s'accordent à dire que l'action catholique, et surtout spécialisée, c'est le chanoine Clavel. Il nous paraît donc nécessaire, avant de débiter cette étude des mouvements dans le diocèse, de le présenter. Pour les jeunes, dans l'entre-deux-guerres, l'action catholique a été véritablement une école de formation. Il est à souligner également qu'au moment de la spécialisation à partir de la fin des années Vingt, l'ACJF est présidée, au niveau national, par François de Menthon, successeur de Tapponnier en Haute-Savoie.

Au niveau des adultes, la situation ne change pas véritablement pour les femmes qui restent dans la Ligue des femmes françaises, même si des modifications apparaissent dans les années Trente. Elles restent en quelque sorte les garde-fous d'une société qui risque de glisser vers la tentation de l'abandon religieux. Leurs activités se poursuivent autour de la charité, de la vigilance face à la presse et de l'avenir des jeunes filles. D'une certaine façon, les ligueuses sont les gardiennes de la société religieuse. Pour les hommes, les unions paroissiales existent toujours mais sous une forme nouvelle. Ils se mobilisent en effet dans le mouvement du général de Castelnau, et sans doute se sentent-ils encore plus concernés, en sachant que le point de départ du mouvement n'est pas étranger à un événement qui s'est déroulé à Évian-les-Bains en 1924. Au fil des années, les liens existant entre Jeunesse Catholique et Fédération Nationale Catholique ne sont pas toujours faciles, même si beaucoup de membres de la première organisation passent à la seconde après trente ans. La seconde partie de l'épiscopat de Mgr de La Villerabel peut-être considérée comme l'âge d'or de l'action catholique, surtout celle des jeunes, notamment à cause de la spécialisation des mouvements. Ces derniers préparent leurs membres à la réflexion religieuse, mais aussi politique. Les jeunes sont préparés à l'action, et celle-ci doit porter ses fruits, non pas tout de suite mais dans un futur plus ou moins proche. Comme pour le prêtre, il faut plusieurs années pour faire un militant. Les années d'après 1945 sont marquées par l'entrée dans la vie publique de tous ces jeunes formés à l'école de l'ACJF.

A. La renaissance et l'essor de l'Action Catholique

Jusqu'à sa mort en 1920, le chanoine Lachenal reste le directeur (aumônier) de la Jeunesse catholique. Il semble être proche de la mouvance d'Action française et selon le chanoine

2369 Entretiens avec Marie-Louise Lefebvre-Beetschen (13 octobre 2002 et 3 décembre 2003), Alphonse Métral (11 octobre 2002 et 10 février 2004), André Fumex (23 novembre 2003), l'abbé Claude Chatelain (22 octobre 2002 et 27 novembre 2006), le chanoine Berthoud (13 novembre 2006), l'abbé Maxime Birraux (2 octobre 2002), l'abbé Charles Philippe (21 janvier 2003, 27 janvier 2004 et 15 novembre 2006).

Clavel, alors abbé, il aurait tenté d'entraîner dans ses traces le mouvement dont il est l'aumônier. L'abbé Clavel, qui avait été chargé avant la guerre de s'occuper des œuvres de jeunesse de la paroisse Saint-Maurice, dont il était le premier vicaire, prend une place considérable dans la construction et la reconstitution des groupes. Bien entendu, il n'est pas le seul, mais il va être la pièce maîtresse de l'organisation, il va être, en quelque sorte, « la pierre angulaire de la vie religieuse »²³⁷⁰ du diocèse dans l'entre-deux-guerres. Son action est épaulée par l'influence des Jésuites qui s'installent à Trésum au milieu des années Vingt. Les retraites fermées qu'ils animent sont autant des lieux de méditation que de rencontres. Pour le chanoine Berthoud, Clavel est à l'origine du renouveau spirituel du diocèse²³⁷¹. Les désaccords avec Mgr de La Villerabel sont fréquents, mais chacun travaille pour le bien du diocèse et des jeunes engagés dans les mouvements. Pour l'engagement des jeunes dans les œuvres de jeunesse, nous pouvons souligner qu'il existe parfois – surtout à partir de la spécialisation – un conflit de génération entre les parents, parfois anciens militants ACJF du temps de la devise « Piété, Etude, Action », et les jeunes qui se reconnaissent dans la nouvelle devise « Voir, Juger, Agir », et qui donnent un caractère plus social au mouvement, mais aussi plus apostolique²³⁷². Le premier était véritablement un élément de la défense religieuse, notamment à cause du contexte dans lequel il s'est constitué. Or, la nouvelle ACJF, dans les années Trente, se tourne plus vers l'apostolat, le retour des frères chrétiens détachés de la religion.

Dans cette partie, nous nous intéresserons à la jeunesse catholique qui est la seule à prendre véritablement un nouvel essor. De plus, nous étudierons ensuite, les mouvements d'adultes, qui sont une continuation de l'engagement des jeunes.

a. L'abbé Clavel

Alfred-Denis Clavel naît à Duingt en 1883. Ordonné prêtre à Saint-Joseph du Lac en 1909, il est aussitôt nommé à Saint-Maurice d'Annecy, comme premier vicaire du curé Apertet. C'est dans cette paroisse qu'il fait la connaissance des œuvres de jeunesse. Il juge les cercles d'études trop militaires, trop froids et tente petit à petit de leur donner un autre genre, tout en respectant les buts de ces organisations. L'un de ses principaux buts est de responsabiliser les jeunes. En 1913, suite au décès du desservant, c'est l'abbé Mogenet qui est nommé curé de la

²³⁷⁰ Entretien avec le chanoine Berthoud.

²³⁷¹ *Ibid.*

²³⁷² La première période pourrait être considérée comme celle d'une défense religieuse, alors que la seconde – avec la spécialisation – serait plutôt celle de l'apostolat.

paroisse. La situation est tendue, l'abbé Clavel ne s'entend pas avec son nouveau supérieur qui « s'oppose aux organisations nouvelles » et qui est « ombrageux »²³⁷³. Mobilisé, l'année suivante, il fait toute la guerre comme ambulancier au 30^e RI, et obtient en 1918 la médaille militaire et la croix de guerre avec palme²³⁷⁴. À son retour, il envisage d'entrer à la trappe²³⁷⁵. Finalement il reste à Saint-Maurice, et c'est là qu'il est appelé par Mgr Campistron pour « remonter ou construire [...] les œuvres diocésaines »²³⁷⁶. L'évêque lui donne « carte blanche »²³⁷⁷ pour faire tout ce qu'il veut, mais il faut qu'il réussisse et qu'il tienne parfaitement informé son supérieur. L'abbé bénéficie du soutien total de l'Ordinaire qui l'aiderait encore plus s'il avait vingt ans de moins²³⁷⁸. Il est également soutenu par le vicaire général Cusin, jusqu'à son départ pour Mende en 1920. L'abbé Clavel est « chargé d'œuvres »²³⁷⁹ en 1919 et, à partir de 1920, il devient « aumônier »²³⁸⁰ de la Jeunesse Catholique, fonction qu'il conserve jusqu'en 1948²³⁸¹. L'action du directeur des œuvres, le vicaire général Morand, archidiacre de Thonon, est très discrète. Avant 1914, le directeur des œuvres, le chanoine Vicquéry²³⁸², semblait jouer un rôle aux côtés du chanoine Lachenal, aumônier du mouvement. Le chanoine Clavel se dévoue tout entier pour les œuvres de jeunesse, il organise les réunions et y prend une part active. C'est un « excellent homme, tout à fait dans son rôle d'aumônier excitateur de la jeunesse catholique, [mais] tout à fait brouillé avec les questions d'administration et les questions budgétaires »²³⁸³.

Clavel est également un adepte des conférences contradictoires, où il est un excellent orateur. Cependant le voir uniquement au travers de ses interventions contradictoires serait le

2373 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*. L'abbé écrit : « Décès de mon bon curé Apertet ».

2374 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 44, 1^{er} novembre 1918, p. 426. Il s'agit d'une lettre adressée par l'abbé au curé de Duingt, le 11 octobre.

2375 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*. Évoquant ses relations tendues avec Mogenet, il écrit dans ses souvenirs : « D'où, à mon retour du front, volonté d'être trappiste. »

2376 *Ibid.*

2377 *Ibid.*

2378 *Ibid.* Mgr Clavel écrit que l'évêque lui déclare : « Ah ! comme je vous comprends, me dit-il, si j'avais vingt ans de moins... comme je vous soutiendrais ! ».

2379 *Ordo*, année 1920.

2380 *Ordo*, année 1921. C'est en juillet 1925 que Mgr de La Villerabel le nomme chanoine honoraire de la cathédrale.

2381 Il est intéressant de souligner que le chanoine Clavel disparaît totalement des souvenirs des témoins, comme des archives, pendant la guerre. Dans les souvenirs des militants, il cède la place à l'abbé Camille Folliet. De tous les témoignages recueillis auprès de personnes ayant joué un rôle pendant la guerre, à aucun moment, l'abbé Clavel n'est évoqué, pourtant il l'est très largement pour son action jusqu'en 1940. Pourquoi cette « disparition », alors qu'il reste à la Maison du Peuple ? Est-il trop âgé pour jouer un rôle ? Est-il trop fidèle à Pétain, pour ne pas juger avec parcimonie la situation ?

2382 En septembre 1914, pour faire face à la désorganisation, il est nommé « auxiliaire » à Sallanches. En 1916, il est nommé à la cure de Boège, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1944.

2383 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 5. Lettre de Lalanne à Mgr de La Villerabel, 28 juillet 1928.

« mutiler »²³⁸⁴ grandement ; pourtant, c'est bien par la contradiction et l'apprentissage de la prise de parole en public, qu'il forme ses jeunes à la défense religieuse²³⁸⁵ et à l'action sociale. N'est-il pas l'un des instigateurs de la « Légion civique » en 1924 ? Il veut former une élite, terme qui revient souvent dans les articles qu'il consacre aux jeunes, mais il ne fait que répondre aux attentes du groupement pour qui « la formation reste la raison d'être de l'association »²³⁸⁶. Immanquablement, le chanoine Clavel a marqué toute une génération de militants. Sans doute, a-t-il éveillé des consciences, et les a ensuite aidé à poursuivre leur travail. Il a probablement été influencé par l'abbé Thellier de Poncheville²³⁸⁷, brillant orateur et contradicteur, mais aussi par l'abbé Desgranges, son ami. Il faut ajouter que la jeunesse catholique diocésaine a eu de bons présidents, plein de dynamisme, de zèle et prêts à beaucoup pour mener à bien la mission pour laquelle ils ont été élus. Clavel joint à cette activité de la jeunesse des actions sociales, comme le restaurant populaire en 1920, à la Maison du Peuple²³⁸⁸ ; ou encore les semaines rurales. Le chanoine Clavel rappelle qu'il a réussi, à force d'efforts, à « ralli[er] certains éléments défiants du clergé au terrain d'union »²³⁸⁹ sur lequel il a replacé la jeunesse catholique, c'est-à-dire « en dehors et au-dessus de la politique ». Dans sa lettre adressée à l'évêque, mais non envoyée, il rappelle que la jeunesse catholique avait été orientée « nettement et ouvertement Action française »²³⁹⁰ par les chanoines Vicquéry et Lachenal. Il estime également qu'en 1919, elle était, en France, « l'une des plus divisées par l'Action française »²³⁹¹. Cela rejoint les propos d'Alain-René Michel qui rappelle qu'il y a des « adeptes du nationalisme intégral parmi les responsables locaux »²³⁹², et que l'Action française peut exercer une influence sur les jeunes, et donc sur le recrutement de l'ACJF. Le chanoine Clavel estime qu'il lui a fallu « payer par une inlassable campagne d'attaques de toutes sortes, de démarches faites auprès de Mgr Campistron, et ensuite plus adroitement auprès de [Mgr de La Villerabel], de tentatives de divisions de la

2384 Entretien avec le chanoine Berthoud.

2385 En 1931, il organise « le concours d'éloquence » (*Floraisons des Alpes*, janvier 1931, p. 1410), où chaque candidat doit s'exprimer sur un sujet imposé. Il fait des remarques pertinentes à tous, les prenant à part pour leur dire leur point faible. Certains, comme André Fumex, se souviendront de ces remontrances lors de leur préparation de discours bien plus tard. Entretien avec André Fumex, 25 novembre 2003.

2386 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 31.

2387 1875-1956.

2388 Il s'agit du bâtiment où sont regroupées les différentes œuvres diocésaines.

2389 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n°1. Lettre adressée à Mgr de La Villerabel, 23 mai 1927. Elle n'a pas été envoyée.

2390 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre adressée à Mgr de La Villerabel, 23 mai 1927. Elle n'a pas été envoyée.

2391 *Ibid.*

2392 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 86.

jeunesse catholique, de perfides calomnies, d'oppositions de toutes sortes »²³⁹³ le fait de n'avoir pas suivi l'orientation donnée par ses prédécesseurs. Il est vrai qu'après la mort du chanoine Lachenal (1920), l'orientation sociale et syndicale se fait très nettement ressentir aux travers des articles de la *Jeunesse catholique*²³⁹⁴. L'action de l'aumônier n'est pas isolée, elle s'inscrit dans un mouvement national. Pour Alain-René Michel, « l'ACJF n'a pas attendu la conjoncture particulière du milieu des années 1920 pour prendre conscience de ce danger ; dès les premières années de l'après-guerre, alors qu'elle se reconstitue et que du fait de la disparition du Sillon elle se trouve seule face au mouvement royaliste, elle n'hésite pas à s'en prendre à l'Action française de façon plus ou moins voilée »²³⁹⁵.

b. Les premières réunions

La première réunion de membres de la jeunesse catholique tenue après la guerre a lieu à Thônes, en juillet 1919. Le chanoine Lachenal et son adjoint l'abbé Clavel sont présents. Paul Taponnier n'est pas évoqué, il n'est donc plus président, mais depuis quand ? Nous savons que le 29 mai 1918 il adresse une lettre à Mgr Campistron. Dans cette dernière, il écrit qu'il est « un vieux soldat » et qu'il serait bon de « songer à l'avenir et [de] ne pas laisser tomber le fruit de tant d'efforts », c'est pourquoi il estime qu'il « faut passer à d'autres, plus jeunes, le drapeau de l'ACJF »²³⁹⁶. Il demande à l'Ordinaire de « songer [à] passer à un jeune Savoyard la présidence de notre ACJF »²³⁹⁷. Ce dernier « animé de l'ardeur généreux du bel âge [...] pourra, dès maintenant commencer le grand labeur des bonnes semences pour ne point retarder les fécondes moissons, tandis que nous, les vétérans, malgré les fatigues, les souffrances, les ennuis, avec l'aide de Dieu, continueront le combat, nous traverserons dans l'accomplissement du Devoir la consolation dans nos peines et la force dans nos luttes »²³⁹⁸. Taponnier remet sans doute ce qui peut être considérée comme une démission pour plusieurs raisons. Il est bientôt atteint par la limite d'âge. Ensuite, il ne sait pas quand va se terminer ce conflit qui dure depuis quatre ans, mais surtout il ne sait pas s'il va en revenir. Il devient donc nécessaire de donner la responsabilité à un jeune, qui, plus est, se trouve encore sur le territoire diocésain. Sans doute Mgr Campistron accepte-t-il cette démission et pense-t-il à un

2393 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre adressée à Mgr de La Villerabel, 23 mai 1927. Elle n'a pas été envoyée.

2394 L'ACJF suit également cette orientation sous la présidence de Souriac (1913-1922), Flory (1922-1926).

2395 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 88.

2396 ADHS, 52 J 3, journal de campagne n° 11. Mercredi 29 mai 1918.

2397 *Ibid.*

2398 *Ibid.*

remplaçant. Nous sommes ici dans une période de « flottement ». Nous ne savons pas exactement ce qui se passe entre mai 1918 et juillet 1919²³⁹⁹. Même si cela est quasi impossible, nous pouvons nous demander si l'aumônier n'exerce pas par intérim la fonction de président ? Nous pouvons nous demander si l'association vit encore réellement ou si son existence n'est que théorique ? Une chose est certaine, l'association est fortement désorganisée par la guerre. Nous n'avons pas retrouvé d'articles ou de documents décrivant l'activité d'un ou de plusieurs groupes au cours du conflit. Il semblerait donc qu'elle existe théoriquement : il doit encore y avoir des liens entre les jeunes restés au pays, les groupes restent constitués, mais uniquement sur le papier. Cependant, le dynamisme rencontré à la veille de la guerre, et le maintien de liens entre le président et l'association, n'est sans doute pas étranger à la reprise rapide des activités. Il semble que, jusqu'en juillet 1919, l'association soit « dans une improvisation hâtive soutenue par les efforts acharnés de quelques personnalités »²⁴⁰⁰. Qui sont ces personnalités ? Sans doute y a-t-il le chanoine Lachenal et son adjoint, l'abbé Clavel ; mais, parmi les laïcs, qui prend part à la réorganisation ? Nous n'avons aucune indication, cependant il est possible de penser que Joseph Pinget et François Bergoënd²⁴⁰¹ reprennent leurs activités.

Malgré l'urgence des travaux des champs, ce sont près de deux cents jeunes qui prennent place à cette première réunion d'après-guerre, qui se tient à Thônes. Faut-il percevoir dans ce choix le fruit du hasard, ou est-ce parce que les groupes de la vallée connaissaient un essor important avant la guerre, et que ces paroisses sont connues pour être ferventes ? Dans le compte-rendu qu'elle consacre à cette journée, la *Revue du Diocèse d'Annecy* souligne que « la Vallée s'est montrée digne de sa vieille réputation, et toutes les paroisses ont répondu présent, dès qu'il s'agit de l'œuvre de Dieu »²⁴⁰². Cette réunion se déroule en juillet, alors que toutes les autres n'auront lieu qu'à partir d'octobre. Est-elle un test destiné à percevoir si la reconstitution sera possible ou non ? La guerre aurait pu marquer un coup d'arrêt définitif à ce mouvement, mais il n'en est rien.

C'est ici, à Thônes, qu'apparaît pour la première fois François de Menthon²⁴⁰³, un inconnu pour beaucoup²⁴⁰⁴. Il n'est pas encore élu président de la jeunesse catholique, mais il en

2399 Les archives diocésaines ayant disparu, il nous est impossible de dire comment se passe la réorganisation du mouvement.

2400 *Jeunesse catholique*, n° 9, 1^{er} septembre 1920.

2401 Il s'agit du frère de Fabien Bergoënd, second président du mouvement en Haute-Savoie.

2402 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, 25 juillet 1919, p. 295.

2403 Nous n'avons pas pu accéder à ses archives personnelles déposées aux Archives départementales de la Haute-Savoie, puisqu'elles sont encore en cours de classement.

occupe déjà plus ou moins la fonction. Présentons rapidement celui qui joue un rôle important pour l'histoire de l'ACJF dans le diocèse, mais encore bien plus pour l'histoire au niveau national. Né en 1900, à Montmirey-la-Ville, dans le Jura, d'une vieille famille de la noblesse savoyarde, François de Menthon milite à partir de 1917 à l'ACJF. Il entre dans le groupe Saint-Louis de Gonzague, à Dijon²⁴⁰⁵, dont il prend la présidence en 1918²⁴⁰⁶. En 1917, sa rencontre avec Charles Flory n'est pas sans effet sur son engagement futur ; le gendre de Blondel l'incite à s'engager davantage dans l'association²⁴⁰⁷. Quittant Dijon pour poursuivre ses études de droit à Paris, il quitte le groupe. C'est alors – sans doute – qu'il revient en Haute-Savoie, où il rencontre l'abbé Clavel, et se joint à lui pour reconstruire l'union diocésaine fortement ébranlée par la guerre²⁴⁰⁸. Probablement Clavel a-t-il perçu les capacités de Menthon pour exercer les fonctions de président, même si ses obligations militaires et ses études le tiendront éloignés du diocèse ? D'ailleurs, en 1923, le chanoine Clavel s'adressant à Mgr de La Villerabel lui demande si une présidence effective peut se faire à distance²⁴⁰⁹. Quoiqu'il en soit, Menthon occupe sa fonction jusqu'en 1925. C'est à cette période qu'il entre rue d'Assas pour occuper une place importante dans l'histoire des mouvements d'action catholique.

L'étape thônaine est d'importance, puisque c'est ici que « l'Union Départementale est reconstituée »²⁴¹⁰, même si de nombreux efforts sont encore à fournir. Thônes pose les bases sur lesquelles l'association reprendra son rôle d'avant 1914. Alors que le mouvement affirme « sa volonté de reprendre l'action, elle commenc[e] sa propagande »²⁴¹¹ puisque, jusqu'à la fin de l'année 1919, ce sont neuf réunions cantonales qui sont organisées posant ainsi les jalons de la reconstruction du groupement. Dans un brillant exposé, Menthon rappelle « les tristesses de la guerre, la vaillance des Savoyards et dit, avec beaucoup d'à-propos, que tant de sang, tant de larmes et tant de courage ne doit pas être perdu pour la jeunesse nouvelle »²⁴¹². Il souligne également que « la France est sortie glorieuse de ses épreuves, mais

2404 Militant MRP, résistant de la première heure, il sera ministre de la Justice à la Libération et représentant de la France au procès de Nuremberg.

2405 L. DUCERF, *François de Menthon...*, op. cit., p. 28.

2406 *Ibid.*

2407 *Ibid.*

2408 Pourquoi revient-il alors en Haute-Savoie ? Est-ce suite à l'admiration qu'il porte à son père ? Il semble rejeter la famille de sa mère. Comment connaît-il l'abbé Clavel ? Est-ce par le jeu de relations avec l'aumônier de son groupe de Dijon, est-ce par le biais de son parent, Antoine de Menthon ? Il est assez surprenant qu'il prenne la présidence du groupe diocésain sans jamais y avoir milité.

2409 ADA. 1 D 21. Correspondance de Mgr de La Villerabel. Lettre de l'abbé Clavel, 22 septembre 1923.

2410 *Jeunesse catholique*, n° 9, 1^{er} septembre 1920.

2411 *Ibid.*

2412 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, 25 juillet 1919, p. 295.

[qu']il faut retremper toutes les énergies dans les mérites [des] héros et se mettre courageusement au travail »²⁴¹³.

Il est évident que l'organisation d'une réunion cantonale ne permet pas la constitution immédiate des groupes. Dans son bilan de la première année d'existence de la nouvelle ACJF, Menthon rappelle que « naturellement presque partout il n'existait rien, notre passage n'allait pas immédiatement faire surgir des groupes »²⁴¹⁴, car ces derniers ne poussent pas en « une nuit comme [des] champignon[s] »²⁴¹⁵. Tel est le cas du groupe de Thônes, qui est le « frère cadet des groupes de la vallée » puisque crée en 1919, suite à un appel lancé en novembre²⁴¹⁶. Il devient ensuite nécessaire d'organiser un lien entre les groupes et le comité diocésain. Il faut qu'il y ait un ciment, un liant sinon toutes tentatives seraient vouées à l'échec. Utilisant là l'exemple du maçon, nous pourrions dire qu' il ne sert à rien de poser côte à côte des pierres si aucun ciment ne les lient entre elles. Dans le cas présent, le liant est l'amitié, qui sera à la base de l'unité de l'organisation. C'est un point qui est souvent développé dans les premières réunions, soit par Menthon, soit par Clavel.

Les anciens militants, grandement mûris par l'expérience des tranchées, ne sont pas forcément enclins à reprendre leurs activités au sein du mouvement. C'est probablement une des explications du temps mis dans certaines paroisses pour réorganiser un groupe. Le responsable des Villards-sur-Thônes mentionne que les anciens « si vaillants devant l'ennemi ont déserté à l'arrière »²⁴¹⁷. Ce point de vue est également partagé par Pierre Veyrat-Delachenal, responsable du groupe de Manigod, qui déclare que « beaucoup de camarades de retour du front se sont cachés derrière leur titre de "Poilu" et s'en sont servi comme de paravent pour se dispenser de reprendre leur place parmi nous »²⁴¹⁸. La reconstitution des groupes devient alors « dure et laborieuse »²⁴¹⁹. Cependant tous les anciens combattants ne se détournent pas de leur activité passée et certains, malgré une infirmité et des charges de famille, poursuivent leur engagement. Tel est le cas du groupe de Vallières, qui, fondé en 1912, au lendemain d'une mission, connaît son apogée à la veille de la guerre²⁴²⁰. Le

2413 *Ibid.*

2414 *Jeunesse catholique*, n° 8, août 1920.

2415 *Ibid.*, n° 11, novembre 1920.

2416 *Ibid.* Rapport de Louis Bozon sur le groupe de Thônes.

2417 *Ibid.*, n° 25, décembre 1921.

2418 *Ibid.*, n° 11, novembre 1920.

2419 *Ibid.*

2420 *Ibid.*, n° 27, février 1922.

président mutilé et père de cinq enfants, continue à s'occuper de ce groupement, dont la moitié des anciens sont des poilus²⁴²¹.

À Sallanches, le 31 août 1919, c'est Jean Calliès, déjà présenté comme président de l'arrondissement d'Annecy, qui expose « les buts, la nécessité de l'organisation » de la Jeunesse Catholique²⁴²². Il cède la parole au chanoine Lachenal, qui rappelle que les sacrifices des camarades ne doivent pas rester vains, et qu'il est nécessaire de reconstituer les groupes. Le curé de Sallanches fait siens ces propos et « annonce la reconstitution des groupements cantonaux et paroissiaux de Sallanches », ajoutant qu'une « prochaine réunion consacrerait cette organisation »²⁴²³. Le même jour, un succès semblable est rencontré par François de Menthon et l'abbé Clavel à Frangy, où ils évoquent également la reconstitution des groupes et où tous les jeunes venus de l'archiprêtré se déclarent « prêts à agir pour l'ACJF »²⁴²⁴. Le 7 septembre, c'est au tour des paroisses environnantes d'Annecy de se réunir en présence de François de Menthon. Ce dernier « fait appel au dévouement des jeunes » en leur expliquant « ce que doivent être les groupes paroissiaux de jeunesse catholique, et comment[ant] la devise de l'Association : Piété, étude, action »²⁴²⁵. Il cède ensuite la parole à l'abbé Thellier de Poncheville qui « avec tout [le] charme habituel de sa parole, insiste sur l'énergie que doivent acquérir au groupe les membres de la jeunesse catholique », et « il montre l'importance de la formation de personnalité, la nécessité du perfectionnement individuel de chaque pièce de "l'armature sur laquelle on doit demain reconstruire la France" »²⁴²⁶. Une nouvelle fois, la réunion semble porter ses fruits, puisque plusieurs groupes paroissiaux reconstitués commencent leurs réunions d'études. Le dimanche suivant, c'est l'archiprêtré de Thorens qui reçoit François de Menthon²⁴²⁷. Le 21 septembre, les archiprêtrés de Vaulx et de Seyssel ont aussi leurs réunions²⁴²⁸, tout comme celui de Taninges qui reçoit le 5 octobre, François de Menthon et le chanoine Lachenal²⁴²⁹. La réunion de Cruseilles, tenue le 19 octobre, montre que des groupes se sont reconstitués, tel est le cas de

2421 *Ibid.*

2422 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 5 septembre 1919, p. 348.

2423 *Ibid.*

2424 *Ibid.*, p. 349.

2425 *Ibid.*, n° 38, 19 septembre 1919, p. 368.

2426 *Ibid.*

2427 *Ibid.*

2428 *Ibid.*, n° 39, 26 septembre 1919, p. 377.

2429 *Ibid.*, n° 41, 10 octobre 1919, p. 397. Il est intéressant de souligner que François de Menthon est présenté comme « président de l'Union Diocésaine de l'ACJF ».

celui de Menthonnex-en-Bornes²⁴³⁰ qui se réunit deux fois par semaine²⁴³¹, et dont « les comptes-rendus [...] sont rédigés avec soin par le secrétaire [et] reliés, ils forment des volumes manuscrits précieux que les jeunes gens aiment à conserver et à relire »²⁴³². Les réunions suivies par une vingtaine de membres, se composent de « leçons de chant, documentations agricoles et programme des études des plus varié »²⁴³³.

Il apparaît donc qu'à la fin de l'année 1919, un certain nombre de groupes sont reconstitués, répondant ainsi à l'appel lancé par François de Menthon²⁴³⁴. En 1920, afin de pouvoir mieux lier et coordonner les actions, un nouveau bulletin prend place dans les publications diocésaines. *Jeunesse Catholique* « sera un trait d'union entre les groupes, un bon outil d'apostolat et un instrument de travail pour les cercles d'études »²⁴³⁵, comme l'était, en son temps, *La Voix des Alpes*. Sans doute le fait de créer un nouveau journal montre qu'un dynamisme est perceptible, et que, pour le faire éclore un peu plus, il est nécessaire de l'encourager. *Jeunesse Catholique* permet de répertorier toutes les actions menées dans les paroisses par les groupes déjà reconstitués, et donc de motiver les autres membres. Cette initiative engage aussi une certaine somme d'argent, il faut donc que les dirigeants estiment avoir suffisamment d'abonnés potentiels pour lancer le projet. Rappelons que les deux premières publications s'étaient soldées par un échec : *Le Soc*, n'ayant duré que deux ans, et *La Voix des Alpes* trois ans. Pour cette dernière, nous ne savons d'ailleurs pas exactement pourquoi elle cesse brusquement en 1913.

c. La remise en marche

Afin de permettre la résurgence des groupes, un congrès départemental se tient à La Roche-sur-Foron, le 7 mars 1920. Il marque le véritable point de départ de la reprise des activités de l'Union. Soulignons qu'au niveau national, 1920 est l'année de la remise sur pied de l'ACJF²⁴³⁶. Malgré les grèves de cheminots, quelques jours plus tôt, et un temps peu clément, ce sont près de huit cents jeunes, venant de soixante-quinze paroisses, qui sont présents à cette

2430 *Ibid.*, n° 12, 24 octobre 1919, p. 416. Il est à noter que la section de la Ligue des femmes françaises est également dynamique, puisqu'à la réunion d'archiprêtré elle présente un rapport détaillé de son activité qui montre un important travail. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 52, 26 décembre 1924, p. 512.

2431 *Ibid.*, n° 12, 24 octobre 1919, p. 416.

2432 *Ibid.*

2433 *Ibid.*

2434 Au niveau national, Alain-René Michel estime qu'en décembre 1919, l'ACJF compte environ 60 000 membres. À la veille de la guerre, elle en comptait entre 140 000 et 150 000, répartis dans plus de 3 400 groupes. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 34.

2435 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 23 janvier 1920, p. 35.

2436 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 39.

première grande rencontre d'après-guerre. La séance s'ouvre en présence de Souriac, président général de l'ACJF et de Mgr Campistron, qui dit « sa joie de cette renaissance de la Jeunesse catholique savoyarde », et « son espérance sur l'avenir de son diocèse dans les œuvres de jeunesse »²⁴³⁷. D'autres orateurs interviennent tels le comte Henri de Menthon, député de Haute-Saône et père de François, ou encore le député haut-savoyard Perrolaz²⁴³⁸. Cette réunion, « véritable triomphe pour la cause catholique »²⁴³⁹, a plusieurs finalités : l'élection du comité directeur, le choix des directives pour la rénovation du mouvement et la réorganisation de la pyramide organisationnelle, qui s'accompagne de la révision des délais et des types de rencontres.

Le comité directeur est élu sans grande surprise, reprenant le comité provisoire. François de Menthon devient président, il est aidé dans cette fonction par ses quatre vice-présidents, représentant les arrondissements du diocèse. Parmi ces derniers, se trouve un ancien, Joseph Pinget, l'ami fidèle de Tapponnier. Il y a également François Bergoënd, le frère de Fabien, et ancien supérieur de l'abbé Clavel dans les tranchées. Pour Bonneville et Annecy, ce sont respectivement Pierre Guy et Jean Calliès qui occupent les fonctions de président de l'arrondissement²⁴⁴⁰. Clavel estime *a posteriori* que Bergoënd est trop « âgé pour rayonner », Guy ne peut jouer un grand rôle puisqu'il part rapidement à Grenoble, enfin Pinget, notaire et maire de Cruseilles, ne peut s'occuper pleinement de sa charge de vice-président de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois. Mais leur action ne doit pas être dévalorisée ou minimisée pour autant, puisqu'ils posent les bases de la renaissance du groupement. Il y a également un trésorier (Alexandre Mugnier), un secrétaire (Léon Deloche) et un secrétaire-adjoint, auxquels s'ajoutent deux membres adjoints. Enfin, deux présidents cantonaux sont présents au comité, alors que les huit autres sont adjoints. Ce chiffre des présidents par canton, montre qu'en mars 1920, ils ne sont que dix à être organisés, soit à peine un tiers de l'ensemble cantonal. Ce sont, au maximum, mille jeunes qui sont dévoués à l'Union diocésaine²⁴⁴¹. Cinquante-sept groupes sont rattachés à l'Union diocésaine parmi lesquels dix-

2437 *Jeunesse Catholique*, n° 2, mars 1920.

2438 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 19 mars 1920, p. 130.

2439 *Ibid.*

2440 *Ibid.*, n° 4, 23 janvier 1920, p. 35. En janvier 1920, Guy, Bergoënd et Calliès sont déjà présentés comme vice-présidents de leurs arrondissements respectifs.

2441 *Jeunesse Catholique*, n° 2, mars 1920. Le terme de maximum est utilisé par l'auteur du compte-rendu du congrès.

neuf sont affiliés à l'ACJF de Paris²⁴⁴². Il faut attendre 1924-1925 pour retrouver les chiffres de 1914.

C'est également lors de ce congrès que sont données les nouvelles directives à prendre pour faire évoluer l'association. Il est alors décidé de tenir des réunions partout là où elles n'ont pas pu avoir lieu en octobre, c'est-à-dire à Viry, Samoëns et Cluses²⁴⁴³. Il est ensuite à désirer que ces réunions soient soigneusement préparées et qu'elles donnent immédiatement naissance à des organisations cantonales qui se superposent aux groupements paroissiaux²⁴⁴⁴. Ces organisations cantonales sont le pivot de l'organisation, car c'est sur le président cantonal que reposent de nombreuses responsabilités. Il doit constamment se tenir informé des activités des groupes paroissiaux, en même temps qu'il fait le lien avec le comité diocésain. Il doit préparer le terrain là où rien n'existe. C'est l'une des pièces maîtresses de la nouvelle organisation de l'Union Diocésaine²⁴⁴⁵. La mise en place des comités d'archiprêtres constituera une seconde étape. Les retraites fermées sont réorganisées, elles ont lieu une fois par an dans chacun des quatre arrondissements. Elles sont sans doute l'un des ferments de la réussite du mouvement, car elles participent à la formation d'une élite tant voulue par les dirigeants.

Cette rencontre permet également de poser définitivement la nomenclature du nouveau journal. Il devra comporter des chroniques agricole et / ou sociale, d'autres s'intéressant aux groupes ainsi qu'une rubrique générale de l'ACJF. Chaque numéro comportera aussi un mot d'ordre signé du président. L'étude n'est pas omise puisqu'une rubrique lui est entièrement consacrée. C'est ici que les membres trouvent les bibliographies et les plans d'études nécessaires à leurs cercles d'études. Ces derniers constituent d'ailleurs la pièce maîtresse de la formation des militants et, en 1924, Victor Bucaille, vice-président national de l'ACJF pendant la guerre, les présente comme « la base de l'ACJF »²⁴⁴⁶. Enfin, le comité espère la mise en place d'un « service de location des films pour les cinémas catholiques et un service

2442 *Ibid.*, n° 3, avril 1920. Ces groupes sont : Saint-Maurice d'Annecy, Seynod, Boège, Habère-Poche, Bonneville, Cruseilles, Ballaison, Évian, Grand-Bornand, La Clusaz, Entremont, Saint-Jorioz, Sallanches, Samoëns, Sixt, Taninges, Manigod, Les Villards-sur-Thônes et Thonon. Il est intéressant de relever que onze sont des centres d'archiprêtres (ceux qui sont soulignés). Il faut également remarquer que cinq paroisses (en italique) dépendent du haut de la vallée de Thônes.

Rappelons également que l'affiliation de quelques membres à l'ACJF permet au groupe d'être affilié au mouvement.

2443 *Jeunesse Catholique*, n° 2, mars 1920.

2444 *Ibid.*

2445 Avant la guerre de 1914, la pièce maîtresse de l'organisation était plutôt constituée par le président d'arrondissement. Sans doute les militants se sont rendus compte que le président d'arrondissement ne pouvait pas être aussi présent que le président cantonal, de plus il connaît moins bien le secteur, d'où la création des présidents cantonaux.

2446 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 32.

de renseignements pour le théâtre »²⁴⁴⁷. C'est donc toute une nouvelle organisation qui prend ainsi naissance en 1920, mais elle ne part pas de rien puisqu'elle est déjà riche de son expérience antérieure à la guerre. L'année 1920 est tout entière destinée à achever la renaissance des groupes, afin que la vie de l'association puisse repartir comme avant. En janvier 1921, l'Union Diocésaine est heureuse d'annoncer que cinq comités d'archiprêtres sont constitués²⁴⁴⁸.

À cette date, l'action des membres est également orientée vers l'action sociale et syndicale, relayée par le journal *Le Réveil Social Savoyard*. Le secrétaire de la Fédération du Sud-Est des Syndicats chrétiens, Maurice Guérin, vient à la Maison du Peuple pour y donner une conférence. Le second vœu émis par le congrès le 28 mars 1921²⁴⁴⁹, porte sur l'urgence de l'action syndicale et ouvrière²⁴⁵⁰. Les cercles d'études doivent préparer leurs membres à cette question et il est à souhaiter que dans toutes les communes « soient constitués un syndicat ouvrier lié à la CFTC, toute jeune²⁴⁵¹, et un syndicat agricole à l'Union centrale des agriculteurs de France »²⁴⁵². Le premier souhait, développé par Marcel Prélôt du comité central²⁴⁵³, est de voir la formation d'une « élite fortement chrétienne et agissante »²⁴⁵⁴. Mgr Campistron y associe la volonté de voir la constitution de groupe dans chaque paroisse²⁴⁵⁵. C'est au cours de ce même congrès qu'il est décidé d'organiser dans le diocèse une semaine rurale²⁴⁵⁶. Ce sont là des thèmes qui préparent le terrain aux œuvres spécialisées qui arrivent à la fin de la décennie.

Lors de ce second congrès (1921), François de Menthon, permissionnaire²⁴⁵⁷, rappelle que l'organisation est encore un point urgent. C'est pourquoi il présente les statuts de l'Union

2447 *Jeunesse Catholique*, n° 2, mars 1920.

2448 Vaulx, Cruseilles, Thônes, Grand-Bornand, Marcellaz. *Jeunesse catholique*, n° 14, janvier 1921.

2449 Le congrès se tient à La Roche-sur-Foron en présence de Marcel Prélôt, délégué de l'ACJF, et du RP Emonet. Il regroupe près de 800 jeunes, venant de 80 paroisses. *Jeunesse catholique*, n° 25, mars 1921. Le choix de La Roche-sur-Foron provient du fait que c'est l'un des points les plus centraux du département qui est aussi pourvu d'une gare.

2450 *Jeunesse catholique*, n° 16, avril 1921.

2451 Elle est fondée en décembre 1919.

2452 *Jeunesse catholique*, n° 16, avril 1921.

2453 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 8 avril 1921, p. 151. Soulignons également la présence de l'abbé Émonet, aumônier de la jeunesse catholique de Marseille. Il aide la CFTC et oriente ses groupes vers la spécialisation à la fin de la décennie.

2454 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 8 avril 1921, p. 151.

2455 *Jeunesse catholique*, n° 16, avril 1921.

2456 Une semaine rurale a été organisée, en 1921, à la trappe de Notre-Dame des Dombes. Ayant rencontré un vif succès parmi les participants diocésains, il est décidé d'instaurer ce genre de manifestation dans le diocèse. Le terme de semaine est inexact au début puisqu'il s'agit en fait de deux jours. La Semaine rurale devient un élément important des activités de la jeunesse catholique surtout à partir de la spécialisation. Le principe de la semaine rurale est lancé en 1911-1912, à Lyon, sur une initiative de la *Chronique sociale de France*. *Jeunesse catholique*, n° 32, juillet 1922.

2457 Il est incorporé en 1920 au 104^e Régiment d'Infanterie.

Diocésaine (UD) qui sont approuvés lors de ce congrès. L'article premier rappelle que l'UD est affiliée à l'ACJF et qu'elle a pour but de « promouvoir des groupes paroissiaux de jeunesse catholique en vue de la formation d'une élite parmi les jeunes catholiques »²⁴⁵⁸. Pour ce faire, il est nécessaire de « développer l'éducation et l'instruction populaires, morales, intellectuelles, civiques et sociales des membres de ses groupes par des cercles d'études, conférences, réunions, séances de jeux ou de théâtre »²⁴⁵⁹ et c'est pourquoi il est nécessaire de « créer [...] une amitié, une organisation, une élite »²⁴⁶⁰ en reliant les groupes entre eux dans l'UD. Tout cela est fait en vue de « rattacher cette union de groupes à l'organisation nationale de l'ACJF »²⁴⁶¹. Soulignons cependant que l'association ne fait sa déclaration à la préfecture qu'en janvier 1925²⁴⁶². Faut-il donc voir dans cette date la fin de la reconstruction et le début de la construction nouvelle de l'association ?

En mars 1920, il est décidé de tenir annuellement un congrès par arrondissement et deux sessions au printemps et à l'automne pour les comités d'archiprêtres²⁴⁶³. Le congrès départemental devient alors biennal²⁴⁶⁴. Il semble qu'en 1921, l'organisation soit établie correctement et que les activités puissent reprendre correctement. Le départ de Marcel Ritz a probablement légèrement défavorisé l'élan du mouvement. Ce dernier, vice-président du groupe de Cruseilles, s'est beaucoup investi dans la reprise d'activités du mouvement. Auteur de plusieurs articles dans *La Jeunesse catholique*, il est également le président de la Maison du Peuple²⁴⁶⁵. Le chanoine Clavel écrit à propos de ce départ, qu'il « a privé le diocèse d'un élément excellent, sur qui [il] fondai[t] beaucoup d'espoir »²⁴⁶⁶. Il est vrai que Ritz a beaucoup œuvré pour l'association surtout après le départ de François de Menthon au service militaire²⁴⁶⁷. Nous pouvons nous demander si ces deux absences ne profitent pas à Clavel

2458 *Statuts de l'Union Diocésaine de la Jeunesse catholique de la Haute-Savoie*, article 1^{er}.

2459 *Ibid.*

2460 *Ibid.*

2461 *Ibid.*

2462 ADHS, 4 M 58. Déclaration n° 134.

2463 *Jeunesse catholique*, n° 16, avril 1921.

2464 *Ibid.*

2465 *Ibid.*

2466 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

2467 En décembre 1920, *Jeunesse Catholique* publie une lettre de démission de François de Menthon. Rapidement un article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* intervient en rappelant qu'il ne faut pas tenir compte de cette lettre qui a été refusée par Mgr Campistron. En effet, François de Menthon appelé sous les drapeaux en octobre 1920, adresse sa démission de président à l'évêque, car il juge la situation difficile. Les groupements étant en pleine renaissance, il juge opportun d'avoir un président à demeure, et il est conscient que ses obligations militaires l'empêchent d'être présent de façon régulière. C'est donc « sur le désir formel de Mgr l'Évêque le priant de garder la présidence en en remplissant effectivement les fonctions dans la mesure du possible [que] M. François de Menthon reste président de l'UD de JC ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 17 décembre 1920, p. 478-479.

pour accroître son rôle sur les membres et sur l'organisation du mouvement, même s'il doit constamment rendre des comptes à l'évêque.

À partir de 1922, nous pouvons estimer que la jeunesse catholique est reformée et connaît un succès qui va grandissant jusqu'à la veille de la guerre. Elle bénéficie également de l'appui du nouvel évêque qui encourage fortement toutes les œuvres, principalement celles de la jeunesse en qui il met beaucoup d'espoirs.

En octobre 1922, il adresse à son clergé une lettre sur les œuvres. Il se réjouit de leur présence et de leur action dans le diocèse, en réaffirmant que l'Église « doit être militante ici-bas »²⁴⁶⁸ et que les prêtres doivent travailler pour les œuvres. Ces œuvres sont l'« efflorescence de la piété sacerdotale »²⁴⁶⁹ et « sont [...] nécessaires à la vitalité du peuple chrétien »²⁴⁷⁰, car c'est par elles que l'Église peut le mieux réunir ses enfants, exercer sur eux sa bienfaisante influence, soutenir, développer, intensifier – selon les milieux et les besoins – la vie surnaturelle que par la prière et les sacrements elle entretient en eux »²⁴⁷¹. Le 19 mars 1923, Mgr de La Villerabel adresse une lettre à l'abbé Clavel²⁴⁷², qui est publiée dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Après avoir souligné le « zèle »²⁴⁷³ de l'aumônier, l'évêque rappelle sa joie profonde à voir cette jeunesse aussi vivante et qui milite pour que la religion retrouve sa place dans la société. L'Ordinaire n'hésite pas à parler de « résurrection » car c'est « une aurore qui se lève sur [le] pays, une aube pleine d'espérance pour le jour à venir ! »²⁴⁷⁴ Il est enchanté de cette « reprise de vie »²⁴⁷⁵, mais il souhaite qu'elle soit plus « vigoureuse encore [et] plus générale »²⁴⁷⁶. Il poursuit en déclarant qu'il voudrait « la voir envahir toute [la] terre de Savoie – terre de foi, de générosité et de fidélité – et la voir fleurir, comme on voit au printemps se lever dans la plaine les belles espérances des moissons futures ! [il] voudrai[t] voir de toutes parts la Jeunesse accourir sous les « étendards de la sainte Croix » comme disait [...] saint François de Sales, s'y grouper partout à leur ombre, s'y préparer à ces inévitables combats de la vie dont la foi seule peut faire des victoires »²⁴⁷⁷.

2468 *Lettre circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse, sur les œuvres*, p. 6.

2469 *Ibid.*

2470 *Ibid.*

2471 *Ibid.*

2472 *Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy sur la reconstitution des groupes de l'ACJF dans le diocèse à M. l'abbé Clavel, aumônier diocésain*, Annecy, Abry, 6 pages.

2473 *Ibid.*, p. 1.

2474 *Ibid.*, p. 2.

2475 *Lettre circulaire de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé de son diocèse, sur les œuvres*, p. 3.

2476 *Ibid.*

2477 *Ibid.*

Il apparaît qu'à partir de 1923-1924, l'association réorganisée soit prospère, même si, de façon récurrente, elle rencontre des problèmes financiers²⁴⁷⁸. Le nouveau secrétaire de l'UD, Georges Tissot, rappelle que cent vingt-cinq groupes sont constitués – selon les directives de l'ACJF – et que d'autres sont à venir²⁴⁷⁹. Son organisation repose sur une base solide, dont l'échelle cantonale (ou d'archiprêtré) est le maillon essentiel. C'est probablement cette échelle intermédiaire qui est à l'origine du succès de l'association. Il semble donc que contrairement à la période précédant le conflit, une importance plus grande est apportée aux différentes échelles administratives : l'arrondissement, puis le canton et enfin la commune. La réunion diocésaine, devenue biennale, à partir de 1922, est grandement préparée par les congrès d'arrondissements, qui permettent tous les ans de dresser le bilan de la situation des groupes. Il est à noter également l'effort qui est fait pour attirer à la jeunesse catholique les adolescents. Ils sont invités à entrer dans les « avant-gardes », groupes qui tendent à se développer de plus en plus²⁴⁸⁰ et qui font partie de l'organisation de l'union. D'ailleurs, les statuts de l'UD rappellent qu'elle se compose de « groupes affiliés, de groupes stagiaires et des avant-gardes »²⁴⁸¹. Le comité encourage les paroisses à constituer des groupes d'avant-gardes, là où ceux de jeunesse catholique sont difficiles à implanter. Il apparaît également que les retraites fermées jouent un grand rôle dans le succès de l'ACJF. Pour le diocèse, elles connaissent un essor important en quelques années, en plus d'être des moments de réflexion religieuse, elles permettent une réflexion plus générale, notamment par ceux qui les prêchent et qui sont des jésuites. Leur installation à Trésum (Annecy) joue un « rôle important dans l'organisation de [l'] apostolat bien au-delà du diocèse »²⁴⁸².

Par l'encouragement de l'action sociale et syndicale²⁴⁸³, mais aussi par les semaines rurales, les groupes de l'ACJF savoyarde se préparent – sans vraiment le savoir – à la spécialisation qui intervient à la fin des années Vingt, alors que le président du mouvement est François de Menthon. Étudiant à Paris, il noue des liens avec le groupe de la rue d'Assas dont il devient un collaborateur à partir de 1924. Ses fonctions, auxquelles s'ajoutent ses études et sa vie

2478 Cette question était déjà évoquée par Paul Tapponnier en 1909. Cf. *supra*, p. 104.

2479 *Floraisons des Alpes*, octobre 1924, p. 272.

2480 Au moment de la spécialisation des mouvements, nous retrouvons le même phénomène d'attention particulière aux adolescent(e)s et même au pré adolescent(e)s, puisqu'ils constituent les recrues des années à venir. À la veille de la guerre, les avant-gardes deviennent les « âmes vaillantes ». Les jeunes filles auront également ce même type de mouvement.

2481 *Statuts de l'Union Diocésaine...*, *op. cit.*, article VI.

2482 Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

2483 *Jeunesse catholique*, n° 42, juillet-août 1923. Rappelons que Charles Flory, alors président de l'ACJF, lance la phrase devenue célèbre de « civiques parce que sociaux » qui donne une nouvelle orientation au mouvement.

familiale, l'empêchent de visiter fréquemment la Haute-Savoie. C'est pourquoi en 1925, il désigne le docteur Henri Voisin, un tourangeau installé depuis 1922 à Cruseilles²⁴⁸⁴, comme son successeur à la tête du mouvement diocésain²⁴⁸⁵. En septembre 1923, le problème de la présidence de Menthon est déjà évoqué. Libéré de ses obligations militaires, il s'adresse à Mgr de La Villerabel pour lui décrire sa situation. Il pourra venir dans le diocèse « un dimanche sur deux ou sur trois »²⁴⁸⁶ et demande à l'Ordinaire « quels sont les services qu'[il va] pouvoir [lui] rendre ? »²⁴⁸⁷. Il souligne qu'il ne veut « à aucun prix [s'] imposer », mais qu'il serait « très heureux de [se] donner à nouveau dans toute la mesure du possible [aux] jeunes de Haute-Savoie »²⁴⁸⁸. Menthon adresse un courrier semblable à l'abbé Clavel. Ce dernier, s'adressant à son évêque, se demande si cette présidence effective peut suffire puisque de nombreuses décisions sont à prendre au cours des réunions dominicales. D'après l'abbé, la vie de l'association aurait été « paralysée depuis trois ans [...] du fait de l'absence du président »²⁴⁸⁹. Sans doute est-il nécessaire de nuancer ces propos, puisque nous avons pu constater que les activités de l'association reprennent presque le cours d'avant-guerre. Cependant, il est exact qu'à partir du moment où le mouvement bénéficie d'un président à demeure, les réunions peuvent se multiplier, tout comme les rencontres ou les conférences... L'association peut ainsi avoir une activité encore plus intense, tout en profitant du travail réalisé antérieurement. En septembre 1923, l'abbé Clavel propose à la succession de Menthon, si toutefois ce dernier acceptait la présidence d'honneur (ce qui n'est réalisé qu'en 1925), Fernand Briffaux, originaire de Bonneville et ingénieur des Forces du Fier²⁴⁹⁰. Ce dernier appartenait au groupe de jeunesse catholique de Saint-Maurice, et lors de ses études à Grenoble, il participait au cercle des étudiants catholiques de la cité dauphinoise. À peine âgé de vingt-trois ans, il n'a pas l'habitude de la prise de parole en public. Il ne l'a prise que deux fois à Ugine, à l'occasion des « réunions constitutives du syndicat des métallurgistes, où d'ailleurs, il a fort bien réussi »²⁴⁹¹. Cependant l'aumônier préconise que pendant l'intervalle, « M. Pinget pourrait être pressenti pour faire le pont. Avantageusement comme dans le

2484 Il est probable que Pinget, maire et président de l'arrondissement de Saint-Julien, ait encouragé la candidature de Voisin.

2485 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Clavel à Mgr du Bois de La Villerabel, 6 janvier 1925. Clavel écrit : « j'ai reçu la lettre de Fr[ançois] de Menthon, qui donnera sa démission à Sallanches. Ses vœux se portent sur le docteur Voisin. Vous savez que c'est aussi mon désir ».

2486 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 2. Lettre de François de Menthon à Mgr du Bois de La Villerabel, 19 septembre 1923.

2487 *Ibid.*

2488 *Ibid.*

2489 *Ibid.* Lettre de l'abbé Clavel à Mgr du Bois de La Villerabel du 22 septembre 1923.

2490 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 2. Lettre de l'abbé Clavel à Mgr du Bois de La Villerabel du 22 septembre 1923.

2491 *Ibid.*

diocèse et étant encore vice-président départemental, son élection serait certaine et bien reçue »²⁴⁹². C'est de Dôle dans le Jura que l'évêque répond à l'abbé Clavel. Il est d'accord pour « amener [Menthon] à conclure lui-même que dans la période de réorganisation où nous sommes et où l'action doit s'intensifier, la situation d'un président à Paris est insuffisante.[...] Il faudrait qu'il accepte le titre de président honoraire »²⁴⁹³. L'évêque demande donc à l'aumônier de prévoir un jour pour « l'élection du nouveau président et du comité diocésain »²⁴⁹⁴. Finalement tout cela n'aboutit pas puisque Menthon reste président jusqu'en mars 1925 et Briffaux n'accèdera jamais à la présidence du mouvement, ni à aucune responsabilité dans le mouvement.

Jean-Marie Mayeur rappelle que « la bonne implantation paroissiale de ses jeunes et de ses anciens lui permet d'exercer une influence considérable au milieu des vicissitudes de la vie politique »²⁴⁹⁵. Il est vrai que dans le diocèse, cette implantation forte dans certaines paroisses, à laquelle s'ajoute la défense religieuse, permet la création en 1924 d'une Légion civique, destinée à faire bouclier contre les mesures du Cartel. De cette mobilisation, qui n'est pas propre au diocèse d'Annecy, mais qui d'une certaine façon y trouve un peu sa naissance, une nouvelle organisation catholique apparaît²⁴⁹⁶. Elle est présidée par le général de Castelnau²⁴⁹⁷, et si au départ les relations entre les deux associations sont bonnes, elles sont nettement moins cordiales après que le mouvement de Castelnau affirme un certain nationalisme et un conservatisme social²⁴⁹⁸.

Cette mobilisation aboutit à la création d'un nouvel organe de défense catholique, et il est presque paradoxal de constater que ce sont ces lois anticléricales de 1924 qui permettent à l'ACJF d'accélérer sa restauration²⁴⁹⁹. En janvier 1924, il est annoncé que le trait d'union

2492 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 2. Lettre de l'abbé Clavel à Mgr du Bois de La Villerabel du 22 septembre 1923.

2493 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr de La Villerabel à l'abbé Clavel. Château de Crissey, Dôle, 23 septembre 1923.

2494 *Ibid.*

2495 J.-M. MAYEUR, « L'Association de la Jeunesse Catholique Française », *Revue du Nord...*, *op. cit.*, p. 910.

2496 Corinne Bonafoux-Verrax a consacré sa thèse à la Fédération Nationale Catholique. Elle est publiée sous le titre *À la droite de Dieu, la Fédération Nationale Catholique, 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004, 658 p.

2497 Nous empruntons les renseignements biographiques suivants à Corinne Bonafoux, *À la droite de Dieu...*, *op. cit.*, p. 94-104. Édouard de Curières de Castelnau appartient à la vieille noblesse du Rouergue, dispersée et désargentée par la Révolution. Il naît en 1851. Il fait ses études dans un collège catholique avant d'intégrer Saint-Cyr en 1878. Peu après sa sortie de Saint-Cyr, il épouse Marie-Marthe de Mandegourg, qui lui donne huit enfants. Ancien combattant de 1870, il est toujours en activité en 1914, même s'il n'attache guère de sympathie à la République. À l'arrivée du général André au ministère de la Guerre, Castelnau fait partie des trois chefs de bureau de l'État-Major de l'armée à être renvoyés. Après avoir commandé le 37^e RI à Nancy, il est nommé général de Brigade en 1907 (Soissons), puis revient en 1910 à l'État-Major. En août 1914, avec la victoire du Grand Couronné de Nancy, il devient le « vainqueur de Nancy ». Une fois la paix revenue, il se présente à la députation dans l'Aveyron, où il est élu sur une liste Bloc National.

2498 J.-M. MAYEUR, « L'Association de la Jeunesse Catholique Française », *Revue du Nord...*, *op. cit.*, p. 911.

2499 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 40.

entre les groupes changera prochainement de nom : de *Jeunesse catholique* il passera à *Floraisons des Alpes*. Mais avant ce changement, la couverture d'ordinaire blanche devient verte, symbole d'espérance²⁵⁰⁰. Probablement les diocésains se sentent d'autant plus concernés que ces mesures du Cartel touchent leur diocèse, au travers du couvent des Clarisses d'Évian-les-Bains. L'attitude de Mgr de La Villerabel sera souvent citée en exemple, car il refuse leur départ alors qu'elles ne dépendent pas directement de son autorité. Nous pouvons nous demander quels sont les acteurs locaux de cette résistance aux lois de 1924, mais nous pouvons également nous demander quelle est leur impact sur l'histoire de cette opposition cléricaux/anticléricaux et pourquoi ils se mobilisent ?

B. La naissance d'un mouvement de défense religieuse

a. Comment les catholiques s'opposent au gouvernement

1. La situation au printemps 1924

Les élections de mai 1924 donnent une large majorité aux partis de gauche, et pour beaucoup de catholiques les espoirs nés du Bloc National se transforment en « désespoirs » sous le Cartel des Gauches. Le nouveau gouvernement, composé par Édouard Herriot, entend reprendre la « tradition républicaine » du début du siècle²⁵⁰¹. Cette décision laisse craindre un retour des lois sectaires et du combisme. En matière religieuse, le Cartel des gauches revient sur quatre points principaux acquis au temps du Bloc National. Il s'agit de l'application de la Séparation aux provinces recouvrées d'Alsace et de Lorraine, la suppression de l'Ambassade au Vatican (rétablie en 1921)²⁵⁰², l'expulsion des congrégations non autorisées et dont la réinstallation avait été jusque-là plus ou moins bien tolérée, et le refus de la création de nouvelles associations diocésaines²⁵⁰³. À l'annonce de ces mesures, une levée de boucliers

2500 *Jeunesse Catholique*, n° 47, janvier 1924. Le changement de titre se fera en novembre 1924. La première de couverture, qui précédemment était décorée d'un portrait de saint François de Sales est transformée. Elle présente deux hommes devant la Maison du Peuple à Annecy et montrant l'édifice. La pagination intervient à ce moment. Par la suite, elle change et devient annuelle et non plus continue. Elle disparaît lors de la fusion entre *Floraisons des Alpes* et *Le Clocher Savoyard*.

2501 J.-J. BECKER et S. BERSTEIN, *Victoires et frustrations...*, op. cit., p. 261.

2502 Dans son numéro 22, du 3 juin 1921, la *Revue du Diocèse d'Annecy* (p. 238) annonce la nomination à Rome du sénateur de Jonnart, envoyé en mission extraordinaire au Vatican, et de celle de Mgr Cerretti comme Nonce à Paris. L'article qui suit cette annonce est celui de la mort de Combes. Les auteurs voient dans cette coïncidence un signe évident de la Providence.

2503 Par l'encyclique *Maximam gravissimamque* du 18 janvier 1924, Pie XI permet la constitution des associations diocésaines.

apparaît parmi les catholiques français bien décidés à défendre leur religion, en digne héritiers de ceux de 1905. L'expérience de la guerre permet aux Catholiques d'avoir la même légitimité que les anticléricaux : eux aussi sont des anciens combattants, eux aussi ont de nombreux camarades qui ont versé leur sang pour la mère patrie. L'ACJF est « la première instance catholique à réagir »²⁵⁰⁴, puisque le 18 juin 1924, « son comité adress[e] “aux présidents de tous les groupes de l'Association” une lettre »²⁵⁰⁵ signalant les dangers de cette nouvelle persécution religieuse²⁵⁰⁶. La résistance débute en Alsace-Lorraine, où l'archevêque de Strasbourg, Mgr Ruch, rappelle que « la France et la civilisation chrétienne sont mises en danger par les nouveaux barbares »²⁵⁰⁷. Le 17 juillet²⁵⁰⁸, Mgr de La Villerabel adresse à son homologue strasbourgeois, une lettre de soutien où il dénonce les mesures du gouvernement et encourage la résistance. La jeunesse catholique suit son évêque en adressant un télégramme à Mgr Ruch, où elle souligne qu'elle est « toute entière debout aux côtés [des] vaillants frères d'Alsace pour [la] défense [des] libertés sacrées, [elle] adresse à [Sa] Grandeur, [ses] félicitations respectueuses et [son] témoignage [d']ardentes sympathies »²⁵⁰⁹. Rapidement un mouvement de contestation prend naissance un peu partout en France, notamment en Alsace, avec le Père Donœur et Dom Moreau qui créent, en août, la Ligue de Défense des Religieux Anciens Combattants (DRAC). Le mois suivant, se tient, dans le diocèse d'Annecy, un congrès de la jeunesse catholique. C'est là que prend naissance une « organisation de défense et non d'attaque »²⁵¹⁰, appelée Légion civique. Après la création de la FNC par Castelnau, le mouvement de défense religieuse du diocèse s'y affiliera.

2. Les Clarisses comme signal de la résistance

Le gouvernement, voulant reprendre la politique laïque radicale, s'intéresse de près aux congrégations qui ont profité du climat clément d'après-guerre pour se réinstaller. Il lance une enquête auprès des préfets²⁵¹¹ afin de connaître exactement la question congréganiste. Il ressort de cette enquête que plusieurs sœurs sont en situation irrégulière parmi lesquelles neuf

2504 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 22.

2505 *Ibid.*

2506 Dans cette lettre, le comité de l'ACJF demande aux présidents des différents groupements de faire un maximum de réunions tout au long de l'été pour informer les jeunes des dangers de l'application de telles mesures.

2507 J.-J. BECKER et S. BERSTEIN, *Victoires et frustrations...*, op. cit., p. 262.

2508 *Lettre de Mgr l'Évêque d'Annecy à Mgr Ruch Évêque de Strasbourg*, 17 juillet 1924, 5 pages.

2509 *Jeunesse catholique*, n° 53, juillet-août 1924, p. 254.

2510 *Ibid.*, n° 55, octobre 1924, p. 276.

2511 ADHS, 6 V 13.

Clarisses qui logent à Évian-les-Bains²⁵¹². Les premières mesures du gouvernement se portent sur cette congrégation. Le 25 août, le président du Conseil ordonne l'expulsion de celles d'Alençon²⁵¹³. Il prévoit de faire la même chose à Évian-les-Bains, où les sœurs, informées le 18 août²⁵¹⁴ par le commissaire de police doivent quitter le couvent dans un bref délai. Étant donné que trois religieuses sont malades, elles bénéficient d'un délai jusqu'au 7 septembre²⁵¹⁵.

Installées à Évian-les-Bains depuis 1867, les Clarisses partent volontairement à Monthey (Suisse) en 1901, à la suite d'un problème de propriété²⁵¹⁶. Mademoiselle Perrine Blanchard²⁵¹⁷, propriétaire des bâtiments, les vend en 1910 à madame Freemann, née Princesse de Bourbon, pour la somme de deux cent mille francs²⁵¹⁸. Le 13 novembre 1922, cette dernière revend le bâtiment à la Société Immobilière Anonyme « Le Clos du Lierre », installée à Genève²⁵¹⁹. C'est à ce moment-là que les Clarisses prévoient sans doute leur retour sur les rives françaises du Léman, puisqu'en 1924, elles se réinstallent en profitant de l'affluence des nombreux estivants²⁵²⁰. Le 16 juillet 1924, Camille Chautemps²⁵²¹, ministre de l'Intérieur, informe le préfet que son attention a été attirée par le député Antonelli sur la réinstallation des sœurs à Évian-les-Bains. Le 9 août, il rappelle que la congrégation est en « état de dissolution » puisque la communauté n'a « présenté [...] aucune demande d'autorisation [...] dans les délais légaux »²⁵²². Il met en demeure les religieuses, en « infraction à la loi »²⁵²³, de « se retirer dans un délai de quinze jours si elles ne veulent pas s'exposer à l'application des dispositions pénales des articles 8 et 16 de la loi du 1^{er} juillet 1901 »²⁵²⁴. Le 6 septembre, le sous-préfet rappelle que les sœurs malades ont obtenu un délai jusqu'au 7, et demande donc ce qu'il doit faire étant donné que l'échéance est proche²⁵²⁵. L'opinion publique catholique est touchée par ces femmes qui sont victimes d'un

2512 *Ibid.* Nous avons également relevé comme étant en situation irrégulière cinq sœurs de Saint-Joseph à l'école hôtelière de Sallanches, quatre sœurs du Sacré-Coeur de Jésus, gardes-malades à Saint-Germain de Talloires, ou encore une soixantaine de visitandines à Thorens.

2513 C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 214. Elles avaient reçu une notification de départ.

2514 ADHS, 6 V 13.

2515 *Ibid.* Lettre du sous-préfet de Thonon au préfet de la Haute-Savoie, 6 septembre 1924.

2516 Cf. *supra*, p. 46.

2517 ADHS, 6 V 13. Lettre du sous-préfet de Thonon au préfet de la Haute-Savoie, 26 juillet 1924.

2518 *Ibid.*

2519 *Ibid.*

2520 *Ibid.*

2521 Son père, Émile Chautemps, est originaire de Valleiry en Haute-Savoie. Il a été député et sénateur du département. Il a voté pour la loi de la Séparation des Églises et de l'État.

2522 ADHS, 6 V 13. Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute-Savoie, 9 août 1924.

2523 *Ibid.*

2524 *Ibid.*

2525 *Ibid.* Lettre du sous-préfet de Thonon au préfet de la Haute-Savoie, 6 septembre 1924.

gouvernement revenant au combisme. Elles vont être malgré elles à l'origine d'un mouvement de défense religieuse qui est appelé à agir pendant de nombreuses années.

C'est donc en septembre 1924 que tout s'accélère. Le 7, *La Croix de la Haute-Savoie* publie un article de l'abbé Corbet, intitulé « Angoisse ». Dans ce dernier, l'auteur, ancien combattant, rappelle que l'angoisse née de la politique des élus de mai 1924 pèse sur « la propriété qui est menacée jusque dans son principe [...] sur les patriotes français qui se sentent la risée des anglo-boches [sic] attendant impatiemment...demain »²⁵²⁶. Elle pèse également « sur les religieux qui n'ont que le droit de se faire tuer, à l'heure du danger, à la place des embusqués qui les persécutent, et qu'on menace de réexiler en rappelant aux honneurs et aux profits les traîtres à la patrie ; [...] sur les catholiques, stupéfaits de retrouver les mêmes fossiles d'avant la guerre avec la même politique anticléricale ». Le journaliste termine par ces propos : « Orgie, vols, assassinats, crimes de toutes sortes avec des doctrinaires d'anarchie pour légitimer tout ça : voilà ce qui monte »²⁵²⁷. Quelques jours plus tard, la *Revue du Diocèse d'Annecy* (12 septembre) et *La Croix de la Haute-Savoie* (21 septembre) publient une annonce de l'agence Havas qui rappelle qu'on « annonce à Évian-les-Bains que la loi sur les congrégations a été récemment appliquée à une douzaine de Clarisses qui avaient occupé l'ancien couvent abandonné par elles, en 1901, lorsqu'elles avaient dû s'exiler en Suisse. [Et que] les autorités ven[ai]ent d'enjoindre aux religieuses d'avoir à évacuer le couvent. Toutefois, un délai a été accordé à certaines sœurs malades »²⁵²⁸. La *Revue du Diocèse d'Annecy* ajoute que « cette note est tendancieuse et de nature à égarer l'opinion en laissant croire que les religieuses ont quitté leur couvent »²⁵²⁹. Elle publie juste après la lettre adressée par Mgr de La Villerabel au directeur de *La Croix* – où l'annonce de l'agence Havas a été publiée le 10 septembre –, afin de rétablir – ou du moins de compléter – la réalité. Dans ce courrier, l'évêque rappelle que l'injonction de quitter le couvent a été donné aux sœurs le 18 août²⁵³⁰. Il précise également qu'en 1901, elles avaient volontairement quitté le couvent²⁵³¹ et ce à la suite d'un problème de propriété, mais il réaffirme surtout qu'elles ne partiront pas en 1924. Même si une action en justice était portée contre elles, les sœurs bénéficieraient du soutien des Savoyards. Est-ce là le rôle joué par Mgr de La

2526 *La Croix de la Haute-Savoie*, 12 septembre 1924.

2527 *Ibid.*

2528 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 12 septembre 1924, p. 353.

2529 *Ibid.*

2530 *Ibid.*

2531 Cf. *supra*, p. 46.

Villerabel²⁵³², et qui sera souvent cité en exemple de la résistance opposée à la politique d'Herriot²⁵³³ ? En mai 1926, *La Croix de la Haute-Savoie* reprend un article de *L'Écho de Lourdes* qui rappelle que « ce fut alors que Mgr du Bois de La Villerabel donna aux religieuses l'ordre formel de “tenir” jusqu'au bout et, par un refus irréductible de quitter leurs maisons, d'affirmer solennellement le droit sacré pour tout citoyen français, de jouir en paix et en liberté »²⁵³⁴. La presse radicale s'empresse de donner son point de vue. Le 13 septembre, *L'Écho des Alpes* répond aux attaques cléricales, en déclarant que les sœurs malades ont bien obtenu un délai et qu'elles avaient jusqu'au 7 septembre pour exécuter l'ordre les sommant de quitter les lieux. Le journal s'empresse de poursuivre en déclarant qu'il « était naturel que nos adversaires s'emparassent de ces faits pour crier à la persécution. Ce sont les termes mêmes employés par M. le vicaire général dans une assemblée tenue à Villaz où une protestation a été votée et envoyée à M. le préfet de la Haute-Savoie »²⁵³⁵, l'auteur poursuit en appelant les lecteurs radicaux à ne pas croire « à de pareilles affirmations »²⁵³⁶. Aucun des documents consultés n'évoque cette assemblée tenue à Villaz, peut-être s'agit-il d'une réunion d'un groupe de jeunesse catholique. Fin novembre 1924, *Le Progrès de la Haute-Savoie* n'hésite pas à écrire qu'« à défaut de persécutions réelles, on a repris la tactique employée naguère lors des inventaires, on a créé une imaginaire persécution pour servir de prétexte de révolte. C'est ainsi que dans notre département, la question des Clarisses a suscité une explosion de fureur »²⁵³⁷.

Quoi qu'il en soit, des Savoyards fidèles à leur religion et à la tradition de résistance, quand elle devient nécessaire pour sauver des convictions, décident dès septembre 1924 d'agir et de créer une « légion civique », car le « gouvernement vient d'ouvrir une nouvelle ère de

2532 La notice nécrologique du curé-plébain Simond rappelle que « C'est d'Évian sans aucun doute qu'est parti ce mouvement de résistance qui intimida les persécuteurs et rendit vaines leurs menaces. En voici une preuve : cette carte qu'à la date du 20 septembre, Mgr de La Villerabel envoyait à l'abbé Simond : “Cher M. Simond. J'ai l'intention d'aller à Évian mercredi prochain 24 encourager et bénir les Clarisses. J'arriverai directement à la Cure vers 2 h. Je serai content que vous y soyez pour m'accompagner au Monastère. D'avance, annoncez-leur ma visite. J'ai besoin de leur dire sans retard combien je les remercie de leur obéissance et de leur fermeté. À bientôt donc...” ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 16 juillet 1959, p. 850-851.

2533 Corinne Bonafoux, dans son étude sur la FNC, n'évoque ni l'attitude de Mgr de La Villerabel, ni la Légion civique. Donc nous pouvons nous demander si le rôle de l'évêque a réellement eu un retentissement national, ou s'il a été connu simplement par ses amis et les sympathisants de la Savoie. Peut-être n'évoque-t-elle pas ses questions parce qu'elles sortent de son champ d'études ?

2534 *La Croix de la Haute-Savoie*, 30 mai 1926. L'article se poursuit ainsi : « Ce n'était pas encore la grande offensive et c'était pire : la guerre d'escarmouches, l'attaque sournoise contre les pauvres petites Clarisses d'Évian qui semblaient plus faciles à abattre parce que, en apparence, plus désarmées. Leur départ, c'était la brèche ouverte et c'était, pour bientôt, l'expulsion en masse. L'adversaire réglait son tir. Si les Clarisses d'Évian cédaient à l'odieuse menace, on allait voir bientôt se multiplier les arrêts de proscription et la haine, puisant une audace nouvelle dans ce premier succès, c'était une nouvelle et terrible hécatombe qui se préparait ».

2535 *L'Écho des Alpes*, 13 septembre 1924.

2536 *L'Écho des Alpes*, 13 septembre 1924.

2537 *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 22 novembre 1924.

persécution religieuse contre les catholiques »²⁵³⁸. C'est par un article intitulé « Création d'une légion civique »²⁵³⁹ et publié dans *Jeunesse catholique* de septembre 1924, que la question de résistance se pose. Il est en effet rappelé qu'il convient « de chercher [...] sans retard [...] la formule d'une résistance sage autant qu'opérante pour barrer la route aux tentatives déjà amorcées d'une persécution dont nos adversaires ont peut-être besoin pour cimenter leur union, mais dont nous refusons de faire les frais »²⁵⁴⁰. L'union diocésaine de la jeunesse catholique demande à ses « vaillants camarades [de] songer [...] jusqu'au 21 septembre »²⁵⁴¹ à la constitution de la légion. Afin de permettre la réflexion à ses membres, le journal publie un article intitulé : « La guerre aux couvents : Alençon/Évian »²⁵⁴². Rappelons que le 16 septembre, l'ACJF de la rue d'Assas demande à ses groupes d'intensifier leur activité. Celui d'Annecy répond rapidement à cette incitation à la résistance, il le fait avant même la demande de Castelnau et de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques (ACA)²⁵⁴³.

L'épisode « des Clarisses a été le point de départ d'un mouvement qui n'a cessé de grandir sans « flancher » un instant »²⁵⁴⁴. Les Catholiques Savoyards sont donc informés par la presse de ce qui se trame à Évian-les-Bains. Si cette cité balnéaire a eu les « honneurs de la persécution »²⁵⁴⁵, elle a eu également ceux de la résistance. La question se pose donc en ces termes : comment organiser la résistance, qui contacter, c'est-à-dire, les jeunes, les adultes ? Quel type d'organisation présenter pour répondre aux attaques ? Tous se refusent à rester passifs et donc ils sont décidés à agir. C'est à l'occasion du congrès de la jeunesse catholique que la résistance prend officiellement forme et que les congressistes adressent une note à Herriot pour dénoncer les mesures prises par le gouvernement et notamment par rapport aux Clarisses²⁵⁴⁶. Les jeunes, dignes héritiers de leurs prédécesseurs ou anciens de 1905, se mobilisent ; leur président, Menthon, estime qu'ils doivent « avoir un rôle de premier plan dans l'organisation de la Résistance »²⁵⁴⁷.

2538 *Ibid.*

2539 *Jeunesse Catholique*, n° 54, septembre 1924, p. 258.

2540 *Ibid.*

2541 *Ibid.*

2542 *Ibid.*, p. 266-267.

2543 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 58.

2544 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 1. Lettre de l'abbé Bublens à Mgr du Bois de La Villerabel, 22 mai 1927.

2545 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Note manuscrite présentée au congrès de Lyon en 1924, présidé par le cardinal Maurin, et portant sur « l'origine de la Légion civique ».

2546 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1924, p. 377.

2547 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 60.

Il importe également de souligner que l'évêque joue un rôle dans cette mobilisation en réaffirmant publiquement que les Clarisses ne partiront pas d'Évian-les-Bains. Sans doute le fait de déclarer publiquement qu'une résistance doit être opposée aux lois du Cartel encourage-t-il encore plus les jeunes et plus largement tous les catholiques à se mobiliser. Arrêtons-nous sur les vifs remerciements que Mgr de La Villerabel reçoit pour sa fermeté. En mars 1925, un chanoine de Pommerit-le-Vicomte (Côtes d'Armor) lui écrit que son « geste courageux [de 1924] fut comme le signal de la résistance effective », ajoutant qu'il ne sait pas ce qui le « retient [d']écrire combien [ses] compatriotes sont fiers de [lui] »²⁵⁴⁸. Un autre chanoine exprime à l'évêque²⁵⁴⁹ son « témoignage [...] d'admiration pour [sa] vaillante initiative qui a lancé ce mouvement inouï de défense religieuse. Son ampleur et son énergie font espérer que la franc-maçonnerie ne réussira pas à l'endormir ni à la briser par des divisions intestines habilement suscitées »²⁵⁵⁰. Un autre correspondant²⁵⁵¹ lui déclare, le 3 janvier, que son « attitude si digne, si ferme, a mis un frein à la fureur du Cartel. Toute l'Église de France devrait [lui] en être reconnaissante, et ceux qui savent apprécier la portée des faits ne se trompent pas sur le point de départ de la résistance »²⁵⁵². En juillet 1926, soit presque deux ans après l'épisode d'Évian-les-Bains, Sœur Marie Simplicie, Abbessse des Clarisses, rappelle que grâce à ce « cœur épiscopal qui a rendu un foyer à des Exilées, qui a rallumé dans son diocèse un foyer de prières, et dont l'énergique défense [leur] a assuré le droit de reprendre dans la paix du cloître l'observance de [leurs] sainte règles »²⁵⁵³. Elle termine en rappelant que la population estivale d'Évian-les-Bains va jusqu'à elles pour « acclamer [le] Vaillant évêque » et que « des hommes décorés de toutes carrières et situations [leur] disent avec [...] enthousiasme : “Votre évêque : c'est la gloire de notre Église de France” »²⁵⁵⁴. Nous pouvons nous demander si ces propos ne sont pas exagérés, il n'en reste pas moins qu'ils montrent que l'attitude de l'évêque a marqué les contemporains (principalement les catholiques) et un point dans la lutte contre le Cartel. C'est l'occasion pour l'opposition de pourfendre les catholiques. *Le Progrès de la Haute-Savoie* rappelle, dans

2548 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre du chanoine Kogu à Mgr de La Villerabel, 20 février 1925.

2549 Nous ne savons ni de quelle invitation, ni de quel chanoine il s'agit (la signature étant illisible). La lettre ne comporte aucune indication permettant de dater le courrier. Sans doute est-il de 1925 puisqu'il est conservé dans la correspondance de cette période.

2550 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre du chanoine Kogu à Mgr de La Villerabel, 20 février 1925.

2551 *Ibid.* Nous n'avons pu identifier l'auteur du courrier, sa signature était illisible. Nous pouvons simplement dire qu'il écrit de Saint-Julien.

2552 *Ibid.*

2553 *Ibid.* Lettre de Sœur Marie-Simplicie à Mgr de La Villerabel, 30 juillet 1926.

2554 *Ibid.*

un article de Philinte, que « dans tous les diocèses, les évêques invitent les fidèles à désobéir à la loi »²⁵⁵⁵ et que dans la « Savoie toujours républicaine, les républicains se moquent des menaces épiscopales. *La Croix de la Haute-Savoie* et *Le Réveil Social* ont beau exciter leurs lecteurs à la rébellion, c'est peine perdue, force restera à la loi pour l'honneur de la République »²⁵⁵⁶.

3. La Légion civique

C'est à La Roche-sur-Foron, le 21 septembre 1924, au cours du congrès de la jeunesse catholique²⁵⁵⁷ que les premiers légionnaires, estimés à près de deux mille²⁵⁵⁸, prêtent serment à leur évêque²⁵⁵⁹, devenant ainsi les « chevaliers de la plus noble des causes »²⁵⁶⁰. D'autres les rejoindront, en remplissant une « demande d'enrôlement dans la "légion civique" »²⁵⁶¹. Les candidats doivent avoir dix-huit ans et s'ils ne répondent pas à cette demande, un accord des parents est obligatoire ; les hommes plus âgés sont acceptés sans restrictions d'âge. Pour s'inscrire, les aspirants légionnaires doivent être présentés par le curé et par un camarade. La demande ainsi constituée est ensuite examinée par le Conseil exécutif. Si elle est acceptée, le serment sera prêté dans « une cérémonie spéciale à l'occasion d'un congrès ou d'une réunion de jeunesse catholique »²⁵⁶². Les journaux de l'opposition n'omettent pas de souligner ces événements en y portant un jugement et en relatant les faits dans un style on ne peut plus ironique. La presse républicaine évoque l'événement avec un certain retard, comme *Le Progrès de la Haute-Savoie*, qui, fin novembre 1924, estime que ce sont les « dirigeants du parti réactionnaire : royalistes impénitents, camelots du roy, libéraux repentis » qui se sont « réunis sous la houlette épiscopale »²⁵⁶³ pour proférer les « pires violences [...] à l'encontre de Herriot »²⁵⁶⁴.

2555 *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 22 novembre 1924.

2556 *Ibid.*

2557 Dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33, du 15 août 1924, p. 405. Il est rappelé que le chanoine Desgranges participera à ce congrès, précédé par une retraite prêchée par un jésuite, qui « marquera une étape nouvelle dans l'organisation de l'œuvre de la jeunesse catholique dans le diocèse ».

2558 *Jeunesse catholique*, n° 55, octobre 1924, p. 278.

2559 Le choix de la date, qui est le fruit du hasard, s'inscrit entre la bataille de Valmy (20 septembre) et la fête de Saint-Maurice (22 septembre), patron de la Savoie, martyr de la Légion thébaine et dont l'abbaye d'Agaune n'est pas très éloignée d'Évian.

2560 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1924, p. 377.

2561 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Demande d'enrôlement dans la « Légion civique ». Lors de la présentation au congrès de Lyon, six cérémonies ont déjà eu lieu et ce sont trois cent vingt-trois membres qui sont agréés par le comité exécutif.

2562 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Demande d'enrôlement dans la « Légion civique ».

2563 *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 29 novembre 1924.

2564 *Ibid.*

Le 26 octobre 1924, Léon Lalanne, directeur des Forges de Cran, s'engage dans la légion civique. Il souligne que « ses devoirs d'État [l'] empêcheraient de [s'] engager de façon absolue à [se] joindre à des mouvements de « résistance active » hors d'Annecy »²⁵⁶⁵. Il propose d'ailleurs que « les légionnaires [soient] groupés et [aient] un mot d'ordre par région, ville principale, ou archiprêtré, de manière à être sous la dépendance d'un organisme qui les convoque[rait] rapidement et sûrement, et de manière à ne pas s'exposer à convoquer des légionnaires très loin de chez eux pour des résistances qui peuvent être de longue durée »²⁵⁶⁶. Sans doute faut-il voir ici l'acte de naissance des « équipes volantes »²⁵⁶⁷. Ces dernières composées de cinq ou six membres sont la base des « milices cantonales »²⁵⁶⁸. Elles doivent être capables de « se transporter immédiatement sur un point déterminé » et « d'y pratiquer – encadrés par des chefs responsables – la résistance active jusqu'au bout »²⁵⁶⁹. Il est clairement stipulé que la résistance doit être active et « sans trêve »²⁵⁷⁰, car en aucun cas il ne doit s'agir d'une attaque « pas comme le fascisme »²⁵⁷¹. À chaque échelon, les « chefs responsables »²⁵⁷² s'assurent que les actions sont correctement menées. Une telle organisation a l'avantage de pouvoir implanter des équipes là où les groupes de jeunesse catholique sont difficiles à créer, mais surtout de disposer de troupes prêtes à agir, car bien organisées.

Ce sont ces équipes par exemple qui placardent les affiches « Nous sommes en pays de liberté ? »²⁵⁷³, dont le succès nécessite deux tirages²⁵⁷⁴. Il semble d'ailleurs qu'après leur apposition sur les murs des principales villes, les « deux loges d'Annecy et de Thonon-les-Bains pouss[ent] les hauts cris et menac[ent] de poursuites les auteurs, mais rien [n'est] fait et les Clarisses ne [sont] plus inquiétées »²⁵⁷⁵. Afin de permettre la propagande, il est nécessaire de trouver des fonds, c'est pourquoi se constitue un groupement des légionnaires de soutien. Ces derniers versent une cotisation en vue « de la constitution d'un fond important de

2565 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Demande d'enrôlement dans la « Légion civique ». Demande de Léon Lalanne.

2566 *Ibid.* Note manuscrite.

2567 *Ibid.* Alain-René Michel rappelle que des équipes semblables avaient été organisées au moment des Inventaires. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 58.

2568 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Note manuscrite présentée au congrès de Lyon en 1924, présidé par le cardinal Maurin, et portant sur « l'origine de la Légion civique ».

2569 *Ibid.*

2570 *Ibid.*

2571 *Ibid.*

2572 *Annales de la Jeunesse Catholique*, 15 septembre 1924.

2573 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Note manuscrite présentée au congrès de Lyon en 1924, présidé par le cardinal Maurin, et portant sur « l'origine de la Légion civique ». Voir l'affiche en annexe n° 71.

2574 *Jeunesse Catholique*, n° 55. Octobre 1924, p. 286. Nous ne connaissons pas le nombre d'affiches imprimées lors du premier tirage.

2575 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Note manuscrite présentée au congrès de Lyon en 1924, présidé par le cardinal Maurin, et portant sur « l'origine de la Légion civique ».

propagande et d'action »²⁵⁷⁶. Avant la fin de l'année 1924, les légionnaires de soutien sont cent trente-cinq²⁵⁷⁷ et les légionnaires trois cent vingt-trois (sans doute ne sont comptabilisés que ceux qui ont rempli la fiche de demande d'enrôlement).

Les demandes d'enrôlement, conservées par le chanoine Clavel, ont été versées aux archives diocésaines, ce qui nous permet de connaître les paroisses d'origine et le nombre de légionnaires. Seules trois paroisses (La Clusaz, Manigod et Évires) comptent plus de vingt légionnaires. La moyenne d'âge des demandes d'enrôlement que nous possédons est de trente-six ans. Il est intéressant de souligner que la part des hommes nés entre 1881 et 1900 (45 %) est quasi égale à celle de jeunes gens nés entre 1901 et 1908 (46,8 %)²⁵⁷⁸. Pour la première période, ils sont cent un, alors que pour la seconde, nous en avons relevé cent cinq. Il est intéressant de rappeler que ceux nés dans les quinze dernières du XIX^e siècle ont pu participer à l'ACJF avant la guerre. Corinne Bonafoux rappelle que « les adultes qui se mobilisent ont été marqués par le combisme », elle ajoute que « la rapidité et la virulence de leur réaction s'expliquent en partie par un rejeu de mémoire et l'expérience de la guerre qui leur a donné la force et la certitude d'une légitimité qui leur avaient manqué jusque-là »²⁵⁷⁹. Les adultes ne sont pas les seuls à se mobiliser puisque ceux qui sont âgés de seize à vingt-quatre ans sont quasi aussi nombreux que leurs aînés (vingt-cinq à trente-cinq ans). Après son affiliation à la FNC, les jeunes [de la Légion civique] âgés de plus de trente ans seront automatiquement reversés à l'Union diocésaine des Hommes. Cette situation ne sera pas sans créer un certain nombre de problèmes. Cependant nous pouvons souligner que jusqu'au début des années Trente, les orateurs de la FNC interviennent lors des congrès de la jeunesse catholique. Tel est le cas en 1927, où Castelnau préside le congrès national de l'ACJF²⁵⁸⁰.

Le choix du terme de « Légion civique » a sans doute dû prêter à confusion dès le départ puisqu'en 1924 déjà des précisions sont apportées, et ce afin de dissiper tous les doutes en ces temps de fascisme naissant²⁵⁸¹. *Les Annales de la Jeunesse Catholique* publient un extrait d'une mise au point faite par Menthon, où il rappelle que « les légionnaires ne sont point des fascistes, [qu'] ils n'attaquent personne, [que] le recrutement de la Légion civique se fait dans tous les milieux catholiques, [...et qu']elle se propose pour la défense et la conquête de la

2576 *Ibid.*

2577 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Note manuscrite présentée au congrès de Lyon en 1924, présidé par le cardinal Maurin, et portant sur « l'origine de la Légion civique ».

2578 Voir la carte du recrutement des légionnaires en annexe n° 73 et l'âge des légionnaires en annexe n° 72.

2579 C. BONAFOUX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 18.

2580 *Floraisons des Alpes*, février 1927.

2581 Sur ce sujet, voir le chapitre concernant le fascisme dans R. REMOND, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1983.

liberté religieuse »²⁵⁸². Le nom reflète le désir des membres d’agir en tant que citoyens catholiques. Ils se placent sur le terrain « du droit commun »²⁵⁸³ et pour la « défense et la conquête des droits des catholiques »²⁵⁸⁴. Tous les légionnaires sont des volontaires qui « s’enrôlent » dans cette organisation en prêtant un serment²⁵⁸⁵. Il est clairement rappelé que la légion est « absolument indépendante de tout groupement politique quel qu’il soit, et elle tient à se désolidariser tout spécialement, et de la façon la plus catégorique, de tout mouvement anticonstitutionnel »²⁵⁸⁶. Le mouvement de défense religieuse part d’une initiative de la jeunesse catholique. Pendant quelques années, il semble même que les deux organisations (ACJF et Union diocésaine pour la défense des intérêts religieux) oeuvrent côte à côte, avec des membres qui sont parfois les mêmes. Au départ, il est d’ailleurs peu aisé de différencier véritablement la Légion civique et l’Union de défense pour les intérêts religieux. Il semble toutefois que nous puissions affirmer que la Légion civique reste principalement composée de jeunes d’ACJF, alors que l’Union s’ouvre à tous les hommes. D’ailleurs après le congrès de La Roche-sur-Foron en 1925, le terme de légionnaire disparaît quasiment des sources, à quelques exceptions près. Si le fait que les jeunes d’ACJF se mêlent aux hommes de l’Union ne pose pas de problème au départ²⁵⁸⁷, il apparaît tout de même que des redéfinitions du rôle et de la place de chacun sont nécessaires.

Il semble d’ailleurs que le serment prêté par les légionnaires fasse également débat chez les républicains en tout cas. En mars 1925, la Légion civique adresse à Herriot, président du Conseil, une lettre ouverte où les jeunes rappellent qu’ils n’attaquent pas mais qu’ils défendent. Cette lettre rappelle qu’à « plusieurs reprises, la jeunesse catholique de la Haute-Savoie et sa “Légion civique”, créée pour la défense et la conquête de[s] libertés religieuses ont eu l’honneur de défrayer les discours officiels »²⁵⁸⁸. Rappelant qu’Herriot lui-même « à la tribune de la Chambre, à l’occasion du débat sur la “Déclaration des Cardinaux et Archevêques” », a été jusqu’à dénoncer « le serment que prêtent les membres de la Légion

2582 *Les Annales de la Jeunesse catholique*, 15 octobre 1924, p. 251 et 252. Citées par A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 58.

2583 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Note manuscrite présentée au congrès de Lyon en 1924, présidé par le cardinal Maurin, et portant sur « l’origine de la Légion civique ».

2584 *Ibid.*

2585 Le serment est ainsi composé : « Je promets de mettre mon courage et mes forces au service de la Sainte Église pour la défense de ses droits et de ses libertés. Je répondrai à tous les appels qui me seront adressés, et je m’engage à remplir mon devoir de légionnaire jusqu’au bout ».

2586 ADA. 1 D 1321. Boîte Clavel. Note manuscrite présentée au congrès de Lyon en 1924, présidé par le cardinal Maurin, et portant sur « l’origine de la Légion civique ».

2587 En février 1927, *Les Floraisons des Alpes*, rappellent que, selon leur « habitude », elles soulignent les réunions d’hommes. Et rappellent la présence à ces réunions de membres de l’ACJF (Tissot et Voisin) aux côtés de Clavel et Lalanne.

2588 *La Croix de la Haute-Savoie*, 29 mars 1925.

civique de “se défendre, [a-t-il dit], jusqu’à l’effusion de sang” »²⁵⁸⁹. Le *Progrès de la Haute-Savoie* écrit à propos des réunions de jeunesse catholique : « on [y] chante l’Hymne des légionnaires, et spectacle émouvant, on prête serment, en face du Christ, de s’unir dans l’organisation prescrite par l’évêque de s’opposer à la reprise de la persécution religieuse !! et des lois laïques !!! qui sont lois d’exception et de persécution !!!! »²⁵⁹⁰. Jusqu’à juin-juillet 1925, nous avons des témoignages de prestations de serments, puis après aucune mention n’est faite de cette manifestation. Est-elle supprimée ? Si oui, pourquoi, par qui ? Est-ce par rapport à son affiliation à la FNC ? Nous n’avons pour l’instant aucun élément capable de répondre à ces interrogations.

b. De l’Union de Défense pour les intérêts religieux à l’Union Diocésaine des Hommes

C’est à Rodez, le 26 octobre 1924, que le général de Castelnau lance un appel à l’union des catholiques²⁵⁹¹. En huit jours, ce sont trente et un groupements diocésains qui répondent à l’appel en adressant leur adhésion à la nouvelle organisation²⁵⁹². *La Croix de la Haute-Savoie* se félicite de « pouvoir dire que le diocèse d’Annecy a été des premiers. [L’]Évêque a[yant] immédiatement répondu favorablement à cet appel »²⁵⁹³. Donc, dès novembre 1924²⁵⁹⁴, le diocèse est affilié au mouvement de Castelnau²⁵⁹⁵, qui « se plaçant au-dessus de tous les partis, fait appel à toutes les bonnes volontés »²⁵⁹⁶. Afin de pouvoir organiser les actions et les coordonner, une page est consacrée au comité diocésain dans la *Revue du Diocèse d’Annecy*. Elle apparaît en novembre 1925 et reste jusqu’en 1929, date à laquelle un journal indépendant prend naissance, sous le titre de *Clocher Savoyard*²⁵⁹⁷. Cette création n’est sans doute pas étrangère à la redéfinition de la place de chacun des groupements (ACJF et UDH) dans l’action catholique.

2589 *Ibid.*

2590 *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 21 février 1925.

2591 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 68. Parmi les prélats présents se trouve Mgr Cusin, évêque de Mende, et ancien vicaire général d’Annecy. Moins d’un mois après la réunion de Rodez, il lance dans son diocèse, la Ligue catholique du Gévaudan.

2592 *La Croix de la Haute-Savoie*, 23 novembre 1924.

2593 *Ibid.*

2594 C’est à partir de ce moment que *Le Progrès de la Haute-Savoie*, par exemple, multiplie ses articles contre les « adversaires de la république » (29 novembre 1924).

2595 La Fédération Nationale Catholique prend naissance en février 1925.

2596 *La Croix de la Haute-Savoie*, 23 novembre 1924. Corinne Bonafoux, dans son étude, rappelle que « la FNC se veut le rassemblement de tous les Catholiques sans être un parti politique ni inféodé à aucun parti », *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 13.

2597 En 1935, pour des raisons budgétaires, il fusionne avec le journal de la jeunesse catholique *Floraisons des Alpes*.

C'est par une ordonnance du 24 novembre 1924, que Mgr de La Villerabel institue officiellement « l'Union Diocésaine pour la défense des intérêts religieux »²⁵⁹⁸ qui devient plus tard l'Union Diocésaine des Hommes (UDH). Ce groupement revendique entre autre la liberté de l'enseignement et le retrait des lois d'exception²⁵⁹⁹. C'est le 30 novembre que l'évêque demande à ses prêtres de former dans leurs paroisses ce mouvement²⁶⁰⁰. Il leur rappelle alors que tous les catholiques peuvent participer au mouvement²⁶⁰¹, et en particulier ceux qui sont « pour qui la vie chrétienne [soit] une réalité profonde et qui ont cherché dans [les] diverses associations et œuvres, le lien qui les unit dans la pratique quotidienne de la piété et la force qui soutient leur courage »²⁶⁰². Il insiste ensuite sur le fait de ne négliger personne, surtout pas ceux qui sont « inquiets [...] devant le présent douloureux et l'avenir menaçant »²⁶⁰³. Le siège social du nouveau mouvement est installé à la Maison du Peuple, là où réside le Bureau diocésain²⁶⁰⁴. L'évêque montre rapidement sa détermination quant à ce mouvement, puisqu'il désire que les membres lui soient présentés à chaque visite qu'il fera dans une paroisse²⁶⁰⁵.

1. Organisation de l'Union

Elle reprend l'organisation des unions masculines d'avant 1914²⁶⁰⁶. La cellule de base du mouvement est la paroisse. Dans cette dernière, le prêtre doit créer une union groupant « tous les hommes de bonne volonté »²⁶⁰⁷, qu'ils soient membres d'associations de piété ou isolés. C'est au sein de cette dernière qu'il doit choisir les meilleurs éléments et les plus dévoués pour constituer un comité paroissial. Ce dernier a la fonction spéciale d'effectuer le recrutement des membres de l'union paroissiale, mais également de s'assurer de son

2598 Dans le diocèse de Rouen, Mgr André de La Villerabel crée en octobre 1924, un groupement du même acabit qu'il nomme « Union pour la Paix religieuse ». Malgré l'opposition d'appellation entre « paix » et « défense », il n'en reste pas moins que les deux associations poursuivent le même but. N.-J. CHALINE, *Les Catholiques normands...*, op. cit., p. 178.

2599 Mgr du Bois de La Villerabel, *Instructions pastorales aux archiprêtres et curés concernant la fondation et le fonctionnement de l'Union Diocésaine pour la défense des intérêts religieux* », 30 novembre 1924, p. 1.

2600 Christian Sorrel rappelle que « l'Union catholique des hommes de Savoie, qui adhère à la FNC, voit officiellement le jour le 4 janvier 1925 ». C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 310.

2601 Il semble même qu'au départ, les femmes soient autorisées à participer au mouvement puisque nous avons retrouvé plusieurs mentions de dames présentes ou absentes aux réunions. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de dire jusqu'à quand elles sont acceptées. Sans doute, le sont-elles au cours des deux premières années.

2602 Mgr du Bois de La Villerabel, *Instructions pastorales aux archiprêtres et curés...*, op. cit., p. 2.

2603 *Ibid.*

2604 *Ibid.*, p. 6.

2605 *Ibid.*

2606 Peut-être serait-il plus exact de dire qu'elle redonne vie à ces unions paroissiales.

2607 Mgr du Bois de La Villerabel, *Instructions pastorales aux archiprêtres et curés...*, op. cit., p. 8.

développement et de son bon fonctionnement²⁶⁰⁸. Le rythme des réunions varie ; alors que le comité se réunit tous les mois, l'union le fait de façon trimestrielle²⁶⁰⁹. Le prêtre reste le président de droit de l'union et c'est lui qui doit garder la direction de la réunion, car « tout chrétien véritable doit rester sous le contrôle de ceux que le Seigneur a constitué pour “paître le troupeau” »²⁶¹⁰. Terminons cette présentation en soulignant qu'il y a ici également l'échelon cantonal qui a un rôle important dans la structure pyramidale de l'Union. Les présidents des unions paroissiales sont membres de droit de cette union cantonale, qui est dirigée par l'archiprêtre. C'est à cette entité que revient l'organisation des pèlerinages, des congrès, des rencontres qu'ils soient cantonaux ou diocésains. Afin de faciliter les relations entre la FNC et les paroisses, un secrétariat permanent est installé²⁶¹¹. Soulignons que ce secrétariat sera également celui de la Jeunesse catholique, car « l'expérience a montré qu'une liaison intime devait exister entre le Comité Diocésain des Hommes et le Comité de la Jeunesse Catholique »²⁶¹².

Alors que le comité diocésain est présidé par l'évêque, l'Union diocésaine est sous l'autorité d'un laïc, nommé par Mgr de La Villerabel. Dans le cas présent, il s'agit de Léon Lalanne-Berdouticq²⁶¹³, nommé en 1924²⁶¹⁴. Ce dernier, recteur du Tiers ordre franciscain²⁶¹⁵, est arrivé dans le diocèse en 1907 pour prendre la direction des Forges de Cran. Il reste à la tête de l'Union jusqu'à la veille de la guerre. Avec l'abbé Terrier, aumônier officieux puis officiel, le mouvement prend une orientation vers une action sociale. Corinne Bonafoux décrit Lalanne comme « le type du patron social »²⁶¹⁶. Il est le promoteur des « caisses de compensation des allocations familiales et à l'origine de la fondation de la caisse d'assurances sociales, *La*

2608 *Instructions pastorales aux archiprêtres et curés...*, *op. cit.*, p. 9.

2609 *Ibid.*, p. 10. Si elles le souhaitent les unions peuvent se réunir plus souvent. Il est bien rappelé que l'été, il est possible que les réunions soient reportées.

2610 *Instructions pastorales aux archiprêtres et curés...*, *op. cit.*, p. 11.

2611 *La Page du comité diocésain*, n° 1, supplément à la *Revue du Diocèse d'Annecy* du 13 novembre 1925.

2612 *Ibid.*

2613 Nous trouvons souvent seulement le nom de Lalanne. Tout au long de ce travail, nous utiliserons uniquement Lalanne puisqu'il est toujours ainsi cité dans les sources. Lorsque les mouvements spécialisés de l'ACJF se développent, il pourra faire figure de réactionnaire, il ne les encouragera pas véritablement. Sa position sur la question de l'action catholique « nouvelle », c'est-à-dire avec les mouvements spécialisés montre qu'il est d'un militantisme héritier de la première action catholique. Il est de ce genre de militant qui se dévoue à l'église, mais pour qui le laïc ne doit pas jouer un rôle en dehors de celui du prêtre mais bien sous sa conduite.

2614 Nous ne savons pas exactement quand il est nommé, nous avons vu précédemment qu'il s'engage le 26 octobre. Il devient sans doute président en novembre au moment des instructions pastorales de l'Évêque à propos de l'Union.

2615 *Le Courrier Savoyard*, 17 avril 1948. Il est également président de la Ligue du Sacré-Cœur de la paroisse Saint-Maurice. Cette dernière naît en 1936, elle est l'héritière de l'Association interparoissiale d'hommes (les Hommes Chrétiens d'Annecy) reliée à l'Apostolat de la prière. Elle groupe l'élite des hommes et des jeunes gens pieux. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 15 octobre 1936, p. 734. L'association des hommes chrétiens d'Annecy tient sa première messe statutaire le 1^{er} février 1925, sous la présidence de l'évêque. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 30 janvier 1925, p. 52.

2616 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, *op. cit.*, p. 119.

*Profession*²⁶¹⁷. Il fait partie de ces rares présidents qu'elle classe dans la catégorie des « industriels et ingénieurs »²⁶¹⁸, et que l'on retrouve principalement – au début du mouvement – dans le Nord et en Savoie. D'après son étude, il ressort en effet, que les juristes, les officiers en retraite – ou ayant quitté l'armée après un temps de service –, les châtelains ou les ecclésiastiques occupent le plus souvent la présidence des unions²⁶¹⁹.

2. Les premières années

Le groupe d'Évian-les-Bains se constitue dès les premiers jours de 1925, le curé-plébain²⁶²⁰ Jaÿ est heureux d'annoncer à son évêque que sur les « deux cent cartes commandées à la chancellerie il n'en reste que cinq »²⁶²¹. Afin de sensibiliser les hommes à la « nécessité absolue »²⁶²² de la défense des intérêts religieux, des réunions sont organisées dans les différentes paroisses, tout au long de l'année 1925. Soulignons que, dans plusieurs cas, ce sont de jeunes orateurs de la jeunesse catholique qui exposent à leurs camarades, comme à leurs aînés, la nécessité absolue de « l'organisation des catholiques »²⁶²³. À l'exception de l'abbé Clavel, les principaux conférenciers sont Henri Voisin²⁶²⁴, Louis Martel²⁶²⁵, ou encore Édouard Pochat, tous fraîchement élus aux fonctions de président (Voisin) et de vice-présidents pour Martel (Saint-Julien-en-Genevois) et Pochat (Annecy)²⁶²⁶. Il importe une nouvelle fois de signaler que c'est bien la jeunesse catholique qui se mobilise pour lancer l'Union Diocésaine pour la défense des intérêts religieux. C'est cette action résistante qui lui permet de mettre un terme à sa réorganisation et donc qui lui offre l'opportunité d'un meilleur développement. Elle met ainsi en application le principe d'action civique souhaitée de la part des dirigeants. L'expérience, menée par l'abbé Clavel, de former ses jeunes à la prise de parole en public porte ses fruits. Tout au long de l'année 1925 des groupes s'engagent dans ce

2617 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, op. cit., p. 263.

2618 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 119. D'ailleurs son successeur à la tête de l'UDH sera également un industriel : Pierre Calliès, travaillant aux papeteries Aussedat, non loin des forges.

2619 *Ibid.*, p. 117-120.

2620 Ce terme de curé-plébain est utilisé à Évian, Cluses, Flumet et Thônes.

2621 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre de l'abbé Jaÿ à Mgr du Bois de La Villerabel, 27 janvier 1925.

2622 *Ibid.* Rapport sur la réunion de l'UP de l'archiprêtré de Saint-Paul. Avril 1925.

2623 *Ibid.* Lettre de l'abbé Schemid, curé archiprêtre de Cluses à Mgr du Bois de La Villerabel, 22 mai 1925.

2624 ADA, 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre de Voisin à Mgr du Bois de La Villerabel, 27 mars 1925. Après avoir été félicité par l'évêque pour son élection, Voisin lui répond qu'il croit pouvoir réussir à faire jaillir chez les meilleurs militants, « la flamme d'un apostolat qui s'irradiera dans tout le diocèse et décidera quelques hésitants. »

2625 ADA. 1 D 21. Lettre de l'abbé Belleville à Mgr du Bois de La Villerabel, 25 mars 1925. L'abbé Belleville souligne que le 22 mars, Louis Martel a été applaudi pour sa « belle conférence [...] sur la nécessité qui s'impose aux catholiques de se grouper sur le terrain purement religieux pour la défense de leurs droits ».

2626 *Floraisons des Alpes*, mars 1925, p. 368. L'élection a lieu le 8 mars 1925, soit cinq ans jour pour jour après le premier congrès d'après guerre (7 mars 1920).

nouveau mouvement de défense religieuse. Tel est le cas à Abondance où, en mars 1925, ce sont près de cinq cents jeunes chablaisiens, qui, après avoir entendu une conférence de l'abbé Clavel, adressent à l'évêque l'assurance de leur respectueuse obéissance, ainsi que leur amitié et leur soutien à leurs frères alsaciens²⁶²⁷. La même chose se produit à La Clusaz, où, en mars 1925, a lieu « l'émouvante cérémonie de la prestation du serment des nouveaux Légionnaires ». Ce sont soixante hommes qui prêtent « serment pendant que retenti[t] le chant de la jeunesse catholique savoyarde : “ils seront prêts les légionnaires” »²⁶²⁸. L'année suivante, une conférence est donnée aux membres de l'UDH par Lalanne en présence de Mgr de La Villerabel²⁶²⁹.

Même si en avril 1925, « les résultats sont excellents et dépassent même les espérances des organisateurs, affirmant avec une impressionnante vigueur la résolution énergique des catholiques de ne pas se laisser brimer par les sectaires, aux ordres de la franc-maçonnerie »²⁶³⁰, il n'en reste pas moins qu'il est parfois difficile de constituer les unions paroissiales. L'abbé Laperoussaz, curé de Saint-Laurent, rappelle à Mgr de La Villerabel qu'il vient « d'achever l'organisation de l'UP »²⁶³¹, et que cela n'a pas été « sans peine ». Il ajoute que « l'œuvre a été ardue », car il a fallu « lutter pied à pied dans plusieurs familles et réfuter les sornettes [recueillies] dans les mauvais journaux ou dans les cafés »²⁶³². Il a d'ailleurs « essuyé le refus d'une quinzaine de familles irréductibles »²⁶³³. Ses efforts sont tout de même couronnés puisque ce sont quatre-vingt un hommes ou jeunes gens qui acceptent d'entrer dans l'union.

Citons l'exemple de l'archiprêtre de Boège, où, le chanoine Vicquéry, rend annuellement compte à Mgr de La Villerabel de la vitalité des groupes de laïcs²⁶³⁴. L'union cantonale est créée le 19 mars²⁶³⁵ lors de sa première réunion²⁶³⁶. L'archiprêtre, ancien directeur du bureau diocésain des œuvres, est président de droit de l'union cantonale, le vice-président est le maire

2627 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 10 avril 1925, p. 173.

2628 *La Croix de la Haute-Savoie*, 22 mars 1925. Les paroles de chant seraient du chanoine Clavel. C'est ce qu'il inscrit sur une feuille conservée aux archives diocésaines d'Annecy. Vu l'écriture, il semble que l'ajout soit nettement postérieur à 1925, sans doute l'a-t-il fait au début des années 1960.

2629 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 17 septembre 1926, p. 464. Mgr de La Villerabel vient à La Clusaz pour consacrer l'église restaurée.

2630 *Ibid.*, n° 14, 3 avril 1925, p. 163.

2631 ADA. 1 D 21. Mgr du Bois de La Villerabel, boîte n° 3. Lettre de l'abbé Laperoussaz à Mgr de La Villerabel. 1^{er} mai 1925.

2632 *Ibid.*

2633 *Ibid.*

2634 Nous avons été surpris de constater que seuls ses rapports étaient conservés dans les archives de Mgr de La Villerabel. Pourquoi ?

2635 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre du chanoine Vicquéry à Mgr de La Villerabel. 27 mars 1925.

2636 *Ibid.* Compte-rendu du chanoine Vicquéry.

de Boège, Arthur Dufour²⁶³⁷. Le reste du comité est composé des prêtres de l'archiprêtré mais aussi de laïcs, dont Claude Berthet, maire de Villard-sur-Boège. À Boège, « dès l'ordonnance de Mgr l'Évêque, à la date du 24 novembre 1924, les paroissiens ont adhéré » à l'Union diocésaine, et ce sont deux cent trente-neuf hommes qui ont donné leurs noms²⁶³⁸. L'archiprêtre est donc heureux de constater que l'union paroissiale existe et commence à agir. À Bogève, ce sont cent sept hommes qui sont dans « la ligue paroissiale »²⁶³⁹, alors qu'à Burdignin ils sont « trente-deux »²⁶⁴⁰ ou encore à Habère-Lullin où ils sont cinquante, comme à Saint-André-de-Boège, alors qu'Habère-Poche en compte le double (cent). Les effectifs minimum et maximum étant enregistrés à Saxel (quinze) et à Villard-sur-Boège (cent vingt-trois). Il est décidé à l'issue de cette réunion d'organiser tous les ans « sous un prétexte ou un autre » une manifestation catholique pour amener les hommes à y participer. Le 18 février 1925, l'Union diocésaine est présente au premier congrès de la FNC, tenu à Paris, sous la présidence du général de Castelnau²⁶⁴¹. Suite à cette participation, Mgr de La Villerabel approuve le fait que chaque groupe paroissial s'abonne « au Bulletin périodique de la Fédération », le montant de dix francs est prélevé sur « le budget du comité paroissial »²⁶⁴². Le bulletin *Floraisons des Alpes*²⁶⁴³ invite tous les « Savoyards du Chablais, du Genevois, du Faucigny, de l'Albanais, de partout des villes et des villages, des montagnes et des plaines, [à venir] au rendez-vous de l'honneur, le 21 juin 1925 »²⁶⁴⁴. Ces groupes qui sont « à l'avant-garde de la fédération diocésaine d'hommes »²⁶⁴⁵ répondent présents à l'appel. Deux cent soixante-dix unions paroissiales²⁶⁴⁶ sont représentées par près de dix-huit mille²⁶⁴⁷ hommes. Soulignons qu'en avril 1925, le comité déclare que les deux tiers des paroisses sont organisées, il prie « instamment le tiers restant de profiter du temps pascal » pour s'organiser. Il semble que les différentes paroisses s'exécutent puisque entre avril et juin 1925, ce sont soixante-dix paroisses qui organisent une union paroissiale²⁶⁴⁸. Nous trouvons ici un signe de

2637 Il est également conseiller général et ancien de la jeunesse catholique.

2638 ADA. 1 D 21. Mgr du Bois de La Villerabel, boîte n° 3. Compte-rendu du chanoine Vicquéry.

2639 *Ibid.*

2640 *Ibid.*

2641 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 6 mars 1925, p. 113.

2642 *Ibid.*

2643 Il s'agit du nouveau titre de *Jeunesse catholique* à partir de novembre 1924.

2644 *Floraisons des Alpes*, mai 1925.

2645 *Ibid.*, juin 1925.

2646 *Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel à l'occasion de la récente manifestation de la Roche*, 22 juin 1925, p. 7. Cela signifie que 90 % des paroisses sont organisées. Pour comparaison à Chambéry en 1927, l'UCHS est constituée dans 80 % des paroisses.

2647 *Floraisons des Alpes*, juillet-août 1925. Dans sa lettre relative à la manifestation de La Roche-sur-Foron, Mgr de La Villerabel affirme qu'il y avait plus de 20 000 personnes.

2648 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 3 avril 1925, p. 161.

la vitalité du diocèse et, comme le rappelle Christian Sorrel dans son étude sur le diocèse de Chambéry, celui d'Annecy bénéficie « d'une puissante ACJF habituée aux congrès »²⁶⁴⁹.

Ce rendez-vous de La Roche-sur-Foron marque le vrai point de départ de l'Union²⁶⁵⁰. C'est l'affirmation publique de son existence avec les milliers d'hommes qui sont présents. C'est également dans la cité médiévale que le programme de l'Union de défense pour les intérêts religieux est officiellement affirmé. Tous ces hommes réunis « protestent énergiquement contre la reprise des luttes religieuses sous quelque forme que ce soit »²⁶⁵¹. Ils inscrivent également dans leur programme « l'abrogation des lois dite de laïcité, condamnées par l'Église et par le droit naturel et spécial », à savoir : la loi de Séparation, la loi sur l'école neutre, celle sur le divorce. À cela s'ajoute la demande de suppression de la « loi odieuse d'exception qui met les religieux et les religieuses hors du droit commun et leur interdit, ce qui est le droit de tous les bons français, celui d'enseigner »²⁶⁵². Enfin, les participants s'associent aux revendications de leurs frères d'Alsace et de Lorraine, et protestent contre la suppression des relations entre le Vatican et la France²⁶⁵³.

En septembre 1925, le chanoine Clavel appelle les légionnaires à se mobiliser pour gagner « une nouvelle Marne »²⁶⁵⁴. C'est dans un article, tout emprunt de vocabulaire militaire, qu'il leur demande de reconquérir l'opinion²⁶⁵⁵, notamment en luttant contre la mauvaise presse. Il leur rappelle l'épisode tout récent de Saint-Cergues, qui « a le triste privilège de ce combisme renaissant »²⁶⁵⁶. Dans cette commune, c'est par arrêté municipal que le maire interdit aux catholiques de manifester des signes extérieurs du culte en organisant la procession de la Fête-Dieu²⁶⁵⁷. Le 9 août, l'arrêté municipal est affiché à la mairie²⁶⁵⁸. L'évêque étant absent, c'est

2649 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 310. Il est vrai qu'en 1924, l'ACJF a déjà organisé trois congrès diocésains (1920, 1921, 1922) auxquels s'ajoutent les congrès régionaux.

2650 Soulignons que c'est à la suite de cette manifestation, que l'abbé Clavel est nommé chanoine honoraire de la Cathédrale.

2651 *Floraisons des Alpes*, juillet-août 1925.

2652 *Ibid.*

2653 *Ibid.*

2654 *Floraisons des Alpes*, septembre 1925.

2655 Il nous semble intéressant de donner l'article : « C'est une guerre des tranchées. La tranchée c'est ici, un homme, là un jeune homme, plus loin une famille. L'arme de conquête : la parole du patrouilleur qui s'infiltre, coupe les barbelés et ouvre les voies au journal, qui lui, sans bruit s'insinue dans les cerveaux, remue les cœurs, renverse les préjugés, aplanit les malentendus, démasque les mensonges, arme les énergies et conduit à la victoire. [...] Les hardis patrouilleurs ce doit être vous, les légionnaires ».

2656 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre du curé de Saint-Cergues à l'évêque, 10 août 1925.

2657 L'abbé Chatelain nous rappelait que l'abbé Ville de Quincy avait vu son effigie brûlée devant ses fenêtres. Il poursuivait en rappelant que son successeur avait apaisé les esprits avec un sécateur, c'est-à-dire qu'il était bon jardinier, et qu'il a pratiqué des greffes chez de nombreuses personnes sans distinguer les pratiquants des autres.

2658 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre du curé de Saint-Cergues à l'évêque, 10 août 1925. D'autres paroisses chablaisiennes auront un différend semblable à celui de Saint-Cergues, tel est le cas à Sciez en 1927. Le Conseil d'État déclare que « l'arrêté du Maire de Sciez du 7 juin 1904 interdisant les

vers Mgr Rebord, l'abbé Corbet, le chanoine Clavel et François de Menthon que se tourne le desservant pour savoir que faire. Tous s'accordent pour dire que l'arrêté peut être cassé par le conseil d'État, c'est d'ailleurs ce qui est fait le 2 août 1927²⁶⁵⁹. Le 23 août, les catholiques de Saint-Cergues réunis pour écouter le chanoine Clavel s'associent « vigoureusement et de plein cœur à l'orateur pour protester contre l'arrêté arbitraire interdisant les manifestations extérieures du culte, et s'engagent à y passer outre tant que cet arrêté subsistera, comme ils l'ont fait avec tant de crânerie le jour de l'Assomption. Ils remercient leur vaillant et vénéré Évêque du témoignage précieux²⁶⁶⁰ de haute approbation qu'Il a bien voulu leur adresser ainsi qu'à leur curé »²⁶⁶¹.

Comme pour l'ACJF, les unions paroissiales forment leurs membres par les cercles d'études. Ceux-ci traitent d'un sujet qui est donné par le comité et qui porte sur l'un des thèmes de revendication du mouvement. Durant la première année d'existence du mouvement, l'abbé Terrier, aumônier officieux, et le président Lalanne animent nombre de conférences dans les groupes paroissiaux. En novembre 1925, répondant à un questionnaire, de nombreux prêtres sollicitent la création d'un groupe de conférenciers²⁶⁶². Ce dernier a pour but de permettre aux cercles d'études d'avoir des conférences variées et de qualité. Une souscription est d'ailleurs lancée pour l'achat d'une « auto des conférenciers »²⁶⁶³. Le premier trait d'union entre les différents membres de l'Union diocésaine pour la défense des intérêts religieux est une simple page insérée dans le bulletin diocésain, sous le nom de *Page du comité diocésain*. Sans doute devant le succès croissant du mouvement, mais aussi du besoin d'entretenir un lien entre l'administration et les militants, et afin de pouvoir correctement diffuser les idées de l'union, l'abbé Terrier²⁶⁶⁴, crée en novembre 1929, un nouveau journal qui prend le titre de *Clocher Savoyard*. Le premier numéro sort en novembre 1929. Dans le bandeau du titre se tient le

Processions et autres manifestations extérieures du culte sur la voie publique est entaché d'illégalité ». (*Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 31 mai 1929, p. 349). Enfin, Cervens aura également le même genre d'incident, où l'abbé Bergier fera également annulé l'arrêté municipal.

2659 Le maire est condamné pour atteintes portées aux droits religieux et à ses administrés.

2660 Mgr de La Villerabel écrit au curé de Saint-Cergues le 13 août. Nous n'avons pas retrouvé sa lettre, mais seulement ces quelques mots qu'il a dû développer dans son courrier : « Protestation. Conseil d'État. Courage ». Cela signifie donc que Mgr de La Villerabel encourage le prêtre à faire casser l'arrêté afin de montrer que les catholiques ont des droits qu'ils ont raison de faire respecter.

2661 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 4 septembre 1925, p. 426.

2662 *La Page du comité diocésain*, n° 1, supplément de la *Revue du Diocèse d'Annecy* du 13 novembre 1925.

2663 *Les Floraisons des Alpes*, décembre 1925, p. 510. À cette date, la souscription s'élève à 4 735 francs (environ 3 551 euros de 2006).

2664 L'abbé Terrier, comme nous l'avons vu, est ancien combattant, et sans doute a-t-il rapporté de son expérience du front une nouvelle vision du rôle que doivent avoir les laïcs dans l'Église. Toujours resté fidèle à la camaraderie des tranchées, sans doute trouve-t-il dans ces militants d'anciens camarades, ce qui permet d'asseoir encore un peu mieux son influence.

chevalier en armure portant la bannière « *CREDO* » de la FNC²⁶⁶⁵. En février 1930, soit quelques mois seulement après son lancement, il est distribué à douze mille quatre cent quarante et un hommes, répartis dans deux cent soixante dix-sept paroisses²⁶⁶⁶.

S'il naît rapidement, le mouvement doit être entretenu et ses groupes doivent être soutenus. Tous les deux ans de grands rassemblements ont lieu pour galvaniser les énergies et réunir tous les hommes catholiques du diocèse. Un congrès a lieu le 8 mai 1927, jour de la fête de sainte Jeanne d'Arc. Placé sous la présidence de l'évêque, il accueille deux orateurs de la FNC : le général de Castelnau, « l'illustre organisateur de la Victoire, le fondateur intrépide de la FNC, qui groupe à l'heure actuelle plus de 2 500 000 Français »²⁶⁶⁷ et Xavier Vallat, grand mutilé de guerre, avocat et ancien député de l'Ardèche²⁶⁶⁸. Mgr de La Villerabel demande que cette seconde manifestation soit « digne de la Savoie et de la Sainte Église »²⁶⁶⁹. La journée débute par une messe célébrée par l'abbé Terrier, devenu aumônier officiel du mouvement. Ce sont vingt-cinq mille catholiques qui se réunissent pour assister à cette cérémonie²⁶⁷⁰. Henri Voisin est « frappé par la proportion de jeunes » dans cette manifestation²⁶⁷¹. Christian Sorrel rappelle qu'en juillet 1927, l'UCHS réunit douze mille hommes ; l'année suivante elle en comptera quinze mille²⁶⁷². Il semble donc bien que le mouvement annécien figure parmi les plus dynamiques²⁶⁷³. À qui doit-il cette vitalité ? Est-ce à l'évêque qui ne cesse d'encourager les prêtres à toujours se préoccuper des unions paroissiales, est-ce au président et à l'aumônier qui se mobilisent pour assurer une présence

2665 Comme le rappellent André Latreille et René Rémond dans leur *Histoire du catholicisme en France* (p. 582), « le vocabulaire, les images, les comparaisons, les références historiques, tout parle du passé ; même l'avenir se conçoit sur le modèle du passé. L'insigne de la FNC est un chevalier armé de pied en cap et bardé de fer ».

2666 *Le Clocher Savoyard*, n° 5, 1^{er} mars 1930. Cela représente en moyenne quarante-quatre abonnements par paroisse. Ce chiffre donne une indication du nombre de membres, qui est probablement supérieur à celui des abonnements. Le prêt du journal pouvant être fait entre les différents paroissiens (il est même encouragé pour la diffusion de la bonne presse, mais aussi dans le but de recruter de nouveaux adhérents).

2667 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 25 mars 1927, p. 135. Lettre de l'évêque à ses prêtres.

2668 *Ibid.* À propos de ces deux orateurs nous pouvons rappeler que Corinne Bonafoux a relevé qu'entre 1925 et 1930, Castelnau participe à soixante-dix congrès diocésains de la FNC, alors que Xavier Vallat en fait vingt-quatre. C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 601.

2669 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 25 mars 1927, p. 135.

2670 Dans son compte-rendu, la *Revue du Diocèse d'Annecy* fait un parallèle entre la cérémonie d'inhumation (civile) du poète Eugène Süe, père du *Juif Errant* et la cérémonie du 8 mai. L'auteur rappelle que si en 1857 le cortège descendant l'avenue d'Albigny était tout de francs-maçons constitué avec à sa tête un colonel, celui de 1927, est entièrement composé par des catholiques, réunis derrière un général, grand catholique. Le but de cette comparaison est dans doute de montrer, qu'en plusieurs décennies, les catholiques ont su s'imposer grâce à leur résistance et donc de réaffirmer le bien fondé de l'Union Diocésaine.

2671 *Floraisons des Alpes*, mai 1927, p. 757.

2672 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit. p. 311.

2673 En juillet 1926, 11 081 cartes sont délivrées dans 191 paroisses (*La Page du comité diocésain* n° 12, supplément à la *Revue du Diocèse d'Annecy* du 2 juillet 1926). En novembre, il y a 12 902 adhérents répartis en 233 paroisses. (*La Page du comité diocésain* n° 14, supplément à la *Revue du Diocèse d'Annecy* du 5 novembre 1926).

aux différentes réunions paroissiales, ou bien est-ce plus largement aux militants, qui pour un certain nombre sont d'anciens militants ACJF, donc habitués au travail du cercle d'étude, au militantisme... ? Sans doute ce dynamisme résulte d'un tout, c'est-à-dire, une bonne préparation des militants, une bonne prise en main de la part du clergé, un encouragement de l'évêque, et une préparation du terrain fait par l'ACJF avant la guerre.

En 1929, c'est à Annemasse que se tient le meeting de l'UDH. Cette ville n'est pas réputée pour sa grande pratique, puisqu'elle fait partie des cantons où la pratique pascalle était la moins bonne en 1901, et où le taux de baptêmes dans les trois jours est le plus bas du diocèse. Cependant, il semble qu'il y ait des efforts constants réalisés par les hommes de cette paroisse pour réaffirmer la foi catholique dans cette ville frontalière. En mars 1927, le curé d'Annemasse se déclare confus de l'honneur qui lui est fait de choisir sa paroisse pour la tenue d'un meeting. Il est heureux d'ajouter qu'en faisant connaître à l'évêque « l'effort fait par les catholiques d'Annemasse, ces cinq dernières années », il a surtout voulu lui faire « connaître qu'il y avait dans [cette] petite ville des ressources, et qu'il était possible de faire appel à de nouveaux pour de nouvelles œuvres »²⁶⁷⁴. Cette nouvelle rencontre permet, une nouvelle fois, aux catholiques de dire à « l'adversaire » qu'ils sont « organisés [et] unis »²⁶⁷⁵, et de réaffirmer « Dieu, Patrie, Liberté », ces trois mots qui demeurent tout leur programme²⁶⁷⁶. Ce sont à nouveau près de vingt-cinq mille catholiques²⁶⁷⁷ qui écoutent les discours très goûtés de l'abbé Bergey, « incomparable tribun »²⁶⁷⁸, et d'un orateur très réputé de la FNC²⁶⁷⁹, qui n'est autre que Philippe Henriot²⁶⁸⁰, déjà connu dans le monde catholique pour avoir participé à de nombreux congrès²⁶⁸¹. La veille du congrès, le président Léon Lalanne reçoit à l'évêché la médaille de commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand²⁶⁸², en présence des deux orateurs du congrès auxquels s'ajoute le député Calliès²⁶⁸³.

2674 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 3. Lettre du 21 mars 1927. La paroisse comporte une association catholique d'éducation populaire.

2675 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 26 avril 1929, p. 266.

2676 *Ibid.*

2677 Pour un spectateur genevois, ce sont trente mille hommes qui se seraient réunis à Annemasse. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 21, 24 mai 1929, p. 337. Tous les participants à cette manifestation ne sont pas membres de l'Union puisqu'en 1929, elle compte 13 311 membres (*Le Clocher Savoyard*, n° 5, février 1930) ; cela laisse donc supposer que, comme en 1927, une large part de la jeunesse catholique du diocèse est présente.

2678 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 26 avril 1929, p. 266.

2679 D'après le relevé effectué par Corinne Bonafoux, il ressort que l'abbé Bergey est le second orateur le plus présent dans les congrès diocésains entre 1925 et 1930. Philippe Henriot lui, participe à huit congrès entre 1925 et 1930, et ce n'est qu'au cours de la décennie suivante qu'il devient le second orateur de la FNC. C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 601.

2680 Le 30 avril, il donne également à Annemasse une conférence contradictoire sur la liberté d'enseignement. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 17 mai 1929, p. 322.

2681 *Ibid.*, n° 14, 5 avril 1929, p. 220.

2682 *Ibid.*, n° 17, 26 avril 1929, p. 263.

2683 *Ibid.*, n° 18, 3 mai 1929, p. 279.

Au début mai, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie, sous le titre « presse impartiale », la lettre adressée par Léon Lalanne à *L'Industriel*, journal local, pour lui demander pourquoi dans son édition du 4 mai, il a passé sous silence cette belle affirmation des catholiques Savoyards. De la même façon, un autre article attire l'attention des lecteurs de la *Revue du Diocèse d'Annecy* sur le fait que le journal d'information neutre, *La Suisse*, n'a pas dit mot de cette manifestation. La *Revue du Diocèse d'Annecy* trouve ici une nouvelle fois l'occasion d'insister sur les dangers de la mauvaise presse contre laquelle l'UDH doit lutter. Les congrès qui se succèdent jusqu'à la veille de la guerre sont toujours une nouvelle occasion d'affirmer que la mobilisation des hommes catholiques reste vivante, même si le nombre de participants ne varie plus beaucoup, comme celui des adhérents qui ne dépassera jamais quinze mille membres. La variété des orateurs montre une certaine ouverture du mouvement, mais surtout un changement dans son orientation. D'un mouvement de défense religieuse il passe à celui d'un mouvement tourné plus vers l'apostolat, dans un esprit action catholique. Si les orateurs « fétiches » de la FNC, comme Castelnau (1933, 1939), Le Cour Grandmaison (1935), le chanoine Desgranges (1933) ou encore Philippe Henriot (1931)²⁶⁸⁴ prennent la parole, il n'en reste pas moins que d'autres comme Philippe de Las Cases (1931)²⁶⁸⁵, Pierre-Henri Teitgen (1935) ou encore François Valentin (1937)²⁶⁸⁶ interviennent. Faut-il voir dans le choix de ses orateurs extérieurs à la FNC, le choix de l'aumônier, l'abbé Terrier qui offre une certaine ouverture d'esprit.

Le mouvement, malgré un vif succès rencontré tant dans son recrutement que dans ses manifestations, ne souhaite pas s'endormir sur ses lauriers, c'est pourquoi le comité diocésain rappelle que les comités paroissiaux « ne doivent pas perdre de vue le recrutement des UP »²⁶⁸⁷. Le recrutement est d'ailleurs l'un des objectifs récurrents de l'union²⁶⁸⁸. La question d'actualité par excellence reste celle de l'école, en particulier celle de la germination des classes. Les pères de familles sont appelés à être très vigilants sur cette question²⁶⁸⁹, comme

2684 Le Cour Grandmaison et Henriot sont les deux orateurs à intervenir plus souvent entre 1931 et 1939 qu'entre 1925 et 1931. Corinne Bonafoux souligne que la venue d'Henriot suscite parfois des hostilités. C'est le cas notamment à Chambéry en juillet 1934, où des tracts sont diffusés pour s'opposer à sa venue. L'archevêque de Chambéry demande et obtient l'annulation du congrès diocésain de la FNC qui devait s'y dérouler. C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 128. Voir également C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 385.

2685 Ce dernier est un ancien de l'ACJF, conseiller général de la Lozère, il a été vice-président du PDP. G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 291.

2686 Pierre-Henri Teitgen et François Valentin résident à Nancy. Teitgen lance en 1936 la revue *Droit social* avec François de Menthon.

2687 *Le Clocher Savoyard*, n° 4, 1^{er} février 1930.

2688 *Le Clocher Savoyard*, n° 19, août-septembre 1931.

2689 *Ibid.*, n° 5, 1^{er} mars 1930.

leurs pères l'avaient été sur la neutralité de l'école un quart de siècle plus tôt²⁶⁹⁰. En 1936-1937, l'UDH demande à tous ses comités paroissiaux d'organiser une association des chefs de famille. D'excellents résultats ont été obtenus jusqu'à la veille de la guerre²⁶⁹¹. S'intéressant à la question sociale, le comité de l'UDH constitue en 1928, une mutuelle catholique de la Haute-Savoie²⁶⁹². Elle est présidée par Louis Martel, assureur à Saint-Julien, où il était vice-président de l'ACJF. Parmi les soixante-douze membres fondateurs se retrouvent plusieurs membres de la jeunesse catholique et de l'UDH, comme Claudius Gayet, trésorier. Parmi les administrateurs se retrouvent Gérard Ducrot, ancien trésorier de l'ACJF et Pierre Fournier, ancien vice-président d'Annecy²⁶⁹³.

Nous savons que l'association se place au-dessus et en dehors de tous les partis politiques. Cependant, ses membres sont invités à étudier les commentaires politiques lors de leurs cercles d'études²⁶⁹⁴. Les hommes doivent également réfléchir sur les questions sociales, notamment celles relatives à la famille. Ils trouvent d'une certaine façon un écho dans leur action par celle menée par les femmes de la Ligue des femmes françaises.

3. Les relations entre la JC et l'UDH

Comme nous venons de le constater les débuts de l'UDH sont intimement liés à la jeunesse catholique. En 1924, les deux associations se retrouvent sur le terrain de la défense religieuse, mais après l'affiliation de l'UDH à la FNC, celle-ci prend les directives du mouvement de Castelnau. Il devient alors nécessaire de redéfinir clairement les limites à établir entre les deux organisations qui deviennent complémentaires. En 1927, lors des retraites ecclésiastiques, Mgr de La Villerabel commente le rapport qui lui a été remis²⁶⁹⁵. Dans un communiqué du comité de l'Union Diocésaine des hommes, il est rappelé que les deux groupements de la

2690 D'ailleurs, sur cette question de la neutralité, les prêtres qui répondent aux Visites Annuelles des Paroisses s'accordent à quelques exceptions pour déclarer que la neutralité est respectée dans les écoles.

2691 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 9. Rapport présenté par le chanoine Bouvard, secrétaire des œuvres et vice-président du bureau diocésain à Mgr Cesbron en décembre 1940. Il rappelle que l'association créée avant la guerre de 1914-1918, à l'initiative de Jean Guiraud, était très florissante.

2692 Le 9 mars 1930, une mutuelle catholique agricole de Haute-Savoie, est créée et exclusivement composée d'agriculteurs. *Floraisons des Alpes*, juillet-août 1930, p. 1327.

2693 *Floraisons des Alpes*, octobre 1928, p. 1008. Nous avons pu remarquer que Paul Taponnier n'apparaissait jamais dans le cadre de la FNC. En est-il membre ? S'il ne l'est pas, pour quelles raisons ? Il semble qu'il cesse toutes relations avec les groupements catholiques auxquels il s'est pourtant dévoué dans sa jeunesse. Pourquoi ? Est-ce à cause de ses échecs successifs lors des élections ? A-t-il eu des différends avec d'autres membres ? Il est surprenant qu'il n'apparaisse à aucun moment, alors que son ami Pinget est largement plus engagé. Taponnier ne rompt pas avec l'église puisqu'il semble entretenir de bonnes relations avec Mgr de La Villerabel, assistant même à son sacre à Aix-en-Provence en 1940.

2694 *Le Clocher Savoyard*, n° 4, 1^{er} février 1930.

2695 *Floraisons des Alpes*, septembre 1927, p. 803.

jeunesse catholique et de l'UDH sont complémentaires²⁶⁹⁶, mais qu'en aucun cas l'un devrait primer sur l'autre. Cependant, il apparaît qu'une réelle confusion s'installe entre les réunions des unions paroissiales et celles de la jeunesse catholique. Le risque serait grand de les voir disparaître, car si « les groupes de jeunesse catholique se décapitent de leurs dirigeants, c'est à brève échéance la mort de la jeunesse catholique »²⁶⁹⁷. Trop de prêtres, par facilité et pour gagner du temps, organisent les réunions conjointement. Or, en 1927, l'UDH n'est pas encore orientée vers l'Action Catholique, même si elle tend à le faire. Les objectifs des deux mouvements sont donc différents, même si la collaboration entre les deux mouvements est encouragée, à la condition que les limites d'action soient clairement définies. La situation n'est pas propre au diocèse puisqu'au niveau des instances nationales, François de Menthon « est appelé à faire partie du comité directeur de la FNC pour y sauver les intérêts particuliers de la jeunesse catholique et faciliter la collaboration entre les deux groupements »²⁶⁹⁸. Un autre problème se rencontre, celui des hommes libérés de leurs obligations militaires. Une fois rendu à la vie civile, ils ne sont guère enclins à rentrer dans les groupes de jeunesse catholique, voulant « faire les hommes »²⁶⁹⁹, ils préfèrent l'UDH. Ce groupement doit trouver ses membres dans les rangs de la jeunesse catholique, mais en aucun cas il ne doit les prendre avant l'âge fixé par les statuts.

Le vicaire général Pernoud, en charge du comité, souligne que la Jeunesse Catholique doit être une pépinière pour l'UDH. Ses membres déjà habitués au travail des cercles d'études, à la réflexion, s'engagent à poursuivre leur action. Or, le constat a déjà été fait que trop de jeunes s'engagent dans l'UDH et non plus à la jeunesse catholique. En effet, avant la première mise au point, et encore celle-ci ne suffira pas, dans de nombreuses paroisses, les réunions de la jeunesse catholique et celle des hommes se confondent. Il est alors à nouveau rappelé que beaucoup « de curés ont continué, pour se dispenser d'organiser un groupe de jeunesse catholique à s'abriter derrière cette déclaration : “nos jeunes cotisent à la FNC à partir de dix-huit ans, ils vont aux réunions cantonales annuelles et aux meetings, c'est assez” »²⁷⁰⁰. Une telle réaction entraîne le problème de la formation, puisque les jeunes n'en acquièrent pas véritablement une. En 1931, suite à l'orientation nouvelle donnée à l'ACJF vers la conquête par milieu, l'évêque préconise « l'entrée dans l'ACJF de tous les jeunes, soit comme

2696 Lors du congrès de 1928, tenu à Grenoble, François de Menthon rappelle que l'ACJF doit entretenir sa collaboration avec la FNC, qui est l'organe de l'action catholique des hommes. *Floraisons des Alpes*, décembre 1928, p. 1037.

2697 *Floraisons des Alpes*, septembre 1927, p. 804.

2698 *Floraisons des Alpes*, décembre 1928, p. 1037.

2699 *Ibid.*

2700 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel. Position de la jeunesse catholique dans le diocèse.

dirigeants et militants (cercle d'études régulier actuel), soit au moins comme adhérents avec des réunions de masse, mensuelles, au cours de la saison de travail »²⁷⁰¹. Cette nouvelle directive oblige tous les jeunes à appartenir à l'ACJF pour « y recevoir un minimum de formation : piété, étude, action, en liaison avec les dirigeants et les militants »²⁷⁰². En 1933, l'UDH définit de nouveaux statuts. L'article IV permet aux prêtres, peu enclins à la jeunesse catholique, de réunir tous les jeunes au sein de l'UDH. Cet article rappelle que « pour être membre de l'UD, il faut être âgé de 21 ans au moins – jusqu'à 30 ans, l'adhésion à l'union diocésaine reste très recommandée, mais est cependant facultative pour ceux qui font partie de la jeunesse catholique – ; à partir de 30 ans, tout membre de la jeunesse catholique passe automatiquement à l'UD »²⁷⁰³. Ce nouvel article n'est pas sans ambiguïté, puisqu'il laisse entendre que les jeunes (21-30 ans) peuvent entrer directement à l'UDH sans passer par la jeunesse catholique, ce qui est contraire aux directives épiscopales. Le chanoine Clavel avait attiré l'attention de Mgr de La Villerabel sur l'article IV cité précédemment. L'évêque rédige une nouvelle formule au sujet de l'admission des membres. Probablement le chanoine Clavel avait proposé l'interdiction pure et simple d'accepter des membres de moins de trente ans dans les unions paroissiales, puisque l'évêque lui déclare que « interdire jusqu'à 30 ans l'inscription des membres sur les listes d'UP était impossible : c'eût été le tarissement certain du recrutement »²⁷⁰⁴. L'évêque souligne également que le passage se fait automatiquement à trente ans, à l'exception des chefs élus de la jeunesse catholique²⁷⁰⁵. Enfin, il rappelle clairement que la jeunesse catholique doit « conduire et préparer à l'union diocésaine »²⁷⁰⁶. Le 5 juillet²⁷⁰⁷, Mgr de La Villerabel s'adresse à Clavel pour le remercier de son mémoire concernant les limites entre jeunesse catholique et UDH. Sa suggestion est « fort intéressante et touche à une question délicate et grave pour l'UD comme pour la jeunesse catholique »²⁷⁰⁸. Il lui rappelle qu'il « aime autant la JC que l'UD et qu'[il] veu[t] les 2 prospères et de plus en plus ! »²⁷⁰⁹. En août 1934, l'évêque rappelle au chanoine Clavel qu'il désire « expressément

2701 *Ibid.*

2702 *Ibid.*

2703 *Ibid.* Il semble que pour les dirigeants des difficultés apparaissent également puisque Mgr de La Villerabel écrit au chanoine Clavel : « Croyez-vous que le moment n'est pas venu de laisser passer purement et simplement, vue leur âge, à l'UDH : M. Gros d'Aillon et Tairraz ? ils ont vraiment fait leur temps à la jeunesse ». Voir annexe n° 88.

2704 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel à Clavel, 9 juillet 1933.

2705 *Ibid.*

2706 *Ibid.*

2707 Aucune indication n'est donnée quant à la date. Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une lettre de 1933 ou 1934.

2708 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Position de la jeunesse catholique dans le diocèse.

2709 *Ibid.* Lettre de Mgr de La Villerabel à Clavel, 5 juillet [?].

que, bien loin de s'ignorer – et encore moins de se combattre – la jeunesse catholique et l'union diocésaine s'épaulent, la jeunesse s'organisant (ce qui est l'ordre) en fonction de l'union diocésaine dont elle alimente chaque année les effectifs »²⁷¹⁰. Il reconnaît que « avec ce perpétuel souci d'union et d'entraide, ces deux organisations doivent conserver leur pleine autonomie, qu'elles ont leur vie propre et que par conséquent l'une peut avoir des manifestations de cette vie, différentes et indépendantes de l'autre »²⁷¹¹. En 1937, devant l'évolution de la jeunesse catholique transformée en mouvements spécialisés, il devient nécessaire de définir à nouveau les limites entre la jeunesse catholique et l'UDH. Grâce aux efforts réalisés, les jeunes revenant de la caserne semblent revenir à la jeunesse catholique. Ceux qui ne reviennent pas sont alors considérés comme « perdus pour l'action catholique »²⁷¹². Se pose ensuite la question du passage de la jeunesse catholique à l'union diocésaine. Mgr de La Villerabel redonne des directives à ce sujet. L'évêque présente plusieurs cas, à commencer par celui de jeunes qui ne sont pas membres de la jeunesse catholique, mais qu'il convient de ne pas délaisser en les incitant à entrer dès vingt-et-un ans dans les unions paroissiales²⁷¹³. Il présente ensuite le cas des jeunes qui sont déjà dans les groupes paroissiaux, qu'ils soient spécialisés ou non. Si les groupes sont non spécialisés l'adhésion se fait de droit à trente ans ; la situation devant s'adapter pour les groupes spécialisés, afin d'éviter de désorganiser les sections. D'ailleurs, à propos de la spécialisation, celle, possible, de la FNC est évoquée. Soulignons également qu'en 1936, sans doute pour des raisons financières, *Le Clocher Savoyard* et *Floraisons des Alpes* paraissent dans un même et seul journal. Le premier annonce que son format est doublé, rappelant que « l'action catholique s'affirme et grandit chaque jour dans le diocèse »²⁷¹⁴, alors que pour le second cette fusion a pour but de faire économiser de l'argent aux familles où le père et les fils sont engagés dans les deux mouvements, ce qui permet aux jeunes de s'abonner aux revues spécialisées²⁷¹⁵. N'est-ce pas également un moyen pour l'UDH de toucher les jeunes qui sont les recrues à venir ? À l'inverse, n'est-ce pas aussi un moyen pour l'ACJF de toucher des

2710 *Ibid.* Lettre de Mgr de La Villerabel à Clavel. 14 août 1934.

2711 *Ibid.*

2712 *Ibid.* Mémoire relatif à un rapport présenté au comité de la FNC, 1937, p. 2. Il est présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF, Georges Gros d'Aillon, vice-président de l'ACJF, Raymond Laurent, secrétaire, et le chanoine Clavel.

2713 *Ibid.* Directives de l'évêque concernant le passage des membres de la jeunesse catholique à l'union diocésaine.

2714 *Le Clocher Savoyard*, janvier 1936. Jusqu'à cette date, il paraît sous la forme d'une simple feuille de format A 3.

2715 *Floraisons des Alpes*, décembre 1935, p. 152. Le nouveau journal se présente ainsi : une feuille A 3 recto-verso est consacrée aux hommes, et une feuille est destinée aux mouvements spécialisés qui se partagent l'espace entre les différents mouvements.

jeunes qui seraient tentés de lire le journal du père de famille, et qui y verraient des articles concernant les personnes de leur âge ? Cette fusion se fait sur le principe du journal des femmes qui comporte une page pour les ligueuses, et le « coin des Pâquerettes » pour les plus jeunes.

C. La Ligue des femmes françaises

Comme la jeunesse catholique, la Ligue des femmes françaises passe, entre sa création en 1901 et la fin des années Trente, d'un mouvement de défense religieuse à celui d'une rechristianisation de masse. C'est autour des années 1924-1926 que la réorganisation se fait la plus vive²⁷¹⁶. Le mouvement bénéficie de l'impulsion donnée par Pie XI et de la résistance au Cartel des gauches²⁷¹⁷. En 1933, la Ligue des femmes françaises et la Ligue des Patriotes Françaises convergent à nouveau dans un même sens, et leur fusion donne naissance à la Ligue Féminine d'Action Catholique Française (LFACF)²⁷¹⁸. Suite à la spécialisation des mouvements, la LFACF tend à devenir l'organisation des femmes d'âge mûr. Elle est en quelque sorte le pendant de l'UDH. Les deux associations poursuivent le même but : restaurer la société chrétienne. Même après cette date, les grandes orientations du mouvement ne changent pas véritablement. Ses actions se portent toujours sur la prière, la presse et surtout la famille. Son but est le perfectionnement progressif de la vie chrétienne, le dévouement à l'apostolat et la formation civique et sociale²⁷¹⁹. La ligueuse, âgée au minimum de trente ans²⁷²⁰, doit être l'exemple de l'épouse qui au besoin ramène son époux à la religion. Elle doit être une mère famille nombreuse, qui se préoccupe de l'instruction religieuse des enfants. Elle doit être la garante d'une bonne moralité et doit essayer de la faire respecter²⁷²¹. La première guerre mondiale n'a pas mis un frein à son action, les ligueuses ayant multiplié prières et action en faveur des combattants, notamment avec les ouvriers.

2716 En 1926, les présidentes d'arrondissement sont la comtesse de Menthon (Annecy) ; madame Lamy (Bonneville) ; madame Baudin (Saint-Gervais-les-Bains, Chamonix, Sallanches) ; la comtesse de Viry (Saint-Julien-en-Genevois) ; madame Bartholoni (Thonon-les-Bains). *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 8 octobre 1926, p. 483.

2717 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 371.

2718 En octobre 1927, le sous-titre de *L'Étoile du Foyer* passe de « bulletin de la Ligue des Femmes Françaises d'Annecy » à « bulletin de la Ligue catholique des Femmes françaises d'Annecy ».

2719 *L'Étoile du Foyer*, novembre 1927.

2720 Contrairement aux jeunes gens, les filles n'ont pas de mouvements pour les moins de trente ans, c'est donc un vide qui ne doit pas persévérer. Il existe des mouvements comme le Noël qui s'adresse aux moins de trente ans, mais l'esprit n'est pas le même que celui de la Ligue.

2721 Dans les statuts établis en 1934, il est rappelé que, pour être ligueuse, il faut être « Française, mariée, ou du moins âgée de trente ans », mais surtout, il ne faut pas être « par inconduite, divorcée, etc, en état de rupture scandaleuse avec l'Eglise et les prescriptions de la morale évangélique ». *Statuts*, p. 2. Les étrangères peuvent être admises au sein de la Ligue, à la condition qu'elles soient établies de façon stable en France. Elles ne peuvent faire partie d'aucun comité ou conseil.

a. La réorganisation

Une fois la paix revenue, le mouvement semble devoir se réorganiser (ou se modifier) puisqu'en 1924, la comtesse de Longevialle vient donner une série de conférences destinées à promouvoir la réorganisation de la Ligue des femmes françaises²⁷²². À la fin de l'année 1923, Mgr de La Villerabel avait projeté la constitution d'une fédération diocésaine des œuvres de dames et de jeunes filles²⁷²³. Est-ce dans ce but qu'il fait venir une membre du comité ? En tout cas, cette série de conférences coïncide avec les attaques anticléricales du Cartel des Gauches. Il est alors paradoxal de constater, pour la Ligue des femmes françaises, comme pour la jeunesse catholique²⁷²⁴ que ce sont ces événements qui accélèrent et terminent la réorganisation²⁷²⁵. Les femmes se groupent aux côtés des hommes pour la défense des intérêts religieux²⁷²⁶, ce qui donne l'occasion au journal républicain *Le Progrès de la Haute-Savoie* de rappeler que « depuis quelques semaines, des réunions sont organisées dans la plupart de nos cantons où sont conviées les femmes “si sagement relancées par notre vaillant évêque” »²⁷²⁷. En 1924, elles se mobilisent afin d'« obtenir pour le monde entier, mais tout spécialement pour [la] France, une nouvelle effusion de grâces et de nouvelles miséricordes »²⁷²⁸ en priant ardemment le Sacré-Coeur de Jésus. Ces demandes de prières ne sont sans doute pas étrangères aux résultats de l'élection du Cartel des gauches. C'est le 15 juin que madame de Longevialle, du comité directeur de Lyon, ouvre une série « de réunions cantonales » destinées à faciliter l'organisation de la ligue dans toutes les paroisses²⁷²⁹. Il est alors clairement rappelé que la Ligue « veut être le lien qui, unissant toutes les œuvres, doublera leur puissance d'action. Elle formera l'unité d'effort dans le diocèse, l'armée disciplinée si nécessaire aujourd'hui pour défendre sous la direction [des] Évêques et [des] prêtres, [les]

2722 En mai 1919, elles tiennent leur première réunion d'après-guerre à Sallanches. Madame Warchex est toujours présidente du mouvement. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 30 mai 1919, p. 212.

2723 *La Croix de la Haute-Savoie*, 4 novembre 1923.

2724 Les deux associations communiquent entre elles, et pour preuve, Henri Voisin intervient plusieurs fois auprès des ligueuses pour leur faire des conférences. *Étoile du Foyer*, octobre 1926.

2725 C'est en 1924 qu'apparaît sa réorganisation active. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 18 septembre 1925, p. 449. « Depuis une année environ, la Ligue des femmes françaises restaurée dans notre diocèse par le zèle si apostolique de notre Évêque vénéré, s'organisait peu à peu dans la plupart des paroisses, grâce au dévouement bien méritoire des premières ligueuses qui devaient bientôt constituer le bureau diocésain ». En novembre 1927, *l'Étoile du Foyer* rappelle que « commence la troisième année de la Ligue, depuis sa réorganisation dans le diocèse ».

2726 D'ailleurs il est rappelé que les femmes peuvent faire partie du comité de l'Union de défense pour les intérêts religieux. Elles se retrouvent dans les unions paroissiales, qui comme nous l'avons vu avant la guerre, possédaient une section d'hommes et une de femmes.

2727 *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 29 novembre 1924. Cette attaque du *Progrès de la Haute-Savoie* souligne toutefois que la réorganisation se passe à ce moment-là.

2728 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 13 juin 1924, p. 297.

2729 *Ibid.*, n° 25, 20 juin 1924, p. 315. Deux cents femmes assistent à la réunion à Sallanches.

libertés religieuses »²⁷³⁰. Comme pour la jeunesse catholique et l'UDH, la paroisse est la base de l'organisation, et l'échelle cantonale occupe une place importante dans le dispositif de la Ligue²⁷³¹ qui propose d'« *exister séparément, [et d'] agir ensemble* »²⁷³². Le 24 août, la comtesse Desvernay, vice-présidente de la Ligue, entretient les femmes de Megève et de Flumet sur la nécessité de s'organiser. Elle est aidée dans sa tâche par Mgr Harscoët qui a bien voulu « apporter aux nouvelles ligueuses les encouragements et les bénédictions » de l'évêque²⁷³³. Cette série de conférences se poursuit jusque fin novembre, ce qui prouve que la réorganisation d'immédiat après-guerre n'a pas été aussi rapide que pour les jeunes gens.

En janvier 1925, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie une mise au point concernant la Ligue des femmes françaises. Il est alors rappelé que « pour réaliser le but de l'œuvre, la rendre vivante, active, il ne suffit pas d'APPELER les adhérentes à "l'union diocésaine", d'établir des listes sur du papier. Il faut former les âmes, les INSTRUIRE, pour la RESTAURATION DE L'ESPRIT CHRETIEN dans l'individu, la famille, la société »²⁷³⁴. Il est alors rappelé « la nécessité de la réunion mensuelle à jour fixe »²⁷³⁵ où le journal *L'Appel* est lu et expliqué. Il est ensuite recommandé d'encourager « vivement » les ligueuses à assister à la messe du premier vendredi du mois²⁷³⁶. La Ligue doit également offrir une messe pour la France, au minimum deux fois par an et, dans le meilleur des cas, tous les premiers vendredis du mois. Le budget paroissial de la Ligue se compose de cotisations annuelles²⁷³⁷. Le 14 septembre 1925, la ligue reprend sa journée annuelle de prières²⁷³⁸. Le mouvement connaît un essor important et, en octobre 1925, il se dote d'un bulletin de liaison intitulé *L'Étoile du Foyer*²⁷³⁹. Mgr de La Villerabel bénit « ce petit bulletin [...] attendu très impatiemment par toutes [les] ligueuses du Diocèse. »²⁷⁴⁰ Cet organe « sera entre elles un lien très précieux ; il soutiendra leur zèle et encouragera leurs efforts dans les bons combats qu'elles se proposent de mener

2730 *Ibid.*

2731 *Ibid.* Il est rappelé qu'au « comité diocésain, qui relève directement de l'Évêque du diocèse, doivent s'adjoindre les comités paroissiaux, formés par Messieurs les curés, [et qu']au chef-lieu de canton, une présidente cantonale se tient en rapport avec les divers comités paroissiaux de son canton, leur servant d'intermédiaire auprès du bureau diocésain ».

2732 *Ibid.*

2733 *Ibid.*, n° 36, 5 septembre 1924, p. 412.

2734 *Ibid.*, n° 3, 16 janvier 1925, p. 25.

2735 *Ibid.*

2736 *Ibid.*

2737 Ensuite la répartition se fait comme suit : 2 % à envoyer à Annecy, au bureau diocésain pour ses frais généraux. Honoraires des messes offertes pour la France. Un abonnement combiné à *L'appel* et à *La Ligueuse*, pour le comité et la réunion. Les frais divers : cachets d'admission, carnets dizainières. Abonnements à la revue *Peuple de France* choisie par Mgr pour circuler dans toutes les dizaines.

2738 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 18 septembre 1925, p. 449.

2739 *Ibid.*, n° 44, 30 octobre 1925, p. 523.

2740 *Ibid.*

pour le bien de tous et pour que s'étende encore [...] le règne de Dieu »²⁷⁴¹. En 1926, Mgr Harscoët cède l'aumônerie du mouvement à l'abbé Terrier, qui s'occupe également du mouvement des hommes²⁷⁴², il occupe ce poste jusqu'en novembre 1928, date à laquelle il est remplacé par l'abbé Clavel²⁷⁴³. Madame Warchex est remplacée à la tête de la Ligue par la comtesse Antoine de Menthon, qui donne sa démission en octobre 1930²⁷⁴⁴. C'est sous sa présidence que la Ligue semble terminer sa réorganisation, puisqu'en mars 1930, afin de couvrir « les frais d'installation et de fonctionnement du nouveau secrétariat permanent de la Ligue à la Maison du Peuple », les ligueuses vendent des œufs et cloches de Pâques²⁷⁴⁵. En 1940, les ligueuses sont vingt-cinq mille²⁷⁴⁶, alors qu'en 1937, elles étaient vingt-trois mille deux cent sept²⁷⁴⁷. Elles représentent 9 % de la population départementale²⁷⁴⁸. Elles sont présentes dans deux cent quatre-vingt dix-huit paroisses²⁷⁴⁹. Nous pouvons donc constater que ces chiffres sont supérieurs à ceux des hommes, ils sont environ quinze mille répartis dans deux cent quatre-vingt paroisses. L'UDH toucherait environ 6 % de la population²⁷⁵⁰. Ce qui signifie donc que seulement 15 % de la population serait touchée par les œuvres catholiques de défense religieuse ou d'apostolat. Toutes les paroisses n'ont pas la même activité, certaines sont plus assidues que d'autres à l'organisation de réunions. Sur les trois cent paroisses que compte le diocèse, 25 % organisent des réunions de dizainières²⁷⁵¹, 18 % ne font que des réunions générales groupant toutes les ligueuses²⁷⁵², et 57 % n'organisent aucune réunion²⁷⁵³.

2741 *Ibid.*

2742 *Étoile du Foyer*, novembre 1926.

2743 Il est déchargé de l'aumônerie de la LFACF en 1934. ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr de La Villerabel au chanoine Clavel. 14 août 1934.

2744 *Ibid.* Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel au chanoine Clavel. 9 octobre 1930 : « Malgré mes vives instances, Mme la comtesse A. de Menthon m'a remis d'une manière définitive sa démission de présidente diocésaine et de présidente d'arrondissement de la Ligue des femmes françaises. Constatant sa résolution inébranlable, je n'ai pu que prendre acte de cette détermination. Aujourd'hui même, je lui ai fait savoir qu'à regret j'acceptais sa démission ».

2745 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 13, 28 mars 1930, p. 205.

2746 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 9. Rapport présenté par le chanoine Bouvard, secrétaire des œuvres et vice-président du bureau diocésain à Mgr Cesbron en décembre 1940.

2747 *L'Étoile du Foyer*, mai 1937. Entre 1937 et 1940, la ligue augmente donc ses effectifs de 7,72 %.

2748 *Ibid.* Nous avons utilisé les chiffres donnés par le chanoine Bouvard, à savoir : 245 653 habitants et 23 207 ligueuses.

2749 *Ibid.* Les paroisses où la ligue n'existe pas et où *L'Étoile du Foyer* ne pénètre pas sont Passy et La Chapelle-Rambaud. Voir la carte en annexe n° 87.

2750 Nous avons pris le chiffre de quinze mille adhérents pour une population de 245 643 habitants.

2751 Soixante-quatorze paroisses.

2752 Cinquante-quatre paroisses

2753 Cent soixante-douze paroisses.

b. Ses objectifs

En 1926, Mgr de La Villerabel encourage les femmes à se dévouer encore plus pour l'œuvre de la presse. Il leur rappelle en septembre, dans la crypte de la Visitation, que « cet apostolat lui paraît extrêmement urgent, et que, pour le poursuivre efficacement, il compte beaucoup sur [la] Ligue »²⁷⁵⁴. Outre la bonne presse, les ligueuses s'attachent à l'éducation des enfants. Les Ligueuses sont fortement sollicitées pour apporter un soin particulier à l'éducation religieuse de leurs enfants, mais encore plus à celle des garçons qui seront pour certains des prêtres. En 1926, se tient, à Marseille, le second congrès du recrutement sacerdotal²⁷⁵⁵. À cette occasion, un article de l'*Étoile du Foyer* ne manque pas de souligner que la France a besoin de prêtres, tout en soulignant que le diocèse d'Annecy est « encore [...] favorisé » et « on peut dire qu'['il n'a] pas encore réellement souffert de l'absence des prêtres... »²⁷⁵⁶. C'est l'occasion de rappeler aux mères chrétiennes qu'elles doivent être aussi mères de prêtres²⁷⁵⁷.

Elles doivent avoir un intérêt tout particulier pour les jeunes filles qui seront les épouses et les mères de l'avenir. Il est nécessaire de veiller à leur moralité, mais également leur faire prendre conscience qu'il ne faut pas désertier les campagnes. L'exode rural est un fait avéré et, en 1931, la population des villes est égale à celle des campagnes. Même si dans le diocèse ces proportions ne sont pas atteintes, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de jeunes filles partent en ville pour y trouver un travail et s'y installer. C'est pour empêcher cet exode, qui est également source d'abandon des devoirs religieux, que la Ligue met en place des cours par correspondance destinés aux jeunes filles, pour acquérir les connaissances nécessaires pour rester à la campagne. Ces cours sont organisés en collaboration avec l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est²⁷⁵⁸. Ils s'adressent aux jeunes filles qui ne peuvent pas se rendre dans les différentes écoles ménagères ouvertes dans le diocèse²⁷⁵⁹. En 1927, la mise en place d'un cours ménager et agricole ambulant permet à de nombreuses jeunes filles de bénéficier de cette formation²⁷⁶⁰. Cette école semble rencontrer un vif succès puisqu'en avril 1928, vingt jeunes filles de Thônes en bénéficient²⁷⁶¹. Devant la réussite de cette nouvelle initiative, il est

2754 L'*Étoile du Foyer*, novembre 1926.

2755 *Ibid.*

2756 *Ibid.*

2757 Il aurait été intéressant de pouvoir établir la proportion de prêtres dont la mère est ligueuse, ou dont l'un des parents est engagé dans les mouvements d'action catholique. Le registre des entrées au grand séminaire ne fournit aucun renseignement de ce type.

2758 A. GIUGE, *La Ligue patriotique...*, op. cit., p. 69.

2759 Par exemple à Annecy, Annecy-le-Vieux, Sallanches ou encore Challonges.

2760 A. GIUGE, *La Ligue patriotique...*, op. cit., p. 69.

2761 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 11 mai 1928, p. 293.

envisagé, pour l'année 1928-1929, de créer une seconde équipe enseignante. Les cours débuteraient le 1^{er} octobre pour se terminer fin juin, avec une durée de trois mois dans chaque paroisse désireuse de faire bénéficier de cet apprentissage aux jeunes filles²⁷⁶². En 1932, il semble que l'école rencontre un certain repli puisqu'en août, elle « n'est encore demandée nulle part »²⁷⁶³. À cette date, les frais d'inscription sont de vingt-cinq francs²⁷⁶⁴ par mois et par élève. Faut-il voir dans ce repli, une influence de la pénétration des cours par correspondance ou des mouvements agricoles qui débutent ?

Le programme de la Ligue, présenté à la veille de la guerre²⁷⁶⁵, reste d'actualité ; les femmes étant toujours les gardiennes de la maison et de la famille. En 1932, elles accueillent avec satisfaction l'encyclique *Casti Connubii* qui encourage les naissances et redoublent leurs activités pour lutter contre l'avortement²⁷⁶⁶. Elles doivent éduquer les enfants. Deux choses leur incombent, elles doivent être particulièrement attentives à l'éducation des filles, qui seront les mères et les épouses de l'avenir. Pour les garçons, les mères doivent porter une attention particulière à leur éducation religieuse, car c'est dès le plus bas âge que les vocations se préparent. Ce discours tend à se développer surtout à partir de la seconde moitié des années Vingt, date à laquelle le nombre de prêtres dans de nombreux diocèses laisse craindre pour l'avenir. Leur bulletin rappelle les paroles de Joseph de Maistre pour qui « si l'homme moral n'a pas été formé sur les genoux de sa mère, il ne le sera jamais »²⁷⁶⁷. La Ligue approuve la déclaration des droits de la famille faite par le général de Castelnau²⁷⁶⁸. L'UDH souligne l'importance de la mise en place d'allocations familiales.

Les activités de la Ligue ne s'arrêtent pas uniquement à la prière, et les ligueuses organisent le « trousseau du séminariste »²⁷⁶⁹, qui a pour but de doter les élèves du grand séminaire de différents vêtements dont ils seraient dépourvus. Il existe à Annecy depuis plusieurs années, un ouvroir de Saint-André qui fonctionne une fois la semaine. Les ligueuses doivent également s'occuper, par tous « les moyens aptes à promouvoir le relèvement du niveau

2762 *Ibid.* Un diplôme marque la fin de la formation qui a une durée minimale de trois mois. Cette dernière est exigée par la Direction des Syndicats du Sud-Est.

2763 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33, 12 août 1932, p. 541.

2764 *Ibid.* Ce qui représente environ 14,6 euros (2006).

2765 Cf. *supra*, p. 109 et suiv.

2766 En 1936, Mgr de La Villerabel demande à ses prêtres de lire au prône du dimanche un résumé de la doctrine chrétienne, où il rappelle « qu'il est interdit aux époux, sous peine de péché grave, de répudier les charges du mariage en se dérochant à la loi providentielle qui préside à la transmission de la vie. Et c'est aussi pour les parents une très grave obligation d'élever les enfants et d'instruire leurs enfants chrétiennement ». *Modifications aux constitutions synodales de 1926...*, op. cit., p. 29.

2767 Abbé Stephen COUBE, *Le patriotisme de la femme française*, Paris, P. Lethielleux, 1916, p. 205.

2768 A. COVA, *Au service de l'Église, de la Patrie et de la famille*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 167.

2769 *L'Étoile du Foyer*, mai 1927.

intellectuel et moral des masses populaires »²⁷⁷⁰. C'est pour cette raison notamment qu'elles ouvrent et s'occupent des bibliothèques paroissiales ou instaurent le dépôt de lecture²⁷⁷¹. Ce dernier consiste à déposer un ouvrage chez un commerçant. En 1932, six paroisses organisent ces dépôts²⁷⁷², en 1936, elles sont vingt-deux. Les ligueuses se préoccupent de la «surveillance et de sauvegarde de la moralité publique, spécialement par une sollicitude et une vigilance de chaque instant pour tout ce qui concerne l'éducation, la formation et la préservation de l'enfance, dans la famille et à l'école»²⁷⁷³. Ces propos montrent une nouvelle fois la volonté de faire de bons chrétiens et de les préserver, notamment les jeunes, de la tentation qui pourrait les entraîner hors du droit chemin. La Ligue des femmes françaises fait partie du comité catholique du cinématographe en vue de vérifier la moralité des films. Elle s'engage également dans la « croisade contre les modes immorales », l'évêque les encourage à diffuser le « tract de la modestie » qui est signé par mille trois cent soixante-quatre ligueuses²⁷⁷⁴. Les ligueuses font partie de droit de « l'union régionale pour l'éducation civique et sociale de la femme »²⁷⁷⁵, qui est d'ailleurs reconnue comme groupement catholique par l'évêque²⁷⁷⁶. La présidente de l'Union, la comtesse Desvernay, vient à Thônes, Annecy, Chamonix, Annemasse ou encore Thonon-les-Bains pour évoquer le suffrage féminin. La comtesse « d'une manière claire et pleine d'humour » a fait comprendre à ses nombreuses auditrices qu'il était « urgent que toutes les femmes catholiques s'unissent pour aider au rétablissement de l'ordre social chrétien »²⁷⁷⁷.

En s'intéressant à la question de la moralité et des mœurs, la Ligue se préoccupe également des questions sociales. En 1931, alors que de nombreuses femmes travaillent (surtout dans les villes), les ligueuses se mobilisent pour le retour de la femme au foyer. En 1932, la Ligue des femmes françaises demande ce retour par le biais d'une pétition²⁷⁷⁸ qui recueille neuf mille signatures, réparties en cent quarante paroisses²⁷⁷⁹. La même année, elles se préoccupent des chômeurs. Les ligueuses proposent d'entreprendre des travaux pour les faire travailler²⁷⁸⁰. À

2770 *L'Étoile du Foyer*, mai 1927.

2771 *Ibid.*, juin-juillet 1932.

2772 Annecy, Menthon, Faverges, Saint-Jean-de-Tholome, Hauteville-sur-Fier et Alby.

2773 *Statuts de la LFACF*, p. 2.

2774 *L'Étoile du Foyer*, octobre 1926.

2775 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 29 janvier 1926, p. 57.

2776 *Ibid.*

2777 *Ibid.*

2778 *L'Étoile du Foyer*, février 1932.

2779 *Ibid.*, avril 1932.

2780 A. GIUGE, *La Ligue...*, op. cit., p. 73.

Annecy, une cuisine populaire est prévue afin de donner à manger aux plus démunis²⁷⁸¹. Elles décident également au seuil de la nouvelle année, de ne pas donner d'étrennes ou de cadeaux à Noël, afin de pouvoir verser des dons aux œuvres charitables d'assistance aux chômeurs²⁷⁸². En collaboration avec la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul²⁷⁸³, les ligueuses distribuent bons de soupe, pain, épicerie et légumes²⁷⁸⁴. Elles lancent également une neuvaine pour les chômeurs en février 1932²⁷⁸⁵. Comme les hommes ont les mouvements de jeunesse pour former les militants adultes, les femmes organisent également un genre de mouvement semblable avec les Pâquerettes.

c. Les Pâquerettes

En 1929, Mgr de La Villerabel incite les femmes à constituer des sections pour les jeunes filles. Cela se fait sur le même modèle que la jeunesse catholique pour les jeunes gens, et même plus puisqu'il s'adresse aux filles de treize à trente ans²⁷⁸⁶, ce qui correspondrait aux avant-gardes. Ce choix n'est sans doute pas étranger à l'effervescence qui anime les mouvements de l'action catholique à cette période. Il est constaté que, à quelques exceptions, la masse féminine rurale et ouvrière est complètement délaissée²⁷⁸⁷. Cette nouvelle organisation choisit de prendre le nom de Cyclamen, mais c'est finalement celui de Pâquerettes qui est choisi²⁷⁸⁸. Ce choix n'est pas sans rappeler que « ces marguerites blanches qui fleurissent les premières au printemps, vers *Pâques*, portent un symbole gracieux et un nom chrétien qui plaira »²⁷⁸⁹. Leur insigne se compose d'une « croix blanche de Savoie, [...] avec une pâquerette »²⁷⁹⁰, et leur devise est « Blancheur et rayonnement »²⁷⁹¹. C'est ici tout le

2781 *Ibid.*

2782 *L'Étoile du Foyer*, janvier 1932.

2783 Cette société fondée en 1833 par Frédéric Ozanam est implantée dans le diocèse à Annecy et Thonon-les-Bains. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 5 juillet 1929, p. 432.

2784 *Ibid.*

2785 *Ibid.*, n° 5, 29 janvier 1932, p. 71.

2786 L'ACJF féminine n'existe pas encore, elle apparaît avec la spécialisation des mouvements qui intervient à la fin des années 1920.

2787 *L'Étoile du Foyer*, juin 1929. En juin 1929, le bulletin *Floraisons des Alpes* informe les jeunes gens de la création « par la volonté de Mgr et sur le modèle de la jeunesse catholique, d'une organisation diocésaine de jeunes filles : les Cyclamens ». *Floraisons des Alpes*, juin 1929, p. 1138.

2788 Le choix avait été fait d'appeler ce groupement « les Cyclamens », mais « l'existence d'un petit groupement local et sportif d'étudiantes, déclaré sous le nom de Cyclamens, et [les] oblige à appeler d'un autre nom l'organisation diocésaine des Jeunes de la Ligue des femmes françaises », *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 12 juillet 1929, p. 444. En Savoie, les jeunes filles ont choisi de prendre comme nom : « Edelweiss ». Elles sont fondées en 1923 par Théophile Paravy et font figure de modèle. Elles font partie des huit premières fédérations de jeunes filles à être constituées. C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 321.

2789 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 12 juillet 1929, p. 444.

2790 *Ibid.* Leur uniforme se compose d'un béret sur lequel est épinglé l'insigne.

2791 *L'Étoile du Foyer*, juin 1929.

« programme d'une jeune fille : blancheur, comme celle de la croix, c'est-à-dire : pureté, piété, vie intérieure ; rayonnement comme la charité du Christ »²⁷⁹². Cette section de jeunes filles est destinée à leur donner une formation adaptée à leur âge, et qui les garantie « des dangers de perversion si redoutables de nos jours, les préparant à leurs devoirs d'avenir, familiaux, civiques et sociaux, et assurant ainsi le recrutement et le développement progressif et nécessaire de la Ligue elle-même »²⁷⁹³. Les Pâquerettes²⁷⁹⁴, surtout avant l'arrivée des mouvements spécialisés féminins, seront des pépinières pour les Ligueuses. *L'Étoile du Foyer* leur cède une place dans ses colonnes, et il semble bien que l'organe de liaison soit le lien le plus solide entre les groupes²⁷⁹⁵. Afin de dissiper tout doute possible, il est clairement rappelé que les Pâquerettes²⁷⁹⁶ ne concurrencent pas les autres mouvements comme les Noëlistes par exemple²⁷⁹⁷. Toutes les œuvres conservent leur liberté et leur autonomie. Le but de ce nouveau mouvement, qui est une « œuvre de conquête »²⁷⁹⁸, est également de grouper toutes les jeunes filles qui ne seront jamais ni Noëlistes, ni Enfants de Marie, ni chanteuses et qui constituent donc la majorité de la population d'une paroisse. Leur programme reste celui de l'ACJF, à savoir : Piété, Étude, Action²⁷⁹⁹. La piété se compose de trois points essentiels. Outre l'assistance à la messe dominicale et aux Vêpres, elles ont instauré, dans certaines paroisses, la « récitation du Rosaire avant les Vêpres »²⁸⁰⁰. Elles doivent participer à la communion mensuelle, certaines participent également à l'Adoration perpétuelle. Il est à souligner également que la communion perpétuelle est installée partout, et régulièrement suivie par la plupart des jeunes filles. Certains groupes sont représentés chaque jour à la Sainte Table par deux ou trois de leurs membres. Enfin, elles doivent participer aux retraites fermées, souvent prêchées par des Jésuites, installés depuis peu à Annecy. Dès 1930, elles participent à des retraites fermées prêchées par le chanoine Clavel en novembre²⁸⁰¹. En 1934, elles sont trois cent quarante à suivre ces exercices.

2792 *Ibid.*

2793 *L'Étoile du Foyer*, juin 1929.

2794 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 372. Les auteurs rappellent que pour ces groupements « l'unité désirée est visible par le nom, la devise, l'insigne, le drapeau, l'uniforme, bérets blancs, roses, bleus... ».

2795 *Ibid.*

2796 Puisqu'elles naissent de la Ligue des femmes françaises, les Pâquerettes partagent le même bulletin que leurs aînées, *L'Étoile du Foyer*, où une rubrique spéciale leur est consacrée.

2797 *L'Étoile du Foyer*, juin 1929. « Pratiquement donc, un groupe Noëliste, par exemple, – partout où il existe ou peut-être créé – reste et restera ce qu'il est ».

2798 *Ibid.*

2799 À partir de la spécialisation des mouvements, la devise de l'ACJF s'adaptant à la spécialisation passe de « Piété, Étude, Action » à « Voir, Juger, Agir ».

2800 ADA. 4 K ACJF (divers). Rapport des Pâquerettes présenté à Thonon-les-Bains le 17 juin 1934.

2801 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 47, 21 novembre 1930, p. 768.

Concernant l'étude, comme pour les hommes, les Pâquerettes se réunissent en cercles d'études, et dans certaines paroisses, où le prêtre a une charge de travail trop important, ce sont des Pâquerettes qui animent les cercles, ce qui leur permet de se responsabiliser. Enfin, par leur action, les jeunes filles s'occupent de « l'entretien et [de] l'ornementation des églises ». Elles portent secours aux familles nécessiteuses, tricotent de la layette pour les enfants pauvres et des bas pour les séminaristes²⁸⁰². Enfin, en futures ligueuses, plusieurs d'entre elles s'occupent du catéchisme²⁸⁰³. Dans vingt-huit groupes, certaines sont « d'ardentes zélatrices de la Croisade Eucharistique »²⁸⁰⁴. Elles sont priées avec les Ligueuses de bien vouloir organiser ce groupe un peu partout, dont l'aumônier diocésain est l'abbé Terrier. Ce mouvement s'adresse aux enfants qui doivent, par leurs prières et leurs sacrifices, participer à la « reconstitution spirituelle d'après-guerre »²⁸⁰⁵. Il s'agit de former des chrétiens par la communion et quoi de plus normal que les femmes, qui ont en charge l'éducation des enfants et surtout leur instruction religieuse, participent à ce mouvement. Pie XI, pape de l'action catholique, « arrête chaque année des intentions proposées mensuellement aux croisés, et redit souvent combien il attend de l'aide surnaturelle des enfants »²⁸⁰⁶. Rappelons simplement la présentation de l'esprit de la croisade qui est faite dans *l'Étoile du Foyer*. L'article rappelle que « la formation se fait par la croix et par l'hostie ; [qu']elle demande l'effort personnel, [qu']elle prêche le sacrifice fait par amour : se vaincre pour communier, communier pour se vaincre »²⁸⁰⁷. Le sens divin d'un tel mouvement est d'« unir toute la vie de l'enfant à toute la vie du Christ, pour toute la vie de l'Église »²⁸⁰⁸.

Le 18 mai 1930 a lieu, à La Bénite-Fontaine, le premier congrès-pèlerinage des Pâquerettes. Il est « la première et une fort belle manifestation des Pâquerettes de Savoie, est une invitation aux "jeunes" à hâter l'organisation des groupes, en vue de leur participation à cette importante journée »²⁸⁰⁹. En 1931, le congrès de l'arrondissement d'Annecy a lieu en présence de l'abbé Cottard-Josserand²⁸¹⁰. L'année suivante, toujours à Annecy, se tient le premier congrès diocésain. L'abbé Paravy, réorganisateur des œuvres de jeunesse dans le diocèse de

2802 ADA. 4 K ACJF (divers). Rapport des Pâquerettes présenté à Thonon-les-Bains le 17 juin 1934.

2803 *Étoile du Foyer*, juin-juillet 1932. Nous retrouvons le cas dans dix paroisses.

2804 ADA. 4 K ACJF (divers). Rapport des Pâquerettes présenté à Thonon-les-Bains le 17 juin 1934.

2805 *L'Étoile du Foyer*, juin 1930.

2806 *Ibid.*

2807 *Ibid.*

2808 *Ibid.*

2809 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 7 mars 1930, p. 159.

2810 *Ibid.*, n° 25, 19 juin 1931, p. 432.

Chambéry, donne les instructions aux jeunes filles²⁸¹¹, notamment en leur rappelant qu'elles doivent être « les ouvrières d'une France nouvelle »²⁸¹². Après deux années d'existence, l'organisation de l'association fonctionne régulièrement avec son comité directeur, ses groupes paroissiaux, son organe mensuel *L'Étoile du foyer*, et son secrétariat à la Maison du Peuple. Les Pâquerettes sont organisées dans cent quarante-huit paroisses, et comptent trois mille quatre cent vingt-quatre membres²⁸¹³. Devant le succès rencontré par le mouvement, certaines paroisses ont même dû diviser par deux les groupes, ce qui porte à cent cinquante-deux leur nombre²⁸¹⁴. Le comité se réunit tous les trois mois afin d'étudier les questions posées par les groupes et les initiatives proposées²⁸¹⁵. Il n'existe pas, pour le moment, de présidente cantonale ni d'arrondissement.

Le congrès régional de l'action catholique a lieu à Cluses le 16 décembre 1933. Au cours de cette journée consacrée à la jeunesse catholique féminine, mademoiselle Morellet, secrétaire générale des *Semeuses de l'Ain*²⁸¹⁶ rappelle que « toutes les femmes chrétiennes et toutes les jeunes filles, suivant leur âge, doivent respectivement être ou Ligueuses ou Pâquerettes : ces deux groupements féminins constituant les cadres de l'Action Catholique féminine dans le diocèse, les autres oeuvres restant d'ailleurs ce qu'elles sont, et continuant à fonctionner dans les milieux divers où elles existent comme œuvres auxiliaires de l'action catholique »²⁸¹⁷.

En 1934, ce sont quatre mille cent trente-neuf Pâquerettes qui sont groupées dans cent quatre-vingt-six paroisses. En deux années, leur nombre progresse de 20 %. Un intérêt particulier est apporté aux plus jeunes qui se réunissent dans des groupes formant les « benjamines ». En 1932, trois cent quarante et une benjamines se rassemblent dans vingt-sept groupes, et deux ans plus tard, elles sont mille se répartissant en quatre-vingt groupes. Au total, les Pâquerettes²⁸¹⁸ sont cinq mille cent trente-neuf et se rassemblent en deux cent soixante-treize groupes. Nous pouvons donc constater que ces chiffres sont loin d'être négligeables, et ils se rapprochent de ceux de la jeunesse catholique à ses débuts en 1901.

2811 Toutes proportions gardées, nous pouvons souligner qu'il existe des ressemblances entre l'abbé Paravy et l'abbé Clavel.

2812 *L'Étoile du Foyer*, mars 1932.

2813 ADA. 4 K ACJF (divers). Rapport des Pâquerettes présenté à Thonon-les-Bains le 17 juin 1934. Il faut ajouter onze groupes qui n'ont jamais donné leurs effectifs. (*L'Étoile du Foyer*, mars 1932). Il y aurait alors trois mille cinq cent cinquante membres.

2814 *L'Étoile du Foyer*, mars 1932.

2815 *Ibid.*

2816 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 49, 8 décembre 1933, p. 815.

2817 *Ibid.*

2818 Entendons Pâquerettes et Benjamines.

Avec l'apparition de mouvements spécialisés féminins, les Pâquerettes tendent à laisser leur place à la Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine. En revanche, la LFACF poursuit son rôle en groupant les femmes d'âge mûr, et ce malgré la spécialisation. La fin des années Vingt marque un tournant dans l'histoire de l'action catholique. En 1931, l'épiscopat français redéfinit l'action catholique pour donner naissance à l'action catholique spécialisée et à l'action catholique générale. La LFACF trouve sa place dans l'engagement des laïcs.

D. Le tournant de la spécialisation

Les années Vingt marquent un tournant important dans l'histoire de l'action catholique de la jeunesse française²⁸¹⁹. Sous la présidence de Charles Flory²⁸²⁰ et de François de Menthon²⁸²¹, l'ACJF met l'accent sur l'action civique notamment avec le slogan « civiques parce que sociaux ». Tout au long de cette décennie, l'ACJF change, elle évolue pour aboutir à une fédération²⁸²² de mouvements spécialisés, qui caractérise son activité dans l'entre-deux-guerres. La situation en 1919 n'est plus la même que celle de 1900. La guerre a modifié les mentalités, les positions des uns et des autres, les catholiques retrouvent une place dans la cité. La formule de l'ACJF « piété, étude, action » tend à changer, il devient nécessaire d'aller aux autres, de s'ouvrir plus à l'apostolat. Alain-René Michel montre dans son étude que la condamnation de l'Action française en 1926 permet un recadrage de l'ACJF. Il remarque que l'association « opère un réel tournant vers 1924-1926 qui aboutit sur la spécialisation dont l'intégration de la JOC n'est pas la seule responsable »²⁸²³. Il ajoute également que « la condamnation ne constitue pas seulement une victoire de l'aile gauche du catholicisme, mais elle imprime aussi un recentrage à l'activité de l'ensemble des militants catholiques, en tant que catholiques »²⁸²⁴.

2819 Ses congrès nationaux se tournent dès 1927 vers l'apostolat en monde ouvrier (le choix du thème est fait en 1924 après le voyage à Rome des dirigeants ACJF), l'année suivante c'est l'action catholique qui est au cœur du congrès, et il faut attendre 1933 pour qu'un congrès porte sur une question civique : la paix. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 99.

En août 1926, les intentions de l'Apostolat de la prière se tournaient vers la jeunesse ouvrière. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 31, 30 juillet 1926, p. 399. « L'atelier, trop souvent, est le lieu où se perdent les meilleurs adolescents. Ils voudraient croire et se bien tenir qu'ils ne l'oseraient pas. Par respect humain, ils deviennent incroyants et vicieux. Quelle pitié inspirent ces âmes au fond généreuses, et que leur milieu pervertit ! Or, la jeunesse ouvrière est pour demain la masse où se fonderont les foyers ouvriers. C'est tout l'avenir d'un pays qui est en jeu ! Prions pour les jeunes ouvriers le Cœur de celui qui, adolescent, fut comme eux ouvrier ! ».

2820 1922-1926.

2821 1926-1929.

2822 Ce n'est qu'en 1938 que les nouveaux statuts parlent de fédérations de mouvements.

2823 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 102.

2824 *Ibid.*

C'est donc à la fin des années Vingt, sous la présidence de François de Menthon, que l'ACJF débute, non sans difficulté²⁸²⁵, sa spécialisation. Les cercles d'études qui regroupaient ouvriers, paysans, étudiants, se transforment pour laisser place à trois cercles qui ne regroupent que des jeunes d'un même environnement. L'apostolat par milieu est lancé et, jusqu'à la veille de la guerre, il connaît un essor formidable. Sans doute ce changement d'orientation et de mode d'activité a permis à l'ACJF de durer²⁸²⁶. La décennie 1930 est celle de l'action catholique spécialisée, la guerre n'arrête pas le mouvement mais enraye son développement, et les événements contraignent ses membres à faire face à des situations délicates.

Pie XI approuve le fait que « premier apôtre de l'ouvrier s[oit] l'ouvrier »²⁸²⁷. Devant ce succès florissant, la « spécialisation [...] est avalisée par Rome, [et] Pie XI approuve l'apostolat par milieux »²⁸²⁸. Les laïcs trouvent leur place dans l'organisation de ce mouvement. Ils ne sont plus sous l'autorité du clergé, mais ils collaborent véritablement avec lui pour une œuvre d'apostolat qui semble devenir nécessaire. La mise en place de la spécialisation a suscité un certain nombre de débats, d'opposition même de la part de quelques dirigeants. Cependant, l'acceptation de l'autonomie de la JOC, au sein de l'ACJF entame la voie pour une ouverture vers d'autres milieux. Il serait inexact de penser que le mouvement attend 1927 et les années suivantes pour se préoccuper de l'apostolat des différents milieux, puisqu'en 1925, lors du congrès fédéral, les participants s'intéressent à la propagande dans les milieux scolaires et universitaires, en 1927, ils se préoccupent du milieu rural²⁸²⁹.

a. La situation à la veille de la spécialisation

Nous avons vu précédemment que les mouvements de jeunesse avaient retrouvé leur vitalité d'avant-guerre à partir de 1925-1926. En 1927, les comités d'archiprêtres sont créés, cependant en 1928 seule une paroisse en bénéficie. En 1931, elles sont trente-quatre sur quarante-trois à bénéficier de ce genre de comité²⁸³⁰. Le nombre des retraites fermées se

2825 Sur cette question, voir le livre d'Alain-René MICHEL, *Catholiques en démocratie ...*, *op. cit.*

2826 Il faut cependant nuancer puisqu'en 1956 c'est justement le fait de fédérer les mouvements spécialisés au sein de l'ACJF qui pose des problèmes.

2827 Pie XI, 1931.

2828 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, t. 3, p. 30.

2829 A.-R. MICHEL, *Catholiques...*, *op. cit.*, p. 115.

2830 *Floraisons des Alpes*, juillet-septembre 1931, p. 1510.

maintient à trois entre 1925 et 1929, alors que les participants sont plus nombreux²⁸³¹. Au total en onze ans (1920-1931), trente-deux retraites ont accueilli mille quatre-vingt-dix jeunes gens²⁸³². Les retraites fermées, dont le nombre de participants augmentent, ne cessent d'augmenter. Les mouvements de jeunesse connaissent un important succès et, en 1928, devant ce « développement croissant de la jeunesse catholique et dans l'impossibilité pour un seul secrétaire de suffire à toute la correspondance »²⁸³³, le diocèse est divisé en six secteurs confiés à deux ou trois membres du comité d'Annecy. En avril 1929, le bulletin *Floraisons des Alpes* annonce que la jeunesse bénéficie d'un secrétaire permanent²⁸³⁴. Ce dernier est Georges Tissot qui exerçait depuis six années le secrétariat bénévole, et qui s'appêtait à passer son examen de premier clerc de notaire. Il occupe cette fonction pendant un an. En mai 1930, il quitte Annecy pour rejoindre la Trappe de Tamié²⁸³⁵, où il devient le Père François de Sales²⁸³⁶. L'emploi à plein temps d'un secrétaire montre que les mouvements sont en période faste puisqu'il faut payer cette personne, ce qui prouve la prospérité du mouvement. Sans doute pour faire face à cette dépense supplémentaire, mais aussi pour compenser les cotisations non payés par certaines sections, il est décidé de créer les Amis de l'ACJF²⁸³⁷. Ces derniers sont invités à payer cent francs²⁸³⁸, en échange de quoi ils deviennent membres honoraires de l'association. N'ayant pas retrouvé de mentions de ces personnes, nous ne sommes pas en mesure de dire s'ils étaient nombreux. Nous sommes également dans l'impossibilité de savoir le type de personnes concernées, s'agissait-il d'anciens de la jeunesse catholique ? de jeunes croyants qui ne souhaitaient pas s'engager dans le mouvement à cause du travail à faire ? Sans doute, ces membres sont plutôt de la classe bourgeoise ou indépendante, plus qu'agriculteurs ou ouvriers. Quoi qu'il en soit, tous ces éléments montrent que la jeunesse catholique est en pleine croissance et la spécialisation des mouvements n'entrave pas le mouvement, au contraire. En 1934, ce sont quarante et un archiprêtres qui sont organisés (95 %). Cent soixante-treize paroisses (57 %) ont un groupe de jeunesse catholique fédéré à l'Union diocésaine²⁸³⁹. À ceux-là s'ajoutent les groupes qui travaillent

2831 *Ibid.* Entre 1925 et 1929, le nombre des participants est le suivant : 170, 75, 148, 187, 115. Soit une moyenne de quarante-six participants à chaque retraite. Il est à noter que c'est l'étroitesse des locaux qui ne permet pas d'accueillir plus de participants.

2832 *Ibid.* p. 1510.

2833 *Ibid.*, février 1928, p. 887.

2834 *Ibid.*, avril 1929, p. 1098.

2835 *Floraisons des Alpes*, mai 1930, p. 1292.

2836 *Ibid.*, mars 1933, p. 12.

2837 *Ibid.*, mai 1929, p. 1110.

2838 Environ 51,60 euros (2006).

2839 *Floraisons des Alpes*, janvier 1934, p. 7.

dans le sens de la jeunesse sans être affiliés²⁸⁴⁰. La spécialisation, qui semble devenir nécessaire, est encouragée par le chanoine Clavel, toujours aumônier diocésain du mouvement. L'évêque partage cette opinion, puisqu'il souhaite « prémunir les œuvres de tout ralentissement dans leur développement »²⁸⁴¹. En 1930, il est constaté que « l'action d'ensemble sur la masse n'est pas suffisamment efficace », c'est pourquoi la spécialisation semble alors « nécessaire à l'association »²⁸⁴². Il est alors rappelé que, jusqu'à ce changement, elle a conquis « des unités mais non l'ensemble des paysans, des ouvriers français »²⁸⁴³. Étant donné que c'est pour « la conquête que l'association a spécialisé ses mouvements »²⁸⁴⁴, ils deviennent des mouvements d'apostolat²⁸⁴⁵. L'un des buts de la spécialisation réside dans la conquête.

b. La spécialisation

Le premier mouvement à s'installer dans le diocèse est celui de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) qui fait son apparition dès 1927. Il est suivi peu de temps après par la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) qui redonne toute sa valeur au métier de paysan trop longtemps dénigré. Les paysans – les nourriciers du pays – ne doivent plus être regardés comme des simples, mais bien comme des hommes à part entière. La JAC, par sa formation, tente d'enrayer l'exode rural. Les mouvements d'étudiants et indépendants arrivent dans la seconde moitié des années Trente, et ne regroupent qu'une petite partie des jeunes diocésains. Les jeunes filles, longtemps confinées dans des confréries ou dans des associations pieuses, trouvent dans la spécialisation, un moyen d'entrer elles aussi dans les mouvements d'action catholique. Les Pâquerettes cèdent progressivement la place aux différentes organisations spécialisées. Il est à noter que, dans le diocèse, la LFACF ne s'oppose pas à l'éclosion de ces groupes, qui finalement constituent un vivier pour son recrutement. Le terrain a été préparé par l'action de la jeunesse catholique, qui a formé nombre de militants. L'orientation donnée

2840 En janvier 1934, *Floraisons des Alpes* compte 2 856 abonnés sur un tirage de 3 000 exemplaires. Il est donc possible de penser que chaque membre est abonné, cependant il peut porter son journal à un ou plusieurs voisins. L'influence du bulletin dépasse donc le nombre d'abonnés. En 1903, la jeunesse catholique comptait 2 468 membres pour 82 groupes. En 1909, elle en comptait 2 382 pour 100 groupes. En 1934, elle compte 173 groupes. Nous pouvons donc constater que si le nombre de membres ne varie guère entre 1903 et 1934 (+ 15 %), la situation est différente pour le nombre de groupes qui croît de 110 %.

2841 *Floraisons des Alpes*, janvier 1930, p. 228-299.

2842 *Ibid.*, mai 1930, p. 1300.

2843 *Ibid.*

2844 *Ibid.*

2845 *Ibid.*, mars 1931, p. 1438.

au mouvement par l'abbé Clavel²⁸⁴⁶, et les différents présidents de l'ACJF diocésaine n'est sans doute pas non plus étrangère à ce succès. Des oppositions apparaissent chez les parents de certains militants pourtant eux-mêmes engagés dans des mouvements. Tel est le cas par exemple de Léon Lalanne qui voit d'un mauvais œil l'entrée de sa fille dans un mouvement de la jeunesse indépendante catholique²⁸⁴⁷. Mais ne faut-il pas voir plus largement dans nombre de cas un conflit de générations ? À souligner également que certains prêtres sont réticents quant à la spécialisation des mouvements, ils craignent de perdre leurs paroissiens, tel est le cas de l'abbé Vanel, curé d'Abondance²⁸⁴⁸.

Il semble que la spécialisation « s'effectue lentement, sans heurt, par un simple approfondissement des tâches apostoliques et des soucis sociaux »²⁸⁴⁹, sous la présidence de Francis Salomon, de Jean Girollet et de Charles Bosson. Ce dernier est élu à cette fonction en 1936 lors d'un congrès à Cluses²⁸⁵⁰. Chaque mouvement spécialisé reçoit « la responsabilité d'une de ces classes ; il lui appartient de l'étudier, de l'encadrer de militants jaillis de son sein, de répondre à des besoins [...] de lui faire prendre une conscience chrétienne de ses droits et de ses devoirs vis-à-vis des autres classes sociales »²⁸⁵¹. C'est à cette même date que l'évêque publie une « charte organique de l'action catholique dans le diocèse »²⁸⁵². Il rappelle que « chacune de ces œuvres peut s'y établir et s'y développer, selon ses Constitutions propres et ses Statuts officiels, avec l'autorisation et sous le contrôle direct de l'Évêque »²⁸⁵³. L'article IV rappelle que « chacune de ses œuvres existant dans le Diocèse a sa vie propre et garde son entière autonomie suivant ses statuts particuliers. Elle tient ses réunions régulières. Elle exerce, dans les milieux auxquels elle s'adresse, ses méthodes propres, en toute indépendance des autres Œuvres. Elle a son budget qu'elle soumet chaque année à

2846 Le 12 mai 1938, le chanoine Clavel s'adresse à son supérieur pour lui demander d'accepter sa démission d'aumônier de la jeunesse catholique. Il écrit : « je n'ai pour ma part que de la satisfaction à exprimer en ce qui concerne [...] l'excellent travail des comités. Mais il y faudrait un rajeunissement : celui de l'Aumônier diocésain ». Il ajoute également qu'il ne veut être une gêne ni pour l'œuvre, ni pour l'autorité. Le 25 juin 1938, l'évêque lui déclare qu'il considère sa lettre du 12 mai, comme lettre morte, et qu'il refuse sa démission. ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 12 mai 1938 et réponse de l'évêque : 25 juin 1938.

2847 Entretien avec André Fumex, président de la JIC puis de l'ACJF après la guerre.

2848 Entretien avec l'abbé Chatelain.

2849 Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

2850 *Floraisons des Alpes*, octobre 1936. Charles Bosson succède à Jean Girollet, élu en octobre 1935, suite à la démission de Francis Salomon. Ce dernier donne sa démission pour des raisons professionnelles qui l'entraînent loin d'Annecy. ADA. 1 D 21. Boîte Clavel. Lettre de Mgr de La Villerabel à Clavel, 25 octobre 1935. L'évêque est surpris d'apprendre cette nouvelle. Le changement de présidence est annoncée dans *Floraisons des Alpes* de décembre 1935. À cette occasion, il est également annoncé que Charles Bosson prend la vice-présidence de l'Association.

2851 *Floraisons des Alpes*, février 1939.

2852 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1935, p. 671-673. Le texte est daté du 15 septembre.

2853 *Ibid.*, Charte organique, article II.

l'approbation du vice-président du Bureau diocésain des Œuvres²⁸⁵⁴, spécialement délégué à cet effet par l'évêque. Elle possède son « bulletin » propre, ou – à son défaut – elle a droit à une part correspondante à son importance dans le “journal officiel de l'action catholique du Diocèse d'Annecy” »²⁸⁵⁵. Le bureau se réunit trimestriellement, ce qui permet aux mouvements de ne pas se cloisonner, mais bien de poursuivre leur collaboration²⁸⁵⁶. En novembre 1935, l'évêque examine avec ses vicaires généraux les propositions faites par le chanoine Clavel pour « la réorganisation du comité diocésain de l'ACJF et ses spécialisations »²⁸⁵⁷. À cette occasion, Mgr de La Villerabel estime que les présidents des mouvements spécialisés doivent être vice-présidents d'office de l'ACJF²⁸⁵⁸.

L'ACJF spécialisée ne fait pas table rase du passé, au contraire elle conserve des méthodes qu'elle adapte à la situation nouvelle. Sans doute, l'une des innovations majeures repose sur l'enquête qui se fait selon le principe de la nouvelle « devise » : voir, juger, agir. La formation des militants reste toujours l'un des buts de l'ACJF ; toutefois, il incombe de les former à un esprit critique, à une responsabilisation. Une nouvelle fois, l'action du chanoine Clavel va dans ce sens de préparation à l'avenir, à la prise de responsabilités. Les enquêtes portent sur un thème donné et les militants doivent y répondre le plus sérieusement possible. Mises en commun, elles peuvent être le point de départ d'une nouvelle réflexion qui vise à améliorer les conditions de vie, de travail ou toutes autres questions du quotidien des paysans et des ouvriers. Des différents témoignages que nous avons pu recueillir d'anciens militants, dont plusieurs ont été présidents de groupes, il ressort très nettement que l'ACJF a profondément marqué leur vie, leur action. Germaine Prat, dans son étude sur la JAC dans l'Hérault, a montré comment le mouvement avait participé à la modernisation des campagnes. Françoise Richou, dans son étude sur la JOC, a fait le même constat pour les ouvriers. Les années 1930-1931 marquent véritablement l'essor de l'action catholique spécialisée. Elle est encouragée par Pie XI, le pape de l'action catholique. La condamnation de l'Action française en 1926, et l'affirmation d'un régime autoritaire en Italie l'encouragent à « dégager l'apostolat des catholiques des vicissitudes de la politique »²⁸⁵⁹. Pie XI, contrairement à l'Italie, où il redéfinit l'action catholique, avalise l'organisation française qui lui est présentée, et qui naît

2854 Il est présidé par l'évêque. Le vice-président est Mgr Pernoud et le secrétaire est le chanoine Romain-Marie Bouvard.

2855 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1935, p. 672. Charte organique, article IV.

2856 *Ibid.*, Charte organique, articles VII et VIII.

2857 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr de La Villerabel au chanoine Clavel, 16 novembre 1935.

2858 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr de La Villerabel au chanoine Clavel, 16 novembre 1935.

2859 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 3, p. 29.

de la volonté de quelques prêtres et laïcs. Lorsqu'il préface le livre *Doctrine commune*, en 1935, Mgr Courbe²⁸⁶⁰, secrétaire national de l'action catholique, rappelle que le Pape convoque les « laïcs à l'immense croisade qui doit s'entreprendre pour instaurer partout le règne du Christ dans la paix du Christ »²⁸⁶¹.

1. Méthodes d'action et apports

Loin de désavouer son passé, l'action catholique spécialisée reprend les méthodes de la formation d'une élite²⁸⁶². Les cercles d'études sont toujours présents, mais c'est leur forme qui change. Les laïcs y prennent une part plus grande. Il arrive parfois que l'aumônier de la section n'intervient pas dans la séance, à l'exception du moment où se fait le commentaire d'un passage de l'Évangile. Sans doute l'orientation vers la spécialisation a été facilitée par la préparation réalisée entre autres par le chanoine Clavel, qui a toujours orienté les jeunes vers une action sociale. En avril 1936, un article de *Floraisons des Alpes* rappelle que « l'action catholique n'est pas l'action du prêtre, mais des laïcs sur les laïcs, sous la direction de l'évêque, en collaboration avec le clergé »²⁸⁶³.

L'ACJF spécialisée souhaite donner à ses militants des formations de quatre types : morale, intellectuelle, religieuse et sociale²⁸⁶⁴. La première doit permettre au travailleur d'être conscient de sa dignité, de sa « valeur comme homme et comme chrétien »²⁸⁶⁵, et doit « enlever entièrement à la masse comme à l'élite de la jeunesse ouvrière ce sentiment d'infériorité que les conditions déplorables de travail peuvent entretenir faussement en elle »²⁸⁶⁶. Grâce à la spécialisation, les jeunes, naguère dédaignés, peuvent être fiers de leur travail, la spécialisation apporte la revalorisation des professions. Les chants écrits par Joseph Folliet en sont d'ailleurs la meilleure expression²⁸⁶⁷.

La formation intellectuelle permet aux jeunes d'acquérir des connaissances, une culture générale qu'ils n'ont pu recevoir puisqu'ils sont entrés tôt dans la vie active. Divers moyens sont mis à leur disposition tels les cercles d'études, qui permettent de débattre de problèmes relatifs à la vie quotidienne. Les librairies, les cinémas, la musique, les promenades, ou les

2860 Il est présent lors du congrès de Bonneville en 1932. *Floraisons des Alpes*, septembre 1932, p. 1687.

2861 ACJF, *Doctrine commune*, Paris, 1935, p. 14.

2862 *Floraisons des Alpes*, janvier 1930, p. 1233. Il faut former des cadres, des chefs par la Piété, l'Etude et l'Action.

2863 *Ibid.*, avril 1936.

2864 *Ibid.*, juin-juillet 1939.

2865 *Ibid.*

2866 *Ibid.*

2867 Pour le rural, il déclare que son pain est le « soutien du monde » ou encore que Dieu veut pour son sang le vin du paysan. Pour l'ouvrier, il écrit que son œuvre est féconde et ajoute qu'il n'a pas à rougir de son métier.

visites de musées, sont autant de moyens mis en place pour compléter la formation des jeunes puisqu'ils permettent de développer le « goût de ce qui est beau »²⁸⁶⁸. Les connaissances religieuses sont acquises par le biais des réunions. Ces dernières débutent par un commentaire de l'Évangile, ce qui permet aux militants de mieux connaître les Écritures. Même s'ils sont baptisés, ont fait leur communion, les militants ne comprennent sans doute pas toutes les subtilités des textes. Par ces commentaires, ils saisissent mieux le sens des paroles divines et il leur est plus aisé de les appliquer au quotidien. Pour Jeanne Aubert, fondatrice de la première section JOCF à Clichy, cet exercice de commentaire « aidait [les militant(e)s] à transposer [leur] christianisme dans la vie »²⁸⁶⁹. Elle rappelle également que « l'aumônier assistait toujours au cercle d'études. À aucun moment, il ne dirigeait la réunion, mais c'était là qu'il exerçait son véritable rôle de conseiller, d'éducateur, de prêtre, de guide spirituel »²⁸⁷⁰. Toute cette formation spirituelle permet de mettre les militants en contact avec « Jésus-Christ le Divin Ouvrier de Nazareth, sa personne, sa vie, sa doctrine, [...] sa royauté éternelle qui doivent impressionner d'une façon ineffaçable leurs jeunes intelligences et leurs jeunes cœurs »²⁸⁷¹. Un lien existe entre « l'Évangile et la méthode "Voir-juger-agir" »²⁸⁷². Le principe de mettre le Christ dans la vie de tous les jours ne doit pas s'arrêter si un jeune quitte un mouvement. Les différents types de formations tendent à être simples, tout en étant complètes. Une fois correctement formés, les militants deviennent des propagandistes et sont capables de recruter des jeunes dans leur milieu de travail et de les former.

Sans doute l'une des nouveautés de la spécialisation apparaît avec les enquêtes réalisées par les militants auprès de leurs collègues de travail. Ils doivent travailler sur un thème donné au niveau national et propre à chaque mouvement. Elles sont le point de départ pour un changement. Après avoir les réponses, ils se réunissent, discutent de leurs réponses et essayent de trouver des solutions pour améliorer la situation²⁸⁷³. Pour Alphonse Métral, militant jociste²⁸⁷⁴, ces enquêtes ont l'avantage de faire revenir les personnes sur des petits incidents du quotidien, qui, sans elles, auraient été oubliés. Un carnet destiné à recevoir les remarques, les actes quotidiens est préconisé, pour ne pas dire imposer, par les statuts de la

2868 *Floraisons des Alpes*, juin-juillet 1939.

2869 G. CHOLVY et al., *Jeunesses...*, op. cit., p. 73.

2870 *Ibid.*

2871 *Ibid.*

2872 *Ibid.*, p. 86.

2873 Nous pouvons prendre l'exemple suivant : un ouvrier constate qu'il n'y a pas de lavabo dans son usine (voir), il s'interroge sur les causes de cette absence. Est-ce à cause du patron, est-ce par manque de place ? (juger). Il débattrait donc avec les autres militants pour s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que son usine comporte au moins un lavabo (agir).

2874 Entretien avec Alphonse Métral, 10 février 2004.

JOC²⁸⁷⁵. Jeanne Aubert revenant sur ces enquêtes, déclare qu'elles permettaient « d'apporter au Cercle d'études des faits vécus, observés dans la vie journalière, que l'on jugeait à la lumière de l'Evangile et de la doctrine sociale de l'Eglise »²⁸⁷⁶. Pour André Fumex, militant de la JIC, *voir* correspond à la doctrine sociale de l'Eglise, *juger* c'est la révision de vie et enfin *agir* c'est mettre en place une « politique »²⁸⁷⁷.

Ces enquêtes sont également le sésame nécessaire au groupe pour être affilié²⁸⁷⁸ au mouvement national, et pouvoir ainsi porter l'insigne. Pour Marie-Louise Lefebvre-Beetschen, pâquerette puis jaciste, « cette méthode de travail a été à l'origine d'une immense mutation de tout un milieu, et a contribué largement à sa prise de conscience. Elle [leur] a donné un esprit d'analyse et un regard qui [les] a aidé à vivre toute notre vie »²⁸⁷⁹. Nombreux sont les témoins qui disent avoir été marqués par cette expérience d'action catholique.

La formation se poursuit également par les retraites fermées qui constituent des moments forts de la vie d'un militant. Elles sont prêchées par les jésuites de Trésum²⁸⁸⁰. Ces derniers jouent un rôle important pour la formation des jeunes. S'adaptant à leur public, ils ne cherchent pas à augmenter les chiffres de la pratique mais bien plus à faire réfléchir les jeunes qui rentreront chez eux avec de nouveaux éléments susceptibles de les aider à résoudre leurs questions.

Pour les agriculteurs, les semaines rurales marquent un moment important de leur formation. Les hommes en bénéficient depuis 1921, date à laquelle des jeunes du diocèse avaient été envoyés à Notre-Dame des Dombes (Ain) pour participer à ce genre de rassemblement. L'année suivante, l'abbé Clavel organise une journée rurale, qui au fil des années devient semaine²⁸⁸¹. Les femmes en bénéficient à partir de 1932 seulement. Ces rencontres sont l'occasion d'approfondir les connaissances du milieu rural, mais elles sont aussi un temps de contacts entre militants. Les exercices religieux occupent également une place importante dans ces manifestations. Pour un semainier, elle est comme une « sorte "d'université rurale" »²⁸⁸². Un habitué de ces rencontres est le docteur Portier, vétérinaire à Cruseilles, qui est un ancien de l'ACJF. Les questions sociales sont évoquées par les biais des assurances, qu'elles soient agricoles ou non. Des questions juridiques sont abordées, notamment par le

2875 ADA, boîte JOCF.

2876 G. CHOLVY et al., *Jeunesses...*, *op. cit.*, p. 73.

2877 Entretien avec André Fumex.

2878 Si l'enquête est jugée insuffisante, l'affiliation est refusée.

2879 Entretien avec Marie-Louise Lefebvre-Beetschen, décembre 2003. Elle est présidente fédérale de la JACF pendant la guerre.

2880 La maison de retraite des jésuites est aujourd'hui occupée par l'évêché.

2881 Les semaines rurales sont organisées en collaboration avec le « Syndicat départemental agricole », dont le président est le comte Antoine de Menthon.

2882 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 28 janvier 1937, p. 54

notaire Pellarin qui traite du « droit rural, usages locaux »²⁸⁸³. Des cours techniques sont dispensés, tels ceux sur « l'emploi des explosifs agricoles »²⁸⁸⁴, ou encore sur « les moteurs électriques, leur application à la campagne »²⁸⁸⁵. Ils permettent de mettre en place de nouvelles techniques à la campagne, pouvant faciliter le travail, qui rappelons-le est relativement pénible. Enfin, des cours sont consacrés à la JAC et à l'action catholique spécialisée afin de montrer comment la « JAC répond à l'inquiétude paysanne »²⁸⁸⁶, par exemple. En 1939, cette question persiste sous l'intitulé « les mouvements paysans catholiques : le malaise paysan : la réponse de la JAC, JACF »²⁸⁸⁷, ou « comment partir dans la JAC »²⁸⁸⁸. Nous pouvons aussi citer l'intervention de Marcel Charvier, président fédéral de la JAC, qui évoque « comment mener un secteur ? Le militant et son équipe »²⁸⁸⁹. L'initiative ne prend pas immédiatement place dans le maillage de la formation des jeunes ruraux. Lors de la seizième semaine, le compte-rendu rappelle d'ailleurs que « lente a été l'opinion, dans les milieux intéressés, à en percevoir l'utilité, l'importance, la portée »²⁸⁹⁰.

Pour l'ensemble des mouvements, il existe également des services qui sont propres à chaque milieu mais qui se ressemblent. Il y a le service de propagande, ou celui destiné aux soldats. Il s'agit par exemple d'envoyer des courriers aux jacistes à la caserne. Il y a un service loisir qui s'occupe de trouver, et de proposer, de saines occupations aux jeunes militants qui pourraient être tentés de fréquenter les bals ou les bars. Les mouvements organisent des fêtes, comme nous l'avons évoqué avec celle des Moissons, mais également des concours. Le chanoine Clavel soucieux de la formation des jeunes et de conférenciers lance, en 1931, le « concours d'éloquence » destiné à permettre au jeune à prendre la parole sur un sujet donné²⁸⁹¹. Ils ont un quart d'heure pour présenter leur composition et le gagnant reçoit un prix²⁸⁹². Le jury est composé de responsables ACJF et d'ecclésiastiques. Le chanoine Clavel prend chaque candidat ayant échoué, et revoit avec lui ses points faibles afin de lui permettre de progresser.

2883 *Floraisons des Alpes*, décembre 1937.

2884 *Ibid.*

2885 *Ibid.*

2886 *Ibid.*

2887 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 22 décembre 1938, p. 916.

2888 *Floraisons des Alpes*, décembre 1937.

2889 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 22 décembre 1938, p. 916.

2890 *Ibid.*, n° 3, 20 janvier 1938, p. 38.

2891 Au départ, le sujet est commun à tous les jeunes, puis devant le succès de la spécialisation, un sujet est fixé par mouvement. Le premier sujet est : « Pourquoi les catholiques du XX^e siècle ont-ils particulièrement lieu d'être fiers de leur foi ? Et comment doivent-ils s'en faire les apôtres optimistes et conquérants ? (*Floraisons des Alpes*, janvier 1931, p. 1410). Le premier gagnant est un jeune agriculteur. Il s'agit de Fernand Planchamp, président du groupe d'Armoy et vice-président de l'arrondissement de Thonon. Les autres gagnants sont Falcant (étudiant), Garnier (employé), Décisier (étudiant) et Métral (employé). (*Floraisons des Alpes*, mai 1931, p. 1475).

2892 Il s'agit d'argent.

André Fumex nous confiait que lorsqu'il était maire d'Annecy dans les années 1970, il se rappelait encore des remarques du chanoine Clavel.

Le clergé prend conscience de la nécessité de l'adaptation des méthodes de l'ACJF à la spécialisation, même si pour certains il est difficile d'abandonner les œuvres traditionnelles des jeunes filles comme les chorales par exemple²⁸⁹³. D'autres craignent de « voir partir [leur] pouvoir »²⁸⁹⁴, tel est le cas de l'abbé Vanel à Abondance. D'après l'abbé Chatelain, le chanoine Rhuin, curé-archiprêtre de Chamonix aurait eu une attitude semblable²⁸⁹⁵. Cependant conscient de la nécessité d'avoir de bons aumôniers pour avoir des militants, Mgr de La Villerabel organise des « cours d'action catholique » au grand séminaire²⁸⁹⁶, après avoir adjoint en 1932 un aumônier à l'abbé Clavel²⁸⁹⁷. Cette nomination confirme l'importance prise par l'action catholique qui continue la tenue de ses congrès biennaux où prennent part plusieurs dirigeants nationaux²⁸⁹⁸. Des réunions d'aumôniers de groupes se font régulièrement et en juin 1931 les prêtres évoquent la JAC²⁸⁹⁹. En 1932, Mgr de La Villerabel oriente les vues et les efforts des groupes dans le sens de la spécialisation²⁹⁰⁰. En août 1937, l'évêque organise des journées d'action catholique destinées à permettre aux prêtres « de diriger comme il convient [...] les divers mouvements spécialisés de Jeunesse »²⁹⁰¹. C'est l'occasion de rappeler également que « l'ACJF marche d'un pas ferme vers l'avenir »²⁹⁰². En décembre 1938, devant le succès rencontré par la spécialisation, la *Revue du Diocèse d'Annecy* consacre une rubrique à *La Page de l'Action catholique*²⁹⁰³. Il est alors clairement

2893 L'abbé Philippe, nommé vicaire à Bonneville après avoir passé quelque temps à Chedde, souhaite créer une section de JOCF. Son curé, l'abbé Cadoux, lui répond que ce n'est pas une très bonne idée, qu'il vaudrait mieux poursuivre avec une œuvre qui marche, la chorale des filles. Entretien avec l'abbé Philippe, 15 novembre 2006.

2894 Entretien avec l'abbé Chatelain, 27 novembre 2006.

2895 *Ibid.* Pourtant il a été l'un des propagandistes du Sillon. A-t-il cette attitude par rapport à la situation antérieure existant entre ACJF et Sillon ?

2896 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 15 juillet 1937, p. 472. En 1933, dans la lettre *Ex Officios litteris* adressée au cardinal Cerejeira, patriarche de Lisbonne, Pie XI déclare qu'il est « nécessaire de préparer, en commençant par les classes supérieures du séminaire, des prêtres bien instruits sur la nature et les tâches de l'action catholique, riches d'esprit de sacrifice et d'aptitudes spéciales pour l'éducation de la jeunesse surtout, très dévoués à la Sainte Église et au Souverain-Pontife. L'épiscopat aura ensuite vivement à cœur de choisir parmi eux les meilleurs. Ils devront être l'âme des associations, des animateurs d'apostolat, les représentants de l'autorité des évêques, et tout en laissant aux laïques la direction de la responsabilité extérieure des associations ».

2897 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 17 juin 1932, p. 405.

2898 *Ibid.*, n° 10, 7 mars 1930, p. 159. Participent à ce congrès : Alexandre Souriac, ancien président de l'ACJF, est présent lors du premier congrès de mars 1920. Jacques Courel, président de l'ACJF (1930-1933) et le père Lalande, aumônier général du mouvement sont présents.

2899 *Floraisons des Alpes*, juin 1931, p. 1486.

2900 *Ibid.*, janvier 1932.

2901 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 15 juillet 1937, p. 472.

2902 *Ibid.*, p. 473.

2903 *Ibid.*, n° 48, 1^{er} décembre 1938, p. 860

rappelé que la LFACF et l'UDH²⁹⁰⁴ doivent également opérer la spécialisation, comme l'a rappelé Mgr de La Villerabel lors du comité diocésain²⁹⁰⁵. C'est également ici qu'est évoqué pour la première fois les mouvements spécialisés d'adultes : l'UCFA pour la JAC, et la LOC pour la JOC²⁹⁰⁶. Dans le diocèse, il semble donc bien établi que les mouvements spécialisés ne se sont pas constitués en dehors de l'ACJF mais bien en son sein. Il apparaît toutefois qu'en 1939, il devient nécessaire de réaffirmer que « la coexistence et la collaboration organique des mouvements crée l'ACJF »²⁹⁰⁷ ; plusieurs articles étant publiés dans ce sens. Le chanoine Clavel, aumônier de la jeunesse catholique depuis vingt ans, rappelle que la mystique de la jeunesse est « la collaboration »²⁹⁰⁸, soulignant qu'elle définit l'ACJF, cependant cela ne signifie pas « être d'accord », mais « travailler à s'accorder »²⁹⁰⁹.

2. Les jeunes gens

C'est en Belgique que l'abbé Cardijn crée, en 1925, la JOC, et c'est en 1927 qu'elle apparaît en France, à Clichy, sous l'impulsion de l'abbé Guérin²⁹¹⁰. Le constat étant fait que trop nombreux sont les jeunes ouvriers à être délaissés par l'Église. L'apparition de la JOC dans le diocèse est relativement rapide, puisqu'en 1927 des réunions ont déjà lieu dans ce sens, c'est-à-dire dans celui d'un apostolat ouvrier. Un article de *Floraisons* rappelle que 1927 « marquera sans doute une date importante dans les annales de l'ACJF, c'est tout un programme d'avenir qui s'ouvre devant nous »²⁹¹¹. En février, deux réunions ont lieu pour « jeter les bases [...] de l'équipe ouvrière rattachée à l'ACJF »²⁹¹², cela se fait sous l'autorité de Maurice Gruffaz²⁹¹³, président de la commission ouvrière d'Annecy. La première réunion constitutive de l'équipe ouvrière a lieu le 22 mars²⁹¹⁴ en présence de vingt-trois ouvriers. Ces derniers appellent leurs « amis des centres industriels comme Annemasse, Ugine, Thonon-les-

2904 Le président de l'UDH a ce moment est Pierre Calliès, directeur des Papeteries de Cran. Il a remplacé Léon Lalanne fort préoccupé par son entreprise des Forges de Cran qui doit faire face à la crise.

2905 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 15 décembre 1938, p. 900.

2906 En décembre 1940, la LOC « a reçu un commencement et possède des cadres [elle] travaille à la fois les milieux adultes et les milieux jeunes ». ADA 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 9. Rapport du chanoine Bouvard présenté à Mgr Cesbron, en décembre 1940. En 1938, l'abbé Chevallier, ancien 2nd aumônier de la JOC, est nommé aumônier de la LOC. Ordo, 1939.

2907 *Floraisons des Alpes*, février 1939.

2908 *Ibid.*

2909 *Ibid.*

2910 La naissance de la JOC au sein de l'ACJF a posé un certain nombre de problèmes, les uns s'y opposant, les autres refusant des concessions. Sur cette question voir A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 106-124.

2911 *Floraisons des Alpes*, avril 1927, p. 757-758.

2912 *Ibid.*

2913 *Ibid.*

2914 *Ibid.*

Bains, [...] de s'inspirer de cette initiative et d'organiser des équipes ouvrières »²⁹¹⁵. En octobre 1927, il est rappelé que le comité et les cadres de l'équipe d'Annecy sont militants de l'ACJF²⁹¹⁶. Il est alors signalé qu'un accord est intervenu entre la JOC, dont le centre est à Clichy, et la jeunesse catholique. Il n'y aura alors plus qu'un « seul mouvement catholique de jeunesse ouvrière en France, la JOC qui est ACJF »²⁹¹⁷. Pour la première fois, *Floraisons des Alpes* parlent de *Jeunesse Ouvrière Chrétienne*, journal de masse de la JOC²⁹¹⁸. Un appel est lancé pour que les différentes commissions et équipes intensifient leur travail. En 1928, lors du congrès de la jeunesse catholique tenu à Annemasse, l'abbé Guérin prend la parole pour évoquer « l'apostolat dans les milieux ouvriers »²⁹¹⁹. Pour compléter cette intervention, le secrétaire des syndicats chrétiens d'Annecy, Hyvrard²⁹²⁰, prend également la parole. Il est alors clairement rappelé dans les résolutions présentées par Mgr de La Villerabel que les « œuvres ouvrières devenant de plus en plus nécessaires dans une région où se développe de plus en plus l'industrie, les centres industriels mettront à l'ordre du jour de leurs préoccupations dominantes, la formation de la JOC [...] ainsi que les syndicats professionnels en liaison avec l'union des syndicats professionnels de la région des deux Savoie »²⁹²¹ et dont le siège est à la Maison du Peuple. En avril 1929, l'abbé Guérin offrant la réédition du livre de l'abbé Cardijn à Mgr de La Villerabel, lui écrit qu'il connaît sa « sympathie pour la JOC » et lui redit la « grande reconnaissance du secrétaire général pour tout ce [qu'il fait] en faveur de la JOCF »²⁹²².

En mars 1928, déjà fort de trente-deux membres, et sous la direction de son aumônier, l'abbé Vuarnet, le cercle d'études de Notre-Dame (Annecy) faisait déjà un « gros effort pour intensifier le mouvement de jeunesse catholique dans le milieu ouvrier d'Annecy »²⁹²³. Le

2915 *Ibid.*

2916 *Ibid.*, octobre 1927, p. 824.

2917 *Ibid.*

2918 *Ibid.*, p. 825. L'accord intervient le 21 septembre, date à laquelle la Commission Ouvrières Centrale (COC) disparaît pour laisser place à la JOC. Avant cette date, la COC était considérée comme la seule organisation ouvrière de jeunesse. Alain-René Michel rappelle que François de Menthon date de juin 1927 la naissance de la JOC, alors que la question de son intégration dans l'ACJF n'apparaît que plus tard. Toutefois, il est un fait certain : la JOC tient son premier conseil fédéral le 5 février 1928. A.-R. MICHEL, *Catholiques...*, *op. cit.*, p. 112-113.

2919 *Les Floraisons des Alpes*, juillet-août 1928, p. 965.

2920 *Ibid.* Il s'occupe également de l'Assurance sociale de la mutuelle catholique. En 1935, il est remplacé dans cette fonction par Julien Clavel, secrétaire administratif de la jeunesse catholique. *Floraisons des Alpes*, février 1935, p. 24.

2921 *Floraisons des Alpes*, octobre 1928, p. 1006.

2922 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 1. Lettre de l'abbé Guérin à Mgr de La Villerabel, 29 avril 1929.

2923 *Floraisons des Alpes*, mars 1928, p. 911.

7 novembre 1930²⁹²⁴, il opère sa spécialisation en groupe JOC. Composé de menuisiers, de typographes, de mécaniciens ou d'électriciens, cet ensemble se réunit et étudie le « *Manuel du jociste* pour s'imprégner de l'esprit et de la méthode JOC »²⁹²⁵. La réunion hebdomadaire du vendredi réunit de vingt à trente jeunes²⁹²⁶. Cette section Notre-Dame est la première affiliée à la JOC nationale, en juillet 1932. La cérémonie a lieu sous la présidence de Marcel Muller²⁹²⁷. Ce dernier se rend le lendemain à Chedde pour affilier la section fondée le 1^{er} juillet 1931 par l'abbé Berger. Ce dernier a su conquérir « le cœur des ouvriers par sa bonhomie d'ancien combattant et sa vigueur apostolique »²⁹²⁸. Sa paroisse avait déjà servi de secrétariat pour la JOC dans cette zone du diocèse²⁹²⁹. En mars, les onze jeunes de la section avaient reçu la visite de l'abbé Guérin venu en « vue de l'affiliation »²⁹³⁰ qui a lieu en juillet 1932²⁹³¹. C'est Chedde qui reçoit l'abbé Rodhain²⁹³² venu prêcher la première retraite fermée pour jociste²⁹³³, du 11 au 13 novembre 1932²⁹³⁴. Il n'est pas étonnant alors que l'abbé Berger soit nommé aumônier-adjoint de la JOC²⁹³⁵ en juillet 1933. Le curé de Chedde reçoit beaucoup de personnes dans son presbytère, il a beaucoup de contacts et, en 1937, il reçoit l'abbé Rodhain, qui lui présente le plan du congrès des dix années de la JOC pour lui demander son avis²⁹³⁶. Il est également en contact avec un jeune prêtre venu à Chedde en repos, l'abbé Grenet²⁹³⁷.

Le premier président diocésain²⁹³⁸ de la JOC est le cheminot annemassien Alphonse Roguet, un « vrai mystique du Christ ouvrier »²⁹³⁹. Il est souvent considéré comme l'un des artisans de

2924 *Ibid.*, décembre 1931, p. 1545. C'est en octobre 1931 que le bulletin *Floraisons des Alpes* accorde une rubrique pour les militants ouvriers, sous le titre : « Le coin des jocistes ». (*Floraisons des Alpes*, octobre 1931, p. 1526-1528).

2925 *Floraisons des Alpes*, décembre 1931, p. 1545.

2926 *Ibid.*

2927 *Ibid.*, septembre 1932, p. 1687. Il est rappelé que le président de la section de Chedde remercie M. Muller et les membres du groupe d'Annecy affiliés la veille.

2928 Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

2929 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 14 avril 1929, p. 248.

2930 *Floraisons des Alpes*, avril 1932, p. 1621.

2931 *Ibid.*, septembre 1932, p. 1687.

2932 L'abbé Jean Rodhain, né en 1900, est alors aumônier d'un groupe de JOC à Neufchâteau dans les Vosges. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il aura à cœur de s'occuper de l'aumônerie des prisonniers de guerre et au sortir du conflit, il crée le Secours Catholique.

2933 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 12 novembre 1926, p. 546. À Toussaint 1926, une retraite fermée est organisée pour les ouvriers ou employés des centres urbains et industriels.

2934 *Floraisons des Alpes*, janvier 1933, p. 10. Les participants sont les onze jeunes de Chedde, neuf viennent d'Annecy et quatre d'Annemasse.

2935 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 7 juillet 1933, p. 451.

2936 Entretien avec l'abbé Philippe, 15 novembre 2006. Afin de mieux présenter son projet, l'abbé Rodhain utilise des projections lumineuses sur le mur.

2937 Entretien avec l'abbé Philippe, 15 novembre 2006. En 1938 ce dernier est aumônier de la JOC et de la JOCF pour la région d'Annecy en même temps qu'il occupe cette fonction pour la JEC du même secteur.

2938 *Floraisons des Alpes*, décembre 1935.

l'implantation de la JOC dans le diocèse. En 1935-1936, le vicaire de Cluses, l'abbé Chevallier, est nommé second aumônier de la JOC, ce qui montre le développement du mouvement. Sans doute a-t-il été également préparé par son archiprêtre l'abbé Terrier, arrivé en 1934. Le diocèse ne compte pas beaucoup de sections jocistes. Le diocèse étant peu industriel, les sections jocistes sont peu nombreuses, toutefois elles sont les premières sections de mouvements spécialisés. Faut-il voir dans cette rapidité d'implantation, l'urgence de la reconquête des milieux ouvriers par rapport à ceux du monde rural ? En 1940, les principaux centres ouvriers semblent être dotés, ou en voie de se doter, de sections jocistes. Charles Bosson établit que la fédération diocésaine compte environ « cent militants, groupe quatre cents membres aux assemblées générales et influence directement plus de mille jeunes ouvriers »²⁹⁴⁰. À cette date, des sections sont présentes à Annecy (Notre-Dame, Saint-Maurice et Cran), Cluses, Chedde, Praz-Coutant²⁹⁴¹, Faverges, Thonon-les-Bains, Évian-les-Bains, Annemasse et Ugine²⁹⁴². Cette dernière paroisse bénéficie du zèle d'un nouveau vicaire, l'abbé Folliet. Ce dernier y arrive après son ordination à l'été 1932, et y établit rapidement une section jociste qui se révèle être florissante. Il y laisse le souvenir d'un « vrai prêtre aimé du petit peuple »²⁹⁴³ lorsqu'il est appelé à l'aumônerie fédérale en octobre 1940²⁹⁴⁴.

« À mesure que les méthodes de l'action catholique vont se précisant, se spécialisant, il apparaît que les jeunes agriculteurs prennent conscience de leurs besoins et de ceux de leur profession : là aussi les âmes se perdent, et de plus la terre est toujours la terre qui meurt »²⁹⁴⁵. Le second mouvement à être introduit dans le diocèse est la JAC. Du fait de l'importance de la population rurale, il rencontre un vif succès. La JAC naît le 17 mars 1929. À peine un an plus tard, un article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* annonce la parution prochaine de la revue *Jeunesse Agricole*²⁹⁴⁶. En décembre 1929, *Floraisons des Alpes* consacrent un article à

2939 Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

2940 Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel. Il convient de souligner que Françoise Richou, dans son étude sur la JOC/F, estime à trois mille cent cinquante le nombre de jeunes travailleurs encadrés par la JOC. Même si le rattachement d'Albertville modifie les données départementales, les chiffres avancés par F. Richou paraissent poser problème. Sans doute a-t-elle comptabiliser les jeunes touchés indirectement par la JOC. F. RICHOU, *La JOC/F dans l'Ouest...*, op. cit., p. 141.

2941 Pour les malades des *sanatoria*.

2942 Il convient d'ajouter le secteur d'Albertville (plaine et ville) qui est rattaché à la JOC fédérale du diocèse d'Annecy. Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

2943 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 50.

2944 En octobre 1938, il est nommé aumônier des secteurs JOC et JOCF de la région d'Ugine et de Faverges. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 27 octobre 1938, p. 776.

2945 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 31 janvier 1930, p. 74.

2946 *Ibid.*

la JAC. Ce dernier, écrit par le RP Foreau, aumônier-adjoint de l'ACJF, rappelle que les « campagnes se dépeuplent ; [qu'] il faut développer chez [les] jeunes ruraux l'amour de la terre, la fierté agricole. Il n'y a plus assez de prêtres dans [les] campagnes, pas de jeunes surtout »²⁹⁴⁷. Il lance donc implicitement un appel aux jeunes laïcs pour empêcher l'abandon des campagnes. Si la JOC est un mouvement de conquête, la JAC semble être avant tout un mouvement pour garder les jeunes à la terre, même s'il ne perd pas l'esprit d'apostolat. En 1930, un article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle qu'un « mouvement rural se dessine vers l'organisation de la JAC »²⁹⁴⁸.

L'initiateur du mouvement dans le diocèse, mais aussi son premier président, est Edmond Prunier²⁹⁴⁹, un « véritable mystique de la terre chrétienne »²⁹⁵⁰. Il publie plusieurs articles dans *Floraisons des Alpes* pour inciter ses contemporains à prendre conscience du danger qui menace « la terre qui meurt »²⁹⁵¹. Avec Albert Détraz, de Margencel, il participe au congrès tenu à Lyon en décembre 1931, et ayant pour thème « Vers la JAC »²⁹⁵². Sans doute a-t-il été aidé par le chanoine Clavel, qui devient, à partir de 1935, premier aumônier diocésain du mouvement²⁹⁵³. Cette nomination montre que le mouvement est correctement établi dans le diocèse et compte suffisamment de militants²⁹⁵⁴. En janvier 1933, Francis Salomon, président de la jeunesse catholique depuis peu, lance un appel où il souligne que la méthode jaciste est infiniment souhaitable. Il recommande alors la lecture et l'approfondissement du *Manuel jaciste*²⁹⁵⁵, il encourage l'abonnement à *JAC, Militant jaciste* ou encore à *Jeunesse agricole*. Il incite les groupes à suivre les cours agricoles par correspondance, tout en soulignant que certains le font depuis plusieurs années. Enfin, il constate l'utilité de constituer une commission JAC au sein du comité diocésain, c'est pourquoi il y nomme Edmond Prunier et Albert Détraz. L'initiative porte ses fruits ; plusieurs articles paraissant dans *Floraisons des Alpes* vont dans ce sens. En février 1934, c'est un article de Prunier sur « la réalisation de la JAC »²⁹⁵⁶, et en avril c'est un appel pour le mouvement. L'article incite les jeunes à rejoindre le mouvement paysan pour que leur vie chrétienne devienne « vivante, conquérante,

2947 *Floraisons des Alpes*, décembre 1929, p. 1217.

2948 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 31 janvier 1930, p. 74.

2949 Charles Bosson associe sur le même plan Prunier et Roguet.

2950 Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

2951 René Bazin a écrit un livre intitulé *La terre qui meurt*.

2952 *Floraisons des Alpes*, janvier 1932, p. 1570.

2953 Ordo 1936. Il conserve ses fonctions auprès de l'ACJF.

2954 Il est rappelé que des journées nationales se tiennent à Annecy les 19 et 20 pour les dirigeants et futurs dirigeants jacistes. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1935, p. 674.

2955 *Floraisons des Alpes*, janvier 1933, p. 4.

2956 *Ibid.*, février 1934, p. 18-20.

aimante », ils se feront ainsi les apôtres pour « faire du bien, relever les courages, entraîner les faibles, conquérir au Christ les âmes paysannes »²⁹⁵⁷. Enfin, en septembre 1934, Edmond Prunier, évoquant la spécialisation, parle du départ de la JAC dans le diocèse. Dans cet article, il rappelle les apports de la spécialisation à savoir, la prise d'initiative²⁹⁵⁸, l'adaptation des méthodes et l'acceptation d'une discipline²⁹⁵⁹.

La JAC éclot donc sur un terrain qui a été préparé par les semaines rurales apparues dès 1921 sur le modèle de celles nées des chroniques sociales de Lyon en 1911, ainsi que par les cours d'enseignement agricole par correspondance (EAC)²⁹⁶⁰. L'Union Catholique de la France Agricole (UCFA) a sans doute permis aux agriculteurs de prendre conscience de leurs capacités. Le bulletin *Floraisons des Alpes* avait également préparé les consciences par ses différentes rubriques, comme celle concernant « le programme d'études pour les jeunes ruraux »²⁹⁶¹. En janvier 1928, les jeunes devaient réfléchir sur des sujets comme : « pourquoi les jeunes agriculteurs doivent s'instruire » ou encore « le rôle fondamental de la famille dans la vie rurale »²⁹⁶².

La JAC s'installe donc progressivement dans le diocèse, et en 1935 a lieu la première affiliation nationale d'une section masculine, à Thonon-les-Bains²⁹⁶³. Des affiliations ont lieu en 1936 et 1937²⁹⁶⁴. En 1938-1939 aucune affiliation n'a lieu, cela ne signifie pourtant pas que le mouvement ralentit, au contraire, il poursuit son œuvre. En 1937, a lieu la fête des moissons qui réunit près de trois mille personnes à Reignier²⁹⁶⁵. Cette grande manifestation permet la collaboration de tous les groupes du diocèse, affiliés ou non, qui participent à la confection des chars montrant des scènes de travail ou de la vie du Christ. En septembre 1938, l'abbé Dufournet²⁹⁶⁶ est nommé aumônier fédéral de la JAC. Sans doute sa nomination montre que le mouvement devient suffisamment important pour qu'un prêtre s'en occupe à temps complet. En 1939, les paysans inaugurent le pèlerinage à saint Isidore qui se tient à Montizel (La Roche-sur-Foron), et qui est l'expression d'une possibilité de rassemblement

2957 *Floraisons des Alpes*, avril 1934, p. 54-55.

2958 Nous avons évoqué précédemment que le chanoine Clavel insistait sur la responsabilisation des jeunes en leur apprenant la prise d'initiative.

2959 *Floraisons des Alpes*, août-septembre 1934, p. 103.

2960 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 22 octobre 1926, p. 506. En 1926, une retraite fermée est organisée place Aux Bois pour les personnes de la campagne.

2961 *Floraisons des Alpes*, janvier 1928, p. 872-875.

2962 *Ibid.*

2963 ADA. Document sans cote, en cours de classement. Voir la carte en annexe n° 90.

2964 En 1936, Hauteville-sur-Fier, Vétraz-Monthoux et Aviernois sont affiliées. En 1937, ce sont Choisy, Vaulx, Megève et Sallanches qui le sont.

2965 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 31, 12 août 1937, p. 562.

2966 *Ibid.*, n° 36, 8 septembre 1938, p. 652.

très importante²⁹⁶⁷. Il y a une messe de communion, suivie de la messe des paysans, le midi, les repas sont tirés des sacs et pris en plein air, l'après-midi est consacré à des jeux scéniques et à une allocution du président fédéral²⁹⁶⁸. En 1938, les jeunes jacistes s'étaient rendu aux pieds de Notre-Dame de la Bénite Fontaine, qui avait été faite « patronne de la JAC »²⁹⁶⁹. Le chanoine Chavanne, aumônier de l'UDH et recteur du sanctuaire marial, insiste particulièrement sur la nécessité pour les jeunes jacistes d'y assister. Il s'interroge sur la facilité à devenir jaciste, et déplore le fait que des jeunes ne se pénètrent pas suffisamment de l'idéal, ou qu'ils n'acceptent pas « intégralement les méthodes »²⁹⁷⁰. Enfin, il va jusqu'à se demander si l'insigne « n'est pas l'unique point de mire »²⁹⁷¹. Pour terminer et pour insister davantage sur la nécessité de se rendre le 15 mai à La Roche-sur-Foron, il rappelle la mission dévolue aux jeunes ruraux : « rendre au Christ, notre terre »²⁹⁷². Mgr Pernoud préside cette cérémonie, qui marque, aux dires du chanoine Chavanne, « une étape importante dans la vie de la JAC, car elle montre l'importance et la vitalité de ce groupement »²⁹⁷³. En 1940, Charles Bosson, président diocésain de l'ACJF depuis 1936, rappelle que le mouvement compte plus de deux cents sections, réparties en quarante secteurs. Il ajoute que dix-neuf sections sont affiliées fédéralement, neuf nationalement et qu'une centaine prépare l'affiliation fédérale²⁹⁷⁴. Le président ajoute qu'il « existe vraiment là une force organisée magnifique qui est tout entière [au service de l'évêque] pour faire de la Haute-Savoie une terre toujours plus belle, parce que toujours plus chrétienne »²⁹⁷⁵.

Les mouvements étudiants et bourgeois se développent mais de façon plutôt citadine. Seuls les centres urbains semblent en bénéficier. La Jeunesse Indépendante Catholique (JIC) comporte deux sections : celle des jeunes des classes moyennes et celle des jeunes de la bourgeoisie. Le président fédéral est Alfred Paccard, fils du patron de la fonderie de cloches annéciennes. Les groupes des classes moyennes sont en cours de création à Annemasse et à Thonon-les-Bains, alors qu'Annecy possède à la fois une section bourgeoise et une section de classes moyennes²⁹⁷⁶. L'aumônier de ces mouvements est l'abbé Dechavassine, alors vicaire à

2967 Entretien avec Alphonse Métral.

2968 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 26 juin 1941, p. 357.

2969 *Floraisons des Alpes*, avril 1938.

2970 *Ibid.*

2971 *Ibid.*

2972 *Ibid.*

2973 *Ibid.*

2974 Rapport présenté par Charles Bosson, président de l'ACJF à Mgr Cesbron, le 28 décembre 1940. Archives Charles Bosson. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

2975 *Ibid.*

2976 *Ibid.*

Notre-Dame d'Annecy²⁹⁷⁷. La JEC est également implantée dans le diocèse. Elle touche particulièrement les lycées, mais ne peut conserver ses cadres qui partent rapidement à l'extérieur pour poursuivre leurs études. En 1938, le mouvement est présidé par Léon Garnier, alors que l'aumônerie est assurée par l'abbé Riguet²⁹⁷⁸. Des sections sont présentes à Bonneville, Thonon-les-Bains, Annecy.

1938 marque le point d'orgue de la vitalité des mouvements spécialisés qui se réunissent à Frangy pour leur dernier congrès d'avant-guerre. C'est l'occasion pour eux d'affirmer que la spécialisation a réussi dans le diocèse et ce, en présence d'André Colin, président national de l'ACJF²⁹⁷⁹. Les séances de travail permettent de dresser le bilan de la situation des mouvements spécialisés, dix ans après leur naissance.

En marge de ces mouvements spécialisés nous trouvons également les scouts dont l'apparition est concomitante de celle de la JOC. Les troupes des Scouts de France d'Annecy sont constituées le 18 août 1927 sous l'impulsion du lieutenant Humbert Clair²⁹⁸⁰. Le président est le chanoine Clavel, le vice-président est Gérard Ducrot, déjà largement engagé dans d'autres mouvements²⁹⁸¹, enfin le secrétaire est l'abbé Marcel Gauthier²⁹⁸². Constitués en association selon la loi 1901, les scouts ont pour but « l'éducation physique, morale, civique et professionnelle de ses membres ainsi que l'éducation populaire, suivant les méthodes du scoutisme »²⁹⁸³. C'est en décembre 1928, qu'un article des *Floraisons des Alpes* rappelle que Mgr de La Villerabel accepte la constitution des Scouts de France dans le diocèse. L'année suivante, un communiqué de l'évêché rappelle aux familles « qu'il n'y a qu'une seule Fédération catholique de scoutisme reconnue et approuvée par l'autorité diocésaine : c'est celle des scouts de France »²⁹⁸⁴. Afin de dissiper tout doute possible il est alors souligné que « les Parents catholiques qui désirent faire entrer leurs enfants dans une organisation scoute ne doivent donc les envoyer que dans une troupe de "scouts de France" »²⁹⁸⁵.

3. Les jeunes filles

2977 Ordo 1936. Il est aumônier adjoint pour la JIC.

2978 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 22 septembre 1938, p. 694.

2979 *Floraisons des Alpes*, juin-juillet 1938. Mgr Harscoët participe également à ce congrès.

2980 *Floraisons des Alpes*, janvier 1933, p. 8.

2981 Il fut secrétaire de la jeunesse catholique, secrétaire permanent du comité diocésain, et secrétaire de l'UDH.

2982 ADHS, 4 M 58. Déclaration d'association faite à la préfecture de la Haute-Savoie.

2983 *Ibid.*

2984 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 7 juin 1926, p. 364.

2985 *Ibid.*

Les mouvements présents sont les mêmes que pour les jeunes gens. La JOCF est créée à Clichy par Jeanne Aubert et un petit groupe de Pâquerettes. Le 22 février 1928, une réunion regroupe ces dix femmes sous la direction de l'abbé Guérin, le 26 février, elles sont affiliées et deviennent les premières militantes JOCF²⁹⁸⁶. Comme pour les hommes, le diocèse ne reste pas en dehors du mouvement. En 1929²⁹⁸⁷, un groupe de quatorze jocistes est constitué à Thônes²⁹⁸⁸.

En juin 1937, il y a « sept sections JOCF affiliées et neuf en formation »²⁹⁸⁹. Françoise Richou estime à environ mille huit cent quatre-vingt le nombre de jeunes filles encadrées par la fédération²⁹⁹⁰. Les jeunes du monde rural s'engagent également dans l'apostolat par milieu, et progressivement les groupes de Pâquerettes se transforment en groupe de JACF. Cette dernière naît le 22 juin 1933, et est reconnue par la hiérarchie le 23 novembre²⁹⁹¹. C'est en 1936, à Cluses, que la première section JACF est affiliée. Le lancement des deux mouvements (masculin et féminin) se fait avec un léger décalage. En décembre 1939, elles ont douze groupes affiliés nationalement²⁹⁹², alors que les hommes n'en ont que neuf. Lors du congrès de mai 1939, il est estimé à environ mille jeunes filles qui se penchent sur les résultats de l'enquête portant sur « la vie et le travail de la femme à la campagne »²⁹⁹³. Nous

2986 P. PIERRARD, *Les laïcs...*, op. cit., p. 216.

2987 *Ibid*. Il rappelle qu'en août 1929, la JOCF compte 6 000 membres en 45 diocèses. En 1935, elles sont vingt mille adhérentes réparties en cinq cent quatre sections.

2988 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr de La Villerabel, n° 1. Lettre adressée à Mgr de La Villerabel par une femme. Aucun élément ne permet d'identifier la personne. Elle est datée de 1929. Cette personne écrit : « Je rentre de Thônes, ravie, enchantée, car nous venons d'y établir un nouveau groupement de quatorze jocistes qui ont promis de se doubler à brève échéance. M. le curé de Thônes et mademoiselle Sylvestre ont été admirables de condescendance et de dévouement. La chose a été littéralement enlevée ; présidente, secrétaire, trésorière ont été nommées immédiatement ». Elle demande à l'évêque de présider une réunion et lui écrit : « [...] si vous ne présidiez pas le soir ou le matin ce serait d'un effet déplorable, non seulement pour le diocèse mais pour la fédération. Tous les évêques ou cardinaux président ces sortes de cérémonies en France. Pardon, Mgr de vous parler ainsi, mais c'est dans l'intérêt de vos œuvres et je vous [...] très humblement l'absolution de mon langage ».

2989 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 10 juin 1937, p. 396.

2990 F. RICHOU, *La JOCF dans l'Ouest...*, op. cit., p. 174. Les chiffres sont légèrement supérieurs à la fédération savoyarde qui compte mille quatre-vingts jeunes filles. Christian Sorrel rappelle que les statistiques présentées par Françoise Richou « font problème » puisque « la documentation locale contredit » les évaluations présentées par Françoise Richou. Alors qu'en 1940 Charles Bosson estime que la « fédération diocésaine comprend cent militants, groupe quatre cents membres aux assemblées générales et influence directement plus de mille jeunes ouvriers », F. Richou estime à plus de trois mille le nombre de travailleurs encadrés par la JOC en Haute-Savoie. Christian Sorrel s'interroge sur l'utilisation du terme « [d'] encadrement ». En effet, est-il bien approprié ? Voir C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., note 14, p. 416.

2991 P. PIERRARD, *Les laïcs...*, op. cit., p. 216. Nous pouvons constater que le délai de formation de la JACF par rapport à la JAC (quatre ans) est plus long qu'entre JOCF et JOC (un an).

2992 ADA. Document sans cote, en cours de classement. Sont affiliés les groupes de Le Cohennoz, Thonon, Sallanches-Saint-Roch, Hauteville-sur-Fier, La Roche-sur-Foron (1937), Montagny, Megève, Saint-Paul-en-Chablais (1938), Saint-Gervais-les-Bains, Minzier, Challonges (1939). Les paroisses de Challonges et de Sallanches bénéficient d'une école ménagère. Voir la carte en annexe n° 91.

Pierre Pierrard estime qu'en 1938, la JACF regroupe douze mille militantes réparties en six cent quarante sections.

2993 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 1^{er} juin 1939, p. 384. Le compte-rendu parle de plus d'un millier de jeunes filles.

pouvons remarquer que quelques paroisses bénéficient des deux groupements (jeunes gens et jeunes filles) à la veille de la guerre : Sallanches, Megève, Thonon-les-Bains et Hauteville-sur-Fier. Le but de la JACF est « de refaire une “paysannerie” chrétienne »²⁹⁹⁴. Dans ce dessein, il est nécessaire que les jeunes filles voient autour d’elles ce qui se dit, ce qui se fait, d’où l’importance des enquêtes. Ensuite, il s’agit de « juger à la lumière de l’Évangile si cette façon de penser, d’agir est chrétienne. Et c’est en réunion que se fait ce travail »²⁹⁹⁵. Les jacistes, dont plusieurs viennent des Pâquerettes connaissent l’importance de s’occuper des adolescentes. C’est pour cette raison qu’elles constituent le groupe de pré-jaciste *Les semeuses*²⁹⁹⁶, dont la déléguée est Madeleine Chambaz. L’affiliation de la première section de jeunes semeuses à lieu à Seynod le 15 décembre 1938²⁹⁹⁷. En 1939, le bulletin *Lettres aux sections JACF* rappelle que plusieurs groupes sont étonnés de ne pas avoir été acceptés à l’affiliation. Il est alors souligné qu’il ne s’agit pas de rendre un bon devoir d’écolière en guise d’enquête, mais que cette dernière est un moyen pour elles de « connaître, d’influencer et de transformer le milieu rural »²⁹⁹⁸. Donc si l’enquête est bien faite, elle montrera ce qui ne va pas, ce qu’il faut changer et elle conduira à une action organisée.

Le premier congrès de la jeunesse féminine a lieu en juin 1937. Le chanoine Clavel souligne qu’il constitue « le lancement dans la jeunesse féminine des mouvements spécialisés »²⁹⁹⁹, pourtant des mouvements féminins sont déjà largement constitués. Après avoir présenté le nouveau fanion diocésain qui « sera le symbole de l’union des divers mouvements »³⁰⁰⁰, mademoiselle Forceville³⁰⁰¹, présidente diocésaine, cède la place à Bénédicte Tissot³⁰⁰², présidente de la jeunesse indépendante d’Annecy³⁰⁰³. Les jeunes jocistes bénéficient de la

2994 *Lettre aux sections JACF*, n° 1, décembre 1938. Il s’agit d’une feuille de liaison entre les différents groupes féminins qui ne bénéficient pas des colonnes de *Floraisons des Alpes*, qui depuis 1935, sans doute pour des raisons économiques, paraît avec *Le Clocher Savoyard*. Les jeunes ruraux bénéficient sans doute à la même période de *Correspondance fédérale*. Malheureusement, nous ne connaissons ce journal que par un numéro retrouvé aux Archives départementales dans le cadre de l’information en temps de guerre. Aucun numéro n’est conservé ni aux archives diocésaines, ni dans celles des mouvements [pour la période concernée ici]. Madame Comoli, ancienne secrétaire de la JAC, puis du MRJC, a effectué des recherches qui se sont révélées infructueuses.

2995 *Lettres aux sections JACF*, n° 1, décembre 1938.

2996 Ce mouvement s’adresse aux jeunes de 12 à 16 ans et fait suite aux benjamines pour celles de 8 à 12 ans. *Lettres aux sections*, n° 7, juin 1939.

2997 *Lettres aux sections*, n° 7, juin 1939.

2998 *Ibid.*, n° 4, avril 1939.

2999 *Ibid.*

3000 *Revue du Diocèse d’Annecy*, n° 23, 10 juin 1937, p. 395.

3001 L’évêque lui réserve la place de secrétaire administrative en reconnaissance des services qu’elle a rendu à la jeunesse catholique féminine. ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel au chanoine Clavel, 5 juin 1937.

3002 Mgr de La Villerabel dans une lettre adressée au chanoine Clavel rappelle que la constitution du comité diocésain de la jeunesse féminine se fait selon les « normes de spécialisation ». ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel au chanoine Clavel, 5 juin 1937.

3003 *Revue du Diocèse d’Annecy*, n° 23, 10 juin 1937, p. 396.

visite de l'abbé Rodhain, aumônier de la JOC³⁰⁰⁴. En 1937, des sections JECF et JICF sont présentes dans le diocèse, puisqu'elles bénéficient d'une présidente³⁰⁰⁵. Il semble que ces mouvements apparaissent en 1936. À cette date Mgr de La Villerabel écrit au chanoine Clavel : « Le Noël³⁰⁰⁶ fait partie de l'action catholique et correspond précisément à cette spécialisation que vous désirez fonder, dans ces milieux indépendants, bourgeois ou semi-bourgeois, qui ne sont à proprement parler ni ouvriers, ni agricoles, ni artisans, ni étudiants. Les Noëlites³⁰⁰⁷ ont leurs méthodes particulières et ont comme but de "christianiser", elles aussi, leur milieu, comme les JOCF par exemple, ont leur esprit propre et leur milieu d'action propre, tout en appartenant à la grande famille de la jeunesse catholique féminine. Ici, le Noël diocésain est fortement constitué, a des cadres solides, des œuvres florissantes, en un mot une organisation complète »³⁰⁰⁸. L'évêque demande donc au chanoine Clavel de ne pas créer de groupes JICF là où il existe déjà des comités Noëlites, cela ne « pourrait qu'engendrer une regrettable confusion »³⁰⁰⁹. Il ajoute « qu'en tant que groupe reconnu d'action catholique féminine – sorte de spécialisation réelle – le Noël fait partie, au même titre que toutes les spécialisations, de la grande famille diocésaine de jeunesse catholique, doit prendre comme tel, sa part d'action apostolique et conquérante et répondre à tous les appels adressés dans ce sens aux jeunes filles catholiques du diocèse »³⁰¹⁰. Les mouvements étudiants et des milieux indépendants connaissent un démarrage plus lent. Au niveau national, ils sont constitués en 1931 pour la JECF et en 1935 pour la JICF³⁰¹¹.

Lors du congrès de 1939, elles sont deux mille à se réunir à Bonneville pour leur seconde manifestation³⁰¹². À cette occasion, il est rappelé que les jeunes filles du milieu rural sont environ un millier à se réunir sous la conduite de l'abbé Dufournet, leur aumônier, et Lucienne Pernet leur présidente³⁰¹³. Le millier d'autres participants se répartissent dans les trois autres mouvements. Les étudiantes se divisent en deux groupes, celles des écoles

3004 *Ibid.*

3005 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel au chanoine Clavel, 5 juin 1937.

3006 Le Noël est constitué en 1902 dans le sillage d'une revue de la Bonne Presse portant ce titre. G. CHOLVY, « Les organisations de jeunesse d'inspiration chrétienne ou juive XIX^e-XX^e siècle », *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. Sociabilités juvéniles dans un cadre européen, 1799-1968...*, *op. cit.*, p. 23-24.

3007 En 1932, le comité Noëlite comporte deux cents personnes réparties en vingt-trois comités. *L'Union Républicaine et Sociale*, n° 79, 25 juin 1932.

3008 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel au chanoine Clavel, 5 juin 1937.

3009 *Ibid.*

3010 *Ibid.*

3011 P. PIERRARD, *Les laïcs...*, *op. cit.*, p. 217. Il rappelle que c'est « en 1935 que [la JICF] reçoit mandat de l'Église pour l'évangélisation des jeunes filles de l'aristocratie, de la bourgeoisie et des classes moyennes ».

3012 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 1^{er} juin 1939, p. 384.

3013 *Ibid.*

primaires supérieures qui ont l'abbé Dechavassine comme aumônier, et celles des lycées, qui ont l'abbé Grenet comme aumônier. Tous les groupes sont visités par le chanoine Clavel, le vicaire général Bouvard, secrétaire du bureau diocésain des œuvres et représentant de l'évêque empêché, et par le chanoine Paravy, du diocèse de Chambéry.

Les apports de cette jeunesse spécialisée sont nombreux, notamment pour la vie personnelle de ses membres. Des innovations apparaissent comme les maisons familiales et rurales, qui se développent surtout au cours du conflit et où plusieurs jacistes prendront des responsabilités. Nous pouvons donc nous demander comment les différents mouvements spécialisés ou non réagissent aux événements de la décennie 1930 dont l'issue est la guerre.

IV. Face à la politique

L'immédiat après-guerre avait laissé penser à un changement dans les comportements politiques avec la mise en place du Bloc National. Cependant, les élections de 1924 donnent à nouveau le pouvoir aux forces de gauche. Faut-il alors penser à la disparition de celles de la droite ? Non. Cependant, elles connaissent des modifications avec la condamnation romaine de l'Action française, et l'apparition de nouvelles tendances comme la démocratie-chrétienne. À l'évidence, les actions menées par l'action catholique, en particulier celle des jeunes, ont modifié, à moyen terme, le paysage politique du diocèse. D'ailleurs deux de ses anciens membres sont élus à la députation ou au Sénat. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux forces en présence, avant de se pencher sur la condamnation de l'Action française qui intervient en 1926 dans un diocèse dirigé par un sympathisant du mouvement. Pour terminer, nous évoquerons l'attitude des mouvements face aux événements et aux ligues.

A. Royalistes, libéraux et démocrates-chrétiens

Nous avons vu précédemment que le mouvement d'Action française s'était implanté dans les années 1909-1910 dans le diocèse³⁰¹⁴. En 1914, Maurras avait accepté de soutenir les gouvernements républicains au nom de l'Union Sacrée. Pour son mouvement, la défense de la patrie primait sur les querelles intestines du pays. Si les attaques politiques avaient disparu du *Réveil Savoyard*³⁰¹⁵, elles restaient présentes dans *L'Action française*³⁰¹⁶. Jacques Prévotat

3014 Cf. *supra*, p. 142-148.

3015 M. JUPPET, *L'Action française en Savoie...*, *op. cit.*, p. 106.

constate d'ailleurs que l'Action française « a pleinement assumé son rôle au service de l'Union Sacrée »³⁰¹⁷. Comme pour les autres mouvements politiques, la guerre est une période de désorganisation. Les militants étant au front, les réunions ne sont plus possibles. Une fois la guerre terminée, Jules Challamel rédige le livre d'or des militants d'Action française tombés au champ d'honneur³⁰¹⁸. La guerre désorganise le mouvement et laisse des sections sans chefs. Les camelots du Roi d'Annecy perdent leur secrétaire (Constant Desmaisons) en 1915, et leur trésorier (Eugène Robin) en 1916³⁰¹⁹. Les sympathisants et les militants royalistes ont payé leur contribution pour la victoire de la France dans cette guerre, et il semble que de nombreux éléments permettent de conclure « au triomphe de l'Action française au lendemain de la guerre »³⁰²⁰. Le mouvement « inspire de la sympathie et de la gratitude en raison de ses campagnes patriotiques et religieuses »³⁰²¹. Cependant, il semble nécessaire d'attendre plusieurs années pour qu'il se remette de la désorganisation née de la guerre. En octobre 1919, *Le Réveil Savoyard* publie son dernier numéro. Il est remplacé imparfaitement par *L'Action française du dimanche*, journal orienté vers le monde rural et qui paraît à partir du 19 octobre 1919³⁰²². Il faut attendre mars 1923 pour qu'une édition savoyarde apparaisse³⁰²³, et juin de la même année pour voir l'apparition d'informations relatives aux sections savoyardes³⁰²⁴. Les sections se retrouvent sans organe de liaison, ce qui n'est pas sans créer un certain nombre d'inconvénients. Il semble qu'au niveau national le mouvement se restructure à partir de 1922-1923³⁰²⁵, la Savoie bénéficie de cette conjoncture pour réorganiser ses sections. Marie Juppé souligne que l'apparition de ce nouveau bulletin permet de relancer les sections d'Action française en Savoie³⁰²⁶ ou de redynamiser le mouvement. Nous pouvons donc nous demander si l'apparition d'un journal local n'est pas également le signe que les éléments sont suffisamment nombreux pour justifier cette création. Il est patent que les sections ne s'organisent pas du jour au lendemain après la parution de cet hebdomadaire, cependant il redonne confiance aux plus timides. C'est ainsi qu'en juin 1923 la

3016 E. WEBER, *L'Action française...*, op. cit., p. 114. Il constate que le journal « ne perdait rien de son mordant ».

3017 J. PREVOTAT, *L'Action française...*, op. cit., p. 32.

3018 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 114-115.

3019 M. JUPPÉ, *L'Action française...* op. cit., p. 153.

3020 C. BRESSOLETTE, « L'Action française : une épreuve pour l'Église de France », *Association sacerdotale « Lumen Gentium »*, n° 93, Paris, 1984, p. 4.

3021 E. WEBER, *L'Action française...*, op. cit., p. 147.

3022 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 336.

3023 M. JUPPÉ, *L'Action française...*, op. cit., p. 112.

3024 *L'Action française du dimanche*, 10 juin 1923.

3025 M. JUPPÉ, *L'Action française...*, op. cit., p. 114. Elle base son constat sur l'étude de *L'Almanach d'Action française* des années 1922-1923.

3026 *Ibid.*

section de Thonon est créée. S'agit-il véritablement d'une création ou d'une recreation, puisqu'une section y était présente à la veille de la guerre ? La section d'Annecy baptisée « Jacques de Guigné » en hommage à son ancien vice-président et chargé de la propagande, est officiellement réorganisée le 24 février 1924³⁰²⁷. D'après les articles présentés par *L'Action française du dimanche*, il ressort que 1924 constitue véritablement le redémarrage de l'activité royaliste en Savoie. D'ailleurs en juillet 1924, il est clairement établi que « l'organisation des sections d'Action française de la province de Savoie est maintenant sur pieds »³⁰²⁸. *Le Progrès de la Haute-Savoie* évoquant une conférence royaliste à Boège, présente René Bartholoni, comme « ami des royalistes »³⁰²⁹. Sur les huit groupements alors présents sur les deux départements Savoyards, cinq appartiennent au diocèse d'Annecy³⁰³⁰.

Il convient de rappeler également que le diocèse d'Annecy est dirigé depuis 1921 par un jeune évêque, sympathisant de l'Action française³⁰³¹. Soon vicaire général, Mgr Harscoët³⁰³² semble également un adepte du mouvement de Maurras. Sans doute cela a-t-il pu favoriser le développement des sections. À l'occasion du tricentenaire de la mort de saint François de Sales, Mgr de La Villerabel prend part à la cérémonie organisée par l'*Alliance catholique savoisiennne*³⁰³³, à Paris, en l'honneur du saint savoyard. Jules Challamel, dans *l'Action française du Dimanche*, rappelle alors que les participants sont venus « par milliers, remplir l'immense nef de la Basilique Montmartre » pour écouter le panégyrique prononcé par l'évêque d'Annecy³⁰³⁴. Il s'agit là d'un des rares articles concernant l'Action française, et publié dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Les autres organes de presse catholique n'évoquent pas l'Action française. Le chanoine Lavorel, directeur de *La Croix de la Haute-Savoie*, s'oppose à ce mouvement. *Le Réveil Social* du chanoine Clavel est lui aussi opposé à ce mouvement, nous avons rappelé précédemment que sa création rapide avait eu aussi pour ambition d'empêcher la renaissance du journal intégriste *L'Indicateur de la Savoie*. Nous

3027 *L'Action française du dimanche*, 24 février 1924. Il est alors rappelé que « la guerre avait anéanti cette section et l'inauguration du 24 février 1924 marquera la réorganisation de celle-ci ».

3028 *L'Action française du dimanche*, 6 juillet 1924.

3029 *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 13 septembre 1924.

3030 Il s'agit des groupements d'Annecy, du Chablais, du Genevois, de Rumilly et du Faucigny.

3031 G. CHOLVY et Y.-M. HILAIRE rappellent que « pour accroître son audience dans l'opinion catholique, l'Action française assure le service gratuit de son quotidien à tous les évêques ainsi qu'à quelques vicaires généraux ». *Histoire religieuse...*, *op. cit.*, p. 296.

3032 F LE MOIGNE, *Les évêques français...*, *op. cit.*, p. 68.

3033 Ce groupe est d'influence d'Action française, mais n'est pas un mouvement d'Action française.

3034 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 16, 20 avril 1923, p. 227. Il s'agit de la reprise d'un article de Jules Challamel publié dans *L'Action française du dimanche*.

pouvons d'ailleurs souligner que l'abbé Ogier, évoqué précédemment pour ses rapports avec *La Sapinière*, est un lecteur de *l'Action française*³⁰³⁵.

Il faut également souligner que c'est sous l'épiscopat de Mgr de La Villerabel que s'ouvre le procès pour la cause d'Anne de Guigné, la fille aînée de Jacques. Ce n'est probablement pas un hasard si l'ouverture se fait à cette période. Faut-il voir là une « influence de l'Action française » ? Sans doute faut-il répondre par l'affirmative. Christian Sorrel rappelle que l'« entreprise hagiographique débute dès 1924 dans la mouvance de l'Action française »³⁰³⁶. Il souligne que la brochure du dominicain Lajeunie est diffusée à cent mille exemplaires au cours de l'année³⁰³⁷. C'est en 1932, que Mgr de La Villerabel prescrit l'ouverture d'un procès diocésain pour la cause de la fillette³⁰³⁸. Deux ans plus tard après « avoir procédé à la recherche des écrits d'Anne de Guigné et conduit à bon terme le Procès informatif diocésain touchant la renommée de sainteté et les vertus de la Servante de Dieu »³⁰³⁹, l'évêque ordonne « de commencer immédiatement le Procès ordinaire de "Non Culte" »³⁰⁴⁰. Dans ce dessein, il institue « le tribunal compétent, en vertu des canons 2057-2060 du Code de Droit canonique »³⁰⁴¹.

Pour conclure sur la question de l'Action française, soulignons que Marie Juppé a établi qu'entre 1910 et 1936 une vingtaine de sections d'Action française étaient présentes sur le territoire diocésain, alors que pour Chambéry, la Maurienne et la Tarentaise, elle n'en a relevé que huit³⁰⁴². Il est nécessaire cependant de modérer ces chiffres, car les sections présentes sur la carte sont principalement situées dans des chefs-lieux de canton, donc nous pouvons nous demander s'il n'existe pas des sections hors de ces gros bourgs ? Ou alors les militants se regroupent uniquement dans les chefs-lieux de canton pour des raisons d'organisation (pas assez de membres dans les petites communes). Il est à noter que l'ensemble des cantons du bassin annécien est touché par l'Action française³⁰⁴³, alors que, pour le Chablais, seul

3035 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l'abbé Ogier à Mgr de La Villerabel, avril 1927. L'évêque note en marge qu'il lui répond le 11 avril. La lettre d'Ogier date probablement des premiers jours d'avril.

3036 C. SORREL, notice sur Anne de Guigné, à paraître.

3037 *Ibid.*

3038 *Ibid.*

3039 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 9, 1^{er} mars 1934, p. 139.

3040 *Ibid.*

3041 *Ibid.*

3042 M. JUPPÉ, *L'Action française...*, *op. cit.*, p. 152. Il s'agit d'une carte.

3043 Dans ses souvenirs, le chanoine Clavel parle de l'attitude des mouvements de jeunesse catholique face à l'Action française. Il rappelle la division des jeunes sur cette question. Nous pouvons dès lors nous demander s'il existe rapport entre l'implantation des sections d'Action française et celle de la jeunesse catholique ? Nous pourrions nous interroger sur le lien potentiel entre sympathie du mouvement d'Action française et implantation

Thonon-les-Bains semble atteint par le mouvement. Le canton de Cluses est le seul à compter deux sections (Cluses et Arâches). Faut-il voir ici l'influence de Genève sur la cluse de l'Arve ? Contrairement à sa voisine, la Haute-Savoie bénéficie de l'impulsion de deux villes : Genève et Annecy. Il est également à souligner qu'Ugine compte une section. Cette implantation du mouvement maurassien n'empêche pas les autres courants politiques de se développer.

Si les élections de 1919 donnent la majorité aux candidats de la liste « des républicains indépendants », celles de 1924 redonnent la faveur aux partis de gauche. En 1919, les quatre députés élus sont Bartholoni, Taponnier, Perrollaz et Crolard. Seul ce dernier avait déjà une expérience de la députation puisqu'il est le premier catholique élu en Haute-Savoie depuis l'instauration de la République³⁰⁴⁴. C'est peut-être cette expérience, et son appartenance à la Fédération républicaine, qui lui permettent de prendre la tête de la liste des « républicains indépendants ». Avec ses condisciples, il prend place au sein de l'Entente Républicaine Démocratique. Une brèche est ainsi ouverte pour la politique dans le diocèse. Après près d'un demi-siècle de prédominance des partis de gauche, les Catholiques entrevoient la possibilité de reprendre place dans la politique.

En 1928 un nouveau tournant est pris avec l'élection de Félix Braise dans l'arrondissement de Bonneville, et d'Alexis Calliès dans celui d'Annecy. Braise³⁰⁴⁵, ancien militant de la jeunesse catholique, est clerc de notaire à Saint-Jeoire-en-Faucigny, où il se présente en 1927 au conseil d'arrondissement, mais échoue³⁰⁴⁶. L'année suivante, il se présente dans l'arrondissement de Bonneville, sous l'étiquette de la Fédération Républicaine contre le député sortant, Jacques Duboin. Contre toute attente, c'est Braise qui l'emporte avec 38,7 % des voix³⁰⁴⁷. L'arrondissement d'Annecy donne ses suffrages au catholique Alexis Calliès, membre du comité exécutif de la Fédération Républicaine. Ce dernier, polytechnicien, se

des sections de jeunesse catholique. Là, où les aumôniers et les militants seraient favorables au mouvement de Maurras, les sections de jeunesse catholique auraient du mal à s'implanter.

3044 Élu en 1910, il est réélu en 1914. En 1910, la presse d'opposition avait laissé croire qu'il était proche du mouvement de Maurras. *L'avenir savoyard* du 12 mai 1910 publie une lettre satyrique signée Crolard, où l'auteur débute par « me voilà député, grâce à Mgr Campistron, à notre Saint-Père le Pape, aux Camelots du Roy et au républicanisme éclairé des citoyens de Manigod, de La Clusaz, du Grand-Bornand et autres lieux ». Le 25 août 1910, le même journal avait publié une affiche de Jules Challamel en rappelant qu'il était « l'excellent ami de M. Crolard » et qu'il « a le mérite de montrer son drapeau ».

3045 Taninges, 1893-1942.

3046 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1094. Il a obtenu cinq cents voix contre cinq cent soixante-dix-neuf pour son adversaire.

3047 *Ibid.* Duboin a 37,9 % des voix.

présente sous l'étiquette de l'Union Républicaine Nationale³⁰⁴⁸, dont il a pris la présidence à la suite du décès de René Bartholoni, en 1928³⁰⁴⁹. Fonction qu'il n'occupe que peu de temps, puisqu'en 1932 Joseph Pinget est présenté comme le président du « comité départemental de l'Union des Républicains Nationaux », lors d'un congrès tenu à La Roche-sur-Foron³⁰⁵⁰.

1928 marque donc un tournant décisif pour la Haute-Savoie : elle amorce son orientation à droite. Celle-ci se confirme en 1932³⁰⁵¹, et plus encore en 1936. Les candidats se présentent et réussissent aux lendemains de grandes manifestations catholiques³⁰⁵². Au début des années Trente, la démocratie-chrétienne s'installe dans le département et ne fera qu'augmenter sa présence. C'est en 1932 que Louis Martel (démocrate-populaire) est élu député de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois³⁰⁵³, en même temps que Félix Braise (Fédération Républicaine) est conforté dans le sien³⁰⁵⁴. Rappelant les propos tenus par Louis Martel lors d'un entretien en août 1961, Justinien Raymond souligne que le député attribuait « en partie son succès "à l'action en profondeur de la JAC qui avait préparé le terrain" »³⁰⁵⁵. Soulignons qu'en 1930, *L'Union républicaine de la Haute-Savoie*³⁰⁵⁶ – « organe de combat de la droite républicaine, à la fois trait d'union entre groupes et militants et instrument régulier de propagande »³⁰⁵⁷ – fusionne avec le *Réveil Social Savoyard* – journal fondé, nous l'avons vu, par le chanoine Clavel³⁰⁵⁸. De cette fusion naît, le mercredi 24 décembre 1930, *L'Union républicaine et sociale*³⁰⁵⁹ qui sert de relais idéologique à la fois à l'ancienne Union républicaine et au nouveau Parti démocrate populaire (PDP). Ce parti, né en novembre 1924, groupe des catholiques républicains et démocrates dans le but « de donner corps au

3048 Les quatre candidats de droite sont tous de la fédération républicaine de Louis Marin. Trois sont d'anciens de la Jeunesse catholique : Braise, Tapponnier et Dufour ; Ce dernier est également maire de Boège et conseiller général.

3049 *Le Progrès de la Haute-Savoie*, 11 février 1928.

3050 *L'Union Républicaine et Sociale*, 2 avril 1932.

3051 Justinien Raymond écrit à ce propos : « Après les hésitations du pendule électoral, allant de droite en 1919, à gauche en 1924, la direction est prise en 1928 : la Haute-Savoie évolue vers la droite. » J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1094.

3052 Nous entendons par là le rassemblement de l'UDH qui se tient en 1927. Sans doute le fait que les catholiques puissent s'organiser, montrer leur force à pu jouer un rôle dans la réussite aux élections.

3053 Il remercie les 7 462 républicains qui lui ont accordé leurs suffrages. *L'Union Républicaine et Sociale*, n° 73, 14 mai 1932.

3054 Il le quitte en 1935 pour entrer au Sénat.

3055 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 963.

3056 Le journal a été fondé en 1924 et sans doute René Bartholoni était son bailleur de fonds. J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1014.

3057 *Ibid.*

3058 ADHS, 1 M 105. En 1930, les deux journaux sont considérés comme Nationaux-Cléricaux. *L'Union Républicaine de la Haute-Savoie* tire à douze mille exemplaires et son influence est considérée comme marquée, alors que le *Réveil Social* tire à trois mille huit cents exemplaires et son influence est moyenne. Truffy collabore aux deux titres.

3059 *L'Union républicaine de la Haute-Savoie* datée du 19 décembre 1930, « À Nos Lecteurs » et *L'Union républicaine et Sociale de la Haute-Savoie* du 25-27 décembre 1930.

mouvement social catholique, qui manquait de bases politiques »³⁰⁶⁰. Le début de son histoire est liée à l'ACJF qui lui fournit nombre de ses premiers cadres³⁰⁶¹. Le diocèse ne reste pas en dehors de la mouvance nationale. En 1927, se crée un comité départemental qui se transforme en fédération deux ans plus tard³⁰⁶². Cette dernière est « squelettique en dehors de la section d'Annecy et de quelques groupes autour de Martel dans l'arrondissement de Saint-Julien »³⁰⁶³. Louis Martel, militant catholique et jeune conseiller municipal de Thairy, semble jouer un rôle décisif dans cette création de la fédération haut-savoyarde du PDP³⁰⁶⁴. Il en prend d'ailleurs la vice-présidence³⁰⁶⁵, après avoir remis sa démission de vice-président de l'ACJF pour l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois³⁰⁶⁶. Jean-Claude Delbreil rappelle que « le PDP apparaît bien comme ayant été le “point de passage privilégié des anciens de l'ACJF engagés dans la vie politique” »³⁰⁶⁷. Concernant les élections de 1932 dans l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, il ressort que Louis Martel, de tendance démocrate, est préféré à Paul Tapponnier plus à droite (Louis Marin). Il semble donc que les mentalités aient changé puisque le 13 décembre 1931³⁰⁶⁸, c'est Louis Martel qui est désigné comme « candidat par les délégués des Comités communaux de l'Union républicaine de la Haute-Savoie »³⁰⁶⁹. Louis Martel, dont le parcours ressemble à celui de Tapponnier³⁰⁷⁰,

3060 P. PIERRARD, *Les laïcs...*, op. cit., p. 188.

3061 J.-C. DELBREIL, *Centrisme et démocratie-chrétienne...*, op. cit., p. 386. Il écrit : « L'importance des liens PDP-ACJF avait été majeure dès les origines, tant au niveau des « premières équipes » qui avaient fourni certains des cadres dirigeants du Parti qu'à celui des générations arrivées immédiatement ensuite. »

3062 J.-C. DELBREIL, *Centrisme et démocratie-chrétienne...*, op. cit., p. 77. La Savoie crée une section en 1929 et une fédération en 1932, alors que l'Isère crée sa fédération dès 1925. En 1932, la Haute-Savoie compte trois cent neuf abonnements au journal du PDP.

3063 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, op. cit., t. 2, p. 1015.

3064 C. SORREL, *Dictionnaire des parlementaires...*, cité dans J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., t. 2, p. 157. Jean-Marie Mayeur rappelle que les fédérations doivent « compter au moins cent cotisants ». J.-M. MAYEUR, *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne, XIX^e-XX^e...*, op. cit., p. 120.

3065 *L'Union Républicaine et Sociale*, n° 55, 9 janvier 1932. Soulignons que le secrétaire général du PDP est Hyvrard, un cheminot. Jusqu'en mars 1935, il s'occupe également de l'Assurance sociale de la mutuelle catholique, fondée en 1930. *Floraisons des Alpes*, février 1935, p. 24. Le chanoine Clavel n'a jamais voulu que Hyvrard fasse partie de la jeunesse catholique même en temps que simple membre, à cause de son engagement politique et syndical, afin qu'il n'y ait pas de confusion possible entre « action catholique et action politique ». ADA. 1 D 21. Mgr Clavel. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1935.

3066 *Floraisons des Alpes*, janvier 1930, p. 1242. Il ne démissionne pas uniquement pour prendre la vice-présidence de la Fédération mais aussi pour s'occuper de son travail d'assureur. Il remet sa démission suite aux conseils du chanoine Clavel qui refuse qu'un membre de la jeunesse catholique, surtout un dirigeant, puisse également avoir des responsabilités politiques. ADA. 1 D 21. Mgr Clavel. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1934. Le chanoine écrit : « j'ai obtenu la démission de Martel avant même que vous me le demandiez ».

3067 J.-C. DELBREIL, *Centrisme et démocratie-chrétienne...*, op. cit., p. 388.

3068 *L'Union Républicaine et Sociale* du 29 décembre 1931 rappelle que le congrès a désigné comme candidat pour les élections de 1932 : Alexis Calliès, Félix Braise, Louis Martel et Louis Pissard.

3069 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., t. 2, p. 152. *L'Union républicaine et Sociale* n° 55 du 9 janvier 1932, présente Martel comme « candidat de concentration républicaine anti-collectiviste ».

3070 Ils sont tous deux agents d'assurance, militant à l'ACJF et vice-président de l'arrondissement de Saint-Julien à presque vingt ans d'écart.

réussit là où son prédécesseur a échoué quatre ans plus tôt³⁰⁷¹. Pourquoi cette réussite ? D'abord, il apparaît qu'il bénéficie³⁰⁷² d'un climat de conflit latent au sein des forces de gauche³⁰⁷³. Sans doute a-t-il également profité du militantisme catholique, dont il a quitté les rangs et les fonctions depuis peu. Dès le premier tour, il empiète sur l'électorat radical. Au second tour, il bénéficie de la mésentente qui règne entre radicaux et socialistes « à la suite de la vive campagne menée sur le plan national par le Parti Socialiste SFIO contre le ministre Fernand David »³⁰⁷⁴, ancien député et sénateur de l'arrondissement. Pour Annecy, les candidats à se présenter sont le docteur Murer et Alexis Calliès, député sortant. Ce dernier bénéficie du soutien de Léon Lalanne, président de l'UDH qui appelle ses adhérents, *via Le Clocher Savoyard* a voté pour Calliès, lui-même engagé dans le mouvement. Cela n'est pas sans déplaire à Murer qui lance une campagne contre Lalanne, et de fait contre Calliès. Éliminé au premier tour, le docteur demande à ses électeurs de voter pour Calliès, mais il est trop tard, ses propos acerbes à l'encontre de Calliès étaient dits ou écrits. Finalement c'est Henri Clerc, ancien maire d'Aix-les-Bains³⁰⁷⁵, qui remporte l'élection de 1932³⁰⁷⁶. Suite à cette élection, Léon Lalanne remet sa démission à Mgr de La Villerabel, qui la refuse et qui publie une lettre le remerciant de son action au sein de l'UDH³⁰⁷⁷. Au contraire, il lui rappelle

3071 Il ressort du travail de Julien Joly que Taponnier a été largement évincé au profit de Martel. Pourquoi ? Alors qu'il semble occuper des fonctions importantes au sein national de la Fédération Républicaine. Il est vrai que son élection de 1924 était presque un hasard : il a été choisi suite à une impossibilité d'un autre candidat et le climat était favorable à la droite. Taponnier ne sera jamais réélu député, ni même élu sénateur. Il sera en revanche maire de sa commune, Collonges-sous-Salève, pendant plusieurs mandats. Sur la question voir le travail de Julien Joly, *Paul Taponnier...*, *op. cit.*, t. 2., p. 122-160.

Taponnier est presque une figure étrange : président dynamique de l'ACJF avant 1914, il disparaît totalement du mouvement après la guerre, alors que son ami Pinget ou encore Bergeaud reprennent leurs activités et participent à l'UDH. Taponnier semble totalement disparaître des sources. Pourquoi ? Est-ce parce qu'il se lance dans une carrière politique, y a-t-il eu des conflits ?

3072 Il fait partie des seize élus PDP de 1932. Le nombre d'élus pour les élections de 1924, 1929, et 1936 sont respectivement de 14, 18, 11 et deux apparentés, soit 256 000 voix, ce qui représente 2,6 % du corps électoral. P. PIERRARD, *Les laïcs...*, *op. cit.*, p. 188.

3073 Le 7 mars 1931, Joseph Truffy dans *L'Union Républicaine et Sociale* titrait déjà « La querelle du ménage cartelliste gagne la Haute-Savoie ». L'auteur y écrit : « Mais dans sa colère, M. Antonelli prophétise aussi la défaite en 1932 de tous les députés cartellistes de la Savoie ».

3074 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 1095-1096. L'auteur rappelle que « l'entrée de Fernand David comme ministre de l'Agriculture dans le cabinet A. Tardieu (mars 1930) troubla la situation politique en Haute-Savoie ; Antonelli et Jacquier votèrent contre le ministère, alors que Calliès et Braise votèrent pour. Le 25 mars, à la Chambre des Députés, A. Rivière, député socialiste de la Creuse, accusa F. David d'avoir accepté son portefeuille parce qu'il présidait une société d'engrais. *Le Socialiste Savoyard* reprenait ces attaques. Ainsi à Saint-Julien-en-Genevois, les fidèles de David ne ménagèrent ni le Parti Socialiste, ni son candidat ». ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1.

3075 Il quitte la mairie d'Aix-les-Bains pour se présenter dans l'arrondissement d'Annecy où il n'a pas d'attaches.

3076 Clerc obtient 10 099 voix alors que Calliès en a 9 611.

3077 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 21, 20 mai 1932, p. 341. Elle est également publiée dans *Le Clocher Savoyard et l'Union républicaine et Sociale*.

qu'il n'a « en aucune manière, démerité de la confiance » qu'il avait mise en lui, lorsqu'il l'appelait aux « lourdes fonctions de président du Comité diocésain »³⁰⁷⁸.

C'est en 1936 que le département opère son renversement politique³⁰⁷⁹. *Le Clocher Savoyard* appelle les membres des mouvements à être à leur « poste de combat pour les élections »³⁰⁸⁰, rappelant que le devoir des catholiques est de « voter – surtout de bien voter », car « la politique [...] envahit tous les domaines : religieux, familial, social, national et international »³⁰⁸¹. Trois arrondissements sont à droite dès le premier tour, seul celui de Bonneville revient à gauche, avec l'élection d'Amédée Guy. Martel est réélu avec 41,4 % des voix contre Marcel Vigny, instituteur SFIO³⁰⁸². Annecy et Thonon passent à droite avec Gérente et Bernex. Henri Gérente qui a été préféré de peu à Alexis Calliès par le collège électoral, s'oppose au radical-socialiste Georges Dangon et enlève au premier tour l'arrondissement d'Annecy avec 45,9 % des voix. À Thonon, pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, la droite reprend l'arrondissement avec la victoire de Jean Bernex³⁰⁸³ (41,5 % des suffrages) sur Marcel Jacquier, fils de Paul et gendre de Marcel Cachin, leader du Parti Communiste³⁰⁸⁴. Nous pouvons affirmer qu'en 1936, la Haute-Savoie opère son basculement vers la droite, ces tendances se confirmeront à la Libération avec l'élection de plusieurs membres du nouveau parti MRP, héritier à la fois du PDP et de l'Association de la jeunesse catholique. Remarquons que plusieurs hommes politiques de l'immédiat après-guerre se réclament de l'influence du chanoine Clavel³⁰⁸⁵. Il apparaît que son rôle n'est pas à négliger dans l'implantation de la démocratie-chrétienne dans le diocèse. Il a réussi à préparer les dirigeants de l'avenir, comme il le souhaitait dès 1920.

À l'été 1932, *L'Union républicaine et sociale* disparaît. Il semble que la confusion soit grande dans les esprits, puisque certains estiment (à tort ou à raison ?) que la faute en revient à

3078 *Ibid.*

3079 Pour les paroisses du diocèse situées en Savoie (Ugine, Flumet), les députés élus en 1928, 1932 et 1936 sont des partis de gauche (Borrel radical-socialiste qui entre ensuite au Sénat et Pringolliet). Le député Pringolliet, maire d'Ugine, depuis 1908 est élu en 1932 et 1936. En 1919, les députés avaient été ceux de la liste menée par Joseph Delachenal, qui prend la tête de la liste des « Républicains indépendants ». L'issue du scrutin de novembre 1919 avait été un siège pour les radicaux-socialistes (Borrel) et les quatre autres sièges pour les républicains indépendants (Delachenal, Humbert Richard, maire de La Motte-Servolex, Jean Sibuet (Maurienne), et Marcel Léger (Tarentaise) ». C. SORREL, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 336-339.

3080 *Le Clocher Savoyard*, mars 1936.

3081 *Ibid.*, avril 1936.

3082 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 1102.

3083 Ce dernier entre au séminaire en 1913, participe à la guerre où il est blessé et revient au séminaire où il est ordonné portier, en 1920, il quitte ensuite la carrière ecclésiastique pour se tourner vers des études de médecine. Il est intéressant de souligner qu'aucun journal ne cite ce passé de Bernex. Nous avons retrouvé ces informations lors du dépouillement du registre d'entrées des élèves au grand séminaire. La *Revue du Diocèse d'Annecy* publie également son ordination de portier

3084 J. RAYMOND, *La Haute-Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 1101.

3085C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 129.

l'autorité diocésaine³⁰⁸⁶. D'ailleurs l'évêque peu satisfait d'avoir appris par la presse³⁰⁸⁷ cette disparition³⁰⁸⁸ où il se sent visé, publie un communiqué pour dissiper tout doute³⁰⁸⁹. Il rappelle qu'un « certain nombre de [...] compatriotes, mal informés, rendent, paraît-il, responsable de cette disparition inattendue soit le Comité Diocésain des Hommes, soit le Comité catholique, chargé de la diffusion de la Presse religieuse. C'est bien mal connaître ces divers organismes et la réalité des faits »³⁰⁹⁰. Il rappelle donc que le journal, né de la fusion d'un périodique politique et d'un autre de mouvance catholique, était « l'organe des Comités politiques d'Union Républicaine, absolument indépendants des Organisations religieuses diocésaines et qu'il ne faut pas confondre avec [les] Comités d'action catholique »³⁰⁹¹. Il termine en écrivant que ce « serait à la fois une grave injustice et une totale erreur que d'attribuer à l'activité de l'Administration diocésaine la moindre part dans cet événement, auquel elle était très loin de s'attendre »³⁰⁹². Sans doute est-il sincère dans ses propos.

Quoi qu'il en soit, avec l'élection de Martel, la démocratie-chrétienne s'affirme lentement dans le diocèse. La parution de *L'Union républicaine et sociale* est suspendue en juin 1932, mais finalement elle cesse définitivement³⁰⁹³. C'est donc *L'Éveil Savoyard* qui permet une nouvelle diffusion de la doctrine démocrate-chrétienne. Le 8 septembre 1932, Mgr de La Villerabel s'adressant à ce propos au chanoine Clavel, lui rappelle qu'il apparaît « très nettement que c'est là l'organe attitré du PDP, organe créé pour faire connaître la doctrine politique et sociale de ce parti spécial et lui recruter des adhérents, parmi les “jeunes” spécialement »³⁰⁹⁴. Il lui rappelle que s'il souhaite présenter le nouveau journal dans *Floraïsons des Alpes*, il doit « expressément [...] le faire de telle façon que personne ne

3086 Il semble que cette confusion naisse des propos écrits par le chanoine Clavel. Le journal avait été lancé en 1919 pour l'action sociale et est transformé en organe politique défendant des causes catholiques. Dans la lettre qu'il lui adresse, Mgr de La Villerabel écrit : « [...] parlant des “responsabilités” de cette disparition vous avez parfaitement dégagé les “vôtres”, vous ne prenez pas le même soin pour écarter celles de “l'administration diocésaine”, fournissant par là – oh ! certes sans le vouloir ! – une ombre d'argument peut-être contre elle à ceux – et ils sont quelques-uns me dit-on – qui n'hésitent pas à accuser de ce crime les organisations catholiques d'Annecy, l'Évêque par conséquent en fin de compte. Or, vous savez que la mesure a été prise “sans tambour ni trompette” par les comités républicains réunis à la Roche, comités qui sont totalement indépendants de nos comités d'action catholique. Ces derniers qui ne s'occupaient de ce journal que pour le répandre à meilleur compte – comme tant d'autres de nuances diverses – dans les paroisses qui le désirent, ont été mis brusquement devant le fait accompli, sans préavis d'aucune sorte ».

3087 Il l'apprend en lisant *Floraïsons des Alpes*. S'adressant à l'abbé Clavel le 23 août 1932, il écrit : « Je viens de lire dans les “Floraïsons des Alpes” vos réflexions sur la disparition récente de l'Union républicaine. À vrai dire, elles ne m'ont fait qu'à moitié plaisir seulement et je veux vous le dire très simplement ».

3088 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 26 août 1932, p. 573.

3089 *Ibid.* Il écrit : « Nous l'avons – comme tout le monde – appris tout à fait par hasard et avec étonnement ».

3090 *Ibid.*

3091 *Ibid.*

3092 *Ibid.*

3093 *L'Union Républicaine et Sociale*, n° 79, 25 juin 1932.

3094 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr de La Villerabel au chanoine Clavel, 8 septembre 1932.

puisse croire qu'il y ait un lien quelconque entre notre jeunesse catholique et lui, qu'il soit devenu le journal de notre UD et que, par conséquent, nos groupes paroissiaux doivent travailler à le répandre et à lui trouver des abonnées »³⁰⁹⁵. C'est l'occasion pour l'Ordinaire de rappeler clairement qu'il tient « essentiellement à garder » l'association diocésaine et les groupes paroissiaux de la jeunesse « absolument indépendants de tout parti politique, quel qu'il soit », car il a « des raisons spéciales d'y tenir maintenant plus que jamais »³⁰⁹⁶. Il souligne que les organisations catholiques ne travaillent pas pour recruter des « adhérents à un parti [...] mais pour former des chrétiens »³⁰⁹⁷. Cette consigne n'est pas « un simple conseil, ni un avis quelconque : elle est pour [la] jeunesse diocésaine une direction, nette, précise et rigoureuse »³⁰⁹⁸. Le 22 septembre, l'évêque adresse une nouvelle lettre au chanoine Clavel pour lui signaler qu'il a appris que le nouveau comité de *L'Éveil savoyard* entendait vendre des journaux au congrès de la jeunesse qui doit se tenir à Bonneville. Il lui demande donc de prévenir les responsables qu'ils doivent s'abstenir « absolument de toute tentative en ce sens », car « il [lui] serait trop pénible d'avoir à rappeler [lui]-même ce principe, que tous doivent regarder comme sacré. Inutile d'insister »³⁰⁹⁹.

Nous pouvons nous interroger sur la réception faite par l'évêque à cette participation de catholiques dans cette nouvelle tendance. Il semble que Mgr de La Villerabel demeure « réservé face aux options démocrates-chrétiennes, dont la greffe est réelle dans son diocèse, et paraît se raidir au cours des années 1930, n'hésitant pas à censurer le discours social de l'abbé Terrier ou à déplorer dans sa correspondance, les “rêveries dangereuses” de *L'Aube* qui “empoisonnent et pervertissent peu à peu l'esprit [des] jeunes prêtres sous couleur de pacifisme et d'antifascisme” »³¹⁰⁰. Concernant l'abbé Terrier, il nous semble nécessaire de rappeler que ce prêtre est l'aumônier de l'UDH qu'il oriente vers une action sociale, en collaboration avec le président Lalanne. Il semble qu'il soit « victime d'une campagne discrète et sournoise »³¹⁰¹, ce qui le contraint à quitter ses fonctions de secrétaire du bureau diocésain des œuvres, et à rejoindre le ministère paroissial. Suite au différend l'ayant opposé à

3095 *Ibid.*

3096 *Ibid.*

3097 *Ibid.*

3098 *Ibid.*

3099 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr de La Villerabel au chanoine Clavel, 22 septembre 1932. Il lui rappelle : « Vous connaissez mes directives nettes et précises sur ce point. Elles ne se prêtent à aucun accommodement, tant j'ai souci de garder à l'action catholique, dans mon diocèse, son véritable caractère ».

3100 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 169.

3101 H. VULLIEZ, *Évêque du mouvement...*, op. cit., p. 25.

l'évêque³¹⁰², ce dernier souhaite le nommer au Bouchet-de-Serraval³¹⁰³, paroisse « rouge » aux limites de la vallée de Thônes³¹⁰⁴. Il semble que l'abbé Terrier dut sa nomination à Cluses, à Mgr Pernoud qui sut adoucir la décision de l'évêque. Il développe dans cette paroisse une véritable action en faveur des ouvriers. Tous les ans, il reçoit le cardinal Verdier, archevêque de Paris. Ce dernier, reconnaissant un talent certain chez le plébain de Cluses, le propose à l'épiscopat. Nommé sur le siège de Tarentaise, suite au décès de Mgr Termier, il est sacré évêque par Mgr de La Villerabel en 1938. Soulignons que, comme l'abbé Duval, alors professeur au grand séminaire, l'abbé Terrier a probablement des sympathies pour le nouveau journal de Francisque Gay, *L'Aube*. Le journal semble pénétrer parmi les séminaristes. L'un d'entre eux, Charles Philippe, demande l'autorisation d'épingler sur le grand panneau d'affichage du séminaire, un papier présentant le journal et donnant des coupons pour l'abonnement³¹⁰⁵. Concernant l'abbé Duval, soulignons qu'il participe à deux Semaines sociales en 1935 à Angers, et en 1937, à Clermont-Ferrand³¹⁰⁶. Ces dernières font partie, selon Mgr de La Villerabel, de la « base sûre de l'éducation sociale et civique [des] jeunes »³¹⁰⁷. Il semble également qu'il y ait des conflits de génération ou d'opposition politique. C'est le cas, par exemple, de la lettre qui est adressée par Raymond Laurent, secrétaire de la JOC, au chanoine Clavel. Il rappelle que le 14 juillet 1935, l'abbé Barnoud, vicaire à Saint-Maurice, a recommandé l'achat du journal *Sept*, dans lequel « se trouvait malheureusement, ou plutôt heureusement, [...] la réponse de *Sept* à “Monsieur” le Général de Castelnau, article, qui, évidemment, n'a pas plu à ces Messieurs de la FNC »³¹⁰⁸. Léon Lalanne, présent dans l'assistance, ne trouve pas l'annonce à son goût et s'en plaint à l'archiprêtre, menaçant également d'en référer à Mgr Pernoud. Laurent Raymond espère que Mgr Pernoud « l'aura

3102 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie, op. cit.*, p. 383. La publication dans *La Vie Intellectuelle* d'un article concernant la conception chrétienne du droit de propriété l'oppose à l'évêque.

3103 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l'abbé Birraux à l'évêque, 29 mai 1928. Il lui écrit qu'« après 8 ans d'indifférence religieuse au Bouchet, [il se sent] incapable d'accepter les souffrances morales et les guerres intestines qui ont usé si rapidement les plus pacifiques de vos prêtres ».

3104 L. MENUZ, *Souvenirs d'un curé dans ses relations avec les pouvoirs publics en régime français de Séparation*, 1975. Document communiqué par l'auteur.

3105 Entretien avec l'abbé Charles Philippe. 15 novembre 2006.

3106 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie, op. cit.*, p. 181. En 1935, le sujet est « l'organisation coopérative », et en 1937, il portait sur « la personne humaine en péril ».

3107 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Mgr de La Villerabel au chanoine Clavel, 8 septembre 1932.

3108 *Ibid.* Lettre de Raymond Laurent au chanoine Clavel, 3 août 1935. Il s'agit très probablement de la réponse faite au président de la FNC à propos de la question du bassin de Briey. Dans cette dernière, il semble y avoir une opposition entre la position conservatrice et nationaliste de Castelnau et les catholiques pacifiques. Corinne Bonafoux évoque cette question dans *À la droite de Dieu... op. cit.*, p. 369-372.

gentiment remis en place »³¹⁰⁹. Et il trouve « un peu fort que ce saint personnage [M. Lalanne] se croit obligé de mettre son nez partout »³¹¹⁰.

L'action syndicale semble également jouer un rôle dans l'implantation des idées démocrates-chrétiennes. En 1924, une « union interdépartementale Savoie/Haute-Savoie de la CFTC »³¹¹¹ est constituée. Elle est définitivement constituée en février 1926 à Annecy « où le syndicalisme bénéficie d'un climat plus favorable, grâce à l'action de l'abbé Clavel et au soutien de l'ACJF et de son équipe ouvrière »³¹¹². À cette date, se tient la journée congrès des syndicats chrétiens des deux Savoie³¹¹³. Cette manifestation « a obtenu un plein succès et marqué les progrès considérables réalisés depuis novembre 1924 »³¹¹⁴. En 1926, ce sont « six syndicats et quatre associations interprofessionnelles » qui sont représentés, alors qu'en 1924, ils étaient quatre syndicats et une association interprofessionnelle. Les délégués présents venaient de Chambéry (quatre), d'Ugine (quatre), de Thonon-les-Bains (cinq), de Rumilly (trois), d'Évires (deux) et de Sallanches (un)³¹¹⁵. Ils étaient entourés de plus de soixante hommes ou jeunes gens d'Annecy ou de Cran. Ces institutions (CFTC, Semaines sociales...) affirment le changement d'une part importante des catholiques français, ils ont « désormais mieux à faire qu'à déplorer le passé et à s'enfermer dans une opposition stérile en supputant la chute du régime »³¹¹⁶.

B. Le tournant de 1926 : la condamnation de l'Action française

Nous avons vu précédemment que l'Action française se réorganisait dans le diocèse, et connaissait à partir du milieu des années Vingt un succès relatif. Cependant, ce dernier est interrompu par la condamnation romaine du mouvement de Maurras. Déjà en 1914, Pie X avait mis les Catholiques en garde contre l'Action française³¹¹⁷. C'est en 1926 que Pie XI condamne formellement cette école. Des signes avant-coureurs avaient laissé percevoir que les relations avec le Vatican changeaient. En 1921, les nominations épiscopales passent de la

3109 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre de Raymond Laurent au chanoine Clavel, 3 août 1935.

3110 *Ibid.*

3111 C. SORREL, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 339.

3112 *Ibid.*

3113 *La Croix de la Haute-Savoie*, 7 février 1926.

3114 *Ibid.*

3115 *Ibid.*

3116 A. LATREILLE, R. REMOND, *Histoire du catholicisme...*, *op. cit.*, p. 583.

3117 Par un décret de la congrégation de l'Index de janvier 1914.

congrégation consistoriale « où s'exerçait l'influence intégriste proche de l'Action française grâce [...] au cardinal Lai et au père Le Floch, supérieur du séminaire français de Rome » à la congrégation des Affaires extraordinaires³¹¹⁸. Les critiques de l'ACJF se font de plus en plus vives contre l'Action française. L'Association qui est en dessus des partis politiques, n'accepte pas que les jeunes appartiennent conjointement à la jeunesse catholique et à l'Action française³¹¹⁹. Pour le diocèse, nous avons vu que le chanoine Clavel avait beaucoup œuvré pour empêcher la jeunesse de se compromettre dans le mouvement maurrassien. Denis Pelletier rappelle que la « logique qui conduit à la condamnation de 1926 est double »³¹²⁰. Sur le plan philosophique, « Pie XI refuse de voir inféoder le catholicisme à une doctrine politique réactionnaire et monarchique, dont le slogan “politique d'abord” est l'étendard. Au plan politique, la réconciliation avec la République paraît incompatible avec le maintien d'une stratégie de défense religieuse sous cette forme désormais dépassée »³¹²¹.

En décembre 1926, Pie XI condamne le mouvement. Cependant, depuis le second semestre de 1926, des signes laissent penser que Pie XI durcit sa position. Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire rappellent que « pour faire connaître son opinion, le pape a recours à un procédé classique : demander à un membre de l'épiscopat d'exprimer un avertissement à la jeunesse catholique³¹²² ». Son choix se porte donc, « après quelques déconvenues », sur l'archevêque de Bordeaux, « prélat intransigeant et très jaloux de son autorité »³¹²³. La lettre intitulée « En réponse à une question posée par un groupe de jeunes catholiques au sujet de l'Action française »³¹²⁴ a le mérite de rappeler que « l'Action française est une école »³¹²⁵. Dans cette réponse, le pape félicite le cardinal d'avoir condamné « les manifestations d'un nouveau système religieux, moral et social »³¹²⁶ teinté d'un « naturalisme » dont il fallait chercher les racines « dans cette école moderne et laïque empoisonneuse de la jeunesse », que les chefs de l'Action française « combattent souvent si ardemment »³¹²⁷.

3118 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 299.

3119 *Ibid.*, p. 300. Sur les relations entre ACJF et Action française, voir A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., en particulier le chapitre « Le tournant de la condamnation de l'Action française », p. 85-102.

3120 D. PELLETIER, *Les catholiques en France...*, op. cit., p. 62.

3121 D. PELLETIER, *Les catholiques en France...*, op. cit., p. 62.

3122 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 302.

3123 *Ibid.*

3124 *Ibid.*

3125 *Ibid.* La lettre paraît dans la *Semaine religieuse du diocèse de Bordeaux* le 27 août. Le 5 septembre, le pape sanctionne de son autorité l'avertissement de Mgr Andrieu.

3126 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 15 octobre 1926, p. 494.

3127 *Ibid.*

La question est évoquée par *La Croix de la Haute-Savoie* le 3 octobre, avec la parution de l'article « L'Action française – Grave événement »³¹²⁸ du chanoine Lavorel. Il est précisé que des « retards multiples » sont à l'origine de l'ajournement de la parution³¹²⁹. Opposant de longue date au mouvement, le directeur de *La Croix de la Haute-Savoie* rappelle que « Rome s'est montrée très éclairée, très documentée sur l'Action française »³¹³⁰. Pour lui, la lettre du pape est « une condamnation qui rappelle celle du *Sillon* »³¹³¹. Le directeur du journal, arrivé à ce poste en 1906, après l'éviction de l'abbé Mossuz, rappelle qu'il adhère « d'une manière spéciale à toutes ses décisions et dans toute leur étendue à l'égard de l'*Action française* ». Il poursuit en écrivant : « Nous adhérons comme catholiques, comme enfants dévoués à l'Église, mais aussi comme citoyens dévoués à notre pays, où nous pensons que l'*Action française* n'a pas le bien en toutes circonstances ». L'article se poursuit ensuite sur une explication politique du mouvement, qui n'a pas eu « une ligne de conduite [...] souvent déplorable » puisqu'ils se « sont alliés dans beaucoup d'élections avec les pires ennemis de l'Église et de la France »³¹³².

Pour le chanoine Lavorel, la lettre de Pie XI à l'archevêque de Bordeaux constitue véritablement « une condamnation » qui est pour lui et le journal, une « sorte de consolation »³¹³³. Il écrit : « Nous avons souffert longtemps des procédés de l'*Action française*, et cela gratuitement, sans motif, sans provocation. Ils nous ont souvent accusé de libéralisme, ajoutant toute l'acrimonie possible à leur terminologie. Ils nous ont poursuivi de tous côtés, dans leurs grands et petits journaux, à Paris, à Annecy, ailleurs ». Le chanoine Lavorel conclut en rappelant qu'il ne règle pas ses comptes personnels, puisque « la question des personnes n'importe pas, lorsque sont en jeu les intérêts de la France, de l'Église, de Dieu »³¹³⁴.

Si *La Croix de la Haute-Savoie* a été rapide pour évoquer la question, la situation est différente pour *La Revue du Diocèse d'Annecy*³¹³⁵ qui attend la mi-octobre pour évoquer la lettre reçue par Mgr Andrieu. Faut-il voir ici une influence de l'évêque, sympathisant du mouvement, et qui tarde à publier l'opinion de Rome sur le mouvement qu'il apprécie ? Ou

3128 *La Croix de la Haute-Savoie*, 3 octobre 1926.

3129 Sans doute cette affirmation est exacte sachant que le directeur du journal, le chanoine Lavorel, s'oppose depuis longtemps aux idées du mouvement de Maurras.

3130 *La Croix de la Haute-Savoie*, 3 octobre 1926. Par ces propos veut-il parler de l'action de l'ACJF ? Le rapport de Georges Bidault présenté au conseil fédéral en janvier 1926 ; les entrevues avec le pape.

3131 *Ibid.*

3132 *Ibid.*

3133 *Ibid.*

3134 *Ibid.*

3135 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 15 octobre 1926, p. 493-494.

est-ce à cause de problèmes liés à la rédaction de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, le chanoine Morand se retirant à la fin octobre pour céder la place au chanoine Rognard³¹³⁶. L'article se compose de la lettre adressée par Pie XI au Cardinal Andrieu et publiée par *L'Osservatore Romano*, et d'un commentaire de Mgr de La Villerabel. Dans ce dernier, qui est court³¹³⁷ et neutre, l'évêque d'Annecy demande simplement l'obéissance, rappelant que ce document « dicte à tous les catholiques leur devoir, qui est la soumission filiale »³¹³⁸. Il poursuit en soulignant les mises en garde « contre une doctrine philosophique dont les assertions sont incompatibles avec la foi et la morale chrétiennes »³¹³⁹. Il termine en demandant à ses diocésains d'imiter, « sans hésiter, le geste des étudiants catholiques d'Action française qui, dès les premiers jours, ont donné le bel exemple de la plus loyale obéissance. Comme eux, ils obéiront docilement aux désirs comme aux ordres de celui qui a, de par Dieu, grâce et mission pour les guider en tout ce qui touche à la foi et à la morale »³¹⁴⁰. Dans son numéro du 30 octobre, *La Croix de la Haute-Savoie* publie la lettre comme elle l'avait annoncé le 3 courant³¹⁴¹.

C'est à la fin décembre que Pie XI condamne solennellement l'Action française. Dès le 2 janvier 1927, *La Croix de la Haute-Savoie* – dont le directeur ne cachait plus son aversion pour l'Action française – publie un large extrait des propos tenus par le Saint-Père et relatifs à la situation en France³¹⁴². La *Revue du Diocèse d'Annecy*, dans son premier numéro, de l'année publie « l'allocution consistoriale du 20 décembre »³¹⁴³ suivi d'un commentaire de l'évêque. Dans ce dernier, très court (sept lignes), il insiste sur le côté disciplinaire. N'avait-il déjà pas insisté sur cet aspect en octobre 1926. Il rappelle que « les paroles du Souverain-Pontife sont trop claires pour qu'il soit besoin d'expliquer sa pensée et sa volonté si nettement formulées. Les adhérents de l'Action française, dans Notre Diocèse, Nous ont en toutes circonstances, donné des preuves si manifestes de l'esprit de foi qui les anime, que Nous sommes assurés d'avance du respect filial avec lequel ils accueilleront la parole

3136 *Ibid.*, n° 45, 5 novembre 1926, p. 531. Rappelons que le chanoine Morand avait été nommé à la direction de la *Revue* suite au renvoi de l'abbé Ogier de cette fonction.

3137 Si nous comparons le texte du chanoine Lavorel et celui de l'évêque, nous pouvons nous apercevoir que le premier prend position (il est satisfait de la condamnation qui n'est pas encore une interdiction réelle), alors que le second utilise un ton des plus neutres. Le fait de demander l'obéissance, et la soumission filiale pourrait se retrouver dans n'importe quelle circonstance.

3138 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 15 octobre 1926, p. 495.

3139 *Ibid.*

3140 *Ibid.*

3141 *La Croix de la Haute-Savoie*, 30 octobre 1926.

3142 *Ibid.*, 2 janvier 1927.

3143 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 7 janvier 1927, p. 5.

pontificale »³¹⁴⁴. Jacques Prévotat remarque que seulement une douzaine de prélats³¹⁴⁵ commentent véritablement le texte pontifical, dont six qui donnent des explications doctrinales. Mgr de La Villerabel, pourtant sympathisant du mouvement, entre dans la catégorie de ceux qui obéissent et qui demandent à leurs diocésains d'en faire autant.

Comme le rappelle Jules Challamel dans une lettre, sans doute adressée à l'évêque d'Annecy, « on ne peut être catholique sans le pape »³¹⁴⁶. C'est donc bien par obéissance qu'ils doivent se résigner à ne plus adhérer aux idées de Maurras. Dans cette même lettre, Challamel, qui est ému par les « douloureux événements »³¹⁴⁷, regrette que cette condamnation fasse perdre « à la religion une grande partie du terrain qu'elle avait reconquis, grâce à Dieu, sur la Maçonnerie, le Laïcisme et le Libéralisme avec le concours des ligueurs et adhérents de l'Action française, les meilleurs et les plus ardents défenseurs des droits de l'Église, comme ils sont les meilleurs des Français »³¹⁴⁸. Comme le rappelle Jacques Prévotat, « le militant s'efface devant la catholique fidèle, pour qui la désobéissance au pape est inconcevable »³¹⁴⁹. Il souligne également que des prêtres, comme des laïcs, détournent d'une certaine façon l'interdiction romaine de lecture du journal *Action française*, en s'abonnant à l'*Action française agricole* qui n'est pas condamnée, alors que d'autres détournent l'interdiction en faisant souscrire leur bonne ou en modifiant leur adresse³¹⁵⁰. Mgr de La Villerabel semble accorder quelques dispenses pour permettre à certaines personnes de poursuivre la lecture de l'*Action française*. Dans sa correspondance, nous n'avons pas trouvé de documents permettant de chiffrer le nombre de dispenses. Cependant nous avons trouvé deux demandes d'autorisation. Celles-ci sont postérieures à la mise au point faite par l'évêque en février 1927. Le 16 février, il rappelle dans une lettre – publiée dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* – qu'il a appris le jour même « tout à fait par hasard, qu'une circulaire imprimée, sans date ni signature, ayant pour titre : “Après sa mise à l'Index peut-on lire en toute tranquillité de conscience l'Action Française. Réponse d'un prêtre”, était répandue à travers le diocèse »³¹⁵¹. Après avoir réaffirmé que l'*Action française* avait été mise à l'Index le 29 décembre, il rappelle clairement que ce « décret de l'Index oblige *sub gravi* clergé et fidèles. Nul ne peut

3144 *Ibid.*, p. 9-10.

3145 Il a retenu soixante-deux semaines religieuses. J. PREVOTAT, *Les catholiques et l'Action française...*, op. cit., p. 375.

3146 Lettre de Jules Challamel, 27 janvier 1927. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

3147 *Ibid.*

3148 Lettre de Jules Challamel, 27 janvier 1927. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

3149 J. PREVOTAT, *Les catholiques et l'Action française...*, op. cit., p. 354. Voir les annexes n^{os} 75-77.

3150 *Ibid.*, p. 350.

3151 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n^o 7, 18 février 1927, p. 73.

donc lire ce journal “*en toute tranquillité de conscience*”, s’il n’a reçu dispense du Décret qui l’atteint »³¹⁵². Il souligne que dans le Diocèse seul l’ordinaire a le pouvoir d’accorder ces dispenses³¹⁵³. Nous avons retrouvé une demande émanant d’un paroissien de Servoz, supplique adressée par l’intermédiaire du desservant de cette paroisse qui « ne mérite pas, certes, de prêtre, hormis pour la prospérité des intérêts matériels de ses habitants »³¹⁵⁴. L’abbé Fumex rappelle qu’il a lu en chaire, même si cela n’était pas indiqué dans la *Revue du Diocèse d’Annecy*, le communiqué du 16 février. Cette lecture publique – faite sans commentaires – « a travaillé l’esprit » de certains ouvriers de l’ardoisière, sympathisants ou lecteurs de l’*Action française*³¹⁵⁵. De fait, l’un des ouvriers est venu voir le prêtre pour lui demander de transmettre sa lettre à l’évêque. Le desservant lui a fait comprendre que la « cause était jugée, [et] qu’il n’y avait qu’à obéir et se soumettre »³¹⁵⁶, mais ses propos ne l’ont pas convaincu. Une autre lettre conservée dans la correspondance de l’évêque est signée par l’abbé Ogier, en résidence à Talloires. Ce dernier demandant une autorisation de dispense à l’Ordinaire, lui rappelle qu’il s’agit pour lui « d’un cas exceptionnel et même grave »³¹⁵⁷, car ses « relations avec les membres de la Ligue [l]’obligent à être au courant de la situation s [‘il veut] exercer sur eux une salubre et efficace influence »³¹⁵⁸. Quelle que soit la réponse de son supérieur, il l’acceptera avec « une entière et joyeuse obéissance »³¹⁵⁹.

Il semble donc que les diocésains se conforment aux directives pontificales, même si l’un d’entre eux semble rester « en état de rébellion contre les décisions pontificales, demeurant “chef de groupe ou militant AF” »³¹⁶⁰. C’est ce qui ressort d’une lettre de l’abbé Lyard, vicaire à Taninges, au chanoine Pernoud, supérieur du grand séminaire³¹⁶¹. Après avoir rappelé que le supérieur les avaient mis « en garde contre l’Action française » à la sortie du séminaire, le jeune vicaire lui demande comment traiter pour « les Pâques, [...] un abonné, lecteur, chef de groupe, militant d’action française qui peut [...] présenter une permission de lire l’*Action française* [...] signée de la main même de Mgr notre Évêque »³¹⁶². Dans sa

3152 *Ibid.*

3153 *Ibid.*

3154 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l’abbé Fumex à l’évêque, 21 mars 1927.

3155 *Ibid.*

3156 *Ibid.*

3157 *Ibid.* Lettre de l’abbé Ogier à l’évêque. Début avril 1927.

3158 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 4. Lettre de l’abbé Ogier à l’évêque. Début avril 1927.

3159 *Ibid.*

3160 AAS. Boîte Rebord. Notes n° 25. Lettre de l’abbé Lyard au supérieur du grand séminaire, 6 avril 1927.

3161 AAS. Boîte Rebord. Notes n° 25. Lettre de l’abbé Lyard au supérieur du grand séminaire, 6 avril 1927.

3162 *Ibid.*

réponse, le chanoine Pernoud rappelle clairement que la dispense de l'évêque « n'autorise nullement [l]e lecteur à être "chef de groupe ou militant AF" ». Cependant, s'il demeure dans ses fonctions, le prêtre ne doit pas l'absoudre et doit être considéré comme pécheur public³¹⁶³. Il termine en rappelant que s'abonner ou acheter le journal est un moyen de « soutenir et de favoriser la Ligue d'Action française » ou son organe³¹⁶⁴. Et que ces deux actions ont été interdites par le pape en décembre 1926. Cette lettre fait sans doute écho à l'article évoquant les résolutions de la Sacrée Pénitencerie publié le 1^{er} avril³¹⁶⁵.

Sans doute ce cas ne s'est pas fréquemment rencontré dans le diocèse, où les fidèles concernés sont peu nombreux, mais ont plutôt accepté par obéissance, plus que par raison, la condamnation. Cette dernière n'a d'ailleurs pas pris une importance aussi grande que dans certains autres diocèses, où l'Action française était mieux implantée. L'action française avait montré une politique nationaliste. D'autres groupements d'extrême droite se développent à partir de la fin des années Vingt, et surtout dans les années Trente. La question se pose alors pour les fidèles de savoir s'ils peuvent adhérer ou non à ces mouvements. Cette interrogation est d'autant plus grande parmi les militants qui doivent avoir une action civique, tout en sachant que leur parti est au-dessus de la politique.

C. La question des Ligues et la réaction des mouvements de jeunesse face aux événements

Depuis toujours l'action catholique se situe en dehors et au-dessus des partis politiques, même si elle encourage ses membres à prendre part à la vie municipale, départementale ou nationale pour répondre à l'action civique³¹⁶⁶. Nous avons constaté précédemment que plusieurs diocésains étaient à la fois militants catholiques et engagés dans l'action civique. Au début des années 1930, l'arrivée des ligues pose la question de savoir si militants catholiques peuvent entrer dans ces groupements. Les événements du 6 février 1934 posent avec acuité la question de l'appartenance des catholiques aux Ligues. *La Revue du Diocèse d'Annecy* évoque les événements « tragiques » de la « journée sanglante » sous le titre « La triste

3163 *Ibid.*

3164 *Ibid.*

3165 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 13, 1^{er} avril 1927, p. 153.

3166 En 1931, dans la lettre *Dobbiamo intrattenerla* du 26 avril 1931, Pie XI rappelle que « l'action catholique ne doit pas faire de politique [...] ; si quelque exception ou quelque déviation (presque jamais intentionnelle) s'est vérifiée, Nous n'avons pas hésité à désapprouver et à corriger : il serait trop injuste de généraliser. Il n'est pas moins certain que l'action catholique n'empêche pas et ne peut pas empêcher ceux qui s'y consacrent de s'occuper chrétiennement et catholiquement de la vraie et bonne politique, celle qui étudie et promet le bien de la "cité" : l'action catholique les y prépare excellemment ».

semaine... »³¹⁶⁷. L'article évoque quatorze morts et des milliers de blessés. Corinne Bonafoux rappelle que « le 6 février semble être à l'origine d'une appréciation plus positive des ligues de la part de la FNC »³¹⁶⁸. Elle poursuit en soulignant que « les événements de février 1934 ont souligné l'importance des Ligues et la crainte, largement imaginaire, d'une victoire du fascisme en France [...]. Dans ce contexte, nombre de catholiques s'interrogent sur la légitimité des ligues et surtout sur la possibilité d'y adhérer »³¹⁶⁹. *La Croix de la Haute-Savoie* titre « 1789-1934 »³¹⁷⁰, et le chanoine Corbet avec sa plume toujours vive rappelle qu'il y a un « incendie et que ce qui brûle c'est la France »³¹⁷¹ ; il poursuit en insistant sur le réveil de la franc-maçonnerie « occulte ». Il se demande si l'heure des anciens combattants n'arrive pas. Pour lui deux solutions se présentent, soit la France balayera toute la « fétide dictature maçonnique et assainira la politique française », soit un « bolchevisme impie et sauvage déferlera sur ce pays dont les honnêtes populations mériteraient »³¹⁷² mieux. L'Union Nationale des Combattants de la Haute-Savoie acquiesce les manifestations auxquelles ont participé les anciens combattants à Paris³¹⁷³.

Pour l'évêque, il semble que la situation soit différente entre les jeunes et les adultes. Mgr de La Villerabel et le chanoine Clavel s'opposent sur cette question. Le premier est partisan de l'engagement des militants dans les ligues qu'il ne juge pas « politiques », alors que le second reste très méfiant et n'encourage pas les jeunes dans cette voie, au contraire il les dissuade d'y entrer par l'intermédiaire de plusieurs articles des *Floraisons des Alpes*, même si il les encourage à avoir une action civique.

En novembre 1934, le chanoine Clavel publie un article dans *Floraisons des Alpes*, intitulé « Il attend »³¹⁷⁴. Dans ce dernier, il évoque le cas d'un jeune homme ayant fréquenté un cercle d'études, mais qui depuis longtemps l'a quitté pour rejoindre un groupe plus politique. Ce jeune en avait marre des « parlottes stériles », et il est entré dans une ligue qui l'avait attirée³¹⁷⁵. Après avoir rappelé les réalisations faites par les jeunes des cercles d'études, le

3167 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 7, 15 février 1934, p. 111. L'article évoque 14 morts et plusieurs milliers de blessés. Il semble que ces chiffres se rapprochent de la réalité. Corinne Bonafoux évoque « dix-sept morts ». C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 266. Gilles Candar, quant à lui, estime les décès au nombre de quatorze. G. CANDAR, *Histoire politique de la III^e République...*, op. cit., p. 101.

3168 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 267.

3169 *Ibid.*, p. 270.

3170 *La Croix de la Haute-Savoie*, 11 février 1934.

3171 *Ibid.*

3172 *Ibid.*

3173 *Ibid.*, 18 février 1934.

3174 *Floraisons des Alpes*, novembre 1934, p. 139-141.

3175 *Ibid.* Le chanoine Clavel pour ne pas citer de mouvements écrit : « Une ligue, je ne sais plus laquelle, l'a attiré ». Peut-être s'agit-il de la ligue d'Action française ? En marge du document, le chanoine Clavel écrit, sans

chanoine Clavel rappelle que ce jeune homme, pour qui la révolution devait arriver voilà déjà dix ans, attend toujours. Alors que ses condisciples du cercle d'études travaillent à construire une cité chrétienne, « lui, comme un saule stérile regardant l'eau, il attend... »³¹⁷⁶. Par cet article, l'aumônier de la jeunesse catholique met en garde les militants de la tentation des Ligues, qui se fait plus vive depuis le 6 février. Il est également heureux de rappeler les directives nationales de l'action catholique, en rappelant l'article de l'abbé Merklen paru le 8 novembre dans *La Croix*³¹⁷⁷. Il est évident que le chanoine Clavel ne change pas sa position suite aux événements du printemps, il recommande aux jeunes d'observer « une grande réserve face aux ligues »³¹⁷⁸ et maintient cette orientation, qui semble avoir été partagée par l'évêque pendant un certain temps. En septembre 1935, le chanoine Clavel lui écrit que depuis un an et demi³¹⁷⁹, il met en garde les jeunes contre les ligues et qu'il ne pouvait « pas prévoir la position nouvelle et bien inattendue »³¹⁸⁰, avoue-t-il, que l'évêque a pris dans sa lettre publique d'août 1935. Intéressons-nous à cette lettre publique, qui est publiée dans *Le Clocher Savoyard* d'août-septembre 1935, dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* du 19 septembre 1935, reprise dans *La Croix de la Haute-Savoie* du 6 octobre 1935. Elle est également publiée en brochure afin d'être distribuée dans le diocèse³¹⁸¹. Cette dernière est une réponse de Mgr de La Villerabel à l'un de ses « diocésains membre de l'UDH ». Le chanoine Clavel précise qu'il s'agit de Saillet, membre du comité de l'Union³¹⁸² et du groupe « Volontaire national » des Croix de Feu³¹⁸³. Cette lettre s'adresse aux hommes d'âge mûr, Mgr de La Villerabel ne s'étant guère embarrassé du problème de l'indépendance des mouvements catholiques, ayant évacué à bon compte les mouvements spécialisés³¹⁸⁴. D'après le courrier du chanoine Clavel, il semble que Saillet écrive à Poncet, directeur de *La*

doute en 1960, au moment où il rédige ses souvenirs : « l'abbé Thellier de Poncheville me propose de publier en tract cet article ». Et : « Le jeune homme dont il est question, ayant persisté dans son orientation maurassienne, malgré mes conseils, devint membre et président de la Milice. Il fut hélas du nombre des soixante-douze fusillés du Grand-Bornand ». Au Grand-Bornand, ce sont soixante-seize miliciens qui sont fusillés le 24 août 1944. Mais alors pourquoi ce chiffre de soixante-douze, est-ce une erreur de l'abbé ? Est-ce la signification que soixante-douze miliciens sur soixante-seize étaient membres de la jeunesse catholique avant la guerre ? Nous pouvons nous demander si ce jeune n'est pas Jacques Chambaz, qui sera chef de trentaine de la Franc-garde de la Milice à Annecy.

3176 *Floraisons des Alpes*, novembre 1934, p. 141.

3177 *Ibid.*

3178 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1935.

3179 En juin 1934, *Floraisons des Alpes* publie l'article « Jeunesse catholique et les groupes politiques » qui rappelle nettement que la jeunesse catholique est au dessus des partis politiques.

3180 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, septembre 1935.

3181 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 69.

3182 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1935.

3183 *Ibid.* le chanoine Clavel note en marge que « Lalanne et plusieurs [sic] ont adhéré a la Solidarité Française ».

3184 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 69. En *post-scriptum*, Mgr de La Villerabel rappelle que ses instructions ne s'adressent pas aux moins de trente ans qui n'ont pas à s'engager dans les ligues.

République du Sud-Est pour lui demander de cesser de faire paraître des articles peu favorables aux ligues, sans quoi il se désabonnerait. Le directeur du quotidien s'adresse à l'aumônier de la jeunesse catholique qu'il semble connaître, en tout cas mieux que Saillet³¹⁸⁵. Il semble lui dire que la position prise par Saillet face aux ligues devrait le faire démissionner de l'action catholique dont il est membre. Il ne donne pas d'ordre mais un simple avis³¹⁸⁶. Sans doute ces informations sont parvenues à Saillet qui interroge Mgr de La Villerabel. Ce dernier estime nécessaire de donner une lettre pour expliquer la situation. Sa lettre sonne comme une réaffirmation de son autorité et de son seul droit de prendre des décisions. Il rappelle que « personne, **dans le diocèse**, – et [il] insiste sur ce mot – n'est qualifié en dehors de [lui]-même, et de [lui] seul, pour se prononcer sur ce grave sujet de discipline religieuse (l'appartenance simultanée à l'action catholique et une Ligue), et pour dire ce qui convient ou ne convient pas à l'action catholique elle-même, dont [il est] le Chef »³¹⁸⁷. D'ailleurs par ses propos, le chanoine Clavel se sent « personnellement visé »³¹⁸⁸ et plusieurs de ses confrères viennent le voir pour lui demander « s'il ne voyait pas dans cette lettre, une invitation indirecte à [se] retirer de [ses] fonctions, ajoutant que [sa] situation en serait rendue délicate et précaire, à l'avenir »³¹⁸⁹.

Dans cette réponse, l'évêque rappelle que les Catholiques engagés dans l'action catholique ont le droit de participer en tant que citoyen à l'action civique en adhérant « individuellement, à titre privé, sous leur responsabilité strictement personnelle, aux partis politiques »³¹⁹⁰. Nous avons vu précédemment que cela se faisait déjà avant cette date, à l'exception des dirigeants qui doivent démissionner afin qu'aucune confusion n'apparaisse. Il poursuit en écrivant : « Ce que je viens de dire des partis politiques, doit être dit aussi des Ligues, et même à plus juste titre encore, car, – quoi qu'en disent certains, – ces Ligues : Croix de Feu, Volontaires nationaux, Jeunesses patriotes, Solidarité française, Francistes, ne sont pas des ligues politiques, mais des groupements civiques qu'aucun parti ne peut revendiquer comme sien »³¹⁹¹. Partant du principe que les ligues ne sont pas condamnées par l'Église, Mgr de La Villerabel estime que les « soldats de cette grande armée de l'action

3185 Le chanoine Clavel précise qu'il « connaît à peine Saillet ». Est-ce vrai ? ADA. 1 D 21. Mgr Clavel. Boîte 1. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1935.

3186 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1935.

3187 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 19 septembre 1935, p. 651.

3188 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1935.

3189 *Ibid.* L'évêque rappelle que « des directeurs d'œuvres bien intentionnés certainement, mais agissant de leur propre chef, sans ordre de l'autorité supérieure, voulaient leur défendre de donner, même à titre privé, leur nom aux associations qui, sur un tout autre terrain que le terrain religieux, faisaient appel à leur concours ».

3190 *Ibid.* Lettre du chanoine Clavel à Mgr de La Villerabel, 30 août 1935. Il rappelle une condition évidente : il ne faut pas que les partis soient condamnés par l'Église.

3191 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 19 septembre 1935, p. 651-652.

catholique »³¹⁹² peuvent s'engager dans les Ligues. Il recommande cependant aux chefs de s'abstenir de participer à ces mouvements et de rester des « ligueurs catholiques »³¹⁹³.

Cela est en contradiction avec la situation de Saillet, qui, selon le chanoine Clavel, serait membre du comité de l'UDH, tout comme Lalanne qui aurait donné son nom pour la Solidarité française. Cependant cette orientation convient parfaitement à la FNC, qui n'hésite pas à publier – en première page – la lettre de Mgr de La Villerabel dans *La France Catholique* du 19 octobre 1935. Cela vaut au général de Castelnau une lettre de l'évêque d'Arras, Mgr Duthoit, qui ne partage pas l'avis de l'Ordinaire d'Annecy, et qui n'est guère satisfait de cette publication car l'inconvénient du geste « est de donner une portée qu'elle n'a pas et d'obliger les évêques qui ne pensent pas comme Mgr d'Annecy à dire qu'ils n'admettent pas chez eux l'indulgence qu'il pratique à l'égard des ligues armées »³¹⁹⁴. Le père Merklen refuse les colonnes de son journal à Mgr de La Villerabel. Frédéric Le Moigne estime quant à lui que cette opposition entre les deux prélats s'inscrit « dans la lutte habituelle entre prélats de défense³¹⁹⁵ et d'action catholique »³¹⁹⁶ et que Mgr du Bois de La Villerabel est « secondé par [...] Mgr Harscoët »³¹⁹⁷. Il ajoute que « l'aberration de ces "corps francs" catholiques suffit à marginaliser au sein de la hiérarchie le prélat, certainement très influencé par l'exemple italien³¹⁹⁸ et le souci de récupérer le crédit perdu à droite après la condamnation de l'Action française. En 1936, en revenant de sa visite *ad limina*, il se dit « soutenu par le Souverain-Pontife contre Merklen »³¹⁹⁹. Recevant cette nouvelle, avec joie, Mgr Chollet écrit

3192 *Ibid.*

3193 *Ibid.*, p. 652.

3194 Lettre de Mgr Duthoit au général de Castelnau du 21 octobre citée par C. BONAFOUX-VERRAX dans *À la droite de Dieu...*, *op. cit.*, p. 270-271.

3195 Les prélats de défense se déterminaient par réaction à la ligne majoritaire de la nouvelle génération épiscopale. F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, *op. cit.*, p.70.

3196 *Ibid.* Il ajoute : « Les deux épurés maréchalistes de la Libération n'avaient encore rien à voir dans les années trente ».

3197 *Ibid.*

3198 *Vigilance laïque* publie la lettre adressée par Mgr de La Villerabel au « cavaliero » Giuseppe Maccali, à l'occasion de l'entrée des troupes italiennes à Addis-Abeba. Dans cette lettre, il écrit : « avec tous ceux qui n'étaient pas aveuglés par des préjugés absurdes contre le "Fascisme", je ne me suis pas lassé d'admirer le génie des chefs et la magnifique valeur des soldats. Aujourd'hui, la victoire couronne ces magnifiques efforts. Honneur au grand peuple avec qui les véritables Français s'honorent d'être et de vouloir rester amis. De tout cœur, j'applaudis avec eux à ce triomphe mérité. » Mgr de La Villerabel vilipende le rôle de la SDN qui s'oppose à l'action des Italiens en Éthiopie. Faut-il voir ici une influence de l'action menée par les Camelots du roi et l'Action française qui manifestent contre les sanctions à appliquer à l'Italie ? Il tente de trouver derrière des arguments chrétiens la justification des actions menées en Afrique. Il parle de porter la civilisation chrétienne en Éthiopie. Mgr de La Villerabel apporte également son soutien à l'abbé Secret qui publie le 9 octobre 1935, dans *La République du Sud Est*, un article intitulé : « L'Italie n'est pas l'injuste agresseur ». C. SORREL, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 389.

3199 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, *op. cit.*, p. 71. Il cite la lettre à Mgr Chollet du 15 février 1936

à Annecy, le 17 février, que *La Croix* déforme la ligne pontificale en ne citant pas tous les discours de Pie XI³²⁰⁰.

Il semble que l'évêque s'oppose à ses frères en épiscopat puisque le « camp hostile aux ligues se grossit et précise ses objections : le cardinal Liénart rappelle que l'Église recommande à ses enfants de soutenir l'autorité légitime ; se substituer à l'État sous le prétexte qu'il est faible, c'est le diminuer encore »³²⁰¹. Mgr de La Villerabel choisit de soutenir les Ligues parce qu'il les apprécie. Dans sa réponse, il n'évoque pas la situation des jeunes militants, rejoignant les propos du chanoine Clavel pour qui le plus important c'est de former les jeunes. Pour lui si les jeunes n'ont pas reçu cette formation générale sérieuse et qu'ils se laissent séduire par les ligues, ils se trouvent compartimentés et dans 90 % des cas, ils seraient perdus pour la jeunesse catholique³²⁰². En août-septembre 1935, avant le différend qui l'opposera à l'Autorité diocésaine, le chanoine Clavel publie un article où il « rappelle que l'adhésion aux Ligues et aux partis politiques est interdite³²⁰³ aux dirigeants d'action catholique, en raison de la confusion et de la compromission qui en résulteraient pour l'action catholique avec la politique des partis »³²⁰⁴. L'aumônier se préoccupe de la formation des jeunes et de la préparation de l'avenir. En octobre, *Floraisons des Alpes* publie le *post-scriptum* de la lettre de l'évêque à un membre de l'UDH. Les jeunes qui pourtant sont les citoyens de l'avenir n'ont droit qu'à quelques lignes dans la lettre et à un *post-scriptum*.

Il semble d'ailleurs qu'un désaccord profond oppose les deux hommes. Le chanoine Clavel, volontairement ou non, ne participe pas à deux réunions en présence de l'évêque, il ne l'informe pas non plus d'une rencontre qu'il a avec le RP Foreau. Le 25 octobre, soit quelques mois après l'incident relatif aux ligues, Mgr de La Villerabel écrit une lettre acerbe à l'aumônier, lui rappelant qu'il ne s'est pas fait excuser de son absence à deux réunions pourtant importantes, qu'il ne l'a pas prévenu de la volonté de Francis Salomon de quitter la présidence de l'ACJF, qu'il n'a pas répondu à sa « longue lettre » qui pourtant « vu les circonstances [...] méritait une réponse »³²⁰⁵. Ainsi, devant tous ces faits, il estime être en droit de se poser des questions. Il s'interroge pour savoir si « toutes ces abstentions constituent [...] de [sa] part une série de simples oublis ou bien sont-elles la

3200 *Ibid.*

3201 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 270.

3202 *Floraisons des Alpes*, mars 1935, p. 34.

3203 Dans sa lettre adressée à l'évêque, le chanoine Clavel écrit qu'il n'a « jamais interdit à qui que ce soit, sous peine d'exclusion de[s] œuvres ou refus d'admission l'appartenance aux ligues ».

3204 *Floraisons des Alpes*, août-septembre 1935, p. 115.

3205 ADA. 1 D 21. Mgr Clavel. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel à Clavel, 25 octobre 1935. Elle lui a été adressée le 28 septembre. Lettre de Clavel à l'évêque, 5 novembre 1935.

manifestation voulue d'un système de désapprobation, pour ne pas dire d'opposition ? »³²⁰⁶ Il termine en déclarant que la première hypothèse serait « déjà très regrettable » et qu'il n'a pas besoin de lui dire qu'il n'accepterait pas la seconde³²⁰⁷. Le 5 novembre, le chanoine Clavel, toujours obéissant à l'autorité, répond que des éléments extérieurs l'avaient empêché de venir aux réunions et qu'il avait résumé à Mgr Pernoud la rencontre avec le RP Foureau. Enfin, pour justifier l'absence de réponse à la lettre du 28 septembre, il rappelle que l'évêque avait mis un « point final » à la question et qu'il avait écrit : « c'est un incident...que je considère comme clos. Vous le considérerez vous-même comme tel »³²⁰⁸. Si les circonstances ont été contre le chanoine Clavel, nous pouvons nous demander s'il n'en a pas profité pour marquer son opposition face aux décisions de l'évêque. La dissolution des Ligues par le Front Populaire quelques mois plus tard réglera la question. À cette occasion *La Croix de la Haute-Savoie* reprend le texte de Joseph Denais, député parisien qui rappelle que le « jeudi 18 juin – ô comble ! – le gouvernement a dissous par décrets toutes les Ligues coupables de ne point admirer la politique de faillite et de tyrannie du Front Populaire ! »³²⁰⁹.

En février 1936, Mgr de La Villerabel précise la situation des jeunes face à l'appartenance des militants catholiques à des groupements politiques. Il rappelle que « Les “dirigeants” et les “militants” ne peuvent en aucun cas faire partie d'une Ligue ou d'un Parti politique, même comme simples adhérents ». Il déconseille « fortement aux simples “membres” de l'ACJF de faire partie des Ligues ou des Partis politiques »³²¹⁰, leur demandant d'abord de se former correctement. Il ajoute que ce n'est que « plus tard, étant devenus, par leur âge, des citoyens responsables de “la chose publique”, [qu'] ils pourront, à la lumière des principes chrétiens qu'ils auront puisés dans cette formation première profonde, voir à quel groupement politique ou civique il leur convient de donner leur appui, en vue du bien général »³²¹¹. Au cas où un « membre » d'un des anciens comités d'ACJF aurait déjà donné son adhésion à une Ligue ou à un Parti, il demande de la retirer. Enfin, il termine en rappelant qu'en aucun cas, les salles paroissiales ne doivent être prêtées pour des réunions ou autres manifestations des ligues et que « le port simultané d'un insigne de groupement politique avec celui de l'ACJF n'est jamais autorisé »³²¹². Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour donner des directives

3206 *Ibid.*

3207 ADA. 1 D 21. Mgr Clavel. Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel au chanoine Clavel, 25 octobre 1935.

3208 *Ibid.* Lettre du chanoine Clavel à l'évêque, 5 novembre 1935.

3209 *La Croix de la Haute-Savoie*, 28 juin 1936. Son article s'intitule « Fascisme de gauche ».

3210 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 12 mars 1936, p. 191.

3211 *Ibid.*

3212 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 12 mars 1936, p. 191.

claires et précises aux jeunes de l'ACJF ? Finalement, il ressort de ce communiqué que Mgr de La Villerabel persiste dans sa décision d'autoriser les hommes à entrer dans les Ligues.

Intéressons-nous à présent à l'attitude des mouvements face à la situation qui se tend de plus en plus dans les années Trente. Rappelons que l'ACJF est pour le patriotisme mais pas pour le nationalisme intégral. L'association estime qu'il importe d'améliorer la Société des Nations (SDN)³²¹³, et réclame un « système de sanctions dont le déclenchement rapide contre un agresseur éventuel serait la meilleure garantie de la sécurité générale »³²¹⁴. En octobre 1932, elle demande même un renforcement de la SDN³²¹⁵. Les mouvements de jeunesse semblent suivre les directives nationales concernant la paix³²¹⁶. En avril 1931, le bulletin *Floraisons des Alpes* publie le manifeste de la paix réalisé par l'ACJF³²¹⁷. Ce dernier est signé quand « depuis quelques mois l'opinion catholique, comme le reste des Français d'ailleurs, s'inquiète de la montée du nationalisme allemand qu'a révélée le scrutin de septembre 1930, doutant par là même des chances d'une paix que Locarno et la SDN lui avaient fait espérer »³²¹⁸. Si l'ACJF est signataire, la FNC se refuse de l'être puisqu'elle dénonce là une « entreprise briandiste »³²¹⁹. Corinne Bonafoux souligne que plusieurs évêques sont favorables à la décision de Castelnau. Il est fort à parier que l'évêque d'Annecy fasse partie de ces prélats, Mgr André de La Villerabel et Mgr Harscoët³²²⁰ étant considérés comme tels, il est probable que l'ordinaire d'Annecy ait la même attitude. Il semble cependant que les relations – sur le terrain – des deux mouvements ne soient pas trop touchées par cette polémique. En avril 1933, l'ACJF organise son congrès national sur le thème de la « conception chrétienne de la paix »³²²¹, à cette occasion, il est rappelé que « la hantise de la guerre qui pèse sur [l']époque l'empêche de bien concevoir la paix »³²²². Le congrès qui aurait dû se tenir en 1929 sur le thème de « la conception chrétienne de la patrie et de la

3213 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 158.

3214 *Ibid.*, p. 158-159.

3215 *Ibid.*, p. 159.

3216 Sur cette question voir A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 147-189.

3217 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 161. Il rappelle que le manifeste est publié par *La Croix* du 9 avril et par *Les Annales* le 15 mai. Ce manifeste est dû à l'initiative de la Ligue des catholiques français pour la justice et la paix internationales, qui a fait appel à diverses associations afin de répondre [...] aux « accusations calomnieuses portées contre les catholiques, représentés comme les ennemis de la paix ».

3218 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 161.

3219 *Ibid.* Sur cette question voir C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 346-369. Voir également A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 169-176.

3220 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 357. Concernant l'archevêque de Rouen elle rappelle qu'il fait partie des évêques patriotes par tradition.

3221 *Floraisons des Alpes*, avril 1933, p. 5.

3222 *Ibid.*, p. 8.

communauté internationale »³²²³ prend toute sa signification quelques mois après l'arrivée de Hitler à la chancellerie. Il semble donc bien que l'ACJF poursuive son action en faveur de la paix.

Pourtant, en 1936, rien n'empêche l'entrée de l'Espagne dans une guerre civile. Le climat international se tend et laisse percevoir le prélude de la Seconde Guerre mondiale. Les catholiques français apprennent par les journaux ce qui se passe dans la catholique Espagne, où se succèdent exécutions d'otages, de prisonniers et où les « églises sont livrées à l'incendie, les moines crucifiés, les enfants arrosés au pétrole et brûlés vifs »³²²⁴. En août 1936, l'abbé Terrier, *alias* Le Sonneur, publie un article dans *Le Clocher Savoyard* où il dénonce ce monde qui vit « un effroyable cauchemar », car on ne peut « pas ouvrir un journal sans y lire des récits hallucinants de pillages, d'incendies, de meurtres »³²²⁵. Il décrit une Europe presque à feu et à sang. À Moscou, c'est le « procès des trotskystes », à Berlin, ce sont les « coups de théâtre d'une méthodique préparation à la guerre qui se succèdent à un rythme accéléré, tandis qu'à Rome, Mussolini jette, à l'Europe en démente, ce brutal avertissement : "N'oubliez pas que nous pouvons mobiliser huit millions d'hommes sur un simple ordre" »³²²⁶. Cette question de la dénatalité est un sujet qui devient de plus en plus préoccupant. La France ne remplit plus les berceaux, ses voisins sont nettement plus nombreux. Un mois plus tard, l'évêque prescrit des prières pour « que Dieu rende au plus tôt à ce pays la paix intérieure ! »³²²⁷.

Les élections du printemps 1936 permettent l'accession du Front Populaire, au pouvoir, même si dans le diocèse, seul un député de cette mouvance est élu³²²⁸. Les articles parus dans les journaux des mouvements ne se penchent pas trop sur la question politique avant les élections, même si les dirigeants appelaient les militants à bien voter, car « la politique de nos jours envahit tous les domaines : religieux, familial, social, national et international »³²²⁹ et que « l'enjeu de la consultation est capitale »³²³⁰. *La Croix de la Haute-Savoie* en mars 1936 estime quant à elle que « le front populaire prépare la guerre religieuse »³²³¹, car « le front

3223 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 182.

3224 *Le Clocher Savoyard*, août 1936.

3225 *Le Clocher Savoyard*, août 1936.

3226 *Ibid.*

3227 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 3 septembre 1936, p. 623.

3228 Il s'agit d'Amédée Guy, député de Bonneville, élu au second tour.

3229 *Le Clocher Savoyard*, avril 1936.

3230 *La Croix de la Haute-Savoie*, 22 mars 1936.

3231 *Ibid.*

commun c'est la guerre »³²³². Le chanoine Corbet rappelle que si le front populaire triomphe, la France, « dans quelques mois pleurera des larmes de sang en se terrant, par la force, dans l'impuissance et l'effroi »³²³³.

Suite au premier tour des élections, Mgr de La Villerabel appelle ses diocésains à prier saint Michel, protecteur de la France, car en cette « époque troublée, si remplie d'inquiétudes, où il apparaît si clairement que les “portes de l'enfer”, c'est-à-dire Satan et ses suppôts, tentent une offensive désespérée contre l'Église de Jésus-Christ, nous devons recourir avec une particulière confiance à l'intercession puissante de Saint-Michel »³²³⁴. Puis au lendemain du second tour, il se félicite de voir l'élection de trois députés de droite. À cette occasion, il remercie ses diocésains d'avoir été fidèles à Dieu et à la Patrie, mais il leur rappelle qu'il faut encore prier « à cette heure, [où] ce sont les intérêts les plus sacrés de notre pays qui sont menacés : paix à l'intérieur et à l'extérieur, famille, propriété, ordre social tout entier »³²³⁵. Le chanoine Corbet appelle à prier pour la France car « une nouvelle révolution est née sans être encore complètement sortie de ses langes »³²³⁶. C'est plutôt au lendemain des élections que les articles paraissent pour dénoncer la dénatalité³²³⁷. Ensuite, les articles poursuivent la dénonciation des accords de Matignon, de la semaine de quarante heures et des deux semaines de congés payés. Autant de dispositions qui sont parfois mal perçues par les milieux ruraux, dont le clergé est largement issu. À la mi-juin 1936, Mgr de La Villerabel demande à ses prêtres de lire en chaire l'appel lancé, à ses diocésains, par le cardinal Verdier, archevêque de Paris³²³⁸.

La presse catholique s'intéresse ensuite à la menace du communisme. La *Revue du Diocèse d'Annecy*, dans un numéro du 21 mai 1936, rappelle les mises en garde de Pie XI contre cette doctrine³²³⁹. Mise en danger reprise par *Le Clocher Savoyard* qui estimait déjà en avril que « Moscou [était] en train de coloniser la France »³²⁴⁰. En mai 1936, l'abbé Terrier exprime les moyens à mettre en œuvre pour lutter « face au communisme » qui menace le catholicisme³²⁴¹. Pour lui, il faut restaurer « dans les âmes la vraie notion de la personne

3232 *Ibid.*, 26 avril 1936.

3233 *Ibid.*, 19 avril 1936.

3234 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 18, 30 avril 1936, p. 303-304.

3235 *Ibid.*, n° 19, 7 mai 1936, p. 319.

3236 *La Croix de la Haute-Savoie*, 28 juin 1936.

3237 *Ibid.*, 19 juillet 1936.

3238 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 18 juin 1936, p. 419.

3239 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 21, 21 mai 1936, p. 353.

3240 *Le Clocher Savoyard*, avril 1936.

3241 *Ibid.*, mai 1936.

chrétienne », mais aussi « rétablir la notion du social et du collectif », c'est-à-dire rappeler ce que doit être « l'union intime de tous les hommes dans la charité dans le corps mystique du Christ »³²⁴². Finalement, le communisme semble plus préoccuper les catholiques que le nazisme³²⁴³. Les journaux de l'action catholique mettent en garde les diocésains contre les dangers de la doctrine russe. Dès le début 1937, *Le Clocher Savoyard* publie, en deux volets, l'article « pour juger le communisme »³²⁴⁴ qui s'articule autour de deux grandes idées : les privilèges en URSS par Trotski, et les salaires en URSS par Walter Citrine³²⁴⁵.

En mars 1937, à quelques semaines d'intervalle, le Vatican condamne, par les encycliques *Mit Brennender Sorge*³²⁴⁶ et *Divini Redemptoris*³²⁴⁷, le nazisme et le communisme. En avril, elles sont évoquées par le chanoine Clavel. *Floraions des Alpes* et *Le Clocher Savoyard* examinent principalement la doctrine communiste, qui semble occuper une place prépondérante dans la presse catholique par rapport au nazisme. En juin-juillet 1937, une nouvelle fois *Le Clocher Savoyard* fait paraître un nouvel exposé évoquant les principes du communisme. Ce dernier semble faire craindre les prêtres comme les militants parce qu'il bafoue la dignité humaine, persécute les religieux et envoie ses opposants dans des camps de travail. Malgré les mises en garde contre le nazisme, il semble qu'il soit moins évoqué dans la presse ou, du moins s'il l'est, c'est de façon plus caché. Cependant, en octobre 1938, les deux encycliques de 1937 sont évoquées dans *Le Clocher Savoyard*, ce qui ne manque pas d'apparaître comme une réponse à la situation de septembre, avec les accords de Munich. L'article rappelle que « l'attitude adoptée par Hitler à l'égard des Juifs, et les mesures que Mussolini vient de faire prendre par le grand conseil fasciste contre les Juifs et contre ceux qui ne sont pas italiens [...] remettent au premier rang de l'actualité la question du racisme et du nationalisme exagéré »³²⁴⁸. L'auteur souligne également que « tout catholique [doit] savoir que le pape Pie XI, au nom de la dignité humaine, [...] de la fraternité chrétienne, n'a pas cessé de condamner le racisme et le nationalisme exagéré qui mènent les hommes et les peuples à la haine et à la guerre »³²⁴⁹.

3242 *Ibid.*

3243 Le 8 septembre 1935, *La Croix de la Haute-Savoie* publie un article rappelant que « l'épiscopat allemand dans une lettre pastorale s'élève contre les théories du néo-paganisme ».

3244 *Le Clocher Savoyard*, janvier-février 1937.

3245 *Ibid.*

3246 14 mars 1937.

3247 19 mars 1937.

3248 *Floraions des Alpes*, octobre 1938.

3249 *Ibid.*

L'année 1938 est riche en événements tant sur le plan national qu'international. Devant des difficultés croissantes, le président de l'ACJF, Charles Bosson choisit en mai 1938 de publier un article évoquant les dangers qui planent sur l'Europe et la France. Ses propos s'inspirent de ceux tenus, peu de temps avant, par Daniel-Rops, lors d'une conférence à Annecy. Le titre de l'article s'inspire de Charles Péguy, puisqu'« il faut que France vive ! ». Le président diocésain rappelle que sa génération est celle de l'inquiétude³²⁵⁰, que ce soit pour le pain quotidien, la vie ou la mort³²⁵¹. La première préoccupation fait probablement référence aux crises économiques que l'Europe connaît depuis le début des années Trente. Les deux autres inquiétudes font référence au climat tendu que connaît à ce moment l'Europe et la France, d'où les termes de « vie et de mort ». À l'évidence, il a peur de la guerre, mais il espère que Dieu « n'abandonnera pas en ces heures difficiles » la nation qui donne le plus de satisfaction à Pie XI au niveau de l'action catholique³²⁵². Évoquant la situation du vieux continent, Charles Bosson retrace la situation européenne depuis la fin des années Vingt, en rappelant « l'épidémie foudroyante des chemises brunes à travers l'Allemagne, la résurrection de l'armée allemande, l'entrée des troupes en Rhénanie [...] l'aventure éthiopienne et la guerre civile espagnole [...], l'axe Rome-Berlin, la menace allemande sur la Tchécoslovaquie »³²⁵³. Autant d'éléments cités pour rappeler la montée des dictatures et le non-respect d'une des clauses du Traité de Versailles, des accords de Locarno alors que l'allusion à la Tchécoslovaquie souligne la difficile situation des Sudètes, qui sont une minorité allemande aux confins d'un pays majoritairement slave. Pour clore son article, il rajoute qu'« Hitler possède, grâce à la religion “raciste”, un levier capable de faire sauter la plupart des États de l'Europe Centrale [...]. Voyez aujourd'hui les Sudètes en Tchécoslovaquie »³²⁵⁴. Dénonçant le nationalisme raciste allemand, le président diocésain de l'ACJF rappelle que « l'on soit de droite ou de gauche, d'une opinion ou d'une autre, le présent est là qui s'impose : la France est en danger et il faut pourtant que France vive »³²⁵⁵. Pour réaliser ce dessein, il demande à tous les jeunes catholiques de faire « l'union dans un patriotisme profond et lucide, qui ne laisse aller ni au défaitisme ni à la provocation, selon l'humeur des idéologies qui se partagent le monde »³²⁵⁶. En 1938, un manifeste de la jeunesse catholique rappelle que « rien de solide

3250 *Ibid.*

3251 *Ibid.*

3252 *Floraisons des Alpes*, mai 1938. La JOC compte en 1939, cent trente-deux fédérations, alors qu'en 1938, la JAC en compte quatre-vingt-dix, in G. CHOLVY, *Organisation...*, op. cit., p. 213 et p. 221.

3253 *Floraisons des Alpes*, mai 1938.

3254 *Ibid.*

3255 *Ibid.*

3256 *Ibid.*

ne sera jamais construit si chaque Français veut rejeter sur les autres Français et chaque classe sur les autres classes la faute du désordre et de la confusion »³²⁵⁷.

Nous retrouvons ici la volonté de l'ACJF, qui est de vouloir préserver la paix. Le ton même du président laisse entrevoir une certaine angoisse à laquelle se mêlent une conviction et une croyance dans le destin de la France, car il croit « en sa Vocation »³²⁵⁸. En décembre 1938, *Floraisons des Alpes* publient un manifeste évoquant les problèmes récents de l'année et signé par tous les mouvements de jeunes³²⁵⁹. 1938 a en effet été riche d'événements : signature des accords de Munich, gage théorique de paix ; invasion de l'Autriche (Anschluss) ; invasion des Sudètes (Tchécoslovaquie). Les auteurs de ce manifeste parlent de la paix dont les jeunes ont besoin pour « bâtir leur vie »³²⁶⁰, de cette paix « entre les classes, [...] entre les nations [qui] reste en péril »³²⁶¹. Ils évoquent la collaboration entre les mouvements formant l'ACJF, montrant que ces jeunes ont « conscience de tous leurs droits et de tous leurs devoirs »³²⁶², et qu'ils croient que la paix sociale « ne peut se fonder que sur la reconnaissance totale de la dignité humaine et de la justice de chacune des classes »³²⁶³. Le texte rappelle que quatre cent mille jeunes ont pris « à cœur le relèvement de chaque classe sociale [et veulent] reconstruire, par leur effort en commun l'unité de la société française »³²⁶⁴. Force est de constater que l'unité est le mot clé de toute action de jeunesse. L'ACJF réalise à petite échelle une unité entre différents horizons professionnels, et souhaiterait que cet exemple essaime dans le reste de la population. Le manifeste se termine par des propos pleins d'espoir, puisqu'il s'agit de « sauvegarder à travers le monde les valeurs de liberté, de dignité, de justice, de loyauté qui donnent à la vie humaine son sens et sa grandeur »³²⁶⁵.

Les hommes de l'UDH, dont beaucoup sont d'anciens combattants, s'intéressent également à la situation de l'Europe. Elle doit être un des sujets de discussion abordés lors des cercles d'études. Afin de susciter les réflexions, des textes paraissent dans *Le Clocher Savoyard*, tel celui du chanoine Bouvard qui revient sur les difficultés de la Tchécoslovaquie et sur la démission du président Edouard Bénès. Le chanoine Bouvard souhaite que les « Catholiques

3257 *Ibid.*, décembre 1938.

3258 *Ibid.*, mai 1938.

3259 *Ibid.*, décembre 1938.

3260 *Ibid.*

3261 *Ibid.*

3262 *Ibid.*

3263 *Ibid.*

3264 *Ibid.* Il s'agit d'un des buts de la spécialisation et une volonté de l'action catholique spécialisée. Rappelons que l'un des souhaits des militants est de refaire chrétiens leurs frères.

3265 *Floraisons des Alpes*, décembre 1938.

apprennent à juger en catholiques et n'oublient pas que l'idée de Dieu et des interventions de la Providence est un des éléments essentiels de tout jugement juste »³²⁶⁶. S'ensuit un paragraphe où il décrit le président démissionnaire comme un franc-maçon, mais surtout comme « l'homme d'une secte aux dogmes faux et néfastes comme l'est toute erreur, l'homme de la franc-maçonnerie internationale »³²⁶⁷. Un texte du député Le Cour Grandmaison, vice-président national de la Fédération Nationale Catholique, fait suite à celui du chanoine Bouvard. Le vice-président reconnaît que Bénès a eu des propos favorables pour l'Eglise catholique, puisqu'il aurait déclaré en recevant un prince de l'Eglise romaine : « Il n'y a plus que deux forces en Europe : le communisme et le catholicisme. Entre les deux, notre choix n'est pas douteux : nous sommes comme le catholicisme attaché à la liberté de la personne humaine »³²⁶⁸. Le Cour Grandmaison rappelle ensuite que le communisme n'est pas le seul ennemi de la liberté, se référant aux événements récents, il pense au nazisme. Pour lui Bénès ne semble pas avoir failli à son rôle. Nous voyons que les visions peuvent varier, et il n'est probablement pas aisé pour les militants de faire des choix justes concernant la situation de l'Europe.

1939 ressemble à l'année précédente. Les menaces de guerre planent toujours, même si chacun espère pouvoir l'éviter. La guerre civile espagnole fait fuir un certain nombre de personnes qui viennent chercher asile en France. Au niveau national, un comité « catholique est constitué [pour] venir au secours des femmes et des enfants de Biscaye et de Catalogne, réfugiés en France »³²⁶⁹. Suite à cette création, Mgr du Bois de La Villerabel autorise la « constitution d'un comité local » pour aider les réfugiés. S'agissant d'une « organisation catholique »³²⁷⁰, les représentants des mouvements d'action catholique doivent y participer. Nous pouvons citer quelques-uns de ses membres, comme Calliès et Gruffaz, de l'UDH, madame Béraud, de la LFACF, ou encore mademoiselle Tissot, des jeunesses catholiques féminines.

En mars 1939, dans un article intitulé « où allons-nous ? », les jacistes s'interrogent sur l'avenir³²⁷¹. Ils dressent un constat sur la situation européenne puisque « d'un côté, [c'est] la dictature et l'écrasement de la dignité humaine, [et] de l'autre, c'est la révolution et toutes ses

3266 *Le Clocher Savoyard*, octobre 1938.

3267 *Ibid.*

3268 *Ibid.*

3269 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 23 février 1939, p. 131.

3270 *Ibid.*

3271 *Floraisons des Alpes*, mars 1939.

horreurs ».³²⁷² Force est de constater les références faites à l'Allemagne et à l'Espagne, où plutôt aux Républicains soutenus par les communistes. L'auteur de l'article rassure les lecteurs en soulignant que la France ne connaîtra pas un sort semblable à celui de ses voisins, puisque quatre cent mille jeunes de l'ACJF veulent travailler à la paix du Christ, dans le règne du Christ³²⁷³. Il ajoute que « ce sont vingt-cinq mille jeunes ruraux qui viendront clamer leur idéal à Paris »³²⁷⁴ en cette année 1939. Tous ces jacistes ont « un centre : la croix, un sens : l'Évangile, une aide : la grâce, un but : vraiment s'aimer »³²⁷⁵.

Malgré tout, nombreux sont ceux qui espèrent le maintien de la paix. C'est dans ce dessein que des veillées sont organisées par les jeunes de l'ACJF. L'une d'entre elles est d'ailleurs présidée par l'Archevêque de Paris, Mgr Verdier, en estive à Évian-les-Bains. Elles sont destinées, au départ, à la réussite du grand congrès qui doit avoir lieu à Rome, au début septembre 1939, et où se retrouvent vingt-deux nations dans lesquelles la JOC est présente³²⁷⁶. Les jocistes d'Évian-les-Bains prient avec le Cardinal Verdier pour la paix, et ils « demandent à Celui qui est venu donner “Sa paix” au monde de leur apprendre et de les aider à la construire, chacun à leur place, et Lui offrent tous les sacrifices qui constituent la préparation du pèlerinage de la Paix »³²⁷⁷. Ce même type de rassemblement a lieu à Bonneville à la fin août 1939, la veillée est organisée par l'abbé Philippe, alors vicaire. L'archiprêtre refuse de mettre l'église à la disposition des jeunes, jugeant l'initiative inutile puisque pour lui la guerre est imminente³²⁷⁸.

L'épiscopat de Mgr de La Villerabel correspond à une des plus importantes périodes de l'histoire du diocèse au XX^e siècle. Grâce à son dynamisme, mais également à des conjonctures favorables et à un entourage dynamique, l'évêque a su profiter de la conjoncture de l'après-guerre pour permettre au diocèse de se rebâtir sur de bonnes bases. S'intéressant à la formation des prêtres, il se préoccupe rapidement de la question des vocations. Cette question est d'autant plus importante, que la guerre a causé un certain nombre de vides parmi les plus jeunes. Dans un contexte de changements démographique et urbanistique, l'autorité diocésaine s'accorde à créer de nouvelles paroisses, qui sont autant de nouveaux lieux de rencontres et de vie chrétiennes. C'est une dizaine de nouvelles paroisses qui prennent ainsi

3272 *Ibid.*

3273 *Ibid.*

3274 *Floraisons des Alpes*, mars 1939. Il s'agit de fêter les dix ans d'existence de la JAC.

3275 *Bulletin paroissial de Notre-Dame de Liesse*, août 1938.

3276 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33, 17 août 1939, p. 564.

3277 *Ibid.*

3278 Entretien avec l'abbé Philippe.

place dans le réseau paroissial. L'entre-deux-guerres est également la période de l'action catholique, l'âge de la maturité de l'Association. Grâce au dynamisme de l'abbé Clavel et des présidents successifs de l'ACJF, les mouvements de jeunes reprennent une activité qui ne cesse de s'intensifier jusqu'à la veille de la guerre. La spécialisation est un élément important de ce développement de l'ACJF. Les jeunes comme les adultes ont su se mobiliser pour empêcher la reprise d'une politique trop laïque, héritière de celle du début du siècle. Ces militants sont encouragés dans leurs actions par l'évêque, et leur combat est soutenu et repris par les adultes qui se mobilisent derrière le général de Castelnau. Le travail de l'action catholique semble jouer un rôle également dans les changements d'attitude au niveau politique. La condamnation de l'Action française ne semble pas avoir créé de malaises majeurs dans le diocèse. Les diocésains, comme les prêtres, s'inclinent devant la décision de Rome et obéissent. L'orientation politique du diocèse change à partir de 1928 pour connaître une orientation de plus en plus vers la droite. La démocratie-chrétienne s'installe progressivement dans le diocèse bénéficiant de la préparation faite par le chanoine Clavel et les militants d'action catholique. La question de l'appartenance des Catholiques aux Ligues pose un certain nombre de problèmes pour les responsables des mouvements. L'agitation qui sévit en Europe ne laisse pas de marbrer les Savoyards qui se préparent à l'idée de la guerre, tout en espérant qu'elle n'aura pas lieu. C'est un diocèse dynamique qui devra faire face à la guerre.

1939-1945 : la guerre épreuve ou tremplin ?

Sous l'impulsion d'un jeune évêque, et grâce au dynamisme du clergé et des militants, le diocèse d'Annecy avait réussi à panser les plaies de la Grande Guerre. L'entre-deux-guerres marque incontestablement une période de prospérité, notamment avec l'essor des mouvements de jeunesse et le renouveau de certains pèlerinages locaux. Mais en 1939, la guerre ne peut être évitée et les Savoyards, fidèles à leur devoir envers la Patrie, partent à l'appel de la Nation en danger. En 1940, avec un certain enthousiasme, ils accueillent le nouveau régime qui se met en place. Cet accueil est quasi concomitant de l'arrivée d'un nouvel évêque, dont l'attitude s'oppose à celle de Mgr de La Villerabel qui n'avait pas craint, lors de son épiscopat, de prendre des positions allant parfois à l'encontre de ses confrères. Mgr Cesbron, nommé en septembre 1940 sur le siège d'Annecy, est un homme prudent. La guerre ne semble qu'augmenter la prudence de cet homme qui est avant tout un professeur de séminaire. Il reste difficile de cerner précisément son attitude au cours des années noires, qui sont une période de paradoxes pour le diocèse.

Alors qu'en 1941, le Maréchal est accueilli avec ferveur, la Haute-Savoie est le premier département français libéré par les seules forces de la résistance en août 1944. De la même façon, il est l'un des seuls diocèses français où plusieurs prêtres tombent sous les balles de la résistance. La guerre n'est-elle pas, pour une part, à l'origine des changements majeurs qui interviennent dès 1945, tant dans la vie publique que dans les mouvements ? Nous nous intéresserons à la vision que les diocésains ont du conflit et comment ils passent d'un soutien à la Révolution Nationale à la Résistance. Malgré les difficultés liées à la situation, le diocèse intensifie sa piété, tout en poursuivant les actions charitables pour les plus démunis. Enfin, nous nous intéresserons à l'épineuse question de la quasi guerre civile qui oppose à partir de l'hiver 1943-1944 des Français, souvent catholiques. Les heures noires de la Libération laissent place à l'espérance avec la grande dévotion mariale qui connaît ici, sans doute, les dernières manifestations d'une telle importance.

I. 1939-1940 : de la défaite au redressement

Depuis le début de la guerre civile en Espagne, le climat international est tendu. La montée des nationalismes s'impose peu à peu dans une Europe de plus en plus sur le qui-vive. Les voisins du Reich voient avec une certaine angoisse la multiplication des annexions. En 1937, les encycliques condamnant le national-socialisme et le communisme informent les Catholiques des dangers que représentent ces dictatures, même si pour certains « mieux vaut Hitler que Staline ». Les accords de Munich, signés en 1938, laissent entrevoir la possibilité d'une paix. Les Français sont alors soulagés « de n'être point en guerre »³²⁷⁹. Au printemps 1939, le climat se tend à nouveau et la paix devient presque une illusion, même si tous espèrent encore éviter le conflit. Le chanoine Corbet, dont nous connaissons la plume acerbe, écrit en avril 1939 : « Oui, nous croyons à la paix [...] les Français font confiance à Daladier »³²⁸⁰. À l'automne 1939, la guerre devient inéluctable. Nous verrons comment les Catholiques savoyards réagissent face à l'annonce de la guerre, puis nous nous intéresserons à l'accueil qu'ils réservent à l'arrivée du Maréchal et à la politique de la Révolution Nationale.

A. La guerre

La signature du pacte germano-soviétique, le 23 août 1939, semble accélérer la situation, et simplifier « la situation des Français et des catholiques »³²⁸¹ qui sont ainsi épargnés d'avoir à choisir « entre deux conceptions criminelles »³²⁸². Mgr de La Villerabel cite peu cet événement, n'y faisant qu'une allusion le 28 septembre 1939. À cette occasion, il évoque l'union de « cette croix [...] avec la faucille et le marteau soviétique »³²⁸³ ; rappelant alors que la croix de Jésus-Christ, qui est un « symbole assuré de paix, d'espérance et de salut »³²⁸⁴ triomphe de ces paganismes. En septembre 1939, les Savoyards – comme les Français – sont confiants. Pour eux, la victoire est la seule issue possible du conflit puisqu'il s'agit d'une lutte de la Civilisation contre la Barbarie ; thème déjà été évoqué lors de la Première Guerre

3279 J.-P. AZEMA, *De Munich à la Libération...*, op. cit., p. 38.

3280 *La Croix de la Haute-Savoie*, 23 avril 1939.

3281 B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, op. cit., p. 62.

3282 *Ibid.*

3283 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 28 septembre 1939, p. 658.

3284 *Ibid.*

mondiale. La « drôle de guerre » se transforme en guerre éclair ; le 14 juin 1940, les Allemands sont à Paris. La France humiliée règle ses comptes avec son passé. L'arrivée du maréchal Pétain est perçue comme un signe de la Providence, comme une « divine surprise »³²⁸⁵. Nombreux sont les Catholiques à penser que la Révolution Nationale sera un retour aux saines valeurs prônées par la religion. Comment les diocésains réagissent-ils à ces événements ? Dans un premier temps, nous évoquerons la façon dont le clergé et les fidèles perçoivent le conflit, puis nous nous intéresserons à la désorganisation à laquelle doit faire face Mgr de La Villerabel qui quitte le siège d'Annecy pour celui d'Aix-en-Provence dans cette période trouble, enfin, nous tenterons de savoir si un retour aux autels s'opère comme en 1914.

a. La guerre : croisade ou guerre juste ?

L'étude des textes du second semestre 1939 et de l'année 1940, montre que plusieurs écrits justifient la guerre, tantôt elle est « croisade », tantôt elle est « guerre juste ». La thématique utilisée par le clergé n'est pas sans rappeler l'époque médiévale, celle où l'Église avait encore un poids dans les affaires du monde et où les fidèles se levaient pour sauver la chrétienté en péril. Le clergé haut-savoyard voit dans les origines et la finalité de la guerre des raisons religieuses. Cette attitude avait déjà été présente en 1914, les catholiques avaient alors jugé qu'ils étaient châtiés par rapport à la politique laïque que connaissait la France depuis l'instauration de la III^e République.

La croisade fait référence à un antagonisme religieux, alors que la guerre juste s'apparente plus à un conflit où l'un des belligérants, injustement attaqué³²⁸⁶, est contraint de se défendre. Le premier terme n'est pas sans rappeler le temps où les Chrétiens partaient en Terre Sainte pour la délivrer des envahisseurs. Nous avons rappelé précédemment que les références aux temps médiévaux avaient été utilisées de façon régulière, tout au long de l'entre-deux-guerres, lorsqu'il était question de refaire la société chrétienne. Cette thématique de croisade s'inscrit dans une longue durée. Il n'est pas correct d'utiliser le terme de croisade, puisque aucun dirigeant « n'a invoqué la foi chrétienne pour entrer en guerre »³²⁸⁷. Toutefois, le fait que la France entre en guerre au lendemain de l'invasion de la Pologne permet d'expliquer cette idée de croisade. L'Église invoquant une raison religieuse semble approuver la décision de

3285 Charles Maurras.

3286 Cette justification avait été présentée en 1914. Des prêtres développent « dans leurs sermons le thème de la guerre châtement expiatoire de l'irréligion française », in A. DANSETTE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 493.

3287 Article de *La Croix du Dimanche*, in *Bulletin paroissial d'Archamps*, juin 1940.

déclarer la guerre à l'Allemagne nazie. Il s'agit pour elle d'éviter le développement de régimes païens.

Dans un appel adressé aux femmes de la LFACF, Mgr de La Villerabel souligne que « la France est entrée en guerre en état de grâce, c'est-à-dire unie à Dieu et engagée dans une croisade contre le plus dangereux des paganismes »³²⁸⁸. Dieu fait son apparition sur la scène internationale en paraissant cautionner la guerre engagée pour Lui ou plus précisément pour sauver sa religion. Le clergé comme aux temps médiévaux appelle les fidèles à « combattre pour le Christ ! »³²⁸⁹. Certains vont même jusqu'à dire que « jamais, depuis Lépante, la civilisation chrétienne n'a été en péril comme aujourd'hui »³²⁹⁰. Nous assistons d'une certaine façon à une lutte entre la civilisation et la barbarie. L'enjeu du conflit est alors « d'empêcher la barbarie moderne [...] d'établir son empire de fer sur le monde »³²⁹¹. Le christianisme représente la paix et la civilisation, alors que le nazisme et le communisme reflètent alors la guerre et le malheur.

La Page de Saint-André ne manque pas de rappeler à ses lecteurs, le devenir de la situation des pays placés sous le joug hitlérien ou stalinien. Les auteurs n'hésitent pas à faire des parallèles avec des situations récentes ou plus anciennes, en soulignant qu'il faut se rappeler « de l'Espagne et de ses persécutions sadiques, comme Néron ne les avait pas inventées »³²⁹². La référence à l'Empire romain n'est pas sans rappeler les premiers temps du christianisme, ceux où il fallait que les croyants se cachent pour vivre leur foi. Le parallèle avec la situation espagnole n'est pas non plus sans évoquer le danger que représentent les paganismes pour l'avenir de l'Europe. Dans ce sens, la guerre prend donc bien le sens de croisade. Les Chrétiens d'Europe sont les « nouveaux croisés » et les « vaillants Chevaliers »³²⁹³ qui défendent la foi contre le paganisme représenté par le nazisme et le communisme. En 1940, Mgr de La Villerabel va jusqu'à évoquer la délivrance de la Jérusalem spirituelle « assiégée par des hordes barbares de mécréants modernes »³²⁹⁴. Dans sa lettre pastorale de 1940, il rappelle que la France « est [...] l'épée de la chrétienté qui se lève pour de saints combats »³²⁹⁵.

3288 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 21 septembre 1939, p. 644.

3289 *Ibid.*, n° 41, 11 octobre 1939, p. 693.

3290 *La Page de Saint-André*, n° 1, décembre 1939-janvier 1940, p. 4.

3291 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 28 septembre 1939, p. 658.

3292 *La Page de Saint-André*, décembre 1939-janvier 1940, p. 6.

3293 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 28 septembre 1939, p. 658.

3294 *Ibid.*, n° 7, 15 février 1940, p. 117.

3295 *Ibid.*

Si le conflit peut-être perçu comme une croisade par la présence de raisons religieuses dans ses origines, il n'en reste pas moins qu'il peut être également considéré comme une guerre juste et ce dans la mesure où la France – comme d'autres pays – est victime de l'agressivité d'autrui. L'entrée en guerre de la France se justifie alors par le fait qu'elle défend la Pologne, pays catholique, injustement attaqué par l'Allemagne païenne. Dans la lettre qu'il adresse, à ses prêtres et aux fidèles, le 1^{er} septembre 1939, Mgr de La Villerabel évoque cette idée de guerre juste. Il rappelle que la « France, si profondément, si entièrement pacifique, se voit malgré tous ses efforts, de nouveau acculée à la guerre »³²⁹⁶, car des hommes « sans honneur et sans foi n'ont pas craint de la déchaîner [la guerre] déjà à l'Est de l'Europe. La Pologne, notre alliée séculaire, a subi, sans ultimatum préalable, sans déclaration de guerre, une inqualifiable agression ! Tout nous porte à croire, à l'heure où nous traçons ces lignes, qu'avant très peu de jours, notre pays – qui lui n'a qu'une parole et sait tenir ses engagements – se sera porté, en même temps que l'Angleterre, au secours de la nation odieusement attaquée. La France, par là, se montrera, une fois de plus [...] le vengeur du droit et le soldat de Dieu. Honneur à elle »³²⁹⁷. Ce conflit qui est une lutte entre le « droit » et le « non droit » peut être considéré par certaines personnes comme une lutte de « l'Esprit » contre la « Bête »³²⁹⁸. Ce thème du combat entre deux entités opposées était déjà celui présenté en 1914, où la civilisation (le Bien) s'opposait à la barbarie (le Mal). Le monde civilisé étant celui de l'Europe des Alliés, celui de Dieu, alors que le monde barbare incarné par Satan représente l'Allemagne et son allié soviétique³²⁹⁹. Toujours dans sa lettre pastorale du 1^{er} septembre 1939, Mgr de La Villerabel ne manque pas de rappeler que « la religion [leur] fait un devoir sacré de nourrir avec soin ce double sentiment de l'amour de la patrie et de l'amour de nos frères »³³⁰⁰. C'est pour cette raison que l'évêque demande aux fidèles de prier afin que « Dieu bénisse [les] armes » qui ne sont « tirées que pour une juste cause »³³⁰¹.

Ce conflit qui trouve une justification à la fois religieuse et plus politique n'est pas sans entraîner un certain nombre de problèmes au niveau de l'adaptation face à la mobilisation du clergé. Cette mobilisation est quasi aussi importante qu'en 1914. Les changements liés à cet

3296 *Ibid.*, n° 36, 7 septembre 1939, p. 610.

3297 *Ibid.*

3298 Expression de l'abbé Bergey reprise par l'abbé Ducroz dans *Le Clocher de Lugrin*, n° 9, septembre 1939.

3299 Il est à noter qu'aucune allusion n'est faite à l'Italie. Est-ce parce qu'elle est catholique ? Est-ce parce que le Pape s'y trouve ? ou est-ce par rapport aux opinions de Mgr de La Villerabel qui, comme nous l'avons vu précédemment, n'avait pas désapprouvé la politique italienne en Afrique au milieu des années Trente ?

3300 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 7 septembre 1939, p. 610.

3301 *Ibid.*

appel sous les drapeaux ont des conséquences sur le long terme moins importantes qu'en 1914.

b. La mobilisation : faire face à la désorganisation

Nous pouvons nous demander comment le clergé réagit face à cette mobilisation. Il semble qu'elle soit relativement bien acceptée par le clergé qui souhaite participer à la défense de la patrie³³⁰². En septembre 1939, Mgr de La Villerabel rappelle qu'il est « de tradition dans le clergé de France de toujours se dévouer pour le Salut de la Patrie »³³⁰³. Les souvenirs de la guerre de 1914-1918 sont également très présents dans la presse au moment de la mobilisation. Le chanoine Corbet, ancien combattant, parle d'une « douloureuse vision »³³⁰⁴ en évoquant la mobilisation de 1914, et rappelle le souvenir de ses amis tombés au champ d'honneur au cours de ces quatre années d'enfer. Le chanoine Bublens, curé-archiprêtre de Thonon, n'hésite pas à proclamer qu'il faut « comme en 1914, faire revivre l'adage ancien : *Salus Patriæ suprema lex*, nous ne connaissons qu'une loi, le salut de la Patrie »³³⁰⁵. L'attitude des prêtres savoyards ne diffère pas véritablement de celle de l'ensemble du clergé français. Mgr Baudrillart rappelle que les ecclésiastiques « ont répondu délibérément à l'appel de la France, à l'appel de la vieille chrétienté en péril » et que le patriotisme du clergé « n'a jamais vacillé ni erré. Toujours la main ferme, [le clergé] a tenu, il a serré, au besoin, il a brandi la hampe du drapeau »³³⁰⁶.

Il semble que la mobilisation se fasse en plusieurs fois. En août 1939, Mgr de La Villerabel recommande aux prières des fidèles les prêtres mobilisés ainsi que les paroisses qu'ils ont « dû abandonner »³³⁰⁷. Il apparaît donc qu'il y a eu un premier appel à ce moment. Cette supposition est renforcée par le fait que le chanoine Coutin, curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Annecy, informe ses paroissiens du départ de ses vicaires, écrivant que « M. Delalex est parti le 24 août »³³⁰⁸, M. l'abbé Jacquier l'ayant suivi de peu, alors que l'abbé Benoît est parti le 27 août.

3302 Cette attitude ne doit pas faire oublier le rapprochement qui s'est opéré entre l'Église et l'État sous le gouvernement Daladier. Sur cette question, voir J.-M. MAYEUR, *La question laïque...*, op. cit., p. 123-160. Citant l'exemple des cérémonies d'inauguration de la cathédrale de Reims, l'auteur rappelle que « les temps ont bien changé depuis le refus de Clemenceau d'assister à Notre-Dame au *Te Deum* pour l'armistice de 1918 ». J.-M. MAYEUR, *La question laïque...*, op. cit., p. 127.

3303 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 28 septembre 1939, p. 659.

3304 *La Croix de la Haute-Savoie*, 3 septembre 1939.

3305 *Bulletin paroissial de Thonon-les-Bains*, octobre 1939, p. 3.

3306 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 9, 29 février 1940, p. 148.

3307 *Ibid.*, n° 35, 31 août 1939, p. 592.

3308 *Bulletin paroissial de Notre-Dame de Liesse*, octobre 1939.

Comme en 1914, le clergé répond à l'appel de la patrie en danger et les prêtres sont nombreux à partir pour le front, la moitié du personnel enseignant est également mobilisée³³⁰⁹. La proportion de prêtres et de vicaires est quasi égale, alors qu'en 1914, le nombre des vicaires était double par rapport à celui des curés. Sans doute cela exprime une baisse des effectifs du clergé entre les deux conflits ou alors son rajeunissement. Au total ce sont 31,38 % des prêtres qui sont appelés sous les drapeaux. Seuls deux archiprêtres sont mobilisés, ce qui permet de relativement réduire la désorganisation. Il est également vrai que les premiers jours sont nettement moins meurtriers que ceux de l'été 1914. Les prêtres mobilisés sont affectés dans différents services, qu'ils soient secrétaires ou infirmiers. Un petit nombre cependant se trouve versé dans les unités combattantes, certains servent au 27^e BCA, alors que d'autres se retrouvent dans les Bataillons Alpins de Forteresse (BAF).

Comme en 1914, se pose la question de savoir comment faire face à cette situation. Dès le début du mois de septembre, Mgr de La Villerabel souhaite connaître la « manière dont le service religieux [est] organisé dans les paroisses pour la durée de la guerre »³³¹⁰. La chancellerie s'informe d'ailleurs des disponibilités de prêtres – séculiers ou réguliers – pour empêcher que les fidèles ne restent trop longtemps sans desservants. Certains cas deviennent préoccupants comme celui de Thonon, où l'archiprêtre et ses trois vicaires sont mobilisés. La présence de l'abbé Ambroise Firmin, curé bâtisseur de Vongy, permet de solutionner pour un temps la question de la desserte de la paroisse³³¹¹. Cette possibilité n'est pas offerte à toutes les communautés. Dans certains cas, ce sont les desservants voisins qui officient, comme à Savigny, où « le service religieux est assuré grâce au dévouement de MM. les curés des paroisses voisines »³³¹², en particulier celui de Jonzier. L'évêque autorise également les prêtres soldats de passage à officier³³¹³. À la fin août, Mgr de La Villerabel publie un communiqué accordant « aux prêtres étrangers au diocèse et mobilisés sur son territoire les mêmes pouvoirs »³³¹⁴ que dans leur diocèse. Enfin, l'Ordinaire encourage les laïcs à « organiser eux-mêmes des réunions à l'église où [des] prières sont récitées »³³¹⁵.

3309 D'après l'ordo de 1940, ce sont 51 prêtres sur 278 qui sont mobilisés, 55 vicaires sur 60 et 26 professeurs sur 51.

3310 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 7 septembre 1939, p. 615.

3311 Dans le *Bulletin paroissial de Thonon-les-Bains* d'octobre 1939, le chanoine Bublens, alors au front, écrit qu'il remercie le « bon père Ambroise [qui a] bien voulu ajouter à sa charge de provincial [...] celle de curé administrateur de Thonon ». L'archiprêtre souligne la « générosité avec laquelle [l'abbé Firmin] a accepté de nouveaux soucis et des peines nouvelles ».

3312 *Bulletin paroissial de Savigny*, février 1940.

3313 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 7 septembre 1939, p. 615 et *Bulletin paroissial de Savigny*, février 1940.

3314 *Ibid.*, n° 35, 31 août 1939, p. 591.

3315 *Ibid.*

Les établissements scolaires rencontrent également des difficultés, même si elles semblent moins importantes qu'en 1914. Des desservants de paroisses comblent les vides laissés par les professeurs partis au front. Tel est le cas d'Albéric Fleury, curé de Vacheresse, qui retrouve le petit séminaire de Thonon-les-Bains³³¹⁶ où il prend le poste de professeur de quatrième. Le départ des desservants n'est pas sans influencer le calendrier liturgique. Sur décision de l'Ordinaire, le temps pascal est rallongé. Dans le dispositif pour le Carême de 1940, Mgr de La Villerabel rappelle que « l'absence des curés et la nécessité pour ceux qui restent, de les suppléer, nous oblige à étendre le temps pascal du 2 février au dimanche de la Trinité »³³¹⁷.

Les mouvements de jeunesse sont également touchés par la mobilisation qui contraint un certain nombre de membres à partir au front. L'ensemble des membres du comité diocésain de l'ACJF est sous les drapeaux³³¹⁸. Afin de parer aux différents départs, les anciens responsables de l'association sont rappelés. Tel est le cas de Jean Girollet, président de l'ACJF en 1935-1936, qui réoccupe cette fonction sur la « proposition de M. Bosson »³³¹⁹. Si les anciens reprennent des responsabilités, il n'en reste pas moins que les plus jeunes n'hésitent pas à prendre de lourdes charges pour ne pas laisser les mouvements à l'abandon. Tel est le cas de Lucien Cotterlaz-Rannard, nommé à la tête de la JAC sur proposition du président fédéral, lui-même empêché par sa présence aux armées³³²⁰. Le tout jeune président rassure ses aînés en rappelant que « ceux qui pendant dix ans ont travaillé sans se décourager jamais, [qui] ont tout quitté pour répondre à l'appel de la Patrie », qui ont eu peur que « la vie jaciste [s'éteigne] dans leur section ou à la fédération » ne doivent pas s'inquiéter pour la poursuite des activités du mouvement puisque « les moins de vingt ans, [se] montreront dignes d'eux. La main dans la main, avec plus d'ardeur que jamais, [ils] assumeront les responsabilités qui [leur] incombent désormais »³³²¹. Une situation semblable se présente chez les jocistes où Pierre Gavel devient « “responsable du secteur de l'Arve” » pour la JOC, suite aux nombreux départs. En 1941, Charles Bosson, réoccupant sa fonction de président de l'ACJF, n'oublie pas de rappeler en termes élogieux, « l'élan généreux et tenace avec lequel les jeunes de seize à vingt ans – dont le nouveau président fédéral, dix-huit ans ! – ont su

3316 Il faisait partie des premiers professeurs du nouvel établissement à son ouverture en 1923. *Ordo*, année 1940, p. 170.

3317 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 1^{er} février 1940, p. 67.

3318 *Ibid.*, n° 47, 23 novembre 1939, p. 787.

3319 *Ibid.*

3320 *Ibid.*

3321 *Le Courrier Savoyard*, n° 26, 7 avril 1945.

prendre en mains le flambeau en l'absence de leurs aînés et assumer des responsabilités dont on ne les aurait pas cru à ce point capables »³³²².

Nous avons pu constater que les effets de la mobilisation avaient pu être atténués, en partie, grâce à la bonne volonté de chacun. Les prêtres en repos ou en retraite se mettant à la disposition des paroisses sans desservant, alors que les jeunes militants se préoccupent de la survie des mouvements. Quoi qu'il en soit les premiers mois de la guerre marquent une période de retour aux autels, comme cela avait déjà été observé en 1914. Cependant, l'habitude s'installant chez un certain nombre de fidèles, les services spéciaux semblent moins nombreux même s'ils retrouvent un rythme à nouveau soutenu à l'approche des heures graves de la guerre éclair.

c. Une piété retrouvée ?

En 1914, les événements avaient permis un retour vers les autels ; cependant, comme nous l'avons constaté, cette ferveur des premiers jours avait eu tendance à s'estomper avec l'installation du conflit dans la longue durée. Nous pouvons dès lors nous demander si ce même phénomène est visible en 1939, et quelle est son intensité.

Un retour vers les autels s'opère assez rapidement, puisque avant même le début des hostilités, et en prévision du pire, un certain nombre de messes sont célébrées dans le diocèse. Ce phénomène n'est pas propre au diocèse, Bernard Comte remarque qu'une « vague de religiosité a déferlé pendant les semaines tragiques laissant prévoir un puissant mouvement de retour à la pratique »³³²³. À l'approche d'heures graves et douloureuses, la croyance religieuse est utilisée comme un secours ou en dernier recours pour obtenir des faveurs. C'est dans ce contexte que le retour aux autels s'effectue. La « Drôle de guerre » signifie également un fléchissement de ce retour aux autels notamment à cause d'une période de guerre sans combat.

Les premiers jours de septembre connaissent une certaine frénésie, cependant, assez rapidement, l'habitude reprend sa place. Nous pouvons nous demander quelles sont les motivations de ce changement de situation. Les Français inquiets devant ce nouveau conflit sentent la nécessité de se sentir rassurés, de se sentir soutenus, de croire en l'avenir, et il semble que seule la religion puisse leur apporter ceci. Le diocèse majoritairement rural connaît encore une forte pratique religieuse, qui semble toutefois se trouver intensifiée par les

3322 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 31 janvier 1941, p. 44.

3323 B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, op. cit., p. 65.

événements. Le travail effectué par les mouvements d'action catholique n'est sans doute pas étranger à ce renouveau de vie religieuse.

À la fin du mois d'août 1939, les contemporains espèrent encore la paix, même s'ils savent que cela relève de l'utopie. D'ailleurs, dans un communiqué du 31 août, Mgr de La Villerabel demande aux « prêtres célébrant dans le diocèse [de réciter] à la Sainte Messe, et jusqu'à nouvel ordre, les oraisons secrètes et post-communion *pour la paix* »³³²⁴. Il encourage les prières publiques dans toutes les paroisses du diocèse, et demande que soit récité « le chapelet, suivi de l'invocation, trois fois répétée de "Reine de la Paix"³³²⁵, priez pour nous »³³²⁶. Il demande également que les enfants soient associés à ces prières ; est-ce parce qu'ils symbolisent la pureté et en même temps l'avenir ? L'évêque termine, en demandant à tous de diriger « chaque jour, avec plus de confiance que jamais, les intentions de prières, communions et sacrifices, vers l'immense grâce de la paix »³³²⁷. Malgré ces prières, il n'en reste pas moins que la guerre est déclarée début septembre et de nombreux Français pensent qu'elle sera de courte durée. Dans un communiqué, le chef du diocèse demande aux prêtres de réciter « à la Sainte Messe, à la place des oraisons *pro pace*, les collectes secrètes³³²⁸ et post-communion *Tempore belli*³³²⁹ [...] ». Ces oraisons seront récitées jusqu'à cessation des hostilités »³³³⁰. L'évêque souhaite également qu'à tous les Saluts du Saint Sacrement soit chantée « avant le *Tantum ergo*, l'invocation, trois fois répétée de *Parce Domine* »³³³¹. Surtout, il recommande à tous, de « redoubler de ferveur, de multiplier les communions..., afin d'obtenir le plus vite possible, de Dieu, la victoire de nos armes »³³³². Une nouvelle fois, nous pouvons trouver un signe divin dans la guerre, et nous pouvons remarquer que tous les espoirs sont mis dans le Seigneur, lui seul pouvant accorder la victoire à ses fidèles serviteurs. Dès le mois d'octobre, les communiqués concernant des prières ne sont plus présents dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*, un peu comme si la guerre était oubliée. Cette date correspond également à la capitulation de la Pologne, laissant ainsi s'effondrer un espoir de la sauvegarde de la civilisation chrétienne. Cependant, l'évêque et les prêtres incitent fortement les fidèles à continuer à prier pour le Salut de la France. La frénésie de septembre semble donc rapidement

3324 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 31 août 1939, p. 591.

3325 C'est sous le règne de Louis XIII (1610-1643) que la France est vouée à la Vierge.

3326 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 31 août 1939, p. 591.

3327 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 31 août 1939, p. 591.

3328 Le prêtre rassemble les intentions des fidèles pour les présenter au Seigneur.

3329 Ce sont les premières paroles d'un hymne en l'honneur du Saint-Sacrement.

3330 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 7 septembre 1939, p. 615.

3331 *Ibid.*

3332 *Ibid.*, n° 35, 31 août 1939, p. 591.

s'estomper. Mgr Saliège rappelle à ce propos que, contrairement à 1914, les premiers mois de 1939 ne sont pas meurtriers. De plus, les contemporains semblent s'être habitués autant à la guerre qu'à la paix. Ce phénomène est visible dès avant la fin de l'année puisqu'au début décembre, un article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle que « quand la guerre dressa son spectre sanglant [il y a trois mois] , les églises se remplirent. On eût dit que le monde avait compris : chacun redoublant d'empressement pour réparer ses négligences passées. Mais l'habitude, la maudite et lâche habitude déjà s'est installée dans les âmes [...]. Les plus beaux élans du début se sont baissés, pour reprendre le niveau de la tranquillité satisfaite »³³³³. En ce qui concerne la compréhension du monde, sans doute s'agit-il de la réparation des fautes, les Chrétiens s'étant rendus compte qu'ils avaient péché en ne respectant pas assez la religion.

À Noël 1939, la France est consacrée à la Vierge Immaculée, Reine de la Paix³³³⁴. Mgr de La Villerabel, « en union avec tous les Evêques de France », consacre son diocèse³³³⁵, et demande à Marie de donner la victoire à la France, car « ses enfants se sont levés héroïquement pour défendre la Civilisation Chrétienne »³³³⁶. L'aide du Ciel semble presque indispensable pour obtenir la victoire ; le succès des armes ne semblant pas être suffisant. Dans ses lettres pastorales de 1940, Mgr de La Villerabel invite ses diocésains à prier afin d'obtenir rapidement la paix. C'est également au cours de cette année qu'un nouveau pic de religiosité est atteint notamment au printemps avec le début des opérations militaires. L'évêque demande aux enfants d'intensifier leurs prières tout au long du mois de mai, spécialement consacré à Marie³³³⁷. Dans un de ses éditoriaux, le chanoine Corbet écrit : « C'est le beau mois de mai. Que l'unanimité de la fervente prière de tous les cœurs chrétiens en fasse, une fois de plus, le mois du miracle pour l'union, le triomphe et la paix de notre chrétienne France ! »³³³⁸. Cette période est également celle du Blitzkrieg³³³⁹. Les opérations militaires se succèdent rapidement et le 14 juin 1940 les Allemands entrent dans Paris. La campagne de France aura duré à peine plus d'un mois, mais pendant ce temps, l'idée d'une victoire est conservée dans les esprits. Cependant, nous savons que « le sort de la campagne de France [est] scellé le 26 mai après qu'eurent échoué les ultimes tentatives de rétablir un

3333 *Ibid.*, n° 47, 7 décembre 1939, p. 813.

3334 Comme nous l'avons vu précédemment le diocèse a été consacré à la Vierge par Mgr de La Villerabel. Cf. *supra*, p. 191.

3335 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 21 décembre 1939, p. 845.

3336 *Ibid.*

3337 *La Croix de la Haute-Savoie*, 12 mai 1940.

3338 *Ibid.*, 5 mai 1940.

3339 La « guerre éclair ».

front continu »³³⁴⁰. Sachant cela, il est aisé de comprendre ce foisonnement d'actes religieux au cours des semaines précédentes que ce soit au niveau national ou local. Le 19 mai, des prières publiques³³⁴¹ ont lieu à Notre-Dame de Paris, sous la présidence du chef du Gouvernement, et en présence de plusieurs de ses collaborateurs. Cette attitude paraît satisfaire quelques ecclésiastiques comme le chanoine Corbet. Ce dernier déclare : « On ne saurait que trop féliciter et remercier le gouvernement d'avoir eu cette intelligence et d'avoir voulu [...] s'associer officiellement aux prières nationales en venant à Notre-Dame »³³⁴². Ces lignes montrent le besoin d'un retour vers la religion, notamment pour le gouvernement, même si cette décision ne semble pas faire l'unanimité au sein de la population pourtant pratiquante. En même temps, il convient également de replacer ce problème de laïcité dans une évolution de la situation depuis 1938³³⁴³. Dans les premières semaines de 1939, l'épiscopat accorde son soutien à la politique du président du Conseil³³⁴⁴. Par cette manifestation, le clergé estime que le gouvernement se repend d'une politique trop laïque, mais en même temps cette participation n'est pas la poursuite du rapprochement entre l'Église et l'État opéré depuis quelques années ? À la fin mai, la situation militaire s'aggrave et Mgr de La Villerabel constatant « l'extrême gravité des circonstances, [...] demande à messieurs les curés d'organiser, au cours du mois de juin, spécialement consacré au Sacré-Cœur, des prières pour le Salut de la France »³³⁴⁵. Il souhaite également que cette fête soit célébrée « avec une ferveur toute spéciale, partout dans les paroisses où cette fête n'a pu être célébrée le jour même, vendredi 31 mai »³³⁴⁶ et implore le Cœur Sacré de Jésus de sauver la France. Le chanoine Corbet, quant à lui, avait déjà invité les fidèles à monter³³⁴⁷ « nombreux aux exercices du Triduum, à la fête du 31 mai, à la procession pour prouver leur amour à Notre

3340 J.-P. AZEMA, *De Munich...*, op. cit., p. 57.

3341 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 16 mai 1940, p. 343. Cela rejoint ce qu'écrit Jean-Pierre Azéma dans *De Munich...*, op. cit., p. 57 : « pour le bon peuple, [Reynaud] emmenait le gouvernement au grand complet entendre la grand-messe à Notre-Dame et faisait promener les reliques des saints protecteurs ; il plaçait près de lui, telle une potiche glorieuse, Philippe Pétain, qu'il nommait vice-président ».

3342 *La Croix de la Haute-Savoie*, 26 mai 1940. Nous pouvons noter la différence entre la situation présente et celle de 1914-1918. Lors de la Grande Guerre, le président Poincaré refuse d'assister à une cérémonie religieuse, s'y faisant représenter par son épouse. Lors de la Première Guerre, la laïcité de l'État est très présente. Cf. *supra*, p. 159.

3343 Jean-Marie Mayeur rappelle qu'entre 1936 et 1938, « l'évolution est sensible. "L'union se fait. La confiance renaît. Oui, nous voulons croire que l'heure du redressement national a sonné" : le cardinal message du cardinal Verdier au Poste parisien le 25 décembre 1938 traduit bien la satisfaction devant les transformations de l'esprit public ». J.-M. MAYEUR, *La question laïque...*, op. cit., p. 133.

3344 J.-M. MAYEUR, *La question laïque...*, op. cit., p. 134. L'auteur souligne que « lorsque le cardinal Verdier invite aux sacrifices qu'exige l'union parce que "l'enjeu de cette croisade est la liberté" il se situe dans un même registre que le chef du gouvernement dans ses discours ».

3345 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 30 mai 1940, p. 355.

3346 *Ibid.*

3347 Il s'agit d'une célébration à la Basilique de la Visitation qui domine la cité épiscopale.

Seigneur Jésus-Christ, Roi des Rois, Lui demander pour la France et pour toutes les nations la Foi, la paix et l'union »³³⁴⁸.

Au cours de cette période d'incertitudes face à l'issue de la guerre, les consécutions spéciales semblent être plus nombreuses. Le 30 mai, le cardinal Suhard, archevêque de Paris, consacre la France au Sacré-Cœur et au cœur de Marie³³⁴⁹. À peu près au même moment, Mgr de La Villerabel consacre son diocèse au Cœur adorable de Jésus³³⁵⁰. Dans son homélie, il déclare : « Cœur adorable de Jésus, nous voici prosternés à Vos pieds. Dans l'angoisse qui étreint nos âmes, nous venons implorer votre miséricorde. Devant les maux, qui menacent notre Patrie [...], nous crions vers Vous, Seigneur ! Seigneur, nous reconnaissons que vous êtes le sauveur des hommes et du monde. [...] Seigneur, sauvez-nous ! »³³⁵¹. Il demande également à Dieu de pardonner aux fidèles français leurs offenses. Par son matérialisme et son laïcisme, une partie du peuple français s'est éloignée de la religion et, de ce fait, a offensé Dieu. Ces termes font probablement référence à la politique républicaine tant décriée par le clergé. Il poursuit en affirmant que la « France pénitente et dévouée est à [Ses] pieds »³³⁵² et demande à ses diocésains de faire des actes de pénitence, afin que la France soit sous de meilleurs auspices. Pour terminer, il évoque le « pacte » conclu, à Reims, entre l'Église et Clovis, puis c'est la révélation faite à Marguerite-Marie, à Paray-le-Monial, qui consacrera la France au Sacré-Cœur de Jésus³³⁵³. L'évocation de ce fait est probablement destinée à rappeler la longue tradition religieuse de la Savoie, notamment à travers l'ordre de la Visitation fondée par Jeanne de Chantal (une bourguignonne) et François de Sales (un haut-savoyard). Sans doute fait-il cela pour rappeler que la France et l'Église sont liées depuis longtemps. Il paraît légitime alors que Dieu vienne en aide à cette France, injustement attaquée. Pour conclure, il déclare : « Chacun de nous promet à votre cœur adorable comprenant la grande leçon, que, pour ramener à une vie plus chrétienne, vous permettez pour notre Patrie, il s'efforcera de pratiquer plus strictement notre sainte Religion »³³⁵⁴. La « grande leçon » est bien sûr celle de la guerre, mettant à l'épreuve les Chrétiens. Ce conflit est probablement envoyé pour punir les Français de leur impiété et de leur laïcisme. Le retour vers les autels semble signifier que l'impiété n'était qu'une erreur de parcours.

3348 *La Croix de la Haute-Savoie*, 26 mai 1940.

3349 *Bulletin paroissial de Magland*, août 1940.

3350 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 6 juin 1940, p. 374-375.

3351 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 6 juin 1940, p. 374.

3352 *Ibid.*, p. 375.

3353 Symbole de l'amour humain et divin de Jésus-Christ.

3354 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 6 juin 1940, p. 374-375.

Au mois de mai, le conflit se situe dans la partie nord / nord-est de la France. Puis, assez rapidement, il se dirige vers le sud du pays et la région Rhône-Alpes. C'est la première fois depuis plusieurs décennies que le sol haut-savoyard est directement menacé par la guerre. En juin, les troupes du Reich sont prêtes à franchir le Rhône et à prendre position au sud du lac Léman. Nul ne souhaite voir le conflit toucher ses terres et sa famille. Le soir du 19 juin, alors que « l'avance rapide de l'ennemi faisait prévoir l'invasion du pays »³³⁵⁵, l'abbé Ambroise Firmin, fait le vœu « au nom du Chablais tout entier, d'élever sur une place publique de Thonon-les-Bains, une statue à saint François, [...] si le Chablais n'est pas touché par les horreurs de la guerre ». Il poursuit en promettant « de célébrer chaque année la fête du Sacré-Cœur, comme une fête chômée par les fermetures des magasins et l'assistance aux offices liturgiques si Thonon ne connaissait pas les horreurs de la guerre, c'est-à-dire l'évacuation et l'invasion. Par ce vœu, les Catholiques de Thonon entendent s'engager eux et leurs descendants à perpétuité »³³⁵⁶. Sans doute pense-t-il que l'intercession auprès d'un saint local sera plus efficace qu'auprès d'un autre. Il est également à souligner que le Chablais est particulièrement marqué par le souvenir de saint François de Sales, qui l'a rechristianisé. Force est de constater qu'une nouvelle fois, les Catholiques retrouvent une grande piété à l'approche d'événements graves. La résistance opposée aux Allemands à Fort-l'Écluse ainsi que la signature de l'armistice le 22 juin 1940 permet au diocèse d'être sauvé de l'invasion. Certains ecclésiastiques voient dans cette situation une protection salésienne. Le chanoine Corbet déclare à ce propos qu'il faut rendre « grâce à Dieu, gardant une vive reconnaissance à saint François de Sales, qu'on a beaucoup prié et qui, couvrant de sa protection sa chère ville d'Annecy et son diocèse, nous a épargné l'horreur de l'invasion étrangère »³³⁵⁷. Le 7 juillet, une cérémonie de reconnaissance a lieu à la Visitation pour celui qui a « protégé le diocèse d'Annecy contre l'invasion »³³⁵⁸.

B. De la défaite au redressement

La campagne de France débute en mai 1940, pour se terminer à peine un mois plus tard. Un certain nombre de Catholiques étaient persuadés que la France allait gagner la guerre, étant donné sa justification, sa légitimité, et le fait qu'elle défende une « cause sainte ». De nombreux textes laissent transparaître l'idée selon laquelle la France sortira victorieuse de la

3355 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, octobre 1940.

3356 *Ibid*, octobre 1940.

3357 *La Croix de la Haute-Savoie*, 30 juin 1940

3358 *Ibid.*, 14 juillet 1940.

guerre, comme en 1918. Cependant, un certain nombre de Français semble oublier que l'Allemagne de 1940 est bien différente de celle de 1914, tout comme l'enjeu même du conflit ; l'idéologie ayant une place non négligeable dans ces hostilités. Après sept mois d'une « drôle de guerre », la situation est fixée le 22 juin par la conclusion, « dans l'honneur »³³⁵⁹, d'un armistice avec l'Allemagne. Deux jours plus tard, c'est avec l'Italie³³⁶⁰. Pourtant, jusqu'au bout, on a voulu croire à la victoire de la France et de ses Alliés.

Commence alors une période de remise en cause de la politique menée depuis la fin de la Grande Guerre. C'est l'occasion pour le clergé de prouver que le respect des vertus chrétiennes n'aurait sans doute pas mené la France à cette étrange défaite. Si le procès de Riom marque officiellement la responsabilité d'un certain nombre d'hommes politiques de la III^e République, il n'en reste pas moins que pour une large part de l'opinion publique (surtout catholique), la défaite est le fruit de la politique un peu trop laxiste du Front Populaire.

Nous souhaitons exposer d'une part, les raisons proposées par le clergé pour expliquer et justifier la défaite, celles-ci ne semblent pas être spécifiques au clergé haut-savoyard. D'autre part, partant de ce constat, nous évoquerons le redressement de la France. Le clergé estime qu'il doit occuper une place non négligeable dans cette œuvre. Cela doit passer par la reconnaissance d'un certain nombre de ses enseignements qui ont été dénigrés par la politique laïque menée depuis plus d'un demi-siècle. Pour terminer, nous poursuivrons notre étude en examinant les motifs et les manifestations de l'adhésion du clergé au nouveau régime.

a. La défaite, une volonté divine ?

La guerre se révèle rapidement être un échec. La supériorité et l'organisation de l'armée allemande permettent de venir rapidement à bout de cette campagne de France³³⁶¹. Cette défaite est rapidement perçue comme un châtement divin, sorte d'avertissement du Ciel, destiné à faire prendre conscience aux Français de l'importance et de l'influence de leurs péchés, qu'ils doivent tenter de racheter. La défaite apparaît alors, pour les Catholiques, comme un choc nécessaire pour que la collectivité prenne conscience de l'importance des principes religieux. En 1914, déjà la guerre avait pu être présentée par certains prêtres comme

3359 Déclaration du maréchal Pétain, lorsqu'il demande aux soldats de cesser les combats.

3360 L'Italie entre en guerre le 10 juin 1940. À ce propos, le chanoine Corbet écrit : « Mussolini, dictateur d'Italie, a donc cru apercevoir l'agonie de notre armée [...]. Enhardi par ce spectacle, et avec tout le superbe courage que dut lui inspirer cette vision, il s'est alors empressé de dégainer son poignard et de jeter ses "chemises noires", dans ce qu'il crût être la fin de la bataille. *Lundi 10 juin – retenons cette date et cette honte – l'Italie a officiellement pris parti contre la France et l'Angleterre* ». *La Croix de la Haute-Savoie*, 16 juin 1940.

3361 Marc Bloch dans *L'Étrange défaite* évoque cette question de l'armée française qui est comme sclérosée, il évoque également les carences liées à la politique de l'entre-deux-guerres.

une volonté divine. Au travers de cette partie, nous souhaitons donner les clés de lecture proposées par le clergé pour expliquer et justifier la défaite.

En juillet 1940, l'abbé Ambroise Firmin, curé administrateur de Thonon-les-Bains, résume clairement le désarroi face à la défaite ; il ne la comprend pas, toutes les conditions avaient pourtant réunies pour obtenir la victoire de la France. Il écrit que « la cause était si juste... Notre armée si forte... Notre ligne Maginot si puissante... Notre prière si fervente... »³³⁶². Il est vrai que cette défaite surprend une partie de la population – peut-être trop naïve – même si la gabegie politique et militaire ne rassurait pas les Français. Certains prêtres, comme l'abbé Charles Longet, curé du Lyaud, vont même jusqu'à déclarer être déçus par le « Bon Dieu »³³⁶³. Ce dernier écrit dans son bulletin paroissial: « Nous voulions un miracle. Il a jugé que nous ne le méritions pas et que l'épreuve nous était préférable »³³⁶⁴. Nous retrouvons ici un schéma qui est fréquent dans cette situation de péché : la France a péché par son laïcisme, elle est châtiée par la guerre et son rachat doit se faire par la défaite, qui est imposée par Dieu. Dans cette logique, l'épreuve du conflit doit servir à reconstruire la France sur des bases solides. Cette déception face à Dieu est également présente dans la *Semaine religieuse d'Aix-en-Provence*, du 30 septembre 1940, puisque l'on peut lire : « Ce miracle que Dieu n'a pas jugé bon de nous donner, nous ne le méritions pas »³³⁶⁵. L'explication, le plus souvent proposée par les catholiques, repose sur la vague de laïcisme qui souffle sur la France depuis plus d'un demi-siècle. Pour eux, c'est ce laïcisme qui a empêché la victoire. De façon récurrente, la politique menée par le Front Populaire est mise en cause.

C'est ce laïcisme qui a empêché l'issue victorieuse de la guerre, Dieu étant offensé par cette attitude des Chrétiens français. La France est « morte de n'être plus ni UNE ni CHRETIENNE »³³⁶⁶. De façon récurrente, la politique menée depuis 1936 est également remise en cause. La présence de francs-maçons dans les hautes sphères politiques n'est pas laissée de côté, cependant ces accusations apparaissent plus tardivement (en août). Le chanoine Corbet, dans son éditorial du 7 juillet résume le sentiment du clergé face à la politique en écrivant que les Français paient « les trop ridicules illusions semées avec entrain par les farceurs de la politique qui promettaient avec emphase, “pain, paix, liberté” »³³⁶⁷. Il est intéressant de

3362 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, juillet 1940.

3363 *Bulletin paroissial du Lyaud*, juillet-août 1940.

3364 *Ibid.*

3365 Cité par CL. LANGLOIS, « Le régime de Vichy et les semaines religieuses... », *op. cit.*, p. 771.

3366 Lettre aux élèves du collège de Thônes par le chanoine Pasquier, 4 juillet 1940. Document communiqué par M. J. Golliet.

3367 *La Croix de la Haute-Savoie*, 7 juillet 1940.

souligner que la défaite est le fruit d'une politique néfaste et non pas d'un mauvais commandement militaire³³⁶⁸. L'abbé Longet, quant à lui, parle d'une colère contre ceux qui ont « trompé » la population depuis vingt ans et plus particulièrement contre ceux « dont le devoir était de rendre fort moralement et matériellement [les Français] »³³⁶⁹. La référence à la politique est évidente, notamment celle de la défense nationale, et plus spécialement celle de l'armement. Dans le contexte mouvementé des années Trente, les Français n'ont, sans doute, pas pu faire suffisamment confiance à la politique, à cause de l'instabilité gouvernementale.

Il nous semble intéressant de s'arrêter sur deux thèmes récurrents et qui tendent, pour le clergé, à expliquer les raisons de la défaite. Il s'agit de la politique d'armement française et de la démographie. Dans un article du 9 juin 1940, le chanoine Corbet évoque la question de l'armement en rappelant que, pour gagner, la France devait avoir « des munitions, des avions; des tanks, du ravitaillement, [...] du travail, de l'effort, des sacrifices, de la discipline, et [...] il ne faut plus d'indignes politiciens »³³⁷⁰.

Dans le *Clocher de Lugrin*, l'abbé Ducroz écrit que « la France pleure les fautes et les erreurs qui ont conduit à la catastrophe »³³⁷¹, ajoutant qu'elle paie « la politique du poing levé »³³⁷². Le chanoine Corbet, quant à lui, n'hésite pas à attaquer directement le Front Populaire, qui est le seul responsable de cette défaite. Sa vision s'accorde avec celle d'une grande majorité du clergé, qui conserve une certaine animosité envers la République, et plus particulièrement envers ce gouvernement de gauche³³⁷³. D'une certaine façon, il existe, pour le clergé, un lien de cause à effet entre 1936 et 1940. De plus, l'année 1936 est considérée par beaucoup comme celle de la « défaite intérieure »³³⁷⁴; c'est la première fois que le « pouvoir [est donné] à la coalition des partis révolutionnaires et laïcistes »³³⁷⁵, et « la vague de grèves avec occupation [...] effare les défenseurs de l'ordre »³³⁷⁶. Cette aversion envers 1936 est présente dans des discours jusqu'en 1941, et peut-être plus tard encore dans les esprits.

3368 Aujourd'hui, nous savons qu'il y a eu des erreurs de préparation à la guerre, mais également de commandement.

3369 *Bulletin paroissial du Lyaud*, juillet-août 1940.

3370 *La Croix de la Haute-Savoie*, 9 juin 1940. Éditorial : « On a que trop suivi les courants ».

3371 *Le Clocher de Lugrin*, n° 18, juillet 1940.

3372 Sans doute, faut-il voir ici une référence aux communistes qui manifestent en levant le poing.

3373 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain, 22 octobre 2002.

3374 Lettre pastorale de l'évêque d'Aire-Dax de 1941, citée par CL. LANGLOIS, « Le régime de Vichy et les semaines religieuses... », *op. cit.*, p. 762.

3375 B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, *op. cit.*, p. 54. C'est la première fois, en France, que des communistes soutiennent sans participation un gouvernement.

3376 *Ibid.*

Nous pouvons nous demander ce que les Catholiques reprochent au Front Populaire ? Tout d'abord, certains affligent les dirigeants d'avoir tout fait pour « désarmer le pays »³³⁷⁷. Dans ces conditions, ne pas réarmer le pays signifierait « faire le jeu de la Russie soviétique, “car le communisme, c'est la guerre” »³³⁷⁸, et les responsables français ne souhaitent pas que la France soit considérée comme telle. De plus, le Front Populaire est accusé d'avoir contribué « avec entrain [...] à démunir la défense nationale, à paralyser l'aviation, à affaiblir la France »³³⁷⁹. L'argument avancé ici semble être inexact. Jean-Pierre Azéma rappelle que « les armées françaises dispos[ent] de plus de blindés que la Wehrmacht »³³⁸⁰, et que les effectifs des deux armées sont presque identiques. Il précise cependant que l'aviation allemande est supérieure à celle de la France³³⁸¹, même si Pierre Cot, ministre de l'Air, a fait « adopter un programme de lancement d'avions de combat »³³⁸². La question du réarmement allemand est également évoquée par le chanoine Corbet, qui, dans son éditorial, du 26 mai 1940, écrit que l'Allemagne convertissait en « canons, en avions, en chars d'assaut [...] tous les milliards de dettes qu'on lui permit de ne pas payer »³³⁸³. Cela rejoint les propos de certains anciens combattants qui rappellent que l'Allemagne économise depuis vingt ans, contrairement à la France qui, elle, gaspille depuis le même temps.

Évoquant la question de l'armement, l'abbé Ambroise Firmin, mutilé de la Grande Guerre, parle d'une armée de « soixante divisions – insuffisamment pourvues de matériel par les honteuses années d'après-guerre », qui a été « disloquée, broyée par un cyclone de fer et de feu – douze *panzerdivisionen* – appuyant cent cinquante divisions d'infanterie »³³⁸⁴. Une fois de plus, la politique de l'armement est remise en cause. Parlant de l'après-guerre, veut-il montrer que la France, sûre de son armée et de ses capacités à faire la guerre, s'est endormie sur les lauriers de 1918, pensant qu'elle serait toujours capable de vaincre l'envahisseur ? Le clergé ne paraît pas remettre en doute la façon d'utiliser le matériel de guerre, préférant simplifier la situation en criant haro sur la politique de gauche du Front Populaire. La Ligne

3377 *La Croix de la Haute-Savoie*, 19 mai 1940.

3378 D. BORNE et H. DUBIEF, *La crise des années Trente...*, op. cit., p. 169.

3379 *La Croix de la Haute-Savoie*, 19 mai 1940. Le chanoine Corbet tait le programme adopté par le gouvernement le 7 septembre 1936, qui prévoyait une durée de « quatre ans pour l'armement terrestre », D. BORNE et H. DUBIEF, *La crise des années Trente...*, op. cit., p. 169.

3380 J.-P. AZEMA, *De Munich...*, op. cit., p. 70.

3381 *Ibid.* Dans un discours prononcé à la Chambre, Amédée Guy rappelle que 25 milliards de francs sont prévus pour l'armement en 1939. *Le socialiste savoyard*, 31 décembre 1938.

3382 *Ibid.*

3383 *La Croix de la Haute-Savoie*, 26 mai 1940.

3384 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, juillet 1940.

Maginot n'est que rarement évoquée dans les différents documents consultés³³⁸⁵. Si l'armement est souvent mis en cause pour expliquer la défaite, il n'en reste pas moins que les militaires ne sont pas tenus pour responsables, au contraire on parle de « vaillants combattants »³³⁸⁶. D'ailleurs avant même l'issue du conflit, le chanoine Corbet écrit que la responsabilité « incombe moins [aux généraux] qu'à la politique d'avant-guerre »³³⁸⁷. Toutefois, il reconnaît que « quelques-uns, sans doute, ont pu être fatigués ou dépassés un instant par les exigences modernes de leurs charges »³³⁸⁸. Les combattants semblent être largement respectés par une grande part des Français qui vivent encore dans l'angoisse des nouvelles de leurs chers soldats. Le chanoine Pasquier évoque la France qui, comme « une mère douloureuse, se penche sur ses enfants qui sont tombés pour avoir fait de leurs corps un rempart frémissant de chair contre le flot impitoyable de leurs chars d'acier. Elle attend, opprimée, ceux qui sont partis en d'immenses colonnes pour les camps de prisonniers de l'Allemagne. Et la place des absents, au foyer de la France, est aujourd'hui occupée par l'ennemi abhorré et déloyal. Elle souffre, notre Patrie bien-aimée, comme une mère peut seule souffrir, en voyant des intrus prendre de force la place de ses propres enfants »³³⁸⁹.

À ces problèmes liés à la politique d'armement s'ajoute celui de la démographie. Nous avons déjà souligné que cette question était intervenue dans les débats dès les lendemains mêmes de la Grande Guerre. Clemenceau évoquait alors le problème des naissances, seule clause à ne pouvoir être incluse dans le traité de paix. Il fallait alors combler les vides laissés par les trop nombreux décès. Les Catholiques n'ont cessé d'encourager les naissances. Dès le milieu des années Trente, la question de la prépondérance des populations allemandes et italiennes est largement évoquée par la presse catholique. Cette dernière faisant ressortir qu'un pays ayant un taux de mortalité supérieur à celui de la natalité était un pays vieillissant et donc peu combattant dans le cas d'un conflit. Des recherches ont cependant montré que les deux armées semblaient avoir des effectifs proches³³⁹⁰. Cependant, le clergé – comme les Catholiques – se satisfait de cette raison pour justifier la défaite. C'est ce qu'exprime le chanoine Cuttaz, dans *Le combattant savoyard*, en déclarant que lorsqu'il y a cinq naissances en France, il y en a dix fois plus en Allemagne. Il va même jusqu'à affirmer que « des femmes assassinent leurs

3385 L'abbé Firmin Ambroise parle de « notre ligne Maginot si puissante », in *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, juillet 1940.

3386 *La Croix de la Haute-Savoie*, 30 juin 1940.

3387 *Ibid.*, 9 juin 1940.

3388 *Ibid.*

3389 Lettre aux élèves du collège de Thônes par le chanoine Pasquier, 4 juillet 1940. Document communiqué par M. J. Golliet.

3390 J.-P. AZEMA, *De Munich ...*, op. cit., p. 70.

enfants », et il estime à trois cent mille le nombre d'avortements³³⁹¹. Le clergé trouve sans doute ici un moyen de réaffirmer et de prouver que la société a été déchristianisée par la politique menée en France depuis plus d'un demi-siècle. Cette question de la démographie a été également évoquée par le chanoine Corbet dès avant la défaite. En avril 1940, il rappelait qu'en Italie et en Allemagne, il y avait des « milliers et des milliers de naissances de plus qu'en France »³³⁹².

Le clergé, dans sa majorité, comme une large part des fidèles, reproche la politique sociale menée par le Front Populaire. Alors que l'Église prône le travail, le sacrifice, l'ordre..., la politique de 1936 favorise les loisirs et les congés. L'abbé Ducroz rappelle, qu'après avoir semé la division, la haine, les contemporains récoltent « la honte et l'esclavage »³³⁹³, mais surtout qu'ils « payent leurs fautes d'avant-guerre »³³⁹⁴. Les avantages sociaux obtenus en 1936 concernent principalement le milieu ouvrier, et de ce fait plutôt le milieu urbain. Les ruraux, respectueux de l'ordre établi, comprennent sans doute mal ces avantages qui pour eux n'en sont pas³³⁹⁵ ; la semaine de quarante heures ne pouvant guère s'appliquer au monde paysan. De plus les paysans adeptes de l'ordre n'ont guère apprécié les manifestations du printemps 1936 ; avis d'ailleurs partagé par une large part du clergé.

La phrase du maréchal Pétain consistant à dire que « l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice »³³⁹⁶ semble résumer la pensée d'une grande partie du clergé. En juillet 1940, le chanoine Corbet écrit d'ailleurs : « Nous payons une idéologie de paresse, de jouissance matérialiste et d'étatisme à outrances ; nous payons une honteuse mentalité de mendiants déguisés, dans laquelle, sous couleur de faire tout donner à l'État, on attendait tout de lui, de la collectivité, des autres, sans contrepartie de mérites, de vertus, d'effort, ni de travail »³³⁹⁷. Le clergé, majoritairement d'origine rurale, semble mal accepter ce concept de congés payés. Cette situation est peut-être différente là où les prêtres sont au contact des ouvriers (Chedde, Ugine, Cran). Dans le discours qu'il adresse à ses élèves à l'occasion des vacances, le chanoine Pasquier, supérieur du collège de Thônes, déclare que les récents événements leur offrent un cadre austère pour les vacances. Il souligne que les parents et les

3391 *Le combattant savoyard*, juillet 1940. Article « Agir » par le chanoine Cuttaz.

3392 *La Croix de la Haute-Savoie*, 30 avril 1940. Notons que le chanoine Corbet parle de l'Italie, alliée de l'Allemagne.

3393 *Le Clocher de Lugrin*, n° 18, juillet 1940.

3394 *Ibid.*

3395 Les congés payés et la semaine des quarante heures ne peuvent s'appliquer à leur mode de vie et de travail.

3396 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, juillet 1940.

3397 *La Croix de la Haute-Savoie*, 7 juillet 1940. Un texte développant des idées similaires est publié dans le numéro du 7 janvier 1940.

professeurs se reprochent « secrètement d'avoir peut-être trop entretenu » une atmosphère de facilité « au détriment d'une vie dure et difficile qui, eût mieux préparé les vertus solides, dont demain la France et l'Église de France auront un si grand besoin »³³⁹⁸. Il poursuit en déclarant que c'est leur devoir « de Français [d'] accepter les conditions que les événements viennent de créer. Tenter de [s'] y soustraire, ou d'en atténuer la dureté serait ne pas avoir compris la portée de la rude leçon que le maréchal Pétain a dégagée de notre défaite. [... Ils sont] la génération qui doit reconstruire, et [ils n'ont] pas le choix entre plusieurs moyens. Il n'y en a qu'un : le SACRIFICE »³³⁹⁹. C'est pour lui comme pour les parents des élèves « un devoir » de leur dire qu'ils doivent inscrire ce mot de sacrifice « au programme de [leurs] vacances »³⁴⁰⁰. Les collégiens de Thônes sont donc invités à participer au relèvement de la France par le sacrifice, qui s'applique à tous les domaines de leur vie et ils devront le faire « de grand cœur [et] largement accepté, courageusement réalisé »³⁴⁰¹.

Si la politique est l'une des raisons avancées par le clergé pour expliquer la défaite, il n'en reste pas moins que les Catholiques justifient ce châtement divin par la déchristianisation de la société. La défaite est l'occasion de rappeler que, depuis plus d'un quart de siècle, la politique avait « déchristianisé la France et tué sa foi »³⁴⁰². Le débat sur l'école libre semble refaire surface. Nous avons vu précédemment que le diocèse ne comptait pas beaucoup d'écoles libres, même si depuis le début du siècle, leur nombre a été en augmentant de manière toujours régulière mais de façon peu nombreuse. Le clergé rappelle une nouvelle fois les dangers d'une école sans Dieu qui peut se transformer, selon lui, en une école sans Nation. Le chanoine Corbet estime, quant à lui, qu'on « a tué la morale et les traditions »³⁴⁰³, ajoutant que les Français paient une politique « contre la famille, contre la religion, contre la morale... »³⁴⁰⁴. Il est à souligner qu'aucun complot maçonnique n'est évoqué avant la défaite. La Franc-maçonnerie n'est citée qu'après l'issue du conflit connue.

Une fois la défaite passée, se pose la question des responsabilités. Pour le clergé, comme pour une large part des Catholiques, il s'agit de la politique et du laïcisme, puisqu'il s'agit là des mensonges qui ont fait tant de mal au pays³⁴⁰⁵. L'abbé Ducroz rappelle qu'il faut empêcher

3398 Lettre aux élèves du collège de Thônes par le chanoine Pasquier, 4 juillet 1940. Document communiqué par M. J. Golliet.

3399 *Ibid.*

3400 *Ibid.*

3401 *Ibid.*

3402 *La Croix de la Haute-Savoie*, 7 juillet 1940.

3403 *Ibid.*

3404 *Ibid.*

3405 Pétain dans un de ses discours déclare : « Ces mensonges qui nous ont fait tant de mal ».

les responsables de vivre « bien tranquilles en contemplant les ruines qui sont leur œuvre »³⁴⁰⁶. Ne faisant aucune confiance aux dirigeants d'avant-guerre, il pense qu'ils « s'appliqueront à détourner les responsabilités et se défendront, en accusant. On veillera à ne pas les laisser faire. On a chacun son dû et tant pis pour qui sera trop chargé »³⁴⁰⁷. Cela rejoint d'une certaine façon les propos tenus par le général Weygand, qui s'adressant à Paul Reynaud, déclare : « Vous cherchez, vous et le président de la République, un transfert de responsabilité. Le gouvernement a pris la responsabilité de la guerre, à lui de prendre la responsabilité de l'armistice »³⁴⁰⁸. Le procès de Riom permet, d'une certaine façon, de trouver des coupables.

Avant toute chose, la France doit s'habituer à la situation du vaincu. Des messes sont organisées pour ceux qui sont tombés au front, comme celle qui est célébrée le 3 juillet à la cathédrale d'Annecy. Ces cérémonies sont empreintes d'une émotion toute particulière ; l'orateur y déclare que les « vaincus d'aujourd'hui, ce sont les jeunes, que, depuis vingt ans surtout [leur] génération [celle des anciens combattants] n'a pas su former et préparer à sa mission »³⁴⁰⁹. Le clergé déplore un mort au front, l'abbé Combet. Ce dernier, vicaire à Boège, est tué le 14 juin 1940 à Maizières-la-Grande-Paroisse, et c'est par un décret du 24 octobre 1940, qu'il est fait chevalier de la Légion d'Honneur³⁴¹⁰. Trois Missionnaires de Saint-François-de-Sales et un frère des Écoles Chrétiennes³⁴¹¹ tombent également au champ d'honneur. À cela s'ajoute vingt-cinq prêtres qui sont faits prisonniers.

À la question, la défaite est-elle le fruit de la volonté divine, nous pouvons répondre que le clergé de 1940 la conçoit comme telle. Un complexe de culpabilité naît chez les Français à ce moment. La France doit se racheter et payer ses péchés. L'idée de pénitence est présente dans les missions ou dans les prédications tout au long du conflit³⁴¹². Cette perception de la défaite n'est pas propre au clergé haut-savoyard. Bernard Comte rappelle que la défaite entre dans le « schéma familial péché / châtiment / rachat dans la souffrance »³⁴¹³. Le laïcisme est considéré comme le principal péché, puisqu'il a évincé la religion de la vie publique française

3406 *Le Clocher de Lugrin*, juillet 1940.

3407 *Ibid.*

3408 J.-P. AZEMA, *De Munich...*, op. cit., p. 66-67.

3409 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 11 juillet 1940, p. 441.

3410 *Ibid.*, n° 46, 20 novembre 1940, p. 845.

3411 *La Croix de la Haute-Savoie*, 19 janvier 1941. Les missionnaires sont : le Révérend Père Voisin, Frère J. Thabuis, tous deux au 9^e zouave, et Frère F. Dufresne du 9^e cuirassiers. Le frère des Écoles chrétiennes est le frère Gaidon.

3412 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain. L'idée de pénitence est aussi présente dans l'interdiction des bals. Les Français ne peuvent pas s'amuser, alors que près d'un million et demi de leurs compatriotes souffrent en Allemagne.

3413 B. COMTE, *L'honneur...*, op.cit, p. 68.

depuis plus d'un demi-siècle. Dans cette optique, la guerre, mais surtout la défaite, constitue donc le châtement. Le rachat se fait alors par l'occupation d'une partie du territoire français et passe également par l'arrivée du maréchal Pétain. D'aucuns considèrent la défaite comme providentielle. Les discours du Maréchal reprennent d'ailleurs un certain nombre d'idées émises par le clergé. Partant de ce constat, nous pouvons nous interroger sur l'accueil fait à la Révolution Nationale par le clergé. Nous allons tenter de montrer son attitude face à cette volonté de redressement de la France, mais aussi évoquer les raisons qui permettent au maréchal Pétain de s'attirer autant de sympathie de la part du monde catholique.

b. Le redressement de la France est-il possible ?

Le clergé ne voit-il pas dans la défaite l'occasion de bâtir une France nouvelle, dans laquelle les valeurs chrétiennes retrouveraient leur place d'antan ? Évoquant cette possible renaissance, l'abbé Longet souligne que « la France paraît morte, mais ce n'est que pour renaître plus belle »³⁴¹⁴. Si un certain nombre de catholiques constatent avec plaisir l'arrivée du maréchal Pétain, il n'en reste pas moins que tous ne sont pas en accord complet avec le chef du nouvel État. Étienne Fouilloux remarque qu'après la défaite, « la majeure partie du clergé joue à fond la convergence morale et spirituelle »³⁴¹⁵. Dans le diocèse, ce constat est visible au travers des textes publiés par les journaux catholiques. Cette volonté de redressement de la France semble perdurer au moins jusqu'en 1942.

En juin 1940, alors que les Allemands sont entrés dans Paris, un homme est nommé à la Présidence du Conseil. S'il est nouveau sur le plan politique, il n'est pas un inconnu pour autant, puisque Philippe Pétain est considéré par une majorité d'anciens combattants comme le « Héros de Verdun ». Un certain nombre de personnes, parmi lesquelles de nombreux catholiques, perçoivent cette nomination comme quasi providentielle. Encore auréolé de la gloire de Verdun, il arrive à un moment délicat pour l'histoire de France. C'est ce qu'exprime l'abbé Rochon, supérieur du petit séminaire, en novembre 1940, lorsqu'il déclare : « Nous restions éperdus d'affolement, accablés par le mauvais destin, prêts à nous laisser choir dans la honte et le désespoir, quand le vaillant Maréchal, debout dans la tempête, nous cria : rassemblement devant nos Grands Morts ! »³⁴¹⁶. Le redressement de la France est nécessaire afin que la victoire de 1918 ne reste pas un « vêtement de parade sur un corps malade »³⁴¹⁷.

3414 *Bulletin paroissial du Lyaud*, n° 31, juillet-août 1940.

3415 E. FOUILLOUX, *Les chrétiens...*, op. cit., p. 129.

3416 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 20 novembre 1940, p. 852.

3417 *Ibid.*, n° 28, 11 juillet 1940, p. 441.

En février 1941, l'abbé Birraux, archiprêtre de Samoëns, estime que « la France revivra parce que la Providence lui a ménagé un homme qui l'a ramené à ses origines, à ses traditions »³⁴¹⁸. L'idée selon laquelle l'arrivée du Maréchal est providentielle, semble perdurer dans les esprits des Savoyards jusqu'après 1942. Mgr Cesbron évoque même cette idée jusqu'en 1943. Dans sa lettre pastorale de 1943, il rappelle que « tout craquait, tout était gisant à terre [...]. Tout d'un coup, un homme se dressa ; et paisible dans l'ouragan, s'éleva une voix »³⁴¹⁹. Le chanoine Corbet estime quant à lui qu'il est « providentiel que dans la détresse insoupçonnée où se trouvait le pays, on ait fait appel au sublime dévouement du Maréchal Pétain »³⁴²⁰.

Le prestige du militaire et l'âge semblent être les deux références qui priment pour évoquer le Maréchal. La presse parle, en effet, de « vieux chef de guerre »³⁴²¹, de « grand Maréchal de Verdun »³⁴²², de « vaillant Maréchal »³⁴²³ ou encore d'« illustre vieillard »³⁴²⁴. Un certain nombre de personnes le remercient d'avoir signé l'armistice, et ainsi épargné des vies. Toutefois, l'armistice ne semble pas avoir été accepté par tous. Tel est le cas de l'abbé Camille Folliet qui fait partie de la minorité déçue par l'armistice. Il s'interroge sur le devenir de cette « horrible paix des barbares et des charognards »³⁴²⁵. Pour une partie de la population, l'armistice est le moyen d'empêcher des morts toujours trop nombreuses. Pour les départements savoyards, c'est aussi la non-invasion de la zone Sud, et pour de nombreux Savoyards, c'est l'assurance de rester à la France. En effet, des foules fascistes crient « Savoia », revendiquant un retour à l'Italie des terres annexées en 1860³⁴²⁶. Le clergé, comme un bon nombre de fidèles, se réjouit des critiques faites à l'encontre du régime républicain. Le choc de la défaite ne doit pas non plus être négligé dans cette perception des événements.

Nombreux sont les prêtres, encore en activité, à être d'anciens de 1914-1918. Comme leurs homologues laïcs, ils conservent une admiration pour les officiers qui les ont menés à la Victoire. Les Poilus témoignent donc une grande confiance à Pétain, dernier des maréchaux

3418 *Bulletin Paroissial de Samoëns*, février 1941.

3419 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 4 mars 1943, p. 114.

3420 *La Croix de la Haute-Savoie*, 30 juin 1940.

3421 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 11 juillet 1940, p. 441.

3422 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, juillet 1940.

3423 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 20 novembre 1940, p. 852.

3424 *Bulletin paroissial du Lyaud*, juillet-août 1940.

3425 Cité par J. DUQUESNE, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 386.

3426 Sur cette question voir P. GUICHONNET, « Mussolini voulait-il reprendre la Savoie à la France ? », *Mémoires et Documents publiés par l'académie Chablaisienne*, t. 67, 1994, p. 3-79. Paul Isoard rappelle que « la Savoie située "au-delà des crêtes alpines" n'['] intéressait plus » Mussolini. P. Isoard, « Le 11 novembre 1942 », *Cahiers de la Méditerranée (en ligne)*, vol. 62, 2001. Mis en ligne le 15 février 2001. URL : <http://cdlm.revues.org/index57.html>.

de la Grande Guerre. Il semble d'ailleurs que son âge soit presque un atout, puisque d'aucuns le considèrent alors comme le Sage, celui qui a l'expérience. Cette conception semble particulièrement bien convenir aux ruraux qui sont attachés aux traditions. Le clergé, quant à lui, semble apprécier Pétain qui semble être loin de la « démagogie électoraliste »³⁴²⁷. Sa tâche est de restaurer la France en construisant des bases solides pour une vie future meilleure. Les catholiques sont séduits par le programme de la Révolution Nationale qui reprend un certain nombre de valeurs prônées par l'Église.

En 1940, André Montagard et Charles Courtioux³⁴²⁸ composent le célèbre « Maréchal, nous voilà, Devant toi, le sauveur de la France... ». Ce chant reflète l'état d'esprit de nombreux Français en 1940, c'est l'idée du sauveur qui transparaît dans les paroles. L'un des couplets rappelle même que « Pétain, c'est la France, [et] la France c'est Pétain ». Cette idée du sauveur est reprise par le monde catholique qui n'hésite pas à faire le parallèle entre l'image de Jésus le Messie, sauveur de l'Humanité, et celle de Pétain, sauveur de la France³⁴²⁹. Malgré le fait que le Maréchal ne soit pas un fervent catholique, comme pouvait l'être Foch, il n'en reste pas moins qu'il a reçu une éducation de qualité chez les dominicains³⁴³⁰ et qu'il représente un appui pour le clergé.

Une majorité de catholiques savoyards apprécie le Maréchal, même si certains prêtres s'opposent rapidement à lui. Tel est le cas de l'abbé Bastard-Bogain, curé de Taninges, qui estime que le Maréchal est « un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, complètement gaga »³⁴³¹, que l'on « traîne devant un micro », dès qu'il a « cinq à dix minutes de lucidité [...] pour lui faire lire un papier ». Ce prêtre aurait également déclaré : « Qu'est-ce qu'ils ont tous à se mettre à plat ventre devant Pétain, les Baudrillart, Gerlier... »³⁴³². Cette attitude semble toutefois être isolée, du moins au début de la période.

La politique de la Révolution Nationale présente un programme qui reprend un « langage courant de l'Église »³⁴³³, ce qui lui permet d'obtenir un certain soutien de la part du clergé. Pétain souhaite se servir de cette force qu'il admire dans son organisation³⁴³⁴, et sa hiérarchie, et où il retrouve l'ordre, l'obéissance, le sens des valeurs et des traditions. Dès les premiers

3427 B. COMTE, *L'honneur...*, op. cit., p. 65.

3428 J.-P. AZEMA, *De Munich...*, op. cit., p. 78.

3429 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain.

3430 J. DUQUESNE, *Les catholiques...*, op. cit., p. 18.

3431 ADA. Rapports sur les incidents causés à Taninges, par l'attitude de Mr le Curé Bastard-Bogain, à l'égard de la légion.

3432 *Ibid.*

3433 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 4 mars 1943, p. 114.

3434 J. DUQUESNE, *Les catholiques...*, op. cit., p. 19.

mois du nouveau régime, nombreux sont les textes épiscopaux à montrer une certaine adhésion au Maréchal. Le nouvel archevêque d'Aix-en-Provence, Mgr Florent de La Villerabel, n'hésite pas à définir le rôle que le prêtre devra tenir dans l'œuvre de restauration de la France. À la fin août 1940, il déclare qu'« en présence des ruines actuelles de la Patrie, pour contribuer au redressement national, la place du prêtre est au premier rang ; car sans le redressement moral et religieux tous les efforts dans l'ordre matériel et économique seront vains »³⁴³⁵.

Aucune lettre pastorale de l'été 1940 ne traite de la question de l'avènement d'un nouveau régime. Le diocèse est alors dirigé par Mgr Pernoud, vicaire capitulaire, qui ne fait aucune mention de la situation. Rappelons que Mgr du Bois de La Villerabel est nommé sur le siège archiépiscopal d'Aix-en-Provence en mai 1940. Il avait été préconisé pour le siège archiépiscopal de Rennes, mais le gouvernement avait refusé de mettre un breton à la tête de l'archevêché rennais, par crainte d'une « rébellion bretonne ». Mgr Roques étant nommé à Rennes, c'est Mgr de La Villerabel qui devient métropolitain d'Aix-en-Provence. Ses prises de position au cours de la guerre lui vaudront de faire partie de ces quelques « prélats rejetés par leur peuple »³⁴³⁶, et qui doivent quitter leurs fonctions.

C'est en septembre 1940 que Mgr Cesbron est nommé évêque d'Annecy. Ce dernier est né à Vezins en 1887. Il est le fils d'une famille de six enfants, dont trois meurent au front entre 1914 et 1918. Il est ordonné le 29 juin 1910, et est licencié ès lettres de l'école des Hautes-Études de Saint-Aubin. Il effectue l'ensemble de sa carrière sacerdotale dans l'enseignement. D'abord professeur de philosophie, au petit séminaire de Beaupréau, il en devient supérieur après 1918. C'est le 30 septembre 1940 qu'il est nommé évêque d'Annecy. Il est sacré à Angers un mois plus tard, et intronisé le 20 décembre. Sa devise est *Luce Maria, labor et caritas*³⁴³⁷ et ce sont là des thèmes largement présents dans son épiscopat³⁴³⁸. Il est prudent³⁴³⁹, et presque à l'image des évêques d'ancien régime³⁴⁴⁰, un « grand seigneur ». C'est un « homme de devoir, de discipline et ferme sur les principes »³⁴⁴¹ pour qui l'obéissance est d'une grande importance³⁴⁴². Comme beaucoup de ses confrères Mgr Cesbron, tout en restant prudent, semble plutôt satisfait de la politique du Maréchal.

3435 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 7 septembre 1940, p.

3436 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine...*, op. cit., t. 3, p. 115.

3437 « Sous la lumière de Marie, travail et charité ».

3438 Faut-il voir dans le choix de sa devise une allusion à la politique de Vichy ?

3439 Nous serions tenté de dire même presque méfiant.

3440 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain.

3441 C. SORREL, notice pour LE MOIGNE (Frédéric), DAUZET (Dominique-Marie), *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*, (à paraître, éditions du Cerf).

3442 Entretien avec l'abbé M. Birraux.

Définissons dès à présent les termes de « maréchaliste » et de « pétainiste » que nous aurons à utiliser ultérieurement. Le maréchaliste est celui qui adhère à la personne du Maréchal alors que le pétainiste est celui qui adhère au programme de la Révolution Nationale. En juillet 1941, le chanoine Corbet définit la Révolution Nationale comme « la volonté de renaître, [marquant] la résolution ardente de rassembler tous les éléments du passé et du présent, qui sont sains et de bonne volonté pour refaire un État fort »³⁴⁴³.

Suivant Étienne Fouilloux, nous pouvons dire que les prêtres les plus maréchalistes sont ceux qui ont été marqués par les deux ruptures majeures du siècle : la Séparation des Églises et de l'État et l'expérience des tranchées³⁴⁴⁴. Il semble que les jeunes prêtres, comme les vicaires, soient moins concernés par ce dédain de la République. Sans doute, parce qu'ils n'ont pas subi les événements de la Séparation et de la guerre, mais également parce qu'ils s'intéressent d'une certaine façon à la politique. Ces personnes n'ont pas connu le régime concordataire et ont toujours été indépendantes vis-à-vis de la politique. Voilà qui rejoint les propos du chanoine Menuz, alors jeune séminariste. Pour lui, la « jeune génération a épousé les idéaux politiques de la Démocratie chrétienne, représentée par les Démocrates populaires, [...] et [cette génération] est jalouse de son indépendance vis-à-vis du pouvoir public »³⁴⁴⁵. Ceux qui sont favorables aux démocrates-chrétiens prennent un certain recul par rapport aux événements, et ce sont eux qui, pour certains, opteront pour aider la Résistance. Pour ceux qui ont connu le régime concordataire, il apparaît qu'ils espèrent un retour à la situation d'avant 1905.

Le 10 juillet, l'État Français succède à la III^e République. Obtenant les pleins pouvoirs, le maréchal Pétain propose un programme d'une « admirable simplicité: Travail, Famille, Patrie »³⁴⁴⁶. Rapidement, une nouvelle constitution est rédigée, ce qui semble être particulièrement bien accueilli par le clergé. Le chanoine Corbet exulte en écrivant : « Honneur à Pétain qui songe à cette première œuvre de salut »³⁴⁴⁷, et à affirmer qu'il n'est pas trop tôt pour que la France ait une constitution car, selon lui, elle n'en avait pas. Le chanoine Bublens estime, quant à lui, que la dotation d'une constitution n'est pas suffisante³⁴⁴⁸, espérant que les actions seront plus fortes que les mots. La nouvelle devise qui se base sur un triptyque

3443 *La Croix de la Haute-Savoie*, 13 juillet 1941.

3444 E. FOUILLOUX, *Les chrétiens français...*, op. cit., p. 122.

3445 L. MENUZ, *Souvenirs d'un curé dans ses relations avec les pouvoirs publics en régime français de Séparation*, 1975. Document communiqué par l'auteur.

3446 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, septembre 1940.

3447 *La Croix de la Haute-Savoie*, 7 juillet 1940.

3448 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, septembre 1940.

rappelant la France paysanne et catholique semble réunir « les trois conditions dont la réalisation fait les nations fortes et prospères »³⁴⁴⁹.

Grâce à un concours de circonstances favorables, le nouveau régime se crée des sympathies au sein du monde catholique, en permettant le retour en France des Chartreux³⁴⁵⁰. Le 9 juin, Georges Mandel³⁴⁵¹ régularise la situation des Chartreux, et, le 21 juin, trois chartreux reviennent au monastère. Même si le retour se fait avant l'instauration du régime de Vichy, il n'en reste pas moins que c'est le nouveau régime qui légalise la situation. L'interdiction des sociétés secrètes semble bien perçue par les catholiques pour qui « l'anticléricalisme, la déchristianisation, les lois à faire voter et tous les slogans à bourrage de crâne se mijotaient là »³⁴⁵². En septembre 1940, le chanoine Corbet définit la franc-maçonnerie comme un « phylloxéra social »³⁴⁵³. Un mois plus tôt, il rappelait les méfaits causés par les « *fiches* maçonniques » qui avaient « introduit des mœurs qui devaient faire tant de mal à l'armée, à l'administration et au pays tout entier »³⁴⁵⁴. C'est par une ironie que le chanoine Corbet termine son éditorial rappelant que c'est à « visage découvert qu'il faudra vivre »³⁴⁵⁵.

Le droit d'enseigner est officiellement rendu aux congrégations par la loi du 3 septembre 1940. Cette dernière abroge la loi du 7 juillet 1901 et l'article 14 de celle du 1^{er} juillet 1901. Il leur est également à nouveau permis de porter les habits religieux. C'est une nouvelle occasion pour le chanoine Corbet de louer les mérites du nouveau régime qui met fin à « une odieuse loi d'exception et de sectarisme maçonnique »³⁴⁵⁶, ajoutant « Honneur au gouvernement courageux qui poursuit le redressement nécessaire »³⁴⁵⁷.

Les catholiques, dans leur majorité, acceptent ces différentes mesures, mais nous pouvons nous demander quelle est l'attitude du clergé face au nouveau régime.

c. Le clergé adhère-t-il au nouveau régime ?

Comme le soulignent Yves-Marie Hilaire et Gérard Cholvy, le clergé adhère au nouveau régime en trois temps, c'est-à-dire « la reconnaissance du pouvoir établi en juin-juillet 1940,

3449 *Bulletin paroissial de Thonon-les-Bains*, décembre 1944.

3450 Ces derniers avaient été expulsés en 1903 en présence de plus cinq mille soldats. C. SORREL, *La République...*, *op. cit.*, p. 128.

3451 J. DUQUESNE, *Les catholiques...*, *op.cit.*, p 42.

3452 *La Croix de la Haute-Savoie*, 11 août 1940.

3453 *Ibid.*, 15 septembre 1940.

3454 *Ibid.*, 11 août 1940.

3455 Il y a ici une référence à la cérémonie d'initiation, où l'initié a les yeux bandés. Les réunions sont également organisées de façon secrète.

3456 *La Croix de la Haute-Savoie*, 8 septembre 1940.

3457 *Ibid.*

l'adhésion à la Révolution Nationale d'août à octobre, le culte du Maréchal [...] en novembre »³⁴⁵⁸. Le clergé haut-savoyard ne fait pas figure d'exception et son attitude paraît être semblable à celle adoptée dans de nombreux diocèses de la zone sud, où le clergé « n'a pas ménagé son soutien [ni] au Maréchal ni à la Révolution Nationale »³⁴⁵⁹. Ce comportement s'explique par le fait qu'il n'y a rien « pour oblitérer l'autorité directe de Vichy »³⁴⁶⁰. De plus, le régime de Vichy accepte la présence d'un nonce apostolique, ce qui n'est pas sans susciter une certaine satisfaction chez une majorité de catholiques³⁴⁶¹. Le fait que le Maréchal s'entoure « d'hommes jeunes et énergiques, sans aucune compromission avec le régime qui vient de mourir »³⁴⁶² semble également satisfaire. La Haute-Savoie, qui a opéré son renversement à droite pendant l'entre-deux-guerres, adhère massivement au nouveau régime, probablement aussi par réaction sentimentale au chef³⁴⁶³.

Le 14 Juillet devient une journée de deuil national, et un certain nombre de cérémonies sont organisées pour rendre hommage aux combattants tombés au champ d'honneur. C'est l'occasion pour certains prêtres, de montrer leur enthousiasme envers le programme de redressement du pays. Tel est le cas de l'abbé Jean Sallaz, curé de Chilly, qui évoque « la belle figure d'un soldat mort pour le pays » et qui insiste sur « l'éducation morale et religieuse pour refaire la France »³⁴⁶⁴. Devant le monument aux Morts, il fait réciter un « *De Profundis* pour les morts et une prière pour le relèvement de la France »³⁴⁶⁵, et demande aux plus jeunes de « servir la France et de développer »³⁴⁶⁶ son relèvement. Il ne faut pas oublier que l'obéissance est une des vertus primordiales pour l'Église de 1940, c'est pourquoi les prêtres, comme les catholiques, adhèrent au nouveau régime, car il « faut reconnaître comme légitime toute autorité »³⁴⁶⁷. Cette idée d'obéissance semble perdurer pendant un certain temps, puisqu'en juin 1941, le chanoine Corbet rappelle que « la sagesse commande de suivre [le Maréchal] *parce qu'il est le chef, l'autorité* »³⁴⁶⁸. L'éditorialiste ajoute que « le devoir n'en

3458 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 3, p. 74.

3459 E. FOUILLOUX, *Les chrétiens français...*, op. cit., p. 121.

3460 *Ibid.*, p. 122.

3461 La République avait également accepté la présence d'un Nonce à Paris au début des années Vingt. Cf. *supra*, p. 238.

3462 *Bulletin paroissial du Lyaud*, n° 31, juillet-août 1940. L'abbé Longet semble cependant oublié que Pierre Laval, vice-président du Conseil, a occupé des fonctions sous la III^e République.

3463 P. GOLLIET, *Monument aux Glières*, Cahiers des Amis du Val de Thônes n° 1, Thônes, Imp. Jacquet, 1994, 176 p., p. 11.

3464 ADHS, 15 W 40.

3465 *Ibid.*

3466 *Ibid.*

3467 *Bulletin Paroissial de Thonon-les-Bains*, décembre 1940.

3468 *La Croix de la Haute-Savoie*, 8 juin 1941.

est donc que plus clair : servir le Maréchal Pétain, suivre le Chef [...] qui oserait [...] disputer [...] le vainqueur de Verdun ? »³⁴⁶⁹. En février 1941, le chanoine Bublens demandait à ses paroissiens de suivre le « chef aveuglement »³⁴⁷⁰, ce qui constitue pour lui un devoir. Le curé de Cluses, l'abbé Chevallier, pense également que l'Église doit travailler au redressement de la France. Dans un émouvant sermon, il résume « l'œuvre et l'influence de l'Église dans le cadre de la Révolution Nationale »³⁴⁷¹. Sans doute nombreux sont ceux à souhaiter « ardemment l'union de tous et la volonté de travail pour le relèvement de la patrie »³⁴⁷².

La réhabilitation du monde paysan est également un élément qui semble parfaitement satisfaire le clergé, en particulier celui de la zone sud, qui voit dans cette attitude « le chemin du retour à la foi »³⁴⁷³. Ce retour aux valeurs traditionnelles lui permet de réaffirmer ses propres valeurs sur la cellule familiale, notamment par l'encouragement des familles nombreuses. Cette question a été largement évoquée par les associations catholiques, surtout depuis 1918. Dans un éditorial de juin 1941, le chanoine Corbet rappelle qu'il faut « hautement approuver une législation favorisant la famille et surtout la famille nombreuse »³⁴⁷⁴. Les Catholiques sont également satisfaits de constater que le travail retrouve sa place parmi les valeurs de la société. C'est pour cette raison que tous pensent qu'il faut remettre la France au travail, car c'est une « loi naturelle [...] donnée par Dieu à l'homme »³⁴⁷⁵. Il semble d'ailleurs que ce thème du travail apparaisse fréquemment dans les lettres épiscopales, ou dans les éditoriaux des bulletins paroissiaux. Rappelons d'ailleurs qu'il est l'un des thèmes de la devise épiscopale. Faut-il voir dans ce choix une simple coïncidence ou est-ce un moyen pour l'évêque de montrer son attachement au redressement national ?

L'État Français remet à l'honneur l'enseignement libre, ce qui n'est pas sans satisfaire Mgr Cesbron, qui a passé la majeure partie de sa carrière comme professeur dans les séminaires. Il s'attache particulièrement au développement des écoles libres, considérant qu'un desservant sans école libre est un « pauvre curé »³⁴⁷⁶. Dans la lettre pastorale qu'il publie à l'occasion de son arrivée dans le diocèse, il demande à tous les travailleurs manuels, comme aux travailleurs intellectuels, de travailler « dans l'obéissance aux autorités

3469 *Ibid.*

3470 *Bulletin paroissial de Thonon-les-Bains*, février 1941.

3471 *Le Légionnaire de la Haute-Savoie*, décembre 1941.

3472 *Ibid.*

3473 CL. LANGLOIS, « Le régime de Vichy et les semaines religieuses... », *op. cit.*, p. 760.

3474 *La Croix de la Haute-Savoie*, 22 juin 1941.

3475 *Ibid.*

3476 Entretien avec l'abbé M. Birraux.

établies »³⁴⁷⁷, ajoutant qu'ils « doivent [avoir] le courage d'obéir »³⁴⁷⁸. Ses lettres pastorales s'inscrivent, d'une certaine façon, dans l'idée de la Révolution Nationale. Il rejoint les autres évêques de la zone Sud. Claude Langlois souligne à ce propos, qu'en 1941, sur dix-huit lettres pastorales de Carême, seules trois ont un « thème strictement religieux »³⁴⁷⁹. Dans celle de 1941, il insiste sur la formation de la jeunesse, qu'il est urgent de reprendre en main. L'évêque est heureux de constater que « l'État Français se préoccupe [...] de donner aux enfants de France ce patrimoine spirituel dont on les avait dépouillés, depuis plusieurs années »³⁴⁸⁰. Dans une lettre personnelle, qu'il adresse au général Cartier, maire d'Annecy, Mgr Cesbron manifeste son enthousiasme envers les mesures prises par l'État afin de ramener le pays dans le droit chemin. Il est heureux d'adresser ses félicitations à celui qui se « montre soucieux de la bonne tenue de sa commune, comme le fait en ce moment, dans le pays, l'autorité suprême »³⁴⁸¹. Il rappelle que « le Chef de l'État veut remplacer en France la vie trop facile, qui nous a perdu, par l'effort et le travail – et vous ici, vous vous appliquez à supprimer tout ce qui entraînerait la population à faire passer des plaisirs malsains avant le devoir »³⁴⁸².

Le clergé semble approuver le nouveau régime ; toutefois, il ne paraît pas vouloir l'utiliser pour se « faire une place plus importante [ou] intervenir dans les affaires publiques »³⁴⁸³. Nous retrouvons ici un état d'esprit qui pourrait se rapprocher de celui présent en 1905, c'est-à-dire que le clergé reste influent dans les zones de montagne mais agit avec prudence. C'est du moins ce que laisse penser le rapport dressé par Robert Avezou, directeur des Archives départementales, chef du centre départemental de l'information. En effet, il rappelle qu'« en somme, le clergé du diocèse, qui n'a cessé de demeurer influent dans les hautes vallées, agit avec prudence, et se garde de se compromettre par une prise de position trop marquée vis-à-vis de ses anciens adversaires »³⁴⁸⁴. Il semble d'ailleurs que, d'après les différentes informations reçues par Avezou, la collaboration des milieux catholiques soit « acquise à l'action entreprise par le gouvernement pour prendre en main la jeunesse du moment [et] que les groupements déjà organisés (JOC, JAC, JEC), considérés par les catholiques comme une

3477 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 51, 19 décembre 1940, p. 555.

3478 *Ibid.*

3479 CL. LANGLOIS, « Le régime de Vichy et les semaines religieuses... », *op. cit.*, p. 753.

3480 *La Croix de la Haute-Savoie*, 2 mars 1941.

3481 ADA. Boîte guerre 1939-1945. Lettre de Mgr Cesbron à monsieur le maire d'Annecy, 23 mai 1941.

3482 *Ibid.*

3483 ADHS, 8 W 10. Rapport sur le moral et la vie économique du département, présenté par Robert Avezou, chef du centre départemental d'information.

3484 *Ibid.*

charpente indispensable³⁴⁸⁵, seront maintenus et favorisés »³⁴⁸⁶. Si les rapports soulignent que le clergé ne profite pas de l'occasion de l'arrivée d'un nouveau régime pour s'imposer, il n'en demeure pas moins que les opposants à l'Église pensent différemment. D'après les rapports présentés par la JOC, il ressort que pour un certain nombre d'ouvriers (non jocistes), « les curés et la droite gouvernent, [qu'] ils ont leur revanche du Front Populaire, obtenue par la guerre, voulue de concert avec le Pape »³⁴⁸⁷.

À présent, nous pouvons nous demander quelle est la réaction du clergé face à l'entrevue de Montoire d'octobre 1940. Elle marque le début d'une collaboration avec l'Allemagne. Assez peu de documents évoquent cette question. Nous pouvons citer le texte du chanoine Corbet qui estime que l'on « peut se réjouir [...] de l'atmosphère qui a présidé cette prise de contact et de la haute considération dont a joui le Chef de l'État Français. [...] Le vainqueur aurait pu connaître la tentation de mépriser et d'écraser une pétaudière, il appelle au contraire la France courageuse et saine de Pétain à une œuvre de collaboration pour la reconstruction de la paix en Europe »³⁴⁸⁸. L'éditorialiste, ancien combattant, voit donc dans cette entrevue, un signe d'espoir qui pourrait permettre à l'Europe de vivre en paix. En décembre 1940, lorsqu'il revient sur cette entrevue, il écrit que « cette politique [...] en ce qui regarde nos adversaires d'hier, veut être sous le signe de la collaboration. Est-ce cela qui fait scandale ? Est-ce que donc, une fois pour toutes et, quoi qu'il puisse arriver, la France devrait se regarder comme éternellement ennemie de telle ou telle nation et éternellement tenue dans un cercle donné de prétendus alliés et dans une certaine politique qu'il ne lui serait jamais plus loisible de rompre ? Quelle idée se fait-on de l'indépendance française et quel souci a-t-on des intérêts [...] du Pays ? »³⁴⁸⁹ Le chanoine Corbet ne voit probablement pas les enjeux à long terme de l'entrevue, et probablement aussi pense-t-il que cette alliance permettra de lutter contre les communistes. Cette peur du communisme anime le clergé depuis plusieurs années, et surtout depuis l'encyclique de 1937. L'exemple que nous venons de citer avec le chanoine Corbet ne doit pas être généralisé puisqu'un certain nombre de prêtres s'opposent rapidement à Vichy. Tel est le cas de l'abbé Bastard-Bogain, qui déclare que « ces tristes individus de Vichy [les] ont trahis et vendus jusqu'au bout »³⁴⁹⁰. Il n'en reste pas moins vrai que l'entrevue de Montoire ne semble pas prendre, sur le moment, une grande importance dans la presse

3485 Expression reprise d'une note du chanoine Clavel du 5 septembre 1940.

3486 ADHS, 8 W 10. Rapport sur le moral et la vie économique du département, présenté par Robert Avezou, chef du centre départemental d'information.

3487 *Ibid.* Note de l'abbé Grenet, 22 octobre 1940.

3488 *La Croix de la Haute-Savoie*, 3 novembre 1940.

3489 *Ibid.*, 15 décembre 1940.

3490 ADA. Boîte guerre 1939-1945. Rapport sur les incidents causés à Taninges.

catholique. Faut-il voir dans ce silence une forme de réserve ou un temps d'interrogation face à l'importance de l'événement ? Quoiqu'il en soit, il semble que la majorité du clergé garde de l'estime pour le Maréchal et tient pour responsable de cette rencontre le cynique Laval³⁴⁹¹.

Dans le diocèse, le clergé participe à différentes cérémonies mettant à l'honneur le régime de Vichy. Les premières participations, des prêtres comme des laïcs, se font à l'occasion du premier anniversaire de la Légion Française des Combattants. Cette dernière a été créée le 29 août 1940. Elle a pour but de regrouper les anciens combattants des deux guerres mondiales qui « vont épauler l'effort du chef de l'État en vue de restaurer la nation »³⁴⁹². En 1941, elle compte un million six cent mille adhérents³⁴⁹³, dont un peu plus de vingt mille dans le diocèse. Parmi ces derniers, nous retrouvons quelques prêtres, dont certains occupent la présidence de sections³⁴⁹⁴, tels les desservants d'Ayze, d'Argonnex et de Veigy-Foncenex. Des fiches de renseignements dressées par l'administration permettent de connaître les opinions des trois prêtres. L'abbé Vaudaux, curé d'Ayze, qui se montre actif « au sein de la Légion », a une « opinion politique modérée » ; il n'a « jamais adhéré à aucun parti » et n'a « jamais eu d'activité politique »³⁴⁹⁵. Cependant, il semble que certains lui reprochent une certaine partialité, notamment parce qu'il s'occupe de la distribution des bons de chaussures³⁴⁹⁶. Le second prêtre à s'occuper de la Légion est l'abbé Brison, curé d'Argonnex. Mutilé de la Grande Guerre, et membre de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, il montre « dès le début un soutien actif au Maréchal »³⁴⁹⁷. Grâce « à sa personnalité et à une activité intelligemment menée »³⁴⁹⁸, il recueille de nombreuses adhésions. Enfin, le dernier prêtre président de section est l'abbé Chevrier, curé de Veigy-Foncenex, qui « a réuni au sein de la Légion presque tous les anciens combattants de sa commune »³⁴⁹⁹. Nous ne savons pas combien de temps ces prêtres occupent leurs fonctions. Ils doivent, sans doute, quitter leurs fonctions après que l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de zone sud ait demandé

3491 B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, op. cit., p. 155.

3492 *La Croix de la Haute-Savoie*, 20 octobre 1940.

3493 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 2, p. 82.

3494 ADHS, 15 W 5. Forces du maintien de l'ordre. Seules les listes des présidents de l'année 1941 sont conservées.

3495 *Ibid.*

3496 ADHS, 1 Mi 162. Journal clandestin de Louis Dépollier. L. MENUZ, *Souvenirs...*, op. cit., p. 7.

3497 ADHS, 15 W 5. Il a été blessé le 29 octobre 1916, amputé du bras droit. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 29, 18 juillet 1919, p. 286.

3498 ADHS, 15 W 5.

3499 ADHS, 15 W 5.

« aux prêtres membres de la Légion d’y “décliner toute participation active” et notamment de ne pas faire partie des groupes locaux »³⁵⁰⁰.

En 1941, de nombreuses cérémonies ont lieu pour bénir les fanions des sections locales. Elles sont toujours précédées par une messe. À cette occasion, le prêtre rappelle le souvenir des morts des deux guerres, mais il glorifie également le rôle de la Légion, en l’associant à celui de l’État, et procède à la bénédiction du fanion de la section. Citons l’exemple de Vinzier, où à l’Évangile, le prêtre parle des « devoirs des catholiques envers le Maréchal » avant de procéder à « la bénédiction du fanion »³⁵⁰¹. Ces cérémonies sont présidées, soit par le maire, soit par le curé. Tel est le cas à Bluffy, le 21 décembre 1941³⁵⁰². Le fanion départemental, quant à lui, est béni par Mgr Cesbron lors de la première fête de Jeanne d’Arc³⁵⁰³. L’évêque, accompagné de « Mgr Mogenet, vicaire général, ainsi que du chanoine Cuttaz »³⁵⁰⁴, exalte les vertus de Jeanne d’Arc qui refit l’unité de la France « meurtrie, envahie et divisée »³⁵⁰⁵. Rapprochant la situation de l’époque médiévale à celle de 1940, il rappelle que les Français, envahis et meurtris, sont unis derrière leur chef, le Maréchal, avec « l’aide de Dieu » qui sauvera la France.

À la fin août 1941, la Légion fête son premier anniversaire³⁵⁰⁶. Elle souhaite donner à l’événement « un caractère d’une manifestation nationale [et] le directoire de Vichy demande que la journée soit annoncée la veille au soir par des sonneries de cloches »³⁵⁰⁷. Afin de répondre à ce désir, Mgr Cesbron demande aux prêtres de mettre en branle toutes les cloches « non pas pour annoncer une joie ou une mobilisation, mais pour inviter la France chrétienne au recueillement »³⁵⁰⁸. Le samedi 30 août, veille de la cérémonie d’anniversaire, et à l’occasion d’un dîner, Mgr Cesbron, s’adressant au général Laure, représentant le Maréchal, évoque le rôle et l’adhésion de son clergé dans la Révolution Nationale. Il affirme que la France « a besoin de renouveau » et que « l’Église est présente pour le travail et la construction »³⁵⁰⁹ d’une France nouvelle. Mgr Cesbron ajoute que ce qui donne confiance au clergé, c’est que « les voix officielles de la Nation qui modulaient, hier, des couplets légers,

3500 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., p. 83.

3501 *Le Légionnaire de la Haute-Savoie*, février 1942.

3502 *Ibid.*

3503 ADHS, 15 W 40. Dans le rapport du 11 mai 1941, il est écrit que c’est « devant la statue [de la sainte qu’a lieu] la bénédiction du fanion départemental par Son Excellence Mgr Cesbron ».

3504 *Le Légionnaire de la Haute-Savoie*, décembre 1941.

3505 *Ibid.*

3506 Voir les photos en annexe n° 95.

3507 *Revue du Diocèse d’Annecy*, nos 34-35, 28 août 1941, p. 643.

3508 *Ibid.*

3509 *Le Légionnaire de la Haute-Savoie*, novembre 1941.

des couplets d'un jour, s'entraînent aujourd'hui sur des rythmes graves aux sonorités profondes et divines d'éternité. L'Église s'y connaît à ces cadences que l'on trouve maintenant »³⁵¹⁰. Ces paroles laissent percevoir une certaine adhésion aux idées de la Révolution Nationale qui utilise un vocabulaire qui n'est pas sans déplaire au clergé. La cérémonie d'anniversaire de la Légion se passe, à Annecy, le dimanche 31 août. À cette occasion, Mgr Cesbron est entouré de Mgr de La Villerabel, archevêque d'Aix-en-Provence, de Mgr Terrier, évêque de Tarentaise, du préfet Édouard Dauliac, du colonel Laurent, commandant militaire du département et du général Laure, représentant le Maréchal.

Cette « émouvante et grandiose » cérémonie, groupant environ quinze mille légionnaires³⁵¹¹ et pas moins de quatre-vingt-dix-huit fanions, se tient sur le Pâquier. La messe est présidée par l'évêque. Ce dernier bénit les fanions et la foule, avant de céder la parole au chanoine Cuttaz, membre du directoire de la Légion, qui invite les Légionnaires à faire leur examen de conscience. L'émotion semble au rendez-vous, et les Visitandines notent que les « larmes coulaient de tous les yeux, surtout à ces mots souvent répétés : “La France a perdu son âme !” »³⁵¹². Le prédicateur rappelle qu'Elle la « retrouvera si chaque individu [...], si la société s'efforcent de garder et de faire prospérer la vie intérieure »³⁵¹³. Dans le compte-rendu qu'elle consacre à l'événement *La Revue du Diocèse d'Annecy* ne manque pas de souligner que cette célébration est le « signe frappant de temps nouveaux et un gage – réel celui-là – de la résurrection française »³⁵¹⁴ mais également que les « Légionnaires referont une France fidèle à sa vocation... »³⁵¹⁵.

À peine un mois plus tard, une nouvelle cérémonie attire de nombreux catholiques à Annecy, avec la venue du Maréchal. C'est le 23 septembre 1941 que le chef de l'État Français arrive dans la cité épiscopale où il est accueilli, à sa descente du train, par le général Cartier, maire d'Annecy. Ensuite, le Maréchal se rend à la basilique de la Visitation où il est attendu par l'évêque, les chanoines, le clergé de la ville, et des « supérieurs de communautés et des notables de l'action catholique »³⁵¹⁶. À sa descente de voiture, le Chef de l'État se voit présenter, par Mgr Cesbron « un goupillon, rite réservé aux souverains et aux princes de

3510 *Ibid.* Claude Langlois voit dans cette phrase l'aveu de la séduction d'un certain nombre d'ecclésiastiques. Cité par CL. LANGLOIS, « Le régime de Vichy et les semaines religieuses... », *op. cit.*, p. 764.

3511 *Annales écrites de la Visitation*. 1913-1942. Document Monastère de la Visitation, 31 août 1941. Elles notent dans leurs Annales qu'il y a environ vingt mille anciens combattants (légionnaires) à la cérémonie.

3512 *Ibid.*

3513 *Ibid.*

3514 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n°s 36-37, 11 septembre 1941, p. 675. Le compte-rendu fait sept pages.

3515 *Ibid.*

3516 *Échos salésiens publiés par les Missionnaires de Saint-François-de-Sales d'Annecy*, n° 18, Noël 1941, p. 16.

l'Église »³⁵¹⁷. Par la présence du Maréchal³⁵¹⁸, la cérémonie semble associer la religion et la patrie, chose qui n'était pas arrivée depuis près d'un demi-siècle. Dans son allocution « plein[e] de patriotisme, d'amour pour nos Saints et de vénération pour le Maréchal »³⁵¹⁹, Mgr Cesbron fait part de sa satisfaction à recevoir l'autorité suprême du pays notamment par des hommages « respectueux [de] fidèle dévouement », d'« attachement profond » ainsi que d'une « vénération reconnaissante »³⁵²⁰ de la part du clergé et des fidèles. Il exprime également la joie de ses diocésains de le recevoir. Ces derniers le remercient pour « toutes les vies qu'il a sauvées » et pour l'espérance qu'il a « semée, à pleines mains, sur notre terre de France »³⁵²¹. Il est remercié par le Maréchal de « vouloir l'aider dans son rude labeur »³⁵²². Ce dernier reçoit d'ailleurs comme cadeau un coffret contenant des reliques des saints fondateurs³⁵²³. Le Chef de l'État, que les Visitandines considèrent comme un « catholique [qui] n'a peur de rien, [que] rien n'arrête dans sa résolution de tout entreprendre avec prudence et sagesse pour arriver à ses fins : “relever la France par le christianisme” »³⁵²⁴, les invite à prier pour « le relèvement de la France »³⁵²⁵.

En juillet 1941, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France publie une déclaration rappelant que l'épiscopat veut que « sans inféodation, soit pratiqué un loyalisme sincère et complet envers le pouvoir établi ». Les prélats ajoutent qu'ils vénèrent « le Chef de l'État, et demand[ent] instamment que se réalise autour de lui l'union de tous les Français. L'union, toujours, est principe de force »³⁵²⁶. Malgré cette déclaration, un certain détachement est perceptible dans les rangs du clergé, comme dans ceux des diocésains. À partir de 1942, le clergé manifeste un certain retrait par rapport à la participation aux manifestations du régime, même si, à quelques occasions Mgr Cesbron représente le clergé diocésain. Tel est le cas, en mai 1942, lors de la cérémonie de réparation à saint François de Sales, dont la statue a été peinte en rouge par des résistants. L'évêque organise une cérémonie pour réparer cette offense. Il publie également une lettre, qu'il demande de lire en chaire pour obtenir le pardon

3517 *Ibid.*, p. 17.

3518 Il est installé dans un « trône aux couleurs de la France, écussonné du Sacré-Cœur ». *Échos salésiens publiés par les Missionnaires de Saint-François-de-Sales d'Annecy*, n° 18, Noël 1941, p. 18. Voir annexe n° 96.

3519 *Annales écrites de la Visitation*. 1913-1942. Document Monastère de la Visitation.

3520 *Échos salésiens publiés par les Missionnaires de Saint-François-de-Sales d'Annecy*, n° 18, Noël 1941, p. 19.

3521 *Ibid.*, p. 20.

3522 *Annales écrites de la Visitation*. 1913-1942. Document Monastère de la Visitation.

3523 *Ibid.*

3524 *Ibid.*

3525 *Ibid.*

3526 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n°s 36-37, 11 septembre 1941, p. 664-665.

du saint³⁵²⁷. En 1943, Mgr Cesbron inaugure la statue de Jeanne d'Arc, œuvre du sculpteur Réal del Sarte³⁵²⁸. Il est intéressant de souligner que cette cérémonie n'est pas évoquée par la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Est-ce par rapport aux positions tenues par le sculpteur dans sa jeunesse ? Faut-il voir dans ce silence une certaine manifestation d'un détachement face à Vichy ? En août 1943, a lieu l'inauguration, à la basilique de la Visitation, d'un vitrail offert par les légionnaires. Mgr Cesbron semble dérangé par ce présent, qui pourtant ne le concerne pas directement. Dans un courrier qu'il adresse à son vicaire général, il ne manque pas de rappeler qu'il n'accepte pas que la cérémonie se déroule lors de la clôture de la Neuvaine, et surtout que cela se fasse sans son accord. Il ne veut pas que la cérémonie religieuse soit associée à une manifestation du régime de Vichy. Malgré tout, Mgr Cesbron célèbre pontificalement la messe, qui est d'ailleurs chantée par les « petits chanteurs de la Côte d'Azur » et diffusée par la radio du monde entier³⁵²⁹.

Il serait inexact de penser que le régime de Vichy est soutenu par tous les catholiques. Nous avons vu précédemment que quelques personnes se détachaient rapidement du Maréchal, et du nouvel État. Certains prêtres n'hésitent pas à s'opposer ouvertement aux organisations légionnaires, tel est le cas de l'abbé Bastard-Bogain. En mai 1941, lors de la fête de Jeanne d'Arc, il élimine la Légion de la « cérémonie religieuse » et « seul le conseil municipal est invité sur les premiers bancs de l'église »³⁵³⁰. Poussant la provocation plus loin, il déclare, dans son sermon, qu'il s'incline « bien bas devant le conseil municipal, seule autorité [qu'il] reconnaît dans la commune »³⁵³¹. L'année suivante, toujours à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, il refuse de dire la messe demandée par le délégué cantonal de la jeunesse, car il considère que dans ce domaine, il est le « maître et qu'[il] fait ce qu'[il] veut »³⁵³². Invité, avec ses vicaires, à aller au monument aux Morts, il refuse de s'y rendre, interdisant même à la « JAC et à la chorale paroissiale d'y figurer avec leurs emblèmes »³⁵³³. De la même façon, lors d'une cérémonie d'hommage aux morts des deux guerres, l'abbé Bastard-Bogain toise du regard « pendant au moins cinq minutes, le comité de la Légion, qui rend les honneurs »³⁵³⁴. Alors qu'un autre jour en sacristie, il déclare que le chef communal de la Légion « a bien fait

3527 *Ibid.*, n° 21, 21 mai 1942, p. 325. Ce dernier a été choisi comme patron du Service d'Ordre Légionnaire.

3528 Membre de l'Action française, il avait participé, au début du siècle, avec Maurice Pujo, à l'affaire Thalamas.

3529 *Annales écrites de la Visitation*. 1943-1945. Document Monastère de la Visitation, 29 août 1943. Voir annexe n° 100.

3530 ADA. Boîte guerre 1939-1945. Rapport sur les incidents causés à Taninges.

3531 *Ibid.*

3532 *Ibid.*

3533 *Ibid.*

3534 *Ibid.*

de ne pas venir plus en avant avec ses moineaux (son comité), sans quoi, [il] leur aurait fait un affront »³⁵³⁵. Si le règlement de compte personnel entre l'abbé et le chef de la Légion n'est pas à exclure³⁵³⁶, il n'en reste pas moins que l'abbé Bastard-Bogain maintient son hostilité à Vichy tout au long de la période.

L'abbé Menuz, responsable de la chorale du petit séminaire de Thonon-les-Bains, manifeste son opposition au régime en refusant d'apprendre « l'hymne au Maréchal, "Maréchal nous voilà" »³⁵³⁷ aux élèves. Ce chant aurait dû être exécuté lors de la visite du sous-préfet de Thonon-les-Bains, venu pour inaugurer le « salut au drapeau », mais l'abbé préfère laisser le soin à son supérieur d'apprendre lui-même l'hymne aux élèves. Même si cet acte peut paraître anodin, il n'en reste pas moins qu'aux yeux du jeune prêtre, il « est important »³⁵³⁸. Dans ses souvenirs, l'abbé Menuz rappelle que sa génération est celle qui revendique une réconciliation entre l'Église et l'État, mais « dans l'autonomie souveraine de chaque société »³⁵³⁹.

Si l'enthousiasme a prévalu dans les premiers mois de la mise en place du nouveau régime, il n'en reste pas moins que les sentiments changent au fil des années. Dès 1941, nous avons constaté qu'un certain détachement se laissait percevoir, alors qu'il s'affirme nettement à partir de 1942 et plus encore l'année suivante. L'épisode de Vichy marque incontestablement une rupture pour la société française, et les jeunes sont – à l'évidence – les plus exposés aux difficultés.

II. Vichy ou les ruptures (1940-1943)

L'instauration du régime de Vichy semble satisfaire une majorité de catholiques, au moins dans les premiers mois. Cependant, à partir de 1941, puis, plus encore l'année suivante un certain nombre de personnes se détachent du régime jugé trop autoritaire. Toutefois, l'attachement au maréchal Pétain persiste³⁵⁴⁰, même si des failles apparaissent parmi ceux qui

3535 *Ibid.*

3536 AAS. Boîte Mgr du Bois de la Villerabel n° 2. Lettres de Mgr de La Villerabel à l'abbé Bastard-Bogain, 1938 et 1940. De la même façon, il refuse publiquement de donner la communion à l'épouse du chef de la Légion, et s'oppose à la célébration des obsèques de première classe demandée par la famille (dont un des fils est d'ailleurs prêtre) sous prétexte que les « honneurs religieux se méritent » et ne s'achètent pas.

3537 L. MENUZ, *Souvenirs d'un curé...*, op. cit., p. 5.

3538 *Ibid.*

3539 *Ibid.*

3540 Alphonse Métral nous rappelait que son père ancien de la Grande Guerre gardait son estime envers Pétain tout en n'adhérant plus au régime de Vichy.

soutiennent le régime. Il semble que l'année 1942 soit véritablement celle d'un tournant pour beaucoup de Savoyards, comme de Français plus largement. Le 18 avril 1942, Laval revient aux affaires, ce qui n'est pas sans mécontenter une large part des Français. À l'été 1942, les rafles de Juifs, et leur déportation, provoquent « le mécontentement d'un grand nombre de catholiques. C'est la première fois que des évêques s'opposent ouvertement au régime »³⁵⁴¹. Il y a une prise de conscience des dangers du régime, et de ce fait un éveil plus large des consciences individuelles pour aider les plus malheureux. En novembre 1942, c'est l'occupation de la zone Sud par les troupes allemandes et italiennes³⁵⁴². Pour le diocèse d'Annecy, un événement survenu au début mai 1942 permet à un certain nombre de personnes, notamment des catholiques, de se détacher définitivement du régime. Il s'agit de la « baignade » du comte François de Menthon. Cet événement qui peut paraître anecdotique se révèle être un déclencheur pour de nombreuses consciences catholiques³⁵⁴³.

A. La jeunesse

Nous avons vu précédemment que le clergé avait perçu l'arrivée du maréchal Pétain comme un signe de la providence. Cette perception a sans doute été partagée par de nombreux catholiques, au moins dans les premiers mois qui ont suivi la défaite. La jeunesse n'a sans doute pas échappé à ce mouvement enthousiaste, même si pour elle, née après la Première Guerre mondiale, le culte du Maréchal n'a pas la même intensité que pour les Poilus. Nous ne possédons que peu d'informations quant à l'opinion des jeunes des mouvements face au régime de Vichy, notamment à cause de la suppression des publications des mouvements, de la censure³⁵⁴⁴ ou de leur absence aux Archives. Les jeunes semblent suivre la mouvance des adultes, tout en jugeant la situation avec peut-être plus de recul que leurs aînés. Il apparaît que le retour aux affaires de Laval (18 avril 1942) marque une charnière dans l'attitude de nombreux Français. En octobre 1940, l'abbé Grenet rappelait déjà, que Pierre Laval était détesté, et que rien n'était dit contre le Maréchal, mais que nombre de personnes étaient persuadées que d'autres agissaient à sa place³⁵⁴⁵. Le rôle de la publication de *Témoignage Chrétien*, à partir de 1941, n'est probablement pas non plus étranger à cette évolution de

3541 R. PAXTON, *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 202-203.

3542 Ces dernières occupent les territoires revendiqués par Mussolini.

3543 Cf. *infra*, p. 389. L'événement a lieu en mai 1942. Voir la carte de synthèse du clergé haut savoyard et de la guerre, annexe n° 108.

3544 Il est parfois possible de retrouver des articles qui ont été refusés par la censure. Voir notamment aux Archives départementales de la Haute-Savoie, les documents des séries 8 W 15 et 26 W 6.

3545 ADHS, 8 W 10. Note de l'abbé Grenet, 22 octobre 1940.

l'opinion catholique, qui passe progressivement de l'enthousiasme à la méfiance qui pour une part ira jusqu'à l'opposition. Contrairement à la Première Guerre mondiale, où l'activité des mouvements de jeunes avait été quasi stoppée par les événements, au cours du second conflit l'activité des jeunes se poursuit et s'intensifie même dans certains cas.

La jeunesse est au centre des préoccupations de l'État Français. Dès juillet 1940, cette question est évoquée. Jacques Duquesne rappelle à ce propos que les mouvements « craignent que la direction de la jeunesse, bientôt appelée Secrétariat Général à la Jeunesse, ne devienne un organisme totalitaire chargé de surveiller et de régenter les mouvements de jeunesse, voir de promouvoir une “jeunesse unique” »³⁵⁴⁶. André Colin, nouveau président de l'ACJF, évoque une autre crainte qui est celle de voir les mouvements [de l'ACJF] devenir des instruments politiques, ce qu'il refuse catégoriquement³⁵⁴⁷. C'est ce que rappelle Jacques Dusquesne, lorsque évoquant Colin, il écrit que « l'œuvre des mouvements de jeunes, devient impossible s'ils se trouvent entraîner sur le terrain de la révolution politique et, si, au regard des masses, ils apparaissent comme des instruments politiques »³⁵⁴⁸. C'est cette peur de la politisation des mouvements qui pousse les jeunes à être encore plus méfiants vis-à-vis de Vichy. À ce propos, Alphonse Métral, militant jociste puis délégué régional du mouvement, souligne que « la hiérarchie de l'Église ne va pas se couper du pouvoir, elle va dialoguer avec lui »³⁵⁴⁹. Les jeunes jugent probablement la situation avec un recul plus important que la hiérarchie qui, d'une certaine façon, consciemment ou non, prend une certaine revanche sur les années de laïcité. Les dirigeants de l'ACJF demandent à la hiérarchie d'être prudente face au gouvernement³⁵⁵⁰.

En août 1940, le Maréchal annonce que les mouvements seront conservés, et c'est sans doute pour clarifier cette situation que Georges Lamirand, directeur général de la jeunesse, et Pierre Goutet réunissent les « dirigeants des mouvements de jeunesse pour leur présenter un projet de “charte de jeunesse” sous forme de loi »³⁵⁵¹. Ce projet est finalement abandonné, et ce n'est qu'un an plus tard qu'un terrain d'entente est trouvé. Vichy, qui a besoin de chefs pour ses nouvelles organisations, comme les chantiers de jeunesse, tente d'attirer les jeunes qui ont pu avoir des responsabilités avant la guerre, comme les instituteurs, les présidents de sections

3546 J. DUQUESNE, *Les catholiques...*, op. cit., p. 211.

3547 Sur la question de l'ACJF pendant la guerre voir Alain-René MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 229-355.

3548 *Ibid.*, p. 213.

3549 Entretien avec Alphonse Métral.

3550 J. DUQUESNE, *Les catholiques...*, op. cit., p. 213.

3551 *Ibid.*

des mouvements, etc... Alphonse Métral souligne que, lui comme d'autres, refuse d'occuper ces fonctions, effectuant ainsi une première forme de résistance face au gouvernement. De plus, il semble que les jeunes soient informés des difficultés rencontrées par les jeunes en Allemagne.

Des rumeurs laissent penser que le gouvernement souhaiterait constituer une jeunesse unique, un peu à l'image des dictatures italiennes ou allemandes. Afin de dissiper les inquiétudes, Mgr Couderc, évêque de Viviers, publie un texte qui est repris, en avril 1941, par la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Dans ce dernier, il évoque l'attitude à adopter face aux organisations gouvernementales, et notamment envers les compagnons de France. Pour le prélat, « loin de leur être hostiles [les mouvements doivent] leur témoigner de la sympathie puisqu'ils travaillent comme [les] œuvres catholiques, bien qu'à un étage inférieur, au relèvement du pays »³⁵⁵². Il poursuit en rappelant un principe, qui sera évoqué, dans la convention d'agrément, et qui est la sauvegarde, par les mouvements, de leur « personnalité, [de] leur caractère, [de] leur orientation particulière »³⁵⁵³. Le gouvernement doit accepter les mouvements tels qu'ils sont, et non pas comme il voudrait qu'ils soient. Mgr Couderc rappelle également que cette collaboration à la régénération du pays doit se faire sans rivalité, sans hostilité, et avec des moyens propres à chaque œuvre. Il met en garde les œuvres contre « une tendance qui se fait jour vers la fusion de toutes les œuvres de jeunesse de France en un seul mouvement unique »³⁵⁵⁴. Mgr Cesbron, dont la prudence est de mise, ne se prononce pas sur cette question de la jeunesse unique. Cependant, le fait que la *Revue du Diocèse d'Annecy* reprenne le texte montre d'une certaine façon qu'il partage les idées de son homologue. Les jeunes restent méfiants vis-à-vis de la politique de la jeunesse prévue par Vichy, et ils montrent leur désaccord en disant « non à la venue de Georges Lamirand en Haute-Savoie »³⁵⁵⁵. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1941 que les mouvements et le gouvernement arrivent à trouver un compromis.

En effet, il apparaît évident que les mouvements de jeunesse, qui sont déjà structurés, sont un élément sécurisant pour le gouvernement. En juin 1941, Louis Garrone réunit, à Uriage, les « dirigeants des mouvements pour leur annoncer la mise en place d'une nouvelle procédure »³⁵⁵⁶, et ce n'est qu'à l'automne qu'est signé un accord entre Louis Garrone, directeur de la formation des jeunes, et Jean Chollet, archevêque de Cambrai et secrétaire

3552 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 10 avril 1941, p. 222-223.

3553 *Ibid.*

3554 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 10 avril 1941, p. 222-223.

3555 Entretien avec André Fumex.

3556 J. DUQUESNE, *Les catholiques...*, op. cit., p. 216.

permanent de l'ACA. Cet agrément accordé par Vichy est d'une certaine façon destiné à flatter les organisations déjà existantes. L'État reconnaît officiellement leur existence, et leur apporte son aide financière, en échange de quoi il exercera un certain contrôle moral et financier³⁵⁵⁷. Cette convention signée entre l'épiscopat et le Secrétariat Général de la Jeunesse ne manque pas de stipuler que « toute association qui sera, par la suite, désignée par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France comme partie intégrante de l'ACJF sera agréée de droit »³⁵⁵⁸. Il importe de souligner que l'éducation civique qui, normalement, est du ressort de l'État, peut être dispensée par les mouvements d'action catholique puisque « les principes enseignés par l'Église concourent au bien de la société civile »³⁵⁵⁹. L'État n'intervient pas dans la nomination des dirigeants des mouvements, ce qui montre qu'il reste tout de même une certaine liberté aux mouvements. Dans une lettre adressée de manière confidentielle aux délégués régionaux, Louis Garrone rappelle clairement que « les mouvements d'action catholique ne sont pas faits pour promouvoir la Révolution Nationale, encore que leur formation y coopère de façon singulière »³⁵⁶⁰. Il est clairement rappelé dans la convention de l'automne 1941, que « tous les rapports entre l'Église et l'État doivent [...] être marqués d'une extrême prudence »³⁵⁶¹. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que les opinions au sein même du monde catholique divergent. Dans une note, Louis Garrone réaffirme la difficulté rencontrée tant par les mouvements que par l'État à propos de l'attitude à adopter, alors que l'ACA déclare que « l'État est en droit d'exiger une adhésion sans réticence à son Chef, le maréchal Pétain, et à sa doctrine, ensuite à une participation active de la vie publique »³⁵⁶². L'ACA juge sans doute avec moins de recul que les mouvements notamment parce qu'elle semble satisfaite de ce retour aux affaires des questions religieuses, et principalement de la jeunesse. D'une certaine façon, cet agrément est pour elle un moyen de se « venger » des lois infâmes du début du siècle. Durant l'entre-deux-guerres, la jeunesse a été l'objet de nombreuses attentions de la part des prêtres. Ce compromis est aussi un moyen pour la hiérarchie catholique de réaffirmer son autorité sur les laïcs. Une note de l'ACA rappelle que si des difficultés venaient à surgir entre « quelque mouvement d'action catholique ou leur ensemble, et le gouvernement, NN. SS. les évêques demande[raient que le gouvernement veuille bien traiter, non avec les chefs laïcs des mouvements, mais avec la

3557 *Ibid.*

3558 ADHS, 5 J 24. Voir le texte de la convention en annexe n° 93. Voir également l'implantation des mouvements en 1941 en annexe n° 92.

3559 *Ibid.*

3560 *Ibid.*

3561 *Ibid.*

3562 *Ibid.* Lettre datée du 27 décembre 1941.

hiérarchie »³⁵⁶³. Cette décision fait-elle référence à l'hostilité que les dirigeants du mouvement ont montré rapidement face à la politique de la jeunesse, à la suite du président André Colin ?

Dans le diocèse, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie une note de Mgr Cesbron sur cette question de l'agrément, alors que la plupart des bulletins paroissiaux n'en parlent pas. De la même façon, il est surprenant de constater que le chanoine Clavel ne se prononce pas sur la question. Il n'apparaît pas dans les sources que nous avons pu consulter, alors qu'il est toujours aumônier diocésain de l'ACJF. L'évêque, dans sa note, évoque trois points qui, pour lui, sont majeurs : il insiste sur le fait qu'au travers des mouvements, l'Église peut aider au relèvement du pays. Il invite ensuite les mouvements à être « fidèles aux devoirs si importants de l'heure actuelle, de l'obéissance à l'égard du pouvoir établi et d'une vivante collaboration à l'immense travail entrepris pour le relèvement de la France »³⁵⁶⁴. Reconnaisant ensuite que l'agrément est le fruit d'une reconnaissance de l'État, Mgr Cesbron donne trois consignes à savoir : la fidélité, le zèle et la charité³⁵⁶⁵. Pour l'Église en général, l'obéissance est une valeur de premier ordre, mais il semble que, pour l'évêque, elle prime sur toutes les autres. Il rappelle que « celui qui est chef ou responsable d'un mouvement d'action catholique ne prendra pas, n'acceptera pas la direction d'un groupement non confessionnel », car il faut éviter les « confusions toujours possibles, et actuellement très faciles et regrettables, entre spirituel et temporel »³⁵⁶⁶. Cette idée est celle émise par l'ACA qui rappelle que la « politique de parti est strictement interdite aux mouvements de jeunesse. Quant à la grande politique, dans la mesure où elle est de leur âge, elle leur est recommandée à titre individuel »³⁵⁶⁷. Le bulletin paroissial de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy est sans doute l'un des seuls à évoquer cette question. L'auteur de l'article souligne sa satisfaction quant à cette décision. Pour lui, les mouvements prennent une part active à « la construction de l'ordre nouveau fondé sur les trois principes du Maréchal : Travail, Famille, Patrie. Ainsi l'Église et ses organisations contribueront, sur le plan qui leur est propre, à la Révolution Nationale »³⁵⁶⁸. La JEC d'Annecy semble partager un sentiment proche, en déclarant avoir trouvé dans le « christianisme une doctrine capable de transformer et d'embellir nos vies – une doctrine qui

3563 ADHS, 5 J 24.

3564 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 15 janvier 1942, p. 34.

3565 *Ibid.*

3566 *Ibid.*, p. 35.

3567 *Ibid.*, p. 36.

3568 *Bulletin paroissial de Notre-Dame-de-Liesse*, mars 1942. Il est intéressant de souligner que Mgr Cesbron n'utilise que très rarement le terme de « Révolution Nationale », lui préférant celui de « relèvement national ». Le rédacteur du bulletin semble reprendre les termes de la déclaration de l'épiscopat français au sujet de l'agrément des mouvements d'action catholique » (ADHS, 5 J 24).

se fonde sur des bases solides, le travail, la famille, la patrie »³⁵⁶⁹. Les jécistes croient qu'une « génération de jeunes qui prendrait le christianisme au sérieux, voilà la chance de la France et de l'Europe de demain »³⁵⁷⁰.

En janvier 1942, à Lyon, sous la présidence de Mgr Gerlier, le conseil national de l'ACJF prend position, « traçant à ses membres la voie à suivre, doctrinale et pratique »³⁵⁷¹, en évoquant les problèmes qui gravitent autour de « la notion de patriotisme et de la collaboration au relèvement national »³⁵⁷². À cette occasion, le Primat des Gaules donne ses consignes en cinq points. Il demande à tous de conserver l'union notamment par « un grand effort de fraternité en tous milieux et entre tous »³⁵⁷³. Cet effort peut se retrouver dans la réalisation des colis familiaux qui apparaissent à cette période et qui voient la collaboration entre les paysans et les ouvriers. La seconde consigne demande la garantie du « patriotisme moral de la France, contre des infiltrations de la pensée païenne qui dissolvent l'esprit chrétien. Le devoir des jeunes est de s'y opposer, sans haine, mais avec une intransigeante fermeté »³⁵⁷⁴. Faut-il voir dans la référence à la pensée païenne une allusion au nazisme ou au communisme ? La troisième recommandation s'intéresse au respect de la collaboration avec le Maréchal pour le redressement spirituel et moral du pays, alors que les deux dernières recommandent aux mouvements de rester tels qu'ils sont, et de tout juger « à la lumière de la doctrine chrétienne »³⁵⁷⁵. Au regard des différents titres de presse que nous avons pu consulter, il ressort que finalement ces accords passent un peu sous silence. *Le Clocher Savoyard* ne fait aucune allusion à cet épisode. Toutefois, d'après les documents étudiés, il semble que l'idée sous-jacente d'une revanche sur les lois de la République apparaisse de plus en plus nettement. L'Église voit là un moyen de retrouver une place qu'elle n'avait plus depuis longtemps, alors que pour les jeunes des mouvements la situation est différente. Ils n'ont pas connu les tensions des années 1900 et ils ont été formés à l'école de l'action catholique.

Malgré la situation parfois délicate, les mouvements poursuivent inlassablement leurs activités, et ils réussissent à maintenir des effectifs importants. En septembre 1941, les jeunes hommes se réunissent pour participer au congrès diocésain. À cause de la situation, il se tient

3569 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 30 avril 1942, p. 279-280.

3570 *Ibid.*

3571 *Ibid.*, n° 6, 5 février 1942, p. 84.

3572 *Ibid.*

3573 *Ibid.*, p. 85.

3574 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 5 février 1942, p. 85.

3575 *Ibid.*

dans chacun des chefs-lieux d'arrondissements³⁵⁷⁶, ce qui permet ainsi à un maximum de jeunes d'y participer. C'est le 14 août 1941, que Mgr Cesbron se félicite de la reprise des congrès diocésains³⁵⁷⁷. Les thèmes abordés à cette occasion sont ceux du triptyque de Vichy. L'évêque encourage ces manifestations extérieures de l'activité chrétienne des jeunes. Il rappelle à cette occasion que celui qui « veut être un vrai chrétien doit être chrétien dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions, partout et toujours : voilà ce que nos jeunes apôtres d'action catholique veulent dire à la jeunesse »³⁵⁷⁸. Il souligne ensuite le parallèle entre la mission proposée par l'Église et en même temps par l'État qui remet des valeurs chrétiennes à l'honneur³⁵⁷⁹. Développant les thèmes d'études présents pour ce congrès, il évoque le travail qui est présent « afin que Dieu entre dans la profession de plus en plus », la famille pour que « Dieu la rende stable et féconde de plus en plus » et enfin la patrie, pour que « Dieu la protège et la garde à jamais »³⁵⁸⁰. En septembre 1941, Charles Bosson, président diocésain, lance à son tour un appel pour que les jeunes soient nombreux à venir à ces rencontres. Il redit que « par le passé, [les congrès furent] une réponse claire et enthousiaste aux appels, tantôt impétueux, tantôt angoissés, de la Patrie et de l'Église, indissolublement unis dans nos cœurs »³⁵⁸¹. Sans doute, le président pense-t-il au congrès de 1924, tenu à La Roche-sur-Foron et qui, comme nous l'avons vu précédemment, a marqué une étape importante dans l'histoire de la défense religieuse et du dynamisme de l'ACJF. Ces congrès sont aussi l'occasion pour les dirigeants de faire passer des directives pour le relèvement de la France. Il est intéressant de signaler que les dirigeants font nettement la distinction entre la France (la Patrie) et l'État. En effet, une distance est clairement établie avec l'autorité, puisque les jeunes sont prêts à travailler au relèvement de la France, leur patrie, mais en aucun cas, ils ne travaillent pour le régime de Vichy ou pour l'État, même s'ils reconnaissent que parfois les thèmes présentés par Vichy se rapprochent de leurs conceptions chrétiennes de la société. C'est d'ailleurs ce qu'ils soulignent dans la brochure *Au service de la France*, éditée à l'occasion de ce congrès, où il est rappelé qu'en « servant l'Église par l'action catholique, [ils servent] la France »³⁵⁸².

3576 Annecy, Bonneville et Thonon-les-Bains.

3577 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n^{os} 32-33, 14 août 1941, p. 618. Le congrès diocésain de la jeunesse aurait dû avoir lieu en 1940.

3578 *Ibid.*

3579 *Ibid.* Il écrit : « Ne sont-ils pas conviés, tous ces jeunes, au même travail et par l'Église catholique et par le Chef de l'État Français ? ».

3580 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n^{os} 32-33, 14 août 1941, p. 620.

3581 *Ibid.*, n^{os} 36-37, 11 septembre 1941, p. 670.

3582 *Au service de la France*, 1941.

Le congrès se déroule selon le schéma des manifestations d'avant-guerre. Une messe ouvre la journée, et les séances d'études se tiennent le matin. Un lever de couleurs ouvre l'après-midi qui se construit autour des thèmes « Travail, Famille, Patrie ». Les trois mots du triptyque sont évoqués par des jeux scéniques basés sur le « christianisme incarné dans les communautés naturelles »³⁵⁸³. La famille est représentée par « le semeur » à qui succède un discours du président jaciste. Le travail est évoqué par les « mains noires, [les] mains rudes »³⁵⁸⁴, le président jociste prenant ensuite la parole. Enfin la Patrie est représentée par le « jeu patriotique »³⁵⁸⁵. L'évêque clôt la cérémonie par ses consignes. Faisant alors un parallèle avec le Maréchal, il déclare : « Jeunesse pense à tes responsabilités ; sois grave, sérieuse, fidèle à ton devoir. Soyez unis »³⁵⁸⁶. Clôturent un congrès, Charles Bosson déclare que la journée « témoigne [...] du christianisme qui [les] anime », ajoutant qu'ils ne veulent pas d'un « christianisme momifié [mais d'un] christianisme vivant »³⁵⁸⁷. Il ajoute que les jeunes doivent travailler tous les jours à la résurrection de la France et que le christianisme « apprend à donner tout [d'eux-mêmes] et jusqu'à [leur] vie »³⁵⁸⁸. À Annecy, alors qu'il prononce le discours de clôture du congrès, Mgr Cesbron demande aux militants de faire « l'offrande du trésor de [leur] jeunesse pour qu' [e le Christ] puisse le multiplier au centuple pour le bien de notre chère patrie »³⁵⁸⁹. Il est intéressant de souligner que le chanoine Clavel semble moins présent lors de ces congrès, il ne semble plus occuper la même place que celle qu'il avait à la veille de la guerre³⁵⁹⁰.

En 1942, les jeunes filles tiennent leurs congrès, qui, comme pour les jeunes gens, se répartissent sur trois journées en différents lieux du diocèse³⁵⁹¹. Ils s'articulent autour du thème de la reconstruction d'une France chrétienne. Nous retrouvons ici un thème déjà largement présent chez les dames de la Ligue des femmes françaises. C'est la première fois que Mgr Cesbron voit les jeunes filles des mouvements réunies. C'est pour lui l'occasion de leur rappeler qu'elles ne doivent pas être égoïstes, qu'elles doivent être croyantes et n'adorer qu'un seul Dieu³⁵⁹². Nous pouvons nous demander si ces consignes ne sont pas en référence

3583 *Au service de la France*, p. 6.

3584 *Ibid.*, p. 8.

3585 *Ibid.*, p.9.

3586 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 2 octobre 1941, p. 716.

3587 *Ibid.*, n° 38, 25 septembre 1941, p. 702.

3588 *Ibid.*, p. 705.

3589 *Ibid.*, n° 39, 2 octobre 1941, p. 720.

3590 Faut-il voir dans cette situation un certain recul de son activité, du fait que les aumôniers fédéraux des mouvements spécialisés sont plus nombreux et donc l'aumônier diocésain est moins présent sur le terrain ?

3591 La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains et Annecy.

3592 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 17 septembre 1942, p. 534-535.

directe avec la situation liée à la guerre. Cette dernière incitant parfois certaines personnes à devenir trop individualistes, et à profiter des circonstances pour arranger une situation financière. Concernant l'adoration d'un seul Dieu, il y a une référence sous-jacente à l'argent et au plaisir. À ce propos, l'évêque n'hésite pas à rappeler que l'argent « s'introduit [...] dans les campagnes, étouffant tout principe de morale »³⁵⁹³. Si le choix du thème n'est pas sans rapport avec le travail déjà effectué par les femmes à la veille de la guerre, il n'en reste pas moins vrai que les congrès ont lieu après l'été 1942. Ce dernier marque un « tournant »³⁵⁹⁴ pour les mouvements. Gérard Cholvy rappelle à ce propos qu'à ce moment « la majorité des dirigeants des mouvements se détache du régime et, de plus en plus nombreux sont ceux qui, tout en vénérant la personne du Maréchal, donnent la priorité à la lutte contre l'occupant, avec ou sans le Maréchal et contre son gouvernement »³⁵⁹⁵. Les mouvements de jeunesse se trouvent dans une situation délicate, au moins jusqu'à 1942. D'une certaine façon, ils approuvent l'idée selon laquelle la foi catholique doit participer à la restauration de la France, mais en même temps les jeunes des mouvements restent méfiants vis-à-vis du régime surtout à partir du retour de Laval aux affaires et plus encore à partir de l'instauration du Service du Travail Obligatoire (STO).

1942 marque une date importante pour la JOC qui fête son quinzième anniversaire. C'est l'occasion d'une nouvelle démonstration de l'importance du mouvement. Contrairement à 1937, le rassemblement ne peut se tenir à Paris et, c'est à Grenoble, que les jeunes se réunissent, le 21 juin. Selon Alphonse Métral³⁵⁹⁶, il y aurait environ dix mille jeunes, alors que la *Revue du Diocèse d'Annecy* estime, quant à elle, à près de quinze mille le nombre des participants³⁵⁹⁷. Ces chiffres montrent la mobilisation des jeunes pour participer à cette manifestation. Alphonse Métral nous rappelait les difficultés liées à l'organisation d'un tel rassemblement puisque les « cars étaient rares et les transports économisés »³⁵⁹⁸. Nous ne connaissons pas les chiffres exacts de la participation des jeunes du diocèse. Nous possédons en revanche les comptes-rendus de cette cérémonie qui ne sont que successions de louanges.

Les mouvements participent également à des cérémonies publiques organisées par le gouvernement, du moins jusqu'en 1942, date à laquelle un certain retrait se fait ressentir. Les

3593 *Ibid.*, p. 535. Sans doute fait-il référence au marché noir.

3594 G. CHOLVY, « Les jeunes en mouvement », *Notre Histoire*, n° 114, p. 34.

3595 *Ibid.*

3596 Entretien avec Alphonse Métral, 10 février 2004.

3597 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 25 juin 1942, p. 407.

3598 Entretien avec Alphonse Métral.

jeunes ont participé à la fête de Jeanne d'Arc, à Annecy en 1941³⁵⁹⁹. L'année suivante, la JAC d'Abondance chante « Maréchal nous voilà », et le chant de la jeunesse à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc³⁶⁰⁰. En revanche, en mai 1942, à l'instigation des mouvements de jeunes catholiques, « l'ensemble des mouvements de jeunes d'Annecy a refusé de faire, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, un envoi des couleurs sous le commandement d'un chef légionnaire officier, combattant des deux guerres, blessé plusieurs fois »³⁶⁰¹. Nous percevons déjà ici, un signe de protestation de la part de la jeunesse. Cela ne faisant qu'augmenter avec le temps. En mai 1943, toujours à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, les scouts et l'ACJF refusent « de prendre part à une manifestation officielle que défiguraient son exploitation politique et la présence de Miliciens »³⁶⁰². Lorsque le commissaire général impose à Paul Thisse « de revenir sur sa décision [limiter la délégation des Scouts] il démissionne ; il est alors traduit devant une cour d'honneur qui l'absout de toute faute, mais il préfère maintenir sa démission »³⁶⁰³. Paul Thisse, avait déjà rompu avec le Père Doncœur en août 1942 à l'occasion du pèlerinage au Puy³⁶⁰⁴.

Comme nous pouvons le constater contrairement à la Première Guerre mondiale³⁶⁰⁵, les mouvements continuent leur formation auprès des militants et leur « activité [...] est toujours vive »³⁶⁰⁶. Les militants comme leurs homologues féminins se retrouvent pour des journées de formation, même si les conditions ne sont pas toujours aisées pour organiser des rencontres. En février 1941, Charles Bosson s'adresse au préfet pour lui signaler que des « difficultés avaient été faites pour des réunions de jeunes dans le département et que des autorisations préalables avaient été nécessaires »³⁶⁰⁷. Le président diocésain demande donc au préfet de bien vouloir accorder une autorisation générale. Le général Lenclud, commandant militaire du département, fait savoir au préfet qu'il ne voit « aucun inconvénient à ce que l'autorisation soit donnée », laissant à son interlocuteur le choix de juger « de la réponse à donner »³⁶⁰⁸. Le 14 mars, le préfet informe le président diocésain que sa réponse est négative, soulignant cependant que « la question [était] à l'étude et [que] des instructions seraient données à bref

3599 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 22, 29 mai 1941, p. 301.

3600 ADHS, 15 W 40.

3601 ADHS, 5 J 24. Lettre d'Alphonse Depraz à mademoiselle Tissot, 20 juillet 1942.

3602 *Le Courrier Savoyard*, 21 octobre 1944.

3603 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux... La Savoie*, op. cit., p. 388.

3604 E. KESSLER, *Le vieux Thisse...*, op. cit., p. 57.

3605 Il est à noter que la situation est totalement différente.

3606 ADHS, 8 W 12.

3607 ADHS, 8 W 17.

3608 *Ibid.*

délai »³⁶⁰⁹. Le préfet ajoute que « tenant compte du rôle moral [du] mouvement, [il est] disposé à accorder à chacun des groupements qui y participe, une autorisation valable pour un cycle de réunions »³⁶¹⁰, à condition que le texte qui lui sera soumis soit le même pour toutes les réunions et que la demande lui arrive au moins huit jours avant ladite réunion.

Les jeunes filles organisent leur première semaine rurale en 1942. C'est l'occasion pour elles de se pencher sur leurs conditions de vie et de travail. Marie-Louise Lefebvre-Beetschen estime que les effectifs de la JACF ont été en augmentation suite aux restrictions imposées par la guerre (interdiction des bals notamment)³⁶¹¹. Les jeunes gens ont également des semaines rurales. Le programme de ses dernières ne se différencie pas véritablement de ceux d'avant-guerre. La seule différence porte sur le fait que les participants s'intéressent davantage aux questions d'actualité. Les jocistes, qui ne bénéficiaient pas de journées spéciales, en organisent. Tel est le cas de celle de La Roche-sur-Foron, tenue en janvier 1943, et où une « cinquantaine de travailleurs et militants, [...] la plupart des localités ouvrières de la Haute-Savoie »³⁶¹² participe. Les jeunes s'intéressent à la valeur éducative du travail industriel. À cette occasion, ils montrent que le « travail va à l'encontre de leur développement physique, intellectuel et moral »³⁶¹³. Les jeunes ouvrières se réunissent également en janvier 1943 à La Roche-sur-Foron pour s'intéresser à la santé des jeunes travailleuses³⁶¹⁴.

La jeunesse doit donc faire face à un dilemme : soit adhérer complètement à Vichy, et de ce fait perdre son autonomie, et d'une certaine façon son identité de mouvements de jeunesse catholique, soit affirmer sa position catholique et indépendante face au régime, et à ses ambitions sur la jeunesse française. La question du STO permet à une majorité de jeunes de faire un choix dans l'attitude à adopter face à Vichy, mais déjà avant cette date, un certain nombre de militants se mobilisent pour sauver des vies. La Haute-Savoie, par sa position géographique, est une porte ouverte vers la liberté qui peut se trouver en Suisse. Les jeunes des mouvements, individuellement, se mobilisent pour soutenir et aider ceux qui sont considérés comme indésirables sur le sol national. Ils reçoivent parfois l'aide des prêtres ou d'autres laïcs également croyants. Des réseaux apparaissent progressivement dans le diocèse

3609 *Ibid.*

3610 ADHS, 8 W 17.

3611 Elle a été présidente fédérale de la JACF à partir de 1943. Elle estime que les jeunes filles ne pouvant pas sortir trouvent dans les réunions de JACF un moyen de sortir.

3612 ADHS, 8 W 12.

3613 ADHS, 8 W 12 et *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 28 janvier 1943, p. 40.

3614 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 4 février 1943, p. 54-55. La *Revue* dit qu'elles sont une quarantaine, alors que les Renseignements Généraux estiment leur nombre à une cinquantaine, ADHS, 8 W 12.

et il est intéressant de souligner que les différences religieuses sont souvent oubliées. L'œcuménisme trouve ici une place qui ne cessera de progresser au lendemain de la guerre.

B. L'aide aux personnes traquées

De 1940 à 1942, la Haute-Savoie bénéficie d'une situation avantageuse pour venir en aide aux personnes qui souhaitent passer en Suisse. En effet, la résistance opposée par les armées françaises aux Allemands dans la région de Fort-l'Écluse, ainsi que la rapidité de la signature des accords avec l'Allemagne et l'Italie, permettent au département de rester en zone Sud ou zone dite libre³⁶¹⁵. À cela s'ajoute une géographie favorable pour le passage de la frontière avec la Suisse. Son franchissement peut se faire soit par la plaine, dans la région lémanique, soit par la montagne, dans la zone du Chablais et de la haute vallée de l'Arve. Il semble évident que la plupart des personnes passent la frontière dans la zone Annemasse-Saint-Julien.

Nous nous intéresserons principalement à l'action des prêtres qui sont aidés dans leurs tâches par des laïcs, souvent des militants d'action catholique. 4 % des prêtres du diocèse se sont vus décerner le titre de *Juste parmi les Nations*. Ce chiffre peut sembler peu important mais il ne faut pas oublier que le peuple d'Israël est encore considéré par un certain nombre de membres du clergé comme celui qui a crucifié le Christ. Cependant, il ressort de nos entretiens que la plupart des prêtres ont agi avec leur cœur et non pas avec leur raison. Nombreux sont ceux à avoir agi comme le Samaritain de l'Évangile. Comment pouvaient-ils rester sur les clichés d'avant la guerre face à des personnes vouées à une mort certaine ?

Pour des raisons évidentes, les documents d'archives concernant la sauvegarde des Juifs sont rares. Toutefois, les travaux effectués par des étudiants, depuis une vingtaine d'années, permettent de mettre en lumière différentes filières. Ces travaux ont permis d'utiliser – avec les difficultés que cela impose – les témoignages des passeurs ou de ceux qui ont été sauvés. À l'heure où les derniers témoins sont encore vivants, même si peu nombreux, ces travaux sont un point de départ important pour une étude, et restent le témoignage d'une époque³⁶¹⁶. Des récits sont apportés par les dossiers constitués en vue de l'obtention du titre de *Juste*

3615 L'armée allemande avait pour objectif de prendre possession des terres au sud du lac Léman afin de pouvoir empêcher les passages en zone neutre.

3616 Voir en particulier : O. MUNOS-DU-PELOUX, *Passer en Suisse. Les passages clandestins entre la Haute-Savoie et la Suisse. 1940-1944*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 136 p. ; G. MORIO, *La frontière franco-suisse pendant la Seconde Guerre mondiale à travers les franchissements clandestins : surveillance, passage, accueil 1939-1944*, mémoire de maîtrise, Université de Grenoble II, 1994, 221 p. ; C. BOCHATON, *La Filière Douvainoise*, mémoire de maîtrise, Université de Grenoble II, 1989.

parmi les Nations, mais tous ceux qui ont aidé des Juifs ne l'ont pas forcément reçu³⁶¹⁷. Pour le diocèse, il y a des noms de prêtres qui reviennent sur toutes les lèvres : l'abbé Rosay à Douvaine, l'abbé Jolivet à Collonges-sous-Salève, le RP Favre des Missionnaires de Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand. Il en est d'autres qui ont eu une action restée discrète, et même presque oubliée jusqu'au début des années 2000, tel est le cas du chanoine Bublens, archiprêtre de Thonon-les-Bains³⁶¹⁸. Contrairement à quelques évêques français, Mgr Cesbron ne donne aucune directive à son clergé, ni pour la sauvegarde des juifs, ni contre ce genre d'action. L'évêque reste prudent tout au long de la guerre, il ne prend aucune position affirmée, il reste dans la légalité³⁶¹⁹.

Les premières arrivées importantes de Juifs semblent être concomitantes de la rafle du Vel d'Hiv. C'est la conclusion faite par Pierre Mouthon, pour qui les mesures de l'été 1942 « provoquent dans le département un afflux de Juifs espérant passer clandestinement en Suisse »³⁶²⁰. Quelles sont les raisons qui poussent le clergé diocésain à se mobiliser pour aider les Juifs ? En premier lieu, nous pouvons nous demander si les prêtres sont victimes, ou non, de préjugés sur ces personnes. Il semble tout de même qu'un certain nombre de clichés circulent encore dans les rangs du clergé, notamment parmi les plus âgés, ceux qui ont connu la Séparation.

Le 27 octobre 1940, *La Croix de la Haute-Savoie* annonce la promulgation au Journal Officiel d'une loi portant sur « le Statut des Juifs »³⁶²¹. Le chanoine Corbet se contente alors de donner l'information sans la commenter. Est-ce que le fait de publier cette annonce montre un antisémitisme latent chez une partie du clergé (en général les plus âgés) ou alors cette publication relève uniquement du travail de journaliste ? Quoi qu'il en soit, nous savons que « depuis l'affaire Dreyfus, l'Église de France, dans son ensemble [a] combattu ceux qu'elle estimait ses ennemis : les Francs-Maçons et les Juifs »³⁶²². Pour beaucoup de Catholiques, ces deux groupes, réunis par Vichy dans le « complot judéo maçonnique », sont ceux qui « tiraient les ficelles de la politique »³⁶²³. Cette idée semble perdurer même chez des prêtres qui aident des personnes traquées. Tel est le sentiment qui ressort du témoignage d'Isaac

3617 Soit à cause du décès des Juifs, soit parce qu'aucune démarche n'a été réalisée par ceux qui ont été sauvés.

3618 La médaille des Justes lui a été remise à titre posthume en 2000.

3619 Nous évoquerons son attitude dans la partie s'intéressant à la « guerre civile » en Haute-Savoie.

3620 P. MOUTHON, *Résistance...*, op. cit., p. 43. Il ne faut pas oublier que les passages par la frontière jurassienne sont plus difficiles parce que cette zone est occupée dès 1940.

3621 *La Croix de la Haute-Savoie*, 27 octobre 1940.

3622 CL. CHATELAIN, E. EDMANDS, *Claudius Longerey...*, op. cit., p. 139.

3623 I. MAISEL, *Mémoires de guerre (1939-1945)*, document dactylographié, s.d., communiqué par l'abbaye de Tamié.

Maisel, juif réfugié à l'abbaye de Tamié, qui se trouve chez un prêtre pour une soirée. Ce dernier reproche « l'attitude de certains Juifs dirigeant la politique française notamment Gambetta »³⁶²⁴. Maisel, dans ses souvenirs, rapporte qu'il n'a pas voulu avoir une discussion plus sérieuse surtout « avec un ecclésiastique qui a des idées préconçues et officielles : celles de l'Église »³⁶²⁵. Il est également vrai que ces préjugés ont été largement repris par la presse catholique, notamment par *La Croix de la Haute-Savoie* et les éditoriaux du chanoine Corbet.

Si les prêtres sont victimes de préjugés, il n'en reste pas moins qu'ils ne refusent pas leur aide aux personnes en détresse. À ce stade de notre recherche, nous n'avons trouvé ni d'exemple de prêtres ayant refusé d'aider un individu, ni de prêtre ayant dénoncé un réseau ou une filière de passage. Il ne nous a d'ailleurs pas été possible d'établir un profil type de prêtre aidant les Juifs, tant les personnes sont différentes. La situation géographique semble jouer un rôle important dans l'engagement des prêtres. Il ressort également que ceux qui aident les personnes traquées sont plutôt jeunes, et n'ont pas connu la Séparation en tant que séminaristes. Nous avons établi que la moyenne d'âge de ces desservants était d'environ quarante-huit ans. Le plus âgé étant né en 1879 et le plus jeune en 1912. Les prêtres agissent seuls, dans le sens où l'évêque ne donne aucune directive, ni pour, ni contre. Cependant, il faut signaler que dans ses mémoires, René Nodot écrit que « l'évêque d'Annecy et l'aumônier de la JOC [Camille Folliet] jouaient en quelque sorte le rôle d'aiguilleurs des réfugiés. Ils avaient obtenu l'ouverture de cachettes dans de nombreux presbytères »³⁶²⁶. Si pour l'abbé Folliet, aumônier de la JOC, nous n'avons aucun doute sur son action, il n'en reste pas moins que celle de l'évêque reste problématique. Nous n'avons rien retrouvé permettant d'infirmier ou de confirmer cette déclaration. Il paraît cependant peu probable que Mgr Cesbron, dont on connaît la prudence, ait joué un rôle dans le sauvetage des réfugiés. Comment aurait-il pris l'initiative de demander à des prêtres d'ouvrir leur presbytères, alors qu'il demande à ses séminaristes de respecter la loi de février 1943 relative au STO ? Peut-être Nodot dans ses propos veut-il souligner que l'évêque n'a pas réprimandé ceux qui, d'une certaine façon, désobéissaient.

Si les prêtres ont agi selon leur cœur et leur conscience, il n'en reste pas moins vrai que leur engagement a pu être motivé par la lecture de *Témoignage Chrétien*, dont la diffusion passe parfois par les jeunes des mouvements d'action catholique. C'est en 1941 que les *Cahiers du*

3624 I. MAISEL, *Mémoires de guerre (1939-1945)*..., op. cit. Sur la question des juifs en politique voir l'article de Pierre Birnbaum, « Les Juifs dans les guerres franco-française : du boulangisme au front populaire », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 33, vol. 1, 1992, p. 26-44.

3625 I. MAISEL, *Mémoires de guerre*..., op. cit., p. 5.

3626 R. NODOT, *Mémoires de René Nodot : Résistance non violente*, document dactylographié, 1978.

*Témoignage Chrétien*³⁶²⁷ commencent leur publication clandestine. Leurs auteurs, principalement des Jésuites, réunis autour du père Chaillet, sont particulièrement bien informés de la destinée des populations juives déportées Outre-Rhin. Ces brochures publient des « textes interdits d'évêques hollandais et allemands » ainsi que des documents prouvant « l'antagonisme entre nazisme et christianisme »³⁶²⁸. L'abbé Rosay a connaissance de ces publications par trois de ses paroissiens, les fils du docteur Miguet. L'un d'entre eux était d'ailleurs responsable diocésain de la JEC à la veille de la guerre. En plus d'être diffuseurs de *Témoignage Chrétien*, ces trois étudiants font partie de l'équipe dirigeante à Lyon³⁶²⁹. Prenant connaissance d'un des premiers numéros, la surprise de l'abbé Rosay est telle qu'il se rend chez ses voisins, les Beestchen – dont la fille est militante JACF –, pour leur dire qu'il est impossible de rester sans rien faire³⁶³⁰. Ces publications qui participent activement au changement de « mentalités d'une fraction du monde catholique »³⁶³¹ semblent également avoir influencé l'abbé Camille Folliet. Ce dernier encourage des militants d'action catholique à participer à la diffusion³⁶³² de ces cahiers qui permettent une réflexion, à la fois politique et religieuse. L'abbé Simon Gallay, vicaire à Évian-les-Bains, est d'autant plus lecteur de *Témoignage Chrétien* qu'il connaît, depuis 1938, le père Chaillet³⁶³³. Les prêtres, touchés par ces cahiers, sont plutôt jeunes, même si cela n'est pas systématique. Nous pouvons citer les abbés Greffier³⁶³⁴, Philippe³⁶³⁵ ou encore Déjunc³⁶³⁶. Certains participent à la diffusion et sont aidés dans cette tâche par des militants d'action catholique. André Fumex, jiciste, distribue des numéros de « façon ciblée »³⁶³⁷ et pour lui, les distributeurs savent « qu'un tel a besoin de se convertir, ou qu'un tel a besoin de lecture spirituelle »³⁶³⁸. Dans le diocèse, la diffusion des bulletins passe par le domicile du docteur Voisin, ancien président de l'ACJF. Les réseaux utilisés pour la diffusion du journal sont, pour une part, ceux nés au temps de l'action catholique. Ce procédé peut avoir plusieurs avantages. D'abord, les jeunes se connaissent et

3627 Sur cette question voir les ouvrages de Renée et François Bédarida. Entre autre *La résistance spirituelle, 1941-1944. Les cahiers clandestins de Témoignage Chrétien*, Paris, A. Michel, 2001, 411 p.

3628 B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, op. cit., p. 227.

3629 *Résistance non violente, la filière de Douvaine...*, op. cit., p. 27.

3630 Entretien avec Marie-Louise Lefebvre-Beetschen, 13 octobre 2002.

3631 Entretien avec l'abbé H. Vulliez, 12 octobre 2002.

3632 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 69.

3633 Souvenirs de l'abbé Gallay. Document communiqué par la famille Thévenet.

3634 Lettre de l'abbé Maurice Greffier à Yves-Marie Hilaire, 1995. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

3635 CH. PHILIPPE, « Quelques souvenirs du temps de guerre », *La vie gétoise...*, op. cit., p. 4.

3636 Entretien avec l'abbé Philippe. L'abbé Déjunc est ordonné en 1936 comme l'abbé Philippe. Après la guerre, il rejoindra l'abbé Clavel à Paris pour s'occuper du Cercle des Conférences Catholiques.

3637 Entretien avec André Fumex, le 25 novembre 2003.

3638 *Ibid.*

savent qui de leur camarade peut-être le plus fiable, il peut en aller de leur vie. Ensuite, ils savent qu'il est possible de les retrouver sans trop de difficultés. Enfin, les jeunes se connaissent au moins de vue et savent qu'ils ont au moins un point en commun, la foi acquise à l'école de l'action catholique. Il ne faut cependant pas généraliser et il est inexact de penser que tous les militants d'ACJF participent à la diffusion de *Témoignage Chrétien* ou plus tard à la Résistance. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir dans quelle mesure les réseaux d'avant-guerre ont pu jouer un rôle dans l'engagement de jeunes dans la diffusion de *Témoignage Chrétien* ou plus largement dans la Résistance. D'autres réseaux se mettent en place, tel celui qui passe par l'Auberge du lyonnais, à Annecy. Cet établissement tenu par les époux Saulnier³⁶³⁹ est tout proche de la Maison du Peuple, où l'abbé Folliet a son bureau. C'est à l'Auberge du Lyonnais par exemple que l'abbé Jolivet prend ses numéros de *Témoignage Chrétien* quand ils n'arrivent pas directement à la cure de Collonges-sous-Salève.

Nous pourrions définir l'action des prêtres, comme des laïcs, en deux catégories. Il y a ceux qui mènent une action suite à une réflexion et dont l'action s'inscrit dans un schéma de pensée, et il y a ceux qui agissent spontanément lorsqu'ils se retrouvent face à des personnes en danger. Nous choisissons l'évocation des prêtres, mais il est bien évident que les laïcs agissent de la même façon et que les actions des uns interfèrent avec celles des autres.

Dans le diocèse, un prêtre a joué un grand rôle, quant à l'aide apportée aux personnes en détresse : l'abbé Camille Folliet³⁶⁴⁰. Il est aumônier de la JOC, et il est intéressant de souligner que, dans les souvenirs des témoins que nous avons pu interroger, il occupe – pour la période de la guerre – la même place que celle occupée par le chanoine Clavel dans l'entre-deux-guerres³⁶⁴¹. Des différents témoins interrogés, tous nous ont, au moins une fois, parlé de

3639 L'établissement est situé dans la rue Jean-Jacques Rousseau, face à l'évêché.

3640 Voir sa biographie par l'abbé Hyacinthe Vulliez, *Camille Folliet, prêtre et résistant*, Paris, Éd. Vieil Annecy, 2001, 185 pages. Camille Folliet naît en 1907, à Annecy, dans une famille nombreuse. Son père, Johnny Folliet, tient un commerce rue Sommeiller, et il est engagé dans différentes œuvres catholiques. Deux des frères de Camille entrent dans les ordres. Camille Folliet est ordonné, en 1932, par Mgr de La Villerabel. Il est nommé vicaire à Ugine où il constitue une section de JOC. Il reste à ce poste jusqu'à ce qu'il soit appelé sous les drapeaux. À son retour de la guerre, il est nommé aumônier diocésain de la JOC. Il est à noter que ses relations avec Mgr de La Villerabel n'étaient pas toujours faciles. Voir également Émile Poulat, *Les Prêtres ouvriers. Naissance et fin*, 2^e éd., Paris, Cerf, 1999, p. 239-245.

3641 Il est intéressant de souligner que le chanoine Clavel semble disparaître des sources à partir de la défaite. Il apparaissait comme le maillon essentiel de l'ACJF jusqu'en 1939-1940 puis après les mentions le concernant sont beaucoup plus rares. Pourquoi ce changement ? Est-ce par rapport au changement d'évêque ? Mgr Cesbron préfère-t-il la présence des vicaires généraux ou du chanoine Bouvard, chargé des œuvres à celle du chanoine Clavel ? Ce dernier reste l'aumônier des mouvements spécialisés, mais son rôle semble bien différent de celui tenu avant la guerre. Est-ce à cause de la multiplication des aumôniers spécialisés ? Cette multiplication aurait-elle entraîné d'une certaine façon un rôle plutôt symbolique pour l'aumônier diocésain ? Aucun des témoins interrogés ne s'est tourné vers le chanoine Clavel au moment du STO, tous se sont tournés vers l'abbé Folliet. Pourquoi ? Est-ce parce que l'abbé Folliet, plus jeune, paraît plus au fait des événements ? Il est d'ailleurs surprenant d'une certaine façon que le chanoine Clavel quitte le diocèse dès la fin de la guerre pour s'installer à Paris. Profite-t-il de l'opportunité de la reconstruction pour quitter le diocèse ? Est-il en conflit avec

l'abbé Camille Folliet comme d'un soutien ou d'un maillon d'une filière. Il est à la fois partout et nulle part, il ne fait partie d'aucun groupe ou filière, mais en même temps il sert de maillon entre les diverses organisations. Il met en relation ses confrères avec des personnes dans la détresse. Son bureau de la Maison du Peuple sert parfois de relais pour un départ vers une filière et « deux pièces sont réservées à l'organisation de secours pour les Juifs »³⁶⁴². Il est en relation avec Mireille Philip avec qui il prépare les passages de la frontière. Les rencontres ont lieu tôt le matin dans une église, ce qui leur permet d'avoir une certaine sécurité. C'est l'abbé Camille Folliet qui met les prêtres de Douvaine et de Collonges-sous-Salève en relation avec Rolande Birgy. Cette dernière avait déjà œuvré au sein de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) dans le Sud de la France. Avec son allure presque encore adolescente, elle fait passer plusieurs centaines d'enfants juifs.

L'abbé Folliet parcourt le diocèse pour trouver des refuges sûrs pour les malheureux. Rapidement, il se rend compte de l'utilité des presbytères frontaliers, qui sont autant de points importants pour le passage vers la Suisse. Selon l'abbé Gallay, Camille Folliet « était renseigné à bonne source »³⁶⁴³. C'est par son tempérament, et sa conviction personnelle, qu'il fait pression sur ses confrères³⁶⁴⁴ et qu'il les influence. Est-ce un hasard si les abbés Rosay, Gallay, Simond, tous amis de longue date de Camille Folliet, s'engagent pour aider les malheureux ? Des différents témoignages, il ressort qu'il ne prête pas d'attention particulière au danger. C'est ainsi qu'il se rend en différents lieux avec les poches « pleines de [faux] papiers »³⁶⁴⁵.

Intéressons nous d'abord aux prêtres qui reçoivent et accompagnent les personnes jusqu'à la frontière, puis à ceux qui organisent le passage, pour terminer par ceux qui les hébergent pour une durée plus ou moins longue.

La première catégorie regroupe principalement les prêtres frontaliers. Tel est le cas de l'abbé Marius Jolivet, curé de Collonges-sous-Salève³⁶⁴⁶. Ce dernier est déjà largement impliqué dans différentes organisations résistantes, et à la fin de l'année 1942 ses activités sont déjà

Mgr Cesbron ? ou plus simplement il ne trouve plus sa place parmi les jeunes ? Dans ses souvenirs, il n'évoque pas les raisons profondes de son départ pour Paris.

3642 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, *op. cit.*, p. 89.

3643 Témoignage écrit de l'abbé Gallay.

3644 Entretien avec l'abbé H. Vulliez.

3645 Témoignage écrit de l'abbé Gallay.

3646 Marius Jolivet arrive en 1941 pour remplacer l'abbé Magnin décédé. Il s'agit de la paroisse de Paul Taponnier, qui est maire pendant la guerre. Les deux hommes ont des rapports, mais nous ne savons pas si Taponnier participe à la résistance. Julien Joly, qui a travaillé sur Paul Taponnier, a montré que seul un article [nécrologique] sur Taponnier évoquait une action résistante. Au cours de sa recherche, il n'a pas trouvé de traces évidentes d'une action de l'ancien président diocésain de l'ACJF.

bien établies³⁶⁴⁷. Il est « spécialisé » dans le passage des enfants, des femmes, et des personnes âgées. Une porte permet de passer de l'église à l'orphelinat tenu par les sœurs ; ce bâtiment sert donc d'asile aux personnes en attente de passage vers la Suisse³⁶⁴⁸. L'abbé Jolivet se renseigne quotidiennement pour être certain de pouvoir faire passer la frontière aux individus³⁶⁴⁹. Alors que Colette Fournier, accompagnatrice d'un groupe d'une quinzaine d'enfants, est arrêtée avec les enfants, l'abbé Jolivet envoie sur place « l'avocat Roch et Joséphine Équey »³⁶⁵⁰ pour obtenir leur libération.

À Monnetier-Mornex, c'est l'abbé Dompmartin qui, malgré ses soixante printemps, accompagne les fugitifs jusqu'au Pas-de-l'Échelle, après les avoir parfois hébergés. Il semble être en relation avec l'archiprêtre de Notre-Dame d'Annecy puisque ce dernier indique son nom à une famille qui souhaite passer la frontière. Lorsque la famille Rappaport arrive à Monnetier-Mornex, la bonne les informe que le curé a dû partir, « étant déjà repéré pour avoir aidé des Juifs à passer la frontière »³⁶⁵¹. L'abbé aurait été le « pivot d'une filière [et...] agissait avec l'abbé Antoine Veyrat, curé de La Muraz »³⁶⁵².

Camille Folliet est un ami d'Abel Jacquet, desservant de Juvigny, et c'est presque naturellement qu'il l'entraîne sur les chemins de la désobéissance³⁶⁵³. Le 30 août 1942, l'abbé Jacquet publie l'appel de Mgr Saliège, dans lequel le prélat rappelle que les Juifs sont des hommes et que les Juives sont des femmes³⁶⁵⁴. Nous ne sommes pas en mesure de donner le nombre de prêtres du diocèse qui ont eu la même attitude que l'abbé Jacquet. Pour terminer avec cette zone du diocèse, nous pouvons citer la cure de Vers, qui sert également de relais vers la Suisse. Il arrive parfois au desservant, l'abbé Fournier³⁶⁵⁵, d'héberger des personnes ou de les accompagner jusqu'à la frontière. Le plus souvent, il les mets en relation avec les membres de son réseau, notamment avec Marguerite Lachat et son fils³⁶⁵⁶.

3647 J. JOLY, *Paul Tapponnier...*, op. cit., t. 2, p. 209.

3648 Entretien avec l'abbé Birraux, ancien desservant de Collonges-sous-Salève.

3649 A. PERROT, N. NODOT, J.-F. PERRIER, *Ma vie pour la tienne...*, op. cit., p. 30.

3650 A. PERROT, N. NODOT, J.-F. PERRIER, *Ma vie pour la tienne...*, op. cit., p. 35.

3651 CL. CHATELAIN, E. EDMANDS, *Claudius Longerey...*, op. cit., p. 47.

3652 G. CEFFA, *L'Église de France au cours des années brunes et la totale générosité des prêtres savoyards*, 1997, p. 5.

3653 Selon Gilbert Ceffa, il permet à des enfants isolés ou à des personnes handicapées de passer la frontière. G. CEFFA, *L'Église de France...*, op. cit., p. 3.

3654 Témoignage écrit du chanoine Jacquet. Document communiqué par Jeanne Brousse.

3655 D'un groupe de six séminaristes, il est le seul à être ordonné à son retour de la guerre, les autres étant morts ou ayant quitté le sacerdoce.

3656 Entretien avec l'abbé Jacques Fournier, le 6 novembre 2002.

Plus au nord du diocèse, se trouve la cure d'Évian où le plébain³⁶⁵⁷ et ses vicaires prennent des risques importants pour faire passer des fugitifs. L'un des vicaires, l'abbé Mopty, passe par le lac pour franchir la frontière³⁶⁵⁸. Nous pouvons encore citer l'abbé Maurice Coffy, curé de Bernex, qui accompagne les Juifs par la montagne³⁶⁵⁹. Pour terminer ce tour d'horizon des prêtres participant au passage des Juifs, il nous faut citer les Missionnaires de Saint-François-de-Sales du juvénat de Ville-la-Grand et en particulier le RP Louis Favre. L'établissement possède une situation privilégiée puisqu'il possède un mur qui sert de frontière avec la Suisse. Le RP Frontin, supérieur de l'établissement, ne participe pas directement aux passages, mais il couvre ses enseignants leur permettant ainsi de mener à bien leurs actions. Les passeurs profitent de l'exactitude et de la discipline de l'armée allemande. Le RP Favre ayant remarqué qu'il faut trois minutes et demie pour que les patrouilles disparaissent du champ visuel avant de réapparaître³⁶⁶⁰. Les missionnaires utilisent ce précieux temps pour faire passer les individus en Suisse.

À présent, nous pouvons nous intéresser aux prêtres qui organisent le passage, mais qui n'y participent pas. Débutons par l'abbé Rosay, curé-archiprêtre de Douvaine, que nous avons évoqué précédemment par rapport à l'origine de son engagement dans le sauvetage des Juifs. Dès 1941-1942, il crée un petit réseau basé sur les jeunes de la JAC, mais qui regroupe également l'instituteur laïc et quelques autres paroissiens. Le réseau grandit pour devenir une véritable filière³⁶⁶¹. La cure de Veigy-Foncenex, qui dépend de l'archiprêtré de Douvaine, devient un lieu de passage vers Hermance. L'abbé Chevrier, ancien combattant de 1914-1918, président de la Légion en 1941, permet à plusieurs personnes de passer en Suisse. Selon Marie-Louise Lefebvre-Beestchen, il fait « ce que l'archiprêtre lui dit »³⁶⁶². Deux de ses paroissiens, Lançon et Périllat, entrent dans la filière sous son influence. L'archiprêtre de Douvaine accueille parfois les persécutés dans la cure et lorsque celle-ci se révèle trop petite, il se tourne vers l'orphelinat, tenu par le père Figuet³⁶⁶³. Afin de nourrir ces personnes, l'abbé fait appel aux paysans de la paroisse et aucun ne refuse. Il ne faut pas oublier l'obéissance et le respect qui est dû au curé. Cette filière compte donc trois ecclésiastiques et de nombreux

3657 Il cache la Thora dans le tabernacle.

3658 Entretien avec Jeanne Brousse, le 14 octobre 2002.

3659 Entretien avec l'abbé Maxime Birraux. L'abbé Maurice Coffy est l'oncle de Robert Coffy, futur Cardinal. L'abbé Coffy a reçu, à titre posthume, la médaille des Justes en 2003.

3660 A. PERROT, N. NODOT, J.-F. PERRIER, *Ma vie pour la tienne...*, op. cit., p. 45.

3661 Sur cette filière voir C. BOCHATON, *La filière douvainoise*, mémoire de maîtrise, Université de Grenoble, 1989.

3662 Entretien avec Marie-Louise Lefebvre-Beetschen.

3663 *Ibid.*

militants d'action catholique. L'archiprêtre est également en relation avec Rolande Birgy. Cette dernière accompagne des enfants jusqu'à la gare de Machilly, puis gagne Douvaine à pied³⁶⁶⁴. L'abbé et la jeune femme accompagnent les enfants jusque dans un bois où des hommes les prennent en charge pour leur permettre de passer la frontière³⁶⁶⁵. Par mesure de sécurité, les passeurs ne se connaissent quasiment pas.

Le presbytère d'Évian-les-Bains devient également un lieu de passage. L'abbé Gallay, vicaire dans la cité depuis 1937, estime que « certains jours », les visites affluent « sans arrêt »³⁶⁶⁶. Ces prêtres sont en relation avec des passeurs, en particulier les frères Yves et Raymond Roussy ou encore Jacques Moulard, auxquels s'ajoutent l'abbé Mopty comme nous l'avons évoqué précédemment. Le franchissement a lieu soit par le lac, soit par voie terrestre à Saint-Gingolph. Là encore, les prêtres sont en relation avec l'abbé Folliet. Ce dernier téléphone parfois qu'il faut aller prendre « en gare deux colis »³⁶⁶⁷. Les prêtres de la cité balnéaire sont en relation avec l'archiprêtre d'Annemasse, le chanoine Eugène Marquet. Ce dernier fait passer un couple venu d'Évian-les-Bains grâce à un cheminot « membre d'un mouvement de jeunesse »³⁶⁶⁸. Il lui arrive parfois de cacher des personnes « dans le clocher ou dans la salle paroissiale »³⁶⁶⁹.

Évoquons à présent l'action du chanoine Philibert Bublens³⁶⁷⁰, curé-archiprêtre de Thonon-les-Bains. Sa conduite courageuse permet à une trentaine de Juifs d'être sauvés³⁶⁷¹. Nous savons qu'un soir, par exemple, des membres de la Gestapo font irruption dans son presbytère, lui demandant de livrer les Juifs. Il feint de ne pas savoir, et demande aux gestapistes de le suivre pour trouver les Juifs. Il choisit de leur faire visiter les églises dans leurs moindres détails, les emmenant même sur les toits. Lorsque les gestapistes arrivent vers la voûte reliant la basilique Saint-François-de-Sales à l'église Saint-Hyppolite, le chanoine leur fait comprendre que s'ils venaient à faire un pas de plus, la voûte pourrait tomber, les entraînant ainsi à faire une chute de plusieurs mètres. Déjà bien éprouvés par la visite

3664 *Résistance non violente, la filière de Douvaine...*, op. cit., p. 23.

3665 *Ibid.*, p. 33.

3666 Témoignage écrit de l'abbé Gallay.

3667 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 92.

3668 Témoignage de madame Stevens. Document communiqué par Jeanne Brousse.

3669 F. MULLIE, « Les filières d'évasion des Juifs entre le Chambon-sur-Lignon et la Suisse », *La Société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIIIe-XXe siècles)*, Actes du XXXVI^e congrès des sociétés savantes de Savoie (Montmélián, 21-22 septembre 1996), Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Mémoires et documents, t. 100, 1998, p. 403-406.

3670 Il a reçu la médaille des Justes en février 2001.

3671 Nous pouvons rappeler que malgré les relations hostiles qui existent entre le clergé et la franc-maçonnerie, le chanoine Bublens a conservé précieusement les insignes maçonniques qui lui ont été remis par le chef de la Loge de la cité chablaisienne. Entretien avec l'abbé M. Birraux.

complète des lieux, les hommes n'insistent pas et repartent convaincu de la bonne foi du prêtre ! Le chanoine fait très probablement partie d'une sorte de réseau. Nous savons qu'il est en relation avec les propriétaires du restaurant voisin de sa cure, « Au fin bec », et qu'il peut compter sur l'aide du douanier, François Duchosal³⁶⁷². Ce dernier informe l'archiprêtre de la présence des convois allemands et les « soirs de passage, il envoie ses hommes en patrouille à Ripaille ou à Anthy-sur-Léman »³⁶⁷³ afin de ne pas être dérangé.

Pour terminer avec la zone de passage par la frontière en « plaine », nous pouvons citer l'action – parfois peu connue – du chanoine Joseph Chavanne. Ce dernier, recteur du sanctuaire marial de La Bénite Fontaine, est également l'aumônier de l'UDH. À ce titre, il parcourt le diocèse afin de former des cadres dans la ligne tracée par le pape Pie XI en les mettant en garde contre le nazisme. Il aide les personnes traquées et en particulier les Juifs. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de dire si le chanoine Chavanne participe, ou non, aux convois. Nous savons cependant, que trois voitures sont nécessaires pour aller à la frontière : une devant qui éclaire le convoi, celle du milieu, dans laquelle se trouvent les Juifs, et la dernière qui protège l'arrière du convoi³⁶⁷⁴. Il devait probablement faire partie d'un réseau puisque lors de leur arrivée, les personnes traquées lui étaient recommandées par un prêtre. Au moment de son décès en janvier 1946, *Le Courrier Savoyard* ne manque pas de rappeler que de nombreux Juifs et autres personnes traquées par la Gestapo ont « trouvé au presbytère de La Bénite Fontaine, un abri avec une hospitalité familiale »³⁶⁷⁵.

La plaine n'est pas la seule zone de passage vers la Suisse, c'est pourquoi quelques prêtres des zones de montagne sont sollicités pour ce genre d'actions. Tel est le cas de l'abbé Philippe, nommé curé des Gets en 1942. En novembre, lors d'une mission prêchée par le père Servel, une personne vient demander à l'abbé Philippe s'il ne peut pas l'aider à passer la frontière. Le desservant sait, par le prêtre de Morzine, qu'Albert Baud fait passer la frontière au col de Cou. Il met en relation les deux hommes et tout se passe bien³⁶⁷⁶. Plusieurs fois, il reçoit des personnes venues chez lui par le biais d'une filière, dont il n'est pourtant pas membre³⁶⁷⁷. Il héberge ces hôtes d'un soir dans une même pièce et fait le nécessaire³⁶⁷⁸ pour leur permettre de gagner la Suisse. Pour cela il bénéficie de la complicité d'une postière et de

3672 Entretien avec l'abbé François Tavernier.

3673 Entretien avec l'abbé François Tavernier.

3674 Souvenirs écrits de la sœur du Chanoine Chavanne. Document communiqué par le petit-neveu du chanoine.

3675 *Le courrier savoyard*, 2 février 1946. Rappelons également qu'un certain nombre de résistants ont trouvé un « asile sûr et salubre » au presbytère du sanctuaire.

3676 CH. PHILIPPE, « Quelques souvenirs du temps de guerre », *Vie gétoise...*, op. cit., p. 4.

3677 Entretien avec l'abbé Philippe.

3678 CH. PHILIPPE, « Quelques souvenirs du temps de guerre », *Vie gétoise...*, op. cit., p. 5.

l'archiprêtre qui se charge de prévenir le passeur. L'abbé Payot, desservant de Vallorcine³⁶⁷⁹, semble avoir une action semblable. Il héberge des Juifs au presbytère avant de les accompagner la nuit venue pour les remettre à un guide de haute montagne³⁶⁸⁰ qui se charge de les faire passer de l'autre côté de la montagne. Il lui arrive également de se mettre en rapport avec le propriétaire de l'hôtel du Buet ou de les faire héberger chez la famille Devillaz au hameau de Barberine³⁶⁸¹.

Intéressons-nous, à présent, à ceux qui hébergent les Juifs pour une durée plus ou moins longue. Quelques établissements religieux se révèlent être des lieux d'asile pour certains. Tel est le cas de l'abbaye de Tamié, qui est située à la limite des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Dom Thomas d'Aquin, abbé de Tamié de 1938 à 1948, rappelle qu'il n'y a pas « eu de réseau de passage organisé » mais qu'il y eu « des passages individuels, de personnes venant chercher comment passer en Suisse par la montagne »³⁶⁸². Cela se serait produit cinq ou six fois. Nous pouvons citer l'exemple de Maisel qui est hébergé au début 1944³⁶⁸³. Il devient « aide au père relieur », et s'occupe des différentes corvées de bois, de vaisselle, avec son compagnon Pierre Mittaux. Maisel quitte le monastère, le 9 mars 1944, suite à la venue des miliciens. C'est à ce moment qu'il est hébergé par le curé de Montmin, l'abbé Donzel, qui a de forts préjugés sur les juifs. Le couvent des sœurs de Chavanod héberge quelques jeunes filles³⁶⁸⁴, alors que les carmélites du Reposoir reçoivent, dans la plus grande discrétion, des personnes. Le chef du service des réfugiés à la préfecture demande à la supérieure, la Mère Panhard, de garder des réfugiés, et elle lui répond qu'elle ne peut pas. Le fonctionnaire lui répond qu'elle a un cœur de pierre, et ce n'est qu'après la guerre qu'il apprend que le refus de la sœur était motivé par le manque de place dans le couvent³⁶⁸⁵ ; les religieuses hébergeaient déjà un certain nombre de personnes. Les établissements scolaires permettent également de cacher des enfants. Tel est le cas du collège de Thônes où, le supérieur, le chanoine Pasquier, falsifie les registres d'entrée des élèves permettant ainsi de

3679 Vallorcine est un village frontalier avec la Suisse. L'hiver, les conditions d'accès y sont particulièrement difficiles.

3680 P. MOUTHON, *Résistance...*, *op. cit.*, p. 44.

3681 Entretien avec l'abbé Chatelain qui a été curé de Vallorcine après la guerre.

3682 Texte de Dom Thomas d'Aquin écrit en 1981. Document communiqué par l'abbaye de Tamié. Dans son témoignage, l'Abbé rappelle que l'abbaye a reçu pendant une dizaine de jours un groupe venu d'Annecy et qui se préparait pour un passage en Suisse. Ces personnes étaient hébergées dans une maison isolée appartenant à l'abbaye et venaient au monastère pour y prendre leurs repas.

3683 Du 16 janvier au 9 mars. I. MAISEL, *Mémoires de guerre...*, *op. cit.*, p. 6.

3684 R. BARCELINI, F. PAOLI, D. TURPAULT et alii, *Histoire du diocèse...*, *op. cit.*, p. 46.

3685 Entretien avec Jeanne Brousse.

cachez quelques enfants juifs. De la même façon, il accueille un professeur d'origine polonaise qui sert comme professeur d'allemand³⁶⁸⁶.

Évoquons à présent l'abbé Longerey, curé de Saint-Martin-Bellevue, qui héberge une famille juive pendant plusieurs mois. Il est l'exemple même du prêtre qui vient en aide à des personnes dans la détresse et qui se présentent à lui. Il héberge la famille Rappaport que nous avons évoqué précédemment avec l'abbé Dompmartin. N'ayant pu passer la frontière à Monnetier-Mornex, ils reviennent dire au chanoine Coutin, archiprêtre de Notre-Dame, que cette filière n'est plus bonne. L'archiprêtre n'étant pas là, c'est un jeune vicaire qui accueille la famille et leur demande de voir avec l'abbé Longerey, curé de Saint-Martin-Bellevue, qui se trouve dans le clocher, où il fait une réparation³⁶⁸⁷. C'est donc pour ne pas laisser cette famille dans la misère que l'abbé se démène pour les loger dans sa paroisse. Les parents sont logés dans un hameau, alors que la jeune Eva reste au presbytère. Elle suit les leçons de catéchisme, sonne les cloches, et devient même la bergère des moutons du curé³⁶⁸⁸. Elle est bientôt rejointe par ses parents qui doivent quitter leur hameau car le propriétaire ne souhaite pas que l'on découvre qu'il héberge des Juifs, bien qu'ils soient devenus les Fabert.

D'autres prêtres sauvent ainsi quelques personnes, tel est le cas de l'abbé Marie-Amédée Folliet, curé bâtisseur des Fins. Son engagement dans la sauvegarde des Juifs est presque le fruit du hasard. Il débute son action à cause de son homonymie avec l'abbé Camille Folliet³⁶⁸⁹. Des personnes arrivées en gare d'Annecy cherchent l'abbé Folliet et on leur indique la cure des Fins. Il participe à ces réseaux de sauvetage³⁶⁹⁰ rapidement et activement.

Quelques prêtres s'engagent pour sauver des Juifs, mais au regard du nombre total de prêtres dans le diocèse nous nous apercevons qu'ils sont peu nombreux. Nous pouvons nous demander si finalement ils ne sont pas le reflet de la société française d'alors, où peu de personnes prennent un engagement pour sauver des vies. La mobilisation des prêtres, comme des laïcs, se fait soit suite à une réflexion notamment par la lecture de *Témoignage Chrétien*, soit par charité. Cette question du sauvetage des Juifs est une première manifestation d'opposition à Vichy, quelques prêtres désobéissent à l'ordre établi. Nous n'avons pas réussi

3686 R. BARCELINI, F. PAOLI, D. TURPAULT et alii, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 43.

3687 CL. CHATELAIN, E. EDMANDS, *Claudius Longerey...*, op. cit., p. 59.

3688 *Ibid.*, p. 65.

3689 Entretien avec Jeanne Brousse.

3690 La notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire des Justes* (p. 256-257) évoque une déportation dans un camp allemand à cause de ses activités. L'abbé Folliet n'a pas été déporté en Allemagne, il a été interné à la prison d'Annecy dont il s'évade le 18 août, veille de la libération de la ville. Cependant à cause d'une santé déjà fragilisée par la Première Guerre mondiale, il est contraint de prendre un certain repos dans le sud de la France avant de retrouver sa chère paroisse des Fins. L. LAZARE, *Dictionnaire des Justes de France*, Paris, Fayard, 2003, 596 p.

à établir un portrait type de prêtre aidant les Juifs. Cependant nous pouvons souligner que l'engagement dépend en partie de la situation géographique de leur paroisse. Il apparaît également que souvent les prêtres sont deux dans l'archiprêtré à aider les juifs, l'un agissant plus que l'autre ou du moins deux semblent être concernés par la question. Le clergé comme les diocésains se trouvent à partir de 1943, confrontés à un nouveau problème, qui touche l'ensemble d'une part de la population : la question du STO.

C. « Partir c'est trahir ? », la question du STO

Laval, souhaitant la victoire de l'Allemagne, n'hésite pas à mettre en place le système de la Relève. Ce dernier, qui prévoit l'envoi de trois ouvriers français pour le retour d'un prisonnier de guerre, se révèle rapidement être un échec³⁶⁹¹. C'est pour cette raison, qu'en février 1943, il met en place le Service du Travail Obligatoire. Ce sont les jeunes gens nés en 1920, 1921 et 1922 qui sont concernés. Cette situation délicate touche les catholiques à la fois dans leur chair et dans leur conscience. Le clergé se retrouve également confronté à cette épineuse question, puisque les séminaristes sont directement touchés par ces mesures. Nous étudierons cette question en trois points, d'abord en s'intéressant aux laïcs, principalement les militants des mouvements de jeunesse, puis, nous évoquerons la question des séminaristes, pour terminer par l'aide qui est apportée par le clergé aux réfractaires au STO qui affluent toujours plus nombreux au cours de l'année 1943.

a. La question du STO pour les laïcs

Bernard Comte rappelle que « l'affaire du STO a été pour l'Église une épreuve redoutable. Elle a posé aux jeunes la question de l'obéissance à la loi, dans ces mouvements que les évêques tenaient pour *“la prunelle de leurs yeux”* et dont ils ne réussissent pas à garder pleinement le contrôle »³⁶⁹². C'est à ce moment-là que les mouvements montrent qu'ils sont indépendants de la hiérarchie, et qu'ils mettent à profit leurs années de réflexion menées au sein des cercles d'études. Les propos tenus par Bernard Comte peuvent s'adapter au diocèse

³⁶⁹¹ La presse catholique ne semble pas faire un large écho à cette mise en place. En effet, la section de censure d'Annecy rappelle le 15 juillet 1942 que le numéro du 12 courant de *La Croix de la Haute-Savoie* n'évoque pas « l'importante question de la relève des prisonniers par les ouvriers allant travailler en Allemagne ». Le compte-rendu se poursuit en rappelant qu'un « article sur ce sujet sera imposé au prochain numéro de *La Croix de la Haute-Savoie* ». Toutefois, le 22 juillet, la censure relève que « malgré [la] recommandation [faite au directeur du journal] on ne trouvait dans le numéro du 19 juillet que quelques mots insuffisamment orthodoxes dans un bref article intitulé “la Relève”. Après avis de la censure principale, l'insertion [du texte] “les ouvriers parlent aux ouvriers” est rendue obligatoire. Le directeur de *La Croix de la Haute-Savoie* ne s'incline qu'après intervention de M. le chef de la censure principale ». ADHS, 8 W 15, rapport du 22 juillet 1942.

³⁶⁹² B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, op. cit., p. 171.

d'Annecy dans lequel l'évêque attache un intérêt particulier aux mouvements de jeunesse. Le vicaire général Duval travaillant dans le « sens voulu par Mgr Cesbron : développement de la vie spirituelle, des mouvements d'action catholique »³⁶⁹³. L'évêque ne donne d'ailleurs aucune directive aux jeunes quant à l'attitude à adopter face au STO ; il a cependant une attitude « très compréhensive à l'égard des mouvements de jeunesse (JOC en particulier) »³⁶⁹⁴. Alain-René Michel rappelle que les dirigeants de l'ACJF n'attendent pas la loi du 16 février 1943 pour protester contre la réquisition de la main d'œuvre³⁶⁹⁵. Une réunion, tenue à Lyon, montre que les dirigeants refusent cette réquisition généralisée³⁶⁹⁶. C'est ce que rappelle Jacques Duquesne lorsqu'il écrit que l'ACJF décide « de protester contre le STO et déclare, la première, que s'y soumettre n'est pas un devoir de conscience pour les jeunes catholiques »³⁶⁹⁷. L'association est également encouragée par la déclaration de Radio-Vatican, qui, trois jours après la loi du 16 février, réproouve « les régimes bâtis sur le travail forcé, les déportations collectives ou individuelles, les déportations de peuples »³⁶⁹⁸. Le 6 mars 1943, le conseil national de l'ACJF proteste contre une « atteinte au droit naturel et au droit international positif »³⁶⁹⁹, alors que l'ACA demande aux « mouvements d'action catholique d'encadrer les partants », annonçant qu'elle ferait son possible pour « leur assurer le service d'aumôniers »³⁷⁰⁰. Dans sa déclaration des 6 et 7 avril 1943, elle « proteste, compatit et recommande aux chrétiens contraints au départ de le vivre en esprit de service, de sacrifice rédempteur et d'apostolat »³⁷⁰¹. Lors du conseil d'Avignon, Rémy Montagne « réclame une intervention plus forte de l'épiscopat sur le STO », et c'est la première fois que l'ACJF, « sous la plume de son dirigeant, évoque la dissidence en termes non voilés : “Nos meilleurs militants [...] délaissent le mouvement, désireux de porter un témoignage plus ferme et plus net, et leur paraissant plus conforme à leur sens de l'honneur national... Ils jugent que notre attitude générale revient à une condamnation implicite de l'effort de résistance aux exigences

3693 Note du cardinal Léon-Albert Duval adressée à Christian Sorrel en 1987. Document communiqué par Ch. Sorrel.

3694 *Ibid.*

3695 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 305. Il faut voir ici la référence à la réquisition des hommes âgés de quinze à cinquante ans, ainsi que des jeunes femmes célibataires entre vingt-cinq et trente-cinq ans. L'ACA de la zone libre proteste le 5 février contre cette mesure en parlant « d'atteintes au droit naturel familial ».

3696 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 306.

3697 J. DUQUESNE, *Les catholiques...*, *op. cit.*, p. 222.

3698 R. BEDARIDA, *Les catholiques dans la guerre de 1939-1945 : entre Vichy et Résistance*, Paris, Hachette, 1998, 286 p., p. 188.

3699 B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, *op. cit.*, p. 169.

3700 *Ibid.*, p. 281.

3701 *Ibid.*, p. 171.

de l'ennemi" »³⁷⁰². Les jeunes doivent donc faire face à un dilemme qui, dans les deux cas, mène à la désobéissance. Soit ils désobéissent à l'ACJF, et décident de partir en Allemagne, comme le demande l'épiscopat, soit ils désobéissent à l'épiscopat en refusant de partir, et de ce fait ils sont en accord avec l'ACJF.

Les mouvements réagissent de façon différente. Les étudiants publient une protestation contre le départ³⁷⁰³, alors que les ouvriers rencontrent de plus grandes difficultés, et que, dans un premier temps, les agriculteurs semblent être les moins touchés. Les jécistes ont beaucoup travaillé sur le plan de la résistance spirituelle. André Mandouze, aidé du père de Lubac, rédige une note de protestation contre le STO, et de nombreux membres de l'ACJF côtoient les équipes de *Témoignage Chrétien* ou des *Cahiers de notre jeunesse*³⁷⁰⁴. Dans le diocèse, l'action des jécistes est principalement faite par la diffusion de *Témoignage Chrétien*, et sans doute participent-ils ainsi à la réflexion sur les questions du STO.

En 1943, plusieurs choix s'offrent aux jeunes soumis au STO, et qui refusent le départ : ils peuvent entrer dans la Milice, qui vient d'être créée, et par ce moyen ils restent dans une certaine légalité³⁷⁰⁵, ils peuvent devenir des réfractaires, en se cachant et en intégrant pour certains des groupes de la Résistance. La seconde solution implique un changement de vie, dans le sens où ils doivent se cacher, devenir des hors-la-loi, avoir une nouvelle identité, ce qui suppose donc de ne plus avoir de cartes de ravitaillement. Le choix doit être mûri, il ne peut être pris à la légère, ni sur le plan spirituel, ni sur le plan matériel. D'ailleurs il importe de s'interroger sur une question à laquelle il est difficile de répondre : comment des jeunes gens qui ont reçu la même formation au sein de l'ACJF, qui ont participé aux mêmes réunions et aux mêmes manifestations, prennent parfois des chemins opposés. Faut-il voir dans ces choix, une influence familiale ou celle d'une camaraderie ? Faut-il voir le fruit d'une histoire personnelle que chacun porte en lui ? Faut-il attribuer ce choix au rôle joué par le prêtre dans la formation des militants ? Certaines zones du diocèse sont plus propices au recrutement de la Milice alors que d'autres sont toutes entières acquises à la Résistance. Faut-il voir, pour ces jeunes, un refus d'entrer dans l'illégalité ou un refus de désobéir ? Faut-il voir une conviction

3702 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 311.

3703 Sur cette question voir la thèse de Alain-René Michel, *La JEC face au nazisme et à Vichy, 1938-1944*, PUL, 1988, 311 p.

3704 Cette publication cesse de paraître en juin 1943 pour réapparaître à la fin de la guerre. Voir A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 292-295. Il cite le mémoire de maîtrise réalisé par Mathias Delobel, *Les cahiers de notre jeunesse, juin 1941-juin 1943*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Dominique Durand.

3705 Nous avons retrouvé l'exemple de cinq hommes des classes 1940-1942 qui s'engagent en mai 1943 dans la Franc-Garde volontaire de la Milice. Nous pouvons nous interroger sur les raisons de cet engagement. Il y a par exemple deux frères nés en 1921 et 1922. Entrent-ils dans la Milice pour échapper au STO et rester dans la légalité ou par conviction politique ? ADHS, 23 W 14.

politique, une certaine forme d'opportunisme³⁷⁰⁶ ? L'ACJF a « sans aucun doute préparé les esprits à l'engagement dans la Résistance, qui est apparu à beaucoup de ses dirigeants et à certains de ses militants comme un prolongement naturel des prises de position et des analyses de l'entre-deux-guerres comme de la guerre »³⁷⁰⁷. En même temps, elle semblait prémunir ses membres de la Milice.

1. Le choix de la Résistance ?

La JOC semble être le mouvement le plus touché par le STO. Gérard Cholvy rappelle que ce mouvement s'est « trouvé comme écartelé, pendant l'occupation entre le STO et la Résistance »³⁷⁰⁸. En effet, cette question, et la prise de position qui s'ensuit, pose de « véritables drames de conscience dont la solution quelle qu'elle fût, témoignait de la volonté courageuse, voir héroïque, d'une présence active au sein de la jeunesse ouvrière française dans les différentes conditions de vie qui lui étaient faites »³⁷⁰⁹. Ces dernières pouvaient être de deux types : soit partir pour aider les autres, soit rester en France pour participer à la libération future du territoire national. Le départ pouvait être considéré comme la mise au service de ceux qui n'ont pas pu se détourner du STO afin de les aider à surmonter l'épreuve. Alain-René Michel rappelle que c'est « au nom de cette logique apostolique, de la nécessité pour la JOC d'être "avec" les ouvriers, que l'abbé Guérin émet les plus vives réserves sur le document de protestation »³⁷¹⁰ proposé par l'association. Alphonse Métral souligne que la JOC informe ses militants qu'ils doivent « s'attendre à encadrer ces jeunes qui portaient en Allemagne »³⁷¹¹.

Les jeunes des mouvements sont aidés dans leur réflexion par des prêtres, comme l'abbé Folliet, ou par des responsables de l'ACJF. Charles Bosson et le chanoine Clavel organisent une réunion, au cours de laquelle Camille Folliet déclare formellement : « il ne faut pas partir en Allemagne ! Partir c'est trahir ! »³⁷¹². Cela rejoint les propos d'André Fumex qui nous déclarait s'être entretenu avec Charles Bosson à propos de la conduite à adopter face au

3706 N'oublions pas que les miliciens reçoivent une solde, ce qui peut être un critère d'entrée dans la formation pour certains. ADHS, 23 W 14.

3707 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 345.

3708 G. CHOLVY, *Mouvements de jeunesse...*, op. cit., p. 102.

3709 *Ibid.*

3710 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 307.

3711 Entretien avec Alphonse Métral.

3712 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 59. C'est ici l'une des rares mentions que nous ayons du chanoine Clavel pendant la guerre.

STO³⁷¹³. Les choix sont difficiles à faire, et il semble que l'abbé Folliet soit souvent le conseiller des jeunes en difficulté. Malgré tout, quelques-uns partent en Allemagne, comme Pierre Gavel, responsable de la JOC, dans le secteur de l'Arve, depuis la défaite. Il est appelé aux chantiers de jeunesse entre juillet 1942 et février 1943. Il s'y heurte à des chefs trop proches des idées de la Révolution Nationale. Rendu à la vie civile pour quelque temps, il rentre à La Roche-sur-Foron d'où il est originaire. Né en 1922, il est donc contraint au STO, toutefois il refuse de partir, et décide de se cacher dans le massif des Bornes. Des représailles pesant sur sa famille, il choisit « avec quelques regrets »³⁷¹⁴ de partir en Allemagne. Il s'y rend dans l'esprit d'aider ceux qui n'ont pas pu se soustraire à la loi³⁷¹⁵, mais tout en ayant à l'esprit une certaine résistance. Gavel est alors envoyé au camp de Gnydia où il arrive avec son frère, le 25 mars 1943³⁷¹⁶. Fidèle à ses principes de lutte contre les nazis et de soutien à ses camarades, il sabote des machines, du matériel ferroviaire, ou encore des constructions en ne respectant pas les doses de ciment³⁷¹⁷. Par fraudes, il procure de la nourriture à ses camarades. Fidèle à l'esprit de l'ACJF qu'il a découvert à la veille de la guerre, Pierre Gavel organise des « réunions [et...] avec quelques jocistes retrouvés, deux puis douze cercles d'études dans les camps voisins »³⁷¹⁸ ; il va même jusqu'à organiser une bibliothèque clandestine. Son attitude n'est pas unique, et d'autres militants catholiques ont ce genre d'activités dans les camps allemands. Ils s'appliquent à vivre quotidiennement leur foi au Christ, et se mettent au service des autres. Gavel, comme d'autres, pense déjà à une forme de résistance. C'est pour cette raison qu'il fait une intervention orale devant près de « deux cents camarades français dans un argot ouvrier, à la barbe du boche, il se moqu[e] du Führer et f[a]it applaudir de Gaulle qui mène le bon combat [...]. Mussolini ne fut pas oublié »³⁷¹⁹. Il choisit de s'évader et, le 23 octobre 1943, il est de retour à La Roche-sur-Foron. C'est là qu'il choisit de regrouper une trentaine de camarades en vue d'une opposition à Vichy. Gavel est parti en mars, à un moment où les jeunes ne savaient pas encore réellement quelle attitude adopter face au STO, mais tout au long de l'année des réflexions sont menées pour savoir s'il faut partir ou non. Au départ, la question qui préoccupe le plus les jeunes, comme

3713 Entretien avec André Fumex. Né en 1923, il n'est pas directement concerné par la question, mais il est président diocésain de la JIC.

3714 *Le Clocher Savoyard*, 14 juillet 1945.

3715 Il part dans l'esprit d'un Marcel Callo pour qui le départ en Allemagne est comme missionnaire.

3716 *Le Courrier Savoyard*, 14 juillet 1945.

3717 *Ibid.*

3718 *Le Courrier Savoyard*, 14 juillet 1945.

3719 *Ibid.*

l'encadrement, est bien celle-ci : faut-il partir en Allemagne ? La plupart répondent par la négative, et après avoir fait ce choix, il est nécessaire de s'organiser pour rester en France.

Les réunions organisées par les mouvements ont un rôle à jouer, mais il ne faut cependant pas sous-estimer l'importance de l'abbé Folliet. Alphonse Métral, jociste à la section Notre-Dame d'Annecy avant la guerre, puis permanent jociste à Grenoble, est rapidement alerté par les premiers convois de jeunes ouvriers partant en Allemagne. Il rappelle que les jocistes étaient bien informés des dangers du nazisme grâce aux commentaires qui avaient pu être faits lors des réunions d'études à la suite de la parution de l'encyclique *Mit Brennender Sorge*. Né en 1922, il est concerné et inquiet de devoir partir. Il rentre à Annecy pour « rencontrer des jocistes et Camille Folliet »³⁷²⁰. Ce dernier a une « influence déterminante sur [sa] décision et celle de tous les autres dirigeants fédéraux de la JOC »³⁷²¹. Il semble d'ailleurs que dans le cas d'Alphonse Métral, les réseaux d'avant-guerre fonctionnent pour préparer le refus de départ. Alors qu'un de ses camarades a reçu une feuille de départ, Alphonse Métral se rend auprès d'Henri Molinos, président de la JOC à la veille de la guerre, pour lui dire qu'il rejoint ses camarades Paclet et Laydevant, anciens jocistes. Installés à quelques kilomètres d'Annecy, ils sont contactés par l'abbé Folliet, qui leur donne rendez-vous à l'Auberge du Lyonnais. Il est alors décidé d'envoyer Métral et Laydevant en stage au col des Saisies. À leur retour, ils sont accueillis par « l'abbé Cam » qui les met en contact avec une douzaine d'autres ouvriers qui ne sont pas forcément des jocistes. Cependant, Métral et Paclet, tous deux jocistes, sont chargés de s'occuper des jeunes qui arrivent. Le petit groupe est en contact avec Charles Bosson. Ce dernier est toujours président diocésain de l'ACJF, et il sert de responsable civil à ce petit réseau qui emmène les jeunes jusqu'à Manigod, où une école des cadres est créée en vue de préparer les chefs de la Résistance. Charles Bosson est aidé dans sa tâche par Irénée Revillard, membre de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul à Annecy, et qui forme le côté plus logistique de la filière³⁷²². Pour être assisté dans sa tâche, il choisit André Fumex, président de la JIC³⁷²³. Alphonse Métral rappelle que, devant l'accroissement du nombre de jeunes réfractaires, une filière se met en place grâce à des jocistes non concernés par le STO³⁷²⁴, parmi lesquels Henri Molinos ou encore Placide Lombard. Elle part de Sainte-Foy-lès-Lyon pour arriver à Annecy. Le scout Gavarotti sert de guide pour mener les jeunes d'Annecy à un point de contact pour rejoindre Manigod.

3720 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 60.

3721 *Ibid.*

3722 Entretien avec Alphonse Métral.

3723 Entretien avec André Fumex

3724 Entretien avec Alphonse Métral.

Comme nous pouvons le constater, des membres de l'ACJF, ou de mouvements catholiques plus largement, s'investissent pleinement dans la Résistance. Sans doute l'expérience acquise dans les mouvements n'est pas sans rapport avec cette présence de militants à des points importants de l'organisation résistante. Au sein de l'ACJF, les jeunes ont appris à devenir responsables, à prendre des initiatives, mais également à s'organiser, notamment par le biais des rencontres qu'ils préparaient. Les cercles d'études sont également mis à l'honneur. Dans certains camps, comme à celui de Manigod, les réfractaires réfléchissent à l'après-guerre, et pour nourrir cette réflexion ils font appel à des membres de l'équipe d'Uriage comme Hubert Beuve-Méry³⁷²⁵. Ils se rendent ainsi compte qu'ils devront passer du rôle de spectateur à celui d'acteur. Ils prennent conscience qu'ils doivent participer effectivement à la libération du territoire. Nous ne serons donc pas surpris de constater que plusieurs membres de l'ACJF, ayant refusé de partir en Allemagne, se retrouvent sur le plateau des Glières, sous les ordres d'un ancien scout. Nous ne connaissons pas les proportions exactes de militants catholiques, cependant il se révèle que quelques-uns occupent des postes clés, comme Alphonse Métral qui devient « secrétaire » et qui se charge de la répartition des vivres. André Fumex, quant à lui, s'occupe de la logistique relative à la réception des parachutages, alors que Lucien Cotterlaz-Rannard, ancien président fédéral de la JAC, est chef de section³⁷²⁶. D'autres enfin se retrouvent à la Section d'Eclaireurs Skieurs, véritable centre de liaison entre les différents postes³⁷²⁷. Les jocistes et les jacistes sont les plus nombreux, mais ces deux mouvements sont numériquement les plus importants dans le diocèse³⁷²⁸.

Si des jeunes décident d'entrer dans la clandestinité ou de se cacher pour échapper au STO, il en est d'autres qui choisissent une voie différente, celle de la Milice. Concernant ces derniers, il est peu aisé d'obtenir des renseignements. Toutefois, nous pouvons essayer de trouver des pistes permettant de comprendre pourquoi certains jeunes choisissent la Milice.

2. Le choix de la Milice ?

La formation ne peut sans doute pas être la seule cause d'engagement, puisque si tel était le cas, tous les jacistes auraient été dans un camp ou dans l'autre. Il est probable que le conseiller spirituel de certains groupes d'ACJF a joué un rôle, même inconsciemment, par la

3725 Entretien avec Alphonse Métral.

3726 Pierre Gavel, que nous avons présenté précédemment se trouve dans cette section, dénommée Savoie-Lorraine. Cette dernière participe à toutes les opérations délicates menées par ceux des Glières.

3727 Olivier Fournier-Bidoz, Fernand Tardy, Jean Dujourd'hui.

3728 Il y a probablement d'autres militants catholiques venant d'autres diocèses. Il serait intéressant de faire une étude pour connaître le nombre exact de ces jeunes qui ont milité dans des mouvements catholiques à la veille de la guerre, et de savoir quelle importance a eu pour eux ce passage à l'école de l'ACJF.

formation qu'il a pu donner à ses militants. En effet, nous pouvons remarquer que les zones de recrutement de la Milice se situent plutôt dans des lieux où les jeunes militants ont eu à connaître le communisme. La plus forte concentration de jeunes miliciens connus³⁷²⁹ se retrouvent dans le Chablais, notamment autour de Cervens, village dont la place centrale est baptisée « la place rouge ». Le Chablais, comme nous l'avons évoqué au début de notre étude, se détache du reste du diocèse, notamment par sa mentalité et son histoire³⁷³⁰. Si les jeunes appliquent les méthodes de l'enquête d'ACJF « Voir-Juger-Agir » à leur quotidien, nous pouvons estimer, par exemple, qu'ayant vu le communisme, à Cervens, ils ont pu le juger et donc ils se seraient engagés dans la Milice pour empêcher que toute la France ne tombe sous le joug communiste. Soulignons que, dans les années Vingt et Trente, les seuls procès-verbaux dressés contre les prêtres pour processions sur la voie publique le sont dans le Chablais³⁷³¹. Faut-il rappeler que la Milice est une force dont l'un des buts principaux est la lutte contre les communistes. Soulignons également que la propagande joue parfaitement son rôle, attirant de nombreux jeunes à entrer dans les rangs de la formation de Darnand. Ces militants, devenus miliciens, n'ont-ils pas jugé avec trop peu de recul les propos de la hiérarchie qui demandait un « loyalisme [...] sans inféodation » envers le régime de Vichy ? Le loyalisme constitue une fidélité à un pouvoir établi, et cela entre parfaitement dans l'optique de l'Église qui demande le respect de l'autorité établie. Toutefois, l'inféodation est l'attachement par un lien étroit. Ces jeunes ont sans doute cru agir pour le bien de la France en aidant le gouvernement dans son œuvre de redressement moral et intellectuel, mais également en luttant contre le danger païen. Ils se sont compromis en pensant, pour certains, être dans le droit chemin. Soulignons que la résistance dans le Chablais est principalement composée de Francs Tireurs et Partisans (FTP), contrairement à la vallée de Thônes, par exemple, où la Résistance est entièrement Armée Secrète (AS). Notons également que dans le Chablais, de nombreux résistants étrangers au diocèse arrivent en masse et cette zone du diocèse se révèle être une entité particulière dans le diocèse.

Nous pouvons nous demander pourquoi des jeunes militants d'action catholique entrent dans la Milice. Rappelons que les prêtres, souvent aumôniers du mouvement de leur paroisse, forment les jeunes, ou du moins font passer une certaine sensibilité. Il serait d'ailleurs intéressant de pouvoir établir le parcours d'un certain nombre de militants d'action catholique

3729 Nous nous sommes basés sur les miliciens exécutés le 24 août 1944 au Grand-Bornand.

3730 L'abbé Chatelain nous rappelait qu'il y avait une mentalité chablaisienne, même au sein du corps professoral du petit séminaire de Thonon-les-Bains.

3731 À Saint-Cergues, Sciez et Cervens.

dans une même paroisse. Cela permettrait de savoir si tous les jeunes d'un même groupe optent pour la Résistance ou pour la Milice, et ainsi d'établir si le prêtre joue un rôle ou non. Le communisme faisant peur à une frange du clergé, il est possible que cela explique l'importance accordée, par les prêtres, à combattre ce danger. Pour le frère d'un jaciste, président de la section paroissiale de JAC, des prêtres forment les jacistes à être forts pour lutter contre les arguments communistes. Nous savons que l'action catholique souhaite donner à la société un règne plus humain, plus social, le communisme est antagoniste de cette vision. Nous avons pu remarquer que ce sont souvent des jacistes qui entrent dans la Milice. Est-ce parce qu'ils sont plus victimes de clichés sur les communistes ? Est-ce parce qu'ils sont plus dépendants vis-à-vis d'un clergé rural, qui reste malgré tout assez traditionnel, ou est-ce parce qu'ils sont plus nombreux ?³⁷³²

En effet, les jacistes semblent connaître une situation différente notamment par rapport à leurs aumôniers qui ont sans doute un recul différent de leurs confrères des campagnes, surtout dans les centres industriels importants. L'attitude de la hiérarchie n'a peut-être pas favorisé ces jeunes, qui respectaient l'ordre établi, et les valeurs prônées par l'Église. Sans doute, ont-ils eu peur de désobéir à l'autorité. Pour le frère d'un milicien, ces « jeunes ont essayé de vivre ce que leur disait le curé »³⁷³³. Pour un jaciste, ébéniste, membre du comité diocésain de l'ACJF, son entrée dans la Milice, avait pour seul but de lutter contre le communisme, afin de l'empêcher de progresser dans le pays. Ce dernier nous a confié que son choix dans la collaboration avait pour dessein de trouver une aide pour évincer les communistes³⁷³⁴. Toutefois, certains ont vécu la guerre, et la défaite, comme une épreuve, ce qui leur permet de changer d'opinion. C'est le cas par exemple de Camille Folliet. Le 17 juin 1940, écrivant une longue lettre, à ses parents, il déclare : « peut-être qu'Hitler va nous emmener en guerre contre l'URSS. Alors tout est sauvé : la France retrouvera son âme et son corps, et peut-être le barbare se civilisera aussi. Peut-on savoir les desseins de Dieu »³⁷³⁵. Nous savons que Camille Folliet a connu des communistes à Ugine ; nous ne pouvons donc pas dire que ses propos reposent sur des préjugés, mais bien plutôt sur des idées présentées par l'Église. Malgré ses

3732 Cela ne doit pas faire oublier qu'un certain nombre d'ouvriers de petites entreprises entrent dans la Milice, notamment des travailleurs manuels. D'après le recensement des miliciens volontaires pour la Franc-Garde la Milice permanente en mai 1943, il ressort qu'il y a entre autre, deux bouchers, un fromager, un boulanger, un fruitier, un forgeron, deux décolleteurs, un ajusteur-tourneur, un mécanicien, un typographe, trois menuisiers, un charpentier, mais également trois sans profession, cinq employés, trois comptables, deux instituteurs libres, deux hôteliers. ADHS, 23 W 14. Il aurait été intéressant de pouvoir savoir s'ils avaient eu une action militante au sein d'une organisation politique ou catholique avant la guerre.

3733 Entretien avec X., le 12 décembre 2002.

3734 Entretien avec X., le 5 septembre 2002.

3735 Lettre de Camille Folliet à ses parents, 17 juin 1940. Document communiqué par H. Vulliez.

propos, nous savons que l'abbé Folliet sera l'un des artisans de l'entrée des jeunes dans la clandestinité. La question du STO touche les jeunes des mouvements mais également les séminaristes ; le clergé se sent donc directement concerné.

b. Les séminaristes et le STO

Si les mouvements de jeunesse voient dans les réunions, ou les rencontres entre les différents dirigeants, un moyen d'amener une réflexion, de tracer une ligne de conduite, la situation est différente pour les séminaristes qui sont beaucoup moins libres que les laïcs, notamment dans leur façon de penser. Le clergé n'avait pas été touché par la Relève, puisque cette mesure s'appliquait principalement aux ouvriers. Cependant avec le STO, la situation est différente. Concernant la Relève, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie un communiqué demandant aux fidèles de prier pour les hommes qui partent loin de leur domicile pour un temps indéterminé, et l'évêque se contente de parler de ces « jeunes gens, travaillant jusqu'à ce jour dans les usines de notre diocèse [qui] partent en ce moment pour l'Allemagne »³⁷³⁶. Mgr Cesbron ne semble pas obliger les séminaristes à partir, mais dans le même temps, il ne les encourage pas à se soustraire à la loi. Considérés comme étudiants, ils bénéficient à ce titre d'un sursis. Bien qu'ils ne soient pas encore directement concernés, les séminaristes reçoivent, et diffusent, sous le manteau, des lettres reçues de leurs homologues lillois³⁷³⁷, dont l'évêque, Mgr Liénart, prend position en déclarant que partir « n'est pas en conscience un devoir »³⁷³⁸. Beaucoup voient dans ces propos la possibilité de se dérober à la loi civile sans pour autant commettre une trahison ou un acte de désobéissance.

Il est assez difficile de cerner l'attitude de Mgr Cesbron, qui reste toujours très prudent. Il ne veut pas se compromettre et pourtant il rencontre le préfet dans le but de connaître les conditions relatives au STO. Dans ses notes manuscrites, prises à l'occasion de la préparation d'une retraite en 1943³⁷³⁹, il écrit qu'il faut un loyalisme sans inféodation envers l'État et qu'il n'y a pas d'obligation de conscience, par l'aumônier, pour partir au STO³⁷⁴⁰. Il poursuit en écrivant qu'il faut « réfléchir et voir [selon les] cas d'espèces : selon les individus, selon le moment et les répercussions possibles ou probables (au 14 septembre) et les autres solutions

3736 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 4 février 1943, p. 110

3737 Entretien avec l'abbé Chatelain.

3738 J.-P. AZEMA, *De Munich...*, op. cit., p. 382.

3739 Peut-être s'agit-il de la retraite précédant l'ordination.

3740 ADA. Notes manuscrites Mgr Cesbron. 7 H. Il écrit : « STO : départ STO pas obligation de conscience par l'aumônier ».

possibles »³⁷⁴¹. Il estime qu'il n'y a pas de « solution générale » car ceux qui refusent de partir par égoïsme se dérobent, c'est « mal, [un] appauvrissement ! de la personnalité ! » et qu'il « faut toujours monter les âmes !! les grandir... et [que] ce qui les grandit c'est plus le sacrifice que l'égoïsme »³⁷⁴². Pour lui, aucun séminariste ne doit se soustraire à la loi. Toutefois, en juin 1943, il accepte d'ordonner des séminaristes qui n'ont pas encore vingt-quatre ans, âge légal pour l'ordination.

Des jeunes gens nés en 1920, comme Hyacinthe Vulliez, bénéficient d'une ordination avancée d'une année. Ils peuvent ainsi être nommés dans une cure dès le début des vacances. L'année 1943 voit l'ordination de trente-deux jeunes ; ce qui en fait la plus importante de notre période³⁷⁴³. Cette initiative permet donc à des jeunes d'échapper au départ. Le chanoine Cuttaz, supérieur du grand séminaire depuis près d'une quinzaine d'années, ancien combattant de la Grande Guerre, et que d'aucuns considèrent comme « collaborateur au service d'Hitler »³⁷⁴⁴, prend l'initiative de demander un sursis pour les élèves, leur permettant ainsi d'échapper à la loi. C'est auprès du directeur départemental du STO qu'il réussit à obtenir le délai souhaité. Sa démarche, qui est officielle, permet ainsi à ses élèves d'être libres, pendant un certain temps, pour choisir ce qui leur convient. Un soir, au réfectoire, le supérieur annonce aux jeunes gens que les vacances sont le 1^{er} juillet et que le sursis court jusqu'au 15 juillet. Pendant ce temps, ils ne sont plus sous sa responsabilité, sous-entendant qu'ils sont libres de faire ce qui leur convient : partir ou rester³⁷⁴⁵. Il y a une contradiction entre les témoignages et les archives. D'après les documents retrouvés, le sursis aurait été accordé le 12 juillet³⁷⁴⁶ et il aurait été demandé jusqu'au 7 octobre. Le chanoine Cuttaz prétextant des examens, écrits et oraux, devant se dérouler les 1^{er} et 2 octobre 1943³⁷⁴⁷. Cependant, il informe les élèves que l'évêque n'entend pas qu'un seul de ses séminaristes se mette hors-la-loi.

Le 3 août 1943, le directeur départemental du STO s'adresse au chancelier de l'évêché pour lui demander d'informer les séminaristes qu'ils doivent se présenter en civil au train pour l'Allemagne. Il rappelle qu'au départ du 30 juillet, une trentaine d'élèves se sont présentés en

3741 *Ibid.* Mgr Cesbron note qu'il a eu une entrevue avec le préfet. Ce dernier lui dit les conditions de l'Allemagne : soit la Haute-Savoie donne cinq cents jeunes gens pour le STO avant le 14 septembre dont deux cents, avant le 4 septembre, soit les Allemands saisiront deux mille personnes et les emmèneront au travail.

3742 ADA. Notes manuscrites Mgr Cesbron. 7 H.

3743 Nous retrouvons ici les taux proches de ceux rencontrés dans les années 1880.

3744 ADHS, 15 W 13. Sans doute est-il considéré comme tel parce qu'il a été membre de la Légion des Combattants Français.

3745 Entretien avec René Terrier, le 22 novembre 2002.

3746 ADHS, 12 W 51. Voir l'attestation délivrée à René Terrier en annexe n° 103.

3747 *Ibid.* Chaque demande est nominative.

habit ecclésiastique et que les « autorités ecclésiastiques ont argué qu'elles n'avaient pas été informées de cet ordre »³⁷⁴⁸. Des différents témoignages recueillis, aucun ne nous a évoqué ces séminaristes qui seraient partis³⁷⁴⁹.

Les séminaristes bénéficient de complicités, notamment de celle de l'inspecteur du travail Pierre Lamy. Ce dernier, dont l'action est aujourd'hui un peu oubliée, a beaucoup aidé les jeunes réfractaires au STO, notamment en leur procurant de « vrais faux papiers »³⁷⁵⁰. Tel est le cas pour René Terrier. Ce dernier, né en 1922, choisit de ne pas partir en Allemagne, bien qu'il soit désigné comme apte pour aller dans les chemins de fer à Cologne³⁷⁵¹. Il réussit à se cacher chez un ami à Saint-Jeoire-en-Faucigny, et grâce à la complicité de la secrétaire de Pierre Lamy, il obtient un sursis renouvelable tous les deux mois en étant déclaré inapte temporaire médical. Ce délai lui permet ainsi de se cacher et de ne réintégrer le grand séminaire qu'en 1945. Claude Chatelain, dont le père refuse le départ en Allemagne, se cache à Éloise, et grâce à la complicité de Pierre Lamy, il peut se procurer de faux papiers³⁷⁵². En 1962, lors du décès de Mgr Cesbron, un article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle que « grâce à la complicité d'un employé du Service du travail attestant de la nécessité d'examens spéciaux à passer, [les séminaristes] ont eu un répit [pour se] dissimuler ici ou là »³⁷⁵³. Notons qu'aucun séminariste ne participe à la résistance armée ; ils refusent de partir, ils se cachent, mais ils n'appartiennent à aucun groupe de résistance.

À la rentrée 1943, le chanoine Cuttaz, supérieur du grand séminaire, est remplacé par le chanoine Chauplannaz, curé bâtisseur de Saint-Joseph d'Annemasse. Faut-il voir dans ce changement un quelconque lien avec son attitude ? Probablement non, puisqu'il ressort qu'un certain nombre d'élèves se sont plaints à l'évêque de la direction du chanoine Cuttaz. Lorsqu'il choisit de négocier avec les autorités, est-il déjà au courant qu'il est l'objet de plaintes ? De ce fait, son attitude pourrait être perçue comme une provocation à l'autorité épiscopale. L'acte de désobéissance du chanoine Cuttaz n'est-il pas un élément qui accélère la décision de l'évêque ou qui le conforte dans l'idée de changer le supérieur du grand séminaire. En septembre 1942, un rapport confidentiel avait été adressé, de façon anonyme³⁷⁵⁴, à Mgr Cesbron. Dans ce dernier, un certain nombre de griefs sont portés contre

3748 *Ibid.*

3749 Entretien avec les abbés Birraux, Chatelain, Vulliez, Terrier.

3750 Voir la carte délivrée à René Terrier en annexe n° 104.

3751 Entretien avec l'abbé Terrier.

3752 Entretien avec l'abbé Chatelain.

3753 *Revue du Diocèse d'Annecy*, numéro spécial, juillet 1962.

3754 Nous pouvons cependant penser qu'il s'agit d'un groupe de professeurs puisque le rapporteur écrit : « nous décharger de toutes les œuvres extérieures. Nomination d'un ou deux directeurs supplémentaires ».

le chanoine Cuttaz. On lui reproche un « manque de psychologie, de tact, de doigté dans l'exercice de l'autorité », un manque « total d'esprit de famille », à quoi s'ajoutent des déficiences sur le plan « de la formation spirituelle » ou encore dans l'administration³⁷⁵⁵. Le ou les auteurs du rapport évoquent la possibilité de la nomination du chanoine Chauplannaz au poste de directeur spirituel. En avril 1943, une lettre anonyme informe, une nouvelle fois, l'évêque de la situation au grand séminaire. Il est possible que dès le printemps 1943, Mgr Cesbron songe à effectuer le changement de supérieur au grand séminaire. D'autant plus que l'auteur de la lettre d'avril 1943 insiste sur le fait que la mauvaise ambiance qui règne dans l'établissement risquerait de faire perdre des vocations³⁷⁵⁶. Il est probable que l'attitude du chanoine Cuttaz encourage l'autorité diocésaine à agir rapidement. Le supérieur accepte la décision épiscopale avec obéissance et respect. Mgr Cesbron note que le lundi 16 août « M. Cuttaz accepte avec un grand esprit de foi la décision et [il lui] dit “je vois dans vos désirs la voix de Dieu, faites ce que vous croyez bon !”. Comme [l'évêque] avance prudemment dans [sa] conversation, [le chanoine lui] dit que c'est tout décidé et qu'[il] n'[a] pas besoin de prendre ces précautions oratoires : “il n'y a, dit-il, que le bien des âmes qui compte ! les personnes ne sont rien !” »³⁷⁵⁷. Mgr Cesbron, sur une enveloppe, note : « lundi 16 août, 17 heures : “M. Chauplannaz qui sort de chez moi et qui doit aller voir M. Cuttaz, pour lui annoncer sa nomination de supérieur !! In petto encore...” »³⁷⁵⁸. Le chanoine Cuttaz se retire du grand séminaire en 1943, cédant la place à Louis Chauplannaz. En décembre 1943, ce dernier doit accueillir les élèves du petit séminaire, expulsés par la réquisition de leur établissement par les troupes allemandes.

La question du STO n'est pas véritablement évoquée par l'autorité diocésaine. Cependant, à l'occasion du communiqué de Pâques 1944, un article s'y intéresse, mais il est censuré. Dans ce dernier, nous pouvons lire : « Nous ne pouvons pas oublier que notre grand séminaire s'est dépeuplé et se vide encore et que notre petit séminaire de Thonon-les-Bains a dû quitter sa maison [...]. C'est profondément triste, nous le savons, ces cortèges de Français qui s'en vont loin de leurs maisons »³⁷⁵⁹. Par l'évocation des cortèges de Français, faut-il voir ceux qui partent en Allemagne ou plutôt ceux qui refusent le départ ? L'auteur de l'article semble se

3755 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 3.

3756 *Ibid.*

3757 *Ibid.*

3758 *Ibid.*

3759 ADA. Boîte 1939-1945. Il s'agit de l'article proposé par la *Revue du Diocèse d'Annecy* et refusé par la censure. Dans son étude sur les semaines religieuses, Claude Langlois souligne que des « traces visibles » de censure apparaissent, dans les semaines religieuses, « d'Aix, d'Annecy et surtout Valence ». Cité par CL. LANGLOIS, « Le régime de Vichy et les semaines religieuses... », *op. cit.*, p. 752.

préoccuper de la question des vocations car les jeunes qui ont dû quitter le séminaire sont au contact du monde extérieur, et celui des tentations, il a peur que les séminaristes quittent le sacerdoce. Il les compare d'ailleurs à de « jeunes plantes trop brutalement déracinées »³⁷⁶⁰. Cette question du STO est un premier acte de désobéissance pour ces jeunes élèves. Cela permet de faire mûrir leurs réflexions, et de leur faire prendre conscience qu'il est nécessaire d'apprendre à être capable de prendre du recul pour mieux juger des situations.

Le clergé est touché par la loi du STO puisque les séminaristes sont concernés, cela explique peut-être pourquoi un certain nombre de prêtres apportent de l'aide aux réfractaires, à ceux que la propagande vichyste va bientôt appeler les « terroristes ».

c. Le clergé et les réfractaires au STO

Ainsi que nous l'avons vu, un certain nombre de jeunes gens quittent leurs foyers pour trouver refuge afin de ne pas partir en Allemagne. La Haute-Savoie, grâce à son relief et à sa vocation agricole, accueille un grand nombre de réfractaires, à partir du printemps 1943. Au départ, il s'agit des jeunes Savoyards puis, petit à petit, les effectifs se gonflent de jeunes venus de toute la France. Les paysans savoyards ont été largement mis à contribution pour aider ces jeunes en difficulté. L'abbé Jean Truffly, curé du Petit-Bornand, rappelle qu'en tant que prêtre, il ne croit pas être sorti de son rôle en se « dévouant à tous et en [s'] efforçant de servir de [son] mieux [son] pays ; en aidant ses enfants qui se cachaient pour échapper à l'ennemi ou qui travaillaient à libérer leur Patrie. [...] C'est de ce rôle de curé qu'a découlé pour tant de [ses] confrères comme pour [lui] leur action pendant l'occupation et la période du maquis »³⁷⁶¹.

Dès mars 1943, des prêtres, comme l'abbé Alfred Ritz, curé de Viuz-la-Chiésaz, ou son homologue d'Allèves, l'abbé Léopold Charles, déclarent qu'ils n'approuvent « ni la Relève, ni le travail obligatoire »³⁷⁶². Ils n'hésitent pas à affirmer que « c'est le principe de l'Église entière »³⁷⁶³. Ces deux prêtres semblent faire partie d'un réseau destiné à prendre en charge

3760 *Ibid.*

3761 J. TRUFFLY, *Mémoires du curé du Maquis des Glières...*, *op. cit.*, p. 17-18.

3762 ADHS, 44 W 12. Procès-verbal n° 188/19 de la 19^e Brigade de Police Judiciaire. Déclaration de l'abbé Ritz.

3763 *Ibid.* Il serait possible de voir dans ces propos un rapport avec la déclaration de l'ACA qui a tenu sa réunion les 6 et 7 avril, or le procès-verbal est dressé le 10 avril.

les premiers réfractaires. Sans doute sont-ils en relation avec le marchand de tissus annécien Machenaud et le restaurateur Pétre³⁷⁶⁴.

Faut-il voir, dans les recommandations faites par Mgr Cesbron lors d'une retraite, une référence à l'attitude de ces prêtres? Dans ses notes, l'évêque recommande de garder le silence, d'en prendre l'habitude, car il « y a des prêtres qui parlent trop et trop haut... de la politique »³⁷⁶⁵. Il recommande la discrétion « à l'époque exceptionnelle »³⁷⁶⁶ où ils sont, et poursuit en rappelant le « sang qui coule en ce moment près » d'eux.... Il souligne que « tous doivent faire attention à leur légèreté de paroles ou de conseils »³⁷⁶⁷. Nous ne savons pas précisément dans quelles conditions les notes de Mgr Cesbron ont été utilisées, s'agissait-il d'une retraite pour les futurs prêtres ou s'agissait-il d'une retraite ecclésiastique annuelle ? Nous ne savons pas non plus quand ces notes ont été rédigées. Le sont-elles dans la première ou dans la seconde moitié de 1943 ? Si ces réflexions datent de la seconde moitié 1943, nous pouvons nous demander si l'évêque ne fait pas une allusion directe à l'attitude de l'abbé Mermillod. Le 15 août 1943, ce professeur du collège de La Roche-sur-Foron prêche à Reignier. À cette occasion, il tient des propos relatifs à la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne. Nous ne connaissons ses propos que par ce qu'en rapporte le délégué de l'archiprêtré de Reignier. Ce dernier déclare que l'abbé Mermillod « estime personnellement que le travail obligatoire en Allemagne est une “déportation”, libre à lui d'avoir cette opinion. Plusieurs évêques, et notamment le Cardinal Liénart, ont émis un point de vue beaucoup plus sage et plus autorisé. Mais je crois que M. l'abbé Mermillod n'a pas à faire valoir son opinion en public dans un sermon à des fidèles et avec l'insistance qu'il y a apporté : “nos dé-por-tés”. C'est là de la politique pure qui n'a rien à voir avec la religion »³⁷⁶⁸.

3764 ADHS, 44 W 12 et 8 W 32. D'après des renseignements recueillis de source sûre par le commandant Calvayrac, 8 avril 1943. La filière serait ainsi constituée : À Seyssel, un nommé « Julot » aurait dirigé les jeunes réfractaires à Curty chez Josserson. « Ce dernier, ou sa femme, aurait invité les jeunes à aller chez Monsieur Alfred Minder, marchand de chevaux à Rumilly. – On leur donnait alors comme adresse un cantonnier de Viuz-la-Chiésaz qui, en général, priait les jeunes de s'adresser au Curé de Viuz-la-Chiésaz. – Puis celui-ci les envoyait à son confrère d'Allèves, lequel les envoyait à Monsieur Machenaud, tissus et confections, coin de la rue de la Légion à Annecy. – De là les jeunes étaient aiguillés sur Monsieur Pétre, restaurant le Fin Bec, rue Président Favre. Monsieur Pétre (père ou fils) donnait alors comme adresse aux jeunes, Monsieur Simond (Assurances) à Faverges. C'est ce dernier qui faisait conduire les jeunes dans la montagne par les nommés Bal (père et fils), demeurant entre Faverges et Saint-Ruph ».

3765 ADA. Notes manuscrites Mgr Cesbron. 7 H.

3766 *Ibid.*

3767 *Ibid.*

3768 ADA. Notes manuscrites Mgr Cesbron. 7 H. Lettre du délégué de l'archiprêtré de Reignier à Mgr Cesbron. 16 août 1943. Nous pouvons nous demander si les déportés sont ceux qui partent au STO ou ceux qui sont arrêtés et envoyés dans des camps en Allemagne.

Même si ses propos sont à prendre avec prudence, évoquons le témoignage du chanoine Bouvard, administrateur de *La Croix de la Haute-Savoie*³⁷⁶⁹. Ce dernier déclare avoir été l'objet, avant novembre 1943³⁷⁷⁰, d'une dénonciation de la part d'un milicien du Grand-Bornand. Ce Franc-Garde lui aurait reproché d'avoir « osé proclamer du haut de la chaire que les jeunes gens avaient le droit en conscience de se soustraire au travail forcé et à la déportation en Allemagne »³⁷⁷¹. Il ajoute également qu'il a « systématiquement refusé, comme chanoine titulaire, de paraître à la cathédrale aux cérémonies où venaient parader les officiers, le préfet, le chef de la Légion ou de la Milice »³⁷⁷².

Les difficultés d'appréciation de la situation par le clergé semblent perturber les fidèles qui pensaient pouvoir trouver auprès de leur curé un soutien, un conseil. Le service du contrôle postal a d'ailleurs intercepté une série de lettres où les individus se plaignent car la « division du clergé sur la question de l'attitude à adopter par les chrétiens dans le problème du départ en Allemagne est vivement déploré »³⁷⁷³. Il apparaît cependant que le clergé joue un rôle important quant à la prise de décision des jeunes gens. Dans un rapport de mars 1943, les renseignements généraux ne manquent pas de rappeler, par rapport au rejet du STO, que « ces sentiments sont partagés par la majorité du clergé, et il est hors de doute que celui-ci contribue par ses encouragements à raffermir les parents dans leur attitude de résignation »³⁷⁷⁴ au fait que leurs fils deviennent réfractaires.

Plusieurs éléments peuvent encourager les prêtres à aider les réfractaires, bien que ceux-ci soient considérés comme des hors-la-loi. En premier lieu, certains prêtres sont hostiles à Vichy, dès le départ, mais ils sont peu nombreux comme nous avons pu le constater. Ensuite,

3769 *La Croix de la Haute-Savoie* cesse de paraître à la Libération. Son dernier numéro est daté du dimanche 20 août 1944. Dès lors, nous sommes en droit de nous interroger sur la véracité des propos du chanoine Bouvard, qui a d'ailleurs été relevé de ses fonctions de directeur des œuvres par Mgr Cesbron, et remplacé à ce poste par le chanoine Duval. A-t-il vraiment été victime de cette lettre de dénonciation ? Ou a-t-il simplement été menacé verbalement ? Ses affirmations pourraient en effet être perçues comme pour sauver le journal d'une fin certaine. Concernant l'appartenance du dénonciateur à la Milice, nous ne savons si cela est exact, peut-être est-il légionnaire. La paroisse du Grand-Bornand ne semble pas avoir eu de miliciens. Il est toutefois possible que le chanoine Bouvard se soit trompé quant à l'origine du milicien. En effet, nous avons retrouvé parmi les miliciens en mai 1943, un dénommé Pochat-Baron (patronyme fréquemment porté au Grand-Bornand) originaire d'Annemasse et né en 1920, entré comme volontaire à la Franc-Garde en 1943 (ADHS, 23 W 14).

Nous savons que le chanoine Bouvard est relevé de ses fonctions de vicaire général et de directeur des œuvres parce qu'il a fait part publiquement de son opinion sur le régime de Vichy, mais également parce qu'il a publié deux articles dans le *Clocher Savoyard* sans en informer Pierre Calliès, président de l'UDH. Le chanoine Bouvard, dans une lettre, qu'il adresse à l'évêque le 2 avril 1941, propose de mettre le chanoine Clavel à la direction des œuvres, car il connaît déjà tous les responsables et les problèmes de tous les mouvements. ADA. 1 D 22. Boîte Cesbron, n° 3.

3770 Nous datons l'événement par rapport à l'évocation du chef départemental de la Milice Jacquemin qui est assassiné en novembre 1943, à Thônes.

3771 ADA. Boîte Meynet. 1939-1945. Lettre du chanoine Bouvard adressée au préfet, 4 septembre 1944.

3772 *Ibid.* Son refus est-il motivé par son idéologie ? Ou par la provocation face à Mgr Cesbron qui l'a relevé de ses fonctions de vicaire général ?

3773 ADHS, 8 W 14.

3774 ADHS, 8 W 32. Rapport du 6 mars 1943.

le retour de Laval et la « réaffirmation de la politique de collaboration sont autant de tournants pour le clergé » car il apparaît que ce sont là autant de signes de soumission à Vichy³⁷⁷⁵. Enfin, ces manifestations (loi du STO) semblent être perçues comme des atteintes à la dignité humaine, aspect que le clergé ne peut pas admettre. Un rapport des renseignements généraux de mars 1943 souligne que « dans les milieux ecclésiastiques, on manifeste une sourde hostilité, en indiquant que la nouvelle loi porte une grave atteinte à la liberté individuelle »³⁷⁷⁶. Les prêtres qui prennent position, pour les réfractaires ou pour la résistance, sont ceux qui ont un esprit critique suffisamment ouvert et qui jugent les événements avec plus de lucidité. La formation reçue au grand séminaire ne permet pas cette ouverture d'esprit des jeunes élèves³⁷⁷⁷. Les séminaristes ne sont pas véritablement informés des questions d'actualité, car ils sont confinés dans une sorte de petit monde refermé sur lui-même, à l'abri des tentations de l'extérieur mais aussi des questions qui préoccupent les contemporains³⁷⁷⁸. Bernard Comte rappelle à ce propos que « la formation des séminaristes » se fait « en vase clos à l'abri des tentations et de l'esprit du siècle »³⁷⁷⁹. Le cardinal Coffy écrit, qu'à cette époque, il y a « peu d'ouverture au monde sinon par des conférences », ajoutant que « le mot "ouverture d'esprit" n'aurait pas eu de sens »³⁷⁸⁰ pour les séminaristes d'alors.

Une rupture générationnelle existe entre les prêtres qui ont connu la Séparation, la guerre de 1914-1918, et ceux qui sont nés après la Séparation, qui n'ont pas vécu cette humiliation, et qui n'ont finalement jamais connu le régime concordataire. Les plus jeunes ne ressentent probablement pas ce besoin de venger l'humiliation de 1905, ils ne jugent pas de la même manière les choses. D'autres facteurs peuvent expliquer l'engagement ou le refus d'engagement des prêtres pour les réfractaires. La propagande de Vichy joue un rôle qui n'est pas négligeable. Elle présente les réfractaires au STO comme des hors-la-loi, presque comme des bandits. Ces hommes qui ont désobéi sont marqués à l'encre rouge³⁷⁸¹, et une large part du clergé reste victime de ce cliché. Mais la prudence du clergé n'est-elle pas l'image d'une majorité de français ? L'abbé Maurice Greffier, professeur au collège de Thônes, rappelle que

3775 B. HALLS, « Catholicism under Vichy : a study in diversity and ambiguity », in Kedward, H.-R. et Austin, R.S.P. (éd), *Vichy France and the resistance : culture and ideology*, Londres, 1985, p. 140. Cité par P. ABRAHAMS, *La Haute-Savoie contre elle-même...*, op. cit., p. 195.

3776 ADHS, 8 W 32. Rapport du 1^{er} mars 1943.

3777 Le rapport confidentiel de 1942 évoquait cette question de peu d'ouverture (de largesse) d'esprit. Cf. *supra*, p. 197.

3778 Une fois ordonnés les séminaristes sont confrontés à la réalité, ce qui peut être déroutant pour plus d'un. Entretien avec l'abbé Chatelain.

3779 B. COMTE, *L'honneur et la conscience...*, op. cit., p. 11.

3780 Notes du cardinal Coffy adressées à Christian Sorrel en 1987. Document communiqué par Ch. Sorrel.

3781 Entretien avec l'abbé Chatelain.

« les FTP, communistes d'abord, ont régné (par la terreur) dans le Chablais »³⁷⁸². Au départ, le clergé est méfiant vis-à-vis des réfractaires. Cette peur du communisme peut avoir deux effets : soit pousser les prêtres à aider les réfractaires pour les empêcher d'entrer dans des organisations communistes et donc s'engager au côté de la résistance, soit empêcher les jeunes de partir dans les camps de réfractaires, et les inciter à entrer dans la Milice. Si pour les Juifs, les prêtres les plus concernés sont ceux qui sont proches de la frontière, pour la résistance, les plus engagés sont ceux qui se trouvent là où des noyaux de réfractaires existent, mais surtout là où ils sont en relation avec l'Armée Secrète. L'abbé Truffly semble participer à la résistance pour s'opposer à un groupe de FTP présent dans sa paroisse. À l'inverse, là où les groupes majoritaires sont FTP, les prêtres sont plutôt favorables à un engagement des jeunes dans la Milice et n'apportent pas leur aide à la résistance. Cela est particulièrement vrai pour la région du Chablais. Nous pouvons citer l'exemple d'un jeune qui ne sait pas quelle attitude adopter face au STO. Il va voir le curé de sa paroisse qui lui conseille d'entrer dans la Milice, parce que le maquis est essentiellement composé de FTP³⁷⁸³. Nous avons également trouvé le cas de l'abbé Buffet, curé de Brenthonne, ancien de 1914-1918, qui aurait encouragé certains de ses paroissiens à partir en Allemagne³⁷⁸⁴.

Le gouvernement de Vichy demande assez rapidement aux renseignements généraux d'établir des synthèses sur cette question du STO. Parfois, il arrive que le prêtre soit cité comme favorisant le non départ vers l'Allemagne, ou comme étant lui-même à l'origine de la création des camps de réfractaires. Le 23 février 1943, le chef d'escadron Calvayrac, commandant du groupement de la Haute-Savoie, informe le préfet que « le curé de Lugrin a conseillé à un milicien de ne pas partir en Allemagne »³⁷⁸⁵. Il ajoute que, « en outre, ce même milicien a reçu le conseil de s'adresser au curé de Thonon-les-Bains qui avait organisé dans la région de Féternes un centre d'hébergement pour les ouvriers déserteurs de la Relève. La sous-préfecture de Thonon-les-Bains fournirait des cartes d'alimentation »³⁷⁸⁶. Bien qu'il soit considéré par d'aucun comme « rouge »³⁷⁸⁷, il paraît peu probable que le chanoine Bublens organise un camp surtout à Féternes, puisque nous savons que dans cette partie du département les embryons résistants sont plutôt FTP qu'AS. Le rapport des renseignements

3782 Lettre adressée par l'abbé Greffier à Yves-Marie Hilaire en 1998. Document communiqué par M. Ch. Sorrel.

3783 Entretien avec l'abbé Lapan.

3784 ADHS, 15 W 26. Elle est ainsi composée « Nous soussignés, certifions avoir entendu M. Buffet, curé de Brenthonne, nous inviter à partir en Allemagne, au titre du STO ; que lui-même y avait fait quatre ans et qu'il y était très bien ». Voir annexe n° 102.

3785 ADHS, 8 W 32.

3786 *Ibid.*

3787 Entretien avec l'abbé M. Birraux.

généraux d'Annemasse, du 11 mars, dément l'action de l'archiprêtre de Thonon et reste circonspect quant aux paroles du desservant de Lugrin.

Quelques prêtres se montrent rapidement coopérants avec les réfractaires au STO. Certains les aidant ou les hébergeant. Intéressons-nous à deux prêtres qui sont sans doute les plus représentatifs. Est-ce parce qu'ils sont aumôniers jocistes qu'ils s'investissent rapidement pour aider les jeunes à se soustraire au STO ? Il s'agit des abbés Camille Folliet et Francis Berger.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, l'abbé Folliet joue un rôle important pour nombre de jeunes concernés par le STO, n'hésitant pas à célébrer la messe dans des camps de réfractaires³⁷⁸⁸. Son intense activité ne passe pas inaperçue aux yeux des troupes italiennes qui occupent le département à partir de novembre 1942. C'est le 10 juin 1943, que l'abbé Folliet est arrêté à la gare d'Annecy³⁷⁸⁹. Il est le premier prêtre arrêté par les troupes d'occupation. Au cours de son transfert vers le quartier de Galbert, il détruit « une lettre et en aurait avalé les morceaux »³⁷⁹⁰. Le préfet s'intéresse rapidement à sa situation, remettant une protestation officielle au lieutenant-colonel Giovanelli, chef de la commission de contrôle italienne³⁷⁹¹. Ce n'est que le 23 juin, soit douze jours après son arrestation, que l'évêché se préoccupe de sa situation. Cette intervention est motivée par la demande de restitution des cinq mille cinq cents francs, dont l'abbé était porteur au moment de son arrestation, cet argent étant la propriété de l'œuvre des Cœurs Vaillants dont il est l'aumônier³⁷⁹². Mgr Cesbron ne se préoccupe pas de la situation de Camille Folliet, qui est pourtant traduit devant un tribunal militaire, et condamné à une peine de dix ans de prison pour « participation à la dissidence »³⁷⁹³. Lorsqu'il évoque l'abbé Folliet, dans un courrier adressé à un vicaire général en août 1943, Mgr Cesbron se préoccupe uniquement de la question de son remplacement à l'aumônerie de la JOC. L'évêque ajoute simplement qu'il compatit à la douleur de Johanny Folliet³⁷⁹⁴, président de l'association des familles nombreuses³⁷⁹⁵. Quelles sont les raisons qui poussent l'évêque à ne pas se préoccuper de l'abbé Folliet ? Est-ce un conflit entre les deux hommes ? Est-ce parce que l'abbé a désobéi à la fois à l'autorité établie par le Maréchal et à

3788 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 66.

3789 ADHS, 22 W 9. Lettre du commissaire de police au préfet, 11 juin 1943.

3790 *Ibid.*

3791 *Ibid.* Lettre du préfet au général Castiglione, 11 juin 1943.

3792 ADA. Boîte 1939-1945. Lettre de Mgr Cesbron au président du tribunal militaire de Breil-sur-Roya, 17 août 1943. L'évêque rappelle qu'il a des factures à payer et que cet argent serait le bienvenu, ajoutant qu'il aimerait le recevoir rapidement.

3793 ADHS, 22 W 9. Lettre du général Castiglione au préfet, 9 août 1943.

3794 Le père de l'abbé Camille Folliet.

3795 ADA. Boîte 1939-1945. Lettre (brouillon) de Mgr Cesbron à un vicaire général, août 1943.

son évêque ? Quoi qu'il en soit, Camille Folliet ne renie aucune des accusations portées contre lui. Il reconnaît avoir aidé des jeunes afin qu'ils ne partent pas en Allemagne³⁷⁹⁶, notamment en leur fournissant de faux papiers d'identité. De sa geôle italienne, il écrit au roi d'Italie pour protester, mais sa demande reste vaine³⁷⁹⁷. Il tente une première fois de s'évader mais sans succès. Considéré comme une forte tête il est placé à la prison d'Alexandrie, d'où il est libéré le 21 mars 1944. Le 1^{er} mars, le chanoine Duval écrit à la Croix-Rouge au sujet du prêtre³⁷⁹⁸, et la libération intervient trois semaines plus tard. L'abbé Folliet écrit d'ailleurs à ce propos que « le délégué de la Croix-Rouge a insisté pour [lui] auprès de la Gestapo de Venise »³⁷⁹⁹.

L'abbé Berger, également aumônier de la JOC, joue un rôle non négligeable dans la région de Passy-Chedde, zone où la présence ouvrière est importante. L'abbé Berger aide rapidement les jeunes à se cacher au désert de Platé et dirige les « jeunes vers les Plagnes et Montfort »³⁸⁰⁰, camp qui est attaqué en août 1943. L'abbé Berger est appréhendé, par les troupes italiennes, à six heures du matin³⁸⁰¹. D'après les fiches de renseignements établies par les forces de police, nous apprenons que l'abbé Berger devait « officier le 13 août, à 9 heures 30, pour les obsèques de quatre réfractaires du STO tués le 10 août sur le territoire de la commune de Passy-Chedde, au cours d'une rencontre avec un détachement de troupes italiennes »³⁸⁰². Ce qui motive véritablement l'arrestation du prêtre réside dans le fait qu'il est « en relation avec les réfractaires capturés par les Italiens »³⁸⁰³. En tant que prêtre, il ne peut pas refuser d'officier aux obsèques des réfractaires, même s'ils sont hors-la-loi. Le 14 août, le préfet Trémeaud proteste contre cette arrestation, écrivant qu'il n'a « jamais fait à [sa] connaissance, l'objet de remarques défavorables concernant son activité » et qu'il « doute que des faits précis et valables aient pu être retenus à son encontre »³⁸⁰⁴. Le préfet demande à ce que le prêtre soit renvoyé dans sa paroisse car il représente « l'autorité religieuse et morale » de celle-ci³⁸⁰⁵. L'inspecteur Guerini n'a probablement pas connaissance de l'intervention

3796 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 106.

3797 *Ibid.*, p. 107.

3798 ADA. Boîte 1939-1945. Lettre de Mgr Duval à la Croix-Rouge, 1^{er} mars 1943.

3799 H. VULLIEZ, *Camille Folliet...*, op. cit., p. 115.

3800 P. DUPRAZ, *Bientôt la liberté, une chronique de la Seconde Guerre mondiale à Passy, Saint-Gervais, Les Contamines et Servoz*, à compte d'auteur, Aoste, 1997, p. 42.

3801 ADHS, 22 W 10. Lettre de l'inspecteur de police Guerini au commissaire, chef des renseignements généraux, 17 août 1943.

3802 *Ibid.*

3803 *Ibid.*

3804 *Ibid.* Lettre n° 1035 / TO du préfet au général commandant la V^e Division Alpine Italienne à Grenoble, 14 août 1943.

3805 *Ibid.*

préfecturale ; il termine son rapport en déclarant qu'aucune « autorité française n'est intervenue en vue d'obtenir sa libération »³⁸⁰⁶. Le 19 août 1943, le préfet réitère sa demande auprès des autorités italiennes³⁸⁰⁷. Ce n'est que le 21 août que l'évêque se manifeste pour protester contre l'arrestation de l'abbé Berger. À cette occasion, il déclare que l'abbé est le « protecteur des familles italiennes de sa paroisse, s'élevant avec force, du haut de sa chaire, contre certaines incompréhensions de quelques-uns de ses paroissiens à l'égard des dites familles »³⁸⁰⁸. Malgré ces différentes interventions, l'abbé Berger reste emprisonné à Chambéry, jusqu'à l'armistice signé avec l'Italie (8 septembre 1943). À cette date, il profite de l'ouverture des portes par les troupes italiennes pour reprendre sa liberté³⁸⁰⁹. Il se réfugie dans la paroisse de Coligny, dans l'Ain, où il reste jusqu'à la Libération³⁸¹⁰. Le préfet remercie le général commandant la V^e Division de l'avoir informé de la libération de Francis Berger car « cela a causé une vive satisfaction parmi les habitants de sa paroisse ainsi que dans les milieux ecclésiastiques du diocèse »³⁸¹¹. Nous ne connaissons pas les raisons de ces contradictions. Sont-elles dues à de mauvaises informations reçues par le préfet ?

D'autres prêtres accordent leur soutien aux réfractaires. Tel est le cas de l'abbé Philippe, curé des Gets, et ancien vicaire de l'abbé Berger. Ce dernier héberge deux jeunes réfractaires à la cure avant de les placer dans des fermes. Il reçoit également Francis Chirat³⁸¹², jeune catholique, ami de Gilbert Dru, qui sera exécuté avec lui Place Bellecour en juillet 1944. L'engagement de l'abbé Philippe n'est sans doute pas étranger au fait qu'il reçoive les textes de Radio-Vatican, mais également *Témoignage Chrétien* et qu'il ait participé à une conférence donnée par Stanislas Fumet, à Bonneville³⁸¹³. L'archiprêtre de Morzine semble également apporter son aide aux réfractaires. L'abbé Demirdjane, ordonné en 1936, comme l'abbé Philippe, se mobilise également pour soutenir les jeunes qui trouvent refuge dans sa paroisse³⁸¹⁴. Marcel Proust évoque également – sans le nommer – un « brave et courageux prêtre »³⁸¹⁵ qui les invite – lui et son camarade – à sa table. Ce prêtre les met à l'aise et trouve

3806 ADHS, 22 W 10. Rapport de l'inspecteur de police Guerini.

3807 *Ibid.* Lettre n° 1064 / TO du préfet au général commandant la V^e Division Alpine Italienne à Grenoble, 19 août 1943.

3808 ADA. Boîte 1939-1945. Lettre de Mgr Cesbron. 21 août 1943.

3809 P. DUPRAZ, *Bientôt la liberté...*, *op. cit.*, p. 102.

3810 *Ibid.*, p. 213.

3811 ADHS, 22 W 10. Lettre n° 1138 / TO du préfet au général commandant la V^e Division Alpine Italienne à Grenoble.

3812 CH. PHILIPPE, « Quelques souvenirs... », *Vie Géroise...*, *op. cit.*, p. 2 et entretien avec l'abbé Philippe.

3813 Entretien avec l'abbé Philippe.

3814 M. PROUS, *Merci de m'avoir aidé...*, *op. cit.*, p. 78.

3815 *Ibid.*

les mots pour les reconforter sans leur parler de Dieu. C'est pour le jeune réfractaire, un « homme d'honneur et de devoir »³⁸¹⁶.

L'abbé Bastard-Bogain, curé de Taninges, que nous avons présenté précédemment, semble également aider ceux qui refusent de partir³⁸¹⁷. Il est arrêté, le 15 septembre 1943, pour un motif qui reste encore ignoré. Il est intéressant de souligner qu'aucune autorité civile ou religieuse n'intervient en vue d'obtenir sa libération, comme cela s'est produit pour les abbés Folliet et Berger.

En septembre 1943, alors que l'armistice avec l'Italie vient d'être signé, et que les troupes allemandes commencent à prendre la relève des Italiens, le chanoine Corbet écrit un article sévère pour condamner les actions des maquis. Il déclare que « des incendies de fermes et de récoltes ont encore défrayé la chronique des journaux à travers la France. C'est tout simplement navrant. Comment ne comprend-on pas que cette stupidité criminelle, qui ruine des foyers et appauvrit encore le pays est toute au détriment de la France elle-même ? »³⁸¹⁸ Ne voulant pas « regarder la couleur politique des mains qui brûlent ou mitraillent », il déclare savoir que « le terrorisme ne fut jamais le bien d'un pays, ni ne le sauvera », il poursuit en rappelant que c'est la « fière dignité de l'union vraie, de l'ordre, du travail et de la vertu » qui « fait ou refait les grandes nations »³⁸¹⁹.

III. Foi et charité

Dès les premiers mois de la guerre, les mouvements mettent en place des services pour venir en aide aux plus démunis. Avec l'installation du conflit dans la durée, les initiatives se multiplient et se diversifient. Les militants sont au premier plan de la mobilisation qu'elle soit pour les enfants, les citadins ou les malades soignés dans les *sanatoria*. Les ligueuses, quant à elles, intensifient leur spiritualité pour apaiser les souffrances du pays qui s'entre-déchire. Dans un premier temps, nous évoquerons les mouvements d'action catholique, puis nous nous intéresserons aux actions qui sont menées en faveur des enfants, pour terminer par l'évocation des prisonniers de guerre qui ne sont pas oubliés et dont les familles bénéficient d'un soutien.

3816 *Ibid.*

3817 J. TRUFFY, *Mémoires du curé...*, op. cit., introduction.

3818 *La Croix de la Haute-Savoie*, 12 septembre 1943.

3819 *Ibid.*

A. Les mouvements d'action catholique

Les jeunes agriculteurs avaient amorcé, à la veille de la guerre, un retour à la piété, avec la remise à l'honneur du pèlerinage de Montizel, destiné à honorer saint Isidore. Les Ligueuses, quant à elles, poursuivaient leur dévotion à saint François de Sales. Au cours de la guerre, les pèlerinages se succèdent pour obtenir une amélioration de la situation. Conjointement à ce retour à une certaine piété, les mouvements d'action catholique se mobilisent pour des actions charitables destinées à améliorer le quotidien des citoyens.

a. La piété

À l'occasion du dimanche de la Passion 1942, les « mouvements catholiques paysans » demandent que tous les ruraux se réunissent « dans une même prière ». en effet, il souhaitent que, ce jour-là, tous les paysans du diocèse « oublient [...] ce qui les divisent et s'unissent pour faire monter vers le ciel la grande prière de leur travail, de leurs souffrances, de leurs soucis et de leurs espoirs »³⁸²⁰. Un texte est même spécialement édité pour cette journée de prières intenses. Tiré à environ quatre mille cinq cents exemplaires, il est distribué dans plus de cent cinquante paroisses, soit à peine la moitié du diocèse³⁸²¹.

Avec l'installation de la guerre dans une certaine durée, les pèlerinages de la LFACF, en l'honneur de saint François de Sales, se multiplient. Les ligueuses sont toujours plus nombreuses à se rendre aux Allinges, au début du mois de septembre, afin d'honorer saint François de Sales. Devant les difficultés croissantes liées à la guerre, elles décident d'organiser un certain nombre de pèlerinages supplémentaires pour l'obtention de réparations. Le 3 juillet 1943, à l'occasion d'un pèlerinage, la LFACF lance un appel, et souhaite qu'il prenne un « caractère de pénitence et de sacrifices »³⁸²², et qu'il soit suivi par le maximum de personnes. Mgr Cesbron, exprimant son accord, en reconnaît d'ailleurs la nécessité, déclarant que « tout le diocèse, pendant les mêmes journées, priera la Très Sainte Vierge Marie aux mêmes intentions : juste réparation pour [les] fautes, paix et charité fraternelle, fidélité chrétienne »³⁸²³. Nous retrouvons ici l'idée exprimée au lendemain de la défaite visant à expliquer la situation par le triptyque « péché, châtement et rachat ». La LFACF n'est sans doute pas étrangère à ce renouveau de l'élan marial, même si ce dernier apparaît aussi au

3820 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 19 mars 1942, p. 182.

3821 *Ibid.*

3822 *Ibid.*, n° 18, 13 mai 1943, p. 276-277.

3823 *Ibid.*, p. 274.

niveau national avec le parcours de la statue de Notre-Dame de Boulogne à travers le pays³⁸²⁴. Par cet élan marial, la Ligue souhaite rassembler le plus grand nombre de chrétiens en ces « heures douloureuses »³⁸²⁵. Les lieux de prières sont multipliés, et les « anciens sanctuaires locaux dédiés à la Vierge retrouveront [...] l'entrain joyeux et fervent de leur jeunesse »³⁸²⁶. La possibilité de création de nouveaux sanctuaires est même envisagée, et ce pour prouver que « la piété mariale [d'alors], en [...] Savoie, est digne des anciens jours »³⁸²⁷. Cette journée du 3 juillet 1943, placée sous le signe de la « réparation pour la France »³⁸²⁸, remporte un vif succès notamment à la Visitation, où l'allocution du père Monier est suivie par une foule importante.

Les prisonniers de guerre sont présents de façon constante dans les intentions de prières des différents mouvements d'action catholique. Lors de sa réunion, tenue le 17 décembre 1943, le bureau diocésain des œuvres reçoit, de la part de l'évêque, des « consignes générales d'action catholique »³⁸²⁹. Mgr Cesbron s'adressant aux président(e)s des groupements diocésains de l'UDH, de l'ACJF et de l'ACJFF et des mouvements d'adultes, leur demande que tous « les membres de l'action catholique et toutes les personnes de bonne volonté » offrent « à Dieu *la journée du vendredi* de chaque semaine pour [les] absents et leurs foyers »³⁸³⁰. Cette mesure semble être en vigueur depuis plusieurs mois au sein de la JOC³⁸³¹. Nous savons également que la LFACF, héritière de la Ligue des femmes françaises, organise des messes tous les vendredis depuis longtemps. Cependant, les ligueuses se mobilisent davantage pour les prisonniers puisqu'elles font célébrer des messes spécialement à leur intention. En 1944, ce sont deux cent quatre-vingt-six messes qui sont célébrées pour les prisonniers³⁸³², soit quatre-vingts de plus qu'en 1943³⁸³³. En 1942, le diocèse adopte le stalag II D, et ce sont une douzaine de messes qui sont célébrées uniquement pour les prisonniers de ce stalag, avec une moyenne d'une messe par mois³⁸³⁴. À partir du 10 mai 1945, la *Revue du Diocèse d'Annecy*

3824 Sur cette question voir les articles de Louis PEROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne à travers la France (1943-1948). Essai d'interprétation », *Archives des sciences sociales des religions*, 1983, vol. 56, n° 1, p. 37-57. Louis PEROUAS « Le grand retour de Notre-Dame de Boulogne à travers la France (1943-1948). Essai de reconstitution », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 90, 1983, p. 171-183.

3825 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 18, 13 mai 1943, p. 276.

3826 *Ibid.* p. 277.

3827 *Ibid.*

3828 *Ibid.*, n° 31-32, 9-16 septembre 1943, p. 461.

3829 *Ibid.*, n° 46, 23 décembre 1943, p. 669.

3830 *Ibid.*

3831 *Ibid.*

3832 D'après le dépouillement de la *Revue du Diocèse d'Annecy* de l'année 1944.

3833 D'après le dépouillement de la *Revue du Diocèse d'Annecy* de l'année 1943. Nous n'avons pas comptabilisé les messes célébrées pour les prisonniers du stalag II D, « adopté » par le diocèse.

3834 D'après le dépouillement de la *Revue du Diocèse d'Annecy* de l'année 1943.

communiqué que les messes « seront désormais célébrées en action de grâces pour le retour des prisonniers et déportés, pour la protection de ceux qui ne sont pas encore rapatriés et pour le repos de l'âme de ceux qui sont morts dans les camps »³⁸³⁵. D'après le relevé effectué dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* il ressort que les messes ont été célébrées jusqu'en novembre 1945³⁸³⁶.

Le 11 mai 1944, les diocésains, encore sous le choc des luttes fratricides, sont invités à participer massivement à un « pèlerinage familial »³⁸³⁷ où les intentions de prières sont données pour « le retour des absents, la réunion des foyers séparés, la croissance de la vie chrétienne des familles, l'union des Français, la paix du monde, le Souverain-Pontife, sa vie et ses intentions »³⁸³⁸. Si l'évocation des absents fait référence aux prisonniers, et sans doute également aux déportés, il n'en reste pas moins que l'allusion à l'union des Français ne manque pas de rappeler que des luttes intestines opposent les Français. Le diocèse est particulièrement touché par ces luttes qui divisent partisans de la résistance et partisans de la Milice. La volonté de l'accroissement des familles renvoie aux desseins de la LFACF, organisatrice du pèlerinage. Ce pèlerinage du 11 mai est également l'occasion pour certaines paroisses de poser la « première pierre » d'un oratoire consacré à Marie³⁸³⁹. Les fidèles répondent nombreux à l'appel de Mgr Cesbron « “à la levée en masse pour la supplication à Notre-Dame”, prélude au renouvellement, le jour de l'Assomption, de la consécration du diocèse à la Vierge, célébrée en 1927 »³⁸⁴⁰.

D'après le rapport de l'activité du diocèse établi en 1945, il ressort que les journées des 3 juillet 1943 et 11 mai 1944 ont été particulièrement importantes. La seconde semble même avoir été plus éclatante que la première, sans doute les événements du printemps ne sont pas étrangers à la forte fréquentation du pèlerinage du 11 mai³⁸⁴¹. Le rapport précise qu'à « chaque fois des foules de pèlerins se sont groupées dans les cinquante principaux sanctuaires mariaux du diocèse, [et que] la presque totalité des paroisses y ont participé (trois

3835 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n°s 19-20-21, 10-17-24 mai 1945, p. 207.

3836 Le numéro 46 du 15 novembre 1945 est le dernier à mentionné ces offices pour les prisonniers et déportés.

3837 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 16, 20 avril 1944, p. 245.

3838 *Ibid.*

3839 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 27 avril 1944, p. 261-262. « Certaines paroisses qui ne possèdent pas encore à ce jour d'oratoire dédié à Marie en ont décidé l'érection et poseront, le 11 mai, la première pierre de l'édifice ».

3840 C. SORREL, « Les sanctuaires contemporains entre ancrage régional et enjeux nationaux. Les mutations du pèlerinage dans les diocèses de Savoie », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 117, vol. 2, 2005, p. 588.

3841 La *Revue du Diocèse d'Annecy* estime la participation à près de quatre mille personnes. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 18 mai 1944, p. 314.

cents sur trois cent huit) »³⁸⁴². Faut-il voir dans cette participation un des effets du travail mené par les mouvements d'action catholique pour refaire chrétienne la société ? Ou est-ce plutôt l'expression du rachat de la société qui est la vraie motivation d'une telle participation ? Le chanoine Berthoud nous rappelait que « toutes les périodes de misère et de malheurs amènent à des introspections chez les individus et dans ces cas, ils se raccrochent à une vie spirituelle »³⁸⁴³. Les nombreuses manifestations mariales ne seraient-elles pas l'expression de cette vie spirituelle qui devient plus intense avec les épreuves de la guerre ? Il ne faut pas oublier non plus que le diocèse connaît une vie religieuse assez dynamique, et même en temps de paix, les pèlerinages restent des manifestations qui sont relativement bien suivies.

Les mouvements d'action catholique appellent leurs membres à participer financièrement à la fin de la construction de la basilique de la Visitation dont les travaux avaient débuté avant la Première Guerre mondiale. C'est par un appel lu en chaire que les « dirigeants diocésains de l'action catholique » invitent tous les catholiques du diocèse à « se tourner vers les saints protecteurs de la Savoie, en particulier vers saint François de Sales, dans un geste unanime de foi, de confiance et de supplication »³⁸⁴⁴. Les signataires³⁸⁴⁵ demandent aux saints d'intervenir pour que leur pays et leurs familles « soient préservées des maux qui les menacent et qu'[ils] retrouvent par un retour sincère au Christ, la paix que Dieu peut donner »³⁸⁴⁶. Pour concrétiser ces projets, les dirigeants demandent aux diocésains de « faire un effort pour hâter l'achèvement de la basilique qui attend depuis vingt ans »³⁸⁴⁷. Mgr Cesbron ne manque pas d'approuver cette « courageuse initiative »³⁸⁴⁸. Nous savons que la Légion avait offert un vitrail en 1943, les mouvements d'action catholique veulent-ils montrer qu'ils sont également capables de participer à l'embellissement de la basilique ?

Les mouvements d'action catholique multiplient les actes montrant leur piété et les militants n'hésitent pas non plus à accroître les initiatives destinées à soulager les plus malheureux ou les plus démunis. Les mouvements mettent en application la devise épiscopale de Mgr Cesbron qui est *Luce Maria, labor et caritas*³⁸⁴⁹.

3842 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité du diocèse...*, p. 6.

3843 Entretien avec le chanoine Berthoud.

3844 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 22 juin 1944, p. 387.

3845 Il s'agit de Pierre Calliès, président de l'UDH, de madame Béraud, présidente de la LFACF, de mademoiselle Tissot, présidente de la Jeunesse Féminine et de Charles Bosson, président de l'ACJF.

3846 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 22 juin 1944, p. 387.

3847 *Ibid.*

3848 *Ibid.*

3849 Sous la lumière de Marie, travail et charité.

b. Labor et caritas

Afin de réagir rapidement à la situation de détresse dans laquelle se trouvent nombre de personnes, les jocistes mettent en place un « centre national jociste de chômage »³⁸⁵⁰. Ce dernier est lancé, en octobre 1940, « sur la demande et avec l'aide du Secrétariat général à la jeunesse »³⁸⁵¹. Il permet l'ouverture de chantiers pour tous les jeunes qui sont sans travail. Dès 1941, plusieurs chantiers ouvrent leurs portes dans le diocèse. Deux sont à Annecy et trois se répartissent entre Annemasse, Thonon-les-Bains et Cluses alors qu'un chantier rural ouvre à Cranves-Sales³⁸⁵². L'ensemble de ces unités permettent de donner du travail à cent soixante jeunes. En 1942, sur l'ensemble de la zone sud, ce sont cinquante-sept³⁸⁵³ chantiers qui donnent un travail ou une formation à plus de deux mille jeunes âgés de quatorze à dix-sept ans.

Les paysans se mobilisent pour améliorer le quotidien des citadins contraints à des restrictions, malgré les tickets de ravitaillement. Certains ruraux trouvent dans cette situation un moyen de prendre une revanche sur les vexations dont ils ont pu être l'objet à la veille de la guerre. En 1942, dans les appels qu'il adresse à ses diocésains, Mgr Cesbron ne manque de rappeler qu'ils ne doivent pas « écouter la voix d'une rancune méchante, qui sent avec une joie malsaine, arriver le moment où [ils pourront] enfin se venger des railleries d'autrefois »³⁸⁵⁴. L'évêque demande à ses diocésains, dont la plupart vivent de l'agriculture, de calculer au plus près leurs besoins afin de pouvoir donner leur surplus aux citadins. Terminant son communiqué, il déclare : « ne refusez pas votre blé »³⁸⁵⁵. Son invitation est renouvelée, en février 1943, lorsqu'il demande à ses diocésains de se souvenir de l'Évangile et du *Notre-Père*. Sans doute répondent-ils aux appels, mais nous ne sommes pas en mesure de savoir dans quelle mesure ils le font. Cependant, nous savons que les mouvements de jeunesse se mobilisent pour venir en aide aux citadins du diocèse et de la région lyonnaise.

En avril 1942, les jeunes militants justifient leur engagement en faveur des personnes dans le besoin, en rappelant que le « problème du ravitaillement est un problème d'action catholique, dans la mesure où il est une question de justice et de charité, d'inter-compréhension et de

3850 *Le Clocher Savoyard*, mars-avril-mai 1941.

3851 ADA. Boîte JOC/F.

3852 *Le Clocher Savoyard*, mars-avril-mai 1941.

3853 La répartition se fait ainsi : vingt-neuf chantiers sont destinés aux hommes et vingt-huit pour les branches féminines.

3854 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 2 avril 1942, p. 220.

3855 *Ibid.*

collaboration »³⁸⁵⁶. Ils soulignent également que ce sont pour ces raisons qu'ils s'en occupent malgré leur « jeunesse et [leurs] incompétences techniques »³⁸⁵⁷. Il y a bien ici l'application des principes de charité et de justice. Charité envers les plus pauvres et les plus démunis, et justice entre les différentes classes sociales, puisque les citadins peuvent bénéficier d'un peu plus de nourriture que ce à quoi ils ont le droit avec les tickets de rationnement. Cette collaboration entre les différents milieux n'est-elle pas l'une des applications des principes de l'ACJF ? La responsabilisation des jeunes n'est pas non plus sans rappeler la volonté du chanoine Clavel qui souhaitait que les jeunes prennent part à différentes activités pour devenir responsables et aptes à participer à la vie publique.

En octobre 1942, Mgr Cesbron s'adresse aux jacistes pour les féliciter de l'initiative qu'ils prennent pour venir en aide aux plus démunis³⁸⁵⁸. Il les félicite d'entreprendre « une grande et belle œuvre de charité » car, après « avoir ramassé des légumes pour les pauvres », ils commencent « les colis pour les familles pauvres ou malheureuses »³⁸⁵⁹. Le prélat se réjouit de constater que la « sainte Religion n'est pas seulement sur [leurs] lèvres en quelques paroles de prière rapide, matin et soir ; elle est encore dans [leur] décision, dans [leur] travail, dans [leur] vie de cultivateurs » et c'est également pour cette raison qu'il rappelle que la « sainte Église [les] reconnaît comme ses vrais enfants »³⁸⁶⁰. Lors de la première campagne de ramassage des légumes, en 1942-1943, cinquante-deux sections jacistes réussissent à collecter soixante dix-huit tonnes de légumes, alors que l'année suivante elles réunissent quatre-vingt-quatre tonnes neuf cent sept kilogrammes. Enfin pour la campagne 1944-1945, la baisse du tonnage est significative, puisque la JAC ne réussit à réunir que quarante tonnes de légumes. Il est paradoxal de constater que la campagne 1943-1944 est la plus fructueuse en ce qui concerne le ramassage des légumes, alors qu'en même temps c'est la campagne qui rapporte le moins en ce qui concerne les colis familiaux. À l'hiver 1944-1945, la collecte de légumes prend le nom de « ramassage des légumes pour l'entr'aide ouvrière »³⁸⁶¹.

C'est par une collaboration étroite entre les jacistes et les jocistes que des colis peuvent être distribués dans plusieurs familles. Les premiers sont informés par les seconds des besoins des citadins. Ils réussissent, en se mobilisant et en intervenant auprès des voisins et amis, à

3856 *Ibid.*, p. 223.

3857 *Ibid.*

3858 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 10 décembre 1942, p. 715. Le texte s'intitule « Travail et charité des jacistes ».

3859 *Ibid.*

3860 *Ibid.*

3861 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité...*, op. cit., p. 4.

confectionner des colis qui prennent le nom de colis familiaux dont le poids est d'environ quinze kilogrammes. Cette campagne, qui se tient de décembre à mai, prend le nom de campagne de fraternité³⁸⁶². Une bonne organisation permet à chacun de savoir ce qu'il doit faire, des délégués cantonaux sont d'ailleurs nommés pour diriger les délégués communaux. Chaque délégué gère le ramassage, principalement des légumes, puis doit s'assurer « du nombre de colis que les familles de chaque commune pourront envoyer pendant toute la campagne »³⁸⁶³. Ils doivent également vérifier que les marchandises fournies soient semblables d'un canton à un autre afin de ne pas défavoriser des personnes. La JOC, connaissant les problèmes de nutrition dans les milieux ouvriers, se préoccupe également de la santé des ouvrières. C'est pour cette raison qu'elle leur fournit des suppléments destinés à leur permettre d'avoir une vie plus saine et ainsi un travail plus efficace. Des familles de la LOC profitent des légumes qui sont également collectés par les prêtres du diocèse. Tel est le cas de la famille de Marie-Jeanne Izopet, dont les parents sont militants à la LOC³⁸⁶⁴.

En novembre 1942, ce sont deux mille cinq cents colis familiaux qui ont été envoyés à des « familles urbaines dans la nécessité »³⁸⁶⁵. La répartition se faisant ainsi 80 % sont adressés à des familles lyonnaises de la rive gauche, alors que les 20 % restant sont destinés à des familles du diocèse³⁸⁶⁶. Le choix des destinataires est fait par la LOC, en collaboration avec le Secours National³⁸⁶⁷. Le chanoine Duval, vicaire général et directeur des œuvres, rappelle que des familles de la cité épiscopale ont bénéficié d'un « important envoi de colis »³⁸⁶⁸. Le chanoine Duval souligne l'importance qu'il faut donner à cette campagne de fraternité en rappelant que la campagne d'année porte sur « le sens de la communauté (famille, village, province, paroisse, patrie) »³⁸⁶⁹. Ce sont près de cent paroisses qui participent à la première campagne de fraternité des colis familiaux³⁸⁷⁰, ce qui représente environ une collecte de cent tonnes de vivres. La campagne 1943-1944 permet de recueillir soixante-dix tonnes de nourriture³⁸⁷¹. Cette baisse peut s'expliquer par le fait que les paysans participent déjà au ravitaillement des différents camps de réfractaires ou de maquisards qui se retrouvent

3862 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 19 novembre 1942, p. 663.

3863 *Ibid.*

3864 Entretien avec Marie-Jeanne Izopet, 27 janvier 2004. Elle garde le souvenir de sa « jeune mère allant chercher les légumes collectés par des prêtres et destinés aux citoyens de la région d'Annemasse ».

3865 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 19 novembre 1942, p. 669.

3866 *Ibid.*, n° 3, 28 janvier 1943, p. 39.

3867 *Ibid.*, n° 43, 19 novembre 1942, p. 669.

3868 *Ibid.*

3869 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 19 novembre 1942, p. 669.

3870 *Ibid.*, n° 3, 28 janvier 1943, p. 39.

3871 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité du diocèse...*, op. cit., p.4.

nombreux à l'hiver 1943-1944. À cela s'ajoute également les réquisitions opérées par les troupes d'occupation allemandes.

Un certain nombre de *sanatoria* sont installés dans le diocèse, principalement dans la zone proche de Saint-Gervais-les-Bains et de Passy. De nombreuses jeunes ouvrières et ouvriers d'autres diocèses y sont soignés. Les jocistes du diocèse décident de les parrainer afin qu'ils puissent avoir un séjour moins pénible. C'est dans ce dessein que des colis sont préparés puis distribués aux malades. Pour le *sanatorium* de Praz-Coutant, ce sont deux cent quatre-vingt-cinq colis qui sont donnés en 1942-1943. La campagne suivante permet la confection de deux cent cinquante-huit colis alors que celle de 1944-1945 n'en donne que cent dix. Près de cent vingt malades sont parrainés dans le diocèse³⁸⁷², soit environ 4,8 % des malades parrainés par la JOC dans la zone sud³⁸⁷³. Les jacistes n'oublient pas non plus les malades. En trois années, ils envoient près de cinq cents colis ainsi que des lettres. En novembre 1944, près de deux cents tuberculeux sont pris en charge par près de cent vingt sections de la JAC³⁸⁷⁴. Force est de constater que la campagne 1944-1945 se révèle moins fructueuse que les autres pour le ramassage des légumes et les colis pour les *sanatoria*. Faut-il voir dans cette diminution un des effets de la Libération ou plutôt les conséquences d'un été plus chaud, et qui aurait donné peu de légumes ?

Les mouvements d'action catholique se mobilisent également pour venir en aide aux personnes victimes des bombardements. En novembre 1943, la ville d'Annecy en est victime et plusieurs décès sont à déplorer. À cette occasion, Mgr Cesbron prescrit une quête au profit des sinistrés ce qui permet de récolter pas moins de 615 713 francs³⁸⁷⁵. L'année suivante, Modane, et sa région, sont victimes d'un bombardement. Pour venir en aide aux sinistrés, l'évêque, conjointement à la LFACF, lance un appel à la charité. Des paroisses mauriennaises sont parrainées par certaines du diocèse d'Annecy, comme Morzine qui parraine Saint-Michel-de-Maurienne³⁸⁷⁶. Les colis sont confectionnés grâce à des dons, et le parrainage permet une meilleure organisation pour leur acheminement. Ces derniers se composent principalement de linge de maison, de matériel de cuisine et de ménage ainsi que de ravitaillement. Au 30 juin 1945, ce sont vingt-sept camions de « dons en nature » et près de

3872 Ils se répartissent principalement entre les *sanatoria* de Sancellemoz et Praz-Coutant.

3873 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 29-30, 26 août-2 septembre 1943, p. 452-453. Le nombre de malade parrainés est estimé à deux mille cinq cents.

3874 *Le Courrier Savoyard*, 4 novembre 1944. Il est d'ailleurs surprenant de constater que ces colis et lettres adressés par la JAC ne soient pas évoqués dans le rapport de l'activité du diocèse entre 1939 et 1945.

3875 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité du diocèse...*, op. cit., p. 3.

3876 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 13, 29 mars 1945, p. 156.

trois cent mille francs qui ont été envoyés par la Ligue aux sinistrés³⁸⁷⁷. Les jocistes ne restent pas en dehors de cet élan charitable. La section de Cluses collecte mille pièces d'habillement, autant de vaisselle, sept cents kilogrammes de pommes de terre et trente-neuf mille francs³⁸⁷⁸. Ces différentes actions charitables en faveur des plus défavorisés ne sont pas les seules à être menées par les mouvements d'action catholique. La LFACF se préoccupe également du placement et de l'aide à apporter aux enfants des villes.

B. L'aide apportée aux enfants

La LFACF porte un soin particulier pour aider les enfants venus des régions les plus durement éprouvées par la guerre. Soit elle travaille de façon autonome, soit en collaboration avec le Secours National. En 1941, ce sont quatre cent quatre-vingts enfants qui sont placés dans des familles d'accueil. L'année suivante, ils sont six cent cinquante, et, en 1943, ils sont quatre cent trente et un. Un maximum semble être atteint en 1944, avec le placement de mille cinq cents enfants³⁸⁷⁹. La LFACF œuvre également en faveur des enfants juifs. En trois années, elle place quarante-cinq enfants dans « des familles catholiques »³⁸⁸⁰. Selon le rapport de l'activité du diocèse pendant la guerre, il est rappelé que ces placements se font avec « la haute approbation de Mgr l'évêque »³⁸⁸¹, or il semble que cette affirmation soit sans doute exagérée. Mgr Cesbron, sans doute, n'a rien dit contre ces placements, mais en même temps, rien ne permet d'affirmer qu'il a donné son accord. Les ligueuses encouragent les familles chrétiennes à recevoir les petits citadins pour la durée des vacances. Cela leur permet ainsi de bénéficier d'une nourriture plus riche et plus importante, mais également de pouvoir retourner à leurs devoirs religieux. Mgr Cesbron exprime ce souhait lorsqu'il demande à ses diocésains de recevoir ces jeunes, estimant que cela leur permettra de retrouver « la vie chrétienne qu'ils ignorent trop souvent et une éducation qu'ils ne reçoivent malheureusement pas tous »³⁸⁸². Cette idée de ramener les enfants vers leurs devoirs religieux est également partagée par les mouvements qui se trouvent dans les villes. Tel est le cas de la LOC lyonnaise qui « s'applique elle-même à répandre autour d'elle dans les quartiers ouvriers [...] cette même éducation

3877 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité du diocèse...*, op. cit., p. 3.

3878 *Ibid.*

3879 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité du diocèse...*, op. cit., p. 3.

3880 *Ibid.*

3881 *Ibid.*

3882 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 11 juin 1942, p. 371.

chrétienne »³⁸⁸³. C'est par un appel lancé dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* que les ligueuses soulignent la nécessité de permettre à ces enfants de regagner la ville en « excellente santé et en état » afin qu'ils « puissent supporter les privations des grands centres urbains »³⁸⁸⁴. Mgr Cesbron donne immédiatement son approbation pour cette initiative, n'hésitant pas à demander à ses diocésains de « ne pas tarder pour répondre à la demande de la LFACF »³⁸⁸⁵.

Dès l'été 1942, ce sont mille deux cents enfants qui sont accueillis dans les familles chrétiennes du diocèse³⁸⁸⁶, pour des séjours de deux à trois mois. La Ligue ne manque pas de souligner que les enfants sont « assurés contre les accidents survenus à eux-mêmes ou qu'ils peuvent causer »³⁸⁸⁷. Les familles d'accueil sont indemnisées par un versement de la LOC. Cette dernière agit ainsi, afin que l'indemnité soit identique dans tout le diocèse³⁸⁸⁸, et qu'il n'y ait pas « de surenchère et [de] marchandage »³⁸⁸⁹. Ce phénomène est largement redouté par le comité de coordination mis en place par le Secours National. Les dédommagements semblent s'appliquer automatiquement pour les ruraux, alors que les familles plus aisées doivent en faire la demande³⁸⁹⁰. Les déplacements et les accompagnements des enfants sont payés par la LOC et le Secours National³⁸⁹¹. La charité des ruraux est montrée comme un exemple à suivre. La LFACF « confiant[e] dans la charité de la Haute-Savoie qui s'est si magnifiquement manifestée chez [les] ruraux » espère que « les familles de la bourgeoisie comprenant la nécessité plus urgente que jamais de la fraternité chrétienne se feront inscrire »³⁸⁹². Les enfants des familles ouvrières sont placés dans les campagnes, alors que ceux des familles bourgeoises ne quittent pas leur milieu puisqu'ils rejoignent les familles aisées principalement de la cité épiscopale. Il apparaît cependant qu'à l'élan rencontré en 1942 suit un ralentissement. En juin 1943, le chanoine Duval encourage les prêtres « à continuer leurs instances auprès des dames de la LFACF et [à] faire appel à toutes les bonnes volontés en faveur du placement d'enfants à la campagne »³⁸⁹³. Le directeur des œuvres rappelle que le diocèse « est chargé des enfants des quatre fédérations du Mouvement

3883 *Ibid.*

3884 *Ibid.*, n° 12, 1^{er} avril 1943, p. 180.

3885 *Ibid.*

3886 *Ibid.*

3887 *Ibid.*

3888 À savoir 150 francs.

3889 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 11 juin 1942, p. 371.

3890 *Ibid.*, n° 18, 13 mai 1943, p. 279. « Les personnes qui le désireront pourraient bénéficier d'un dédommagement en rapport avec leurs difficultés ».

3891 *Ibid.*, n° 12, 1^{er} avril 1943, p. 181.

3892 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 1^{er} avril 1943, p. 181.

3893 *Ibid.*, n° 22, 10 juin 1943, p. 341.

Populaire des Familles de Lyon (Lyon rive droite et gauche, La Croix Rousse et Villeurbanne) », et souligne que ce sont de « véritables supplications, des SOS, qui arrivent très nombreux au bureau de la Ligue à Annecy »³⁸⁹⁴. Le chanoine constate amèrement que les « adhésions des familles de la campagne sont moins nombreuses »³⁸⁹⁵ en 1943 qu'elles ne l'étaient l'année précédente.

Des personnes de bonne volonté, comme madame Gouilloud et sa fille, s'intéressent également aux enfants des zones sinistrées. En 1942, elles décident, en accord avec la JAC et le desservant du Grand-Bornand, d'accueillir soixante-trois petits dunkerquois³⁸⁹⁶. Mgr Cesbron approuve cette initiative et, en 1944, il incite ses diocésains à poursuivre leurs efforts en gardant les enfants qui se trouvent déjà chez eux et en leur demandant de prendre de nouveaux « petits réfugiés »³⁸⁹⁷.

Devant les bombardements, qui se font plus nombreux surtout vers la fin du conflit, la Ligue, en accord avec le Mouvement Populaire des Familles, demande aux familles rurales en charge d'enfants de bien vouloir les garder, afin d'éviter « une évacuation massive qui contraindrait à un hébergement obligatoire et immédiat »³⁸⁹⁸. L'établissement de listes de familles d'accueil provisoire permet ainsi d'avoir une organisation en cas de bombardements de villes, et ainsi un meilleur accueil des enfants. Le texte, lu en chaire, pour demander aux familles de venir en aide aux citadins, ne manque pas de souligner qu'il est préférable de recevoir les enfants rapidement afin d'éviter des situations dramatiques comme celles de juin 1940 avec ses tristes épisodes de l'exode³⁸⁹⁹.

Vers la fin de la guerre, un certain nombre de villes sont victimes de bombardements. La LFACF est avisée par la « direction du service des réfugiés du ministère de l'Intérieur »³⁹⁰⁰ qu'il serait nécessaire de garder les enfants dans les campagnes alors que d'autres sont susceptibles d'arriver. En janvier 1945, les familles d'accueil sont prévenues, par la LFACF, qu'elles recevront des « réfugiés d'Alsace »³⁹⁰¹. La Ligue ne manque pas de souligner qu'elle travaille en collaboration avec l'office départemental des petits réfugiés. Ce dernier assure la question financière³⁹⁰². L'accueil des enfants se poursuit tout au long de l'année. L'auteur

3894 *Ibid.*

3895 *Ibid.*

3896 *Le cultivateur savoyard*, n° 46, 12 novembre 1942.

3897 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 9 mars 1944, p. 350.

3898 *Ibid.*, n°s 33-34, 23-30 septembre 1943, p. 477.

3899 *Ibid.*

3900 *Ibid.*

3901 *Ibid.*, n° 4, 25 janvier 1945, p. 53.

3902 *Ibid.*

d'un article de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, du 8 juin 1945, se réjouit de « voir venir [...] les petits enfants »³⁹⁰³. En effet, ce sont des centaines d'enfants qui arrivent de Lyon et de Paris, autour du 3 juillet³⁹⁰⁴. Cependant, il semble qu'environ cinq cents familles d'accueil manquent pour accueillir ces enfants. Un appel incite, une nouvelle fois, les diocésains à faire preuve, de charité. Une allocation est versée³⁹⁰⁵ à ces familles, ce qui montre que le registre n'est plus véritablement celui de la charité pure, mais bien plutôt d'une entr'aide.

Après avoir évoqué le travail, et la charité mis en place par les mouvements pour venir en aide aux plus démunis, intéressons nous aux prisonniers de guerre. À leur retour, ils ne retrouvent pas la France qu'ils ont quittée en 1940, et surtout ils sont victimes de vexations nombreuses par rapport à la défaite dont un certain nombre de Français les accablent. Pourtant tout au long du conflit, les prisonniers sont présents à la fois dans les intentions de prières mais également dans les manifestations de charité.

C. Les prisonniers de guerre

Le clergé, comme les mouvements d'action catholique, s'intéresse au sort des prisonniers de guerre. S'il est plutôt peu aisé de connaître le nombre de prisonniers parmi les militants d'action catholique, nous savons que le clergé en compte vingt-cinq. Une aide spirituelle et matérielle est donnée, à la fois aux prisonniers, et à leurs familles. Malgré la compassion d'un grand nombre de diocésains, certains ont des propos peu flatteurs pour les prisonniers qu'ils tiennent pour responsables de la défaite. En décembre 1941, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie un article pour condamner la « rumeur infâme » qui circule à propos de ces soldats. Cette dernière laisse penser que les prisonniers sont « ceux qui n'ont pas su se débrouiller »³⁹⁰⁶. Faut-il voir dans ces propos l'idée selon laquelle un certain nombre de soldats faits prisonniers ont réussi à s'évader dès les premières heures ? Ou faut-il voir une allusion aux problèmes de commandement³⁹⁰⁷ ? Pour une part de la population française, les prisonniers sont la honte de l'armée française, et sont tenus pour responsables de la défaite et d'une certaine façon de l'occupation. Quoiqu'il en soit, des Catholiques voient dans le sort des prisonniers une façon d'expier les fautes d'avant-guerre.

3903 *Ibid.*, n° 23, 8 juin 1945, p. 227.

3904 *Ibid.*

3905 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 8 juin 1945, p. 227. Le montant varie entre 600 et 700 francs.

3906 *Ibid.*, n° 49, 11 décembre 1941, p. 925.

3907 Marc Bloch dans *L'étrange défaite* mentionne les problèmes relatifs au commandement ou à l'organisation.

Afin de réfuter cette rumeur, la *Revue du Diocèse d'Annecy* évoque au contraire des hommes qui ne sont pas lâches et qui n'ont pas reculé devant les colonnes de blindés ; l'auteur estime que ce sont les meilleurs des soldats puisqu'ils n'ont pas déserté ou fui³⁹⁰⁸. Pour de nombreux diocésains, ces soldats français paient pour l'ensemble de la population. Ils le font par l'éloignement de leurs foyers, par la faim, la soif, et leur logement qui est souvent peu confortable. Le régime de Vichy apporte un soutien particulier à ses soldats captifs, compatissant ainsi à leur sort douloureux. L'interdiction des bals n'est sans doute pas sans faire référence à cette situation. En effet, pourquoi des Français s'amuseraient-ils alors que plus d'un million cinq cent mille de leurs compatriotes sont outre-Rhin. Dès juillet 1940, le chanoine Pasquier exprimait cette idée à ses élèves, lorsqu'il évoquait le « sacrifice des distractions que ne peut plus permettre un budget familial lourdement grevé par l'enchérissement de la vie, ou qui s'accorderaient mal avec la douleur silencieuse de ceux qui vous entourent »³⁹⁰⁹.

Assez rapidement des actions sont menées pour venir en aide à ces Français, soit par l'envoi de colis, soit par l'aide apportée aux familles sous la forme de main d'œuvre. L'initiative de l'envoi des colis revient, soit à la LFACF, soit au desservant de la paroisse. Les mouvements d'action catholique participent également à ces actions, cependant nous ne sommes pas en mesure de savoir qui en bénéficie. S'agit-il uniquement de militants ou les colis sont-ils distribués aux diocésains présents dans les stalags ou les oflags ?

Des prêtres se mobilisent pour la confection de colis. Tel est le cas de l'abbé Mollard, curé de Sciez, qui est placé à la tête du comité de soutien aux prisonniers de sa paroisse. Mobilisant les bonnes volontés de la paroisse, il réussit à réaliser près d'un millier de colis pour les prisonniers³⁹¹⁰. La LFACF joue également un rôle important pour la confection des colis en fournissant les emballages. Les ligueuses les réalisent avec les produits apportés par les familles et en complétant au besoin par des dons offerts par des bénévoles³⁹¹¹. Les ligueuses, qui s'étaient mobilisées à l'hiver 1939-1940 pour confectionner des vêtements pour les soldats, reprennent leurs activités pour les prisonniers. Comme elle avait donné la priorité aux épouses de militaires pour tricoter, la Ligue donne du travail aux épouses de prisonniers. Ces activités se poursuivent jusqu'en novembre 1944, date à laquelle l'Entraide française ne fournit plus de laine, ce qui contraint les ouvriers à cesser leurs activités³⁹¹². Toutefois, en

3908 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 49, 11 décembre 1941, p. 925.

3909 Lettre aux élèves du collège de Thônes par le chanoine Pasquier, 4 juillet 1940. Document communiqué par M. J. Golliet.

3910 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 29 août 1946, p. 501.

3911 *Ibid.*, n° 9, 1^{er} mars 1945, p. 127.

3912 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité du diocèse*.

janvier 1945, des précisions sont données pour rappeler que « par tous les moyens la Ligue cherche à venir en aide aux femmes atteintes dans leurs ressources par les difficultés de la guerre »³⁹¹³. À cette même date, les ligueuses lancent un appel pour les « soldats du front [qui] ont besoin de lainages, de vivres et de vêtements », car beaucoup « manquent du nécessaire et ne peuvent recevoir aucune aide familiale »³⁹¹⁴. Le 7 janvier 1945, une grande collecte est organisée pour les soldats, et les présidentes paroissiales de la LFACF sont invitées à largement y faire participer leurs adhérentes.

Les mouvements d'action catholique n'oublient pas de venir en aide aux familles de ceux qui se retrouvent dans les camps. Cela est particulièrement vrai pour les jacistes qui se mobilisent afin de soulager les familles de prisonniers. Le conseil fédéral de la JAC, tenu le 23 février 1941, à La Roche-sur-Foron, rappelle que des équipes d'entr'aide « au service de toutes les familles, où les femmes et les enfants se tuent au labeur pour le Pays et les chers exilés »³⁹¹⁵. Au printemps 1941, *Le Clocher Savoyard* ne manque pas de souligner qu'une section jaciste n'a pas hésité à se répartir « soixante-dix journées de travaux de printemps, en faveur de vingt-trois familles de prisonniers de guerre »³⁹¹⁶. Chaque famille bénéficie de la présence jaciste pendant trois journées. La section de Châtillon-sur-Cluses choisit de « faire œuvre d'apôtre » en déclarant que ses membres « viendraient en aide » aux familles de prisonniers « en s'y rendant pour une journée de travail »³⁹¹⁷.

Les sections jacistes organisent des représentations théâtrales ou des quêtes directement destinées aux prisonniers. En 1941, il est estimé qu'une séance peut rapporter jusqu'à deux cents francs par prisonnier³⁹¹⁸. En 1941, la section jaciste de Chens-sur-Léman organise une quête qui produit quatre cent trente francs³⁹¹⁹, alors qu'en janvier 1942, ils présentent une séance récréative au profit des prisonniers. Ces initiatives perdurent jusqu'en 1945. À cette date, la section JAC de Ballaison récolte, grâce à des séances récréatives, sept mille francs, alors que la JACF obtient douze mille six cent cinquante francs³⁹²⁰. Ces sommes sont versées sur le « livret d'épargne du prisonnier »³⁹²¹. En 1945, à l'occasion du temps pascal, Mgr Cesbron n'oublie pas de mentionner que les mouvements d'action catholique n'ont

3913 RDA, n° 1, 4 janvier 1945, p. 6.

3914 *Ibid.*

3915 *Ibid.*, n° 11, 13 mars 1941, p. 145.

3916 *Le Clocher Savoyard*, mars-avril-mai 1941.

3917 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 13 mars 1941, p. 145.

3918 *Ibid.*

3919 *Bulletin paroissial de Chens-sur-Léman*, octobre-novembre 1941.

3920 *Bulletin paroissial de Ballaison*, mai 1945.

3921 *Ibid.*

« ménagé ni leurs prières ni leur dévouement charitable »³⁹²² pour les prisonniers. L'évêque les remercie, et les félicite, pour ces nombreuses initiatives qui ont permis d'adoucir le sort de ses Français outre-Rhin. Nous avons précédemment évoqué le rôle joué par les jacistes, mais il ne faut pas non oublier que les jécistes et les jicistes se mobilisent pour l'organisation de la journée du prisonnier. D'ailleurs pour symboliser cet engagement, une paire de skis, offerte par un anonyme suisse, est remise à l'ACJF parce qu'elle s'est révélée être le mouvement s'étant le plus dévoué pour les prisonniers³⁹²³.

Intéressons nous à présent à l'aspect plus religieux de l'aide apportée aux prisonniers. Nous avons constaté précédemment que des messes étaient célébrées à leurs intentions, particulièrement par la LFACF. Des journées sont spécialement destinées à la prière pour ces Français, tel est le cas du 26 avril 1942. Cette journée est considérée comme leur journée, alors que Mgr Cesbron prescrit quelques jours plutôt une neuvaine à l'intention des prisonniers. Le 28 juin 1942, le diocèse adopte le stalag II D. Situé en Poméranie, il compte vingt-et-un mille prisonniers, répartis en mille deux cents commandos de travail. À l'occasion de cette adoption, une messe est célébrée dans toutes les paroisses du diocèse à l'intention de ce stalag, et une allocution est prononcée pour tous les prisonniers. L'évêque assiste à la messe célébrée à la cathédrale³⁹²⁴. Cette adoption consiste à l'envoi de colis, mais également à l'organisation de quêtes. L'abbé Delasalle, aumônier du camp, sert de lien entre les prisonniers et le diocèse. Les quêtes rapportent des sommes non négligeables, comme celle organisée, à Saint-Julien-en-Genevois, qui permet de recueillir deux mille six cents francs³⁹²⁵. Au cours des années 1943 et 1944, les trois quêtes « chaudement recommandées par l'évêque »³⁹²⁶ rapportent respectivement trois cent cinquante-trois mille cinq cent vingt-et-un francs et cinq cent quatre vingt mille trois cent soixante-douze francs³⁹²⁷.

Les diocésains manifestent leur dynamisme en venant en aide au plus démunis. Les mouvements d'action catholique jouent un rôle particulièrement important dans ce maintien de dynamisme. Nous pouvons nous demander si cela ne provient pas du climat de l'entre-deux-guerres, qui, comme nous l'avons montré précédemment, a été particulièrement favorable à l'éclosion des mouvements. Le chanoine Clavel ne cessait-il pas de prêcher la

3922 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n°s 5-6, 1-8 août 1945, p. 289.

3923 *Le Clocher Savoyard*, mars-avril-mai 1941.

3924 *Le cultivateur savoyard*, 25 juin 1942.

3925 *Ibid.*, 9 juillet 1942.

3926 ADA. Boîte guerre 1939-1945. *Rapport sur l'activité du diocèse...*, op. cit., p. 1.

3927 *Ibid.*

charité³⁹²⁸ ? Mais si les militants, comme les Catholiques plus largement, acceptent de s'entraider au nom d'une solidarité ou d'une charité chrétienne, il n'en reste pas moins que les opinions divergent largement quant à l'attitude à adopter face au régime de Vichy. L'hiver 1943-1944 ouvre une période de quasi guerre civile dans le département de la Haute-Savoie, qui à partir de la fin janvier est mis sous les projecteurs de Vichy en même temps que Londres loue les exploits des résistants du plateau des Glières.

IV. Guerre civile et Libération

Comme dans toute guerre civile, des frères s'opposent. En Haute-Savoie, des Chrétiens s'opposent dans les deux camps que sont la Résistance et la Milice, pourtant avant la guerre certains militaient dans les mêmes groupes de jeunesse. Les uns jugent la désobéissance nécessaire, alors que les autres préfèrent l'ordre et l'obéissance. Le climat humain revêt également une certaine importance. L'engagement dans la Résistance est plus facile dans la vallée de Thônes que dans le Chablais. Dans le premier cas, les habitants sont quasiment tout acquis à la Résistance, alors que dans le Chablais, les groupes de résistants s'opposent entre eux. De plus, cette zone a été le théâtre d'importantes luttes politiques depuis plus d'un demi-siècle. Nous pouvons donc nous interroger sur le rôle du clergé, dans un cas ou dans l'autre. La formation reçue par les militants d'action catholique n'est peut-être pas non plus étrangère à ces choix, même si la sensibilité de chacun tient une lourde part dans le choix. Des militants d'action catholique cherchent parfois conseil auprès de leur curé, parce qu'ils estiment qu'il est mieux informé et qu'il a un certain jugement par rapport aux événements. C'est sans doute de cette façon que certains prêtres orientent des jeunes vers la Milice. René Rémond rappelle qu'entre « 1940 et 1944, les catholiques qui obéissent au gouvernement du maréchal Pétain honorent en lui le gouvernement légitime aux yeux de l'Église, défenseur de l'ordre moral ; ceux qui le combattent ont choisi de le faire pour s'opposer aux infiltrations d'une idéologie païenne et sauver l'âme de la France »³⁹²⁹.

3928 Entretien avec M.-L. Lefebvre-Beetschen.

3929 R. REMOND, « Droite et gauche dans le catholicisme français contemporain », *Revue Française de Science politique*, 1958, n° 3, p. 537.

A. Résistance et Milice

Nous nous intéresserons principalement à l'action menée par les prêtres, car celles des laïcs a été plus étudiée dans le cadre de différents travaux sur l'histoire de la résistance. Il n'existe pas encore d'ouvrages s'intéressant uniquement aux militants d'action catholique qui ont participé à la résistance ou à la collaboration. Sans doute serait-il intéressant de pouvoir établir un portrait type de ces personnes. Pour cela, il faudrait avoir une liste précise des militants, ce qui semble presque impossible à connaître. Il est en effet plus difficile de reconnaître dans les sources les militants des prêtres, c'est pourquoi nous choisissons de nous intéresser aux prêtres. Ces derniers sont d'ailleurs souvent en relation avec d'anciens militants d'ACJF.

En dehors de leur période militaire, ou du front, les prêtres ne portent pas les armes. Après la défaite de 1940, ils ne sont pas armés, mais participent à leur façon à la lutte en menant des actions de résistance. Ils n'ont pas l'impression de sortir de leur ministère en présidant les funérailles de résistants ou en les confessant. Tel est le cas de l'abbé Camille Benoît, ancien aumônier du 27^e BCA, qui se rend aux Glières pour l'inhumation de deux résistants, ou encore de l'abbé Pasquier, dont le frère est dans l'illégalité, qui confesse les maquisards des Glières à la veille de l'attaque allemande. Les prêtres qui choisissent la résistance le font, en général, vers 1943-1944, à un moment où de nombreux réfractaires au STO affluent dans le diocèse. Certains encouragent leurs paroissiens à aider ces jeunes qui ont tout quitté pour refuser une certaine forme d'esclavage, tel est le cas de l'abbé Compois, curé de Dingy-Saint-Clair³⁹³⁰.

Quelles sont les raisons qui peuvent pousser une minorité de prêtres à s'engager aux côtés de la résistance ? Les influences politiques passées ne sont probablement pas étrangères au choix d'aider la résistance. Les prêtres, comme des laïcs, craignant le communisme³⁹³¹. Dès lors,

3930 Entretien avec Alphonse Métral.

3931 Le chanoine Clavel dans ses souvenirs rappelle son entrevue avec le lieutenant-colonel Lelong qui l'avait fait appeler pour comprendre comment agir vis-à-vis des jeunes, notamment des Glières. L'entrevue se tient après le 1^{er} mars 1944, puisque Michel Fournier est présent dans les locaux de la Villa Mary et nous savons qu'il est arrêté le 1^{er} mars. Le chanoine Clavel déclare au lieutenant-colonel Lelong : « Aussi sympathie de la population pour le maquis. Celle-ci foncièrement patriote, saine, robuste, bon sens, pacifique, répugne à la violence, mais attachée à la liberté, hostile au désordre, aussi se lèverait entière contre le communisme s'il menaçait ». Le lieutenant-colonel lui répond qu'il est conscient de cela et que les jeunes qui se trouvent dans le département sont de trois types : « 1° ceux qui sont venus du dehors, parmi lesquels des individus tarés, ou qui cherchent à se bagarrer ; 2° ceux qui se sont défilés pour se soustraire à une contrainte dure et gênante et à la déportation ; 3° ceux qui ont agi pour des raisons morales et patriotiques – excellents jeunes. Ils ont choisi librement sous l'influence, soit de leur propre conscience, soit du milieu, en toute bonne foi. Ils exercent une influence heureuse dans le maquis autant qu'ils le peuvent ». En note, le chanoine Clavel souligne que Lelong aurait dû remettre sa démission après cette entrevue, et rappelle qu'il était prêt à témoigner en sa faveur à son procès qui n'a pas pu avoir lieu puisqu'il a été exécuté sommairement le 16 novembre 1944, après avoir été

nous pouvons nous demander pourquoi choisir la résistance plutôt que la Milice, qui lutte contre le bolchevisme. Les prêtres de tendance plutôt démocrate-chrétienne s’orienteraient plus vers la résistance³⁹³², alors que ceux qui avaient des sympathies pour l’Action française s’orienteraient plus vers Vichy. Nous ne pouvons tirer de conclusions hâtives car tout dépend des personnes et des cas. Le même phénomène est visible chez les laïcs. Jacques de Griffolet d’Aurimont, officier du 27^e BCA, de tendance proche de l’Action française³⁹³³, s’engage dans la résistance dès 1942. Soulignons que le chanoine Clavel qui a contribué à former les militants contre les opposants de l’Église ne semble pas jouer un rôle dans la résistance. Est-ce par esprit ancien combattant, et fidélité au Maréchal qu’il préfère ne pas s’engager dans l’un ou l’autre camp ? Continue-t-il à avoir un rôle sur les jeunes ? Des différents témoignages recueillis, aucun n’évoque le nom de Clavel après 1940.

Dans son étude sur la vallée de Thônes, Mickaël Maistre souligne que, dans cette zone, les prêtres ont plus suivi les paroissiens, qu’encouragé les jeunes à prendre le maquis³⁹³⁴. L’abbé Jean Truffly rappelle que les prêtres sont les « défenseurs de leurs paroissiens », comme l’étaient « sur un champ plus vaste les Évêques [...] qualifiés de “défenseurs de la Cité” »³⁹³⁵. Ceci est particulièrement vrai pour la vallée de Thônes, mais également pour les paroisses se trouvant aux alentours de Glières (Petit-Bornand, Bonneville, Entremont...). Le contraire est vrai pour le Chablais, où le clergé semble être moins coopératif avec la résistance. Dans cette partie du département, les maquis sont à forte majorité FTP (Franc-Tireur et Partisan) qui sont d’obédience plutôt communiste. Ce qui n’est pas sans gêner certains clercs chablaisiens. Dans cette partie du diocèse, les luttes cléricales et anticléricales ont été particulièrement violentes au début du siècle. Apaisées par la Première Guerre mondiale, elles sont ravivées par les élections de 1924 et de 1936 dans une moindre mesure. Les prêtres en poste à ces périodes le sont encore en 1944 ; leur animosité peut expliquer en partie leur opposition à la résistance qu’ils jugent comme « rouge ». Les propos de l’abbé Truffly montrent que les prêtres ont pu encourager les jeunes à entrer dans la résistance organisée par l’AS pour les empêcher d’entrer dans les formations FTP.

Si l’abbé Truffly reste le prêtre résistant le plus connu, il n’est pas le seul à avoir aidé ceux qui ont osé dire « non » à l’occupant. Sa célébrité provient de la publication, en 1950, d’un

enlevé de la prison d’Annecy, avec le préfet Marion. ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Clavel, n° 1. A.-D. CLAVEL, *Quelques jalons pour ma vie*.

3932 Pensons aux abbés Bublens, Truffly ou encore Terrier qui, à ce moment, est évêque de Tarentaise.

3933 Correspondance avec son filleul, François d’Orcival.

3934 M. MAISTRE, *La vie politique...*, *op. cit.*, p. 112.

3935 J. TRUFFY, *Mémoires du curé...*, *op. cit.*, p. 18.

ouvrage où il livre ses souvenirs concernant cette période. À cela s'ajoute son implication dans l'affaire des Glières qui a rapidement pris une ampleur nationale et internationale et qui tient une place importante dans l'histoire de la résistance. L'engagement des prêtres dans la résistance revêt plusieurs aspects : ils peuvent servir de boîtes aux lettres pour les divers réseaux de résistance, mais également participer aux réseaux de renseignements, ou être en relation directe avec les résistants.

Un certain nombre de prêtres, déjà évoqués pour le sauvetage des Juifs, s'engagent dans la résistance. Au premier plan, nous trouvons l'abbé Jolivet, curé de Collonges-sous-Salève. Il est l'une des boîtes aux lettres d'Allan Dulles, chef des Services secrets américains pour l'Europe : l'OSS³⁹³⁶. Ce réseau travaille avec celui du service de renseignements suisses³⁹³⁷. Soulignons que la maison de Louis Martel, sise à Thairy, sert de relais pour la transmission des informations destinées à Dulles³⁹³⁸. Malgré sa santé fragile, l'abbé Jolivet est aussi agent de liaison du réseau Ajax³⁹³⁹, tout en prenant une part active au bon fonctionnement de *Témoignage Chrétien*, dont il est correspondant. Les informations entre Louis Cruvillier et le RP Chaillet passent en partie par le presbytère de Collonges. Pour cette mission, il s'entoure d'associés, tout en s'occupant des liaisons les plus urgentes³⁹⁴⁰. L'abbé Jolivet aide également au passage de la frontière à d'autres personnes que les Juifs. Henri Grouès, dans *Bernard Chevalier interroge l'abbé Pierre*, rappelle que c'est « le 9 novembre 1943 » qu'il réussit « après diverses péripéties à conduire [Jacques de Gaulle] jusque chez le curé de Collonges-sous-Salève »³⁹⁴¹ avant de le prendre sur son dos pour lui faire franchir la frontière.

Le RP Louis Favre, professeur au juvénat de Ville-la-Grand, est membre du « réseau Gilbert » du colonel Groussard. Il s'agit d'un réseau de renseignements particulièrement présent dans le Sud Est de la France³⁹⁴². Le RP Favre entretient de nombreuses relations, réussissant ainsi à obtenir un certain nombre d'informations notamment sur « l'organisation de la Wehrmacht, ses intentions ainsi que celles de la police allemande et [...] de la Milice »³⁹⁴³. Afin de ne pas trop attirer l'attention sur lui, ou sur l'établissement, le RP Favre s'absente le moins possible. Son activité semble être importante, puisqu'au moment de son arrestation, Grumm, membre

3936 Office of Strategy Service.

3937 A. PERROT, R. NODOT, J.-F. PIERRIER, *Ma vie...*, op. cit., p. 32.

3938 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 281.

3939 A. PERROT, R. NODOT, J.-F. PIERRIER, *Ma vie...*, op. cit., p. 32.

3940 *Ibid.*

3941 B. CHEVALIER, ABBE PIERRE, *Bernard Chevalier interroge l'abbé Pierre, Emmaüs ou venger l'homme en l'aimant*, Paris, PUF, 1979, p. 71.

3942 M. GERMAIN, *Le sang de la barbarie*, Montmélian, La Fontaine de Siloë, 1992, p. 51.

3943 A. PERROT, R. NODOT, J.-F. PIERRIER, *Ma vie...*, op. cit., p. 49.

de la Gestapo, répondant à qui plaidait en faveur de Favre, déclare : « c'est inutile, il nous a fait trop de mal ! »³⁹⁴⁴. Plus au nord du diocèse, le presbytère de Douvaine sert de refuge à un ingénieur britannique qui reçoit de temps à autre un « émissaire très discret » avec qui il prépare de « grandes actions de représailles contre des installations situées en Allemagne »³⁹⁴⁵. Ils sont notamment à l'origine de la destruction des « barrages de Mœhme et de l'Eder, le 17 mai 1943 »³⁹⁴⁶.

L'action de ces prêtres est restée pendant longtemps assez peu connue, contrairement à celle de l'abbé Truffly, qui comme nous l'avons dit précédemment a publié un récit de son activité en 1950 sous le titre de *Mémoires du curé du maquis des Glières*³⁹⁴⁷. Il n'est pas le seul à aider les résistants, toutefois, il symbolise, pendant longtemps, le prêtre qui a aidé la résistance. Il semble que son engagement soit motivé par son anticommunisme. D'une certaine façon, il exprime cette idée dans la préface lorsqu'il déclare qu'il devait protéger ses paroissiens « contre les abus de certains groupes qui prétendaient travailler à sauver le pays, en pillant des Français »³⁹⁴⁸. Il poursuit en expliquant qu'il devait aider les jeunes à échapper au STO, mais que son devoir était « aussi de veiller à ne pas les laisser enrôler par certaines bandes qui se constituaient en marge de la résistance, ou sous son couvert et risquaient de les entraîner hors du droit chemin »³⁹⁴⁹. Il fait une référence évidente au groupe qui est constitué dans sa paroisse par le communiste Marcel Lamouille. L'abbé Truffly, en relation avec l'Armée Secrète, héberge Humbert Clair dit Navant³⁹⁵⁰, l'un de ses chefs. Ce dernier est conduit chez l'abbé Gauthier, par le curé du Petit-Bornand³⁹⁵¹.

Il nous paraît intéressant de s'arrêter sur la relation qui a existé entre le clergé et les maquisards du plateau des Glières. Le 31 janvier 1944, le lieutenant Tom Morel, accompagné d'environ cent vingt hommes, monte sur le plateau des Glières afin d'y recevoir des parachutages alliés. Au fil du temps, un certain nombre de maquisards les rejoignent, pour atteindre un effectif de plus ou moins quatre cent soixante-cinq hommes, au moment de

3944 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 19 octobre 1944, p.

3945 Souvenirs de M^{lle} Julia Constantin, aide de l'abbé Rosay, publiés dans A. PERROT, A. NODOT, J.-F. PIERRIER, *Ma vie...*, *op. cit.*, p. 38.

3946 *Ibid.* L'abbé Rosay accueille également le colonel Verduraz.

3947 Une réédition du livre est faite, en 1979, aux éditions Atra. Elle a été censurée par rapport au texte de 1950 suite à une décision de justice. Cette dernière a été portée par la famille de Marcel Lamouille qui estimait que des passages du livre étaient peu flatteurs à l'encontre des FTP et de la famille Lamouille.

3948 J. TRUFFY, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 18.

3949 J. TRUFFY, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 18.

3950 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, *La Savoie*, *op. cit.*, p. 397. Humbert Clair est l'un des instigateurs de la troupe scout à Annecy. À la fondation de la troupe scout d'Annecy, le 18 août 1927, l'abbé Gauthier en était le secrétaire-trésorier. ADHS, 4 M 58.

3951 J. TRUFFY, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 30.

l'attaque du 26 mars. Dans la nuit du 9 au 10 mars, Morel et un de ses hommes sont tués. Quelques jours plus tard, ils reçoivent des obsèques religieuses sur le plateau. Le 18 mars, le capitaine Maurice Anjot prend le commandement de ce bataillon des Glières. Un certain nombre de prêtres se trouvent mêlés à cet épisode de la résistance devenue célèbre, tant par la voix de Schumann, que par celle d'Henriot.

Thorens, Entremont et Le Petit-Bornand sont les paroisses les plus directement concernées par l'affaire des Glières, et les desservants jouent un rôle dans la résistance, avant même la fin janvier 1944. Dans le premier cas, l'abbé Pagnod tente de s'entendre avec les deux camps. Pendant toute une nuit, il raisonne le lieutenant Simon qui, sous divers prétextes, voulait abattre plusieurs personnes³⁹⁵². L'abbé Vibert, curé d'Entremont, sert de boîtes aux lettres pour les maquisards. Comme nous l'avons vu précédemment, l'abbé Truffly quant à lui aide la résistance à plusieurs reprises. Il reste connu pour avoir célébré, avec l'abbé Benoît, les funérailles de Tom Morel et de son compagnon. Avant cette date, il avait été contacté par Tom Morel pour venir célébrer la messe dominicale³⁹⁵³. L'abbé Truffly ne peut quitter sa paroisse, mais il fait appel à l'abbé Benoît, ancien aumônier du 27^e BCA. Ce dernier bénéficie d'une certaine complicité de la part des gardes mobiles qui sont en cantonnement au Petit-Bornand. L'abbé Truffly va même jusqu'à écrire que son confrère bénéficie de « l'accord passif du colonel Lelong »³⁹⁵⁴. L'ancien aumônier de la garnison d'Annecy monte à deux reprises aux Glières pour y célébrer l'office dominical, dans le bâtiment de l'infirmerie³⁹⁵⁵. Il prévient son évêque qu'il monte aux Glières, avec ou sans son accord³⁹⁵⁶. Il n'est pas le seul à mettre son ministère au service des maquisards puisque l'abbé Menuz, alors vicaire à Bonneville, rappelle que des jeunes maquisards « descendus du plateau »³⁹⁵⁷ venaient se confesser à lui.

Après l'affaire d'Entremont dans la nuit du 9 au 10 mars 1944, les deux dépouilles de Morel et Descours sont remontées sur le plateau des Glières. Le lieutenant Jourdan, alias Joubert, commandant du plateau par intérim, prévient le curé du Petit-Bornand pour qu'il fasse monter deux cercueils³⁹⁵⁸, et pour lui demander de « faire à ces deux héros des sépultures dignes

3952 Entretien avec R. Terrier.

3953 J. TRUFFY, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 58.

3954 *Ibid.* Le colonel Lelong est le chef du maintien de l'ordre nommé en Haute-Savoie en janvier 1944.

3955 Entretien avec Louis Jourdan.

3956 Entretien avec Alphonse Métral.

3957 L. MENUZ, *Souvenirs d'un curé...*, *op. cit.*, p. 7.

3958 Entretien avec Louis Jourdan.

d'eux »³⁹⁵⁹. Le curé du Petit-Bornand fait « appel à l'abbé Benoît pour dire la messe de sépulture qu'[ils décident] pour le lundi 13 mars »³⁹⁶⁰. La veille de la cérémonie, l'abbé Truffly reçoit – à sa plus grande surprise – les parents de Tom Morel qui ont réussi à obtenir « l'autorisation du commandant des GMR »³⁹⁶¹. L'abbé Benoît célèbre la messe, et donne l'absoute pendant que, dans la vallée, les cloches sonnent le glas³⁹⁶². Alors que l'intérim est assuré par les lieutenants Jourdan et Bastian, un groupe important de maquisards arrive du Giffre et du Chablais. L'abbé Truffly reçoit « l'ordre d'acheminer Lalande et ses hommes sur Glières afin de renforcer la défense »³⁹⁶³, c'est pourquoi il les guide jusque chez Arthur Ballanfat, l'un de ses paroissiens. Ce dernier les prend « en charge pour leur faire éviter les barrages et les amener à bon port »³⁹⁶⁴.

D'autres prêtres jouent un rôle dans l'histoire des Glières. Afin de désigner un successeur à Morel, un « conseil de guerre »³⁹⁶⁵ se tient et, à l'unanimité, le capitaine Anjot est désigné pour cette tâche. L'abbé Benoît participe à cette réunion, et « rentrant à Annecy par le train »³⁹⁶⁶, il rencontre le capitaine Anjot à la sortie de la gare. Sans « avoir reçu personnellement mandat de le faire, [il] dit au capitaine ce qui est sorti du “conseil de guerre” »³⁹⁶⁷. C'est avec une « réaction immédiate et affirmative » que le capitaine Anjot, alias Bayart, « enthousiaste et lucide dit : “Je sors ma meilleure tenue d'officier et je monte au Plateau” »³⁹⁶⁸. C'est le 18 mars, qu'a lieu la prise de commandement, alors que l'aviation allemande poursuit ses bombardements, et que l'étau se resserre autour du plateau.

Le chef milicien Dagostini propose une reddition au commandant du plateau³⁹⁶⁹. Dans ce dessein, il choisit un prêtre comme intermédiaire entre la résistance et la Milice. C'est le

3959 J. TRUFFY, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 63.

3960 *Ibid.*

3961 J. TRUFFY, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 64. Selon un télégramme du SS Knab, l'autorisation aurait été donnée par le lieutenant-colonel Lelong lui-même. Le SS estime qu'il s'agit là « d'une grossière erreur [...] de Lelong ».

3962 *Ibid.*

3963 *Ibid.*, p. 63. Dans ses *Mémoires*, l'abbé Truffly ne précise pas qui lui donne l'ordre. Sans doute s'agit-il d'un membre de l'AS. Est-ce réellement un ordre ou s'agit-il plutôt d'une demande émanant de l'AS ?

3964 *Ibid.*, p. 64. Arthur Ballanfat, veuf depuis 1943, et père de deux jeunes enfants, s'est engagé dans la résistance sur insistance du prêtre. Devant l'accroissement des risques, il fait part à l'abbé Truffly de son intention de se retirer de son rôle de ravitailleur. Cependant, le prêtre l'encourage à poursuivre son action, l'assurant de son soutien en cas d'ennuis. Arthur Ballanfat est arrêté à la fin mars 1944 et exécuté le 1^{er} avril 1944. Entretien avec sa fille, Renée Rey.

3965 Lettre du 12 avril 1983 adressée à Claude Anjot par l'abbé Benoît. Document communiqué par M. Cl. Anjot.

3966 *Ibid.*

3967 *Ibid.*

3968 *Ibid.*

3969 Les miliciens semblent assez mal informés puisque le pli qu'ils adressent au commandant du plateau est destiné au commandant Valette d'Osia. Ce dernier était le chef de corps du 27^e BCA en 1940 à 1941. Il a beaucoup œuvré pour préparer la résistance de l'Armée Secrète.

22 mars, qu'il se rend au collège de Thônes pour contacter le chanoine Pasquier, supérieur de l'établissement. Ce dernier écrit que « plusieurs officiers de Dagostini s'étaient offerts pour ce rôle de parlementaire, mais que leur chef avait cru devoir repousser leurs propositions en raison de l'incertitude qui planait sur les événements du plateau »³⁹⁷⁰. Le chanoine poursuit en soulignant que pour cette mission délicate, il était préférable d'avoir « quelqu'un dont le caractère – et peut-être aussi les accointances secrètes, en tout cas en sympathie non dissimulée – le mettrait à l'abri de tous sévices. On avait alors pensé au collège et à son personnel ecclésiastique »³⁹⁷¹. Faut-il voir dans le choix de s'adresser à un prêtre l'idée selon laquelle personne n'osera tirer sur un prêtre ?³⁹⁷² Le chef milicien était-il informé que le supérieur cachait « des choses au collège à l'insu de [s]es collègues »³⁹⁷³ et que l'un de ses frères était le chef d'un commando anti-Gestapo à Megève³⁹⁷⁴. Le chanoine Pasquier accepte que l'abbé Maurice Gavel³⁹⁷⁵ soit le messenger du dernier espoir, tout en choisissant de l'accompagner. Le chanoine Pasquier choisit particulièrement ce confrère parce qu'il a plusieurs avantages et parce qu'il estime que « personne ne [lui paraît] plus habilité pour pareille mission »³⁹⁷⁶. Début mars, il avait rendu visite à son frère Pierre, de ce fait, il connaît « les lieux, les passages, [...] les jeunes gens, [et] sa sympathie pour les maquisards est bien connue d'eux »³⁹⁷⁷. Ils acceptent la mission pour plusieurs raisons. D'abord, ils pourront revoir certaines de leurs connaissances³⁹⁷⁸, comme le lieutenant Bastian ou encore leurs frères³⁹⁷⁹. Ensuite, ils pourront informer le commandant du plateau des événements qui se trament dans la vallée. Enfin, le supérieur du collège estime que les jeunes auront besoin de

3970 Rapport établi par le chanoine Pasquier le 24 avril 1945. Témoignage confirmé par l'abbé Gavel, le 27 avril 1945. Document communiqué par M. Cl. Anjot.

3971 *Ibid.*, p. 1.

3972 Soulignons que le port de la soutane facilite le passage des barrages de police. C'est du moins ce que rappelle l'abbé Truffy dans son ouvrage. L'abbé Greffier rappelle, quant à lui, avoir conseillé à des jeunes colleurs d'affiches de se vêtir « d'une grande pèlerine noire, de préférence avec un capuchon et de se munir d'une lanterne » car cela laissait penser à un prêtre se rendant au chevet d'un malade. Témoignage publié dans les *Amis du Val de Thônes*, n° 9-10, mars 1984, p. 80. Terminons cette évocation, de la soutane qui peut parfois servir d'aide pour les résistants, en soulignant que l'abbé Éminet, curé de Duingt, prête sa soutane à Milo Carqueix, l'un des chefs de la résistance afin qu'il puisse se rendre à une réunion en juin 1944 pour marquer l'arrivée de Nizier, chef de la résistance départementale. Louis Jourdan qui nous évoquait cet événement nous soulignait que lui – comme Carqueix – possédait une photo en soutane. Entretien avec Louis Jourdan.

3973 *Amis du Val de Thônes*, n° 9-10, mars 1984, p. 80.

3974 Entretien avec Louis Jourdan.

3975 Maurice Gavel est le frère de Pierre Gavel que nous avons évoqué précédemment. Il est également le frère de Félix Gavel qui sera président diocésain de l'ACJF à la suite de Charles Bosson. Cf. *supra*, p. 349 et suiv ; Cf. *infra*, p. 495 et suiv.

3976 *Rapport du chanoine Pasquier...*, *op. cit.*, p. 2.

3977 *Ibid.*

3978 *Ibid.*

3979 Le lieutenant Bastian a été chef du corps franc de Thônes avant sa montée sur le Plateau. Il réside d'ailleurs non loin du collège pendant cette période. D'autre part, l'abbé Pasquier a « tout lieu de penser que [son] plus jeune frère, chef d'un groupe franc dans la Vallée de l'Arve, [a] rejoint le plateau ». *Rapport du chanoine Pasquier...*, *op. cit.*, p. 4.

réconfort et d'une aide spirituelle. C'est pourquoi il estime que la présence de deux prêtres n'est ni inutile ni superflue.

C'est le 23 mars que les deux prêtres accomplissent leur mission, après avoir refusé la voiture proposée par la Milice, craignant « des conséquences redoutables pour le collège de la part des Allemands »³⁹⁸⁰. Estiment-ils que les occupants pourraient être irrités par le fait que des prêtres, qui doivent être au service de tous, jouent le rôle d'entremetteur entre la résistance et la Milice. Attendant la réponse du capitaine Anjot, les deux prêtres mettent leur ministère au service des maquisards. L'abbé Gavel « parcourt les sections qui gardent les postes donnant sur le Petit-Bornand » alors que son supérieur s'occupe de celles qui dominent Entremont³⁹⁸¹. Le chanoine Pasquier se rend également auprès des blessés et des malades, réunis à l'infirmierie.

C'est à la fin de l'après-midi, après avoir reçu une réponse de Bayart, que les deux prêtres redescendent dans la vallée. La section Hoche, cantonnée à Notre-Dame-des-Neiges, vient d'être victime d'un bombardement, au moment où les deux prêtres y arrivent. Ils peuvent ainsi donner « l'extrême-onction à deux blessés graves »³⁹⁸² mis à l'abri dans la chapelle. Évoquant leur passage à un avant-poste, le chanoine Pasquier écrit : « Je garderai toute ma vie un souvenir inoubliable de l'émotion et de la ferveur avec lesquelles les hommes [...] acceptèrent notre ministère »³⁹⁸³. La section est commandée par Jean Rivaud, un chef « remarquable »³⁹⁸⁴ qui sait donner une discipline à ses hommes ce qui leur vaut d'être appréciés. Afin de montrer son estime aux jeunes partis de sa paroisse pour monter aux Glières, l'abbé Josserand, curé du Bouchet-Mont-Charvin, n'hésite pas à leur rendre visite³⁹⁸⁵. Ce prêtre apporte également son aide à des maquisards après l'exfiltration du 26 mars. C'est le cas du lieutenant Joubert qui réussit à rejoindre le Cropt, sur la commune des Clefs. Alors qu'il cherche du ravitaillement, il est aidé par l'abbé Josserand³⁹⁸⁶. Il n'est pas le seul à ouvrir la porte de son presbytère aux maquisards en fuite. D'autres prêtres le font également. Tel est

3980 *Ibid.*, p. 3.

3981 *Ibid.*, p. 5.

3982 *Ibid.*, p. 6.

3983 *Ibid.*

3984 Entretien avec Louis Jourdan. À cette période, il assure le commandement de la première compagnie à laquelle est rattachée la section Hoche.

3985 Entretien avec Louis Jourdan. L'abbé Josserand, prisonnier de guerre, a été libéré pour raison de santé. Dès son retour dans sa paroisse, il se met au service de la Résistance.

3986 *Ibid.*

le cas de Rémi Contat, curé du Biot, qui est en relation avec l'AS et qui aide le bonnevillois Roger Broisat³⁹⁸⁷.

Pour terminer sur cette question de la relation entre le prêtre et la résistance au travers de l'exemple des Glières, il nous faut à nouveau évoquer l'abbé Truffly. Dès le 18 mars, il est mis en « résidence forcée dans [sa] cure »³⁹⁸⁸. Cette décision intervient après le remplacement des GMR par les miliciens. Malgré cette situation, le 25 mars, l'abbé Truffly réussit à se rendre auprès du lieutenant-colonel Lelong, alors que les barrages des forces de l'ordre interdisent l'accès aux communes environnantes du plateau des Glières. Le prêtre aurait reproché au gendarme d'avoir « laissé venir les Allemands et de ne pas avoir fait évacuer [ses] paroissiens [...] encore sur le plateau »³⁹⁸⁹. À l'évidence, l'intervention de Truffly auprès de Lelong ne peut rien changer à la situation. Les forces françaises semblent, elles-mêmes, largement dépassées par la situation. Nous pouvons cependant nous interroger sur les raisons qui poussent l'abbé Truffly à se rendre régulièrement à Annecy. Nous pouvons avancer des hypothèses sans trouver des réponses certaines. Lelong aurait-il trouvé un espion capable de le renseigner sur les agissements des hommes du plateau ? Utilise-t-il l'anticommunisme du prêtre pour arrêter les FTP présents aux Glières ? Le prêtre, suffisamment subtil, tente-t-il d'entretenir de bons rapports avec les forces vichystes afin de pouvoir s'en servir au besoin, comme cela a pu être le cas. En effet, Lelong adresse une lettre au prêtre en lui rappelant que « les nommés Bouvard, Carrara et Rachex ont été libérés sur [son] intervention alors qu'ils appartenaient à l'AS »³⁹⁹⁰. Ces rapports avec l'intendant de police n'empêchent pas l'abbé Truffly d'être appréhendé par les forces de l'ordre. Le 29 mars, soit trois jours après l'attaque allemande du plateau, il reçoit un message sévère le mandant de ne quitter la cure que pour se rendre à l'église et l'inverse³⁹⁹¹. À l'approche des fêtes de Pâques et des cérémonies de confirmation, l'abbé tente de protester, mais en vain. Il ne doit s'adresser à personne sur le chemin le menant de la cure à l'église. S'il venait à se rendre auprès d'un paroissien malade, il devrait être accompagné d'un milicien³⁹⁹². La situation n'a pas à se présenter puisqu'il est arrêté le 30 mars, par la Gestapo. Il est enfermé dans l'école qui est transformée en lieu de torture. C'est ici qu'il retrouve Arthur Ballanfat qui, malgré les

3987 Entretien avec l'abbé H. Vulliez. L'abbé Contat était vicaire à Bonneville avant d'être nommé au Biot.

3988 J. TRUFFY, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 65.

3989 *Ibid.*, p. 64-65.

3990 *Ibid.*, p. 53.

3991 *Ibid.*, p. 67. Lettre de Jacquet, chef de détachement, commandant le poste de commandement du Petit-Bornand.

3992 *Ibid.*, p. 68. Lettre du chef milicien de Bourmont adressée à l'abbé Truffly. De Bourmont est « chef de la Franc-Garde, SS Hauptsturmführer, commandant du 57^e régiment de grenadiers de la Waffen SS. Il est tué en Poméranie le 6 mars 1945 », in P. MOUTHON, *Résistance, occupation...*, p. 233.

tortures, ne parle pas. L'abbé Truffly écrira que ce paroissien a « eu le courage de ne pas vendre son curé »³⁹⁹³. Rapidement, le « nouveau chef de la Milice et le directeur des services de renseignements de la Milice, Chavenaz »³⁹⁹⁴ interviennent en faveur du prêtre, mais sans succès puisqu'il est transféré à Annecy, avant de partir pour Compiègne. Il est à noter que tous ceux qui ont été enfermés à l'école du Petit-Bornand ont été fusillés, à l'exception du curé qui lui est déporté.

Cet engagement des prêtres ne doit pas faire oublier que des catholiques se mobilisent également dans la Résistance, que l'on pense à ceux issus des mouvements de jeunesse. Ces derniers ne sont pas les seuls à s'engager, s'ils sont plus difficiles à reconnaître dans les sources, il n'en reste pas moins que quelques-uns font figure d'exemple. Que l'on pense au président jaciste, Lucien Cotterlaz-Rannard. Ce dernier est souvent cité comme l'exemple de l'engagement du militant chrétien. Concerné par la question du STO puisque né en 1922, il s'engage rapidement dans un mouvement de résistance dans le secteur rochois qui est le sien. Il constitue un petit groupe et devant l'importance de son activité clandestine, il quitte sa charge de président diocésain de la JAC. Il retrouve un certain nombre d'anciens militants catholiques qu'ils soient issus des mouvements spécialisés (Gavel, Dujourd'hui...) ou du scoutisme (Morel). Cela ne doit pas faire oublier que des catholiques, non engagés dans des mouvements d'action catholique se retrouvent dans les rangs de la Résistance. Que l'on pense aux officiers ou sous-officiers issus du 27^e BCA (Anjot, Lalande, Bastian, Griffolet d'Aurimont, Wolff...).

Il est paradoxal de constater l'engagement des jeunes catholiques, alors que les hommes de la FNC – pourtant anciens militants de la première ACJF pour un certain nombre – ne s'engagent que très peu³⁹⁹⁵. Dans quelques cas ce sont leurs enfants qui participent à la Résistance ; que l'on pense par exemple à la fille de Léon Lalanne. Cela ne doit toutefois pas faire oublier que l'Union Diocésaine des Hommes, à la suite de son aumônier, le chanoine Chavanne, dénonce les dangers du nazisme et l'impossibilité pour des catholiques de s'associer à un tel régime. Le clivage générationnel n'est-il pas d'une certaine manière un reflet de la situation plus générale ? En effet, les plus jeunes sont les plus nombreux à s'engager, du moins dans la branche armée de la Résistance. Cela peut provenir à la fois du STO mais également du fait de leur jeunesse. Au niveau national, la FNC adopte des positions

3993 J. TRUFFY, *Mémoires...*, op. cit., p. 71.

3994 *Ibid.*, p. 114-115. Télégramme n° 366 du 6 avril 1944 du gestapiste Jeewe.

3995 Corinne Bonafoux rappelle d'ailleurs que « la question de la participation des membres de la FNC à la Résistance ne peut donner lieu qu'à quelques éléments de réponse extrêmement modestes car les sources [...] ne peuvent faire état d'une activité clandestine et traquée ». C. BONAFOUX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 467.

qui sont sans doute moins claires que celles choisies par les groupes de l'ACJF³⁹⁹⁶. Corinne Bonafoux rappelle que « tout en critiquant les conditions désastreuses de l'armistice, la lâcheté de Pétain et le marché de dupes avec l'Allemagne, la FNC ne peut qu'approuver des pans entiers de la Révolution nationale qui font aboutir certaines de ses vieilles revendications »³⁹⁹⁷.

Il semble d'ailleurs que les hommes de l'UDH ont plus lutté les régimes totalitaires (surtout le nazisme) que le régime de Vichy. Leur façon de résister semblerait donc être plus tournée vers une forme de résistance spirituelle que vers celle d'une action armée. Tel est le constat que nous avons pu dresser suite à un article, paru le 14 octobre 1944, dans le premier numéro du *Courrier Savoyard*. En effet, bien que sa lecture doive se faire avec prudence³⁹⁹⁸, cet article rappelle que des directives étaient données aux militants pour « dénoncer la malfeasance des idéologies qui [...] opposaient les peuples et à les mettre en parallèle avec le christianisme qui seul, portait avec lui le bien de l'humanité et de la paix »³⁹⁹⁹. Les hommes recevaient également des « directives pratiques »⁴⁰⁰⁰ lors des conférences, journées d'études ou retraites organisées par le mouvement. À cette occasion, il leur était souvent rappelé que « toute collaboration spirituelle avec le nazisme était impossible à des chrétiens et interdites par les directives pontificales, que la déportation des travailleurs en Allemagne était contraire au droit des gens et que, par conséquent, les ordres donnés en cette matière par le gouvernement n'obligeaient nullement en conscience »⁴⁰⁰¹. Parmi les critiques faites à l'encontre de l'État, il y a celle de la création de la Milice. En effet, les militants de l'UDH ont « souligné le grave inconvénient d'une milice », notamment parce qu'elle est « établie pour les exigences de l'occupant » parce qu'elle était « appelée à devenir [...] un instrument de dénonciation, de division et d'oppression entre français »⁴⁰⁰².

Après avoir évoqué la question de la Résistance, nous pouvons évoquer celle de l'appartenance de diocésains à la Milice.

3996 Sur cette question voir C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 465-491.

3997 C. BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu...*, op. cit., p. 470.

3998 Il est écrit après la Libération et peut-être en réponse à des accusations qui auraient pu être portées contre le mouvement.

3999 *Le Courrier Savoyard*, n° 1, 14 octobre 1944.

4000 *Ibid.*

4001 *Ibid.*

4002 *Ibid.*

Pierre Mouthon définit le Franc-Garde comme « un cultivateur de moins de vingt-cinq ans [...] militant catholique, [luttant] “contre les communistes et les sans-Dieu” »⁴⁰⁰³. Ce type de Franc-Garde se retrouve principalement dans le Chablais, d'où sont originaires 30,26 % des miliciens fusillés au Grand-Bornand, le 24 août 1944⁴⁰⁰⁴. Précédemment, nous avons vu que le communisme semblait particulièrement présent dans cette zone du diocèse. Son appartenance politique évolue puisque les cantons passent progressivement de la gauche à la droite, et en 1936, le député élu n'est autre que le docteur Bernex, ancien séminariste.

Certaines paroisses chablaisiennes ont été victimes de vexations de la part de municipalités. C'est le cas de Saint-Cergues, Sciez ou encore Cervens⁴⁰⁰⁵, où les maires prennent des arrêtés pour interdire les processions religieuses⁴⁰⁰⁶. Il ne faut pas oublier non plus que le Chablais a connu une œuvre de reconquête catholique par saint François de Sales⁴⁰⁰⁷. En effet, au début de l'époque moderne, l'invasion bernoise apporte dans le nord des terres de la Savoie les idées calvinistes qui semblent séduire une partie de la population. François de Sales, alors jeune prêtre, est chargé par Mgr de Granier de faire revenir au christianisme le Chablais. Faut-il voir dans ces attitudes politiques un héritage du temps du calvinisme ? Le Chablais est également une terre de rencontres entre la Suisse et la France⁴⁰⁰⁸, c'est une terre d'échanges ou d'accueil pour les idées nouvelles. Les groupes de maquis dans cette zone sont majoritairement FTP, c'est également ici que se retrouvent les Brigades Rouges Internationales (BRI) qui ne sont pas sans nuire à la réputation de la résistance parmi les populations locales, habituées d'ordinaire à l'ordre et à l'obéissance. L'abbé Longet, curé du Lyaud, estime qu'il faudrait des canons pour évincer les maquis FTP des Voirons⁴⁰⁰⁹.

Les prêtres semblent influencer les jeunes par la formation morale et spirituelle qu'ils leur dispensent dans le cadre des groupes de jeunesse catholique. L'abbé Bergier, curé de Cervens

4003 P. MOUTHON, *Résistance...*, op. cit., p. 469. La citation « contre les communistes et les sans-Dieu » a été reprise par Pierre Mouthon dans le témoignage de l'abbé Ducroz, qui confesse les miliciens condamnés à mort en août 1944.

4004 D'après le relevé que nous avons effectué sur un recueil de lettres adressées par les miliciens à leurs familles et indiquant leur lieu d'origine.

4005 Sans exagération nous pourrions presque nous demander si Guareschi ne s'est pas inspiré de la commune de Cervens pour écrire ses *Dom Camillo*. En effet, le maire communiste de Cervens, Albert Boccagny, n'hésite pas à baptiser « place rouge », celle qui se trouve devant la mairie. À la veille des élections de 1936, les militants communistes gardent le maire alors que les Catholiques protègent l'abbé Bergier. Il est d'ailleurs à souligner que c'est en 1937 que l'abbé Bergier quitte sa paroisse pour rejoindre celle de Fessy-Lully. Nous devons tout de même souligner que, sur le plan social et agricole, Albert Boccagny, maire de Cervens, a beaucoup œuvré pour faire progresser l'agriculture dans sa commune et ses environs. Il est à l'origine de la création d'une coopérative laitière. Remarquons cependant qu'il y a dans la commune un syndicat agricole communiste et un autre catholique.

4006 Dans les trois cas, les affaires sont portées devant le Conseil d'État, qui annule les arrêtés. Pour Saint-Cergues, cf. *supra*, p. 250.

4007 Suite à l'invasion des troupes bernoises.

4008 Cf. *supra*, p. 22.

4009 Entretien avec Marie-Louise Lefebvre-Beetschen.

jusqu'en 1937, forme des « militants pour être costauds contre la pensée des autres, notamment face au communisme »⁴⁰¹⁰. Les jeunes sont, sans doute, plus sensibles aux mises en garde faites par l'Église contre le communisme dans cette zone parce qu'ils le vivent. Comment rester insensible face aux menaces qui pèsent sur les Catholiques, qui se voient même interdire le droit de manifester leur conviction religieuse sur la voie publique ? À Cervens, c'est en juin 1931, que le prêtre est sanctionné par un procès-verbal pour « délit de procession religieuse le jour de la Fête-Dieu »⁴⁰¹¹. L'arrêté du Conseil d'État du 6 décembre 1933 annule l'arrêté municipal rendant ainsi satisfaction aux Catholiques⁴⁰¹² sur le plan religieux. Tous les jeunes qui entrent dans la Franc-Garde ne sont pas forcément concernés par la question du STO, mais certains voient dans la Milice « le seul moyen de défendre leur religion et leur pays »⁴⁰¹³. Un des premiers militants jocistes du diocèse nous rappelait qu'il était entré dans le SOL par anti-communisme, et qu'il avait poursuivi dans la Milice pour la même raison⁴⁰¹⁴. Certains paraissent également entrer dans la Milice parce qu'ils y trouvent une certaine sécurité, pour eux, ou pour leur famille. Tel semble être le cas du maire de Brenthonne qui rejoint les rangs de la Milice pour se défendre des attaques dont il est victime⁴⁰¹⁵. Paul Vittet, président de la section jaciste de Cervens, entre dans la Milice après avoir reçu des cercueils à la suite de son adhésion au SOL. Selon son frère, son adhésion provient largement de l'influence du père, ancien de Verdun⁴⁰¹⁶. Trois jeunes frères âgés de seize à dix-neuf ans entrent dans la Milice pour venger leur maire assassiné⁴⁰¹⁷. Le cas du Chablais s'oppose à la vallée de Thônes dont plus des trois-quarts des paroisses sont à droite depuis 1870. Cette vallée ne compte aucun milicien parmi ses habitants. De plus dans cette zone, la résistance est exclusivement AS et les chefs sont presque tous issus du 27^e BCA. Le Chablais connaît plusieurs lieux de sinistre mémoire parmi lesquels la maison des Fillion, sise au lieu dit Grange Allard, aux Allinges. Plusieurs membres de cette famille rejoignent les rangs de la Milice, alors que Pierre est inspecteur de police à Thonon-les-Bains, suite au départ du séminaire en 1941, juste après les chantiers de jeunesse. Cette famille pratiquante accueille les personnes menacées par la résistance, et c'est de leur hameau que partiront, en juin 1944, les miliciens chablaisiens et leur famille pour se rendre aux Marquisats à Annecy.

4010 Entretien avec X., le 12 décembre 2002.

4011 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 14 décembre 1944, p. 694.

4012 *Ibid.*

4013 Témoignage de l'abbé Ducroz sur « l'arrestation et [le] procès des miliciens ».

4014 Entretien avec X., le 6 septembre 2002.

4015 Entretien avec X., le 12 décembre 2002.

4016 *Ibid.*

4017 Entretien avec l'abbé Lèpan.

Installés à la Commanderie, de nombreux Francs-Gardes se rendent tous les matins à la messe à l'église Saint-Maurice⁴⁰¹⁸. Le frère d'un Franc-Garde, lui-même prêtre, reconnaît que les jeunes ont essayé de vivre ce que le curé leur disait et pour lui, les curés ont « une grosse part de responsabilités dans l'engagement des jeunes dans les forces de Vichy »⁴⁰¹⁹. Il est assez difficile de connaître les raisons exactes qui poussent les jeunes à entrer dans la Milice. Sans doute les plus jeunes ont écouté les conseils qui pouvaient leur être donné par le prêtre ou par les parents. En revanche, pour ce qui concerne les plus âgés, les motifs de l'engagement sont plus réfléchis. Nous pouvons citer l'exemple d'un ancien militant d'action catholique qui avait rejoint les Ligues après avoir quitté les rangs de l'ACJF estimant que l'association manquait d'activité⁴⁰²⁰. Sans doute son engagement dans la Milice provient à la fois de son passé ligueur mais également de son anticommunisme⁴⁰²¹.

Parmi les soixante-seize miliciens passés par les armes, le 24 août 1944, au Grand-Bornand, plusieurs adressent des lettres à leurs familles. Dans ces dernières, ils ne manquent pas de souligner qu'il faut « embrasser monsieur le curé »⁴⁰²² ou encore qu'il faut donner l'argent « pour des messes »⁴⁰²³. Alors qu'ils sont menés vers le lieu de l'exécution, ils récitent l'indulgence plénière pour l'heure de la mort de Pie X, alors que certains crient « Vive le Christ-Roi », au moment de l'exécution⁴⁰²⁴. Plus de soixante années après la fin de la guerre, il reste encore délicat de comprendre les motivations précises qui poussent des jeunes catholiques à entrer dans les rangs de la Milice. Malgré nos recherches et les entretiens que nous avons pu avoir, il ne nous est pas possible de donner les véritables motivations qui poussent des individus, ayant reçu la même éducation religieuse, ayant fréquenté les mêmes écoles, à faire des choix aussi diamétralement opposés.

Peut-être aurait-il été intéressant de savoir le degré d'engagement religieux des familles de miliciens par rapport à celles des résistants. Les premières auraient-elles été plus traditionnelles que les secondes, qui auraient présenté une ouverture d'esprit plus grande ?

4018 Entretien avec X., le 12 décembre 2002.

4019 *Ibid.*

4020 *Floraisons des Alpes*, novembre 1934, p. 139-141. Le chanoine Clavel note en marge que cette personne a été exécutée au Grand-Bornand.

4021 Tout laisse penser qu'il s'agit de Jacques Chambaz, milicien et chef de centaine. Si la supposition est exacte, nous savons qu'il est motivé par son anticommunisme. Alors que les prisonniers des Glières étaient enfermés dans l'école de Thorens, il est intervenu pour que les tortures cessent, et il rend à Charles-André Wolff (résistant de l'AS) son étoile d'éclaireur-skieur. Au moment où il lui remet, il lui déclare qu'il sait ce que cela représente pour un chasseur alpin. Entretien avec Charles-André Wolff.

4022 Les lettres ont été publiées dans *Le Grand-Bornand 19-24 août 1944*, Albens, Imprimerie Jeanton, 1989.

4023 *Le Grand-Bornand 19-24 août 1944*, Albens, Imprimerie Jeanton, 1989.

4024 Témoignage de l'abbé Ducroz sur « l'arrestation et [le] procès des miliciens ». Sans doute des résistants ont eu les mêmes gestes et attitudes envers la religion.

Faut-il voir dans le choix de l'une ou de l'autre situation une influence du milieu géographique ? Il serait en effet intéressant d'établir avec précision les lieux de recrutement des miliciens afin de savoir si ces dernières correspondent ou non aux zones de pratiques religieuses ou plutôt à celles où la pratique pascalle se maintient sans être excellente. La Milice n'aurait-elle pas recruté ses membres dans les zones où la pratique religieuse est bonne mais reste fragile, c'est-à-dire là où les luttes politiques la mettent en danger. Quoiqu'il en soit cette lutte fratricide a laissé, comme dans le reste du pays, des marques que même le temps a du mal à cicatriser.

Comme tous les choix, ceux faits par les catholiques entraînent des conséquences qui peuvent aller jusqu'à la mort, dans certains cas. Il nous semble intéressant de s'arrêter sur la question de l'arrestation et de la déportation des prêtres. Cette question nous semble importante, notamment par le fait que le prêtre est encore considéré comme une notabilité villageoise. Le fait d'arrêter un prêtre ne constitue pas un acte banal, cette arrestation ne revêt pas la même dimension que pour un laïc, dans la mesure où il y a la symbolique du prêtre. Ce dernier est celui qui est là pour aider tout le monde, il est le prêtre de tous.

B. Les prêtres et les Allemands

Si 1943 avait vu l'arrestation de deux prêtres par les troupes d'occupation italiennes, le bilan est nettement plus important pour l'année 1944. Si le nombre d'arrestations est plus élevé dans la dernière année de guerre, le nombre de morts l'est également puisqu'un certain nombre de prêtres sont exécutés par les troupes d'occupation ou déportés.

La première arrestation a lieu, le 3 février 1944, au juvénat de Ville-la-Grand. Les Allemands fouillent l'établissement pour appréhender le RP Louis Favre, passeur infatigable, et agent de renseignements du réseau Gilbert. Après une journée d'angoisse, et craignant pour les élèves, le RP Favre décide de se livrer aux troupes d'occupation alors qu'il aurait pu passer en Suisse⁴⁰²⁵. Deux autres prêtres sont arrêtés et conduits « au siège de la Kommandantur allemande à l'hôtel Pax à Annemasse »⁴⁰²⁶. Ils sont relâchés « après interrogatoire »⁴⁰²⁷. Seul le RP Favre est maintenu « en état d'arrestation, pour un motif inconnu »⁴⁰²⁸. Le RP Frontin, supérieur du Juvénat, est également arrêté. Ce dernier, absent de l'établissement, le 3 février,

⁴⁰²⁵ A. PERROT, R. NODOT, J.-F. PIERRIER, *Ma vie...*, *op. cit.*, p. 50.

⁴⁰²⁶ ADHS, 22 W 12. Lettre du commissaire principal, chef des renseignements généraux au directeur des renseignements généraux, 7 février 1944.

⁴⁰²⁷ *Ibid.*

⁴⁰²⁸ *Ibid.*

se rend « auprès des autorités allemandes qui lui auraient confirmé de faire évacuer son établissement dans un court délai, du fait qu'il se trouvait à la limite de la frontière »⁴⁰²⁹. Il est arrêté peu après⁴⁰³⁰. Les deux hommes restent incarcérés au Pax avant que Louis Favre ne soit transféré à Annecy, à l'école Saint-François, transformée en centre de détention de la Gestapo. Le transfert semble se faire rapidement.

Le 22 février, le préfet Marion s'adresse au chef de police allemande de sûreté d'Annecy afin d'obtenir la libération du prêtre. À cette occasion, il écrit que la « présence d'un prêtre est utile au fonctionnement dans ce pensionnat »⁴⁰³¹, et demande que le cas soit examiné « avec bienveillance pour [lui] permettre de reprendre son activité s'il n'a rien de grave à lui reprocher »⁴⁰³². Malgré cette intervention préfectorale, le RP Favre reste dans les geôles de l'école Saint-François jusqu'à son exécution, le 16 juillet. Durant cette période, il vient en aide aux prisonniers qui arrivent toujours plus nombreux⁴⁰³³. Malgré le fait qu'il dépende des Missionnaires de Saint-François-de-Sales, nous n'avons trouvé aucun document émanant de l'évêché et s'intéressant au sort subit par le prêtre⁴⁰³⁴. Peut-être Mgr Cesbron a-t-il protesté verbalement auprès du préfet ou alors directement auprès de la Gestapo ?

D'autres arrestations ont lieu, en février, dans la zone frontalière. Tel est le cas de l'abbé Rosay qui est arrêté, le 11 février, à Douvaine. Il est appréhendé en pleine nuit, comme le père Figuet, directeur de l'orphelinat, et les deux passeurs de Veigy-Foncenex, Lançon et Périllat. La filière a-t-elle été victime d'une dénonciation de la part de paroissiens qui n'auraient pas accepté l'action de l'abbé Rosay ? Les troupes d'occupation auraient-elles obtenu des renseignements ? Ces quatre personnes sont emmenées au Pax à Annemasse où ils sont interrogés. L'abbé Rosay refuse de mentir aux Allemands, contrairement au père Figuet, qui, lui ne voit aucun inconvénient à mentir aux personnes pour qui il n'a pas d'estime⁴⁰³⁵. Si le desservant de Douvaine reconnaît avoir aidé des Juifs à gagner la Suisse, le père Figuet, quant à lui, déclare aux Allemands qu'il n'a refusé l'hospitalité à personne, ajoutant qu'il n'a pas

4029 *Ibid.*

4030 *Ibid.*

4031 *Ibid.* Lettre n° 1876 / TO du préfet Marion au chef de police, 22 février 1944.

4032 *Ibid.*

4033 C'est dans ce cadre qu'il s'occupe du lieutenant Bastian, officier aux Glières. Ce dernier, mis aux fers, subit les pires tortures pendant plus de trois semaines. Grâce à des complicités, le RP Favre réussit à informer l'extérieur de la vie dans les sous-sols de l'école.

4034 Les lacunes sont nombreuses aux Archives départementales pour la période concernant les premiers mois de 1944. Les documents ont sans doute été épurés par les contemporains après l'affaire des Glières. La situation est identique aux Archives diocésaines où les lacunes sont encore plus importantes qu'aux Archives départementales.

4035 Entretien avec Marie-Louise Lefebvre-Beetschen.

pour habitude de demander la carte d'identité ou la religion de ses visiteurs⁴⁰³⁶. Le directeur de l'orphelinat est relâché rapidement, probablement le 16 février⁴⁰³⁷, suivant le livre d'écrou. Les trois autres membres de la filière sont envoyés à Compiègne, le 10 mars⁴⁰³⁸. Dans une lettre qu'il adresse au chef de la police de sûreté, le préfet Marion rappelle que l'abbé Rosay est « toujours en détention »⁴⁰³⁹, et que « la paroisse de Douvaine est [...] importante et [qu'] il serait fâcheux de laisser sans prêtre une localité importante, chef lieu de canton »⁴⁰⁴⁰. Évoquant la fragilité de la santé de l'ecclésiastique, le préfet déclare qu'il « est à craindre qu'une longue détention ne lui soit fatale » et c'est « pour ces raisons » qu'il demande au chef de la police « de bien vouloir examiner le cas avec toute [sa] bienveillance de manière à rendre si possible ce prêtre à son ministère »⁴⁰⁴¹. Le 28 avril 1944, le préfet informe l'ambassadeur de France, Brinon, de la libération de l'abbé Rosay par les autorités allemandes⁴⁰⁴². Cette phrase n'est pas sans ambiguïté, puisque l'abbé serait parti de Compiègne vers l'Allemagne, le 27 avril⁴⁰⁴³. Le préfet veut-il signifier à Brinon que le desservant de Douvaine a quitté le territoire français et, de ce fait, ne dépend plus des autorités allemandes d'occupation ? Si le préfet se manifeste rapidement en vue d'obtenir la libération du prêtre, la situation est différente pour l'évêque qui n'intervient que le 4 août 1944. Son intervention est d'ailleurs motivée par les démarches effectuées par mademoiselle Constantin, aide de l'abbé Rosay. Cette dernière semble avoir constitué un petit dossier regroupant plusieurs attestations favorables à l'archiprêtre. Le 21 juillet 1944, le sous-préfet de Thonon-les-Bains donne son accord pour le retour de l'abbé Rosay, tout comme le maire de Douvaine, et un médecin.

Le 24 juillet, mademoiselle Constantin s'adresse au chanoine Léon Duval, ami de l'abbé Rosay⁴⁰⁴⁴. C'est ce dernier qui semble intervenir auprès de l'évêque en faveur de son ami. Le 4 août, Mgr Cesbron adresse un courrier à Fahrenbach, SS Hauptsturmführer, résidant à Paris. Dans sa lettre, l'évêque rappelle que c'est sur le « conseil donné par l'administrateur des hôpitaux allemands de Thonon-les-Bains » qu'il se permet d'attirer son attention « sur l'état

4036 *Ibid.*

4037 *Résistance non violente...*, *op. cit.*, p. 13.

4038 *Ibid.*

4039 ADHS, 22 W 12. Lettre du préfet au chef de la police de sûreté.

4040 *Ibid.*

4041 *Ibid.* Voir annexe n° 101.

4042 *Ibid.* Lettre du n° 2072 / TO du préfet à Brinon, ambassadeur de France, secrétaire d'État auprès du chef du gouvernement, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés, à Vichy, 28 avril 1944.

4043 *Résistance non violente...*, *op. cit.*, p. 74.

4044 ADA. Boîte Meynet. 1939-1945.

de santé [du] prêtre »⁴⁰⁴⁵. Il est intéressant de souligner que l'évêque reprend presque mot pour mot la lettre adressée par le préfet au chef de la police de sûreté trois mois plus tôt. Dans son courrier, Mgr Cesbron rappelle que le prêtre a de graves problèmes de santé et qu'il a été soigné au sanatorium de Thorenc avant la guerre. L'évêque craint donc « qu'un séjour prolongé dans un camp n'ébranle à nouveau sa santé »⁴⁰⁴⁶. Mademoiselle Julia ayant fourni l'adresse de l'abbé Rosay, nous savons que le prêtre est à Auschwitz⁴⁰⁴⁷. L'intervention de l'évêque reste vaine. Le 20 décembre 1944, le desservant de Douvaine est évacué à Birkenau puis, vers la mi-janvier 1945, il prend la direction de Gross-Rosen, et le 20 février, il rejoint le camp de Nordhausen, et enfin celui de Bergen-Belsen. C'est là qu'il meurt le lendemain de la fête de Pâques⁴⁰⁴⁸. Durant les mois de détention, les offices sont célébrés à Douvaine par le père Figuet, puis ce n'est qu'après le 8 mai 1945 qu'un prêtre est nommé comme vicaire puis comme curé⁴⁰⁴⁹, une fois que l'annonce certaine du décès de l'abbé Rosay parvient au diocèse.

Nous avons vu précédemment que l'abbé Truffly était arrêté à la fin mars 1944. Si des miliciens interviennent en sa faveur, nous pouvons souligner que le préfet ne se manifeste pas. Il s'agit de la seule occasion où l'autorité préfectorale n'intervient pas. Est-ce à cause d'une lacune des archives, ou n'intervient-il pas ? Une nouvelle fois, nous pouvons constater que l'évêque n'intervient pas pour prendre la défense de son prêtre. L'abbé Truffly, prisonnier de la Gestapo, est envoyé à Compiègne, le 17 avril, puis à Neuengamme, le 3 juin, et enfin à Dachau.

Le dernier prêtre arrêté est l'abbé Marie-Amédée Folliet, le curé bâtisseur des Fins. Il est appréhendé par la Gestapo⁴⁰⁵⁰, et incarcéré à la prison d'Annecy, sise rue Guillaume Fichet. Une nouvelle fois, l'autorité préfectorale intervient en faveur du prêtre. Nous n'avons pas retrouvé la lettre, cependant dans un courrier qu'il adresse à l'évêque, le préfet déclare que dès qu'il a eu connaissance de « l'arrestation de ce prêtre », il a fait « une première démarche auprès de la police allemande »⁴⁰⁵¹. Pour la première fois, l'évêque intervient auprès des autorités pour protester contre l'arrestation d'un prêtre. Toutefois, dans la lettre qu'il adresse

4045 ADA. Boîte Meynet. 1939-1945. Lettre de Mgr Cesbron à Fahrenbach, 4 août 1944. L'administrateur des hôpitaux allemands de Thonon-les-Bains s'est en réalité adressé à mademoiselle Constantin, comme elle le rappelle dans sa lettre au chanoine Duval.

4046 *Ibid.*

4047 *Ibid.*

4048 A. PERROT, R. NODOT, J.-F. PIERRIER, *Ma vie...*, *op. cit.*, p. 19.

4049 Il s'agit de l'abbé Simon Gallay, précédemment vicaire à Évian-les-Bains.

4050 ADA. Boîte Meynet. 1939-1945. Lettre de Mgr Cesbron au préfet de la Haute-Savoie au sujet des problèmes rencontrés avec les troupes d'occupations, 18 janvier 1945.

4051 ADHS, 22 W 9. Lettre du préfet à l'évêque, 20 juillet 1944.

au préfet, Mgr Cesbron déclare avoir écrit, deux fois, aux autorités allemandes « au moment où des prêtres étaient arrêtés par leurs services »⁴⁰⁵². Le 17 juillet 1944, Mgr Cesbron adresse un courrier au préfet, dans lequel il rappelle que l'abbé Folliet « est très aimé dans sa paroisse [...] où il exerce un ministère tout de dévouement et de charité, et ses paroissiens, comme son évêque désirent ardemment sa libération et son retour pour son ministère paroissial »⁴⁰⁵³. Suite à ce message, le préfet renouvelle sa démarche auprès des autorités d'occupation⁴⁰⁵⁴, mais celle-ci se révèle insatisfaisante. Mgr Cesbron est informé que « l'enquête est en cours et qu'il [est] impossible de libérer l'abbé Folliet avant sa conclusion »⁴⁰⁵⁵. L'abbé Folliet réussit, grâce à la complicité de ses geôliers, à s'évader le 18 août 1944, veille de la libération de la Haute-Savoie⁴⁰⁵⁶.

La Gestapo arrête un autre prêtre, l'abbé Jean de Viry, cousin du comte de Menthon. Les Allemands le recherchaient pour être membre du deuxième bureau de l'armée (renseignements). Ayant réussi à leur échapper, il trouve refuge à Clermont-Ferrand, où l'autorité diocésaine lui donne un poste dans une cure. Malgré de faux papiers, la Gestapo réussit à le retrouver et à l'arrêter. Il est ensuite envoyé à Compiègne, où il tombe gravement malade, et réussit à éviter la déportation. Il semble que cet événement soit en partie à l'origine de l'arrestation de Mgr Piquet⁴⁰⁵⁷. *La Libération*, du 27 septembre, annonce sa remise en liberté, et affirme qu'il aurait été « abandonné par les Allemands à Péronne »⁴⁰⁵⁸. Sa paroisse de Saint-Jean-de-Tholome lui fait un « grand accueil » et « arc de triomphe » est réalisé par les FTP⁴⁰⁵⁹.

Après avoir vu que les prêtres, comme les laïcs, prenaient position pour ou contre la résistance, nous pouvons nous interroger sur l'attitude de l'évêque. Ce dernier, comme une majorité de Français, est prudent. Il est assez difficile de cerner son attitude qui évolue beaucoup entre 1940 et 1944 même si la prudence reste de mise.

4052 *Ibid.* Lettre de Mgr Cesbron au préfet, 17 juillet 1944. Si nous ne mettons pas en doute les propos tenus par Mgr Cesbron, il n'en reste pas moins surprenant de constater qu'aucun document n'en fait mention. Des différents rapports des renseignements généraux ou des lettres adressées par le préfet aucun ne mentionne ces courriers. Ne sont-ils jamais arrivés ?

4053 *Ibid.*

4054 *Ibid.* Lettre du préfet à l'évêque, 20 juillet 1944.

4055 *Ibid.*

4056 Entretien avec Jeanne Brousse. Il réussit à convaincre deux de ses geôliers que la fin de la guerre est proche et qu'ils devraient les libérer. En échange, l'abbé Folliet leur offre asile après la Libération. L'un des deux gardiens revient à Annecy et peint le chemin de croix de l'église des Fins, où il représente Simon de Cyrène avec les traits de l'abbé Folliet.

4057 *Nouveau supplément au dictionnaire du clergé...*, op. cit., p. 1061.

4058 *La Libération*, 27 septembre 1944.

4059 *Ibid.*

C. L'évêque face à la situation

Il n'est pas aisé de connaître la position précise de Mgr Cesbron, arrivé dans le diocèse en 1940⁴⁰⁶⁰. Les Archives diocésaines, largement lacunaires pour la période de la guerre, n'offrent que peu de documents pour tenter de comprendre comment cet évêque réagit face à la situation, notamment quand il doit faire face à l'assassinat de plusieurs de ses prêtres. Nos propos se basent sur l'étude des documents imprimés que nous avons consultés ainsi que sur quelques documents écrits plus personnels, ou encore sur les témoignages de prêtres. Mais à l'exception des écrits, il ne s'agit pas réellement de documents permettant de saisir véritablement l'attitude de Mgr Cesbron. Il faut également souligner que Mgr Cesbron est déjà atteint par la maladie pendant la guerre. Son absence à plusieurs manifestations du régime est-elle due à la maladie ou marque-t-elle véritablement son opposition de plus en plus affirmée ?

En 1940-1941, comme une majorité de Français et d'évêques, Mgr Cesbron semble enthousiaste – pour ne pas dire fervent – face au nouveau régime, prônant des valeurs chrétiennes, qui se met en place. En 1942, il paraît se détacher de son enthousiasme des premiers mois, refusant de participer à la cérémonie de création du SOL⁴⁰⁶¹ et interdisant à ses prêtres d'y paraître. La messe dominicale étant célébrée, à la basilique de la Visitation⁴⁰⁶², par un bénédictin d'Hautecombe. Cette prestation de serment est proche de la baignade du comte de Menthon, qui a eu pour cible l'ancien président national de l'ACJF. Mgr Cesbron refuse d'honorer de sa présence une cérémonie dont certains membres ont eu l'indélicatesse de s'en prendre à un ancien responsable national de l'action catholique. Sa prise de position ne semble pas lui avoir attiré d'ennuis de la part des légionnaires. Il nous semble nécessaire de présenter cet événement qui a un certain retentissement dans le diocèse.

François de Menthon affirme rapidement ses opinions résistantes. Il n'hésite pas à défiler le 1^{er} mai 1942, avec femme et enfants pour répondre à l'appel lancé, par le mouvement ouvrier

4060 Christian Sorrel rappelle à juste titre que « si l'itinéraire de Mgr du Bois de La Villerabel ne comporte guère de zones indécises, même après son départ d'Annecy, il n'est pas de même pour Mgr Cesbron que l'adjectif "prudent", sans être inadéquat, ne suffit pas à qualifier. L'homme qui s'efface derrière la fonction, semble ne s'être jamais livré, sous réserve de la découverte hypothétique de correspondances ou de journaux intimes, et il n'est pas aisé de préciser et d'expliquer les inflexions d'un parcours qui le conduit du maréchalisme sans originalité dans l'épiscopat français et la société haut-savoyarde mais aussi sans exaltation particulière, à une prise de distance contenue face au régime et à une adhésion à la Libération plus nette que chez nombre de ses collègues. Prend-il en compte, en pasteur avant tout, les réalités de son diocèse, théâtre d'une violente guerre civile à laquelle les catholiques sont mêlés dans les deux camps, même si les résistants sont plus nombreux que les miliciens ? » C. SORREL, « Le catholicisme haut-savoyard... », in *Les chrétiens en Haute-Savoie. Ombres et lumières ...*, op. cit., p. 199.

4061 P. MOUTHON, *Résistance, occupation...*, op. cit., p. 303.

4062 *Ibid.*, p. 304.

de Londres, sur les ondes de la BBC. Il est reconnu parmi les manifestants. Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1942, la statue de saint François de Sales, patron du SOL, est peinte en rouge alors que le tilleul planté en l'honneur du Maréchal est coupé. Il n'y a qu'un pas pour penser que Menthon est lié à ces deux incidents. Des membres du SOL, parmi lesquels le catholique de La Ney du Vair, fabriquent une fausse convocation à l'intention de François de Menthon. Par celle-ci, il est invité à se rendre à l'Hôtel de Ville d'Annecy. Une fois arrivé devant la bâtisse, des légionnaires le jettent dans la fontaine sise devant la mairie. L'affaire est rapportée par le syndicaliste Viret⁴⁰⁶³ ; la préfecture ayant donné l'ordre aux journalistes de ne pas parler de l'incident. L'affaire est connue à Londres, et à Vichy. Dans la cité britannique, la voix de la France Libre la présente afin de montrer les exactions des gens de Vichy, et dans la capitale de l'État Français, les légionnaires sont sermonnés, et par là entraînent la révocation du général Cartier, maire d'Annecy, à qui l'on reproche d'avoir laissé prendre du papier à en-tête de la mairie et d'avoir imité sa signature.

À l'évidence, cette affaire a un retentissement local important car comment les catholiques savoyards peuvent rester insensibles à ce qui arrive à François de Menthon, premier président de la jeunesse catholique d'après-guerre. C'est lui qui réorganise le mouvement grandement ébranlé par le conflit, c'est également lui, qui invite les jeunes à se mobiliser pour empêcher le départ des Clarisses d'Évian-les-Bains⁴⁰⁶⁴, et pour faire échouer la politique du Cartel des gauches. Enfin, la spécialisation des mouvements, qui ouvre une nouvelle voie, prospère et dynamique à l'ACJF, a lieu alors que Menthon est président national du mouvement. De plus, les hommes influents de cette période, sont pour un certain nombre passés à l'école de l'ACJF, que ce soit au temps de Tapponnier ou de Menthon. Sans aucun doute, les légionnaires n'ont pas pensé que leur acte se retournerait contre eux, justement parce qu'ils avaient choisi Menthon comme cible. Nous ne serons donc pas étonnés de constater qu'Édouard Pochat, président de la Légion de Thônes donne sa démission à ce moment-là⁴⁰⁶⁵. Son attitude n'est sans doute pas isolée dans le monde catholique savoyard d'alors. Il semble qu'une part importante des catholiques prennent conscience des dangers que peuvent

4063 Sur cette question voir Paul VIRET, *L'affaire François de Menthon*, Annecy, Gardet et Garin, 1945, 48 p. Le 12 mai 1942, le compte-rendu hebdomadaire de la censure d'Annecy rappelle qu'un « article concernant les événements qui se sont passés dans la nuit du 1^{er} au 2 mai est supprimé » dans *La Croix de la Haute-Savoie* et dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*. ADHS, 8 W 15. Voir annexe n° 98.

4064 Cf. *supra*, p. 228 et suiv. pour la réorganisation de la jeunesse catholique ; p. 239 et suiv. pour l'affaire des Clarisses.

4065 Est-il nécessaire de rappeler que c'est dans cette ville que s'est tenue la première réunion de l'ACJF d'après-guerre. Édouard Pochat s'y trouvait alors en temps que membre de la jeunesse catholique du Grand-Bornand. En 1925, il devient président de l'ACJF de l'arrondissement d'Annecy, et de fait, vice-président du mouvement.

représenter les organisations de Vichy. Cette baignade marque probablement l'affirmation de l'entrée dans la résistance de la Vallée de Thônes par exemple⁴⁰⁶⁶.

En 1943, Mgr Cesbron n'assiste pas, comme aucun de ses prêtres, à l'assemblée constitutive de la Milice française de Haute-Savoie⁴⁰⁶⁷. Ce refus s'inscrit dans le détachement progressif du soutien de Mgr Cesbron à Vichy. Ayant refusé de participer à la cérémonie du SOL, comment aurait-il pu participer à la création de la Milice⁴⁰⁶⁸ ? Dans ces différentes attitudes faut-il voir son détachement face à la politique de Vichy, tout en conservant de l'estime pour le maréchal Pétain ? Ou alors prend-il conscience qu'un soutien trop soutenu aux organisations armées de Vichy risquerait d'être compromettant pour lui ?

Sa lettre pastorale de 1943 évoque pourtant l'arrivée providentielle du Maréchal, et le bien fondé de la devise de l'État Français. Veut-il par là dresser un bilan des trois années passées, et ainsi montré que les promesses de l'an 1940 n'étaient que de doux rêves dont les Français se sont bercés jusqu'à l'invasion de la zone sud ? Lorsque la Légion offre un vitrail évoquant une scène de la vie de saint François de Sales, à la basilique de la Visitation, Mgr Cesbron accepte de se rendre à la cérémonie pour clore la neuvaine et non pour inaugurer le vitrail. Pour lui, cette inauguration serait une manifestation trop politique.

Nous avons vu précédemment qu'il ne donnait aucune directive précise aux jeunes concernés par l'épineuse question du STO. Sans doute souffre-t-il de ces querelles qui divisent ses diocésains, mais pour lui le respect de l'autorité et l'obéissance sont les deux maîtres mots pour vivre la situation. Cependant, en 1944, son attachement à l'obéissance s'il est toujours présent semble se charger, de plus en plus de prudence. C'est au cours de cette année tragique, qu'il semble le plus affirmer son détachement à Vichy. Selon le chanoine Duval, alors vicaire général, Mgr Cesbron serait intervenu en faveur des prisonniers de la prison d'Annecy jugés par la cour martiale, le 4 mai 1944. Les neufs résistants étaient aux Glières, cinq sont exécutés dans les vingt-quatre heures, alors que les quatre autres attendent leur exécution. Toujours d'après le chanoine Duval, l'évêque « dépêchait le vicaire général Fuzier auprès du [...] Nonce Apostolique [et] du directeur du secrétariat de l'Épiscopat, pour leur demander d'intervenir auprès du gouvernement ». Cette démarche « sauva les survivants et ne fut pas inutile pour arrêter la Patrie dans le cycle infernal des représailles inutiles »⁴⁰⁶⁹.

4066 Soulignons également que des enfants de François de Menthon étaient scolarisés au collège de Thônes. Entretien avec J. Golliet.

4067 *Le cultivateur savoyard*, 4 mars 1943.

4068 Mgr Mesguen, évêque de Poitiers, bénit une colonne de miliciens. E. FOUILLOUX, *Les chrétiens...*, op. cit., p. 206.

4069 Oraison funèbre de Mgr Cesbron prononcée par Mgr Duval, archevêque d'Alger, 27 juillet 1962, p. 12.

Les interventions de l'évêque se font plus nombreuses, à l'approche du débarquement. L'affirmation de son détachement total face à Vichy intervient à l'occasion de la messe de *Requiem* pour Philippe Henriot, à laquelle il refuse d'assister. Cette cérémonie n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes à l'épiscopat ; Philippe Henriot étant un fervent catholique⁴⁰⁷⁰, orateur de la FNC avant la guerre. Dans son journal clandestin, l'imprimeur annécien Dépollier note que « la Milice a été profondément vexée par cette abstention qu'elle considère comme voulue »⁴⁰⁷¹. Cette vexation semble même être connue au niveau national, puisque le journal milicien *Combats* n'hésite pas à coucher sur le papier les reproches faits à Mgr Cesbron. Dans son numéro du 22 juillet 1944, *Combats* rappelle que « la prudence a toujours été une vertu sacerdotale », et qu'à ce jour les Français peuvent « compter sur le clergé français pour la mettre en pratique. Témoin de cette attitude : personne parmi les autorités civiles et militaires de la ville a cru pouvoir se dispenser d'y assister. Seul l'évêque [...] Mgr Cesbron jugea qu'il se compromettrait en présidant la cérémonie dédiée à la mémoire d'un grand catholique, et il s'abstint d'y paraître. Car, Mgr Cesbron conserve soigneusement ses habits d'apparats pour le jour tant attendu où le général de Gaulle fera son entrée dans son diocèse »⁴⁰⁷². L'auteur termine en demandant à l'évêque s'il « a le sentiment d'avoir accompli jusqu'au bout son devoir de prêtre et de chrétien »⁴⁰⁷³. Selon Dépollier, Mgr Cesbron se serait adressé à la Milice pour « protester contre cet article, et exprimer son vif mécontentement »⁴⁰⁷⁴.

La messe de *Requiem* pour Henriot n'est pas la seule manifestation du refus de Mgr Cesbron. En effet, il s'abstient d'assister à la cérémonie d'hommage destinée à honorer la mémoire du docteur Desplanches, milicien, et chef de centaine à Faverges, tué fin juillet 1944, non loin d'Annecy. Il est abattu alors qu'il vient donner des soins à un Franc-Garde, blessé par la résistance, à la sortie de la messe.

Le chef départemental de la Milice, Yvan Barbaroux, adresse un courrier à l'évêque le priant de bien vouloir relever de sa présence la cérémonie qui aura lieu, le 2 août 1944, à Annecy. En marge de la lettre, Mgr Cesbron note « Je n'assiste pas ! »⁴⁰⁷⁵. Le milicien espère pourtant

4070 *Annales écrites de la Visitation*. 1943-1945. Document Monastère de la Visitation, 28 juin 1944. Les religieuses notent : « Nous apprenons la mort d'un bon serviteur de notre pauvre France, M. Philippe Henriot, ministre de la Propagande, que notre Très Supérieure Honorée Mère recommande à nos prières ».

4071 ADHS, 1 Mi 162 [R1]. Cahier n° 5 : 28 mai-11 novembre 1944.

4072 *Ibid.* Article de *Combats*, 6 août 1944.

4073 *Combats*, 6 août 1944.

4074 ADHS, 1 Mi 162 [R1]. Cahier n° 5 : 28 mai-11 novembre 1944.

4075 ADA. Boîte Meynet. 1939-1945. Lettre adressée par Yvan Barbaroux, chef départemental de la Milice à Mgr Cesbron, 31 juillet 1944.

que la venue de l'évêque rassurera les fidèles, et les éclairera sur le véritable chemin⁴⁰⁷⁶. Quelles sont les raisons qui poussent Mgr Cesbron à refuser d'assister aux obsèques ? Sans doute n'a-t-il pas apprécié que sa présence soit utilisée comme pour donner une certaine légitimité à la Milice. En effet, dans sa lettre, Barbaroux donne l'impression que la présence de l'évêque permettrait d'accroître l'audience de la Milice, bien que celle-ci soit loin d'être appréciée dans le diocèse, depuis le printemps, et surtout à cette période de l'année 1944. A-t-il l'impression que la fin de la guerre est proche, que le département est très ancré dans la résistance, et donc que sa présence à une cérémonie pour un milicien pourrait être perçue comme un signe de sympathie à l'encontre des sbires de Darnand ? À propos de ce refus, Dépollier écrit que la Milice « aurait “sommé” l'évêque » d'assister au service anniversaire de Desplanches, « faute de quoi, il pourrait lui arriver de graves ennuis »⁴⁰⁷⁷. Cette hypothèse est-elle fondée ou porte-t-elle sur des « on dit » ? Il ne semble pas que Mgr Cesbron subisse des conséquences de cet acte. Soulignons que l'évêque n'assiste à aucune cérémonie funéraire, qu'ils s'agissent de miliciens ou d'inspecteurs de police. En effet, en novembre 1943, le chef départemental de la Milice, Gaston Jacquemin, est tué à Thônes. Une cérémonie funéraire est organisée à Annecy, et l'évêque n'y paraît pas. En mars 1944, Philippe Henriot se rend à Annecy, pour honorer la mémoire des inspecteurs de la Section Anti Communiste, tués en janvier, à Saint-Laurent, non loin de La Roche-sur-Foron. À cette occasion, l'évêque ne semble pas être présent à la cérémonie. N'avait-il pas été convié à y participer⁴⁰⁷⁸ ? Ou alors les miliciens ne jugeaient pas utile à ce moment-là de bénéficier du soutien épiscopal, estimant que leurs forces étaient suffisamment puissantes, et n'avaient pas besoin de propagande.

Il n'est pas inutile de souligner que les prises de position épiscopales interviennent, principalement, après le 6 juin 1944. C'est par exemple, le 17 juillet que Mgr Cesbron demande aux autorités allemandes de mettre un prêtre aux côtés des condamnés à mort⁴⁰⁷⁹. Pourquoi attend-il le mois de juillet pour intervenir alors que dès, le mois de janvier 1944, un nombre important de maquisards ou de résistants sont passés par les armes⁴⁰⁸⁰. C'est le 20 janvier 1944 que les cours martiales sont instituées, et leur jugement est exécutoire dans les vingt-quatre heures. La demande de Mgr Cesbron intervient le lendemain de l'exécution

4076 *Ibid.*

4077 ADHS, 1 mi 162 [R1] : Cahier n°5 : 6 août 1944.

4078 Les archives diocésaines ne comportent pas de documents relatifs à ces cérémonies. Des lettres ont-elles été adressées à Mgr Cesbron puis détruites ? Ou n'a-t-il jamais été contacté pour participer à ces cérémonies ?

4079 ADA. Boîte 1939-1945. Lettre de Mgr Cesbron au préfet, 17 juillet 1944.

4080 Nous pensons notamment à l'exécution des membres du Corps franc Simon, au quartier de Galbert.

du RP Favre. Sans doute n'y-a-t-il pas de liens réels entre l'exécution du prêtre, et la demande de l'évêque, mais s'agit-il pour autant d'une simple coïncidence ? L'évêque prend-il conscience à ce moment-là de la détresse dans laquelle se trouvent les condamnés à mort ? Dans la lettre qu'il adresse au préfet Marion, Mgr Cesbron rappelle que « plusieurs fois, des prisonniers ont été passés par les armes par les autorités d'occupation, sur le champ de tir de Sacconges. Parmi ces malheureux, il y avait des Catholiques et ils n'ont pas pu voir un prêtre avant de mourir »⁴⁰⁸¹. L'évêque exprime alors le « désir que l'autorisation soit donnée à un prêtre de voir, avant leur exécution, les prisonniers que l'on doit passer par les armes »⁴⁰⁸². Le préfet accepte d'être l'intermédiaire entre Mgr Cesbron et le chef de la police allemande. Cependant, il ne réussit à obtenir qu'un « “Non” catégorique »⁴⁰⁸³. Le refus s'explique par le fait que cela n'a pas lieu « pour les nationaux Allemands, et que par conséquent, cela ne saurait se faire pour des Français terroristes »⁴⁰⁸⁴. Le préfet ajoute qu'il estime qu'il est « inutile et inopportun d'insister actuellement »⁴⁰⁸⁵. Toutefois, le 28 juillet, Marion informe Mgr Cesbron qu'il peut s'adresser à l'aumônier allemand. C'est dans ce dessein qu'il met un traducteur à sa disposition⁴⁰⁸⁶. Le 31 juillet, Mgr Cesbron informe le préfet de sa future visite à l'aumônier, qui « entend suffisamment le français pour que la question soit traitée directement »⁴⁰⁸⁷. Nous n'avons aucune information concernant cette entrevue. Nous ne sommes pas en mesure de dire si elle a eu lieu ou non. Si elle a eu lieu, nous ne savons pas ce qu'il en est ressorti. Cependant nous savons qu'une nouvelle exécution a lieu, le 10 août, à Sacconges, parmi lesquels de nombreux FTP. Ont-ils été assisté par un prêtre ?

Le 24 juin 1944, l'évêque adresse à ses prêtres une lettre dans laquelle il leur recommande d'être unis, et de se réunir autour de leurs archiprêtres, car les « heures graves, tragiques peut-être, sont arrivées ». Il leur demande de ne plus penser à leur douleur mais de se tourner vers celles des autres, de tous ces cœurs endoloris qui se présentent à eux⁴⁰⁸⁸. Il les incite à ne pas se laisser « accaparer par les soucis du moment, si captivants qu'ils puissent être, ici ou là ». Ils doivent rester « libres d'action et de pensée, comme doivent l'être des hommes d'éternité. Il est si facile, aujourd'hui [...] de prendre des attitudes qui [les] feraient passer pour des violents ». Mais ils ne sont « pas d'un parti », ils sont « des Français, prêtres de l'Église

4081 ADA. Boîte 1939-1945. Lettre de Mgr Cesbron au préfet, 17 juillet 1944.

4082 ADHS, 22 W 9. Lettre de l'évêque au préfet, 17 juillet 1944.

4083 ADHS, 22 W 9. Lettre du préfet à l'évêque, 20 juillet 1944.

4084 *Ibid.*

4085 *Ibid.*

4086 *Ibid.*

4087 *Ibid.* Lettre de l'évêque au préfet, 31 juillet 1944.

4088 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 3. Lettre du 25 juin 1944.

catholique », ils sont « de Dieu ! ». Il termine en écrivant : « Si nous nous laissons entraîner par les préoccupations qui agitent tant d'hommes en un redoutable tourbillon, nous ne ferions qu'y apporter, pour tel ou tel, un prétexte à colère et vengeance, une cause de scandale peut-être ou de surprise et d'éloignement pénible. D'autres sont là qui sont attentifs à tous ces changements rapides des hommes, des choses, des événements, du présent et de l'avenir ; laissons-leur ces soins. À chacun sa place, à chacun son rôle »⁴⁰⁸⁹. Dans ces recommandations, Mgr Cesbron montre, une nouvelle fois, sa grande prudence, mais également la difficulté pour les prêtres qui ne doivent pas faire passer l'homme avant le prêtre, mais bien le prêtre avant l'homme.

Le 19 août 1944, les seules forces de la résistance libèrent la ville d'Annecy, faisant ainsi de la Haute-Savoie, le premier département français libéré par la seule résistance⁴⁰⁹⁰. La Libération se passe sans trop de heurt, même si deux personnes sont tuées par des balles perdues. L'AS, représentée par le commandant Nizier, obtient rapidement, et sans coup de feu la reddition de la garnison allemande d'Annecy, commandée par le colonel Fritz Meyer. La situation aurait été différente si ce dernier avait appliqué les instructions de ses supérieurs. Dans une lettre qu'il adresse à Mgr Cesbron, en 1946, le colonel Meyer déclare que c'est par « hasard et en confiance par un fonctionnaire de la Gestapo » qu'il appris en août 1944, « qu'une liste d'otages [avait été] établie »⁴⁰⁹¹. Il poursuit en déclarant que « l'arrestation d'une soixantaine des meilleurs citoyens de la ville, à la tête, le Préfet et Votre Éminence devait s'effectuer au moment critique »⁴⁰⁹². Il semble donc que le sang-froid de cet officier soit à l'origine des bonnes conditions dans lesquelles se passent la reddition et la libération. En tant que catholique, il a refusé de prendre en otage l'évêque⁴⁰⁹³.

De grandes manifestations patriotiques sont célébrées à l'occasion de la Libération. Par un communiqué, qu'il fait lire en chaire dans toutes les églises⁴⁰⁹⁴, Mgr Cesbron manifeste sa joie. Le ton qu'il utilise, à cette occasion, tranche très nettement avec celui qu'il a utilisé tout au long du conflit, et qui se rapprochait de la prudence. Comme en 1940, le clergé avait vu dans la non invasion du diocèse une intervention divine, il voit dans ces événements une intervention divine. Mgr Cesbron, remerciant ceux qui ont permis cette libération du joug

4089 *Ibid.*

4090 Les anglo-américains, débarqués en Provence le 15 août, se trouvent à Grenoble le 19 août, et ils arrivent à Annecy le 22 août.

4091 ADA. Boîte Meynet. 1939-1945. Lettre du colonel Meyer à Mgr Cesbron, 27 septembre 1946.

4092 *Ibid.*

4093 *Ibid.*

4094 *La Libération*, n° 11, 5 septembre 1944.

allemand, est heureux de « faire un pieux hommage [...] au Dieu tout-puissant qui mène les événements et les hommes et à nos Saints très chers qui nous ont protégés »⁴⁰⁹⁵. L'auteur de l'article paru dans le journal du CDL souligne que l'évêque a « fort bien compris son devoir de prêtre et de chrétien, ennemi de la délation, de la violence, de la torture et du mensonge »⁴⁰⁹⁶. La rédactrice des annales de la Visitation ne semble pas partager la liesse populaire, car pour elle les « libérateurs font surtout honneur à la bouteille », et le « mouvement communiste s'accroît »⁴⁰⁹⁷. Elle rapporte que « c'est la complète anarchie », que le département court à la « révolution », car il « a la triste gloire d'être le premier département livré au communisme. Aussi aura-t-il le premier comité de ce genre, formé de deux communistes, deux socialistes, deux du Front Populaire, etc. »⁴⁰⁹⁸. Nous retrouvons ici l'anticommunisme évoqué précédemment, mais également le cliché selon lequel la résistance ne serait constituée que par les communistes⁴⁰⁹⁹. Les craintes de la Visitandine ne sont pas fondées puisqu'un certain nombre de catholiques participent au CDL⁴¹⁰⁰. De plus, le préfet de la Libération n'est autre qu'Irénée Revillard, membre de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul. En novembre 1944, Mgr Cesbron, malade, ne peut accueillir le général de Gaulle, venu rendre hommage aux combattants des Glières, et à la résistance plus largement ; il délègue à cette occasion, Mgr Pernoud⁴¹⁰¹, pour recevoir le chef du gouvernement provisoire.

Comme nous avons pu le constater, l'évêque reste prudent jusque tard dans l'année 1944. Quelles sont les raisons de son silence ? Sans doute choisit-il la prudence afin de ne pas attirer d'ennuis à ses fidèles, à ses prêtres, et à lui-même. Il poursuit inlassablement sa tâche apostolique, en tentant de faire fleurir les écoles libres, mais également en encourageant l'action catholique. Son vicaire général, Léon Duval, rappelle qu'il a « travaillé dans le sens voulu par Mgr Cesbron : développement de la vie spirituelle, des mouvements d'action

4095 *Ibid.*

4096 *Ibid.*

4097 *Annales écrites de la Visitation*. 1943-1945. Document Monastère de la Visitation, 19 août 1944.

4098 *Ibid.* 22 août 1944. Nous ne sommes pas en mesure de savoir si l'opinion de la rédactrice est partagée par nombre de ses consœurs.

4099 Il faut souligner que, pendant un certain temps, les Britanniques ont été hésitants avant d'envoyer les parachutages d'armes. Ils avaient peur que les Communistes ne prennent le pouvoir grâce à ces envois d'armes. Lors de sa venue à Annecy, le général de Gaulle déclare au lieutenant Jourdan, seul officier rescapé des Glières, que c'est grâce à eux qu'il a pu obtenir d'importants parachutages d'armes. Entretien avec L. Jourdan.

4100 Louis Martel, par exemple, représente le PDP au sein du CDL.

4101 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr Cesbron, n°1. Dans une note manuscrite datant d'octobre 1944, Mgr Cesbron note qu'il ne peut se rendre au séminaire pour y recevoir les nouveaux élèves car il doit aller à la clinique à Lyon pour y subir une opération. La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 28 septembre 1944 annonce que « l'évêque a dû s'absenter quelques temps pour raison de santé. Celle du 21 octobre 1944 rappelle qu'en « l'absence de [...] Mgr Cesbron, empêché par son état de santé », les ordinations ont été faites par Mgr Duc, coadjuteur de Mgr Grumel, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne.

catholique, des écoles chrétiennes, réflexion sur les événements extérieurs »⁴¹⁰². Nous remarquons donc que l'évêque ne se préoccupe que très peu des questions politiques. Sans doute cela provient de son éducation, mais nous pouvons également nous demander s'il n'est pas satisfait que l'Église retrouve une place dans la société. À partir de 1942, il prend la précaution de ne participer qu'aux cérémonies qui ont trait à la religion. Il prend part à la cérémonie de réparation à saint François de Sales, en 1942⁴¹⁰³. Il participe à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc en 1943⁴¹⁰⁴, parce qu'il s'agit d'honorer la sainte. Contrairement à une idée reçue qui circule dans le diocèse, Mgr Cesbron n'a pas fait partie de la liste des évêques dont Bidault demandait le retrait⁴¹⁰⁵. Plusieurs personnes interrogées soulignent que Mgr Cesbron aurait rattrapé son attitude prudente de la guerre, en 1945, lors des obsèques de Camille Folliet⁴¹⁰⁶. À cette occasion, il a fait un éloge du prêtre et de la résistance.

Même si l'évêque a eu une attitude prudente tout au long du conflit, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de ses prêtres ont pris position pour la résistance ou l'aide aux personnes traquées, comme nous l'avons vu précédemment. Un certain nombre d'entre eux joue également un rôle dans la libération des paroisses, mais également dans l'épuration.

D. La Libération et l'épuration

L'été 1944 voit la libération de la plupart des communes du diocèse, et le 19 août, le département retrouve sa liberté, après des années de conflit et des mois meurtriers, surtout au cours de l'hiver 1943-1944. Les luttes fratricides n'ont pas épargné le diocèse qui compte de nombreux lieux de tortures et d'exécution. À la liesse des jours de la Libération succèdent ceux de l'épuration. Les diocésains règlent les comptes d'un passé encore récent à l'aide de tribunaux. L'épuration se passe rapidement, et il semble que cette rapidité soit à l'origine du peu d'exécutions sommaires que le département compte. Il nous faut nuancer notre propos puisque cinq prêtres sont victimes d'exécutions sommaires.

4102 Notes du Cardinal Duval adressées en 1987 à Monsieur Christian Sorrel. Document communiqué par Ch. Sorrel.

4103 La statue de saint François de Sales, patron du SOL, a été peinte en rouge pendant la nuit du 1^{er} au 2 mai 1942, alors que le tilleul planté en l'honneur du Maréchal était coupé. Ces deux incidents sont à l'origine de la « baignade » du comte de Menthon. Voir annexes n^{os} 97 et 98.

4104 Voir annexe n° 99.

4105 Sur cette question voir André LATREILLE, *De Gaulle, la Libération et l'Église catholique*, Paris, Cerf, 1978.

4106 Ce dernier, après avoir été travaillé dans les usines parisiennes, revient en Savoie où il participe, en tant qu'aumônier, aux combats pour la Libération des Alpes. Alors qu'il se trouve au Roc Noir, il se porte volontaire pour aller chercher un blessé, mais il est blessé. Ramené dans les lignes françaises, il est transporté à l'hôpital militaire d'Aix-les-Bains, mais il décède quelques jours plus tard.

a. Le rôle des prêtres dans la Libération

Les communes chablaisiennes sont parmi les premières à être libérées, autour du 15 août 1944. L'archiprêtre de Thonon-les-Bains, le chanoine Bublens, prend une grande part à la reddition de la garnison allemande de Thonon. C'est le 16 août qu'ont lieu les combats pour la libération de la ville. Rappelons que peu de temps avant a eu lieu le désastre de Saint-Gingolph, où l'abbé Rossillon a été abattu parce qu'il est considéré comme un notable. Cette affaire dessert la résistance, puisque les exécutions sont liées à une imprudence de sa part. Une situation semblable aurait pu avoir lieu à Thonon-les-Bains, où les combats débutent au port de Rives, le 16 août. La résistance, principalement FTP, n'est pas suffisamment armée, mais décide, malgré tout, d'attaquer la Kommandantur sise à Rives, en contrebas de la ville. Les occupants ripostent, un certain nombre de personnes sont tuées, dont Raymond Gros, servant de la basilique. C'est à ce moment que le chanoine Bublens se rend auprès de la résistance afin de demander ce qu'ils promettent aux Allemands s'ils sont faits prisonniers. Il quitte le château de Sonnaz pour se rendre à pied vers le port de Rives. Alors que les combats se poursuivent, il a la chance de ne pas être touché par une balle. Peut-être le port de la soutane, et son attitude pacifique (les mains sur la tête) lui sont favorables. À son arrivée, il déclare aux Allemands que la Libération est proche, la fin des combats devant intervenir dans un avenir très proche. C'est de cette façon qu'il leur fait comprendre qu'il serait préférable pour eux de se rendre. Le maquis leur propose de hisser un drapeau blanc, de se rendre les bras levés, et ainsi d'être faits prisonniers. Les troupes de la Wehrmacht se rendent, et le chanoine Bublens porte, dans les différentes casernes de la ville, l'ordre de se rendre. Après s'être rendu au petit séminaire, transformé en caserne depuis décembre 1943, puis au Sacré-Cœur, transformé en infirmerie, il se rend à l'institut Saint-Joseph, où sont cantonnées les troupes. Après avoir porté les plis dans les différents cantonnements, le chanoine Bublens redescend à la basilique. La ville connaît encore quelques combats mais la fin est proche⁴¹⁰⁷. La sous-préfecture est libérée le 16 août.

Le lendemain, 17 août, au Fayet, le curé bâtisseur de la paroisse, l'abbé Domenget, sert d'intermédiaire entre les Allemands et la résistance. Des soldats de la Wehrmacht ont été abattus dans les environs du Fayet, et leurs compatriotes souhaitent leur donner des obsèques religieuses. Afin que la cérémonie se déroule sans heurts, les Allemands décident de faire des

⁴¹⁰⁷ Entretien avec l'abbé Fr. Tavernier. Il reste surprenant de constater que cet épisode de la libération thononaise ne soit pas plus connu. Est-ce à cause de la forte majorité FTP dans la résistance ? Ou est-ce dû à la modestie du chanoine Bublens, qui rappelle le, n'a reçu la médaille des Justes qu'en 2001.

otages parmi la population fayerande. Parmi ceux-ci se trouve l'abbé Domenget. Le chef du détachement allemand, Hauffen, « après discussion [...] demande l'enterrement décent de ses soldats contre la libération du prêtre »⁴¹⁰⁸. La cérémonie se déroule sans incident, et l'abbé est « relâché par les Allemands ». Rapidement, il part informer la Résistance que « Hauffen, n'acceptera de se rendre qu'à l'armée régulière »⁴¹⁰⁹. La reddition de la garnison allemande du Fayet est ainsi obtenue sans effusion de sang.

En 1945, l'abbé Domenget est cité à l'ordre de la Division avec attribution de la croix de guerre avec étoile de bronze⁴¹¹⁰. La citation rappelle qu'il est « résistant de la première heure et patriote ardent [; que] dès 1941, [il] a manifesté de nobles sentiments contre l'occupant. [Qu'il] a donné tout son appui aux groupes de résistants de la région [et] a collaboré activement à un service de renseignements. Pris comme otage avec d'autres habitants du pays, au moment de la libération du Fayet, a fait preuve du plus grand sang-froid et d'un beau courage en profitant de l'inhumation des militaires allemands [sic] tués par le maquis pour prendre contact avec ce dernier et régler les conditions de capitulation de la garnison allemande qui occupait le pays »⁴¹¹¹.

Le lendemain, 18 août, à Cluses, l'abbé Chevallier joue un rôle dans la libération de la commune. Alors que la résistance libère la ville, certaines personnes souhaitent se venger des Allemands⁴¹¹², et des SS « tant les combats [de la libération] avaient été violents »⁴¹¹³. Alors qu'il « fait à peine jour, [une] fusillade retentit vers le Pont-Neuf [...] ». Au même moment, s'avancant avec précaution, « une colonne FFI débouche sur la place de la Mairie [...] accompagnée du curé et de l'abbé »⁴¹¹⁴. C'est alors que le plébain, « tenant un drapeau français, rappelle à la foule les termes de la convention de Genève »⁴¹¹⁵. Par son sang-froid, l'abbé Chevallier permet d'éventuelles représailles qui auraient pu avoir lieu si les prisonniers allemands n'avaient pas été épargnés.

L'abbé Fournier, curé de Vers, joue également un rôle pour sa paroisse, au moment de la retraite allemande, en évitant qu'elle ne soit brûlée. Toutes les communes voisines sont en feu, qu'il s'agisse de Valleiry, de Vulbens ou encore de Chevrier. À l'arrivée des Allemands, l'abbé Fournier, ancien de 1914-1918, est presque le seul à être resté dans la paroisse, c'est

4108 P. DUPRAZ, *Bientôt la liberté...*, op.cit, p. 186.

4109 Fiche Association d'Études pour la Résistance Intérieure (AERI), n° 539.

4110 *Le Courrier Savoyard*, 27 octobre 1945.

4111 *Ibid.*

4112 Entretien avec l'abbé M. Birraux.

4113 Fiche AERI n° 534.

4114 *La Libération*, 16 septembre 1944.

4115 Fiche AERI n° 534.

alors qu'il « offre la gnôle aux Allemands »⁴¹¹⁶ et invoque « avec confiance la Vierge »⁴¹¹⁷ pour qu'elle protège le village. Que se passe-t-il réellement chez les occupants ? Nous ne savons pas, cependant un fait est certain, ils n'incendient pas Vers. L'abbé Fournier promet de remercier la Vierge pour sa protection en ce jour d'août 1944. C'est ainsi que le 7 octobre 1945, une statue de la Vierge, due au sculpteur Gracien, est inaugurée par le chanoine Duval, ami de l'abbé. En 1953, le chanoine Vuarnet bénit la première pierre de la Chapelle de Notre-Dame du Mont-Sion⁴¹¹⁸. Le remerciement de l'abbé Fournier est ainsi exprimé pour de longues années. Le curé de Vers remercie la Vierge pour son aide apportée tout au long de la guerre.

Évoquons l'abbé Berger, curé de Chedde, en exil à Coligny, dans l'Ain, depuis son évasion de la prison de Chambéry, en septembre 1943. C'est le 21 août 1944, que l'abbé Berger, est nommé membre du Comité de Libération de Passy. À cette occasion, le « vicaire Bellon » demande à un jeune du village d'aller le chercher en utilisant sa « vieille voiture »⁴¹¹⁹.

Jusqu'à présent, nous avons évoqué uniquement la résistance, mais une fois l'heure de la Libération arrivée, il est nécessaire de juger ceux qui ont pris une part active à la politique de collaboration. Les miliciens sont les premiers à être jugés et c'est parce que le prêtre est celui de tous qu'ils bénéficient d'un soutien religieux.

b. L'épuration

Le 19 août 1944, la garnison de la Franc-Garde de la Milice, qui siège à Annecy, se rend à la résistance. Elle est ensuite dirigée vers le Grand-Bornand, où une cour martiale est instituée, en vue de juger les quatre-vingt-dix-sept miliciens présents au moment de la reddition de la ville. Les francs-gardes pensent être traités comme des prisonniers de guerre. Cependant, il ressort du témoignage de l'abbé Ducroz qu'ils ne sont pas véritablement considérés comme tels⁴¹²⁰. L'abbé Ducroz, originaire du Chablais, et professeur au collège de Thônes, est mis au courant dans l'après-midi du 19 août, que les miliciens vont être emmenés au Grand-Bornand.

4116 Entretien avec l'abbé J. Fournier.

4117 Plaquette sur la chapelle Notre-Dame-du-Mont-Sion.

4118 Entretien avec l'abbé J. Fournier.

4119 P. DUPRAZ, *Bientôt...*, op. cit., p 218.

4120 À l'heure actuelle, aucune étude n'a encore été menée pour connaître les circonstances exactes de la détention des Francs-Gardes au Grand-Bornand. La question reste encore trop épineuse, et le village du Grand-Bornand n'est sans doute pas prêt à voir se rouvrir cette page douloureuse de son passé. Une sorte d'omerta pèse sur cette question.

Il décide alors de leur « apporter [...] le réconfort de [sa] présence »⁴¹²¹, son choix est motivé par le fait qu'il connaît quelques jeunes et deux « très intimement »⁴¹²².

C'est alors qu'il se trouve dans le grenier de la salle paroissiale, par une chaleur accablante, que le prêtre voit un jeune se présenter à lui pour lui demander de se confesser. Il accepte et s'installe « sur une poutre dans un coin du grenier », où il entend une trentaine de confessions⁴¹²³. Ce n'est que le 21 août, qu'il se rend à l'évêché pour informer l'évêque de sa démarche. Mgr Cesbron approuve la conduite de l'abbé et l'invite « à continuer [son] ministère » lui déclarant : « “Allez-y souvent” »⁴¹²⁴. Afin qu'il puisse mener à bien son ministère le chanoine Pasquier, supérieur du collège de Thônes, se rend auprès du commandant Nizier pour obtenir une autorisation « permanente pour pénétrer auprès des miliciens »⁴¹²⁵. Celle-ci lui est accordée. C'est à l'occasion de ses visites que l'abbé Ducroz constate l'anticléricalisme des FTP, et s'aperçoit des tortures dont sont victimes les miliciens. Ces derniers déclarent au prêtre qu'ils reconnaissent « la correction de l'AS, mais [ils] se plaignent du corps franc de l'AS et surtout des FTP »⁴¹²⁶. Tel est le cas du jeune Lacroix, de Fessy, qui déclare préférer la mort à ces tortures. L'abbé rapporte qu'un jeune porte l'insigne du Sacré-Cœur de Jésus, et qu'un FTP lui arrache, emportant aussi la moitié de la chemise⁴¹²⁷. Il souligne également qu'il « entend les cris et les coups »⁴¹²⁸ portés aux prisonniers. Ces scènes sont si violentes et si fréquentes, que le curé, l'abbé, et la bonne, ne dorment plus à la cure, voisine de la salle paroissiale.

La cour rend le verdict suivant : soixante-seize des quatre-vingt-dix-sept Franc-Gardes sont condamnés à mort, alors que vingt-et-un sont acquittés. Selon les Visitandines, ces grâces reviendraient à une intervention épiscopale. Elles écrivent que « Mgr n'a pu obtenir grâce que pour vingt »⁴¹²⁹. Ces propos sont sans doute exagérés, et les sœurs ont sans doute été victimes d'une mauvaise information. En effet, pourquoi Mgr Cesbron interviendrait-il en faveur de miliciens alors qu'à peine un mois plus tôt, il avait refusé de participer à une cérémonie pour l'un d'entre eux. Est-ce parce qu'il s'agit de jeunes catholiques qui se retrouvent prêts à être jugés au moment de la libération de la ville ? Mgr Cesbron aurait-il perçu cette intervention

4121 E. DUCROZ, *Arrestation et procès des miliciens (19-24 août 1944)*, p. 1.

4122 *Ibid.*

4123 *Ibid.*, p. 2.

4124 *Ibid.*

4125 *Ibid.*

4126 *Ibid.*

4127 *Ibid.*, p. 4.

4128 E. DUCROZ, *Arrestation...*, *op. cit.*, p. 4.

4129 *Annales écrites de la Visitation*. 1943-1945. Document Monastère de la Visitation, 27 août 1944.

comme l'application de son devoir de chrétien ? Est-il vrai que les vingt miliciens graciés l'ont été grâce à l'intervention épiscopale ? Le soir du 23 août, l'abbé Ducroz annonce aux miliciens que « le lendemain matin »⁴¹³⁰, il serait là, accompagné du vicaire pour leur apporter « la Sainte-Communion »⁴¹³¹. Un certain nombre estiment que l'exécution sera très matinale, c'est pourquoi ils demandent au prêtre d'être présent de bonne heure le matin du 24 août.

Le matin du 24 août, l'abbé Ducroz reste dans la salle avec les miliciens, « une vingtaine de gendarmes »⁴¹³², et le vicaire. Ce dernier aide le professeur pour porter la Sainte-Eucharistie⁴¹³³. Certains condamnés souhaitent se confesser, mais il est trop tard. L'abbé donne alors une absolution générale, après avoir expliqué en quoi cela consiste⁴¹³⁴. Il leur parle du sacrifice de Jésus, qui « avant le triomphe de la résurrection est passé par le Calvaire »⁴¹³⁵. Il leur demande d'offrir « généreusement [leur] sacrifice et [...] que [leur] sang soit le dernier sang français versé »⁴¹³⁶. Ce sont deux convois qui emmènent les condamnés à mort sur le lieu de l'exécution. Le vicaire prend place dans le camion, alors que le prêtre monte dans la voiture cellulaire. Avant l'exécution, l'abbé leur donne l'absolution, alors qu'ils sont agenouillés dans l'herbe. Si, l'abbé Ducroz a pu mettre trop de sentiments dans son témoignage, notamment parce qu'ils connaissaient ces jeunes, il n'en reste pas moins qu'il a accompli son devoir de prêtre en se mettant au service des vaincus.

Tous les miliciens ne sont pas faits prisonniers lors de la libération d'Annecy, tous ne se trouvent d'ailleurs pas aux Marquisats. Quelques-uns réussissent à passer au travers des mailles du filet, et certains trouvent refuge dans des établissements religieux. L'abbaye de Tamié, dont nous avons dit précédemment qu'elle abritait des juifs et au moins un résistant⁴¹³⁷, héberge aussi des miliciens en cavale⁴¹³⁸. C'est le cas par exemple d'un milicien de Cervens, arrêté, à Tamié en 1945, avec Arthur X⁴¹³⁹. Après plus de trois années de détention, ce milicien remercie le Révérend Père de tout ce qu'il a fait pour eux (sans doute

4130 E. DUCROZ, *Arrestation...*, op. cit., p. 4.

4131 *Ibid.*

4132 *Ibid.*, p. 7.

4133 *Ibid.*, p. 8.

4134 *Ibid.*

4135 *Ibid.*

4136 *Ibid.*

4137 Fernand Chevrier est caché pendant trente-huit jours à Tamié. Pour s'occuper, il sculpte le manteau de la cheminée du *scriptorium*. Information communiquée par Tamié.

4138 *Annales écrites de la Visitation*. 1943-1945. Document Monastère de la Visitation, 27 août 1944. Les sœurs notent qu'un « homme doit son salut à la Trappe, grâce à un habit de confrère, il n'a pas été reconnu lors d'une visite ».

4139 Lettre d'un milicien de Cervens adressée à l'abbaye de Tamié, 7 novembre 1947. Document communiqué par l'abbaye de Tamié.

parle-t-il de son collègue Arthur) dans « des moments si difficiles »⁴¹⁴⁰. Il exprime également ses remerciements pour les prières et les lettres « pleines d'encouragements »⁴¹⁴¹ qu'il recevait de la part du père Guérin⁴¹⁴². *Les Allobroges* du 10 avril 1947⁴¹⁴³ évoquent l'arrestation de deux des autres miliciens réfugiés à Tamié, depuis juillet 1946⁴¹⁴⁴. L'un d'entre eux est originaire de Draillant et serait à l'origine d'une « dizaine de déportations »⁴¹⁴⁵ dans son village. Cette localité a eu huit de ses enfants fusillés au Grand-Bornand, le 24 août 1944.

Les trappistes appliquent la règle de charité, et il est difficile pour nous de porter un jugement sur leur attitude au cours des années noires. En effet, la règle de Saint-Benoît recommande aux frères de recevoir les hôtes qui arrivent, « comme le Christ, car un jour il dira : *J'ai été votre hôte et vous m'avez reçu* »⁴¹⁴⁶. Tous les frères savent-ils que leurs hôtes sont d'anciens miliciens ? Ce n'est pas certain. Il n'en est pas de même à la Visitation d'Annecy, toujours attachée au régime de Vichy. Le 16 août 1944, elles évoquent l'arrestation d'un chirurgien annécien, collaborateur notoire, en écrivant « qu'il a été arrêté, mais heureusement très vite relâché »⁴¹⁴⁷.

Une nouvelle cour martiale siège à Annemasse afin de juger les miliciens qui avaient réussi à échapper à la résistance en août. Une foule se masse autour des prévenus, certains souhaitant lapider les tortionnaires de la veille. Le chanoine Marquet proteste vigoureusement contre ces Chrétiens qui se donnent en spectacle en insultant les miliciens⁴¹⁴⁸.

L'épuration s'applique également à la presse qui connaît une importante restructuration⁴¹⁴⁹, dès la Libération. Les titres jugés comme ayant été trop favorables à Vichy sont supprimés, tel est le cas de *La Croix de la Haute-Savoie*, dont l'éditorialiste, le chanoine Corbet, exprimait avec une verve presque sans égale son admiration pour Pétain et son dédain de la résistance. Ce journal cinquantenaire fait son dernier tirage, le dimanche 20 août, pour célébrer la Libération ; il est ensuite supprimé. Rapidement, les autorités catholiques se préoccupent de la

4140 *Ibid.*

4141 *Ibid.*

4142 Ce prêtre, également de Cervens, deviendra supérieur de l'Abbaye, in B.-J. MARTIN, *L'histoire des moines de Tamié*, 1980, p. 145.

4143 *Les Allobroges*, 10 avril 1947.

4144 *Ibid.*

4145 *Ibid.*

4146 Règle de Saint-Benoît, chapitre 53, 1, p. 113.

4147 *Annales écrites de la Visitation*. 1943-1945. Document Monastère de la Visitation, 16 août 1944.

4148 Entretien avec les abbés P. Lèpan et Cl. Chatelain.

4149 Sur cette question, voir le mémoire de maîtrise de Pierre-Éric Burdin, *La presse de la Libération en Haute-Savoie (1944-1947)*, Université de Savoie, 2003, 212 p.

nécessité de remplacer ce vide laissé par la disparition de *La Croix de la Haute-Savoie*. C'est le 14 octobre, que paraît le premier numéro du tout nouveau journal *Le Courrier Savoyard*. Ce dernier est à la fois un regroupement des journaux spécialisés *Le Clocher Savoyard* et *Floraisons des Alpes*, en même temps qu'il remplace *La Croix de la Haute-Savoie*. 1919 avait vu la naissance du *Réveil Social Savoyard* destiné à empêcher la renaissance de *L'Indicateur de la Savoie*, 1944, voit la naissance du *Courrier Savoyard*, destiné à combler l'absence d'un journal catholique. L'abbé Berthoud est chargé de sa direction jusqu'en 1954. Ont pris part à cette naissance, le chanoine Duval, vicaire général et directeur des œuvres, et le chanoine Clavel⁴¹⁵⁰.

Le nouvel hebdomadaire sert à la fois de journal d'informations de tendance catholique, et de relais entre les dirigeants de l'action catholique et les militants. Comme pour justifier que tous les catholiques n'ont pas été des Henriot ou des Vallat, les deux premiers numéros de l'hebdomadaire s'intéressent au rôle tenu par les mouvements pendant le conflit. Le premier s'intéresse à « l'Union Diocésaine des Hommes pendant l'occupation »⁴¹⁵¹. Le chanoine Chavanne, aumônier du mouvement, justifie le fait que peu d'hommes de l'UDH ont participé à la résistance armée, en rappelant qu'ils ont résisté à leur manière en luttant contre le nazisme par le biais de conférences⁴¹⁵². Est-il nécessaire de rappeler que l'aumônier parcourait le diocèse pour mettre en garde ses militants des dangers de la situation, et contre « toute compromission avec le néopaganisme nazi au nom d'un "idéal chrétien et français" »⁴¹⁵³. Les attitudes de résistance des mouvements de jeunesse, comme la volonté d'affirmer un christianisme intégral face au « paganisme menaçant »⁴¹⁵⁴, lors des congrès de 1941 sont exposés dans le second numéro du *Courrier Savoyard* qui fait une large place aux « catholiques haut-savoyards dans la résistance »⁴¹⁵⁵. L'évocation de François de Menthon ne manque pas de rappeler le rôle joué par les militants d'action catholique dans la résistance. C'est également le moyen de réaffirmer que l'amitié militante de 1920 a servi la cause résistante, puisque l'article évoque Édouard Pochat, ancien « président de la jeunesse catholique »⁴¹⁵⁶, qui lance une lettre « vengeresse contre les autorités "légionnaires" » suite à

4150 Entretien avec le chanoine Berthoud. Il soulignait que le colonel Raulet, Daniel-Rops et Joseph Folliet avaient également participé à cette création.

4151 *Le Courrier Savoyard*, n° 1, 14 octobre 1944.

4152 *Ibid.*

4153 *Le Courrier Savoyard*, 9 février 1946.

4154 *Ibid.*

4155 *Ibid.*, 21 octobre 1944.

4156 *Ibid.* En fait, il était président de l'arrondissement d'Annecy et à ce titre, vice-président diocésain de l'ACJF. Cf. *supra*, p. 247.

l'affaire du comte de Menthon⁴¹⁵⁷. Cette protestation permettant à la vallée de Thônes d'être rapidement acquise à la résistance et nous savons son rôle dans la suite des événements de la résistance.

Nous pouvons nous demander si nous ne sommes-nous pas ici dans une situation semblable à celle de 1919, où les poilus honoraient leurs camarades tombés au champ d'honneur, les prenant pour modèle et rebâtissant la cité nouvelle pour que leurs sacrifices ne soient pas vains. Ces évocations sont-elles un moyen pour montrer que tous les militants d'action catholique ne sont pas entrés dans la Milice ou dans les instances de Vichy ? Sans doute, ces articles entrent dans une sorte de schéma de justification des actions, comme le sera le livre de Mgr Guerry sur *L'Église sous l'occupation*, paru en 1947, mais dont les recherches de témoignages commencent très tôt. N'est-ce pas peut-être également un moyen de prendre les devants face aux communistes qui pourraient se targuer d'être des résistants de la première heure ? Sans doute, ces évocations forment un tout qui conjuguent à la fois, célébration des « héros de la résistance », justification, affirmation de la solidité de la formation des jeunes militants.

Après avoir constaté que les prêtres apportaient leur aide à la résistance ou alors qu'ils mettaient leur ministère au service des miliciens, il nous reste à évoquer un cas qui, pour l'heure semble être unique en France, à savoir l'exécution de plusieurs prêtres.

c. Les prêtres exécutés et inquiétés

Étienne Fouilloux souligne qu'il reste « intrigué [...] par le cas de la Haute-Savoie où cinq prêtres sont fusillés »⁴¹⁵⁸. Il semble que le diocèse soit le seul en France où autant de prêtres sont exécutés, qui plus est dans un lieu pratiquant, et où le prêtre jouit encore d'une autorité et d'un respect non négligeables. Les informations concernant les prêtres exécutés proviennent principalement des Archives départementales, et plus particulièrement des rapports de gendarmerie. Si ces derniers nous renseignent sur les circonstances des décès, ils ne donnent que peu d'indications sur les mobiles. Les prêtres assassinés n'ont pas eu un engagement aussi affiché que celui de l'abbé Sorel, conseiller national à Toulouse, où il est exécuté en décembre 1943⁴¹⁵⁹. Sans doute sont-ils exécutés pour avoir été jusqu'au-boutistes dans leurs opinions et leur attachement au Maréchal et à sa politique de redressement de la France.

4157 Cf. *supra*, p. 389.

4158 E. FOUILLOUX, *Les chrétiens français...*, *op. cit.*, p. 205.

4159 *La Croix de la Haute-Savoie*, 26 décembre 1943.

1. Les prêtres assassinés

Avant la libération

Le premier prêtre à tomber sous les balles de la résistance est l'abbé Jean Sallaz, curé de Chilly depuis 1935⁴¹⁶⁰. C'est le 23 juin 1944 qu'il est enlevé de son presbytère, alors que des individus armés de mitraillettes⁴¹⁶¹ saccagent les lieux. Les mobiles de cet assassinat peuvent être, soit la jalousie ou la vengeance, soit un règlement de compte qui aurait mal tourné. À la date du 26 juin 1944, l'imprimeur Dépollier note dans son journal, que l'abbé Sallaz « a la réputation d'avoir un mauvais caractère et d'être un "sectaire" »⁴¹⁶², mais il est également zélé et autoritaire⁴¹⁶³.

Au cours de la guerre, sans doute grâce à ses talents de bon commerçant⁴¹⁶⁴, l'abbé Sallaz réussit à construire une maison paroissiale, parvenant ainsi à obtenir ce que d'autres ne pouvaient avoir. En octobre 1942, alors que le Foyer Social de Chilly est en construction, des personnes démolissent « des moellons frais destinés au Foyer Social »⁴¹⁶⁵. L'année suivante, probablement le même groupe détériore la croix de Mannecy, en apposant des inscriptions « gaullistes [...ou], menaçantes pour [lui] et [ses] collaborateurs »⁴¹⁶⁶. Ces menaces sont les suivantes : « "Vengeance et Terreur. À bas Sallaz et ses collaborateurs" »⁴¹⁶⁷. Le prêtre estimant que les profanateurs ont « toute une mafia derrière eux pour commander »⁴¹⁶⁸, informe le préfet qu'il y a « bien d'autres choses [...] à faire avouer à l'un des principaux auteurs »⁴¹⁶⁹. Se tenant à la disposition du préfet et des policiers, pour donner des renseignements sur les personnes ayant commis ces délits⁴¹⁷⁰, l'abbé Sallaz souhaite qu'une enquête sérieuse soit menée par des policiers inconnus dans le village. Le desservant dépose une plainte contre les auteurs des inscriptions, mais la retire le 10 décembre 1943 puisque

4160 ADA. Registre d'entrées au grand séminaire et *Nouveau supplément au dictionnaire...*, op. cit., p. 1045. Il est le neveu de l'abbé Jérémie Sallaz, curé de Seynod. Il effectue une partie de ses études au grand séminaire d'Annecy avant de partir pour « raisons de familles » à Meaux où il est ordonné en 1927. Il y devient professeur au petit séminaire avant d'être réincorporé au diocèse d'Annecy en 1930. Après un court vicariat à Reignier, il devient professeur puis économe au collège de Thônes avant de rejoindre Chilly en 1935.

4161 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n°s 29 et 30, 20 et 27 juillet 1944, p. 443.

4162 ADHS, 1 Mi 162 [R1] : Cahier n° 5 : 26 juin 1944. Dans le message téléphoné (n° 2087), adressé au cabinet du préfet, les renseignements généraux rappellent que « l'abbé Sallaz avait la réputation d'être très sectaire ». ADHS, 15 W 22. Message téléphoné des renseignements généraux d'Annecy, le 5 juillet 1944, 20 heures. Adressé au cabinet du Préfet, n° 2087.

4163 Entretien téléphonique avec l'actuel curé de Chilly.

4164 Entretien avec René Terrier.

4165 ADHS, 15 W 13. Lettre de l'abbé Sallaz au préfet, 15 novembre 1943.

4166 *Ibid.*

4167 *Ibid.* L'inspecteur principal de police nationale Goux au Commissaire principal des renseignements généraux, 14 décembre 1943.

4168 ADHS, 15 W 13. Lettre de l'abbé Sallaz au préfet, 15 novembre 1943.

4169 *Ibid.*

4170 *Ibid.*

« l’auteur des inscriptions [...] faites à Mannecy le 1^{er} novembre 1943 »⁴¹⁷¹ est venu s’excuser et a déclaré regretter son geste. Est-ce la vérité ou a-t-il subi des pressions pour retirer sa plainte ? Nous pouvons nous interroger sur l’implication de ces personnes dans la mort du prêtre. Sont-elles mêlées de près ou de loin à son assassinat ou celui-ci relève uniquement d’un groupe de résistance étranger à la paroisse ?

Dans quelles circonstances le desservant de Chilly trouve-t-il la mort ? Enlevé « par des affiliés aux organisations de résistance transportées par un camion automobile »⁴¹⁷², il est conduit dans les bois, sur la commune de Chaumont, où il est exécuté, après avoir creusé sa tombe. Avant son exécution, il rédige deux billets, l’un destiné à ses parents, et l’autre à ses paroissiens. Dans les deux papiers, il déclare mourir en « *victime innocente* »⁴¹⁷³. Dans celui qu’il adresse à ses paroissiens, il dit quitter cette terre pour le « salut et la conversion de [sa] paroisse » qu’il a aimée et qu’il aime jusqu’à la mort⁴¹⁷⁴. Alors qu’ils mettent à sac le presbytère, les assassins trouvent une grande quantité de vivres, ce qui leur laisse penser que le prêtre se serait livré au marché noir. Cette supposition semble être inexacte, puisque *Le Réveil*, évoquant la découverte de cette nourriture, rappelle qu’elle était destinée aux ouvriers du foyer social et que l’abbé Sallaz avait constitué un stock en vue de l’ouverture prochaine d’une école ménagère⁴¹⁷⁵.

Lors d’une visite au préfet, le chanoine Duval, exécuteur testamentaire de l’abbé Sallaz, souligne que les assassins « auraient fait main basse sur une importante quantité de matériel, n’appartenant pas au défunt, en particulier sur du matériel électrique, une automobile et une motocyclette. Fait plus grave, ils auraient dérobé des sommes d’argent considérables, laissées en dépôt à la cure »⁴¹⁷⁶. Certaines personnes auraient-elles trouvé un motif de collaboration du prêtre pour régler un compte personnel ? Cela est possible, néanmoins ses assassins meurent tous tragiquement peu de temps après la guerre !⁴¹⁷⁷ Il est également possible de penser à une explication qui aurait tourné au drame. Les ravisseurs auraient pu souhaiter intimider le prêtre, cependant l’un d’eux aurait été dévisagé ou ils auraient été trop loin et devant la peur

4171 *Ibid.*

4172 ADHS, 15 W 22. Message téléphonique des renseignements généraux d’Annecy, le 5 juillet 1944, 20 heures. Adressé au cabinet du Préfet, n° 2087.

4173 *Revue du Diocèse d’Annecy*, n°s 37-38, 14 et 21 juillet 1944, p. 497.

4174 *Ibid.*

4175 *Le Réveil*, 16 septembre 1944.

4176 ADHS, 15 W 22. Lettre du préfet au chef de bataillon Roux, commandant la subdivision militaire de la Haute-Savoie, 4 décembre 1944. Ces sommes se composaient ainsi : « une somme de 8 600 francs, montant des honoraires de 172 messes à 150 francs ; une somme de 100 000 francs, remise au curé de Chilly, mais revenant à l’École libre de la commune ; une somme de 200 000 francs, acompte d’un emprunt de 360 000 francs contracté en faveur du Foyer Social ».

4177 Entretiens avec l’abbé M. Birraux, et R. Terrier.

d'une confrontation, ils auraient préféré l'abattre. C'est en 1954 que la tombe sommaire du prêtre est retrouvée, et relevée. À cette occasion, Mgr Cesbron prononce une allocution et donne l'absoute pour le prêtre qui est inhumé à Chilly⁴¹⁷⁸.

Le vendredi 7 juillet 1944, l'abbé Albert Vaudaux, curé d'Ayze, est assassiné. Nous l'avons évoqué précédemment pour ses fonctions de président de la section communale de la Légion⁴¹⁷⁹ et de responsable de la distribution des bons de chaussures⁴¹⁸⁰. Sans doute par ses fonctions a-t-il dû s'attirer des ennemis. Il est abattu « sur le pas-de-porte du presbytère, de trois coups de revolver à la tête, par trois inconnus »⁴¹⁸¹. Seul le vicaire de Bonneville peut franchir les barrages pour courir à son chevet. Lorsque l'abbé Menuz arrive au presbytère, il est trop tard, l'abbé Vaudaux est déjà mort⁴¹⁸². Le dimanche, l'abbé Menuz informe les paroissiens du décès du desservant, leur indiquant simplement le jour et l'heure de la sépulture. Lorsqu'il quitte la chaire pour sortir de l'église, il s'aperçoit que des hommes, avec des foulards rouges et des mitraillettes, sont présents. L'abbé Menuz estime qu'il s'agit de membres des BRI sans doute venus pour écouter ses propos⁴¹⁸³. Ils ont du être satisfaits puisqu'il ne reçoit aucune observation de leur part.

Les assassinats semblent cesser pendant l'été. Est-ce à cause des combats pour la Libération ? Quoiqu'il en soit, nous ne connaissons pas les raisons qui ont poussé des individus à assassiner ces prêtres. Pas plus eux d'ailleurs que les trois autres.

Après la libération

Les assassinats reprennent à l'automne avec le meurtre de l'abbé Boimond, curé de Chavanod. Le mobile de son exécution pourrait résider dans le fait qu'il aurait eu des « sentiments pro-miliciens », et qu'il aurait « hébergé des Francs-Gardes »⁴¹⁸⁴. Nous n'avons pu établir avec certitude le fondement de cette affirmation. Il est vrai qu'il reçoit régulièrement l'un de ses paroissiens, qui est milicien, mais qui est également le neveu de l'abbé Longeray, curé de Saint-Martin-Bellevue. Faut-il voir ici une expression de sa sympathie pour la Milice ? Ce problème est d'ailleurs évoqué dans un courrier adressé par le

4178 Nouveau supplément au dictionnaire..., *op. cit.*, p. 1045.

4179 ADHS, 15 W 5.

4180 L. MENUZ, *Souvenirs*, p. 7.

4181 ADHS, 1 Mi 162 [R1] : Cahier n° 5 : 8 juillet 1944.

4182 L. MENUZ, *Souvenirs*..., *op. cit.*, p. 7.

4183 *Ibid.* et entretien avec le chanoine L. Menuz.

4184 ADHS, 15 W 26. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 17 janvier 1945.

commissaire principal, chef de la 19^e brigade de police, au préfet, lorsqu'il déclare : « À tort ou à raison, on lui reprochait d'avoir donné asile à des hommes de l'ex-Milice »⁴¹⁸⁵.

Le rapport de gendarmerie de la brigade d'Annecy nous renseigne sur les circonstances de l'enlèvement, puis de la disparition de l'abbé Boimond, curé de Chavanod, depuis 1913. C'est le 4 octobre 1944, vers 23 heures, que des individus se présentent au presbytère, demandant à parler au prêtre afin qu'il puisse se rendre auprès d'un de leur camarade FFI blessé dans un accident de voiture. Ce n'est là qu'un traquenard destiné à faire sortir le prêtre, seul, du presbytère. Alors que le prêtre, accompagné d'un inconnu, se rend chez le maire⁴¹⁸⁶, des hommes viennent chercher le vicaire-instituteur Détraz, alors que d'autres interrogent la bonne. L'une des interrogations principales des interrogateurs est de savoir si des miliciens sont venus à la cure, et si oui ou non, le chanoine Boimond en a hébergé ou réuni⁴¹⁸⁷. Les trois occupants de la cure sont ensuite réunis pour être confrontés. Les inconnus demandent au prêtre de quitter sa paroisse avant le lendemain midi, et somment les deux autres d'en faire autant. Tous refusent de quitter la paroisse⁴¹⁸⁸. Alors qu'ils sont de retour à la cure, un nouveau coup de sonnette retentit, et un individu demande à parler au prêtre afin d'avoir quelques renseignements complémentaires. À ce moment-là, le chanoine Boimond est tiré dehors. Mademoiselle Ouvrier, aide du prêtre, déclare avoir entendu des coups de feu⁴¹⁸⁹.

Lors de l'enquête, menée immédiatement après la mort du chanoine Boimond, le vicaire ne dit pas toute la vérité. Ce dernier – comme la bonne – a été menacé par les assassins⁴¹⁹⁰. L'interrogatoire du vicaire porte sur les mêmes choses que celui de la bonne. Les deux grands chefs d'accusation portent sur les réunions de miliciens à la cure. Les agresseurs veulent savoir si, avant la Libération, le prêtre a réuni des miliciens.⁴¹⁹¹ Les inconnus sont persuadés que le chanoine « après la libération aurait hébergé des personnes étrangères à la paroisse et plus particulièrement la première quinzaine de septembre »⁴¹⁹². De toute évidence, ces idées semblent fausses et non fondées. Le 19 février 1945, l'abbé Détraz revient sur les propos tenus lors de son intervention du 17 courant, pour ajouter que le curé de Chavanod « ne témoignait plus aucun empressement pour la cause du régime » depuis longtemps⁴¹⁹³. Puis il

4185 *Ibid.* Lettre du commissaire au préfet, 30 décembre 1944.

4186 *Ibid.* Déposition de la bonne de cure de Chavanod, 17 février 1945.

4187 *Ibid.*

4188 *Ibid.*

4189 *Ibid.*

4190 *Ibid.* Déposition du vicaire Détraz, 17 et 19 février 1945.

4191 *Ibid.*

4192 *Ibid.*

4193 *Ibid.*

ajoute : « J'ai déclaré que monsieur le curé recevait quelquefois, surtout après la première messe[...], la visite des miliciens. J'aurais dû préciser plus exactement d'un milicien, Montmasson, qu'il recevait en tant que paroissien et non en tant que milicien »⁴¹⁹⁴. Il est exact que ce dernier est son paroissien, mais il est également le neveu d'un prêtre. A-t-il failli à sa tâche en recevant son paroissien ? Le prêtre n'est-il pas celui de tous ? En homme de principe, le chanoine Boimond a souvent répété à son vicaire qu'étant prêtre, il recevait tout le monde et que personne ne pourrait lui reprocher de lui avoir refusé sa porte⁴¹⁹⁵. Faut-il pour autant conclure qu'il partage les idées de ses paroissiens ? Dans tous les cas, il ne semble pas en avoir fait part.

Pour Dépollier, le chanoine aurait été « un anti-maquisard invétéré, [qui aurait] reçu des miliciens à sa table »⁴¹⁹⁶, alors que pour la *Revue du Diocèse d'Annecy*, c'est le contraire, car « surtout, surtout, [sic] respectueux de l'autorité, il ne se mêla jamais au jeu des passions, aux bagarres de la politique, aux luttes intestines »⁴¹⁹⁷. Cette idée rejoint le témoignage de madame Brousse qui nous a confié que ce prêtre s'était toujours beaucoup occupé de sa paroisse⁴¹⁹⁸.

Comme le souligne la *Revue du Diocèse d'Annecy*, « À chaque jour suffit sa peine.[...] À chaque semaine ses angoisses, et depuis six mois, presque à chaque mois, hélas, ses morts tragiques dans notre clergé paroissial »⁴¹⁹⁹.

Le 27 novembre 1944, c'est l'abbé Bergier, curé de Fessy-Lully, qui est assassiné par deux individus vêtus pour l'un en « bleu-marine, golf avec bas gris, souliers bas et foulard rouge »⁴²⁰⁰, et « de bleu, coiffé d'un béret, habillé en FFI »⁴²⁰¹ pour l'autre. Le lendemain du crime, l'aide au prêtre déclare aux gendarmes qu'elle ne connaissait pas « les agresseurs de

4194 *Ibid.*

4195 ADHS, 15 W 26. Déposition du vicaire Détraz, 17 et 19 février 1945.

4196 ADHS, 1 mi 162 [R1] : Cahier n° 5 : 5 octobre 1944.

4197 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 12 octobre 1944, p. 547.

4198 Entretien de Madame J. Brousse.

4199 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 49, 7 décembre 1944, p. 677.

4200 ADHS, 15 W 26. Message téléphonique de la gendarmerie d'Annecy au cabinet du préfet, n° 2809. 28 novembre 1944, 10 h 15.

4201 *Ibid.* Dans son interrogatoire, l'aide au prêtre déclare : « L'un des deux agresseurs paraissait âgé de 25 à 30 ans, 1 mètre 68 environ, vêtu d'un veston bleu, culotte bleue, bas gris chaussé de brodequins, tête nue, cheveux bruns ondulés, tout rasé, n'avait pas d'accent bien déterminé. L'autre paraissait âgé de 20 ans, 1 mètre 65 environ, vêtu d'un uniforme kaki, pantalons longs, chaussé de brodequins, coiffé d'un béret bleu, cheveux blonds, tout rasé, aucun accent bien déterminé. Je n'ai pas remarqué s'ils avaient des marques particulières, mais je saurais les reconnaître s'ils m'étaient présentés ». ADHS, 3 U 710. Rapport de la brigade de Bons, n° 17, 28 novembre 1944. Interrogatoire de l'aide au prêtre.

M. le Curé, ni à leur mise, ni à leurs gestes » ajoutant : « je ne crois pas qu'ils soient de la région, j'ai l'impression que le coup était prémédité »⁴²⁰².

C'est en rentrant d'une visite chez un paroissien, et alors qu'il remise sa bicyclette, que l'abbé Bergier est abattu de deux balles dans la tête⁴²⁰³. Les deux individus armés s'étaient présentés à l'aide du prêtre, vers 17 heures 45 ou 18 heures, et avaient attendu pendant une dizaine de minutes « dans le couloir de la cure » que le prêtre ne rentre de sa visite à Lully⁴²⁰⁴. Ils avaient alors prétexté qu'ils voulaient lui demander un renseignement⁴²⁰⁵. L'aide au prêtre, comme d'autres témoins, déclare avoir entendu trois coups de feu, vers 18 heures 15, alors que les gendarmes ne retrouvent que deux douilles sur les lieux du crime⁴²⁰⁶.

Selon le rapport du commissaire principal de la 19^e brigade, le curé est « pro-milicien. Curé de Fessy depuis quelques années, il avait fait la propagande de l'ex-Milice française de telle sorte que cette petite commune de trois cents habitants seulement, comptait une douzaine de jeunes inscrits à la Franc-Garde permanente de la Milice »⁴²⁰⁷. Il est vrai que trois jeunes de sa paroisse sont fusillés au Grand-Bornand, le 24 août 1944. Il s'agit de trois frères, dont le dernier entre dans la Milice, le 11 juin 1944, parce que lui et sa famille étaient menacés⁴²⁰⁸. L'employée de l'abbé Bergier déclare qu'elle ne lui connaissait pas d'ennemis depuis quinze ans qu'elle était à son service, et qu'il « vivait en bons termes avec les miliciens de la commune ou de la région, mais [qu'] il n'en a jamais hébergé à son domicile »⁴²⁰⁹. Était-il réellement pro milicien ou voyait-il dans la Milice un moyen d'enrayer le communisme ? Sans doute faut-il tenir compte du fait qu'il a été pendant plusieurs années curé de Cervens, où les luttes politiques étaient loin d'être inexistantes⁴²¹⁰. Là, où il a été prêtre, il a formé intellectuellement des jeunes à lutter contre les dangers pesant sur la religion, et c'est sans doute ici l'un des mobiles de l'assassinat. Le rapport de police fait ressortir que l'abbé avait continué « depuis la Libération, [...] à manifester sa sympathie à l'ex-Milice, faisant même

4202 ADHS, 3 U 710. Rapport de la brigade de Bons, n° 17, 28 novembre 1944. Interrogatoire de l'aide au prêtre.

4203 ADHS, 15 W 26. Message téléphonique de la gendarmerie d'Annecy au cabinet du préfet, n° 2809. 28 novembre 1944, 10 heures 15.

4204 ADHS, 3 U 710. Rapport de la brigade de Bons, n° 17, 28 novembre 1944.

4205 *Ibid.* Interrogatoire de l'aide au prêtre.

4206 *Ibid.* Rapport de la brigade de Bons, n° 17, 28 novembre 1944.

4207 ADHS, 15 W 26. Rapport du commissaire principal au préfet, 30 décembre 1944.

4208 E. DUCROZ, *Arrestation ...*, *op. cit.*, p. 7.

4209 ADHS, 3 U 710. Rapport de la brigade de Bons, n° 17, 28 novembre 1944. Interrogatoire de l'aide au prêtre.

4210 L'abbé Bergier, né à Dingy-Saint-Clair en 1894, est ordonné en mai 1920. Après un vicariat à Megève, Taninges, puis Thonon-les-Bains, il est nommé à Cervens en 1929 où il reste jusqu'en 1937, date à laquelle il est placé à Fessy-Lully.

l'apologie de l'ancien maire de Fessy, milicien tué par la résistance »⁴²¹¹. Soulignons que le maire de Fessy est un fervent Catholique, chantre à l'église pendant plus d'un quart de siècle et participant des semaines rurales depuis leur création. Selon le témoignage du fils d'un milicien exécuté par la résistance, le maire de Fessy n'était pas milicien. Nous sommes ici dans le cas particulier du Chablais où les élites municipales, susceptibles d'entraver la prise de pouvoir de certains groupes d'obédience communiste, sont menacées et pour se défendre se rapprochent de la Milice.⁴²¹²

L'abbé Dermineur, curé de Cercier depuis 1922, est le dernier prêtre à tomber sous des balles inconnues. C'est le 4 décembre 1944, vers 20 heures 30, qu'il est « enlevé de son domicile [...] par six ou sept individus »⁴²¹³, dont « trois sont masqués »⁴²¹⁴. Mademoiselle Dusselier, servante du prêtre, ouvre la porte aux inconnus venus frapper, la sommant d'ouvrir, au nom de la Loi. Un individu, armé d'un revolver, lui intime l'ordre d'aller se réfugier dans sa chambre, où elle est gardée à vue⁴²¹⁵. Des questions lui sont posées, notamment à propos de la Milice. D'après le rapport du lieutenant de gendarmerie Jacquier, nous savons que les deux questions principales sont : « Le curé est-il collaborateur ? » et « Est-il vrai qu'il a dit un jour : "ceux qui ne sont pas miliciens ne sont pas des hommes ?" »⁴²¹⁶. Les agresseurs informent la bonne que le prêtre est emmené pour la nuit, et qu'il reviendra le lendemain matin. Ils lui enjoignent de ne prévenir personne. La brigade de gendarmerie de Cruseilles est informée, par le maire, de la disparition du curé. L'abbé Dermineur est exécuté et son corps jeté dans les Usses. C'est « grâce à un barrage naturel [que] son corps est retrouvé au barrage des Goths »⁴²¹⁷.

Le rapport de gendarmerie souligne que « déjà avant la guerre [l'abbé Dermineur] était en relation avec les "Cagouleurs" » et qu'il était soupçonné de « se livrer à un trafic d'armes »⁴²¹⁸. Le lieutenant Jacquier poursuit en écrivant qu'« après la défaite de 1940, il se révèle un fervent collaborateur » ajoutant que plusieurs jeunes de la paroisse, militants catholiques, étaient miliciens et que sept d'entre eux ont été exécutés à la Libération⁴²¹⁹. Ce

4211 ADHS, 15 W 26. Rapport du commissaire principal au préfet, daté du 30 décembre 1944.

4212 Entretiens avec les abbés P. Lèpan et Fr. Tavernier.

4213 ADHS, 15 W 26. Rapport du commissaire principal au préfet, 30 décembre 1944.

4214 *Ibid.*

4215 *Ibid.*

4216 *Ibid.*

4217 *Ibid.*

4218 *Ibid.* Rapport du lieutenant Jacquier, commandant la section de gendarmerie de Cruseilles.

4219 *Ibid.* Parmi les volontaires de la Franc-Garde permanente de la Milice en mai 1943, nous n'avons trouvé qu'un seul membre originaire de Cercier. Les autres sont donc probablement entrés dans la Milice après le 28 mai 1943. ADHS, 23 W 14.

prêtre est un ancien de la Grande Guerre, et selon la *Revue du Diocèse d'Annecy*, la réplique de son « confrère, le curé de Fessy »⁴²²⁰, au niveau de leur ministère. Comme l'abbé Bergier, il a été victime du communisme, même si cela est dans une moindre mesure qu'à Crevin. Le 12 décembre 1928, il s'était adressé à Mgr de La Villerabel pour déplorer qu'il avait à ses côtés « un instituteur bolcheviste qui sa[va]it garder les formes pour attirer les jeunes »⁴²²¹. Pour contrebalancer son influence sur les jeunes, il avait dû créer des représentations théâtrales puis investir personnellement pour doter sa paroisse de matériel cinématographique. En six mois, le clergé haut-savoyard perd cinq de ses prêtres, alors que d'autres sont contraints à fuir pour sauver leur vie. Mgr Cesbron, absent pendant un certain temps pour cause de maladie, ne peut que s'élever et s'indigner contre ces actions. C'est dans le numéro du 14 décembre 1944 qu'il publie deux articles dénonçant de tels agissements⁴²²². La lettre intitulée « Justice ! Justice ! » est lue, en chaire, dans toutes les églises du diocèse. Mgr Cesbron y exprime sa douleur, semblable à celle d'un père de famille, mais également son incompréhension et son souhait de voir ses prêtres traités avec égard, notamment par le biais de l'interrogatoire si cela est nécessaire. Il considère que ces prêtres exécutés sont des victimes innocentes, rappelant ainsi les propos de l'abbé Sallaz.

2. Les prêtres inquiétés

La plupart des prêtres qui sont inquiétés se trouvent dans le Chablais, même si d'autres se trouvent ailleurs dans le diocèse. Nous avons pu constater que les prêtres inquiétés se trouvaient essentiellement à l'ouest d'une ligne fictive Thonon-les-Bains et La Clusaz.

En premier lieu, évoquons l'abbé Veyrat-Charvillon, curé de Massongy. C'est parce qu'il se sent menacé « par les terroristes du Bas-Chablais »⁴²²³, qu'il décide de quitter sa paroisse, le 16 août, jour de « la libération du village »⁴²²⁴. Mgr Pernoud, remplaçant l'évêque absent pour maladie, déclare que pour l'abbé Veyrat-Charvillon la séparation était telle qu'il préféra se rendre de lui-même « à MM. les inspecteurs de Police de Thonon-les-Bains, qui examinèrent sa cause en présence de celui qui cherchait depuis quelque temps une occasion favorable pour le tuer. Il fut reconnu innocent et il l'est sans doute »⁴²²⁵. Sur le conseil des inspecteurs, le

4220 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 14 décembre 1944, p. 687.

4221 ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n° 1. Lettre de l'abbé Dermineur à Mgr de La Villerabel, 12 décembre 1928.

4222 « Tu ne tueras pas » et « Justice ! Justice ! » sont les titres de ces deux articles parus dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 14 décembre 1944, p. 688-689 et p. 692-693. Voir les annexes n°s 105 et 106.

4223 ADHS, 15 W 26. Lettre du vicaire général Pernoud au préfet, 18 novembre 1944.

4224 *Ibid.* Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 17 janvier 1945.

4225 *Ibid.* Lettre du vicaire général Pernoud au préfet, 18 novembre 1944.

prêtre rejoint sa paroisse, mais à peine est-il arrivé qu'un paroissien vient l'informer qu'« on a décidé de l'abattre dans les cinq jours »⁴²²⁶. Il est donc contraint de se cacher. Le 8 novembre, le tueur « bien connu dans le Bas-Chablais »⁴²²⁷ se présente chez les Sœurs de Massongy pour abattre l'abbé Veyrat-Charvillon. Ce dernier, ayant été prévenu que sa vie était en danger, avait préféré trouver refuge dans sa famille à Manigod.

Quelles sont les raisons qui peuvent pousser un homme à abattre le desservant de Massongy ? Selon le rapport du Comité de Libération Nationale de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, l'abbé Veyrat-Charvillon est « tenu par l'opinion publique comme le principal animateur et propagandiste »⁴²²⁸ de la Milice. Ce rapport n'hésite pas à affirmer que le prêtre « fournissait jusqu'aux draps pour vêtir »⁴²²⁹ les miliciens. Cette affirmation nous paraît exagérée car, pourquoi aurait-il fourni des draps pour vêtir les miliciens alors que ceux-ci sont habillés d'un uniforme remis par le gouvernement ? C'est un fait d'une bien plus grande importance qui semble lui être reproché. En effet, il est accusé d'être « l'auteur indirectement de l'arrestation et de la déportation en Allemagne de cinq personnes de Massongy »⁴²³⁰. A-t-il dit une parole de trop au sujet de ces personnes ? Peut-être. Cependant, il paraît peu probable qu'il les aient dénoncées à quelque autorité que ce soit. Ces cinq jeunes sont arrêtés et prétendent avoir été « vendus par le curé de Massongy »⁴²³¹. Toujours d'après ce document du CLN de Thonon-les-Bains, l'abbé Veyrat-Charvillon est assez malin pour agir en secret et dans l'ambiguïté. Il ressort cependant que son action ne serait pas restée très longtemps secrète dans un petit village comme le sien⁴²³². De plus, après sa fuite, Marcel Fert retrouve au presbytère des tracts anti- IV^{ème} République⁴²³³.

Dans sa déposition, Marcel Fert donne un certain nombre d'éléments qui peuvent nous permettre d'éclairer la situation. Ayant réussi à s'évader de Compiègne, il rejoint la Haute-Savoie. C'est alors qu'il est interné que des jeunes de la Résistance de Massongy l'informent des agissements de l'abbé Veyrat-Charvillon. Dans sa déposition, il déclare que le curé de

4226 *Ibid.* Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 17 janvier 1945.

4227 Nous pouvons nous demander s'il ne s'agit pas du même tueur que celui qui a participé à l'assassinat de l'abbé Bergier.

4228 ADHS, 15 W 26. Rapport du Comité de Libération National de Thonon-les-Bains. Le président au sous-préfet, 18 décembre 1944.

4229 *Ibid.*

4230 *Ibid.*

4231 ADHS, 15 W 26. Rapport du Comité de Libération National de Thonon-les-Bains. Déposition de Marcel Fert, 18 décembre 1944.

4232 *Ibid.* Rapport du CLN de Thonon-les-Bains. Le président au sous-préfet, 18 décembre 1944.

4233 *Ibid.* M. Fert déclare s'être rendu à la cure pour trouver le prêtre. La bonne lui ouvre la porte de la chambre du prêtre où Fert trouve les tracts.

Massongy « était souvent en relation avec [ceux] de Ballaison et de Fessy »⁴²³⁴. Il ajoute que, d'après l'opinion publique, « le curé de Massongy est le créateur et l'animateur de la Milice » dans sa paroisse, mettant sa cure à la disposition des miliciens et participant à leurs réunions. Toujours selon Fert, les onze membres du SOL seraient tous passés à la Milice, aucun n'ayant « démissionné et on peut dire sur les insistances du curé de Massongy »⁴²³⁵. Ces propos sont-ils exacts, ont-ils été rapportés fidèlement ou le témoin est victime d'une amertume passée face au prêtre ? Quoiqu'il en soit, le prêtre se réfugie à Douvaine, chez le garagiste où il reste un certain temps mais, devant la tournure que prennent les événements, il part à Manigod⁴²³⁶. Après son départ, le sous-préfet de Thonon-les-Bains suggère à l'évêché de « pourvoir au remplacement de l'abbé Veyrat-Charvillon par un nouveau desservant », ce qui permettrait de montrer que le clergé « a fait l'objet d'une épuration comparable à celle opérée dans tous les milieux »⁴²³⁷. Le sous-préfet estime d'ailleurs que cela pourrait apporter un certain apaisement dans une zone qui a été particulièrement touchée par les agissements de la Milice.

L'abbé Louis Buffet, curé de Brenthonne, est également inquiété au lendemain de la Libération. Dans le cas présent, il semble que les attaques visent véritablement la personne, plus que le prêtre. Le nouveau maire de la commune⁴²³⁸, un communiste, rappelle au sous-préfet de Thonon-les-Bains que « ce n'est pas le PRETRE, qui a été visé en la personne de M. BUFFET, mais l'homme »⁴²³⁹. Est-ce à cause de son caractère ou de ses conceptions politiques ? Dans sa lettre, le maire, présente l'abbé Buffet comme « autoritaire, borné » et « matérialiste à l'excès »⁴²⁴⁰. Le reproche qui semble être fait à l'abbé Buffet est celui de n'avoir pas dissuadé les jeunes d'entrer dans la Milice. Selon le maire il « dirigeait sa paroisse à sa guise [et] il aurait pu éviter le recrutement de la Milice. [...] Il n'aurait eu qu'un mot à dire en temps utile »⁴²⁴¹. D'après l'enquête menée auprès de personnalités de la commune, il ressort que l'attitude du prêtre était « collaborationniste »⁴²⁴² et que la cure « était un rendez-vous de miliciens [,] tous étaient chantres à l'église »⁴²⁴³. De plus la rumeur publique « l'accuse

4234 *Ibid.* Déposition de Marcel Fert, 18 décembre 1944. Il ne faut pas oublier non plus que ces paroisses dépendent du même archiprêtré que Massongy. Les relations qu'il entretient avec ces deux prêtres peuvent également être professionnelles.

4235 *Ibid.*

4236 Entretien avec A. Métral.

4237 ADHS, 15 W 26. Lettre du sous-préfet de Thonon-les-Bains au préfet, 21 décembre 1944.

4238 Le président de la délégation spéciale, Louis Lepad, a été abattu par la Résistance, dans des circonstances et pour des motifs qui restent encore peu clairs.

4239 ADHS, 15 W 26. Lettre du Maire au sous-préfet, 9 décembre 1944.

4240 *Ibid.*

4241 *Ibid.*

4242 *Ibid.* Rapport de l'activité de Monsieur le curé de Brenthonne.

4243 *Ibid.*

formellement d'être l'initiateur de la Milice »⁴²⁴⁴. Ces propos sont-ils véridiques ou sont-ils exagérés ? En tout cas, pour l'un des cinq miliciens de la commune, nous savons qu'il s'engage dans la Milice pour bénéficier d'un port d'armes légal, se sentant menacé par certaines personnes. Ce milicien est fervent catholique et père de deux futurs prêtres⁴²⁴⁵.

Concernant les idées politiques de l'abbé Buffet, nous savons qu'il écoute la radio et qu'il est informé du recul de l'Allemagne sur le front de l'est, ce qui laisse penser qu'il est possible de perdre la guerre contre les communistes⁴²⁴⁶. Il aurait alors laissé entendre qu'il espérait la victoire des Allemands afin de permettre la défaite du bolchevisme. Est-il pro-allemand et a-t-il vraiment favorisé le recrutement de la Milice dans sa paroisse ? Nous n'avons rien trouvé dans les archives, ou dans nos témoignages, qui infirmait ou confirmait ces idées. Cependant, nous savons qu'il aurait encouragé quatre de ses paroissiens à partir au STO, car lui-même gardait un bon souvenir de sa captivité entre 1914 et 1918⁴²⁴⁷. Ces propos sont-ils exacts ou les paroissiens auraient signé un faux pour accuser le prêtre ? En effet, dans un courrier qu'il adresse au préfet, Mgr Pernoud rappelle que l'abbé Buffet aurait découragé ses propres neveux à partir au STO⁴²⁴⁸.

Contrairement à l'abbé Veyrat-Charvillon, le desservant de Brenthonne n'est pas menacé de mort, mais la municipalité demande simplement son remplacement⁴²⁴⁹. Mgr Cesbron aurait informé l'abbé Buffet de cette volonté et, selon Mgr Pernoud, l'abbé se serait rendu chez le maire afin d'obtenir de plus amples explications. Il semble que tout rentre dans l'ordre jusqu'au 2 novembre 1944, date à laquelle, le premier magistrat aurait déclaré au prêtre : « “Je vous donne huit jours pour quitter la paroisse” »⁴²⁵⁰. Devant cette décision, le desservant s'étonne, conteste et demande les raisons d'un tel désir. Le maire lui répond simplement : « “Parce que je ne puis rien faire à Brenthonne tant que vous êtes ici” »⁴²⁵¹. Devant la tournure prises par les événements, le maire se défend de s'être rendu chez le prêtre, et ne lui aurait pas demandé de quitter la commune sous huit jours⁴²⁵². Quels qu'aient été les moyens

4244 *Ibid.*

4245 Entretien avec X, le 9 octobre 2002.

4246 *Ibid.*

4247 ADHS, 15 W 26. Attestation des quatre paroissiens. Voir cette attestation en annexe n° 102. Cf. *supra*, p. 358.

4248 *Ibid.* Lettre de Mgr Pernoud au préfet, 18 novembre 1944.

4249 *Ibid.*

4250 *Ibid.*

4251 *Ibid.*

4252 *Ibid.* Lettre du maire au sous-préfet, 9 décembre 1944.

mis en œuvre, l'abbé Buffet quitte sa paroisse le 16 novembre pour se retirer à La Roche-sur-Foron, où il décède le 19 mars 1951⁴²⁵³.

Le desservant de Cervens est également contraint de quitter sa paroisse et de partir plusieurs années loin du diocèse. L'abbé Vuarnet, successeur de l'abbé Bergier à Cervens, est sans doute inquiet à cause de sa provocation, en actes ou en paroles. Il est également vrai qu'un certain nombre de jeunes de sa paroisse sont exécutés au Grand-Bornand pour s'être engagés dans la Milice. Probablement lui reproche-t-on de ne pas avoir découragé ses paroissiens d'entrer dans les forces de Vichy. Devant les dangers qui se présentent à lui, l'abbé Vuarnet se rend à Douvaine au presbytère de son ami l'abbé Rosay. Malgré l'absence du prêtre, sa servante, mademoiselle Constantin, reçoit le curé de Cervens, et s'inquiète de savoir s'il pourrait arriver « jusqu'à Machilly »⁴²⁵⁴. Sans doute craignait-il le même sort que ses collègues.

Pour terminer avec le Chablais, nous pouvons citer le desservant de Vacheresse, l'abbé Albéric Fleury qui quitte sa paroisse après avoir entendu le message radio suivant : « l'amandier fleurit au printemps »⁴²⁵⁵. D'aucuns le considèrent comme collaborateur, sans doute à cause du bois qu'il a vendu au cours de la guerre⁴²⁵⁶.

L'archidiaconé de Thonon-les-Bains n'est pas le seul où les prêtres sont inquiétés, puisqu'un certain nombre le sont également dans celui d'Annecy.

L'abbé Jacquet, curé d'Étercy, disparaît en même temps que l'abbé Dermineur. Ayant disparu sans mot dire, la presse pense qu'il a subi le même sort que son confrère de Cercier. *Le Réveil*, des 9-10 décembre 1944, rappelle que « des inconnus ont enlevé dans son presbytère, le curé d'Étercy »⁴²⁵⁷. L'article précisant les faits, nous apprenons que c'est « dans la soirée [du] mercredi, vers 20 h 30, [que] quatre inconnus armés se sont présentés au presbytère d'Étercy [et] se sont emparés du curé [...] et l'ont emmené en automobile. Il n'a pas été revu depuis »⁴²⁵⁸. Dans l'édition du 12 décembre, le journal revient sur ces informations, puisque la prévôté FFI de la Haute-Savoie communique que « l'abbé Jacquet n'a pas été enlevé, mais qu'il s'est sauvé pour se mettre en sécurité »⁴²⁵⁹.

4253 *Nouveau supplément au dictionnaire, op. cit.*, p. 927.

4254 *Résistance non violente, la filière de Douvaine..., op. cit.*, p. 24.

4255 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain.

4256 Entretien avec l'abbé M. Birraux.

4257 *Le Réveil*, 9-10 décembre 1944.

4258 *Ibid.*

4259 *Ibid.*, 12 décembre 1944.

Un rapport de gendarmerie du 18 décembre 1944 nous apprend que l'abbé Jacquet n'est pas « estimé dans sa paroisse », et qu'il est « réputé pour avoir eu des sentiments favorables à la Milice »⁴²⁶⁰. De plus, l'abbé se sentait menacé depuis l'enlèvement de l'un de ses confrères⁴²⁶¹. Lorsque l'inspecteur Deville se rend à l'évêché en vue d'y obtenir des informations, il y apprend que l'abbé Jacquet est « revenu chez lui pour prendre des vêtements » et qu'à cette occasion, il a constaté la disparition d'une certaine somme d'argent, ainsi que celle de « sa montre et sa photographie placée dans son bréviaire »⁴²⁶².

L'abbé Brison, desservant d'Argonnex, a sans doute dû craindre pour sa vie puisqu'il regagne son village natal⁴²⁶³ de Notre-Dame-de-Bellecombe. En 1941, il était chef de la Légion.

Étienne Fouilloux dans son tour de la « France catholique à la Libération »⁴²⁶⁴ évoque le cas de Doussard où le nouveau prêtre, l'abbé Menuz, trouve à son arrivée un écriteau où il peut lire : « Église à vendre, curé à pendre »⁴²⁶⁵. Cela s'applique sans doute plus au vicaire qu'au curé, qui est âgé et atteint de la maladie de Parkinson. Le vicaire est « sans malice et facile à compromettre »⁴²⁶⁶. Il est également vrai que Doussard compte quelques miliciens et que des événements tragiques s'y sont déroulés au début avril 1944, où des maquisards des Glières ont été abattus dans une ferme, peut-être sur dénonciation de miliciens de la commune. *La Libération* évoque l'interrogatoire du père et du fils Philippe ainsi que de l'abbé Périnelle⁴²⁶⁷.

Les menaces se poursuivent jusqu'en 1945. À cette date, l'abbé Domenjoud, curé de Vallières depuis 1920, est victime d'un attentat, le 19 mars⁴²⁶⁸. Suite à une lettre de menaces reçue le 31 décembre 1944, il choisit de s'éloigner de sa paroisse quelques temps, en se rendant dans sa famille, à Sevrier. Estimant que les choses ont dû se calmer, il décide de revenir à Vallières, le 15 mars⁴²⁶⁹, et quatre jours plus tard, une bombe explose dans le jardin du presbytère, ne faisant que des dégâts matériels. Devant cet acte, il porte plainte et déclare aux gendarmes : « si réellement j'avais été un collaborateur comme quelques-uns le prétendent, il y aurait eu des suites très graves pour la paroisse ». Il poursuit en déclarant avoir demandé au

4260 ADHS, 15 W 26. Rapport de l'inspecteur Deville au commissaire principal de la 19^e brigade de police judiciaire à Annecy, 18 décembre 1944.

4261 *Ibid.*

4262 *Ibid.*

4263 *Ibid.*

4264 E. FOUILLOUX, *Les chrétiens...*, op. cit., p. 205.

4265 L. MENUZ, *Souvenirs...*, op. cit., p. 9.

4266 *Ibid.*, p. 6-7.

4267 *La Libération*, n° 50, 20 octobre 1944. C'est par erreur que le vicaire est nommé Périnelle. Il s'agit en fait de l'abbé Périnet.

4268 ADHS, 15 W 25. Rapport de gendarmerie n° 225, 20 mars 1945.

4269 *Ibid.*

président du comité d'épuration d'Annecy « d'être jugé » et que s'il était reconnu coupable, « d'être condamné »⁴²⁷⁰. Nous ne connaissons pas les raisons exactes de cet attentat qui intervient alors que le département est libéré depuis déjà plus de six mois.

Dans une lettre qu'il adresse au ministre de l'Intérieur, le préfet rappelle que « ces actes dont [les prêtres] ont été victimes sont la conséquence de haines tenaces, car il ne faut pas oublier que [le] département a souffert plus que bien d'autres des procédés de la Milice. Il est pénible de penser que quelques ecclésiastiques ont pu passer pour les complices d'un pareil groupement alors que nombre de leurs confrères prenaient une part si belle dans la résistance »⁴²⁷¹. Il est tout de même surprenant de constater que, dans un diocèse aussi pratiquant que celui d'Annecy, cinq prêtres ont été assassinés. Il semble que les assassins ne soient pas des diocésains mais bien des personnes de l'extérieur. Il est également à noter que les prêtres exécutés ou inquiétés se situent à l'ouest d'une ligne fictive Thonon-La Clusaz, et plutôt dans l'avant-pays, comme si, dans les montagnes, la situation avait été différente, comme si les prêtres s'étaient engagés aux côtés de la résistance ou n'avaient pas pris part aux luttes fratricides.

E. De grands rassemblements

Dès la Libération, le diocèse d'Annecy tente de panser les plaies ouvertes par ces années de guerre, et en particulier par l'année 1944. Tous les prisonniers et déportés ne sont pas encore de retour, certains d'ailleurs ne retrouveront jamais la terre de France. Les diocésains veulent laisser le passé, et tourner les yeux vers l'avenir pour reconstruire une France nouvelle basée sur la justice, la prospérité, et la foi. En avril 1945, Mgr Cesbron demande à tous de prier « sans cesse »⁴²⁷² car la prière « est comme la respiration de l'âme chrétienne »⁴²⁷³. Il demande de prier « pour l'heureux et prompt retour de tous [les] absents », ajoutant que « Dieu sait avec quelle impatience » ils les attendent « maintenant et avec quelle émotion joyeuse »⁴²⁷⁴ ils les recevront. Il n'est donc pas étonnant de constater avec quel entrain, et quelle ferveur les prisonniers et les rapatriés sont honorés à leur retour. Deux cérémonies majeures marquent une nouvelle fois la vitalité religieuse du diocèse. D'abord, le rassemblement de la Bénite-Fontaine, en septembre 1945, puis toutes les cérémonies liées à la

4270 *Ibid.*

4271 ADHS, 15 W 26. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 17 janvier 1945.

4272 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 26 avril 1945, p. 182.

4273 *Ibid.*

4274 *Ibid.*

venue dans le diocèse de Notre-Dame de Boulogne, qui prend souvent le nom de Notre-Dame du Grand Retour. Ces deux cérémonies sont d'un genre différent, l'une est une dévotion locale alors que l'autre s'inscrit dans une mouvance nationale. Elles ne manquent pas de souligner que la piété est toujours présente dans le diocèse.

a. La Bénite-Fontaine

Le sanctuaire de la Bénite-Fontaine, à La Roche-sur-Foron, remonte à l'épiscopat de saint François de Sales. Une source miraculeuse y avait été découverte dans le vallon, et en 1617, l'évêque vint officialiser la naissance de ce sanctuaire. Au XIX^e siècle, Mgr Magnin avait fait construire une petite chapelle pour honorer la patronne des lieux, Notre-Dame, à qui il avait été présenté enfant et qui l'avait guéri. Le pèlerinage à la Bénite-Fontaine était tombé non pas en désuétude mais dans un relatif oubli. Ce n'est qu'avec l'arrivée d'un nouvel aumônier, en 1937, que l'activité reprend. Le chanoine Chavanne, docteur en théologie, vicaire à La Roche-sur-Foron puis professeur au grand séminaire, redonne vie au vallon par les travaux successifs qu'il y fait réaliser et relance les pèlerinages. C'est en 1938-1939 que les paroisses « amorcent un retour vers le sanctuaire salésien »⁴²⁷⁵. La guerre ralentit le mouvement. Toutefois, la cérémonie organisée, en septembre 1945 marque l'apogée du sanctuaire.

Aumônier de l'UDH, le chanoine Chavanne parcourt le département pour mettre en garde ses militants des dangers d'une adhésion trop grande au régime de Vichy. C'est lui qui organise le grand pèlerinage des rapatriés, précédant de quelques mois la venue de Notre-Dame de Boulogne. C'est l'une des dernières grandes cérémonies organisées par le recteur puisqu'il meurt en janvier 1946.

Comme nous l'avons vu précédemment, le diocèse n'a de cesse de penser aux prisonniers de guerre qui vivent leur captivité outre-Rhin. Les initiatives – qu'elles soient spirituelles, avec les messes de la LFACF, ou matérielles, avec les colis envoyés par les mouvements de l'ACJF, l'aide aux familles des prisonniers – montrent que les Savoyards n'oublient pas leurs compatriotes, dont le retour se fait à partir de mai 1945. Les prisonniers doivent se réhabituer aux mentalités qui ont évolué, aux visages qui ont changé. Ceux qui ont vécu pendant soixante mois une camaraderie de misère doivent rompre du jour au lendemain les liens tissés au fil des épreuves et des années. C'est donc pour eux et pour les déportés que le chanoine Chavanne organise la journée du 8 septembre 1945, jour de la nativité de la Vierge. Le recteur

4275C. SORREL, « Les sanctuaires contemporains entre ancrage régional et enjeux nationaux. Les mutations du pèlerinage dans les diocèses de Savoie », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 117, vol. 2, 2005, p. 588.

de la Bénite-Fontaine semble avoir une dévotion particulière pour la Mère de Dieu. Au cours de la guerre n'avait-il pas institué la croisade du chapelet pour les familles ?⁴²⁷⁶

Mgr Cesbron, dont la devise se place « Sous la lumière de Marie », ne peut qu'encourager cette initiative. La dévotion mariale n'est pas propre au diocèse, comme le montrent les foules qui se rendent sur le passage de Notre-Dame de Boulogne. Le chanoine Berthoud, prisonnier et rapatrié pour cause de maladie⁴²⁷⁷, nous rappelait que « toutes les périodes de misère et de malheur amènent les hommes à une introspection et à se raccrocher à une vie spirituelle »⁴²⁷⁸. Pour lui, au lendemain de la Libération, la France a eu besoin de « se ressourcer matériellement et spirituellement », ce qui expliquerait la forte dévotion mariale d'après-guerre⁴²⁷⁹. Ces propos doivent être nuancés par ceux de Christian Sorrel qui rappelle que les « années de guerre s'intègrent, à vrai dire, dans un cycle décennal : l'actualité tragique nourrit une quête de spiritualité qui s'appuie sur la dynamique de l'action catholique et est en phase avec le mouvement marial, de la célébration du troisième centenaire du vœu de Louis XIII (1938) à la promulgation du dogme de l'Assomption (1950) en passant par la consécration de l'humanité au Cœur immaculé de Marie (1942) »⁴²⁸⁰. L'épreuve de la guerre permet sans doute un certain maintien de la dévotion. Les années 1945 et 1946 voient l'apogée des grandes manifestations religieuses qui semblent ne plus connaître une telle intensité après cette date.

C'est en juillet 1945 que Mgr Cesbron invite ses diocésains à « faire ce pèlerinage d'actions de grâces, dont [il avait] parlé si souvent, [eux] qui [étaient] restés ici, et auquel pensaient, là-bas, ceux qui attendaient, souffraient et vivaient en confesseurs de la foi »⁴²⁸¹. Il demande aux « exilés d'hier »⁴²⁸² de venir avec leurs familles, et avec les prisonniers de 1914-1918, leurs aînés. C'est tous ensemble qu'ils prieront pour la santé des rapatriés, pour leur travail, pour leur avenir, et pour tous ceux qui sont tombés loin du pays. Leurs prières s'élèveront pour la France et pour la paix, celles des peuples et celles des cœurs⁴²⁸³. L'importance de la manifestation est telle que les pèlerinages traditionnels des Allinges et de la Visitation, qui

4276 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 19 septembre 1946, p. 546.

4277 Il est décédé en 2007.

4278 Entretien avec le Chanoine Berthoud.

4279 *Ibid.*

4280 C. SORREL, « Les sanctuaires contemporains... », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Italie et Méditerranée...*, op. cit., p. 588.

4281 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 12 juillet 1945, p. 265.

4282 *Ibid.*

4283 *Ibid.*

d'ordinaire se tiennent le 14 septembre, n'ont pas lieu en 1945⁴²⁸⁴. Les ligueuses sont alors invitées à s'unir aux « rapatriés pour venir remercier la Très Sainte Vierge de leur retour, porter leur action de grâces pour la libération de la France et pour prier pour l'avenir [du] pays »⁴²⁸⁵. Ce premier grand pèlerinage d'après-guerre s'inscrit dans une démarche voisine de celle de Notre-Dame de Boulogne qui vise à remercier la Vierge pour la libération de la France et le retour des absents.

La semaine précédant le pèlerinage du 8 septembre, Mgr Cesbron rappelle à ses diocésains, qu'ils pourront se confesser à la Bénite-Fontaine⁴²⁸⁶, et bénéficier de la faveur accordée par Pie XII à propos de la dispense du jeûne eucharistique. En vertu « d'un Indult spécialement accordé [...] les pèlerins qui prendront part au Pèlerinage [...] seront dispensés du jeûne eucharistique à condition qu'ils n'aient pris aucune boisson et aucune nourriture durant les trois heures qui précèdent la communion »⁴²⁸⁷.

Entre quinze et vingt mille pèlerins⁴²⁸⁸ se pressent autour du sanctuaire marial, où les prières, et les communions fusent de toute part, à l'occasion d'une « journée du souvenir et de la reconnaissance »⁴²⁸⁹. Mgr Cesbron, accompagné de ses vicaires généraux Pernoud et Duval, célèbre deux offices, un le matin, et l'autre l'après-midi. D'autres allocutions sont prononcées par des prêtres anciens prisonniers ou déportés. Tous expriment le même souhait, à savoir que la France ne perde pas le sacrifice de ses enfants morts dans les camps. L'abbé Bellon, curé de Servoz, prisonnier et ancien aumônier du stalag I A, invite tous les pèlerins à « former une chaîne d'amour »⁴²⁹⁰ pour reconstruire la France. Comme ses camarades, il exprime sa déception d'avoir « retrouvé l'égoïsme, au lieu d'une France unie, une France divisée plus que jamais »⁴²⁹¹. Ils n'admettent pas « qu'on étouffe la voix des captifs, [et] que la France devienne le champ clos des profiteurs, monnayant les souffrances »⁴²⁹². L'abbé Truffy, revenu depuis peu de Dachau, exprime une idée semblable⁴²⁹³. Pour lui, la souffrance dans les camps était celle nécessaire pour sauver la France. Il estime que Notre-Dame de la Bénite-Fontaine aurait pu dire aux prisonniers, comme aux déportés : « Va, mon petit, va jusqu'au Calvaire,

4284 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 23 août 1945, p. 315.

4285 *Ibid.*

4286 *Ibid.*, n°s 35 et 36, 30 août et 6 septembre 1945, p. 321.

4287 *Ibid.*

4288 *Ibid.*, n° 37, 13 septembre 1945, p. 342. Au moment du décès du chanoine Chavanne en 1946, la presse donnera le chiffre de 14 000 pèlerins.

4289 *Ibid.*

4290 *Ibid.*

4291 *Ibid.*

4292 *Ibid.*

4293 *Ibid.*, p. 343-344.

pour sauver la France, pour sauver le monde »⁴²⁹⁴. Nous retrouvons ici l'idée qui avait été émise, en 1940, à propos du triptyque péché, châtement, rachat. Ce dernier devait se faire dans la souffrance, et celle-ci passait par les camps de prisonniers. Dans son allocution de l'après-midi, Mgr Cesbron déclare compter sur ceux qui reviennent « des ombres de la mort », eux qui ont porté « si haut le renom de la France chrétienne » pour qu'ils réapprennent autour d'eux « à préférer le travail à la paresse, la conscience à l'argent, la belle tenue au laisser-aller »⁴²⁹⁵. Les morts sont symboliquement représentés par trois tombes⁴²⁹⁶, surmontées d'une croix, devant lesquelles l'évêque s'incline.

Ce spectacle « incomparable »⁴²⁹⁷, une grandiose manifestation de foi, est un acte de reconnaissance envers ceux qui ont souffert dans leur chair et dans leur âme. C'est également l'occasion pour les rapatriés de remercier ceux qui ont prié pour eux. Mgr Cesbron bénit l'*ex-voto*, offert par les rapatriés à Notre-Dame. Cette œuvre, de Constant Demaison, représente la Vierge, entourée par des « prisonniers et des déportés rayonnants des camps d'exil et de torture, [qui] leur présente son divin fil sur ses genoux qu'enlacent de leurs bras qui se rejoignent un rapatrié et sa femme pendant que des mères, des épouses et des enfants sont agenouillés aux pieds de Notre-Dame »⁴²⁹⁸.

Le 13 septembre⁴²⁹⁹, Mgr Cesbron félicite ses diocésains d'être venus aussi nombreux dans le frais vallon. Il les remercie surtout d'avoir été aussi beaux à toutes les cérémonies, que ce soit le matin, autour de l'autel, ou le soir auprès des « tombes et des croix, près de l'*ex-voto*, si touchant de [leur] reconnaissance, [leur] gratitude envers Notre-Dame »⁴³⁰⁰. Environ trois mille cinq cents hosties sont distribuées, ce qui signifie donc qu'un quart seulement des pèlerins communie.

À la différence des cérémonies entourant la venue dans le diocèse de Notre-Dame de Boulogne, la cérémonie de la Bénite-Fontaine ne s'inscrit pas dans une optique de mission destinée à réveiller les consciences endormies. Cette journée du 8 septembre 1945 est véritablement l'expression de la reconnaissance des diocésains envers Notre-Dame, si souvent invoquée au cours des années de guerre. Sa splendeur n'est que prélude à ce que rencontre la statue de Notre-Dame de Boulogne lors de son passage dans le diocèse en 1946.

4294 *Ibid.*, p. 344.

4295 *Ibid.*, p. 345.

4296 Elles symbolisent le souvenir des « soldats morts au champ d'honneur, de leurs frères reposant sur la terre de l'exil et de toutes les victimes civiles ».

4297 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 13 septembre 1945, p. 337.

4298 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 13 septembre 1945, p. 343.

4299 *Ibid.*

4300 *Ibid.*

b. Notre-Dame du Grand Retour

Dans son étude sur Notre-Dame de Boulogne⁴³⁰¹, Louis Pérouas souligne que son parcours dans les diocèses est souvent « identifié à la période de la guerre »⁴³⁰². Pourtant son histoire débute avant le conflit. En 1938, un congrès marial se tient à Boulogne, à l'occasion du tricentenaire de la consécration de la France à la Vierge Marie par Louis XIII. L'artiste boulonnais, Pierre Stenne, sculpte quatre Vierge différentes⁴³⁰³. L'une d'entre elles parcourt la France, mais son chemin est arrêté par la guerre. Le 15 août 1942, la statue est présente au pèlerinage du Puy-en-Velay, après avoir passé clandestinement la ligne de démarcation⁴³⁰⁴. C'est de la cité auvergnate qu'elle rejoint Lourdes où, le 23 mars 1943, les cardinaux et archevêques français consacrent les paroisses françaises au Cœur Immaculé de Marie la Mère de Dieu⁴³⁰⁵. Ils lancent ainsi ce qui va bientôt prendre le nom de Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne. C'est de la cité pyrénéenne que la Vierge nautonnière part rejoindre « son port d'attache »⁴³⁰⁶, en passant par tous les diocèses français. Le « Grand Retour » serait ainsi la traduction « en acte du désir » de Pie XII, qui demandait que chaque Français « conscients de ses responsabilités chrétiennes se consacre au Cœur Immaculé de Marie »⁴³⁰⁷. L'événement serait alors « un acte d'obéissance à la Mère de Dieu, au chef de l'Église et à l'épiscopat de France »⁴³⁰⁸.

Pendant la guerre, le terme même de Grand Retour interpelle. Que faut-il voir derrière cette expression ? Est-ce une dévotion mariale destinée aux retours des prisonniers et déportés ? Ou s'agit-il d'une optique missionnaire ? Dans le premier cas, le « retour » est à prendre dans le sens commun du terme (action de revenir), et donc l'invocation de la Vierge serait destinée à permettre aux absents de regagner la France. Alors que dans le second cas, le « retour » serait à prendre au sens du terme missionnaire, c'est-à-dire le nombre de fidèles qui reviendraient vers la foi. Dans le cas présent, le Grand Retour pourrait signifier qu'un nombre important de

4301L. PEROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne à travers la France (1943-1948). Essai d'interprétation », *Archives des sciences sociales des religions*, 1983, vol. 56, n° 1 p. 37-57.

4302 *Ibid.*, p. 45.

4303 *Le Courrier Savoyard*, 9 mars 1946. En 1938, ces quatre « répliques » de la statue de Notre-Dame de Boulogne (détruite en 1793) se mettent en route vers Boulogne. Chacune porte un « flambeau contenant une parcelle du cierge des Ardents (cierges miraculeux conservés à Arras depuis le XII^e siècle) ». Cette marche prend le nom de « Voie Ardente ». Cette dernière fut si « riche de résultats spirituels que les organisateurs résolurent d'en faire profiter d'autres régions de la France ».

4304 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 12 septembre 1946, p. 529.

4305 *Ibid.*

4306L. PEROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne ... », *Archives des sciences sociales des religions...*, *op. cit.*, p. 48.

4307 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 12 septembre 1946, p. 529.

4308 *Ibid.*

fidèles manifesterait à nouveau leur présence au sein de l'Église. C'est dans ce sens que la venue de la Vierge nautonière est présentée aux diocésains. Elle est une sorte de mission diocésaine⁴³⁰⁹, « dans la mesure où chaque paroisse et tout le diocèse [prennent] conscience de la communauté de vie qui unit tous les chrétiens »⁴³¹⁰. Le but du Grand Retour est « avant tout spirituel » puisqu'il s'agit « de ramener les âmes à Dieu »⁴³¹¹. Une brochure destinée à présenter le parcours de la statue et à le préparer, rappelle que c'est « un Grand Retour à la vie chrétienne, à la paix, à la vraie paix, au Christ, à Dieu »⁴³¹².

La venue de Notre-Dame dans les diocèses se poursuit avec une intensité du même acabit que pendant le conflit. Louis Pérouas explique ce phénomène par le fait que les Catholiques qui ne l'ont pas encore reçu veulent profiter de l'événement, mais également parce que les séquelles, et les conséquences du conflit, sont encore largement présentes. Après 1945, le Grand Retour reste encore favorisé par le drame de la guerre⁴³¹³. Il souligne également que les pavoisements, qui se dressent sur le passage de la statue, et le soin apporté pour la réception de la statue, sont toujours aussi importants.

C'est le 15 août 1946 que Notre-Dame de Boulogne arrive dans le diocèse d'Annecy. Elle y reste jusqu'au 21 novembre⁴³¹⁴. Le 17 janvier 1946, Mgr Cesbron est heureux d'annoncer à ses diocésains la venue de la Vierge dans son diocèse⁴³¹⁵. Il souligne que « partout où elle est allée, elle a passé comme en un triomphe, accompagnée sur toutes les routes, de pèlerins en prières, suscitant un mouvement extraordinaire de foi et de piété, qui n'était pas fait seulement de chants et de cortèges, mais bien mieux, de prières, de sacrifices, de veillées saintes, de confessions et de communions en grand nombre, de jour et de nuit »⁴³¹⁶. Il demande à ses diocésains de se tenir prêt « lorsque passera la grâce extraordinaire de cette mission qui marche »⁴³¹⁷. L'évêque présente donc la venue de la Vierge, à la fois comme une mission⁴³¹⁸ mais aussi comme un moment d'intense dévotion mariale qui s'inscrit plus largement dans

4309 Les missions, qui se tiennent d'ordinaire environ tous les sept ans, n'ont pas eu la même fréquence pendant la guerre.

4310 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 4 juillet 1946, p. 378.

4311 *Ibid.*

4312 *La Vierge du Grand Retour au diocèse d'Annecy*, 1946, 4 p.

4313 L. PÉROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne ... », *Archives des sciences sociales des religions*..., *op. cit.*, p. 45.

4314 Elle passe ensuite au diocèse de Belley. C'est à Vubens qu'à lieu la cérémonie du passage de la statue entre les deux diocèses. Voir la carte de son trajet en annexe n° 109.

4315 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 17 janvier 1946, p. 26-28.

4316 *Ibid.*, p. 26.

4317 *Ibid.*

4318 Dans le diocèse de Chambéry, *La Quinzaine religieuse de la Savoie* du 1^{er} juillet 1946 parle de « mission populaire prêchée par la Vierge ».

une année largement placée sous la protection de la Vierge⁴³¹⁹. Il demande aux fidèles de réciter « souvent avec piété [...] la touchante supplication qui s'appelle "Litanies de la Sainte Vierge" »⁴³²⁰, ils seront ainsi tous unis autour de la mère de Dieu.

À partir de février 1946⁴³²¹, et afin de préparer au mieux les paroissiens, les communiqués se multiplient dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Des consignes sont données pour accueillir avec ferveur et délicatesse la statue. Afin de faciliter l'organisation, des comités locaux (paroissiaux) sont constitués⁴³²², et les représentants des mouvements d'action catholique sont fortement sollicités pour y participer. Tout au long des mois précédant l'arrivée de la statue, la *Revue* fait part des échos reçus des différents diocèses et demande à ses lecteurs de porter un intérêt tout particulier à la récitation des chapelets⁴³²³. Cet événement doit être l'affirmation et la démonstration de la foi des diocésains et ce malgré les épreuves de la guerre.

La venue de Notre-Dame est une période d'intense piété, pour le diocèse. Une nouvelle fois, il manifeste sa vitalité et sa ferveur. C'est également un temps fort pour tous les fidèles qui se mobilisent massivement pour magnifier les lieux de passage de la statue. Louis Pérouas évoque les « cortèges de chevaux enrubannés, les bicyclettes fleuries » ou encore les « enfants costumés »⁴³²⁴, le tout évoluant devant des demeures richement décorées, parfois aux couleurs mariales, au son des cloches et des fanfares. Le diocèse d'Annecy ne manque pas à la règle. Il accueille la Madone avec des routes richement décorées de guirlandes faites de verdure, et de fleurs, auxquels s'ajoutent des arcs de triomphe⁴³²⁵, alors que les églises sont richement ornées pour la circonstance, et que les fanfares jouent des airs pour l'accueillir.

Toutes les paroisses doivent célébrer un *triduum* en l'honneur de la Vierge. Ce dernier doit être considéré comme « la pièce maîtresse de toute l'organisation du Grand Retour », rien ne doit être omis « pour en assurer le succès »⁴³²⁶. Ce sont trois jours « pleins avec des exercices le matin et soir »⁴³²⁷, où les prédicateurs interviennent, comme pour une mission paroissiale.

4319 Le diocèse est particulièrement dévoué à Marie en 1946 puisqu'en mai c'est le pèlerinage diocésain de Lourdes, puis le 8 septembre, des fidèles se rendent aux pieds de Notre-Dame de la Salette qui fête le centenaire des apparitions.

4320 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 17 janvier 1946, p. 26.

4321 *Ibid.*, n° 7, 14 février 1946, p. 85.

4322 *Ibid.*, n° 27, 4 juillet 1946, p. 378.

4323 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 20 juin 1946, p. 349. À Publier, l'immense chapelet est suivi par huit cents communions. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1946, p. 562.

4324 L. PÉROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne ... », *Archives des sciences sociales des religions...*, op. cit., p. 45.

4325 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 3 août 1946, p. 426.

4326 *Ibid.*, n° 22, 30 mai 1946, p. 304.

4327 *Ibid.*, n° 27, 4 juillet 1946, p. 379.

Un secrétariat du Grand Retour est créé à la Maison du Peuple⁴³²⁸, et c'est de là que partent les convocations destinées aux familles du diocèse. Ces invitations sont adressées afin que la plus grande partie des fidèles participe à l'événement. Le passage de la statue « est l'expression sensible, le symbole émouvant des grâces extraordinaires que Notre Seigneur répandra sur tout le diocèse »⁴³²⁹. Des confessionnaux portatifs⁴³³⁰ sont même utilisés tant les confessions sont nombreuses⁴³³¹. Le nombre des communions ne semble pas avoir été exceptionnel. Les comptes-rendus qui d'ordinaire s'étonnent devant une forte présence à l'autel ne semblent pas le faire pour le Grand Retour ; ils évoquent plutôt les nombreuses communions⁴³³². D'après les différents chiffres, présentés épisodiquement par la *Revue du Diocèse d'Annecy*, nous estimons au minimum le nombre de communions à plus de douze mille⁴³³³ ; ce qui est loin d'être négligeable. Les cérémonies réunissent des foules très importantes, tel est le cas dans la vallée de Thônes, où les églises – pourtant d'une grande capacité – ne peuvent accueillir tous les fidèles qui se massent pour venir saluer et remercier Notre-Dame⁴³³⁴.

C'est le 15 août 1946, à Ugine, que la statue de Notre-Dame⁴³³⁵ arrive dans le diocèse. Mgr Jauffrès, évêque de Tarentaise, la remet symboliquement à Mgr Cesbron. Ce dernier, accompagné des vicaires généraux Mogenet et Duval, ainsi que de Mgr Fuzier, célèbre une messe pontificale pour saluer l'arrivée de la Vierge. La cession de la statue entre le diocèse de Tarentaise et celui d'Annecy a lieu devant les phalanstères de la cité ouvrière⁴³³⁶. Sur le trajet qui l'amène d'Albertville, le cortège passe devant la terrasse d'un café, où le « silence règne »⁴³³⁷ à la vue de la statue. Jusqu'à une heure du matin, l'église d'Ugine ne désemplit pas de fidèles. L'autorisation est donnée aux paroisses qui reçoivent la statue pour la nuit de

4328 *Ibid.*

4329 *Ibid.*, n° 22, 30 mai 1946, p. 304.

4330 Entretien avec l'abbé Bourgeaux, 16 novembre 2006.

4331 La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 7 juillet 1946 rappelle qu'au « Grand Retour les confessions sont nombreuses ».

4332 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 10 octobre 1946, p. 595.

4333 D'après les relevés effectués dans les numéros de la *Revue du Diocèse d'Annecy* relatant les cérémonies. Août-décembre 1946. Nous avons estimé au minimum car plusieurs comptes-rendus ne donnent aucun chiffres pour certaines paroisses, mais ces chiffres ne sont-ils pas à prendre également avec prudence. Sont-ils fiables ? Ou ont-ils été exagérés comme le nombre de consécration au niveau national ?

4334 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 10 octobre 1946, p. 595. Ce cas se présente également dans le Chablais, où l'église du Lyaud « est pleine à ne pas pouvoir contenir les fidèles », *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1946, p. 562.

4335 La statue pèse 160 kilogrammes et mesure 2 mètres de long, 1,30 mètre de large et 1,50 mètre de haut.

4336 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 22 août 1946, p. 466.

4337 *Ibid.*, p. 472. Louis Pérouas souligne que sur le passage du cortège marial, tous même les non-croyants montrent un certain respect. L. PÉROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne ... », *Archives des sciences sociales des religions...*, op. cit., p. 39.

célébrer une messe de minuit⁴³³⁸. Celle-ci voit affluer des centaines de paroissiens qui communient en masse. Tel est le cas à Chêvenoz où quatre cents communions sont données lors de la messe de minuit qui est célébrée avec une garde d'honneur permanente composée principalement d'hommes⁴³³⁹.

À l'arrivée dans les différentes paroisses, le cortège est souvent accueilli par les maires, accompagnés de leurs conseils municipaux. Tel est le cas à Saint-Nicolas-la-Chapelle, où la Vierge fait sa première apparition après Ugine⁴³⁴⁰. À Reyvroz, le maire, en personne, prend le Christ du Grand Retour⁴³⁴¹, alors qu'à Veyrier-du-Lac, le premier magistrat est accompagné du capitaine des pompiers, et de la clique ainsi que des généraux Bocquet, Dosse et Doyen⁴³⁴². Des dizaines de sapins jalonnent les routes, alors que les rues des bourgs sont richement décorées⁴³⁴³. Des enfants en costumes « du pays », des petits croisés, des jacistes, des noëlistes, et des jeunes des groupes d'action catholique, accueillent le cortège⁴³⁴⁴. Des arcs de triomphe enjambent la route de Notre-Dame. La cité cheddoise en dresse pas moins de sept⁴³⁴⁵, alors que Faverges en offre un magnifique « surmonté d'un globe où est plantée une croix pour souligner l'idée missionnaire »⁴³⁴⁶. Châtel, par son arc de triomphe, fait de « deux grandes luges ornés d'outils agricoles », offre symboliquement son travail à Notre-Dame⁴³⁴⁷. À Cruseilles, ce sont deux barques, pleines d'enfants aux bras chargés de fleurs, qui sont reliées entre elles par l'inscription *Ave maris stella*, qui accueillent la blanche statue⁴³⁴⁸. Les jeunes filles, comme les jeunes gens, installent un « rite quotidien » lorsqu'ils se « déchaussent au passage de la Vierge et de son escorte »⁴³⁴⁹. Cette dernière se compose de huit jeunes gens ou jeunes hommes⁴³⁵⁰ qui tirent la statue posée dans la barque⁴³⁵¹. Cette dernière ne doit d'ailleurs pas être trop décorée afin que les pèlerins puissent l'approcher, et y

4338 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 4 juillet 1946, p. 380.

4339 *Ibid.*, n°38, 19 septembre 1946, p. 546.

4340 La *Revue du Diocèse d'Annecy* mentionne dans chaque compte-rendu que la statue et son cortège ont été accueillis par « des réceptions officielles des municipalités ».

4341 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 39, 26 septembre 1946, p. 562.

4342 *Ibid.*, n° 43, 24 octobre 1946, p. 624.

4343 *Ibid.*, n° 35, 29 août 1946, p. 499.

4344 *Ibid.*

4345 *Ibid.*, n° 36, 5 septembre 1946, p. 510-511.

4346 *Ibid.*, n° 41, 10 octobre 1946, p. 595. C'est l'occasion pour la *Revue* de souligner que la ville ouvrière tait ses différences d'opinions politiques et religieuses.

4347 *Ibid.*, n° 38, 19 septembre 1946, p. 547.

4348 *Ibid.*, n° 43, 24 octobre 1946, p. 630.

4349 *Ibid.*, n° 39, 26 septembre 1946, p. 560.

4350 *Ibid.*, n° 27, 4 juillet 1946, p. 380.

4351 L'ensemble pèse près de six cents kilogrammes.

déposer les feuillets de consécration⁴³⁵². Un homme précède le cortège en portant une croix, alors que deux triplettes de jeunes filles ouvrent la marche avec les fanions de Jeanne d'Arc et de sainte Thérèse de Lisieux⁴³⁵³. La statue ne peut effectuer des parcours de plus de quinze kilomètres par jour. En moyenne, elle avance à une vitesse moyenne de trois kilomètres à l'heure. Le char est souvent tiré par des prisonniers ou des déportés⁴³⁵⁴, comme à Cruseilles où ce sont des équipes de huit prisonniers « dans un geste qui les honore qui chargent sur leurs épaules la blanche nacelle »⁴³⁵⁵. Ce privilège n'est-il pas l'expression de la reconnaissance des fidèles pour ceux qui ont souffert dans les camps ? Des tableaux vivants honorent le périple de Notre-Dame, tel est le cas à Morzine, où sont représentées, à l'arrivée de la statue, « l'Annonciation et l'apparition de Lourdes » et au départ « l'apparition de la Salette, la Pietà et la Nativité »⁴³⁵⁶.

Nous ne connaissons pas le nombre de « retours » qui ont suivi cette grande manifestation de la dévotion mariale. La forte mobilisation semble marquer les contemporains et certains parlent même d'un « revirement des âmes »⁴³⁵⁷. Louis Pérouas dresse le même constat dans son enquête sur le Grand Retour en France. Les croyants se mobilisent massivement et les non-croyants respectent la cérémonie⁴³⁵⁸. Toute la communauté chrétienne participe à l'événement. Pourquoi une telle importance ? Le phénomène n'est pas propre à Annecy, puisqu'il est rencontré dans le plupart des diocèses, à l'exception peut-être de ceux où il y a une forte présence protestante. Les uns voient dans cette venue un moyen de remercier la Vierge Marie pour sa protection, alors que pour d'autres elle est l'expression d'une dévotion mariale plus classique. Sans doute les participants veulent remercier Notre-Dame pour la Libération. Mais est-ce que tous participent activement à la cérémonie, ou certains y figurent de façon passive faisant ainsi comme tout le monde ? À la lecture des comptes-rendus, nous avons été frappé par la constance dans les récits. En effet, malgré les différences de pratique religieuse, il ressort – des comptes-rendus publiés dans la *Revue du Diocèse d'Annecy* – un sentiment unanime de ferveur religieuse. C'est un peu comme si les différences étaient oubliées le temps du passage de Notre-Dame. N'est-elle pas le témoin d'une relative

4352 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 27, 4 juillet 1946, p. 380.

4353 *Ibid.*

4354 L. PÉROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne ... », *Archives des sciences sociales des religions...*, *op. cit.*, p. 45.

4355 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 24 octobre 1946, p. 630.

4356 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 19 septembre 1946, p. 546.

4357 *Ibid.*, n° 39, 26 septembre 1946, p. 562.

4358 L. PÉROUAS, « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne ... », *Archives des sciences sociales des religions...*, *op. cit.*, p. 39.

réconciliation des Français ? L'un des rapporteurs souligne que « jamais dans le diocèse, on n'a autant prié la Sainte Vierge que depuis deux ans »⁴³⁵⁹. La cérémonie du 11 octobre 1946 à La Bénite-Fontaine semble véritablement marquer les dix mille pèlerins présents⁴³⁶⁰. La *Revue du Diocèse d'Annecy* estime d'ailleurs qu'il s'agit là d'une « journée historique qui mérite de prendre place dans les annales »⁴³⁶¹ du diocèse. À l'occasion du passage de Notre-Dame, Mgr Cesbron, assisté de ses vicaires généraux, préside une cérémonie, où près de trois mille s'approchent de la table de la communion⁴³⁶². Le RP Devineau, directeur national du Grand Retour, participe à cette étape du périple de Notre-Dame. La « ferveur [est] extraordinaire » et c'est « toute une foule à genoux, les bras en croix » qui prie autour « de son évêque et d'un clergé nombreux »⁴³⁶³. Le sanctuaire marial de La Bénite-Fontaine est une nouvelle fois le théâtre de la forte dévotion mariale du diocèse d'Annecy.

En 1939, la guerre est perçue comme un moyen de sauver la civilisation chrétienne des périls païens. Ce conflit, dont on pensait l'issue victorieuse, se transforme en défaite lourde de conséquences. Une explication religieuse est donnée à celle qui a entraîné plus d'un million cinq cent mille prisonniers en Allemagne, et des milliers d'individus sur les routes de l'Exode. Le rachat de la France se fera dans la douleur qu'est l'occupation. En juillet 1940, une lumière semble venir éclairer le ciel noircit par tous ces malheurs et ces morts, le maréchal Pétain prend la tête de l'État Français. Les Savoyards semblent satisfaits de cette arrivée que d'aucun juge « providentielle », alors que d'autres y voient une revanche sur les mesures du début du siècle. Avec le temps, cet enthousiasme se modifie, la désobéissance incite de plus en plus de personnes à s'opposer à Vichy, d'autant plus que les menaces racistes se multiplient. 1942 est l'année charnière, et il semble également que 1943, soit celle de la désobéissance massive de la jeunesse piquée au vif par la question du STO. Pour une partie des catholiques, c'est l'heure de choix difficiles, notamment entre la Résistance et la Milice. Pour le diocèse, 1944 est la dernière année de la guerre. Il connaît alors une lutte fratricide, où les amis d'hier sont les ennemis d'aujourd'hui, alors que les communistes, autrefois jugés comme dangereux, deviennent les compagnons d'armes d'un certain nombre de catholiques. La guerre permet un brassage de population, et de ce fait, un certain nombre de clichés tombent d'eux-mêmes. Nombreux sont les diocésains à perdre la vie au cours de la guerre, mais le diocèse voit également un certain nombre de ses prêtres tombés sous les balles allemandes ou de la

4359 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 19 septembre 1946, p. 546.

4360 *Ibid.*, n° 43, 24 octobre 1946, p. 630.

4361 *Ibid.*

4362 *Ibid.*, p. 631.

4363 *Ibid.*, n° 44, 31 octobre 1946, p. 639.

Résistance⁴³⁶⁴. Une fois l'heure de la Libération sonnée, tout est à reconstruire, le matériel et le spirituel. Les dévotions mariales semblent connaître un succès d'importance, qu'il s'agisse de la reconnaissance des enfants à leur Mère du Ciel, ou leurs prières pour ramener les brebis égarées dans le droit chemin. Au nom de la solidarité, née pendant la Résistance, les conflits semblent s'apaiser un temps, mais rapidement l'installation du monde dans un système bipolaire avec la Guerre froide fait renaître les rancœurs. Quoiqu'il en soit, la guerre a été un tremplin pour de nombreux jeunes qui participent activement à la reconstruction, et les anciens résistants de renom ont droit au chapitre. Ce phénomène est aussi visible au sein de l'épiscopat, où les Théas, Saliège et Gerlier prennent de l'importance. Mgr Cesbron, dont l'épiscopat s'est ouvert sur des heures tragiques, reste fidèle à sa prudence, et il invite ses diocésains à la reconstruction qui passe par l'école libre, par la charité et le travail. La pratique religieuse et le recrutement du clergé ne sont plus si automatiques qu'avant 1939. Ce sont autant de questions qui se posent au diocèse d'Annecy.

4364 Il est d'ailleurs intéressant de souligner que la plaque apposée au centre diocésain de la Puya et honorant les morts des deux guerres, place côte à côte les prêtres morts héroïquement au front ou fusillés par les troupes d'occupation, et les prêtres victimes des balles d'une épuration. Voir annexe n° 107.

Des lendemains de la guerre au Concile

Au sortir de la guerre, le clergé est meurtri, peut-être même plus qu'en 1918. Les divisions qui ont eu lieu au cours du conflit sont encore présentes et ont beaucoup de difficultés pour se cicatriser. Malgré ces blessures, les catholiques participent à la reconstruction de la cité nouvelle. En 1914-1918, l'expérience du front avait permis aux prêtres de rencontrer une frange de la population qu'il n'avait pas toujours l'habitude de fréquenter. En 1945, les Catholiques ont rencontré, entre autres, les Communistes dont la doctrine avait été condamnée par Pie XI en 1937. Une certaine évolution a eu lieu dans les mentalités, la camaraderie née de la guerre joue sans doute un rôle dans l'apaisement relatif des relations entre Catholiques et Communistes, du moins dans l'immédiat après-guerre. Les Catholiques, notamment ceux qui ont milité au sein des mouvements d'action catholique, espèrent que la religion trouvera une place plus importante dans cette société en reconstruction, notamment dans le domaine scolaire.

L'Église, qui a perdu un certain nombre de prêtres et de fidèles pour la libération du territoire, a donc un rôle à jouer dans la vie publique d'après 1945. L'entrée de catholiques dans différents domaines, entraîne un renouvellement des élites. Les jeunes militants de l'action catholique spécialisée sont en âge de prendre des responsabilités. Ils participent activement à la vie politique de l'après-guerre, briguant des postes de maires, de conseillers, généraux, de députés, de sénateurs ou même de ministres. Malgré cela, les luttes anciennes ne cessent pas spontanément et certains domaines comme l'école restent des lieux d'opposition. Devant une société en mouvement, le clergé ne peut pas rester insensible. Il doit s'intéresser aux vocations qui sont la condition *sine qua non* de sa survie, mais il doit également porter son attention sur les fidèles. Des enquêtes ont lieu afin de connaître avec précision l'état de la pratique. Une fois celle-ci connue, des mesures peuvent être prises pour tenter d'enrayer le détachement qui apparaît malgré tout dans l'ensemble du diocèse. Les années Cinquante sont marquées par les missions régionales. Ces dernières constituent des temps forts, à la fois pour les prêtres et les fidèles, et sont à l'origine d'un certain nombre de modifications qui apparaissent tout au long des années Soixante. Ces changements s'inscrivent dans un contexte plus large que celui du seul diocèse d'Annecy.

D'abord, nous nous intéresserons à l'enseignement et aux vocations qui constituent des préoccupations majeures pour Mgr Cesbron. Ce dernier, conscient des changements s'opérant dans son diocèse n'hésite pas à faire appel au chanoine Boulard⁴³⁶⁵, afin qu'il puisse dresser un tableau précis de la situation du diocèse, c'est ce que nous évoquerons dans une seconde partie. Pour terminer, nous nous intéresserons aux changements qui s'opèrent pour permettre au diocèse d'entrer dans un temps nouveau.

I. Les priorités de Mgr Cesbron

Mgr Cesbron, dont la quasi totalité de la carrière s'est effectuée dans l'enseignement – comme supérieur du petit séminaire de Beaupréau –, semble porter une attention toute particulière aux questions scolaires. Malgré les événements, les vocations restent encore nombreuses. Même si leur chiffre est moins important qu'à la veille du conflit, il reste cependant au-dessus des ordinations des diocèses voisins de la Savoie. Afin de prévoir l'avenir, l'évêque porte un intérêt particulier à la question des vocations tout comme sur les écoles libres. Ces dernières ont progressé depuis le début du siècle puisque 25 % des paroisses sont concernées, alors que quarante ans plus tôt elles n'étaient que 7 % à l'être. Aux dires de certains de ses prêtres, Mgr Cesbron portait toute son attention sur l'installation des écoles libres, pour lui un prêtre sans école libre était un « pauvre curé »⁴³⁶⁶.

A. Travailler aujourd'hui pour les moissons de demain : les vocations, le recrutement

Concernant le recrutement, la Seconde Guerre a des conséquences moins importantes que la Première. Entre 1914 et 1918, les rentrées au grand séminaire avaient été quasiment nulles, et les ordinations avaient connu le même phénomène pendant trois années successives. Au total entre 1939 et 1945, le diocèse a perdu dix prêtres⁴³⁶⁷ et vicaires des suites de la guerre. Contrairement à 1919⁴³⁶⁸, les ordinations reprennent un cours normal dès la Libération, même

4365 Le chanoine Boulard est déjà venu dans le diocèse notamment pour intervenir sur la question de la paroisse et de l'action catholique. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 21 août 1947, p. 600-601. Le compte-rendu rappelle que « l'autorité de M. le chanoine Boulard nous dispense d'insister sur l'intérêt de ces deux journées ».

4366 Entretien avec les abbés Birraux, Philippe et Chatelain.

4367 Un vicaire est tué en 1940 (Noël Combet), 5 prêtres sont assassinés en 1944 (Sallaz, Vaudaux, Boimond, Dermineur et Bergier), un est fusillé en 1944 (Rossillon), un meurt en déportation (Rosay), un meurt de ses blessures en 1945 (Folliet). Veyrat-Durebex est prisonnier ; rapatrié il meurt des suites de sa captivité en 1943.

4368 Il avait fallu plusieurs années pour retrouver un taux d'ordinations semblable à 1914.

si elles peuvent être modifiées par le retour des séminaristes prisonniers. La guerre n'a pas beaucoup influencé les ordinations, d'ailleurs – et paradoxalement – le maximum séculaire est atteint en 1943⁴³⁶⁹. Malgré les événements, les prévisions d'ordinations s'avèrent exactes. En décembre 1938-janvier 1939, *La Page de Saint-André* prévoyait qu'en 1944, l'évêque aurait conféré la prêtrise à quatre-vingts séminaristes⁴³⁷⁰. Finalement, entre 1939 et 1944, ce sont quatre-vingt-un séminaristes qui sont ordonnés. Entre 1939 et 1945, le taux d'ordination par rapport aux entrées est de 71,6 %, ce qui est quasi égal au quinquennat précédent. C'est d'ailleurs au cours de ces années, et afin d'accueillir tous les candidats au sacerdoce, que Mgr Cesbron fait ajouter un étage au séminaire. Si les vocations ne sont pas aussi pléthoriques qu'à la fin du XIX^e siècle, il n'en reste pas moins qu'elles sont encore nombreuses. Sans doute le travail de Mgr de La Villerabel porte-t-il ici ses fruits, car « c'est grâce à ce coup d'audace dont la postérité lui fera honneur »⁴³⁷¹ que le diocèse a été « moins éprouvé que d'autres par la crise du recrutement sacerdotal »⁴³⁷². Il est patent que la fonction de petit séminaire attribué à l'établissement de Thonon-les-Bains contribue à former des vocations. Cependant, il convient de les préserver des dangers des vacances et de la tentation du monde extérieur. Les élèves de Thonon-les-Bains sont comme dans une « serre chaude »⁴³⁷³, ils sont l'objet de toutes les attentions de la part de l'équipe enseignante. Mgr Cesbron, que d'aucuns considèrent presque comme « grand seigneur »⁴³⁷⁴, porte une attention particulière aux vocations, qu'il est nécessaire de prendre en charge tôt⁴³⁷⁵. Il est particulièrement attaché à la présence du grand séminaire d'Annecy. Cependant, malgré tous les efforts faits par les prêtres et l'épiscopat, la diminution du nombre des vocations est prévisible. En 1960, Mgr Cesbron s'oppose au départ des séminaristes dans un autre diocèse⁴³⁷⁶. Il réussit à conserver l'établissement dans la cité épiscopale, qui devient ainsi le lieu d'accueil des élèves de Chambéry, de Maurienne et de Tarentaise⁴³⁷⁷.

4369 Cf. *supra*, p. 353-354. Ce sont trente-deux jeunes qui sont ordonnés en 1943. Voir également annexe n° 42.

4370 *La Page de Saint-André*, décembre 1938-janvier 1939, p. 18. La prévision de la répartition se faisait comme suit : 11 en 1939, 12 en 1940, 11 en 1941, 13 en 1942, 19 en 1943, 14 en 1944. En réalité la répartition s'est faite ainsi : 12 en 1939, 1 en 1940, 7 en 1941, 10 en 1942, 32 en 1943 et 19 en 1944. Voir annexe n° 43.

4371 *La Page de Saint-André*, Avril-juin 1951.

4372 *Ibid.*

4373 Entretien avec l'abbé Chatelain.

4374 Entretien avec les abbés Chatelain et Birraux.

4375 Ralph Schor rappelle que Mgr Rémond, à Nice, estime que « faute de soins trop de prêtres se désintéresseraient des jeunes enfants et des patronages ; [...] or c'est en s'occupant des petits qu'on permettrait l'éclosion des vocations éventuelles et qu'on préparerait les moissons de l'avenir ». R. SCHOR, *Un évêque dans le siècle, Mgr Rémond...*, op. cit., p. 169.

4376 Entretien avec l'abbé Birraux.

4377 *La Page de Saint-André*, octobre-décembre 1960.

Dès sa première lettre pastorale, Mgr Cesbron s'intéresse aux vocations. Déjà en 1943, les efforts faits par l'évêque sont soulignés par *La Page de Saint-André*⁴³⁷⁸ qui se réjouit de constater que les entrées dans les petits séminaires ne sont pas aussi squelettiques qu'elles avaient pu l'être entre 1914 et 1918. En 1945, l'Apostolat de la prière demande que les intentions soient tournées vers le recrutement sacerdotal⁴³⁷⁹. Dans un communiqué de mars 1946, Mgr Cesbron s'intéresse à la question des vocations⁴³⁸⁰ qui doit rester au « premier rang » des soucis de tous⁴³⁸¹. L'année suivante, il lance un nouvel appel, estimant que, dans son diocèse – comme ailleurs – « les années d'abondance [...] ne sont plus qu'un souvenir lointain »⁴³⁸². Il incite donc ses prêtres à s'appliquer à « chercher, à aider, à défendre, à former des vocations »⁴³⁸³, afin qu'il « en sorte enfin de tant de paroisses qui n'ont donné personne, depuis si longtemps ! »⁴³⁸⁴. Il insiste sur la nécessité d'avoir des « vocations, et des vocations décidées, solides, apostoliques, saintes ! »⁴³⁸⁵. Son appel s'adresse aux « pères et mères de famille ! », mais aussi aux « enfants et jeunes gens, choisis par Dieu dans le secret déjà ! »⁴³⁸⁶.

Le labeur pour les vocations étant urgent, il ne doit pas y avoir de relâche. C'est pour cette raison qu'en 1947, l'évêque demande à tous de travailler « fort et ferme [...] pour le Sacerdoce et les Vocations »⁴³⁸⁷. Ses demandes entrent dans le champ des préoccupations de l'Église, puisqu'en avril, les intentions de l'Apostolat de la prière portent sur « l'œuvre pontificale des vocations sacerdotales »⁴³⁸⁸. L'œuvre de Saint-André a été agrégée en 1943⁴³⁸⁹ à cette œuvre, elle-même fondée en 1941⁴³⁹⁰. Mgr Cesbron appelle une nouvelle fois ses prêtres et ses diocésains à « faire toujours davantage pour aider les vocations »⁴³⁹¹. Il demande aux familles de se souvenir que la « vocation est un grand honneur pour le foyer »⁴³⁹² et que

4378 *Ibid.*, janvier-mars 1943, p. 11.

4379 *Ibid.*, avril-juin 1945, p. 40.

4380 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 7 mars 1946, p. 126-128.

4381 *Ibid.*, p. 126.

4382 *Ibid.*, n° 2, 9 janvier 1947, p. 19. À plusieurs reprises dans les notices nécrologiques, le chanoine Rognard évoque le « temps de vocations pléthoriques ».

4383 *Ibid.*

4384 *Ibid.*

4385 *Ibid.*

4386 *Ibid.*

4387 *Ibid.* À la même période, Mgr Théas porte un intérêt tout aussi important à la question des vocations. Il tient un discours proche de celui de Mgr Cesbron Voir S. GUINLE-LORINET, *Pierre-Marie Théas, un évêque à la rencontre du XX^e siècle...*, op. cit., p. 248-296.

4388 *Ibid.*, n° 15, 10 avril 1947, p. 267.

4389 *La Page de Saint-André*, avril-juin 1943.

4390 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 10 avril 1947, p. 267.

4391 *Ibid.*

4392 *Ibid.*

« c'est une question de vie ou de mort »⁴³⁹³. Alors qu'il parcourt le diocèse pour les cérémonies de confirmation, l'évêque réitère son appel, et il est alors heureux de constater que des diocésains se tournent vers lui pour lui demander « toujours plus de prêtres »⁴³⁹⁴. C'est pour cette raison qu'il invite toutes les personnes responsables d'enfants à prêter une attention particulière à la vocation exprimée par chacun. Les parents doivent constituer des exemples au même titre que les « éducateurs et les éducatrices chrétiennes »⁴³⁹⁵.

Le milieu familial (au sens large) a sans doute une influence sur les vocations. En 1948, sur les trois cent soixante-trois séminaristes (grands et petits), deux cent cinquante-huit (soit 71,07 %) disent avoir dans leur famille proche des prêtres, des religieuses ou des religieux⁴³⁹⁶. Citons l'exemple de la vallée de Thônes, où certaines paroisses donnent beaucoup de petits séminaristes en même temps qu'elles ont beaucoup de religieuses (Grand-Bornand) ou de prêtres (Manigod). Sans doute, dans cette vallée encore respectueuse des traditions, le poids de la famille joue un rôle prépondérant quant au choix des vocations. À l'inverse, les paroisses qui ne donnent aucun prêtre, religieux ou sœurs, n'ont pas de petits ou grands séminaristes.

Mgr Cesbron souligne qu'il faut beaucoup de candidats puisque, sur ce nombre, peu – finalement – arriveront jusqu'à l'ordination. Utilisant la métaphore du printemps, il s'interroge sur le nombre de fleurs qui « vont disparaître sans fruit »⁴³⁹⁷. Pour lui, qui a effectué toute sa carrière dans un petit séminaire, au cœur d'une terre de chrétienté, les vocations ont probablement un sens encore plus grand que pour un évêque passé par le ministère paroissial. C'est pour cette raison qu'il insiste sur la joie profonde que ressentiront tous ceux qui, à force d'efforts et de sacrifices, donneront une vocation à l'église. Il rappelle qu'il est nécessaire de prévoir rapidement l'avenir, et c'est pourquoi il appelle au maintien d'une certaine tradition relative à la fierté de donner son fils à l'église. À cette occasion, il souligne que « bienheureux [sont] les diocèses où parents et enfants sont désireux et fiers, à chaque foyer, d'unir, par le même sacerdoce, le sang de la famille au sang du Christ premier Prêtre ! »⁴³⁹⁸. Il poursuit en rappelant que « bienheureux [sont] les diocèses où les jeunes gardent toujours le goût de l'idéal et du sacrifice, où les familles voient autre chose que

4393 *Ibid.*

4394 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 12 juin 1947, p. 443.

4395 *Ibid.*

4396 *La Page de Saint-André*, octobre-décembre 1948, p. 90.

4397 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 24, 12 juin 1947, p. 443.

4398 *Ibid.*, n° 15, 27 mai 1948, p. 260.

l'argent, le pain, la viande, le jeu et le plaisir ! »⁴³⁹⁹. Par ses propos, sans doute fait-il une allusion directe aux paroisses du diocèse qui commencent doucement à voir avec plaisir l'installation du tourisme hivernal et/ou estival, et qui seront tentées de donner moins de prêtres que par le passé.

En 1945 déjà, dans les *Problèmes missionnaires de la France rurale*, le chanoine Boulard rappelle qu'en Haute-Savoie, « la préoccupation de gagner de l'argent domine dans beaucoup de foyers »⁴⁴⁰⁰ et que beaucoup de diocésains « manquent de scrupules et tout simplement de conscience »⁴⁴⁰¹. Un tel phénomène existait probablement depuis plusieurs années, mais la guerre l'a sans doute accéléré dans plusieurs zones du diocèse. En 1943, Henry Bordeaux rappelle à propos de la baisse des vocations que « c'est presque une loi économique : à mesure que les produits de la terre se vendent mieux et enrichissent les agriculteurs, ceux-ci hésitent davantage à donner leur fils à la vie spirituelle »⁴⁴⁰². L'abbé Gallay, curé à Yvoire, émet même l'hypothèse de créer une association des mères de prêtres⁴⁴⁰³. L'idée semble avoir séduit, cependant, nous n'avons trouvé aucun document permettant de nous renseigner sur la réalisation ou non de ce projet. C'est son compatriote l'abbé Jean-Marie Gallay, chargé du recrutement sacerdotal, qui met en garde les diocésains du grave danger que constitue la diminution du nombre des familles nombreuses⁴⁴⁰⁴. Il importe de souligner que les deux tiers des prêtres sont issus de familles de cultivateurs⁴⁴⁰⁵, et nous pouvons donc nous demander si la baisse de la population rurale n'entraîne pas de fait une baisse des vocations ?

Mgr Cesbron, très préoccupé, à la fois par le recrutement et par la pastorale, a très probablement eu connaissance de l'ouvrage du chanoine Boulard qui rappelle que la « hiérarchie cherche les moyens de revaloriser dans l'estime des jeunes gens, des familles, du peuple chrétien, la vocation du clergé séculier et sa mission apostolique »⁴⁴⁰⁶. Dans chaque diocèse, des efforts ont été faits pour le recrutement des séminaires. Ces initiatives ont obtenu un succès variable. L'attitude de Mgr Cesbron entre dans une démarche générale de prise de

4399 *Ibid.*

4400 F. BOULARD, *Problèmes missionnaires de la France rurale...*, op. cit., t. 1, p. 53.

4401 *Ibid.*

4402 *La Page de Saint-André*, octobre-décembre 1943, p. 89. L'article a été publié une première fois dans *Vaillances*. Les propos de l'académicien pourraient s'adapter aux paroisses qui, d'ordinaire, vivent plutôt difficilement de l'agriculture et qui voient dans la cléricature un moyen d'ascension pour les enfants.

Le frère d'Henry Bordeaux, le général Bordeaux, paye une bourse d'études au séminaire un enfant de son village natal. Ce dernier entré au séminaire en 1938, effectue son temps aux chantiers de Jeunesse et ne réintègre pas le séminaire pour raison de santé. Il sera en 1944 inspecteur de police à Thonon-les-Bains, mêlé à la Milice, il sera fusillé en 1945. Entretien avec la sœur de cette personne.

4403 *La Page de Saint-André*, avril-juin 1947, p. 55.

4404 *La Page de Saint-André*, juillet-septembre 1948, p. 62.

4405 *Ibid.*, octobre-décembre 1948, p. 90.

4406 F. BOULARD, *Problèmes missionnaires de la France rurale...*, op. cit., t. 2, p. 72.

conscience du clergé des problèmes de recrutement⁴⁴⁰⁷. Le chanoine Boulard souligne que les mouvements d'action catholique ont été sollicités pour envoyer certains de leurs membres au séminaire, tout en rappelant que les « vocations tardives seront toujours l'exception », et qu'il faut donc agir plus en amont. En 1945, dans le diocèse d'Annecy, un séminariste ancien de la JAC écrit que « c'est à la JAC qu'[il] doi[t] [sa] vocation »⁴⁴⁰⁸. Il serait intéressant de pouvoir établir, avec précision, dans quelle mesure les enfants des militants d'action catholique entrent au séminaire. De la même façon, il serait intéressant de savoir si des prêtres ont fréquenté les mouvements de l'enfance avant d'entrer au séminaire⁴⁴⁰⁹.

Le chanoine Boulard signale qu'en milieu rural, un diocèse de deux cents prêtres a besoin de huit ordinations annuelles pour assurer la relève⁴⁴¹⁰. Si nous partons de ce chiffre et que nous l'appliquons au cas du diocèse d'Annecy, nous pouvons dire qu'il faut entre onze et douze ordinations annuelles pour assurer la relève⁴⁴¹¹. Si nous considérons comme dates extrêmes 1947 (date de l'appel de l'évêque pour les vocations) et 1962 (date de son décès), nous pouvons dire que le renouvellement se fait de justesse, puisqu'il y a environ douze ordinations par an.

En 1947, *La Page de Saint-André* estime que si les rentrées successives au grand séminaire comptaient en moyenne cent quinze élèves (comme la rentrée 1946-1947), le diocèse connaîtrait en moyenne douze ou treize ordinations annuelles. Ce chiffre est obtenu après retrait des pertes soit 15 à 20 % des effectifs de départ. Le résultat ainsi obtenu est divisé par six, chiffre équivalent au nombre d'années nécessaire à la formation d'un prêtre. Nous pouvons donc constater que l'hypothèse présentée en 1947 s'avère exacte. C'est donc à juste titre que *La Page de Saint-André* ne cesse de souligner le danger que représentent les rentrées aux faibles effectifs⁴⁴¹².

Le chanoine Boulard rappelle que, depuis le début du XX^e siècle, même les diocèses les plus féconds connaissent un certain recul face à la question des vocations⁴⁴¹³. Toutefois, pour y

4407 À la même époque, Mgr Rémond dresse un constat semblable dans le diocèse de Nice, où il n'ordonne annuellement que 5 prêtres. Il convient également de tenir compte du fait que Nice est un diocèse moins pratiquant que celui d'Annecy.

4408 *La Page de Saint-André*, avril-juin 1945, p. 50.

4409 D'après les relevés que nous avons effectué sur les registres des entrées au grand séminaire, il ressort qu'assez peu de candidats au sacerdoce sont passés par des lycées avant d'embrasser la carrière ecclésiastique.

4410 *La Page de Saint-André*, avril-juin 1945, p. 50.

4411 Nous avons fait le calcul en partant sur la base de 280 paroisses en milieu rural sur les 300 que compte le diocèse.

4412 *La Page de Saint-André*, avril-juin 1947, p. 55 ou d'octobre-décembre 1949, p. 90 par exemple.

4413 Il faut prendre en considération la politique anticléricale des années d'avant-guerre, la reprise de cette politique avec le Cartel des gauches puis les difficultés des années 1936-1940. Il faut également tenir compte de la démographie et de ces classes creuses dues à la guerre.

remédier la plupart des diocèses consacrent de « plus en plus de prêtres à l'enseignement chrétien »⁴⁴¹⁴. Ce phénomène est visible à Annecy où, entre 1925 et 1944, le nombre de prêtres attachés à l'enseignement croît de 58 %, puisqu'il passe de trente-neuf à soixante-deux⁴⁴¹⁵. Afin de mieux marquer les esprits, la *Revue du Diocèse d'Annecy* évoque une pièce de théâtre. La première partie montre le sort douloureux d'une paroisse qui n'a plus de prêtre, et où la lampe du sanctuaire est éteinte. Tout semble mourir pour mieux renaître dans la seconde partie puisqu'un jeune rural ému par cette détresse décide de devenir prêtre⁴⁴¹⁶.

En 1953, un nouveau communiqué de l'évêque rappelle la nécessité urgente de former des prêtres. Il appelle les foyers chrétiens à aider les vocations des enfants, et souligne qu'en plus de l'aide financière apportée à l'œuvre de Saint-André, il serait bon d'aider le clergé par « le sang ». Les familles sont largement incitées à venir en aide aux vocations de leurs enfants⁴⁴¹⁷. Il est nécessaire de prendre en compte les changements de mentalités qui s'opèrent depuis la fin de la guerre. Les loisirs prennent une place plus grande parmi les préoccupations des jeunes, qui partent souvent à la ville le dimanche après-midi. Les mouvements d'action catholique recrutent encore, mais leur âge d'or est passé. Parfois même les enfants de militants optent pour un non engagement dans le militantisme parce qu'ils ont « souffert » des absences répétées des parents⁴⁴¹⁸.

En 1957, les diocésains sont à nouveau sollicités pour donner leur fils à l'Église, par le biais d'un nouveau communiqué épiscopal. À cette occasion, Mgr Cesbron souligne que des paroisses d'ordinaire généreuses en vocation n'envoient plus leurs enfants au séminaire, ni même vers les ordres religieux (hommes et femmes). S'interrogeant sur les origines de la situation, il se demande si « les prêtres seraient [...] plus muets ou les fidèles plus sourds »⁴⁴¹⁹. Il poursuit en cherchant à savoir si « les enfants, les jeunes filles verraient moins clair ou auraient moins de courage qu'autrefois... [...] si les familles reculeraient devant l'appel de Dieu transmis par les prêtres pour les séminaires et les noviciats ? »⁴⁴²⁰. L'enquête

4414 F. BOULARD, *Problèmes missionnaires de la France rurale...*, op. cit., t. 2, p. 74

4415 *La Page de Saint-André*, janvier-mars 1944, p. 31. Voir annexe n° 62.

4416 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 45, 17 novembre 1949, p. 676-677.

4417 *Ibid.*, n° 34, 20 août 1953, p. 464-465.

4418 Suite aux différents témoignages qu'il a collecté chez les militants jacistes finistériens, Yvon Tranvouez a souligné qu'il avait pu retrouver, chez eux, le constat dressé par Robert Fort. Ce dernier rappelle en effet que « Le sentiment d'échec et de culpabilité chez les parents anciens jacistes est très fort. Ils n'ont pas su, sauf exception, léguer l'héritage de leur attachement à la personne de Jésus-Christ. [...] Pour beaucoup, c'est une grande souffrance ». Yvon Tranvouez poursuit en déclarant que « tout les porte dès lors à se sentir pour une part responsables non seulement de l'écroulement de la pratique religieuse, mais encore, et peut-être surtout, du tarissement des vocations sacerdotales ». Y. TRANVOUEZ, « L'action catholique, un échec religieux ? À propos des jacistes du Finistère », in B. WACHE, dir., *Militants catholiques...*, op. cit., p.189.

4419 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 2, 10 janvier 1957, p. 24.

4420 *Ibid.*

de sociologie de 1956-1957 souligne que le degré d'instruction des religieuses a augmenté ; les jeunes filles sont alors moins tentées par l'entrée en religion. Cette dernière ne constituant plus une ascension sociale, comme cela pouvait être le cas plus d'un demi-siècle avant⁴⁴²¹.

En 1955-1956, Mgr Cesbron organise deux réunions pour entretenir les prêtres ayant des séminaristes dans leur paroisse⁴⁴²² de cette question préoccupante des vocations. À cette occasion, il note que « le principe de réunion est excellent », tout en s'interrogeant « sur ce qu'il en sortira » et ce qu'il faudra « en retenir »⁴⁴²³. Il rappelle à ses prêtres que, même s'ils sont « vieux »⁴⁴²⁴, ils ne doivent pas avoir peur des méthodes nouvelles. Il les encourage à parler davantage avec leurs séminaristes au cours des vacances, notamment celles d'été⁴⁴²⁵. En janvier 1958, non sans rapport avec les missions régionales et l'enquête du chanoine Boulard, Mgr Cesbron met en place le « service diocésain des vocations »⁴⁴²⁶. Son but est l'éveil, la culture et le soutien des vocations. C'est ce service qui assure la coordination de la pastorale des vocations avec l'ensemble de la pastorale. Cette création répond également au vœu émis par l'assemblée plénière des évêques en 1957, qui demandait que « le problème des vocations soit inséré dans une pastorale d'ensemble afin que les paroisses, les secteurs paroissiaux et les mouvements d'action catholique s'en considèrent solidement responsables »⁴⁴²⁷.

L'année 1959, centenaire de la mort du curé d'Ars, est placée sous le signe du sacerdoce. Mgr Cesbron encourage les diocésains à participer à l'œuvre de Saint-André et à poursuivre inlassablement le travail de préparation pour les vocations. Cependant, malgré toutes les exhortations à la prière et à l'action, les ordinations sont de moins en moins nombreuses. D'ailleurs en 1959, l'abbé Détraz, responsable des vocations, souligne qu'elles « continueront à être très faibles dans les années à venir », même si un « espoir s'est levé cette année avec la belle rentrée de quatre-vingt-deux nouveaux au petit séminaire, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1944. Sans doute faut-il voir là un fruit immédiat de l'année du Sacerdoce qui s'achève »⁴⁴²⁸.

4421 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse. Enquête diocésaine 1956-1957*, Bellegarde, Imp. Sadag, p. 40.

4422 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 3. Note manuscrite de Mgr Cesbron.

4423 *Ibid.*

4424 *Ibid.*

4425 *Ibid.*

4426 *La Page de Saint-André*, janvier-mars 1962, p. 8.

4427 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, *op. cit.*, p. 40.

4428 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 17 décembre 1959, p. 1064-1065.

Pourquoi cette baisse des vocations ? En 1945, dans un ouvrage consacré au clergé diocésain, Mgr Guerry avance des hypothèses qui peuvent sans doute s'appliquer à la situation diocésaine d'Annecy. Évoquant la réticence de certaines familles à voir un de leurs fils entrer dans le clergé séculier, Mgr Guerry rappelle que la « vocation du clergé paroissial⁴⁴²⁹ n'est pas estimée comme elle devrait l'être par les familles »⁴⁴³⁰. Il évoque par exemple les raisons économiques qui décourageraient certaines familles à envoyer leur fils au séminaire. Mais dans le diocèse, l'œuvre de Saint-André vient justement en aide à ces familles aux moyens modestes. Entre 1941 et 1945, l'attribution de bourses avait justement permis une reprise des entrées, et ce malgré les événements⁴⁴³¹.

À cela s'ajoute sans doute également le fait que le prêtre n'a plus l'aisance matérielle qu'il avait pu connaître un siècle plus tôt. La cléricature n'a plus le même prestige qu'au XIX^e siècle, où elle assurait véritablement une élévation du statut social. Cela provient sans doute de la relative amélioration du niveau de vie des agriculteurs, et de la « démocratisation » des études qui permet à de nombreux enfants de cultivateurs d'accéder à un certain niveau de connaissances⁴⁴³². Malgré le baby-boom, il faut aussi ajouter une diminution de la natalité à la campagne, cela étant principalement dû aux des départs vers les villes. La modernisation du milieu agricole et le rôle de formation joué par la JAC semblent influencer le nombre des vocations. La JAC permet une ascension sociale différente de celle de la prêtrise. Les enfants d'agriculteurs peuvent obtenir une bonne instruction et des responsabilités, sans pour autant quitter l'exploitation familiale. Le travail de la terre n'est plus dévalorisant. En effet, nombreux sont les jacistes à prendre des responsabilités communautaires au sein de l'agriculture. Toutefois, dans certaines paroisses d'altitude, encore traditionnelles, le monde paysan, pour une part largement fermé, valorise le fils devenu prêtre. Si le milieu rural est une source traditionnelle de vocations, il importe donc de ne pas le délaisser, c'est pourquoi il est à souhaiter que toutes les paroisses bénéficient d'un prêtre. Or,

4429 Alors qu'il semble que pour la même période le clergé régulier ne connaisse pas une crise des vocations comme les séculiers. Mgr Guerry remarque que les réguliers ne connaissent pas cette « crise » ; leur recrutement se poursuit devenant même parfois meilleur que par le passé. Ce constat est fait dans le diocèse et en 1948, *La Page de Saint-André* rappelle qu'il y a plus de vocations missionnaires qu'avant et comme au XIX^e siècle, des « religieux sillonnent le diocèse à la recherche des vocations et entraînent beaucoup d'enfants ». *La Page de Saint-André*, juillet-septembre 1948, p. 59-60.

4430 E. GUERRY, *Le Clergé diocésain en face de sa mission actuelle d'évangélisation : sa spiritualité, sa formation dans les grands séminaires, son cadre de vie : rapport général sur l'enquête ouverte par l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France (Annexe au procès-verbal de l'Assemblée des 15, 16, 17 février 1944)*, p. 13.

4431 Diocèse d'Annecy – *Album de sociologie religieuse...*, op. cit., p. 39.

4432 Il semble qu'un certain nombre d'enfants d'agriculteurs faisaient leur entrée au petit séminaire pour y acquérir de solides connaissances, sans penser exclusivement au sacerdoce. Cela pourrait peut-être expliquer le nombre important d'entrée par rapport au nombre d'ordinations. L'abbé Chatelain dans son entretien nous rappelait que plusieurs prêtres l'avaient été presque « malgré eux ».

à la fin des années 1940, dix paroisses sont dépourvues d'un desservant, contre cinq au lendemain de la Grande Guerre⁴⁴³³. Les vocations semblent moins nombreuses dans le milieu urbain, même si un certain nombre de jeunes prêtres en sont issus. En ville, contrairement à la campagne, les prêtres ne semblent pas toujours avoir le temps nécessaire pour se consacrer à la culture des vocations⁴⁴³⁴.

Les mouvements d'action catholique ont joué un rôle dans le changement de la géographie du recrutement. Des paroisses qui n'avaient pas donné de prêtre depuis un demi-siècle en redonnent après que les sections d'action catholique s'y soient développées. Tel est le cas de Saint-Gervais-les-Bains, Ugine ou encore Annemasse. Cependant, nous pouvons nous demander si ces mouvements d'action catholique n'ont pas freiné les entrées au séminaire dans le sens où les militants, devenus de bons chrétiens, accomplissent leurs devoirs avec assiduité et se jugent plus utiles dans le monde « actif » pour leur œuvre d'apostolat que dans les rangs du clergé. En tout cas, il semble que ce phénomène soit particulièrement vrai pour les vocations féminines qui connaissent une diminution à partir des années 1930⁴⁴³⁵. L'isolement du prêtre peut également être aussi l'une des causes de découragement pour les entrées au séminaire. Si le parcours classique pour accéder à la prêtrise reste l'entrée au petit-séminaire puis le grand, il n'en reste pas moins qu'au lendemain de la guerre, les vocations tardives se multiplient et apportent de nouveaux candidats au sacerdoce⁴⁴³⁶. En juin 1949, le diocèse en compte déjà six, dont la moitié vient d'Annemasse et l'autre moitié d'Annecy ou de sa région⁴⁴³⁷. Dix ans plus tard, ils sont huit à venir de Chessy⁴⁴³⁸. Faut-il voir ici le résultat de l'action catholique spécialisée ?⁴⁴³⁹

Le problème repose sur le rapport entre le nombre d'entrées au petit séminaire et le nombre final d'ordinations. En effet, les trois établissements considérés comme préparant au sacerdoce comptent en général trois cents élèves, avec des arrivées qui oscillent en moyenne entre cinquante et quatre-vingts. Cependant, à peine la moitié arrive au grand séminaire, et sur cette centaine d'élèves, seul un vingtième, en moyenne, arrive à l'ordination. Les abandons

4433 *La Page de Saint-André*, janvier-mars 1948, p. 8.

4434 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, op. cit., p. 40.

4435 *Ibid.* p. 39.

4436 Avant la guerre, il y avait également des vocations tardives, mais peu finalement avaient abouti.

4437 *La Page de Saint-André*, avril-juin 1949, p. 5. Faut-il voir dans ces origines, le résultat du travail effectué par la JOC qui n'a cessé d'œuvrer depuis près de vingt ans.

4438 ADA. Registre d'entrées au grand-séminaire. Année 1960-1961. Cette année est également celle de la rentrée la plus importante pour le petit séminaire de Thonon-les-Bains (194 entrées), ce qui fait porter le nombre total de petits séminaristes à 334. Ce nombre élevé n'est pas sans rapport avec les enfants du baby-boom. Ces derniers étant eux mêmes les enfants des classes nombreuses nées dans l'immédiat après-guerre de 1914-1918.

4439 Nous avons déjà relevé au milieu des années Vingt, le cas de deux militants de l'ACJF de la vallée de Thônes partis rejoindre le séminaire.

sont très nombreux. Il est donc nécessaire d'avoir le plus possible de petits séminaristes pour être certain d'obtenir un nombre moyen de vingt ordinations annuelles pour permettre le renouvellement du clergé. Ce phénomène n'est pas récent puisque les statistiques des dix-sept premières années du petit séminaire de Thonon-les-Bains montrent que seul 33,83 % des enfants entrés dans l'établissement sont ordonnés⁴⁴⁴⁰. Au lendemain de la guerre, les attentions portent sur les entrées au petit séminaire. Les élèves de Thonon-les-Bains, La Roche-sur-Foron et Thônes sont plus nombreux en 1946 qu'en 1940⁴⁴⁴¹. La diminution progressive du nombre des entrées n'est-elle pas également en rapport avec la diminution du nombre des naissances dues à la guerre ? À partir de la création des Collèges d'enseignement général, la fréquentation des établissements précités diminuent, car plus nombreux sont les enfants à entrer dans ces nouveaux établissements⁴⁴⁴². Il convient d'agir sur les parents et en particulier sur les mères. Malgré les efforts incessants, la courbe des entrées au séminaire ne cesse de baisser et les défections se font de plus en plus nombreuses surtout après 1968. Soulignons également que la formation du séminaire s'intéresse finalement assez peu à la vie quotidienne du prêtre et aux difficultés qu'il est susceptible de rencontrer. L'abbé Chatelain nous rappelait que plusieurs de ses confrères avaient eu beaucoup de mal à vivre en paroisse et avaient choisi, à la fin des années Soixante, de quitter le ministère car il ne correspondait pas à leurs attentes⁴⁴⁴³.

Durant la période qui nous intéresse⁴⁴⁴⁴, 1945-1946 est la meilleure année puisque tous les élèves (seize) entrés sont ordonnés. En 1955-1956⁴⁴⁴⁵, seuls 27,7 % des séminaristes reçoivent la prêtrise. Le nombre des ordinations reprend ensuite. La meilleure rentrée est celle de 1958-1959 avec l'arrivée de vingt-deux nouveaux, parmi lesquels quinze sont ordonnés. Pour les autres années, le chiffre des entrées varie entre dix et dix-huit. En moyenne, ce sont 61,7 % des séminaristes qui sont ordonnés. Il faut prendre en compte les événements d'Algérie. Sans doute l'appel de 1947 a porté ses fruits mais dans une mesure moindre de que ce l'évêque était en droit d'attendre.

L'attention particulière que Mgr Cesbron porte aux vocations permet au diocèse de bénéficier d'ordinations, alors qu'elles sont beaucoup moins nombreuses dans d'autres lieux. La carte du

4440 ADA. 3 J 1048 Q4. Statistiques présentées par le supérieur le 7 mars 1953.

4441 *La Page de Saint-André*, janvier-mars 1949, p. 9. En 1940, il y a 284 élèves et en 1946, ils sont 345 ; soit une augmentation de 21 %.

4442 *La Page de Saint-André*, juillet-octobre 1961, p. 4.

4443 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain.

4444 1945-1962.

4445 Cette année 1955-1956 est la moins bonne de la période en termes d'ordinations.

recrutement des grands séminaristes montre que les entrées, dans ces années, puisent largement dans les paroisses encore majoritairement pratiquantes et où une fidélité à la religion s'est montrée en plusieurs occasions. Plusieurs paroisses du plateau des Bornes fournissent encore des prêtres. La mécanisation, libérant de la main d'œuvre, et l'exode rural, jouent-ils un rôle dans ce phénomène, même si ces paroisses sont encore unanimement pratiquantes ?

Concernant l'origine des grands séminaristes⁴⁴⁴⁶, le petit-séminaire de Thonon garde une prédominance écrasante. Entre 1944 et 1958, il fournit cent soixante-neuf séminaristes, alors que les établissements de Thônes et de La Roche-sur-Foron fournissent cent quinze élèves à eux deux. Il est évident que l'ouverture du petit séminaire a permis de retrouver les vocations chablaisiennes qui étaient moins nombreuses depuis le départ du collège d'Évian. Entre 1940 et 1946, le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter dans l'établissement chablaisien. Pour le recrutement, la tendance rencontrée depuis 1905 pour les établissements de Thônes et de La Roche-sur-Foron s'inverse dès 1941. Sur les cent quinze élèves venus de ces deux établissements, 60 % viennent de Thônes et 40 % de La Roche-sur-Foron⁴⁴⁴⁷. Faut-il voir dans ce renversement l'effet de la rénovation de la Petite Sorbonne, de son implantation dans une vallée où les parents paient en nature (reblochon et beurre) ? Faut-il voir qu'une bonne équipe pédagogique dans un bâtiment doté de modalités modernes attire plus que La Roche où l'équipe enseignante n'a pas le même dynamisme qu'à Thônes⁴⁴⁴⁸. La zone de recrutement de Thônes touche principalement les paroisses pratiquantes de la vallée, avec Le Grand-Bornand et Manigod, qui donnent douze élèves, soit les trois quarts des élèves originaires de la vallée⁴⁴⁴⁹. Les paroisses savoyardes de La Giettaz, Ugine et Crest-Voland⁴⁴⁵⁰ envoient principalement leurs enfants à Thônes. Pour La Giettaz et Ugine, faut-il voir une influence du rôle joué par l'action catholique qui a touché une part de la population de ces paroisses ? Les parents de ces grands séminaristes, sans doute marqués par l'action catholique, n'auraient-ils pas plus pratiqués que leurs aînés qui avaient sans doute été marqués par les luttes du combisme et du radicalisme. De la même façon, des enfants de Chamonix (deux) et de Saint-Gervais (trois) viennent à Thônes après la guerre. Nous avons vu précédemment que l'action catholique avait réussi à pénétrer dans ces zones pourtant considérées par certains comme

4446 Pour les zones de recrutement de ces établissements voir les cartes en annexes n^{os} 53-55.

4447 ADA. Registre d'entrées au grand séminaire.

4448 Entretien avec l'abbé Chatelain.

4449 ADA. Registre d'entrées au grand séminaire.

4450 La Giettaz : 5 ; Ugine : 4 et Crest-Voland : 1.

« rouges » et dont la pratique depuis 1880 ne cessait d'être en dessous de la moyenne diocésaine.

Le recrutement de Thonon permet de recueillir de nombreuses vocations chablaisiennes qui étaient moins présentes entre 1920 et 1930⁴⁴⁵¹ qu'entre 1950-1960. Pour la première période (1920-1930), seize nouveaux prêtres sont chablaisiens sur un total de quatre-vingt-douze (17 %), alors que pour 1950-1960, ils sont quarante-huit sur cent trente-cinq (35,5 %). Il est le seul des trois établissements à offrir, après 1945, un recrutement vraiment diocésain. En effet, la réalisation de cartes de recrutement par établissements entre 1945 et 1962 montre que seul Thonon recrute dans l'ensemble du diocèse, alors que les deux autres établissements bénéficient d'un recrutement beaucoup plus local, un peu comme si les collèges étaient le centre d'un cercle du recrutement des élèves. En effet, après avoir dressé la carte du recrutement de chacun des établissements, nous pouvons nous apercevoir que, schématiquement, Thônes ne recrute pas au-delà d'une ligne fictive Annemasse-Chamonix⁴⁴⁵². En schématisant à l'extrême, il serait même possible d'affirmer que plus des trois quarts des élèves de Thônes proviennent de l'arrondissement d'Annecy et cela quasiment tout au long de la période 1905-1962. Donc la situation rencontrée entre 1945 et 1962 ne change pas véritablement la physionomie de la carte du recrutement.

La situation est largement différente pour La Roche-sur-Foron qui ne recrute plus sur l'ensemble du diocèse mais plutôt dans un secteur restreint, dans un cercle fictif dont la cité médiévale serait le centre. Les paroisses voisines, comme Éteaux, Évires ou encore Thorens fournissent la plupart des élèves⁴⁴⁵³. Nous avons déjà souligné qu'au lendemain du conflit, la situation s'inversait entre les établissements de Thônes et de La Roche-sur-Foron⁴⁴⁵⁴, le premier recevant plus d'élèves que le second. Le collège de La Roche-sur-Foron recrute dans moins de 10 % des paroisses et elles sont toutes situées à l'est d'une ligne fictive Évian-Praz-sur-Arly. Entre 1945 et 1962, aucun élève ne vient de l'arrondissement de Thonon, contrairement à la décennie précédente où ils étaient un certain nombre à se rendre à La Roche-sur-Foron, malgré l'installation du petit séminaire sur les rives lémaniques. Ce recul de La Roche-sur-Foron est-il dû à une insuffisance de l'équipe pédagogique ? Est-ce à cause de l'ouverture de collèges (laïcs) dans d'autres chefs-lieux de cantons ? Ou est-ce le signe d'un

4451 Sans doute dans cette décennie, les missionnaires recrutaient beaucoup dans certaines paroisses, comme à Bellevaux, d'où est originaire le père Jean Rey, des Missionnaires de Saint-François-de-Sales.

4452 Quelques élèves proviennent de paroisses comme Bellevaux (1), Onnion (1) ou encore Megevette (1).

4453 Ces paroisses sont situées sur le plateau des Bornes, qui est encore considéré comme fortement attaché à la pratique religieuse. Voir annexe n° 53.

4454 Voir annexe n° 47.

détachement certain des paroisses de la vallée de l'Arve qui jusque-là fournissaient des élèves au collège ? Thônes bénéficiait peut-être d'une équipe pédagogique plus jeune, plus dynamique que celle de La Roche-sur-Foron. En ces lendemains de guerre, nous pouvons nous demander si le rôle tenu par le collège de Thônes – et la vallée plus largement – n'incitent pas les parents à envoyer leurs enfants dans cet établissement, installé dans des locaux récents.

Au niveau paroissial, la carte du recrutement sacerdotal ne correspond pas forcément à celle de la pratique. En effet, des paroisses figurant dans les cantons classés parmi les moins pratiquants fournissent plus de prêtres que des paroisses se trouvant dans les « bons » cantons⁴⁴⁵⁵. Prenons l'exemple du canton du Biot qui ne donne aucun prêtre pour la période d'après-guerre, alors que Douvaine, Thonon-les-Bains et Évian, qui se classent parmi les cantons « moyens », fournissent soixante-cinq prêtres, soit 32,18% des séminaristes ordonnés, et entrés au grand séminaire entre 1945 et 1962⁴⁴⁵⁶. Nous pouvons encore citer l'exemple de Chamonix, qui voit quatre de ses enfants ordonnés, alors que La Clusaz n'en donne que deux ou encore que Saint-Jean-de-Sixt, toujours dans la vallée de Thônes, n'en donne aucun. Le cas du canton de Cruseilles est également significatif. Ce dernier voit de fort taux de pratique, cependant en dix-sept années, seuls deux prêtres de ce canton sont ordonnés, tous deux originaires du chef-lieu de canton. Faut-il voir ici, le signe, comme pour certaines paroisses de la vallée de Thônes ou d'ailleurs, que la pratique résulte d'une tradition et donc que les paroissiens ne se préoccupent pas beaucoup de l'avenir de la foi ?⁴⁴⁵⁷ Des paroisses, situées dans des secteurs où les activités économiques sont en développement, envoient des prêtres, tel est le cas à Chedde, Sallanches ou encore Annemasse⁴⁴⁵⁸.

En réalisant un sondage parmi les paroisses ayant envoyé des élèves au grand séminaire et en comparant ce chiffre par rapport au nombre total de prêtres originaires de ladite paroisse entre 1860 et 1960, nous pouvons constater que les paroisses chablaisiennes connaissent un fort

4455 Les « bons » cantons » donnent quatre-vingt-un prêtres, soit une moyenne de 9 prêtres par cantons. Les cantons « moyens » fournissent quatre-vingt-quinze prêtres, soit en moyenne 9,5 par cantons. Les cantons de faible pratique ont 35 prêtres, soit une moyenne de 5 par canton. Annecy ville n'est pas compté dans ces chiffres.

4456 D'après les relevés effectués dans les registres au grand-séminaire d'Annecy. ADA. Registre d'entrées au grand séminaire. Nous avons pris comme point de départ la rentrée de 1945 et celle de 1962 comme fin. Nous n'avons retenu que les séminaristes ordonnés.

4457 Cela reviendrait à émettre l'hypothèse selon laquelle la pratique dans les bons cantons est parfois plus « subie » que réellement vécue. Entendons par là que le poids de la tradition et de la pression sociale, dans ces « bons » cantons entraînent les forts taux de pratique, alors que dans ceux qui présentent une pratique moyenne, la religion est plus vécue, dans le sens où les paroissiens feraient plus fi des a priori.

4458 Le cas du canton d'Annemasse est intéressant. La ville donne 5 prêtres, alors que les communes rurales environnantes en donnent 6. Le fait que les centres industriels en croissance donnent plus de vocations qu'avant 1945 laisse donc penser que l'exode rural aurait entraîné dans ces centres des personnes issues de familles pratiquantes et encore attachées à la tradition et que ce sont elles qui donnent les prêtres. De la même façon, le rôle joué par l'action catholique n'est pas à exclure, au contraire.

recrutement entre 1945 et 1962. Tel est le cas pour Thonon-les-Bains, Douvaine, Évian ou encore Marin. D'autres paroisses se situant dans des cantons de faible ou de moyenne pratique recrutent également la moitié de leurs prêtres, au cours de cette période, comme Cluses, Chênex, La Giettaz ou Habère-Poche. Les cas les plus flagrants sont ceux de Chamonix ou Saint-Gervais-les-Bains. En effet, les seuls prêtres originaires de ces communes sont ordonnés après 1945. 45 % des prêtres annemassiens sont recrutés entre 1945 et 1962, alors que les 65% le sont dans les quatre-vingt-cinq années passées. *A contrario*, des paroisses, d'ordinaire riches en vocations ou situées dans les bons cantons, ne donnent qu'un quart de leurs prêtres sur la période centennale. Tel est le cas pour Thônes, Le Grand-Bornand, La Clusaz, Annecy, Cruseilles, Bernex, Frangy. Le cas de Manigod est significatif du phénomène puisque seuls 10 % des prêtres manigodins le deviennent entre 1945 et 1962⁴⁴⁵⁹.

En utilisant l'échelle paroissiale, nous pouvons constater qu'il y a donc bien une modification des lieux de recrutement. Celui-ci n'est pas forcément en adéquation avec la carte de la pratique⁴⁴⁶⁰. Il semble donc que les chefs-lieux de cantons des secteurs économiquement dynamiques donnent plus de prêtres, entre 1945 et 1962, que les paroisses traditionnellement bonnes. Est-ce à cause des personnes qui quittent la campagne pour se rendre en ville et qui maintiennent encore la tradition de donner un enfant à l'Église ? Est-ce à cause de la mécanisation qui assure des revenus plus sûrs pour les cultivateurs ? Est-ce à cause de l'arrivée du tourisme, suivant les secteurs ? Est-ce à cause de la diminution du nombre des familles nombreuses ? Pour les chefs-lieux de cantons, sans doute jouent-ils un rôle d'attraction plus important que les petits bourgs. Est-ce parce que certaines paroisses rurales, encore attachées à une certaine tradition, envoient leurs fils au petit-séminaire⁴⁴⁶¹ ? Si nous prenons, le cas de la paroisse de Douvaine, elle compte pas moins de sept prêtres. S'agit-il d'enfants issus de familles, peut-être nombreuses, originaires des environs de Douvaine, et descendues dans la plaine suite à « l'exode rural » ? S'agit-il d'enfants comptant un prêtre dans la famille ? Est-ce à cause du travail effectué par l'abbé Gallay, curé de la paroisse en

4459 La paroisse de Saint-Paul-en-Chablais, d'ordinaire riche en vocations voit seulement 5 % de ces prêtres ordonnés entre 1945 et 1962.

4460 Même l'utilisation de l'échelle cantonale peut confirmer cette hypothèse puisque Cruseilles, qui fait partie des bons cantons, ne donne que deux prêtres, originaires du chef-lieu cantonal. Voir les cartes en annexes n^{os} 56-58 pour le recrutement, pour la pratique religieuse voir les cartes n^{os} 23 à 38.

4461 Au 1^{er} décembre 1962, 49 % des grands séminaristes sont issus de familles de cultivateurs. *La Page de Saint-André*, janvier-mars 1963, p. 15. Les autres sont originaires de familles d'ouvriers et d'employés (22 %), d'artisans (8 %) et de commerçants et cadres (20 %). Il est intéressant de souligner que la répartition est totalement différente pour les petits séminaristes puisqu'elle se fait comme suit : 25 % sont issus de familles de cultivateurs, 48 % d'ouvriers et employés, 6 % d'artisans et 21 % de commerçants et cadres. Cela illustre les changements économiques qui ont eu lieu dans le diocèse. Mais n'est-ce pas également l'illustration que les familles nombreuses rurales sont en diminution ?

1946 et fervent défenseur des vocations, comme nous l'avons souligné précédemment ? Le cas douvainois n'est pas isolé, puisque la ville de Thonon donne pas moins de douze prêtres⁴⁴⁶². Le ratio entre population et prêtre ordonné n'est pas le même. L'influence familiale joue sans doute un rôle pour l'engagement des prêtres et il aurait été intéressant de pouvoir établir le nombre de prêtres qui possédaient dans leur proche parenté un prêtre. Nous avons relevé le cas à Veyrier-du-Lac où les deux seuls prêtres sont l'oncle et le neveu, ou encore Brenthonne, où il s'agit des deux frères. Il aurait également été intéressant, si cela avait été possible, de voir le nombre de prêtres issus de famille militantes d'action catholique ou ayant eu même milité au sein des mouvements d'enfance (Avants-Gardes principalement). Cela aurait permis de montrer si l'action catholique jouait ou non un rôle, et si oui quel était son importance. De la même façon, pour le choix du petit séminaire⁴⁴⁶³, le prêtre joue un rôle souvent décisif, puisqu'il envoie souvent les enfants de sa paroisse, vers l'établissement dans lequel il a fait ses études⁴⁴⁶⁴.

Il apparaît clairement que des efforts ont été réalisés pour permettre un accroissement des vocations, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'effort à mener sur un temps plus ou moins long. Comme celui qui est nécessaire pour le développement et l'accroissement de l'école libre, dont le nombre s'accroît au cours de l'épiscopat de Mgr Cesbron, mais sans jamais atteindre la totalité des paroisses.

B. La question de l'école

Le réveil de la querelle scolaire est perceptible dès septembre 1944⁴⁴⁶⁵. Mais il commence réellement au printemps 1945, avec « les débats de l'Assemblée consultative » qui aboutissent « au vote du 28 mars supprimant à partir du mois de juillet les subventions accordées à

4462 Ce qui représente 33 % des prêtres originaires du canton de Thonon pour la période 1945-1962. Pour la même période, Annecy ville n'en donne que seize, ce qui représente 28 % des prêtres originaires de la ville pour la même période.

4463 Entendons ici par « petit séminaire », les trois établissements qui préparent à la prêtrise, donc Thônes, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains.

4464 L'abbé Chatelain entré au grand séminaire en 1940 rappelle qu'il dû sa scolarité au cousinage de son curé avec l'économe du collège de La Roche. Ses parents pensaient d'abord l'envoyer à Rumilly (plus proche du domicile parental de Seyssel), mais le curé ne donne son accord par peur de voir son séminariste partir à Chambéry. Ses parents pensent donc l'envoyer à Thonon-les-Bains, où le supérieur est du même village que la grand-mère paternelle de l'abbé Chatelain, mais le curé ne partage pas l'avis. Il décide donc de l'envoyer à La Roche où d'après le curé, la qualité des études et de la nourriture sont très bonnes. C. CHATELAIN, *Histoire du collège Sainte Marie de La Roche-sur-Foron...*, op. cit., p. 212-213 et entretien avec l'abbé Chatelain.

4465 Étienne Fouilloux rappelle que la question de « la survie des écoles privées » est une « obsession [qui] domine les combats menés au début de la IV^e République afin de reconquérir le terrain aussi vite perdu que gagné. La défense religieuse se mue alors en offensive sous des formes qui peuvent aller jusqu'à la désobéissance civile : appel au refus de l'impôt en 1950 ». E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises... », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du catholicisme...*, op. cit., t. 12, p. 467.

l'enseignement catholique par le régime précédent »⁴⁴⁶⁶. En 1946, la nouvelle constitution inscrit le principe de laïcité, en rappelant que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. [Et que] l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État »⁴⁴⁶⁷. Cette décision n'est pas sans émouvoir l'épiscopat. Cette question ne prend pas la même ampleur dans le diocèse d'Annecy que dans l'Ouest de la France, où les diocèses connaissent une « mobilisation comparable à celle menée contre le Cartel des gauches »⁴⁴⁶⁸. Cependant Mgr Cesbron, angevin d'origine, ne manque pas d'accroître la défense et l'encouragement de l'école libre. Constatant la suppression des aides pour les écoles privées, une « grande campagne de solidarité et de propagande en faveur de l'enseignement libre est lancée dans le diocèse »⁴⁴⁶⁹. Afin d'éclairer l'opinion publique sur cette question, un tract faisant exactement le point sur la question est répandu partout⁴⁴⁷⁰. L'annonce se fait par le journal *Le Courrier Savoyard*, et tous les lecteurs sont invités à être des « propagandistes dévoués » et à se mettre « à la disposition des organisations paroissiales, responsables de la campagne »⁴⁴⁷¹.

a. Quelle place pour l'école libre ?

Comme nous l'avons vu précédemment, le diocèse – malgré une fidélité relativement bonne à la pratique religieuse – ne bénéficie que peu de l'enseignement libre, même si les écoles privées ont progressé depuis le début du siècle. Sous l'épiscopat de Mgr de La Villerabel, sans doute sous l'impulsion de l'action menée conjointement par l'UDH et la LFACF, le nombre d'enfants scolarisés dans le privé augmente de 68 % entre juin 1928 et juin 1936⁴⁴⁷². Entre 1936 et 1946, le nombre des écoles privées augmente de 121,87 %. En 1936, elles sont trente-deux ; sept ans plus tard, elles sont soixante-trois et en 1946, elles sont soixante et onze⁴⁴⁷³. Cela signifie donc qu'en dix années, on passe de 10,6 % de paroisses concernées par l'école libre à 23,6 %. Ces chiffres montrent cependant que l'école républicaine et laïque est très largement présente sur le territoire. Entre 1936 et 1943, le nombre d'élèves scolarisés

4466 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 244.

4467 Constitution du 27 octobre 1946.

4468 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 241. Sur cette question dans l'Ouest, voir F. LE MOIGNE, « 1945-1950 : les manifestations du militantisme scolaire catholique de l'Ouest », in B. WACHE, dir., *Militants catholiques...*, op. cit., p. 199-211.

4469 *Le Courrier Savoyard*, 2 février 1946.

4470 Ibid.

4471 Ibid.

4472 Rapport de l'inspecteur d'académie sur la situation de l'enseignement primaire public et privé dans le département de la Haute-Savoie. En 1928, il y a 2 902 élèves (1 229 garçons et 1 673 filles), alors qu'en 1936, ils sont 4 889 (1 780 garçons et 3 109 filles).

4473 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 11 juillet 1946, p. 396.

dans le privé augmente de 20 %⁴⁴⁷⁴. Il semble véritablement que cette hausse soit principalement due à l'impulsion donnée par Mgr Cesbron, même si les mesures du régime de Vichy permettent également cette augmentation. Des subventions départementales sont alors attribuées⁴⁴⁷⁵ aux établissements primaires privés, ce qui n'est, sans doute, pas sans encourager les initiatives dans ce sens⁴⁴⁷⁶. Dans 60 % des cas d'écoles privées, la paroisse bénéficiait d'une école de filles et d'une de garçons⁴⁴⁷⁷. Dans la plupart des cas, l'administrateur de l'établissement est le desservant de la paroisse, à l'exception d'Annecy, où deux écoles sont sous l'autorité de Riguet, président de l'association des familles⁴⁴⁷⁸.

Même après 1945, il semble que les écoles privées continuent à fonctionner et à être encouragées par l'autorité diocésaine. Tel est le cas à Saint-Gervais-les-Bains en 1948, où le curé « sans se laisser décourager par les difficultés du moment, entreprend la création d'une école libre »⁴⁴⁷⁹. Il est béni et félicité par l'évêque qui ne manque pas de rappeler que les dons seraient les bienvenus pour aider cette heureuse initiative. Cette action n'est pas isolée puisque le 10 octobre 1948, Mgr Cesbron inaugure une nouvelle école libre à Boège⁴⁴⁸⁰. Sa création date de 1946 ; cent cinq élèves, se répartissant en quatre classes, y sont scolarisés. Le compte-rendu fait par la *Revue du Diocèse d'Annecy* souligne qu'au « milieu des angoisses de l'heure, quel puissant réconfort de sentir chez nous tant de foi »⁴⁴⁸¹. Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, les catholiques savoyards, pour un certain nombre, mettent une distance entre la politique et leur conviction religieuse. Cette distinction entre politique et religion s'applique également à la question de l'école. En effet, en 1958, seul un tiers des séminaristes viennent d'établissements privés, ce qui sous-entend donc que les autres ont fréquenté les écoles républicaines⁴⁴⁸². Cela provient également du faible nombre d'écoles libres dans le diocèse.

4474 ADHS, 24 W 71 et *Rapport de l'inspecteur d'académie sur la situation de l'enseignement primaire public et privé dans le département de la Haute-Savoie*. En 1936, ce sont 4 889 élèves qui sont scolarisés et en 1943, ils sont 5 911. Il est cependant nécessaire de souligner que certains prêtres n'ont pas renseigné le nombre d'élèves en 1943 (deux cas). Entre la rentrée de 1941 et celle de 1943, le nombre d'élèves (garçons et filles) scolarisés s'accroît de 14 %. N'oublions pas que ces chiffres prennent en compte les enfants réfugiés qui ont trouvé asile dans le diocèse.

4475 Loi du 2 novembre 1941.

4476 ADHS, 24 W 71.

4477 Pour la répartition des établissements primaires libres entre 1941 et 1944, voir annexe n° 70. La carte montre clairement que quelques cantons seulement ne bénéficient pas d'écoles libres, alors que plusieurs paroisses qui en possédait une en 1909 n'en possèdent plus (Saint-Gingolph, Le Biot, Bonne-sur-Menoge, Les Gets, Seyssel ou encore Bonneville). Un cinquième des paroisses offrant une école libre en 1909 n'en possèdent plus entre 1941 et 1944.

4478 ADHS, 24 W 71.

4479 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 22 janvier 1948, p. 50.

4480 *Ibid.*, n° 27, 21 octobre 1948, p. 484.

4481 *Ibid.*

4482 *La Page de Saint-André*, janvier-mars 1958, p. 5.

Dès la première rentrée d'après-guerre, Mgr Cesbron invite ses diocésains à réfléchir sur l'école et le catéchisme⁴⁴⁸³ en insistant sur la nécessité de donner une bonne instruction à tous les enfants. Il rappelle aux chefs de famille que, pour leur « honneur et pour le bien de [leurs] enfants »⁴⁴⁸⁴, il est nécessaire de les envoyer, de préférence, à l'école chrétienne. Si cela n'est pas possible, il demande aux parents de faire l'effort d'envoyer leurs enfants au cours de catéchisme, ce qui « n'a jamais fait de mal à personne »⁴⁴⁸⁵. Dès 1946, il constitue une direction diocésaine de l'enseignement religieux, dont le directeur est le chanoine Chauplannaz, supérieur du grand séminaire⁴⁴⁸⁶. En 1949, Mgr Cesbron fait appel au chanoine Boyer, directeur du Centre national catéchistique, pour donner une session de formation catéchistique aux prêtres intéressés⁴⁴⁸⁷. Cette même année, l'évêque donne un plan de sermon pour la journée des écoles qui se tient annuellement le dernier dimanche de juillet. Il y rappelle que la question scolaire est d'ordinaire complexe, mais qu'elle l'est encore plus à cause d'une politique partisane qui s'en est emparée⁴⁴⁸⁸. Parmi les idées proposées pour ce sermon, il en est une qui s'intéresse à la question financière. Contrairement à l'école républicaine, qui est gratuite, l'école libre est payante. À l'évidence, la question pécuniaire peut être un motif de rejet pour plus d'une famille peu fortunée. L'évêque rappelle alors que, s'il est vrai que les écoles libres connaissent des difficultés financières, ce n'est pas en totalité de la faute de ces établissements, mais plus à un sectarisme qui a « gardé dans ce domaine toute sa virulence »⁴⁴⁸⁹.

En juin 1949, quatre cardinaux⁴⁴⁹⁰ signent une lettre à propos de l'école chrétienne⁴⁴⁹¹ ; au nom de l'épiscopat, ils expriment « la gratitude des familles aux maîtres de notre enseignement chrétien »⁴⁴⁹², puisque leur « héroïque désintéressement a permis une fois de plus aux écoles catholiques de ne pas fermer leurs portes en dépit d'une situation financière chaque jour plus angoissante »⁴⁴⁹³. Frédéric Le Moigne rappelle que « cette génération épiscopale de l'action catholique spécialisée donn[e] pour la première fois priorité à la défense de l'enseignement privé ». Il ajoute que ce « changement pastoral était pour les

4483 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 20 septembre 1945, p. 353.

4484 *Ibid.*

4485 *Ibid.*, p. 354.

4486 *Ibid.*, n° 52, 26 décembre 1946, p. 772-773.

4487 *Ibid.*, n° 24, 16 juin 1949, p. 369.

4488 *Ibid.*, n° 30, 28 juillet-4 août 1949, p. 465.

4489 *Ibid.*

4490 Il s'agit des cardinaux Liénart, Gerlier, Roques et Saliège.

4491 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 29, 21 juillet 1949, p. 450-451.

4492 *Ibid.*

4493 *Ibid.*

évêques la conséquence de soucis financiers et organisationnels accrus »⁴⁴⁹⁴. En 1949, le coût de l'enseignement privé – au niveau national – est estimé à soixante millions de francs⁴⁴⁹⁵. C'est pour cette raison qu'il est à souhaiter que les parents désireux de donner une éducation chrétienne à leurs enfants soutiennent les associations de défense pour l'enseignement libre en y adhérant.

Comme au temps de la location des presbytères, il existe des communes qui refusent d'appliquer la loi, et qui continuent à accorder des subventions aux écoles libres. Tel est le cas de La Clusaz, paroisse de la vallée de Thônes, où le conseil municipal décide de voter un crédit global de cent cinquante et un mille francs « pour la participation financière aux dépenses de fournitures scolaires et de chauffage des écoles libres primaires »⁴⁴⁹⁶. C'est par une lettre du 6 avril 1948, que le préfet informe le maire que, « conformément aux instructions [du] ministre de l'Intérieur en date du 25 février 1948 », il prononce par arrêté « la nullité de plein droit de cette subvention », puisque « les participations ou subventions d'une collectivité publique aux écoles privées [sont] interdites en exécution de la loi du 30 octobre 1886, article 2 »⁴⁴⁹⁷. Cette décision n'empêche pas la municipalité de voter, le 28 janvier 1949, une subvention de cent cinquante mille francs pour l'Association familiale rurale (AFR), qui correspond au rassemblement des parents d'élèves. La préfecture a sans doute, une nouvelle fois, annulé la décision puisqu'un député s'adressant au préfet lui écrit qu'il ne comprend pas comment « la Préfecture de la Haute-Savoie a pris une délibération aussi contraire et à la loi et à l'esprit de[s] populations »⁴⁴⁹⁸.

Afin de défendre les intérêts de l'école privée, une Association des parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL)⁴⁴⁹⁹ est créée, et le 24 février 1946, elle devient « personne morale ». À Annecy, cette association naît de la rencontre d'une quinzaine de pères de familles, qui constituent le comité départemental de l'APEL, et qui le rattache à l'organisation nationale. Le premier président est l'annécien Louis Corajoud. C'est sous sa présidence que se tient en janvier 1947, la réunion des APEL à La Roche-sur-Foron⁴⁵⁰⁰. À cette occasion, la centaine de pères présents réfléchit sur les moyens d'assurer une éducation chrétienne aux enfants. La *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle que les familles chrétiennes « s'organisent

4494 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 241.

4495 Ce qui équivaut à environ 1 643 400 euros (2006).

4496 ADHS, SC 15 636. Lettre du préfet au maire, 6 avril 1948.

4497 *Ibid.*

4498 *Ibid.* Lettre datée du 16 février 1949 adressée au ministre de la justice par François de Menthon.

4499 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 7 mars 1946, p. 130.

4500 *Ibid.*, n° 6, 6 février 1947, p. 84.

pour sauvegarder leur patrimoine spirituel »⁴⁵⁰¹. En octobre 1948, près de cinq mille familles sont inscrites à l'APEL⁴⁵⁰². Pour aider les élèves fraîchement sortis de l'école, des amicales d'anciens élèves du secondaire libre se constituent⁴⁵⁰³, comme celle des anciens de Saint-Michel, présidée par Georges Grandchamp.

En 1948, ce sont près de trente-cinq mille enfants qui ont été instruits par l'école libre⁴⁵⁰⁴. En janvier 1949, par un nouveau communiqué sur les écoles chrétiennes, Mgr Cesbron attire l'attention de ses diocésains sur le fait qu'ils doivent venir en aide à l'école puisqu'elle ne reçoit rien de la République française⁴⁵⁰⁵. Un article, paru dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*, fait état de trente-six mille maîtres et maîtresses qui instruisent, en France, un million cent mille élèves. Ces derniers étant répartis dans près de onze mille écoles libres⁴⁵⁰⁶. L'évêque ne cesse d'appeler ses diocésains à participer financièrement à cette œuvre, car elle est « *l'une des principales gardiennes de la foi* »⁴⁵⁰⁷, mais aussi « *l'une des principales gardiennes de la civilisation* »⁴⁵⁰⁸.

Au début janvier 1949, ce sont près de dix mille enfants qui sont scolarisés dans le privé (primaire et secondaire) ; ils sont encadrés par près de cinq cents maîtres⁴⁵⁰⁹. Il existe des communes où seules les écoles libres (garçons et filles) dispensent l'instruction aux enfants ; tel est le cas à La Clusaz, où l'abbé Premat œuvre jusqu'à sa mort pour les écoles libres. Il lance le projet d'une nouvelle école, invitant les parents d'élèves à donner des journées de travail pour la construction de la « cité Notre-Dame »⁴⁵¹⁰. Toujours dans cette paroisse, il existe une école laïque, mais il arrive parfois que les inscriptions y soient nulles, tous les enfants allant à l'école libre. Les différents hameaux de la paroisse sont éloignés de plusieurs kilomètres de l'école. En 1909, une cantine avait été fondée pour recevoir les enfants de l'école laïque ; les écoles libres n'étant pas encore créées dans la paroisse. Depuis sa création, le conseil municipal attribuait une subvention pour la cantine. Or, en 1949, aucun élève de

4501 *Ibid.*

4502 *Ibid.*, n° 28, 28 octobre 1948, p. 503.

4503 Ces amicales ne sont pas un fait nouveau puisqu'il existait une association des anciens élèves du collège d'Évian, mais il semble qu'elles prennent une importance plus grande aux lendemains de la guerre.

4504 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 28 octobre 1948, p. 503.

4505 *Ibid.*, n° 3, 20 janvier 1949, p. 28-29.

4506 Si nous considérons le chiffre de 71 écoles libres pour le diocèse, il résulte que la part diocésaine dans le nombre total (national) des écoles libres est de 0,64 %.

4507 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 20 janvier 1949, p. 28.

4508 *Ibid.*

4509 *Ibid.*, n° 1, 6 janvier 1949, p. 8. Soit environ un maître pour 20 élèves.

4510 En 2008, elle est encore la seule école primaire de La Clusaz.

l'école publique n'y mange⁴⁵¹¹. C'est sous ce prétexte que la préfecture décide d'annuler la subvention votée par le conseil municipal pour la cantine, puisqu'elle estime « que la cantine scolaire est pratiquement une annexe de l'école libre, alors que les statuts et les faits prouvent que tout élève des écoles de la commune peut en profiter »⁴⁵¹². Dans sa protestation, Menthon rappelle qu'il lui « est impossible d'admettre une politique semblable sous un gouvernement qui compte dans son sein des ministres appartenant à [son] groupe parlementaire »⁴⁵¹³. Il s'interroge sur les raisons de cette opposition préfectorale en émettant deux hypothèses : « Ou bien des faits de ce genre ne sont imputables qu'à une mauvaise interprétation de[s] instructions [ministérielles] aux préfets, ou bien ils sont dus à des instructions que [le ministre] leur [a] expressément ou implicitement données. Dans un cas comme dans l'autre, [...] des faits de ce genre ne doivent pas pouvoir se renouveler »⁴⁵¹⁴.

Dans une lettre qu'il adresse, le 10 octobre 1950, au ministre de l'Intérieur, le préfet rappelle que, dans la réunion du 11 mai 1949, le conseil général a accordé une subvention de quatre cent mille francs pour les établissements libres. Cette initiative a sans doute été encouragée par Louis Martel, président du conseil général⁴⁵¹⁵. Les parents d'élèves demandent des subventions au conseil académique, mais dans sa décision du 2 mars 1950, il les jugent irrecevables car elles n'émanent pas des établissements⁴⁵¹⁶. Le document rappelle que les directeurs des établissements n'ont pas souscrit un engagement conforme aux termes de la formule contenue dans la circulaire ministérielle du 11 janvier 1950. C'est au cours de cette année 1950 que l'évêque de Luçon invite ses diocésains, et plus largement tous les catholiques, à faire une « grève de l'impôt »⁴⁵¹⁷. Mgr Cesbron « adresse [son] “bravo” ! » à Mgr Cazaux, dans une lettre où il le « félicite de tout cœur » car « Quel bien vous nous faites donc ! et quel exemple vous donnez. Oui Bravo ! »⁴⁵¹⁸. En revanche ni la *Revue du Diocèse d'Annecy*, ni *Le Courrier Savoyard* ne font mention de cette initiative. Ce mouvement n'a pas

4511 Elle sert aussi aux enfants de l'enseignement privé, qui sont nombreux à y déjeuner notamment à cause de l'éloignement des différents hameaux.

4512 ADHS, SC 15 636. Lettre datée du 16 février 1949 adressée au ministre de l'Intérieur par le député haut-savoyard, ancien ministre de la Justice, François de Menthon.

4513 *Ibid.*

4514 *Ibid.*

4515 Parmi les autres conseillers généraux se trouve Charles Bosson.

4516 ADHS, SC 15 636.

4517 Voir F. LE MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 259-273. Déjà à la fin des années Quarante, les « procès des Kermesses » avaient montré une volonté de résistance de la part des évêques de l'Ouest. La *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, du 24 juillet 1947 relate le procès de la Roche-sur-Yon (1^{er} juillet), premier d'une longue série. Le *Courrier Savoyard* du 26 juillet relate également l'événement. Les autres procès ne sont pas mentionnés dans le bulletin diocésain.

4518 Lettre du 30 avril 1950 conservée aux archives de la direction de l'enseignement catholique de Vendée 22 S-2, citée par F. LE MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 263.

rencontré au niveau national le même écho qu'au niveau local, notamment à cause de « l'extrême difficulté pratique d'adopter [...] la même attitude »⁴⁵¹⁹ dans nombre de diocèses. Cet empêchement revient en partie au fait qu'il n'y a pas de mouvement relais, comme cela avait été le cas avec la FNC, en 1925. En 1950, la FNAC (ex FNC) n'est plus aussi vive qu'à ses débuts et les APEL⁴⁵²⁰ n'ont pas encore suffisamment de puissance et de maturité pour jouer un rôle. Pie XII, qui n'a pas apprécié l'initiative, est qualifié, par Frédéric Le Moigne, « de Clemenceau briseur de la grève de l'impôt des vignerons du Languedoc-Roussillon de 1907 »⁴⁵²¹.

Réuni les 3 et 4 avril 1951, l'épiscopat publie une déclaration relative à l'enseignement libre⁴⁵²². Mgr Cesbron demande à ses prêtres de la lire en chaire et de la conserver dans les séminaires et maisons d'éducation⁴⁵²³. C'est dans ce contexte que sont votées les lois Marie⁴⁵²⁴ et Barangé.

b. Les lois Marie et Barangé, la fin d'une guerre scolaire ?

La première accorde des bourses aux élèves scolarisés dans les établissements privés, alors que grâce à la seconde, une allocation scolaire est versée par enfant et par trimestre à l'association des parents d'élèves des établissements privés et au conseil général pour ceux du public. Il est surprenant de constater que les journaux catholiques restent assez discrets sur ces lois. La *Revue du Diocèse d'Annecy* les évoque le 4 octobre 1951⁴⁵²⁵, alors que *Le Courrier Savoyard* du 5 septembre avait simplement évoqué les projets de loi⁴⁵²⁶.

Dans le diocèse d'Annecy, comme ailleurs, cette décision entraîne la satisfaction des défenseurs de l'enseignement libre alors que les fervents de la laïcité montrent leur opposition. Une note des renseignements généraux du 7 novembre 1951 évoque la création

4519 F. LE MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 264. Il cite les propos du cardinal Gerlier.

4520 Frédéric Le Moigne rappelle à ce propos que « l'Association des Parents d'élèves de l'enseignement libre [...] est née à la fin des années 1920 dans le Sud-Est. La fondation de l'Union nationale des APEL dès 1932 ne doit pas tromper sur un développement qui fut relativement timide et surtout circonscrit à certaines régions ». F. LE MOIGNE, « 1945-1950 : les manifestations du militantisme scolaire... » in B. WACHE, dir., *Militants catholiques...*, op. cit., p. 201.

4521 F. LE MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 265.

4522 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 16, 12 avril 1951, p. 244-248.

4523 *Ibid.*, p. 244.

4524 *Journal Officiel de la République Française*, 23 septembre 1951, p. 9786. Loi n° 51-1115 du 21 septembre 1951. Il est rappelé dans l'article Premier que « les crédits [...] bénéficieront aux élèves les plus méritants qui pourront être inscrits ; suivant la volonté des parents, dans un établissement d'enseignement public ou d'enseignement privé ».

4525 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 4 octobre 1951, p. 610.

4526 *Le Courrier Savoyard*, 5 septembre 1951.

des Comités de défense laïque, mouvement d'opposition à la loi Barangé. Ces comités, formés au niveau communal, adressent leur mécontentement à l'autorité préfectorale. Tel est le cas du comité de défense laïque d'une commune voisine d'Annecy⁴⁵²⁷ où la municipalité est socialiste. Le manifeste pour la défense de l'école laïque rappelle que « la France [qui] a trop souffert de guerres civiles d'ordre spirituel au cours de son histoire avait trouvé du début du siècle à 1940 la paix des consciences, jusqu'à ce que Pétain avec une nouvelle législation scolaire ait essayé de ranimer les haines religieuses et de ce fait favorisé l'asservissement du pays. En 1945 les libérateurs ont compris que, pour refaire l'unité, il fallait abroger ces lois. Dans ce même souci de concorde nationale, le comité de défense laïque proteste vigoureusement contre les lois préparant une aide publique à des écoles privées, prélude à d'autres mesures portant atteinte aux institutions républicaines telles que la sécurité sociale, législation sociale avant d'attenter aux libertés individuelles, si chèrement conquises par nos ancêtres de 1789 »⁴⁵²⁸.

Alors que les défenseurs de la laïcité s'organisent, ceux de l'école privée se constituent – également – en association. *La Revue du Diocèse d'Annecy* appelle tous les groupes de parents d'élèves, formés dans le cadre de l'APEL, à donner à leur association une existence juridique en se constituant en association loi 1901⁴⁵²⁹. Un appel est alors lancé pour que toutes les familles ayant un enfant inscrit en primaire adhèrent à l'APEL ; les parents doivent pour cela s'acquitter d'une cotisation⁴⁵³⁰. La même chose est demandée pour ceux qui ont des enfants dans les établissements secondaires et les pensionnats⁴⁵³¹. La mobilisation se fait également chez les parents chrétiens dont les enfants sont scolarisés dans le public, puisqu'ils créent – sans doute au début 1952 – l'association des parents chrétiens d'élèves des écoles publiques. Le 21 décembre 1951, l'abbé Levet, en charge des mouvements d'enfance, lance un appel à tous les prêtres, en leur demandant de créer ce type d'association. Un travail étroit est d'ailleurs fait dans ce sens avec la FNAC.

Cette association, dont le siège social⁴⁵³² est à la Maison du Peuple, se donne pour but de « grouper les chefs de famille soucieux d'assurer l'éducation chrétienne de leurs enfants fréquentant l'école publique en vue d'exercer toutes activités tendant à la réalisation de cette

4527 ADHS, SC 15 636.

4528 ADHS, SC 15 636.

4529 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 4 octobre 1951, p. 611.

4530 Pour le primaire, elle est de soixante-quinze francs et pour le secondaire et les pensionnats de cent cinquante francs.

4531 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 4 octobre 1951, p. 611.

4532 Le président est Francis Maréchal (maire de Pers-Jussy). Le secrétaire est Claude Chevallier (commerçant à Reignier, président de la FNAC).

fin »⁴⁵³³. C'est pour cette raison, mais aussi pour permettre l'épanouissement des enfants dans un climat de collaboration et de confiance⁴⁵³⁴, que les membres sont en contact avec les autorités académiques et le personnel enseignant. L'association, héritière lointaine de l'association des pères de famille, veille également « à ce que la laïcité soit scrupuleusement respectée à l'école publique, dans le sens défini par les instructions annexées au programme de 1887 »⁴⁵³⁵.

Au printemps 1952, le comité départemental croit « bon de ne pas demander au conseil général la disjonction des 10 % de l'allocation scolaire pour les œuvres éducatives »⁴⁵³⁶. Ce dernier ayant alors décidé que 80 % de l'allocation serviraient au matériel et à l'entretien de chaque école et que les 20 % restant seraient utilisés pour alimenter une caisse cantonale de compensation pour les communes déshéritées. Or, d'après la réunion tenue en janvier 1953, le comité départemental rappelle qu'en fait une part de l'argent « est allée directement ou indirectement aux œuvres éducatives laïques, groupées autour de l'école »⁴⁵³⁷. C'est l'occasion pour l'aumônier des mouvements de jeunesse de rappeler l'urgente nécessité de la constitution des groupes « Âmes Vaillantes » et « Cœurs Vaillants » en ville et « Fripounet et Marisette » à la campagne. Afin d'être le mieux informé possible, l'abbé Levet multiplie les rencontres avec les politiques. C'est ainsi qu'il est reçu par Louis Martel, président du conseil général, ou encore qu'il demande un rendez-vous à François de Menthon, député. Toutefois, ce dernier est peiné de ne pouvoir honorer la demande de l'abbé Levet puisqu'il doit s'occuper de la présidence de l'assemblée à Strasbourg⁴⁵³⁸.

Pendant quelques années, la situation semble se calmer, même si en 1956 de nouvelles menaces pèsent sur l'enseignement libre. Les élections de janvier ont permis la victoire du Front républicain, ce qui menace grandement la loi Barangé. Le 19 février 1956, Mgr Cesbron fait lire dans toutes les églises et chapelles – sans commentaire – un communiqué concernant « la Liberté d'enseignement »⁴⁵³⁹, où il rappelle que les Catholiques à la suite de l'épiscopat veulent la paix scolaire⁴⁵⁴⁰. Il rappelle qu'à l'occasion des élections de janvier, « les Catholiques ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour que la question scolaire ne devint pas

4533 ADA. 8 J. Enseignement public. Boîte Loi Barangé. Statuts de l'association. Article II.

4534 *Ibid.*

4535 *Ibid.*

4536 *Ibid.*

4537 *Ibid.*

4538 *Ibid.* Lettre du 6 mai 1953 de François de Menthon à l'abbé Levet.

4539 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 7, 16 février 1956, p. 96.

4540 *Ibid.*

l'enjeu des luttes électorales »⁴⁵⁴¹. Évoquant les problèmes français, il rappelle que le pays « a de rudes épreuves à supporter, en ce moment. Pour remplir son rôle dans le monde, [la France] a besoin d'une amitié vraie et profonde entre tous ses fils »⁴⁵⁴².

Frédéric Le Moigne souligne qu'en 1956, contrairement à 1950-1951, l'épiscopat ne lance pas une mobilisation contre le Front républicain⁴⁵⁴³, l'obéissance à Rome ayant été respectée. Cependant, en novembre, les Catholiques se mobilisent à nouveau. Le 7 novembre 1956, le préfet informe le ministre de l'Intérieur que « l'annonce de la mise en discussion devant l'Assemblée Nationale, du projet d'abrogation de la Loi Barangé a soulevé dans [son] département une vive émotion »⁴⁵⁴⁴. Il ajoute même qu'une réunion a été organisée par le comité des écoles libres et qu'elle a connu une « très grosse affluence »⁴⁵⁴⁵. C'est à cette même période que de nombreux parents d'élèves adressent aux différentes municipalités une supplique demandant de transmettre leur mécontentement au gouvernement. Citons l'exemple d'une paroisse des rives du Léman, où les parents écrivent que « l'abrogation des lois tendant à instaurer dans [le] pays un minimum de justice scolaire aurait pour premier effet de faire peser une pression intolérable sur les familles qui, suivant leur droit, ont confié leurs enfants à l'école libre, d'accroître jusqu'à les rendre insolubles, les difficultés financières qui pèsent sur les écoles et de condamner les maîtres à une misère imméritée. Elle diviserait le Pays d'une manière profonde et irrémédiable au moment où de graves événements⁴⁵⁴⁶ exigent plus que jamais l'union de tous les Français »⁴⁵⁴⁷. Dans ces conditions les parents « font les plus expresses réserves sur les conséquences d'un conflit dont ils ne sont nullement responsables et qui seraient de la plus haute gravité pour la Paix intérieure et l'Unité Nationale »⁴⁵⁴⁸. Il semble que face à la situation nationale, la question scolaire ne prend pas l'ampleur qu'elle aurait pu avoir dans un contexte différent ou quelques décennies plus tôt.

Le 6 décembre 1959, quelque sept mille⁴⁵⁴⁹ pères de familles, membre de l'APEL se réunissent à La Roche-sur-Foron, en présence de Mgr Cesbron et du chanoine Fuzier. Vingt conseillers généraux, parmi lesquels le président Lavy, de nombreux maires et conseillers

4541 *Ibid.*

4542 *Ibid.*

4543 F. LE MOIGNE, *Les évêques français...*, op. cit., p. 272.

4544 ADHS, SC 29 754.

4545 *Ibid.*

4546 Il s'agit des problèmes d'Algérie. Le printemps a également été marqué par l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, le rappel de plus de 50 000 réservistes en mai et l'allongement de la durée du service national, notamment pour les appelés qui sont en Algérie depuis 1955.

4547 ADHS, SC 21 717.

4548 *Ibid.*

4549 ADHS, SC 29 754. Le préfet estime quant à lui qu'il n'y a eu que 6000 participants, dans sa lettre qu'il adresse au premier Ministre et au ministre de l'Intérieur, le 7 décembre 1959.

municipaux, parmi lesquels Bosson ou Métral, participent à la rencontre⁴⁵⁵⁰. L'assemblée vote la motion suivante : « Les parents d'élèves de l'Enseignement libre de Haute-Savoie [...] n'oublient pas qu'ils ont librement choisi, il y a cent ans⁴⁵⁵¹, d'appartenir à la France, terre des libertés. [Ils] réaffirment leur attachement à la démocratie et à la République, gardienne et garante des libertés fondamentales des citoyens dont la liberté d'Enseignement est un élément essentiel. [Ils] demandent que cette liberté d'Enseignement soit rendue accessible à tous les citoyens par le moyen d'un statut approprié en permettant l'exercice normal⁴⁵⁵². De l'avis même de la direction des renseignements généraux l'affluence a « surpris par son importance, les organisateurs mêmes »⁴⁵⁵³. Le rapport souligne que la salle prévue initialement au collège Sainte-Marie se trouve trop petite suite à un – trop – grand nombre d'inscriptions. C'est pour cette raison qu'en fin de semaine, « les organisateurs ont dû [...] non seulement prévoir une deuxième salle, mais faire procéder à des installations de micros dans les dégagements de l'établissement »⁴⁵⁵⁴. La loi Debré de décembre 1959⁴⁵⁵⁵ clôt le débat pour quelques années encore. Par ces dispositions, elle permet aux établissements privés de passer des contrats avec l'État. D'une certaine façon, elle aide l'enseignement libre, mais, en même temps, elle le surveille. Les défenseurs de la laïcité s'opposent à ces dispositions, cependant la mobilisation est sans doute réduite par rapport aux événements qui se déroulent en Algérie et qui préoccupent la population.

Les attentions que Mgr Cesbron porte aux questions de l'école libre et des vocations, montre qu'il prévoit l'avenir de son diocèse. Il ne veut sans doute pas que celui-ci connaisse le même sort que d'autres en France, qui n'ont plus vraiment de vie religieuse en leur sein. Désireux de toujours entretenir la flamme de la foi chez les fidèles, l'évêque n'hésite pas à ouvrir son diocèse aux méthodes nouvelles de ce qui deviendra la sociologie religieuse. En effet, Mgr Cesbron, conservateur sur certains points, fait participer son diocèse aux premières enquêtes du chanoine Boulard. Ces dernières dont le but est de connaître avec précision la situation de la pratique religieuse, à un moment donné, est importante pour prévoir l'avenir, qui semble s'assombrir de plus en plus.

4550 *Le Courrier Savoyard*, 10 décembre 1959.

4551 Nous retrouvons ici la référence à 1860, comme au moment des Inventaires de 1906. Cf. *supra*, p. 59 et suiv.

4552 *Le Courrier Savoyard*, 10 décembre 1959.

4553 ADHS, SC 29 754. Rapport de la direction des renseignements généraux, 7 décembre 1959.

4554 *Ibid.*

4555 Loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés. (Publiée au Journal officiel du 2 janvier 1960.)

II. L'enquête Boulard

Gabriel Le Bras, « las des vaines querelles opposant les deux France, celle des fils des Croisés et celle des fils de Voltaire, lance une enquête sur la pratique religieuse concrète des populations françaises »⁴⁵⁵⁶. En 1931, il publie un article, dans la *Revue d'Histoire de l'Église de France*⁴⁵⁵⁷, où il s'intéresse à la pratique religieuse et où il tente de la comprendre et d'en définir les différents types⁴⁵⁵⁸. Il souligne alors que « clercs et laïques, historiens, sociologues et tous les bons esprits s'accorderont pour désirer des statistiques et des cartes expliquées, c'est-à-dire des tableaux précis, parlants, complets, de la pratique religieuse dans la France contemporaine et l'introduction historique qui les fera comprendre : nulle part n'est plus évidente que la continuité des événements et ne peut être plus utilement évoquée que cette unité de l'histoire, cette fonction explicative de la recherche historique – le passé rendant compte du présent, qui aide à reconstruire mentalement le passé – dont les sciences économiques et sociales, politiques et morales ont déjà recueilli les avantages »⁴⁵⁵⁹. Aucune carte synthétique de la France religieuse n'est encore réalisée malgré les études [ponctuelles] qui sont menées dans quelques diocèses. En 1943, les abbés Godin et Daniel publient leur ouvrage au titre provocateur, *La France, pays de mission ?*⁴⁵⁶⁰. Après 1945, la France n'entre-t-elle pas dans un moment de bouillonnement autour de ces questions de pratique religieuse, d'autant plus importantes que les mentalités évoluent, changent dans une société qui n'est plus la même que celle de 1939.

Le doyen Le Bras fait des émules, et l'abbé Boulard⁴⁵⁶¹ entreprend des analyses pour essayer de comprendre l'évolution de la pratique qui tend à connaître une diminution. L'une de ses premières études s'intéresse aux *Problèmes missionnaires de la France rurale*⁴⁵⁶². En 1947, les deux pionniers de la sociologie religieuse dressent la carte religieuse de la France qui met en évidence trois types de zones de la pratique, qu'ils nomment A, B et C. La première regroupe les lieux où la pratique religieuse est encore largement majoritaire, alors que la

4556 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, dir., *Histoire religieuse de la France. Géographie, XIX^e-XX^e...*, op. cit., p. 181.

4557 G. LE BRAS, « Statistique et histoire religieuse », *RHEF*, 1931, p. 425-449. Il est intéressant de noter que cet article intervient peu de temps après la création par Febvre et Bloch de la revue des *Annales*.

4558 Il classe les pratiquants en 4 catégories : les dévots, les fidèles, les conformistes saisonniers et les dissidents. Les fidèles sont ceux qui font leurs pâques et assistent à la messe dominicale. Les conformistes saisonniers sont ceux qui ne viennent à l'église que pour les grandes étapes : baptême, mariage, sépulture et en général première communion également. Enfin, les dissidents sont les personnes éloignées de toute pratique.

4559 G. LE BRAS, « Statistique et histoire religieuse », *RHEF*, 1931, p. 429.

4560 Lyon, Éd. de l'Abeille, 1943, 215 p.

4561 Il était également aumônier de la JAC.

4562 En collaboration avec les abbés Achard et Emerard, Paris, Éd. du Cerf, 1945.

seconde représente les régions de pratique minoritaire, la dernière est celle où une minorité est détachée du catholicisme. Le diocèse d'Annecy entre, pour une large majorité, dans la première catégorie alors que quelques zones dépendent de la seconde. Cette situation de 1947 est schématique puisque les précisions obtenues grâce aux investigations du chanoine Boulard montrent que la situation est plus complexe et que certaines paroisses pourraient entrer dans la catégorie C.

Le chanoine Boulard entreprend alors une œuvre d'envergure : dresser un tableau de la pratique en France. En 1954, il publie *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*⁴⁵⁶³ ; cet ouvrage pose d'une certaine façon, les méthodes de ce qui va devenir la sociologie religieuse⁴⁵⁶⁴. Afin de pouvoir réaliser son tableau de la pratique française, il demande à ses confrères⁴⁵⁶⁵ de collaborer à son enquête, qui est restée comme « l'enquête Boulard ». Elle marque la naissance d'une nouvelle discipline qu'est la sociologie religieuse. D'abord, il s'agira de présenter l'enquête, puis de voir quelle influence peuvent avoir l'économie et l'aire géo-culturelle, ainsi nous pourrons analyser les résultats de l'enquête.

A. Présentation de l'enquête

À partir de 1954, « les évêques français confient à Fernand Boulard la direction d'enquêtes collectives dans lesquelles la recherche économique, démographique, sociale et politique précède le plus souvent la recherche religieuse »⁴⁵⁶⁶. Mgr Cesbron ne fait pas exception⁴⁵⁶⁷, au contraire, il semble bien accueillir cette initiative et demande à son clergé d'y participer massivement. Cette enquête, d'un genre tout à fait nouveau, mobilise prêtres, religieux et laïcs. En 1957, ce sont près de trois cents prêtres, cent quatre-vingts religieuses et cent laïcs⁴⁵⁶⁸ qui ont apporté leur pierre à la réalisation de cette grande étude qui marque le point de départ d'un changement dans les modes de fonctionnement du diocèse, notamment au niveau de la pastorale.

4563 Paris, Éd. Ouvrières, 1954, 152 p.

4564 Son ouvrage *Essor ou déclin du clergé français*, publié en 1950, est déjà un ouvrage de sociologie religieuse. Paris, Éd. du Cerf, 1950, 476 p.

4565 Il semble qu'au départ, les enquêtes réalisées en milieu rural soient facilitées par la bonne connaissance de la pratique des fidèles par les prêtres ; les enquêtes urbaines venant à la suite.

4566 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 3, p. 168.

4567 Mgr Cesbron conscient des changements qui s'opèrent dans les mentalités veut les comprendre et il est également conscient qu'il faut utiliser de nouvelles méthodes. Une note manuscrite datant de 1955 ou 1956 montre qu'il est ouvert vers la nouveauté lorsqu'il s'agit d'améliorer le ministère. En effet, dans ce document, il écrit à propos des séminaristes : « n'avoir pas peur des méthodes nouvelles. Nous sommes vieux – loin d'eux – causer avec eux souvent ! ». ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 3.

4568 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, op. cit., p. 47.

Sans doute, Mgr Cesbron voit-il dans cette étude le moyen de mieux connaître, et surtout de mieux approfondir, les raisons d'une diminution de la pratique et du recrutement sacerdotal⁴⁵⁶⁹. Le doyen Le Bras – comme le chanoine Boulard à ses débuts – avait principalement utilisé les visites pastorales pour cartographier la pratique. Cependant, cette méthode donne des résultats globaux qui ne prennent pas en compte le(s) facteur(s) socio-professionnel(s). L'enquête Boulard propose de recenser les pratiquants, non plus seulement dans leur intégralité, comme cela pouvait se faire avec les visites pastorales, mais bien en prenant compte de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle des fidèles⁴⁵⁷⁰. Pour expliquer le maintien ou non de la pratique, Le Bras utilisait les éléments historique et géographique, Boulard y associe également les questions économiques et sociales.

Grâce aux résultats de cette étude d'envergure, Mgr Cesbron peut, à la fois, mieux appréhender l'avenir et mettre en place des moyens destinés à enrayer la diminution de la pratique. Cette dernière se manifeste dans le diocèse malgré le maintien de taux parfois supérieurs à la moyenne nationale. Ce travail « sur le présent [...], éclairé par la lumière du passé et par les perspectives d'un avenir pastoral dont les portes sont déjà ouvertes »⁴⁵⁷¹, est bien accueilli par l'unanimité du clergé⁴⁵⁷², qui met en place une véritable collaboration entre tous les prêtres au niveau du travail.

Jusqu'alors, ceux-ci se réunissaient autour du doyen, pour les réunions d'archiprêtre, et ne se rencontraient finalement que peu⁴⁵⁷³. Avec cette étude, ils réfléchissent ensemble et ont un vrai travail de groupe. D'ailleurs, celui-ci sera davantage développé avec les missions régionales. Les prêtres doivent connaître le taux de pratique, mais surtout s'intéresser aux raisons des changements de pratique et la mise en commun des réflexions permet d'affiner toujours plus les résultats. Ce travail est concomitant du lancement des missions régionales, dont la première se tient en 1955⁴⁵⁷⁴, dans la vallée de l'Arve. Malgré cette apparition de manifestations d'un nouveau style, les missions paroissiales traditionnelles restent encore largement présentes sur le territoire diocésain⁴⁵⁷⁵.

4569 Le diocèse de Chambéry effectue cette enquête en 1951, mais la participation n'est pas aussi enthousiaste qu'à Annecy.

4570 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, op. cit., p. 4.

4571 *Ibid.*

4572 Entretien avec l'abbé Chatelain.

4573 *Ibid.*

4574 Elle est en préparation depuis 1952.

4575 En novembre 1956, par exemple les paroisses de Ville-en-Sallaz, Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy, Alex, Bluffy, Nâves, Villaz, Loisin, Thorens, Chêvenoz, Le Lyaud, Fillinges et Vinzier accueillent des missions paroissiales. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 603.

Dès 1955, des travaux sont menés pour connaître la pratique religieuse dans le diocèse. Clergé et fidèles participent à une première enquête sommaire qui se manifeste par une consultation paroissiale réalisée un dimanche ordinaire⁴⁵⁷⁶. À cette occasion, Mgr Cesbron « supplie les fidèles de répondre à l'appel de leurs prêtres, soit en organisant dans chaque paroisse les équipes de volontaires dévoués, soit simplement pour répondre aux questions qui sont posées » pour cette consultation paroissiale qui a lieu le 27 mars 1955⁴⁵⁷⁷, et qui n'a qu'une valeur d'information pour un temps donné⁴⁵⁷⁸. Le dépouillement des résultats ainsi obtenus se fait à la fois au grand séminaire et dans les cinq monastères de religieuses du diocèse⁴⁵⁷⁹. Cette enquête sommaire doit être approfondie, car « cet indice de pratique religieuse est une indication pour le présent alors que la pratique elle-même tend à une évolution continue en raison [notamment] des changements économiques et sociaux actuels »⁴⁵⁸⁰. Cette première étude préparatoire ne doit pas laisser place à des comparaisons hâtives car les causes de la perte de vitesse de la pratique religieuse peuvent être de différentes origines. Les grands séminaristes sont également invités par l'autorité épiscopale à participer à la préparation de l'enquête en s'intéressant à cette question au cours des grandes vacances.

Dès juillet 1955, la commission de sociologie envisage de dresser un tableau général de la population et de la pratique religieuse. Les prêtres sont alors invités à consulter le recensement de 1954 afin de pouvoir établir les travaux préparatoires⁴⁵⁸¹. Les travaux se multiplient tout au long des années 1956-1957 et les résultats sont publiés en 1958 dans l'*Album de sociologie religieuse*⁴⁵⁸². Dans son introduction, Mgr Cesbron rappelle que « dans le diocèse, tout le monde s'y est intéressé ; bien plus, tout le monde y a travaillé, chacun à sa manière »⁴⁵⁸³. Il remercie en particulier le chanoine Boulard d'avoir été « l'animateur, le véritable savant et dévoué pilote de la barque hésitante sur les flots difficiles d'une réalité quasi insaisissable »⁴⁵⁸⁴.

4576 Entendons par ici, qu'il s'agit d'une enquête réalisée un dimanche « normal », c'est-à-dire un jour où il n'y a pas de fêtes religieuses spéciales, ce qui amène plus de fidèles.

4577 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 24 mars 1955, p. 170.

4578 *Ibid.*

4579 *Ibid.*, n° 17, 28 avril 1955, p. 245.

4580 *Ibid.*, n° 22, 2 juin 1955, p. 322.

4581 *Ibid.*, n° 28, 14 juillet 1955, p. 403.

4582 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse. Enquête diocésaine 1956-1957*, Bellegarde, Imp. Sadag, 51 p. et 17 p. de planches.

4583 *Ibid.*, p. 3. La situation est différente dans le diocèse de Chambéry, où des desservants sont « parfois hostiles ou indifférents devant une démarche encore peu usitée ». C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », *Mélanges Étienne Fouilloux*, à paraître, p. 3.

4584 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, op. cit., p. 3

Des commissions spécialisées sont mises en place pour effectuer le travail préparatoire. Elles sont placées sous la direction de la commission diocésaine de l'enquête⁴⁵⁸⁵ qui est destinée à coordonner les actions. Vingt-cinq groupes de travail sont mis en place et se répartissent en sept grands domaines d'études⁴⁵⁸⁶ : il s'agit des problèmes rencontrés dans le monde ouvrier, le monde indépendant, chez les ruraux-ouvriers, ceux relatifs à la petite exploitation⁴⁵⁸⁷, les problèmes scolaires, du tourisme et des services de santé. Ce sont ici autant de points sur lesquels les équipes de l'enquête, puis plus tard des missions, se pencheront.

L'enquête présente plusieurs avantages. D'abord, elle donne la possibilité au clergé de connaître avec précisions les zones, et les catégories, sur lesquelles des efforts doivent être portés⁴⁵⁸⁸. Ensuite, elle permet de mieux connaître les fidèles et surtout de mieux pouvoir cibler la population plus sujette au détachement, puisqu'elle établit la pratique selon les âges et le sexe. Enfin, elle ouvre véritablement la voie à la collaboration entre prêtres et laïcs, qui avait été amorcée par l'action catholique, notamment spécialisée. Les laïcs prennent une part plus importante dans l'organisation du diocèse. Un certain nombre de problèmes sont alors soulevés par l'enquête, notamment celui des migrations, qui peuvent être de trois types : scolaires, celles liées au travail et enfin celles en rapport avec les salariés et le tourisme⁴⁵⁸⁹. Pour le clergé, comme pour l'historien, elle permet d'avoir une image haute définition du diocèse à la veille de Vatican II.

La méthode employée par le chanoine Boulard permet de connaître à la fois la pratique des pascalisans et celle des messalisants⁴⁵⁹⁰, ce qui permet de mieux appréhender le phénomène de déchristianisation. Une population montre un certain détachement à partir du moment où la différence entre le taux de pascalisans et celui des messalisants est important ; à l'inverse si l'écart n'est pas trop important, cela signifie que la population reste fidèle. Dans le cas de la messe dominicale, Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire soulignent l'influence de la pression

4585 *Ibid.*

4586 *Ibid.*, p. 4. Ils se répartissent comme suit : trois pour le monde du travail, cinq pour les ouvriers-ruraux, cinq pour la petite exploitation, six pour le monde scolaire, deux pour le monde indépendant, trois pour le tourisme et un pour le service de santé. Voir annexe n° 112.

4587 Le 19 avril 1955, le Père Viau tenait une réunion sur cette question à La Roche-sur-Foron. Le succès de cette journée montre qu'il s'agit d'une question préoccupante. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 28 avril 1955, p. 249.

4588 Jean Paul Terrenoire rappelle que l'enquête a pour but pour les diocèses de « disposer des connaissances nécessaires à l'adaptation des pratiques pastorales, c'est-à-dire des actions engagées dans le domaine spirituel par ceux qui en avaient la responsabilité auprès des fidèles et plus largement dans le cadre de la circonscription ecclésiastique. J.-P. TERRENOIRE, « Cartographie et analyse écologique... », *Sociétés contemporaines...*, *op. cit.*, p. 65.

4589 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, *op. cit.*, p. 4.

4590 En effet, jusqu'alors, les données ne permettaient de connaître que le nombre de pascalisans, comme nous l'avions évoqué pour 1901.

sociale qui pousse « les hommes à l'église »⁴⁵⁹¹ alors que la présence aux cérémonies pascales relève plus d'un choix et d'un engagement personnel ; la confession précédant la communion pascale.

Il est également nécessaire de tenir compte de l'importance de l'écart entre les pratiques masculine et féminine puisque, suivant son ampleur, cela permet de penser qu'une certaine déchristianisation est en voie de développement ou d'achèvement suivant les cas. La population masculine peut être déchristianisée alors que celle des femmes ne l'est pas. À côté de ces groupes, le chanoine Boulard étudie les « conformistes saisonniers », c'est-à-dire ceux qui assistent aux grandes fêtes que sont la Toussaint, Noël, Pâques et l'Assomption. Pour expliquer cette présence, il évoque ceux qui tiennent à « poser quelques actes religieux personnels dans l'année »⁴⁵⁹². Cet indice permet de connaître « la marge de récupération possible pour une mission paroissiale traditionnelle »⁴⁵⁹³.

La prise en compte du nombre des cénalisants permet de connaître le nombre de fidèles qui s'approchent au moins une fois par mois de la Sainte Table lors de la messe dominicale. Toutefois, ces chiffres doivent être interprétés avec prudence puisque la communion fréquente est une « nouveauté » pour l'Église, car ce n'est qu'en 1953 que des modifications ont été apportées pour le jeûne eucharistique, même si des encouragements existaient depuis Pie X. Gérard Cholvy rappelle à ce propos que « juger de la “ferveur” d'après la proportion des communiantes ne peut se faire sans ambiguïté »⁴⁵⁹⁴. Partant de ce constat deux hypothèses peuvent servir à expliquer le faible taux de cénalisants⁴⁵⁹⁵. Un taux qui est bas peut-être le révélateur soit d'un manque de dynamisme ou même de conviction de conviction religieuse, soit il marque l'attachement fort à la conception ancienne de l'Église qui insiste particulièrement sur les sacrements de pénitence et d'eucharistie⁴⁵⁹⁶. Pour compléter les données de l'enquête, les statistiques prennent également en considération le nombre et l'origine des vocations religieuses (prêtres et religieux(es)) mais aussi de celles des séminaristes qu'ils soient petits ou grands.

4591 G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE, *Histoire religieuse...*, op. cit., t. 3, p. 205.

4592 F. BOULARD, *Premiers itinéraires...*, op. cit., p. 114.

4593 *Ibid.*

4594 G. CHOLVY, *Géographie religieuse de l'Hérault contemporain*, Montpellier, Publications de la Faculté des Lettres de Montpellier, 1968, p. 165.

4595 Il serait intéressant de connaître la proportion de militants d'action catholique parmi les cénalisants, afin de savoir si oui ou non, l'école de l'ACJF a pu influencer les nouvelles pratiques.

4596 Il ne faut pas oublier qu'à cette période encore, la communion est largement associée à la confession. Un fidèle qui n'aurait pas été se confesser ne pouvait pas recevoir la communion.

Un classement de la pratique selon les différentes tranches d'âge permet d'obtenir une plus grande précision. La répartition se fait comme suit : de quinze à dix-neuf ans ; de vingt à vingt-quatre ans ; de vingt-cinq à quarante-quatre ans ; de quarante-cinq à soixante-quatre ans et les personnes de plus de soixante-cinq ans.

La première catégorie présente l'intérêt de connaître la pratique religieuse chez les jeunes qui viennent de faire leur communion solennelle⁴⁵⁹⁷. Le chanoine Boulard n'évoquait-il pas le pic rencontré chez les jeunes gens l'année de leur communion, puis la lente diminution qui suivait⁴⁵⁹⁸ ? En 1960, l'abbé Jacob parlera d'une crise « de la foi chez l'adolescent », en soulignant qu'elle est « difficile à contrôler pour l'Église »⁴⁵⁹⁹. Dans leur étude sur la pratique religieuse dans les villes, Boulard et Rémy soulignent que ce décrochement trouverait son explication dans le fait que jusqu'à la communion solennelle, l'Église constitue encore un groupe « de référence positif pour l'éducation des jeunes même des familles non pratiquantes »⁴⁶⁰⁰. Il s'agit alors pour les familles de « trouver fondamentalement dans la communion solennelle, la cérémonie sacralisant le passage d'un statut à un autre, une fête familiale de l'adolescence »⁴⁶⁰¹.

La seconde catégorie regroupe les jeunes qui se trouvent à une période charnière face à l'implication dans l'Église, juste après la communion et juste avant l'entrée dans la vie professionnelle et familiale. En effet, pour les jeunes gens, cette période correspond à la fois, à leur retour à la vie civile après le temps militaire, et au temps du mariage. Cela signifie pour certain le départ vers la ville et l'installation dans un nouveau foyer. Cette période peut également être celle qui marque un certain recul vis-à-vis de la pratique religieuse.

Les deux autres classes correspondent aux actifs, alors que la dernière s'intéresse aux retraités. Connaître la pratique de ces catégories permet d'esquisser la compréhension de l'évolution de la pratique. Ces variations peuvent trouver des explications soit dans les étapes de la vie qui marquent chaque individu de manière différente⁴⁶⁰², soit dans l'influence que les

4597 Cette dernière se fait à l'âge de 13 ans. Rappelons que c'est Pie X, en 1910, qui permet, par le décret *Quam Singulari*, aux enfants de communier dès l'âge de raison. À partir de cette époque, on distingue la première communion, dite « communion privée » et célébrée discrètement, de la communion solennelle, accomplie vers 12-14 ans.

4598 Ce phénomène se retrouve par exemple à Annemasse. ADA. 8 E 1958. Mission de la région d'Annemasse.

4599 ADA. 4 F 263-262. Rapport de la commission rurale pour la réunion du 29 septembre 1960 fait par l'abbé Jacob à Chavanod le 3 septembre 1960.

4600 F. BOULARD, J. REMY, *Pratiques religieuses...*, op. cit., p. 125.

4601 *Ibid.* D'ailleurs le côté festif qui suit la cérémonie est critiqué par un certain nombre de prêtres. Tel est le cas de la commission des milieux indépendants d'Annecy qui déplore cette manifestation dans son rapport de 1965. ADA. 8 E. Ville d'Annecy. Cité par Nadine Broisat dans *Le diocèse d'Annecy à l'heure Boulard...*, op. cit., p. 16.

4602 Mais cette idée peut s'appliquer à toutes les générations.

événements extérieurs peuvent avoir sur les croyances des plus de vingt-cinq ans. Van Houtte rappelle que ces générations ont pu être plus ou moins marquées dans leur jeunesse par des événements extérieurs et en gardent les séquelles adultes⁴⁶⁰³. Tel est le cas pour les cinquantenaires, qui ont vécu la reprise des attaques anticléricales du Cartel des gauches. Cette hypothèse est présentée dans le bulletin interparoissial de la Vallée Verte qui rappelle que ces personnes « furent marquées par une période où l'on s'aimait peu dans les paroisses de la vallée. Toute une génération a été victime d'une mésentente caractérisée entre le maire, l'école et l'Église »⁴⁶⁰⁴.

L'enquête prend en considération les enfants des familles catholiques⁴⁶⁰⁵ jusqu'à l'âge de quatorze ans. Il s'agit alors de connaître avec précision la proportion d'enfants baptisés⁴⁶⁰⁶ et catéchisés. La connaissance de ces éléments permet au clergé de pouvoir mieux cibler ses attentions, même si une très large majorité des enfants du diocèse sont baptisés. Si le baptême marque un attachement certain à la religion⁴⁶⁰⁷, il n'en reste pas moins que la situation est différente pour le catéchisme. En effet, les enfants qui le suivent peuvent le faire, soit par convictions religieuses de leurs parents, soit par une sorte de mimétisme social. Le taux des catéchisés ne doit pas faire oublier qu'un certain nombre d'enfants peuvent se rendre au catéchisme afin de ne pas être trop marginalisés dans le groupe⁴⁶⁰⁸.

Les raisons du détachement – ou de l'attachement – peuvent également être esquissées grâce à une étude des catégories socio-professionnelles des fidèles. La population du diocèse se divise, pour les besoins de l'enquête, en deux catégories que sont les agriculteurs et les ouvriers. Afin d'obtenir les renseignements les plus précis possibles, les catégories se subdivisent en plusieurs sous-séries. Le monde agricole se divise en trois grands ensembles : les gros propriétaires c'est-à-dire ceux qui possèdent plus de vingt hectares ou plus ; les petits propriétaires (ceux qui ont moins de vingt hectares) ; la dernière catégorie étant composée des non propriétaires. Un découpage semblable se retrouve dans le monde ouvrier, avec ceux qui travaillent dans des petites entreprises, c'est-à-dire là où il y a moins de cinquante ouvriers, et

4603 Cité par Nadine Broisat dans *Le diocèse d'Annecy à l'heure Boulard...*, op. cit., p. 16.

4604 *Écho de la Vallée Verte*, n° 36, p. 12.

4605 Il s'agit des enfants nés d'ascendants catholiques même non pratiquants.

4606 Le taux des baptisés peut être un indicateur de l'attachement à la religion, comme l'était au début du siècle le respect du baptême dans les trois jours.

4607 Gérard Cholvy souligne à juste titre que le baptême peut également être l'objet d'un conformisme social pour quelques-uns. G. CHOLVY, *Géographie de l'Hérault...*, op. cit., p. 226-227.

4608 C'est ce que rappelle Raymond Barcellini lorsqu'il évoque le cas d'Ugine où pour lui, la fréquentation du catéchisme est « une façon de ne pas être marginalisé ». Cité par N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 19.

ceux qui sont employés dans les grandes entreprises⁴⁶⁰⁹. Les « ouvriers-paysans » sont classés dans la catégorie des ouvriers même s'ils tirent encore quelques bénéfices du travail de la terre⁴⁶¹⁰. Les autres catégories se composent des artisans, c'est-à-dire ceux qui travaillent à leur compte avec moins de dix ouvriers⁴⁶¹¹ ; des petits commerçants qui ont plus de deux employés ; des cadres supérieurs parmi lesquels les professeurs du secondaire et du technique ; les autres enseignants étant considérés comme des cadres moyens. Enfin les personnes travaillant à mi-temps sont considérées comme « retirées ».

Nous avons vu précédemment que la géographie avait largement conditionnée les activités économiques et de ce fait les implantations d'industries. Ce conditionnement a *de facto* entraîné le développement de communautés, plus ou moins homogènes, qui ont développé des conditions de vie semblables, une mentalité particulière. Nous pouvons dès lors nous interroger pour savoir si ces éléments ont une influence ou non sur la pratique.

B. Démographie et économie : facteurs géo-culturels et économiques

Il nous semble intéressant de faire une présentation de l'évolution économique et démographique de la Haute-Savoie à la veille de 1962 afin d'essayer de mieux comprendre les attitudes des diocésains face à la religion. Le chanoine Boulard, dans les *Problèmes missionnaires de la France rurale*, n'évoquait-il pas l'évolution socio-économique comme l'une des causes externes de la déchristianisation⁴⁶¹² ?

La Haute-Savoie connaît une évolution démographique supérieure à la moyenne nationale puisque entre 1936 et 1954, sa population croît de 13,1 %⁴⁶¹³. Cet afflux n'est pas sans rapport avec l'arrivée de personnes nouvelles au département. Ces dernières sont venues pour chercher du travail dans un certain nombre d'entreprises florissantes qui se développent

4609 À ce propos, Henri Baud regrette que « dans une région d'entreprises souvent technologiquement plus évoluées que la moyenne, le terme de salariés n'eût pas été préféré » à celui d'ouvrier. H. BAUD, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p. 282.

4610 Ce bénéfice n'étant pas suffisamment important, ils sont obligés d'aller travailler à l'usine pour obtenir un complément financier.

4611 Définition présentée par la notice explicative de l'enquête.

4612 F. BOULARD, *Problèmes missionnaires de la France...*, op. cit., t. 1, p. 148.

4613 La croissance nationale est de 2,1 %. ADA. 8 E 1961. Mission de Douvaine. *Enquête de sociologie*, p. 1. Pour la Haute-Savoie, les chiffres des recensements de 1936 et de 1954 sont respectivement de 259 961 habitants alors que celui de 1954 donne 293 856 habitants. Entre 1954 et 1965, elle connaît une croissance de 12 % alors que celle de la France est de 8,61 %. Nous pouvons citer à titre de comparaison, bien que la situation soit largement différente, l'évolution de la population haut-savoyarde entre 1921 et 1936, qui croît de 10,50 %. Voir les cartes de la population par cantons en annexe n^{os} 13 à 16.

autour des centres urbains comme Annecy⁴⁶¹⁴, Cluses ou encore Annemasse⁴⁶¹⁵. Dans le cas de cette cité frontalière, l'industrie et le commerce sont toujours attractifs et la ville devient le lieu d'installation d'un certain nombre de personnes venues du Nord et de l'Est de la France, suite à la guerre. La poussée démographique entraîne des constructions d'immeubles, toutefois, la prise en charge de ses nouveaux arrivants ne peut pas toujours être réalisée par le clergé. Devant cet afflux important de personnes, les églises se révèlent parfois trop petites et la comparaison avec un « adulte qui doit se contenter de ses habits d'enfant »⁴⁶¹⁶ ne semble pas exagérée.

En 1954, les communes rurales⁴⁶¹⁷ sont encore majoritaires puisqu'elles regroupent 59,33 % de la population, alors que les communes urbaines concentrent 40,67 % des habitants⁴⁶¹⁸. Ces proportions sont en passe de changer puisqu'en 1962, 50,57 % de la population vit en ville.

Toutes les communes ne sont pas touchées de la même façon par l'exode rural. Les difficultés des conditions de travail semblent être à l'origine de l'exode rural du plateau des Bornes⁴⁶¹⁹. À cela s'ajoute la mécanisation qui libère de la main d'œuvre, entraînant ainsi des jeunes à aller là où il y a du travail, c'est-à-dire vers les villes⁴⁶²⁰. Dans certains secteurs, l'agriculture ne suffit plus à nourrir les familles et les plus jeunes doivent, soit abandonner les exploitations, soit choisir le travail à domicile pour compléter les revenus. C'est cette solution qui se retrouve fréquemment dans la vallée de l'Arve⁴⁶²¹, où les jeunes reprennent l'exploitation familiale tout en y ajoutant une activité secondaire liée au décolletage. L'enquête révèle l'émergence d'une nouvelle catégorie : les ruraux-ouvriers, que l'on peut retrouver sous l'appellation de « paysans-ouvriers » ou encore de doubles actifs⁴⁶²².

4614 Sur cette question, voir l'étude de Raoul Blanchard, « Annecy, évolution de la ville, 1954-1962 », *Annesci*, n° 11, 1964, 76 p.

4615 ADA. 8 E 1958. Mission d'Annemasse. Caractéristiques sociologiques d'Annemasse et problèmes pastoraux. En 1936 et 1954, la population de l'agglomération annemassienne croît de 24 % puisqu'elle passe de 26 500 habitants à 33 000. Dans le même temps, celle d'Annecy augmente de 35 %.

4616 *Ibid.*

4617 Nous entendons par communes rurales, celles dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

4618 *Données statistiques sur l'évolution de la Haute-Savoie*, informations recueillies dans les travaux du comité d'aménagement de la Haute-Savoie.

4619 ADA. 8 E 1958, Mission d'Annemasse. Caractéristiques sociologiques d'Annemasse et problèmes pastoraux. Le rapporteur de l'enquête de sociologie du secteur d'Annemasse, donne les chiffres de l'exode rural dans certaines zones du diocèse. Selon lui, les Bauges auraient perdu 13 % de leur population entre 1936 et 1954, alors que le plateau des Bornes en aurait perdu 10 %, l'Albanais 14 % et le Chablais, lui aurait vu partir seulement 2 % de sa population.

4620 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier. *Enquête de sociologie*.

4621 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve. *Enquête de sociologie*. L'auteur évoque le cas de jeunes qui débutent dans le décolletage et qui sont contraints de travailler tous les jours même le dimanche pour espérer faire prospérer leur entreprise.

4622 Il arrive parfois que les catégories soient distinctes. Dans ce cas, les ruraux-ouvriers, sont les personnes résidant à la campagne et travaillant en ville, alors que les paysans-ouvriers, sont ceux qui travaillent encore une exploitation à la campagne, en même temps qu'ils ont un emploi en ville. Ils sont donc les doubles actifs.

Les différents constats présentés à l'occasion des études sociologiques mettent en avant l'importance prise par l'argent dans les milieux ruraux. Tel est le cas dans la vallée de Boège, où la commission de sociologie constate que « la vallée n'a pas échappé aux transformations constatées un peu partout dans le milieu rural. La baisse de la population très marquée entre 1920 et 1940 surtout, paraît généralement stoppée. Pour différentes raisons (familiales et économiques) de nombreuses familles (souvent les meilleurs et parmi les plus chrétiennes) ont quitté définitivement leur paroisse d'origine pour s'établir dans la plaine. Ces départs ont eu pour conséquence une plus grande aisance chez ceux qui sont restés. Moins de main d'œuvre a entraîné aussi l'industrialisation des moyens de travail, plus de facilités, moins de gêne, un plus grand attachement à l'argent (qui manquait trop et si difficile à gagner autrefois), un certain matérialisme que l'on déplore un peu dans tous les villages et de plus en plus dans toutes les familles (travail du dimanche très fréquent, même hors des cas de nécessité) »⁴⁶²³.

L'élevage semble être l'activité agricole qui permette encore aux ruraux de vivre de leur exploitation. Il se retrouve principalement dans les cantons d'Abondance, du Biot, de Boège, de Thorens, de Cruseilles, de Thônes ou encore de Seyssel, d'Alby-sur-Chéran, de Samoëns, de Taninges, de Douvaine, de Saint-Julien-en-Genevois ou de Rumilly. Dans ces derniers, une certaine spécialisation agricole permet d'apporter un supplément d'activités aux ruraux qui peuvent ainsi rester et vivre de leurs terres⁴⁶²⁴. Des moyens sont mis en place pour permettre une coopération entre les différents agriculteurs. Ces systèmes ne sont pas véritablement nouveaux, puisque nous avons évoqué les fruitières dès la fin du XIX^e siècle. Mais dans l'après-guerre, les organisations agricoles s'ouvrent à des activités plus larges et surtout elles laissent place à un grand nombre de militants catholiques. Nombreux sont les anciens jacistes à prendre des responsabilités dans les CUMA ou dans les CETA⁴⁶²⁵.

Contrairement au secteur agricole, celui de l'industrie est en plein essor⁴⁶²⁶. Le canton de Seyssel bénéficie de la construction du barrage de Génissiat (sur le Rhône), ce qui permet le

4623ADA. 8 E 1958. Mission de la vallée de Boège.

4624Il peut s'agir des fruits rouges à Machilly, des vergers à Thorens ou encore des cultures maraîchères pour le canton de Saint-Julien-en-Genevois. Pour le canton de Thorens, le *contact global de la mission régionale de Cruseilles, Sillingy, Thorens* rappelle que 50 hectares de vergers sont constitués entre 1947 et 1962. ADA, 8 E 1962. Mission Cruseilles-Sillingy-Thorens.

4625Germaine Prat dans son étude sur la JAC dans l'Hérault dresse le même constat, les jacistes permettent une évolution des structures coopératives au sein du monde agricole.

4626 Entre 1954 et 1966, le nombre d'établissements industriels croît de 5,27 % puisqu'ils passent de 8 002 à 8 424, alors que le nombre d'ouvriers lui s'accroît de 73 %. Chiffres donnés par E. CALLOT, *Géographie...*, op. cit., p. 16.

développement de l'industrie de transformation⁴⁶²⁷, alors que celui de Cluses est tout entier tourné vers le décolletage⁴⁶²⁸. Le père Virton rappelle que le secteur Marignier-Magland, long de plus de douze kilomètres, est la « plus forte agglomération de France en ce qui concerne le décolletage artisanal »⁴⁶²⁹ avec près de six cents décolleteurs. À cela s'ajoute plusieurs grosses entreprises qui occupent plus de mille cent cinquante personnes⁴⁶³⁰ à Cluses, alors que deux mille trois cent cinquante-cinq se répartissent dans soixante-trois ateliers ou entreprises⁴⁶³¹ dans les communes environnantes. À toutes ces personnes, il convient d'ajouter les trois cent cinquante ouvriers de l'usine du Giffre, les sept cent soixante-dix de celle de Chedde, les deux cents qui travaillent dans les scieries et enfin les cent vingt qui sont employés à Sallanches soit dans la filature, soit dans la chocolaterie⁴⁶³².

Les autres centres urbains du diocèse sont également touchés par l'industrie. Annecy voit l'installation d'un certain nombre d'industries comme Gilette (1953) ou encore de nombreux ateliers de bijouterie mécanique⁴⁶³³. Le débouché de la cluse d'Annecy a maintenu sa vocation industrielle, avec Faverges qui regroupe un certain nombre d'industries⁴⁶³⁴ et Ugine qui bénéficie de la présence des Aciéries. Enfin, Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains ont également des éléments industriels, comme Zig-Zag, qui emploie pas moins de trois cent soixante-quatorze personnes à la fabrication de papier à cigarette, ou alors la société Cachat, qui conditionne l'eau d'Évian en bouteille, et qui emploie plus de mille personnes au début des années 1960⁴⁶³⁵.

Le troisième secteur d'activités des diocésains est le tourisme. Jusqu'alors, l'activité hôtelière se tournait principalement vers l'accueil des curistes⁴⁶³⁶ ou des estivants. Cependant, avec le développement des sports d'hiver, il semble que les hôteliers s'adaptent à cette nouvelle clientèle, qui reste malgré tout moins importante que celle de l'été, à l'exception des stations

4627 E. CALLOT, *Géographie...*, *op. cit.*, p. 16.

4628 Au début des années 1960, l'usine Gambin, fabricant des machines outils, s'installe à Viuz-en-Sallaz. Elle emploie en 1960-1961, trois cent vingt ouvriers et quatre-vingts ouvrières auxquels s'ajoutent pas moins de quatre cent vingt-cinq autres personnes réparties dans les différents services administratifs et d'entretien. ADA. 8 E 1964. Mission de Viuz-en-Sallaz. P. Marc, *Contact global de la mission de Viuz-en-Sallaz*, p. 25.

4629 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve. *Le développement industriel et touristique de la Haute-Vallée de l'Arve*, p. 6.

4630 *Ibid.*

4631 *Ibid.*

4632 *Ibid.*

4633 Certaines industries, comme la Manufacture de coton, connaissent un essoufflement important et ne tardent pas à fermer leurs portes, alors que d'autres, comme les papeteries Aussedat de Cran se modernisent en installant la machine la plus moderne d'Europe pour la fabrication du papier.

4634 Industrie de luxe avec Société Tissot-Dupont et les soieries. Entreprises Saphir (cirage), Bourgeois (électroménager).

4635 ADA. 8 E 1964. Mission Évian-Saint-Paul. P. Marc, *Contact global de la mission Évian-Saint-Paul*, « Monde industriel », p. 3.

4636 *Ibid.*, p. 2. En 1952, Évian accueille encore 29 065 curistes.

de la haute vallée de l'Arve⁴⁶³⁷. Ces changements d'activités entraînent le développement des saisonniers. Il peut s'agir soit des personnes des communes voisines, soit des personnes venues de l'extérieur du diocèse. Comme toute activité de masse, le tourisme présente des avantages et des inconvénients. Si les premiers permettent une relative amélioration des conditions de vie des agriculteurs et donnent la possibilité à un certain nombre de rester dans leurs communes d'origine, les seconds en revanche peuvent être l'une des causes des modifications des habitudes de pratique dans les paroisses rurales confrontées à une ouverture rapide vers l'extérieur. Au moment du développement de la station des Gets, l'abbé Philippe, desservant de la paroisse, a beaucoup œuvré pour que les Gétois participent au lancement des premières remontées mécaniques⁴⁶³⁸. L'arrivée de touristes entraîne donc un travail le dimanche pour le personnel des hôtels, des restaurants, des commerces... Ce sont donc autant de personnes qui sont susceptibles de délaisser progressivement la messe dominicale.

Progressivement donc le secteur tertiaire prend une importance plus grande dans les activités du diocèse d'Annecy. Le clergé, conscient de ces changements, doit y faire face en adaptant sa façon d'agir aux besoins nouveaux. C'est également à cette période que de nouvelles paroisses et de nouvelles églises sont créées en périphérie des centres urbains⁴⁶³⁹.

Dans un certain nombre de paroisses, la pratique relève, pour un certain nombre de fidèles, plus de la tradition que de la conviction réelle. C'est pourquoi les transformations économiques, auxquelles s'ajoute l'arrivée de nouveaux individus et de nouveaux modes de vie, risquent de déstabiliser une pratique déjà fragilisée. Les migrations, qu'elles soient liées au travail ou à la scolarité, perturbent également les habitudes des diocésains. Dans les deux cas, les individus sont coupés de leurs paroisses d'origine pour une période donnée. Dès lors, nous pouvons nous interroger sur les relations qui peuvent exister entre le milieu socio-économique et la pratique religieuse.

La catégorie des agriculteurs reste la plus importante. Elle se partage entre ceux qui ne sont pas propriétaires, ceux qui travaillent sur leur exploitation de moins de vingt hectares et enfin ceux qui font figure de gros propriétaires avec plus de vingt hectares⁴⁶⁴⁰. Ces derniers forment la catégorie la plus pratiquante, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils n'ont pas de véritables difficultés pour vivre de leur exploitation. Les non-propriétaires des régions de

4637 ADA. 8 E 1964. Mission Haute Vallée de l'Arve. *Contact global*, p. 53. Le Père Marc rappelle qu'en 1958, le secteur Chamonix-Megève reçoit plus de 13 000 touristes lors de la saison hivernale.

4638 Entretien avec l'abbé Ch. Philippe.

4639 Annecy : Sainte-Bernadette à Albigny en 1956 et Saint-Louis à Novel en 1958. Ugine : Sacré-Coeur en 1958. Cran : Sacré-Coeur en 1959. Seynod : Sainte-Geneviève en 1960. Ville-la-Grand : Notre-Dame des Foyers en 1959.

4640 La taille moyenne d'une exploitation dans le département est d'environ 10 hectares.

plaine comme « le bas-pays, la cluse d'Annecy, le bas Chablais ou toute la vallée de l'Arve »⁴⁶⁴¹ semblent être également de bons pratiquants. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'abord, ces personnes peuvent venir de paroisses de montagne et ont donc été influencées par la pratique de leur jeunesse. Ensuite, la spécialisation des cultures entraîne fréquemment une certaine aisance financière⁴⁶⁴². Les petites exploitations sont donc celles qui se trouvent être les plus touchées par les crises qui peuvent survenir. La mécanisation n'est pas toujours possible, notamment pour des raisons de rentabilité, de ce fait, ce sont ces exploitations qui voient un certain nombre de leurs membres partir ou du moins se tourner vers l'usine, devenant ainsi des paysans-ouvriers.

Le milieu agricole est celui dans lequel se recrute la plupart des prêtres. En 1956, ils sont 73,5 % à venir de ce milieu. Cette forte proportion ne doit pas faire oublier qu'elle est nettement moins importante qu'entre 1885 et 1906, où 95 % du clergé diocésain était issu du milieu rural⁴⁶⁴³. Cette baisse indique à la fois une diminution de la population rurale en même temps qu'un fléchissement dans les vocations⁴⁶⁴⁴. L'enquête de sociologie menée dans le secteur Saint-Julien – Viry rappelle que c'est le signe d'un certain « ébranlement » de la « foi »⁴⁶⁴⁵.

La catégorie des paysans-ouvriers et des ruraux-ouvriers regroupe 10 305 personnes en 1956-1957⁴⁶⁴⁶. La rurbanisation se dessine déjà dans certaines zones puisque 20 % des ouvriers travaillant en ville logent à la campagne⁴⁶⁴⁷. 32 % sont des doubles actifs puisqu'il s'agit de paysans qui travaillent à la fois en ville et à la campagne. Enfin, 48 % des ruraux qui travaillent en ville ont abandonné toute activité agricole. Les effectifs de ces deux catégories de paysans-ouvriers et des ruraux-ouvriers augmentent particulièrement dans les secteurs proches des grands centres urbains ; entre 1955 et 1962 dans le secteur de la mission Thorens-Sillingy, 23, 2 % de la population active est composée de ruraux-ouvriers⁴⁶⁴⁸. Dans le cas des paroisses du secteur Pringy-Poisly, les ruraux-ouvriers travaillent principalement dans les

4641 E. CALLOT, *Géographie...*, op. cit., p. 57.

4642 E. CALLOT, *Géographie...*, op. cit., p. 57.

4643 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, op. cit., p. 41. Pour la période 1906-1919, la proportion est de 85 %, puis entre 1920 et 1939 : 77 %, enfin 70 % pour la période 1940-1957. En même temps, il ne faut pas oublier qu'entre 1885 et 1906, l'activité agricole occupait la quasi-totalité de la population du diocèse.

4644 Comme nous l'avons souligné précédemment, la cléricature n'est plus synonyme d'ascension sociale comme cela pouvait être le cas au XIX^e siècle ou encore dans la première partie du XX^e.

4645 ADA. 8 E 1962. Mission Saint-Julien-Viry. *Enquête de sociologie*, p. 88.

4646 *Diocèse d'Annecy – Album de sociologie religieuse...*, op. cit., p. 32.

4647 *Ibid.* Nous ne pouvons pas véritablement appliquer le terme de « rurbanisation » puisqu'il n'apparaît qu'en 1976.

4648 ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Sillingy-Thorens. *Contact global de la mission...*, p. 14.

grosses entreprises du bassin annécien comme SNR⁴⁶⁴⁹ ou les Coussinets (Annecy), les papeteries ou les forges à Cran⁴⁶⁵⁰. Plusieurs rapports soulignent que ces personnes n'ont pas la mentalité ouvrière⁴⁶⁵¹. Le cas, sans doute le plus représentatif, est souligné lors de la mission de la vallée de l'Arve, où les paysans-ouvriers refusent d'entrer dans l'Action catholique ouvrière, alors qu'ils appartiennent à l'Action catholique rurale⁴⁶⁵². Même s'ils considèrent qu'ils n'appartiennent pas au monde ouvrier, il n'en reste pas moins qu'ils commencent à se détacher de leur habitude de pratique héritée du milieu rural. Ces doubles actifs mènent pour ainsi dire presque une double journée. Ils œuvrent à l'exploitation avant de partir à l'usine, puis font leur travail à l'usine, avant de rentrer pour à nouveau travailler à l'exploitation. Le dimanche, jour de repos de l'usine, est souvent employé par ces personnes pour effectuer du travail sur l'exploitation. Si les jeunes choisissent d'aller travailler à l'usine, la situation est différente pour les plus âgés qui eux s'y rendent plus par contrainte que par choix véritable. C'est l'occasion pour ces personnes d'y trouver un revenu complémentaire à une exploitation agricole parfois peu généreuse.

La diminution de la pratique dans ces catégories socio-professionnelles peut s'expliquer à la fois par « la fatigue » mais également par « l'incompréhension du sens de la messe »⁴⁶⁵³. Ces nouveaux modes de vie entraînent également des migrations. Ces dernières font ressortir six centres importants que sont Annecy-Cran, Annemasse, Thonon-les-Bains, Évian, Cluses et Ugine. À ces centres s'ajoute également celui de Genève. Il semble cependant établi que la pratique des migrants est plus importante que celles des ouvriers⁴⁶⁵⁴. Toutefois, les différentes commissions établissent une diminution de la pratique chez les ruraux ouvriers, à partir du moment où ils s'installent en ville⁴⁶⁵⁵.

Dans le diocèse d'Annecy, comme ailleurs, les ouvriers constituent la catégorie la moins pratiquante, malgré la présence d'un certain nombre de groupes de JOC. « L'enquête Boulard » a pris soin de différencier l'attitude des ouvriers des petites entreprises (moins de 50 ouvriers) et ceux des grandes entreprises (plus de 50 ouvriers). Dans les cantons où la

4649 Société Nationale de Roulements.

4650 ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Sillingy-Thorens. *Enquête de sociologie*, p. 11.

4651 ADA. 8 E 1961. Mission Évian-Saint-Paul.

4652 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve. *Mission de l'Arve, matinée sacerdotale de clôture*.

4653 ADA. 8 E. Pochette orange n° 2 : commissions pastorales Chablais, basse vallée de l'Arve, moyenne vallée de l'Arve et ruraux-ouvriers. *Journée pastorale de zone du 20 septembre 1961*.

4654 Le même constat est dressé par le chanoine Boulard et Jean Rémy dans leur étude sur la *pratique religieuse urbaine*, p. 86-88, où ils évoquent l'exemple des diocèses de Moulins et de Soissons.

4655 ADA. 8 E 1964. Mission Évian-Saint-Paul. *Contact global de la mission...*, p. 11. Nous retrouvons ici le même phénomène que chez les ouvriers qui cessent de pratiquer à leur arrivée en ville, notamment à cause des difficultés d'intégration dans une nouvelle communauté.

pratique est supérieure à la moyenne diocésaine, il semble que les ouvriers des grandes entreprises pratiquent plus que ceux des plus petites⁴⁶⁵⁶. Dans les cantons « moyens »⁴⁶⁵⁷, la pratique entre les différents types d'ouvriers est du même acabit, alors que dans ceux de faible pratique, les ouvriers des petites entreprises pratiquent plus que ceux des grandes. Cela peut probablement s'expliquer par le fait que, dans un milieu déjà détaché, plus l'entreprise est grande, plus la diversité d'opinions apparaît et les influences peuvent jouer ; alors que dans les entreprises de taille moindre les ouvriers forment comme une sorte de famille. En 1958, la commission pastorale du monde ouvrier remarque que les petites entreprises ne possèdent pas véritablement de mentalité ouvrière⁴⁶⁵⁸, dans le sens où il s'agit d'une « solidarité ouvrière » provenant du sentiment d'appartenance à une « classe ouvrière »⁴⁶⁵⁹. La situation est différente dans les grandes entreprises, où le syndicalisme reste un phénomène important⁴⁶⁶⁰.

Un questionnaire adressé aux ouvriers par leur commission révèle que l'un des facteurs pouvant expliquer les raisons d'une non pratique réside peut-être dans l'organisation du temps, en trois périodes de huit heures chacune. La sanctification du dimanche semble moins respectée notamment parce que les ouvriers entreprennent des travaux qu'ils n'ont pas le temps d'effectuer la semaine⁴⁶⁶¹. Ce questionnaire montre également que l'observance des actes de la vie religieuse, par cette part de la population ouvrière, relève parfois plus d'un conformisme social que d'une réelle conviction. Le mariage ou le baptême semblent alors être célébrés « par habitude et par peur » de la critique⁴⁶⁶². Les réponses au questionnaire montrent qu'une majorité d'ouvriers perçoit l'Église comme une « puissance financière et politique », une « institution stérile et vieillotte »⁴⁶⁶³. Malgré tout, les ouvriers semblent s'intéresser à l'actualité de l'Église puisqu'ils ne restent pas indifférents à l'ouverture du concile de Vatican II et ils se posent des questions quant à l'avenir. Tous les ouvriers ne semblent pas adopter la même attitude face à l'Église, puisqu'il apparaît que les décolleteurs sont ceux qui

4656 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 94.

4657 Entendons par « moyens », les cantons dont la pratique est moyenne.

4658 ADA. Boîte 4 F 262-263, Pastorale d'ensemble d'Annecy Sud. Compte-rendu de la commission pastorale du monde ouvrier (zone sud), après les réunions des 24 janvier, 16 avril et 26 juin 1958.

4659 ADA. 8 E 1962. Mission Saint-Julien-Viry. *Le contact global de la mission de Saint-Julien...*, p. 49, constate le « manque de conscience de classe ouvrière », parlant même d'un certain « égoïsme » des ouvriers travaillant dans les petites entreprises. Le même constat est dressé pour l'archiprêtre de Douvaine. ADA. 8 E 1961. Mission de Douvaine. *Enquête de sociologie*, p. 17-18.

4660 Citons l'exemple de Chedde où 70 % des effectifs sont syndiqués en majorité dans la CGT. Au Fayet, le syndicalisme semble « vivant et fort » à la SNCF et à EDF notamment avec Force Ouvrière. ADA, 8 E 1964. Mission de la Haute-Vallée de l'Arve. *Contact global...*, p. 47.

4661 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 95.

4662 *Ibid.* Cette attitude n'est pas sans rappeler l'attitude d'un certain nombre d'ouvriers face au catéchisme.

4663 ADA. 8 E 1963. Mission Thonon-Bellevaux. *Rapport de la commission du monde ouvrier*, p. 10. ADA. 8 E 1964. Mission Évian-Saint-Paul. *Commission ouvrière*, « mentalité et vie religieuse », p. 3.

se détachent le plus. C'est du moins, le constat qui est dressé par les enquêteurs du secteur de La Roche-sur-Foron – Reignier, pour qui le décolleteur isolé est « un travailleur acharné [...] la plupart du temps un agriculteur qui, après avoir travaillé quelques années chez un patron, aménage chez lui un local, achète un tour et se met à son compte. Pour l'amortir, il travaille beaucoup », si le rendement est « appréciable », il n'a que « peu de repos [et] plus de vie religieuse possible : on verse rapidement dans le matérialisme »⁴⁶⁶⁴.

Une autre catégorie se distingue également par un taux de pratique peu élevé ; il s'agit de ceux que l'enquête nomme les « milieux indépendants ». Ces derniers regroupent en fait toutes les catégories socio-professionnelles autres que celles des agriculteurs, des ouvriers agricoles et d'industrie auxquelles s'ajoutent les retraités. Les constats qui sont dressés lors des différents travaux d'enquête montrent que ces milieux peuvent subir l'influence de plusieurs « agents de déchristianisation » qui peuvent être « le travail ou les affaires trop prenantes »⁴⁶⁶⁵. Ces derniers engendrent des conséquences négatives à la fois sur la famille et sur la vie religieuse. En effet, le rapport souligne que « l'amour de l'argent entraîn[e] égoïsme, jalousie, indifférence pour le social, la paroisse »⁴⁶⁶⁶. Dans ce milieu, la pratique religieuse peut parfois être perçue comme une habitude⁴⁶⁶⁷. Malgré ces éléments négatifs, les enquêteurs relativisent en soulignant que certains « pratiquent par foi et par conviction »⁴⁶⁶⁸. Toutefois, toutes les catégories n'adoptent pas la même attitude face à la pratique. En effet, les artisans et les petits commerçants semblent accorder une plus large place à leur travail qu'à la fréquentation de l'église. Ce genre d'entreprise est souvent d'un type « familial », ce qui entraîne une forte implication du couple. Le respect du dimanche semble parfois quelque peu abandonné par les petits commerçants qui n'hésitent pas à ouvrir leur magasin ce jour. Avec les artisans, ils se situent dans les catégories les moins pratiquantes du diocèse. Les personnes vivant du tourisme, notamment les hôteliers, se retrouvent dans le même cas que les petits commerçants ; ils travaillent le dimanche et manquent ainsi à leur devoir dominical. Le clergé craint, non sans raison, que les touristes influencent encore un peu plus les hôteliers et autres personnes vivants des saisons.

4664 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier. Document daté du 18 mai 1959, p. 17.

4665 ADA. Pochette orange n° 3 intitulée « Commission pastorale du milieu indépendant de la moyenne vallée de l'Arve ». *Rapport de la commission des milieux indépendants, rapport de septembre 1958*.

4666 *Ibid.*

4667 ADA. 8 E 1965. Annecy-ville. *Mission d'Annecy. Commission des milieux indépendants, rapport des équipes de recherche* », « la situation religieuse des milieux indépendants ». Dans ce rapport, les auteurs estiment que pour certains membres de milieux indépendants, l'assistance aux grands actes religieux est parfois perçue comme une « mondanité ».

4668 *Ibid.*

Après avoir présenté les aspects économiques et géographiques du diocèse, il importe à présent de s'intéresser à la répartition de la pratique, selon les cantons et les catégories proposées par le chanoine Boulard. Nous pourrions ainsi nous interroger pour savoir si oui ou non les facteurs économiques et géo-culturels influencent la pratique.

C. Les résultats statistiques de l'enquête

Lors de la présentation du diocèse à la veille de la Séparation, nous avons souligné qu'il offrait une forte pratique religieuse même si certaines paroisses tendaient à montrer une certaine diminution de la ferveur⁴⁶⁶⁹. Grâce aux différentes initiatives du clergé et de l'ACJF, les diocésains ont maintenu, dans l'ensemble, un taux de pratique qui est supérieur à la moyenne nationale, même si des dénivellations cantonales sont toujours visibles et parfois même accentuées. Dans ses *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, le chanoine Boulard estime que la moyenne de la pratique religieuse en France est d'environ 30 % chez les pascalisans adultes de plus de vingt-et-un ans⁴⁶⁷⁰. Dans le diocèse, près de 56,73 % des fidèles font leurs Pâques, alors que le taux de messalisants est d'environ 45,88 % ; la moyenne nationale étant d'environ 26 %⁴⁶⁷¹. Dans son étude sur le *diocèse d'Annecy à l'heure Boulard*, Nadine Broisat souligne que « même par rapport au monde rural français, le diocèse d'Annecy est encore le plus pratiquant avec 17 % à peu près de supériorité en ce qui concerne la pratique pascale et environ 15 % environ en ce qui concerne la pratique dominicale »⁴⁶⁷². Soulignons toutefois que « tous les indicateurs convergent pour établir la primauté du diocèse d'Annecy [sur les trois autres diocèses savoyards], à la rencontre d'un dynamisme hérité [...] et d'un élan pastoral soutenu dans la première moitié du XX^e siècle »⁴⁶⁷³. Ce dernier n'est sans doute pas sans rapport avec le dynamisme lié aux mouvements d'action catholique.

4669 Pour la cartographie relative à l'enquête Boulard voir les annexes n^{os} 29 à 40. Cf. *supra*, p. 39 et suiv.

4670 F. BOULARD, *Premiers itinéraires...*, *op. cit.*, p. 24-25. Gérard Cholvy dans sa *Géographie religieuse...*, *op. cit.*, p. 24, rappelle que dans la seconde édition de son ouvrage, le chanoine Boulard donne une moyenne nationale de 32 %.

4671 Gérard Cholvy dans sa *Géographie religieuse...*, *op. cit.*, p. 24.

4672 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, *op. cit.*, p. 33.

4673 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie religieuse », *op. cit.*, p. 154-156.

a. Présentation générale

L'écart entre le taux de pratique des messalisants et des pascalisants, du même sexe, reste relativement proche de celui qui a été relevé entre le monde rural et le diocèse. Les écarts entre les hommes et les femmes sont différents selon les classes d'âge ; s'ils sont peu élevés pour les jeunes adultes et ils tendent à s'accroître chez les plus de quarante ans. Nadine Broisat relève à ce propos que chez les 15-19 ans la différence de pratique entre hommes et femmes s'élève à 9 % pour les pascalisants et à 11 % pour les messalisants⁴⁶⁷⁴. L'écart passe à 11 % et 13 % pour les 20-24 ans, puis à 17 % et 15 % chez les 25-44 ans. Pour la tranche 45-64 ans, l'écart est de 24 % pour les pascalisants. L'apparition de la baisse la plus significative autour de l'âge de vingt-cinq ans s'explique par l'installation des individus dans une vie nouvelle. *A contrario*, il apparaît que c'est vers l'âge de la retraite qu'un certain nombre de personnes retournent vers la religion. Est-ce à cause d'un temps libre plus important ?

Même dans les cas où il y a une certaine déchristianisation, la pratique des femmes est toujours supérieure à celle des hommes. Dans les cantons où l'on peut dénoter un certain détachement, les femmes participent beaucoup plus aux cérémonies pascales (63,29 %)⁴⁶⁷⁵ qu'aux messes dominicales (53,3 %). Cependant, comme en 1901, l'élément masculin est déterminant quant à la pratique ; c'est lui qui permet souvent de différencier la pratique dans les différents cantons. En effet, rares sont les cantons où pratique masculine et féminine ont un taux de pratique proche. À propos de ce dimorphisme sexuel, Christian Sorrel rappelle qu'il est une « réalité générale »⁴⁶⁷⁶ mais qu'il est atténué dans la Savoie du nord par rapport aux trois autres diocèses savoyards.

Dans le cas du diocèse d'Annecy, il y a soixante-cinq pascalisants et soixante-trois messalisants pour cent femmes⁴⁶⁷⁷. Ce dimorphisme est en progression par « rapport à 1900, contrairement à une tendance majoritaire en France, mais conformément à un schéma attesté dans des terres de chrétienté (ouest breton, Massif central) »⁴⁶⁷⁸. Les pascatis et les cénalisants peuvent également entrer dans le champ d'étude, mais la première catégorie reste « difficile à interpréter » car le taux de cénalisants « s'élève aussi bien dans les cantons

4674 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 34. Pour les messalisants voir les annexes n^{os} 31, 35 et 36. Pour les pascalisants voir les cartes n^{os} 30, 33 et 34.

4675 *Ibid.*

4676 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie religieuse », op. cit., p. 153.

4677 *Ibid.* En 1951, dans le diocèse de Chambéry ce rapport est de 57 pascalisants et 54 messalisants pour 100 femmes, alors qu'en 1960-1966, il est de 52 et 50.

4678 *Ibid.*, p. 154.

médiocres que dans les bons »⁴⁶⁷⁹. Ces derniers sont principalement des hommes, même si l'écart diocésain entre les deux sexes reste assez faible puisque le taux de pascatins hommes est de 20,5 % alors que celui des femmes est de 18 %⁴⁶⁸⁰. La situation est différente pour les cénalisants où l'écart entre hommes et femmes est important ; ces dernières étant largement majoritaires avec une moyenne diocésaine de 42,5 %, alors qu'elle est de 18 % pour les hommes⁴⁶⁸¹.

Comme en 1901, l'attitude masculine influence beaucoup la carte de la pratique globale diocésaine. En effet, c'est par les comportements religieux qu'il est possible de relever deux types de catholicisme ; « l'un où les gestes de dévotion sont affaire de femmes, l'autre où la ferveur eucharistique et le militantisme se confortent »⁴⁶⁸². Si, dans le premier, nous retrouvons les cantons à forte pratique (Abondance ou Le Biot), la situation est différente dans le second, puisqu'il s'agit là des cantons de « sensibilité variée, fidèles (La Roche-sur-Foron, Sallanches) ou anciennement détachés (Chamonix, Saint-Gervais-les-Bains) »⁴⁶⁸³. Si nous changeons d'échelle de comparaison et que nous prenons les arrondissements comme bases de comparaisons, il ressort que ceux de Saint-Julien-en-Genevois et de Bonneville, qui ont des taux de cénalisants supérieur à la moyenne diocésaine (14 %), sont ceux « où la pratique pascalle est la plus faible »⁴⁶⁸⁴. Christian Sorrel conclut à ce propos que « le conformisme s'efface devant la ferveur d'un groupe moins nombreux, mais plus décidé à affirmer son identité chrétienne, même si le processus n'est pas général »⁴⁶⁸⁵. Ce constat montre que le travail effectué, en profondeur, par les mouvements d'action catholique, surtout depuis le milieu des années Vingt, porte ses fruits.

Le nombre d'enfants baptisés⁴⁶⁸⁶ peut également être un moyen de connaître l'attachement de la population à la religion. Il ressort de l'enquête que jusqu' à quatorze ans, seul 1,01 % des enfants n'étaient pas baptisés, alors que la moyenne nationale est d'environ 3 %⁴⁶⁸⁷. La catéchisation des enfants permet aussi de savoir si la population se détache ou non de la religion. Le chanoine Boulard estime que c'est à partir d'un taux de 20 % d'enfants non catéchisés qu'une partie « de la population, délibérément, consciemment n'est pas ou plus

4679 *Ibid.*, p. 156. Pour les cénalisants voir les cartes en annexes n^{os} 32, 37 et 38.

4680 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4681 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4682 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie religieuse », *op. cit.*, p. 156.

4683 *Ibid.*

4684 *Ibid.* les taux de pascalisants sont de 40 % pour Saint-Julien-en-Genevois et 43 % pour Bonneville.

4685 *Ibid.*

4686 Voir la carte en annexe n° 39.

4687 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, *op. cit.*, p. 35.

dans l'Église »⁴⁶⁸⁸. Le diocèse d'Annecy est loin de ce taux puisque ce sont 5,63 % des enfants âgés de huit à treize ans qui ne fréquentent pas le catéchisme⁴⁶⁸⁹.

Une certaine érosion de la pratique peut être perçue par la différence entre les taux de messalisants et de pascalisants. Elle peut être confirmée par le nombre de ceux qui communient au moins une fois par mois. Seuls 14,49 % des diocésains d'ascendants catholiques s'approchent de la Sainte Table au moins une fois par mois⁴⁶⁹⁰.

L'histoire du diocèse n'est sans doute pas non plus étrangère à un certain maintien de la pratique. Plusieurs éléments semblent entrer en jeu. D'abord, il y a tout le travail effectué dans le Chablais par François de Sales pour tenter de ramener au catholicisme cette partie du diocèse passé aux mains des Protestants après l'occupation bernoise. Cette partie du diocèse semble d'ailleurs être l'une de celle où la pratique semble se maintenir sans trop de difficulté entre 1901 et 1955. Mais le diocèse d'Annecy s'inscrit également dans un cadre géographique plus large. Étienne Fouilloux souligne que la carte de la pratique européenne laisse « apparaître au premier coup d'œil [la] catholicité périphérique [du diocèse d'Annecy] non comme [un] isolat mais comme [le] prolongement dans l'Hexagone d'un bloc d'observance supranational [...] des Alpes occidentales »⁴⁶⁹¹. Il souligne également que, sur la carte de la pratique du chanoine Boulard, les régions qui ont été rattachées tardivement à la France apparaissent comme plus attachées au catholicisme, tel est le cas de la Savoie ou de l'Alsace⁴⁶⁹².

Le diocèse fait figure de pratiquant au regard de certaines autres zones de France, même s'il est lui-même nuancé dans la pratique⁴⁶⁹³. Les différentes zones de pratique rencontrées en 1901⁴⁶⁹⁴ se retrouvent lors de l'enquête Boulard, même si certaines ont évolué vers un certain détachement. Les dénivellations cantonales sont importantes : pour le taux de pascalisants il y a un écart de plus de 47,77 % entre le canton de Thônes et celui de Saint-Gervais-les-Bains⁴⁶⁹⁵. Tous les cantons ont vu leur taux de pratique pascal diminuer entre 1901 et 1955 ;

4688 F. BOULARD, *Premiers itinéraires...*, op. cit., p. 21. Voir la carte en annexe n° 40.

4689 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 37. Christian Sorrel rappelle quant à lui que pour le diocèse de Chambéry ce taux est de 4,5 % en 1951, et de 8 % dans celui de Maurienne. C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4690 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 34. Elle rappelle que le sondage effectué en 1966 par l'IFOP donne le chiffre de 9 % de communiant fréquents.

4691 E. FOUILLOUX, « «Fille aînée de l'Église» ou «pays de mission» ? (1926-1958) », in J. LE GOFF, R. REMOND, *Histoire de la France religieuse...*, op. cit., p. 198.

4692 *Ibid.*, p. 203. Voir la carte en annexe n° 28.

4693 Les zones de pratique du diocèse se répartissent dans les zones A et B définies par le chanoine Boulard.

4694 Cf. *supra*, p. 39 et suiv. Voir annexe n° 25.

4695 En 1901, ce taux était de 40,67 %. La pratique la plus élevée se trouvait alors à Abondance, mais la plus faible était dans le canton de Saint-Gervais.

la moyenne diocésaine a diminué de 33,85 %⁴⁶⁹⁶ en un demi-siècle. Le même phénomène se rencontre pour les messalisants où la différence de pratique entre les deux sexes est de 17,62 %, alors que pour les pascalisants elle est de 20,09 %⁴⁶⁹⁷. L'intensité de la pratique pascalle des deux sexes diminue même dans les meilleurs cantons. Si en 1901, le taux de 75,77 % est celui du canton le moins pratiquant, en 1955, ce même taux se retrouve parmi les cantons les plus pratiquants⁴⁶⁹⁸. Comme souvent les taux féminins sont supérieurs à ceux des hommes. Le plus fort taux de pascalisantes est de 92,20 % dans le canton de Thônes, alors que le plus bas se trouve à Annemasse avec 46,52 %. Pour les hommes, Thônes obtient le taux le plus élevé (78,85 %) alors que le plus bas apparaît à Saint-Gervais-les-Bains (25,13 %). La même situation se retrouve pour les messalisantes et les messalisants⁴⁶⁹⁹.

Nous avons défini trois zones de pratique : forte, moyenne et faible et nous pouvons remarquer que dans ces cantons, plus la pratique (pascalisants et messalisants) est élevée, plus la différence entre pascalisants et messalisants est importante.

b. Les zones de forte pratique

Comme en 1901, les cantons préalpins composent principalement les zones de forte pratique⁴⁷⁰⁰. Pour beaucoup, ils sont également les lieux d'origine des prêtres, des religieux ou des religieuses. Dans ces cantons, la pratique des adultes s'accompagne d'un fort respect du baptême et de la catéchisation des enfants⁴⁷⁰¹, même si des dénivellations apparaissent. Les taux de scolarisation d'enfants dans les établissements privés sont les plus élevés dans ces cantons⁴⁷⁰². Le canton de Rumilly semble être le plus respectueux du baptême avec 0,16 %⁴⁷⁰³ des enfants qui ne sont pas et ne seront pas baptisés⁴⁷⁰⁴. Le canton d'Annecy Sud, quant à lui,

4696 La moyenne diocésaine était de 90,58 % en 1901.

4697 Le taux de messalisantes est de 54,39 % et celui des messalisants est de 36,77 %. Le taux de pascalisantes est de 66,44 % et celui des pascalisants est de 46,35 %. L'écart entre pascalisants et messalisants (deux sexes) est de 2,47 %.

4698 En 1901, la pratique pascalle oscille entre 75,77 % et 99,02 % et en 1955, les taux varient entre 37,96 % et 82,83 %.

4699 Le plus fort taux de messalisantes est dans le canton de Thônes avec 90 % alors que le plus faible est à Annemasse avec 37,45 %. Pour les hommes, le plus fort taux est à Thônes avec 75,22 % et le plus bas à Saint-Gervais avec 18,38 %.

4700 Cf. *supra.*, p. 39 et suiv.

4701 La moyenne du taux d'enfants de familles d'ascendance catholique de 0 à 14 ans qui ne sont pas baptisés et ne le seront jamais est de 0,42 % alors que la moyenne diocésaine est de 1,01 %. Le taux d'enfants de familles d'ascendance catholique de 8-9 ans à 13 ans non catéchisés est de 1,97 % alors que la moyenne diocésaine est de 5,63 %. Relevé effectué par Nadine Broisat.

4702 Il s'agit d'un relevé effectué en 1967, cependant il est tout à fait possible de penser que les chiffres rencontrés lors de l'enquête Boulard soient similaires sinon plus importants.

4703 Si l'on compte à part le canton de Boège qui connaît une pratique légèrement moins bonne que le canton de Rumilly. Dans le cas de Boège, ce sont seulement 0,12 % des enfants qui ne recevront jamais le baptême.

4704 Relevés effectués par Nadine Broisat. Il s'agit des cantons d'Abondance et de Rumilly par exemple.

offre le plus fort taux d'enfants non baptisés avec 0,78 % des enfants qui ne recevront jamais le baptême.

Sont placés dans cette zone, les cantons dont le taux moyen de la pratique pascalle est d'environ 60 % alors que celui des messalisants s'approche des 50 %. Au nord du diocèse, les cantons d'Abondance et du Biot maintiennent leur fort attachement déjà évoqué en 1901. Le taux de pascalisants pour ces cantons est de 82,43 % et 73,85 % alors que celui des messalisants est de 68,72 % et 62,55 %⁴⁷⁰⁵. Plus au sud et au centre du diocèse, les cantons de Cruseilles, de Rumilly, d'Annecy Nord et Sud, de Thorens, de Sallanches et de Thônes forment un ensemble encore attaché à la pratique⁴⁷⁰⁶. Cet ensemble, situé principalement dans les Préalpes et en partie dans l'avant-pays, se partage par rapport à la pratique pascalle ou à celle des messalisants. Le canton de Thônes, par exemple, est celui qui a les taux de messalisants et de pascalisants⁴⁷⁰⁷ les plus importants du diocèse : c'est également ici que la différence entre les deux est la plus faible (2,9 %). De la même façon, ce sont dans les paroisses de la vallée de Thônes que les différences de pratique entre les hommes et les femmes sont les moins élevées. Les cantons de Boège et de Frangy, situés à la limite des Préalpes et de l'avant-pays, présentent des taux de pascalisants et de messalisants respectivement de 64,94 % et de 54,72 % (Boège) et de 63,47 %, et de 54,05 % (Frangy)⁴⁷⁰⁸. Ils peuvent ainsi être classés parmi les cantons dont l'attachement à la religion reste au dessus de la moyenne diocésaine, même si leurs taux sont légèrement plus bas que dans les cantons cités précédemment.

Nous souhaitons faire une présentation de ces différents cantons en utilisant l'élément géographique⁴⁷⁰⁹ et en débutant par les Préalpes du Chablais. Ces dernières, comme en 1901, comptent deux cantons dont la pratique est assez élevée. Comme souvent, la pratique des femmes est plus importante que celle des hommes, et les écarts entre les deux sexes ne sont pas forcément parmi les plus bas du diocèse. Si à Abondance la différence entre les pascalisants et les pascalisantes est inférieure à la moyenne diocésaine, la situation est

4705 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 46.

4706 La pratique pascalle est respectivement de 78,65 % (Cruseilles), 72,48 % (Rumilly), 80,27 % (Annecy nord), 77,24 % (Annecy sud), 86,70 % (Thorens), 76,50 % (Sallanches) et 85,73 % (Thônes). Le taux de messalisants est de 66,51 % (Cruseilles), 52,80 % (Rumilly), 57,85 % (Annecy nord), 55,04 % (Annecy sud), 63,23 % (Thorens), 56,08 % (Sallanches) et 82,83 % (Thônes). La différence moyenne entre pascalisants et messalisants dans ces cantons est d'environ 17,6 % ; seuls ceux de Thônes et Cruseilles sont largement en dessous de cette moyenne.

4707 Le taux de pascalisants est de 85,75 % et celui des messalisants est de 82,83 %.

4708 Relevé effectué par Nadine Broisat.

4709 Voir annexe n° 10.

différente pour le Biot, où le taux est supérieur à cette moyenne⁴⁷¹⁰. Dans le cas de l'assistance à la messe dominicale, les taux de ces deux cantons sont supérieurs à la moyenne diocésaine (17,62 %)⁴⁷¹¹. Quoi qu'il en soit, ces deux cantons des Préalpes du Chablais comptent parmi les meilleurs du diocèse avec une forte pratique pascalle et un fort taux de messalisants. Abondance conserve une avance non négligeable sur son voisin du Biot, puisque le taux de pratique pascalle des adultes est de 82,43 % dans le premier cas et de 73,85 % dans le second. Dans une moindre mesure, un phénomène semblable se rencontre avec les messalisants puisque les taux sont de 68,72 % et de 62,55 %.

L'étude de la pratique par tranches d'âge montre, dans les deux cas, que celle des hommes diminue très fortement, et de façon assez nette jusque vers l'âge de soixante-cinq ans, période où elle remonte très clairement⁴⁷¹². Cette diminution existe également chez les femmes, mais de manière nettement moins importante ; le taux de pascalisants passe de 96 % à 91 % entre les 15-19 ans et les plus de soixante-cinq ans. Si ces cantons offrent un taux de pratique plutôt élevé, il n'en reste pas moins que leur attitude face à la communion reflète un fort attachement à la pratique ancienne. Les cantons d'Abondance et du Biot ont des taux de cénalisants particulièrement faibles, ce qui peut surprendre lorsque l'on connaît leur pratique générale. Dans le premier, seuls 5,04 % des hommes communient alors que 46,78 % des femmes s'approchent de la Sainte Table ; dans le cas du Biot, les taux sont encore plus faibles, puisque ce sont seulement 3,82 % des hommes et 29,14 % des femmes qui communient. La moyenne diocésaine est respectivement de 14,22 % pour les hommes et de 42,52 % pour les femmes.

Le canton de Thônes, situé dans les Préalpes des Bornes, montre une attitude proche de ceux du Chablais, même si dans la vallée de Thônes, tous les taux obtenus sont les meilleurs du diocèse, et parfois même largement supérieurs à ceux des autres « bons cantons ». Comme nous l'avons déjà évoqué la vallée de Thônes accorde un intérêt particulier à la défense de la religion, comme elle l'a montré en 1793, en 1906 ou encore en 1908⁴⁷¹³. En 1961, le père Daille rappelle que le relief incite à un habitat dispersé et peut avoir une influence sur la non

4710 Pour la pratique pascalle, la différence moyenne entre les hommes et les femmes est de 20,09 %. Pour les cantons d'Abondance et du Biot, ces taux sont de 16,18 % et 22,15 %.

4711 Les taux pour Abondance et Le Biot sont de 21,78 % et de 20,83 %.

4712 Pour les pascalisants, dans le canton d'Abondance, la pratique passe de 99,29 % pour les 15-19 ans à 87,01 % pour les 20-24 ans puis 76,83 % pour les 25-44 et enfin 66,6 % pour les 45-64 et 82,05 % pour les plus de 65 ans. Alors que pour Le Biot, les taux sont moins élevés, ils passent tout de même de 91,71 % à 83,27 %.

4713 Cf. *supra*, p. 79 et suiv.

pratique, bien que celle-ci soit tout de même assez faible⁴⁷¹⁴. Il souligne en effet que nombreuses sont les habitations à être situées à plusieurs kilomètres de l'église⁴⁷¹⁵, et il ajoute qu'en été, du fait des alpages, ces distances peuvent être largement multipliées par deux⁴⁷¹⁶. Le canton de Thônes maintient la position qu'il occupait déjà en 1880 et en 1901, même s'il était alors devancé par le canton d'Abondance. Quoi qu'il en soit, tout au long du XX^e siècle, ce canton affirme très nettement son attachement à la foi qui avait déjà été louée en son temps par Mgr de La Villerabel lors de l'inauguration du collège de Thônes⁴⁷¹⁷. La population masculine a un taux de pratique nettement supérieur à la moyenne diocésaine⁴⁷¹⁸ et la différence de pratique entre les hommes et les femmes est la plus basse du diocèse⁴⁷¹⁹. Les taux féminins sont également les meilleurs du diocèse avec 90 % des femmes qui assistent à la messe et 92, 20 % qui sont pascalisantes⁴⁷²⁰. L'étude de la pratique selon l'âge montre une certaine stabilité. Pour les hommes, elle ne descend jamais en dessous de 72 %, tous âges confondus. Pour les femmes, le taux minimum est de 87 %. Alors que pour les hommes, il y a une baisse continue entre les 15-19 ans et les 45-64 ans, la situation est différente pour les femmes où la pratique évolue de façon ondulatoire. Ce phénomène est visible à la fois pour la pratique pascalle et pour l'assistance à la messe. En effet, il est surprenant de constater qu'à Thônes uniquement, les taux de la tranche 20-24 sont plus importants que ceux des 15-19 ans. Les femmes de 20 à 24 ans sont 98 % à se rendre à l'église pour les cérémonies pascales, alors qu'elles ne sont que 95,97 % à le faire pour la tranche d'âge des 15-19 ans. Le même phénomène, avec une ampleur semblable, se retrouve pour les messalisantes. Pour la catégorie des plus de soixante-cinq ans (hommes et femmes), les taux remontent selon un schéma que l'on rencontre fréquemment dans le diocèse. La vallée de Thônes est un bastion

4714 ADA. 8 E 1961. Mission de la vallée de Thônes. Rapport du père Daille, *Mission de la vallée de Thônes : contact global*, « rapport de l'équipe vie paroissiale », janvier 1961.

4715 Tel est le cas au Grand-Bornand où le hameau du Chinaillon est éloigné de plusieurs kilomètres ou encore à La Clusaz, où les habitants des Confins doivent parcourir plus de huit kilomètres (aller-retour) pour se rendre à l'église.

4716 ADA. 8 E 1961. Mission de la vallée de Thônes. Rapport du père Daille, *Mission de la vallée de Thônes : contact global*, « rapport de l'équipe vie paroissiale », janvier 1961.

4717 Cf. *supra*, p. 203. Dans sa lettre pastorale évoquant la construction du collège de Thônes, Mgr de La Villerabel écrivait : « Elle [la vallée de Thônes] nous est chère à nous, chers Messieurs, à un autre titre encore : cette terre compte en effet parmi les plus chrétiennes de notre diocèse ! Aux yeux de ses habitants, la foi fut toujours considérée comme le bien de famille le plus précieux, comme la richesse par excellence. On peut bien se passer des autres : mais de celle-là jamais ».

4718 La moyenne diocésaine de la pratique masculine pascalle est de 46,35 %, alors qu'à Thônes les hommes pratiquent à hauteur de 78,85 %. Pour les messalisants, la moyenne diocésaine est de 36,77 % alors qu'à Thônes ce taux est de 75,22 %.

4719 La différence de pratique entre les messalisants et les messalisantes est de 14,78 % alors que la moyenne diocésaine est de 17,62 %. Entre pascalisants et pascalisantes l'écart est de 13,35 % alors que la moyenne est de 20,09 %.

4720 Enquête Boulard. Relevés de Nadine Broisat. La moyenne diocésaine des messalisantes est de 54,39 % et pour les pascalisantes elle est de 66,44 %.

de la chrétienté encore pratiquante, obéissante et fidèle à son clergé, qui occupe d'ailleurs 8 à 10 % de sa population, en 1956⁴⁷²¹. C'est ici également que le taux d'enfants scolarisés dans les écoles primaires privées est le plus important, puisqu'il atteint 45 %⁴⁷²². Il est cependant nécessaire de nuancer cette forte pratique, puisque les taux de non baptisés ne sont pas parmi les meilleurs du diocèse. Ce sont 0,50 %⁴⁷²³ des enfants de la vallée qui n'ont pas reçu et ne recevront pas les sacrements du baptême. Sans doute faut-il voir dans ce taux, les quelques paroisses, qui ont longtemps votées à gauche et qui ont été considérées comme les moins pratiquantes, tel est le cas de Serraval ou encore de Saint-Jean-de-Sixt. Le taux d'enfants non catéchisés reste, en revanche, bien inférieur à la moyenne diocésaine (5,63 %) puisqu'il est de 1,47 %⁴⁷²⁴.

L'attitude du canton de Thônes est partagée entre les paroisses du haut de la vallée, comme La Clusaz, Le Grand-Bornand ou encore Manigod, qui présentent une très forte pratique, et les autres paroisses comme le Bouchet de Serraval⁴⁷²⁵, situé à la limite du canton, et qui marquent un certain détachement. Ces constats sont confirmés par la consultation paroissiale du 27 mars 1955. Alors que 60 à 70 % des paroissiens de La Clusaz, du Grand-Bornand ou encore de Manigod participent à la consultation, ils ne sont qu'entre 20 et 30 % à le faire au Bouchet de Serraval⁴⁷²⁶. Lors de la préparation de la mission régionale de ce secteur, il est d'ailleurs rappelé que « la non-pratique de quelque quatre cents âmes à Thônes reflète moins une déchristianisation des indigènes que l'influence d'un apport étranger à la paroisse »⁴⁷²⁷. À Thônes, comme à Abondance ou au Biot, la pratique est très bonne, mais le taux de cénalisants ne suit pas ce mouvement, puisque seulement 29,33 % des paroissiens s'approchent de la Sainte Table au moins une fois par mois⁴⁷²⁸. Faut-il voir dans ces taux le signe d'un attachement à la tradition et une difficulté pour la mise en place des nouveautés comme la communion fréquente ? Il serait intéressant de connaître la proportion de cénalisants qui ont été militants de l'ACJF⁴⁷²⁹ par rapport aux plus anciens qui restent attachés

4721 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 52.

4722 *Ibid.* Ce taux s'applique à une enquête effectuée en 1967. Cependant, nous sommes en droit de penser qu'en 1955-56, les effectifs étaient les mêmes voire peut-être légèrement supérieurs. C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4723 Enquête Boulard. Relevés de Nadine Broisat.

4724 *Ibid.*

4725 Cette commune naît en 1877 du démembrement de celle de Serraval, il y a fort à penser qu'elle adopte la même attitude religieuse.

4726 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 53.

4727 ADA. 8 E 1960. Mission secteur Thônes.

4728 Ce taux est de 11,13 % pour les hommes et de 43,64 % pour les femmes.

4729 Nous pensons notamment aux jeunes qui ont milité dans les années 1930-1940 au sein de l'ACJF et qui sont donc en 1955, des personnes qui ont entre trente et quarante ans. Puisqu'il apparaît que les militants actifs de l'ACJF à cette date manquent d'un « approfondissement de la foi ». C'est du moins ce que rapporte le Père

à une tradition religieuse. En effet, il est fort probable que les militants d'action catholique soient plus ouverts aux nouveautés que leurs parents. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils ont appris à vivre différemment la religion, ils vivent le christianisme en s'engageant, alors que les parents le subissent plus en se contentant d'assister aux offices, aux cérémonies et grandes fêtes du temps chrétien.

Après avoir présenté la pratique dans les Préalpes, intéressons-nous à présent aux cantons de l'avant-pays, qui sont principalement situés autour de ceux d'Annecy Nord et Sud, à savoir Cruseilles, Thorens, Frangy ou encore Rumilly. Nous avons fait le choix de les réunir dans cette partie parce qu'ils présentent un certain nombre de points communs. Il semble qu'ils se tournent principalement vers Annecy, même si géographiquement tous ne font pas partie de la cluse d'Annecy. C'est par les migrations scolaires ou celles liées au travail que nous pouvons dire que les habitants de certaines paroisses de ces cantons se tournent vers le chef-lieu départemental⁴⁷³⁰.

Débutons par les cantons de Thorens et de Cruseilles que nous avons déjà évoqués en 1901⁴⁷³¹ pour leur forte pratique, mais également pour l'attitude de certaines paroisses au moment des Inventaires⁴⁷³². Il semble qu'une forte pratique soit maintenue dans ces paroisses, comme le montrent les résultats de la pratique pascalle, particulièrement élevés dans le canton de Cruseilles avec plus de 78,65 % des adultes qui participent aux cérémonies pascales⁴⁷³³. Les chiffres sont assez proches dans le canton de Thorens avec 76,91 % des adultes qui pratiquent⁴⁷³⁴. La même situation se retrouve pour les messalisants adultes, puisqu'ils sont 66,51 % à Cruseilles⁴⁷³⁵ et 63,23 % à Thorens⁴⁷³⁶. Concernant la pratique par tranches d'âges, ces cantons présentent une pratique qui reprend un schéma presque classique dans le diocèse : une diminution de la pratique pour les catégories comprises entre vingt et soixante-quatre ans, puis une reprise à partir de soixante-cinq ans.

Dans le canton de Thorens, la remontée est significative, puisque les taux de pascalisants passent de 56,9 % à 70,64 %⁴⁷³⁷. Les écarts de pratique entre les hommes et les femmes sont

Daille dans son étude de la *Mission de la vallée de Thônes : contact global*, lorsqu'il évoque les constatations faites par la commission des jeunes gens de 15 à 25 ans.

4730 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 55.

4731 À cette date déjà, le canton de Cruseilles présentait une pratique supérieure à celle de Thorens. Ces taux étaient de 96,24 % et 95,33 %.

4732 Cf. *supra*, p. 63-70.

4733 87,76 % des femmes et 69,88 % des hommes.

4734 86,70 % des femmes et 67,11 % des hommes.

4735 75,72 % des femmes et 57,64 % des hommes.

4736 73,79 % des femmes et 52,74 % des hommes.

4737 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat.

assez importants. Si la différence de pratique des pascalisans adultes reste en dessous de la moyenne diocésaine⁴⁷³⁸, la situation est inversée avec celle des messalisants. La moyenne est de 17,62 % et les écarts pour Thorens et Cruseilles sont respectivement de 21,05 % et 18,08 %. Malgré tout, ces deux cantons restent fervents. Le taux d'enfants non baptisés est relativement faible à Cruseilles (0,17 %) et légèrement plus élevé à Thorens (0,51 %)⁴⁷³⁹. De la même façon, la proportion d'enfants non catéchisés reste bien en dessous de la moyenne diocésaine avec 0,92 % à Cruseilles et 0,63 % à Thorens.

Faut-il voir dans ce maintien le respect de la tradition, notamment dans les paroisses du plateau des Bornes, ou alors le résultat d'un travail effectué par les mouvements d'action catholique qui sont présents dans quasiment toutes les paroisses de ces cantons et qui sont bien structurés⁴⁷⁴⁰. Il semble d'ailleurs que cette présence de l'action catholique soit en partie à l'origine du bon accueil réservé à la communion fréquente. Dans ces deux cantons, les taux de cénalisants sont légèrement supérieurs à la moyenne diocésaine, puisqu'ils sont de 35,05 % à Thorens et de 34,27 % à Cruseilles⁴⁷⁴¹. Cependant, la différence entre les hommes et les femmes est nettement plus importante dans le canton de Cruseilles que dans celui de Thorens. En effet, dans le premier, les hommes sont 13,14 % à s'approcher de la Sainte Table alors que les femmes sont 50,97 % à le faire ; à Thorens, les hommes sont 19,09 % et les femmes 46,46 %⁴⁷⁴². La place tenue par l'enseignement primaire privé n'est pas négligeable, même s'il est nettement plus présent à Cruseilles qu'à Thorens. Dans le premier cas, ce sont 23,12 % des enfants qui fréquentent les écoles libres alors que dans le second, ils sont 9,27 %⁴⁷⁴³.

Les trois autres cantons (Annecy Nord, Annecy Sud⁴⁷⁴⁴ et Rumilly⁴⁷⁴⁵) qui se trouvent dans cet ensemble de l'avant-pays semblent avoir une pratique moins soutenue, même si les taux restent relativement bons et ne varient pas beaucoup dans le cas des pascalisans. Le taux de pascalisans le plus élevé (adultes) est de 72,48 % à Rumilly et le plus faible à Annecy Sud

4738 La moyenne diocésaine est de 20,09 %, la différence entre hommes et femmes pascalisans est de 19,59 % pour Thorens et de 17,88 % à Cruseilles.

4739 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat.

4740 ADA. 8 E 1962. *Mission régionale Cruseilles, Sillingy, Thorens, enquête sociologique*, document dactylographié, p. 26.

4741 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat.

4742 *Ibid.*

4743 Les effectifs scolarisés dans l'enseignement privé du premier degré en 1967. C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître. Le taux de Thorens est le plus bas de l'arrondissement d'Annecy (le taux d'Alby n'est pas connu) alors que celui de Cruseilles est le plus haut de l'arrondissement de Saint-Julien.

4744 La ville d'Annecy n'est pas comptée dans ces statistiques. Il faut donc souligner que d'après les consultations paroissiales de 1955 et de 1963, les taux de messés sont de 15 à 20 % pour les hommes et de 20 à 30 % pour les femmes. Ces taux sont présentés par F.-A. ISAMBERT et J.-P. TERRENOIRE dans leur *Atlas de la pratique religieuse...*, *op. cit.*, p. 35, 62, 63, 85 et 113.

4745 Concernant ce dernier, les 4 paroisses dépendant du diocèse de Chambéry ne sont pas comptées.

avec 69,65 %, soit un écart de 2,83 %⁴⁷⁴⁶. Cependant, ces cantons présentent les différences les plus élevées entre pascalisants et messalisants, ce qui laisse transparaître un certain détachement. L'exemple du canton du Rumilly en est une bonne illustration, puisque la pratique masculine varie de 17,88 % entre les pascalisants et les messalisants, alors que pour les femmes, ce taux est de 21,56 %. Contrairement au schéma que nous avons rencontré jusqu'ici et concernant la pratique selon les catégories d'âge, nous pouvons remarquer que, dans le cas de Rumilly, il n'y a pas une reprise de la pratique pour la messe dominicale dans la classe d'âge des plus de soixante-cinq ans⁴⁷⁴⁷. En revanche, il y a un certain maintien de la pratique au niveau des pascalisants ; dans ce cas les taux qui sont très élevés pour les 15-19 ans diminuent de façon continue jusqu'à la reprise constatée chez les plus de soixante-cinq ans. Le canton d'Annecy-Nord connaît également une baisse continue de la pratique des messalisants, puisque le taux ne remonte pas chez les plus de soixante-cinq ans. En revanche la situation est différente pour les pascalisants où le taux passe de 55,04 % à 59,76 %⁴⁷⁴⁸. De la même façon, pour les deux cantons d'Annecy Nord et Sud, la reprise de la pratique pascale féminine se fait non pas après soixante-cinq ans comme dans la plupart des cas, mais à partir de la classe d'âge 45-64 ans⁴⁷⁴⁹.

La ville d'Annecy n'est pas incluse dans les statistiques des cantons, cependant nous pouvons souligner que sa pratique est nettement moins importante que celle des paroisses avoisinantes. Dans la première moitié du XIX^e siècle, Annecy connaît une période de « catholicisme résolu et conservateur »⁴⁷⁵⁰, cependant, dans la seconde moitié du siècle, l'anticléricalisme s'installe, tout comme la franc-maçonnerie qui compte une loge dans la ville à partir des années 1860. L'évolution démographique de la ville ainsi que les différents changements apparus au cours du XX^e siècle peuvent sans doute expliquer le faible taux de participation à la vie religieuse. Rappelons également que les personnes qui se rendent en ville pour le travail peuvent parfois venir d'une paroisse pratiquante, mais qu'au contact de la vie nouvelle qui s'offre à eux et de tous les changements d'habitude, ils choisissent de se détacher progressivement de la religion.

4746 Cet écart est plus faible entre ces trois cantons qu'entre ceux de Cruseilles et Thorens ou qu'entre Abondance et Le Biot.

4747 Cela s'applique à la fois aux hommes et aux femmes. Une reprise de la pratique est relevée dans cette catégorie.

4748 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat.

4749 Pour le canton d'Annecy Nord, les taux passent de 77,99 % (25-44 ans) à 79,13 % (45-64 ans) puis à 82,01 % (plus de 65 ans). Pour celui d'Annecy Sud, le même phénomène est remarqué puisque les taux passent de 74,24 % (25-44 ans) à 75,61 % (45-64 ans) puis à 82,52 % (plus de 65 ans). La reprise est bien plus nette dans le canton d'Annecy Sud (plus 6,91 %) que dans celui d'Annecy Nord (plus 2,08 %).

4750 H. BAUD, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 7.

Le phénomène de détachement dans les villes peut également être expliqué par la difficulté d'adaptation ou d'intégration des nouveaux arrivants dans leur nouvelle paroisse.

D'autres secteurs entrent dans la catégorie des cantons pratiquants : ceux de Sallanches, de Boège et de Frangy. Le canton de Sallanches est le seul du sillon alpin à présenter une forte pratique. Il fait figure d'exception au milieu d'un environnement peu pratiquant qu'est la haute vallée de l'Arve, première zone des missions régionales. C'est dans ce canton que l'on retrouve les taux de cénalisants les plus importants du diocèse pour les hommes avec 32,03 %⁴⁷⁵¹, alors que pour les femmes ce taux est de 46,56 %⁴⁷⁵². Pour le reste de la pratique, ce canton entre dans la moyenne rencontrée pour l'ensemble du monde rural français. C'est également ici que l'on retrouve le second taux le plus important d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire privé avec 43,12 %⁴⁷⁵³. En revanche, si le baptême est quasi unanime avec seulement 0,40 % des enfants qui ne le reçoivent pas, la situation est différente avec le taux de ceux qui sont catéchisés, puisque 4,59 % ne fréquentent pas les cours de catéchisme⁴⁷⁵⁴. Comme pour le canton de Thônes, celui de Sallanches présente une partition de la pratique. D'un côté, il y a la zone la plus élevée qui conserve une bonne pratique autour de Megève⁴⁷⁵⁵ et des paroisses voisines, alors que de l'autre se situent les paroisses plus basses, qui présentent déjà un certain détachement par rapport à celles du seuil de Megève. Ces dernières ne sont pas encore trop influencées par le tourisme et elles maintiennent encore une certaine tradition même si l'appât du gain facile tend à s'implanter dans cette zone⁴⁷⁵⁶. Malgré ces différences régionales, le canton de Sallanches ne fait pas figure d'exception quant à la pratique par tranches d'âge puisque comme pour de nombreuses autres régions, la pratique pascalle diminue à partir de vingt ans pour remonter chez les plus de soixante-cinq ans. Cette diminution est particulièrement nette chez les hommes pour qui le taux passe de 82,4 à 69,77 %⁴⁷⁵⁷. La diminution se poursuit pour atteindre 51,03 % pour la catégorie 45-64 ans. Les taux des messalisants et des pascalisants remontent ensuite pour les plus de soixante-

4751 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4752 *Ibid.* Il s'agit du second taux le plus important du diocèse pour les femmes.

4753 *Ibid.*

4754 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître. Si nous ne considérons que les cantons qui présentent véritablement des points communs de pratique comme Abondance, Le Biot, Cruseilles..., le taux de Sallanches est le plus élevé. Toutefois, si nous incluons les cantons de Boège et de Frangy, le taux de Sallanches est le second plus important puisque Frangy a un taux de 4,74 %.

4755 Comme pour les paroisses élevées du canton de Thônes, celles du seuil de Megève ont opposé une vive résistance aux Inventaires de 1906. Les zones de pratique se retrouvent presque par archiprêtres, c'est-à-dire que le seuil de Megève recouvre l'archiprêtré de Megève et le même phénomène se retrouve pour Sallanches.

4756 Tel est le constat dressé par le Père Virton, S.J., lors de la mission de la haute Vallée de l'Arve en 1955. ADA. 8 E. Mission 1955.

4757 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat. Ces chiffres s'appliquent aux catégories 15-19 ans et 20-24 ans.

cinq ans. Un phénomène semblable est visible pour la pratique pascalle féminine. En revanche, pour les messalisantes, la reprise semble se faire pour la catégorie des 45-64 ans⁴⁷⁵⁸.

Pour terminer cette présentation des « bons » cantons, évoquons ceux de Boège et de Frangy. Ces derniers sont isolés géographiquement, mais ils présentent un certain nombre de similitudes avec les « bons » cantons évoqués précédemment. C'est par exemple le cas de Boège, situé dans la Vallée Verte et qui présente, comme Thônes ou Sallanches, une opposition entre la pratique des paroisses d'altitude et de celles de la plaine⁴⁷⁵⁹. Ces mêmes paroisses d'altitude présentent encore une activité agricole, contrairement à celles de la plaine qui sont déjà tournées vers une certaine industrie. Les luttes politiques du début du XX^e siècle ont particulièrement marqué ce canton, qui voit de très vives oppositions entre ses habitants jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1958, il est d'ailleurs rappelé que « l'hostilité contre l'Église et le clergé semble bien atténuée et s'être [même] généralement transformée plutôt en indifférence »⁴⁷⁶⁰. Les auteurs de ce constat poursuivent en rappelant qu'il « y a moins [en 1958] de sectarisme de part et d'autre, de même chez les prêtres ! »⁴⁷⁶¹ et que la résistance « au clergé et à l'Église qui semble datée de 1880, aggravée au moment de la Séparation, fut entretenue pendant plusieurs décades par des meneurs dans chaque paroisse aujourd'hui disparus »⁴⁷⁶². Ils soulignent également que « pendant une certaine période [...] les maîtres d'écoles ont largement contribué à éloigner de l'Église certains jeunes gens ou des familles entières, d'une façon assez peu habile »⁴⁷⁶³.

Les taux de pascalisants et de messalisants sont assez proches de ceux des cantons que nous avons évoqués jusqu'à présent. Les écarts entre les différentes tranches d'âges sont importants pour la pratique pascalle masculine. Les taux passent en effet de 83,47 % à 44,5 %⁴⁷⁶⁴ entre les 15-24 ans et les 45-64 ans ; la reprise est ensuite assez significative pour les plus de soixante-cinq ans puisque le taux de pascalisants est de 61,09 %. Contrairement aux autres cantons, le taux des pascalisantes ne remonte pas pour les plus de soixante-cinq ans. La diminution se fait progressivement et est moins importante que pour les hommes entre les catégories 15-24 ans et 45-64 ans. L'écart pour les femmes est de 19 % alors que pour les hommes, il est de 38,97 %. Un constat semblable peut être dressé pour les messalisants. La pratique masculine

⁴⁷⁵⁸ *Ibid.*

⁴⁷⁵⁹ Cf. *supra*, p. 457 et suiv.

⁴⁷⁶⁰ ADA. 8 E. 1958. Mission Annemasse, Aulps, Boège.

⁴⁷⁶¹ *Ibid.*

⁴⁷⁶² *Ibid.*

⁴⁷⁶³ *Ibid.*

⁴⁷⁶⁴ Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat.

affiche une reprise pour les plus de soixante-cinq⁴⁷⁶⁵ ans alors que pour les femmes, la présence aux offices ne cesse de décroître même pour les plus sexagénaires⁴⁷⁶⁶. Faut-il voir dans ce phénomène le résultat de la pression sociale⁴⁷⁶⁷ ou est-ce le signe d'un début de déchristianisation ?

Les taux de cénalisants, quant à eux, restent assez élevés puisque 14,42 % des hommes et 46,01 %⁴⁷⁶⁸ des femmes s'approchent de la Sainte Table. Est-ce là un signe du travail effectué par les mouvements d'ACJF ? En effet, ces derniers ont formé et forment encore de bons chrétiens⁴⁷⁶⁹. Malgré cette pratique parfois en opposition au reste des bons cantons, nous pouvons souligner que le taux des enfants baptisés est le meilleur de tous les « bons » cantons. En effet, seul 0,12 % des enfants ne reçoivent pas le baptême. Est-ce par conviction réelle ou par une sorte de pression sociale liée à la tradition ? Pour la catéchisation des enfants, la situation est différente, puisque 1,93 %⁴⁷⁷⁰ de ceux-ci ne fréquentent pas le catéchisme. Les écoles primaires privées sont le lieu d'apprentissage de 18,38 % des enfants du canton. Faut-il voir dans ce taux, un résultat de la lutte qui a opposé instituteurs et curés au cours de la première moitié du XX^e siècle ?

La situation du canton de Frangy présente un certain nombre de similitudes avec celle de Boège. Les taux sont sensiblement les mêmes que pour ceux de la Vallée Verte et les luttes politiques ont également marqué le canton frangypan. Les taux de pascalisants et de messalisants (adultes) sont respectivement de 63,47 % et 54,05 %. Les écarts entre hommes et femmes sont au-dessus des moyennes diocésaines, puisqu'ils sont respectivement de 24,28 % (pascalisants) et de 17,68 % (messalisants)⁴⁷⁷¹. Le taux de cénalisants est inférieur à la moyenne diocésaine, puisqu'il est de 29,64 %⁴⁷⁷². Selon l'abbé Baud, auteur de l'enquête de sociologie en 1962, ce faible taux s'expliquerait par une « incompréhension du mystère de la

4765 Les taux passent de 38 % à 39,6 % entre les 45-64 et le plus de 65 ans.

4766 Les taux passent de 63,4 à 58,62 % entre les 45-64 et le plus de 65 ans.

4767 La commission de sociologie établit en 1958 que « la propagande orchestrée contre l'Église (Comment ! Tu vas à la messe ? Je te croyais républicain !) a produit les effets espérés dans une partie importante de la vieille génération. De nos jours, l'abstention à la messe n'est plus exclusivement d'ordre politique chez les moins de cinquante ans. On n'y va pas parce qu'on ne sait pas quoi y aller faire, parce qu'on a pas le temps [sic]. Aujourd'hui on ne sait pourquoi on pratique ou non ». ADA. 8 E 1958. Rapport de la commission de sociologie.

4768 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4769 En 1941, à l'exception de Saint-André-de-Boège, toutes les paroisses du canton bénéficient de sections de JAC et JACF. Seul Villard-sur-Boège n'a pas de section JACF. Nous avons choisi 1941, parce qu'il s'agit de la seule liste qui nous donne précisément l'état des sections d'ACJF dans le diocèse. ADHS, 5 J 24.

4770 *Ibid.* La moyenne est donc de 32,92 %, ce qui la situe au-dessus de la moyenne diocésaine.

4771 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat.

4772 10,28 % pour les hommes et 43,26 % pour les femmes.

messe chez beaucoup de pratiquants réguliers »⁴⁷⁷³. Si le baptême est relativement bien respecté, avec seulement 0,64 % d'enfants qui ne l'ont pas reçu, la situation est différente pour la catéchisation des enfants puisqu'ils sont 4,74 % à ne pas fréquenter ces cours⁴⁷⁷⁴. Ici, comme à Thônes, une opposition apparaît entre les paroisses élevées⁴⁷⁷⁵ (archiprêtré de Chaumont) et celles de la plaine (archiprêtré de Frangy). En effet, au niveau de la pratique, les paroisses de l'archiprêtré de Chaumont se rapprochent plus de celles du canton de Cruseilles, alors que celles de l'archiprêtré de Frangy se rapprochent de celles du canton de Seyssel qui présente une pratique moyenne⁴⁷⁷⁶.

c. Les zones de pratique moyenne

Les cantons de pratique moyenne, principalement situés en limite du diocèse, sont : Douvaine, Thonon-les-Bains, Évian-les-Bains, pour la bordure lémanique ; Seyssel et Saint-Julien pour la bordure rhodanienne ; puis ceux de Taninges, Samoëns et Saint-Jeoire-en-Faucigny pour les Préalpes. Enfin, il faut ajouter deux autres cantons qui sont isolés soit entre des zones de faible pratique (La Roche-sur-Foron), soit entre des zones de forte pratique (Alby-sur-Chéran)⁴⁷⁷⁷.

À la fois, ils présentent un taux de pascalisants situé entre 54,58 % et 67,43 % et un taux de messalisants oscillant entre 42,72 % et 49,94 %. L'écart entre pascalisants et messalisants est nettement moins important que dans la zone de forte pratique. Dans le cas d'une pratique moyenne, cette différence est de 11,9 % alors qu'elle est de plus de 17,6 % dans le cas d'une forte pratique.

Débutons par les cantons de la bordure lémanique. L'opposition remarquée en 1901, dans les cantons de Thonon-les-Bains et d'Évian-les-Bains entre la pratique des paroisses d'altitude et celles de la plaine, est encore vraie en 1955. L'implantation d'un petit séminaire à Thonon-les-Bains montre que cette zone du diocèse reste attachée à la foi, même si cela se fait de façon parfois hétérogène. En 1901, le canton de Thonon-les-Bains présentait la pratique pascale⁴⁷⁷⁸ la plus forte des trois cantons des bords du Léman avec 92,58 %. Ensuite venait

4773 ADA. 8 E 1962. Mission Frangy-Seyssel. Ce constat peut sans doute s'appliquer à un certain nombre d'autres cantons qui présentent de faibles taux de cénalisants.

4774 Ce taux est inférieur à la moyenne diocésaine, mais il reste le plus important pour les zones de bonne pratique. Le baptême reste donc encore un acte social important, il faut que l'enfant entre dans la communauté chrétienne de ses parents, de ses grands-parents...

4775 L'altitude reste cependant modeste.

4776 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 62.

4777 Nous qualifierons ces cantons de « moyens ».

4778 Hommes et femmes.

Évian-les-Bains avec 89,30 %, alors que Douvaine ne présentait qu'un taux de 82,46 %⁴⁷⁷⁹, ce qui en faisait un canton proche de ceux qui montraient déjà un détachement. En 1955, la situation est totalement inversée, puisque les taux de pascalisants sont plus importants à Douvaine qu'à Thonon. En effet, les taux des adultes sont alors de 59,93 % pour Douvaine, 55,58 % pour Évian et 54,72 % pour Thonon⁴⁷⁸⁰. Il est fort probable que la faible pratique des paroisses riveraines du Léman influence nettement les taux globaux. Les paroisses de l'avant-pays sont moins attachées à la tradition que celles des montagnes parce qu'elles sont plus ouvertes sur l'extérieur, notamment sur la région annemassienne ou même vers Genève ? De ce fait, elles connaissent un brassage de population plus important que celles d'altitude⁴⁷⁸¹. Ces cantons ont également été le théâtre de très vives oppositions politiques, peut-être plus qu'ailleurs dans le diocèse. Sans doute ces luttes ont marqué les esprits d'un certain nombre de paroissiens⁴⁷⁸².

En un demi-siècle, des changements apparaissent également au niveau des vocations. Le canton de Douvaine donne, par exemple, trois vocations entre 1906 et 1925, puis cinq de 1926 à 1945 et vingt entre 1946 et 1965⁴⁷⁸³. Cette reprise est-elle le fruit de la fin des luttes politiques ou le résultat du travail effectué par les groupes d'ACJF dans cette zone ? Peut-être une combinaison des deux facteurs auxquels pourrait s'ajouter l'arrivée dans la plaine de familles venues des paroisses élevées environnantes de Douvaine. Toutefois, ces éléments ne doivent pas permettre d'établir des conclusions trop rapides, puisque l'étude par tranches d'âge montre que la pratique diminue, qu'il s'agisse des pascalisants (hommes et femmes) ou des messalisants. En effet, contrairement à la plupart des cantons qui connaissent une diminution puis une reprise pour les plus de soixante-cinq ans, celui de Douvaine voit ses effectifs constamment diminuer⁴⁷⁸⁴. Des disparités apparaissent également quant à la pratique,

4779 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4780 *Ibid.*

4781 En 1929 déjà, l'abbé Chevrier, curé de Veigy-Foncenex se plaignait en ces termes à Mgr de La Villerabel : « la paroisse est la moins bonne de tout l'archiprêtré de Douvaine. Une des causes en est que la population est mouvante. Les anciennes familles ont disparu et ont été remplacées par des étrangers sans traditions, quelques fermiers protestants. Depuis la guerre, nous avons trente familles de douaniers ». ADA. 1 D 21. Boîte Mgr de La Villerabel, n° 1. Lettre de l'abbé Chevrier du 21 mai 1929.

4782 ADA. 8 E Mission. Zone du Chablais (secteur de Bons). *L'enquête de sociologie* rappelle que « les luttes ont beaucoup perdu de leur âpreté d'autrefois. Cependant, on classe assez généralement à gauche ou à droite selon les critères d'ordre confessionnel ».

4783 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4784 Pour les pascalisants hommes les taux passent de 78,76 % pour les 15-19 ans à 44,59 % pour les 45-54 ans puis 44,1 % pour les plus de 65 ans. Pour les femmes, le même phénomène est visible avec respectivement 73,36 % puis 70,43 % puis 69,21 % pour les plus de 65 ans. Pour les messalisants, la même chose est perceptible avec pour les hommes un passage de 71,04 % à 34,55 % ; alors que pour les femmes, les taux passent de 70,14 % à 52,82 %.

puisque les jeunes filles (14-21 ans) de Fessy-Lully pratiquent à 95 % alors que celle de Brenthonne ne sont que 70 %⁴⁷⁸⁵.

Pour les hommes du canton de Thonon-les-Bains, les taux de la pratique pascalle diminuent entre les 15-19 ans et les 45-64 ans pour remonter très légèrement (+ 1%)⁴⁷⁸⁶ pour les plus de soixante-cinq ans. Pour les messalisants, la diminution est sensiblement du même ordre avec une baisse de 28,85 % (contre 27,11 % pour les pascalisants) mais elle ne cesse de s'affirmer ; les chiffres passant de 60,58 % pour les jeunes gens à 35,42 % (45-64 ans) et à 31,73 % pour les sexagénaires. Pour les femmes, il s'agit du phénomène inverse, la baisse ne cesse de se poursuivre pour les pascalisantes, alors qu'une légère remontée est visible pour les messalisantes⁴⁷⁸⁷. Faut-il voir dans ces attitudes les résultats des clivages politiques qui ont marqué la région depuis le début du siècle et principalement dans l'entre-deux-guerres. Le canton d'Évian-les-Bains présente des attitudes semblables à celles de Thonon-les-Bains⁴⁷⁸⁸, mais dans une mesure largement plus importante, puisque l'assistance à la messe est divisée de moitié entre les jeunes gens et les sexagénaires⁴⁷⁸⁹. Ici, comme pour Thônes, Frangy ou encore Thonon-les-Bains, les paroisses élevées maintiennent une pratique plus importante que celles des rives du Léman. Concernant la pratique de la communion dominicale, il semble que le canton de Thonon soit le plus favorable des trois à cette pratique puisque les cénalisants des deux sexes sont 35,40 % alors qu'à Douvaine, ils sont 31,86 % et à Évian, ils ne sont que 18,76 %⁴⁷⁹⁰. Faut-il voir dans cette différence, le maintien d'une certaine tradition dans le canton d'Évian-les-Bains, notamment dans les paroisses élevées qui ont peut-être du mal à s'approprier la communion fréquente ?

Malgré les clivages que nous avons pu relever, notamment en ce qui concerne la pratique par tranches d'âge, nous pouvons remarquer que les trois cantons de la bordure lémanique se situent dans la moyenne diocésaine quant à leur attachement à la religion. Le taux de pratique pascalle se situe véritablement à la limite de la moyenne diocésaine (56,73 %) pour Thonon et Évian qui présentent des taux de 55,58 % et 54,72 %. Douvaine est légèrement au-dessus avec 59,93 %. Pour les messalisants adultes, Douvaine est plus proche de la moyenne diocésaine avec 46,92 % alors que Thonon et Évian présentent des taux quasi identiques avec 47,64 % et

4785 ADA. 8 E Mission. Zone du Chablais (secteur de Bons). Les autres taux sont de 88 % pour Brens, 85 % pour Saint-Didier, 83 % pour Saint-Cergues, 80 % pour Bons.

4786 Les taux de pascalisants passent de 70,12 % à 42,01 (45-64 ans) puis à 43,01 % pour les plus de 65 ans.

4787 Les taux de pascalisantes passent de 79,49 % à 59,12 % (45-64 ans) puis à 58,82 % pour les plus de 65 ans. Pour les messalisantes, les chiffres passent de 68,46 % à 51,95 % pour remonter à 59 %.

4788 Les taux de pascalisants (hommes) passent de 65,99 % à 37,18 % pour remonter à 44,74 %.

4789 La courbe ne cesse de décroître passant de 80,06 % à 29,26 % puis à 27,57 %.

4790 À Douvaine, ils sont 31,36 %

47,63 %⁴⁷⁹¹. En revanche, pour ce qui intéresse le catéchisme et le baptême, les cantons de Thonon et de Douvaine sont nettement au-dessus de la moyenne diocésaine. En effet, 9,19 % des enfants de Thonon-les-Bains ne sont pas catéchisés alors qu'ils sont 8,11 % à Douvaine⁴⁷⁹². La conclusion dressée par la commission de sociologie rappelle que dans ce canton, c'est « par tradition, [que] les enfants fréquentent le catéchisme en très forte proportion »⁴⁷⁹³ et le rapport souligne également que les « abstentions sont souvent motivées par des causes particulières : entêtement, etc. »⁴⁷⁹⁴. Le canton d'Évian-les-Bains présente un taux légèrement inférieur à la moyenne avec 5,28 % des enfants qui ne fréquentent pas le catéchisme. Faut-il voir dans ces chiffres le résultat d'un catéchisme qui offre des méthodes que d'aucuns jugent « vieilles »⁴⁷⁹⁵ ? Ou est-ce déjà la marque d'un détachement d'une partie de la population qui ne juge pas utile d'instruire les enfants sur les questions religieuses. Sans doute faut-il également prendre en compte le fait qu'un certain nombre d'habitants venus s'installer dans la région peuvent être déjà détachés de la pratique et ainsi ils n'envoient pas leurs enfants au catéchisme. Thonon-les-Bains et Douvaine présentent les taux d'enfants non baptisés les plus importants parmi ceux que nous avons classés dans les cantons de pratique moyenne puisque 1,76 % des enfants (Thonon) et 2,20 % (Douvaine) n'ont pas reçu les sacrements du baptême. Pour Évian, ce pourcentage est de 0,42 %, ce qui le place ainsi en dessous de la moyenne diocésaine. Pourtant, malgré cela, l'enseignement catholique reste fortement fréquenté pour le premier degré puisque ce sont environ 20,9 % des enfants du primaire qui sont scolarisés dans les établissements libres⁴⁷⁹⁶.

Les cantons de Seyssel et Saint-Julien-en-Genevois, situés à la bordure rhodanienne et frontalière, ont sans doute été influencés par les apports de l'extérieur. En 1962, dans son étude sociologique du secteur de Saint-Julien-en-Genevois – Viry, le père Reignier, Oblat de Marie Immaculée, établit que Saint-Julien-en-Genevois est « la banlieue de Genève, dans laquelle les habitants se cachent et vont mener une vie qu'ils ne peuvent vivre à Saint-Julien sans être compromis »⁴⁷⁹⁷. Déjà en 1901, ils présentaient des taux de pratique parmi les moins

4791 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4792 La moyenne diocésaine est de 5,63 %.

4793 Déjà en 1929, l'abbé Chevrier, curé de Veigy-Foncenex se plaignait que les enfants venaient « à peu près régulièrement au catéchisme, mais [qu'] un tiers y arriv[ait] sans avoir bien étudié la leçon ». ADA. 1 D 21. Boîte Mgr du Bois de La Villerabel, n°1. Lettre de l'abbé Chevrier à Mgr de La Villerabel, 21 mai 1929.

4794 ADA. 8 E Mission. Zone du Chablais (secteur de Bons).

4795 ADA. 8 E 1963. Rapport sur la situation religieuse présentée par le père Marc lors de la mission de Thonon-Belleaux.

4796 Nadine Broisat donne les chiffres au 1^{er} octobre 1967 : Thonon-les-Bains : 22,2 %, Évian : 20,1 % et Douvaine : 17,7 %. Au total 7 262 enfants sont scolarisés dans le primaire et parmi lesquels 1 518 dans le privé.

4797 ADA. 8 E 1962. Mission Saint-Julien – Viry.

bons, sans être les plus mauvais⁴⁷⁹⁸. Les luttes politiques rencontrées jusqu'à la Première Guerre, et même dans les années Vingt, ne manquent sans doute pas d'influencer pour une part la pratique, et les conséquences sont encore visibles en 1955. À cette date, il est établi que, « sur le plan religieux, le brassage de la population ouvrière des deux rives du Rhône n'est pas très heureux pour [la] région, la Michaille⁴⁷⁹⁹, étant une région peu chrétienne où la pratique dans les villages est quasi nulle et où demeure un certain anticléricalisme »⁴⁸⁰⁰. Le confort « entraîne la perte du goût de l'effort, [puisqu'] on préfère son journal, son livre, son poste de télévision, plutôt que d'aller à un office ou à une réunion quelle qu'elle soit. On se referme et s'enferme chez soi »⁴⁸⁰¹.

La pratique religieuse de ces cantons se situe dans la moyenne diocésaine, avec des taux de pascalisants et de messalisants de 58,35 % et 47,99 % pour Saint-Julien et de 54,58 % et 45,09 % pour Seyssel. Les écarts entre les pascalisants et les messalisants (adultes) sont largement inférieurs à la moyenne diocésaine, puisqu'ils sont de 10,36 % (Saint-Julien-en-Genevois) et de 9,05 % (Seyssel). Le faible écart entre pascalisants et messalisants (hommes) semble marquer le ralentissement de la déchristianisation. En revanche, les différences entre hommes et femmes sont au-dessus des moyennes diocésaines⁴⁸⁰². Toutefois, la pratique par tranches d'âges montre que pour les pascalisants, il y a une baisse très nette entre les 15-19 ans et les 44-65 ans, puisque les taux passent de 90,16 % à 38,16 %⁴⁸⁰³ puis remontent à 43,11 % pour les plus de soixante-cinq ans. La chute est nettement moins importante pour les messalisants puisque, pour les mêmes catégories, la diminution est de 47,2 %⁴⁸⁰⁴. Faut-il voir dans ce phénomène une « survivance très faible mais réelle du radicalisme et de l'anticléricalisme dans la région »⁴⁸⁰⁵ ? À Seyssel, le même phénomène se produit, et même si le taux des pascalisants de 25-44 ans n'est pas très éloigné de celui de Saint-Julien, avec 26,8 % ; la diminution est nettement moins importante puisque le taux de pratique des 15-19 ans est de 76,92 % ; la reprise pour les plus de soixante-cinq ans est également moins

4798 Cf. *supra*, p. 40 et suiv. En 1862, le canton de Saint-Julien présentait déjà un taux de pratique faible par rapport au reste du diocèse.

4799 Il s'agit de la rive ouest du Rhône.

4800 ADA. 8 E 1962. Mission Frangy-Seyssel.

4801 ADA. 8 E 1962. Mission Saint-Julien – Viry. Ce constat n'est pas propre au secteur de Saint-Julien, il peut s'appliquer à de nombreux autres cas.

4802 Pour la pratique pascalle, la différence entre hommes et femmes est de 22,66 % pour Saint-Julien-en-Genevois et 26,95 % pour Seyssel. Pour les messalisants, ces différences sont de 19,45 % (Saint-Julien) et de 20,62 % (Seyssel).

4803 La différence est donc de 52 %.

4804 Les taux sont de 78,72 % et de 31,52 %.

4805 ADA. 8 E 1962. Mission Saint-Julien – Viry. Enquête de sociologie. N'oublions pas que le canton de Saint-Julien est resté pendant le fief de Fernand David.

importante puisque le taux passe de 26,8 % (45-64 ans) à 30 %. Pour les femmes, le schéma est le même : les taux diminuent entre la catégorie des 15-19 ans et celle des 45-64 ans pour remonter ensuite chez les plus de soixante-cinq ans.

Le nombre des cénalisants s'approche de la moyenne diocésaine, puisqu'il est de 33,99 % à Saint-Julien et de 31,20 % à Seyssel⁴⁸⁰⁶. Christian Sorrel souligne que dans certains arrondissements, dont celui de Saint-Julien-en-Genevois, « le conformisme s'efface devant la ferveur d'un groupe moins nombreux, mais plus décidé à affirmer son identité chrétienne »⁴⁸⁰⁷. Sans doute, ici, comme à beaucoup d'endroits, il faut voir dans ce phénomène le résultat du travail effectué par l'action catholique dont la branche rurale reste présente. Cependant, il faut souligner que si les taux de baptême sont très bons, voire même excellents pour Seyssel, où tous les enfants sont baptisés, il n'en reste pas moins que la situation face au catéchisme est différente puisque 4,65 % des enfants de Seyssel ne le fréquentent pas, alors qu'ils sont 4,39 % à Saint-Julien-en-Genevois. Les rapports réalisés à l'occasion des missions régionales établissent d'une part que ces zones conservent « un certain respect des valeurs morales et de la famille »⁴⁸⁰⁸.

L'abbé Baud, pour Frangy-Seyssel, comme le Père Marc pour Saint-Julien – Viry, souligne que les Chrétiens sont fortement présents dans les institutions civiles qu'ils s'agissent des conseils municipaux ou des institutions rurales⁴⁸⁰⁹. Cependant, cette présence n'empêche pas les « séquelles du laïcisme »⁴⁸¹⁰. Il semble également que le christianisme y soit encore un peu « traditionnel, conformiste et passif »⁴⁸¹¹. Concernant, la scolarisation des enfants du primaire dans le privé, les taux de Seyssel ne sont pas connus alors que pour Saint-Julien-en-Genevois, ils sont de 13,50 %.

Dans les trois cantons préalpins du Giffre-Chablais, qui sont Taninges, Samoëns et Saint-Jeoire-en-Faucigny, les taux de pratique pascalle sont assez proches, puisqu'ils varient entre 67,43 % (Taninges) et 60,71 % (Saint-Jeoire-en-Faucigny)⁴⁸¹². En 1881 déjà, Taninges présentait un taux supérieur aux deux autres cantons, alors que ceux-ci entamaient un certain détachement. En 1901, les trois cantons présentaient un taux de pratique semblable, ce qui semble se confirmer un demi-siècle plus tard. Ces derniers sont situés à la lisière de la

4806 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4807 C. SORREL, « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie religieuse », in *Le Millénaire...*, op. cit., p. 156.

4808 ADA. 8 1962. Mission Frangy-Seyssel. Enquête de sociologie établie par l'abbé Baud.

4809 *Ibid.* et Père Marc pour la mission Saint-Julien-Viry.

4810 *Ibid.*

4811 *Ibid.*

4812 Le taux de pascalisans à Samoëns est de 64,85 %.

« diagonale rouge » que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises. L'industrialisation de la fin du XIX^e siècle et son développement tout au long de la première moitié du XX^e siècle ne sont pas étrangers à l'accentuation du détachement. La pratique masculine de Taninges est la plus élevée, cependant, c'est également dans ce canton que la différence entre messalisants et messalisantes est la moins importante alors que pour les pascalisants elle est la plus élevée. Paradoxalement, c'est à Taninges que le taux de pratique féminine est le plus bas. En ce qui concerne la pratique pascalle par tranches d'âge, nous retrouvons à Saint-Jeoire-en-Faucigny, le schéma présent dans nombre de cantons, c'est-à-dire une diminution jusqu'à soixante-cinq ans puis une reprise à partir de cet âge, tant chez les hommes que chez les femmes. Les deux autres cantons présentent une situation différente, avec une pratique oscillatoire ; il y a une diminution progressive puis une reprise chez les 45-64 ans, alors qu'ensuite les taux diminuent à nouveau pour les plus de soixante-cinq ans. Ce même schéma se retrouve pour les femmes messalisantes à Saint-Jeoire-en-Faucigny et Taninges. Les habitants de ces cantons sont proches de la religion et leur attachement à celle-ci est encore un peu traditionnel. Là, comme dans les Préalpes des Bornes, les paroisses élevées sont plus attachées à la religion, même si certaines ont connu des renouvellements liturgiques émanant de leur prêtre. Tel est le cas de la paroisse des Gets, où en 1943, l'abbé Philippe décide de tourner l'autel face au peuple⁴⁸¹³. Cette initiative n'a pas été du goût de Mgr Cesbron, qui refusait qu'on tienne « un concile »⁴⁸¹⁴ dans une petite paroisse de son diocèse⁴⁸¹⁵.

Les cénalisants sont peu nombreux à Saint-Jeoire-en-Faucigny (16,41 %), alors qu'à Taninges et Samoëns, ils le sont plus⁴⁸¹⁶. Faut-il voir dans ces constats le résultat d'un manque de dynamisme religieux, même pour l'action catholique ? Ou est-ce à cause d'une religion vécue avec trop de respect de la tradition, c'est-à-dire que la communion fréquente a du mal à entrer dans les habitudes des paroissiens. Il semble que les deux phénomènes soient à prendre en considération, puisque même les jeunes ne communient pas souvent, les jeunes filles étant plus assidues que les jeunes gens⁴⁸¹⁷. De la même façon, chez les 15-19 ans du canton de Samoëns, l'écart important entre ceux qui ne sont pas pascalisants et ceux qui sont

4813 Entretien avec l'abbé Philippe. Afin que l'initiative soit mieux acceptée par les paroissiens, il décide de l'appliquer lors d'une mission paroissiale prêchée par les pères Servel et ainsi laisser penser que l'initiative en revenait aux missionnaires qui avaient beaucoup travaillé sur la messe.

4814 *Ibid.* Ce dernier nous rappelait qu'une retraite avait réuni dix-sept prêtres, parmi lesquels les abbés Folliet et Esprittoz, ou encore Évrard, un jeune jésuite. C'est au cours de cette rencontre qu'est évoquée la possibilité de tourner l'autel face au peuple. Quelques personnes avaient alors surnommé cette rencontre, le « Concile des Gets ».

4815 *Ibid.*

4816 25,92 % pour Taninges et 26,41 % pour Samoëns.

4817 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 70.

à la fois pascalisants et messalisants laisse penser à une aggravation ou au moins une persistance d'un certain détachement religieux.

Les derniers cantons à présenter une pratique moyenne sont ceux de La Roche-sur-Foron et d'Alby-sur-Chéran. Ils sont situés, dans l'avant-pays, au milieu de zones de forte ou de faible pratique⁴⁸¹⁸. En 1959, le caractère conservateur de la cité médiévale de La Roche-sur-Foron est souligné en ces termes : « peu de magasins [ont un] aspect moderne et présenté avec art », de même « très peu de vitrines sont illuminées », cependant, il y a « beaucoup de volets comme au bon vieux temps [et] à l'intérieur, très peu de choses ont changé, les mêmes marchandises sur les mêmes rayons »⁴⁸¹⁹. Le maintien d'une pratique moyenne est sans doute dû aux paroisses les plus élevées du canton, qui adoptent les mêmes attitudes que celles du canton de Thorens, alors que celles qui sont situées plus dans la plaine adoptent une pratique plus proche de celle des paroisses du canton de Bonneville. Les luttes politiques qui avaient pu avoir lieu au temps de l'entre-deux-guerres ont perdu de leur vivacité, et la majorité des communes orientent leurs votes à droite⁴⁸²⁰. Les taux de pratique du canton de La Roche-sur-Foron sont de 62,08 % pour les pascalisants adultes et de 47,84 % pour les messalisants⁴⁸²¹. L'étude par tranches d'âges montre que, pour la pratique pascale comme pour les messalisants, les hommes suivent le schéma habituel : une diminution entre 15-19 ans et une reprise pour les plus de soixante-cinq ans⁴⁸²². La diminution est nettement plus importante chez les femmes. Si les jeunes filles sont fidèles au devoir pascal avec une participation de 95,34 %, la situation change pour les femmes dont le taux ne cesse de décroître pour atteindre 68,22 % chez les plus de soixante-cinq ans. Pour les messalisantes, la diminution est moins importante (- 22,36 %) et nous pouvons noter une reprise chez les plus de soixante-cinq ans⁴⁸²³.

Le taux de cénalisants est particulièrement élevé avec 40,87 % des adultes qui s'approchent des sacrements. Sans doute ce fort taux est le résultat de l'action menée par la JAC dans ce canton où elle a rencontré un vif succès avant et même après la Seconde Guerre mondiale. 0,84 % des enfants ne sont pas baptisés et 1,92 % ne fréquentent pas le catéchisme. 27,93 %⁴⁸²⁴ des enfants fréquentent des établissements primaires privés, ce qui fait du canton

4818 Alby-sur-Chéran est dans une zone de forte pratique et La Roche-sur-Foron dans une de faible.

4819 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron– Reignier.

4820 *Ibid.* Contrairement aux cantons de Frangy ou de Saint-Julien-en-Genevois, les jeunes catholiques ont moins de responsabilités politiques.

4821 La différence est de 14,24 %, alors que la moyenne diocésaine est de 17,62 %.

4822 Les taux passent de 74,67 % (15-19 ans) à 46,2 % (45-64 ans) pour remonter à 48,36 % (plus de 65 ans).

4823 Les taux passent de 80,62 % (15-19 ans) à 55,59 % (45-64 ans) pour remonter à 58,26 % (plus de 65 ans).

4824 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

de La Roche-sur-Foron le troisième plus important en matière de scolarisation des élèves dans le primaire⁴⁸²⁵. La situation est différente pour le canton d'Alby-sur-Chéran que nous avons choisi de classer parmi ceux qui présentent une pratique moyenne.

Le canton d'Alby-sur-Chéran n'est pas entièrement inclus dans le diocèse d'Annecy, puisque quatre communes sont rattachées à celui de Chambéry⁴⁸²⁶. Il est situé entre les cantons de forte pratique de Rumilly⁴⁸²⁷ et d'Annecy Sud. Ses taux de pratique sont inférieurs à la moyenne diocésaine, puisque les pascalisants adultes y sont 51,74 % alors que les messalisants ne sont que 42,72 %. L'écart entre les deux est de 9,02 % et se rapproche ainsi du canton de Seyssel. La pratique féminine est plus importante que celle des hommes, mais les deux groupes retrouvent un schéma commun lorsqu'il s'agit d'étudier leur pratique par tranches d'âge : les taux diminuent pour les jeunes de vingt ans pour remonter chez ceux de plus de soixante-cinq ans⁴⁸²⁸. Ce canton a connu des luttes politiques qui semblent avoir influencé une certaine frange de la population puisque Gruffy, par exemple, compte 25 % de non pascalisants⁴⁸²⁹ alors que Mûres en compte 18 %. Si la proportion d'enfants non baptisés reste bien en deçà de la moyenne diocésaine avec 0,42 %⁴⁸³⁰, la situation est différente pour le catéchisme puisque 10,66 % des enfants ne le fréquentent pas. Ce taux s'approche très nettement de ceux rencontrés dans les cantons où la pratique est la moins bonne.

Les cantons que nous venons d'étudier se trouvent dans la moyenne diocésaine de pratique. Cependant, ils affichent déjà des éléments permettant de penser à un certain détachement, qu'il s'agisse de la différence entre le nombre de pascalisants et de messalisants ou de celui du nombre d'enfants non catéchisés. Par rapport à d'autres diocèses, celui d'Annecy fait figure de bon diocèse. Cependant, en s'attardant sur certaines zones, qui sont fortement industrialisées ou proches de la Suisse, un détachement important est visible. Déjà visible en 1901, il n'a cessé de s'accroître même si parfois, le mouvement a pu être ralenti par le travail effectué par l'ACJF dans ces différentes paroisses.

4825 Pour les élèves du secondaire, la cité rochoise compte plusieurs établissements privés.

4826 Cf. *supra*, p. 21.

4827 Des paroisses de ce canton sont également rattachées au diocèse de Chambéry.

4828 Les taux de pascalisants passent de 69,66 % (15-19 ans) à 30,24 % (45-64 ans) pour remonter à 36,36 % (plus de 65 ans), alors que ceux des messalisants sont de 64,04 % (15-19 ans) puis de 24,79 % (45-64 ans) et remontent à 32,62 % pour les plus de 65 ans.

Pour les femmes, ces taux sont respectivement de 87,5 % puis de 62,39 % et la remontée est moins importante que pour les hommes avec 63,24 %. Pour les messalisantes, les taux passent de 87,58 % à 49,58 % puis 58,26 %.

4829 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, *op. cit.*, p. 70.

4830 Rappelons qu'en 1901, le canton d'Alby présentait l'un des meilleurs taux de baptême dans les trois jours.

d. Les zones de faible pratique

La dernière zone de pratique, possède « une culture qu'on ne trouve pas ailleurs »⁴⁸³¹, et se compose de cantons où le détachement est déjà largement présent. Comme en 1901, les Grandes Alpes offrent des taux de faible pratique, tout comme les cantons de la « diagonale rouge » où se retrouvent les plus faibles taux de pascalisants et de messalisants du diocèse. Comme un demi-siècle plus tôt, Saint-Gervais-les-Bains a les taux les plus bas du diocèse : 37,96 % (pascalisants) et 29,14 % (messalisants)⁴⁸³². Les autres cantons sont ceux où l'on pouvait déjà dénoter un certain recul en 1901, c'est-à-dire : Annemasse, où le délai de baptême dans les trois jours était le moins respecté, Reignier, Bonneville, Cluses, et Chamonix. À ceux-ci, il convient d'ajouter les cantons d'Ugine et de Faverges, situés dans la cluse d'Annecy. Pour l'ensemble de cette zone, la différence moyenne entre les pascalisants et les messalisants est de 10,82 %⁴⁸³³.

Les auteurs de l'enquête sociologique de Reignier soulignent que « le paysan savait vivre en chrétien dans sa vie d'agriculteur, il faut qu'il apprenne à vivre en chrétien dans sa vie d'ouvrier. Si on ne l'y aide pas, il y a grand danger qu'il fasse naufrage »⁴⁸³⁴. Ce constat semble pouvoir s'adapter aux autres cantons qui ont connu depuis la fin du XIX^e siècle une industrialisation le long de l'Arve. Celle-ci s'est d'ailleurs intensifiée et diversifiée avec l'essor du décolletage qui a pris la suite de l'horlogerie⁴⁸³⁵. L'influence de personnes a également pu modifier les habitudes de pratique. Soulignons également que de nombreux paysans trouvent dans le décolletage un revenu complémentaire mais surtout nécessaire. L'influence extérieure, notamment celle de Genève, semble se faire ressentir dans des cantons comme Annemasse, Reignier ou encore Bonneville⁴⁸³⁶. Le développement du tourisme doit également être pris en considération pour les cantons de Saint-Gervais-les-Bains et de Chamonix⁴⁸³⁷. Il semble d'ailleurs que le tourisme soit à l'origine de l'introduction de quelques commodités dans l'habitat agricole de cette zone. Cependant, le revers de ce succès

4831 ADA. 8 E 1955. Mission de la Haute Vallée de l'Arve. Constat dressé par le Père Motte.

4832 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 46.

4833 Pour les cantons de moyenne pratique, ce chiffre était de 11,91 %.

4834 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier. *Enquête de sociologie*, p. 29.

4835 C'est la Première Guerre mondiale qui offre d'une certaine façon cette reconversion à la vallée de l'Arve. À la veille de 1914, l'industrie horlogère montrait un certain essoufflement. Toutefois, l'entrée en guerre et le savoir-faire dans les techniques de précisions de ces ouvriers permettent une industrie de guerre qui se poursuit après 1920 par le développement du décolletage qui connaît un essor florissant.

4836 En 1936, l'arrondissement de Bonneville est le seul des quatre arrondissements à avoir un député socialiste.

4837 ADA. 8 E 1955. Mission de la Haute Vallée de l'Arve. Le père Virton, S.J., dans son étude sur « le développement industriel et touristique de la Haute Vallée de l'Arve », p. 10, rappelle qu'à Chamonix « il semble que l'espèce du paysan soit définitivement disparue ».

n'est-il pas l'appât toujours croissant du gain ?⁴⁸³⁸ Ce dernier ne pourrait-il pas être à l'origine de la désertion des offices par les paroissiens qui jugent préférables de travailler le dimanche plutôt que d'assister à la messe ?

Déjà en 1862, les cantons de Saint-Gervais-les-Bains, d'Annemasse et de Faverges se détachaient du reste du diocèse par leur taux de pratique. En 1881, les deux premiers montraient encore une diminution, alors que Faverges semblait maintenir son taux et que Bonneville présentait une baisse. La carte de 1901 montre que tous les cantons que nous présentons comme ayant une faible pratique en 1955-1956 présentaient déjà au début du siècle un taux inférieur à celui de 1882, soulignant ainsi leur détachement qui n'a cessé de se poursuivre tout au long du siècle.

Le canton de Saint-Gervais-les-Bains présente les taux de pascalisants et de messalisants les plus faibles du diocèse et pourtant, il offre un taux de cénalisants supérieur à la moyenne diocésaine, avec 39,47 %. Sans doute l'œuvre de l'action catholique dans ce canton⁴⁸³⁹ n'est pas sans relation avec ce très fort taux. Ce dernier montre une nouvelle fois que le conformisme s'efface devant la ferveur d'un groupe. La pratique pascalle par tranches d'âge montre, pour les hommes comme pour les femmes, une diminution jusqu'à quarante-quatre ans puis une reprise pour la catégorie des quinquagénaires. Alors que pour les hommes, la progression se poursuit pour les plus de soixante-cinq ans, pour les femmes au contraire, les taux diminuent, passant de 53,65 % à 50,95 %⁴⁸⁴⁰. Il semble d'ailleurs que dans la plupart des cantons étudiés pour leur faible pratique, ce schéma⁴⁸⁴¹ se retrouve à la fois pour les pascalisants et les messalisants. Le canton de Saint-Gervais offre la pratique la plus basse et pourtant entre 1926 et 1965, il donne neuf prêtres⁴⁸⁴², alors qu'entre 1826 et 1925, il n'en a donné que six. Cela ne doit cependant pas faire oublier que 1,36 % des enfants ne sont pas baptisés, alors qu'ils sont 6,86 % à ne pas fréquenter le catéchisme. 11,72 % des enfants du primaire fréquentent des écoles libres.

4838 ADA. 8 E 1955. Mission de la Haute Vallée de l'Arve. Le père Virton, S.J., souligne que « dans cette région, le risque de l'attachement à l'argent est certainement considérable » ; il ajoute également que « souvent l'ouvrier qui s'installe à son compte comme décolleteur, travaille jour et nuit sur ses premières machines et en oublie facilement le dimanche. Il fait parfois travailler en mercenaire, sa femme, ses jeunes enfants et les vieillards qui sont à sa charge ».

4839 ADA. 8 E 1955. Mission de la Haute Vallée de l'Arve. Dans l'enquête sommaire de la paroisse de Saint-Gervais, il est souligné que les mouvements d'action catholique sont « bien lancés : 20 militants sont très actifs et les catholiques sont partout dans la vie publique ».

4840 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat.

4841 Nous entendons par schéma le fait que les taux diminuent jusqu'à 25-44 ans, puis remontent pour les 45-64 ans. Nous pouvons donc constater que la reprise se fait plus tôt que dans la plupart des autres cantons.

4842 Quatre entre 1926 et 1945 et cinq entre 1946 et 1965.

Le canton de Chamonix présente des ressemblances avec son voisin Saint-Gervolain, bien que les taux de pratique y soient un peu plus élevés : 43,07 % pour les pascalisants et 36,28 % pour les messalisants. La différence Hommes / Femmes est de 20,45 % (pascalisants) et 17,04 % (messalisants)⁴⁸⁴³. Nous retrouvons ici le même schéma qu'à Saint-Gervais-les-Bains, puisque la reprise se fait non pas pour les plus de soixante-cinq ans, mais plus tôt avec la catégorie des 45-64 ans. Ce canton a opéré un revirement politique notamment avec l'apparition du MRP à la Libération. Pour l'abbé Chatelain, vicaire à Chamonix puis curé de Vallorcine, ce mouvement a permis de faire évoluer les mentalités⁴⁸⁴⁴. À Chamonix, comme à Frangy ou encore à Saint-Gervais, des Catholiques se retrouvent au sein des conseils municipaux ou autres organisations syndicales. Les mouvements d'action catholique ont sans doute aussi leur part dans ce maintien d'une certaine pratique, et surtout dans le fort taux de cénalisants, qui est le plus important du diocèse, avec 47,37 %. Les faibles taux montrent que toute la population ne marque pas son attachement à la foi, mais que ceux qui le font sont sincères et ne se cachent pas derrière un certain conformisme. Si le baptême est encore relativement bien respecté avec seulement 0,72 % des enfants ne le reçoivent pas⁴⁸⁴⁵, la situation est nettement différente avec le catéchisme puisque 12,53 %⁴⁸⁴⁶ ne le fréquentent pas.

Le détachement de la diagonale rouge se poursuit avec les cantons de Cluses, de Bonneville, de Reignier⁴⁸⁴⁷ et d'Annemasse. Les trois premiers présentent des taux qui varient entre 51,76 % et 46,24 %⁴⁸⁴⁸ pour les pascalisants adultes alors que pour les messalisants, les chiffres sont respectivement de 36,50 %, 35,31 % et 32,66 %⁴⁸⁴⁹. Ici, comme dans le reste du diocèse, la pratique féminine est la plus importante⁴⁸⁵⁰, mais connaît des écarts importants entre messalisants et pascalisantes. Ces derniers peuvent être de 17,06 % à Cluses, de 16,75 % à Reignier et de 14,01 % à Bonneville⁴⁸⁵¹. Le fort taux d'enfants non baptisés semble également confirmé ce détachement déjà amorcé depuis près d'un demi-siècle. Cluses reste le

4843 Les taux de pascalisants sont de 52,71 % pour les femmes et de 32,26 % pour les hommes.

Pour les messalisants, ces taux sont de 44,31 % pour les femmes et 27,27 % pour les hommes.

4844 Entretien avec l'abbé Cl. Chatelain.

4845 Il semble que le poids de la tradition soit encore important.

4846 Enquête Boulard. Relevé de Nadine Broisat. Il s'agit du troisième taux le plus important du diocèse.

4847 En 1958, lors de la mission régionale, le compte-rendu de l'enquête de sociologie rappelle que dans « toute la vallée, c'est la religion des sous ». ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier. Enquête de sociologie 1959, p. 25.

4848 Le canton de Bonneville présente un taux de 46,93 %.

4849 C. SORREL, *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, t. 4, à paraître.

4850 Elle est supérieure d'environ 20 %.

4851 Pour les hommes, ces écarts sont moins importants puisqu'ils sont de 13,32 % à Cluses, 10,35 % à Reignier et 9,1 % à Bonneville.

canton présentant le taux le plus bas des trois présentement étudiés, avec 1,23 %, alors que Bonneville et Reignier ont des taux de 1,66 % et de 1,69 %. Sans doute, les paroisses élevées du canton de Cluses sont encore attachées à la tradition du baptême, ce qui permet aux taux de ne pas être trop bas. Les cantons de Cluses et de Bonneville présentent un taux moyen d'enfants non catéchisés de 7,50 %⁴⁸⁵², alors que pour Reignier, ce taux est nettement plus important avec 15,73 %. Faut-il voir ici le résultat d'influences politiques auxquelles s'ajoutent des influences venues de la région voisine de Genève. L'enquête de sociologie de 1958 rappelle d'ailleurs que toute la « basse vallée de l'Arve [...] faisait partie de la zone franche avec des contrats spéciaux et complexes des marchés franco-suisse. C'est ce qui explique l'influence plus directe encore de Genève, Annemasse et les idées que l'on peut trouver chez eux »⁴⁸⁵³. Nous ne connaissons pas le taux de cénalisants pour le canton de Reignier, toutefois, nous sommes en droit de penser que les jeunes militants d'action catholique sont nombreux à s'approcher de la Sainte Table. Dans ce secteur, la JAC a beaucoup œuvré à la fois pour l'amélioration des conditions de vie et de travail mais également pour le changement politique, symbolisé d'une certaine manière par l'élection de Louis Martel. Toutefois, il apparaît que les influences politiques sont encore importantes dans certaines paroisses, puisqu'en 1959, certaines communes du canton de Reignier⁴⁸⁵⁴ sont à gauche notamment parce que quelques cellules communistes sont très actives à Esserts (commune de Monnetier-Mornex), à La Muraz, à Arbusigny ou encore à Pers-Jussy⁴⁸⁵⁵. Cependant, « sur le plan politique les luttes ont beaucoup perdu de leur apprêt [dans le canton de Reignier] seul en 1924 à avoir voté à gauche »⁴⁸⁵⁶.

La pratique par tranches d'âges montre que pour les hommes, la pratique pascale diminue entre vingt et soixante-quatre ans puis remonte à partir de soixante-cinq ans, alors que pour les femmes des cantons de Bonneville et de Cluses, la courbe montre une variation oscillatoire : la reprise se faisant à partir de 45-64 ans avant de diminuer à partir de soixante-cinq⁴⁸⁵⁷. Celles du canton de Reignier présentent une attitude différente puisque la pratique

4852 Ces taux sont de 7,39 % pour Bonneville et de 7,58 % pour Cluses.

4853 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier. Enquête de sociologie 1959, p. 25.

4854 Arbusigny, Reignier, Esserts-Salève. N'oublions pas non plus l'influence qu'a pu avoir le sénateur Goy, maire de Reignier, pendant près d'une vingtaine d'années puis président du Conseil Général après 1919.

4855 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier. Enquête de sociologie 1959, p. 17.

4856 *Ibid.*

4857 Pour Bonneville, les taux passent de 81,38 % à 55,21 % (25-44 ans), puis à 56,06 % (45-64 ans) et enfin à 57, 5 % (plus de 65 ans).

Pour Cluses, les chiffres sont de 83,91 %, puis 56,59 % (25-44 ans), ils remontent à 67,43 % pour diminuer à nouveau à 66,81 %.

passer de 70,22 % à 51 % entre les 20-24 ans⁴⁸⁵⁸ et les plus de soixante-cinq ans. De la même façon, ce sont celles qui présentent le plus faible taux de messalisants parmi tous les cantons de faible pratique puisqu'il passe de 66 % à 24,85 %⁴⁸⁵⁹. À l'évidence, le canton de Reignier⁴⁸⁶⁰ marque très nettement son détachement, mais ne subit-il pas d'une certaine façon l'influence de son voisin annemassien ?

Depuis 1862, le canton d'Annemasse ne cesse de présenter un taux de pratique toujours inférieur à la majorité des autres cantons. En 1900, c'est également là que le délai de baptêmes dans les trois jours est le moins bien respecté du diocèse⁴⁸⁶¹. Une opposition apparaît clairement entre l'agglomération annemassienne et les communes plus rurales. La partie la plus urbaine est largement sous l'influence de Genève, dont elle constitue presque la banlieue, notamment par le fait que la frontière est « ouverte »⁴⁸⁶². Ici, comme à Saint-Julien-en-Genevois, beaucoup de personnes vont chercher des loisirs ou de la culture dans la cité suisse⁴⁸⁶³. Ce canton est donc une zone de passage et « il est classique en histoire que les zones de passages ont été les premières chrétiennes, mais aussi les premières déchristianisées »⁴⁸⁶⁴.

La pratique pascalle est l'une des plus faibles du diocèse, mais il semble que la pratique urbaine soit à l'origine de ces taux particulièrement bas : 39,01 % (pascalisants adultes) et 30,64 % (messalisants adultes). Pour la pratique pascalle, si nous considérons uniquement les paroisses rurales, le taux est de 52,06 %⁴⁸⁶⁵ ; alors que pour les paroisses urbaines⁴⁸⁶⁶, il est de 34,68 %⁴⁸⁶⁷. Le même phénomène se retrouve pour les messalisants, avec des écarts hommes / femmes du même ordre entre le monde rural et urbain⁴⁸⁶⁸. Concernant la pratique par tranches d'âge, elle présente le même schéma que dans la plupart des autres cantons, c'est-à-dire une reprise de la pratique à partir de soixante-cinq ans. Cependant, ceux qui

4858 Les chiffres pour la catégorie des 15-19 ans ne sont pas connus pour les femmes.

4859 Enquête Boulard. Relevé Nadine Broisat.

4860 L'influence genevoise a sans doute été accrue par la présence de Reignier dans la zone franche.

4861 Cf. *supra*, p. 41.

4862 Entendons par ici que la frontière n'est qu'une borne juridique, il n'y a pas d'obstacles géographiques qui permettent véritablement de marquer la frontière.

4863 ADA. 8 E 1958. Mission Annemasse. Caractéristiques sociologiques d'Annemasse et problèmes pastoraux.

4864 *Ibid.*

4865 Comme ailleurs, les femmes ont une pratique plus élevée que les hommes : 60,53 % contre 43,15 %.

4866 Il s'agit des paroisses de Saint-André et Saint-Joseph d'Annemasse ainsi que celles d'Ambilly, Gaillard et Ville-la-Grand.

4867 La différence de pratique masculine et féminine est du même ordre de grandeur entre le milieu rural (17,38 %) et celui de la ville (16,25 %).

4868 Pour le milieu rural, les taux sont de 30,92 % pour les hommes et de 47,52 % pour les femmes, alors que pour le milieu urbain, ils sont de 19,95 % (hommes) et de 34,28 % (femmes). N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 74.

pratiquent le font véritablement avec conviction puisque 35,03 % des adultes sont cénalisants. Le taux d'enfants non baptisés est le plus important du diocèse puisqu'il est de 2,57 %, mais déjà en 1901, sur la question du baptême, Annemasse faisait déjà figure de mauvais canton. Le détachement est également perceptible avec le très fort taux d'enfants qui ne fréquentent pas le catéchisme (18,93 %)⁴⁸⁶⁹. À ce propos, le chanoine Boulard, dans ses *Premiers itinéraires en sociologie*, rappelle qu'un fort taux de non catéchisation est le signe qu'une « partie de la population, délibérément, consciemment, n'est pas ou n'est plus d'Église »⁴⁸⁷⁰.

De Chamonix à Annemasse, la vallée de l'Arve marque un certain détachement qui peut être plus ou moins affirmé selon les zones. Faverges et Ugine, cantons de la cluse d'Annecy à forte majorité ouvrière, présentent des similitudes avec ceux de la cluse d'Arve. Entre 1881 et 1901, Faverges avait maintenu son taux de pratique alors qu'Ugine entraînait déjà dans une phase de diminution de la pratique. En 1955-1956, les deux sont en dessous de la barre des 50 % de pratique ; Faverges avec 49,41 % et Ugine avec 40,95 % de pascalisants. Les écarts entre les pascalisants et les messalisants (deux sexes) sont très proches puisqu'ils sont de 11,07 % à Faverges et 11,04 % à Ugine⁴⁸⁷¹. Ici, comme ailleurs les femmes pratiquent plus que les hommes ; les écarts entre les deux peuvent être assez importants, comme à Faverges où il est de 25,4 %⁴⁸⁷² pour les pascalisants, alors qu'à Ugine, il est légèrement moins important avec 23,12 %⁴⁸⁷³. Le détachement semble se stabiliser chez les hommes d'Ugine avec un écart de 14 % entre les pascalisants et les messalisants⁴⁸⁷⁴ alors que pour les femmes, la déchristianisation se poursuit avec des écarts de 21,02 %⁴⁸⁷⁵. Faverges présente une situation différente avec une stabilisation du phénomène de détachement puisque les écarts pascalisants / messalisants sont de 10,65 % pour les hommes et 8,25 % pour les femmes⁴⁸⁷⁶. Faverges se rapproche de la pratique de la vallée de l'Arve (Bonneville, Reignier) alors qu'Ugine semble plus proche de celle de Saint-Gervais-les-Bains ou d'Annemasse. Contrairement à Saint-Gervais ou Chamonix qui présentaient un fort taux de cénalisants, Ugine comme Faverges ne dépassent pas la moyenne diocésaine (31,53 %) avec 31,10 %

4869 Dans la partie urbaine, ils sont 22 % et dans la partie rurale, ils sont 13,12 %. N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 74.

4870 F. BOULARD, *Premiers itinéraires...*, op. cit., p. 21.

4871 Les taux de pascalisants et de messalisants sont 49,41 % et 38,34 % pour Faverges, et 40,95 % et 29,91 % pour Ugine.

4872 Pour les hommes, le taux est de 36,13 % et pour les femmes, il est de 61,53 %.

4873 Pour les hommes, le taux est de 29,50 % et pour les femmes, il est de 52,62 %

4874 Pour les hommes d'Ugine, les taux sont de 53,66 % (pascalisants) et de 39,88 % (messalisants).

4875 Pour les femmes d'Ugine, les taux sont de 72,15 % (pascalisantes) et de 51,13 % (messalisantes).

4876 Pour les hommes de Faverges, les taux sont de 68,98 % (pascalisants) et de 58,33 % (messalisants). Pour les femmes, ils sont de 84,46 % et de 76,21 %.

(Ugine) et 25,75 % (Faverges). Ici, comme dans beaucoup d'autres cantons, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à communier au moins une fois par mois. Soulignons cependant que les hommes d'Ugine sont plus nombreux que la moyenne diocésaine à s'approcher de la table de communion. Faut-il voir ici une influence des mouvements ouvriers ? Cette hypothèse n'est pas à exclure, puisque l'abbé Barcelini, desservant d'Ugine à cette période, rappelle que les mouvements d'action catholique, en particulier l'ACO, sont particulièrement bien développés⁴⁸⁷⁷. N'oublions pas que la JOC avait connu dans cette zone un développement important, notamment sous l'influence de l'abbé Camille Folliet, vicaire à Ugine, de sa sortie du séminaire et jusqu'à 1940. En revanche, à Faverges, les militants sont nombreux, mais « beaucoup sont sans valeur »⁴⁸⁷⁸, ce qui pourrait peut-être expliquer le faible taux de cénalisants.

Contrairement aux autres cantons évoqués pour leur faible pratique, ceux d'Ugine et de Faverges respectent assez bien le baptême puisque les taux d'enfants non baptisés y sont respectivement de 0,53 % et de 0,33 %⁴⁸⁷⁹. Faut-il voir ici, le maintien d'une certaine tradition vis-à-vis de l'entrée des nouveaux-nés dans la communauté catholique ? Ou ce sont les paroisses rurales qui permettent aux taux de ne pas être trop bas ? La situation est différente pour la fréquentation du catéchisme puisque 1,90 % des enfants du canton de Faverges ne le fréquentent pas alors qu'à Ugine ils sont 7,02 %. Il semble que pour le débouché de la cluse d'Annecy, l'industrialisation joue un rôle important dans le détachement des populations, même si certaines paroisses manifestent encore leur attachement (Montmin, par exemple pour le canton de Faverges ou l'archiprêtré de Flumet pour le canton d'Ugine). Il semble d'ailleurs que les ouvriers « des grandes entreprises pratiquent moins que ceux des petites »⁴⁸⁸⁰.

Si parfois la géographie permet d'avancer quelques explications quant au maintien – ou non – de l'attachement des fidèles à la religion, il est un élément qui semble également important dans l'attitude des paroissiens face à l'église : l'évolution du climat économique⁴⁸⁸¹. En effet, si la géographie conditionne l'activité humaine, et donc l'économie, n'est-il pas possible de s'interroger pour savoir si l'économie influence ou conditionne la pratique religieuse. Il n'est

4877 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 76.

4878 ADA, *Enquête sommaire de la paroisse de Faverges*.

4879 Il s'agit ici des taux rencontrés dans les bons cantons ou même dans ceux de pratique moyenne.

4880 R. DEVOS, dir., *Histoire d'Ugine*, Annecy, Mémoires et documents de l'académie Salésienne, t. XLVIII bis, op. cit., p. 427.

4881 En 1952, le secrétariat social dirigé par l'abbé Girollet avait réalisé une enquête sur le monde agricole en dressant déjà le constat des difficultés rencontrées par certaines exploitations pour faire vivre leurs occupants. Mgr Cesbron écrivait alors : « Elles sont petites, ces exploitations, la moitié au moins n'ont pas 10 hectares. Que vont-elles donc devenir, dans un monde qui se transforme très vite ? Nos exploitants ne vont-ils pas y perdre souffle et courage ?... Il faut étudier l'affaire ; elle en vaut la peine... et chercher la meilleure solution.. Comment et où la trouver ? ».

sans doute pas exagéré de penser que géographie et sociographie sont intimement liées. La pratique religieuse n'est-elle pas une combinaison entre les facteurs géo-culturels et socio-professionnels ? En effet, certaines CSP qui d'ordinaire sont classées parmi les moins pratiquantes (les ouvriers par exemple) se révèlent avoir un taux de pratique plus élevée que la moyenne diocésaine parce qu'elles se trouvent dans un canton au terreau fertile pour l'attachement à l'Église et à la pratique.

e. L'économie et l'aire géo-culturelle influencent-elles la pratique ?

La comparaison des cartes de la pratique religieuse et celles dressées par Émile Callot, montre qu'un lien existe entre activités économiques et pratique religieuse. Il ressort de cette confrontation que les cantons de pratique plutôt forte sont ceux qui connaissent une forte concentration de l'activité agricole. À l'inverse ceux qui présentent les taux les plus faibles de pratique sont ceux qui ont la plus forte concentration d'activité ouvrière. Ainsi, nous pouvons par exemple souligner que les cantons de faible pratique sont en règle générale ceux qui ont le moins de personnes vivant de l'agriculture. Citons par exemple Chamonix qui voit 5,6 % de sa population travailler la terre, alors qu'ils sont 6,8 % à Cluses ou encore 8,1 % pour Annemasse. Dans les cantons de Faverges et de Bonneville, le monde agricole occupe encore une place non négligeable dans la part de la population active avec 22,9 % et 26,6 %⁴⁸⁸², bien que les ouvriers soient plus nombreux avec des taux respectivement de 50 % et de 38,7 %. Une situation semblable se retrouve à Ugine. Il semble donc que la proportion d'ouvriers par rapports aux agriculteurs puisse avoir un rôle à jouer dans les taux de pratique⁴⁸⁸³. Il est nécessaire cependant de souligner qu'il existe des exceptions, comme le canton de Reignier. Ce dernier figure parmi ceux qui enregistrent les taux de pratique les plus faibles et pourtant la part de population agricole (42,9 %) est plus importante que celle des ouvriers (26,2 %).

Si la présence massive d'ouvriers peut servir à expliquer le phénomène de détachement, il n'en reste pas moins vrai que la présence importante d'agriculteurs est souvent concomitante d'une pratique élevée. Est-ce parce que les cantons encore agricoles sont souvent dans des vallées et donc moins ouverts sur l'extérieur, plus attachés à la tradition et plus réticents aux changements ? D'ailleurs dans ces cantons, les activités ouvrières sont plutôt rares. Tel est le

4882 Chiffres donnés par Émile Callot.

4883 Les cantons d'Annemasse, de Saint-Gervais-les-Bains ou encore de Chamonix présentent des taux importants d'ouvriers avec respectivement 44,7 % ; 37,2 % et 35,5 %. Pour les deux derniers, il ne faut pas non plus oublier la forte présence des actifs du tourisme.

cas dans ceux que nous avons présenté comme ayant une forte pratique, tels que Thorens, Cruseilles, Frangy, Thônes, Boège, Abondance ou encore du Biot, où les taux de population active agricole varient entre 65,7 % et 37,2 % ; alors que pour les ouvriers ces taux oscillent entre 15,3 % et 20,9 %⁴⁸⁸⁴. Le canton de Sallanches enregistre une légère supériorité des ouvriers par rapport aux agriculteurs⁴⁸⁸⁵. Seuls les cantons d'Annecy-Nord et Sud enregistrent des taux d'ouvriers supérieurs à ceux des agriculteurs, tout en restant parmi les cantons ayant une pratique supérieure à la moyenne diocésaine⁴⁸⁸⁶.

Pour les cantons qui présentent des taux de pratique voisins de la moyenne diocésaine, nous pouvons constater que la répartition entre population active agricole et ouvrière se fait de façon beaucoup moins décalée que dans ceux où la pratique est très bonne⁴⁸⁸⁷. En effet, pour les cantons d'Alby-sur-Chéran, de Seyssel, de Saint-Julien-en-Genevois, de Douvaine, de Taninges ou encore de Samoëns, les agriculteurs sont supérieurs aux ouvriers mais de façon non excessive. Saint-Jeoire-en-Faucigny, La Roche-sur-Foron ou encore Thonon-les-Bains et Évian présentent un phénomène inverse puisque les ouvriers y sont les plus nombreux. Toutefois pour le maintien de la pratique sans doute est-il nécessaire de prendre en considération le fait que ces cantons présentent une ressemblance géographique : une zone de plaine et une zone plus élevée où les traditions à la fois économiques et religieuses semblent être plus conservées.

Sans doute la composition socio-professionnelle des cantons permet d'expliquer le maintien ou non de la pratique dans le diocèse. Cependant, ce critère ne semble pas être le seul à prendre en considération ; l'emplacement géographique de ces catégories paraît être à l'origine de la variation de la pratique. Si nous prenons l'exemple des ouvriers, nous pouvons constater qu'ils pratiquent plus dans le canton de Thônes que dans celui de Cluses. Si dans le premier cas, les différences entre pascalisans et messalisants ouvriers ne sont pas importants (3,36 %), la situation est différente à Cluses où il est de 13,07 %⁴⁸⁸⁸. De la même façon, dans le canton de Cruseilles, la différence de pratique, entre les petits commerçants pascalisans et messalisants est de 34,63 %⁴⁸⁸⁹. À l'inverse, dans les cantons de faible pratique, les CSP d'ordinaire considérées comme plutôt ferventes, pratiquent moins que la moyenne diocésaine.

4884 L'écart moyen entre les taux des agriculteurs et des ouvriers est de 34 %.

4885 Les premiers représentent 29,8 % de la population active et 29,1 % pour les seconds.

4886 La ville d'Annecy n'est pas comptée dans les statistiques, ce qui aurait probablement augmenté le nombre d'ouvriers et diminué les taux de pratique.

4887 La population agricole est largement supérieure à la population ouvrière.

4888 Enquête Boulard. Relevé Nadine Broisat.

4889 *Ibid.*

Dans les cantons de pratique moyenne, les taux par CSP se rapprochent de ceux de l'ensemble du diocèse. Il apparaît donc que les variations de la pratique par catégories socio-professionnelles varient en fonction de la courbe générale. La réalisation d'un graphique montre ce phénomène. En comparant le nombre des messalisants (hommes uniquement) chez les agriculteurs, les ouvriers et les petits commerçants, avec la courbe de pratique générale, il est possible de constater que sauf exceptions, la pratique des CSP suit le même mouvement que celle de la pratique diocésaine⁴⁸⁹⁰.

Les facteurs géo-culturels influencent la pratique sur le fond et ce sur la longue durée, alors que les facteurs socio-professionnels, liés aux changements économiques et sociaux, influencent davantage le présent⁴⁸⁹¹.

Toutes les catégories socio-professionnelles ne réagissent pas de la même façon face à la pratique. Chez certaines, les attitudes masculines et féminines face à la pratique sont quasi similaires. Tel est le cas chez les agriculteurs (Hommes et Femmes) qui restent la catégorie la plus pratiquante⁴⁸⁹². Viennent ensuite les cadres supérieurs qui présentent également un taux de pratique semblable entre hommes et femmes, alors que les ouvriers sont ceux qui offrent les moins bons taux, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes⁴⁸⁹³. Pour les autres catégories, les habitudes de pratique varient selon les sexes et selon les cérémonies. Les petits commerçants ou les hôteliers sont plus assidus aux cérémonies pascales qu'à la messe dominicale⁴⁸⁹⁴. Il faut sans doute voir dans cette attitude une influence de leur travail et nous rejoignons ici la conclusion faite par un prêtre lors de l'enquête sociologique de la vallée de l'Arve : l'appât du gain prime souvent sur les intérêts spirituels⁴⁸⁹⁵. La Haute-Savoie semble d'ailleurs faire partie des zones les mieux équipées « au point de vue touristique » et c'est l'un des départements « qui reçoit le plus d'étrangers »⁴⁸⁹⁶. Mais l'étranger n'est pas le seul responsable de la diminution de la pratique, le déracinement peut également expliquer la baisse de pratique. Ainsi, le constat fait le doyen Le Bras, puis plus tard par le chanoine Boulard, peut s'appliquer à certains fidèles annéciens. En effet, les deux pionniers de la

4890 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 103. Le graphique est reproduit dans le volume 1, sous le numéro 32. Les cantons sont classés par ordre croissant de pratique.

4891 Nous avons pu constater en présentant le diocèse qu'en 1862 tous les cantons ou presque présentaient une très bonne pratique, alors qu'en 1881 déjà, des disparités régionales apparaissaient. Celles s'étaient encore accentuées en 1901. Ne faut-il pas voir dans ces modifications l'impact des changements économiques survenus avec l'industrialisation et la multiplication des échanges avec l'extérieur (Genève ou Paris) ?

4892 Elle est aussi la catégorie la plus importante du diocèse en terme de personnes vivant de cette activité.

4893 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 78.

4894 *Ibid.*, p. 79.

4895 ADA. 8 E 1955. Mission de la Vallée de l'Arve. Un constat semblable est dressé pour Thônes : 8 E 1961. Mission de la vallée de Thônes.

4896 ADA. 8 E 1961. Mission de la région de Douvaine. *Enquête de sociologie*, p. 15.

sociologie religieuse rappellent que la transplantation d'un « simple fidèle [...] d'un lieu à un autre » peut être « l'occasion d'un abandon de la pratique »⁴⁸⁹⁷.

D'autres éléments entrent en considération pour apprécier les raisons du détachement. Comme en 1901, il y a un brassage de population avec l'arrivée de personnes étrangères au diocèse ; mais il y a également les influences liées à l'entrée de la société dans les « Trente Glorieuses ». Pour la Haute-Savoie, c'est le développement des sports d'hiver et de ses stations qui modifient le visage des villages savoyards, qui accueillent les premiers touristes⁴⁸⁹⁸. Dans certaines zones, les chalets d'alpage se transforment pour accueillir les skieurs⁴⁸⁹⁹. Déjà en 1945, le chanoine Boulard évoquait la question de l'apparition d'idées nouvelles, lorsqu'il écrivait : « quand une civilisation laïque et matérialiste pénètre la chrétienté, par certaines brèches dans la muraille (les estivants, la radio, la presse), la foi, davantage combattue, mais peut-être pas davantage éclairée, tout aussi routinière, s'anémie ; même si la pratique augmente encore sous l'action du curé dont l'autorité continue de se maintenir... »⁴⁹⁰⁰. Le développement industriel des cluses de l'Arve et d'Annecy est également à prendre en considération. La guerre a modifié un certain nombre d'éléments qui auraient sans doute eu lieu, mais n'a-t-elle pas été – dans une certaine mesure – un accélérateur par le brassage d'idées et de population ? Il aurait été intéressant de connaître la pratique pascalle au moins dans l'entre-deux-guerres afin de pouvoir établir avec précision le rôle que le conflit, et surtout la Résistance, a pu avoir sur le comportement religieux des diocésains.

Le rôle joué par l'action catholique ne doit pas être laissé de côté et il est intéressant de s'interroger sur le rôle joué par les mouvements d'action catholique dans le maintien de la pratique, qui reste malgré tout supérieure à celle de l'ensemble du territoire français. Les mouvements d'action catholique ont eu une importance moins grande dans le diocèse de Chambéry et la pratique dans les années 1950 y est également moins importante que pour Annecy. La pratique est encore moins importante dans les diocèses de Maurienne et de Tarentaise⁴⁹⁰¹. Dans le cas de ces deux diocèses, il semble bien que les facteurs économiques

4897 J. P. TERRENOIRE, « Pratique religieuse... », *Archives de sciences sociales des religions...*, *op. cit.*, p. 162.

4898 Il est évident que certaines communes, comme Chamonix ou Megève connaissent les sports d'hiver depuis longtemps mais l'après-guerre a d'une certaine façon démocratisé l'accès à ces sports.

4899 ADA. 8 E 1955. Mission de la Vallée de l'Arve.

4900 F. BOULARD, *Problèmes missionnaires de la France...*, *op. cit.*, t. 1, p. 22.

4901 Les taux de pascalisans et de messalisants pour les diocèses de Savoie sont respectivement de 52,06 % et 34,32 % pour Chambéry (1951) ; 39,94 % et 32,06 % pour Saint-Jean-de-Maurienne (1959) ; 38,63 % et 25,11 % pour Moûtiers (1953-1960 : rapports annuels des paroisses ; chiffres relevés par Ch. Sorrel). Pour mémoire, le diocèse d'Annecy présente des taux de pascalisans de 56,73 % et pour les messalisants, il est de 45,88 %.

soient à l'origine d'un certain détachement, notamment à cause de l'arrivée massive de personnes étrangères venues dans ces régions pour travailler dans l'industrie, qui s'est développée avec les installations hydroélectriques et la construction des barrages⁴⁹⁰².

L'importance de la JAC, surtout dans l'entre-deux-guerres⁴⁹⁰³, n'est-elle pas en rapport avec le maintien de la pratique ? En effet, n'est-il pas légitime de penser qu'il pourrait exister un lien entre la pratique élevée des cantons où l'agriculture est fortement présente et l'influence de la JAC dans ces derniers. Ce mouvement de jeunesse a-t-il permis un maintien de la pratique dans le milieu paysan ? Dans tous les cas, nous pouvons nous demander s'il existe un lien entre l'implantation des mouvements de JAC et JACF, leur dynamisme et le maintien d'un certain taux de pratique. La situation est sans doute différente pour la JOC qui s'installe dans les grands centres industriels mais qui n'a pas toujours le poids espéré sur les populations à rechristianiser.

L'enquête de sociologie dans le diocèse d'Annecy au milieu des années 1950 apporte plusieurs éléments. D'abord, elle permet de connaître avec exactitude la situation religieuse du diocèse à un moment donné et avec des informations précises puisque plusieurs éléments sont utilisés pour connaître les taux de pratique⁴⁹⁰⁴. Ensuite, pour la première fois, il y a une mise en relation de l'environnement professionnel, social et géographique des personnes avec la pratique religieuse. En effet, jusqu'aux travaux du doyen Le Bras, puis du chanoine Boulard, les aspects sociologiques et géographiques n'étaient pas véritablement pris en considération. Enfin, par ces travaux, qui sont concomitants des missions régionales, le clergé prend conscience de la nécessité de revoir le découpage des secteurs géographiques ; ce qui permettrait d'être plus adaptés aux différents types de pratique. Cette enquête qui a été bien présentée et surtout bien acceptée par le clergé marque véritablement une évolution dans la façon d'agir pour la pratique. La cartographie de la pratique permet de mieux cibler les actions. L'enquête Boulard a offert au clergé une occasion de réfléchir. Cette réflexion, acceptée et menée à bien, ouvre de nouvelles voies pour le diocèse, notamment celle des missions d'un nouveau style.

4902 Sans doute faut-il également souligné l'activité touristique n'est pas encore très développée dans les diocèses de Maurienne et de Tarentaise, ce qui contraint probablement une part de la population agricole à quitter la terre pour l'usine.

4903 D'après les différents constats dressés à l'occasion des missions régionales, il ressort que dans beaucoup de cantons, les mouvements d'ACJF sont existants mais leur dynamisme est derrière eux, malgré la bonne volonté et le dévouement actif de plusieurs membres.

4904 Jusqu'ici les seuls éléments connus reposaient uniquement sur le devoir pascal.

III. L'heure du changement

L'après-guerre ouvre un temps nouveau : c'est l'entrée dans ce que l'on appellera les « Trente Glorieuses », le temps où la modernité permet à l'homme une amélioration de son travail, mais c'est également une période de croissance liée à la reconstruction. Pour l'Église, c'est également un temps de transformation. Elle doit s'adapter pour faire face aux changements qui interviennent dans les populations. C'est le temps des missions régionales qui mobilisent plusieurs paroisses pendant la même durée, contrairement à la mission paroissiale. L'action catholique spécialisée connaît un essor des mouvements d'adultes, dont les membres sont les militants d'avant-guerre. Toutefois, l'ACJF, finalement victime du succès de sa spécialisation, connaît des difficultés, qui aboutissent à sa disparition en 1956. Mais l'action catholique continue son existence, chaque mouvement oeuvrant indépendamment. Mgr Cesbron dont la santé devient de plus en plus fragile ne peut participer aux nombreuses réunions organisées en vue de la pastorale destinée à permettre un maintien de la pratique dans le diocèse. Ce sont donc ses vicaires généraux qui s'occupent de ce genre de rencontres, même si l'évêque y prend une part importante depuis son bureau.

Les missions régionales sont sans doute, le signe d'un changement dans l'Église de l'après-guerre, c'est pourquoi nous débuterons par cette question. Puis, nous évoquerons l'action catholique, qui poursuit inlassablement son œuvre d'apostolat, mais dans un style différent d'avant la guerre et avec des moyens qui s'adaptent à la situation. Enfin, nous nous intéresserons aux nombreux changements qui interviennent dans le diocèse dans la dernière décennie de l'épiscopat de Mgr Cesbron. En effet, c'est à la veille de l'ouverture du Concile, qu'un certain nombre de bases sont jetées, quant à l'organisation nouvelle du diocèse. Les prêtres, comme les laïcs, sont sollicités pour mener à bien ces tâches.

A. Les missions régionales

Les lendemains de la Seconde Guerre mondiale sont une période d'intense activité spirituelle : les célébrations menées autour de la venue de Notre-Dame-de-Boulogne, en 1946, et la reprise des missions, qui touchent un certain nombre de paroisses⁴⁹⁰⁵. Christian Sorrel rappelle à ce propos que « l'objectif missionnaire occupe alors [...] une place centrale dans le

⁴⁹⁰⁵ *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, 18 janvier 1951, p. 46. En 1951, il est rappelé qu'une paroisse du diocèse « n'a pas eu la grâce d'une mission depuis 1884 ».

catholicisme français »⁴⁹⁰⁶. Les missions changent de style et d'objectifs en tentant de s'adapter à la nouvelle société qui éclot en ce début des « Trente Glorieuses ». Il n'est donc pas surprenant de constater que les missions régionales « mobilisent [pourtant] des forces importantes pendant une quinzaine d'années »⁴⁹⁰⁷.

En 1947, dans la préface des *Orientations des missions paroissiales*, Mgr Saliège rappelle que « toute mission suppose une connaissance préalable de la géographie, de l'histoire, de l'économie, de la moralité d'une paroisse, causes qui expliquent souvent sa mentalité actuelle. Il y a des choses que le réel économique fait comprendre. Il y a des choses que le réel géographique explique. Il y a des choses dont l'histoire rend compte. Méconnaître ces vérités, ou les ignorer, c'est s'exposer à ne pas frapper juste. Nous sommes encore loin de cet idéal »⁴⁹⁰⁸. Les missions régionales qui apparaissent au début des années 1950 ne sont-elles pas, d'une certaine façon, une réponse aux attentes exprimées par l'archevêque de Toulouse ? En effet, ne sont-elles pas l'occasion de mener des enquêtes précises sur les différents aspects sociologiques, économiques, géographiques... ?

L'entrée du diocèse d'Annecy dans ce nouveau type de rencontres est concomitante de l'enquête Boulard. À la suite de ces travaux, Mgr Cesbron prend un certain nombre d'initiatives visant à mieux s'adapter aux besoins de la pastorale. Au milieu des années Cinquante, de nombreuses paroisses vivent encore à l'heure de la mission paroissiale. Les prêtres ne faisant qu'obéir aux instructions qui leur avaient été données par Mgr Cesbron lors d'une réunion tenue le 6 octobre 1951, et au cours de laquelle l'évêque leur demandait de « penser aux missions paroissiales »⁴⁹⁰⁹. La mission paroissiale ne semble plus véritablement répondre aux attentes et aux méthodes d'une société en pleine évolution économique, technologique...

Christian Sorrel rappelle que « le diocèse amorce la démarche en 1955 en privilégiant les secteurs marqués par l'industrialisation (canton de Cluses) et intensifie le processus après l'enquête Boulard au point d'absorber une large part des effectifs missionnaires disponibles en Rhône-Alpes depuis la formation de pôles régionaux au sein du CPMI⁴⁹¹⁰. Dès 1959, le Père Devilliers, directeur de l'équipe lyonnaise, écrit que le diocèse « se taille la part du

4906 C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », in *Mélanges Etienne Fouilloux*, à paraître, p. 1.

4907 *Ibid.*

4908 Équipes missionnaires, *Orientations de la mission paroissiale*, Éd. du chalet, Lyon, 1947, 138 p. Préface de Mgr Saliège, p. 7-8.

4909 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 3. Note manuscrite de Mgr Cesbron.

4910 Centre Pastoral des Missions Intérieures.

“Lyon” dans le contingent annuel des missions possibles », ajoutant qu’il serait « sage de consentir un étalement plus généreux des missions demandées »⁴⁹¹¹. L’année 1958 a été particulièrement importante pour les missionnaires qui ont dû répondre à de nombreuses sollicitations puisque pas moins de six missions sont organisées⁴⁹¹².

Nous pouvons ainsi nous demander si l’enquête Boulard n’est pas d’une certaine façon un accélérateur pour les missions régionales dans le diocèse et la mise en place de tout un nouveau système d’organisation ? Cela se fait malgré l’état de santé de Mgr Cesbron qui se dégrade de plus en plus⁴⁹¹³ ; ce sont ces vicaires généraux qui assistent aux réunions et qui les organisent. Dès 1957, des mesures sont prises et la rapidité d’exécution est excellente puisqu’en 1958, ce sont pas moins de cinq secteurs qui sont en mission. À la même période, le diocèse est découpé en plusieurs zones pastorales ce qui permet de mieux centrer les études des différentes commissions spécialisées par milieux « économiques ».

a. Qu’est-ce que la mission régionale ?

Comme la mission paroissiale, elle dure, en général, trois semaines. Cependant à sa différence, elle est préparée, pendant plusieurs mois, par les prêtres de tout un secteur⁴⁹¹⁴. Ces derniers sont entourés de laïcs parmi lesquels des membres de l’action catholique⁴⁹¹⁵. Si la mission paroissiale ne s’adressait qu’à une paroisse, la mission régionale, elle, concerne toutes les paroisses d’un secteur donné, qui sont « en mission », en même temps. Elle se prépare en quatre temps, sur plusieurs mois ou années : la préparation, la pré-mission, la mission proprement dite et le retour (bilan) de mission⁴⁹¹⁶. Contrairement à la mission

4911 ADA, 8 E Missions : lettre au vicaire général d’Annecy, 11 mars 1959. Citée par Christian Sorrel, « Les diocèses français à l’heure Boulard. Missions générales et pastorale d’ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », in *Mélanges Etienne Fouilloux*, à paraître, p. 6.

4912 Il s’agit d’Ugine (ville), du canton de Faverges, du secteur d’Annemasse (communes rurales et urbaines), du canton de Boège, de ceux de Morzine et du Biot (Vallée d’Aulps) et de celui d’Ugine (Val d’Arly).

4913 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Même s’il ne s’agit pas des missions régionales, nous pouvons souligner que le 20 novembre 1961, Mgr Cesbron écrit dans ses notes personnelles que « les évêques de Savoie viennent chez [lui] qui [est] malade et n’[a] pas pu assister aux réunions de la rentrée de la Catholique les 15 et 16 novembre 1961 ».

4914 Voir la carte en annexe n° 110.

4915 En 1953, les paroisses de la ville d’Annecy ont vécu ensemble la mission qui s’est déroulée du 15 mars au 4 avril. Lors de l’annonce de la mission, Mgr Cesbron rappelle que les prêtres se sont réunis entre eux mais également avec les futurs missionnaires et les militants d’action catholique. *Revue du Diocèse d’Annecy*, n° 9, 26 février 1953, p. 132-133.

4916 Si nous prenons l’exemple de la mission de La Roche-sur-Foron – Reignier, la mission dure quatre années. La pré-mission débute le 13 juillet 1958. La mission à proprement parler se déroule en décembre 1960 et le retour de mission est prévue pour février 1962. ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron. Compte-rendu d’A. Duret. Décembre 1960. Lors de l’ouverture de la mission de l’Arve, Mgr Cesbron rappelle que la mission est évoquée depuis trois ans. Dans le numéro 20 du 19 mai 1955 de la *Revue du Diocèse d’Annecy*, p. 290, l’évêque écrit : « Pas une seule famille de chez nous ne doit l’ignorer. On en parle depuis trois ans... On en parle même en dehors de la Vallée... ».

paroissiale qui se voulait plutôt d'un style grandiose et presque tape à l'œil, la mission régionale est beaucoup plus simple dans ses aspects extérieurs. Si les retours étaient l'objectif principal des missions paroissiales, la situation est différente dans le cadre des missions régionales, puisqu'il s'agit de modifier l'esprit des croyants.

Les comptes-rendus de missions n'évoquent que rarement ces « retours ». Nadine Broisat souligne qu'elle n'a trouvé que trois allusions⁴⁹¹⁷ à ce terme dans les comptes-rendus des missions. Le vicaire général Aimé Duret souligne à propos de la mission de La Roche-sur-Foron – Reignier qu'il y a eu « un peu partout des “retours” », qu'il les « espère durables »⁴⁹¹⁸. L'abbé Philippe nous rappelait que les missions régionales n'ont pas pour unique souci de « ranimer la flamme sous un clocher, mais de faire prendre conscience aux chrétiens qu'ils sont une communauté »⁴⁹¹⁹.

Les fidèles sont particulièrement sollicités pour participer à ces nouvelles formules pastorales. L'ambition de la mission régionale est d'« apporter au clergé de la région et aux communautés paroissiales l'épaullement temporaire de missionnaires et de spécialistes d'action catholique, en vue de planter plus profondément l'Église dans tous les milieux de la région »⁴⁹²⁰. En effet, comme nous l'avons montré avec l'enquête Boulard, les problèmes pastoraux, soulevés par les différentes études menées dans tous les secteurs d'activités du diocèse, se retrouvent dans plusieurs paroisses. Dans ce cas, le regard extérieur apporté par les missionnaires est un avantage important. La mise en place Centre Pastoral des Missions Intérieures (CPMI) permet une bonne préparation à ce genre d'intervention.

Christian Sorrel rappelle à ce propos que c'est le Père Motte⁴⁹²¹ qui, « fort de ses expériences en milieu ouvrier, [...] fonde à Paris, en septembre 1951, le Centre pastoral des missions à l'intérieur »⁴⁹²² qui se présente comme un organe de recherche et de liaison au service des missions intérieures et restera toujours une institution privée, malgré une tendance à l'institutionnalisation et à l'affirmation du soutien de l'épiscopat, surtout après 1958 »⁴⁹²³.

4917 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 122. Les deux autres missions où des allusions aux retours sont faites se déroulent à Frangy-Seyssel en 1963 et à Viuz-en-Sallaz en 1964.

4918 ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron. Compte-rendu d'A. Duret. Décembre 1960.

4919 Entretien avec l'abbé Ch. Philippe.

4920 ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron. Circulaire n° 1. 13 juillet 1958 : première réunion préparatoire à la mission.

4921 Il est franciscain.

4922 Adrien Dansette rappelle à propos du CPMI qu'il s'agit « d'une communauté de travail consacrée à l'étude des problèmes qui intéressent les missions à l'intérieur » et que ce centre est « n'est pas une organisation autoritaire, mais un foyer d'initiatives qui centralise les expériences et en diffuse les leçons ». A. DANSETTE, *Destin du catholicisme...*, op. cit., p. 363.

4923 E. FOUILLOUX, « Vers une histoire ... », loc. cit., p. 429-432. Cité par Ch. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard... », in *Mélanges Etienne Fouilloux*, à paraître, p. 4.

Dans la région, c'est le diocèse de Chambéry qui reçoit les premières expériences de ce nouveau type de mission. Mgr Cesbron ne tarde pas à appliquer cette méthode nouvelle dans son diocèse. Ces nouvelles mesures ont un coût puisque les honoraires des missionnaires s'élèvent à vingt-et-un mille francs auxquels s'ajoutent les frais de route. La pension revient aux prêtres sur la base de huit cents francs par jour et par missionnaire⁴⁹²⁴.

Ce type de rencontres permet de faire une sorte de bilan assez précis de la situation religieuse d'un secteur donné. Ce constat est d'autant plus précis que le temps de la préparation est assez long ; il dure en moyenne deux années durant lesquelles prêtres et laïcs se réunissent, partagent leurs opinions et se répartissent les différentes tâches spécifiques à effectuer. Grâce aux enquêtes et aux travaux de préparation, les missionnaires connaissent très bien le milieu dans lequel ils travaillent, et cela rend leurs efforts d'autant plus précis. Ils savent avec précision ce qui doit être ciblé, sur quelle catégorie socio-professionnelle il est important de porter une attention particulière. Un certain aspect pédagogique est également perceptible dans ces missions, ce qui ne semblait pas toujours existé dans le cas des missions paroissiales.

Dans la présentation qu'il fait de la mission régionale de La Roche-sur-Foron, le père Jean-Baptiste rappelle que « la paroisse isolée – en autarcie spirituelle – n'existe plus, pas plus que la commune », car « la vie est influencée par toutes sortes de courants régionaux, départementaux ». Il souligne alors que « la pastorale doit [en] tenir compte et qu'une mission ne peut l'ignorer sous peine de "bâtir en l'air ou sur le sable" »⁴⁹²⁵. Il rappelle également que la paroisse ne peut « plus se suffire, quant aux difficiles problèmes de milieu et d'apostolat ». C'est pourquoi il devient nécessaire de faire un travail de groupe en rassemblant les différentes paroisses. En effet, « à quoi bon essayer de porter seul, le poids d'une pastorale adaptée, alors que le même problème se pose aux confrères et qu'on pourrait porter ensemble des problèmes complexes »⁴⁹²⁶.

Mgr Cesbron, présentant la première mission régionale de la Vallée de l'Arve, parle d'une « affaire importante » et d'une « grande entreprise apostolique »⁴⁹²⁷. Il appelle les diocésains des trente paroisses concernées à venir nombreux et leur demande de ne pas avoir « peur d'y

4924 ADA. 8 E 1959. Mission zone du Chablais (secteur de Bons). Il est rappelé que si le missionnaire ne reste pas jusqu'au terme de la mission, les honoraires sont de vingt mille francs.

4925 ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron. Circulaire n° 1. 13 juillet 1958 : première réunion préparatoire à la mission. Nous retrouvons la présentation faite des missions régionales en 1955 par Mgr Cesbron qui écrivait alors : « Parce que – aujourd'hui – les communautés humaines ne sont plus circonscrites dans les limites d'une paroisse. Il y a des influences qui s'exercent, des problèmes qui se posent sur un *plan régional*. Il faut planter l'Église dans ces communautés humaines ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 19 mai 1955, p. 290-291.

4926 ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron. Circulaire n° 1. 13 juillet 1958.

4927 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 19 mai 1955, p. 290.

prendre une part » active⁴⁹²⁸ et d'aider les quatre-vingts missionnaires présents sur le territoire de la mission. L'évêque rappelle à ses « très chers chrétiens » que « rien ni personne » ne souffrira de la mission, « ni à la maison, ni à l'école, ni à l'usine, ni à la terre, ni au magasin, ni au bureau, ni à l'hôtel, ni au restaurant ni sur les champs de ski » puisque « tout au contraire [...] la vérité, la lumière, la charité n'ont jamais fait de mal à personne. Elles vous feront grand bien, par la grâce de Dieu »⁴⁹²⁹.

En janvier 1956, Mgr Cesbron adresse à ses diocésains une lettre pastorale dans laquelle il évoque l'apostolat et plus précisément les leçons de la mission régionale⁴⁹³⁰. Il insiste particulièrement sur la nécessité de la collaboration entre les prêtres eux-mêmes et avec les laïcs. À cette occasion, il écrit : « Autrefois, on a pu garder jalousement sa porte, pour ne rien perdre de ses trésors, croyait-on, au contact d'autrui. Aujourd'hui on comprend que tenir sa porte fermée c'est s'appauvrir et s'asphyxier soi-même. On comprend que travailler avec les autres, plus au large, c'est répondre au dessein de Dieu et aux demandes de l'Église, et c'est encore aider les autres sans rien perdre soi-même et, sans appauvrir les autres, s'enrichir soi-même. Bienheureux les bras qui s'ouvrent et les mains qui se tendent pour mieux travailler »⁴⁹³¹.

b. Les objectifs de la mission

La mission tente de répondre à plusieurs buts parmi lesquels celui de donner de nouveaux objectifs apostoliques. En effet, les équipes liturgiques, composées de laïcs engagés⁴⁹³², se mettent en place au moment de la mission régionale. C'est également l'occasion de la mise en place d'une révision de la liturgie et de la publication d'un nouveau « directoire de la messe »⁴⁹³³. Le père d'Haëne rappelle que l'un des buts des missions est la promotion de la « lecture aux messes, [la présence] des enfants avec les adultes lors des offices »⁴⁹³⁴. Un questionnaire réalisé auprès des paroissiens du secteur douvainois montre que les fidèles

4928 *Ibid.*

4929 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve. Texte d'un communiqué de Mgr Cesbron.

4930 *Lettre Pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé aux fidèles de son diocèse sur l'apostolat (les leçons de La Mission Régionale)*, 18 pages, 29 janvier 1956.

4931 *Ibid.*, p. 7.

4932 Il peut s'agir de personnes s'occupant activement de la paroisse comme les organistes ou encore les sacristains. N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 123.

4933 ADA. 8 E 1955. Prémission de l'Arve, document 1/1. *Objectifs de la mission*. et ADA 8 E 1958, Mission du Val d'Arly, *Les buts de la mission*.

4934 ADA. 8 E 1958. Mission des archiprêtres de Saint-Jean d'Aulps et de Morzine, compte-rendu, novembre 1958. Pour les missions plus tardives, Christian Sorrel rappelle qu'elles « encouragent le renouveau liturgique dans un temps marqué par l'évolution des directives romaines après l'encyclique *Mediator Dei* et les incertitudes liées à l'application du concile, du motu proprio *Sacram Liturgiam* au nouvel *Ordo missae* ».

souhaitent voir les enfants participer à la messe avec les parents⁴⁹³⁵. Les paroissiens n'acceptent plus les messes durant plus d'une heure et demie et ils espèrent avoir des offices d'environ une heure et dix minutes⁴⁹³⁶.

Les enfants sont un des centres d'intérêts particuliers de la mission, notamment par le biais des commissions pastorales de l'enfance. Déjà au moment des lois Barangé et Marie, une enquête avait été menée pour connaître le taux d'implication des enfants dans les mouvements d'action catholique de l'enfance. Les plus jeunes sont l'objet de toutes les attentions parce qu'ils représentent les vocations futures. Les prêtres du secteur de Saint-Julien – Viry rappellent que, « sans le souci des vocations religieuses et sacerdotales, tout plan d'évangélisation est voué à l'échec »⁴⁹³⁷. Le catéchisme est au centre des préoccupations des missionnaires⁴⁹³⁸. Un intérêt particulier est porté au recrutement et à la formation des catéchistes. Plusieurs missions ont d'ailleurs comme but d'établir, là où elle n'existe pas, la Formation Chrétienne des Touts Petits (FCTP). D'ailleurs, à l'occasion du lancement de la mission de la vallée de l'Arve, des objectifs précis sont fixés afin d'obtenir un meilleur succès. À cette occasion, les organisateurs recommandent l'ouverture dans « chaque quartier » de centres de « formation chrétienne des tout-petits » mais également la « diffusion intensive de la presse chrétienne de l'enfance »⁴⁹³⁹. En 1958, la mission de la région annemassienne souligne que le « secteur de l'enfance doit être travaillé »⁴⁹⁴⁰ car pour « remédier à l'insuffisance d'enseignement religieux constatée dans les paroisses du secteur, il [...] est demandé de faire commencer le catéchisme plus tôt en organisant la FCTP, afin d'apprendre aux mamans à se faire elles-mêmes les premières catéchistes de leurs petits enfants »⁴⁹⁴¹. Le compte-rendu souligne également qu'il serait bon que des catéchistes soient recrutées et formées pour prendre en charge « les petits » et ainsi libérer le « clergé paroissial pour s'occuper des plus grands ». Pour les enfants plus âgés, c'est-à-dire ceux qui ont déjà fait leur communion solennelle, des cours de « catéchisme de persévérance » ou des réunions d'adolescents⁴⁹⁴² seraient à prévoir. Les auteurs du compte-rendu souhaitent ardemment que

4935 ADA. 8 E 1960. Mission de Douvaine, *Questionnaire pour les laïcs*.

4936 *Ibid.*

4937 ADA. 8 E 1961. Mission de Saint-Julien Viry. *Orientations apostoliques de notre travail missionnaire d'après les objectifs de la zone*, p. 4.

4938 Soulignons qu'en 1951, est créée une commission épiscopale du catéchisme est créée. Mgr Cesbron fait partie des premiers membres. ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 3. Note manuscrite de Mgr Cesbron. En 1956, un directeur diocésain est nommé pour « susciter un service de catéchèse dynamique » qui formera les catéchistes. R. BARCELINI, F. PAOLI, D. TURPAULT et alii, *Histoire du diocèse...*, op. cit., p.70.

4939 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 19 mai 1955, p. 291.

4940 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Compte-rendu du monde scolaire.

4941 *Ibid.* Compte-rendu pour les paroisses et l'ACG.

4942 ADA. 8 E 1958. Mission du Val d'Arly. *Buts de la mission*.

les parents prolongent « l'enseignement religieux au-delà de la communion solennelle »⁴⁹⁴³. À la même période, les missionnaires de la vallée d'Aulps soulignent aussi l'importance de la prise en charge du catéchisme. À cette occasion, ils rappellent que la totalité des familles « a le souci d'envoyer les enfants au catéchisme et de veiller à leur assiduité jusqu'à leur communion solennelle. Mais la fréquentation des cours de catéchisme n'a jamais suffi à faire de petits baptisés de véritables chrétiens. Pour initier les enfants à une authentique vie de foi, d'espérance et de charité, il faut une collaboration étroite et intime entre les éducateurs chargés des cours de religion et la famille »⁴⁹⁴⁴.

En 1956, les mouvements d'enfance Cœurs vaillants et Âmes vaillantes sont réunis au sein de l'Action Catholique de l'Enfance (ACE)⁴⁹⁴⁵. À l'occasion des missions régionales, un certain nombre de groupements ACE sont lancés sur le territoire diocésain, comme dans le Bas-Chablais, en 1960⁴⁹⁴⁶. Déjà en 1947, Mgr Cesbron soulignait que les mouvements d'enfants avaient rencontré des difficultés. Il notait à ce propos qu'en 1946-1947, « il y a une crise très profonde... M. Benoît ne s'en occupe guère... tout s'en va ». Il poursuit en soulignant qu'en 1947, « M. Lambrey, nommé aumônier, reprend bien, semble-t-il, toute cette affaire délicate, avec mademoiselle Champetier, recrutée uniquement pour cela [et] c'est M. Levet, nommé en 1948, qui va remonter l'action catholique de l'enfance et l'organiser »⁴⁹⁴⁷.

Les efforts des missionnaires portent principalement dans les zones où l'enquête Boulard a souligné de faibles taux d'enfants non-catéchisés. Dans ces secteurs, le travail sur le catéchisme se retrouve parmi les premiers objectifs et les premiers travaux des missionnaires. Tel est le cas pour la mission de La Roche-sur-Foron – Reignier où le canton de Reignier présente un taux de 15,73 % d'enfants non catéchisés⁴⁹⁴⁸. À l'inverse, dans les cantons comme Thônes, Cruseilles ou encore Thorens, c'est-à-dire ceux qui présentent de bons taux de catéchisation, les efforts des missionnaires portent plus sur le développement de l'ACE. Dans le cas de la mission dans la vallée de Thônes, les missionnaires rappellent que l'un des objectifs est de « faire comprendre la nécessité de l'ACE »⁴⁹⁴⁹. Dans cette vallée, la

4943 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Compte-rendu pour les paroisses et l'ACG.

4944 ADA. 8 E 1958. Mission de la vallée d'Aulps.

4945 Les clubs Friponnet et Marisette du nom du journal paraissant dans le milieu rural sont présents ainsi que la croisade eucharistique ou encore le scoutisme.

4946 ADA. 8 E 1961. Mission du Bas-Chablais. Circulaire n° 7 du Père Nicolas, *Après la réunion pastorale de Sciez*, 20 octobre 1961, p. 3.

4947 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 8. Note manuscrite de Mgr Cesbron.

4948 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier. ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Le président de l'ACGH d'Annemasse demande que « soient développés [...] l'action en faveur de l'enfance ».

4949 ADA. 8 E 1961. Mission de Thônes. Commission de l'enfance.

population infantile est d'environ huit cent cinquante enfants, âgés de zéro à six ans. Ils se répartissent dans quatre cents foyers, parmi lesquels trois cent soixante sont pratiquants⁴⁹⁵⁰. Le rapport de l'équipe « vie paroissiale » insiste sur le rôle que doivent jouer les parents. En effet, s'ils attachent « une grande importance à la politesse, au savoir-vivre », il semble qu'ils n'ont pas vraiment « conscience de leur rôle d'éveilleur de la vie de foi » puisqu'ils « se déchargent facilement de l'éducation religieuse sur le prêtre, les religieuses, les catéchistes »⁴⁹⁵¹. La mission doit faire prendre conscience aux parents de la tâche que le « Seigneur leur confie »⁴⁹⁵². L'équipe pastorale compte « sur les missionnaires pour éveiller les parents à cette vocation d'éducateurs religieux »⁴⁹⁵³. La question de l'ACE intéresse principalement les enfants de sept à treize ans. La vallée de Thônes en compte mille cent seize⁴⁹⁵⁴, soit environ un septième de la population totale de la vallée. Si la répartition entre garçons et filles est assez proportionnelle, la situation est différente avec les milieux socio-professionnels, puisque 67,5 % des enfants sont issus du milieu paysan, alors que les 33 % restant se répartissent entre les différentes catégories composant les petits artisans et commerçants⁴⁹⁵⁵. Dans le cas des paroisses du haut de la vallée, il est rappelé que les enfants « pratiquent à 100 % » qu'ils « ont une foi à l'image de leurs parents »⁴⁹⁵⁶.

L'action catholique des adultes est également au centre des préoccupations puisque des efforts sont menés pour intensifier ou développer les actions de l'ACGH (Action Catholique Générale des Hommes), héritière de la FNAC, et de l'ACGF (Action Catholique Générale Féminine), héritière de la LFACF⁴⁹⁵⁷. Ces deux groupes ont en charge l'animation de services paroissiaux comme la liturgie, le catéchisme ou encore la presse⁴⁹⁵⁸. Christian Sorrel rappelle que le processus de la mission régionale passe par la « promotion de l'action catholique générale puis spécialisée, voie de dépassement nécessaire des pratiques traditionnelles »⁴⁹⁵⁹. Il poursuit en soulignant que « la première, dont la vitalité est inégale selon les sexes – l'ACGF

4950 *Ibid.* Rapport de l'équipe vie paroissiale.

4951 *Ibid.*

4952 *Ibid.* Travail de la mission.

4953 *Ibid.*

4954 *Ibid.* Commission de l'enfance.

4955 ADA. 8 E 1961. Mission de Thônes. Commission de l'enfance. Il y a 573 garçons et 543 filles.

4956 *Ibid.*

4957 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Lors de la mission de ce secteur, il est rappelé que le premier problème concernant l'ACGH est « d'achever le passage de la FNAC à l'ACGH et d'organiser leurs groupes paroissiaux ». C'est en 1955, que la FNAC devient ACGH et que la LFACF devient l'ACGF. ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

4958 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Il est à souhaiter qu'une diffusion du *Courrier Savoyard* soit accentuée ; il est également souligné qu'il faut « trouver à tout prix un correspondant local » pour ce même quotidien.

4959 C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », in *Mélanges Etienne Fouilloux*, à paraître, p. 12.

est plus vivante que l'ACGH – et les diocèses – l'ACGH est inexistante à Chambéry, alors qu'elle tire bénéfice du succès de la FNC à Annecy –, est toujours définie comme “un service du pastoral du clergé” (gestion du temporel, liturgie, presse, catéchèse, écoles libres), mais le “laïcat” est aussi invité à exercer “en tant que tel” une “action apostolique” en partant des “besoins réels” de la société »⁴⁹⁶⁰. La seconde se donne pour but d'évangéliser les « milieux », avec une attention spéciale pour les ouvriers, dont beaucoup, doubles actifs ou non, vivent dans une ambiance rurale qui « fausse toutes les réactions de la classe ouvrière⁴⁹⁶¹ », et « le monde scolaire, à l'heure où la scolarisation secondaire progresse et instaure une dualité dans la vie des jeunes (résidence-collège, parents-enseignants, paroisse-aumônerie) »⁴⁹⁶².

Dans le cas de la mission d'Annemasse, le compte-rendu de la prémission rappelle que pour l'« ACGH, le premier problème est d'achever le passage de la FNAC à l'ACGH et d'organiser leurs groupes paroissiaux »⁴⁹⁶³. Une équipe d'archiprêtre existe, mais elle est à renforcer. Les mouvements d'adultes chargés d'animer la communauté paroissiale n'ont pas dans ces paroisses la vitalité et le dynamisme indispensables pour cette tâche d'Église. Cela est particulièrement vrai pour l'ACGH, qui connaît depuis des années « une crise de cadres sur le double plan paroissial et interparoissial, qui en paralyse toute l'activité »⁴⁹⁶⁴. La Mission doit être l'occasion de sortir de cette crise.

La mission régionale met également l'accent sur le développement de la presse catholique, qu'elle s'adresse aux enfants ou aux adultes⁴⁹⁶⁵. L'attention porte à la fois sur les publications des mouvements d'action catholique comme *Militantes* ou sur les publications dont le tirage est plus important comme *La Vie* ou *Le Pèlerin*. Ces efforts sont probablement destinés aussi à empêcher un développement trop important de la presse neutre, que les prêtres appellent parfois la « presse de cœur »⁴⁹⁶⁶. Il devient donc nécessaire de créer des comités de presse⁴⁹⁶⁷ qui auront pour but de diffuser les titres de presse catholiques mais également des bulletins paroissiaux ou interparoissiaux. Ces comités existent déjà dans certaines paroisses puisque le

4960 *Ibid.*

4961 Archives de M. l'abbé Vérot : programme des missions particulières.

4962 C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », in *Mélanges Etienne Fouilloux*, à paraître, p. 12.

4963 ADA. 8 E 1958. Mission d'Annemasse. Compte-rendu de la prémission tenue du 25 janvier au 2 février. Voir la carte en annexe n° 89.

4964 ADA. 8 E 1958. Mission d'Annemasse. Compte-rendu de la prémission tenue du 25 janvier au 2 février. Le président demande de l'ACGH demande que « soient développés par priorité les services paroissiaux suivants : information, liturgie, action en faveur de l'enfance ».

4965 ADA. 8 E 1961. Mission de Thônes. Le rapport de l'équipe « vie paroissiale » souligne que la mission doit permettre « une plus grande pénétration de la presse chrétienne dans [les] foyers ».

4966 ADA. 8 E 1961. Mission de Douvaine. ADA. 8 E 1961. Mission de Thônes : l'équipe d'information pour la vallée de Thônes souligne qu'il faut « dire le danger, la faute grave, de lire la presse neutre ».

4967 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

compte-rendu de la mission de la vallée de l'Arve souligne que le comité de presse est « souvent mixte » et pas très vivant. Il semble organisé à Marnaz et aux Contamines par exemple. Le groupe d'archiprêtre de l'ACGH du secteur d'Annemasse demande la « diffusion accentuée du *Courrier Savoyard* », en soulignant la nécessité de trouver un correspondant local pour le journal⁴⁹⁶⁸.

Des objectifs spécialisés sont également mis en place afin de développer des aspects particuliers de la vie diocésaine. L'enquête Boulard a mis en évidence des points sensibles sur lesquels il serait nécessaire de porter une attention particulière. Les missionnaires peuvent ainsi faire porter leurs efforts sur des points spécifiques et mieux s'adapter à chaque situation. La mission de la Vallée Verte (secteur de Boège) met l'accent par exemple sur « l'action catholique rurale avec le Mouvement Familial Rural (MFR) et la jeunesse rurale »⁴⁹⁶⁹. La préparation de la mission dans ce secteur montre en effet que le milieu agricole ne se mobilise pas véritablement autour de l'action catholique. La situation semble être identique pour les jeunes filles. Le compte-rendu de la mission souligne que « si, avant la mission, le MFR était dans les langes, au cours de la mission, le MFR a fait un premier pas, un pas hésitant, chancelant, mais un premier pas quand même »⁴⁹⁷⁰. Il est à souligner que la situation des mouvements de jeunesse ne semble pas être meilleure puisque Boège ne possède plus de section JAC ; à Bogève, les promoteurs de la JAC rencontrent une « grande difficulté pour intéresser les jeunes à l'action catholique »⁴⁹⁷¹ ; à Saint-André-de-Boège il n'y « a rien dans la paroisse »⁴⁹⁷².

Nous avons vu que la mission s'adaptait aux différents besoins des secteurs, c'est pour cette raison, par exemple, que celle d'Annemasse s'intéresse principalement à la question ouvrière. En effet, nous avons pu voir que la cité frontalière avait été un centre important de la JOC durant l'entre-deux-guerres. Toutefois, cette prépondérance n'a pas véritablement continué malgré les efforts menés par les militants. La pré-mission souligne que « la JOC d'Annemasse, dans le passé, a vu sortir de ses rangs des militants de classe qu'elle avait formés. Actuellement, cependant elle ne semble pas repartir de la crise générale des mouvements de jeunes de l'après-guerre »⁴⁹⁷³. La mission de ce secteur a pour « premier

4968 ADA. 8 E 1958. Mission d'Annemasse. Compte-rendu de la prémission tenue du 25 janvier au 2 février.

4969 *Écho de la Vallée Verte*, p. 10.

4970 ADA. 8 E 1958. Mission d'Annemasse. Compte-rendu de la prémission tenue du 25 janvier au 2 février.

4971 ADA. 8 E 1958. Mission de la Vallée Verte. Pochette Boège.

4972 *Ibid.*

4973 ADA. 8 E 1958. Mission d'Annemasse. Rapport de la pré-mission.

objectif le monde ouvrier, déchristianisé ou du moins éloigné de la pratique religieuse »⁴⁹⁷⁴. Ses autres objectifs portent sur le « monde indépendant, deuxième milieu de vie par son importance et son équipement [...] et le monde rural [connaissant] une attraction urbaine très forte, des transformations industrielles et des évolutions très rapides qui s'accomplissent hors de l'influence religieuse » ; le troisième objectif était « le monde scolaire du fait de son importance numérique et stratégique »⁴⁹⁷⁵.

Les missions régionales ont aussi pour but de solidifier l'implantation ou de réimplanter l'Église et ses valeurs qui ont été bousculées par les différents changements socio-économiques ou les modifications sociologiques. Pour mener à bien ces desseins, les missionnaires s'appuient sur les mouvements d'action catholique spécialisés, mais ces derniers connaissent un certain essoufflement, notamment dans le cas des mouvements de jeunes. Ceux des adultes semblent être un peu moins concernés, même si, en 1955, l'ACO de Saint-Jeoire-en-Faucigny, est « en train de ressusciter »⁴⁹⁷⁶ ; ce qui signifie donc qu'elle a connu une période de repli. En matière d'action catholique spécialisée, les objectifs des missions régionales se confondent avec ceux des mouvements. En 1955, lors de la première mission régionale, il est rappelé qu'en matière d'action catholique, la mission réussira « si les mouvements en retirent un bénéfice réel tant sur le plan de la qualité chrétienne et de l'intensité de leurs actions que sur le plan de l'expansion »⁴⁹⁷⁷. En effet, dans le cas présent, il est rappelé le « manque d'engagement des quelques militants qui font partie de l'ACO »⁴⁹⁷⁸.

Après avoir montré les buts qui sont ceux de la mission régionale, nous pouvons nous intéresser à son déroulement qui suit toujours – ou presque – le même schéma.

c. La mission régionale et son déroulement

Le nombre des missionnaires varie en fonction des demandes de chaque secteur. Prenons l'exemple de la vallée de l'Arve, où ce sont près de quatre-vingts missionnaires qui s'occupent d'environ quarante-cinq mille âmes regroupées dans de trente-deux paroisses⁴⁹⁷⁹.

4974 *Ibid.* Objectifs de la mission. En 1963, la mission de Thonon-Bellevaux insiste également sur le monde ouvrier, notamment parce que ce secteur connaît des transformations économiques importantes avec l'abandon progressif du travail de la terre au profit de l'industrie.

4975 *Ibid.*

4976 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve. Présentation de la paroisse de Saint-Jeoire.

4977 *Ibid.* *Prémision-mission, plan de travail analytique*, 17 p., p. 7.

4978 *Ibid.* Évangélisation des milieux.

4979 Ce qui représente environ un missionnaire pour 562 personnes. *Lettre Pastorale de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé aux fidèles de son diocèse sur l'apostolat (les leçons de La Mission Régionale)*. Dans le cas de la mission Cruseilles-Sillingy-Thorens, les missionnaires sont 53 pour une trentaine de paroisses et quinze mille

L'origine des missionnaires est variée. Dans le cas d'Annemasse, par exemple, ils viennent de Lons-le-Saulnier, de Petit-Lancy (Suisse), de Lyon, de Nancy, d'Épinal, de Tallence (Gironde), de Fontaine-les-Dijon, d'Annecy, de Ville-la-Grand, de Macon ou encore de Maizières (Doubs) ; ils peuvent être Oblats de Marie Immaculée, ou Missionnaires de Saint-François-de-Sales entre autres⁴⁹⁸⁰.

Les missionnaires, placés sous l'autorité d'un « directeur de mission »⁴⁹⁸¹, collaborent à la fois avec les prêtres de la zone et avec les membres de l'action catholique. Organisant et animant les réunions, ils visitent également les foyers, afin de mieux présenter les buts et les raisons de la mission⁴⁹⁸². Enfin, au moment de la mission à proprement parler, ils sont les prédicateurs⁴⁹⁸³. L'importance de la prédication est telle qu'elle est même considérée comme « extrême »⁴⁹⁸⁴. Tel est le cas lors de la mission de la vallée de l'Arve, où il faut prêcher « à toutes les messes, sinon il y a une portion du troupeau qui régulièrement n'est pas évangélisé »⁴⁹⁸⁵. C'est l'occasion pour le vicaire général Duret de rappeler qu'il y a un « plan diocésain de prédication en préparation, qui sera d'un grand secours pour les curés »⁴⁹⁸⁶.

La mise en route d'une mission régionale entraîne *de facto* la mise en place d'un certain nombre de comités destinés à organiser au mieux les différentes étapes de l'événement. D'abord, un « comité directeur de la mission » se constitue ; le nombre des membres varie entre quatre et huit personnes. Il se compose d'un vicaire général⁴⁹⁸⁷, représentant de l'autorité diocésaine, du ou des archiprêtres du secteur intéressé, de prêtres, qui peuvent tenir les fonctions de secrétaire ou trésorier, mais qui sont surtout les représentants de l'église locale ; enfin, le directeur de mission représente les missionnaires. Prenons l'exemple de la mission de la vallée d'Aulps qui se tient en 1958. Le comité se compose du vicaire général Duret, du père Pouts, directeur de la mission, des archiprêtres de Morzine et de Saint-Jean-

habitants. Le vicaire général Chauplannaz en demande d'ailleurs davantage au père d'Haëne dans une lettre qu'il lui adresse le 26 février 1959. ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Sillingy-Thorens.

4980 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse.

4981 Nous retrouvons comme directeurs de missions, le père Motte, franciscain qui s'occupe de la mission de la vallée de l'Arve (1955) ou encore le père d'Haëne, jésuite de Colmar, qui s'occupe de la mission Cruseilles-Sillingy-Thorens en 1962.

4982 Cet aspect existait déjà dans le cas des missions paroissiales.

4983 En 1942, lors de la mission tenue aux Gets, l'abbé Philippe, demande aux missionnaires de faire porter leur prédication sur la liturgie. Cela permettant ensuite de laisser penser aux paroissiens que le changement de sens de l'autel provenait de la mission et non pas d'une initiative du prêtre. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, l'abbé Philippe, est l'un des premiers prêtres du diocèse à célébrer la messe face au peuple.

4984 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

4985 *Ibid.*

4986 *Ibid.*

4987 Le choix du vicaire général dépend de la zone où se situe le secteur qui doit être en mission.

d'Aulps, et des abbés Vulliez et Dumas, exerçant respectivement les fonctions de secrétaire et de trésorier⁴⁹⁸⁸.

Au niveau paroissial, des comités de mission sont également constitués en vue de réunir les volontaires et de coordonner les actions entreprises à cet échelon. Ces comités sont notamment présents lors des missions de la vallée de l'Arve, de la Vallée Verte (secteur de Boège) ou encore de Frangy-Seyssel⁴⁹⁸⁹. Ces derniers ont pour but de « veiller au déroulement normal de la préparation de la mission et spécialement de s'assurer que les commissions pastorales poursuivent régulièrement leur travail »⁴⁹⁹⁰.

Des commissions pastorales de mission sont également constituées. Elles se composent de prêtres et de laïcs ; elles sont « ecclésiales » ou de « milieu »⁴⁹⁹¹ et prennent en charge, chacune dans leur domaine, les buts de la mission. Leur nombre varie entre cinq et huit à chaque mission. Un prêtre dirige chaque commission qui est composée de spécialistes, d'un missionnaire – lui aussi spécialisé dans un domaine –, d'un secrétaire, de plusieurs prêtres et de laïcs. Ces derniers sont choisis par les prêtres au sein des commissions ecclésiales alors que les dirigeants des équipes fédérales d'action catholique choisissent les laïcs susceptibles de faire partie des commissions de milieu⁴⁹⁹².

La répartition des commissions ecclésiastiques se fait comme suit : quatorze travaillent sur l'enfance et le « monde scolaire », onze sur la « presse et [l'] information » et dix sur l'action catholique générale⁴⁹⁹³. Les commissions par milieux sont plus nombreuses et se répartissent selon les besoins des différents secteurs de la mission, parfois de façon équivalente puisque le monde rural en compte treize alors que celui des ouvriers en a douze⁴⁹⁹⁴. Le monde indépendant quant à lui en compte neuf. Les commissions peuvent se diviser en sous-sections

4988 ADA. 8 E 1958. Mission de la vallée d'Aulps. Compte-rendu de la réunion du 14 novembre 1956.

4989 Respectivement en 1955, 1958 et 1962. ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve, *Prémision-mission, plan de travail analytique*, p. 16. 8 E 1958, Mission de la vallée Verte (secteur de Boège), *Après la réunion du 1^{er} octobre 1957*. 8 E 1962. Mission du secteur Frangy-Seyssel, *Compte-rendu du travail des commissions*, p. 2.

4990 ADA. 8 E 1958. Mission de la vallée d'Aulps. *Mission de la vallée d'Aulps, Circulaire n° 1*, p. 6. Le chanoine Duret, dans la présentation qu'il fait de la mission du Val d'Arly, rappelle que les commissions pastorales sont créées en avril 1957. ADA. 8 E 1958. Mission du Val d'Arly.

4991 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 133.

4992 *Ibid.* Ces commissions sont : sociologie, liturgie, communauté paroissiale, Action Catholique Générale Féminine, Catéchisme, enfance et milieu scolaire, enseignement, presse et information, jeunes gens, jeunes filles, action catholique spécialisée, MFR, monde rural, monde ouvrier, ruraux-ouvriers adultes, ruraux-ouvriers jeunes, jeunes travailleurs urbains, monde indépendant, tourisme/santé, religieuses. Toutes les commissions ne sont pas présentes dans toutes les missions, leur répartition se fait selon les besoins.

4993 Si l'on tient compte du fait que certains secteurs possèdent une mission ACGH et une ACGF, le nombre de commissions ACG dépasse la dizaine. Nous retrouvons ce cas lors de la mission de la Vallée Verte ou encore dans celle du Val d'Arly. ADA. 8 E 1958. Mission de la Vallée Verte et 8 E 1958. Mission du Val d'Arly. Voir l'annexe n° 112.

4994 S'ajoutent à celles-ci, les deux commissions « ruraux ouvriers » instaurées lors de la mission de la vallée de l'Arve.

destinées à mieux approcher les problèmes d'un milieu⁴⁹⁹⁵. Il est intéressant de souligner que les commissions « sociologie » semblent disparaître à partir de 1958, soit au moment où les résultats de l'enquête Boulard sont connus⁴⁹⁹⁶. Cette dernière ayant en effet mis en évidence les difficultés et les spécificités de chaque zone. Il semble qu'après 1958, les contacts globaux des missions, qui constituent une présentation géographique, économique, sociologique de la région à missionner, soient préparés uniquement par une personne et non plus par un groupe. Dans de nombreux cas, le spécialiste est un missionnaire, les noms des pères Daille (OMI) ou encore Marc (capucin) se retrouvent fréquemment après 1958. Le premier signe en effet le contact global de la vallée de Thônes en 1961⁴⁹⁹⁷, alors que le second prépare, en collaboration avec le père Terretaz, celui de la mission de La Roche-sur-Foron – Reignier, ou encore celui de la mission de Saint-Julien – Viry en 1961⁴⁹⁹⁸.

Les commissions travaillent en deux temps. D'abord, elles préparent des questionnaires qui sont destinés à connaître avec précision les points sur lesquels la mission devra insister. Citons l'exemple de la commission « communauté paroissiale » du secteur Frangy-Seyssel qui interroge les paroissiens et leurs prêtres afin de mieux pouvoir cerner les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres⁴⁹⁹⁹. Une synthèse est ensuite réalisée afin de dresser un bilan précis de la situation ; c'est à partir de celui-ci que les objectifs prioritaires de la mission sont définis. C'est donc ce bilan qui est à l'origine du plan de mission. La seconde étape du travail consiste à organiser des réunions, des recollections ou encore à visiter les laïcs pratiquants, qu'ils soient ou non engagés dans une activité religieuse⁵⁰⁰⁰. Les laïcs ainsi concernés se réunissent, autour d'un responsable, dans des « équipes de mission » qui se composent de huit à dix personnes et qui travaillent sur les thèmes proposés par la mission⁵⁰⁰¹. En effet, la mission régionale doit être capable de distinguer et de former une sorte d'élite catholique apte à évangéliser son milieu et sa région. L'un de ses buts importants est de conduire le maximum de militants potentiels vers l'action catholique, qui doit assumer, en

4995 En 1965, lors de la mission de la Vallée de l'Arve et Haut-Giffre, la commission « monde indépendant » se divise en trois sous-commissions à savoir celle du « monde patronal, industriel et professions libérales », celle des « artisans décolleteurs » et celles des « commerçants-artistes non décolleteurs ».

4996 Soulignons toutefois que ces informations semblent disparaître des documents consultés, aux archives diocésaines. Dès lors, nous pouvons nous interroger sur les raisons de ces lacunes : est-ce une disparition réelle ? c'est-à-dire que les résultats de l'enquête Boulard suffisent aux missionnaires ? Ou ces lacunes seraient dues à une disparition d'une partie des archives diocésaines ?

4997 ADA. 8 E 1961. Mission de Thônes. *Contact global de la vallée de Thônes*.

4998 ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron – Reignier. ADA. 8 E 1961. Mission de Saint-Julien – Viry. Le père Marc signe également des contacts globaux lors de missions postérieures à 1962, à savoir Thonon-Belleveaux en 1963, Évian-Saint-Paul, la Haute Vallée de l'Arve et Viuz-en-Sallaz en 1964.

4999 ADA. 8 E 1962. Mission Frangy-Seyssel. *Compte-rendu du travail des commissions*, 6 p., p. 2.

5000 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 136.

5001 Ces membres sont choisis par le responsable et l'aumônier.

accord avec la hiérarchie, une sorte de mission permanente de l'Église. Les mouvements d'action catholique, qu'ils soient généraux ou spécialisés, collaborent donc avec les différentes commissions. Peu avant la tenue de la mission d'Annemasse, son but est rappelé ; il ne s'agit pas « tant de convertir et de ramener les non pratiquants pour en faire des chrétiens authentiques et militants » mais il s'agit également « de travailler la paroisse, en tant que telle, de lui donner un équipement pastoral qui lui permette de jouer son rôle missionnaire par la mise en place de tous les organismes essentiels de l'ACG et spécialisée. La mission est un temps fort, dans la vie de la communauté paroissiale, un temps de reprise et de relance dans l'œuvre d'évangélisation que doit accomplir toute paroisse qui veut être missionnaire »⁵⁰⁰². Nadine Broisat souligne par exemple, que c'est à l'initiative des mouvements d'action catholique spécialisée que le comité directeur de la mission crée les commissions pastorales de milieux⁵⁰⁰³.

d. Une mission à trois temps

La mission ayant lieu sur plusieurs années, sa préparation peut durer d'un an et demi à trois ans, suivant les cas. À ce moment-là, seules des personnes averties participent à cette étape, qu'il s'agisse de prêtres ou de laïcs. Le lancement du travail est fait conjointement par le vicaire général en charge du secteur et le directeur de la mission. C'est au cours de cette période que s'élaborent les travaux des différentes commissions évoquées précédemment. Des commissions de mission se mettent en place dans le cas de celles d'Annemasse, de la Vallée Verte, de la Vallée d'Aulps ou encore de celle de l'archiprêtré de Bons⁵⁰⁰⁴. La préparation des contacts globaux précède toujours la mise en place des autres commissions.

Le temps écoulé entre le lancement de la mission et celui des premières commissions varie considérablement suivant les cas. À Douvaine, six mois s'écoulent entre l'annonce de la mission et la mise en place des premières commissions comme celles de la presse, du catéchisme ou encore de la liturgie, alors que ce délai est de dix mois entre le lancement de la mission et la mise en place des commissions d'action catholique⁵⁰⁰⁵.

Au terme de ce temps de préparation, des documents sont présentés et des journées de « sociologie » sont organisées, soit pour les religieux, soit pour les laïcs. Tel est le cas en 1961, où, le 25 juin, le Père Marc présente les résultats de la mission aux religieux, alors que

5002 ADA. 8 E 1958. Mission d'Annemasse.

5003 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 136.

5004 Respectivement en 1958 pour les trois premières et 1959 pour celle de Bons-en-Chablais.

5005 ADA. 8 E 1961. Mission de Douvaine. Rapport du chanoine Duret.

le père Vulliez fait la même chose pour les laïcs à Maxilly, le 22 octobre⁵⁰⁰⁶. Lors de journées pastorales, les autres commissions présentent leurs travaux au comité directeur⁵⁰⁰⁷. Les documents émanant du CPMI soulignent que dans l'idéal, il faudrait que jusqu'à la prémission, une journée pastorale soit organisée environ toutes les six semaines⁵⁰⁰⁸. Il semble cependant que dans le cas du diocèse, ces recommandations n'ont pas été véritablement suivies⁵⁰⁰⁹. Cette phase plutôt confidentielle, et réservée à un petit nombre d'initiés, se poursuit par le temps de la prémission à proprement parler. Cette dernière, impliquant les laïcs, a pour but « d'éveiller – ou de réveiller – la foi des chrétiens et leur esprit missionnaire »⁵⁰¹⁰. C'est au cours de cette période qu'il est nécessaire de trouver « des troupes », de « les convertir spirituellement », et de « leur donner une technique apostolique »⁵⁰¹¹.

Lors de la première mission, celle de la vallée de l'Arve, des questionnaires sont distribués aux laïcs afin qu'ils puissent prendre une part active à la mission. Ce questionnaire, une fois rempli, est remis au prêtre en charge de la paroisse, qui le communique ensuite à l'évêque. Les adultes sont invités à porter un intérêt particulier à la pratique et à la vie spirituelle personnelle qui doit se faire de plus en plus fervente, notamment par une amélioration de l'assistance régulière à la messe, à la confession fréquente, à l'assistance aux retraites et recollections. Leur engagement doit se faire plus important au sein de la paroisse, mais aussi pour l'évangélisation des milieux, notamment en appartenant à un mouvement d'action catholique⁵⁰¹². Pour les plus jeunes, l'engagement dans les milieux d'action catholique est également présent, mais de façon plus engagée, notamment dans le cadre des loisirs. Il leur est demandé de se « conduire en chrétien » et « d'entraîner les autres à se distraire sainement » et de faire la « connaissance des [autres] jeunes » du quartier⁵⁰¹³. C'est au cours des réunions tenues lors de la prémission que les laïcs découvrent les objectifs de la mission. Cette étape peut durer entre cinq et douze mois, mais faute de documents explicites aux archives diocésaines, il n'est pas véritablement possible d'établir avec précision les actions qui sont menées au cours de cette période.

5006 ADA. 8 E 1964. Mission d'Évian-Saint-Paul.

5007 Il reste difficile de donner avec précision la fréquence des réunions, notamment à cause des lacunes des archives diocésaines, mais également parce que les documents présents ne font véritablement état de périodicité des réunions.

5008 ADA. 8 E Mission. *Pilotis*, CPMI, « Série méthodologie n° 2, les commissions pastorales », p. 12.

5009 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 140.

5010 *Ibid.*, p. 141.

5011 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5012 *Ibid.*

5013 *Ibid.*

Au terme de ces mois et même de ces années de préparation, la mission peut enfin avoir lieu. La première semaine est réellement consacrée au lancement de la mission. Afin d'accélérer le lancement de la mission à l'église, il est possible que des réunions soient organisées dans les hameaux⁵⁰¹⁴. Le document de la vallée de l'Arve rappelle qu'il est possible d'organiser une réunion de « communauté chrétienne » pour « organiser le hameau en communauté chrétienne active »⁵⁰¹⁵. Des missionnaires se rendent d'ailleurs dans les différentes maisons où ils peuvent parfois être accompagnés par des membres du clergé paroissial. La messe peut être célébrée dans les hameaux. La seconde semaine est consacrée à la mission à l'église. À cette occasion, les missionnaires prêchent les sermons du matin et du soir. Dans le cas de la vallée de l'Arve, l'assemblée est centrée sur « la liturgie de la parole » et elle « comprend [...] une glose dont le thème est laissé aux missionnaires »⁵⁰¹⁶. Les instructions du matin se font soit entre deux messes matinales, soit elles sont répétées en deux fois ; le thème étant laissé au choix du chef de mission⁵⁰¹⁷. La dernière semaine est celle de la mission spécialisée. Les réunions, qui peuvent être spécialisées, sont organisées par secteur géographique et socio-économique. Ces rencontres sont à la fois des moments de réflexion et des temps nécessaires pour l'acheminement des intéressés vers les mouvements d'action catholique et à la création de ces mouvements d'action catholique. Le temps de la mission correspond également au lancement véritable des différents services comme ceux de l'entraide ou de l'information. Quelques temps après la fin de la mission, les différents acteurs se réunissent afin de dresser le bilan de la rencontre. Les commissions mises en place au cours des mois de préparation ne disparaissent pas toutes, puisque quelques-unes se modifient. Tel est le cas des comités paroissiaux de mission qui deviennent les comités paroissiaux⁵⁰¹⁸.

Dans le cas de la mission de l'Arve, le plan établi pour les paroisses ouvrières rappelle que la première semaine est consacrée à la « réunion des équipes des responsables de secteur JOC/JOCE, pour une dernière mise au point de la mission du monde ouvrier, et la préparation

5014 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5015 *Ibid.*

5016 *Ibid.*

5017 *Ibid.*

5018 ADA. 8 E 1958. Mission du Val d'Arly. Le père d'Haëne, S.J., rappelle que « les comités peuvent rester comme d'authentiques comités paroissiaux ». Dans le cas présent, le directeur de mission souligne que cet aspect n'est pas possible à « Saint-Nicolas et à Héry » puisque les « dirigeants sont plus des personnalités que des représentants des mouvements ». Le vicaire général Duret dresse un constat semblable pour la mission de La Roche-sur-Foron – Reignier puisqu'il déclare que « les comités de mission deviennent des comités paroissiaux » et qu'une « réunion aura lieu tous les trimestres avec le curé ». Lors de la mission de la vallée d'Aulps, le même constat est dressé puisqu'il est alors rappelé que « les comités de mission, sauf deux exceptions, ne sont pas authentiques, à cause de l'absence de vrais mouvements » et que « ceux qui les composent sont davantage des personnalités dévouées que des chefs de file ». ADA. 8 E 1959. Mission du secteur Saint-Jean-d'Aulps – Morzine.

des réunions de sections locales »⁵⁰¹⁹. Au cours de la deuxième semaine, les jeunes chrétiens des mouvements « assistent à la mission de l'église et y amènent leurs camarades qui ne sont pas encore membres des mouvements. Ils songent aussi très spécialement à y amener les ruraux qui travaillent avec eux et qui ne remonteront au village que le samedi ». Enfin, la dernière semaine voit la mise en place de « deux réunions successives de masse, d'un côté pour les garçons, de l'autre pour les filles de quinze à vingt-cinq ans »⁵⁰²⁰. Ces rencontres s'adressent principalement aux non pratiquants, même si ceux qui sont habitués de l'Église peuvent s'y rendre aussi. Une journée est consacrée à la réunion des cadres « pour les militants et dirigeants afin d'assurer l'épaullement de tout ce qui sera sorti de la mission »⁵⁰²¹. Dans le cas des paroisses mixtes⁵⁰²² de la vallée de l'Arve, la première semaine doit être consacrée à la réunion « générale de tous les jeunes gens et de toutes les jeunes filles (séparément) quelle que soit leur profession, sur un programme préparé par les aumôniers JAC ». La seconde semaine, quant à elle, permet aux ruraux qui travaillent dans la vallée de retrouver « dans la paroisse du lieu de travail et [d'] y [rencontrer] les dirigeants JOC et JOCF »⁵⁰²³. Enfin, la dernière semaine voit la récollection des jeunes. Un schéma semblable se retrouve pour les adultes. Les réunions de la première semaine sont destinées à intéresser les chrétiens assez pratiquants mais non encore engagés « ayant [cependant] de la bonne volonté, une certaine influence et encore un peu jeunes »⁵⁰²⁴. Des réunions d'évangélisation sont organisées pour permettre de ramener le plus rapidement à la foi les non pratiquants. Elles ont principalement lieu la seconde semaine de la mission et les chrétiens présents aux « réunions paroissiales » doivent y repérer « leurs camarades de travail ou de quartier qui y sont présents »⁵⁰²⁵.

Pendant plusieurs années, un secteur vit donc au rythme de la mission alors que dans le passé, cela ne durait que trois semaines et le but principal était le plus grand nombre de retours ; la situation est différente avec les missions régionales. Il est donc intéressant de s'arrêter sur les résultats de ces enquêtes. Nous pouvons en effet nous interroger sur ce qu'elles ont apporté au diocèse.

5019 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5020 *Ibid.*

5021 *Ibid.*

5022 Il s'agit de paroisses à la fois rurales et ouvrières.

5023 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5024 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5025 *Ibid.*

e. La mission régionale réussite ou échec ?

Si les retours ne sont pas le but principal des missions régionales, il n'en reste pas moins que les missionnaires, comme les prêtres, essayent de quantifier la présence des fidèles. Plusieurs comptes-rendus de missions tentent de mesurer cette présence aux offices liés à la mission⁵⁰²⁶. La présence des fidèles est moins importante que lors des messes dominicales. Si cet aspect peut paraître surprenant, il faut tenir compte de la fréquence des offices de la mission qui sont plus nombreux que ceux du dimanche. D'ailleurs, les familles, qui d'ordinaire se rendent ensemble à la messe dominicale semblent se relayer pour assister aux offices de la mission. C'est du moins le constat qui est dressé par le directeur de la mission de Faverges, en 1958, puisqu'il déclare que « les membres d'une même famille peuvent assister à la messe à tour de rôle »⁵⁰²⁷. Les messalisants habituels sont les premiers à être touchés par les exercices de la mission, en revanche les pascalisans seuls⁵⁰²⁸ ne semblent pas se presser pour suivre les messes de la mission, la même attitude est adoptée par les non pratiquants. Sans surprise majeure, les régions qui présentaient une forte pratique selon l'enquête Boulard, sont celles qui présentent les plus forts taux d'assistance aux messes de la mission.

Dans la vallée d'Aulps, les comptes-rendus soulignent que « les auditoires furent partout honnêtes, rarement magnifiques, sauf en quelques circonstances exceptionnelles », à l'exception du Biot, « les indifférents et les hostiles ont peu participé »⁵⁰²⁹. Sur une population adulte d'environ quatre mille personnes, mille trois cent cinquante semblent avoir « assez régulièrement les exercices de la mission » et suivant les jours, ce sont entre six cents et six cent vingt personnes qui communient⁵⁰³⁰. Les rapports montrent que si la messe du soir suivait l'assemblée de mission, « l'assistance était triple par rapport aux messes du matin »⁵⁰³¹.

Comme pour l'enquête de sociologie, les habitants des campagnes semblent avoir une pratique plus importante que ceux des villes. Tel semble être le constat dressé par les rapporteurs de la vallée de l'Arve qui soulignent que les habitants de Cluses paraissent avoir

5026 Nous avons retrouvé ce constat pour les missions de la vallée de l'Arve, de Faverges, de la Vallée verte, de La Roche-sur-Foron – Reignier, de Cruseilles-Sillingy-Thorens et de Frangy-Seyssel.

5027 ADA. 8 E 1958. Mission de Faverges. *Assistance moyenne aux offices de mission*, 14 mars 1958.

5028 Entendons ici, les personnes qui n'assistent pas à la messe dominicale d'ordinaire.

5029 ADA. 8 E 1959. Mission de Saint-Jean-d'Aulps – Morzine. *Qu'est ce que la mission a pu réaliser ou mettre en route ?*

5030 *Ibid.*

5031 *Ibid.*

moins fréquenté les offices que ceux des campagnes environnantes⁵⁰³². La situation est plus délicate à décrire en ce qui concerne la présence aux réunions de quartiers ou à celles qui sont spécialisées, notamment à cause des lacunes des archives diocésaines ou du manque de précision de certains rapports.

Les rapporteurs de la mission de la vallée de l'Arve soulignent que les conférences générales attirent « la foule » et la plupart des habitants des hameaux, même ceux « supposés déchristianisés se sont ouverts »⁵⁰³³. Les réunions spécialisées par milieux ne rencontrent pas le même succès puisqu'il ressort que des différences notables apparaissent entre les différentes catégories socio-professionnelles. Dans la vallée de l'Arve, les réunions destinées aux décolleteurs se révèlent être un échec, alors que celles groupant les ingénieurs, les patrons ou encore les hôteliers rencontrent le succès⁵⁰³⁴. Les hommes et les femmes, suivant les catégories socio-professionnelles, sont touchées de manière différente par la mission. En effet, lors de celle de Cruseilles, Sillingy, Thorens, les femmes sont beaucoup plus assidues que les hommes aux offices de la mission⁵⁰³⁵, alors que dans la plupart des cas, les jeunes semblent être ceux qui sont atteints avec le plus de difficulté. Tel est le constat dressé par le père d'Haëne pour la mission de la vallée d'Aulps. À cette occasion, il rappelle que les jeunes sont « difficiles à atteindre »⁵⁰³⁶ ; une situation semblable de se retrouve dans la vallée de l'Arve où les réunions destinées aux jeunes ont « attiré peu de monde »⁵⁰³⁷.

Les comptes-rendus montrent que les populations acceptent plutôt bien les visites des missionnaires, notamment parmi les personnes qui ont pris une part active aux différents exercices et offices de la mission. Cet aspect ne semble pas véritablement convenir aux différents intervenants qui auraient préféré une présence plus importante des populations déjà détachées ou en phase de détachement. Les missionnaires ayant mis l'accent sur les changements de mentalité parmi les populations concernées.

Malgré tout, les missions entraînent la création d'un certain nombre de services qui permettront ensuite au diocèse de mieux s'adapter aux questions qui se posent au clergé diocésain. Il nous semble que le travail effectué par les missions ne doit pas être pris à part,

5032 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5033 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5034 *Ibid.*

5035 ADA. 8 E 1962. Mission de Cruseilles-Sillingy-Thorens. Compte-rendu du père d'Haëne. Pour les adultes, la participation aux offices s'échelonne entre 40 % et 96 %.

5036 ADA. 8 E 1958. Mission de la vallée d'Aulps. *Compte-rendu de la mission des archiprêtres de Saint-Jean-d'Aulps et de Morzine*, novembre 1958.

5037 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

mais doit s'inscrire dans un contexte plus large, notamment par rapport à l'enquête Boulard qui a ouvert une grande réflexion sur les besoins réels du diocèse.

Les missions semblent avoir été les instigatrices d'un certain renouveau au niveau de la liturgie, notamment dans le cas de la mission de la vallée de l'Arve en 1955, où le succès des initiatives en ce domaine est souligné⁵⁰³⁸. Suite à la mission d'Annemasse, et « pour que la paroisse devienne de plus en plus une vraie communauté de prière et de culte, il est demandé : un effort d'éducation liturgique des fidèles et de participation plus active aux offices paroissiaux ; il est indispensable pour cela qu'il y ait partout un manuel communautaire de chant »⁵⁰³⁹. Un effort d'unification a dû se faire par la mise en application « progressive des consignes du directoire pour la messe », alors que la mise en place d'équipes liturgiques doit aider les paroisses à devenir de vraies communautés de prières⁵⁰⁴⁰. Dans la vallée d'Aulps, grâce au travail préparatoire, « une grande partie des fidèles, groupée autour de son clergé, a déjà profité du renouveau liturgique ». Cela est perceptible par quelques signes qui peuvent être remarqués lors de la « grand'Messe » lorsque toute l'assemblée répond, lorsque les lectures sont en français ou encore qu'un certain nombre d'assistants communient. Cependant, il reste encore des efforts à faire pour « que la Sainte Messe, mieux qu'une célébration devant une assemblée, soit vraiment l'acte de l'assemblée des chrétiens »⁵⁰⁴¹.

Un autre domaine semble également avoir été touché par les missions : celui relatif à l'information et à sa diffusion. Des commissions de la presse existent selon les secteurs, et elles organisent des manifestations (expositions ou journées de la presse) destinées à mieux faire connaître la presse catholique, ses besoins et sa nécessité. Les missionnaires doivent donc éveiller « les chrétiens aux problèmes de la presse et de l'information, et de les inquiéter fortement sur leurs responsabilités ». Une fois sensibilisés, les chrétiens devront trouver de nouveaux diffuseurs de presse et trouver un « responsable de presse, entouré si possible d'une équipe, au moins dans les plus grandes paroisses »⁵⁰⁴².

Des comités de diffusion de la presse chrétienne se créent dans un certain nombre de paroisses, comme Flumet, La Giettaz ou encore Notre-Dame-de-Bellecombe⁵⁰⁴³, dans le Val

5038 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 150. Nadine Broisat souligne que les renseignements manquent afin de pouvoir dresser un bilan de la situation des zones qui étaient plutôt réfractaires aux nouveautés, comme les cantons d'Alby-sur-Chéran, de Saint-Jeoire, du Biot ou encore d'Évian, lors de l'enquête Boulard. N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 150.

5039 8 E 1958. Mission d'Annemasse. Compte-rendu de la prémission qui s'est tenue du 25 janvier au 2 février.

5040 *Ibid.*

5041 8 E 1958. Mission de la vallée d'Aulps.

5042 *Ibid.*

5043 ADA. 8 E 1958. Mission du Val d'Arly. Compte-rendu du père d'Haëne.

d'Arly, ou encore certaines paroisses du secteur de la mission de Saint-Jean-d'Aulps – Morzine, où le père d'Haëne entrevoit cependant que ces comités « ne dureront pas »⁵⁰⁴⁴. Lors de la mission de la vallée de l'Arve aucun comité de ce genre n'est constitué, cependant il est souligné que la mission a permis une réflexion sur l'information qui « suit son cours » et qui est alors jugée « positive »⁵⁰⁴⁵. Au début des années 1960, des bulletins interparoissiaux apparaissent et un certain nombre sont publiés à l'occasion des missions. Tel est le cas à Douvaine en 1961 ou encore dans le cas de la mission de la vallée d'Aulps. Dans cette dernière, les comptes-rendus soulignent, parmi les points forts, que « le bulletin paroissial devient commun à toutes les paroisses : seul l'archiprêtre de Morzine hésite encore »⁵⁰⁴⁶.

L'Écho du Bas-Chablais paraît en octobre-novembre 1960. Les éditorialistes rappellent qu'il est « plus facile à un groupe de curés de réaliser un bulletin ensemble plutôt que de faire chacun le sien »⁵⁰⁴⁷. Le bulletin est l'héritier direct des conclusions des enquêtes et missions. En effet, les « curés, en étudiant la région, ont constaté que bien des problèmes étaient communs à toutes les paroisses ; ce bulletin voudrait être un moyen de formation »⁵⁰⁴⁸.

D'autres commissions mises en place à l'occasion de la préparation des missions sont maintenues, tel est le cas pour celle des ouvriers dans la vallée de l'Arve. C'est « suite à la venue de M. le chanoine Boulard, [que] la zone de la moyenne vallée de l'Arve a vu se constituer une commission ouvrière, qui n'était pas à proprement parler une création, mais la suite de la commission ouvrière instituée par la mission de la vallée de l'Arve »⁵⁰⁴⁹.

L'un des constats dressés par les participants du clergé aux missions est la mise en commun du travail⁵⁰⁵⁰. En effet, jusqu'alors il existait des réunions d'archiprêtres. L'abbé Chatelain nous rappelait à ce propos que ces rencontres étaient plutôt l'occasion d'un repas ensemble et de discussions plutôt que de véritables séances de travail. Il poursuivait l'entretien en

5044 ADA. 8 E 1959. Mission de Saint-Jean-d'Aulps-Morzine.

5045 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5046 ADA. 8 E 1959. Mission de Saint-Jean-d'Aulps-Morzine.

5047 *L'Écho du Bas-Chablais*, n° 1, octobre-novembre 1960, p. 1.

5048 *Ibid.*

5049 ADA. 4 F VAP. Commission pastorale. Compte-rendu de la réunion du 22 septembre 1958. Ce dernier rappelle que « cette commission ouvrière a été décidée et l'équipe constituée lors de la réunion à Cluses le mercredi 15 janvier 1958. À une première réunion qui s'est tenue à la cure de Thyez le 14 février, le problème des heures supplémentaires a semblé l'un des plus urgents aux membres de l'équipe. Un questionnaire a été ébauché par une commission de laïcs composée de militants ACO, JOC et JOCF. Ces derniers ont donné leur accord pour qu'il prenne sa forme définitive. 250 questionnaires ont été tirés et 15 exemplaires seulement sont revenus remplis ». Ce constat montre donc que malgré le travail et les efforts de la mission, les ouvriers n'ont pas été véritablement touchés.

5050 Ce constat n'est pas propre au diocèse d'Annecy puisque Mgr Guerry évoquant les missions du Douaisis souligne que le « premier résultat [des missions régionales] est incontestablement le *travail en commun du clergé*. Les prêtres ont mieux compris et souvent découverts les bienfaits du travail pastoral en équipe. Ils ont pensé ensemble les problèmes de leur pastorale, mis en commun leurs réflexions, leurs difficultés, leurs efforts dans une tâche commune ». ADA. 4 F VAP. Commission Pastorale.

soulignant que l'enquête Boulard puis les missions avaient permis une réelle collaboration entre les différents prêtres composant l'archiprêtré⁵⁰⁵¹. Les réunions devenaient de véritables séances de travail. Le compte-rendu de la vallée d'Aulps souligne cet aspect en rappelant parmi les points forts de la mission que « les prêtres des deux archiprêtrés sont décidés à se réunir en session de travail, toutes les trois semaines, à 10 heures du matin, et [à prendre] leur repas ensemble »⁵⁰⁵². Les desservants de l'archiprêtré de Flumet soulignent que c'est surtout au point de vue du contact entre les prêtres que « les choses doivent être envisagées »⁵⁰⁵³. Ils rappellent également l'importance des échanges liés à la faible distance des paroisses, ce qui permet des communications plus importantes. Ils soulignent « qu'une zone pouvait être délimitée par des données économiques et géographique » mais que « au delà des problèmes économiques » il serait bon que « les prêtres d'une même région arrivent à se souder en une équipe sacerdotale »⁵⁰⁵⁴. C'est également à l'occasion des missions régionales que le clergé prend nettement conscience de la nécessaire collaboration entre paroisse et mouvements d'action catholique⁵⁰⁵⁵.

L'action catholique⁵⁰⁵⁶ bénéficie également des bienfaits de la mission. Comme nous l'avons vu précédemment, les mouvements de l'enfance se développent ou tentent de se développer. C'est la naissance des clubs « Fripounet / Marisette » dans la plupart des paroisses. Les groupes Cœurs Vaillants et Âmes vaillantes semblent reprendre de leurs activités, tel est le cas dans la vallée de l'Arve⁵⁰⁵⁷ ou dans la vallée d'Aulps, où des « clubs “Fripounet et Marisette” [naissent] aux Gets, à Morzine, à Montriond, à Saint-Jean-d'Aulps, à La Baume, à Seytroux et au Biot »⁵⁰⁵⁸. La même chose se produit sur le territoire de la mission de La Roche-sur-Foron – Reignier⁵⁰⁵⁹, où des différences sont toutefois perceptibles entre les secteurs urbains et ruraux. Dans le second cas, les clubs Fripounet et Marisette semblent être

5051 Entretien avec l'abbé Chatelain.

5052 ADA. 8 E 1959. Mission de Saint-Jean-d'Aulps-Morzine.

5053 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 7. Compte-rendu de l'archiprêtré de Flumet.

5054 *Ibid.*

5055 À ce propos Adrien Dansette évoque une mission régionale tenue en 1952 dans la région de Lens, en « pays noir ». Il rappelle que pour la première fois, « les doyens [...] ont pu tenir leur rôle véritable ; les conférences décanales sont devenues des conférences d'informations utiles ; les structures pastorales ont été rajeunies, adaptées aux besoins actuels et coordonnées ». A. DANSETTE, *Destin du catholicisme français...*, op. cit., p. 365.

5056 N'oublions pas que l'action catholique spécialisée connaît une crise en 1956 qui entraîne la disparition de l'ACJF. Les mouvements spécialisés existant auparavant continuent toujours d'avoir une existence mais de façon indépendante les uns des autres.

5057 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve. Abbé Levet, *Mission de l'Arve, résultats* « Mission régionale de l'enfance », avril 1956.

5058 ADA. 8 E 1959. Mission de Saint-Jean-d'Aulps-Morzine.

5059 ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron – Reignier. *Rapport du comité directeur de la mission de La Roche-sur-Foron*, 27 décembre 1960.

plus présents alors que dans le cas des « villes » il apparaît qu'il n'y a rien de véritablement réalisé.

Concernant l'action catholique des adultes, il semble que les missions permettent la mise en place dans toutes les paroisses d'équipes d'action catholique générale pour les hommes comme pour les femmes. Les équipes peuvent être interparoissiales comme dans le cas des archiprêtres de Saint-Jean-d'Aulps et de Morzine où les femmes se réunissent au sein d'un même groupement⁵⁰⁶⁰. Là encore des différences apparaissent entre les secteurs urbains et ruraux, comme à Cluses où la zone rurale semble bien mieux équipée que celle de la ville où il n'existe « ni organisation de quartiers, ni équipes apostoliques »⁵⁰⁶¹. Ne faut-il pas voir dans cet aspect un renforcement de l'idée selon laquelle les missions servent plus à renforcer les éléments existants qu'à véritablement en créer de nouveaux, surtout dans les secteurs déjà détachés ?

Le succès semble être plus important pour les mouvements d'action catholique spécialisée puisqu'il semble que les missions s'attachent à développer, ou à créer, dans chaque zone, la présence des mouvements spécialisés à chaque milieu. À l'évidence, le milieu rural est celui qui a le plus d'importance, qu'il s'agisse des adultes avec le MFR ou avec la JAC/F pour les plus jeunes. Les mouvements ouvriers se développent de la même façon surtout dans les secteurs de la vallée de l'Arve ou le long de la bordure lémanique. Les mouvements qui semblent le plus bénéficier des missions sont ceux dits des « milieux indépendants ». En effet, il apparaît que ce sont eux qui ont la croissance la plus importante⁵⁰⁶².

Malgré toute la préparation, certains constats, dressés lors des réunions post mission, montrent que certaines zones n'étaient pas encore suffisamment préparées. Le vicaire général Duret, évoquant la mission de La Roche-sur-Foron – Reignier, souligne qu'elle n'était pas vraiment prête à la date prévue, c'est-à-dire en décembre 1960, mais il s'interroge en se demandant si elle aurait été meilleure en janvier 1961. Cela provient en partie du changement du directeur de mission en 1958, mais également du départ de plusieurs prêtres du secteur⁵⁰⁶³. L'équipe missionnaire, dont les effectifs sont faibles, a également été modifiée entre la prémission et la mission⁵⁰⁶⁴. Le Père d'Haëne, en conclusion de la mission de Sillingy-Cruseilles-Thorens, écrit : « Après quatre années de préparation, je crois que nous avons

5060 ADA. 8 E 1959. Mission de Saint-Jean-d'Aulps-Morzine.

5061 ADA. 8 E 1955. Mission de la vallée de l'Arve.

5062 N. BROISAT, *Le diocèse d'Annecy...*, op. cit., p. 153.

5063 Les desservants de La Chappelle-Rambaud, de Scientrier et de Saint-Laurent partent ainsi que le vicaire de Reignier.

5064 ADA. 8 E 1960. Mission de La Roche-sur-Foron – Reignier.

monté d'une marche. C'est sans doute plus réconfortant que d'en monter quatre pour, ensuite, en redescendre trois »⁵⁰⁶⁵.

En octobre 1961, l'évêque de Saint-Dié demande au vicaire général Chauplannaz de bien vouloir venir dans les Vosges pour présenter les missions régionales à ses prêtres⁵⁰⁶⁶. À cette occasion, le chanoine Boulard⁵⁰⁶⁷ s'adressant au vicaire général Chauplannaz lui écrit que les propos qu'il a tenus en Maurienne⁵⁰⁶⁸ peuvent très bien s'adapter aux Vosges « étant donné qu'il s'agit simplement d'un témoignage sur ce [qu'il a] pu faire, et, pour un diocèse qui a bien des ressemblances avec celui d'Annecy »⁵⁰⁶⁹. Le chanoine ajoute qu'il serait bon d'insister sur « comment soutenir le long effort pour lequel ils vont être au point de départ et que vous poursuivez depuis cinq ans : soulignez l'esprit de foi, de charité, de persévérance qui est nécessaire : il ne s'agit pas de quelque chose qui fait des miracles, mais d'une possibilité de travailler, à condition qu'on en profite. Et puis les exemples de travail des commissions, surtout d'une commission qui poursuit sa tâche depuis quatre ou cinq ans, seront sûrement utiles »⁵⁰⁷⁰. Dans les zones où le tourisme tend à se développer de plus en plus, les missions semblent avoir pour but de faire prendre conscience aux habitants du rôle qu'ils ont à jouer dans ce développement. Ils ne doivent pas laisser les « étrangers » prendre le pouvoir, mais ils ne doivent pas non plus oublier la pratique religieuse.

Les missions régionales débutées en 1955 se poursuivent pendant près d'une dizaine d'années. Après le décès de Mgr Cesbron, survenu en juillet 1962, c'est son successeur, Mgr Sauvage, qui reprend le projet et qui, à partir du milieu des années 1960, s'interroge sur le bien fondé des missions régionales. Une « commission de recherche des missions régionales »⁵⁰⁷¹ est d'ailleurs créée. Entre octobre 1964 et décembre 1965, elle se réunit six fois⁵⁰⁷² et met en avant les différents problèmes rencontrés au cours des missions. Cette

5065 ADA. 8 E 1962. Mission de Cruseilles-Sillingy-Thorens.

5066 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble. Lettre de l'évêque de Saint-Dié au vicaire général Chauplannaz, 5 octobre 1961.

5067 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 9. Lettre du chanoine Boulard au chanoine Chauplannaz, vicaire général, 20 juillet 1958. Dans ce courrier, le chanoine Boulard exprime sa satisfaction : « Ensemble très bon : court, sans délayage. Notamment enseignement libre, tourisme... J'ai noté au crayon mes remarques d'inégale portée ».

5068 Il s'est rendu aux sessions sacerdotales de la pastorale d'ensemble, à Saint-Jean-de-Maurienne, où il a « parlé de 5 ou 6 années d'expérience vécues par [le] diocèse : espoirs, difficultés, conseils donnés ». Il a ainsi conquis « les Déodaciens qui se trouvaient présents ».

5069 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble. Lettre du chanoine Boulard au vicaire général Chauplannaz, 8 novembre 1961. Il lui recommande également d'apporter une carte du diocèse car « la géographie de la Savoie doit être assez étrangère à la plupart des Vosgiens ».

5070 *Ibid.*

5071 ADA. 8 E Missions. *Commission régionale, note de Mgr Sauvage.*

5072 C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », in *Mélanges Etienne Fouilloux*, à paraître, p. 15.

dernière met en avant les problèmes qui ont été rencontrés lors des dix années passées. Même si cela sort de notre cadre d'études, il nous semble nécessaire d'évoquer rapidement les conclusions qui ont pu être tirées de cette commission. Certains membres du clergé ont évoqué l'aspect financier en soulignant que les missions régionales n'avaient eu comme « autres efficacités que de ruiner [les] finances paroissiales »⁵⁰⁷³. Mais à cette période, des incidents semblent apparaître entre missionnaires et action catholique puisque les premiers semblent avoir « l'esprit de suffisance » et il apparaît qu'ils ne « tiennent pas compte de ce qui a déjà été fait » et ils « n'ont pas comme objectif prioritaire le problème fixé par l'enquête sociologiques ou les commissions »⁵⁰⁷⁴. Cette commission « dresse un tableau sévère pour les acteurs et les institutions impuissants à articuler le travail missionnaire et la pastorale d'ensemble, l'action extraordinaire et l'action quotidienne »⁵⁰⁷⁵.

Les missions régionales ont mis l'accent sur la nécessité, dans certains secteurs, de développer ou d'intensifier l'action catholique. En effet, nous avons présenté l'action catholique à ses débuts, puis à l'apparition des mouvements spécialisés, avant de constater leur rôle au sein de la résistance. Il convient de s'intéresser à cette question de manière à montrer qu'elle a été l'évolution de l'action catholique de la sortie de la guerre jusqu'à la crise finale de 1956. Mais également de connaître quelle a été l'attitude de ses mouvements face aux grands événements qui ont touché la France dans les années Cinquante.

B. L'Action catholique

Nous avons vu précédemment que les mouvements d'action catholique avaient trouvé un écho favorable dans le diocèse qui s'est doté de pratiquement tous les mouvements de jeunesse et d'adultes au cours de l'entre-deux-guerres. En 1945 – et contrairement à 1919 – la réorganisation n'est pas véritablement nécessaire puisque les mouvements ont continué à avoir une activité tout au long du conflit, qu'il s'agisse des journées de formation pour les dirigeants et les aumôniers, des semaines rurales ou des enquêtes aboutissant à l'affiliation. Des changements apparaissent cependant dans les instances dirigeantes. Pierre Calliès, qui a remplacé Léon Lalanne à la tête de l'UDH, cède sa place à Claude Chevallier, un ancien militant jaciste. La FNC du général de Castelnau change de nom, pour devenir peu après la

5073 ADA. 8 E Missions. *Commission mission régionale*.

5074 ADA. 8 E Missions. *Compte rendu n°3 de la commission pastorale mission régionale*.

5075 C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », in *Mélanges Etienne Fouilloux*, à paraître, p. 15.

mort de son fondateur en 1944, la Fédération Nationale d'Action Catholique (FNAC)⁵⁰⁷⁶. Charles Bosson, après près d'une décennie de présidence, se retire et laisse la place à Félix Gavel. Depuis 1940, les mouvements [spécialisés] d'adultes bénéficient d'aumôniers⁵⁰⁷⁷, ce qui laisse penser qu'ils ne se développent dans le diocèse qu'à l'extrême fin des années Trente, au moment où les premiers militants atteignent l'âge adulte. Comme le souligne Alain-René Michel, l'ACJF est invitée à participer à « toute la vie de la cité [...] au moment où les jeunes sont conviés à la table de la politique et que les enjeux idéologiques sont probablement plus forts qu'ils n'ont jamais été dans le nouveau contexte de la partition du monde »⁵⁰⁷⁸.

a. L'immédiat après-guerre.

Dès septembre 1944, d'anciens militants ACJF prennent part à la reconstruction, tel Alphonse Métral ou encore André Fumex qui participent à la vie municipale d'Annecy. Les groupes, endeuillés par le décès de nombreux de leurs membres, reprennent rapidement leurs activités, et, dès la rentrée 1944, des rassemblements ont lieu. La guerre a marqué ceux qui l'ont vécue et, dans les premiers temps de la paix, les mouvements n'ont de cesse d'évoquer son souvenir. Les événements ont également permis aux militants une rencontre avec des jeunes venus de tous horizons, de toutes confessions et de toutes convictions politiques. Ce phénomène n'est sans doute pas étranger aux modifications qui apparaissent. Les enquêtes, tant de la JAC que de la JOC, portent de plus en plus sur les conditions de travail, de vie, ou d'instruction des différents milieux. D'ailleurs concernant la question de l'instruction ou de l'éducation, nous pouvons signaler la création dans l'immédiat après Libération d'un « centre d'informations qui se veut le lieu de rencontre entre militants des mouvements de jeunesse, syndicalistes, enseignants et résistants, creuset pour une “révolution morale” dans la ligne de Péguy dont le patronage est revendiqué »⁵⁰⁷⁹ par un manifeste du 6 octobre 1944, signé par Thisse et Bing. Parmi les fondateurs se trouvent des catholiques de « la communauté d'Uriage »⁵⁰⁸⁰, comme Paul Thisse⁵⁰⁸¹. Ce centre rattaché au mouvement de Dumazedier « Peuple et Culture »⁵⁰⁸² est

5076 La présidence nationale de la FNAC est assurée par Jean Le Cour Grandmaison. C'est par une décision du 12 juillet 1945, rendue publique par *France catholique* du 22 juillet 1945, que le mouvement change de nom. F. LE MOIGNE, « 1945-1950 : les manifestations du militantisme scolaire... » in B. WACHE, dir., *Militants catholiques...*, op. cit., p. 201.

5077 Les aumôniers de la LOC et de la LAC sont respectivement les abbés Folliet et Dufournet, déjà en charge de la JOC et de la JAC.

5078 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 425.

5079 C. SORREL (ss. dir.), *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 388-389.

5080 *Ibid.*, p. 34.

5081 Sur Paul Thisse, voir Élisabeth KESSLER, *Le Vieux Thyse*, Imp. Bonlieu scène nationale, s. d., s. l., 79 p.

installé aux Marquisats, dans les locaux occupés en 1944, par la Franc-garde de la Milice et où de nombreux résistants ont été torturés⁵⁰⁸³.

1. Des souvenirs de guerre

Le 1^{er} juillet 1945, une cérémonie est organisée « à la mémoire des jeunes catholiques fusillés et victimes de la déportation »⁵⁰⁸⁴. La messe est célébrée à la cathédrale par l'abbé Jean Truffy, curé du Petit-Bornand, tout juste rentré de Dachau. Ce dernier, jouissant « d'une grande popularité »⁵⁰⁸⁵ souligne sa déception lorsqu'il constate que l'égoïsme règne toujours. Il parle « [du] même marché noir, [de] la même lâcheté, [du] même laisser-faire [que] jadis »⁵⁰⁸⁶. La liste des vingt et un principaux militants tués au combat est lue par le chanoine Clavel. Parmi les défunts, notons la présence de nombreux combattants des Glières, mais également de passeurs comme les frères Rousset, d'Évian-les-Bains.

Les combats des Glières prennent rapidement valeur d'exemple et plusieurs cérémonies d'hommage se succèdent. En juillet 1945, des jacistes de Morzine se rendent sur l'illustre plateau pour saluer Tom Morel ainsi que ses hommes. Le 13 juillet, l'abbé Truffy les accueille en évoquant la résistance et ses souvenirs de déportation. Le lendemain, les jeunes filles conduites par Renée Ballanfat⁵⁰⁸⁷, montent se recueillir sur la tombe du « lieutenant Morel, l'héroïque Tom »⁵⁰⁸⁸. Le rapporteur n'est pas fidèle dans son compte-rendu puisque nous savons que la tombe provisoire de Morel est relevée le 2 mai 1944, et son corps est transféré à Morette, avec celui de Georges Descours. Les jeunes filles se dirigent ensuite à Morette, où elles rendent hommage à Lucien Cotterlaz-Rannard, ainsi qu'aux jocistes de Bonneville. Dans le même numéro du *Courrier Savoyard*, nous apprenons que lors de l'apposition de la plaque à l'Hôtel de France, en hommage à Tom Morel, Georges Descours et

5082 Sur la question de Peuple et Culture à Annecy, voir J. LE VEUGLE, « Il y a vingt ans naissait à Annecy le Centre des Marquisats », *Esprit*, n° 7-8, 1966, p. 126-142. G. CARPIER, *Fondation du mouvement national Peuple et Culture (1944-1948) et étude du groupe de base Peuple et culture de Haute-Savoie (1944-1951)*, dactyl., Paris, 1974.

5083 C'est dans ces locaux qu'a été signée la reddition de la garnison milicienne en août 1944. Il sera ensuite démoli et un bâtiment plus adapté aux nouvelles exigences sera reconstruit. Le bâtiment était à l'origine propriété de la famille d'industriels d'Annecy, les Laeuffer.

5084 *Le Courrier Savoyard*, 7 juillet 1945.

5085 ADHS, série 26 W 2. Note datée du 4 juin 1945.

5086 *Le Courrier Savoyard*, 7 juillet 1945.

5087 Elle est la fille d'Arthur Ballanfat, fusillé par les Allemands le 1^{er} avril 1944. Ses deux enfants, déjà orphelins de mère, perdent tout puisque la maison est brûlée. Entretien avec René Rey, née Ballanfat († 2007).

5088 *Le Courrier Savoyard*, 7 juillet 1945. En fait, le journaliste se laisse emporter par sa plume, puisque les corps de Morel et Descours ont été transférés à Morette en mai 1944. La croix rappelant l'emplacement des tombes est posée en présence de l'abbé Truffy, peu de temps après son retour des camps. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que la croix présentée aujourd'hui à Morette, est totalement différente de celle présente sur les photos de 1945. Nous pouvons dès lors nous demander s'il s'agit bien de la bonne croix.

Jean Frizon, « tous les mouvements de jeunesse sont invités à y participer »⁵⁰⁸⁹. Glières prend une place importante dans l'histoire de la Résistance. Pour les mouvements de jeunesse, ce rassemblement occupe une place particulière, puisque plusieurs membres de l'équipe fédérale de l'ACJF s'y retrouvaient⁵⁰⁹⁰. De plus, des membres de tous les mouvements s'y regroupent sous la direction d'un ancien scout⁵⁰⁹¹.

En septembre 1946, ce sont six mille jeunes qui se retrouvent à Annecy pour le premier rassemblement des mouvements de l'après-guerre⁵⁰⁹². Cette cérémonie se déroule bien, même si « la présence évocatrice et émotionnante [sic] de ceux des leurs qui payèrent de leur sacrifice suprême nos libertés reconquises (abbé Folliet, Lucien Cotterlaz-Rannard, Pierre Gavel et tant d'autres) » pèse sur les jeunes⁵⁰⁹³. Cette évocation a probablement pour but de rappeler aux vivants que ces sacrifices ne doivent pas rester vains. Tous doivent alors poursuivre la formation, les activités et l'affirmation de la foi.

Après avoir évoqué ces souvenirs récurrents, nous pouvons à présent nous intéresser à la reconstruction du pays. Il faut que les sacrifices des militants morts au combat servent pour le futur, c'est peut-être aussi pour cette raison que leur souvenir est évoqué de manière aussi fréquente. La guerre permet aux jeunes de participer à la vie politique. Cette participation déjà amorcée dans l'entre-deux-guerres, n'aurait peut-être pas été aussi massive et rapide si la guerre n'avait pas eu lieu. François Bédarida rappelle que « héritière de la voix d'Antigone, la voix des martyrs de la Résistance va résonner sans cesse »⁵⁰⁹⁴.

2. Une nouvelle jeunesse unique ?

Le diocèse, libéré en août 1944, est l'un des rares à posséder un « Comité d'Union des Mouvements de Jeunesse »⁵⁰⁹⁵. Cette situation est jugée anormale lors d'une réunion tenue à Annecy le 21 septembre 1944. Il est alors décidé de la création « sans plus tarder des comités de Forces Unies de la Jeunesse Patriotique (FUJP) »⁵⁰⁹⁶ qui sont les seules reconnues par le

5089 *Le Courrier Savoyard*, 28 juillet 1945.

5090 Entretiens avec André Fumex et Alphonse Métral.

5091 Tom Morel était scout. Des membres de la JAC, de la JOC, de la JIC, s'y trouvent, tout comme certains ayant été membres du mouvement des Avants-Gardes.

5092 *Le Courrier Savoyard*, 7 septembre 1946. À cette occasion, les jeunes de la jeunesse catholique adressent un message. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 37, 12 septembre 1946, p. 521.

5093 *Ibid.*

5094 F. BEDARIDA, « Les jeunes chrétiens face à la politique 1944-1945 », in *Chrétiens ...*, t. 2, *La France*, p. 500.

5095 ADA. 4 K ACJF. Divers. Le rapport de la réunion tenue le 21 septembre 1944 à Annecy, rappelle que ce comité « n'existe qu'en Haute-Savoie. Cela n'est pas normal ».

5096 *Ibid.* Les FUJP sont créées en octobre 1943 de la fusion des Forces unies de la jeunesse et du Front patriotique de la jeunesse. Les FUJP différents groupes de jeunesse parmi lesquels les Jeunes Chrétiens

gouvernement provisoire. Cette création est d'autant plus urgente que le territoire national n'est pas encore libéré et que l'un des buts des FUJP est de « chasser les Boches et de détruire le nazisme »⁵⁰⁹⁷. Leur but n'est pas d'être un « mouvement unique » mais de fédérer tous les jeunes résistants et combattants (et les autres) qui ont pour mission de faire « valoir et aboutir [...] les revendications de toute la jeunesse »⁵⁰⁹⁸ auprès des pouvoirs publics. Félix Gavel ne s'oppose pas à cette création dans le diocèse, mais il attend de savoir ce que sont exactement les FUJP. Alain-René Michel rappelle qu'à la fin de la guerre « l'Association⁵⁰⁹⁹ avait accepté de participer aux FUJP, non pas directement mais par le biais des Jeunes chrétiens combattants⁵¹⁰⁰ qui avaient été créés à l'occasion du conseil national de Montmartre »⁵¹⁰¹. Cependant, avec la libération progressive de la France, la question se pose de savoir comment organiser la jeunesse et cette union⁵¹⁰², les communistes souhaitant en garder le contrôle. Mademoiselle Fournier, responsable des Guides du diocèse, souligne dès septembre 1944, que les « FUJP avaient raison d'être au temps où il fallait agir dans la clandestinité. À l'heure actuelle, on ne voit pas nettement l'utilité »⁵¹⁰³. Des tractations intervenues au niveau national montrent que les adhésions individuelles ne sont pas autorisées, car ce sont les mouvements qui doivent adhérer et non les militants. Le diocèse ne reste pas en dehors de la question, et le 14 décembre 1944, Félix Gavel, président de l'ACJF depuis peu, adresse une lettre aux militants pour les informer que des « conversations pour une véritable UNION de la JEUNESSE sont sur le point d'aboutir »⁵¹⁰⁴. C'est le 27 décembre 1944, que les mouvements fédérés dans les FUJP et le Conseil privé des mouvements signent l'accord fondant l'Union Patriotique des Organisations de Jeunesse (UPOJ)⁵¹⁰⁵. La circulaire rappelle qu'il s'agit de la création d'une union nouvelle et qu'aucun membre de l'action catholique ne doit plus faire partie des FUJP⁵¹⁰⁶. L'UPOJ a un caractère fédératif ; elle n'a ni président, ni organe de presse et les décisions se prennent à l'unanimité⁵¹⁰⁷. À sa fondation, le conseil de l'Union comporte treize

combattants (JCC). Les FUJP sont sous le contrôle du Parti Communiste Français (PCF). <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php?3Farticle476&lang=fr.html> Site consulté le 12 mars 2008.

5097 ADA. 4 K ACJF. Divers. Réunion du comité d'union des mouvements de jeunesse, 21 septembre 1944.

5098 *Ibid.*

5099 Il faut entendre l'ACJF.

5100 Dans le cas du diocèse, il est rappelé que les JCC sont encore au combat, mais que l'un d'entre eux, André Fumex, en résidence à Annecy, avait été « désigné primitivement comme représentant des FUJP ». ADA. 4 K ACJF. Divers. Réunion du comité d'union des mouvements de jeunesse, 21 septembre 1944.

5101 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 426.

5102 *Ibid.*

5103 ADA. 4 K ACJF. Divers. Réunion du comité d'union des mouvements de jeunesse, 21 septembre 1944.

5104 ADA, 4 K JOCF.

5105 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 428 et ADA, boîte 4 K JOCF.

5106 ADA, 4 K JOCF.

5107 *Ibid.* Circulaire du 27 décembre 1944.

membres parmi lesquels trois représentants du scoutisme, deux de l'ACJF, un des Mouvements féminins d'action catholique, trois des mouvements fédérés dans le FUJP dans la clandestinité⁵¹⁰⁸. Les catholiques sont donc les plus représentés. Tous les six mois, deux secrétaires sont désignés par le Bureau et ils président alternativement les réunions du Conseil et du Bureau⁵¹⁰⁹. L'UPOJ semble fonctionner jusqu'à sa dissolution en 1949⁵¹¹⁰. L'un de ses buts a sans doute été aussi d'empêcher les communistes de prendre une importance trop grande sur les jeunes français. Félix Gavel nous déclarait qu'après la guerre, il y a eu « une volonté de réunir les différentes sections pour les unir et lutter contre les jeunesses communistes qui prônaient une sorte de jeunesse unique »⁵¹¹¹.

b. La reconstruction

La reconstruction passe aussi et d'abord par une reprise normale des activités de l'action catholique. Cette étape de rénovation passe aussi par la politique, dans laquelle des jeunes font leur entrée. Nous tenterons de montrer pourquoi et comment ils « font » de la politique. La guerre a été sur ce plan un tremplin pour toute une partie de la jeune génération.

Les comités diocésains des jeunesses catholiques reprennent leurs activités « administratives » dès l'automne 1944. Dans une lettre du 1^{er} septembre, Rémy Montagne, membre du comité général de l'ACJF, rappelle la nécessaire reprise d'activités. Il souligne que les équipes fédérales doivent se reconstituer et reprendre leur programme et leurs campagnes, sous la direction de leurs Secrétariats Généraux. Il les invite à se réunir en conseil diocésain pour faire le point sous la direction du président diocésain assisté de son aumônier⁵¹¹². Des réunions de ce genre ont lieu dans le diocèse. Les jeunes organisent leur premier congrès diocésain, le 4 octobre 1944, à Annecy⁵¹¹³. C'est à cette occasion que Charles Bosson, âgé de trente-cinq ans, cède sa place à Félix Gavel, alors qu'André Fumex devient secrétaire général⁵¹¹⁴. Le compte-rendu nous apprend que les « dirigeants responsables des mouvements spécialisés [...] s'inclinent pieusement devant leurs jeunes camarades tombés pour la libération de la France [et qu'ils] s'unissent à tous leurs frères

5108 *Ibid.* Les autres membres du conseil sont : un représentant des Francs-Camarades et des Eclaireurs de France, un représentant du Conseil protestant de la Jeunesse et des Eclaireurs Unionistes de France ; un représentant de la Jeunesse Israélite et des Eclaireurs Israélites de France ; un représentant des usagers des Auberges de la Jeunesse.

5109 *Ibid.*

5110 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 431.

5111 Entretien téléphonique avec Félix Gavel.

5112 ADA. 4 K ACJF. Voir annexe n° 94.

5113 *Le Courrier Savoyard*, n° 1, 14 octobre 1944.

5114 *Ibid.* Cela équivaut au secrétaire permanent d'avant-guerre.

prisonniers ou déportés [...] qui continuent le combat splendidement »⁵¹¹⁵. Les participants souhaitent que l'union de la « jeunesse française dans la lutte contre le nazisme se réalise plus forte encore dans la reconstruction du pays »⁵¹¹⁶. Certains mouvements vont se regrouper à la fin de l'année pour poursuivre ce dessein, mais les réalisations ne seront qu'éphémères. Les dirigeants choisissent de travailler à l'établissement « du nouvel ordre chrétien »⁵¹¹⁷ et surtout d'accentuer la formation des militants, cette dernière devant les préparer « aux tâches de demain »⁵¹¹⁸. Certains jeunes participent à la vie politique, alors que d'autres s'investissent dans des réalisations de la JAC, pensons par exemple aux maisons familiales rurales.

La guerre a probablement fait évoluer les mentalités et marquer les esprits. En mai 1945, un rapport des renseignements généraux signale qu'une « certaine inquiétude commence à percer parmi la partie saine de la population en constatant qu'une bonne partie de notre jeunesse a totalement perdu l'amour du travail. Cette mentalité s'est propagée jusque dans les campagnes les plus reculées où les éléments jeunes laissent entendre que l'argent n'a plus de valeur et qu'il ne faut travailler que pour soi-même sans se soucier d'autrui »⁵¹¹⁹. À l'évidence, les jacistes ne peuvent laisser une telle situation, c'est pourquoi le président fédéral de la JAC, Léon Vez, invite ses militants à suivre les directives de l'évêque qui souhaite que « le travail continue »⁵¹²⁰, car il faut que les jacistes soient prêts « pour la vraie révolution »⁵¹²¹. Nous pouvons être surpris par l'utilisation du terme de « révolution », mais comme le souligne François Bédarida, tous les jeunes chrétiens « portés par l'atmosphère d'exaltation de la Libération se trouvent unis dans la volonté de travailler à la reconstruction du pays et d'œuvrer pour le renouveau, que la plupart, selon le langage du jour, baptisent du nom de "révolution" »⁵¹²². Il est aussi exact qu'une révolution est une évolution, un changement important dans l'ordre moral, social..., et les mouvements de jeunesse souhaitent effectuer ces changements. Ils ne vont d'ailleurs plus être de simples spectateurs, mais bien des acteurs de ces bouleversements.

5115 *Ibid.*

5116 *Ibid.*

5117 *Ibid.*

5118 *Ibid.*

5119 ADHS, série 26 W 2.

5120 *Le Courrier Savoyard*, n° 1, 14 octobre 1944.

5121 *Ibid.* L'abbé Dufournet, aumônier de la JAC, déclare pour sa part, que la « révolution a commencé avec la libération du sol » dans le *Le Courrier Savoyard*, 28 octobre 1944.

5122F. BEDARIDA, « Les jeunes chrétiens face à la politique 1944-1945 », in *Chrétiens ...*, t. 2, *La France*, p. 493.

Léon Vez rappelle que la JAC est incontestablement la « plus grande force organisée [du] monde rural », et que le monde à reconstruire a besoin « d'élite »⁵¹²³. Pour cela, il donne plusieurs consignes à ses militants. Il leur demande de poursuivre leur formation, tout comme la culture générale, parce que la paysannerie a besoin d'hommes « cultivés et compétents »⁵¹²⁴. Les paysans, grâce notamment à la JAC, n'ont plus à rougir de leur condition, ils peuvent être fiers d'être des cultivateurs, leur chant le rappelle d'ailleurs et ils ne doivent plus avoir peur d'occuper une place dans la société⁵¹²⁵. Par l'organisation de différents services, notamment des EAC⁵¹²⁶, ils ont pu acquérir des connaissances, renforcées par les lectures recommandées par le mouvement. Les semaines rurales leur ont permis d'améliorer leurs connaissances du métier, et les enquêtes, de prendre conscience des manques et des besoins de ce monde rural. Autant d'exemples qui permettent au président de parler d'hommes à la fois cultivés et compétents. La seconde consigne demande l'aide « par tous les moyens »⁵¹²⁷ au mouvement, cette dernière est surtout basée sur la prière, la « journée du dimanche » doit d'ailleurs être offerte pour la JAC, par les militants et les aumôniers. Il demande également à tous de se conformer au règlement des cotisations car, sans cette aide financière, le mouvement est fortement handicapé. Les autres mouvements tiennent aussi des réunions, mais les comptes-rendus sont particulièrement concis. Le président jaciste demande également aux parents des militants de faire preuve d'une grande compréhension vis-à-vis du choix de leurs enfants. Pour de nombreux agriculteurs, il s'agit de temps du travail de la terre qui est perdu par la préparation des enquêtes ou par les réunions. Sans doute les aînés ne se rendent-ils pas encore compte de tout le bien que pourra amener la JAC dans les campagnes⁵¹²⁸.

Les jeunes filles tiennent leur conseil diocésain de la jeunesse féminine, les 7 et 8 octobre 1944, à Annecy. Une session de responsables JACF se tient à La Roche-sur-Foron en décembre 1944. À cette occasion, les jeunes filles constatent que leurs camarades subissent le « contre coup moral des événements »⁵¹²⁹. Les jacistes s'aperçoivent que quelques fois, les jeunes sont abattues, mais « le plus souvent [les jeunes] cherche[nt] à s'étourdir par

5123 *Le Courrier Savoyard*, n° 1, 14 octobre 1944.

5124 *Ibid.*

5125 Pendant le conflit, de nombreux citoyens se sont trouvés heureux de posséder quelques connaissances à la campagne.

5126 Études Agricoles par Correspondance.

5127 *Le Courrier Savoyard*, n° 1, 14 octobre 1944.

5128 En décembre 1944, il demande « beaucoup de compréhension, un peu de temps libre [et] des encouragements » de la part des parents jacistes. *Le Courrier Savoyard*, 23 décembre 1944.

5129 *Ibid.*, 6 janvier 1945.

l'amusement »⁵¹³⁰. Marie-Louise Lefebvre-Beetschen, présidente fédérale pendant la guerre, nous rappelait que la reprise des bals avait été concomitante de la baisse des effectifs de la JACF⁵¹³¹.

La JOC, « vrai levain pour la classe ouvrière, [...l'] âme du relèvement de la jeunesse ouvrière »⁵¹³², effectue un grand travail dans l'avant-guerre ; la fin du conflit et la reprise d'activités normales lui permettent de faire de nouvelles revendications.

Le 10 octobre 1944, à Annecy, se tient une réunion jociste au cours de laquelle Paul Paclet expose les principales revendications du mouvement, à savoir l'obligation de la scolarité jusqu'à seize ans, le développement de l'orientation professionnelle, l'organisation de l'apprentissage. Il souhaite également que trois semaines de congés payés soient accordées au moins de vingt ans et que des visites médicales trimestrielles soient organisées⁵¹³³. Ces mesures semblent d'ailleurs être parmi les plus urgentes. Sans doute, l'obligation de se rendre en classe jusqu'à seize ans viserait à permettre aux futurs ouvriers d'acquérir des connaissances leur permettant d'évoluer plus tard dans le monde de l'usine. Le problème de l'apprentissage a déjà été évoqué lors de réunions au cours de la guerre⁵¹³⁴. Un tract jociste destiné à être distribué lors d'un meeting en novembre 1944, comporte les mêmes thèmes que ceux abordés lors de cette réunion d'octobre⁵¹³⁵. Le tract débute par un rappel concis de la situation difficile vécue par la classe ouvrière, puis il rappelle que les jeunes doivent profiter « de ce souffle de liberté, de justice, de fraternité pour achever cette libération de la jeunesse ouvrière »⁵¹³⁶. Un manifeste de la JOC est ensuite présenté, s'orientant autour de quatre points essentiels de la vie du jeune travailleur, à savoir la vie au travail, de famille, de loisirs et de jeune citoyen. Pour la vie de travail, la JOC se préoccupe des jeunes livrés trop tôt à l'usine, et pour eux, les jocistes demandent plusieurs choses dont « la révision de l'enseignement, permettant un stage sérieux de préparation au travail et à toute la vie ouvrière »⁵¹³⁷, cela s'accompagnant d'une aide pécuniaire « à la famille et un salaire progressif et éducatif pour le jeune »⁵¹³⁸ de l'orientation professionnelle. Nous constatons que les jocistes s'appliquent à améliorer le mieux possible la situation de ces jeunes contraints d'entrer rapidement à l'usine,

5130 *Ibid.*

5131 Entretien avec Marie-Louise Lefebvre-Betschen, décembre 2003.

5132 *Le Courrier Savoyard*, 14 juillet 1945.

5133 *Jeune Savoie*, n° 2, novembre 1944.

5134 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 33-34, 14 août 1941, p. 623.

5135 ADA, 4 K JOC/F.

5136 *Ibid.*

5137 *Ibid.*

5138 *Ibid.*

souvent pour aider leur famille. La JOC se préoccupe également de la formation dispensée au sein de l'entreprise pour ces jeunes, préconisant non pas des cours du soir, trop inefficaces, mais plutôt des heures de cours dispensées pendant la journée de travail. Les militants souhaitent que les ouvriers puissent avoir « dans la liberté syndicale le droit absolu d'adhérer au syndicat de [leur] choix »⁵¹³⁹, cela montre que les jocistes ont un esprit large. La santé des ouvriers est également une préoccupation pour les jocistes, puisqu'ils demandent une « application stricte des lois sur la durée du travail, le travail de nuit... »⁵¹⁴⁰. Le travail hebdomadaire est également souhaité, pour permettre à l'ouvrier de se reposer et de profiter de son foyer, de ses enfants notamment, s'il est marié. Le mariage et le foyer font partie des préoccupations jocistes, puisqu'il faut construire chrétien. Pour cela, ils militent pour le « retour de la mère au foyer »⁵¹⁴¹ et ce de façon à ce qu'elles puissent dispenser une éducation correcte et chrétienne à leurs enfants. La présence des femmes mariées dans les usines a été plus ou moins bien tolérée pendant la guerre, au regard des circonstances, mais une fois la paix revenue, les ouvriers préféreraient voir les femmes de retour au foyer, plutôt qu'à l'usine. La JOC milite pour « l'institution immédiate du prêt au mariage »⁵¹⁴². Pour permettre aux familles de vivre décemment, les jocistes demandent, et espèrent obtenir « la destruction progressive des taudis, l'aménagement des égouts et fosses d'aisance »⁵¹⁴³. Ces souhaits s'appliquent également au problème de la santé, puisque par ces suppressions, les chances de faire baisser la tuberculose sont possibles. Toutes ces intentions montrent une nouvelle fois, combien les militants appliquent les principes d'aide aux autres, pour leur bien. Le troisième point important de ce manifeste concerne les loisirs. Ces derniers doivent être « sains et éducatifs »⁵¹⁴⁴, car les jocistes « en ont assez de la commercialisation des loisirs »⁵¹⁴⁵ c'est-à-dire « les bistrots, les boîtes louches [...] les films immoraux ou à l'eau de rose »⁵¹⁴⁶. Les jocistes se refusent à tout « paternalisme sur les organisations de loisirs [...] de même qu'à leur étatisation dans les Maisons de Jeunes »⁵¹⁴⁷. Les jocistes ont des loisirs qui leur sont propres, et ils souhaitent les garder comme tels. Pour l'amélioration de la vie citoyenne, les jocistes aimeraient qu'un « jeune citoyen compétent »⁵¹⁴⁸ prenne en main les intérêts des

5139 *Ibid.*

5140 *Ibid.*

5141 *Ibid.*

5142 *Ibid.*

5143 *Ibid.*

5144 *Ibid.*

5145 *Ibid.*

5146 ADA, 4 K JOC/F.

5147 *Ibid.*

5148 *Ibid.*

jeunes travailleurs. Cela se comprend aisément, puisque qui mieux qu'un jeune peut comprendre un jeune, en effet, les préoccupations d'un homme de quarante ans ne sont pas les mêmes que pour un de vingt-cinq ans.

Les jocistes s'intéressent aux prisonniers de guerre, aux requis du STO et aux déportés, qui ont tout quitté, et qui doivent pouvoir retrouver un emploi, perdu pour la Patrie, bien souvent. Le retour à la vie professionnelle de ces personnes doit être assuré, la JOC exige qu'ils soient réintégrés dans un milieu « de travail de leur choix »⁵¹⁴⁹, le reclassement doit tenir compte de la santé des revenants. N'oublions pas que nombreux sont les prisonniers à revenir avec des problèmes pulmonaires, d'estomac, etc. Leur santé s'est fragilisée, notamment en fonction des endroits de détention, à l'évidence, un prisonnier travaillant dans une mine de sel n'a pas les mêmes risques qu'un travaillant dans une carrière de pierres. La JOC demande que ceux qui reviennent d'exil puissent bénéficier des « avantages de l'ancienneté comme s'ils n'avaient pas quitté le travail »⁵¹⁵⁰. Les revendications émises au lendemain de la guerre sont une synthèse des campagnes d'années effectuées avant le conflit. Nous pouvons rappeler les thèmes de ces campagnes : en 1937, la campagne porte sur « l'avenir professionnel des jeunes »⁵¹⁵¹, l'année suivante c'est « la création des délégués des jeunes »⁵¹⁵², la campagne 1938-1939 s'intéresse à la « troisième semaine de congés payés », et celle de l'année suivante se préoccupe de « la morale des jeunes travailleurs »⁵¹⁵³. Sans doute, la guerre permet aux jeunes de constater combien les thèmes étudiés sont importants. Le dernier thème semble être celui qui a le plus préoccupé les jocistes tout comme la hiérarchie. Le développement de la JOC entraîne celui de la CFTC. Ce syndicat, déjà présent depuis le milieu des années Vingt dans le diocèse, connaît une nouvelle impulsion en 1936. Henri Molinos, rappelle que la CFTC naît officiellement dans le diocèse en 1937, sous « la direction de M. Charpail » qui a largement contribué à l'extension du syndicalisme, notamment dans la région de Thônes⁵¹⁵⁴. En 1945, la CFTC compte trois mille huit cent quarante-sept membres⁵¹⁵⁵. Son président est l'ancien jociste annécien puis délégué régional, Alphonse Métral. C'est lui qui signe une revendication du comité d'Unité d'Action CGT-CFTC, en 1945. Dans cette dernière, les syndicats demandent que l'allocation militaire des ouvriers soit égale au salaire de base et que

5149 *Ibid.*

5150 *Ibid.*

5151 X. MONTCLOS (DE), *Église et Chrétiens..., La France, op.cit*, t. 1, p. 358.

5152 *Ibid.*

5153 *Ibid.*

5154 ADA. 4 K ACGH. Rapport présenté par Molinos en 1951.

5155 ADHS, 47 W 3.

des allocations familiales soient versées pour les enfants⁵¹⁵⁶. Christian Sorrel rappelle que « les responsables de la CFTC sont favorables à l'union avec la CGT par fidélité au combat commun »⁵¹⁵⁷.

En 1945, la JOCF se préoccupe du « statut légal de la jeune travailleuse »⁵¹⁵⁸. Pour cela cent vingt-cinq responsables JOCF émettent cinq propositions, parmi lesquelles un salaire leur permettant de « vivre librement et d'envisager l'avenir avec confiance »⁵¹⁵⁹, que la « dignité de femme soit respectée par leurs chefs »⁵¹⁶⁰, ou encore que « l'argent ne fasse plus la loi en France »⁵¹⁶¹. C'est sur ces points que les jeunes filles vont s'appliquer à travailler pour permettre une évolution du milieu et de leur condition.

Le mouvement ouvrier est celui qui connaît le plus d'évolutions aux lendemains de la guerre. Si la JOC se préoccupe des changements nécessaires dans son milieu, le mouvement d'adulte tend à se détacher de plus en plus de l'action catholique et en 1950, l'Action Catholique Ouvrière (ACO) fait son apparition.

Un autre mouvement dont l'organisation était déjà amorcée à la veille de la guerre semble reprendre lentement ; il s'agit de la JEC. Le 21 février 1946, les jécistes de l'enseignement libre, malgré des difficultés de communications, se réunissent à Annecy en présence du RP Ferrand, aumônier national⁵¹⁶² et de Mgr Cesbron. Le RP Ferrand rappelle l'importance des rapports entre la formation et l'action. C'est en réfléchissant à ces questions que les « idées jaillissent » et que la JECF « se redécouvre en pleine vie, à l'aide d'exemples vécus apportés par les jécistes »⁵¹⁶³. C'est ainsi que des jécistes thononaises montrent à l'aide de tableaux vivants la transformation d'une vie de famille par la JEC. L'évêque « avec sa bonté habituelle » encourage les jeunes filles leur demandant de se préparer par la JECF d'aujourd'hui à l'action catholique de demain⁵¹⁶⁴.

Les jeunes, qui sont l'espoir de chaque génération pour « créer un renouveau » afin de « correspondre plus activement à l'évolution d'une époque » et pour « essayer [...] de faire

5156 *Ibid.* Le tract est signé par Charrier pour la CGT et par Métral pour la CFTC.

5157 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 34.

5158 *Le Courrier Savoyard*, 7 avril 1945.

5159 *Le Courrier Savoyard*, 7 avril 1945. Au 17 octobre 1945, la JOCF compte vingt-et-une sections dont trois nouvelles (Ville-la-Grand, Bonneville, Sallanches et une en formation au Fayet). Elle compte huit groupes JOCF, à savoir Thonon, Ambilly, Ville-la-Grand, Saint-André d'Annemasse, Cran (Pont-Neuf), Saint-Maurice d'Annecy et Ugine. ADA. 4 K JOCF 1935-1946.

5160 *Ibid.*

5161 *Ibid.*

5162 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 14 mars 1946, p. 145.

5163 *Ibid.*

5164 *Ibid.*

trionpher des idées, en les incarnant, en vue de promouvoir des institutions nouvelles qui régiront la nouvelle société »⁵¹⁶⁵. Pour réaliser ce dessein, un certain nombre de militants d'action catholique prennent part à la vie politique.

c. Politique

Avec la reprise normale des activités, les militants des mouvements, comme tous les catholiques et les citoyens plus largement, doivent participer à la reconstruction de la France. Selon François Bédarida, après la guerre, le « mot de politique plus ou moins honteux ne fait plus peur »⁵¹⁶⁶. Les jeunes se rendent compte qu'ils ne doivent plus être spectateurs, mais bien acteurs, notamment dans la vie de la cité⁵¹⁶⁷. Il n'est alors pas surprenant de constater que « l'événement majeur de l'immédiat après-guerre » réside dans « l'entrée massive sur la scène politique des catholiques »⁵¹⁶⁸. François Bédarida parle du « passage d'une attitude de "présence" à une attitude "d'action" [...] du "civisme" à la "politique" »⁵¹⁶⁹. Les militants, mettant à profit l'enseignement acquis avant la guerre, se retrouvent pour certains à des postes importants. L'apprentissage des responsabilités n'est sans doute pas étranger à ce changement de la vie des jeunes. François Bédarida donne trois éléments pour expliquer l'entrée des jeunes en politique : d'abord « l'ensemble d'expériences vécues ensemble »⁵¹⁷⁰, puis l'« ouverture de portes pour les chrétiens (FUJP, UEP) »⁵¹⁷¹. Enfin, il évoque le facteur théorique, à savoir « le souci de relier la pensée à l'action »⁵¹⁷². Pour Bédarida, il s'agit de « l'occupation *méritée* par le sacrifice des leurs dans la Résistance [...] et non plus une place *octroyée* par un pouvoir conservateur et paternaliste, comme au temps de Vichy, ni mesquinement *décrié* par un pouvoir anticlérical comme sous la III^e République »⁵¹⁷³.

5165 ADA. 4 K ACJF (Divers). Rapport de synthèse présenté par André Fumex, le 10 septembre 1950.

5166 F. BEDARIDA, « Les jeunes chrétiens face à la politique 1944-1945 », in *Chrétiens ...*, t. 2, *La France*, p. 494.

5167 Entretien avec A. Métral. À ce propos, Bruno Dumons rappelle que « les chrétiens, dont l'engagement résistant a frappé beaucoup de contemporains, [...] sont persuadés du rôle important qu'ils ont à jouer dans la reconstruction de la cité, notamment sur le terrain politique ». Il ajoute que c'est « précisément dans ce but qu'est fondé le MRP, lors d'un congrès à Paris, les 25 et 26 novembre 1944 ». B. DUMONS, « À la Libération, de nouveaux démocrates », in *Notre histoire*, n° 114, septembre 1944, p. 44.

5168 P. PIERRARD, *Les laïcs dans l'Église de France...*, op. cit., p. 238.

5169 F. BEDARIDA, « Les jeunes chrétiens face à la politique 1944-1945 », in *Chrétiens ...*, t. 2, *La France*, p. 494.

5170 F. BEDARIDA, « Les jeunes chrétiens face à la politique 1944-1945 », in *Chrétiens ...*, t. 2, *La France*, p. 494.

5171 *Ibid.*

5172 *Ibid.*

5173 *Ibid.*

L'implication en politique varie. Alors que certains, comme Molinos, Voisin ou encore Paccard, se retrouvent dans la Jeune République⁵¹⁷⁴, d'autres, comme Bosson, Martel, Roguet ou encore Marmilloud⁵¹⁷⁵, se groupent au sein du MRP⁵¹⁷⁶, formation réunissant nombre de Catholiques. Cependant, ce passage au MRP n'est pas obligatoire⁵¹⁷⁷. D'ailleurs, Étienne Fouilloux, évoquant l'attrait d'un petit nombre de croyants pour le Parti communiste, explique que ce revirement a lieu particulièrement chez « de jeunes intellectuels ou étudiants, [ou chez] des militants ouvriers adultes »⁵¹⁷⁸. Il propose comme explication à ce paradoxe le fait que « certains résistants croyants trouvent insuffisantes et la critique démocrate-chrétienne du catholicisme et la solution de la “révolution par la loi” »⁵¹⁷⁹. L'ACJF, « plus que jamais [...] est conduite à s'engager dans le temporel, voir à franchir les limites qu'elle s'est toujours imposées »⁵¹⁸⁰.

Dans un communiqué d'octobre 1945, l'évêque rappelle à ses diocésains que c'est un « devoir pour les citoyens de ne pas se désintéresser de la chose publique [...] et que] ce devoir devient particulièrement impérieux lorsque des circonstances exceptionnelles se présentent »⁵¹⁸¹. Il les invite à participer au référendum du 21 octobre 1945, afin qu'ils élisent une « Assemblée qui pourra être constituante »⁵¹⁸², en choisissant les « candidats qui paraissent les plus capables de servir les intérêts généraux du pays, de travailler efficacement, dans le respect des droits de la personne humaine et de la famille, à la construction d'un nouvel ordre social chrétien et à l'organisation pacifique du monde »⁵¹⁸³. Ces premières élections d'après-guerre donnent la prépondérance aux partis de gauche marxiste, que sont le PCF et la SFIO. Toutefois, le MRP

5174 ADHS, 26 W 2. Ils occupaient respectivement les fonctions de président fédéral de la JOC, président de l'ACJF et président fédéral de la JIC.

5175 *Ibid.* Ils occupaient respectivement les fonctions de président de l'ACJF, vice-président de l'ACJF pour l'arrondissement de Saint-Julien, premier président fédéral de la JOC et membre de la JAC.

5176 À propos du MRP, Pierre Pierrard rappelle que c'est « un mouvement et non un parti » parce que « les anciens partis étaient déconsidérés et une dynamique nouvelle était indispensable. Républicain parce que le mouvement se veut de la IV^e République et Populaire parce que les militants d'avant-hier » devenus « résistants d'hier entendent travailler pour le peuple, avec le peuple, en faisant confiance au peuple tout entier, et non pas seulement à une élite ». P. PIERRARD, *Les laïcs dans l'Église de France...*, op. cit., p. 239.

5177 En 1945, le mouvement compte quatre-vingt-un mille adhérents et l'année suivante, il en compte cent vingt-cinq mille.

5178 E. FOUILLOUX, *Les chrétiens français...*, op.cit, p. 270.

5179 *Ibid.* L'auteur ajoute que ces personnes « ont découvert les communistes dans les camps ou dans la clandestinité et combattu avec eux aux Francs-tireurs et partisans, aux Forces unies de la jeunesse patriotique ou au Front national. Ils subissent la fascination de leur dévouement, de leur conviction, de leur efficacité... et de leur audience populaire. Ils veulent prolonger ce compagnonnage au-delà de la Libération, en vue d'une révolution qui ne pas seulement légale ».

5180 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 425.

5181 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 11 octobre 1945, p. 377.

5182 *Ibid.* Les Françaises et les Français doivent répondre aux deux questions qui sont : « Faut-il une nouvelle constitution ? » et « Faut-il limiter les pouvoirs de l'Assemblée constituante élue simultanément ? »

5183 *Ibid.*

obtient la seconde place, avec cent cinquante sièges⁵¹⁸⁴. Lors des législatives de juin 1946, le MRP, au niveau national, obtient la première place, avec cent soixante-six sièges⁵¹⁸⁵. M.-J. Durupt souligne que la Libération devait « être pour beaucoup la première occasion de s'engager sur le plan politique. Dans l'ensemble, les dirigeants ayant participé à la Résistance et à la Libération ont été proches du MRP, à cette époque »⁵¹⁸⁶.

Dans le diocèse, ce nouveau mouvement rencontre un certain succès, notamment chez les militants de l'ACJF. En effet, Charles Bosson, président de l'ACJF de 1936 à 1944, se joint en « mai-juin 1944 [...] à l'équipe (André Colin, Maurice-René Simonnet, François de Menthon) qui lance dans la clandestinité le Mouvement Républicain de libération, noyau du MRP, fondé en novembre de la même année »⁵¹⁸⁷, alors qu'Alphonse Métral participe au « lancement du MRP en Haute-Savoie »⁵¹⁸⁸. Louis Martel, qui fut le représentant du PDP au sein du CDL, se rallie au MRP, en octobre 1945, à l'occasion des élections⁵¹⁸⁹. Enfin, soulignons la présence de François de Menthon au sein du MRP ; c'est sous cette étiquette qu'il est élu en octobre 1945⁵¹⁹⁰. Pour les catholiques, c'est une « quasi-exclusion de près d'un demi-siècle qui s'achève »⁵¹⁹¹.

5184 Dans le diocèse, à l'occasion des élections cantonales de 1945, le MRP remporte 42 % des sièges avec douze élus, alors que la SFIO avec ses huit sièges représente 28 % des conseillers généraux. Les communistes et les indépendants occupent chacun onze postes (11 %), alors que les radicaux-socialistes et l'UDR n'ont qu'un poste chacun (4 %).

5185 Bruno Dumons souligne que « lors des consultations d'octobre 1945 et de juin 1946, le MRP devient le premier parti de France, avec environ cinq millions de suffrages, soit le quart des intentions de vote exprimées. Cette réussite tient en partie à l'apport des voix féminines qui s'expriment pour la première fois, à la volonté de faire barrage aux velléités de pouvoir du parti communiste et aux larges compromissions de la droite nationaliste avec le régime de Vichy ». B. DUMONS, « À l'occasion de la Libération, de nouveaux démocrates », in *Notre histoire*, n° 114, septembre 1994, p. 45.

5186 M.-J. DURUPT, *Les mouvements d'action catholique rurale, facteur d'évolution du monde rural...*, op. cit., p. 388.

5187 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 88. Christian Sorrel rappelle également que Charles Bosson devient, en 1944, délégué départemental du mouvement, et que de 1946 à 1948, il est membre du Conseil de la République, où il préside le groupe MRP.

5188 *Ibid.*, p. 291.

5189 *Ibid.*, p. 281.

5190 À cette période, François de Menthon est également appelé à occuper des fonctions importantes au sein du gouvernement.

5191 E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises... », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du catholicisme...*, op. cit., t. 12, p. 469. Étienne Fouilloux rappelle que « le MRP passe, les catholiques restent. Avant 1940, ils ont appuyé les majorités [nationales], de Poincaré à Daladier, sans que celles-ci estiment devoir les associer au pouvoir autrement qu'à doses [p. 469] homéopathiques. La défaite les voit revenir aux affaires, parfois massive dans certains secteurs, tel celui de la jeunesse. Et le discrédit croissant du régime de Vichy ne les disqualifie pas dans la mesure où nombre d'entre eux ont su s'en détacher à temps pour nourrir la composante spirituelle de la Résistance. Aussi, en 1944 comme en 1940, leur présence est-elle jugée indispensable à une révolution nationale qui a pourtant changé de contenu. Ne sont-ils parmi les mieux placés pour assurer, au-delà des ruptures, d'inévitables continuités ? Les allées du pouvoir que certains ont retrouvé dès 1940, d'autres en 1944 seulement, ils ne les quitteront plus, malgré le destin modeste du grand parti centriste qui devait les réunir et certains réflexes laïques : le ministère de l'Éducation nationale leur demeure encore inaccessible. [...] Des catholiques notoires n'hésitent plus à entrer en politique au plus haut niveau ; et la patrie de la laïcité admet que ce ne soit plus dans l'opposition ».

En novembre 1946, Mgr Cesbron adresse un nouvel appel pour que tous les diocésains participent à l'élection sénatoriale du 24 novembre⁵¹⁹². À cette occasion, il rappelle que « la tentation est grande de ne pas bouger » puisque les électeurs sortent « tout juste des salles de vote qu'il faut déjà y retourner »⁵¹⁹³. Il insiste cependant sur le fait que le « vote du 24 est important comme [celui] du 10 »⁵¹⁹⁴, car il « faut construire une France nouvelle ; un bon ouvrier ne quitte pas le travail avant la fin »⁵¹⁹⁵. Cette question du travail revient de manière récurrente chez Mgr Cesbron. En janvier 1946, l'Ordinaire invite ses diocésains à fuir « la paresse qui est la ruine des hommes, des familles et de la société ; elle fait naître plus d'un vice et elle les développe tous » ; il les encourage à travailler toujours plus pour la reconstruction de la France. Bien que cet appel ne soit pas adressé directement à la jeunesse catholique, il reste patent que les militants sont largement concernés par cette invitation au travail. L'évêque compare l'année 1946 à un vaste atelier « où tournent, à grand bruit, des machines puissantes, qui attendent le travail de l'homme » soit à une « plaine immense, où il faut, par un long travail, sous la bise, sous la pluie, sous le soleil, labourer, jeter la graine, soigner la récolte en herbe et faire enfin la moisson ». Il souligne que « sans le travail de l'homme, les machines tourneront à vide : beaucoup de bruit, résultat nul ; sans le travail de l'homme, la terre ne donnera qu'herbes folles ou fruits médiocres ». Et il s'interroge en ces termes : « mais l'homme va-t-il travailler ? En cette année, où il y a tant à faire et tant à refaire, allons-nous travailler ? »⁵¹⁹⁶.

En 1947, à l'occasion des élections municipales, et malgré la grève des imprimeurs⁵¹⁹⁷, Mgr Cesbron redit que « tout le monde doit voter, sauf empêchement grave. C'est un devoir très important »⁵¹⁹⁸. Ce scrutin « met en place une trame dense d'élus locaux, garante de l'avenir du courant démocrate-chrétien »⁵¹⁹⁹. Pour les mouvements d'action catholique rurale, M.-J. Durupt rappelle que « de 1946 à 1956, une fois retombée l'effervescence de la Libération, les militants ont peu participé à la vie des partis politiques, sauf au moment des

5192 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 46, 14 novembre 1946, p. 699.

5193 *Ibid.*

5194 *Ibid.*

5195 *Ibid.*

5196 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 3 janvier 1946, p. 1.

5197 En 1947, une grève des imprimeurs empêche la parution de la *Revue du Diocèse d'Annecy*. En octobre 1947, Mgr Cesbron rappelle qu'« une grève d'ouvriers-imprimeurs dans la ville d'Annecy supprime, depuis un mois, la *Revue du Diocèse* et [l]e prive, à [s]on grand regret, du moyen normal [qu'il avait] de conserver des relations avec [ses diocésains]. Comme la grève se prolonge, [l'] Action Catholique veut bien, par ses services, venir à [s]on secours ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, nos 38 à 43, 11 septembre - 23 octobre 1947, p. 672.

5198 *Revue du Diocèse d'Annecy*, nos 38 à 43, 11 septembre - 23 octobre 1947, p. 672. Lors des élections de 1955, Mgr Cesbron tiendra le même discours en rappelant que « c'est un grave devoir pour [eux] de voter ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 45, 10 novembre 1955, p. 617.

5199 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 34-35.

élections. Le MRP en attirant des sympathies n'obtenait pas pour autant des adhésions »⁵²⁰⁰. Une liste des municipalités en fonction en 1951 établit que cent seize sont MRP⁵²⁰¹, quarante-trois sont composées par des radicaux-socialistes, quarante par des socialistes, vingt-sept par des républicains indépendants, vingt-deux par des communistes⁵²⁰². Le MRP est le parti majoritaire dans le département de la Haute-Savoie, puisque plus de 38 % des communes se réclament de ce parti. Il aurait été intéressant de connaître la composition des conseils, au moins pour voir le nombre de militants MRP, bien que l'engagement au sein de cette formation politique ne puisse pas être toujours synonyme d'un militantisme catholique. Cette liste permet de connaître la répartition des forces politiques dans le département de la Haute-Savoie, au milieu de la Quatrième République. Il n'est pas surprenant de constater que les communes MRP sont principalement celles où se maintient un certain niveau de pratique, alors qu'à l'inverse, celles qui sont plus à gauche se retrouvent dans des zones où la pratique connaît une certaine fragilité. Elles sont dans des secteurs plus ouvriers que les premières.

L'engagement des militants d'action catholique dans les institutions politiques s'intensifie surtout dans la seconde moitié des années Cinquante. M.-J. Durupt rappelle que pour les mouvements d'action catholique rurale, une « vague d'engagement civique a lieu en 1959 »⁵²⁰³. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'à cette date, une quarantaine de maires et une vingtaine de conseillers municipaux sont d'anciens de l'ACJF « ancienne formule »⁵²⁰⁴, alors que trente-cinq maires sont d'anciens jacistes. Ce sont donc plus de 30 % des communes qui bénéficient de membres formés par l'ACJF⁵²⁰⁵. L'engagement à cette période n'est sans doute pas non plus sans rapport avec les événements qui se passent alors en France et en Algérie. Cet engagement dans le domaine civique est concomitant du retour du général de Gaulle aux affaires, mais également de la guerre d'Algérie. D'ailleurs, concernant cette

5200 M.-J. DURUPT, *Les mouvements d'action catholique rurale, facteur d'évolution du monde rural...*, op. cit., p. 388.

5201 Entre 1947 et 1951, le MRP perd la moitié de ses électeurs entre 1947 et 1951. E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises... », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du catholicisme...*, op. cit., t. 12, p. 469.

5202 ADHS, SC 15 636. Liste des municipalités en fonction au 1^{er} janvier 1951. Il s'agit des étiquettes politiques utilisées dans le document. Les autres municipalités sont composées par des indépendants de droite (15), indépendants de gauche (14), radicaux (6), radicaux de gauche (5), RPF (5), indépendants (3), Socialistes indépendants (3), SFIO (2). Voir la carte en annexe n° 22.

5203 M.-J. DURUPT, *Les mouvements d'action catholique rurale, facteur d'évolution du monde rural...*, op. cit., p. 371. Concernant l'engagement des militants en 1959, nous pouvons signaler l'exemple d'André Fumex ou encore d'Alphonse Métral qui entre au conseil municipal d'Annecy à ce moment-là, sur une liste conduite par Charles Bosson.

5204 *Ibid.*, p. 362. Il faut entendre ici l'ACJF avant la spécialisation.

5205 Ce pourcentage serait sans doute plus élevé si les chiffres prenaient en considération les membres des autres mouvements spécialisés que la JAC.

dernière, M.-J. Durupt rappelle qu'elle « a sans aucun doute joué un rôle important dans la décision des militants ruraux de participer activement à la vie politique »⁵²⁰⁶.

Dans cette période de reconstruction économique et de modification politique, les mouvements d'action catholique connaissent également des changements qui ne sont pas sans conséquence pour l'Association septuagénaire. En effet, la guerre semble avoir été un tremplin pour de nombreux mouvements qui ont développé leurs activités. Les années Cinquante, au cours desquelles apparaissent un certain nombre d'initiatives dans l'organisation même de l'Église, sont également aussi celles de la multiplication des mouvements, même si le milieu rural reste le premier en terme d'importance.

d. L'action catholique dans les années Cinquante

En 1955, un lecteur de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, dressant le bilan des publications de la revue depuis ses débuts, imagine un martien⁵²⁰⁷ arrivant sur terre et lisant le bulletin diocésain. Il s'interroge alors sur la vision qu'il aurait de la vie religieuse. Concernant l'action catholique, le rédacteur écrit que « le diocèse lui apparaîtrait d'abord comme un diocèse où l'action catholique est bien structurée, bien vivante. Il n'est guère de numéros, où sous les sigles, mystérieux ACR, ACO, ACE, FNAC, etc. ne soit annoncée quelque session, journée ou activité d'action catholique générale ou spécialisée, d'adultes, de jeunes ou d'enfants »⁵²⁰⁸. Il est vrai que les années de guerre ont permis aux différents mouvements d'action catholique se renforcer leurs activités et à certains de créer de nouvelles branches. En 1949, Mgr Cesbron se félicite d'avoir « vu de [ses] yeux, comment [l'] action catholique : adultes, jeunes, enfants, se mettait à l'ouvrage avec ardeur »⁵²⁰⁹. Toutefois, tous les mouvements ne réagissent pas de la même façon à l'évolution de la société, ceux d'adultes reprennent une forme qu'ils avaient déjà à la veille de la guerre, alors que ceux qui sont spécialisés apparaissent différents, avec de nouvelles branches et des méthodes parfois, différentes de celle d'avant la guerre. Enfin,

5206 M.-J. DURUPT, *Les mouvements d'action catholique rurale, facteur d'évolution du monde rural...*, op. cit., p. 395.

5207 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 6 janvier 1955, p. 6. Il s'agit probablement d'un prêtre. En effet, ils doivent conserver dans leur presbytère la collection complète de la *Revue du Diocèse d'Annecy*. Pour présenter le sujet, il écrit que « sans prétendre, jouer les historiens, [il a] essayé de [s]e représenter tout bonnement, l'image que se ferait du Diocèse d'Annecy, disons – puisque c'est la mode – un Martien débarquant de sa soucoupe volante et qui n'aurait pour tout document que notre modeste *Revue du Diocèse d'Annecy* ».

5208 *Ibid.*

5209 *Ibid.*, n° 41, 20 octobre 1949, p. 610. Il s'agit d'un communiqué concernant l'action catholique, à lire en chaire, mais il est également destiné à rappeler aux diocésains qu'une quête, en faveur de l'action catholique, est organisée le jour de la fête du Christ-Roi, soit le dimanche 30 octobre.

les mouvements de l'enfance trouvent dans ce climat de reconstruction une place qu'ils n'occupaient pas véritablement jusqu'alors⁵²¹⁰.

Les mouvements d'adultes, groupés au sein de l'action catholique générale, ne semblent pas avoir véritablement connu de transformation. Ceux des femmes poursuivent l'action entreprise à la veille de la guerre : œuvres de piété, pèlerinage⁵²¹¹... Elles se préoccupent toujours de l'éducation des enfants et de la vie de la femme au foyer. Elles ont toujours en charge les services de la bibliothèque ou de l'entraide. Le service familial, quant à lui, est réorganisé suite au départ madame d'Ambly, sa responsable. La FCTP est prise en charge par le mouvement féminin à partir de 1951. Il a rencontré un vif succès avec mademoiselle Sirand, sa responsable. Toutefois après son départ pour l'enseignement religieux, en 1956, le mouvement de la FCTP diminue⁵²¹². En 1952, la LFACF compte quinze mille cotisantes et quatre ans plus tard, elles sont dix-huit mille, soit une augmentation de 20 %. À la même date, ce sont seize mille abonnements à l'*Écho des Françaises* qui sont distribués dans le diocèse⁵²¹³.

Les hommes quant à eux se groupent au sein de la FNAC, puis de l'action catholique générale des hommes. La guerre n'avait pas vraiment ralenti leurs activités, mais il semble qu'un temps de flottement soit apparu après la Libération⁵²¹⁴. Est-ce à cause du changement d'aumônier ? Est-ce à cause du travail à effectuer pour la reconstruction ? Quoi qu'il en soit, en janvier 1949, « tous les archiprêtres, sauf deux » ont eu leur « réunion de relancement (sic) »⁵²¹⁵. En 1952, cent soixante dix-huit paroisses regroupent trois mille cent soixante-huit membres, quatre ans plus tard, les effectifs ont augmenté et ce sont deux cent soixante et onze paroisses qui se partagent six mille dix membres⁵²¹⁶.

5210 En effet, jusqu'à la veille de la guerre, les jeunes diocésains ruraux se retrouvaient surtout dans le mouvement appelé « avant-gardes » et qui avaient comme but uniquement de préparer leur entrée dans les mouvements jacistes.

5211 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n°1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957. Les pèlerinages à La Bénite-Fontaine attirent en moyenne cinq à six mille membres. En 1954, le congrès marial attire huit mille femmes.

5212 *Ibid.*

5213 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1.

5214 Il semble que dans certaines paroisses, les groupes masculins ont eu des difficultés pour passer de la FNAC à l'ACGH.

5215 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 27 janvier 1949, p. 41. Ces réunions semblent avoir été réalisées en collaboration avec la LFACF et le MFR.

5216 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957. Ce qui représente en moyenne dix-sept membres pour 1952 et vingt-deux en 1956. Le nombre de paroisses touchées par l'ACGH progresse de 52,25 % en quatre ans, alors que pour les paroissiens, la progression est de 8,97 %. En 1957, ce sont donc 11 % des paroisses qui ne sont pas touchées par l'ACGH. Ce sont là les mêmes proportions qu'en 1930, où 90 % des paroisses présentaient un groupe de militants FNC. Cependant, les effectifs sont moitié moins importants. Cf. *supra*, p. 249.

En 1954, un article évoquant la réunion du comité diocésain de la FNAC, titre « les mouvements d'action catholique repartent »⁵²¹⁷. Les tournées d'archiprêtres sont toujours organisées, tout comme les « cercles d'études » où sont étudiées diverses questions, ou encore les récollections. Ce sont au moins 65 % des archiprêtres qui comptent des groupes d'ACGH⁵²¹⁸, toutefois, il serait inexact de penser que tous les groupes, et tous les membres sont actifs. En effet, à Arthaz-Pont-Notre-Dame, par exemple, la réunion du groupe se tient de façon mensuelle avec sept ou huit membres, mais il n'y a pas de discussion⁵²¹⁹. À Cranves-Sales, il n'y a pas de réunions, alors qu'à Lucinges, il y en a une ou deux par an⁵²²⁰.

Les campagnes d'années sont toujours des formules utilisées par le mouvement et celle de 1961-1962 porte sur la « déchristianisation des paroisses et les moyens les plus adaptés pour y faire face »⁵²²¹. Au début de la décennie précédente, ces campagnes d'années⁵²²² avaient rencontré un relatif succès, à l'exception peut-être de celles de 1953-1954, qui s'intéressait aux sacrements et qui s'est révélée être sans succès. Celle de 1952, basée sur le plan civique, a entraîné quelques candidatures de militants, alors que celle de 1955 portait sur la famille, et a été l'occasion de relancer ou de créer des associations familiales⁵²²³. En 1956, la question de la famille comme cellule de l'Église semble avoir séduit puisque quelques réalisations familiales et paroissiales prolongent l'enquête. C'est cette même année que l'ACGH inaugure la formule « des réunions par zones », ces dernières sont au nombre de douze et regroupent près de cinq cents responsables⁵²²⁴. Les récollections nocturnes semblent attirer encore un nombre important de militants, à l'exception de celles de l'hiver 1956, sans doute à cause de sa très grande rigueur⁵²²⁵.

L'après-guerre est également le temps des mouvements d'action catholique de l'enfance (ACE). « Cœurs vaillants » et « âmes vaillantes » apparus juste à la veille de 1939, se développent durant le conflit, mais connaissent leur essor surtout après la Libération. En 1949, « Cœurs vaillants », branche urbaine de l'ACE « est [...] en plein essor »⁵²²⁶, même si

5217 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 36, 19 septembre 1954, p. 499. S'agit-il d'un titre « sensationnaliste » ou s'agit-il véritablement d'une reprise des activités ?

5218 *Ibid.*

5219 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Mouvement d'Église.

5220 *Ibid.*

5221 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 18, 21 septembre 1961, p. 370.

5222 À partir de 1955, les sujets des enquêtes d'années sont communs aux hommes et aux femmes. ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5223 *Ibid.*

5224 *Ibid.*

5225 *Ibid.*

5226 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 21 février 1949, p. 129.

certaines groupes « après avoir été prospères, ont un peu baissé ». Ces derniers « sont désireux de reprendre leurs belles activités d'il y a quelques années »⁵²²⁷. Pourtant, en 1957, le vicaire général Duret rappelle qu'il n'existait rien en 1951⁵²²⁸ et que cinq ans plus tard, tous les archiprêtres sauf trois ont désigné un prêtre chargé de l'ACE. Lorsqu'il utilise « rien » veut-il signifier qu'aucun membre du clergé n'est attaché à s'occuper de ce mouvement ou veut-il dire qu'il n'y a aucun militants ? La première hypothèse est sans doute la plus plausible.

Les mouvements de l'enfance participent à des manifestations d'importance, comme celles qui se déroulent le 12 mai 1949. À cette date, les enfants de France sont invités à prier Notre-Dame. Ils sont incités à participer à cette fête mariale en se rendant dans les différents sanctuaires mariaux se trouvant les plus proches de chez eux. Ceux d'Annecy, par exemple, prient à Notre-Dame de Liesse. Les seuls rassemblements organisés, le sont à l'église Notre-Dame de Grâces à Évian, pour le Chablais, et la région d'Annemasse⁵²²⁹. La communication reste un passage privilégiée pour attirer plus d'enfants dans les mouvements. En 1949, la campagne pascalle présente l'affiche « Avec le Christ... Revivre »⁵²³⁰. Elle doit être portée « de maison en maison par les enfants des catéchismes, [...] militants écoliers, [...] qui, dans leurs quartiers, leurs hameaux, doivent porter témoignage au Christ »⁵²³¹. Cette affiche n'est « qu'un instrument [...] mais [...] qui peut faire passer dans tous [les] foyers – à l'occasion de Pâques – un grand souffle chrétien »⁵²³². Loin d'être un « simple geste extérieur – d'un simple papier à tendre – il s'agit d'un témoignage à porter »⁵²³³.

Ces mouvements accordent une importance particulière à la presse spécialisée qui doit toucher les enfants des villes comme des campagnes. Trois publications sont créées : *Âmes vaillantes*, *Cœurs Vaillants et Friponnet*. En 1954, la *Revue du Diocèse d'Annecy* présente l'évolution de ces trois périodiques. Cela donne une indication très approximative du nombre d'enfants qui sont touchés par le mouvement⁵²³⁴. Si nous additionnons les trois titres, nous pouvons constater une baisse de 4 % entre 1950 et 1953. Cependant, en regardant titre par titre, nous pouvons constater que c'est *Cœurs vaillants* qui connaît la baisse la plus

5227 *Ibid.*

5228 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5229 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 9, 3 mars 1949, p. 146.

5230 *Ibid.*, n° 10, 10 mars 1949, p. 158.

5231 *Ibid.*

5232 *Ibid.* Comme le montre cet exemple, l'action des enfants peut avoir différents objectifs. Il s'agit de leur permettre de travailler et de conserver leur foi, mais ne sont-ils pas également le moyen de maintenir leurs parents dans l'action ?

5233 *Ibid.*

5234 En effet, un enfant peut être abonné à l'un des périodiques et il peut le prêter à plusieurs de ses voisins, ou plusieurs enfants d'une même famille peuvent le lire.

significative (- 27 %)⁵²³⁵, alors que *Fripounet* connaît une hausse de 9,58 %. Ce dernier est d'ailleurs spécialement destiné aux enfants du monde rural, cette hausse tendrait donc à montrer que ces enfants seraient plus touchés par l'ACE. Serait-ce à cause des efforts qui sont faits dans ce sens par l'aumônier diocésain ? Est-ce parce que le milieu rural serait plus réceptif à l'action catholique que celui des villes ? Ou est-ce parce que les ruraux sont plus attentifs aux attentes du clergé ? Quoi qu'il en soit, nous pouvons remarquer que l'augmentation du nombre d'abonnés est concomitante de l'appel lancé dès 1952, par l'abbé Levet, aumônier diocésain de l'ACE. En effet, à l'occasion de la question scolaire, il lance un cri d'alarme auprès des diocésains pour les inviter à s'intéresser davantage à la question de l'enfance dans l'action catholique. Cet appel semble être entendu, même si les rapports réalisés à l'occasion des missions régionales montrent que le secteur de l'enfance doit être celui de toutes les attentions puisque, finalement, peu de paroisses ont des groupes constitués⁵²³⁶. En 1956, la presse enfantine est en expansion, avec cinq mille exemplaires qui sont distribués hebdomadairement à près de six mille enfants⁵²³⁷. Un nouveau titre vient d'ailleurs compléter la liste présentée, il s'agit de *Perlin*, qui s'adresse aux enfants de six à huit ans.

Les camps et les colonies attirent mille six cents enfants en 1952 et deux mille en 1956. Si le nombre de colonies ne varient pas, il reste de seize entre les deux dates, celui des camps est plus que doublé, puisque de quatorze camps en 1952, il y en a trente-huit, quatre ans plus tard⁵²³⁸. Ces derniers sont l'occasion pour les jeunes séminaristes de prendre leurs premiers contacts avec la réalité de leur œuvre à venir.

Depuis 1952, la Croisade Eucharistique (CE) est placée dans l'ACE. Elle est particulièrement vivante dans les pensionnats et les écoles libres de filles, alors qu'elle est quasi inexistante

5235 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 11 février 1954, p. 87. *Âmes vaillantes* connaît une diminution de 4, 13 %. Pourtant, en 1955, c'est la première « fois depuis longtemps » que les jeunes militantes se retrouvent à l'occasion d'une session de formation « Âmes vaillantes ». Ces journées s'adressent « aux jeunes filles des paroisses urbaines qui s'occupent déjà ou désirent s'occuper des fillettes de 8 à 13 ans, dans la ligue de l'action catholique ». La responsable nationale du mouvement ainsi que l'abbé Bouin, aumônier national, réaliseront cette session. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 14 juillet 1955, p. 401. Si une telle formation a lieu dans le diocèse, cela signifie que la demande est sans doute importante pour les petites filles qu'il est nécessaire d'encadrer. L'année suivante, une nouvelle session *Âmes vaillantes* devait se tenir dans le diocèse, mais elle est ramenée à une seule journée. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 30 août 1956, p. 473.

5236 Cf. *supra*, p. 437 ; p. 481 et suiv.

5237 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957. Ces chiffres montrent que le nombre d'abonnements aurait connu une croissance de plus de 31 % entre 1954 et 1956. En effet, si nous prenons les chiffres donnés par la *Revue du Diocèse d'Annecy* et que nous faisons la moyenne, nous obtenons 3 828 abonnements par an. Cette hausse est d'autant plus intéressante que les chiffres pris dans la *Revue* montre une diminution du nombre d'abonnés à partir de l'année 1952. Les chiffres par année sont : 3 861 (1950) ; 3 983 (1951) ; 3 789 (1952) ; 3 679 (1953).

5238 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

chez les garçons⁵²³⁹. Les vicaires prennent conscience qu'ils peuvent utiliser ce mouvement pour la formation spirituelle des enfants de chœur. De plus, une collaboration existe entre la CE et la direction des vocations.

Le scoutisme reprend ses activités en 1952 ; en 1957, il compte pas moins de sept cents membres⁵²⁴⁰. Sans doute a-t-il largement bénéficié du dynamisme du commissaire de Province, Pierre-Louis Martel, qui a su donner au mouvement « un véritable esprit missionnaire et un esprit d'Église »⁵²⁴¹. La situation est totalement différente pour les Guides, qui sont en pleine crise, avec des effectifs réduits et une équipe fédérale « squelettique »⁵²⁴².

Pour les mouvements de jeunesse, celui du monde agricole (JAC et JACF) reste majoritaire comme à la veille du conflit. Cependant, le développement industriel de certains secteurs du diocèse entraîne l'accroissement des sections jocistes. Les mouvements étudiants et indépendants ne semblent pas connaître une évolution aussi importante que ceux du milieu rural, même si des groupes se forment et se développent. La nouveauté qui apparaît dans cet immédiat après-guerre résulte de la création de mouvements spécialisés d'adultes. En effet, jusqu'alors les jeunes des mouvements spécialisés continuaient leur engagement soit à l'UDH, pour les hommes, soit à la LFACF, pour les femmes. Les mouvements spécialisés d'adultes n'ont pu apparaître qu'à partir de la spécialisation et il a donc fallu attendre que les premiers militants dépassent la trentaine. Cela n'a été possible qu'à la fin des années Trente et au début des années Quarante. Cette évolution ne se fait pas sans heurt, notamment chez les ouvriers, où le sens même de l'engagement des laïcs diffère selon deux mouvements d'adultes. Le premier, la Ligue Ouvrière Catholique (LOC), apparu à la veille du conflit, n'a pas encore atteint une ampleur importante en 1939. C'est la guerre qui lui donne un certain essor. En raison des circonstances, les membres de la LOC participent à des tâches immédiates (aide aux prisonniers, aux réfugiés...). En 1942, les deux branches de la LOC fusionnent pour donner naissance au Mouvement Populaire des Familles (MPF)⁵²⁴³, dont les effectifs explosent grâce à la création des services d'entr'aide. Désormais, comme la JOC, il

5239 *Ibid.*

5240 *Ibid.* Quatre cents dans le district du Faucigny, cent-cinquante dans celui d'Annecy et autant dans celui du Léman.

5241 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5242 *Ibid.* Les jeunes filles sont cent cinquante à Annecy et une centaine dans le reste du diocèse.

5243 A. DANSETTE, *Destin du catholicisme français...*, op. cit., p. 373. Il s'agit de la LOC et de la LOCF. Il semble que la création de section MPF ne soit pas toujours évidente, même là où des sections jocistes sont présentes. En effet, en mai 1946, l'abbé Grenet adresse un courrier à l'abbé Converset, jeune vicaire à Chamonix, pour le rassurer quant à l'installation du MPF. En effet, dans son courrier, l'aumônier jociste estime que le mouvement « pourra partir dans sa forme complète et atteindre son développement normal très rapidement », notamment parce qu'il bénéficie d'une « équipe de départ intéressante ». ADA. 4 K JOCF. Lettre de l'abbé Grenet à l'abbé Converset, 6 mai 1946.

recrute bien en dehors des cercles ecclésiastiques⁵²⁴⁴. Mais le MPF est confronté à des difficultés dès 1947, puisque certains lui reprochent « d'avoir cédé à la tentation de “faire passer la construction d'un monde meilleur avant la transmission d'un monde chrétien” »⁵²⁴⁵. En 1950, l'ACO, qui permet la prise de conscience « du souci d'évangélisation chez les prêtres et les laïcs »⁵²⁴⁶, est créée. En 1956, elle est présente dans tous les secteurs ouvriers du diocèse.

Quoi qu'il en soit, les années d'immédiat après-guerre permettent aux mouvements de tirer les « leçons du grand bouleversement »⁵²⁴⁷ qu'a été la guerre. Cela est particulièrement vrai pour la JAC et la JACF. En effet, Adrien Dansette rappelle que ces formations « ont pris conscience, à la fois de la diversité du monde rural et de l'évolution qui, par les progrès de la technique, le rend maître de la nature »⁵²⁴⁸. Le mouvement rural s'adapte aux nécessités de son temps et le fait qu'elle change son refrain est sans doute révélateur de ces changements. Le refrain de Joseph Folliet, « Nous referons chrétiens nos frères – par Jésus-Christ nous le jurons » cède la place à un chant d'une toute autre résonance, puisqu'il s'agit d'entendre « l'appel suprême d'un monde qui meurt – tous debout pour bâtir un monde meilleur »⁵²⁴⁹.

Les jeunes ruraux, aidés de leurs aînés, regroupés dans la Ligue d'action catholique (LAC)⁵²⁵⁰, œuvrent pour améliorer le monde rural. Le travail de la terre, largement revalorisé par l'épisode de la guerre, permet aux ruraux de ne plus à rougir de leur condition.

En août 1947, la JAC organise, à La Roche-sur-Foron, une « grande exposition »⁵²⁵¹ sur la question du monde rural. À cette occasion, des modèles d'aménagement de maisons rurales sont présentés. Mgr Cesbron invite ses diocésains à y participer le plus nombreux possible. En 1960, l'enquête de sociologie du secteur rochois-reignerand souligne que « grâce aux jeunes et surtout à l'action persévérante de la JAC, un peu plus de confort s'installe dans beaucoup de fermes »⁵²⁵². Comme le rappelle un ancien jaciste, dans *La JAC des Savoyards racontent*, le mouvement était au « service du monde agricole », il a « transformé les

5244 E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises... », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du catholicisme...*, op. cit., t. 12, p. 487.

5245 A. DANSETTE, *Destin du catholicisme français...*, op. cit., p. 373.

5246 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5247 A. DANSETTE, *Destin du catholicisme français...*, op. cit., p. 384.

5248 *Ibid.*, p. 385.

5249 *Ibid.*, p. 386.

5250 Au niveau national, elle se met en place en 1939. Dans le diocèse, son premier aumônier est nommé en 1940. Elle n'apparaît plus dans les sources à partir des années Cinquante.

5251 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 30, 24 juillet 1947, p. 548. Germaine Prat, dans son étude sur l'action catholique rurale dans l'Hérault, évoque la tenue d'une exposition, en 1944-1945, sur le thème de la maison rurale. G. PRAT, *L'action catholique rurale dans l'Hérault...*, op. cit., p. 146.

5252 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron-Reignier. *Enquête de sociologie*, p. 13.

conditions matérielles et humaines dans lesquelles » vivaient les ruraux d'alors⁵²⁵³. Dans l'entre-deux-guerres, la JAC et la JACF avaient redonné confiance aux jeunes ruraux, en leur faisant prendre conscience du rôle qu'ils avaient à jouer. Après le conflit, grâce au mouvement, le « monde rural tout entier commence à se prendre en charge, à s'estimer »⁵²⁵⁴. En effet, de nombreuses initiatives datent de cette période. Sans doute, les semaines rurales, organisées depuis deux décennies, ont permis cette éclosion d'initiatives et elles ne sont sans doute pas étrangères au succès de la JAC et de ses réalisations. Comme le rappelle M.-J. Durupt, les ruraux, en Haute-Savoie, « se posaient les problèmes d'action sanitaire et avaient des contacts avec la CFTC et les jeunes patrons »⁵²⁵⁵. N'est-ce pas ici, la cristallisation de la volonté des semaines rurales et de l'esprit de l'ACJF, qui organisaient des rencontres où ces questions sanitaires étaient étudiées, où les jeunes de différents milieux se rencontraient ? Sans doute la préparation du terrain par les premiers militants jacistes, et celle du clergé à cet accueil d'une participation du laïcat à l'apostolat, est en partie à l'origine de ce succès. Il ne faut toutefois pas oublier que la JAC, comme la JACF, bénéficie d'un climat qui tend à être celui de la mécanisation et de la modernisation des campagnes, de l'apparition des grandes exploitations⁵²⁵⁶. Toutefois, tout le monde agricole ne suit pas les idées jacistes. Tel ce témoin⁵²⁵⁷, évoqué par Hyacinthe Vulliez dans son recueil sur la JAC, qui rappelle avoir organisé une réunion pour débattre de la question du remembrement⁵²⁵⁸. À cette occasion, il s'est heurté à un refus de la part de nombreux participants, car selon lui « l'esprit n'était pas prêt »⁵²⁵⁹.

Par les enquêtes, qui sont à l'écoute du milieu rural, et par l'attention que les militants portent au progrès technique, les mouvements jacistes opèrent une révolution silencieuse, certes, mais efficace. Les ruraux ne restent pas en retrait des évolutions des « Trente Glorieuses ». Progressivement la force animale cède la place à la force mécanique⁵²⁶⁰. Les premiers

5253 H. VULLIEZ, *La JAC des Savoyards racontent...*, op. cit., p. 60.

5254 *Ibid.*

5255 M.-J. DURUPT, *Les mouvements d'action catholique rurale...*, op. cit., p. 399.

5256 Il est évident que les mouvements d'action catholique ne sont pas les seuls à faire progresser les conditions de travail, mais ils apportent une part active aux différents changements qui s'opèrent dans la société rurale d'alors.

5257 Hyacinthe Vulliez ne donne jamais le nom de famille des témoins, nous savons simplement que ce témoin se prénomme Michel.

5258 H. VULLIEZ, *La JAC des Savoyards racontent...*, op. cit., p. 23. ADA. 8 E 1961. Mission du secteur de Douvaine. *L'Enquête de sociologie*, p. 16, montre que le « remembrement est lent et dur en certains endroits, lent et dur, mais automatique en certains autres, par abandon des terres ».

5259 H. VULLIEZ, *La JAC des Savoyards racontent...*, op. cit., p. 23.

5260 Au moment de la mission régionale de Sillingy, le rapport des missionnaires rapporte qu'il y a pratiquement un tracteur pour deux exploitations dans ce secteur. ADA. 8 E 1962. *Mission régionale Cruseilles, Sillingy, Thorens, enquête sociologique*, document dactylographié, p. 26.

tracteurs, les premières motofaucheuses, font leur apparition dans le paysage rural. Ces apparitions, signes de la domination de l'homme sur la nature, ne sont pas sans remettre en cause le paysage rural lui-même. Les exploitations doivent s'adapter à ces machines. Toutefois, les changements ne s'opèrent que progressivement et le paysan savoyard travaille encore « de douze à seize heures par jour » et « son travail peut être réduit à zéro par quelques minutes de grêle »⁵²⁶¹. Le paysan semble disparaître pour céder la place à l'agriculteur⁵²⁶². Jules Laffin, présentant un rapport sur le monde rural à l'occasion d'une journée action catholique à La Roche-sur-Foron en 1950, souligne « la nécessité d'avoir des machines pour pouvoir travailler plus et vendre la production », mais il souligne un problème d'importance : « les machines [sont] chères et peu adaptées à la Haute-Savoie »⁵²⁶³.

Malgré son coût, la mécanisation réduit la pénibilité du travail, mais également la main d'œuvre et le temps de travail. Cette motorisation est également – et d'une certaine manière – une libération pour les femmes, qui devaient participer aux travaux des champs, en plus des tâches ménagères et de l'éducation des enfants⁵²⁶⁴. En 1950, Jules Laffin dresse un constat qui peut s'appliquer également à la JACF, lorsqu'il déclare que leur « VIE INTERIEURE est difficile car [ils] sont absorbés par [leur] travail et le souci constant de le diriger, de l'organiser ; sans cesse il faut penser au lendemain, à telle chose qu'il faudra semer, arracher, traiter, telle bête à soigner, et cela toute l'année »⁵²⁶⁵. Ce sont donc autant de points que les jacistes doivent

5261 ADA. 4 K ACJF (Divers). Rapport présenté par Jules Laffin, 1950.

5262 Dans ce cas, l'agriculteur serait à considérer comme la personne exerçant l'une des activités de l'agriculture, en tant qu'exploitant. Jacqueline Sainclivier rappelle que c'est après 1945 que la JAC « entendait faire [des agriculteurs et agricultrices] des jeunes comme les autres qui en s'instruisant pourraient apprendre [...] à avoir un "vrai" métier celui de paysan ou d'agriculteur ». Elle rappelle que c'est dans ces « années là que ce dernier terme commence à être utilisé avant de se développer ». J. SAINCLIVIER, « Jacistes et renouveau politique et syndical de 1945 à la fin des années 1970 dans l'Ouest », in B. WACHE, dir., *Militants catholiques...*, op. cit., p. 109. En 2006, Vincent Flauraud, qui a consacré sa thèse à *La JAC dans le Massif Central méridional (Aveyron/Cantal) des années 1930 aux années 1960*, parle dans *Ruralia* de la « JAC-JACF face à la fin des paysans ». *Ruralia*, 2006-18/19, [en ligne] p. 7. <http://ruralia.revues.org/document1401.html> (site consulté le 25 octobre 2008).

5263 ADA. 4 K ACJF (Divers). Rapport présenté par Jules Laffin, 1950. Soulignons l'utilisation du nom « nécessité ». Ce choix montre qu'il devient difficile pour les paysans de ne pas avoir d'équipements mécaniques. Sans ces machines, il est possible de penser qu'ils survivent plus qu'ils ne vivent. Cette modernisation a un coût et elle peut entraîner des différences importantes entre les exploitants. L'enquête de sociologie réalisée à l'occasion de la mission régionale du secteur de Douvaine montre que « la modernisation individuelle des moyens de production renfor[ce] l'individualisme ancestral du paysan ». ADA. 8 E 1961. Mission du secteur de Douvaine. *Enquête de sociologie*, p. 16. Le père Mercier avait dressé un constat semblable pour le secteur de Boège, en 1958. Il rappelait en effet qu'il avait constaté « plus d'individualisme à cause du machinisme ». ADA. 8 E 1958. Mission de Boège.

5264 ADA. 4 K ACJF (Divers). En 1950, Renée Dupraz, jaciste, présente une journée type de travail pour une femme de son milieu : 4 h 45 : lever. Traite des vaches (une heure), livraison du lait à la fruitière (1 kilomètre) déjeuner. 7-8 h. : travaux divers : lavage des ustensiles laitiers. Soins aux volailles. Départ pour les champs. Retour à 12 h : repas, les filles debout servent. Vaisselle. Balayage. Sieste pour les hommes. Retour aux champs jusqu'à 19 h 30-20 h. 20 h 15-21 h 15 : traite. Livraison du lait. Souper. Vaisselle. Coucher : 22 h 30- 23 h. Pour les femmes qui se trouvent dans des zones où le lait n'est pas porté à la fruitière, le temps de livraison du lait est occupé à fabriquer les fromages. Il faut donc ajouter pour ces personnes, du temps nécessaire ensuite au travail relatif à toutes les étapes de la fabrication (salage, tourner les fromages...).

5265 ADA. 4 K ACJF (Divers). Rapport présenté par Jules Laffin, 1950.

étudier et c'est progressivement que le passage se fait d'un mouvement chrétien à une véritable action catholique rurale. Cette dernière étant « décidée à investir l'ensemble du milieu »⁵²⁶⁶. La mentalité du monde rural change, parfois peut-être de façon trop rapide, mais elle évolue. Quoi qu'il en soit la JAC, comme la JACF, travaille sur le plan professionnel pour des améliorations, mais également sur le plan des loisirs.

L'après-guerre est consacré à la reconstruction mais c'est également un temps où les loisirs semblent prendre une place plus importante dans la société. Ces derniers sont une préoccupation importante pour les mouvements d'action catholique. C'est dans le dessein de proposer des occupations de qualité, que la JAC met en place, au tournant des années Quarante et Cinquante, « la Coupe de la joie »⁵²⁶⁷. Cette manifestation, qui par certains de ses aspects rappelle le concours d'éloquence organisé par le chanoine Clavel au début des années Trente, est un tournoi « qui offre des chanteurs, des conteurs, des chorales »⁵²⁶⁸. Les épreuves sont organisées à différentes échelles : une sélection a lieu au niveau du village, puis les meilleurs candidats participent aux épreuves organisées au niveau du secteur. Le même schéma se reproduit au niveau de la fédération, de la province et enfin les meilleurs orateurs provinciaux s'affrontent au niveau national⁵²⁶⁹. Cette rencontre dont l'un des buts est d'assainir les loisirs des jeunes permet également une remise à l'honneur des « vieux contes et des vieilles chansons »⁵²⁷⁰. La coupe de la joie, qui poursuit le but d'éduquer le public « en lui donnant le goût du beau et du bien dit », donne également la possibilité aux jeunes ruraux de s'exprimer concrètement, de se présenter avec simplicité et élégance, [de] vaincre le tract, [de] transmettre par le geste, la parole ou le chant, la pensée ou le sentiment d'un auteur »⁵²⁷¹. En juillet 1953, le col des Aravis accueille le « rallye des Alpes »⁵²⁷², sorte de coupe de la joie, destinée aux jacistes adolescents⁵²⁷³ du Sud-Est et du Valais. Cette rencontre a pour but de « montrer aux adolescents l'importance, la force de leur mouvement et la place qu'ils doi[vent] prendre dans leur vie pour les aider à devenir des hommes »⁵²⁷⁴. La soirée du samedi est consacrée à la « veillée éliminatoire de la coupe de la joie avec la participation des

5266 V. ADOUMIE, *L'action catholique dans le diocèse d'Aire-Dax...*, op. cit., p. 301.

5267 Son organisation est prise en charge par le service « loisirs ».

5268 G. PRAT, *L'action catholique rurale dans l'Hérault...*, op. cit., p. 207.

5269 La finale nationale a lieu tous les trois ans. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 12, 4 juin 1959, p. 786.

5270 G. PRAT, *L'action catholique rurale dans l'Hérault...*, op. cit., p. 207.

5271 *Ibid.* Vincent Adoumié dans son travail sur l'action catholique dans le diocèse d'Aire-Dax évoque également cette question de la Coupe de la joie. *L'action catholique dans le diocèse d'Aire-Dax des années Trente au milieu des années Soixante...*, op. cit., p. 269.

5272 C'est lors de ce rallye des Alpes qu'est lancée la JAC Junior. ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5273 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 25 juin 1953, p. 381-382.

5274 *Ibid.*

vedettes de l'équipe nationale de la Joie au village ». En effet, jusqu'alors, les adolescents participant à la coupe de la joie n'allaient pas au-delà du niveau fédéral. Les responsables jacistes décident d'organiser le concours à l'échelon régional, à la fois pour « donner un nouvel aspect à la coupe de la joie », et pour faire « connaître cette activité à beaucoup trop de jeunes qui l'ignorent encore ». Enfin, les candidats doivent « donner un numéro évoquant leur propre région »⁵²⁷⁵, ce qui leur permet de mieux faire découvrir leurs lieux d'origine. La connaissance des différentes régions est complétée par des témoignages. Le dimanche, un dialogue « s'échangera entre le speaker et un gars : du midi de la Loire, de la Suisse, avec un moniteur de ski, un guide de haute montagne et un berger ; ces trois derniers étant de la Haute-Savoie »⁵²⁷⁶. Une messe est célébrée en plein air, elle est « chantée par un soliste, une chorale et toute la foule répond »⁵²⁷⁷. En juillet 1955, un rassemblement du même genre se tient à Doran, au-dessus de Sallanches⁵²⁷⁸ et c'est autour d'un feu de camp que se tiennent les éliminatoires de la coupe de la joie juniors, « avec la participation de l'équipe fédérale des loisirs et de Pierre Granger, responsable national de la Joie au village »⁵²⁷⁹.

En 1959, c'est à Annecy que se tient la finale de la coupe de la joie. À cette occasion, un comité, composé de quarante-sept membres, se met en place et ce sont plus de mille jeunes qui œuvrent pour la réussite de la fête⁵²⁸⁰. En marge de la finale, une exposition est présentée dans le hall du casino de la ville, sur le thème du « jeune rural en 1960 »⁵²⁸¹. Son but est de montrer dans « quel contexte économique, démographique, social et religieux, dans quelles conditions générales de la vie des jeunes, se situent les problèmes [des] loisirs qui sont loin d'être la seule préoccupation de la JAC et de la JACF »⁵²⁸².

Des fêtes sont également organisées, de « façon populaire, distrayante et artistique »⁵²⁸³, par les jeunes « soucieux de se préparer et d'aider les autres à préparer à tenir leur place d'adultes chrétiens dans une société en perpétuelle évolution » et qui souhaitent mettre à la portée de

5275 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 25 juin 1953, p. 382.

5276 *Ibid.*

5277 *Ibid.* À cette occasion également, les messages d'un jeu concours sont jetés par un avion. L'un des organisateurs évoque cet épisode, en remerciant la JAC de lui avoir « fait confiance, de lui avoir donné des responsabilités ». H. VULLIEZ, *La JAC des Savoyards racontent...*, op. cit., p. 26.

5278 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 25, 23 juin 1955, p. 360.

5279 *Ibid.*

5280 *Ibid.*, n° 12, 4 juin 1959, p. 786.

5281 *Ibid.* L'exposition inaugurée le 2 juin 1959, y reste jusqu'au 8 juin.

5282 *Ibid.*

5283 En 1949, dans le cadre de l'année mariale, une équipe de jeunes d'Annecy a vécu « Un grand Amour a paru ». Ce jeu dramatique, « en trois actes, à fond biblique – [...] où la présence de Marie se révèle à chaque pas – [est un] jeu qui devient une prière », est joué la veille du pèlerinage diocésain à La Bénite-Fontaine. Cette représentation donne aux jeunes l'occasion de faire passer dans la vie quotidienne, « les sentiments exprimés sur les planches ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 23, 9 juin 1949, p. 357.

tous ce qu'ils ont découvert dans les « discussions fructueuses de leurs cercles d'études ». Des manifestations de ce genre ont lieu à Combloux et à Boège en mai 1952⁵²⁸⁴. En 1955, l'équipe jaciste d'Annecy-le-Vieux propose une « fête de la terre d'un nouveau genre »⁵²⁸⁵. À cette occasion, « l'équipe fédérale JAC, avec le concours de l'équipe nationale "loisirs", espère bien qu'une partie du programme, encore inédite, pourra inspirer les organisateurs des fêtes locales »⁵²⁸⁶. Ces manifestations semblent rencontrer un certain succès puisqu'en janvier 1956, de nouvelles fêtes de la terre sont déjà en préparation dans trois paroisses⁵²⁸⁷. Celle d'Annecy-le-Vieux, destinée à rapporter des fonds pour l'École Catholique d'Agriculture (ECA), ce sont six cents acteurs qui se produisent devant près de deux mille cinq cents spectateurs, récoltant ainsi cinq cent mille francs pour l'école⁵²⁸⁸. Ainsi que nous pouvons le constater, la JAC et son service « loisirs » se préoccupent beaucoup de la question à la fois des loisirs mais également de la meilleure façon pour faire connaître le mouvement et lui attirer des militants⁵²⁸⁹. Ces manifestations ne semblent pas toujours porter leurs fruits, puisque dans le cas de Boège, nous pouvons souligner qu'en 1958, il n'existe ni section JAC, ni section JACF⁵²⁹⁰. La paroisse de Bogève, quant à elle, a de « grandes difficultés pour intéresser les jeunes à l'action catholique », la seule activité les attirant, étant la crèche à l'église⁵²⁹¹. Dans la même paroisse, « il n'y a rien de fait » pour la JACF. Les autres paroisses du secteur présentent des attitudes semblables, à l'exception peut-être d'Habère-Poche, où les jeunes filles participent à des réunions mensuelles et où elles participent à l'entretien de l'église ou s'intéressent au théâtre et au cinéma⁵²⁹².

Les pèlerinages sont toujours des moments de rencontres privilégiés entre les jeunes et leur foi. Celui de Montizel, remis à l'honneur à la veille de la guerre, attire toujours autant de jeunes ruraux. En 1951, c'est le père Bigu, aumônier diocésain de la JAC, qui prononce une

5284 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 15 mai 1952, p. 261.

5285 *Ibid.*, n° 16, 21 avril 1955, p. 234.

5286 *Ibid.*

5287 *Ibid.*, n° 4, 26 janvier 1956, p. 43. Il s'agit de Viuz-en-Sallaz, le 13 mai ; Perrignier (Bas-Chablais), le 20 mai et Saint-Ferréol (région du Lac d'Annecy), le 27 mai ». Celle de Perrignier est avancée au 13 mai. (*Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 7, 13 février 1956, p. 101.)

5288 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5289 Dans une certaine mesure, nous pouvons dire que le but de ces manifestations publiques ont changé. En effet, à la veille de la guerre, la fête des Moissons, par exemple, était l'occasion de montrer la force du mouvement, son organisation et sa capacité à mener à bien ses projets, alors que les manifestations évoquées ici semblent plus être des moyens mis en place pour attirer des militants.

5290 ADA. 8 E 1958. Mission de Boège. Le rapport souligne tout de même que la JACF participe à la coupe de la joie.

5291 *Ibid.*

5292 *Ibid.* Le rapport parle de cinq à dix présences aux réunions, tout en soulignant qu'il y a trois militantes et six promesses. Ces chiffres sont bien inférieurs à ceux que ces mouvements présentaient à la veille de la guerre.

allocution devant la statue de saint Isidore⁵²⁹³. En 1952, c'est à Notre-Dame des Coudrets, à Cruseilles, que la jeunesse rurale du diocèse se retrouve pour évoquer la situation des « jeunes face à l'avenir »⁵²⁹⁴. Les récollections sont également des rencontres qui connaissent un succès. En 1956, celles de secteur accueillent deux cent cinquante jeunes. En moyenne, chaque année, sept retraites de fiancés permettent à une soixantaine de couples de se préparer à la vie commune. Les jeunes gens se réunissent également dans les retraites annuelles, qui reçoivent une trentaine de jacistes, alors que la retraite pour les conscrits en attire une quarantaine⁵²⁹⁵.

À l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, la JAC, montre – une nouvelle fois – que le mouvement est encore vivant et capable d'attirer des jeunes. En effet, ils sont douze milles jeunes ruraux⁵²⁹⁶ à se réunir à Annecy et à donner un spectacle magnifique. Pas moins de seize chars défilent pour montrer « les richesses et les charmes des régions naturelles » du diocèse⁵²⁹⁷. Ce sont près de « quinze cents communiantes » qui assistent à la messe, qui est à la fois « grandiose et priante »⁵²⁹⁸. Cette réussite est le couronnement de plus de huit mois de préparation⁵²⁹⁹, mais également du travail spirituel qui est effectué par le mouvement⁵³⁰⁰. Elle est également la « réalité d'une jeunesse animée d'une ardente volonté de servir et d'un authentique souffle apostolique », mais également d'une « action catholique rurale devenue vraiment majeure et prête à faire face aux redoutables et exaltants problèmes de l'évolution de nos campagnes »⁵³⁰¹.

Derrière ces diverses manifestations, ne pouvons-nous pas voir se profiler la volonté⁵³⁰² de faire vivre le monde rural ? En effet, la JAC, comme la JACF, n'a de cesse de promouvoir son

5293 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 10 mai 1951, p. 318. La *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 3, du 18 janvier 1951, p. 42, souligne que ce pèlerinage est également l'occasion de « permettre à tous de revivre l'atmosphère du Congrès » de la jeunesse agricole tenu à Paris, le 12 mai 1950.

5294 *Ibid.*, n° 24, 12 juin 1952, p. 311. Le père d'Haëne, aumônier national de la JAC est présent. Les jeunes, même non jacistes, sont invités à participer à cette journée.

5295 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5296 *Ibid.* Ce sont cinq mille trois cents cartes d'entrée qui sont vendues pour assister au spectacle.

5297 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 21, 3 juin 1954, p. 301.

5298 *Ibid.*

5299 Les enfants sont également sollicités pour participer à la préparation, notamment avec le « rallye-congrès » qui consiste pour les enfants, à jalonner sur un ou deux kilomètres la route, qui sera empruntée par les cars de jacistes se rendant à Annecy, avec des banderoles, des flèches, des journaux *Fripounet*. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 15, 15 avril 1954, p. 206.

5300 Les retraites et les récollections obtiennent toujours un vif succès. Cela est également vrai pour les autres mouvements, qu'ils soient d'adultes ou de jeunes spécialisés.

5301 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 21, 3 juin 1954, p. 301.

5302 La cartographie réalisée par M.-J. Durupt montre une certaine similitude entre la carte de la France religieuse du chanoine Boulard et celle de l'organisation et de la participation à la coupe de la joie. Nous pouvons en effet constater que les diocèses qui organisent et qui envoient le plus des participants sont ceux qui se trouvent parmi ceux que le chanoine Boulard classe dans la catégorie de pratique majoritaire (zone A). Durupt

appartenance à cette terre de France, qui pendant des siècles a nourri ses enfants. Les buts du mouvement ne sont-ils pas toujours de faire des ruraux des hommes cultivés sur tous les plans, des professionnels compétents, pleins d'initiative et de progrès ? La formation des militants reste un point important pour le mouvement⁵³⁰³. C'est pour cette raison que des journées de formation sont organisées. Tel est le cas à Chênex, en octobre 1945, où les jeunes filles du secteur de Viry, Chaumont et Saint-Julien-en-Genevois sont invitées à participer à cette journée qui marque le début de leur travail d'année⁵³⁰⁴ ou encore à Sallanches, en novembre 1945, où les militantes jacistes du secteur se réunissent autour de l'aumônier et de la présidente fédérale pour découvrir « le vrai sens de [leur] vocation féminine et la manière dont [elles] aideront cet hiver les rurales [...] à le réaliser »⁵³⁰⁵. Les stages de culture se multiplient et se spécialisent après 1951. En 1956, ce sont deux cent cinquante jeunes, qui se réunissent dans des stages de « culture civique, culture générale, loisirs... »⁵³⁰⁶.

Dans le diocèse, comme ailleurs, les jeunes filles bénéficient de l'installation des maisons familiales et rurales⁵³⁰⁷. Ces dernières ont été introduites, d'abord à Vétraz-Monthoux, en 1940, puis aux Villards-sur-Thônes⁵³⁰⁸, en 1943, avant un transfert quelques années plus tard à Thônes⁵³⁰⁹. Elles sont des lieux d'éducation pour les tâches qui incombent à la jeune fille, future épouse, mais également des endroits d'affermissement de la foi. La présidente diocésaine de la JACF, Marie-Louise Lefebvre-Beetschen, a participé à la mise en place de la maison familiale de Vétraz dès 1940. C'est à la suite de cet engagement comme monitrice, qu'elle participe à l'organisation des journées rurales pour les jeunes jacistes⁵³¹⁰. Cela ne doit

estime qu'entre cinq et dix milles diocésains ont participé à la coupe de la Joie en 1956. M.-J. DURUPT, *Les mouvements d'action catholique rurale, facteur d'évolution du monde rural...*, op. cit., annexes, cartes n^{os} 7 et 8.

5303 Jacqueline Sainclivier s'intéressant au mouvement rural dans l'Ouest, en vient à se poser cette question : « La JAC serait-elle en définitive un mouvement qui n'a de catholique que le nom après 1945 ? ». J. SAINCLIVIER, « Jacistes et renouveau politique et syndical de 1945 à la fin des années 1970 dans l'Ouest », in B. WACHE, dir., *Militants catholiques...*, op. cit., p. 109. Dans le même esprit, Yvon Tranvouez s'interroge pour savoir si l'action catholique a été un échec religieux, dans « L'action catholique, un échec religieux ? À propos des jacistes du Finistère », in B. WACHE, dir., *Militants catholiques...*, op. cit., p. 185-196. Plusieurs de ses conclusions pourraient s'appliquer au diocèse d'Annecy.

5304 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 41, 11 octobre 1945, p. 379.

5305 *Ibid.*, n° 47, 22 novembre 1945, p. 435.

5306 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5307 Cela ne doit pas faire oublier que des écoles ménagères parfois ambulantes étaient présentes dans le diocèse, notamment dans les premières années du siècle. En 1949, une quarantaine d'écoles ménagères sont encore tenues par des religieuses, sur le territoire diocésain. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 29 septembre 1949, p. 572. Cf. *supra*, p. 113, 121-122 et 259.

5308 Vincent Adoumié rappelle que dans le diocèse d'Aire-Dax, les « maisons familiales et rurales sont envisagées dans le diocèse dès 1942, par l'abbé Bordes ». V. ADOUMIE, *L'action catholique dans le diocèse d'Aire-Dax...*, op. cit., p. 309.

5309 E. DELOCHE, *Les mouvements d'action catholique et la guerre...*, op. cit., p. 102.

5310 Entretien avec Marie-Louise Lefebvre-Beetschen. En 1949, Mgr Cesbron, adressant un communiqué à ses diocésains, souligne qu'une quarantaine de paroisses bénéficient des écoles ménagères, tenues par des religieuses, et que « la nécessité d'une orientation agricole dans l'enseignement de ces écoles a été soulignée et définie par une représentante des services agricoles du département. Cette prise de contact de l'enseignement

pas faire perdre de vue que le mouvement féminin est « en perte de vitesse, à cause du travail des jeunes filles dans les hôtels et les usines », même si sur le plan fédéral « tout va bien » avec les douze dirigeantes. Même si les jeunes filles sont en petit nombre dans les paroisses, elles participent nombreuses aux stages de culture. En 1956, elles sont deux cent soixante-quinze à s'y rendre. Leur presse composée de *Promesses* recueille deux mille cent vingt-cinq abonnements, alors que *Militantes* en a cinq cent quatorze⁵³¹¹. Les jeunes filles se préoccupent également de l'avenir en s'occupant des « Semeuses ». Cependant, ce mouvement ne semble pas véritablement développé. En 1956, ce sont une soixantaine de responsables qui participent aux sessions annuelles de formation⁵³¹².

Le monde agricole évolue, notamment avec l'introduction de plus en plus importante des machines⁵³¹³. Ces dernières facilitant le travail des ruraux entraînent également la question de la difficulté de l'exploitation lorsque celle-ci est de taille relative petite. Dans le diocèse, l'avenir de l'exploitation reste une question préoccupante, à la fois pour les agriculteurs et pour le clergé qui doit s'attacher à ne pas voir la campagne se désertifier. En 1953, Mgr Cesbron communique les résultats des travaux menés par le secrétariat social, dirigé par l'abbé

ménager libre avec les services officiels montre bien l'attitude que nous désirons garder : conserver intacte notre liberté, mais collaborer avec tous les services publics ou privés poursuivant comme nous l'amélioration culturelle et professionnelle de la jeunesse rurale ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 38, 29 septembre 1949, p. 573.

5311 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957. Pour les jeunes gens, ils sont mille quatre cent soixante à être abonnés à *Jeunes Forces Rurales*.

5312 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5313 Le monde agricole évolue également avec l'arrivée progressive du tourisme hivernal. Jusqu'alors, à l'exception de quelques communes comme Chamonix, Megève ou encore La Clusaz, le tourisme était surtout estival. Avec le développement des stations de skis, les mentalités et le rapport à l'argent changent. C'est ce qu'avaient souligné plusieurs rapports lors des enquêtes préparatoires aux missions régionales. Souvent, les ruraux de ces paroisses deviennent des doubles actifs, à l'image des ruraux-ouvriers. Certains prêtres, conscients de ces modifications, aident leurs paroissiens à prendre une part active dans le développement de leurs paroisses, transformées en station de ski. Cf. *supra*, p. 475.

Nous pouvons également souligner que le rapport à la religion change parfois, comme le montre l'initiative prise à La Clusaz en 1952. La *Revue du Diocèse d'Annecy* n° 10, 6 mars 1952, p. 140-141 rappelle que Mgr Cesbron venu dans cette paroisse pour la bénédiction de la statue du Christ-Roi, en profite pour bénir les skis à la sortie de la messe dominicale. Jusqu'alors seuls les guides de Chamonix bénéficiaient de ce genre de manifestation. Celle-ci n'étant pas très ancienne puisque mise en place par le chanoine Rhuin, dans l'entre-deux-guerres. Concernant la bénédiction de La Clusaz, l'abbé Riguet, qui rend compte de la cérémonie, écrit : « Beaucoup de jeunes chrétiens auront été heureux de voir cette cérémonie ou même simplement d'en apprendre la nouvelle. N'est-ce pas comme une consécration officielle de l'un de leurs sports favoris, une sorte d'encouragement maternel de l'Église pour cette forme de loisirs si saine et si bienfaisante ? Allez, en toute joie, en toute paix, sous le regard de Dieu, sur les belles pentes blanches : vos skis, vos loisirs, comme votre travail, sont bénits. Cette bénédiction est aussi un appel à tout sanctifier. Non seulement par un geste rituel fait une fois pour toutes, mais aussi par une droiture d'intention et un effort de purification de tous les instants et de toutes les situations. Notre pays est et sera, de plus en plus, un pays de tourisme, notre jeunesse est et sera de plus en plus, une jeunesse sportive. Il n'est pas besoin de réfléchir bien longtemps et de faire des enquêtes bien minutieuses pour se rendre compte des problèmes de tous ordres et, ne particulier, d'ordre religieux et moral que cela pose. Puisse cette première bénédiction de skis être le joyeux signal, pour toutes nos stations, d'un élan enthousiaste pour que le ski et la montagne restent ce qu'ils sont, une école d'entraînement à l'effort et aux joies saines et, pour parler comme la formule du rituel dans la bénédiction des instruments pour gravir les monts, un chemin vers cette montagne qui s'appelle le Christ ».

Girollet⁵³¹⁴. À cette occasion, il souligne que les exploitations « sont petites » et « la moitié au moins n'ont pas dix hectares ». Il convient dès lors de s'interroger sur le devenir de ces exploitations dans « un monde qui se transforme très vite ». En effet, les « exploitants ne vont-ils pas y perdre souffle et courage ? ». C'est donc sur ces questions que les ruraux et le clergé doivent travailler pour permettre le maintien de ces exploitants à la terre. Un questionnaire a été établi par des « ruraux compétents », et l'évêque invite tout le clergé vivant au contact de ce monde rural à largement participé à cette enquête »⁵³¹⁵. Toutes ces questions relatives à l'évolution du monde agricole seront largement reprises par les travaux de l'enquête de sociologie. Concernant les enquêtes du monde rural, l'abbé Dufournet, aumônier du mouvement depuis plusieurs années considèrent que les problèmes des « jeunes ruraux sont partout les mêmes »⁵³¹⁶. Cette affirmation paraît sans doute exagérée. En effet, peut-on comparer les problèmes des ruraux savoyards à ceux des régions de monoculture de l'Hérault, par exemple ? Même au sein d'un même diocèse, les situations divergent, la mécanisation, par exemple, est plus aisée dans l'avant-pays que dans les Préalpes.

Les auteurs du rapport relatif au secteur de Thorens-Cruseilles soulignent l'urgence d'agir pour la JAC, puisqu'elle n'est plus vraiment en « prise avec les jeunes » ; « la machine tourne par l'élan pris par les aînés »⁵³¹⁷. Ce phénomène peut s'expliquer par la coupure qui existe entre les « aînés et les jeunes de dix-sept à vingt ans [et] qui apparaissent comme des assistés et à qui on laisse peu d'initiatives »⁵³¹⁸. Cette attitude n'est-elle pas le fruit de l'engagement des militants dans quelque chose qui n'existait pas, qu'ils ont participé à créer et donc qu'ils ont de la peine à laisser à d'autres ? Dans ce même secteur, les adultes, formés par la JAC d'avant-guerre, s'impliquent fortement dans le domaine temporel, allant jusqu'à être « débordés »⁵³¹⁹. Cependant, ils ont de la difficulté à « y découvrir un rayonnement missionnaire, à découvrir la chance apostolique de toutes ces relations personnelles créées par des rencontres institutionnelles »⁵³²⁰.

5314 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 9, 26 février 1953, p. 134. En 1951, à l'occasion d'un congrès diocésain, Georges Daviet, président de l'ACJF, et les aumôniers de la JAC s'interrogeaient sur « l'évolution et la situation actuelle du milieu rural en Haute-Savoie ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 28, 12 juillet 1951, p. 419. En 1955, une journée pour les prêtres ruraux est organisée sur le thème de « où va la petite exploitation ? ». L'une est prévue à La Roche-sur-Foron et l'autre à Thonon-les-Bains, elles sont réalisées par le RP Viau, l'abbé Baud et un technicien. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 17 mars 1955, p. 155.

5315 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 9, 26 février 1953, p. 134.

5316 ADA. 8 E Mission 1955.

5317 ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Poissey-Thorens.

5318 ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Poissey-Thorens

5319 *Ibid.*

5320 *Ibid.*

Si la JAC doit « préparer les jeunes gens à entrer dans les institutions, le MFR [doit] animer chrétiennement les adultes qui appartiennent à ces institutions »⁵³²¹. Créé en 1943, le MFR est à l'origine « un mouvement essentiellement axé sur la vie conjugale et familiale »⁵³²². Ce n'est qu'après la Libération qu'il « élargit ses horizons »⁵³²³, et à partir des années Cinquante qu'il « met l'accent sur “la prise en charge de tout le milieu rural” »⁵³²⁴. Ce mouvement semble être connu, dans le diocèse, depuis au moins 1947⁵³²⁵. Dès cette période, le secrétariat général [du MFR] lance un appel pour intensifier la propagande de la revue *Mon Village*⁵³²⁶. Contrairement à *Foyer rural*, qui, lui, est un journal de masse préparant les « esprits aux méthodes du MFR », *Mon Village* apporte « la doctrine, les jugements pleinement chrétiens » et « montre comment la vie chrétienne s'intègre dans la vie familiale, professionnelle, sociale des ruraux »⁵³²⁷. Il aide à découvrir un christianisme authentique. En 1956, les publications du mouvement rencontrent un succès différent ; alors que *Mon Village* compte huit cents abonnés, *Notre Foyer Rural* en compte deux mille trois cents et *Clair Foyer* recueille quatre mille deux cents abonnements.

Ce mouvement se divise en plusieurs branches, reflet des différentes catégories. Son implantation se fait lentement ; en 1951, il compte quatre secteurs organisés et cinq ans plus tard, il en compte quinze⁵³²⁸. En 1955, le RP Motte remarque que dans la vallée de l'Arve, le MFR n'en est qu'à ses prémices. Il écrit d'ailleurs qu'il faudra un « gros effort pour le lancement du MFR qui en est à ses débuts »⁵³²⁹. Dans le secteur d'Annemasse, en pleine évolution, « l'ACR est pratiquement inexistante [et] pour les adultes, il importe de lancer de véritables équipes du MFR »⁵³³⁰. Alors qu'en 1960, dans le secteur rochois, le MFR est une « équipe qui marche » mais qui « reste à étoffer »⁵³³¹ et qui doit « plus s'ouvrir sur la question

5321 A. DANSETTE, *Destin du catholicisme...*, op. cit., p. 388. En 1958, le père Mercier rappelait que « si le MFR s'occupe des problèmes agricoles, il s'occupe aussi des foyers, des questions économiques, des problèmes des commerçants, des ouvriers en milieu rural ». ADA. 8 E 1958. Mission de Boège.

5322 M.-J. DURUPT, *Les mouvements d'action catholique rurale...*, op. cit., p. 8.

5323 *Ibid.*

5324 *Ibid.*

5325 De 1945 à 1947, le MFR « tout en gardant son caractère familial prend une nouvelle orientation : il s'ouvre vers l'économie et le social pour contrebalancer la poussée matérialiste qui se faisait nettement sentir dans le monde rural ». G. PRAT, *L'action catholique rurale dans l'Hérault...*, op. cit., p. 303.

5326 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 21 août 1947, p. 600.

5327 *Ibid.*

5328 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5329 ADA 8 E 1955. *Évangélisation des milieux* par le RP Motte.

5330 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Objectifs de la mission. Dans le secteur rural, le MFR existe avec un responsable à Cranves-Sales et un autre à Lucinges. Malgré cela aucune réunion n'a eu lieu depuis 1956.

5331 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron-Reignier. Compte-rendu du 14 mars 1960.

du monde rural »⁵³³². Dans le secteur voisin de Thorens-Cruseilles, les rapports montrent que la place de la femme, au sein du MFR⁵³³³, n'est pas comprise, alors que les foyers de ruraux-ouvriers découvrent « l'action militante »⁵³³⁴. Plusieurs dirigeants du mouvement occupent des responsabilités au sein des syndicats ruraux.

Malgré une vivacité certaine, il n'en reste pas moins vrai que les mouvements d'action catholique connaissent un ralentissement quant à leur fonctionnement. Cela semble particulièrement vrai pour le mouvement ouvrier, encore que cela dépende largement des secteurs⁵³³⁵. En effet, à plusieurs reprises, lors des enquêtes de sociologie, la JOC ou l'ACO sont évoquées en des termes montrant une reprise des activités. Tel est le cas pour la vallée de l'Arve, où, en 1955, l'enquête parle d'une ACO « en train de ressusciter »⁵³³⁶, alors que les jocistes sont dans une phase de « reprise des activités »⁵³³⁷. D'autres mouvements sont à « réveiller ou [à] intensifier »⁵³³⁸. Est-ce à cause des différends qui interviennent au niveau national, au sein de l'ACJF ? En 1960, la JOCF du secteur rochois-reignerand est « en démarrage »⁵³³⁹, alors que pour l'ACO de ce même secteur, une équipe existe⁵³⁴⁰ et les objectifs pour ce mouvement, comme pour la JOC et la JOCF, est la « recherche des militants »⁵³⁴¹. Faut-il voir dans ces constats, le résultat des oppositions qui ont pu avoir lieu à partir de la fin des années 1940, au sein des mouvements ouvriers ? Ou est-ce à cause de la multiplication des lieux d'implantation des usines et donc du nombre d'ouvriers ? Le vicaire général Duret souligne que la JOC « est un mouvement qui est passé par diverses phases d'avance et de recul », 1954-1955 étant « une période de pointe surtout pour la mise en place des structures fédérales »⁵³⁴². Il remarque également qu'en 1956, malgré l'allongement du service militaire, il y a une hausse des effectifs⁵³⁴³. Faudrait-il en conclure que le dynamisme relatif du mouvement reviendrait en large part à la bonne organisation qui lui a été accordée

5332 ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Poissey-Thorens.

5333 *Ibid.* Le rapport rappelle que « l'aveu désabusé de l'une d'entre elles est significatif : "Nous avons dit comme la Vierge... nous sommes les servantes des seigneurs" ».

5334 ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Poissey-Thorens.

5335 Il n'est pas évident de trouver la liste des sections jocistes. Signalons les sections présentes à une réunion le 11 avril 1954. Il s'agit de Cran-Gevrier, Ugine, Chedde, Cluses, Marignier, Sallanches, Ville-la-Grand, Saint-André d'Annemasse, Gaillard et Thonon-les-Bains. D'autres existent mais ne sont pas présentes. ADA. 4 K JOC. Fédération 1950-1955.

5336 ADA. 8 E 1955. Il s'agit de l'ACO pour la vallée de l'Arve.

5337 *Ibid.* Il s'agit de la JOC. Dans la vallée de l'Arve, l'ACO prend forme en 1952.

5338 ADA. 8 E 1962. Mission Cruseilles-Poissey-Thorens. *Enquête de sociologie*, p. 3.

5339 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron-Reignier. Pour ce secteur, il n'y a rien « pour les apprentis et pour les employés ».

5340 *Ibid.*

5341 *Ibid.* La JOC compte quatre membres et la JOCF, trois.

5342 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5343 *Ibid.*

au milieu des années Cinquante ? Cette « période de pointe » est concomitante des premières missions régionales et donc de la mise en place de structures spécifiques pour la prise en charge du monde ouvrier. De plus, cette période coïncide avec la nomination de deux aumôniers adjoints, dont le travail permet de mieux suivre et former les militants des secteurs d'Annecy-Ugine ; Annemasse-Thonon et de la vallée de l'Arve⁵³⁴⁴.

Pourtant, certains secteurs connaissent une situation différente. Tel est le cas dans celui d'Annemasse, où une opposition existe entre la JOC et l'ACO. En effet, la première qui avait pourtant vu « sortir de ses rangs des militants de classe [...] ne semble pas repartie de la crise générale des mouvements de jeunes de l'après-guerre »⁵³⁴⁵. Malgré tout le milieu ouvrier « reste encore imprégné » de l'action catholique dynamique et audacieuse d'autrefois⁵³⁴⁶. Les équipes d'ACO restent quand même présentes, mais leur nombre est bien insuffisant face à la masse de personnes qui seraient à atteindre. En septembre 1956, Cluses accueille le rassemblement diocésain de l'ACO. À cette occasion, cinq commissions, composées pour les circonstances, présentent le résultat de leurs travaux. La première « s'est attaquée à l'action missionnaire dans le syndicat et la politique », la seconde s'est intéressée au « quartier et aux HLM⁵³⁴⁷ », la troisième à analyser « à partir d'expériences les réunions d'équipe ACO », alors que les deux dernières s'intéressaient à la question des relations avec les paroisses et la hiérarchie et à la transmission du message à la masse⁵³⁴⁸. Tous ces constats s'accordent pour dire que l'action au niveau du syndicat et de la politique reste l'aspect le plus important de l'évangélisation. Ces travaux montrent également que la femme joue un rôle non négligeable, quant à l'action militante des foyers. La question de la réunion est également abordée, et la commission souligne que si ce genre de rencontre est un « élément capital de l'ACO »⁵³⁴⁹. Par la connaissance de ces conclusions, l'ACO peut donc orienter un peu plus sa façon d'agir.

Les mouvements minoritaires du diocèse, qui sont la JIC et la JEC, semblent se développer (ou réapparaître) un peu au début des années Cinquante. En 1950, André Fumex, président diocésain de l'ACJF, rappelle que le mouvement « et la cité porteront la souffrance de l'absence de la JIC. Le monde des affaires, en un mot qui tient les leviers de commande, porte

5344 *Ibid.*

5345 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Pré mission, janvier 1958.

5346 *Ibid.*

5347 Habitation à Loyer Modéré.

5348 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 18 octobre 1956, p. 589. L'ACO est encore un mouvement récent, puisqu'il est créé en 1950.

5349 *Ibid.* La commission souligne qu'il est préférable que les participants à la réunion prennent le repas ensemble.

de graves responsabilités »⁵³⁵⁰. L'appel est entendu puisqu'une section JIC est lancée, à Annecy, au cours de l'hiver 1950-1951⁵³⁵¹. En 1951, un jiciste « s'est donné pour tâche de faire démarrer à Annecy la JEC »⁵³⁵². Utilisant des contacts déjà établis, cette section jéciste annécienne souhaite constituer des groupes à Cluses, Thonon-les-Bains et Chamonix⁵³⁵³. Il est ainsi possible de constater que ces mouvements, qui pourtant avaient lancé à la veille du conflit, n'ont pas – ou mal – survécu aux transformations liées à la guerre. Au même moment, les jeunes filles des milieux indépendants parlent d'une « période de croissance »⁵³⁵⁴ puisqu'elles comptent « un cercle à Sallanches, un à Thonon-les-Bains, un à Guébriant [sanatorium de Passy], un à Annemasse, trois à Annecy et quelques isolés »⁵³⁵⁵. Toutefois, en 1953, les évolutions des mouvements jicistes varient véritablement d'une ville à une autre. En effet, à Annemasse, aucune section de JICF n'est présente et pour la JIC « la visite de prospection par l'aumônier diocésain et [d'] un dirigeant national en février [...] » montre qu'il « n'y a rien de bien précis en vue »⁵³⁵⁶. La situation est toute différente à Notre-Dame d'Annecy où les deux cercles jicistes féminins sont « vivants »⁵³⁵⁷ et que le cercle masculin est « le seul existant dans le diocèse »⁵³⁵⁸. Toutefois, il présente un élément inquiétant puisqu'il possède « quelques éléments excellents mais déjà un peu “vieux” »⁵³⁵⁹. Cela prouve donc que les tentatives proposées en 1951 ont échoué. Nous ne connaissons pas les raisons de ces échecs.

Est-ce à cause de la difficulté que les jeunes ont à se classer dans une catégorie ?⁵³⁶⁰ Est-ce à cause de leur départ pour des villes universitaires ? Les sections de la paroisse Saint-Maurice

5350 ADA. 4 K ACJF (Divers). Rapport de synthèse présenté le 10 septembre 1950 par André Fumex. Il déclare également : « Jeunes de ce milieu qui nous écoutez, nous vous supplions de prendre conscience des réalités qui façonnent les masses avant qu'il ne soit trop tard. Notre joie serait immense si vous incarniez le christianisme social de votre milieu, côte à côte avec le jeune paysan, avec le jeune ouvrier ».

5351 ADA. 4 K ACJF (Divers). Rapport remis le 6 octobre 1951 à Mgr Cesbron. Soit il s'agit d'une nouvelle section, soit il s'agit d'une reconstitution, puisque nous savons qu'une section JIC existait à la veille de la guerre à Annecy.

5352 *Ibid.* Rapport remis le 30 octobre 1952 à Mgr Cesbron.

5353 *Ibid.*

5354 *Ibid.*

5355 *Ibid.* JICF. 1950/1951.

5356 *Ibid.* Statistiques JEC-JIC. 1953.

5357 *Ibid.*

5358 *Ibid.*

5359 *Ibid.*

5360 En effet, contrairement aux mouvements ouvriers, étudiants ou agricoles, ceux des milieux bourgeois sont parfois difficiles à cerner.

En 1950, André Fumex, présentant la JIC, évoque cette question de vocabulaire, en rappelant qu'il « est regrettable » de parler d'une classe indépendante. Il nous semble intéressant de donner un large extrait de cette intervention, car elle montre combien ce problème est important. « D'abord parce qu'il n'y a pas de milieu indépendant. Tous nous sommes solidaires et dépendants les uns des autres. Et aussi parce que les jeunes de ce milieu dit indépendant sont peut-être ceux qui dépendent le plus de leur famille et de certaines conditions de vie. Si paradoxal que cela puisse paraître un jeune bourgeois fait souvent moins ce qu'il veut (situation, profession,

d'Annecy ne semblent pas être beaucoup plus dynamiques. En effet, il n'existe rien pour la JIC et le cercle de la JICF n'est « pas encore très vivant »⁵³⁶¹. À Évian-les-Bains, il « semble qu'il y [a] des éléments [féminins] mais [ils sont] très difficiles à rassembler »⁵³⁶². Ces différents constats pris au hasard des lieux de confirmation de Mgr Cesbron montrent que ces mouvements ont encore du mal à trouver leur place dans le diocèse. Non pas qu'ils n'y soient pas les bienvenus mais parce que leurs membres sont peu nombreux et la mise en place de sections demande des efforts importants. En effet, il est plus facile de motiver un petit groupe d'une quinzaine de personnes que de motiver juste deux ou trois militants. Il est également important de trouver une personne avec un fort charisme pour créer une section. Le clergé ne semble prendre conscience de l'utilité de la JIC qu'assez tardivement, ce qui peut également expliquer ce retard⁵³⁶³. Le groupe diocésain connaît probablement une certaine croissance, puisque le 27 juin 1954, Geneviève Cartier, responsable nationale JICF, anime, à Annecy, une journée de formation, où une vingtaine de jeunes filles sont présentes⁵³⁶⁴. Une évolution semble apparaître, et en avril 1958, un groupe de JICF démarre à La Roche-sur-Foron, avec six jeunes filles. Pour les jeunes gens, ce démarrage a lieu le 2 avril 1959⁵³⁶⁵. Mais pour que les mouvements soient « pleinement réussis » il faut qu'ils « laissent après eux des foyers rayonnants et actifs »⁵³⁶⁶. En 1957, le vicaire général Duret rappelle qu'en 1954, le diocèse comptait trois équipes de JICF, alors qu'en 1956, elles sont quinze, implantées dans dix villes du diocèse ; tout en ajoutant que c'est « en 1956 seulement [que] la JOC pris consistance à Annecy, Thonon-les-Bains et Megève »⁵³⁶⁷.

Concernant la JEC, elle semble plus vivante, surtout les sections féminines d'ailleurs. Cette différence de vivacité, entre sections masculines et féminines, est-elle le fruit de la crise qui

voire mariage) qu'un jeune ouvrier ou un jeune paysan ». En 1954-1955, la question semble toujours posé problème puisqu'un rapport présenté à cette date souligne que « tout ce qui constitue le milieu indépendant ne remplira plus les églises demain si on ne s'occupe pas de ces jeunes. C'est tout un ensemble de jeunes gens qu'autrefois l'ACJF non spécialisée atteignait – dans les villes et dans les bourgs. Ils ne sont pas paysans. Ils ne sont pas ouvriers et n'ont pas la mentalité ouvrière. Ils sont souvent d'origine modeste : leurs parents sont des “classes moyennes” et souvent encore des ruraux installés en ville, ou des ouvriers. Mais eux, ont passé par le lycée, le collège technique, et ils ne sont pas ouvriers ». Ce texte montre donc que toute une frange, grandissante d'ailleurs, de la jeunesse française risque de ne pas être touchée par l'action catholique. Évoquant la première ACJF, nous pourrions dire que si elle touchait principalement les jeunes de ces milieux, elle ne touchait guère les paysans ou les ouvriers. Quoi qu'il en soit ces propos montrent que la spécialisation des mouvements atteint là ses limites. La question des milieux indépendants se posent également à l'échelon des adultes qui tardent parfois à se mobiliser pour faire vivre l'ACI.

5361 ADA. 4 K ACJF (Divers). Statistiques JEC-JIC. 1953.

5362 *Ibid.*

5363 Dans son rapport, le chanoine Duret écrit que « le clergé des villes commence à croire que la JIC est possible ». 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5364 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 26, 8 juillet 1954, p. 376.

5365 ADA. 8 E 1960. Mission La Roche-sur-Foron – Reignier.

5366 *Ibid.*

5367 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

touche la JEC entre 1948 et 1952⁵³⁶⁸ et qui la prive pendant toutes ces années d'une équipe fédérale ? À Ambilly, il y a une « excellente section jéciste –vivante »⁵³⁶⁹. Le lycée Sainte-Famille de La Roche-sur-Foron présente également une « bonne section »⁵³⁷⁰, même si celle-ci est moins vivante que la précédente. Les groupes jécistes des établissements annéciens sont encore en formation en 1953⁵³⁷¹, alors qu'à Annemasse, la JEC « semble avoir de la peine à vivre »⁵³⁷². Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que les étudiants sont peu nombreux dans le diocèse, et si quelques-uns dynamisent le mouvement, il est probable qu'après leur départ, le mouvement connaisse une période d'activité moindre. Les choses évoluent rapidement après 1953. En 1954, la fédération s'organise sur Annecy et touche les lycées et collèges de la ville. L'année suivante, des équipes se « reforment » à Annecy et quelques militants se retrouvent à Thonon-les-Bains et à Cluses⁵³⁷³. En 1957, l'abbé Bourgeaux, alors en charge des jeunes étudiants de la région annemassienne souligne qu'il y quatorze équipes (filles et garçons)⁵³⁷⁴ groupant trente filles et vingt-quatre garçons, mais ces effectifs sont trop peu nombreux pour être efficaces. À cette même date, la JEC ne touche pas l'enseignement libre à l'exception des établissements Saint-Michel à Annecy et Saint-Joseph à Thonon-les-Bains. Étant donné l'extension du mouvement et pour pallier aux changements fréquents de dirigeants, un aumônier est nommé, en 1956, pour la jeunesse étudiante⁵³⁷⁵. Pour les jeunes filles, le mouvement connaît une croissance régulière. En 1953, la JECF prend en charge les cours complémentaires libres et l'année suivante, une quatrième dirigeante est nommée pour s'occuper de l'enseignement technique à la fois libre et laïque. En 1955, une nouvelle équipe de huit responsables prend en charge l'ensemble de l'enseignement (libre et laïque)⁵³⁷⁶.

L'ACI, présente dans le diocèse depuis le début des années 1940, intensifie son activité à partir de 1949. En septembre, elle tient une réunion à Trésum, où les aumôniers rappellent aux militantes et aux militants que le but du mouvement reste celui de l'éducation apostolique des

5368 *Ibid.*

5369 ADA. 4 K ACJF (Divers). Statistiques JEC-JIC. 1953.

5370 *Ibid.*

5371 ADA. 4 K ACJF (Divers). Statistiques JEC-JIC. 1953. Lors de la session annuelle de l'ACJF, tenue à Trésum, en 1953, les participants avaient évoqué la question de « la carte scolaire et de la JEC ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 40, 1^{er} octobre 1953, p. 546.

5372 ADA. 4 K ACJF (Divers). Statistiques JEC-JIC. 1953.

5373 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5374 ADA. 8 E 1958. Mission du secteur d'Annemasse. Rapport de l'abbé Bourgeaux. Les équipes se composent d'élèves allant de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour les garçons et de la 4^e à la terminale pour les filles. La répartition se fait ainsi : dix filles et douze garçons pour la paroisse Saint-André (Annemasse) ; quatre filles et huit garçons pour Ville-la-Grand ; huit filles pour Gaillard et trois filles pour Ambilly.

5375 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 1. Rapport du vicaire général Duret, 14 septembre 1957.

5376 *Ibid.*

adultes⁵³⁷⁷. Sans doute à l'occasion de cette rencontre, des femmes évoquent leur rapport avec le mouvement. L'une d'entre elles déclare que l'ACI fut pour ces femmes « la révélation de ce que devait être la religion dans la vie. Non pas une série d'exercices religieux encadrant les actions ordinaires de la vie courante, mais une animation de ces mêmes actions ; un courant de charité, les rendant vivantes et vivifiantes »⁵³⁷⁸. Mais malgré les efforts des uns et des autres, les effectifs restent modestes et sont surtout féminins. En 1950, des équipes d'ACI sont présentes à Annecy, Thonon-les-Bains, Annemasse, Ugine, Cluses, Thônes, La Roche-sur-Foron, Saint-Gervais-les-Bains. Quatre équipes sont présentes dans trois *sanatoria* du plateau d'Assy et une, qui reste à former à Sallanches⁵³⁷⁹. Les mouvements d'ACI sont une des préoccupations majeures des missions régionales. En 1951, une quarantaine d'équipes s'occupent des foyers des milieux indépendants, se répartissant dans treize centres. Cinq ans plus tard, ce sont quinze centres qui se répartissent les soixante équipes dont treize à Annecy, sept à Thonon-les-Bains, autant à Annemasse, et une à Ugine.

Toutes les zones du diocèse ne présentent pas la même attitude face au développement des mouvements. En effet, dans le secteur de Bons-en-Chablais, il y a « des adhérents, des sympathisants, des hommes et des femmes qui feront une démarche à l'occasion, mais peu de militants mûrs pour animer un pays et aussi pas ou peu de structures de paroisses et de secteur pour aider un travail apostolique d'ensemble des laïcs »⁵³⁸⁰, alors que pour le secteur de La Roche-sur-Foron – Reignier les « équipes paraissent en forme » et les « équipes paroissiales sont lancées ou en préparation »⁵³⁸¹. Malgré l'implantation de nouvelles sections, les mouvements de l'ACJF semblent nettement moins dynamiques que durant l'entre-deux-guerres. Cela provient-il du fait que les mouvements sont établis et qu'il ne reste plus de place à l'initiative ? Est-ce à cause du départ du chanoine Clavel ? Ou est-ce à cause de la multiplication des mouvements ?⁵³⁸² Est-ce à cause de Mgr Cesbron, qui ne les encourage pas

5377 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n°5, 2 février 1950, p. 67-68.

5378 ADA. 4 K ACI. 1943-1949. Une autre femme écrit qu'en temps que mère de famille, elle avait consacré son temps à sa famille, et qu'elle avait « une inquiétude de [s]on prochain en ce sens qu' [elle] consacra[t] assez souvent quelques heures à diriger un ouvrage charitable, qu'elle avait « à l'occasion, donné du temps, beaucoup même à des organisations de charité, mais plus par esprit conventionnel que par amour du prochain ». C'est en 1946, qu'elle entre à l'ACI pour y chercher un « perfectionnement personnel », c'est alors qu'elle prit conscience de « l'égoïsme de cette conception et [de] ce devoir d'amour qui ne pouvait pas [lui] permettre d'arriver à Dieu sans y entraîner ceux de mon milieu, de ma rue, de ma maison ».

5379 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 9 février 1950, p. 83. La répartition des équipes féminines se fait ainsi : Annecy : huit ; Ugine : deux ; La Roche-sur-Foron : une ; Annemasse : trois ; Cluses : deux ; Ugine : trois ; Thônes : une ; Saint-Gervais : deux ; Sanatoria de Guébriant : deux ; Sanatoria L'Hermitage : une ; Sanatoria du Brévent : une. Pour les équipes masculines, la répartition est la suivante : Annecy : une ; Annemasse : trois ; Ugine : deux ; Saint-Gervais : une. À Thonon-les-Bains, il y a sept équipes dont cinq mixtes.

5380 ADA. 8 E 1960. Secteur de Bons-en-Chablais.

5381 ADA. 8 E 1960. Secteur de La Roche-sur-Foron – Reignier.

5382 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'archiprêtre de Notre-Dame. Ces réponses soulignent qu'il serait nécessaire de travailler dans la « discipline », car « la hiérarchie devrait définir et mandater officiellement les

suffisamment ?⁵³⁸³ Pour la JOC, nous pouvons également souligner le départ en 1946, de l'abbé Grenet, qui rentre dans son diocèse d'origine⁵³⁸⁴. Nous pouvons également nous demander si les mouvements sont bien présentés aux jeunes. En effet, l'abbé Bouchex, nommé vicaire dans la paroisse nouvelle de Sainte-Bernadette à Annecy s'interroge sur les raisons qui empêchent le développement de la JOC⁵³⁸⁵. Il écrit qu'« assez vite guidé par quelques confrères et par l'aumônier diocésain »⁵³⁸⁶, il essaye d'implanter le mouvement dans le quartier. Des jeunes militants du centre-ville d'Annecy viennent contacter « les gars » qu'il réunit « de temps en temps à l'occasion d'un match ou d'une promenade ». Parmi ces jeunes quelques uns participent à des journées d'études ; mais sans succès. Il en arrive donc à la conclusion que cet échec est le fruit d'une mauvaise présentation du mouvement, car « au lieu de partir de la vie des gars bien souvent [il leur ont] en quelque sorte imposé des activités qui ne répondaient pas à leurs besoins »⁵³⁸⁷. Si dans l'entre-deux-guerres, les mouvements de jeunesse avaient pu proposer des activités (sportives par exemple) attirant des jeunes, la situation est différente dans les années Cinquante, puisque plusieurs autres organisations laïques peuvent proposer le même type de choses.

En 1950, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie un billet intitulé « Nos raisons d'espérer »⁵³⁸⁸. Ce dernier souligne qu'une « lueur d'espérance brille au firmament : celle que projette notre chère jeunesse catholique »⁵³⁸⁹. L'article fait un parallèle entre la jeunesse catholique de 1924, qui avait su se mobiliser pour la défense des droits religieux, et celle de 1950. Ce texte apparaît comme pour justifier la spécialisation. En effet, il rappelle qu'elle est née peu après la mobilisation de 1924, et que sa nécessité « doit être reconnue par tous : en transformant le milieu de vie, [les mouvements spécialisés] rendent possible l'exercice d'une vie chrétienne

mouvements d'action catholique qu'elle juge valables et faire cesser “les poussières de mouvements” sans mandat et interdire à certains curés les mouvements particuliers qui forment des chapelles ». Faut-il voir dans ces propos une attaque personnelle à des prêtres de l'archiprêtré qui constitueraient des patronages ou des mouvements particuliers ? Ou est-ce une réflexion plus générale ?

5383 Mgr Cesbron préfère de loin encourager l'enseignement libre ou les vocations plutôt que l'action catholique. Bien que conscient du rôle que les laïcs ont à jouer dans l'Église, il n'en mesure sans doute pas toute l'ampleur.

5384 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 9 mai 1946, p. 259. Il devient aumônier national de la JOC en 1950 et occupe cette fonction jusqu'en 1958. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 505. Au moment de son départ, la *Revue du Diocèse d'Annecy* écrit qu'il est « rappelé dans son diocèse de Paris, comme aumônier national de l'Action au Travail ». À cette occasion, « les mouvements de jeunes et les mouvements familiaux auxquels il s'est consacré pendant les neuf années passées dans [le] diocèse disent leur reconnaissance et leurs vœux ».

5385 ADA. 4 K JOC Annecy. Témoignage de l'abbé Bouchex. Ce témoignage est incomplet, une partie ayant disparue. Le curé de la paroisse Sainte-Bernadette est arrivé en décembre 1953.

5386 *Ibid.*

5387 ADA. 4 K JOC Annecy. Témoignage de l'abbé Bouchex.

5388 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 23 février 1950, p. 142-144. L'article est signé LR, sans doute Louis Rognard.

5389 *Ibid.*, p. 142.

normale et font voir le vrai visage du christianisme à ceux du dehors »⁵³⁹⁰. Cette justification de la spécialisation, auquel est associé un appel à l'action, intervient à un moment délicat pour l'Église puisqu'elle connaît un certain nombre de difficultés face à l'enseignement libre. Faut-il voir dans ce billet, un appel à la résistance ? Est-ce l'occasion d'inviter les diocésains à se mobiliser plus largement pour l'action catholique, qui est nécessaire pour l'apostolat ? La rédaction de ce texte aurait également pu être motivée par les questions qui se posaient aux mouvements ouvriers. Est-ce par rapport à la réforme de l'ACJF entreprise lors du conseil fédéral de décembre 1949 ?⁵³⁹¹ De plus, ce parallèle avec les débuts de la spécialisation, n'est pas sans rappelé les propos tenus par René Rémond dans un rapport de 1948. En effet, il soulignait que l'ACJF « se trouvait en présence d'un choix décisif : après vingt ans de spécialisation, elle est à un tournant comparable à celui de 1927 »⁵³⁹². En 1947, le père Varillon déclarait que « refuser la spécialisation c'est se condamner au superficiel, au sentimental, à l'inefficace. C'est un mal »⁵³⁹³.

Cette question de la spécialisation et du rôle qu'elle doit jouer dans l'évolution de la société, est évoquée, toujours en 1950, à l'occasion d'un congrès tenu à La Bénite-Fontaine, par André Fumex, président diocésain de l'ACJF. Il déclare que « si [elle] n'existait pas, il faudrait l'inventer pour toucher en profondeur la complexité des problèmes d'un milieu social ». Il ajoute que le but éducatif de l'action catholique « n'est atteint que dans la mesure où son action rejoint celui des autres milieux dans un plan d'ensemble »⁵³⁹⁴. Cependant cette spécialisation, qui a fait un travail important, a des limites. En effet, « à agir toujours dans le même milieu » n'y a-t-il pas un risque de « créer ou de maintenir des cloisons » ?⁵³⁹⁵ En 1962, une réponse à l'enquête relative au Concile, rappelle qu'il serait profitable de revoir « la question de la spécialisation par milieu social [puisque] l'évolution sociale a fait éclater de nombreux cadres »⁵³⁹⁶. D'une certaine façon, la spécialisation, qui a donné son véritable âge d'or à l'action catholique de la jeunesse n'est-elle pas, à l'origine de la crise fatale, survenue au milieu des années Cinquante ?

5390 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 8, 23 février 1950, p. 142.

5391 Sur cette question voir A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 417- 420.

5392 Cité par A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, *op. cit.*, p. 408.

5393 *Ibid.*, p. 406.

5394 ADA. 4 K ACHF (Divers). Rapport présenté par André Fumex, à La Bénite-Fontaine, le 10 septembre 1950.

5395 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'archiprêtre de Notre-Dame.

5396 *Ibid.*

En 1956, l'ACJF connaît ses dernières heures, alors que rien ne pouvait véritablement le laisser penser⁵³⁹⁷. Comme le souligne Alain-René Michel « au milieu des années 1950, rien ne peut laisser prévoir l'issue fatale : les engagements de l'ACJF en matière de politique internationale ou de la jeunesse attestent d'un réel dynamisme et la succession de son président jociste par un jaciste ne fait aucune difficulté. Or voici qu'en quelques mois, de 1954 à l'automne 1956, se noue une crise dont l'issue est, après soixante-dix ans d'existence, la mort de l'association »⁵³⁹⁸.

L'impact de cette crise sur les mouvements diocésains n'est pas facile à établir. En effet, la *Revue du Diocèse d'Annecy* ne l'évoque qu'en octobre 1956 et les archives des différents mouvements ne comportent que peu d'éléments. C'est dans le numéro du 25 octobre 1956, que la *Revue du Diocèse d'Annecy* s'intéresse à « cette cause très chère, très grave, très menacée »⁵³⁹⁹. Dès les premières lignes, elle affirme sa neutralité, puisque l'article débute ainsi : « Si la *Revue du Diocèse d'Annecy* aborde la crise de l'ACJF, ce n'est évidemment pas pour porter un jugement sur ce sujet douloureux et donner tort ou raison au président André Vial, dont la lettre de démission vient d'être rendue publique ». L'article a donc pour but de « demander, avant tout, des prières pour l'apaisement et la solution du conflit, et de rendre service aux lecteurs par un exposé des phases de la crise aussi objectif que possible, en ce domaine aussi délicat »⁵⁴⁰⁰. Cet article souligne plusieurs éléments, notamment celui qui laisser pensé que l'ACJF est, d'une certaine manière, victime du succès de la spécialisation. Si la guerre a permis aux mouvements spécialisés de se resserrer⁵⁴⁰¹ et d'aborder, de façon commune, un certain nombre de problèmes, il n'en demeure pas moins qu'une fois, le temps de l'euphorie de la Libération, des différences d'opinion apparaissent. Ainsi que nous l'avons souligné précédemment, un certain nombre de nouveaux mouvements apparaissent et il est

5397 Sur cette question, voir A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 499-572. Alain-René Michel souligne que « jusqu'en 1953, rien ne laisse prévoir la crise ». Il évoque également les propos tenus par le RP Motte dans un numéro spécial d'*ACJF-Informations*, en septembre 1952, (p. 3-10). L'ancien aumônier général de l'ACJF (1946-1952) rappelle alors que « l'ACJF c'est une main. [...] Que nos mouvements soient unis comme les doigts de la main ! ». A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 500. Michel rappelle cependant que l'analyse minutieuse des comptes-rendus de réunions laisse percevoir quelques indices qui ne « trompent pas ». Soulignons également que dès 1959, la publication de *ACJF, signification d'une crise* évoque cette question.

5398 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 499.

5399 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 609-610. Propos du cardinal Gerlier.

5400 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 610.

5401 *Ibid.* L'article évoque les propos tenus par René Rémond, alors vice-président de l'ACJF, qui déclarait, au conseil fédéral de 1947, que « certains problèmes se posent dans les mêmes termes à plusieurs milieux », [et qui] demande de tenir compte de cette évolution de la société pour y adapter l'ACJF [car] « il faut éviter de durcir le compartimentage de nos mouvements ; en rester au schisme rigide des cinq milieux juxtaposés, ce serait faire sienne la conception fixiste que nous avons répudiée... Mais il ne s'agit pas d'ajouter un surcroît d'activité à celle de nos mouvements, ni de superposer un nouvel appareil administratif... les mouvements ne doivent pas devenir des syndicats de défense des intérêts de leurs milieux ».

paradoxal de constater que la JOC, qui a été le premier mouvement spécialisé, et aussi celui qui oppose le plus de résistance dès la fin des années Quarante ; d'une certaine façon, ce mouvement est à l'origine de la crise, ou du moins il en est le révélateur. Déjà, en interne, les mouvements ouvriers avaient des opinions divergentes quant à la façon dont ils devaient porter le témoignage de leur foi. Adrien Dansette souligne que la « classe ouvrière a une mentalité particulariste à laquelle la JOC peut difficilement échapper si elle veut conserver l'audience de ses troupes »⁵⁴⁰². Ce mouvement se trouve donc en désaccord avec les autres mouvements et son aumônier national, l'abbé Grenet⁵⁴⁰³, ancien aumônier à Annecy, semble jouer un rôle important, dans ce qui aboutira à la disparition de l'ACJF.

C'est donc en décembre 1954, que la JOC refuse le projet des nouveaux statuts de l'association⁵⁴⁰⁴. Quelques mois plus tard, elle « vote contre le projet [...] de la création d'une publication commune intitulée : “CONFRONTATION” ». Toutefois, l'idée ayant été conservée, la JOC « décide de ne plus part aux réunions »⁵⁴⁰⁵. C'est à la suite de ces événements, que l'ACA⁵⁴⁰⁶ intervient pour demander à tous de « refaire l'unité dans l'ACJF par une adhésion réfléchie, loyale et généreuse aux enseignements constants de la hiérarchie en ce domaine »⁵⁴⁰⁷. La situation ne semble pas évoluer dans un sens positif et la commission d'octobre 1955 « fait siennes les conclusions des deux commissions épiscopales de la jeunesse et du monde ouvrier. Écartant l'hypothèse d'une ACJF, simple lieu de rencontre ou super-mouvement, elle imposait la règle de l'unanimité pour les décisions à prendre au sein de la commission ; dans les cas où l'unanimité ne pourrait être obtenue, il faudrait recourir à la hiérarchie »⁵⁴⁰⁸. La JOC semble rentrer dans le rang, en acceptant de siéger à nouveau au

5402 A. DANSETTE, *Destin du catholicisme...*, op. cit., p. 400. La création de l'ACO en est d'ailleurs une illustration. Étienne Fouilloux souligne que « pour les adultes, la mutation du MPF conduit l'ACA à créer l'action catholique ouvrière (1950). Ainsi l'apostolat mandaté par milieu retrouve-t-il ses droits, non sans difficultés il est vrai du fait des frictions antérieures ». E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises... », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du christianisme...*, op. cit., t. 12, p. 486.

5403 Alain-René Michel souligne d'ailleurs que la question qui semble lancer le débat reste celle de l'enseignement technique, où, d'une certaine façon, s'affrontent la JOC et la JEC. Concernant cette question et le rôle de l'abbé Grenet, Alain-René Michel rappelle que « l'aumônier général [de l'ACJF], qui souligne alors combien “la situation devient de plus en plus insupportable, au sens étymologique du mot”, en rend responsable l'abbé Grenet et se charge d'en informer la hiérarchie ». A.-R. Michel poursuit en écrivant que le père Aunet fait « la même accusation [...] dans une lettre qu'il adresse à la même époque [octobre 1954] à Mgr Lebrun, où il dénonce la “dérobade continuelle de M. l'abbé Grenet pour entamer le dialogue” ». A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 505.

5404 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 609.

5405 Dès février 1955 et jusqu'en juin 1955, la JOC ne donne plus de nouvelles à la rue d'Assas, malgré les appels répétés du président Vial. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 513.

5406 C'est la première fois depuis 1932, que la hiérarchie intervient dans la vie de l'Association. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 505-506.

5407 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 609.

5408 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 609. En octobre 1955, la question de l'ACJF est évoquée à l'occasion d'une session ouvrière de la JOC. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 44, 3 octobre 1955, p. 606. Le document parle du père Zinty comme aumônier national de la JOC, pourtant à cette période, l'abbé

comité exécutif, mais elle use de son droit de veto pour s'opposer à toutes nouvelles mesures. La crise est donc bien ouverte⁵⁴⁰⁹. L'article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* reconnaît que les propos tenus par André Vial peuvent être durs pour la JOC, ses militants et ses aumôniers. À cette période, certains voient encore dans ces débats, le signe de la vitalité de l'association et l'article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* conclut en soulignant que « la question n'est pas de savoir quelle conception prévaudra, quel groupe l'emportera, mais de savoir comment les mouvements de jeunesse assureront la présence effective de l'Église dans notre monde. Il ne nous reste donc à aborder pareil débat qu'avec respect, dans la prière et la confiance à la hiérarchie »⁵⁴¹⁰. Cette crise n'est-elle pas aussi le reflet des inquiétudes de la société ? Les mouvements ne sont-ils pas en perte de vitesse ? Pourquoi n'attirent-ils pas les jeunes comme au temps de l'entre-deux-guerres ? Est-ce parce que d'autres organisations laïques sont apparues ? Est-ce à cause d'une société qui va trop vite ? Ou le travail est trop important ? D'une manière générale, les mouvements d'action catholique semblent bien se porter dans le diocèse, mais en regardant de plus près, nous pouvons voir se profiler les failles, les fêlures, qui seront des brèches pour les années à venir et qui ne résisteront pas au temps. Les années d'abondance de l'entre-deux-guerres semblent lointaines et les effectifs des mouvements parfois squelettiques.

La disparition de l'ACJF n'entraîne pas celle des mouvements spécialisés. Ces derniers poursuivent leurs activités respectives, même s'ils ne sont plus fédérés au sein d'un même groupe. Il semble même que certains mouvements reprennent ou développent une activité plus dense après 1956. Nous ne connaissons pas avec précision la situation dans le diocèse, cependant nous pouvons penser que la disparition d'une instance fédérative a dû poser un certain nombre de problèmes. Tel semble être le cas dans l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy. En 1962, à l'occasion d'une enquête relative au Concile⁵⁴¹¹, une réponse montre que la situation reste délicate pour les mouvements. En effet, nous apprenons que les « mouvements d'action catholique pour qu'ils soient efficaces, il faut qu'ils soient mieux

Grenet est encore l'aumônier national de la JOC. A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 505. Est-ce une erreur de nom ou de titre ?

5409 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 609-610. André Vial présente sa démission, en expliquant les raisons qui l'ont poussé à prendre cette décision et dès le « 27 septembre, *Le Monde*, *France-Observateur* présentèrent à leur manière les raisons profondes de la crise, et après eux, d'autres journaux ont parlé d'une opposition dans la conception même de l'action catholique, du rôle du laïcat dans l'Église, et de ses droits, des rapports du spirituel et du temporel. Pour couper court aux interprétations tendancieuses, le texte de la déclaration d'André Vial a été rendu public : *La Croix*, dans son numéro du 17 octobre, l'a publié *in extenso*. Les raisons données par le président de son départ sont basées sur deux catégories de griefs : 1° les uns portent sur la conception et la nouvelle organisation de l'ACJF et, en particulier, sur le rôle départi au président. La JOC exige que l'ACJF soit dirigée par un comité exécutif et que le conseil fédéral n'ait plus qu'un pouvoir de suggestion ».

5410 *Ibid.*, p. 610.

5411 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy.

connus et mieux compris de tous. Qu'ils se connaissent et qu'ils aient davantage de coordination entre eux. Qu'ils se respectent. Ils manquent de coordination, ils s'ignorent, ils semblent parfois s'affronter »⁵⁴¹².

Le début de la crise de l'ACJF est concomitant des premiers événements d'Algérie. Ces derniers donnent lieu pendant plusieurs années à des prises de position divergentes. L'ACJF, dont plusieurs membres avaient activement participé à la résistance au cours des années noires, prend position dans le conflit et Alain-René Michel souligne que « l'affaire algérienne témoigne de [l']agonie »⁵⁴¹³ de l'ACJF. Bien que le conflit ne touche pas directement le sol diocésain, il nous semble intéressant de s'arrêter sur cette question qui fait débat au sein des milieux catholiques, comme dans la société française d'alors.

e. La question de l'Algérie

La *Revue du Diocèse d'Annecy* avait été très discrète sur la question de l'Indochine⁵⁴¹⁴, sans doute parce que les militaires qui partaient n'étaient pas des hommes du contingent, mais des volontaires. En mai 1954⁵⁴¹⁵, elle publie un communiqué, émanant du « comité des Amis et Anciens combattants d'Indochine ». Il rappelle qu'un « service religieux sera célébré à la mémoire de ceux qui sont tombés, à l'intention de tous les combattants d'Indochine, des prisonniers, des blessés, des disparus et de leur famille, le *dimanche 30 mai*, en l'église paroissiale Saint-Maurice, en présence des autorités civiles et militaires »⁵⁴¹⁶.

La question de l'Algérie semble être plus préoccupante, notamment à cause de la présence d'appelés, et non plus d'engagés. Elle pose des questions, qui ne sont pas sans rappeler celles qui ont déchiré la France, une vingtaine d'années plus tôt. Comme au temps de l'Occupation, des divergences apparaissent dans un même camp, que ce soit en métropole ou en Algérie. Étienne Fouilloux, s'intéressant à l'engagement des intellectuels chrétiens dans la question algérienne, rappelle que « par comparaison avec d'autres milieux, la précocité de

5412 Sans doute, est-il nécessaire de prendre le témoignage avec un certain recul puisqu'il est postérieur à la crise et à la disparition de l'ACJF. Dès lors, nous pouvons nous interroger pour savoir si le constat aurait été le même avant 1956, ou si la dissolution de l'ACJF est à l'origine de ces réflexions.

5413 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 495.

5414 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 292. Frédéric Le Moigne évoquant Mgr Feltin écrit que « vicaire aux armées, il négligeait par commodité le conflit indochinois. En cela, il ne se distingua guère de ses frères en épiscopat, évoquant seulement cette guerre, dans le cadre patriotique métropolitain, au moment de la disparition de de Lattre ».

5415 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 27 mai 1954, p. 284.

5416 *Ibid.*

l'intervention chrétienne frappe »⁵⁴¹⁷. Les mouvements de jeunesse sont également concernés par ces différences d'opinions, et ces questionnements interviennent à un moment délicat pour l'ACJF, au moins au niveau national. Dès juillet 1955, la « revue *Confrontation* propose un article intitulé “Les événements d'Algérie” » et en novembre, la direction de l'ACJF rencontre « les archevêques d'Alger et de Carthage, Mgr Duval et Mgr Perrin »⁵⁴¹⁸. En même temps l'Association publie, en novembre 1955, une édition spéciale de son organe de liaison intitulée “Afrique du Nord” »⁵⁴¹⁹. Cette publication rappelle notamment qu'il « semble qu'il y ait aujourd'hui peu de chances d'éviter que l'Algérie ne devienne, à plus ou moins long terme, une nouvelle Indochine »⁵⁴²⁰. Quelques mois plus tard, à l'été 1956, un article de *Confrontation* s'intéresse au rappel possible des jeunes gens disponibles, « alors que la revue publie “l'Appel du Conseil français des mouvements de jeunesse” qui condamne la guerre d'Algérie »⁵⁴²¹.

Jusqu'en 1956, la *Revue du Diocèse d'Annecy* semble se faire très discrète sur cette question⁵⁴²². Cela rejoint le constat dressé par Marcel Albert lorsqu'il rappelle que « c'est avec l'envoi du contingent seulement, en 1956, que la question d'Algérie s'imposa à la conscience d'un large public »⁵⁴²³. Frédéric Le Moigne, quant à lui, rappelle que « le conflit algérien s'invita dans les discours de la hiérarchie catholique à partir d'avril 1956. La mobilisation du contingent produisit un message plus axé sur les devoirs envers la patrie que sur l'exaltation du sacrifice [...] »⁵⁴²⁴. C'est d'ailleurs en raison d'un éventuel rappel des réservistes, qu'en avril 1956, Mgr Cesbron décide « d'anticiper la date habituelle de l'Ordination ». C'est le 29 avril que quatre séminaristes reçoivent la prêtrise en l'église Notre-Dame de Liesse d'Annecy⁵⁴²⁵.

C'est, presque une année après les événements de la Toussaint rouge, que Mgr Cesbron, à l'occasion d'un communiqué sur les grands pardons et la paix, demande à ses diocésains de « prier spécialement pour la paix ». Il rappelle que « le sang coule toujours, près [d'eux], en

5417 E. FOUILLOUX, « Intellectuels catholiques et guerre d'Algérie (1954-1962) », in J.-F. RIOUX et J.-F. SIRINELLI, *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français*, p. 98.

5418 A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 493.

5419 *Ibid.*

5420 ACJF-*Informations*, n° spécial, « Afrique du Nord – Maroc, Algérie, Tunisie », novembre 1955. Cité par A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 494.

5421 *Ibid.*, p. 493.

5422 Aucune mention n'est faite, par exemple, de la Toussaint rouge, en 1955.

5423 M. ALBERT, *L'Église catholique en France...*, op. cit., p. 30.

5424 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op. cit., p. 294.

5425 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 26 avril 1956, p. 248. Il ne semble pas que le nombre de séminaristes quittant le séminaire soit plus important qu'en temps de paix. Le registre des entrées au grand séminaire mentionne quelques départs « après le régiment » mais est-ce en raison de la guerre ? Nous avons remarqué que depuis le début de notre étude, des séminaristes quittaient après leur service militaire.

Afrique du Nord, en de cruels combats sans cesse renouvelés », avant de préciser que « la présence [dans le diocèse], pour la Neuvaine [salésienne], de S. E. Mgr l'Archevêque d'Alger et de S. E. Mgr l'Évêque de Constantine⁵⁴²⁶ [leur] a fait mieux comprendre la situation douloureuse de [leurs] frères, les Africains du Nord ». L'évêque termine en demandant à ses diocésains de prier pour tous, et pour « qu'une paix véritable et solide les rapproche les uns des autres et les garde intimement unis dans la vérité, la justice et la charité »⁵⁴²⁷. Le fait que Mgr Duval, soit l'archevêque d'Alger, sensibilise peut-être un peu plus les Savoyards, mais la majorité n'est que peu informé de la situation réelle, elle l'est par la presse. Les prises de positions de Mgr Duval ne seront d'ailleurs pas sans surprendre les anciens militants de la jeunesse catholique qui l'ont connu notamment pendant les heures sombres de l'occupation allemande⁵⁴²⁸.

Comme au temps de la Seconde Guerre mondiale, les mouvements féminins d'action catholique sont largement mobilisés pour faire preuve de charité envers ceux qui se trouvent en conflit. Un article de la *Revue du Diocèse d'Annecy* rappelle que, dans une circulaire « adressée à toutes les paroisses », l'ACGF⁵⁴²⁹ attire l'attention des « adhérentes sur les graves responsabilités qui nous incombent devant le problème de l'Afrique du Nord », car « pendant que [les] jeunes exposent leur vie pour une œuvre de pacification, [les catholiques] ne pouv[ent] rester inactifs et insoucians ». L'ACGF, héritière de la LFACF, déclare que leur « première réaction doit être une réaction de foi et de confiance en la puissance divine qui mène les événements et les hommes. Sur le plan paroissial, ne serait-ce pas l'occasion de susciter une véritable offensive de prières jusque dans les hameaux ou les quartiers pour la protection des soldats, des familles touchées et le prompt rétablissement de la paix ? »⁵⁴³⁰ Comme entre 1939 et 1945, les femmes catholiques demandent aux paroissiens d'assister massivement à ces offices, et elles souhaitent que « l'ambiance chrétienne de la paroisse soit

5426 Il s'agit respectivement de Mgr Duval et de Mgr Pinier. Marcel Albert souligne que « Mgr Duval, nommé depuis un an seulement [archevêque d'Alger] déplora publiquement les tortures ». M. ALBERT, *L'Eglise catholique en France...*, op. cit., p. 30. Bien que la dimension politique soit bien différente de celle de 1940, faut-il voir dans l'attitude de Mgr Duval, comme une réponse à la prudence qui avait tant caractérisé le comportement de Mgr Cesbron entre 1940 et 1944 ? Agit-il ainsi parce qu'il a su combien les diocésains d'Annecy avaient regretté le manque d'un appui épiscopal ?

5427 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 35, 1^{er} septembre 1955, p. 525.

5428 Entretiens avec André Fumex et Marie-Louise Lefebvre-Beetschen. André Fumex nous rappelait sa surprise lorsque Mgr Duval avait pris ses positions. Marie-Louise Lefebvre-Beetschen soulignait que, lors d'une visite qu'elle lui avait rendu à Alger, après 1962, elle lui soulignait sa surprise quant à ses prises de position. Il lui répondit : « Il y a des moments dans la vie où il faut savoir dire non ».

5429 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 20, 17 mai 1956, p. 287.

5430 *Ibid.* Elles demandent « d'associer étroitement à cette prière les malades, les vieillards, les enfants et les Communautés religieuses ».

un élément de réconfort et de soutien moral pour les familles mises à l'épreuve par le départ d'un fils ou d'un mari »⁵⁴³¹.

Mgr Cesbron n'évoque pas la situation algérienne par des communiqués qui lui seraient propres⁵⁴³². Pourquoi cette attitude ? Est-ce encore cette prudence, qui lui avait déjà été reprochée pendant les Années Noires ? Est-ce parce que le conflit est lointain ? Est-ce par respect de l'autorité établie ? Comment en effet, pourrait-il prendre une position qui irait à l'encontre des idées émises par le gouvernement ? Juge-t-il que seules les déclarations émanant du corps épiscopal seraient valables ? Estime-t-il qu'il n'est pas autorisé pour traiter de cette question ? L'évêque laisse son bulletin diocésain diffusé les déclarations émanant du corps épiscopal, cela prouve qu'il porte un intérêt à la question, mais qu'il ne veut pas prendre de risque à la juger. La *Revue du Diocèse d'Annecy* publie donc, à plusieurs reprises, des déclarations de l'ACA⁵⁴³³. Évoquons ces documents, d'ailleurs concomitants des publications dénonçant la torture⁵⁴³⁴. Dans une déclaration, publiée en 1957⁵⁴³⁵, l'ACA rappelle qu'elle est « résolue fermement à se tenir à l'écart des prises de position politique concernant le problème algérien ; [elle] s'adresse d'abord à tous ceux qui ont été atteints dans leur cœur et dans leur chair par les douloureux événements d'Algérie. Aux familles en deuil, à celles qui vivent dans le dénuement total ou qui s'inquiètent pour leur avenir, les Cardinaux et Archevêques veulent dire que leur souffrance est comprise et partagée par tous les chrétiens. Elle est ressentie par eux comme une peine personnelle »⁵⁴³⁶. L'épiscopat évoque le problème de la désertion ou de l'opposition au régime, lorsqu'il parle de « l'oubli [...], chez certains, parfois total du respect dû à la personne humaine, chez d'autres des troubles et des doutes qui

5431 *Ibid.*

5432 Dans leur étude sur les « réactions des chrétiens d'après les *Semaines religieuses* dans cinq diocèses de zone libre », Bernard Delpal, Janine Boisson et Monique Carmier soulignaient que les « centres d'intérêt » de la *Revue du Diocèse d'Annecy* avaient changé entre l'épiscopat de Mgr de La Villerabel et celui de Mgr Cesbron. Ils soulignent qu'avant 1940, les « préoccupations politiques » étaient plus présentes. S'il faut tenir compte du contexte particulier de la guerre, ne pouvons-nous pas nous dire que Mgr Cesbron, respectueux de l'obéissance et de l'ordre établi, a fait le choix de ne pas donner un caractère « politique » ou « polémique », à la revue diocésaine ? Ce qui expliquerait l'absence de communiqués personnels. Sans doute veut-il que la *Revue du Diocèse* reste le bulletin officiel du diocèse, donc uniquement destiné à communiquer des informations religieuses aux prêtres. Nous sommes loin ici, du temps de Mgr Isoard, qui faisait de la *Revue du Diocèse d'Annecy*, « une sorte de tribunal ». J. BOISSON, B. DELPAL, M. GARMIER, « Réactions des chrétiens d'après les *Semaines religieuses* dans cinq diocèses de zone libre », in *Églises et chrétiens...*, La région Rhône-Alpes, op. cit., t. 2, p. 79-80.

5433 Marcel Albert rappelle que c'est après la protestation de plus de deux cents soldats dans l'église Saint-Séverin, à Paris, contre la politique algérienne officielle, que l'ACA prend position. M. ALBERT, *L'Église catholique en France...*, op. cit., p. 31.

5434 Concernant la torture, nous pouvons rappeler que rapidement l'ACJF « stigmatise les ignobles tortures trop souvent pratiquées dans les commissariats et les prisons contre les militants des partis politiques ». A.-R. MICHEL, *Catholiques en démocratie...*, op. cit., p. 492.

5435 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 4 avril 1957, p. 233-234.

5436 *Ibid.*, p. 234.

vont jusqu'à remettre en question les devoirs élémentaires envers la Patrie »⁵⁴³⁷. Faut-il aussi voir une allusion à la question de la torture⁵⁴³⁸, lorsque l'ACA parle des « souffrances » engendrées par « le conflit [et qui] risquent de conduire au découragement, avec ses funestes conséquences » ? Ou encore lorsque l'épiscopat souligne que, dans la crise que traverse la France, « tous et chacun doivent se rappeler qu'il n'est jamais permis de mettre au service d'une cause, même bonne, des moyens intrinsèquement mauvais ». Quoi qu'il en soit, l'épiscopat rappelle que « la haine ne doit pas trouver place dans le cœur d'un croyant » et il condamne le terrorisme, en rappelant que la haine ne « saurait [...] servir d'excuse à un terrorisme aveugle dont sont victimes des innocents, ni à des manifestations sanglantes de contre-terrorisme »⁵⁴³⁹.

Les cardinaux et archevêques de France renouvellent leur appel, pour que des prières « instantes s'élèvent vers Dieu et unissent tous les hommes de bonne volonté dans l'espérance d'une paix véritable sur les bases d'une justice loyalement acceptée »⁵⁴⁴⁰. La *Revue du Diocèse d'Annecy* ne mentionne pas la célébration de prières particulières, comme cela avait été le cas entre 1940 et 1945.

Il semble que ce soit à partir de 1960 que les communiqués⁵⁴⁴¹ se multiplient. Cela fait sans doute référence aux événements du début de l'année à Alger, avec la semaine des barricades, qui a plongé la France dans une période de vive inquiétude. Cette même année, à l'occasion du centenaire de l'annexion de la Savoie à la France, Mgr Cesbron, dans son mandement de Carême, dresse un bilan de la vie chrétienne de son diocèse depuis 1860. Il conclut en montrant que son diocèse a su garder sa fidélité à la religion et demande à ses diocésains de prier à diverses intentions. L'une d'entre elles porte sur la question algérienne. Il demande

5437 *Ibid.*

5438 La torture, qui reste encore aujourd'hui une question délicate, est évoquée, par une minorité, dès le début des événements. *Témoignage Chrétien* est l'un des premiers titres à évoquer la question, notamment en publiant, en 1957, le *Dossier Jean Muller*. Dans ce document, Jean Muller, chef du scoutisme « récemment tué au combat évoque l'horreur de son expérience militaire en Algérie ». Étienne Fouilloux rappelle d'ailleurs que « l'intervention de ces milieux spirituels [Barat, Mauriac] culmine pendant le premier semestre 1957 dans la dénonciation d'une torture dont les responsables de la bataille d'Alger justifient la systématisation. Coup sur coup paraissent ainsi le *Dossier Jean Muller* fin février, *Des rappelés témoignent...* début mars, *Contre la torture* de Pierre-Henri Simon en mars également ». E. FOUILLOUX, « Intellectuels catholiques et guerre d'Algérie (1954-1962) », in J.-P. RIOUX et J.-F. SIRINELLI, *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français...*, op. cit., p. 96-99.

Marcel Albert rappelle qu'en 1957, « des intellectuels catholiques connus se démarquèrent avec honte des procédés de l'armée ». Il cite notamment Joseph Folliet et son ouvrage *Guerre et paix en Algérie. Réflexions d'un homme libre*. Lyon, 1958. Étienne Fouilloux rappelle, quant à lui, que plusieurs chrétiens se mobilisent pour dénoncer les agissements et les événements qui se tiennent sur le sol algérien. Il évoque notamment « le comité lyonnais d'action pour le respect des droits de la personne qui a recueilli cent vingt-et-une signatures le 4 mai 1957 » et qui est présidé par Joseph Folliet. E. FOUILLOUX, « Intellectuels catholiques et guerre d'Algérie (1954-1962) », in J.-P. RIOUX et J.-F. SIRINELLI, *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français...*, op. cit., p. 96.

5439 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 4 avril 1957, p. 233-234.

5440 *Ibid.*, p. 234.

5441 La *Revue du Diocèse d'Annecy* publie toujours des communiqués qui émanent de l'ensemble de l'épiscopat.

l'union de toutes les prières pour « *la paix en Algérie*, où depuis de trop longues années, le sang coule et tombent des innocents, comme en un domaine sinistre des haines, de vengeances et de massacres »⁵⁴⁴². Quelques mois plus tard, la *Revue* publie un nouveau communiqué qui rappelle que « tous les évêques de France réunis tiennent à exprimer une fois de plus l'émotion angoissée qu'ils éprouvent en songeant à toutes les souffrances dont l'Algérie est, aujourd'hui et depuis cinq ans, le théâtre ou l'occasion pour tant de familles ». À cette occasion, ils demandent avec insistance que tous les Français prient pour que « la paix soit enfin rétablie sur cette terre cruellement déchirée »⁵⁴⁴³.

Le décret du 8 décembre 1960 autorise la soumission du projet de loi, sur l'autodétermination en Algérie, au référendum. Le 19 décembre, l'ACA rappelle que « depuis six ans, l'avenir de l'Algérie est un sujet d'angoisse pour la plupart des Français » et qu'à cette heure, « chaque citoyen est invité à prendre sa part personnelle des responsabilités communes »⁵⁴⁴⁴. En effet, l'Église a toujours encouragé les fidèles à accomplir leurs devoirs électoraux, mais dans les circonstances d'alors, « aucun citoyen ne peut, par son abstention, refuser d'assumer ses responsabilités ni se décharger sur d'autres d'un choix qu'il doit faire en conscience. L'abstention serait une démission devant le devoir civique »⁵⁴⁴⁵.

Le référendum a lieu le 8 janvier 1961⁵⁴⁴⁶ ; le 14 janvier, le Conseil constitutionnel proclame le résultat de la consultation, le « oui » l'emporte avec près de trois quart des votes⁵⁴⁴⁷. Mgr Cesbron, une nouvelle fois, ne commente pas l'événement et les résultats. Cependant, en mars à l'annonce des négociations pour l'obtention de la paix, l'évêque publie un communiqué pour rappeler que c'est la cité thermale d'Évian qui a été choisie comme lieu de négociations⁵⁴⁴⁸. Il va même jusqu'à écrire que « cette décision [...] rappellera comme saint François de Sales fut un diplomate très sûr et comment ses interventions furent, plus d'une fois, désirées et très heureuses, pour le bien commun et les relations entre les États. Qu'il daigne éclairer et guider les négociateurs ! C'est, pour nous, aujourd'hui, biens chers

5442 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 25 février 1960, p. 86. Article six du mandement de Carême.

5443 *Ibid.*, n° 9, 4 mai 1960, p. 181.

5444 *Ibid.*, n° 25, 29 décembre 1960, p. 565.

5445 *Ibid.*, p. 565-566. La déclaration se poursuit ainsi : « Sans doute, la complexité du drame algérien, les positions légitimes en présence rendent-elles le choix plus difficile. Il appartient donc à chacun de s'informer, de juger personnellement de la solution la meilleure pour le pays et pour le respect des personnes humaines ; chacun se prononcera en toute loyauté devant Dieu et devant lui-même ».

5446 Les électeurs de la métropole, de l'Algérie, des DOM-TOM et du Sahara doivent répondre à la question « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ? ».

5447 74,99 % (Oui) et 25,01 % (Non).

5448 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 23 mars 1961, p. 114.

diocésains, une invitation à prier le succès des rencontres d'Évian et pour l'établissement d'une paix solide et juste. Avec calme et confiance, prions, par communions et par chapelets, pour que les diplomates qui vont travailler chez nous soient des ouvriers de vérité, de justice, de paix et de bonheur »⁵⁴⁴⁹. Il est intéressant de souligner un parallèle avec la situation rencontrée en 1944. En effet, Mgr Cesbron publie des communiqués personnels au moment où l'issue de la situation est connue, comme en 1944, où il se prononçait de manière affirmée après juin 1944⁵⁴⁵⁰. En avril 1961, Mgr Cesbron évoque l'assassinat de Camille Blanc, maire d'Évian⁵⁴⁵¹, dans la nuit du jeudi au Vendredi Saint. C'est, pour lui, l'occasion de rappeler qu'entre « la paix et [eux], le chemin semble s'allonger ; il se couvre d'obstacles et se tache de sang... ». Sans doute ces événements, lui rappellent-ils les heures sombres des années Quarante. Il parle de « vague de violence, de haine, de vengeance aveugle qui déferle sur [eux] » et qui « divise des frères qui devraient être unis ». Il termine, en demandant des prières pour la paix, mais surtout en déclarant : « Va-t-on revenir, chez nous, à ces pénibles époques de luttes, de rancunes, d'égarements, de dureté sauvage et de sang... ! »⁵⁴⁵². Le 23 avril 1961 a lieu le putsch d'Alger, coup d'État raté et préparé par un quarteron de généraux. Pour répondre à cet événement, le 25 avril, les Cardinaux français déclarent qu'ils partagent « l'émoi de la nation devant ces bouleversements »⁵⁴⁵³ et demandent à tous les fidèles « de la manière la plus pressante [et...] quelles que soient leurs angoisses d'âme : De s'unir dans la prière en vue d'obtenir la concorde entre tous les Français », d'éviter « le plus grand malheur qui la menace : la guerre civile ». Leur appel se termine par une invocation à Notre-Dame, patronne de la France, afin qu'elle puisse « rassembler ses fils en un même amour »⁵⁴⁵⁴.

En avril 1962, après la signature de ce que l'on a appelé « les accords d'Évian », Mgr Cesbron, dont la santé se dégrade de plus en plus, informe ses diocésains de la question algérienne. Rappelant la présence de Savoyards dans les terres algériennes, et notamment celle de Mgr Duval dans la cité algéroise, Mgr Cesbron déclare que « l'Algérie a été pour tous les Français, pour tous les Chrétiens, une lourde croix à porter » et que l'Église a toujours appelé les hommes à la paix, il ajoute que si « une voix [...] porte et qui doit être entendue

5449 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 23 mars 1961, p. 114. En juillet, d'autres rencontres ont lieu à Lugrin.

5450 Cf. *supra*, p. 390 et suiv.

5451 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 6, 23 mars 1961, p. 114.

5452 *Ibid.*, n° 7, 6 avril 1961, p. 131.

5453 *Ibid.*, n° 9, 4 mai 1961, p. 172.

5454 *Ibid.*

c'est bien celle de l'Archevêque d'Alger »⁵⁴⁵⁵. C'est pour cette raison qu'il demande à ses diocésains, d'écouter, de comprendre, de retenir et de pratiquer les conseils de l'Église ; mais également d'être « des hommes de paix, de vérité, de justice, de charité, partout et toujours »⁵⁴⁵⁶ et de travailler toujours « pour que la confiance, faite de vérité et de justice, revienne et demeure entre les hommes »⁵⁴⁵⁷. Une nouvelle fois, il invite ses diocésains à accomplir leur devoir électoral en se rendant aux urnes le 8 avril. Ils devront se prononcer sur la question de l'approbation du « projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ? ». Après cette date, la question algérienne ne semble plus intervenir dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*.

Le milieu des années Cinquante semble donc être un moment d'ébullition au sein du clergé, qui se rend compte de la nécessité presque urgente de réagir face à ce phénomène de déchristianisation qui avait été évoquée par les abbés Godin et Daniel en pleine période de guerre⁵⁴⁵⁸. Le clergé diocésain d'Annecy ne mesurait sans doute pas toute l'ampleur de la question, mais dès que les constats sont dressés, toute une organisation se met en place afin de palier aux manques constatés. La pastorale d'ensemble est un des éléments du renouveau, au même titre que l'enquête Boulard ou que les missions régionales, mais il est difficile de dire si la pastorale d'ensemble aurait eu lieu sans les travaux préparatoires du chanoine Boulard. Quoi qu'il en soit le remaniement qui s'opère est bien accepté et surtout nécessaire. En marge de ces questions propres au diocèse, nous avons pu constater que des tensions apparaissaient avec les événements d'Algérie. L'absence de directives ou de prises de positions de l'évêque ont été déplorées par les prêtres, comme par les fidèles.

C. Changements

Dans les années Cinquante, le diocèse vit au rythme à la fois de « l'enquête Boulard » et des missions régionales. Ces deux éléments, qui sont à la fois différents et complémentaires, sont également à l'origine d'un certain nombre de modifications quant à l'organisation du diocèse. En effet, ils ont montré au clergé que la déchristianisation touchait de plus en plus de fidèles.

⁵⁴⁵⁵ *Ibid.*, n° 7, 5 avril 1962, p. 143.

⁵⁴⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁴⁵⁷ *Ibid.* Le « oui » l'emporte avec une majorité largement écrasante.

⁵⁴⁵⁸ Étienne Fouilloux rappelle qu'Émile Poulat « a montré de façon définitive que la conscience du détachement était bien antérieure au rapport Godin-Daniel. C'est la Grande Guerre qui procure une première impulsion décisive. La seconde guerre produit un nouveau choc. [...] Le diagnostic est exagérément pessimiste du fait de son ancrage parisien : les premières enquêtes sérieuses de sociographie religieuse fournissent des taux de pratique bien supérieurs à ceux redoutés ». E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises... », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du christianisme...*, op. cit., t. 12, p. 501.

Cette prise de conscience a également mis en évidence l'inadéquation des structures diocésaines par rapport au cadre dans lequel la société évoluait. Ce qui entraîne la nécessité d'apporter des modifications à la fois pastorales et administratives.

Notre intérêt portera sur la pastorale d'ensemble, puis sur les modifications territoriales qui apparaissent à la même période. Tous ces éléments ne laissent pas insensibles les militants d'action catholique et le clergé, qui sont d'ailleurs sollicités à la veille du Concile pour faire part de leurs attentes face à l'Église nouvelle qui pourra naître du Concile.

a. La pastorale d'ensemble

C'est à la fin des années Cinquante que la « pastorale d'ensemble » se met en place dans le diocèse⁵⁴⁵⁹, même si dès le milieu de la décennie, la question est évoquée. En effet, en novembre 1956⁵⁴⁶⁰, trois journées sont organisées, sous l'autorité du chanoine Boulard, successivement à Annecy, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains, pour évoquer cette question⁵⁴⁶¹. Elles sont considérées, par la *Revue du Diocèse d'Annecy*, « comme une transposition locale des enseignements du dernier congrès des œuvres de Versailles sur la Pastorale »⁵⁴⁶². La situation « concrète des diverses régions » est évoquée, et ce afin de pouvoir « en déterminer les problèmes humains les plus importants et les plus étrangers à [l'] action pastorale »⁵⁴⁶³. Le constat est alors dressé que la paroisse est impuissante à assurer la persévérance chrétienne des adultes, et des jeunes, déracinés par le travail, l'apprentissage ou encore le tourisme⁵⁴⁶⁴. Ces journées marquent véritablement la « mise en route d'un travail qui s'amorce au cours de l'année [1957] » et qui « vise à étudier, pour l'aider, la transformation du monde »⁵⁴⁶⁵. Cette réunion montre la « nécessité de l'enquête sociologique »⁵⁴⁶⁶. Afin de mener au mieux ces différentes enquêtes, le diocèse est divisé en

5459 Christian Sorrel rappelle que les diocèses savoyards ne réagissent pas de la même façon face à l'enquête sociologique et à la mise en place de la pastorale d'ensemble. Il montre notamment que, dans celui d'Annecy, la mise en place de nouvelles structures se fait rapidement, alors que pour celui de Maurienne, la division en zones se fait en 1961 ; et que la pastorale d'ensemble a du mal à s'imposer à Chambéry. C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », *Mélanges Étienne Fouilloux* (à paraître). Voir la carte en annexe n° 111.

5460 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 44, 1^{er} novembre 1956, p. 617. Elles ont lieu les 21, 22 et 23 novembre.

5461 *Ibid.*

5462 *Ibid.*, n° 39, 27 septembre 1956, p. 535.

5463 *Ibid.*

5464 *Ibid.*, n° 44, 1^{er} novembre 1956, p. 616.

5465 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 49, 6 décembre 1956, p. 703.

5466 *Ibid.* Christian Sorrel, évoquant l'attitude des évêques face à l'enquête sociologique du chanoine Boulard, rappelle que « Mgr Cesbron [...] divise aussitôt le diocèse en huit zones, dotées d'un conseil et de commissions, identifie sept priorités (monde ouvrier, ruraux-ouvriers et paysans-ouvriers, petite exploitation agricole, milieux indépendants, monde scolaire, santé, tourisme) et institue un conseil diocésain de pastorale chargé de coordonner

plusieurs zones, dites « zones pastorales d'ensemble »⁵⁴⁶⁷. Elles ne se découpent plus suivant une logique ecclésiastique, par le regroupement de paroisses ou d'archiprêtres, mais par région naturelle. Des commissions spécialisées se mettent alors en place de façon à pouvoir mieux approfondir le travail. Il reste parfois peu aisé de véritablement dissocier la pastorale liée aux missions, de celle dite « d'ensemble », puisque l'utilisation de termes similaires est parfois ambiguë. Le compte-rendu des journées pastorales du Chablais et de la moyenne vallée de l'Arve rappelle que « ce que l'on appellera plus tard la pastorale d'ensemble a commencé à se chercher dès le moment où l'on a pris conscience que la déchristianisation n'était pas seulement individuelle, mais collective, avec tout le poids de la collectivité non seulement locale mais régionale »⁵⁴⁶⁸. C'est dans le numéro du 5 décembre 1957 que la *Revue du Diocèse d'Annecy* écrit : « Il nous faut une pastorale d'ensemble ». Cette décision fait suite à la série de neuf réunions tenues, dans le diocèse, sous l'autorité du chanoine Boulard, « un des maîtres de la sociologie religieuse »⁵⁴⁶⁹. Il semble donc que la mise en place, effective, de la pastorale d'ensemble, date de la fin de l'année 1957 ou plutôt 1958⁵⁴⁷⁰.

D'abord, il importe de s'arrêter sur les raisons qui ont permis au clergé de prendre conscience des changements s'opérant dans la société d'alors, avant d'évoquer l'organisation de cette pastorale d'ensemble qui s'adapte aux conclusions dressées par les enquêtes de sociologie⁵⁴⁷¹.

les activités ». C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », *Mélanges Étienne Fouilloux*, à paraître, p. 3.

5467 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 13 décembre 1956, p. 722. Elles se composent par le regroupement d'archiprêtres. En décembre 1956, leur découpage n'est pas encore définitif. Il se présente comme suit :

Haute Vallée de l'Arve : Chamonix, Sallanches, Saint-Gervais-les-Bains, Megève.

Vallée Moyenne de l'Arve : Cluses, Bonneville, Taninges-Samöens.

Haut-Chablais : Morzine, Saint-Jean-d'Aulps, Bellevaux, Abondance.

Annemasse rural : Boège, Bonne, Viuz-en-Sallaz, Reignier, La Roche-sur-Foron.

Semine et Saint-Julien : Saint-Julien, Viry, Frangy, Seyssel, Chaumont.

Annecy Nord : Thorens, Cruseilles, Notre-Dame, Sillingy, Saint-Joseph des Fins.

Annecy Sud : Alby, Marcellaz-Albanais, Menthonnex-sous-Clermont.

Thônes : Thônes, Saint-Maurice, Dingy-Saint-Clair, Saint-Jorioz.

Savoie : Ugine, Flumet, Faverges.

À ces zones s'ajoutent Annecy et Cran ; Annemasse : Ambilly, Gaillard, Ville-la-Grand.

5468 ADA, 4 F VAP Pastorale d'ensemble, 1956-1970. « Impératifs et modalités de la pastorale d'ensemble. Journées pastorales du Chablais et de la moyenne vallée de l'Arve ».

5469 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 5 décembre 1957, p. 564.

5470 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Dans un document de 1962, le chanoine Duret écrit que le « travail de zone a commencé cinq ans avant [1962] ».

5471 La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 5 décembre 1957 (p. 563) écrit : « Nous avons uni nos pensées, en face des révélations de l'enquête ; nous devons unir nos efforts en face des actions apostoliques. C'était comme une reprise, après deux ans passés, des résolutions sorties de la mission régionale de la haute vallée de l'Arve en 1955 ». Il est intéressant de noter l'utilisation de « révélations » pour parler des résultats de l'enquête Boulard. Le fait d'employer ce nom montre combien l'enquête Boulard a été révélatrice de phénomènes pourtant largement existant dans le diocèse. Cela permet de confirmer le fait qu'elle a servi pour motiver les prêtres à prendre conscience que les choses changeaient.

1. Pourquoi mettre en place une pastorale d'ensemble ?

Avant d'évoquer les raisons poussant le clergé à mettre en place cette structure, il nous semble nécessaire de rappeler dans quel cas il convient de parler de pastorale d'ensemble. L'utilisation de ce terme ne semble pouvoir se faire que si trois éléments sont réunis. D'abord, si elle est la pastorale que « veut et décide l'évêque »⁵⁴⁷². Ensuite, si son « organisation est diocésaine, c'est-à-dire envisagée pour tout le diocèse et d'une façon permanente », cela n'exclut pas « des efforts plus marqués dans le temps et dans l'espace comme pour les missions régionales ». Enfin, si « elle tend à intégrer et à coordonner toutes les forces apostoliques du diocèse, c'est-à-dire, les divers ministères sacerdotaux ; les diverses forces de la vie religieuse ; les divers mouvements et œuvres d'apostolat des laïcs »⁵⁴⁷³.

Il semble que la situation préoccupante du monde ouvrier soit à l'origine de la prise de conscience de la rupture entre le monde et l'Église. En regardant de plus près cette question, le clergé – aidé des laïcs – s'est aperçu que « cette distance » n'était pas seulement « le fait de la classe ouvrière » et « que le signe sensible n'était pas toujours et pas partout un abandon des devoirs religieux. Le mal était plus subtil, et c'est pourquoi les régions pratiquantes ont mis du temps à le découvrir »⁵⁴⁷⁴. En effet, un phénomène risquait de se produire : celui du « “double secteur” de la vie »⁵⁴⁷⁵. Il s'agit pour un individu d'agir en chrétien fidèle, dans l'église, le dimanche ; mais d'agir en matérialiste – consciemment ou non – toute la semaine⁵⁴⁷⁶. C'est alors que « la vie et la religion se détachent l'une de l'autre, sans mauvaise volonté des hommes, mais par le mouvement des choses elles-mêmes. D'où, pour le prêtre, le sentiment lourd d'impuissance radicale et même tentation vague de découragement »⁵⁴⁷⁷. Cependant, avec le travail effectué, par les laïcs de l'ACJF et par les prêtres, des progrès « qualitatifs » apparaissent. Toutefois, comme le constate le chanoine Boulard, « le christianisme est en progrès dans [les] églises et parmi les pratiquants [mais] il est en recule dans la vie sociale »⁵⁴⁷⁸. Comme nous l'avons vu précédemment, les travaux de sociologie

5472 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970.

5473 Ibid. *Réflexions sur la pastorale d'ensemble*.

5474 Ibid. *Impératifs et modalités de la pastorale d'ensemble*, septembre 1962, p. 1.

5475 Il s'agit d'un thème proche de celui déjà présent au XIX^e siècle, qui est celui de la double conscience. Ce dernier s'appliquant davantage à la question politique, où l'individu n'agissait pas toujours de la même façon selon s'il était citoyen ou chrétien. Il pouvait exprimer un vote républicain, tout en assistant régulièrement aux offices.

5476 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. *Impératifs et modalités de la pastorale d'ensemble*, septembre 1962, p. 1.

5477 Ibid.

5478 Ibid.

mettent en évidence le poids que les conditionnements collectifs (région géographique, milieu social, groupe d'âge) peuvent avoir sur les individus. Ces recherches permettent également d'éclairer le clergé impuissant sur les causes probables de cette situation. Il semble donc que les recherches de sociologie soient à l'origine du changement de la vision « pastorale habituelle »⁵⁴⁷⁹. Le clergé prend alors conscience que la pastorale « standard » ne correspond plus aux attentes des contemporains, et qu'il devient nécessaire de prendre en considération un ensemble géographique, et non plus une seule paroisse.

C'est donc petit à petit, que le clergé découvre le rôle de l'unité humaine. Cette zone naturelle – grande, au maximum, comme cinq archiprêtres – est la base de l'organisation de la pastorale d'ensemble, à qui elle donnera d'ailleurs son nom⁵⁴⁸⁰. À cette période, les recherches effectuées mettent l'accent sur le rôle d'attraction que peut jouer une ville, au niveau local. C'est donc autour de cette attraction que se mettent en place les zones pastorales. Il semble que ce soit « expérimentalement qu'est apparue, entre le diocèse et le doyenné, une réalité humaine d'ordre collectif », ce que l'on nomme la « zone humaine »⁵⁴⁸¹. La zone a alors pour « fonction de saisir la réalité sociale en vue d'élaborer la "pastorale sociale" »⁵⁴⁸².

En 1957, Pie XII rappelle que « la conversion individuelle ne peut suffire », ajoutant qu'il « faut susciter, parmi les fidèles, un effort collectif de renouveau chrétien de la société »⁵⁴⁸³. Dans une certaine mesure, la pastorale d'ensemble répond aux attentes pontificales. La zone « humaine » devient « zone pastorale ou apostolique »⁵⁴⁸⁴. S'il est important d'avoir mis en évidence l'existence de ces régions naturelles, il n'en reste pas moins qu'il fallait également « la convergence de toutes les forces de l'Église : clergé, état religieux, laïcat »⁵⁴⁸⁵. Cette réflexion est faite de manière concomitante par le Père Motte, fondateur du CPMI, et par le chanoine Boulard. Nous retrouvons ici ce que nous évoquions précédemment à propos des missions régionales, lorsque nous déclarions que plusieurs structures se mettaient en place au même moment, sans que l'on sache vraiment laquelle était la première.

5479 *Ibid.*, p. 2

5480 Au départ, on parle de « Pastorale diocésaine d'ensemble à base de zones humaines ».

5481 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Document sur la pastorale d'ensemble, p. 1. Ce document rappelle que le choix du mot « zone » provient du fait que pour « le français moderne le mot de "région" recouvre une réalité plus vaste. Ce qui est donc recherché, c'est le phénomène humain et non la réalité du sol ou du sous-sol ».

5482 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Document sur la pastorale d'ensemble, p. 6.

5483 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. *Impératifs et modalités de la pastorale d'ensemble*, septembre 1962, p. 2.

5484 *Ibid.*

5485 *Ibid.*

Il apparaît rapidement que le prêtre, seul et isolé dans sa paroisse, ne peut suffire à la tâche. C'est pourquoi, la mise en place de commissions pastorales devient nécessaire. Contrairement à la commission d'évangélisation, celle-ci se compose uniquement de prêtres volontaires⁵⁴⁸⁶. Cette commission pastorale est « une sorte de “radar” dirigé en permanence sur un point prévis de la vie sociale des hommes de la région »⁵⁴⁸⁷. En effet, chacun des membres observe, avec attention, le milieu pris en charge par la commission. Il écoute les paroissiens qui y vivent ou les militants d'action catholique qui y travaillent. C'est au cours de la réunion, regroupant tous les prêtres du secteur, que chacun fait part des réflexions ainsi obtenues. Ce système de travail n'est pas sans rappeler celui que les mouvements d'action catholique effectuent avec leur enquête.

Pour les prêtres, trois éléments importants se dégagent de ces réunions. D'abord, la pastorale paroissiale doit être orientée en fonction des constats dressés par l'enquête. Puis, par ces constats, il leur appartient d'essayer de repérer les militants d'action catholique capables de les aider, et ainsi les amener à prendre conscience de leurs responsabilités chrétiennes, et à les orienter vers « le mouvement d'apostolat qui peut les soutenir »⁵⁴⁸⁸. Enfin, le prêtre doit se remettre en cause, il doit faire « une révision de vie », comme dans les mouvements d'action catholique, pour voir si, dans son attitude, dans ses propos, il ne « participe pas au péché qu'il découvre chez les autres »⁵⁴⁸⁹.

La pastorale d'ensemble fonctionne sur un secteur défini. Cependant, afin qu'elle puisse avoir une meilleure efficacité, il faut qu'elle soit organisée au niveau diocésain. La mise en place de ces nouvelles structures intervient simultanément au travail des missions régionales. Malgré le travail réalisé pendant les missions, il est peu probable qu'une zone humaine « demeure sur sa lancée si le diocèse en sa tête n'est pas derrière pour la soutenir »⁵⁴⁹⁰. La pastorale répond donc à une organisation spécifique, qui est placée sous l'autorité de l'évêque.

Cette nouvelle pastorale qui demande la collaboration active de toutes les forces religieuses, qu'il s'agisse du clergé paroissial, des religieux ou des laïcs, met largement à contribution les mouvements d'action catholique. D'ailleurs, au départ, la question de la survie même de l'action catholique se pose. En effet, certaines personnes craignaient que les commissions ne doublent finalement les mouvements. Or, dès 1959, le chanoine Boulard apporte des

5486 Entre huit et dix prêtres. La commission d'évangélisation, elle, se compose surtout de laïcs.

5487 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. *Impératifs et modalités de la pastorale d'ensemble*, septembre 1962, p. 2.

5488 *Ibid.*, p. 3.

5489 *Ibid.*

5490 *Ibid.*

précisions en révisant la situation, et « le court-circuit » redouté entre action catholique et pastorale d'ensemble n'a pas eu lieu⁵⁴⁹¹.

2. Organisation de la pastorale d'ensemble

En 1959, à l'occasion d'une retraite tenue dans le diocèse, le chanoine Boulard déclare que « la pastorale d'ensemble c'est le ciment qui relie tout. Ce n'est pas quelque chose à côté de l'essentiel, c'est l'essentiel. Elle se fait par les conseils de zones⁵⁴⁹² qui coordonnent toute l'activité spirituelle d'une région économique. Elle se fait par les commissions dont le premier but n'est pas la référence économique et sociale, mais la réflexion du clergé et l'adaptation de sa pastorale à la situation actuelle ; elles [les commissions] doivent aider les prêtres à être les éducateurs de la foi. Elle se fait par les réunions d'archiprêtres »⁵⁴⁹³. Comme le souligne le chanoine Boulard, la pastorale d'ensemble est très structurée. Elle répond à des besoins précis par une organisation clairement établie. L'évêque en est le directeur, et il doit apporter des modifications à son administration diocésaine afin de mieux répondre aux besoins nouveaux. Les archidiacres retrouvent une mission « d'abord et principalement pastorale »⁵⁴⁹⁴. Ensuite, la mise en place d'un conseil diocésain de pastorale doit se faire. Il a pour but de permettre les rencontres fréquentes entre l'évêque et ses collaborateurs, chargés de la question pastorale.

Les conseils de zone, présidés par l'Ordinaire, sont organisés au moins une fois par an. Ils regroupent les archidiacres – en charge des secteurs – les doyens, les responsables des commissions, le directeur de l'action catholique, les supérieurs des collèges tenus par des ecclésiastiques et des prêtres. La préparation de ces rencontres se fait à la fois, sur le plan diocésain, avec les archidiacres, et sur le plan de la zone, où les doyens et les chefs de commissions expriment leurs désirs. Chaque participant joue un rôle précis. L'évêque préside même si c'est « l'archidiacre qui dirige et doit aider les présents à faire une révision de vie sacerdotale ». Les doyens, ou archiprêtres, se chargent de « toute la vie » et se « préoccupent du doyenné », alors que les « chefs de commissions » font le « point sur leur travail et soumettent leur conclusion pour obtenir un avis »⁵⁴⁹⁵.

5491 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. *Pastorale d'ensemble et action catholique*, 1961.

5492 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. *Pastorale d'ensemble et action catholique*, 1961. En 1958, les zones du Chablais, de la Basse et de la moyenne vallée de l'Arve tiennent leurs conseils de zones en trois fois, alors qu'en 1959, un seul conseil a lieu par secteur.

5493 *Ibid.* Cercle d'études du jeudi, septembre 1959.

5494 *Ibid.* *Impératifs et modalités de la pastorale d'ensemble*, septembre 1962, p. 4.

5495 *Ibid.* Précisions sur le conseil de zone.

Ces conseils de zone ont plusieurs buts. D'abord, ils doivent permettre à l'évêque d'être informé « des vrais problèmes de pastorale »⁵⁴⁹⁶. Ensuite, ils doivent empêcher les « commissions de s'endormir ou de dévier ». Enfin, « de faire progresser, en nombre et en qualité, les rencontres décennales »⁵⁴⁹⁷, notamment en obligeant les membres à « regarder les problèmes pastoraux prioritaires » et en soutenant « l'action catholique dans la zone »⁵⁴⁹⁸.

Un responsable de zone est désigné, il n'est pas « celui qui sait tout, mais celui qui sait où se trouvent les gens compétents et qui provoque leur insertion dans l'action de la zone »⁵⁴⁹⁹. C'est à lui qu'incombe la réalisation progressive du plan d'évangélisation de la zone. Afin de permettre une meilleure collaboration, ce sont les archidiacones et/ou les vicaires généraux qui prennent la tête de ses zones⁵⁵⁰⁰. Les vicaires généraux sont d'ailleurs « déchargés des autres tâches pour s'occuper » uniquement de la pastorale d'ensemble⁵⁵⁰¹. Chacun prend la tête de trois zones contiguës. Dans le diocèse, les responsables de zones sont les vicaires généraux – et archidiacones – en charge des archidiaconés de Thonon et d'Annecy⁵⁵⁰². Le chanoine Boulard semble toujours être présent pour répondre aux questions, et aux attentes du clergé, du moins dans les premières années, celles de la mise en place. En effet, il est sollicité par le chanoine Duret, vicaire général, pour recevoir et commenter les comptes-rendus des réunions tenues dans les différentes zones du diocèse. C'est le 14 mai 1958 que le chanoine Boulard donne un accord favorable à la demande du vicaire général⁵⁵⁰³. Le 16 juillet 1959, il le remercie pour la fidélité avec laquelle il lui adresse les comptes-rendus des « travaux effectués dans les zones »⁵⁵⁰⁴.

Des critères précis définissent le découpage des zones, tout comme ils précisent les caractéristiques nécessaires à la mise en place des commissions. Pour être « viable[s] »⁵⁵⁰⁵, les zones rurales doivent être composées au « minimum de trois cantons » et « au maximum de

5496 *Ibid.*

5497 *Ibid.*

5498 *Ibid.*

5499 *Ibid.*

5500 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Précisions sur le conseil de zone. Il est rappelé qu'il ne « faut pas de responsable de zone "isolé", mais chacun très étroitement rattaché à son Évêque. C'est du reste pourquoi il semble préférable de chercher les solutions dans la direction d'un archidiacre ou vicaire général plutôt que dans celle d'un archiprêtre qui risquerait d'être moins étroitement soudé à son évêque ».

5501 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 5 décembre 1957, p. 565.

5502 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 5 décembre 1957, p. 565. Le chanoine Duret est en charge l'archidiaconé de Thonon, alors que le chanoine Chauplannaz s'occupe de celui d'Annecy. ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Le dispositif pastoral du Chablais a été précisé le 18 décembre 1957 à Thonon-les-Bains. Le premier conseil de zone est tenu, pour ce secteur, le 21 janvier 1958.

5503 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Lettre du chanoine Boulard au vicaire général Duret, 14 mai 1958.

5504 *Ibid.* Lettre du chanoine Boulard au vicaire général Duret, 16 juillet 1959.

5505 *Ibid.*

cinq »⁵⁵⁰⁶. Leur population doit osciller entre vingt et cinquante mille habitants, et ce sont au minimum « vingt prêtres du ministère paroissial » qui doivent se regrouper⁵⁵⁰⁷. Les zones urbaines, à elles seules, peuvent également composer un secteur, tel est le cas pour Annecy. Une note s'intéressant à la mise en place des zones apostoliques précise que les zones urbaines concernent principalement « les agglomérations de quarante mille habitants », mais qu'il est possible de leur adjoindre « le territoire rural qui [...] entoure » l'agglomération⁵⁵⁰⁸. Tel est le cas pour le secteur d'Annemasse, qui groupe l'agglomération et les quelques communes rurales qui sont attirées par l'espace urbain.

Les limites de zones évoluent et il semble qu'une période de deux années soit nécessaire pour permettre un bon découpage des secteurs. Tel est le cas pour le secteur de « Thônes-Favergeres-Ugine » qui groupe trois cantons, auxquels s'ajoutent quelques communes de ceux d'Annecy nord et d'Annecy sud⁵⁵⁰⁹. En 1956, ces zones sont présentées comme étant deux entités différentes (Thônes et Favergeres-Ugine)⁵⁵¹⁰, ce qui semblait plus correspondre à la réalité du terrain⁵⁵¹¹.

Dans chaque zone, des commissions pastorales se mettent en place. Elles varient selon les besoins de chaque secteur et ne doivent pas être plus de trois⁵⁵¹². Le nombre de leurs membres varie entre cinq et sept, l'idéal étant que chaque archiprêtre puisse envoyer au moins un prêtre dans chaque commission. D'autant plus qu'avec cette organisation, la liaison « permanente entre le travail des commissions et celui des doyennés est plus facilement assurée »⁵⁵¹³. Elles portent leur attention sur un « point précis de la vie sociale » et sont en « quelque sorte [...] un bureau d'étude sacerdotale au service de l'action pastorale locale (paroisses) ou d'ensemble (zone) »⁵⁵¹⁴. En 1960, le chanoine Boulard écrit à propos des commissions :

5506 *Ibid.*

5507 *Ibid.*

5508 *Ibid.*

5509 Il s'agit des communes dont les paroisses composent l'archiprêtré de Dingy-Saint-Clair, alors que les autres sont celles de l'archiprêtré de Saint-Jorioz.

5510 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 50, 13 décembre 1956, p. 722.

5511 Les habitants de la vallée de Thônes sont plus tournés vers Annecy que vers Ugine, alors que ceux de Favergeres se rendent plus facilement à Ugine qu'à Annecy.

5512 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. La *Revue du Diocèse d'Annecy* de 1961 rappelle que « depuis 1958, plusieurs commissions ont disparu, d'autres sont nées au gré des besoins ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, p. 394.

5513 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. *Pastorale diocésaine d'ensemble à base de zones humaines*, p. 3.

5514 *Ibid.* *Pastorale diocésaine d'ensemble à base de zones humaines*, p. 3. Il est écrit : « Pas trop de commissions dans chaque zone : deux ou trois au maximum. Le témoignage d'une ou deux commissions actives vaut mieux que celui de quatre commissions en demi-sommeil (en demi-sommeil parce que, trop nombreuses, on ne peut pas les suivre d'assez près ».

« Oui, insistez patiemment pour qu'elles s'articulent bien avec les archiprêtres, c'est un point capital »⁵⁵¹⁵.

Il n'existe pas de programme pré-établi pour les questions que les commissions doivent traiter. Les résultats livrés par l'enquête sociologique sont souvent à l'origine des premières questions étudiées par les commissions pastorales. Les prêtres sont invités à collaborer avec les mouvements d'action catholique déjà existants dans le secteur, de manière à ce que ces derniers puissent fournir au clergé les réflexions sur les différents milieux⁵⁵¹⁶. Les commissions n'agissent pas directement, elles sont avant tout des lieux de recherches. Elles « débouchent dans l'action »⁵⁵¹⁷ par les journées pastorales de zones, ou par la mise en place de mouvements d'action catholique, là où ils ne sont pas organisés. Afin d'offrir une meilleure efficacité, les commissions organisent des réunions, où un plan de travail précis est mis en place⁵⁵¹⁸. La collaboration avec le laïcat est activement recherchée, puisque le seul regard sacerdotal ne peut pas suffire à comprendre certains faits de la société.

Le questionnaire est au centre des travaux des différentes commissions. Il est réalisé en équipe par les commissions et en relation avec les laïcs⁵⁵¹⁹. Les membres de la commission effectuent, dans leur paroisse, ce qu'on pourrait appeler un questionnaire pilote. Ce dernier est destiné à connaître la faisabilité de l'enquête, à l'échelle de la zone. Les membres sont également invités à prévoir la façon dont ils devront traiter l'information, et surtout quels points précis pourront être utilisés efficacement.

Comme pour les missions régionales, des réunions sont organisées, pour le clergé de la zone, ce sont les « journées pastorales »⁵⁵²⁰. Préparées par le conseil de zone, elles se tiennent annuellement⁵⁵²¹. Cette périodicité permet ainsi de ne pas dévaloriser ces rencontres auprès des participants qui pourraient être lassés d'un nombre trop important de rassemblements. Suivant les cas, les réunions peuvent avoir lieu de façon trimestrielle, toutefois seule une

5515 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Lettre du chanoine Boulard soit à Mgr Cesbron, soit au vicaire général Chauplannaz, 14 octobre 1960. Le chanoine Boulard écrit « Monseigneur » à son correspondant.

5516 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. « On sera sage de consulter d'abord les mouvements d'action catholique déjà au travail dans la zone : il serait extraordinaire qu'ils n'aient pas déjà décelé les principaux problèmes [...] impliqués dans la vie sociale de la zone. Donner priorité à leurs objectifs assurera d'emblée plus intime collaboration avec eux et meilleure efficacité dans l'action d'ensemble ».

5517 *Ibid.*

5518 *Ibid.* *Pastorale diocésaine d'ensemble à base de zones humaines*, p. 4. « Ordre du jour attentivement prévu et envoyé – compte-rendu précis et lecture du compte-rendu au début de chaque réunion. Faire la guerre aux objectifs trop vastes ou trop vagues ».

5519 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970.

5520 *Ibid.*

5521 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 32, 5 décembre 1957, p. 565.

commission se réunit à la fois⁵⁵²². Dans la mesure du possible, l'évêque préside ces rencontres, et en cas d'impossibilité, il délègue l'archidiacre – en charge de la zone – pour le remplacer⁵⁵²³. Au cours de cette journée, qui réunit tous les prêtres de la zone, trois axes principaux sont étudiés. Il s'agit d'abord de s'intéresser à « l'action sacerdotale collective sur la vue sociale »⁵⁵²⁴. Ensuite, la pastorale ordinaire des archiprêtres est révisée « en fonction du problème étudié ». Enfin, le dernier axe s'intéresse à l'action catholique, c'est-à-dire à son « renforcement [...] et à son soutien par tout le clergé »⁵⁵²⁵. En 1959, 75 % du clergé participant aux journées pastorales, « y reste passif »⁵⁵²⁶. Cela ne doit pas faire perdre de vue qu'il semble être « pris par cette pastorale qui traite ses problèmes », et que de manière générale « la mentalité du clergé y est favorable »⁵⁵²⁷.

Les thèmes abordés lors des journées pastorales sont assez variés et fouillés. En 1961, dans la haute vallée de l'Arve, l'abbé Philippe, curé des Gets, présente le rapport, établi par la commission dont il est membre, et qui porte sur « les temps libres des employés d'hôtel », alors que l'abbé Bel, archiprêtre, expose la « présence sacerdotale au monde scolaire » ou encore que l'abbé Ducrey présente « l'épouse en tant que compagne de vie de son mari »⁵⁵²⁸. Dans la zone d'Annecy, l'abbé Benoît s'intéresse au « dimanche chrétien », alors que l'abbé Saultier porte son attention sur « le travail du dimanche »⁵⁵²⁹. En 1962, malgré le décès de Mgr Cesbron, les journées pastorales de zones se tiennent, et les thèmes abordés sont « les ruraux ouvriers et l'agriculture » dans la moyenne vallée de l'Arve, alors que pour la basse vallée de l'Arve, l'abbé Veyrat-Delachenal présente « le changement de mentalité des ruraux ouvriers »⁵⁵³⁰.

La mise en place d'une telle structure modifie-t-elle le comportement religieux dans le diocèse ? Il semble qu'elle permette en tout cas une meilleure appréhension des besoins réels des fidèles. Le fait de travailler en groupe, de collaborer avec les mouvements d'action catholique, permet au clergé de prendre conscience des efforts nécessaires pour maintenir les fidèles dans l'Église, d'avoir une meilleure compréhension des changements qui s'opèrent dans la société d'alors. Elle est en mouvement et le clergé doit s'adapter. Toutes ces

5522 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970.

5523 *Ibid.*

5524 *Ibid.*

5525 *Ibid.* Document « pastorale d'ensemble ».

5526 ADA. 4 F VAP. Pastorale d'ensemble, 1956-1970. Document « pastorale d'ensemble ».

5527 *Ibid.*

5528 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 19, 5 octobre 1961, p. 394-395.

5529 *Ibid.*

5530 *Ibid.*, n° 19, 11 octobre 1962, p. 410.

modifications apparaissent à un moment où l'Église change, notamment avec l'élection de Jean XXIII, en 1958, qui marque une rupture. L'Église a besoin de revoir ses modes de fonctionnement⁵⁵³¹.

La mise en place de cette nouvelle pastorale permet également au clergé de prendre conscience des nécessités qui s'imposent à lui en matière d'organisation plus administrative du territoire diocésain. En effet, certains centres urbains, comme Annecy ou Annemasse, connaissent une croissance importante, il est donc nécessaire de prévoir l'accueil des fidèles en construisant de nouvelles églises. Au cours de la dernière décennie de son épiscopat, Mgr Cesbron doit repenser une nouvelle organisation de l'espace en fonction de l'accroissement de l'espace urbain et de la démographie.

b. Réaménagement territorial

Par le passé, des remaniements de limites d'archiprêtrés avaient déjà eu lieu, soit pour des raisons pratiques pour les paroissiens⁵⁵³², soit pour des raisons liées à l'accroissement de la population. Dans ce dernier cas, il s'agissait de la création d'une nouvelle paroisse, comme cela avait été le cas pour les archiprêtrés d'Annecy, au début des années Trente⁵⁵³³. Depuis 1945, près d'une dizaine d'églises sont construites⁵⁵³⁴, ce qui présente un chiffre presque aussi important qu'entre 1930 et 1940. Pour réaliser les constructions, Mgr Cesbron invite les fidèles à participer à « l'emprunt diocésain de cent millions pour les églises en construction »⁵⁵³⁵, car « cent millions ! Pour un diocèse de trois cent mille habitants c'est une entreprise formidable »⁵⁵³⁶ et « sa réussite est avant tout une question de solidarité diocésaine ». Cet emprunt s'ouvre le 8 septembre 1958⁵⁵³⁷ et en mai 1959, ce sont déjà plus de « soixante mille obligations [qui ont été] souscrites ! ». Moins d'un an plus tard, les remerciements de l'évêque montrent que l'emprunt a fonctionné. Dans un communiqué, il

5531 Les nombreux départs qui se feront, au tournant des années 1960-1970, semblent résider dans le fait qu'il y avait une adéquation entre le mode de pensée et de fonctionnement, hérité du séminaire, et la réalité du terrain. Plusieurs prêtres n'ont pas supporté ces changements auxquels ils n'avaient pas été préparés. Certains n'ont pas accepté non plus les changements liés à l'Église d'alors.

5532 Comme cela était le cas pour un hameau de la paroisse du Biot et dont les habitants avaient demandé le rattachement à la paroisse de Saint-Jean-d'Aulps.

5533 Cf. *supra*, p. 216-221.

5534 Nous n'avons pas pris en compte les églises commencées avant la guerre, comme celle du Plateau d'Assy, où le Christ de Germaine Richier a été au cœur des débats. Mgr Cesbron ayant ordonné son retrait de l'autel. Mgr Roncalli, dans ses carnets, évoque d'ailleurs, à la date du 5 août 1952, ce crucifix que « l'on voudrait nous imposer de trouver beau ». A.-G. RONCALLI, *Journal de France II, 1949-1953*, introduction et annotations par Étienne Fouilloux, [traduit de l'italien par Noël Lucas], Paris, Éd. du Cerf, 2008, 825 p., p. 656.

5535 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 10 mars 1960, p. 99. Voir l'annexe n° 83.

5536 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 7 mai 1959, p. 753.

5537 ADA. 5 L. Constructions.

remercie tous « ceux qui [l'] ont aidés pour le lancer, prêtres et fidèles. [Il] remercie tous ceux qui ont souscrit et tous ceux qui ont ajouté une offrande à leur souscription. Il y a eu des gestes généreux »⁵⁵³⁸.

Débutons par les remaniements qui sont opérés sur les limites des archiprêtrés. Ces initiatives semblent être en relation directe avec les résultats des travaux du chanoine Boulard, et de la pastorale d'ensemble. C'est en octobre 1956 que Mgr Cesbron décide de revoir l'organisation territoriale de son diocèse⁵⁵³⁹. À l'occasion de la publication des deux ordonnances informant les fidèles de ces modifications, l'évêque demande à tous ses « prêtres des paroisses, des Œuvres, de l'Enseignement, des aumôneries diverses, de ne pas manquer les séances de travail que doit diriger, les 21-23 novembre, M. le chanoine Boulard »⁵⁵⁴⁰, car « son expérience précieuse, et sa parole sage, [les] mettront en face des obligations de l'immense travail apostolique et [les] inclineront à les comprendre toujours mieux, à les aimer dans toutes leurs dimensions et à les réaliser »⁵⁵⁴¹.

L'un des premiers remaniements a lieu, en octobre 1956, dans les paroisses de la vallée de Thônes. C'est par une ordonnance du 19 octobre que Mgr Cesbron « considérant, d'une part l'unité géographique de la vallée de Thônes et les liens très étroits qui unissent les communes et les habitants de toute la vallée, et d'autre part les avantages que présente le rattachement des paroisses de l'archiprêtré du Grand-Bornand à l'archiprêtré de Thônes, particulièrement pour l'organisation pastorale »⁵⁵⁴², décide de procéder au remaniement. C'est à peu près au même moment que des paroisses de l'archiprêtré de Menthonnex-en-Bornes sont rattachées soit à celui de La Roche-sur-Foron, soit à celui de Cruseilles⁵⁵⁴³.

Ces deux ordonnances sont « la conclusion de longues recherches et de conversations répétées »⁵⁵⁴⁴ ; elles « indiquent à tous, prêtres et fidèles, dans quel sens doivent s'orienter [les] pensées et [les] activités de Pastorat et d'action catholique ». Dans un communiqué qui fait suite aux deux ordonnances, Mgr Cesbron rappelle que le clergé doit « rechercher le travail en commun, en équipes organisées, et ne pas [s'] arrêter à maintenir des frontières que l'évolution sociale menace de plus en plus et secoue et souvent renverse. Les progrès du

5538 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 5, 10 mars 1960, p. 99.

5539 En octobre 1955, une ordonnance épiscopale avait déjà rattaché la paroisse de Marlens à l'archiprêtré de Faverges. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 42, 20 octobre 1955, p. 575.

5540 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 43, 25 octobre 1956, p. 601.

5541 *Ibid.*

5542 *Ibid.*, p. 599.

5543 *Ibid.*, p. 600. Les paroisses de Menthonnex-en-Bornes, du Sappey, de Villy-le-Bouveret sont rattachées à l'archiprêtré de Cruseilles, alors que celles d'Arbusigny, de La Chapelle-Rambaud et d'Évires sont rattachées à l'archiprêtré de La Roche-sur-Foron.

5544 *Ibid.*, p. 601.

machinisme, la facilité des communications et mille aspirations nouvelles ont tellement modifié les conditions de la vie, pour le travail, les affaires et les loisirs ! »⁵⁵⁴⁵. L'évêque adapte son diocèse aux nécessités territoriales afin de mieux pouvoir s'adapter aux changements que connaît la société d'alors, et où « la vie sociale déborde le cadre communal »⁵⁵⁴⁶.

En 1957, une nouvelle ordonnance épiscopale modifie les archiprêtrés de Frangy et de Seyssel, entraînant ainsi la disparition de celui de Chaumont. En effet, les paroisses de Chaumont, Savigny, Chavannaz, Contamine-Sarzin, Jonzier, Marlioz et Minzier sont rattachés à l'archiprêtré de Frangy, tout comme celle de Chilly, dépendant précédemment de Menthonnex-sous-Clermont. Les paroisses de Clermont et de Desingy, rattachées jusqu'alors à l'archiprêtré de Menthonnex, passent sous l'autorité de celui de Seyssel⁵⁵⁴⁷. Si la question des archiprêtrés en milieu rural ne semble pas véritablement poser trop de difficultés, la situation est différente à partir du moment où le réaménagement touche des paroisses urbaines.

C'est par une ordonnance de février 1958 que Mgr Cesbron procède à un important remaniement des limites des archiprêtrés urbains ou non. La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 27 février 1958 annonce la réorganisation des archiprêtrés d'Annecy, Alby, Annemasse, Bellevaux, Bonne, Bons, Marcellaz-Albanais, Menthonnex-en-Bornes, Reignier, Saint-Jorioz, Sillingy, Thorens, Vaulx, Viuz-en-Sallaz.

La banlieue annécienne reste le secteur le plus touché par les restructurations. Les trois archiprêtrés de la ville sont modifiés afin de pouvoir accueillir les nouvelles paroisses, qui sont pour l'heure simplement dotées d'une chapelle provisoire. Les trois archiprêtrés qui découpaient la ville d'Annecy, et qui s'étendaient sur les paroisses rurales voisines, doivent être réduits afin de pouvoir accueillir les nouvelles paroisses qui sont érigées, ou en phase de l'être. Ces modifications territoriales entraînent inéluctablement des changements pour les doyennés voisins⁵⁵⁴⁸. Les paroisses rurales qui composaient les archiprêtrés annéciens sont rattachées aux différents archiprêtrés. Celles de Menthon, Saint-Germain de Talloires,

5545 *Ibid.*

5546 C. SORREL, « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », *Mélanges Étienne Fouilloux*, à paraître.

5547 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 16, 18 avril 1957, p. 264. Ordonnance de l'Évêque réorganisant les archiprêtrés de Frangy et Seyssel, articles I et II.

5548 *Ibid.*, n° 5, 27 février 1958, p. 95. L'ordonnance rappelle dans son premier article que « les archiprêtrés de l'agglomération annécienne sont constitués de la façon suivante : à l'archiprêtré de Notre-Dame, appartiennent les paroisses de Notre-Dame, Cran, Sainte-Bernadette ; à l'archiprêtré de Saint-Joseph des Fins, les paroisses de Saint-Joseph, Annecy-le-Vieux, et la chapelle provisoire Saint-Louis de Novel ; à l'archiprêtré de Saint-Maurice, les paroisses de Saint-Maurice, Saint-Étienne et la chapelle provisoire de Sainte-Geneviève des Bressis ».

Sevrier, Talloires ou encore Veyrier-du-Lac se retrouvent sous l'autorité de l'archiprêtre de Saint-Jorioz⁵⁵⁴⁹ ; alors que celle de Seynod est rattachée au doyenné de Marcellaz-Albanais et celles d'Épagny, Lovagny, Poisy à celui de Sillingy. Argonnex, Cuvat, Pringy et Saint-Martin-Bellevue passent sous l'autorité de l'archiprêtre de Thorens, alors que celui d'Alby-sur-Chéran prend en charge les paroisses de Saint-Sylvestre et de Vieugy. Les autres modifications territoriales touchent de manière moins importante les différents doyennés⁵⁵⁵⁰ puisque les changements ne touchent qu'une paroisse, dans chaque cas. Enfin, « les paroisses des archiprêtres de Menthonnex-sous-Clermont et de Vaulx ne constituent qu'un seul archiprêtre, [celui] de Menthonnex-Vaulx »⁵⁵⁵¹.

Comme au début des années Trente, l'extension de la ville d'Annecy entraîne une modification du maillage paroissial. Sous l'influence d'une économie florissante, la ville s'étend à la fois vers le nord, dans le secteur de Novel, et vers l'est, dans celui d'Albigny. À Novel, une chapelle de secours est ouverte le 22 décembre 1957⁵⁵⁵², afin de faciliter « la pratique des devoirs religieux » de la population, et ainsi pour « mieux pourvoir à l'organisation apostolique »⁵⁵⁵³. Jusqu'alors les habitants du quartier de Novel dépendaient de la paroisse de Saint-Joseph des Fins. La chapelle est bénie le 22 janvier 1958 par Mgr Cesbron, la paroisse « part avec un bel élan de dévouement, de générosité et de cordialité parfaite »⁵⁵⁵⁴. C'est en août qu'une ordonnance épiscopale érige canoniquement la paroisse, placée sous le patronage de « Saint-Louis, roi de France »⁵⁵⁵⁵. Cette construction s'inscrit dans le cadre de la mise en place, par la municipalité, de la ZUP⁵⁵⁵⁶ de Novel. Entre 1954 et 1962, la population de Novel passe en effet de 3 240 habitants à 7 700, soit une croissance de 138 %⁵⁵⁵⁷. Ce quartier se compose principalement de maisons basses à un ou deux étages (76 %), alors que six grands immeubles sont construits au centre du quartier. En 1964, Raoul Blanchard rappelle que ce quartier est occupé par les classes les moins aisées, puisque les deux tiers de la population sont des commerçants, des ouvriers ou des employés. Le territoire

5549 *Ibid.* « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant la réorganisation des archiprêtres d'Annecy, Alby, Annemasse, Bellevaux, Bonne, Bons, Marcellaz, Menthonnex, Reignier, Saint-Jorioz, Sillingy, Thorens, Vaulx, Viuz-en-Sallaz ». Article II.

5550 *Ibid.*, p. 96. à l'archiprêtre de Bonne, la paroisse de Cranves, à l'archiprêtre de Bons, la paroisse de Juvigny ; à l'archiprêtre de Reignier, la paroisse d'Arthaz-Pont-Notre-Dame.

5551 *Ibid.*

5552 *Ibid.*, n° 17, 28 août 1958, p. 339.

5553 *Ibid.*

5554 *Ibid.*, n° 1, 2 janvier 1958, p. 10.

5555 *Ibid.*, n° 17, 28 août 1958, p. 339. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse Saint-Louis au quartier de Novel à Annecy », article II.

5556 Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP).

5557 R. BLANCHARD, « Annecy, évolution de la ville, 1954-1962 », *Annesi*, n°11, 1964, p. 56.

de la nouvelle paroisse s'étend sur les limites de la ville d'Annecy, puisqu'il est « délimité par une ligne qui, partant de l'avenue du Petit Brogny à la limite de la paroisse d'Annecy-le-Vieux, suit la route du périmètre, la route de la colline, le chemin des Cloches, la route de Thônes à Annecy jusqu'au carrefour de la route de Vignières, puis le prolongement (partie sud) de l'avenue de la Plaine selon son tracé actuel et son prolongement (partie nord), enfin l'avenue du Petit Brogny jusqu'à sa jonction avec la route du périmètre »⁵⁵⁵⁸.

La cité ouvrière⁵⁵⁵⁹ de Cran connaît également un essor important, et devant cet afflux de populations, dans les quartiers du Vernay et de Chevène, une nouvelle paroisse est créée : celle du Sacré-Cœur⁵⁵⁶⁰. Ici, comme à Novel, une chapelle provisoire, bénie le 21 décembre 1958, permet la célébration du culte avant la construction d'une église. Cependant, la paroisse est érigée canoniquement le 1^{er} janvier 1959, par ordonnance épiscopale. Elle se situe aux confins des villes d'Annecy et de Cran-Gevrier⁵⁵⁶¹. En 1960, suite à des projets urbanistiques, la question des limites de la paroisse se pose, puisque le tracé d'une rocade modifie le visage de ce quartier. À cette occasion, l'abbé Saultier⁵⁵⁶², curé de Cran-Gevrier, adresse un courrier au vicaire général, afin de l'informer de ses remarques concernant les possibles modifications⁵⁵⁶³. Au même moment, l'abbé Lavorel, desservant de la nouvelle paroisse, s'adresse au vicaire général en rappelant qu'il est « de [son] devoir, en tant que curé de la paroisse du Sacré-Coeur de Cran, d'attirer [son] attention sur la limite Est de cette nouvelle paroisse ». Il poursuit en rappelant qu'il pense que « la ligne choisie pour délimiter les paroisses du Sacré-Coeur et de Notre-Dame de Liesse est intenable, et qu'il y aurait lieu de s'en tenir à la limite proposée par M. le curé de Cran-Gevrier qui a préparé cette nouvelle paroisse, limite demandée par moi-même lors de son érection »⁵⁵⁶⁴.

5558 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 17, 28 août 1958, p. 339. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse Saint-Louis au quartier de Novel à Annecy », article III.

5559 Les principales industries sont les papeteries Aussedat, les forges de Cran.

5560 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 2, 15 janvier 1959, 567-568. « Ordonnance de S.E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse du Sacré-Cœur de Cran ». La nouvelle paroisse dépendait précédemment de la paroisse de l'Annonciation.

5561 *Ibid.*, p. 567. Les limites sont les suivantes : « Partant aux confins des communes d'Annecy et de Cran-Gevrier, au carrefour des Quatre-Chemins, la ligne suit le chemin des Têts, prend à gauche l'avenue des Iles, puis le chemin vicinal n° 10 et en ligne droite suit la limite des deux communes Annecy-Cran jusqu'au Fier, longe le Fier, rejoint, à la hauteur de l'usine Lancôme, directement rue de la Crête, qu'elle emprunte jusqu'à l'avenue de la République, d'où elle prend la rue du Lavoir jusqu'au Thiou, longe le Thiou jusqu'à la vois ferrée, revient en suivant la limite des deux communes jusqu'à la rue du Canal qu'elle suit jusqu'au carrefour des Quatre Chemins, étant précisé que pour les rues de la Crête et du Lavoir les deux côtés de ces rues font partie de la nouvelle paroisse ».

5562 L'abbé Saultier est resté vingt-cinq années vicaire de Cran, avant d'en devenir le curé.

5563 ADA. 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, n° 4. Lettre de l'abbé Saultier au vicaire général, 20 avril 1960.

5564 *Ibid.* Lettre de l'abbé Lavorel au vicaire général, 7 avril 1960.

Le phénomène d'urbanisation touche l'ensemble de l'agglomération annécienne. C'est ainsi que les communes de Cran et de Seynod voient leur population augmenter. Afin de répondre à cette situation et de ne pas laisser les fidèles sans lieu de culte, une chapelle provisoire est installée aux Bressis, le 15 août 1955. La nouvelle paroisse est mitoyenne de celles de l'Annonciation de Cran, et de Saint-Étienne du Pont-Neuf. Ce n'est qu'en août 1960 qu'une ordonnance érige la nouvelle paroisse⁵⁵⁶⁵.

Le bassin annécien n'est pas le seul à voir fleurir sur son sol des églises d'un style nouveau, parfois surprenant, mais s'intégrant dans le paysage malgré tout. La paroisse du Sacré-Cœur est érigée canoniquement le 26 décembre 1958⁵⁵⁶⁶, dans la cité ouvrière d'Ugine, ville sans doute la plus cosmopolite du diocèse. Ici, comme dans les autres cas, « un lieu de culte provisoire », a permis de préparer l'installation de la nouvelle paroisse⁵⁵⁶⁷. Cette dernière s'étend sur la partie sud (est et ouest) de la paroisse Saint-Laurent, qui était jusqu'alors la seule pour la grande cité uginoise⁵⁵⁶⁸.

À la fin de l'année 1959, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publie pas moins de trois ordonnances relatives à la création de nouvelles paroisses. Il s'agit de celle d'Ambilly, dans la banlieue d'Annemasse. Depuis le 25 novembre 1956⁵⁵⁶⁹, une chapelle provisoire servait de lieu de culte pour les habitants du quartier des Cornières. La *Revue du Diocèse d'Annecy* du 24 septembre 1959 annonce la création de deux paroisses pour la commune de Thonon-les-Bains. Celle de « Sainte-Jeanne-Françoise de Chantal »⁵⁵⁷⁰, dans le quartier des vallées, érigée

5565 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 16, 25 août 1960, p. 336.

5566 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 1, 1^{er} janvier 1959, p. 543.

5567 *Ibid.* « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse du Sacré-Cœur aux Fontaines d'Ugine », article I.

5568 *Ibid.*, p. 544. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse du Sacré-Cœur aux Fontaines d'Ugine », article III. Les limites sont ainsi définies par l'ordonnance de décembre 1958 : « Le territoire de la nouvelle paroisse, dépendant jusqu'à ce jour entièrement de la paroisse St Laurent, est situé au sud-ouest, sud et sud-est d'une ligne ainsi définie : Partant de la limite des communes de Marlens-Ugine, la ligne suit la RN 508 jusqu'à Bavellin (station d'essence) et carrefour de la route Bavellin-Pussiez. À ce point, elle quitte la RN, traverse en ligne droite le Nant Trouble, rase les maisons Plantet à Cotaret, qu'elle laisse sur sa gauche, prend, après avoir traversé le chemin, la limite sud de la parcelle de M. Lallier Hector et ensuite celle de la société des HLM pour venir rejoindre l'avenue de Serbie à l'angle nord de la maison de M. Muraz Léon. Là, remontant ladite avenue sur environ 25 mètres, elle prend ensuite l'avenue de la Libération, et la suit sur toute sa longueur jusqu'à la Nouvelle Avenue. Elle remonte alors la Nouvelle Avenue sur environ 75 m, contourne l'école maternelle par le petit chemin du haut, et rejoint la vieille route d'Ugine. Pour traverser le Boubioz, elle emprunte les limites nord des parcelles de Mme Ducrest, et ensuite celles de la propriété Geny-Fivel, jusqu'au chemin de Crest-Cherel. De là, coupant en ligne droite quelques vignes, et le chemin « escalier », elle abouti à l'angle sud-ouest de la propriété de Battendier des Acières d'Ugine, suit les limites sur de ladite propriété jusqu'à la route départementale 71. Après avoir longé cette route jusqu'à environ 90 m avant d'arriver à la centrale, elle monte en amont de la centrale et des maisons des Mollières, et, après le ruisseau de Bange, descend jusqu'à la route nationale n° 212, route qu'elle suit jusqu'aux confins de la commune d'Ugine et de Cohennoz ».

5569 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 18, 10 septembre 1959, p. 907. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse Notre-Dame des Foyers au quartier de Cornières quartier voisin de la paroisse d'Ambilly », article I.

5570 *Ibid.*, n° 19, 24 septembre 1959, p. 927-928. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse Sainte-Jeanne-Françoise de Chantal au quartier des vallées à Thonon ».

sur le « territoire des paroisses Saint-François-de-Sales, et de l'Assomption, à Vongy », et qui a été préparée par la bénédiction, le 13 octobre 1957, d'une chapelle provisoire. Une seconde paroisse est érigée dans le quartier ouest de Thonon⁵⁵⁷¹, elle est placée sous le patronage de Notre-Dame. Enfin, c'est le quartier de la Sardagne, à Cluses, bénéficiaire d'une chapelle provisoire, qui voit l'érection canonique de la paroisse, placée sous le patronage de saint Jean-Baptiste Vianney⁵⁵⁷².

Il peut être paradoxal de constater que les paroisses nouvelles sont établies dans des chefs-lieux de cantons qui ne sont pas classés parmi ceux dont la pratique est la meilleure. Ces créations sont liées d'une part à la croissance démographique, et d'autre part à une prise de conscience de la part du clergé. En effet, ce dernier, grâce aux différents travaux qui sont menés tout au long des années 1950, se rend compte de la nécessité d'établir une meilleure organisation. Les centres urbains attirent toujours plus de monde, notamment pour des raisons liées au travail, et il existe un risque de laisser des paroissiens en dehors de l'Église, et ce malgré les efforts conjoints des mouvements d'action catholique et du clergé. La réduction de la superficie des paroisses, et de ce fait, l'accroissement de leur nombre, permet une meilleure prise en charge des fidèles. Cela signifie également qu'à cette période encore, les effectifs du clergé sont encore suffisamment élevés puisque ces nouvelles paroisses bénéficient de prêtres et de vicaires.

c. Consultation pré conciliaire : les attentes des fidèles ?

Afin de connaître les attentes des fidèles et du clergé face au Concile qui vient de s'ouvrir, un questionnaire leur est adressé peu après le décès de Mgr Cesbron. Les réponses, qui pour la plupart datent de la fin de l'année 1962 et du début de 1963, permettent de connaître les préoccupations des différents acteurs de la vie religieuse du diocèse⁵⁵⁷³ à la fin de notre période d'études et à la veille d'un nouvel épiscopat. Celles que nous possédons proviennent à la fois des séminaristes, des prêtres et des laïcs. Les premiers donnent une image précise de leurs aspirations et des manques qui peuvent être trouvés au cours de leurs études au séminaire. Les seconds présentent les critiques d'hommes déjà expérimentés, et qui souhaitent

5571 *Ibid.*, p. 929-930. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes »

5572 *Ibid.*, n° 25, 17 décembre 1959, p. 1056-1057. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy concernant l'érection canonique de la paroisse au quartier (sic) de la Sardagne à Cluses », article II.

5573 Christian Sorrel a étudié les réponses d'un questionnaire semblable dans « Prêtres et laïcs devant le concile Vatican II. L'enquête de Mgr Bontems dans les diocèses de Maurienne et de Tarentaise (1963) », in *Mélanges offerts à M. le professeur Bernard Gersperrin*, Chambéry, Université de Savoie, Bibliothèque des Études savoisiennes, t. 1, 1994, p. 301-330.

poursuivre à bien le ministère pour lequel ils ont été choisis. Enfin, la dernière catégorie est sans doute la plus intéressante puisqu'il s'agit de celle qui est directement concernée par les attentions du clergé. En effet, les prêtres doivent sans arrêt prendre soin de leurs fidèles et il est intéressant pour eux de connaître leurs opinions sur les points évoqués par l'enquête. Concernant les laïcs, il s'agit principalement de personnes engagées au sein des mouvements d'action catholique. Les mouvements ouvriers ou les mouvements de jeunesse sont plus acerbes dans leurs réponses que ceux des milieux indépendants ou ceux des mouvements d'action catholique générale.

Le questionnaire porte aussi bien sur les problèmes d'administration diocésaine que sur les attentes des fidèles face aux sacrements ou à la liturgie... La répartition des réponses⁵⁵⁷⁴ se fait comme suit : pour les prêtres, ce sont vingt-sept groupes de réflexion et trente individuels qui ont répondu. Pour les religieuses et religieux, vingt et un groupes et vingt individuels se sont réunis pour débattre des questions. Enfin, les laïcs ont organisé cent quatre-vingt-quatre groupes alors que quatre-vingt-dix-sept individuels répondent. Ce qui représente donc un total de trois cent soixante-dix-neuf réponses⁵⁵⁷⁵. De nombreuses réponses montrent la volonté, tant de la part des fidèles que du clergé, de simplifier les rites, comme les relations avec l'évêque ou encore une refonte de l'organisation diocésaine. Il s'agit pour le clergé de dresser une sorte de bilan des attentes des fidèles de manière à pouvoir mieux y répondre.

L'une des premières questions porte sur la doctrine et la connaissance de l'enseignement de l'église. Dans leur majorité, les séminaristes s'accordent pour dire que cette connaissance est « superficielle [chez] l'ensemble des chrétiens »⁵⁵⁷⁶. Toutefois, les troisièmes années soulignent le fait que seule « une élite, surtout les membres de l'action catholique » connaît cet enseignement de l'église⁵⁵⁷⁷. Pourtant, les militants de ces mêmes mouvements affirment le contraire. Tel est le cas d'une équipe d'ACO d'Annemasse, où les ouvriers rappellent que « l'enseignement de l'Église n'est pas connu parce que exprimé dans un style trop difficile »⁵⁵⁷⁸, et qu'il serait à souhaiter que « cet enseignement soit repris en chaire et expliqué pour être aussi présenté dans des conférences »⁵⁵⁷⁹. Quant aux membres de la

5574 Elles sont groupées selon les huit zones qui découpent le diocèse.

5575 ADA. 3 A. Concile. Les réponses conservées aux archives diocésaines concernent le bassin annécien et la vallée de l'Arve (basse et moyenne). Bien qu'il aurait été intéressant de connaître les aspirations des paroissiens résidant dans les cantons les plus pratiquants, nous ne pourrions offrir qu'une vision réduite des attentes des diocésains. Cependant, nous pouvons estimer que l'échantillonnage présent offre, malgré tout, un panel représentatif des aspirations des diocésains.

5576 ADA. 3 A. Concile.

5577 *Ibid.*

5578 *Ibid.* Réponses d'une équipe d'ACO d'Annemasse.

5579 ADA. 3 A. Concile. Réponses d'une équipe d'ACO d'Annemasse.

Paroisse Universitaire (PU) d'Annemasse – Saint-Julien, ils pensent que « l'enseignement de l'église n'est ni bien connu, ni bien compris »⁵⁵⁸⁰. Ces mêmes personnes estiment que le sermon dominical est un moyen « souvent négligé » qui pourrait pourtant « faire connaître l'enseignement de l'Église ». Ils regrettent en effet qu'il soit trop souvent « fait par un prédicateur étranger en vue d'une quête immédiate pour une mission ou une conférence de Saint-Vincent-de-Paul »⁵⁵⁸¹. Ces remarques, corroborées par celles d'autres diocésains, montrent qu'il existe une certaine inadéquation entre le mode de fonctionnement de l'église et les attentes des fidèles. Plusieurs rapports montrent le souhait de voir l'utilisation du français pour la célébration de la messe⁵⁵⁸². Les membres de la PU d'Annemasse – Saint-Julien déclarent qu'ils sont « tous pour une extension du français comme langue liturgique »⁵⁵⁸³, tout en soulignant qu'il conviendrait de « maintenir le latin pour des prières essentielles : *Credo* par exemple »⁵⁵⁸⁴. Le même constat est dressé par les membres de l'ACO d'Annemasse qui souhaitent l'utilisation de « la langue vulgaire »⁵⁵⁸⁵. Sans doute pensent-ils – comme les paroissiens de Bonne-sur-Menoge – que le latin est « un gros handicap pour la participation liturgique ». Les ouvriers annemassiens évoquent également un « langage trop intellectuel », un « style ecclésiastique : abstrait, ampoulé ; pas assez direct et moderne »⁵⁵⁸⁶.

La liturgie est l'objet d'un certain nombre de critiques, notamment à cause de sa complexité et de l'utilisation de certains éléments qui sont considérés par certains comme « pure archéologie » (amict, lavabo, manipule)⁵⁵⁸⁷. Un prêtre rappelle qu'un jour « quelqu'un disait [à propos de la liturgie] : “les cérémonies pontificales, c'est du théâtre” » et qu'il en avait « souffert pendant tout [s]on séminaire »⁵⁵⁸⁸, car « on est devant un code de rubriques ». Pour lui, il serait nécessaire que le « célébrant puisse lui-même annoncer l'Épître et l'Évangile, au

5580 *Ibid.* Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien. L'équipe enseignante d'Annemasse se compose de six enseignantes publiques, d'un instituteur public et d'un conjoint non enseignant. « Il est normal que ces œuvres demandent de l'argent, mais un sermon entier dans ce but alors que les fidèles ont tant à apprendre, c'est trop ».

5581 *Ibid.* D'ailleurs concernant la prédication, l'équipe rappelle qu'elle devrait être un « sermon court et substantiel qui soit une nourriture spirituelle, qu'il ne soit pas un cours rapidement débuté, mais un partage de vie spirituelle ».

5582 Cette question de l'utilisation du français n'est pas récente. En 1952 déjà, la *Revue du Diocèse d'Annecy* publiait un démenti concernant un texte circulant dans le diocèse et portant sur « les chants en français dans les Grand'Messes ». À cette occasion, la revue rappelait aux prêtres, que cette lettre « sans signature, ni *imprimatur* » devait être « considérée comme n'ayant aucune valeur officielle ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 3 avril 1952, p. 184.

5583 ADA. 3 A Concile. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien. Les paroissiens d'Ayze demandent « davantage de français dans les cérémonies liturgiques ».

5584 *Ibid.*

5585 *Ibid.* Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

5586 *Ibid.*

5587 *Ibid.*

5588 *Ibid.* Réponse d'un prêtre, aumônier d'action catholique, âgé de 39 ans.

lieu d'être condamné à les lire en latin pendant que quelqu'un d'autre, prêtre ou laïc, les lit en français », car « le célébrant n'a-t-il pas comme charge d'annoncer la parole de Dieu ? »⁵⁵⁸⁹. La question de l'intelligibilité de la liturgie est également une notion qui revient de façon récurrente dans les réponses. L'équipe d'ACO annemassienne souhaite que la « liturgie de la Parole soit intelligible » et que « dans la liturgie eucharistique, l'assemblée s'exprime dans un langage qu'elle comprend »⁵⁵⁹⁰. Pour les femmes de l'ACGF de Viuz-en-Sallaz l'usage du latin dans les « cérémonies liturgiques » ne leur permet « pas suffisamment de rencontrer Dieu »⁵⁵⁹¹. Dans la basse vallée de l'Arve, les fidèles déclarent qu'en toute « franchise, les cérémonies liturgiques n'aident le plus souvent pas à rencontrer Dieu. L'avant messe n'instruit pas »⁵⁵⁹². Pour une meilleure compréhension, les paroissiens de Pers-Jussy estiment nécessaire l'utilisation du français. Toutefois, ils jugent nécessaire, dans le cas où la langue vulgaire primerait sur le latin, « de donner une introduction et un commentaire pour que les textes soient mieux compris, surtout dans le cas des épîtres »⁵⁵⁹³. Certains souhaitent que les sermons soient plus « consacrés à une explication de la messe », celle-ci étant pas « assez comprise, donc pas assez expliqué et commenté »⁵⁵⁹⁴. Quelques commentaires portent sur une adaptation des règles eucharistiques. Tel est le cas à Mieussy, où les paroissiens demandent que « le jeûne eucharistique soit fixé à une heure avant la communion pour permettre aux travailleurs de l'usine et des champs de pouvoir boire avant de communier dans la soirée »⁵⁵⁹⁵.

La question de l'utilisation du français – dans la liturgie – reste un problème majeur même s'il n'est pas le seul à expliquer les difficultés de communication de l'Église. En effet, la compréhension des encycliques n'est pas toujours évidente pour les paroissiens. Ceux de Vétraz-Monthoux s'accordent pour dire que « les encycliques dans leur forme actuelle restent difficiles à comprendre »⁵⁵⁹⁶. Les prêtres de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy attendent des lettres pastorales qu'elles se présentent « comme un enseignement clair, précis, répondant aux problèmes des chrétiens. Qu'elles évitent le délayage, ou de porter sur des sujets non

5589 *Ibid.*

5590 *Ibid.* Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

5591 *Ibid.* Réponse de l'ACGF de Viuz-en-Sallaz.

5592 *Ibid.* Réponses de Mieussy.

5593 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

5594 *Ibid.* Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien. L'équipe ajoute que « pendant la célébration » il pourrait être possible d'expliquer « spécialement une partie de la messe, différente chaque fois, pour éviter le rabachage [sic] ».

5595 *Ibid.* Réponses des paroissiens de Mieussy.

5596 *Ibid.* Réponses des équipes d'ACO, ACGH, ACI de Vétraz-Monthoux.

accrochants ou qui n'intéressent pas l'ensemble de la communauté, mais seulement un groupe restreint »⁵⁵⁹⁷.

Plusieurs témoignages montrent également que les paroissiens, comme les prêtres, ne semblent pas convaincus de l'utilité de lire ces documents en chaire. Les desservants de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy écrivent à ce propos qu'il n'est pas obligatoire de « les lire dans les paroisses, si cela ne semble pas s'imposer localement »⁵⁵⁹⁸. Ces propos laissent donc sous-entendre qu'aucune lettre pastorale ne devrait être lue, puisque la plupart sont composées à l'occasion des fêtes pascales ou d'événements nationaux ou internationaux d'importance. Les ouvriers d'Annemasse, quant à eux, estiment qu'il serait bien que « tous les fidèles aient le texte entre les mains et qu'il soit ensuite commenté en chaire »⁵⁵⁹⁹. Ces propos montrent, de façon sous-jacente, que l'Église devrait s'adapter aux moyens modernes de communication et ne plus dispenser un « enseignement monnayé [...] de façon trop moralisante, pas assez dynamique et positive »⁵⁶⁰⁰. La question de l'utilisation de la télévision n'est évoquée que de façon sporadique. Lorsqu'elle est citée, les auteurs rappellent que l'Église doit rendre ses fidèles prudents face aux programmes qui sont proposés, car ils ne doivent pas rester passifs mais bien être actifs dans le choix des émissions⁵⁶⁰¹.

La question de l'application de la doctrine à la vie quotidienne se retrouve dans plusieurs cas. Les principaux griefs portent sur sa diffusion et sa compréhension. Un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse rappelle que « l'enseignement de l'Église ne paraît pas assez largement diffusé »⁵⁶⁰² mais qu'en même temps pour être compris, il « doit donc

5597 *Ibid.* Réponses de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy.

5598 *Ibid.*

5599 *Ibid.* Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

5600 *Ibid.*

5601 *Ibid.* Réponses de l'équipe ACGH de la paroisse Saint-François de Sales d'Ambilly. Ils écrivent : « La télévision est un moyen dangereux d'information car le spectateur est esclave de tout ce que nous livre le petit écran. Mais il faut compter avec ce moyen moderne et éduquer les fidèles à regarder la télévision, à discerner les bonnes émissions des moins bonnes, à regarder tel film plutôt que tel autre, à tirer les conclusions d'un débat d'actualité selon la morale de l'Église ».

5602 *Ibid.* Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse. L'équipe d'ACO d'Annemasse rappelle que l'enseignement de l'Église n'est pas diffusé dans la grande presse. Alors que les membres de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand estiment que « l'Église n'utilise pas assez les méthodes modernes d'informations qui atteignent le peuple (journaux neutres à grand tirage) ». ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand. Les hommes de l'ACGH d'Ambilly déplorent « le peu de moyen de la presse catholique journalière dans le diocèse » et regrettent « vivement *Le Réveil* ». ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'ACGH d'Ambilly. En août 1951, l'abbé Riguet publiait dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*, un article s'intéressant à la question de la bonne presse et où il rappelait que les catholiques devaient veiller à ne pas lire n'importe quel journal. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 34, 23 août 1951, p. 515.

Le journal *Le Réveil* cesse sa publication en 1952. À cette occasion, Mgr Cesbron publie un communiqué où il recommande à ses diocésains la lecture de *L'Écho-Liberté*. *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 10, 6 mars 1952, p. 136. À la suite de ce dernier, Maurice Raucay, secrétaire diocésain de l'ACO, s'adresse à Mgr Cesbron, pour lui dire qu'en « tant que militant ouvrier, [il doit lui] dire qu'[il a] souvent été choqué par le manque d'information du *Réveil* sur les événements ouvriers ou d'intérêt général. [place importante au discours de de Gaulle mais rien sur les 10 000 mineurs en grève dans le nord]. [...] A la suite de cette orientation de la presse quotidienne d'inspiration catholique, je constate qu'un nombre assez important de chrétiens et notamment de militants, qui

être adapté aux conditions de vie actuelle »⁵⁶⁰³ et non plus traiter de « problèmes périmés qui n'accrochent pas et ne semblent pas nécessaires »⁵⁶⁰⁴. Cette question de temporalisation de la doctrine se retrouve également dans le groupe de la PU d'Annemasse – Saint-Julien pour qui « l'enseignement [...] répondrait assez bien aux besoins de l'homme moderne »⁵⁶⁰⁵. Pour cette équipe enseignante, certains « problèmes demanderaient un enseignement plus précis, plus clair, moins intemporel »⁵⁶⁰⁶, comme les questions de la limitation des naissances, du respect de la vie, du droit à la propriété, de la guerre ou encore de la solidarité entre les nations. Ce sont ici des thèmes qui se retrouvent dans d'autres réponses, comme celles de l'école secondaire de Ville-la-Grand, où les participants souhaiteraient un « enseignement plus précis et plus clair sur les faits qui font problèmes », à la fois du dogme (péché originel ou genre littéraire de la Bible), des questions familiales (limitation des naissances) ou encore des questions sociales (euthanasie, peine de mort ou guerre) »⁵⁶⁰⁷. À Vétraz-Monthoux, les participants à l'enquête souhaiteraient de plus amples informations à la fois sur l'armement nucléaire, la décolonisation et sur la limitation des naissances et l'euthanasie⁵⁶⁰⁸. Les ouvriers annemassiens aimeraient que les problèmes de « droit à la propriété, [de] participation aux bénéfices et à la gestion des entreprises, [d'] organisation du travail, [de] rendement, d'automatisation [ou encore de] licenciement » soient « préciser par l'Église »⁵⁶⁰⁹. Les séminaristes de première année pensent que l'enseignement de l'Église « souvent présenté sous forme des règles générales » répond « d'autant mieux aux besoins qu'il répond pratiquement dès qu'un problème nouveau se pose : question algérienne, torture, procès de Liège »⁵⁶¹⁰. En revanche, les secondes années estiment qu'il serait nécessaire « d'adapter l'enseignement aux communautés particulières, [avec] une certaine spécialisation des sujets

ont besoin d'une information et qui veulent un journal n'allant pas à l'encontre de leur prise de conscience politique, se sont détournés du *Réveil*. *Echo liberté*, qui dans ses 2 premiers numéros, semble plus encore axé vers la droite classique et, semble-t-il, vers le RPF, ne les attirera pas, bien au contraire. [...] Il s'oblige à l'occasion d'événements politiques ou ouvriers importants à lire l'ensemble de [la] presse quotidienne. [Il doit] constater que celle d'inspiration chrétienne prive ses lecteurs d'informations qui modifieraient leurs jugements et que d'autre part ceux qui veulent des informations ouvrières doivent les chercher ailleurs ».

5603 ADA. 3 A. Concile. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse.

5604 *Ibid.* Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand.

5605 *Ibid.* Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

5606 *Ibid.*

5607 *Ibid.* Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand.

5608 *Ibid.* Réponses des équipes d'ACO, ACGH, ACI de Vétraz-Monthoux.

5609 *Ibid.* Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse. Ils évoquent également la question de la limitation des naissances.

5610 *Ibid.* Réponses des séminaristes. Le procès de Liège fait référence à une affaire qui a beaucoup touché la Belgique à la fin de l'année 1962, avec l'ouverture du procès à Liège, d'une famille qui avait ôté la vie à un enfant né sans bras.

adaptés à un ensemble plus restreint : région ou profession »⁵⁶¹¹. Ils prennent l'exemple de certaines régions qui « pourraient mettre l'accent sur l'accueil du tourisme »⁵⁶¹².

Les rites et les sacrements semblent également être au centre des préoccupations des prêtres comme des fidèles. Tous demandent plus d'humilité. Les séminaristes souhaitent « qu'un effort soit fait dans l'Église pour plus de simplicité : suppression des classes et des titres honorifiques »⁵⁶¹³. L'équipe enseignante de la PU d'Annemasse – Saint-Julien approuve « naturellement la suppression des classes pour les mariages et les sépultures »⁵⁶¹⁴. Ce souhait montre qu'il devient nécessaire de faire entrer l'Église dans son temps, dans le sens, où il faut qu'elle laisse de côté les signes du temps passé triomphant et qu'elle prenne conscience des modifications qui ont été opérées dans la société et donc dans les mentalités des fidèles. Nous rejoignons ici, le constat dressé par l'abbé Chatelain⁵⁶¹⁵, lorsqu'il nous rappelait que l'Église avait besoin de souffler parce qu'elle était comme étouffée dans un carcan, et que le Concile lui avait permis de réaliser cela. Des différentes réactions que nous avons pu lire, il ressort qu'il devenait nécessaire de dépoussiérer un certain nombre de choses de façon à rendre l'Église plus dynamique et moins pompeuse. Là aussi, il s'agit d'opérer à une simplification des relations, des rapports entre le chef du diocèse et ses prêtres ou ses diocésains. Les attentes divergent selon qu'il s'agit du clergé ou des fidèles. Débutons par les attentes des séminaristes et des prêtres. Les élèves de quatrième année souhaitent que « soient dépassées les relations purement canoniques pour parvenir à une connaissance profonde réciproque », ceux de troisième année demandent que l'évêque connaisse tous ses prêtres et qu'il y ait une « collaboration étroite » et que les « contacts [soient] faciles et fréquents »⁵⁶¹⁶. Les différentes notes laissent transparaître le besoin pesant pour ces jeunes élèves d'être assurés du soutien de leur supérieur. Les séminaristes de troisième année « souhaitent que l'évêque soit non un juge mais un père, que les prêtres le critiquent moins »⁵⁶¹⁷. Enfin, les élèves de cinquième année, qui approchent de la sortie du séminaire, soulignent l'importance que revêt pour eux les visites de l'évêque, qui devrait se présenter à eux comme un « Père » et non pas comme une

5611 *Ibid.* Réponses des séminaristes.

5612 *Ibid.* Concernant cette question, rappelons que l'abbé Philippe, curé des Gets, a préparé ses paroissiens à l'accueil des touristes. Il a également travaillé dans ce sens avec l'abbé Converset, curé de La Clusaz. Entretien avec l'abbé Philippe.

5613 *Ibid.*

5614 ADA. 3 A. Concile. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

5615 Entretien avec l'abbé Chatelain.

5616 ADA. 3 A. Concile. Réponses des séminaristes.

5617 *Ibid.* L'évêque reste malgré tout le chef du diocèse, et il paraît peu probable qu'il réussisse à satisfaire les attentes de tous les prêtres et quoi qu'il fasse, il sera toujours l'objet de critiques de la part de certains.

« Excellence »⁵⁶¹⁸. D'ailleurs, « il est à souhaiter que l'évêque n'apparaisse pas comme prélat ou prince de l'Église, mais comme représentant du Christ »⁵⁶¹⁹. Les prêtres du secteur de Bonne-sur-Menoge « aimeraient être connus par leur évêque au moyen de contact direct »⁵⁶²⁰, alors que ceux de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy vont jusqu'à écrire qu'il faudrait « détriomphaliser l'évêque »⁵⁶²¹. Un prêtre de la basse vallée de l'Arve écrit qu'il aimerait qu'il « y ait davantage de contacts personnels [...] entre prêtres et évêques »⁵⁶²². Les laïcs dressent un constat du même acabit. Ceux de Viuz-en-Sallaz considèrent l'évêque comme un « préfet sur le plan religieux »⁵⁶²³, ils aimeraient qu'il soit « moins représentatif »⁵⁶²⁴. Cela rejoint les réflexions des laïcs de Pers-Jussy ou d'Amancy pour qui il faudrait « moins de protocole et plus de simplicité dans les rencontres des prêtres avec les évêques, dans les réceptions des évêques en tournées pastorales »⁵⁶²⁵. Les élèves de cinquième année soulignent que les « conférences épiscopales sont en bonne voie » et ils espèrent qu'elles pourront orienter la liturgie, la pastorale ou les œuvres⁵⁶²⁶.

Bien que la question de la tenue vestimentaire des prêtres ne soit pas véritablement évoquée dans l'enquête, nous jugeons utile de préciser que c'est par une ordonnance du 5 juillet 1962 que Mgr Cesbron autorise le port du clergyman dans son diocèse⁵⁶²⁷. D'ailleurs, il est intéressant de souligner que dans cette ordonnance, l'évêque demande à ses prêtres de tenir « le plus grand compte de l'opinion des fidèles [...] et des nécessités pastorales [...], dans le choix du costume ecclésiastique »⁵⁶²⁸. Cette décision peut surprendre puisque l'adoption

5618 *Ibid.* Réponses des séminaristes.

5619 *Ibid.*

5620 L'abbé Terrier nous rappelait qu'il avait demandé une audience personnelle à Mgr Cesbron ; à cette occasion, l'évêque lui avait fait part de sa satisfaction à pouvoir bavarder directement avec l'un de ses prêtres. Sans doute, l'Ordinaire était-il conscient de ce manque mais peut-être était-il trop attaché à la tradition. En effet, plusieurs prêtres nous rappelaient que Mgr Cesbron était encore d'un style « grand seigneur ». Entretien avec les abbés Terrier, Birraux, Chatelain.

5621 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy.

5622 *Ibid.* Réponses d'un prêtre de la Basse vallée de l'Arve.

5623 *Ibid.* Réponses des laïcs de Viuz-en-sallaz. Le terme de préfet est également utilisé par les séminaristes.

5624 *Ibid.*

5625 *Ibid.* Réponses des laïcs de Pers-Jussy. Les laïcs de Viuz-en-Sallaz demandent aussi plus de « simplicité dans les réceptions ». Ceux d'Amancy remarquent qu'il n'y a pas « assez de liens entre évêques et laïcs » et ajoutent qu'ils « ne le voi[en]t pas ».

5626 *Ibid.* réponses des séminaristes. La conférence épiscopale est mise en place en 1961, soit dix après la tenue de la première assemblée plénière des évêques de France. Cette dernière avait donné naissance à quinze commissions destinées à s'interroger sur les questions de l'Église, en France. Il s'agissait pour les évêques de tenter une unification de la pratique ecclésiale. Voir E. FOUILLOUX, « Traditions et expériences françaises... », in J.-M. MAYEUR, dir., *Histoire du catholicisme...*, op. cit., t. 12, p. 490 et M. ALBERT, *L'Église catholique en France...*, op. cit., p. 77-78.

5627 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 14, 12 juillet 1962, p. 299. « Ordonnance de S. E. Mgr l'Évêque d'Annecy sur le costume ecclésiastique ». Elle est publiée la veille du décès de Mgr Cesbron.

5628 *Ibid.* Il rappelle également que « le costume civil est absolument interdit aux clercs, sauf autorisation personnelle écrite de l'Ordinaire du lieu d'origine et du lieu de séjour ».

officielle du clergyman date de 1963⁵⁶²⁹. Frédéric Le Moigne rappelle, à ce propos, l'exemple de Mgr Roques, qui « comme d'autres évêques de sa génération [...] défendent jusqu'au bout la soutane-paravent de la tradition considérée comme le meilleur garde-fou à l'intégrité de la mission du prêtre »⁵⁶³⁰. Bien que pouvant paraître anecdotique, l'adoption de cette nouvelle tenue montre que l'Église est bien en marche vers un temps de remise en cause⁵⁶³¹.

L'organisation même du diocèse est mise en cause. Certains lui reprochent son côté « anachronique »⁵⁶³², et son découpage qui entraîne le problème de la répartition du clergé. Un prêtre, professeur, âgé de trente-quatre ans, déclare que « le cloisonnement qui a séparé trop longtemps les diocèses [lui] paraît dépassé à l'heure actuelle »⁵⁶³³. Il tire profit de son expérience personnelle pour inciter à une plus grande collaboration entre prêtres de diocèses différents⁵⁶³⁴. Pour les participants de l'archiprêtré Notre-Dame d'Annecy, « les diocèses [sont] un peu à l'étroit [et] leur découpage correspond à une époque historique donnée, mais qui a évolué »⁵⁶³⁵. Ils associent à cet héritage, une répartition du clergé qui « immobilise bien souvent du personnel dans chaque administration ». Ils s'interrogent pour savoir si « la formule ne serait [...] pas à chercher du côté de la cohabitation des gros évêchés avec quelques auxiliaires ? Quoi qu'il en soit, ils soulignent qu'il « faut souhaiter une pastorale d'ensemble entre diocèses voisins confrontés à des problèmes communs » et ils regrettent « l'autonomie des évêque, chacun dans [leur] diocèse »⁵⁶³⁶. Ces quelques idées montrent que les travaux du chanoine Boulard et les idées (concepts) qui ont été mis en place alors portent leurs fruits⁵⁶³⁷. Cependant, bien que de nombreux désirs s'expriment quant à la volonté de diviser les diocèses et les paroisses de façon plus logique vis-à-vis de la géographie et de la répartition de la population, les changements ne se font pas⁵⁶³⁸. Des paroissiens demandent une adaptation de la formule du diocèse, à la « vie actuelle ». Ils comprennent « la nécessité

5629 F. LE MOIGNE, *Les évêques de Verdun à Vatican II...*, op.cit, p. 321.

5630 *Ibid.* F. Le Moigne rappelle également que Mgr Roques, par exemple, « restreignit au maximum la diffusion du *clergy-man* lors de son adoption officielle en 1963 ».

5631 *Ibid.*, p. 320.

5632 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand.

5633 *Ibid.* Réponse d'un prêtre de la basse vallée de l'Arve.

5634 *Ibid.* Il dit qu'il « devrait y avoir davantage de rencontres, d'échanges, d'entraide entre diocèse ». Concernant cette question des échanges interdiocésains, nous pouvons rappeler que les séminaristes des diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise font leurs études à Annecy. Bien qu'ils ne soient pas prêtres, cela permet tout de même un certain brassage.

5635 *Ibid.* Réponses de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy

5636 *Ibid.* Sans doute pensent-ils au travail réalisé par les évêques au cours des assemblées plénières qui se réunissent tous les trois ans.

5637 D'ailleurs de nombreuses réflexions laissent penser qu'un travail de maturation s'est opéré dans les esprits entre les missions régionales et le questionnaire.

5638 N'oublions pas que dès le milieu des années 1950 Mgr Cesbron opère des modifications relatives aux limites des paroisses ou des archiprêtrés.

du diocèse », toutefois, ils « voudrai[en]t le voir relié, encadré dans toute une région pour de nombreux problèmes pastoraux et apostoliques et dans l'ensemble du pays pour les grands problèmes et les grandes discussions »⁵⁶³⁹.

Concernant la répartition du clergé, les ouvriers annemassiens estiment qu'elle devrait tenir compte des concentrations humaines⁵⁶⁴⁰. Cela n'est pas sans rappeler à la fois les changements liés aux missions régionales et à la pastorale d'ensemble. Ces deux éléments ont mis en évidence que l'unité d'un secteur n'était plus forcément géographique mais bien plus sociologique et économique⁵⁶⁴¹. Cette idée de découpage « selon les régions naturelles et centres d'influence »⁵⁶⁴² est évoquée par les séminaristes de cinquième année. La question de l'adéquation entre département et diocèse est également évoquée par les secondes années, alors que d'une façon générale, les séminaristes s'accordent pour dire que le diocèse doit être « à dimension humaine » pour éviter que, dans le cas d'un petit diocèse, l'administration n'absorbe une part importante des prêtres⁵⁶⁴³. La collaboration entre les diocèses voisins, ou ceux présentant les mêmes problèmes, est également présentée par les élèves de troisième année.

Les laïcs – comme les prêtres – s'accordent pour dire qu'il est nécessaire de repenser la répartition du clergé. Dès cette période, la question du regroupement des paroisses rurales est évoquée ; et certains séminaristes cherchent à « diminuer la disproportion entre paroisses rurales et paroisses urbaines »⁵⁶⁴⁴. Les travaux du chanoine Boulard, puis les missions régionales, avaient mis l'accent sur la nécessité, pour les prêtres, de travailler ensemble. Cette volonté de faire œuvre en commun semble perdurer puisque « la formation des communautés de prêtres interparoissiales pour de petites paroisses a été largement désirée par l'ensemble »⁵⁶⁴⁵. Les élèves de cinquième année soulignent le « problème des petites paroisses dont plusieurs pourraient être groupées à condition que le prêtre sache porter le même intérêt aux deux paroisses »⁵⁶⁴⁶, le lieu de résidence ayant un rôle non négligeable. Cela semble rejoindre l'avis de l'équipe enseignante de la PU d'Annemasse – Saint-Julien pour qui

5639 ADA. 3 A. Concile. Réponses de la paroisse d'Ayze.

5640 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'ACO d'Annemasse.

5641 Les séminaristes dans leur ensemble estiment que « la division en zone secteur semble excellente », même si la « répartition des responsabilités n'y est pas encore au point ».

5642 ADA. 3 A. Concile. Réponses des séminaristes.

5643 *Ibid.*

5644 *Ibid.* Il s'agit des réponses des seconde et quatrième années.

5645 *Ibid.* Réponses des séminaristes.

5646 *Ibid.*

« trop de prêtres vivent isolés dans de trop petites paroisses (au risque de s'aigrir) »⁵⁶⁴⁷. Au système d'un prêtre par paroisse, ces laïcs préféreraient « des équipes cantonales de prêtres spécialisés qui s'occuperaient d'une région correspondant approximativement au canton en milieu rural ou à l'agglomération en milieu urbain »⁵⁶⁴⁸. L'équipe de l'école secondaire de Ville-la-Grand souhaite « l'accentuation du regroupement des paroisses rurales »⁵⁶⁴⁹. L'équipe ACGH d'Ambilly exprime une idée semblable lorsqu'elle rappelle que dans la région annemassienne, « les curés ne sont pas assez regroupés »⁵⁶⁵⁰. Ces hommes poursuivent en déclarant qu'il est « indispensable [...] que les fidèles d'une agglomération sentent à leur tête une équipe pastorale solidaire, communautaire »⁵⁶⁵¹. Ainsi que nous pouvons le constater, ces questions posées en 1962 ne seront pas résolues par le Concile, et dans le cas du diocèse, il faut attendre 2004 pour que se mette en place le regroupement des paroisses⁵⁶⁵². Plusieurs réponses montrent également qu'il serait nécessaire de concentrer tous les prêtres sur des tâches qui leur sont propres, c'est-à-dire, que dans les établissements scolaires, ils ne devraient pas s'occuper des tâches que les laïcs pourraient effectuer⁵⁶⁵³. Le cas des prêtres enseignants revient de manière presque récurrente. Les séminaristes l'évoquent en soulignant deux « dangers » potentiels. Le premier est celui du « fonctionnarisme »⁵⁶⁵⁴, alors que l'autre est celui relatif à leur rayonnement auprès des élèves. En effet, ces « derniers ne s'arrêt[e]nt [souvent] qu'au côté professoral et non sacerdotal du prêtre-professeur »⁵⁶⁵⁵. Les enseignants de la PU d'Annemasse – Saint-Julien regrettent que l'Église ne soit pas assez confiante dans l'enseignement public⁵⁶⁵⁶. Sans doute est-ce ce manque de confiance qui pousse le clergé à laissé des prêtres dans des tâches qui pourraient être réalisées par des laïcs⁵⁶⁵⁷. À Vulbens, les

5647 *Ibid.* Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

5648 *Ibid.*

5649 *Ibid.* Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand.

5650 *Ibid.* Réponses de l'ACGH d'Ambilly.

5651 ADA. 3 A. Concile. Les militants de Vétraz-Monthoux regrettent que « les paroisses urbaines [soient] trop étendues ». ADA. 3 A. Concile. Réponse de l'ACGH, ACO, ACI de Vétraz-Monthoux.

5652 En 1953 déjà, Mgr Cesbron, conscient des modifications s'opérant dans le diocèse, écrivait dans un communiqué: « Ce qui paraît désirable c'est que la cellule organisatrice des activités apostoliques soit, de plus en plus, le *secteur*, autrement dit l'*archiprêtré*, ou la ville entière dans nos plus grands centres. Beaucoup de nos paroisses sont petites ; avec la vitesse actuelle, on y est à peine entré qu'on en est déjà sorti ! l'*archiprêtré*, ou la ville, a plus de ressources en chrétiens, en chrétiennes, en prêtres. On peut y trouver, – ce qui est souvent très difficile dans la paroisse, – et on doit y chercher des prêtres et des militants qui deviendront des guides dans chacune des activités apostoliques qui leur seront confiées... responsables de secteurs, aumôniers de secteurs ; c'est en bonne voie déjà ». *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 4, 22 janvier 1953, p. 36.

5653 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'ACO d'Annemasse. « Trop de prêtres sont encore utilisés à des tâches qui ne sont pas directement sacerdotales et où ils pourraient être remplacés par des laïcs (enseignement, éconamat, colonies de vacances...) ».

5654 *Ibid.*

5655 *Ibid.*

5656 *Ibid.* Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

5657 Les mouvements adultes de Vétraz-Monthoux écrivent que « tous les prêtres du diocèse devraient se consacrer d'abord à l'apostolat paroissial. Dans les écoles libres, l'enseignement des matières profanes devrait

paroissiens se plaignent que « trop de prêtres [sont] dans les collèges [et] pas assez en paroisses »⁵⁶⁵⁸.

La paroisse elle-même est également mise en cause. Les griefs portent à la fois sur les délimitations des paroisses et sur leur dynamisme. Un certain nombre de réponses montrent que les limites paroissiales ne sont plus adaptées. Alors qu'à Cornières, on « regrette que la rue soit la limitation de la paroisse », estimant que les « limites devraient être fictives et tracées dans un champ, par exemple »⁵⁶⁵⁹, à Lucinges, les paroissiens pensent qu'il « serait bon de revoir les limites de certaines paroisses qui se trouvent beaucoup trop éloignées du chef-lieu [puisque] certains villages sont à une heure de marche de leur propre église, alors qu'ils sont à vingt minutes de l'église voisine »⁵⁶⁶⁰. Le même discours est tenu à Fillinges où il est « question des hameaux à rapprocher des paroisses les plus proches »⁵⁶⁶¹.

De façon sous-jacente à cette question de la délimitation des paroisses, nous pouvons voir poindre la remise en question du principe même de la paroisse équivalente à la commune. En effet, nous pouvons nous demander s'il ne serait pas mieux de constituer des paroisses basées, comme les zones, sur des intérêts communs plutôt que sur des aspects purement administratifs. N'est-ce pas également une interrogation qui touche la société française, à une échelle plus large, avec la question de l'aménagement du territoire ?

Plusieurs constats montrent que la paroisse manque de convivialité pour être une seconde famille pour ses habitants. En effet, les hommes catholiques de la paroisse Saint-François d'Ambilly regrettent le cloisonnement des paroissiens et le « manque de faim spirituelle des jeunes et des adultes »⁵⁶⁶². Ils sont rejoints dans leur constat par trois femmes qui estiment que « plus [la paroisse] est grande, plus elle est cloisonnée, plus les gens sont indifférents les uns des autres »⁵⁶⁶³. Les hommes jugent qu'il serait nécessaire de développer un service d'accueil,

être laissé à des maîtres laïcs pour que les prêtres se consacrent davantage à l'enseignement religieux de tous ». ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'ACGH, ACO, ACI de Vétraz-Monthoux.

5658 ADA. 3 A. Concile. Réponses de la paroisse de Vulbens.

5659 *Ibid.* Réponses de l'ACGH de Notre-Dame des Foyers, Cornières. Il s'agit d'une paroisse nouvelle puisqu'elle est érigée en 1959. Cette question de la délimitation des paroisses posent un certain nombre de problèmes, dans le milieu urbain puisque plusieurs paroisses se découpent une ville ou une agglomération. Cela n'est pas sans rappeler les discussions qui ont eu lieu à propos de la délimitation de la paroisse nouvelle du Sacré-Cœur à Cran-Gevrier. Cf. *supra*, p. 542-543.

5660 *Ibid.* Réponses de la paroisse de Lucinges.

5661 *Ibid.* Réponses de la paroisse de Fillinges.

5662 *Ibid.* Réponses de l'ACGH de la paroisse Saint-François d'Ambilly. Ils écrivent « quant à la paroisse, elle pourrait être plus accueillante et ne pas être formée de groupes par trop fermés, vivant en vase Courrier Savoyard, comme c'est souvent le cas, par exemple, pour les chorales ».

5663 *Ibid.* Réponses d'une « rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans ».

alors que les femmes soulignent que « les activités communes rapprochent »⁵⁶⁶⁴. Ces femmes évoquent le cas des navetteurs⁵⁶⁶⁵, qui sont dans « l'impossibilité d'avoir une vie paroissiale ». En effet, ils assistent à la messe dominicale, mais à cause de leurs déplacements quotidiens (liés à leur travail), ils ne peuvent « guère fréquenter la paroisse », et de ce fait « ils sont étrangers partout »⁵⁶⁶⁶. Ce problème, loin d'être anecdotique, montre la nécessité que le clergé a de s'adapter aux transformations de la vie quotidienne de ses paroissiens. Les fidèles, dont les conditions de travail changent, ne peuvent plus avoir une pratique semblable à celle de leurs parents ou de leurs grands-parents et le clergé doit s'adapter à ses nouvelles exigences. Il semble d'ailleurs que des efforts soient déjà faits dans ce sens, puisque les séminaristes des trois et quatrième années « insistent sur les messes du soir », tout en rappelant que celles du dimanche soir sont « très fréquentées » et qu'il « ne [faut] pas se contenter de messes basses » mais « peut-être d'avoir la possibilité de solenniser davantage la messe du soir »⁵⁶⁶⁷. Les sœurs de Saint-Joseph d'Annecy soulignent d'ailleurs que les « messes du soir rendent grand service aux travailleurs »⁵⁶⁶⁸.

Une autre question attire l'attention des fidèles : celle de leur participation dans la vie de l'Église. Évoquant cette question, des enseignantes annemassiennes soulignent qu'il « serait bon que le laïc chrétien sache qu'il est le prolongement du prêtre »⁵⁶⁶⁹. Les laïcs doivent mettre leurs « capacités [...] à la disposition de l'Église », cependant, cet « engagement ne doit pas voir pour conséquence une diminution de sa personnalité »⁵⁶⁷⁰. Il ressort très clairement des différentes notes que les laïcs veulent une redéfinition⁵⁶⁷¹ précise du rôle qui doivent tenir dans l'Église, « dans la liturgie, dans la gestion matérielle des paroisses [et] dans l'information au sujet des problèmes particuliers aux différentes professions et aux différents milieux »⁵⁶⁷².

5664 ADA. 3 A. Concile. Les séminaristes de seconde année estiment que « pour fonder une paroisse, dans laquelle il y ait une charité » il « serait intéressant de créer peut-être des communautés de quartier, lesquelles communautés se retrouveraient dans l'Église paroissiale, par exemple, à l'occasion des grandes fêtes ».

5665 Il s'agit du seul cas que nous avons pu relever de témoignage évoquant les personnes faisant la navette entre leur domicile et leur lieu de travail.

5666 ADA. 3 A. Concile. Réponses d'une « rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans ».

5667 *Ibid.* Réponses des séminaristes.

5668 *Ibid.* Réponses des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy.

5669 *Ibid.* Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse.

5670 *Ibid.*

5671 *Ibid.* Dans leur réponse, les hommes de l'ACGH de la paroisse Saint-François de Sales de Ville-la-Grand écrivent : « Oui, il nous paraît opportun que soit mieux défini le rôle des laïcs dans l'Église, car ce rôle est d'une importance capitale. Ils pénètrent et vivent où le prêtre est absent, ils sont plus près des hommes que le prêtre ».

5672 *Ibid.* Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien. Les réponses de l'école secondaire de Ville-la-Grand présentent les mêmes aspirations.

Les laïcs d'Annecy-ville rappellent qu'ils « ne sont pas toujours assez conscients qu'ils sont seuls à pouvoir porter un témoignage chrétien dans certains milieux et que c'est à travers [les laïcs] que les incroyants rencontrent l'Église ». Voilà pourquoi ils jugent, à juste titre, que « leur rôle est irremplaçable » et qu'il convient qu'il soit « nettement défini »⁵⁶⁷³. C'est pour cette raison que le laïc doit savoir « exactement jusqu'où il peut aller pour seconder le prêtre » et que les prêtres doivent accepter « de céder aux laïcs la place qui leur revient »⁵⁶⁷⁴. Plusieurs témoignages montrent que cela est loin d'être acquis, tel est le cas pour des ouvriers annemassiens qui soulignent que certains prêtres ne sont pas encore vraiment adaptés à la participation des laïcs. En effet, ils rappellent que « certains curés se considèrent encore comme les seuls responsables de l'organisation de leur paroisse. Ils ne font vraiment pas confiance aux laïcs dans « l'organisation de l'apostolat, soit dans la marche générale de la paroisse »⁵⁶⁷⁵. Ces propos montrent que certains prêtres n'ont pas encore compris la nécessité pour eux de laisser les laïcs participer à l'apostolat⁵⁶⁷⁶. Cette idée est renforcée par la suite du témoignage qui rappelle que ces prêtres « ont tendance à utiliser les militants [...] sans établir une priorité entre l'évangélisation et d'autres tâches secondaires »⁵⁶⁷⁷. Cette idée est reprise par les équipes d'ACGH, d'ACO et d'ACI de Vétraz-Monthoux, pour qui « la pénurie actuelle de prêtre oblige les laïcs à prendre de plus en plus de responsabilités dans la vie de la paroisse » et le laïc « ne doit pas seulement seconder le prêtre mais diriger certaines activités paroissiales. Des femmes d'Ambilly soulignent que l'effort entrepris avec la participation des laïcs doit « se poursuivre »⁵⁶⁷⁸, car « il reste encore l'idée d'une hiérarchie qui commande et dirige », et donc « un gros effort de recherche en commun de contacts est à faire pour une insertion plus grande des laïcs »⁵⁶⁷⁹. Cette question de la collaboration entre le laïcat et le clergé est délicate puisque les uns revendiquent d'être « traités en adulte »⁵⁶⁸⁰, demandant plus de responsabilités, alors que les autres ne veulent pas céder une once de ce qu'ils estiment être leur domaine. Ces constats ne doivent pas faire oublier que certains laïcs se sentent mal à l'aise vis-à-vis de ce rôle. Tel est le cas à Marignier où les paroissiens écrivent qu'ils voient « très mal le rôle des laïcs dans l'Église » parce qu'ils ne sont pas « habitués à

5673 *Ibid.* Réponses des laïcs d'Annecy ville.

5674 *Ibid.*

5675 *Ibid.* Réponses de l'ACO d'Annemasse.

5676 Ils soulignent également que « l'action catholique est une part de l'apostolat » et qu'« une distinction plus nette [est] souhaitée ».

5677 ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'école secondaire de Ville-la-Grand.

5678 *Ibid.* Réponses d'une « rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans ».

5679 *Ibid.*

5680 *Ibid.* Réponses d'Annecy-ville. Ils demandent à être « non seulement des exécuteurs de directives épiscopales, mais » ils veulent aussi « prendre eux-mêmes des initiatives sous le contrôle de la Hiérarchie ».

participer à sa vie »⁵⁶⁸¹. Leur raisonnement peut sans doute s'appliquer à d'autres paroisses. En effet, ils soulignent qu'ils ont toujours pensé que la vie de l'Église était « l'affaire du prêtre » et que « maintenant qu'on [leur] parle d'action catholique, il [leur] semble que le clergé veut se décharger sur [eux] »⁵⁶⁸². Ces paroissiens montrent leur volonté de ne pas laisser choir leur foi et ils souhaitent que les prêtres « persévèrent pour [les] amener à vaincre [leurs] résistances en [leur] rappelant très souvent [leurs] responsabilités de chrétiens »⁵⁶⁸³.

Des critiques apparaissent à l'encontre des prêtres. Différentes réponses montrent que certains prêtres vivent dans une position de supériorité par rapport à leurs paroissiens et qu'ils ne paraissent pas être humbles. Tel est le constat dressé par les hommes de la paroisse Saint-François-de-Sales d'Ambilly pour qui le « prêtre doit être humain, près des gens, parmi les gens ». Ils estiment qu'il doit « en toute circonstance garder sa place de représentant du Christ [et] ne doit pas être fonctionnaire »⁵⁶⁸⁴, et il doit « servir d'exemple à ses paroissiens »⁵⁶⁸⁵. Les ouvriers annemassiens dressent le même constat, puisqu'ils jugent que « l'attitude et le style de vie trop bourgeois de certains prêtres mettent l'obstacle à l'évangélisation du monde ouvrier »⁵⁶⁸⁶. Les femmes d'Ambilly estiment que « le prêtre doit être humble, accueillant, savoir être miséricordieux, et vis-à-vis du pécheur savoir présenter le Christ qui pardonne »⁵⁶⁸⁷. Il nous est impossible de généraliser, mais nous pouvons estimer que les prêtres qui optent pour cette attitude sont ceux d'un certain âge, dont l'ordination doit remonter au temps où le curé était une personne importante de la communauté villageoise. Il semble que les jeunes abbés soient plus ouverts sur les questions du monde d'alors. Mais cela n'est-il pas le constat récurrent des conflits de génération ? Quoi qu'il en soit, plusieurs témoignages montrent qu'il serait nécessaire aux séminaristes, durant leurs études, de faire des stages ou au moins d'avoir un temps de réflexion avant l'ordination. La réponse d'un laïc annécien résume de façon claire la pensée de nombre de fidèles. En effet, il estime que « les

5681 *Ibid.* Réponses de la paroisse de Marignier. Il s'agit très probablement d'un groupe de paroissiens d'un certain âge, puisque s'il s'agissait d'un groupe de militants d'action catholique spécialisée, ils se sentiraient plus concernés par le rôle des militants.

5682 *Ibid.* Réponses de la paroisse de Marignier.

5683 *Ibid.*

5684 *Ibid.* Réponses de l'ACGH d'Ambilly.

5685 *Ibid.*

5686 *Ibid.* Réponses de l'ACO d'Annemasse.

5687 *Ibid.* Réponses d'une « rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans ». Elles soulignent en effet que « dans certains cas de conduite appelant la critique, de mœurs trop libres, on a trouvé des prêtres trop durs, en particulier pour des gens pas formés, il aurait fallu plus d'indulgence et de compréhension des situations ». Un constat similaire est présenté par un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse. Ces dernières soulignent que « dans la mesure du possible, le prêtre devrait se manifester par la charité, l'humilité et la prière. On attend beaucoup du prêtre qui doit être un exemple et qui, de ce fait, doit être vigilant. On aimerait qu'il transmette avec foi, avec élan, la parole de Dieu ». ADA. 3 A. Concile. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse.

prêtres séculiers qui sont destinés à vivre dans le siècle devraient avoir plus de contact avec le monde sur lequel ils semblent manquer d'informations objectives à tous points de vue »⁵⁶⁸⁸. Ce paroissien souligne également qu'il « serait souhaitable qu'en plus de leur préparation spirituelle et intellectuelle une place soit accordée à l'étude de quelques problèmes matériels inséparables de la vie quotidienne : administration, gestion du budget, problème d'argent... »⁵⁶⁸⁹. Cet exemple montre combien les attentes des fidèles sont importantes. Ils ne veulent plus simplement voir dans le prêtre, celui qui le dimanche apporte la parole divine, ils attendent de lui qu'il soit là pour les aider à mieux vivre leur foi. N'est-ce pas une part de l'héritage laissé par les mouvements d'action catholique que de vouloir vivre au quotidien sa foi ? D'autres réponses de l'archiprêtré Notre-Dame d'Annecy montrent que « le séminaire est coupé de la réalité »⁵⁶⁹⁰. En effet, ces personnes aimeraient que « les futurs prêtres soient mieux informés de la vie des laïcs dans leurs différentes professions et dans les différentes classes de la société – et qu'en particulier ils prennent conscience de la manière réelle dont se manifeste leur déchristianisation ». Ces paroissiens sont conscients du fait que « cela ne puisse se faire d'une manière théorique au séminaire mais il faudrait que pendant leurs premières années de ministère leur attention soit attirée sur ces question »⁵⁶⁹¹. Ainsi que nous pouvons le constater, les attentes des fidèles ont largement évolué en un siècle⁵⁶⁹².

Ces témoignages rejoignent ceux relatifs à la question des petits séminaires. Plusieurs réponses montrent que ce système peut parfois être un obstacle pour la formation ; bien que ces établissements soient utiles pour maintenir la vocation⁵⁶⁹³. Les séminaristes jugent qu'il est nécessaire de maintenir les petits séminaires, tout en soulignant qu'il serait important d'avoir « un temps de réflexion »⁵⁶⁹⁴. Ils évoquent d'ailleurs la possibilité de faire un stage dans des lycées publics, justement « en vue d'affermir leur vocation »⁵⁶⁹⁵. Ce temps peut être mis à profit pour être certain de la véracité de sa vocation. Au final, les laïcs ne commentent que très peu la formation des prêtres, parce qu'ils estiment qu'ils sont mal placés pour cela.

5688 ADA. 3 A. Concile. Réponse d'un laïc annécien.

5689 *Ibid.*

5690 *Ibid.* Réponses de l'archiprêtré Notre-Dame d'Annecy.

5691 *Ibid.*

5692 Celle du clergé également. Nous percevons le glissement qui s'est opéré tout au long de la première moitié du siècle et qui montre que le clergé prend plus en considérations les aspirations des fidèles.

5693 ADA. 3 A. Concile. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse. Ces dernières soulignent, à juste titre, qu'une « vraie vocation résistera et sortira même grandie d'un passage dans un établissement autre qu'un petit séminaire ». Elles s'interrogent tout de même en déclarant que « peut-être ces petits séminaires sont nécessaires néanmoins pour favoriser l'éclosion des vocations ». Ces interrogations interviennent au moment même où se développent de plus en plus les établissements secondaires laïcs, les CEG (Collège d'Enseignement Général).

5694 *Ibid.* Réponses des séminaristes.

5695 *Ibid.*

Cette enquête dont le but est de connaître les attentes des catholiques face à l'ouverture du Concile permet tout de même de montrer plusieurs choses. D'abord, que les fidèles prennent conscience véritablement du rôle qu'ils ont à jouer. En cela, les mouvements d'action catholique ont réussi leur mission, ou au moins une large part de celle-ci. Ensuite, nous avons pu constater que la majorité des laïcs affirmait sans crainte leurs idées, parfois leurs reproches. Cela prouve donc que la peur du prêtre semble avoir disparu, au moins chez les plus jeunes et qu'un changement de mentalités s'est opéré. Les paroissiens de Marignier expriment parfaitement le clivage qui existe entre les générations, au sujet de cette question de la relation prêtre et laïc. En effet, ils rappellent que « beaucoup d'adultes ont été élevés dans une certaine crainte respectueuse du prêtre et n'osent pas l'aborder pour lui offrir une collaboration »⁵⁶⁹⁶. S'ils n'osent pas proposer leur aide aux prêtres, il est aisément concevable qu'ils refusent d'affirmer leurs reproches envers l'Église. Les séminaristes sous-entendent cette idée en rappelant qu'ils « aimeraient voir libérés [les fidèles] de la crainte de la soutane noire ou violette »⁵⁶⁹⁷. Cette crainte peut sans doute expliquer que certaines questions ne soient pas traitées, ou alors si elles le sont, c'est d'une façon très neutre par l'utilisation de termes comme « nous ne nous sentons pas concernées par ces problèmes qui nous semblent être l'affaire du clergé »⁵⁶⁹⁸. Cette enquête montre que des efforts de réflexion sont faits depuis plusieurs années. Bien entendu toutes les questions ne sont pas résolues, cependant un certain nombre de changements apparaissent.

C'est donc dans un climat tendu que se termine l'épiscopat de Mgr Cesbron. En effet, ce dernier, dont la santé était déjà fragile depuis plus de vingt ans, décède en juillet 1962. Le 27 mai, il adresse un « mot »⁵⁶⁹⁹ à ses diocésains pour les informer que « depuis le jeudi 3 mai », il n'est plus « sorti de l'Évêché », qu'il n'a plus « célébré la sainte messe [...] depuis le 22 » et que le « vendredi 25 mai, [il a] reçu l'Extrême Onction ». C'est donc « à travers le mois de mai, [que] la Sainte Vierge [l]e conduit vers les dernières étapes de [s]on ministère, dans l'isolement, et la souffrance »⁵⁷⁰⁰. À l'occasion de ce mot, qui résonne comme un adieu⁵⁷⁰¹, il remercie ses diocésains de « tout le bonheur » qu'ils lui ont « donné depuis bientôt vingt-deux ans, par [leur] fidélité et [leurs] activités chrétiennes »⁵⁷⁰². Pendant son

5696 ADA. 3 A. Concile. Réponse de la paroisse de Marignier.

5697 *Ibid.* Réponses des séminaristes.

5698 *Ibid.* Réponse de l'ACI d'Ambilly.

5699 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 31 mai 1962, p. 235.

5700 *Ibid.*, n° 11, 31 mai 1962, p. 235.

5701 C'est par le mot « Adieu » qu'il termine son message.

5702 *Revue du Diocèse d'Annecy*, n° 11, 31 mai 1962, p. 235.

épiscopat, malgré un côté parfois « grand seigneur »⁵⁷⁰³, Mgr Cesbron a su comprendre les nécessités imposées par les changements de mentalités, d'attitudes de la part des fidèles. Ainsi que nous avons pu le constater, le diocèse d'Annecy, vit dans ces années d'après-guerre, une période de remise en question, les cadres trop étroits du découpage paroissial éclatent pour laisser place à une nouvelle forme d'organisation. L'enquête Boulard a permis d'éclairer un certain nombre de points qui restaient dans l'ombre. Le clergé s'est rendu compte que de nombreux problèmes revenaient de façon récurrente entre différentes paroisses. Elle a également permis de mettre en évidence l'importance des régions naturelles. Cette enquête menée avec enthousiasme par une large majorité du clergé et des laïcs permet de montrer que la pratique est encore majoritairement bonne, même si des failles apparaissent. Associée aux travaux relatifs des missions régionales, elle est la base de la mise en place de toute une organisation nouvelle, qui voit progressivement le jour. Des modifications sont apportées, à la fois, au maillage paroissial et interparoissial pour permettre une plus large communion des fidèles, et à l'organisation diocésaine afin de mieux répondre aux attentes de ces fidèles qui semblent, pour une part, ouverts et attentifs à l'ouverture du Concile. Les mouvements d'action catholique permettent un renouvellement des élites, qu'elles soient politiques (députés, sénateurs...) ou professionnelles (président de la chambre d'agriculture, ou d'organisation agricole). À l'évidence, le militantisme a fortement imprégné le diocèse de son empreinte et la disparition de l'ACJF ne semble pas véritablement perturber la poursuite du travail entrepris par ces mouvements.

Conclusion

Christian Sorrel rappelle que « l'historien, confronté à l'objet de son étude, peut être tenté de souligner son exemplarité, rassurante, ou sa singularité, valorisante »⁵⁷⁰⁴. Il est patent que l'histoire du diocèse d'Annecy entre la Séparation et Vatican II n'échappe pas à cette tension. À la fin du XIX^e siècle, il offre une attitude semblable à celle des autres diocèses savoyards en présentant un fort attachement à la religion malgré des dénivellations cantonales. Son évolution varie au cours du demi-siècle étudié et lui offre une place qu'il n'était pas aisé de prévoir dans les années 1880. Tout au long de cette période, il ne cesse de maintenir et

5703 Les propos tenus par Frédéric Le Moigne dans *Les évêques de Verdun à Vatican II*, p. 320, pourraient s'appliquer à Mgr Cesbron. En effet, il écrit que « dans la mémoire des témoins, l'ultime symbole de l'Église monarchique, distante, pompeuse, arrogante de l'avant-concile reste bien représentée par ces prélats grands seigneurs impressionnant les enfants les jours de confirmation ».

5704 C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 391.

d'accroître son dynamisme et de se détacher progressivement des diocèses savoyards, affirmant ainsi une certaine spécificité, qui apparaît dès les événements de la Séparation et qui est confortée à plusieurs occasions.

Si, dans le diocèse de Chambéry, les « novateurs trouvent difficilement une percée »⁵⁷⁰⁵, la situation est différente à Annecy où ils peuvent être assurés du soutien épiscopal, surtout dans l'entre-deux-guerres. Cela ne doit cependant pas faire oublier qu'au début du siècle les abbés sillonnistes avaient été invités par l'évêque à entrer dans le rang. La mobilisation du laïcat est une constante entre 1905 et 1962, même si la période de l'entre-deux-guerres reste l'âge d'or d'une action catholique dynamique, entreprenante et efficace. Le maillage de celle-ci, notamment celle qui est spécialisée, n'est sans doute pas sans rapport avec le maintien de ce dynamisme. À cela doit également s'ajouter le rôle joué par des personnalités – évêques, aumôniers ou laïcs – qui ont su prendre des initiatives parfois audacieuses. Il convient de rappeler que le rôle des évêques peut parfois être surévalué. En effet, il est parfois difficile de savoir réellement qui est à l'origine d'une initiative et la plupart du temps, le chef du diocèse est considéré comme le père de celle-ci, alors que bien souvent il ne fait que l'avaliser.

L'entre-deux-guerres permet le maintien, ou la consolidation, du dynamisme diocésain. C'est en effet, au cours de ces années que s'effectuent un certain nombre de changements, mais également que s'affirme une certaine prépondérance annecienne par rapport aux autres diocèses savoyards. Si la période est propice aux initiatives et à la reconstruction, il ne faut pas omettre le rôle important joué par l'évêque. En effet, le diocèse de Chambéry, par exemple, bénéficie du même climat général et pourtant il n'a pas le même dynamisme que celui d'Annecy. Mgr du Bois de La Villerabel semble donc être celui qui a le plus marqué le diocèse de son empreinte et qui a le plus favorisé et maintenu ce dynamisme. Les dix-huit années de son épiscopat sont fécondes à la fois en initiatives pour le clergé (encouragement des vocations par la construction d'un petit séminaire dans le Chablais, convocation de synodes diocésains...), pour le laïcat (encouragement des mouvements de jeunes et d'adultes) et pour les fidèles plus largement (créations de nouvelles paroisses, de nouveaux lieux de culte...). Il est d'ailleurs intéressant de souligner que la plupart des évêques, originaires d'Annecy, sacrés dans la seconde moitié du XX^e siècle, ont accédé à la prêtrise ou ont fait leurs études sous l'épiscopat de Mgr de La Villerabel. Toutefois cela ne doit pas faire oublier que les deux autres épiscopats ont préparé ou continué son travail. Son successeur a également su préserver l'héritage qui lui avait été remis lors de la prise de possession du siège

5705 *Ibid.*

épiscopal en 1940. Il a su œuvrer pour conserver et augmenter le dynamisme diocésain en réussissant à allier à la fois la tradition et la modernité.

À l'exception de quelques paroisses de montagne, les Inventaires se déroulent sans heurts majeurs et confirment la différence que les diocésains font entre leur foi et la politique. Cette idée est confortée par les élections du printemps 1906, où les quatre députés radicaux, qui ont voté la loi de Séparation, sont réélus. Le faible nombre d'écoles libres est également révélateur de cet état d'esprit. Les années qui suivent sont celles d'une réorganisation rapide et efficace. C'est véritablement à ce moment-là que se fait la prise de conscience du rôle du laïcat, mais également de celui des différents mouvements qui s'attachent à la défense religieuse. La mise en place des congrès diocésains permet de dynamiser les groupes ainsi formés mais également à conforter les croyants. Mgr Campistron réussit à faire face à la situation et à empêcher une trop grande division des fidèles, comme des prêtres, ce qui aurait paralysé les actions de restauration. Les conflits internes, qui ne touchent qu'une minorité du diocèse, ne prennent pas une ampleur trop importante et, de ce fait, n'entravent pas le dynamisme diocésain. Si des oppositions ont lieu, elles ne semblent pas sortir de la sphère privée. Mgr Campistron⁵⁷⁰⁶ entreprend une lutte contre le réseau intégriste de la Sapinière, alors qu'au même moment, Mgr Dubillard, son archevêque, s'enferme, au contraire, dans une logique intégriste.

La Première Guerre mondiale est à la fois une rupture et un élément révélateur. Par le brassage des combattants, elle permet la rencontre de deux mondes qui sont longtemps restés clos l'un envers l'autre : les hommes découvrent les curés et inversement. Les prêtres sont l'égal des laïcs par le lourd tribut qu'ils paient durant ces longs mois d'intenses et d'abominables combats. La guerre a permis aux catholiques de retrouver une place dans la société et laisse entrouvrir l'espoir d'un apaisement des querelles sur fond religieux. Le clergé et les fidèles ayant activement participé à la Victoire estiment que la vie politique doit tenir compte de leurs attentes. Si les élections de 1919 laissent un espoir, la situation est différente avec celles de 1924, qui ouvrent une nouvelle brèche dans la lutte religieuse. Les catholiques se mobilisent très largement pour défendre leurs intérêts et dans le diocèse, cette mobilisation est encouragée par l'évêque lui-même qui ne craint pas d'affirmer ses opinions et qui encourage les militants de la Jeunesse catholique à se mobiliser.

5706 Nous ne pouvons pas établir de façon précise si la décision est propre à Mgr Campistron ou s'il est influencé par son entourage.

Au cours de l'entre-deux-guerres, le diocèse d'Annecy réussit à mobiliser les militants catholiques et à développer des organisations puissantes, qu'il s'agisse de l'ACJF, de l'UDH ou de la Ligue des femmes françaises, alors qu'au même moment, celui de Chambéry connaît une succession « de ruptures et de crises et mobilise inégalement les fidèles »⁵⁷⁰⁷. En quelques années, les jeunes du diocèse d'Annecy prouvent que leur mouvement est à la fois religieux et engagé sur le plan civique. Tel est le cas en 1924, où l'action catholique répond massivement à l'appel lancé pour résister contre la politique du Cartel des Gauches. Avec son président François de Menthon, elle est l'une des premières de France à constituer une légion civique pour la défense des intérêts religieux. Enfin, le diocèse est l'un des premiers à répondre à l'appel du général de Castelnau et à s'affilier à son mouvement, la FNC. L'évêque encourage les initiatives et en 1926, devant la condamnation romaine de l'Action française, il demande à ses diocésains de se soumettre ; attitude qu'il adopte lui-même. Toutefois, au milieu des années Trente, il prend des positions affirmées quant à la question des Ligues, ce qui n'est pas sans susciter quelques heurts avec certains de ses collaborateurs ou de ses confrères, mais son vicaire général Pernoud semble parfois jouer un rôle modérateur.

La reprise rapide des activités montre combien le terreau militant préparé avant 1914 est fertile. En effet, c'est dès l'été 1919 que les jeunes montrent leur détermination à relancer une ACJF largement désorganisée par les nombreux décès. Ce renouveau et cette rapidité sont le fruit à la fois du dynamisme qui a été insufflé au mouvement à la veille de la guerre, notamment par le président Paul Tapponnier, mais également de la volonté de reconstruction voulue par Mgr Campistron, dont le rôle est trop souvent négligé⁵⁷⁰⁸. En 1919, il nomme au poste d'aumônier adjoint de la jeunesse catholique l'abbé Clavel, jeune vicaire d'une paroisse annecienne. Même s'il n'est pas le seul à l'origine de la décision, il n'en demeure pas moins que le choix de cet abbé reste déterminant quant à l'importance prise par le mouvement de l'action catholique. L'encouragement constant du pape Pie XI pour la participation du laïc à l'apostolat n'est sans doute pas étranger au succès rencontré par les mouvements, notamment spécialisés, dans le diocèse. Il n'est pas exagéré de dire que le chanoine Clavel est véritablement l'âme de l'action catholique de l'entre-deux-guerres et qu'il joue un rôle important dans la conservation du dynamisme religieux. Il n'a de cesse de former les jeunes toujours plus, pour les responsabiliser davantage et ainsi leur faire prendre conscience du rôle qu'ils auront à jouer dans la Cité. Cependant, son rôle ne doit pas faire oublier celui des

⁵⁷⁰⁷ C. SORREL, *Les catholiques...*, op. cit., p. 392.

⁵⁷⁰⁸ Peut-être est-ce parce qu'il se trouve enserré entre deux évêques imposants et à cause du manque d'archives.

Jésuites, qui s'installent à Annecy, en 1925 et qui font de leur maison de Trésum un haut lieu de la réflexion spirituelle diocésaine. En effet, par les retraites et les sessions qui y sont organisées, les Jésuites forment également toute une frange de la jeunesse catholique, qui sera amenée à prendre des positions face au fascisme montant dans les années Trente puis plus tard face au régime de Vichy. Tout ce travail est également rendu possible par la montée d'une nouvelle génération d'aumôniers d'action catholique qui permettent aux militants de prendre davantage de responsabilités et qui sont ainsi prêts à prendre leur vie et leur milieu en main.

Le chanoine Clavel, ami des chanoines Desgranges et Thellier de Poncheville, passé maître dans l'art de la conférence contradictoire, est un homme plein d'initiatives. Toutefois, ces réalisations ne peuvent voir le jour qu'avec l'aval de l'évêque, Mgr du Bois de La Villerabel, avec lequel pourtant il ne partage pas les mêmes idées politiques. Si des oppositions apparaissent, elles ne sortent pas de la sphère privée et les deux hommes œuvrent toujours pour le bien de la jeunesse et la pérennité de la foi catholique. C'est très probablement à cette sage attitude que l'on doit l'essor et le dynamisme de la jeunesse catholique du diocèse d'Annecy. Les mouvements spécialisés se développent et essaient jusqu'à la veille de la guerre de façon croissante. Dans le diocèse de Chambéry, pour la même période, Christian Sorrel parle d'une action catholique paralysée, au moins jusqu'au milieu des années Trente et le changement d'évêque. Mgr Castellan, contrairement à son confrère d'Annecy, avec qui il partage pourtant la même sympathie pour l'Action française, n'a pas réussi à faire fi de ses divergences d'opinion avec le chanoine Paravy, directeur des œuvres. C'est donc avec près de dix années de retard que l'action catholique prend son impulsion dans le diocèse chambérien.

C'est également au cours de ces deux décennies que le diocèse d'Annecy s'ouvre au catholicisme social et à la démocratie chrétienne. Cette évolution entraîne l'abandon progressif de l'ancrage radical-socialiste de la Haute-Savoie. Ce changement a lieu notamment sous l'influence de l'engagement de militants d'action catholique, dont quelques-uns prennent une part active dans l'engagement civique, comme Louis Martel, élu du PDP en 1932. C'est donc bien au cours de l'entre-deux-guerres que le nouveau visage politique du diocèse d'Annecy se profile et cela n'est pas sans rapport avec le travail effectué par l'action catholique. À partir de cette date, la prépondérance des partis de droite est une constante que la guerre ne fera que confirmer.

C'est donc un diocèse dynamique qui accueille un nouvel évêque dans le second semestre 1940. Au départ, la situation annecienne est semblable à celle de nombre d'autres régions

françaises et Mgr Cesbron est relativement conformiste⁵⁷⁰⁹. Le clergé pense qu'un retour aux autels est possible, voire même indispensable, mais devant la tournure prise par les événements, il se révèle presque chimérique. L'arrivée du maréchal Pétain est perçue par beaucoup comme providentielle, et nombreux sont ceux à apprécier les idées de la Révolution Nationale dans les premiers mois du nouveau régime de Vichy. Au cours de ces cinq années, le diocèse montre une nouvelle fois combien les diocésains sont capables de faire face à une situation complexe. En effet, en 1940, le département de la Haute-Savoie est très largement favorable au nouveau régime qui met en valeur des idées proches de celles de l'Église, mais dans le même temps, en 1944, il est le premier département français libéré par les seules forces de la Résistance. Cette évolution ne se fait pas sans heurts. Les militants de l'ACJF forment un foyer de refus face à la situation, et nombreux sont ceux à prendre une part active à la résistance, qu'elle soit spirituelle avec la diffusion de *Témoignage Chrétien*, ou plus armée. Il semble d'ailleurs que l'affaire de Menthon, intervenue en 1942, soit pour une part responsable de l'engagement d'anciens militants dans une opposition à Vichy. Des luttes fratricides ont lieu, mais les années de guerre sont l'occasion pour de nombreux Savoyards, prêtres ou laïcs, de montrer leur générosité non seulement matérielle mais également morale. La situation géographique du diocèse favorise la mise en place de réseaux vers la Suisse et nombreux sont ceux à payer de leur vie l'aide apportée aux personnes en détresse. L'installation de nombreux maquis et l'opposition vive qui se fait avec la Milice créent un climat de guerre civile, qui déchire encore plus le diocèse au cours de l'année 1944. Les règlements de compte causent des morts, notamment dans les rangs du clergé où cinq prêtres sont exécutés pour avoir été trop favorables à Vichy.

Malgré toutes les souffrances endurées, la Libération est un temps de joie. Les fêtes mariales des années 1945-1946 sont les dernières à offrir une telle liesse. Les cérémonies entourant le retour de Notre-Dame de Boulogne sont d'une émouvante religiosité et montrent encore une fois l'attachement des fidèles à la religion. La paix enfin recouvrée est synonyme de liberté et de reconstruction. La guerre qui a causé des traumatismes certains est également un tremplin, notamment pour l'engagement civique des catholiques, et plus particulièrement des membres de l'action catholique. En effet, plusieurs anciens de l'ACJF ont participé à la résistance et se retrouvent à des postes clés dans les comités de libération. En souvenir de l'expérience de la Résistance. Refusant de s'enfermer dans un cadre confessionnel trop étroit, ils acceptent une collaboration avec leurs camarades de combat. Dans le diocèse d'Annecy, le succès du

5709 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 32.

nouveau parti, le MRP, est immédiat avec l'élection dès 1945 de deux anciens présidents diocésains de la jeunesse catholique, à savoir François de Menthon et Louis Martel. Après leur départ de la scène politique, c'est Charles Bosson, lui-même ancien président diocésain de l'ACJF, qui est porteur de cet héritage. La guerre a été un tremplin pour les mouvements de jeunesse qui s'étaient spécialisés durant la décennie 1930-1940 et les années d'après-guerre sont véritablement celles du mouvement agricole. En effet, la JAC, comme le MFR, son prolongement, animent vigoureusement le monde rural et participent activement à son évolution. La situation est moins évidente pour le monde ouvrier qui connaît des difficultés au sein même de son militantisme. L'aumônerie est réorganisée de manière à prendre plus en considération les changements géographiques et humains qui se développent, en même temps que l'ACJF, au niveau national, vit ses derniers instants. Les efforts réalisés depuis près d'un demi-siècle pour les vocations semblent porter leurs fruits et les catholiques savoyards différencient toujours la politique de leur croyance, ce qui explique que malgré les efforts importants de Mgr Cesbron le nombre des écoles libres reste faible. Les années qui suivent le conflit sont l'occasion pour le diocèse d'affirmer un dynamisme supérieur par rapport à ses voisins savoyards. En effet, les ordinations du seul diocèse d'Annecy sont supérieures à celles des trois diocèses savoyards réunis. Il résiste mieux à la crise des vocations, qui apparaît de manière plus tardive que chez ses voisins.

Ces différentes évolutions sont mises en valeur par les travaux de l'enquête Boulard. Cette dernière a lieu au milieu de la décennie 1950, à peu près au même moment que l'apparition des missions régionales. Mgr Cesbron encourage très largement ses prêtres à participer à ces travaux qui sont d'ailleurs bien acceptés par le clergé annécien, et qui débouchent sur des réalisations concrètes, des remises en question des cadres administratifs. La mise en place de la pastorale d'ensemble permet la prise en considération des unités géographiques et l'encouragement du travail en commun des prêtres au sein des archiprêtrés. Le diocèse de Chambéry par exemple présente une attitude différente puisque ces travaux ne donnent pas lieu à d'aussi importantes modifications. Tous ces éléments permettent de dresser un tableau précis de la pratique dans le diocèse et de confirmer les décrochages locaux qui remontent, pour certains, à la fin du XIX^e siècle. Quoi qu'il en soit la crise est perceptible dès la fin des années 1950 et les « remous ne sont pas moindres dans le diocèse d'Annecy, confié à Mgr Sauvage, comme si la violence du choc, qui atteint de plein fouet le clergé en mai 1968, était proportionnelle au dynamisme dont il avait fait preuve au cours du XX^e siècle »⁵⁷¹⁰.

5710 C. SORREL, dir., *Dictionnaire du monde religieux...*, La Savoie, op. cit., p. 36.

L'épiscopat de Mgr Sauvage, qui dure également une vingtaine d'années (1962-1983) voit des modifications importantes et il serait intéressant de connaître l'évolution du diocèse d'Annecy dans la seconde moitié du XX^e siècle afin de savoir si le dynamisme des militants d'action catholique et du diocèse plus largement continue de perdurer.

Nous avons choisi d'arrêter notre étude en 1962, date du décès de Mgr Cesbron, mais également date de l'ouverture du Concile de Vatican II. Ce dernier ouvre d'ailleurs une période de mutations dans l'Église, et de ce fait dans les terres savoyardes. Le diocèse d'Annecy connaît des difficultés, peut-être moins importantes que celles rencontrées par les diocèses de Savoie, qui sont unifiés en 1966, mais il n'en demeure pas moins que les crises latentes déjà perceptibles depuis les années Cinquante le touchent et modifient considérablement son visage.

Cette étude a également mis en lumière quelques aspects qui sont parfois ignorés. En effet, jusqu'à présent l'épiscopat de Mgr Campistron n'avait pas suscité un grand intérêt. Était-ce à cause d'une personnalité effacée à laquelle s'ajoutaient des circonstances difficiles ? Ou est-ce parce qu'il est enserré entre deux évêques dont les prises de position ont marqué ? Quoi qu'il en soit, cette étude a montré que son épiscopat avait permis de poser des bases solides sur lesquelles le diocèse a pu se reconstruire après les événements du début du XX^e siècle. De la même façon, souvent l'historiographie s'arrête à la Seconde Guerre mondiale pour juger NN. SS. du Bois de La Villerabel et Cesbron. Dans le premier cas, il est trop souvent perçu par rapport à l'action qu'il a eu lorsqu'il était archevêque d'Aix-en-Provence. Cela fait ainsi oublier le rôle important qu'il a joué à Annecy. En effet, n'a-t-il pas lui aussi participé à dynamiser le diocèse au lendemain de la catastrophe de 1918 et n'a-t-il pas permis l'éclosion des mouvements d'action catholique spécialisée qui ont été un véritable ferment pour la vie religieuse du diocèse ? Pour Mgr Cesbron, l'historiographie locale ne conserve souvent que son silence durant les Années Noires, oubliant toutes les initiatives qu'il a pu prendre dans les années Cinquante pour une meilleure connaissance de la pratique diocésaine et donc une meilleure appréhension de son avenir.

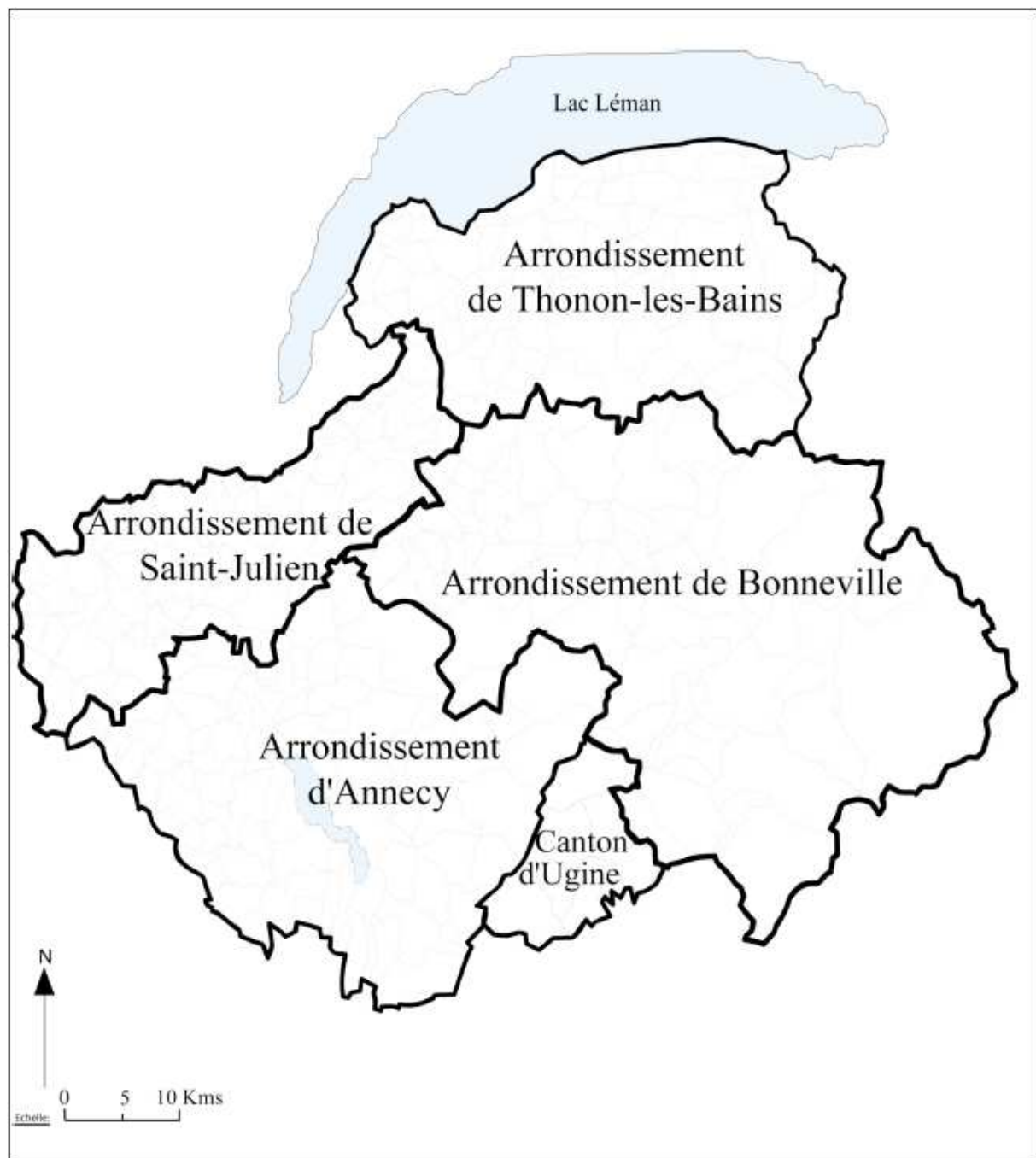
Nous pouvons également nous interroger pour savoir si le choix d'un cadre chronologique de court terme (1905-1962) est suffisant pour expliquer les différences de sensibilité qui apparaissent entre les différents diocèses composant l'ancien duché de Savoie. En effet, bien qu'ayant un passé commun, ils réagissent de différemment aux événements. Prenant un cadre chronologique large, nous pouvons souligner que la Savoie du Nord semble mieux résister aux différents événements intervenus depuis plusieurs siècles. Est-ce le fruit d'une certaine

tradition ? Est-ce lié à l'histoire de la Réforme et de la Contre-Réforme dans la Savoie du Nord ? Même si des mutations apparaissent depuis l'époque moderne, il reste tout de même intéressant de souligner la ressemblance qui existe entre la carte du serment civique de l'époque révolutionnaire et celle de la pratique religieuse établie un siècle et demi plus par le chanoine Boulard. Des études complémentaires menées sur la période révolutionnaire par exemple permettraient peut-être d'établir un certain parallèle avec des attitudes de résistance rencontrée au cours de notre étude (la Vallée de Thônes, par exemple). Existerait-il une certaine forme de tradition résistante pour cette zone ? Le fait que la Savoie du Nord offre une plus grande opposition au régime en place pourrait-il expliquer le fait que le diocèse d'Annecy maintienne une meilleure pratique religieuse que celui de Chambéry, par exemple ? Cette étude régionale associée à d'autres permettra sans doute d'accroître les connaissances de la France religieuse, notamment celle des terres de chrétienté. De plus, si la période précédant la Seconde Guerre mondiale a déjà été traitée dans un certain nombre d'études régionales, celle qui est enserrée entre la Libération et l'ouverture du Concile, l'est moins. De ce fait, la France religieuse des années Cinquante et Soixante est surtout connue par rapport aux travaux du chanoine Boulard, même si des enquêtes ont été menées ici ou là pour mieux appréhender les mutations qui apparaissent dans ces décennies et celles qui suivent. En effet, le visage des diocèses change considérablement dans le dernier quart du XX^e siècle et il serait intéressant de pouvoir établir dans quelles mesures les crises latentes des années Cinquante ont modifié ce visage mais également dans quelles mesures les acquis des années d'entre-deux-guerres ont permis un certain maintien du niveau de pratique.

Annexes

Présentation

**Annexe n°1 : Découpage administratif (civil)
du diocèse d'Annecy**



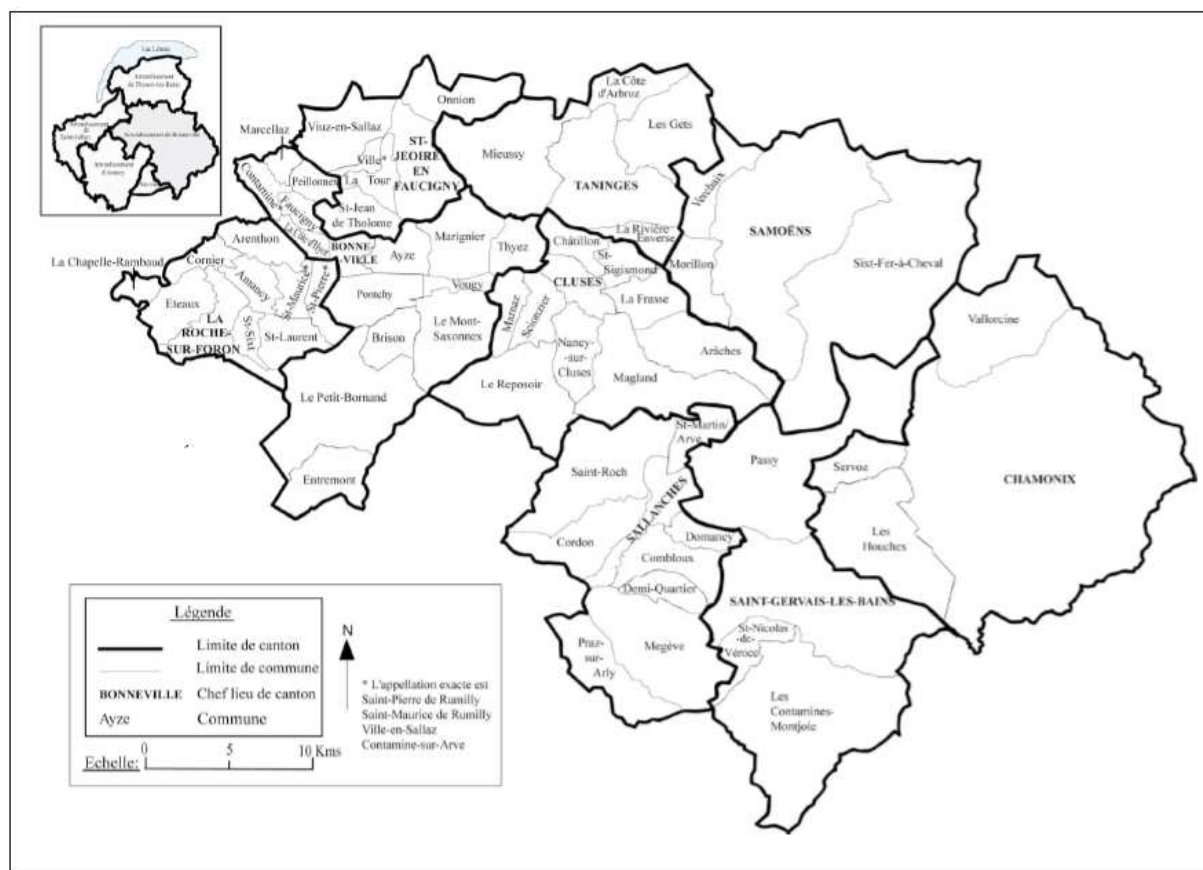
Cartographie : E. Deloche.

Annexe n° 2 : Les cantons et communes du diocèse d'Annecy



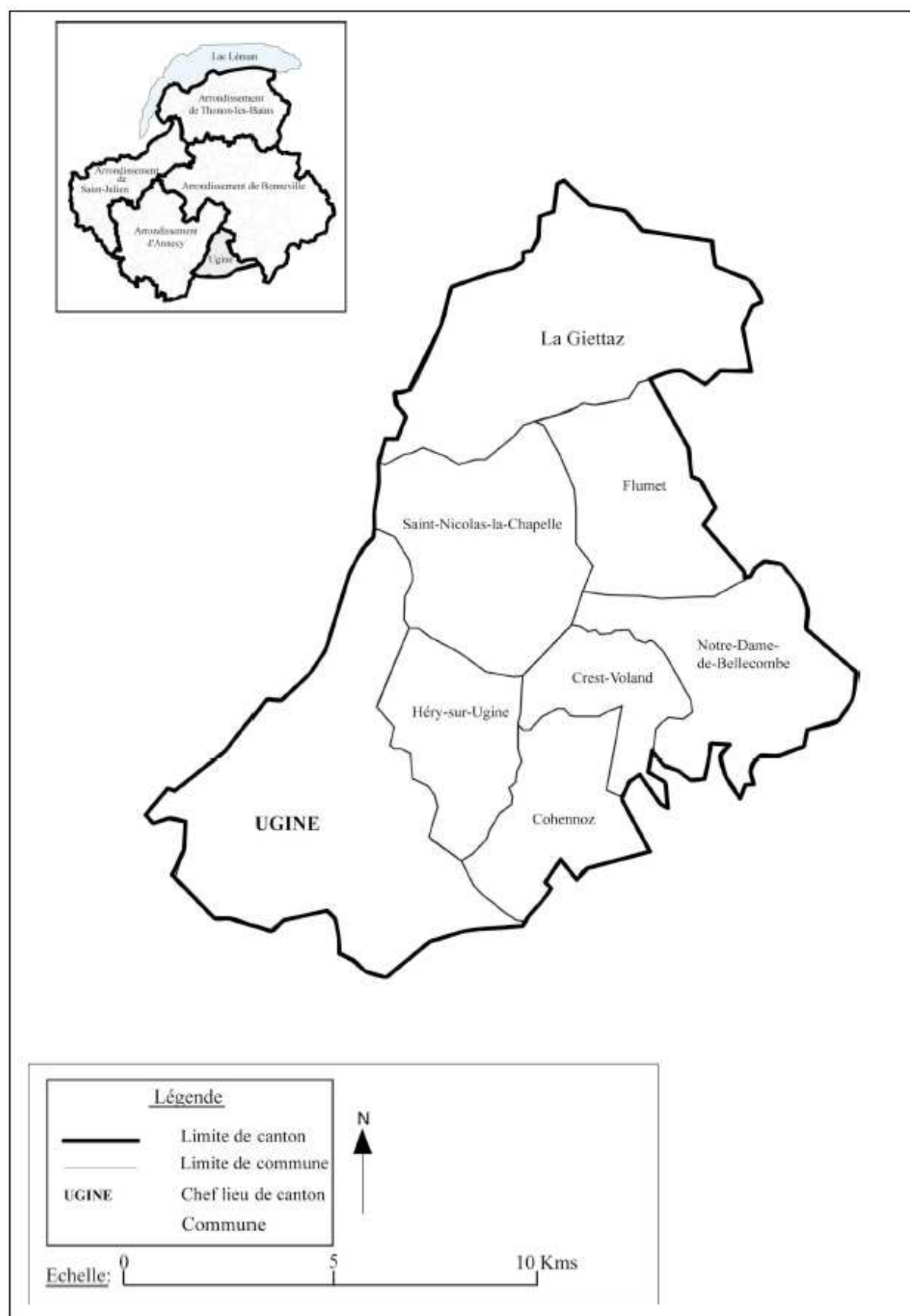
Cartographie : E. Deloche

Annexe n° 3 : L'arrondissement d'Annecy



Cartographie : E. Deloche.

Annexe n°5 : L'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois



Cartographie : E. Deloche.

Annexe n° 8 : Le diocèse d'Annecy



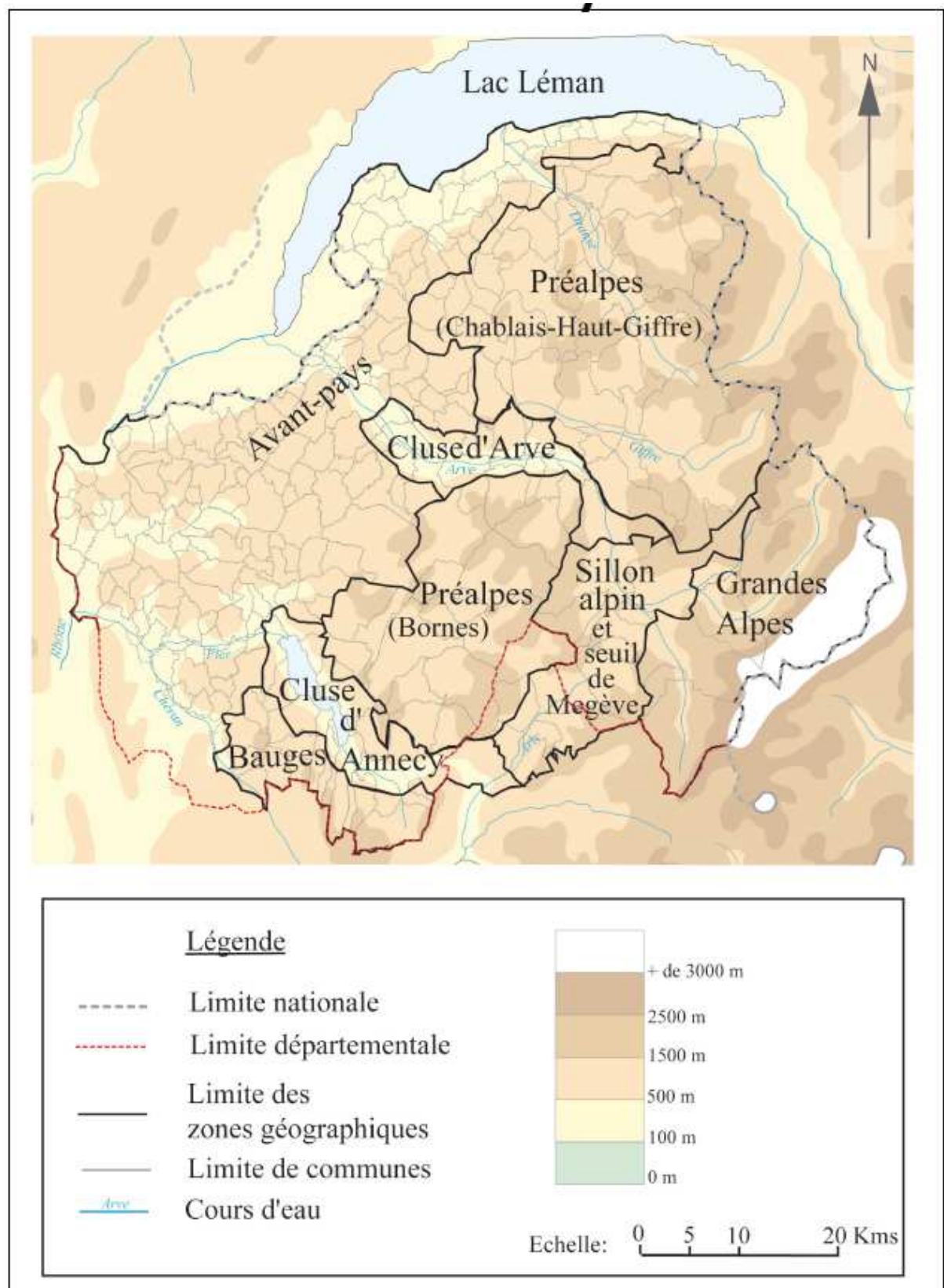
Source : Dictionnaire d'histoire ecclésiastique et géographique.

Annexe n°9 : Les archiprêtres et les paroisses du diocèse d'Annecy



Cartographie : E. Deloche.

Annexe n°10 : Carte schématique de la géographie du diocèse d'Annecy



Cartographie : E. Deloche

Annexe n° 11 : Les évêques d'Annecy (1904-1962)



Mgr Campistron (1904-1921)
ADHS, 52 J 4.



Mgr Du Bois de La Villerabel (1921-1940)
La Page de Saint-André



Mgr Cesbron (1940-1962)
ADA, 1 D 22. Boîte Mgr Cesbron, notes manuscrites.

Annexe n°12 : Quelques visages de prêtres



Le chanoine Pierre Lachenal,
second aumônier de la Jeunesse
Catholique dans le diocèse d'Annecy
*Source: Dic. biographique illustré
de la Haute-Savoie*



Le chanoine Rebord, supérieur du grand séminaire
entouré des abbés Clavel et Cuttaz. Photo prise
le jour de leur ordination à Saint-Joseph du Lac.
Source: Ch.-M. Rebord, Grand séminaire..., op.cit.



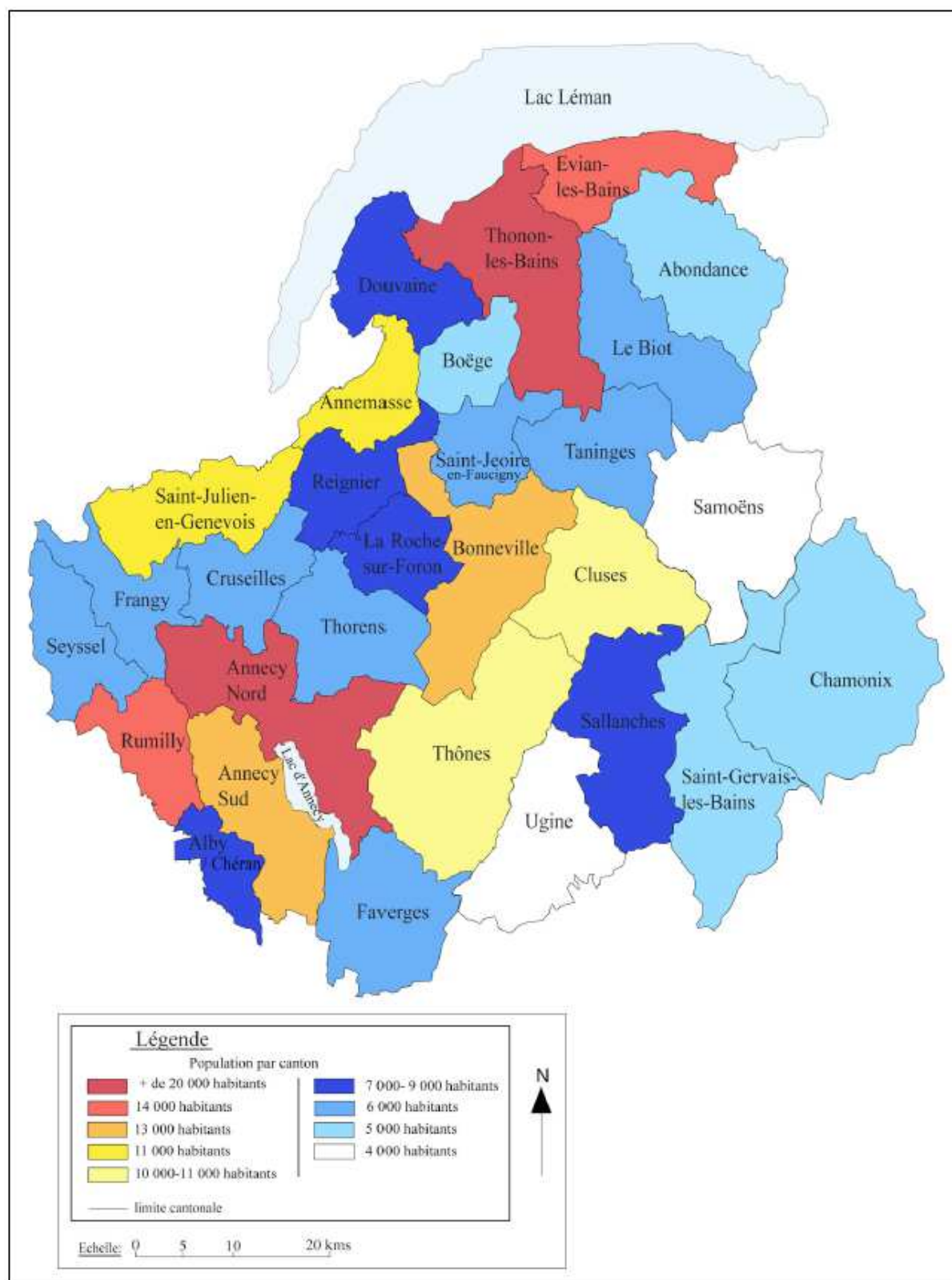
Mgr Harscouët dans son bureau à Annecy
Source: Archives diocésaines de Chartres



Chanoine Louis-Joseph Pernoud,
supérieur du grand séminaire et
vicaire général
*Source: Ch.-M. Rebord, Grand
séminaire..., op.cit.*

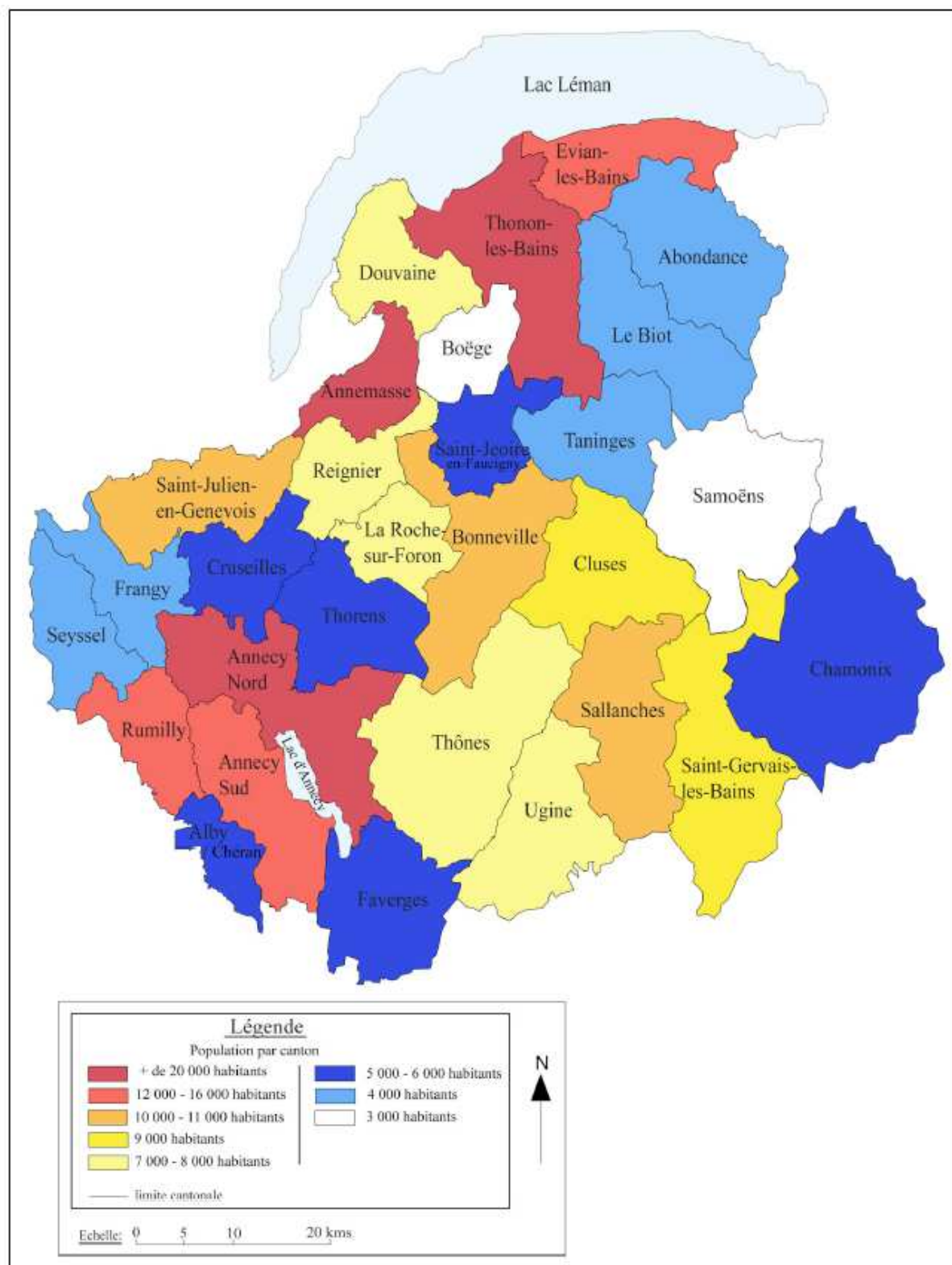
Présentation démographique

Annexe n°13 : La population du diocèse d'Annecy en 1906



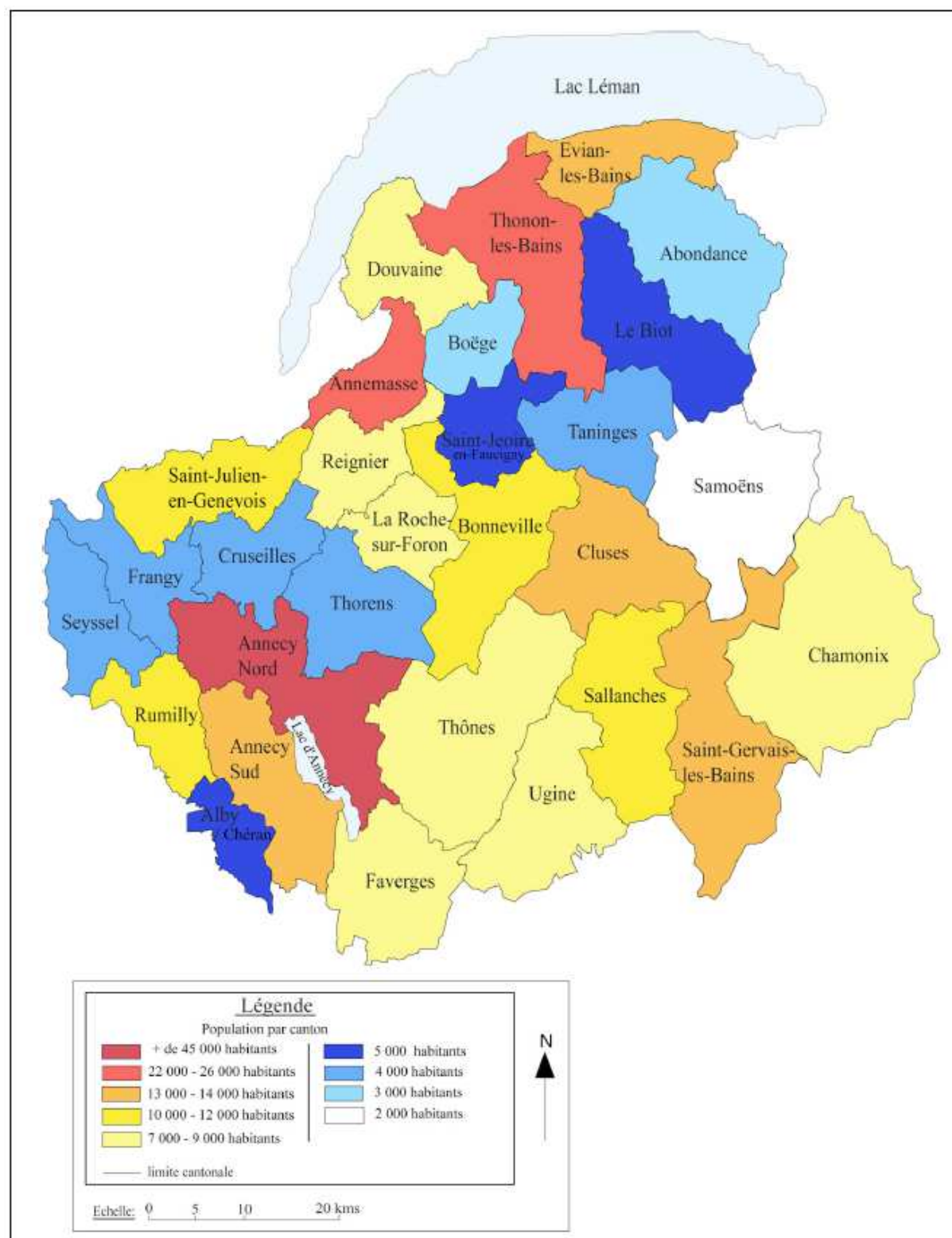
Cartographie : E. Deloche d'après les recensements de population de 1906.

Annexe n°14 : La population du diocèse d'Annecy en 1936



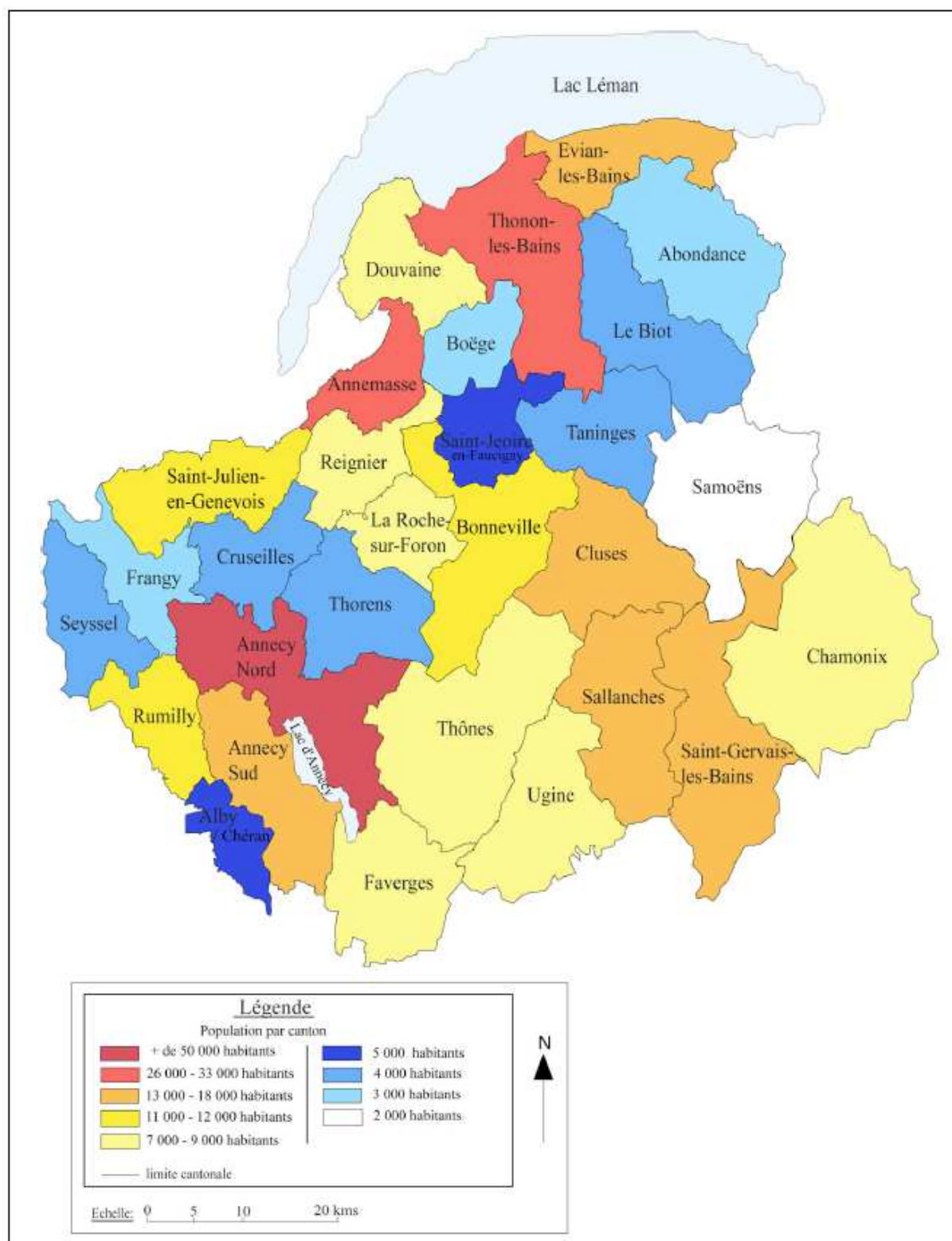
Cartographie : E. Deloche d'après les recensements de population de 1936.

Annexe n°15 : La population du diocèse d'Annecy en 1954



Cartographie : E. Deloche d'après les recensements de population de 1954.

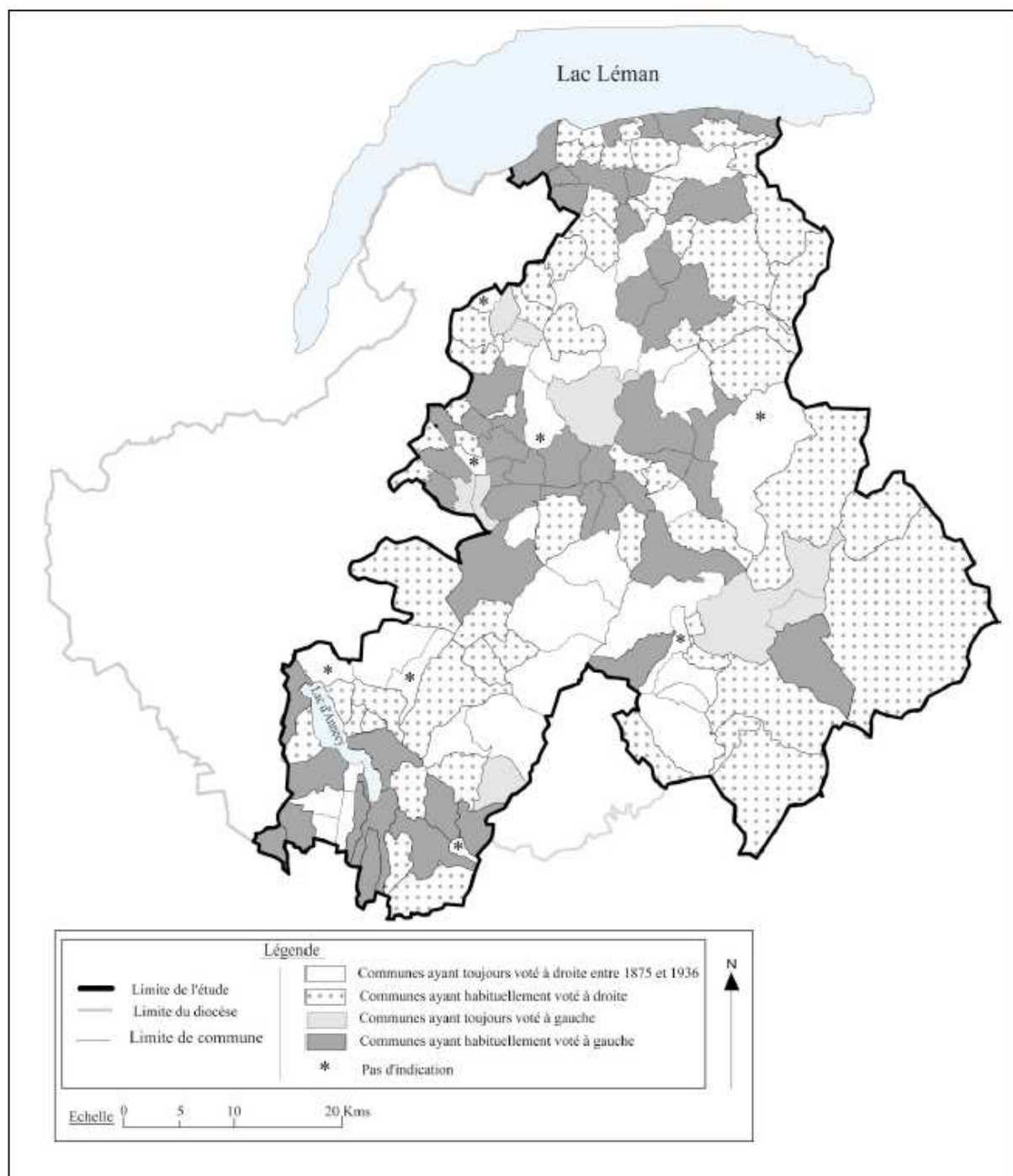
Annexe n°16 : La population du diocèse d'Annecy en 1962



Cartographie : E. Deloche d'après les recensements de population de 1962.

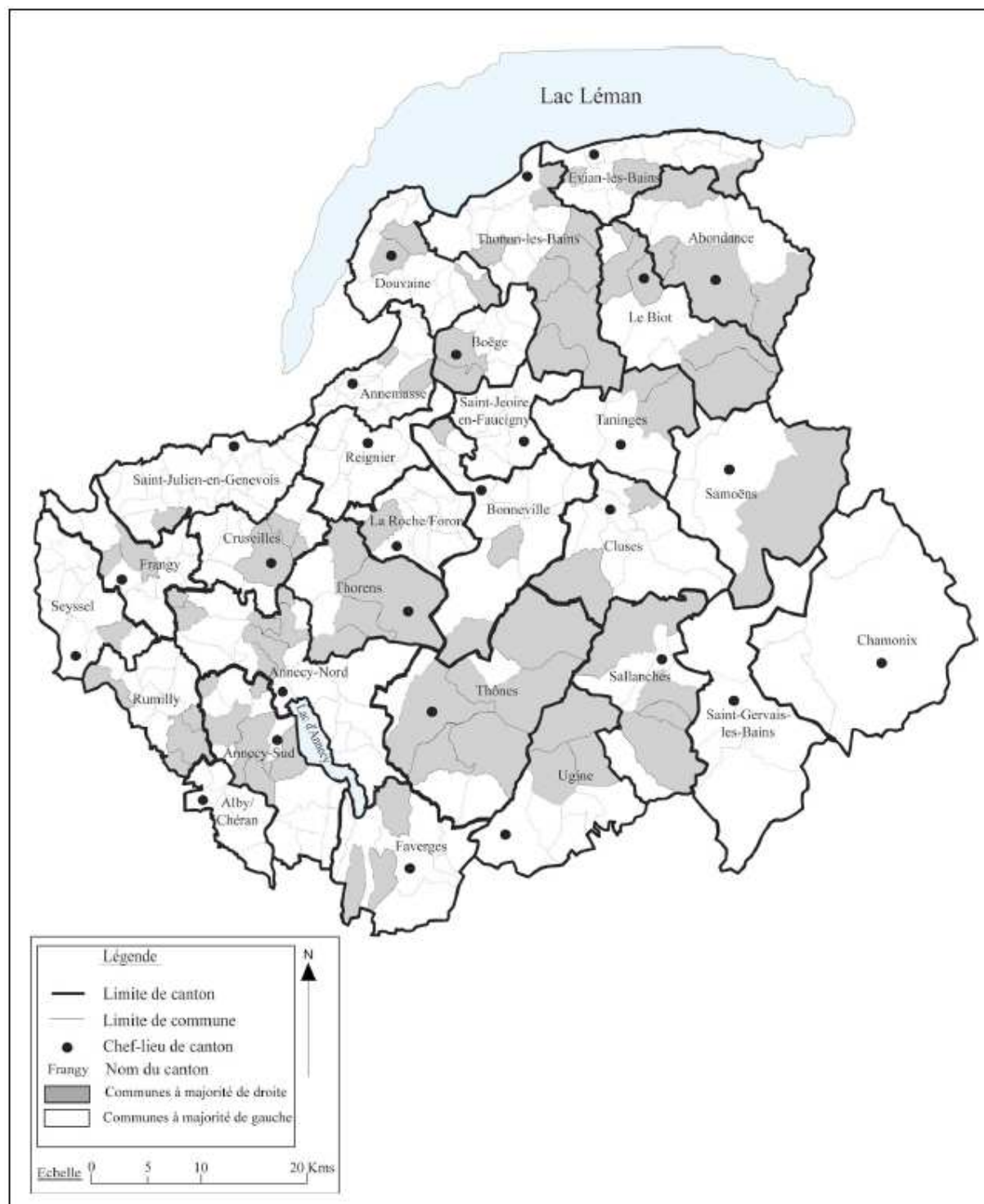
Présentation « politique » des communes composant le diocèse d'Annecy

**Annexe n°17 : Le tempérament politique dans
les montagnes de Haute-Savoie 1875-1936**



Cartographie : E. Deloche d'après l'étude réalisée par P. Guichonnet et publiée dans la Revue de Géographie Alpine en 1943 sous le titre « La géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie ».

Annexe n°18 : Les élections de 1902



Cartographie : E. Deloche d'après les résultats électoraux de 1902 relevés par J. Raymond et publiés dans La Haute-Savoie..., op. cit., p. 1129.

Annexe n°19 : Les élections de 1906



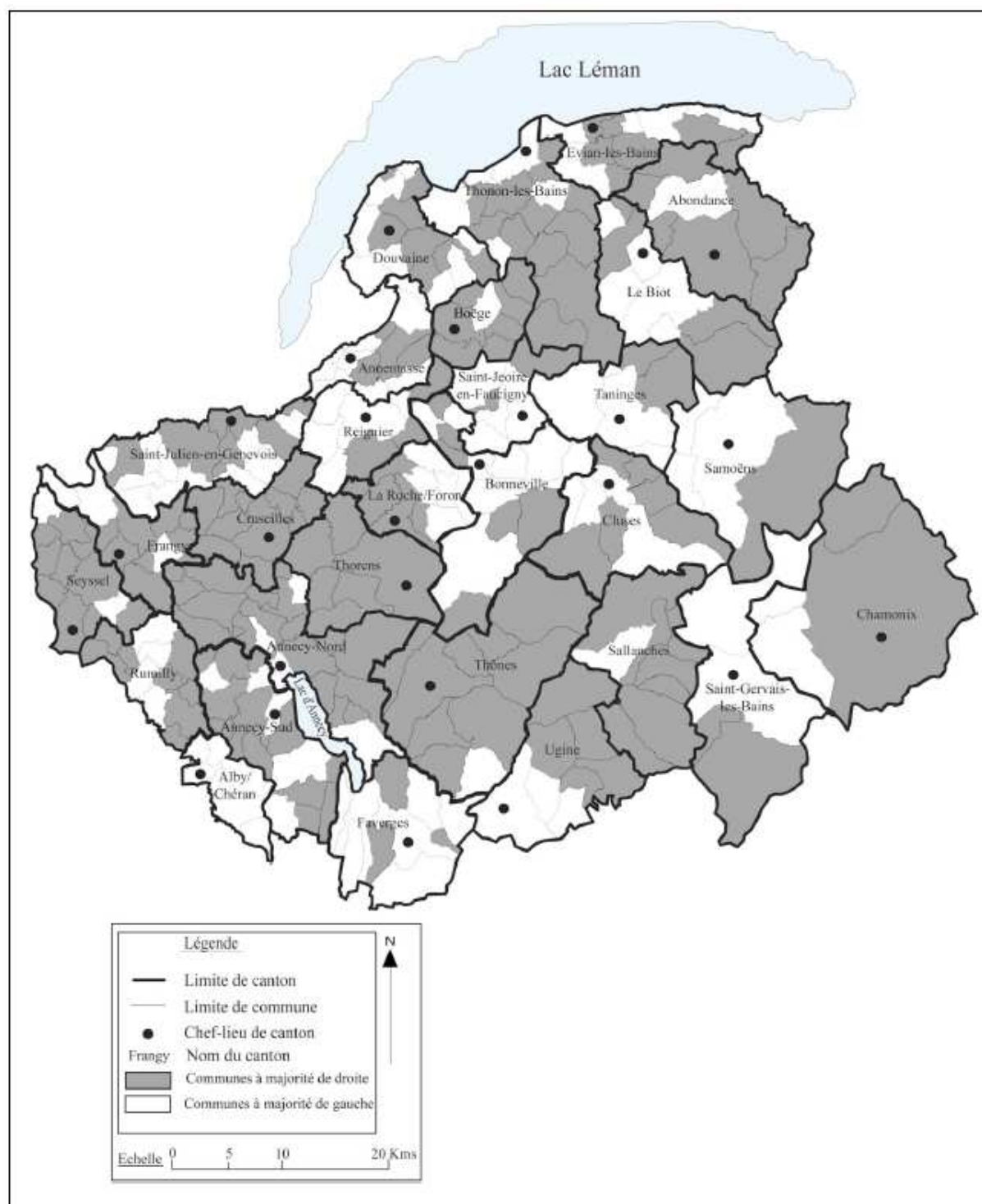
Cartographie : E. Deloche d'après les résultats électoraux de 1906 relevés par J. Raymond et publiés dans La Haute-Savoie..., op. cit., p. 1130.

Annexe n°20 : Les élections de 1919



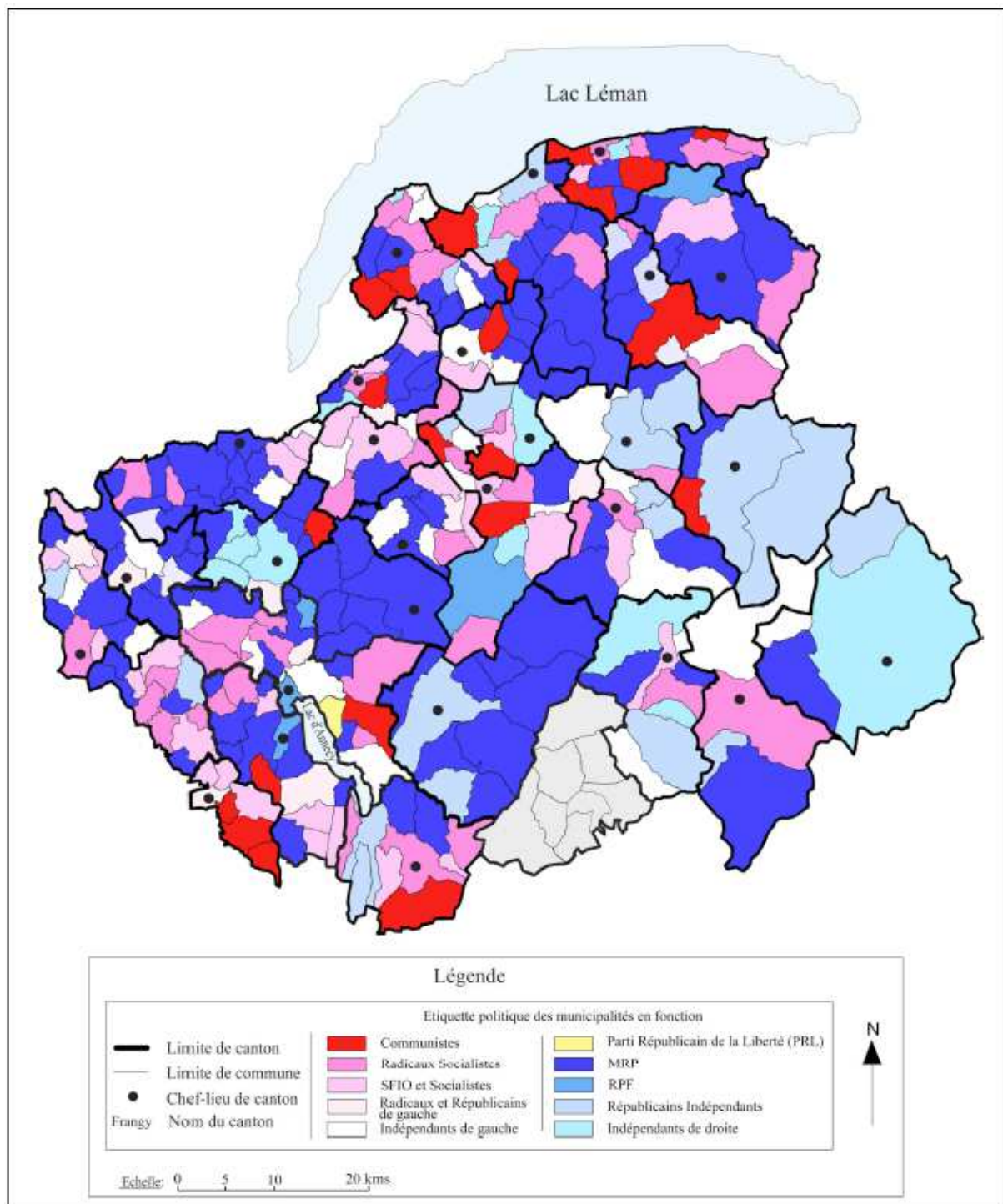
Cartographie : E. Deloche d'après les résultats électoraux de 1919 relevés par J. Raymond et publiés dans La Haute-Savoie..., op. cit., p. 1131.

Annexe n°21 : Les élections de 1936



Cartographie : E. Deloche d'après les résultats électoraux de 1936 relevés par J. Raymond et publiés dans La Haute-Savoie..., op. cit., p. 1137.

Annexe n°22 : Les municipalités en fonction en 1951 en Haute-Savoie



Cartographie : E. Deloche d'après les renseignements relevés aux archives départementales de la Haute-Savoie, SC 15 636. Étant donné le caractère départemental des informations, le canton d'Ugine n'est pas pris en considération.

La pratique religieuse dans le diocèse d'Annecy (par canton)

Annexe n°23 : La pratique pascale dans le diocèse d'Annecy en 1862



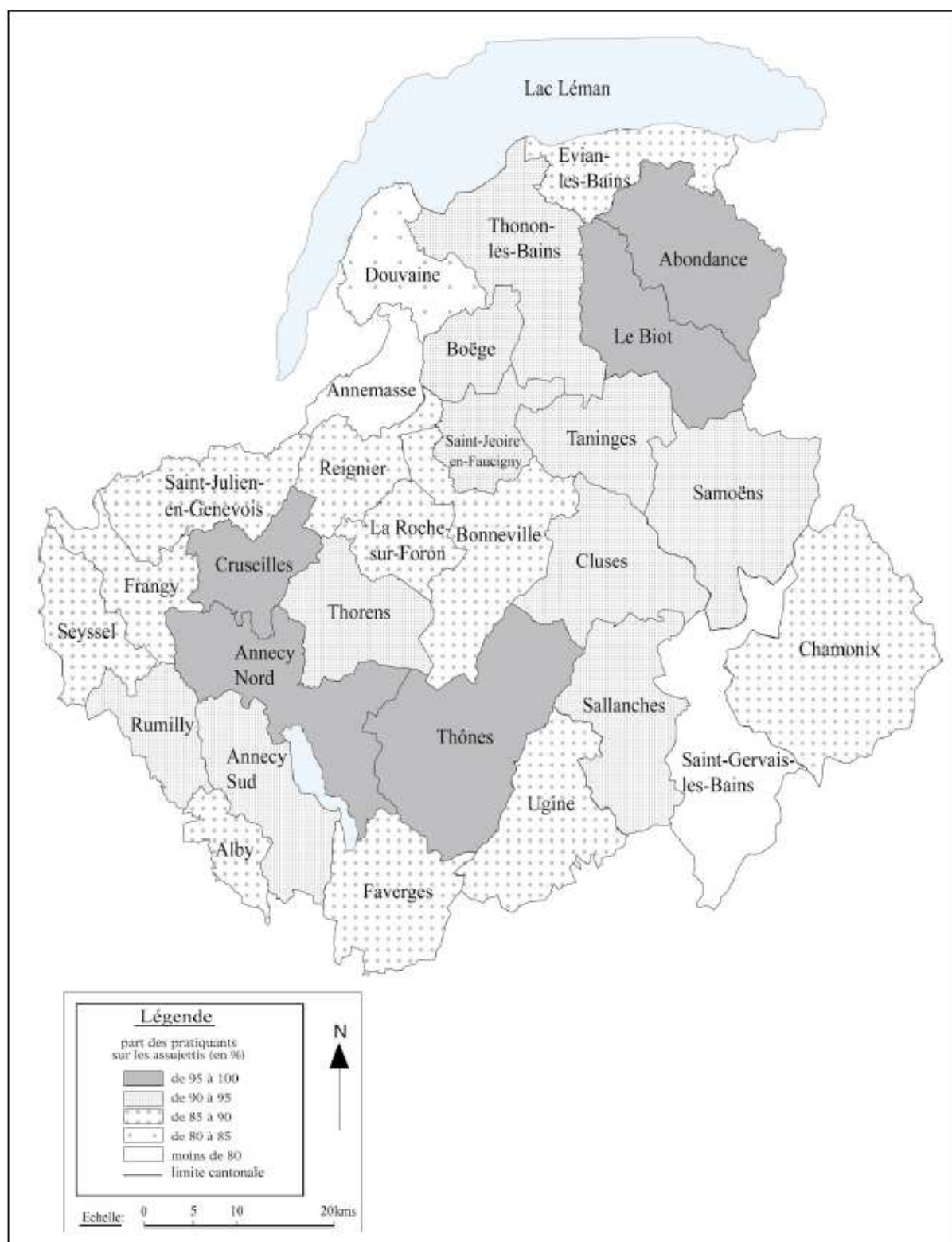
Cartographie : E. Deloche d'après les relevés effectués par Ch. Sorrel

Annexe n°24 : La pratique pascale dans le diocèse d'Annecy en 1881



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés effectués par Ch. Sorrel.

Annexe n°25 : La pratique pascale dans le diocèse d'Annecy en 1901



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de Ch. Sorrel.

**Annexe n°26 : Les pascalisants (hommes
uniquement) dans le diocèse d'Annecy en
1901**



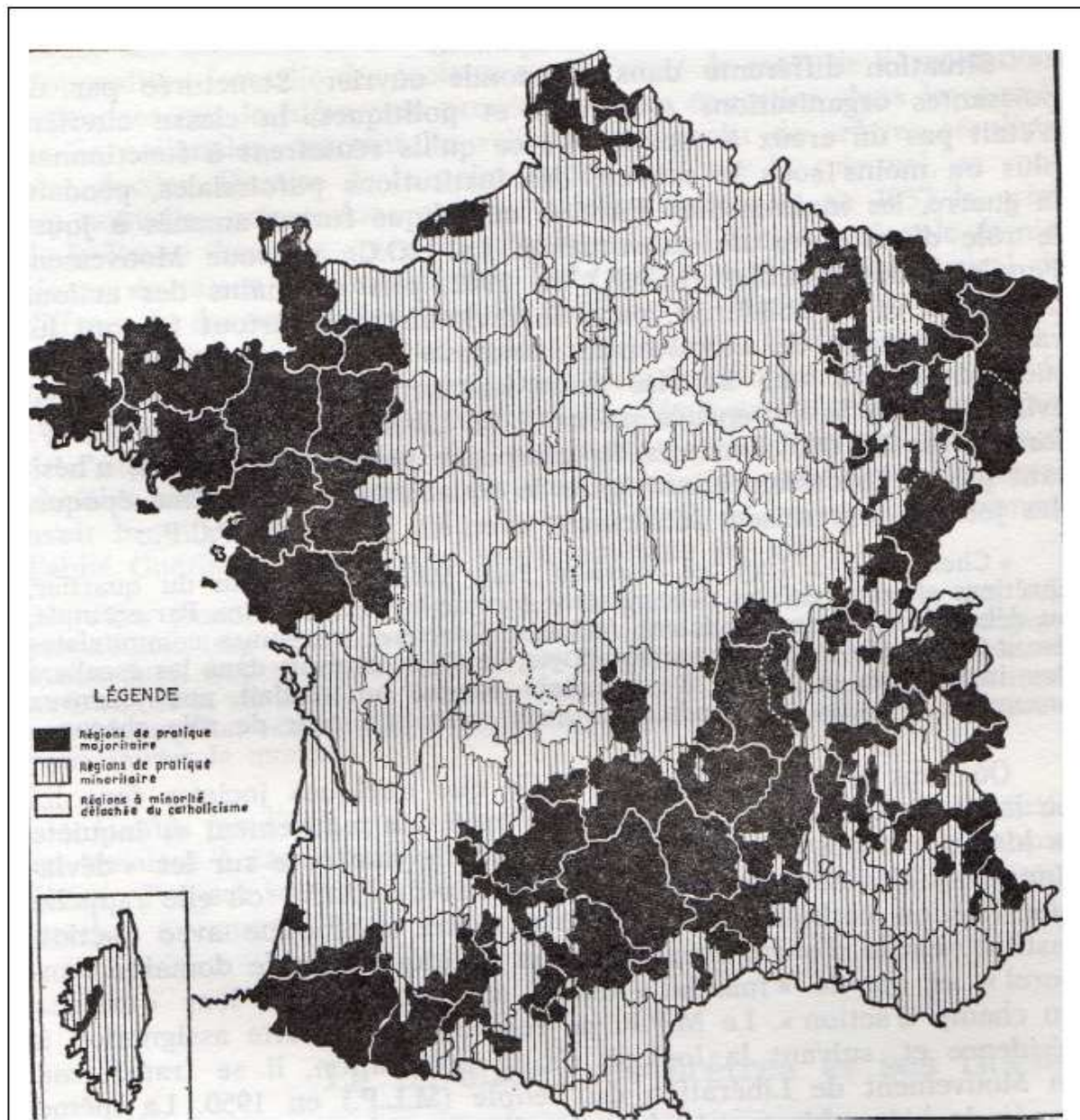
Cartographie : E. Deloche d'après les relevés effectués par Ch. Sorrel

Annexe n°27 : Le délai de baptême (3 jours) dans le diocèse d'Annecy en 1900



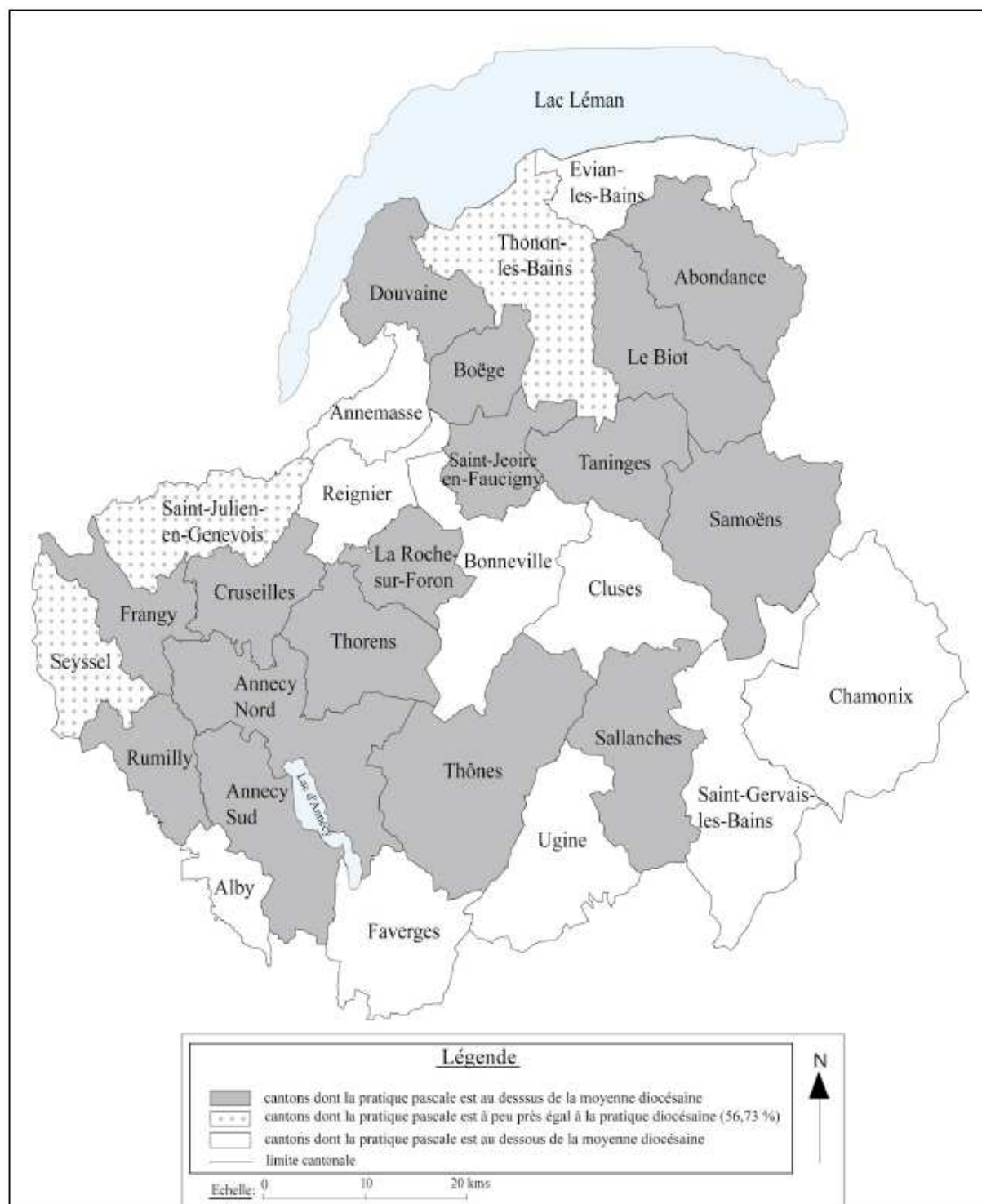
Cartographie : E. Deloche d'après les relevés effectués par Ch. Sorrel.

Annexe n°28 : La France religieuse



Source : F. Boulard, J. Remy, *Pratique religieuse...*, op. cit., hors texte

Annexe n°29 : La pratique pascale par rapport à la moyenne diocésaine d'après l'enquête Boulard



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat.

Annexe n°30 : Les pascalisants adultes dans le diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard (1955-1956)



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat.

Annexe n°31 : Les messalisants adultes dans le diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard (1955-1956)



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat.

**Annexe n°32 : Les cénalisants adultes dans
le diocèse d'Annecy d'après l'enquête
Boulard**



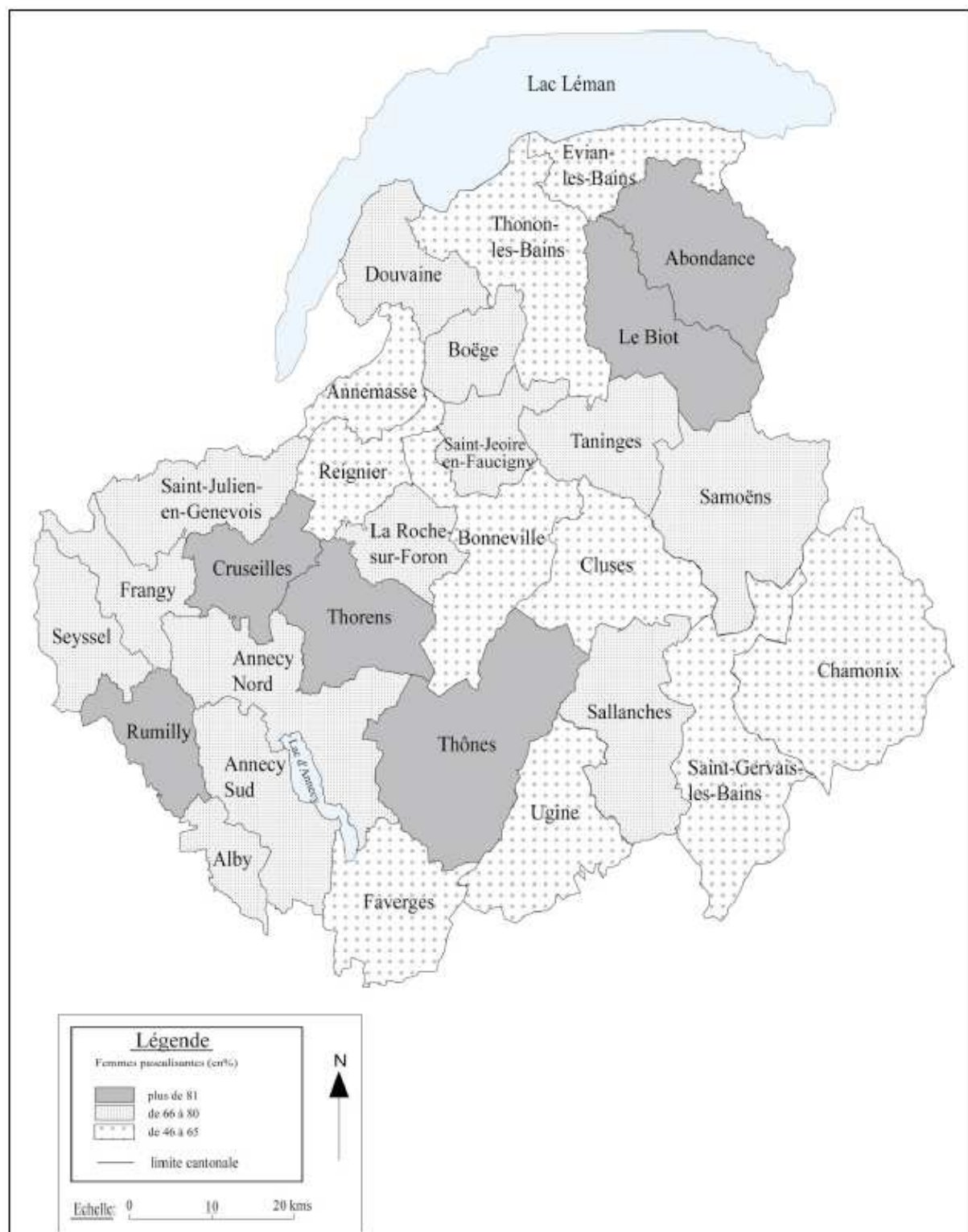
Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat.

Annexe n°33 : Les pascalisants Hommes dans le diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard (1955-1956)



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat

**Annexe n°34 : Les pascalisantes dans le
diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard
(1955-1956)**



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat

Annexe n°35 : Les messalisants Hommes dans le diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat

Annexe n°36 : Les messalisants dans le diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard (1955-1956)



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat

Annexe n°37 : Les cénalisants Hommes dans le diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard (1955-1956)



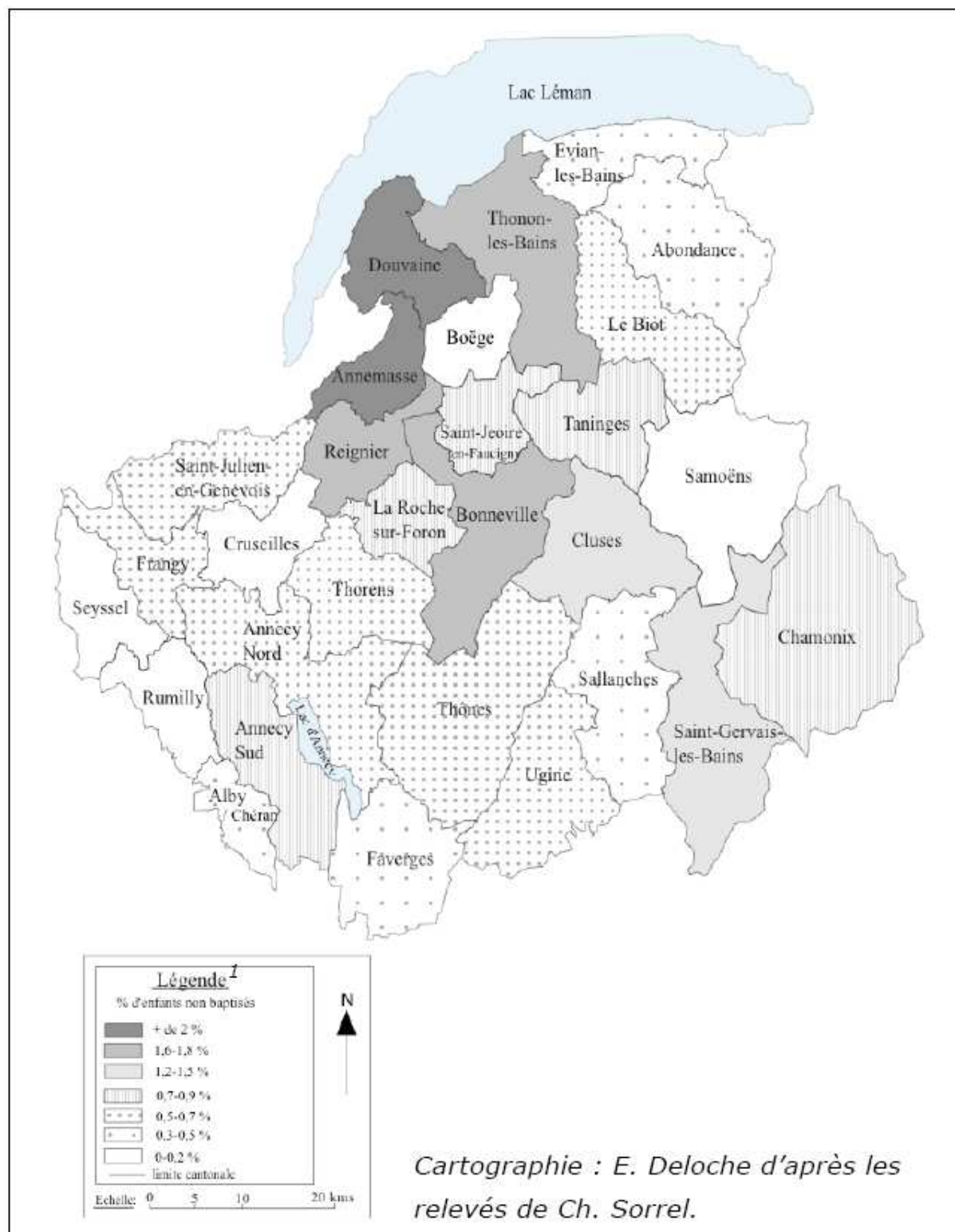
Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat

Annexe n°38 : Les cénalisantes dans le diocèse d'Annecy d'après l'enquête Boulard (1955-1956)



Cartographie : E. Deloche d'après les relevés de N. Broisat.

Annexe n°39 : Les enfants non baptisés dans le diocèse d'Annecy lors de l'enquête Boulard



[Accès à la note de la légende ⁵⁷¹¹]

Annexe n°40 : Les enfants non catéchisés⁵⁷¹² dans le diocèse d'Annecy

5711 Enfants de familles d'ascendance catholique de 0 à 14 ans non baptisés et qui ne le seront jamais.

5712 Enfants de familles d'ascendance catholique de 8-9 ans à 13 ans.



Le recrutement des prêtres dans le diocèse d'Annecy (1883-1962)

Annexe n°41 : Les séminaristes dans le diocèse d'Annecy entre 1900 et 1963 (récapitulation quinquennale)

Années	Entrées	Ordinations	Sorties	% d'ordinations par rapport aux entrées (arrondi)
1900-1905	137	77	60	56,2
1905-1910	73	37	36	50,68
1910-1915	34	12	22	35,29
1915-1920	23	21	2	91,3
1920-1925	65	55	10	84,61
1925-1930	80	65	15	81,25
1930-1935	134	96	38	71,64
1935-1940	91	71	20	78
1940-1945	128	84	44	65,62
1945-1950	96	76	20	79,16
1950-1955	111	64	47	57,66
1955-1960	81	42	39	51,85
1960-1963	42	22	20	52,38
Total	1095	722	373	65,93

Source : Registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy.

Annexe n°42 : Les séminaristes dans le diocèse d'Annecy entre 1883 et 1963 (données annuelles)

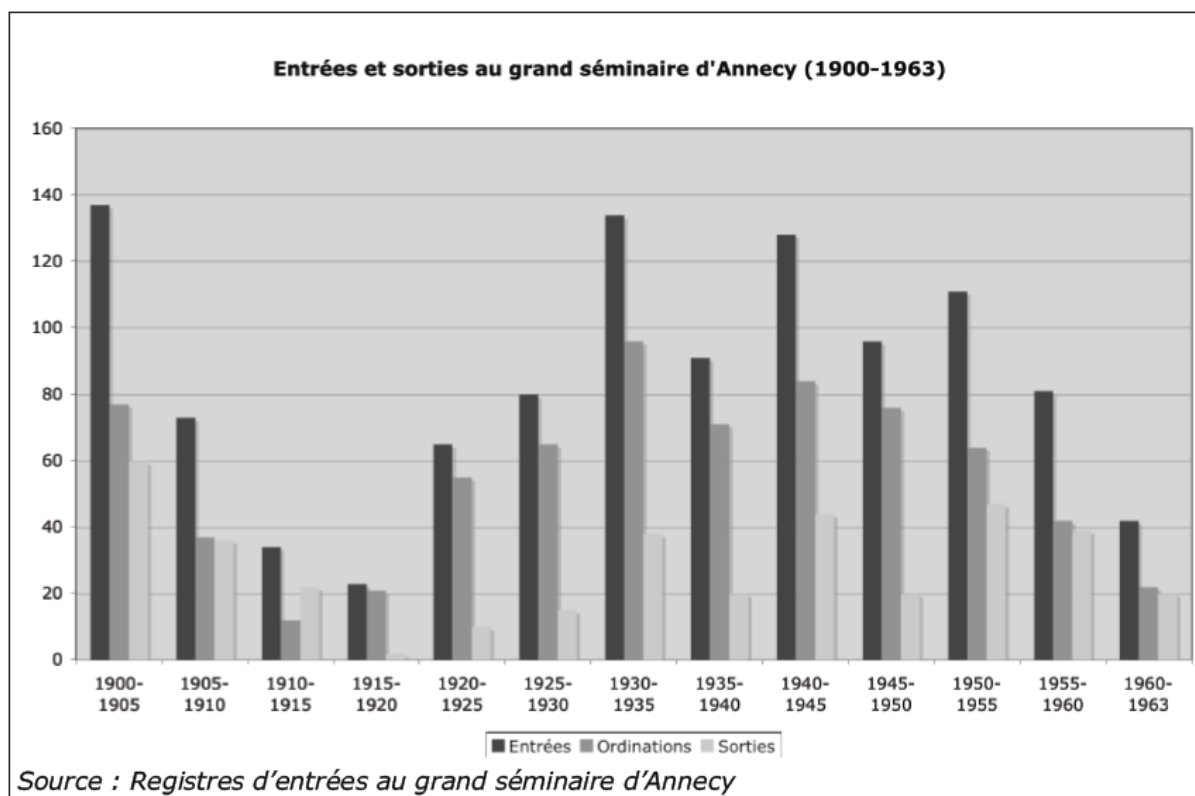
Années	Entrées	Ordinations	Sorties	% d'ordinations par rapport aux entrées (arrondi)
1883-1884	29	25	4	86, 2
1884-1885	20	17	3	85
1885-1886	31	20	11	64, 5
1886-1887	21	17	4	81
1887-1888	14	12	2	85, 7
1888-1889	32	26	6	81, 25
1889-1890	18	10	8	55, 5
1890-1891	27	19	8	70, 3
1891-1892	39	28	11	71, 8
1891-1892 (philo)	34	18	16	52, 9

1892-1893 (philo)	37	20	17	54
1893-1894	37	22	15	59, 46
1894-1895	28	20	8	71, 42
1895-1896	18	4	14	22
1896-1897	41	28	13	68, 3
1897-1898	26	11	15	42, 3
1898-1899	31	22	9	71
1899-1900	22	12	10	54, 5
1900-1901	18	15	3	83, 3
1901-1902	26	16	10	61, 5
1902-1903	32	12	20	37, 5
1903-1904	36	20	16	55, 5
1904-1905	25	14	11	56
1905-1906	25	11	14	44
1906-1907	7	4	3	57, 14
1907-1908	21	15	6	71, 43
1908-1909	12	5	7	41, 6
1909-1910	8	2	6	25
1910-1911	5	3	2	60
1911-1912	6	3	3	50
1912-1913	6	1	5	16, 7
Années	Entrées	Ordinations	Sorties	% d'ordinations par rapport aux entrées (arrondi)
1913-1914	8	1	7	12, 5
1914-1915	9	4	5	44, 4
1915-1916 (Chambéry)	1	1	0	100
1916(Chambéry)	3	3	0	100
1917(Chambéry)	3	2	1	66, 7
1918 (Chambéry)	4	4	0	100
1919 Annecy	12	11	1	91, 7
1920-1921	13	9	4	69, 23
1921-1922	14	12	2	85, 71
1922-1923	10	10	0	100
1923-1924	14	13	1	92, 8
1924-1925	14	11	3	78, 6
1925-1926	10	7	3	70
1926-1927	17	12	5	70, 6
1927-1928	14	10	4	71, 4
1928-1929	18	18	0	100
1929-1930	21	18	3	85, 7
1930-1931	28	21	7	75
1931-1932	32	24	8	75

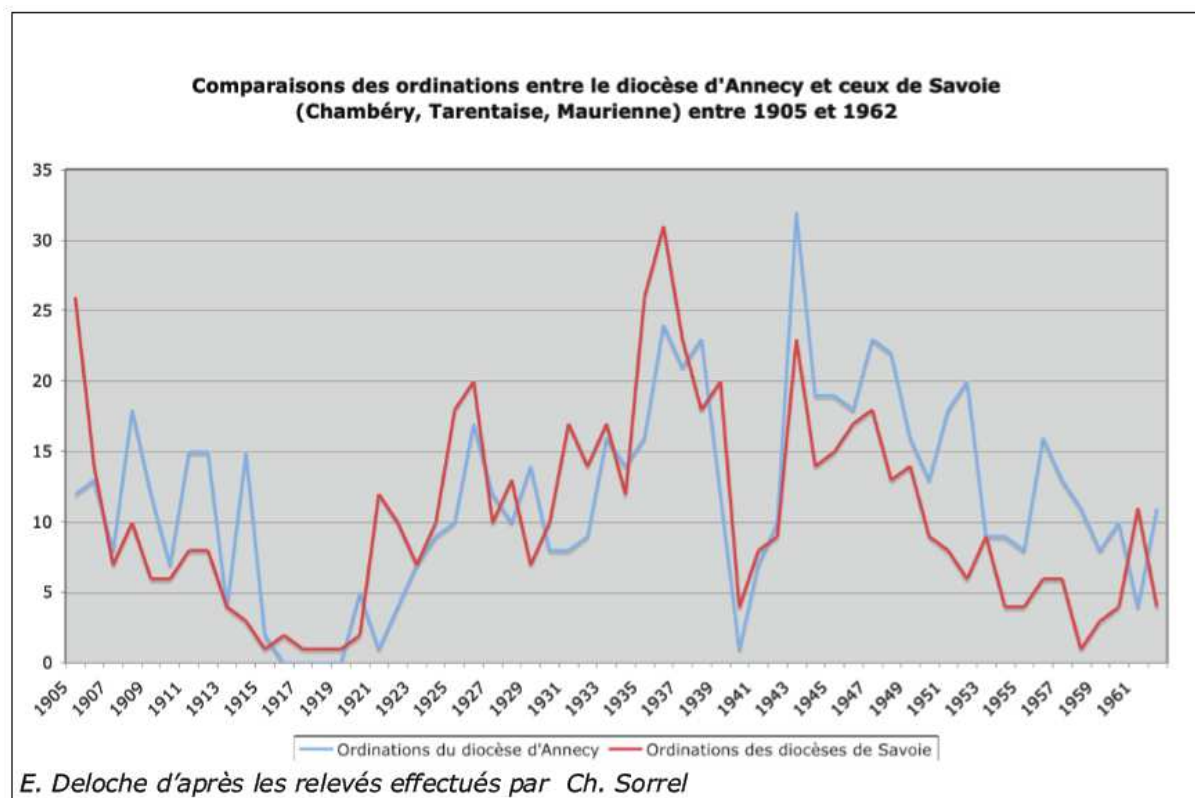
1932-1933	34	24	10	70, 6
1933-1934	24	14	10	58, 3
1934-1935	16	13	3	81, 25
1935-1936	13	8	5	61, 54
1936-1937	23	18	5	78, 2
1937-1938	16	12	4	75
1938-1939	25	19	6	76
1939-1940	14	14	0	100
1940-1941	35	22	13	62,8
1941-1942	17	13	4	76,4
1942-1943	26	20	6	76,9
1943-1944	21	11	10	52,4
1944-1945	29	18	11	62
1945-1946	16	16	0	100
1946-1947	24	21	3	87,5
1947-1948	18	13	5	72,2
1948-1949	13	9	4	69,2
1949-1950	25	17	8	68
1950-1951	30	20	10	66,6
1951-1952	25	13	12	52
1952-1953	20	12	8	60
1953-1954	15	8	7	53,3
1954-1955	21	11	10	52,4
1955-1956	18	5	13	27,7
Années	Entrées	Ordinations	Sorties	% d'ordinations par rapport aux entrées (arrondi)
1956-1957	20	9	11	45
1957-1958	11	5	6	45
1958-1959	22	15	7	68,2
1959-1960	10	8	2	80
1960-1961	10	7	3	70
1961-1962	14	6	8	42,8
1962-1963	18	9	9	50
Total	1103	732	371	66, 4

Source : Registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy

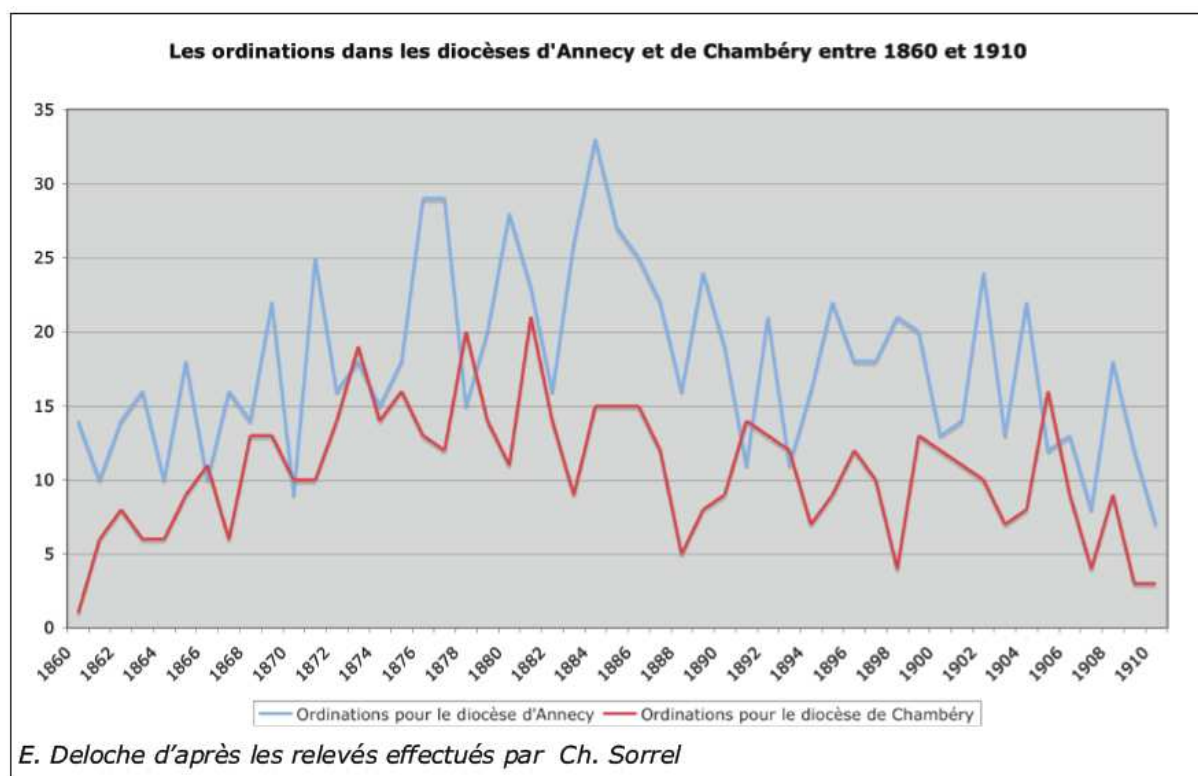
Annexe n°43 : Les entrées et sorties au grand séminaire d'Annecy entre 1900 et 1963



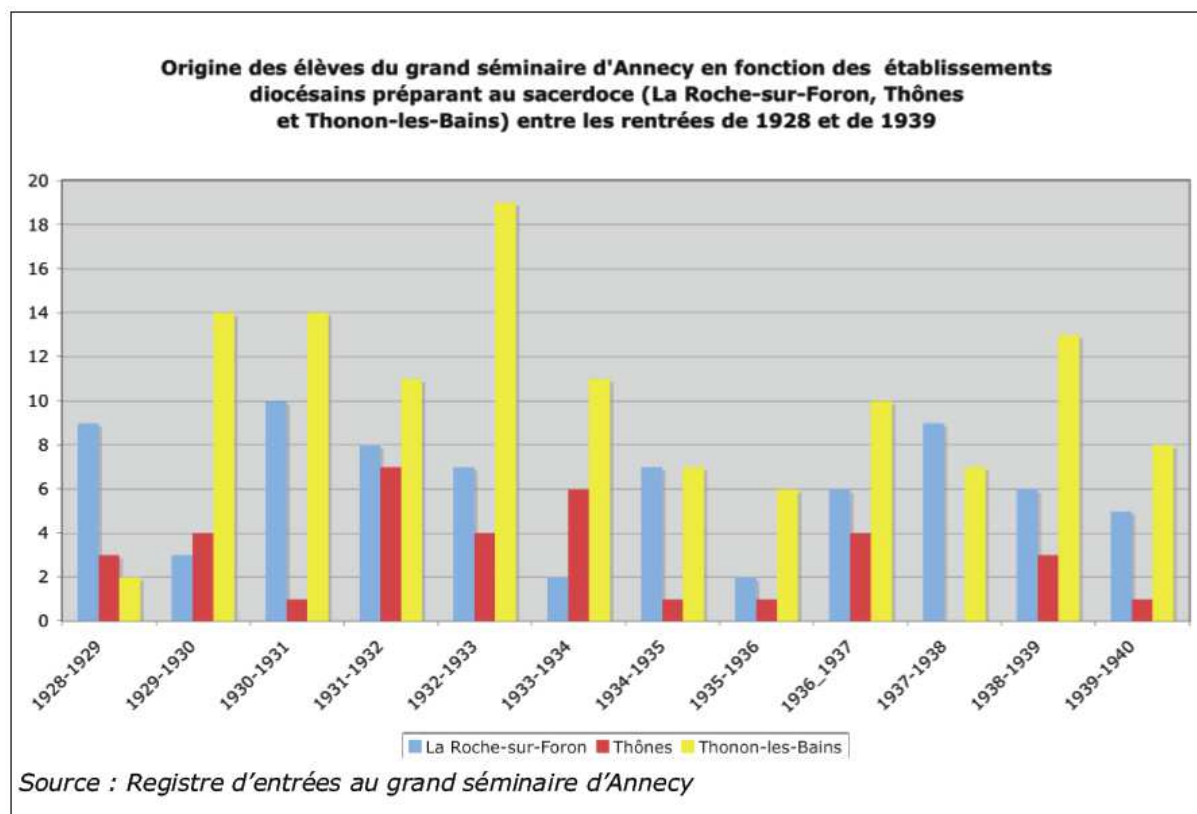
Annexe n°44 : Les ordinations dans les quatre diocèses de Savoie, 1905-1962



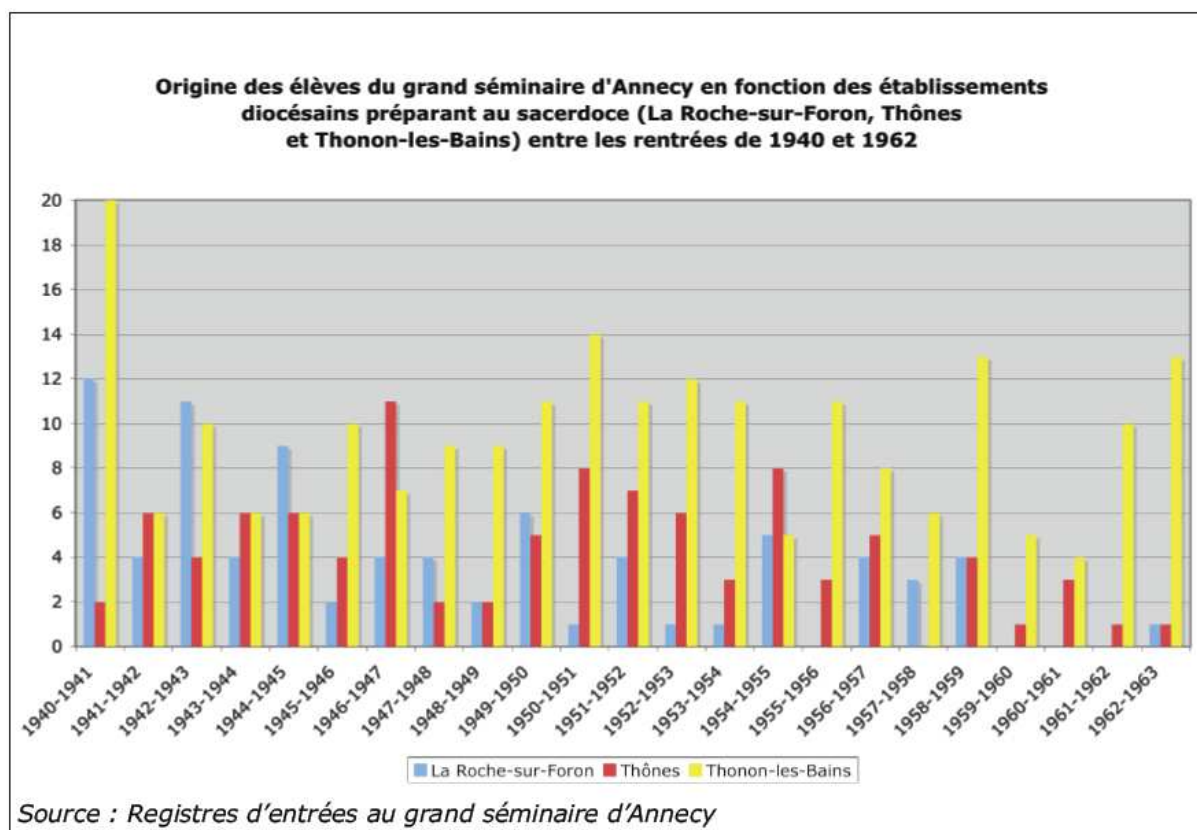
Annexe n°45 : Les ordinations dans les diocèses d'Annecy et de Chambéry, 1860-1910



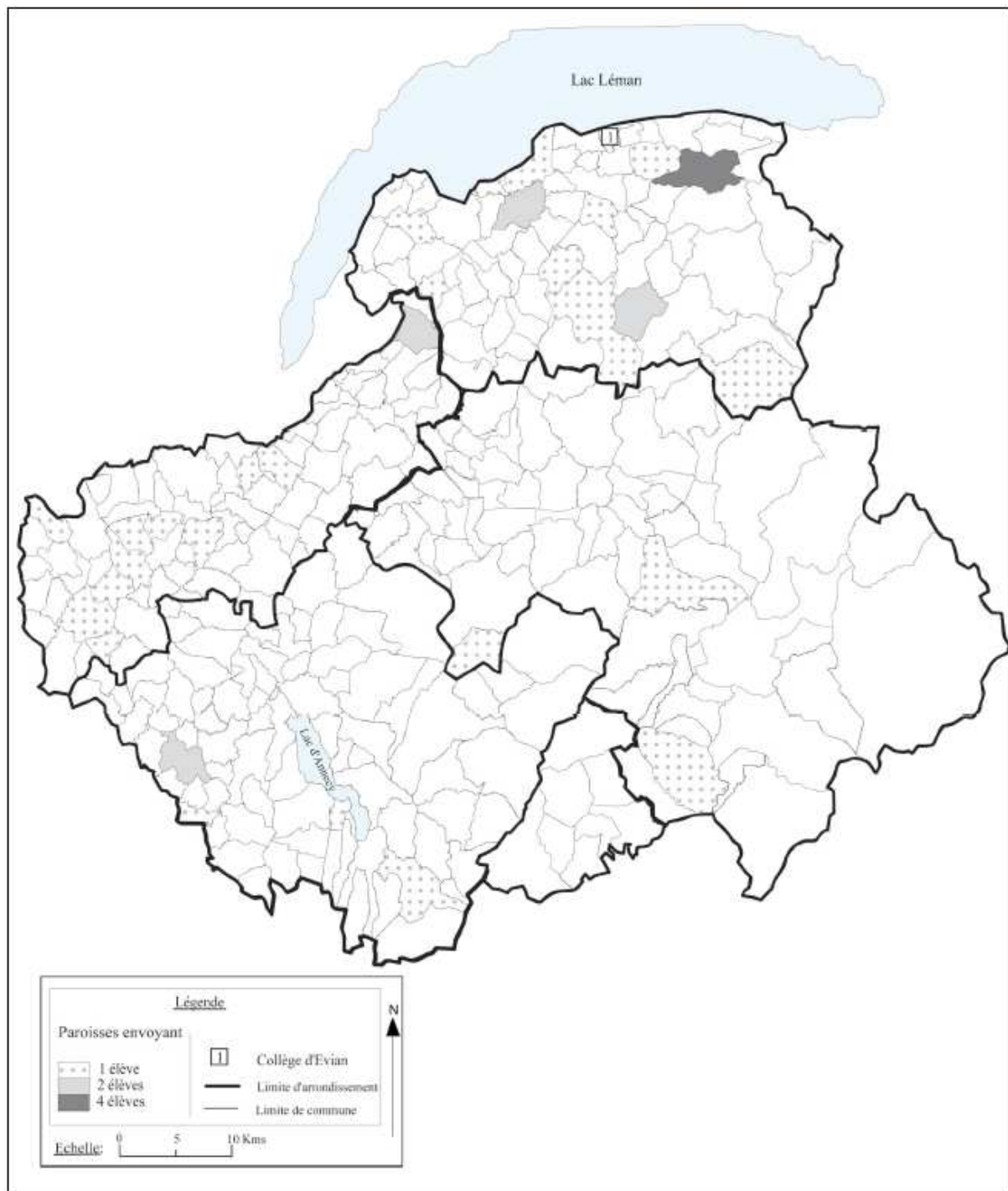
Annexe n°46 : Établissements d'origine des séminaristes entre 1918 et 1939



Annexe n°47 : Établissements d'origine des séminaristes entre 1940 et 1962

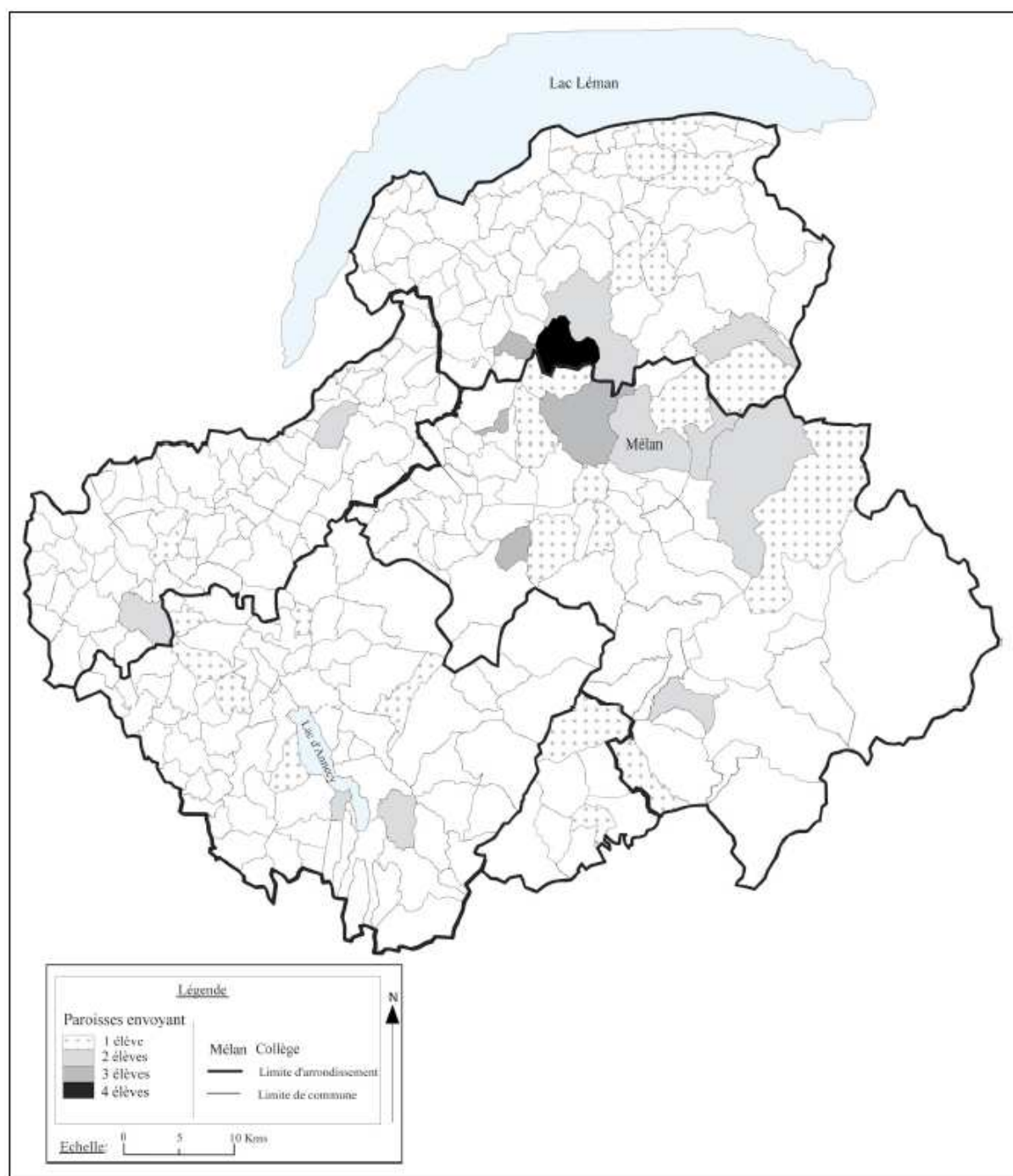


Annexe n°48 : Les élèves issus du collège d'Évian entre 1900 et 1907



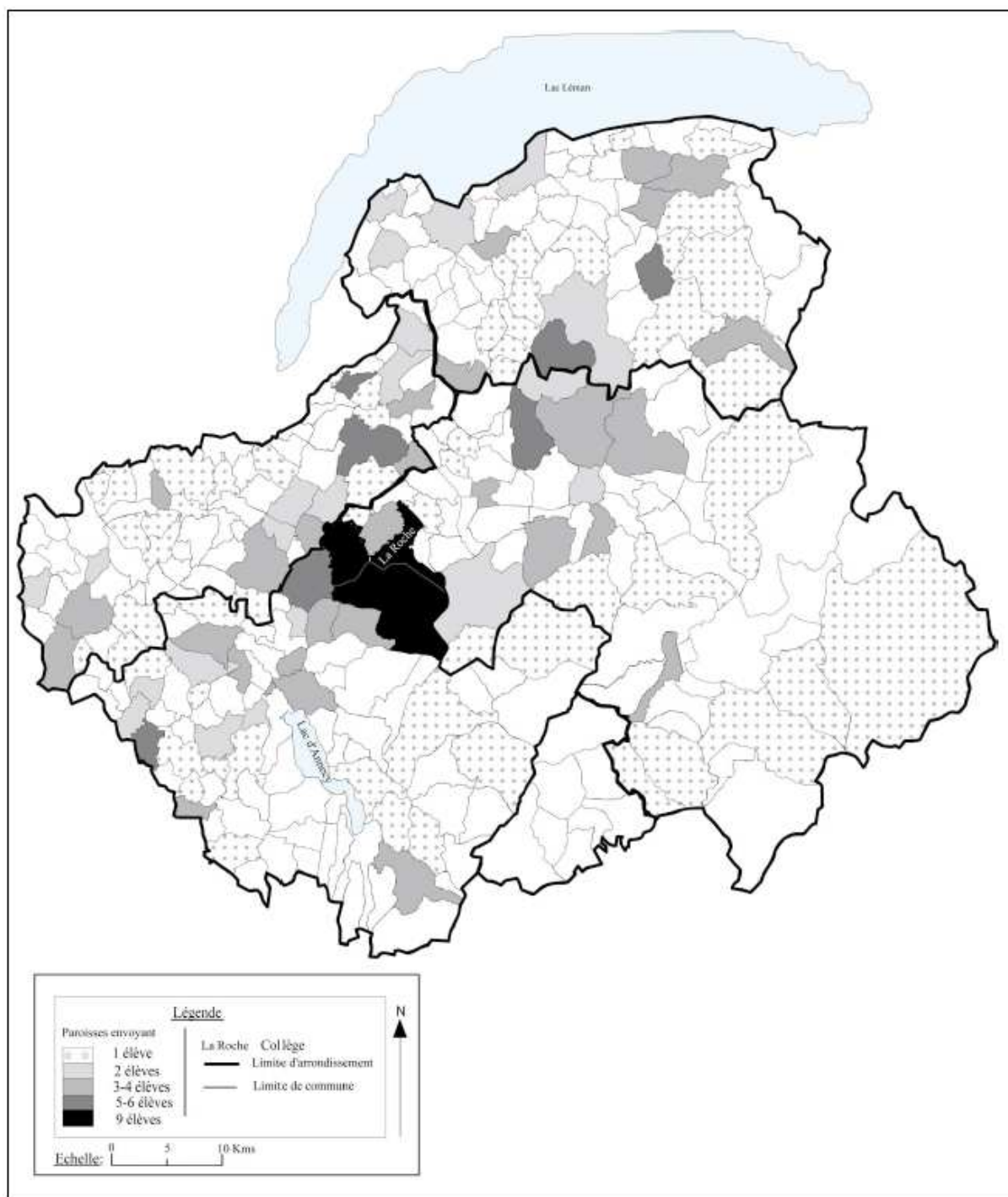
Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées 1900 à 1907).

Annexe n°49 : Les élèves issus du petit séminaire de Mélan de 1900 à 1910



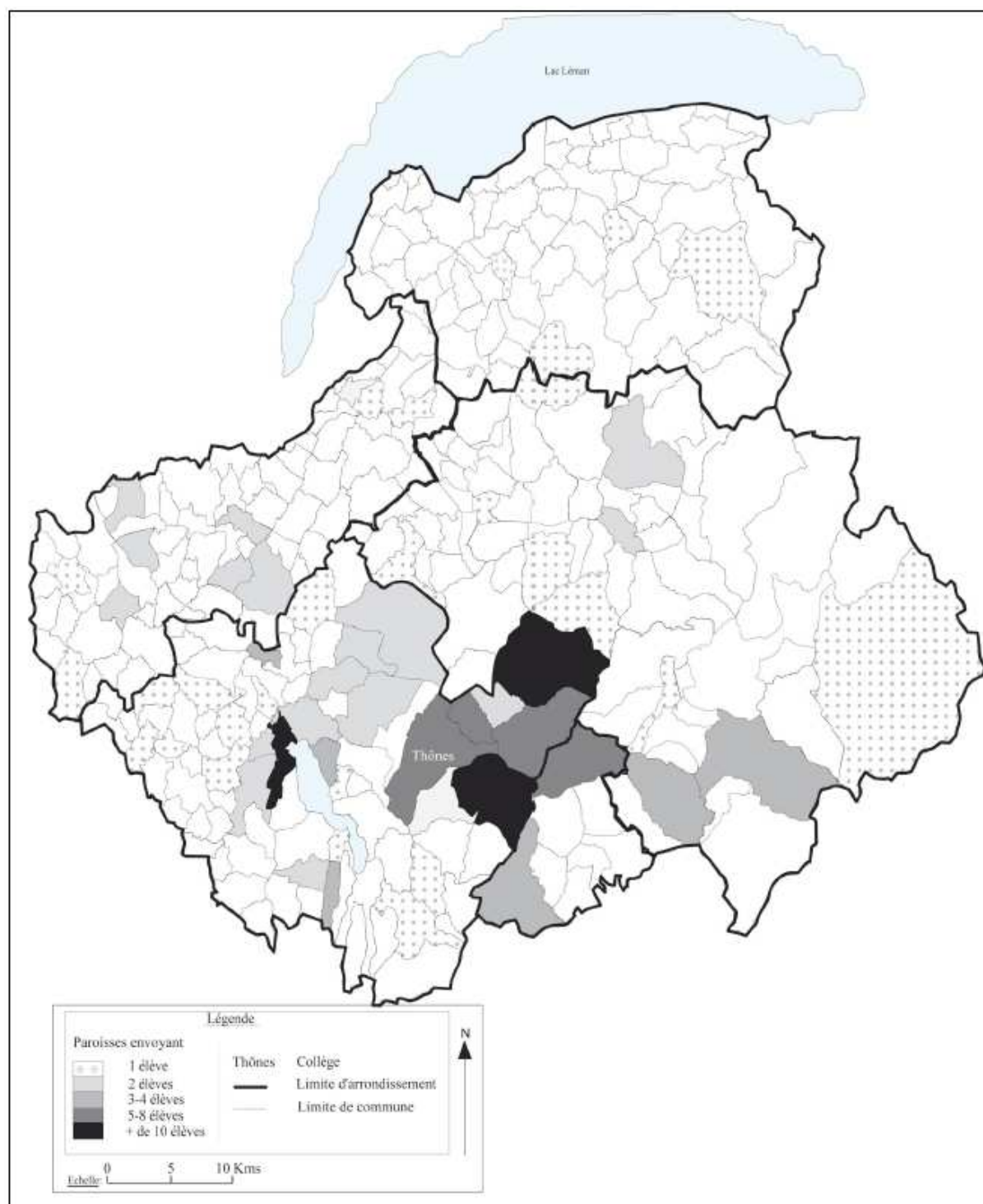
Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées 1900 à 1910).

Annexe n°50 : Les élèves issus du collège de La Roche-sur-Foron 1900-1962



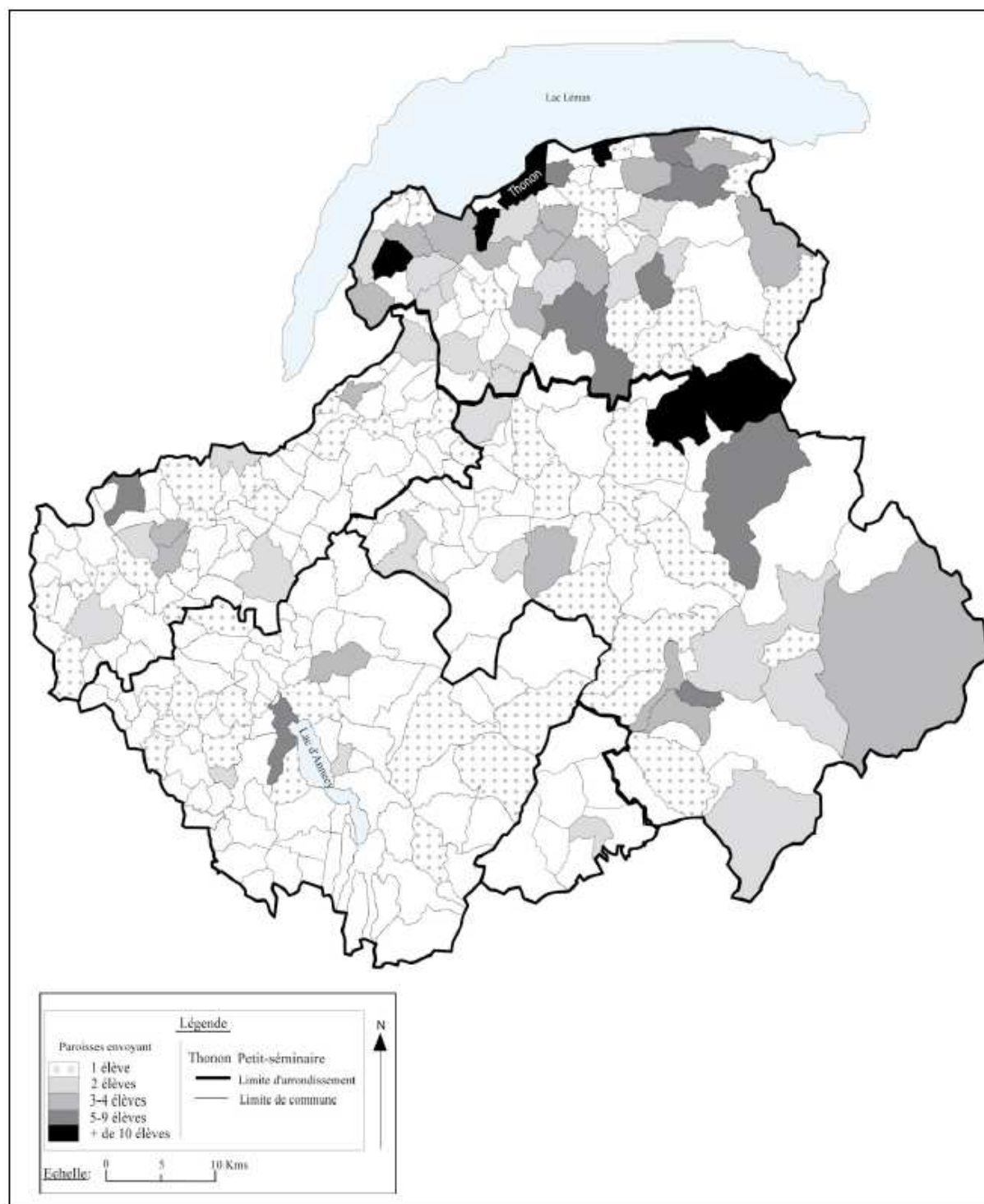
Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées de 1900 à 1962).

Annexe n°51 : Les élèves issus du collège de Thônes entre 1900 et 1962



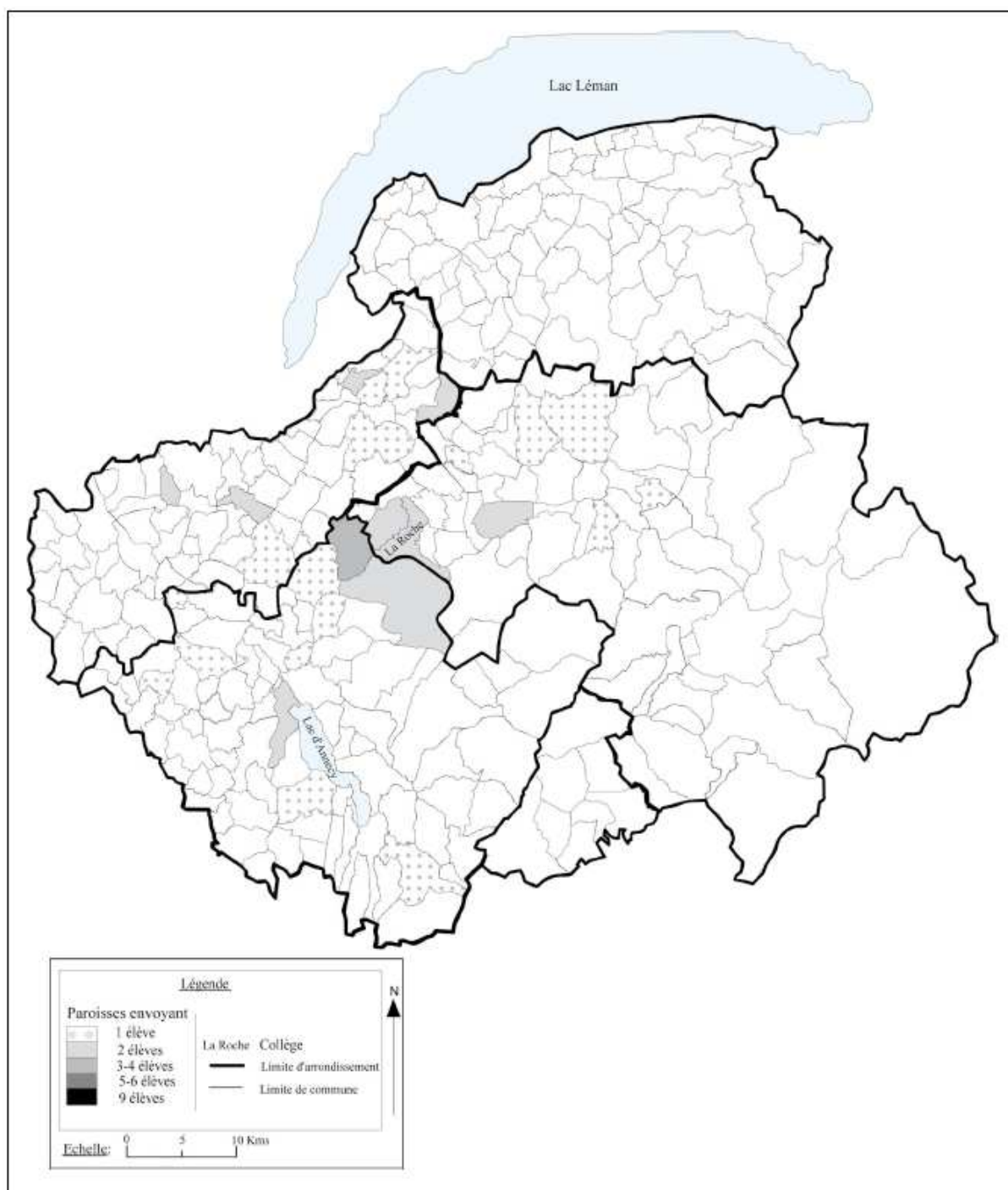
Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées de 1900 à 1962).

Annexe n°52 : Les élèves issus du petit séminaire de Thonon-les-Bains entre 1929 et 1962



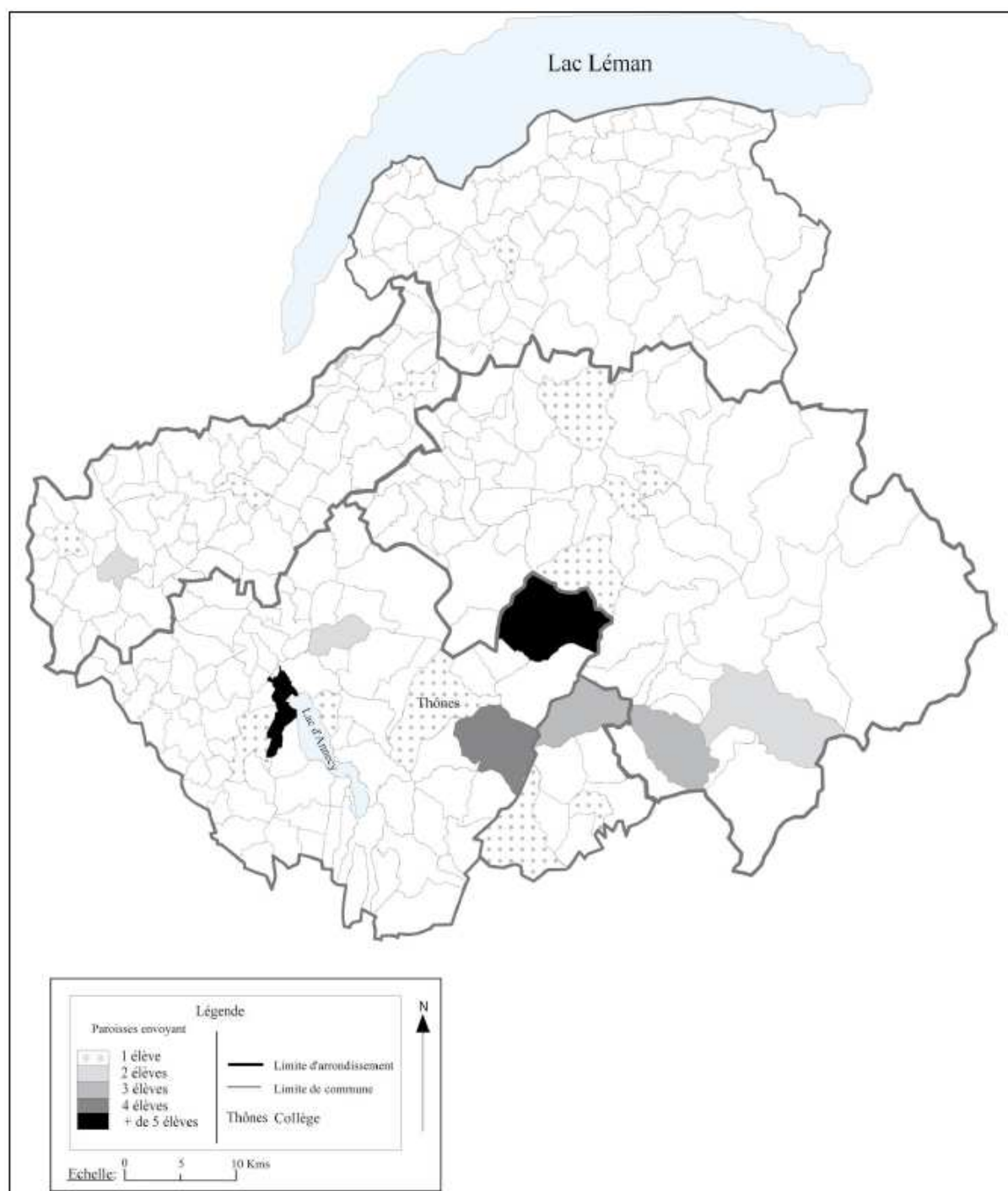
Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées de 1929 à 1962).

Annexe n°53 : Les élèves issus du collège de La Roche entre 1944 et 1962



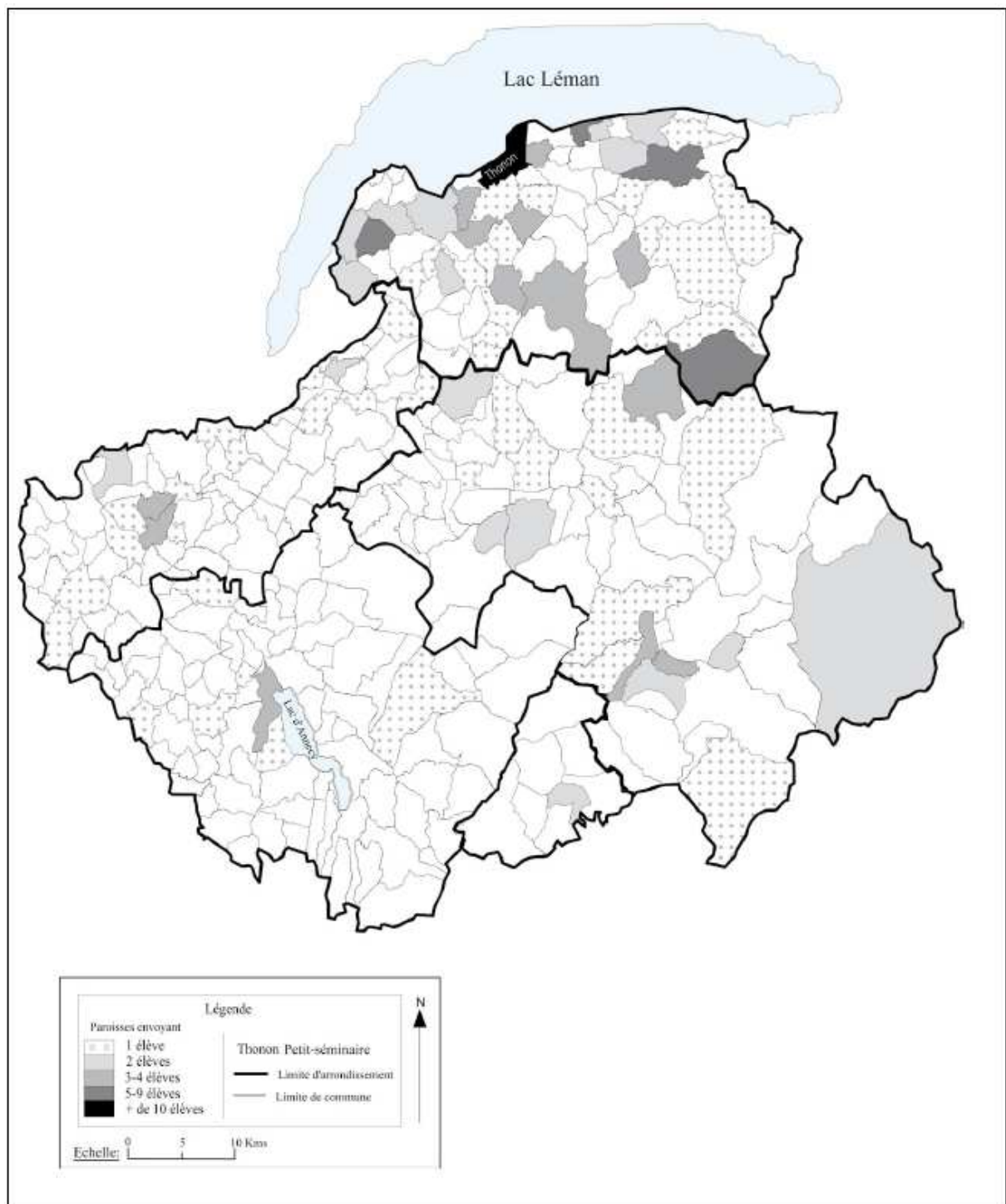
Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées de 1944 à 1962).

Annexe n°54 : Les élèves issus du collège de Thônes de 1944 à 1962



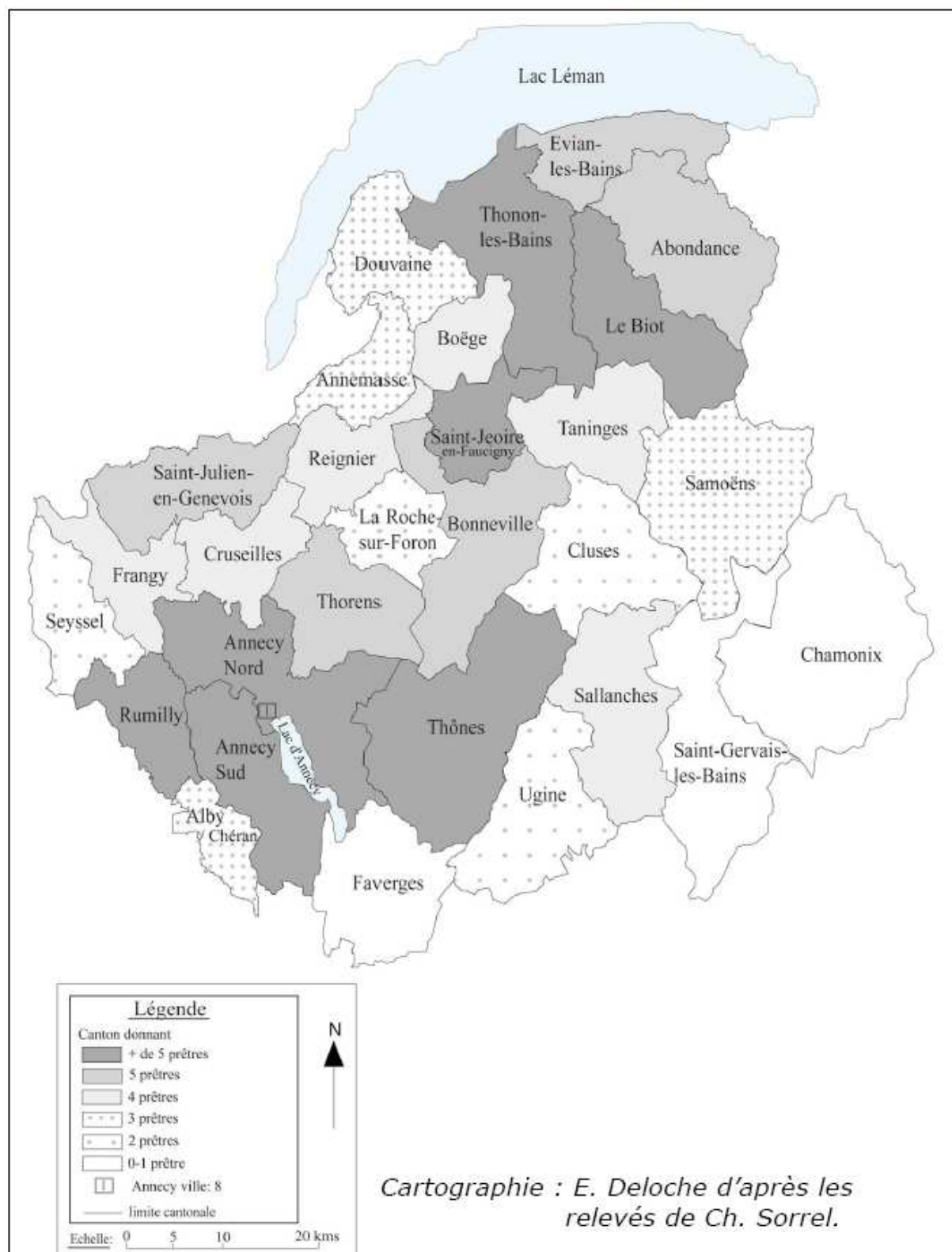
Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées de 1944 à 1962).

Annexe n°55 : Les élèves issus du petit séminaire de Thonon-les-Bains de 1944 à 1962

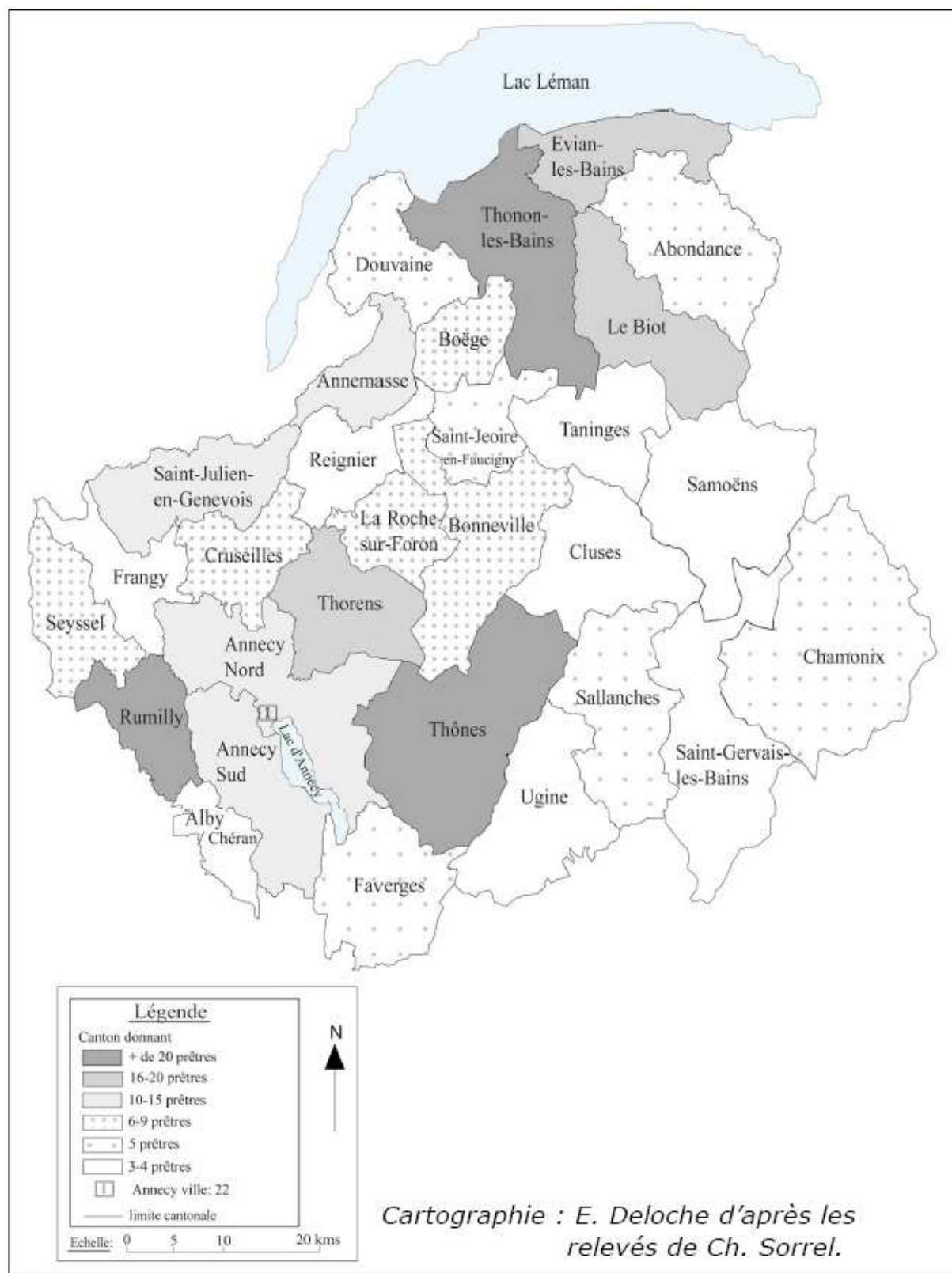


Cartographie : E. Deloche d'après le relevé effectué dans les registres d'entrées au grand séminaire d'Annecy (rentrées de 1944 à 1962).

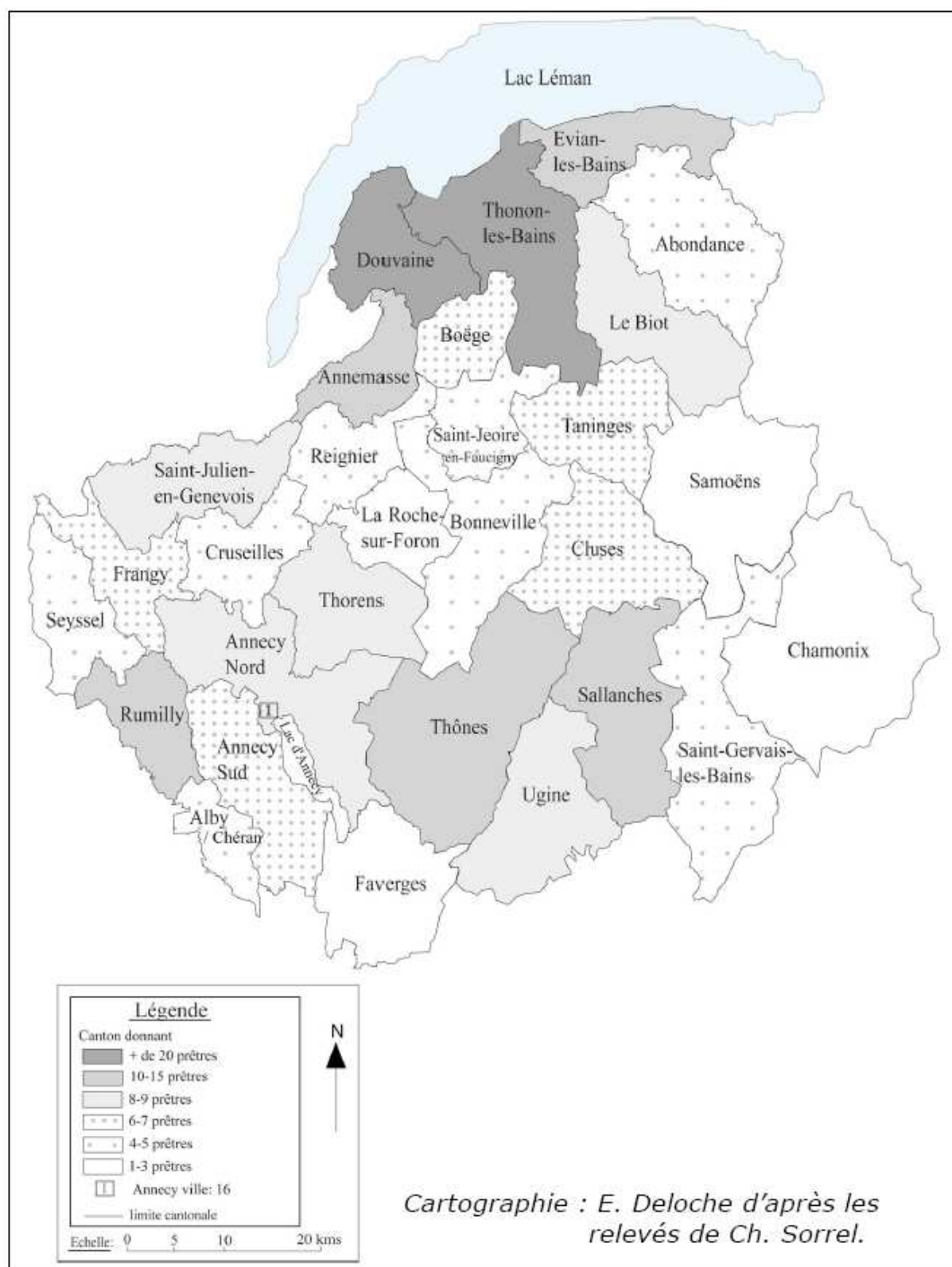
Annexe n°56 : Le recrutement (par canton) dans le diocèse d'Annecy entre 1906 et 1925



**Annexe n°57 : Le recrutement (par canton)
dans le diocèse d'Annecy entre 1926 et 1945**



Annexe n°58 : Le recrutement (par canton) dans le diocèse d'Annecy entre 1946 et 1965



Annexe n°59 : Le grand séminaire



Le grand séminaire à Annecy avant la Séparation



Sur les bords du Léman, au moment de "l'exil", à Chens-sur-Léman



A Tessy, à la veille de la Première Guerre mondiale

*Clichés Morand et Marullaz publiés dans Ch.-M. Rebord,
Le grand séminaire, op.cit.*

Annexe n°60 : L'ancien collège de Thônes



L'ancien collège de Thônes.
En tête d'une lettre, sans date.



L'entrée du collège de Thônes rue des Clefs.



La cour intérieure de l'ancien collège de Thônes, rue des Clefs.

Sources: ADA. Boîte Collège de Thônes

Annexe n°61 : Les établissements de Thonon et de La Roche



Le collège et petit séminaire Sainte-Marie de l'Immaculée Conception, Evian-les-Bains



Le collège Sainte-Marie, La Roche-sur-Foron
Source: La Page de Saint-André



Le petit séminaire de Thonon-les-Bains



Façade nord du petit séminaire de Thonon-les-Bains

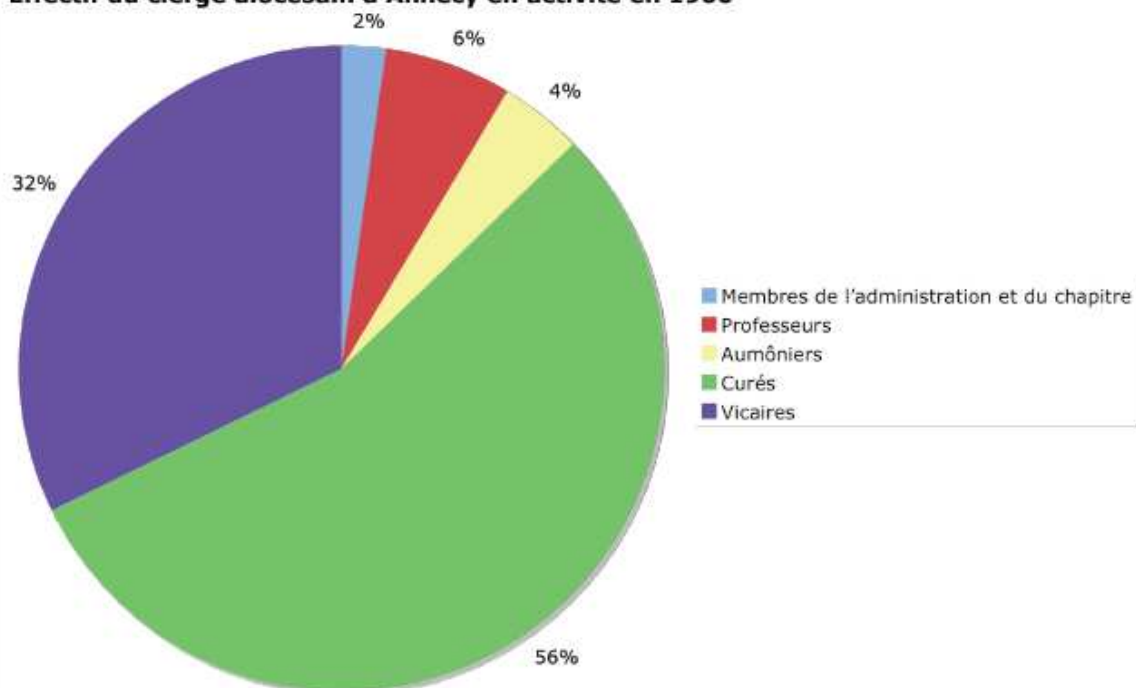


La chapelle du petit séminaire de Thonon-les-Bains (extérieur et intérieur)

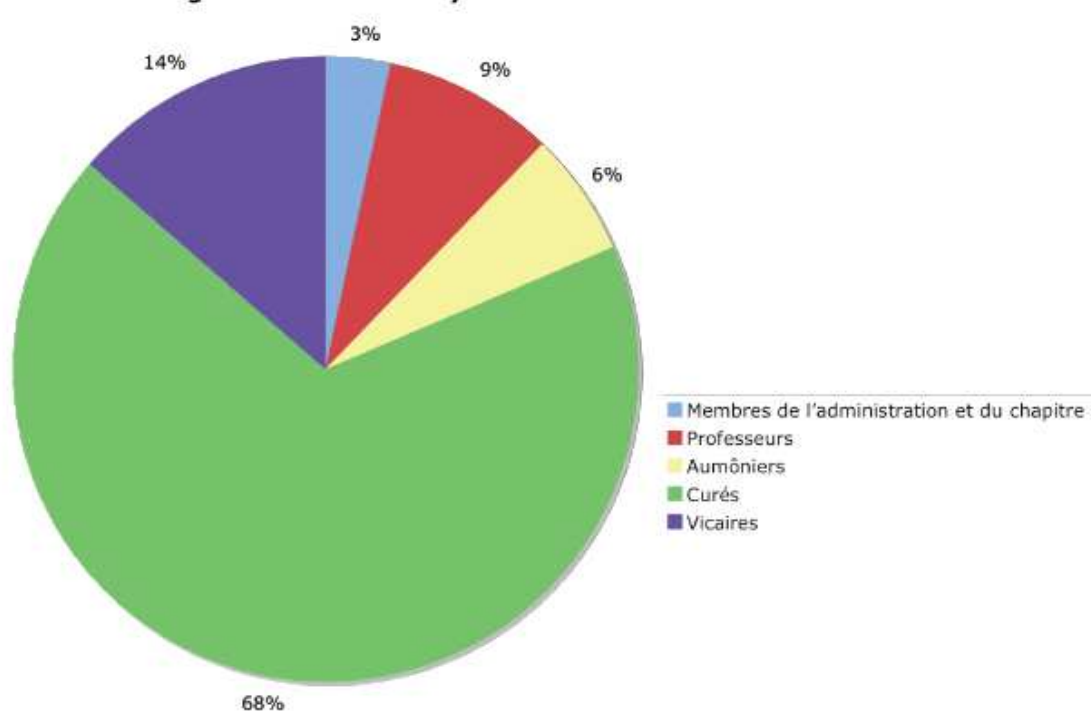
Source: Pour les clichés concernant les établissements de Thonon-les-Bains et d'Evian-les-Bains ADA, boîte 3 J 1048 Q4

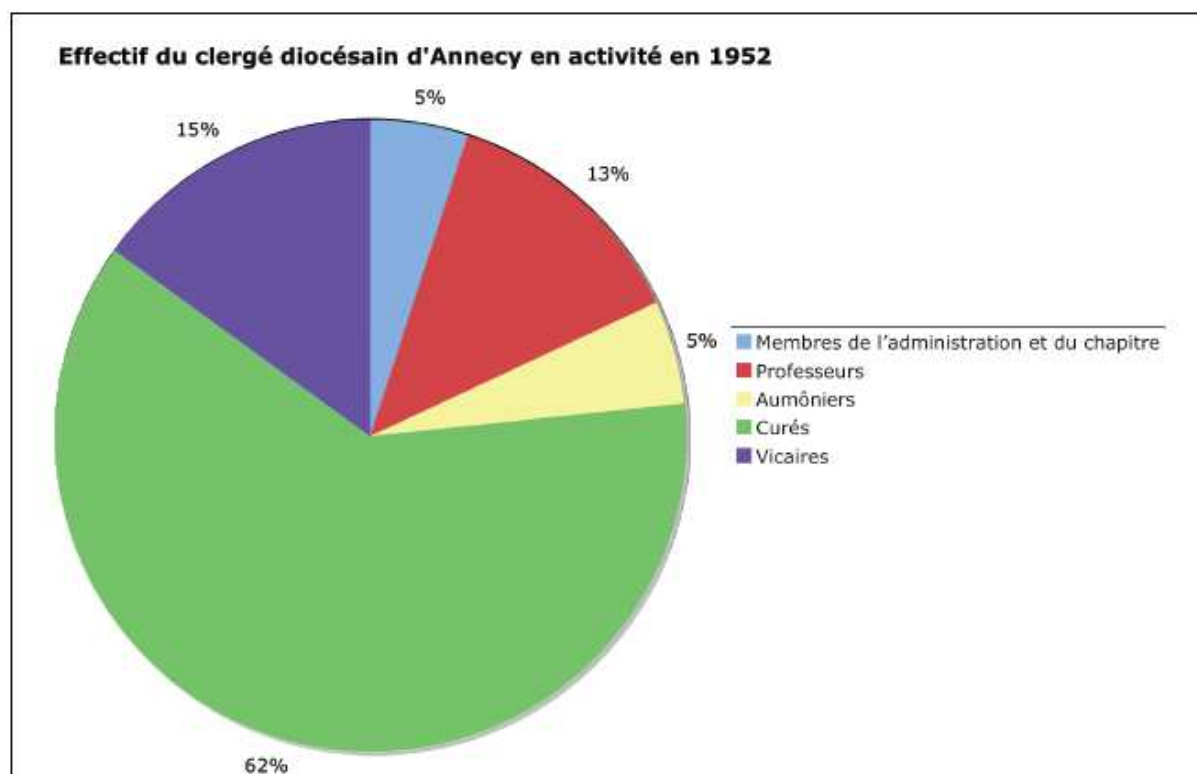
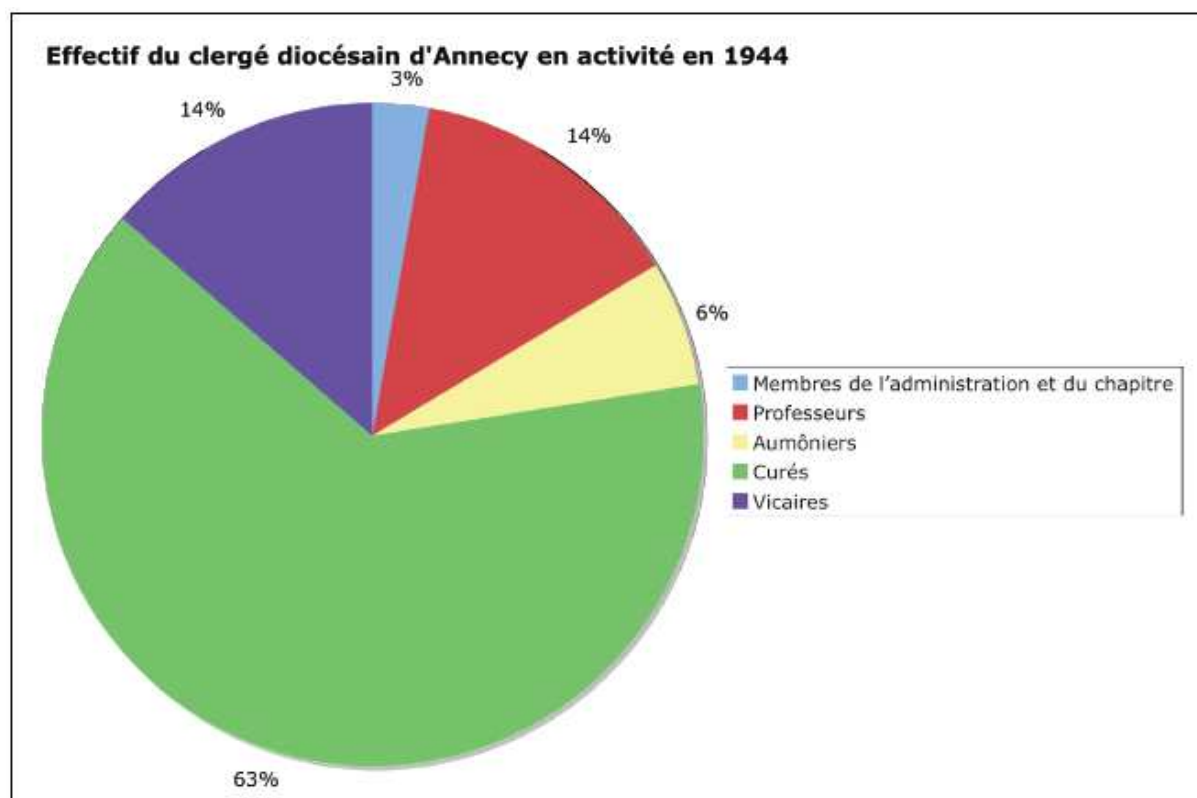
Annexe n°62 : Effectif du clergé diocésain d'Annecy en activité en 1900, 1925, 1944 et 1952

Effectif du clergé diocésain d'Annecy en activité en 1900



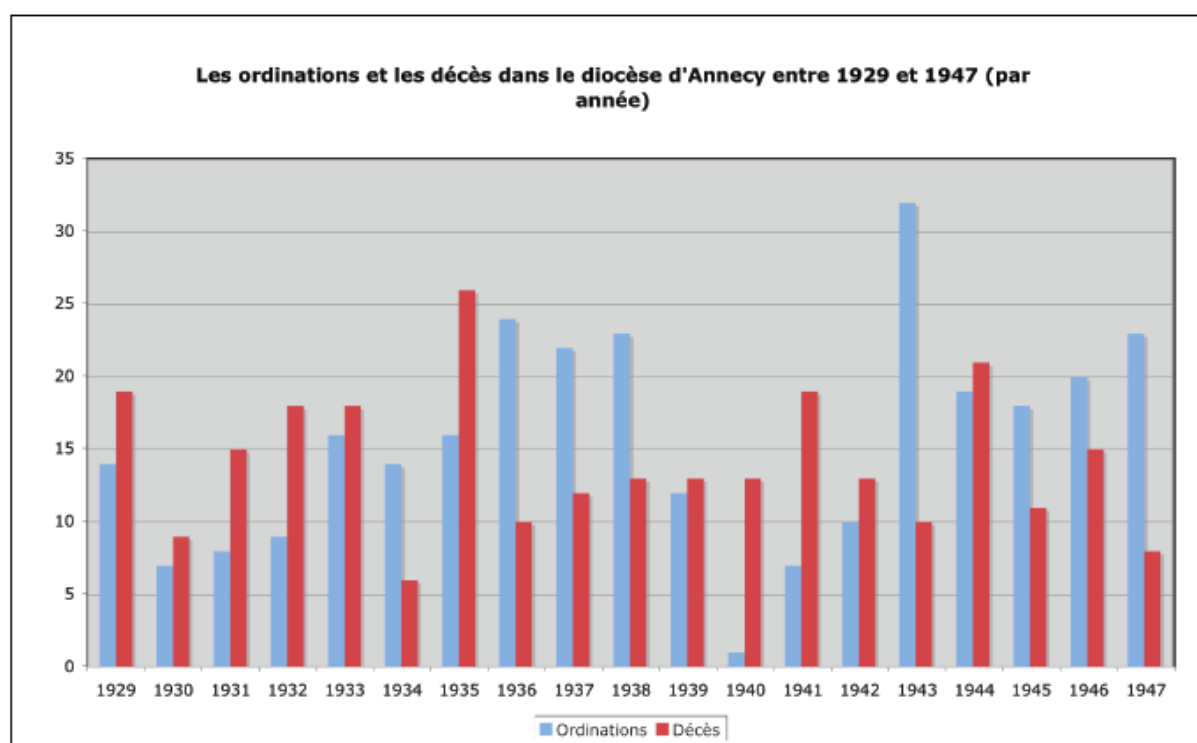
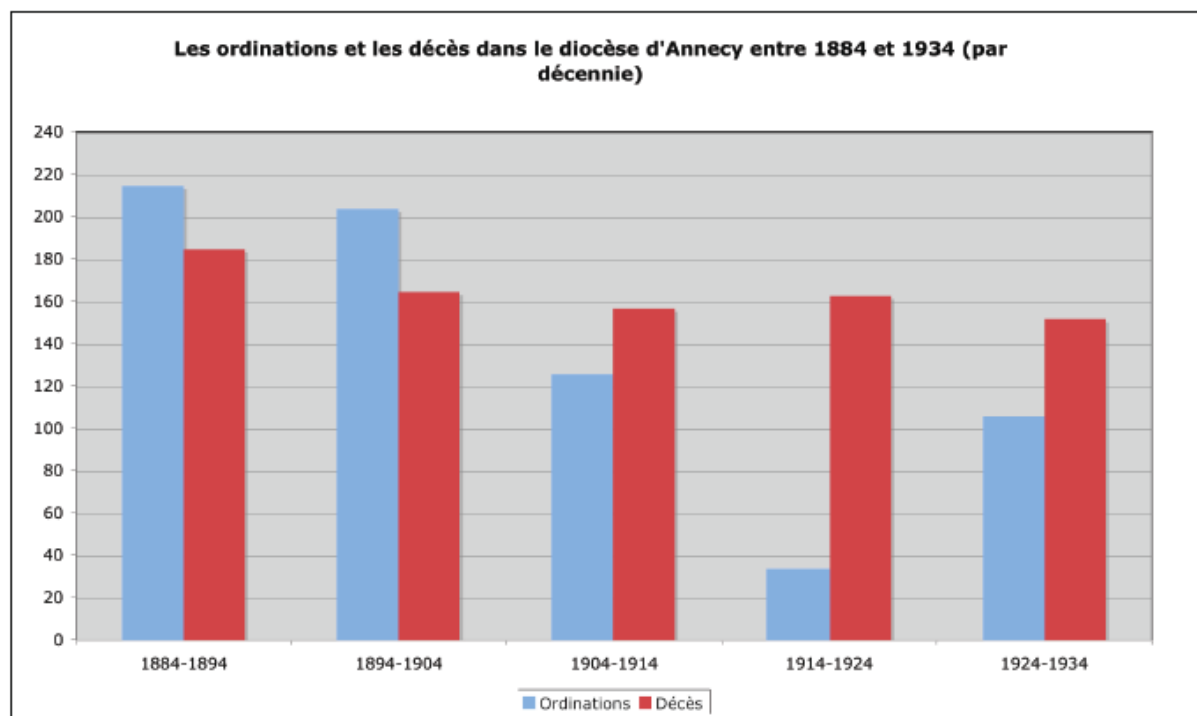
Effectif du clergé diocésain d'Annecy en activité en 1925





Graphiques réalisés à partir des données relevées dans La Page de Saint-André.

Annexe n°63 : Les ordinations par rapport aux décès dans le diocèse d'Annecy



Graphiques réalisés à partir des données de La Page de Saint-André

Les Inventaires

**Annexe n°64 : Affiche du maire de Serraval
concernant l'ouverture des Tabernacles
(1906)**

MAIRIE DE SERRAVAL

Mes chers Concioyens,

C'est demain que M. le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines doit venir à Serraval, pour procéder à l'inventaire des biens de la Fabrique.

J'ai le devoir de vous faire remarquer que cet inventaire est fait **dans l'intérêt des fidèles et des curés, afin qu'aucun objet ne puisse être distrait** avant la formation des Associations cultuelles, le Gouvernement ayant l'intention ferme et absolue de **laisser tous ces objets à ces Associations.**

Vous savez de plus que ces opérations sont faites avec la plus grande correction et la plus grande modération par les agents des Domaines qui, nulle part, **n'ont fait ouvrir les Tabernacles.**

Vos consciences peuvent donc être rassurées.

Aussi, **toute manifestation hostile** devra donc être considérée comme une attaque contre le Gouvernement et surtout **contre son représentant élu par vos suffrages depuis dix ans**, on pourrait même la considérer comme une **fumisterie**, dont je ne crois pas capables les habitants intelligents de Serraval.

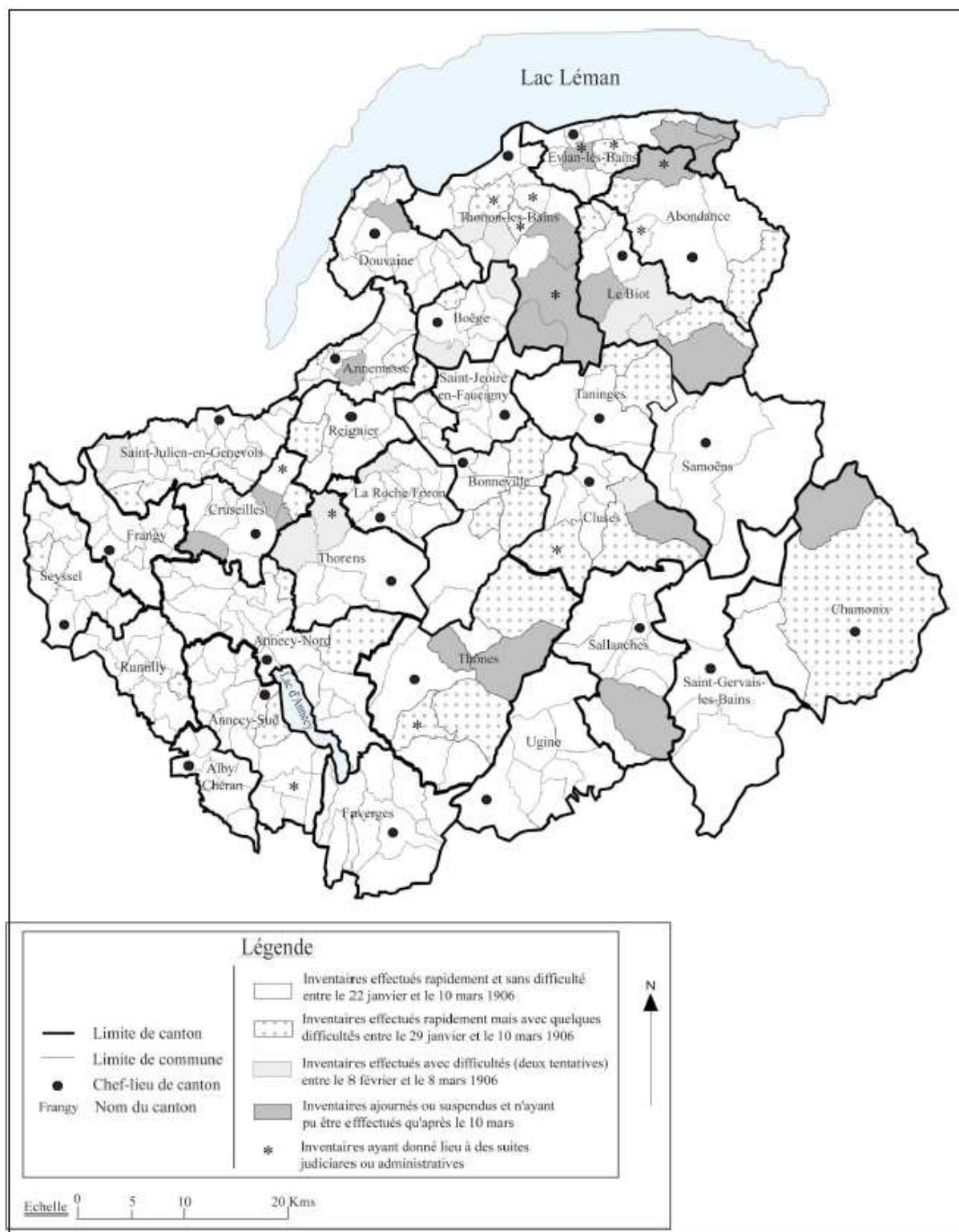
Vous savez, du reste, que les mêmes opérations d'inventaire se font dans nos écoles chaque fois qu'il y a changement d'instituteur, et à chaque décès d'un particulier lorsque les héritiers sont absents.

Vive la République !

Le Maire, **J. MIQUET.**

Thônes — Imprimerie A. DESRUE

Annexe n°66 : Carte récapitulative des Inventaires dans le diocèse d'Annecy



Cartographie : E. Deloche.

Annexe n°67 : Les Inventaires en France

Les manifestations des Inventaires en France en 1906.



Source : J.-M. MAYEUR, « Les Inventaires... », Annales..., op. cit., p. 1261.

La translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, 1911

**Annexe n°68 : La translation des reliques de
saint François de Sales et de sainte Jeanne
de Chantal, 2 août 1911**



La châsse de sainte Jeanne de Chantal.
Source: ADA. Document non classé



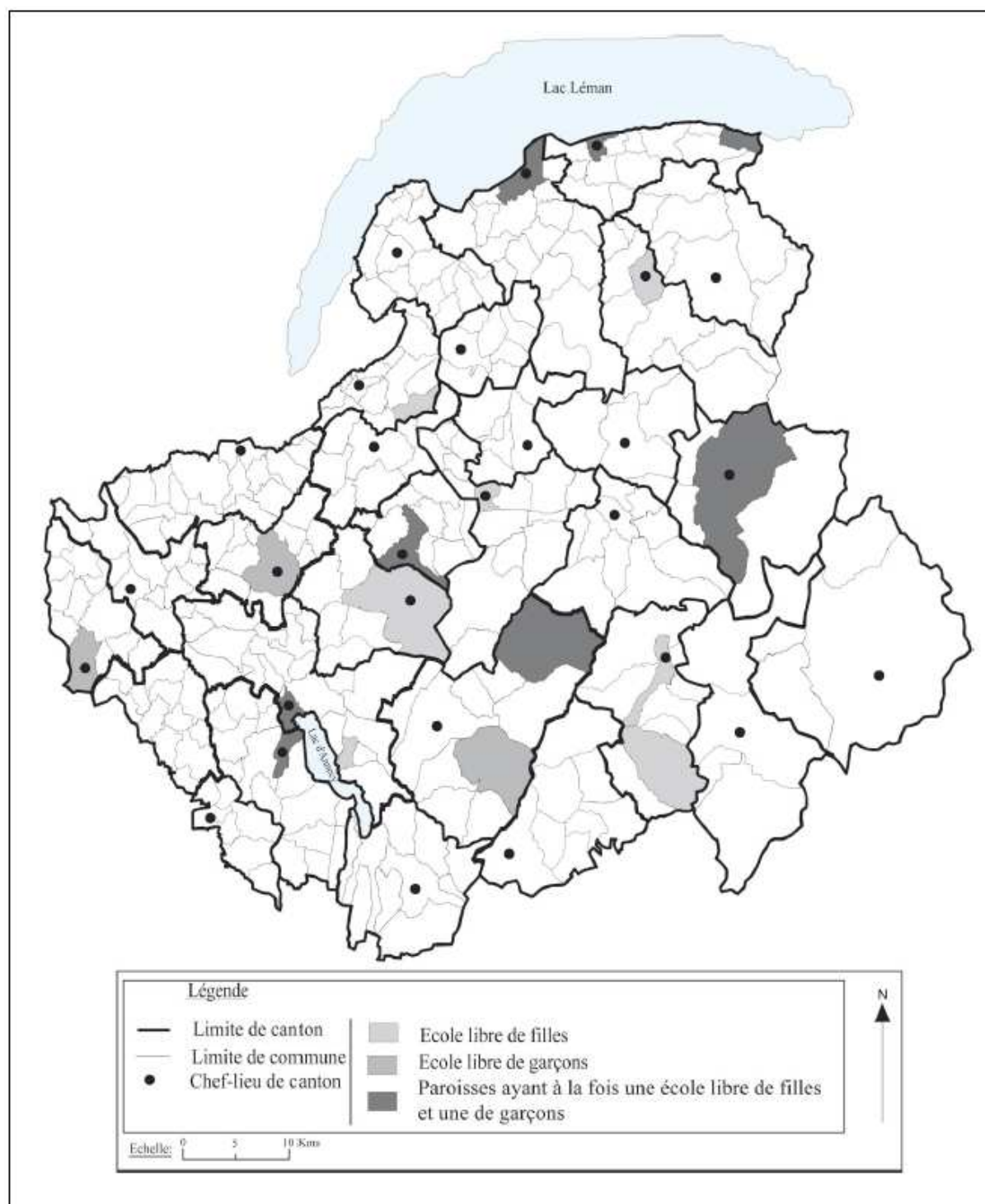
La châsse de saint François de Sales.
Source: ADA. Document non classé



La foule suivant le cortège des prélats. Mgr Maffi bénit la foule.
Source: Cliché Lançon, Annecy, publié dans J.-M. Lavorel, Translation des reliques..., op.cit.

Les écoles libres dans le diocèse d'Annecy

Annexe n°69 : Les écoles libres dans le diocèse d'Annecy en 1909



Cartographie : E. Deloche d'après le rapport du vicaire général Bel présenté au congrès diocésain des Œuvres de 1909.

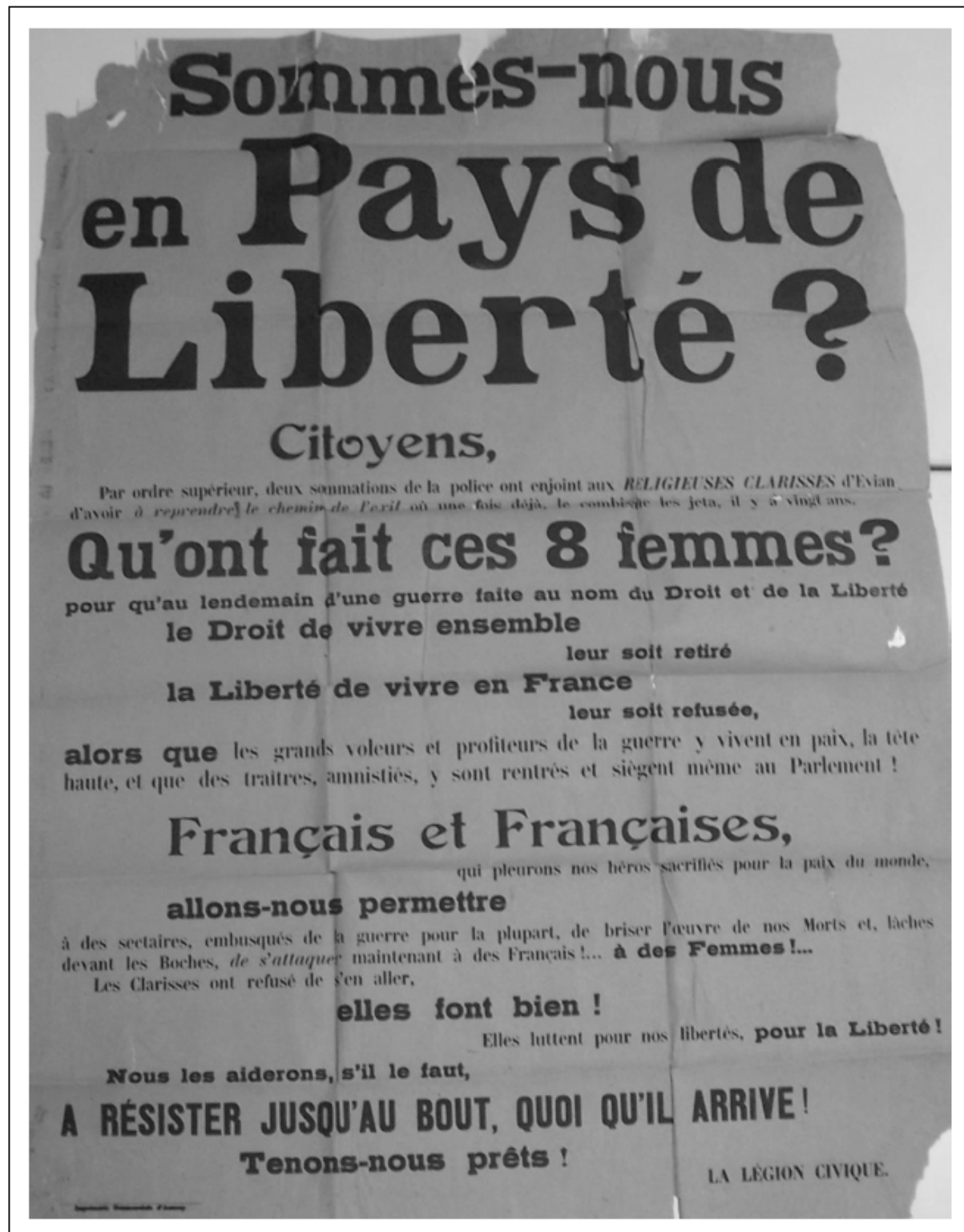
Annexe n°70 : Les écoles libres dans le diocèse d'Annecy entre 1941 et 1944



Cartographie : E. Deloche d'après les demandes de subventions pour les établissements privés, ADHS, 24 W 71.

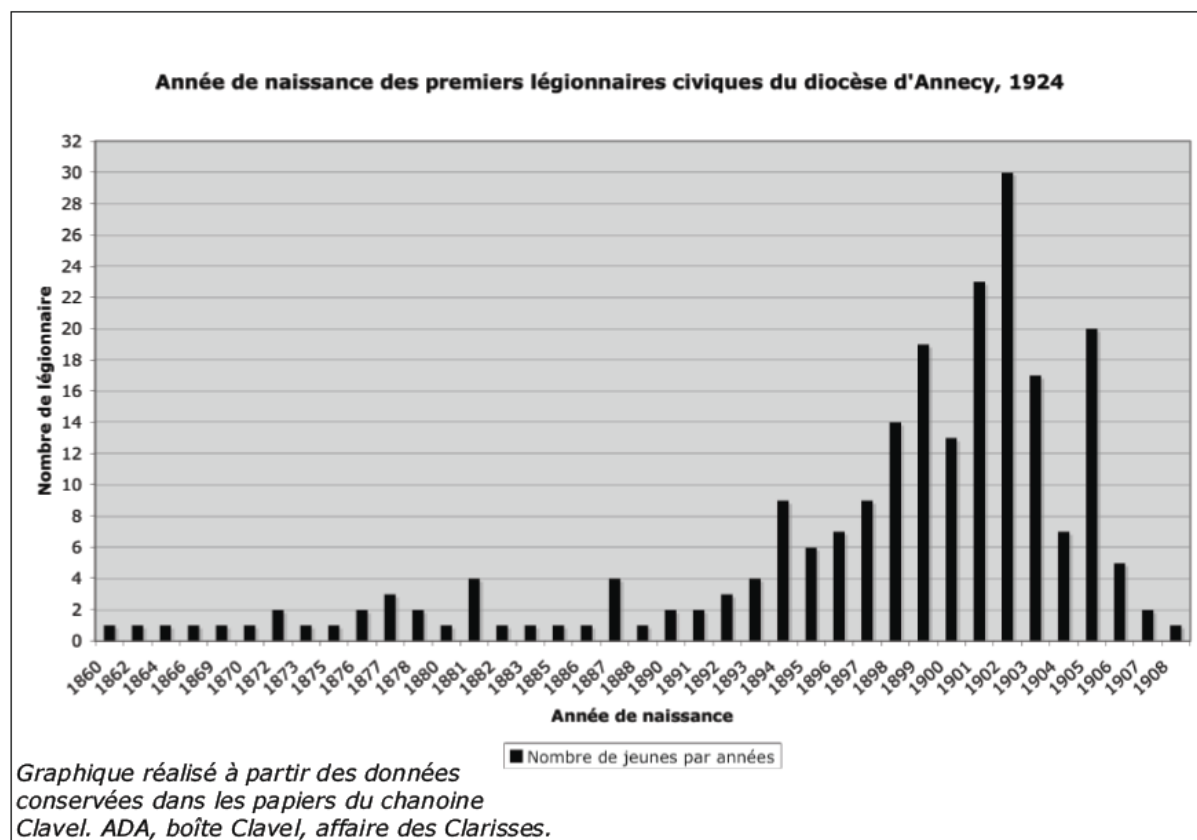
L'affaire des Clarisses, 1924

**Annexe n°71 : Affiche protestant contre
l'expulsion des Clarisses d'Évian (1924)**

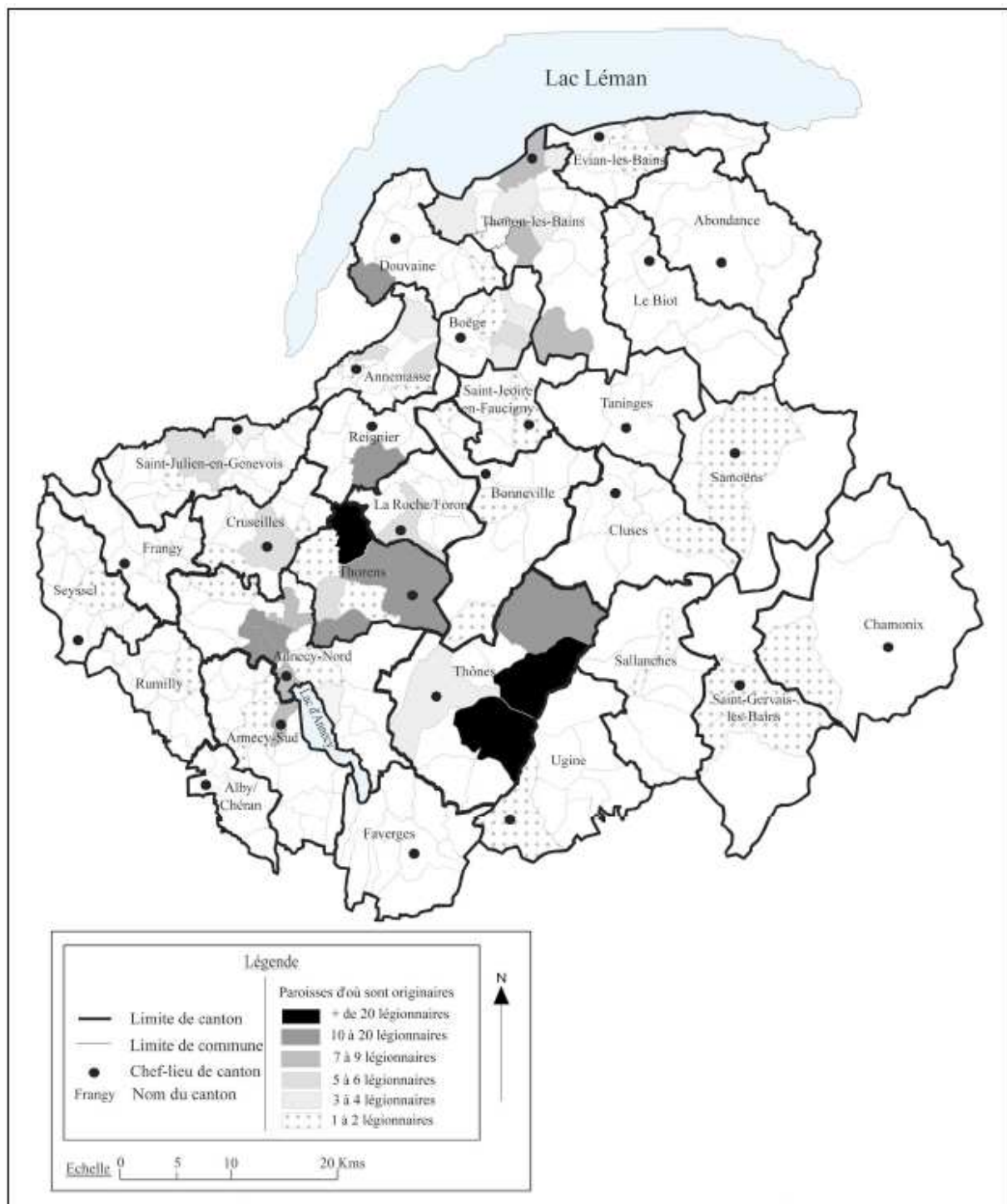


Source : ADA. 1 D 21. Boîte Clavel, affaire des Clarisses.

Annexe n°72 : L'âge des premiers légionnaires civiques



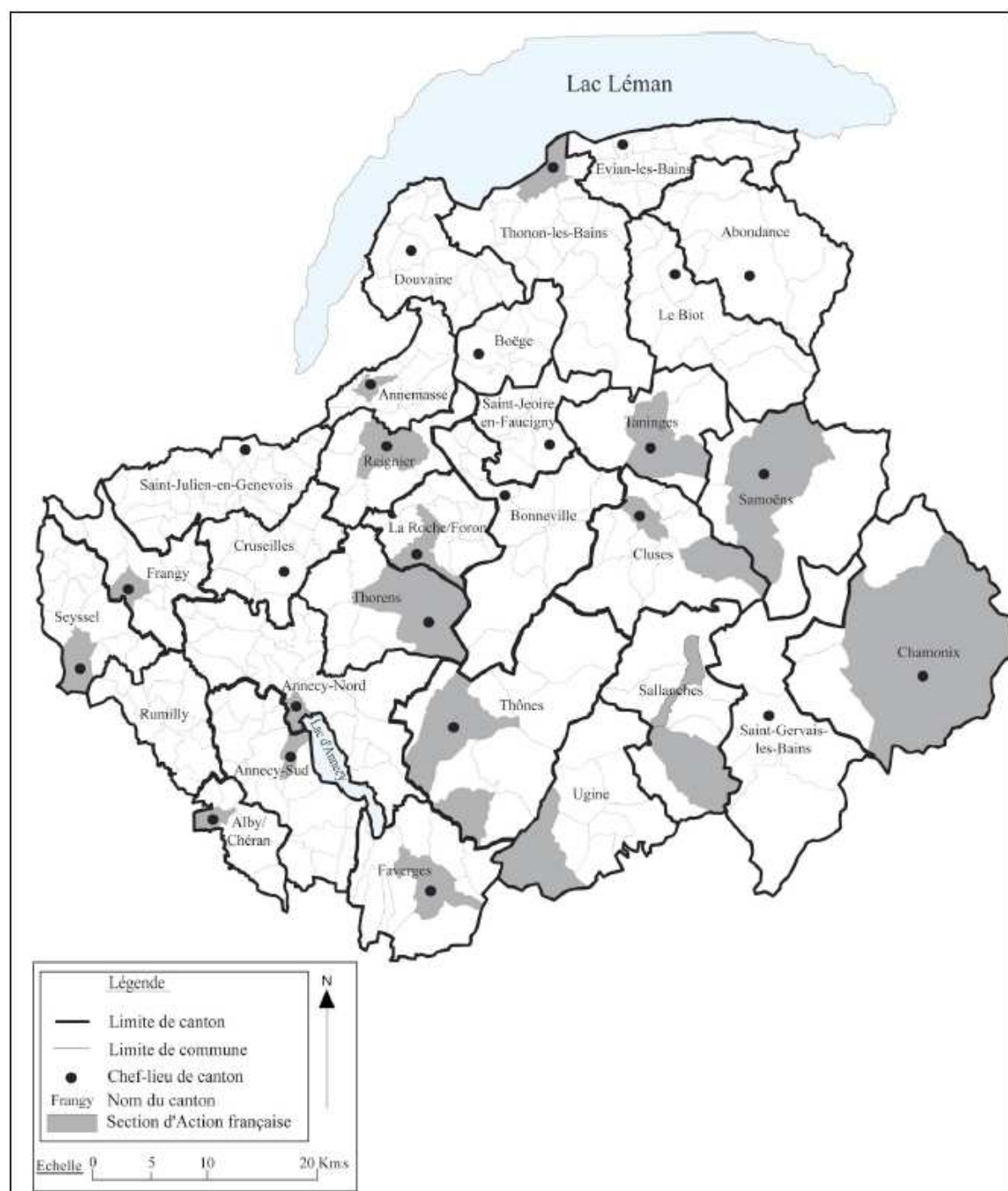
Annexe n°73 : Lieux d'origine des premiers légionnaires civiques



Cartographie : E. Deloche d'après les informations recueillies dans les papiers du chanoine Clavel. ADA, boîte Clavel, affaire des Clarisses.

L'Action française

Annexe n°74 : Les sections d'Action française dans le diocèse d'Annecy entre 1910 et 1936



Cartographie : E. Deloche d'après les renseignements fournis par M. Juppé dans *L'Action française en Savoie...*, op. cit., p. 147.

Annexe n°75 : Les réactions dans les semaines religieuses après la lettre du cardinal Andrieu (sept.-oct. 1926)



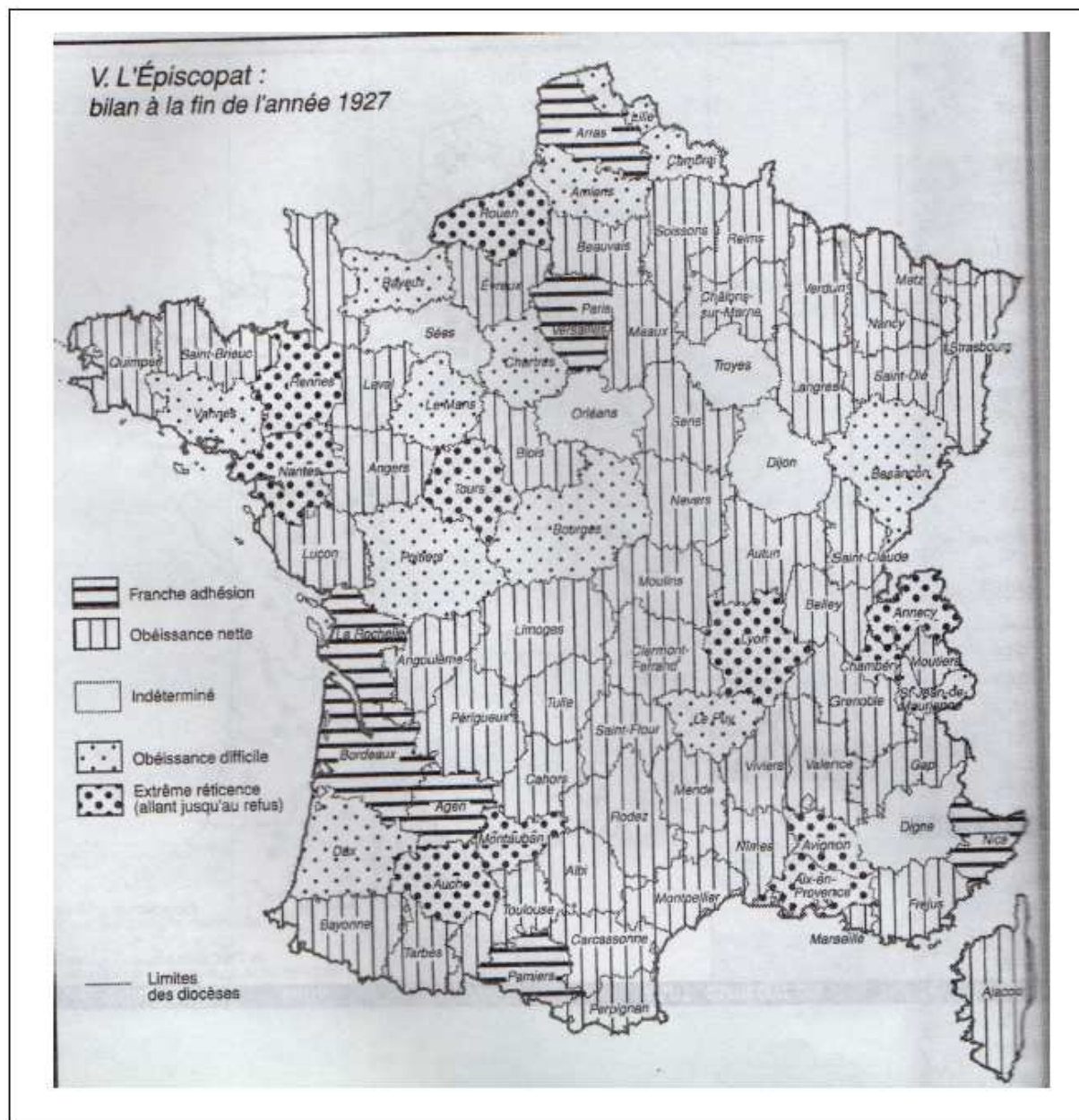
Source : J. Prevotat, *Les catholiques et l'Action française...*, op.cit, p. 367.

Annexe n°76 : Les semaines religieuses en France après l'allocution consistoriale de décembre 1926



Source : J. Prevotat, *Les catholiques et l'Action française...*, op.cit, p. 375.

Annexe n°77 : L'épiscopat et l'Action française à la fin de l'année 1927



Source : J. Prevotat, Les catholiques et l'Action française..., op. cit., p. 394.

Quelques églises et constructions nouvelles dans le diocèse d'Annecy

Annexe n°78 : L'église Notre-Dame des Alpes au Fayet



L'église Notre-Dame des Alpes au Fayet



Fresque de l'église Notre-Dame des Alpes

CETTE EGLISE A ÉTÉ CONSACRÉE
PAR S.E MGR DE LA VILLERABEL
SOUS LE VOCABLE DE N.D. DES ALPES
LE 26 JUIN 1938

Plaque apposée à l'entrée de l'église

Clichés: E. Deloche

Annexe n°79 : L'église Saint-Joseph de Chedde



Eglise Saint-Joseph de Chedde



Plaque apposée à l'entrée de l'église



Ancienne église (provisoire) de Chedde
Source: Eglise de Chedde..., op.cit.

Clichés: E. Deloche



Vitrail offert par la JOC de Chedde

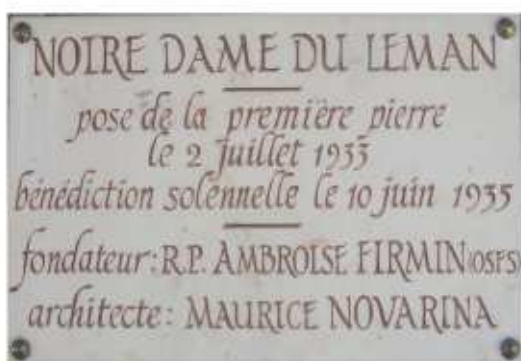
Annexe n°80 : L'église Notre-Dame du Léman à Vongy



Eglise Notre-Dame du Léman (Vongy)



Ancienne chapelle de Vongy



Plaque apposée à l'extérieur de l'église

Clichés: E. Deloche.



Notre-Dame du Léman (détail de la fresque)

Annexe n°81 : La chapelle d'Assy



Chapelle Notre-Dame de Toute Grâce, plateau d'Assy. La fresque extérieure est l'oeuvre de Fernand Léger.



Intérieur de la chapelle d'Assy.
La tapisserie est l'oeuvre de Jean Lurçat.



Le Christ en Croix, oeuvre de Germaine Richier.

Clichés: E. Deloche.

Annexe n°82 : Le collège Saint-Michel



La villa Chantal (1927). Au second plan, la basilique de la Visitation en construction
Source: Collège Saint-Michel, 1926-1951..., op. cit.



Le collège Saint-Michel. *Source: ADA. Boîte Saint-Michel.*



De gauche à droite:

1er rang:

RP Pernin, Mgr Pernoud,
Mgr de La Villerabel,
Chanoines Mogenet et Rognard

2ème rang:

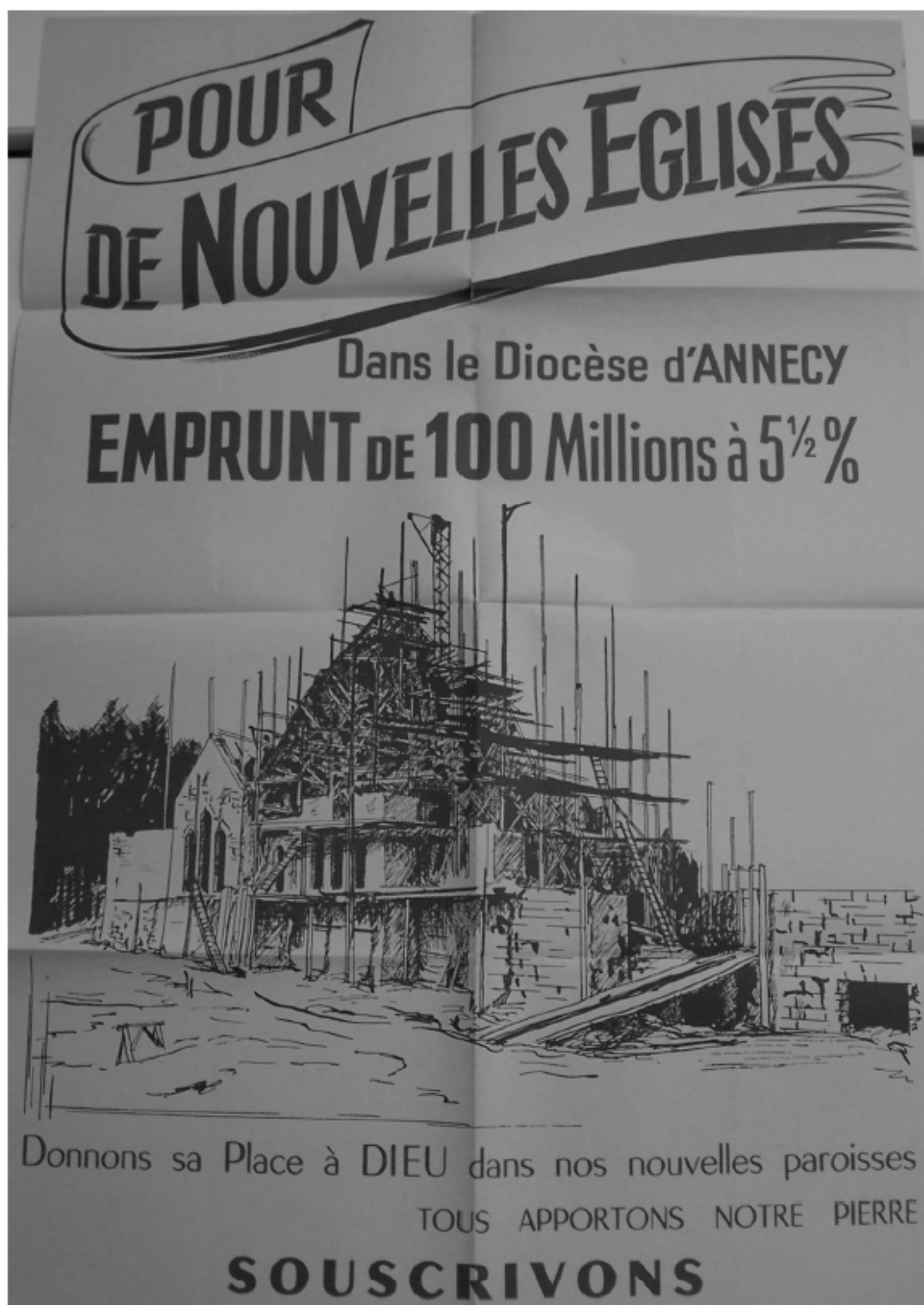
MM Gayet, Lamy, Izoard, RP Pluot,
M. Calliès, RP Cortet

3ème rang:

RP Dantand, Croixmarie Duran,
M. Fournier

Les fondateurs du collège entourent Mgr de La Villerabel.
Source: Collège Saint-Michel, 1926-1951..., op. cit.

Annexe n°83 : Affiche pour l'emprunt



Source: ADA. 1 D 22. Boîte n° 8 Mgr Cesbron.

Les mouvements d'action catholique dans le diocèse d'Annecy

Annexe n°84 : L'organisation de la JC dans le diocèse d'Annecy

La jeunesse catholique à la veille de la Première Guerre mondiale.

Comité départemental de la jeunesse catholique

Aumônier : Pierre Lachenal

Président : Paul Tapponnier

Vice présidents : Saint-Julien : Joseph Pinget

Annecy : Pierre Fournier

Bonneville : Robert Charlet-Straton (à partir d'octobre 1910).

Secrétaire : René Decisier jusqu'en 1913. Remplacé par

Louis Mermoud

Membres du comité : Joseph Aussedat, Albert Chanavas, Pierre Jolivet.

La jeunesse catholique en mars 1920⁵⁷¹³

Aumônier : Pierre Lachenal

Chargé d'œuvres : Alfred-Denis Clavel

Président : François de Menthon

Vice présidents : Saint-Julien : Joseph Pinget

Annecy : Jean Calliès

Bonneville : Pierre Guy

Thonon : François Bergoënd

Secrétaire : Léon Deloche

Trésorier : Alexandre Mugnier

Adjoints par cantons : Annecy Nord : Perrinoz

Annecy Sud : Gantelet (Seynod)

⁵⁷¹³ D'après les élections qui se sont déroulées le 7 mars 1920 au congrès tenu à La Roche-sur-Foron.

Thônes : Perinet-Mugnier (Président de la section locale Grand-Bornand) et Pierre Veyrat (président de la section locale Manigod.)

Cruseilles : Marcel Ritz (vice-président de la section locale)

Saint-Julien : de Viry

Boège : Dufour (maire de la commune)

Samoëns : Mogenet

Cluses : Thirode.

Annexe n°85 : Liste des présidents diocésains de l'ACJF

Duc-Dohon Élie : 1901-1902.

Bergoënd Fabien : 1902-1907

Tapponnier Paul : 1908-1918

Menthon (de) François : 1919-1925 (il est élu en 1920)

Voisin Henri : 1925-1932

Salomon Francis : 1932-1935

Girollet Jean : 1935-1936

Bosson Charles : 1936-1944

Gavel Félix : 1944-1946

Fumex André : 1946-1950

Daviet Georges : 1950-1956

Annexe n°86 : Un chant de la Ligue des femmes françaises

Réveillez-vous, Belles Dames,
Jeunes Filles, Bonnes Femmes.
Écoutez, c'est le Clairon !...
Il appelle à délivrance
Le tant doux pays de France :
Levez-vous !.. Et marchez donc !
Ah !.. Ah !.. Ah !..

Une gentie Pastourelle,
Brave autant que chaste et belle,
Fit reculer Attila :
Vous avez même vaillance,
O nobles Filles de France,
Et les Barbares sont là !
Ah !.. Ah !.. Ah !..

Plus de Franc-Maçonnerie,
De Sans-Dieu, de Sans-Patrie,
De cœurs avides et bas !..
Radieuses d'innocence
Avancez, Filles de France ;
Criez : On ne passe pas !..
Ah !.. Ah !.. Ah !..

Une Reine bien ancienne
A fait la France chrétienne
En régnant sur son Époux !
Vous avez même puissance :
Liguez-vous, Femmes de France !
Tout notre espoir est en vous !..
Ah !.. Ah !.. Ah !..

Vive La

LIGUE

des FEMMES FRANÇAISES

Liberté

Le Clairon de la Pucelle
A la lutte vous appelle :
Courez sous son étendard ;
Levez-vous, Femmes de France,
Dans l'humble et forte vaillance ;
Plus tard il serait .. trop tard !!!
Ah !.. Ah !.. Ah !..

Dignes sœurs de la Pucelle,
Debout !.. Guerroyez près d'elle !
Avec un cœur indompté,
L'âme pleine d'espérance,
Liguez-vous, Femmes de France,
Pour sauver la Liberté !..
Ah !.. Ah !.. Ah !..




"L'APPEL"

Adaptation au Quatuor -
"Le CLAIRON" de Paul Déroulède
Musique de L. ANDRÉ
Avec l'autorisation de M. JOUBERT, Éditeur-propriétaire
24 rue d'Hauteville, PARIS.



Réveil les vous, Belles Dames, Jeunes filles, Bonnes femmes, Écoutez, c'est le Clairon ! Il appelle à délivrance le tant doux pays de France Levez-vous ! Et marchez donc !

REFRAIN (La Chape)

Ah ! Ah ! Ah !

LIGUE des FEMMES FRANÇAISES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

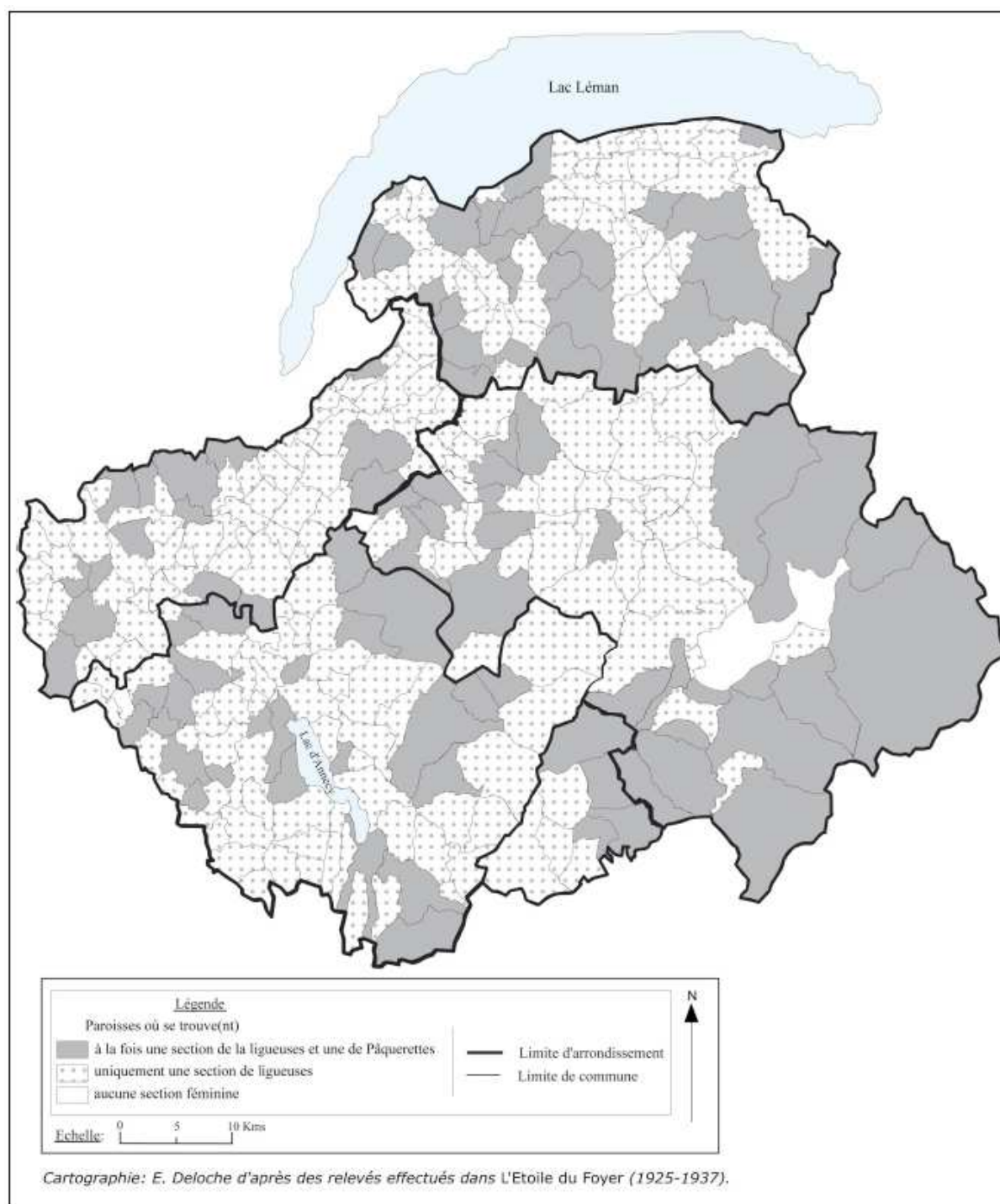
13, Rue Sainte-Hélène, 13

- LYON -

20 francs le mille

Source : collection personnelle.

Annexe n°87 : Les Ligueuses et les Pâquerettes dans le diocèse d'Annecy, 1929-1937



Annexe n°88 : Les statuts de l'UDH

FÉDÉRATION NATIONALE CATHOLIQUE

UNION DIOCÉSAINE D'ANNECY

STATUTS

I. — But et composition de l'Union Diocésaine

Article premier. — DÉFINITION — DURÉE — SIÈGE. — L'*Union Diocésaine d'Annecy*, affiliée à la *Fédération Nationale Catholique*, est l'association des hommes catholiques du diocèse d'Annecy qui adhèrent aux présents Statuts. Sa durée est illimitée.

Le Siège de l'*Union Diocésaine* est établi à la Maison du Peuple, rue J.-J. Rousseau, à Annecy. Il pourra être transféré ailleurs par une décision du *Comité Directeur*.

Art. 2. — BUT. — Le but de l'*Union Diocésaine* est de grouper les hommes catholiques pour défendre ou revendiquer les libertés religieuses et exercer l'Action catholique telle que la veut le Souverain Pontife, par la participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique, sous la direction de l'Evêque du diocèse.

Ses membres s'unissent et s'entraident à cet effet, sous le contrôle de l'Autorité religieuse et sous l'impulsion de la *Fédération Nationale Catholique*, afin d'exercer toute action religieuse, sociale et civique, nécessaire ou utile, dans l'intérêt de l'Eglise, de la famille, de la société et de la patrie.

L'*Union Diocésaine* est étrangère à tout parti politique et à toute politique de parti. Elle accepte des adhérents de tous les partis dont le programme n'a rien de contraire aux principes de la morale chrétienne.

Art. 3. — MOYENS D'ACTION. — Les principaux moyens d'action de l'*Union Diocésaine* sont :

- a) l'organisation méthodique des catholiques par paroisses et archiprêtres ;
- b) la formation et la liaison de ses membres par « *Le Clocher Savoyard* », organe mensuel adressé à tous les adhérents, la diffusion de brochures, tracts, etc... ;
- c) l'organisation de réunions, conférences, meetings ;
- d) l'organisation de retraites fermées ;
- e) l'aide et le concours apportés aux différentes œuvres catholiques existant dans les paroisses, et la création éventuelle de celles jugées nécessaires : œuvres de piété, d'éducation, d'enseignement, de persévérance et de formation pour la jeunesse, œuvres charitables ou sociales, œuvres de presse et de propagande, etc... ;
- f) la propagande et la diffusion des journaux catholiques ;
- g) la surveillance de la rue et la sauvegarde de la moralité publique ;
- h) l'apport à la *Fédération Nationale Catholique*, qui agit sur le terrain national, de la force de l'association.

Art. 4. — ADMISSION — COTISATION — RADIATION. — Pour être membre de l'*Union Diocésaine*, il faut : adhérer aux présents Statuts, faire partie de l'*Union Paroissiale* (1) de sa paroisse, verser au *Comité Diocésain* la cotisation annuelle qui donne droit au service du « *Clocher Savoyard* ».

La cotisation annuelle à verser au *Comité Diocésain* (2) est de trois francs. Elle peut être modifiée par décision du *Comité Directeur*. Elle doit être versée au *Comité Paroissial* chargé d'en adresser le montant au Secrétariat Diocésain. Elle sera réglée de telle sorte que toutes les Unions Paroissiales aient versé leurs cotisations au Secrétariat pour fin avril.

La radiation d'un membre résulte, ou de sa démission, ou du refus de payer la coti-

(1) Il est entendu que les jeunes gens doivent faire partie des groupes paroissiaux de la Jeunesse Catholique. Cependant à partir de 21 ans, ils peuvent, et sans cesser de faire partie du groupe de la Jeunesse, adhérer en même temps à l'Union paroissiale des hommes. Passé 30 ans, tout membre de la Jeunesse Catholique passe automatiquement à l'Union Diocésaine. Il ne peut y avoir d'exception que pour les dirigeants élus de la J. C.

(2) Outre la cotisation à l'*Union Diocésaine*, un grand nombre d'Unions Paroissiales réclament un supplément destiné à alimenter la caisse paroissiale d'honneurs à l'effort, aide nécessaire pour les réunions, etc...

sation statutaire, ou d'une décision prise, soit par le *Comité Paroissial*, soit par le *Comité Directeur*.

Le membre rayé de l'Association ne peut prétendre à aucun droit sur le patrimoine de l'Union Diocésaine, et les sommes qu'il aurait versées restent acquises à l'Union.

II. — Organisation et fonctionnement de l'Union Diocésaine

Art. 5. — ORGANISATION. — L'Union Diocésaine est organisée de la façon suivante :

1° Dans la Paroisse. — La paroisse est la base de l'organisation catholique. Dans chaque paroisse, l'adhésion à l'Union Diocésaine se fait par l'entrée dans l'Union Paroissiale, dirigée par un *Comité Paroissial*. L'Union Paroissiale doit se réunir au moins une fois par an en Assemblée Générale, dans la période comprise entre Toussaint et Pâques.

2° Dans le Diocèse. — Dans le diocèse, l'ensemble de toutes les Unions Paroissiales constitue l'Union Diocésaine.

La fédération de toutes les Unions Diocésaines de France forme la *Fédération Nationale Catholique*.

L'Union Diocésaine a à sa tête un *Comité Diocésain*. Elle se réunit tous les deux ans, en Assemblée Générale ou Meeting, dans l'un des principaux centres du diocèse, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

Art. 6. — FONCTIONNEMENT DES COMITÉS. — 1° Le *Comité Paroissial* (1), conseil et dirigé par le Curé, est composé de quelques laïcs pris au sein de l'Union Paroissiale et choisis parmi les plus actifs et les plus dévoués. Il comprend un Président, un Secrétaire, un Trésorier et, selon l'importance des paroisses, trois à dix autres membres, environ.

Parmi ses membres, le *Comité Paroissial* devra comprendre de trois à six pères de famille qui constitueront le Comité des Chefs de famille catholiques de la paroisse, lequel, s'intéressant spécialement aux questions scolaires, à l'éducation, à la formation et à la préservation des enfants, sera la Section paroissiale de l'Association Catholique des Chefs de famille du Canton, ou de l'Arrondissement, ou du Département.

Il est très utile que le *Comité Paroissial* se réunisse tous les mois. Dans tous les cas, il doit se réunir au moins trois fois par an : en novembre, en janvier et en mars. Pour chacune de ces trois réunions obligatoires, le *Comité Diocésain* enverra un ordre du jour avec le canevas de quelques questions importantes auxquelles chaque *Comité Paroissial* ajoutera des questions locales. Le procès-verbal de chacune des trois réunions devra être envoyé au Secrétariat Diocésain.

Ces réunions doivent être simples, familières, cordiales, les membres se sentant en confiance et en amitié. Chacun apporte ses suggestions, ses réflexions et son expérience.

Il est nécessaire et souverainement efficace que M. le Curé dirige les réunions. Le *Comité Paroissial* peut cependant se réunir en l'absence ou en cas d'empêchement de M. le Curé. L'important est que rien ne soit entrepris dans la paroisse, dans l'ordre de l'Action catholique, sans accord avec M. le Curé.

Les *Comités Paroissiaux* sont l'âme de l'Union Diocésaine et de toute l'organisation catholique. Chaque *Comité* assure le bon fonctionnement de son Union Paroissiale. Il perçoit les cotisations des adhérents et travaille au recrutement de nouveaux membres. Il aide de tout son pouvoir à la vie religieuse de la paroisse. Parmi les nombreux champs d'action qui s'ouvrent à lui, signalons : la presse, l'école, l'action civique et sociale, la moralité publique, etc. ;

2° Le *Comité d'Archiprêtre*, prévu au début de la création de l'Union Diocésaine, n'a pas été utilisé. Il est fort désirable, cependant, qu'il soit organisé partout où la chose est possible.

Il comprendra, sous la direction de M. l'Archiprêtre, le membre ou les membres du *Comité Diocésain* de l'Archiprêtre, les Présidents et Secrétaires des *Comités Paroissiaux* de l'Archiprêtre.

Son but est de coordonner le fonctionnement des *Comités Paroissiaux*. Il devra être réuni, notamment, dans la quinzaine qui suit chaque réunion du *Comité Diocésain* pour permettre aux membres du *Comité Diocésain* délégués d'Archiprêtre de transmettre les avis et les consignes reçus ;

3° Le *Comité Diocésain* est formé de membres choisis par Monseigneur l'Evêque, à raison de un, au moins, par archiprêtre.

Monseigneur nomme un Président, un Bureau et un *Comité Directeur*, composé de deux ou trois membres par arrondissement, pris dans le *Comité Diocésain*.

(1) Le nom de *Comité Paroissial* distingue du « *Council* » *Paroissial* qui remplace le *Council de Fabrique* et s'occupe seulement de l'administration temporelle de la paroisse.

Le *Comité Diocésain* se réunit deux fois par an en réunions générales, en juin et en octobre, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque, et tient, en outre, des réunions régionales.

Le *Comité Directeur* se réunit, en principe, tous les deux mois, à Annecy, au siège de l'Union Diocésaine, pour l'examen des questions urgentes et la préparation des réunions générales du *Comité Diocésain*.

Le Bureau se réunit chaque semaine pour l'expédition des affaires courantes et la direction de l'Union Diocésaine. Il donne aux *Comités Paroissiaux* les instructions et mots d'ordre que les nécessités imposent et leur transmet ceux du *Comité Central* de la *Fédération Nationale Catholique*.

L'Autorité Diocésaine est représentée au *Comité Directeur* et au Bureau par un Vicaire Général délégué.

Les décisions du *Comité Diocésain* ont force de loi pour l'Union Diocésaine dès qu'elles ont été sanctionnées par Monseigneur l'Evêque ou par son délégué.

Un Secrétariat permanent est organisé au Siège de l'Union Diocésaine. Il centralise et stimule, sous le contrôle du Président, le fonctionnement des différents rouages de l'organisation diocésaine. Il est un centre de renseignements pour l'ensemble du diocèse.

Selon les « *Instructions Pastorales de Monseigneur l'Evêque du 30 novembre 1924* », « le *Comité Diocésain* devra être : semeur d'énergie, lien de toutes les bonnes volontés, « excitateur de tous les dévouements... et, sous la direction de l'Evêque, le principe « permanent d'une vie sans cesse plus chrétienne à travers le diocèse tout entier... « C'est lui qui transmettra aux *Comités Paroissiaux* les mots d'ordre nécessaires ou « opportuns... A lui d'inspirer et de soutenir toutes les initiatives désirables ; à lui « d'aider tous les dévouements ; à lui de promouvoir toutes les manifestations de la « vie catholique... Bureau d'informations, animateur des énergies catholiques, con- « trôle de l'activité religieuse de notre cher pays, le *Comité Diocésain* doit être tout « cela, tel est son rôle... »

Art. 7. — RESSOURCES. — Le budget de l'Union Diocésaine est alimenté par les cotisations annuelles des membres adhérents et par des souscriptions volontaires des membres bienfaiteurs.

Le patrimoine de l'Union Diocésaine répond seul des engagements contractés par elle ou des condamnations civiles prononcées contre elle, sans qu'aucun des membres puisse en être tenu personnellement responsable.

Art. 8. — MODIFICATIONS AUX STATUTS. — Les Statuts de l'Union Diocésaine ne peuvent être modifiés que par décision de Monseigneur l'Evêque ou sur la proposition du *Comité Directeur*, en accord avec l'Autorité Diocésaine.

Art. 9. — DISSOLUTION. — L'Union Diocésaine ne peut être dissoute que par décision de Monseigneur l'Evêque ou sur la proposition du *Comité Directeur*, d'accord avec Monseigneur.

En cas de dissolution, le *Comité Diocésain* nommera un ou plusieurs liquidateurs ; l'actif net sera remis entre les mains de l'Autorité Diocésaine qui décidera de son emploi.

Art. 10. — POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS. — Seul le Président ou le membre du Bureau désigné par lui, ont pouvoir pour faire au nom de l'Union Diocésaine, toutes déclarations, publications ou formalités prescrites par la loi.

Annecy, le 1^{er} juillet 1933.

L'Evêque d'Annecy approuve les Statuts ci-dessus, lesquels sont le point, suggéré par 8 années d'expérience, de l'organisation diocésaine des hommes.

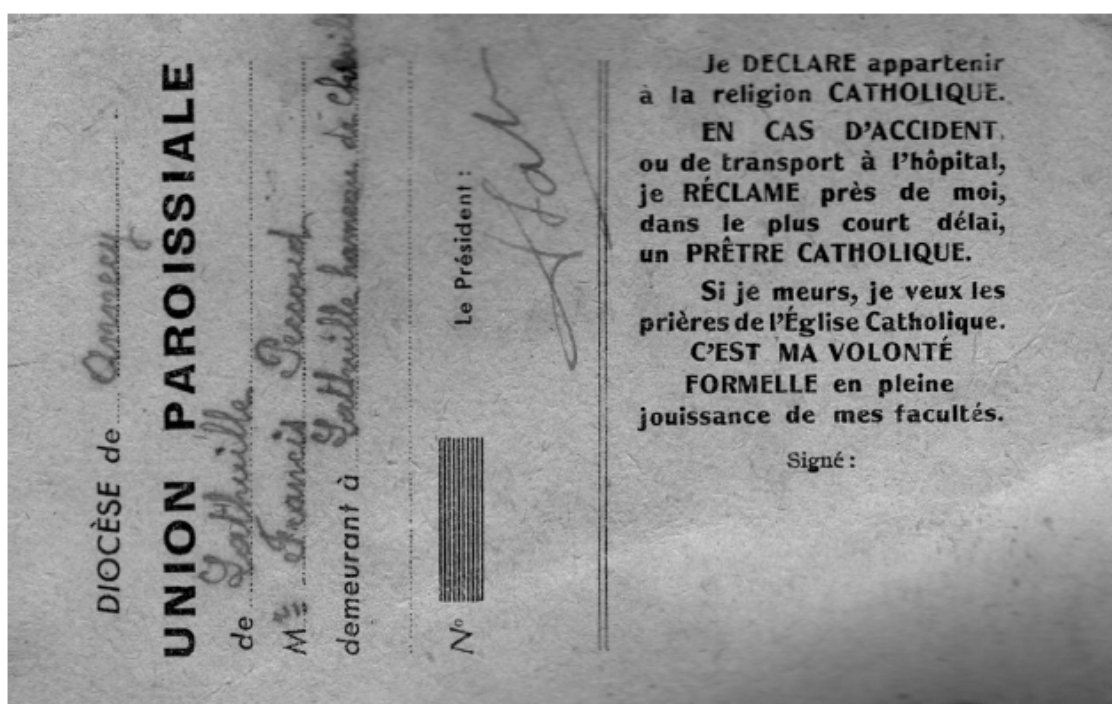
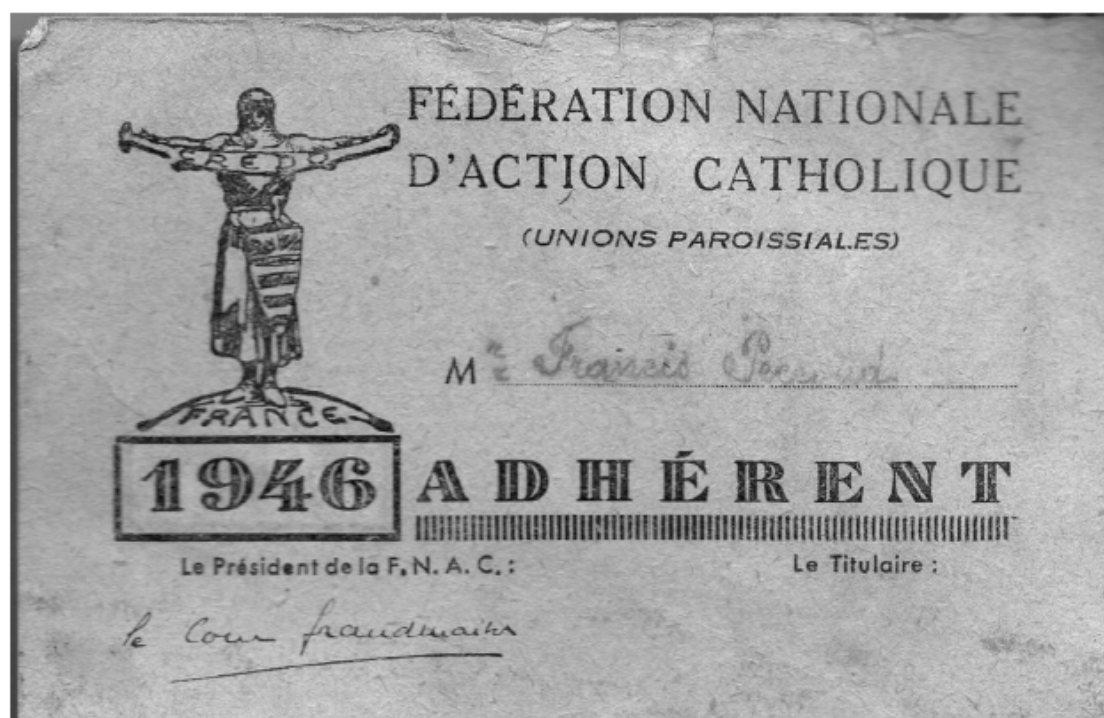
Il demande à M. le Vicaire Général délégué, à MM. les Archiprêtres et à MM. les Curés, de veiller à leur stricte application.

† FLORENT DU BOIS DE LA VILLERABEL,
Evêque d'Annecy.

Source : Archives diocésaines d'Annecy. Boîte ACJF.

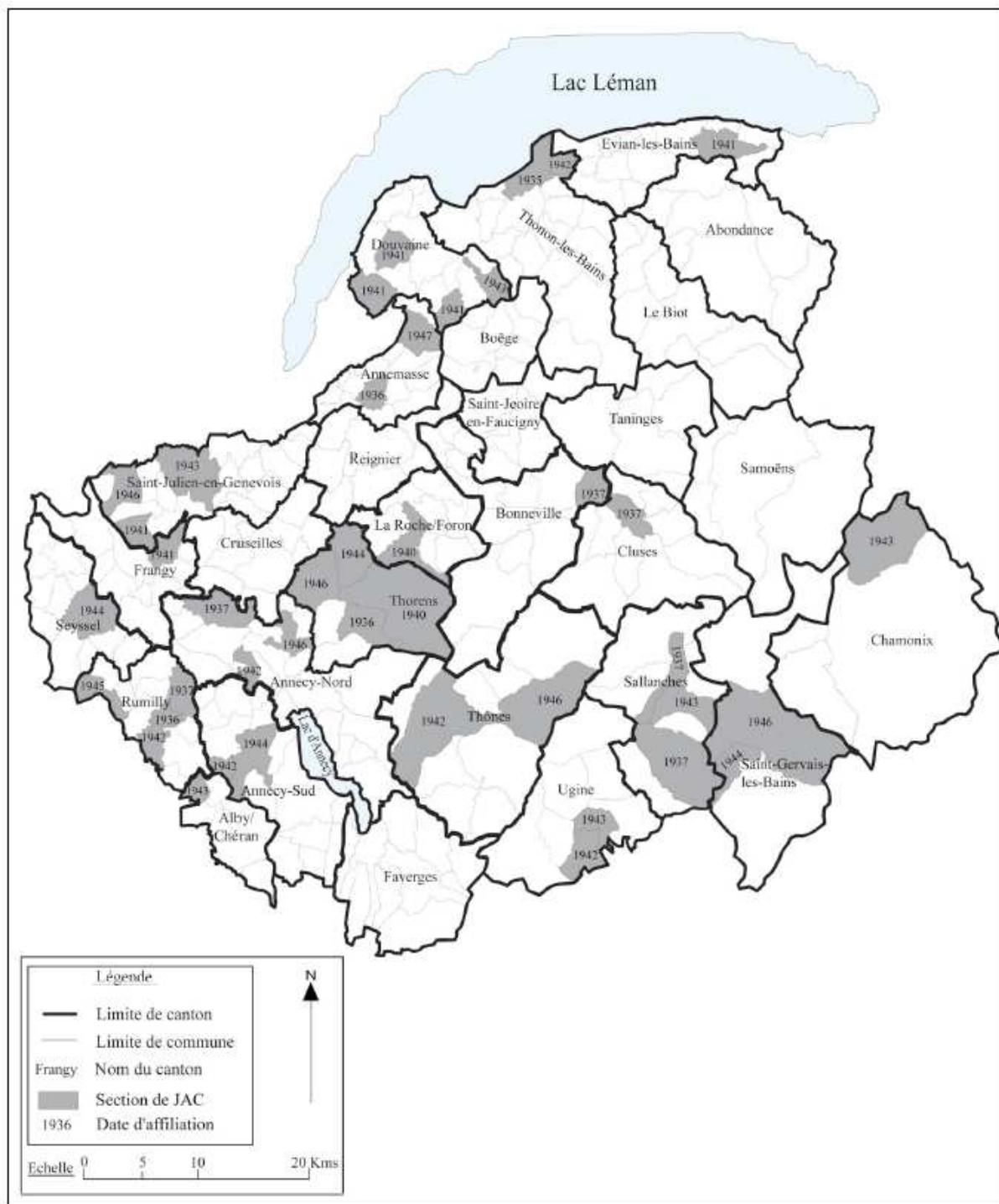
Annexe n°89 : Carte de membre de la FNAC (1946)

Carte de l'un des membres de l'Union paroissiale de Lathuille.



Source : collection personnelle.

**Annexe n°90 : Les sections de JAC affiliées
au mouvement national entre 1935 et 1947**



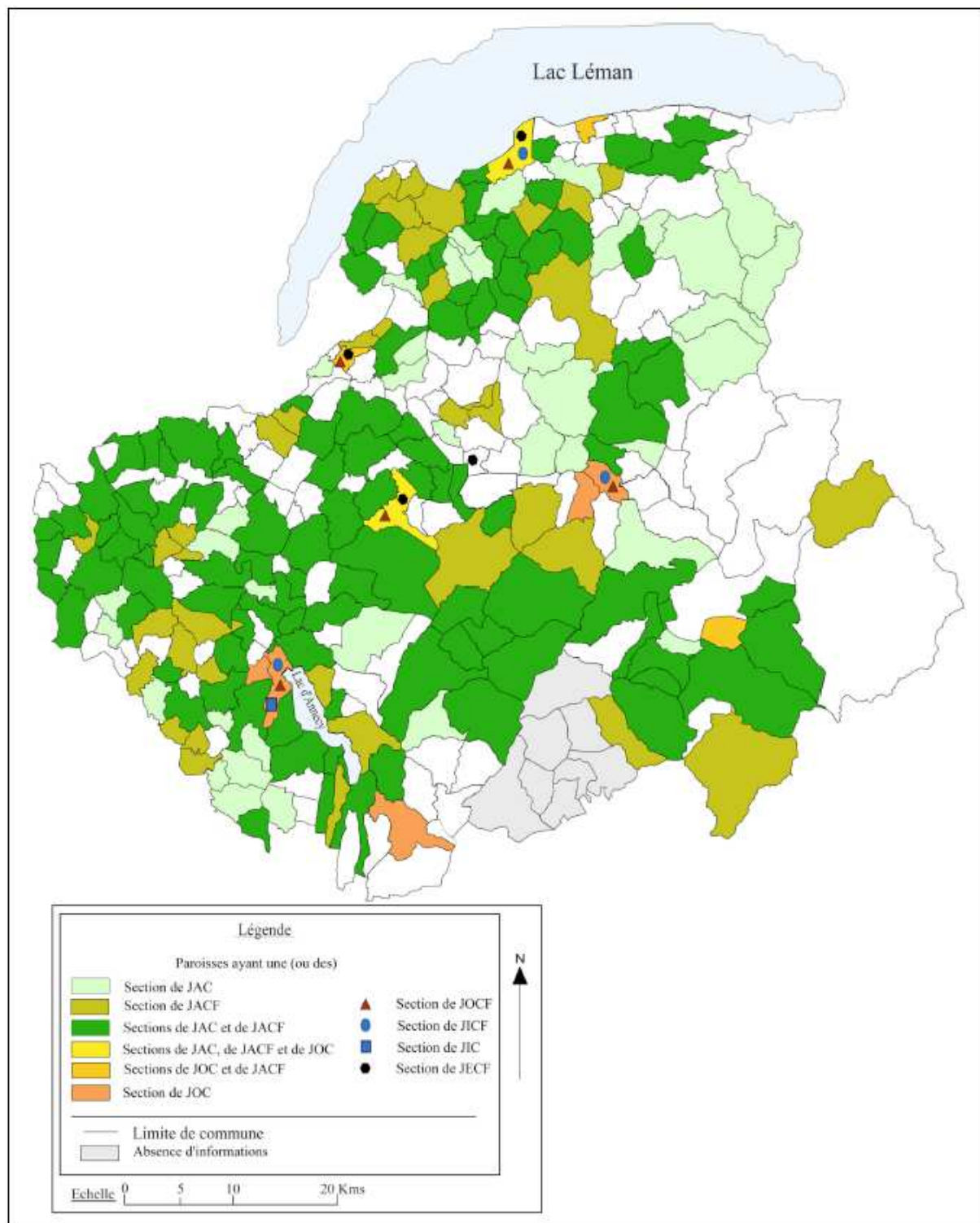
Cartographie : E. Deloche d'après une liste établie par le mouvement diocésain. Archives diocésaines, document en cours de classement.

Annexe n°91 : Les sections de JACF affiliées au mouvement national entre 1936 et 1948



Cartographie : E. Deloche d'après une liste établie par le mouvement diocésain. Archives diocésaines, document en cours de classement.

Annexe n°92 : Les mouvements de jeunesse dans le diocèse d'Annecy en 1941



*Cartographie : E. Deloche d'après une liste établie par l'ACJF en 1941.
 ADHS, 5 J 24.*

Annexe n°93 : La convention signée entre le SGJ et l'épiscopat français, 1941

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE

DIRECTION DE LA FORMATION
DES JEUNES

3^e Bureau

Mouvements de Jeunesse

N. J. 128

COPIE

CONVENTION ENTRE LE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE
ET L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

Vu la décision D.F.A. 1906 du Secrétaire Général à la Jeunesse, en date du 20 Juin 1941.

Vu la déclaration de l'Épiscopat Français du 25 Octobre 1941, au sujet de l'agrément des Mouvements d'Action Catholique, dans l'esprit des lettres échangées entre son Excellence Mgr CHOLLET, Secrétaire de la Commission permanente de l'A.C.A. (25 Octobre 1941) et Monsieur Louis GARRONE, Directeur de la Formation des Jeunes (5 Novembre 1941).

Les Mouvements de Jeunesse dépendant de l'A.C. sont agréés par le présent acte :

1°) cet agrément s'applique d'office aux associations désignées dans la liste jointe;

2°) toute association qui sera, par la suite, désignée par l'assemblée des Cardinaux et Archevêques de France comme partie intégrante de l'Action Catholique de la Jeunesse française sera agréée de droit, à charge pour elle de se soumettre aux mêmes règles que les associations mentionnées sur la liste adjointe.

3°) les mouvements d'Action Catholique sont représentés auprès du Secrétaire Général de la Jeunesse par le Président de l'A.C.J.F. ou par un remplaçant désigné par la hiérarchie et qui a reçu l'agrément du Directeur de la Formation des Jeunes. Une représentante lui est adjointe, dans les mêmes conditions pour les mouvements féminins.

4°) après avoir reçu l'accord de la hiérarchie, les représentants masculins et féminins des Mouvements de jeunesse d'Action Catholique notifient sans retard et font exécuter dans les associations les directives du Secrétaire Général de la Jeunesse.

5°) la hiérarchie désigne un représentant responsable devant chaque délégué régional de la jeunesse pour l'étendue de sa circonscription. Ces représentants reçoivent et font appliquer de la même façon, les directives que les délégués sont habilités à leur donner dans le cadre des décisions prises à l'échelon national en accord entre le Secrétaire Général de la Jeunesse et les représentants des Mouvements d'Action Catholique.

6°) les programmes d'éducation physique et civique, les méthodes d'orientation professionnelle sont établis dans le cadre des directives d'ensemble du Secrétariat Général de la Jeunesse : ils sont soumis pour approbation au Directeur de la Formation des Jeunes.

7°) les délégués de la Jeunesse pourront contrôler l'application de ces programmes au sein des mouvements.

8°) les mouvements d'Action Catholique collaboreront, d'accord avec la hiérarchie à la création et aux activités des Maisons des Jeunes, ainsi qu'aux services civiques demandés par le Directeur de la Formation des Jeunes, dans les mêmes limites que celles fixées aux autres mouvements de jeunesse agréés.

9°) tous les dirigeants permanents des Mouvements d'Action Catholique passeront, pour information, dans les écoles de cadres du Secrétariat Général de la Jeunesse. Ils pourront y être accompagnés par l'Aumônier Général de l'A.C.F.R. régulièrement invité aux sessions.

10°) le port de leurs insignes respectifs est reconnu aux mouvements ainsi présentés et agréés.

VICHY, le 16 Décembre 1941

Le Directeur de la
Formation des Jeunes
Signé : Louis GARRONE

Le Secrétaire
de la Commission Permanente
des Cardinaux et Archevêques de France

signé : JEAN CHOLLET
Archevêque de CAMBRAI
Sec.

Pour ampliation
Le chef du Bureau des
Mouvements de Jeunesse

Source : ADHS, 5 J 24.

Annexe n°94 : Lettre de Rémy Montagne aux mouvements de l'ACJF, 1944

CHERS CAMARADES,

Le choc formidable, social et politique, matériel et spirituel, préparé par quatre ans de lutte vient de se produire.

En présence d'une occupation sans cesse plus totalitaire et plus brutale, le peuple de France s'est chaque jour davantage redressé, et, résolument, a repris la lutte.

De toute la surface du sol national ont surgi, pour le combat, des masses de volontaires. Ils ont permis que cette « libération » ne soit pas l'œuvre de l'étranger, mais le fruit d'un sursaut national que rendait possible l'appui des forces matérielles alliées.

Je sais que la situation nouvelle ne vous a pas pris au dépourvu. Elle pose cependant de nombreux et graves problèmes.

En attendant les consignes précises que donnera le Comité Général, dès que ce sera possible, je prends l'initiative de vous envoyer ce mot pour qu'un lien soit immédiatement établi entre nous.

La première vérité qu'il convient de proclamer est la part considérable qui revient à nos Mouvements dans l'œuvre de rénovation nationale.

Depuis quatre ans, sans se départir un seul jour de leur tâche d'éducation des masses et de formation des élites, nos Mouvements n'ont pas cessé de porter le témoignage de leurs convictions chrétiennes et de leur fidélité à la France.

Au moment où tant d'initiatives se développaient dans le cadre d'une prétendue Révolution nationale pour saper les ressorts de la jeunesse française fidèle aux traditions nationales d'honneur, de dignité humaine et de liberté, l'A.C.J.F. inflexiblement a poursuivi sa route. En dépit des hostilités et des incompréhensions, sûre de sa ligne et forte de son contact fraternel avec les masses populaires, elle a joué un rôle considérable pour la Libération. Elle a formé des militants généreux et capables, préparés à un engagement courageux, lucides dans le combat de la Cité. C'est par centaines qu'ils ont accepté des responsabilités dont certaines étaient sans doute des promotions étonnantes pour leur jeune âge, mais à la mesure de leurs possibilités et des exigences du salut de la patrie.

Mais l'effort demandé commence à peine. L'avenir de la France va exiger des hommes possédant des qualités humaines fondamentales, qui puiseront leur désintéressement dans une vie intérieure authentique et qui s'engageront toujours plus nombreux dans les chantiers où s'édifiera la grandeur française.

Leur cohésion au travail et l'efficacité de leur effort dépendront de leur aptitude à penser ensemble les problèmes de la vie sociale, à la suite des équipes de catholiques français dont l'A.C.J.F. fait partie et qui ont élaboré en cinquante ans une doctrine du bien commun de la cité française, en conformité avec l'enseignement de l'Eglise.

Pour sa mise en œuvre, il est nécessaire qu'à tous les échelons, nos Mouvements spécialisés, responsables de leurs milieux, se prêtent non seulement à une collaboration de pensée et d'action, mais encore la recherchent. Au contact des réalités de milieux il leur revient de préciser et d'enrichir les directives et l'esprit qui doit animer l'Association et de constituer, toujours plus riche, notre philosophie sociale.

* * *

Le deuxième point qui doit retenir notre attention est l'esprit de fraternité et d'étroite union à créer ou à maintenir entre tous nos camarades qui ont lutté depuis longtemps et plus spécialement depuis quatre ans, quelle que soit la forme de leur « service ».

Je sais que cet esprit existe déjà dans presque toutes nos régions. Cependant les nécessités de l'action en période d'oppression ont amené un compartimentage sévère des hommes. Il était hier nécessaire. Aujourd'hui il peut devenir néfaste.

Il ne s'agit point, bien entendu, de renoncer à la distinction très nette qui doit exister entre l'Action temporelle et notre effort de rénovation spirituelle et sociale. Ceux qui militent sur ces deux plans distincts ont des responsabilités d'ordre différent. Les uns ont à créer et à mettre en œuvre des techniques de la vie sociale, économique et politique; les autres ont à préparer des hommes prêts à se servir de ces techniques en fonction d'une spiritualité et des conditions de la vie française contemporaine.

Mais si l'on doit avoir le souci de ne point laisser, par des confusions de fonctions, ramener notre spiritualité au rang d'une technique, il n'en demeure pas moins que nous devons

comprendre que tous accomplissent, chacun à leur manière, une tâche indispensable à la vie du Pays.

Des milliers de camarades, que les circonstances ont conduit à s'engager dans les organisations de résistance d'allure politique ou militaire, nous demandent aujourd'hui conseil pour savoir ce qu'ils doivent faire. Ils s'inquiètent dans certains cas de perdre leur temps en ce moment, ou bien, au contraire, ils redoutent de laisser à d'autres mains des responsabilités pour lesquelles ils s'estiment taillés et dont ils mesurent l'importance.

Eux seuls peuvent prendre leur décision. Nous leur rappelons seulement que nos Mouvements n'existent pas pour eux-mêmes et que si nos camarades estiment remplir les conditions favorables à leur entrée dans la vie politique, ils partiront avec notre affectueuse estime et notre promesse, pour ceux d'entre-nous dont telle serait la vocation, de les rejoindre dans la lutte. En attendant ce jour, nous entendons rester avec eux en rapport d'étroite amitié.

Mais à ces amis qui hésitent à choisir une voie, nous voulons dire, pour leur permettre de décider en connaissance de cause, l'importance fondamentale de nos Mouvements.

Ce sont eux qui, en formant des hommes, permettront dans l'avenir la poursuite des tâches que nos amis commencent. Il est urgent pour préparer cette relève, une vraie celle-là, de recruter les équipes qui feront monter des militants à tous les échelons...

Quatre ans d'oppression ont entravé l'essor amorcé avant-guerre. Privé de la libre expression de notre doctrine, nos Mouvements n'ont pu atteindre les masses dans la large mesure que nous trace un impérieux devoir.

Aussi faut-il que, sans attendre un jour de plus, tous ceux qui le peuvent se mettent à l'œuvre.

Que les équipes fédérales se reconstituent, et, sous la direction de leurs Secrétariats Généraux, reprennent leur programme et leurs campagnes. Qu'elles se réunissent en Conseil Diocésain et fassent le point sous la direction du Président diocésain assisté de son Aumônier.

Que partout, ceux qui étaient engagés dans les F. F. I. ou au S. A. P. ou dans la presse clandestine (Cahiers du témoignage chrétien, Nouvelle-Jeunesse, Courrier du T. C. etc.) ou dans les organisations anti-déportation, dans les services du Nap, etc. et qui n'ont pas de fonctions politiques, que tous ceux-là reprennent dans les Mouvements les responsabilités qu'ils avaient dû momentanément abandonner. Ils y retrouveront ceux de leurs camarades qui ont eu comme tâche principale dans la résistance de faire régner un climat de fraternité, de moralité, de désintéressement, groupés dans les J. C. C. ou au sein des Equipes chrétiennes.

Dès que je vais avoir regagné Paris j'y apprendrai les décisions prises par le Comité général. Je suppose qu'elles prévoient des Journées Régionales de Présidents Diocésains et un Conseil National de l'A. C. J. F., à Paris.

Sans attendre la grande joie de nous retrouver tous réunis dans la même ferveur et la même volonté, dès maintenant : au travail !

Voyez les dirigeants Fédéraux des Mouvements spécialisés. Encouragez-les à reprendre sans tarder toutes les activités que nous avions autrefois et que depuis quatre ans nous avons été contraints de mettre en veilleuse.

Pour inaugurer cette reprise du travail à plein, réunissons partout nos militants dans des veillées de prières et à des Messes de Communion. Nous y remercierons Dieu d'avoir protégé notre Pays.

Nous y prions pour tous les morts de la Libération, particulièrement pour ceux sortis de nos rangs, les Gilbert Dru, (J. E. C.), les Francis Chirat (J. O. C.), les Lucien Rannard (J. A. C.)... et tous ceux qui ont payé de leur vie leur fidélité au Christ et à la France.

Nous renouvellerons au Christ l'offrande de notre vie pour le salut de nos frères, l'honneur de notre Pays et la Paix du Monde.

Rémy MONTAGNE,

Membre du Comité Général — Officier F. F. I.

P. S. — Des problèmes pratiques se posent certainement déjà dans votre diocèse. Écrivez à Paris (14, rue d'Assas) dès que ce sera possible pour demander conseil et exposer la situation telle qu'elle se présente chez vous. En effet, les circonstances varient beaucoup selon les départements.

Inspirez-vous toujours de la ligne de conduite qui pour vous n'a pas varié depuis 50 ans : en présence d'organismes politiques officiels, nous sommes prêts à collaborer, mais nous entendons, en toutes circonstances, rester nous-mêmes et donc indépendants.

Si l'on vous demande officiellement un engagement sur un plan qui ne paraît pas être le nôtre, répondez que vous attendez des directives du Comité Général.

L'attitude non équivoque de l'A. C. J. F. depuis quatre ans vous permet de parler avec l'autorité des dirigeants d'un Mouvement qui n'a pas failli à sa tâche.

En toute circonstance, nous restons fidèles à l'attitude qui nous a opposés aux tentatives totalitaires de Vichy : Une Jeunesse **Unie** — **Paix** **Jeunesse Unique**.

Nous espérons pouvoir faire paraître bientôt les « Cahiers de Notre Jeunesse » suspendus par Vichy à cause de notre prise de position catégorique contre la déportation. Je vous demande de leur assurer dès le premier numéro une diffusion maximale.

Nous avons déjà demandé aux diocèses de préparer la liste de tous ceux qui, formés par nos Mouvements, sont morts pour la Libération. Nous avons une liste déjà bien longue, mais beaucoup de noms et de précisions nous manquent encore. Que les diocèses nous les envoient l'urgence : nous, place tenue dans nos mouvements et fonctions dans la Résistance.

Nous voulons pouvoir leur rendre l'hommage qu'on mérite leur foi et leur courage.

Source : Archives diocésaines d'Annecy. Boîte ACJF.

La Seconde Guerre mondiale et le diocèse d'Annecy

Annexe n°95 : Le 1^{er} anniversaire de la Légion, Annecy, 1941



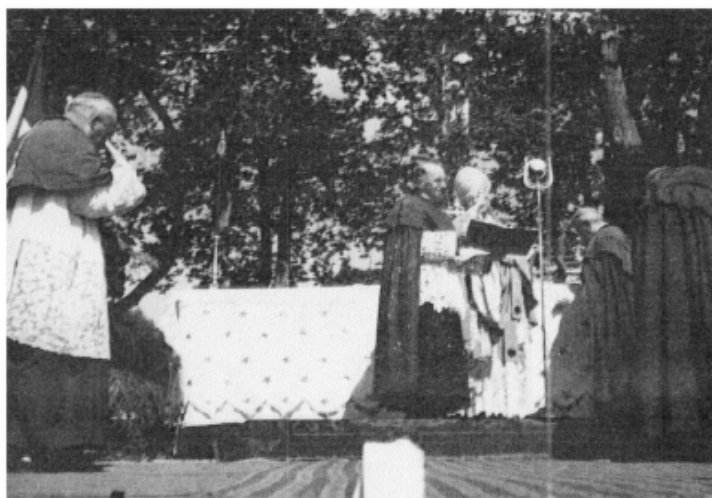
La foule assemblée sur le Pâquier, à l'occasion du premier anniversaire de la Légion des Combattants, 29 août 1941

Source: ADHS, 7 Fi 197



Le chanoine Cuttaz faisant son allocution

Source: ADHS, 7 Fi 192



Mgr Cesbron au cours de son homélie

Source: ADHS, 7 Fi 195

Annexe n° 96 : Le Maréchal à la Visitation, 1941



Le maréchal Pétain à la basilique de la Visitation, le 23 septembre 1941, écoutant l'homélie de Mgr Cesbron.

Source : Cl. Chatelain. F. Edmands. Claudius Londeray... op. cit., p. 142

Annexe n°97 : « L'outrage » à saint François de Sales, 1942

Les légionnaires autour de leur saint patron, François de Sales, après la nuit du 1^{er} au 2 mai 1942, pendant laquelle la statue a été peinte en rouge.



Source : ADHS, 7 Fi 352.

Annexe n°98 : La « baignade » de François de Menthon (mai 1942)

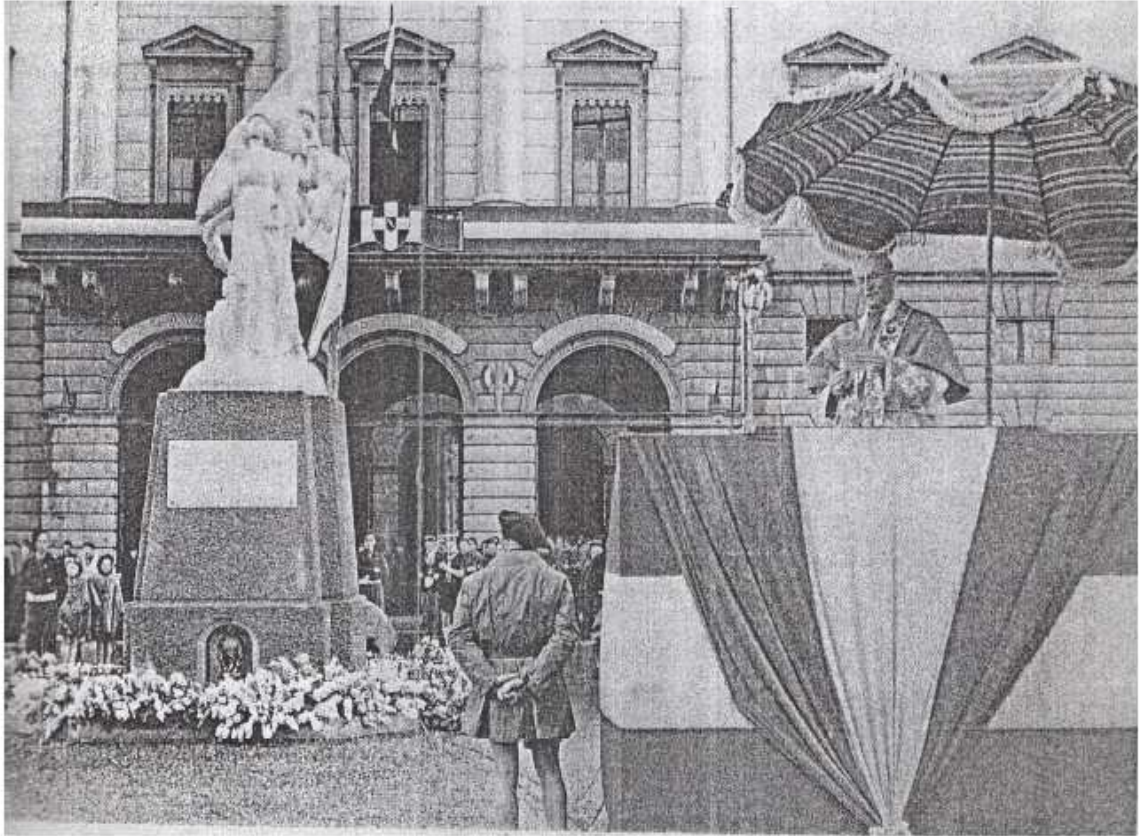
François de Menthon dans la fontaine située devant l'Hôtel de Ville d'Annecy.



Source : P. Viret, L'affaire de Menthon, Annecy, Gardet, 1946.

Annexe n°99 : Inauguration de la statue de Jeanne d'Arc

Monseigneur Cesbron à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, place de l'Hôtel de Ville, à Annecy, 9 mai 1943.



Source : ADHS, 7 Fi 734.

**Annexe n°100 : Vitrail offert à la basilique
de la Visitation par la Légion**

AUTOUR DU VITRAIL

M. Vergain a reçu de Madame la Supérieure de la Visitation, l'émouvante lettre que nous reproduisons ci-dessous :

Monastère de la Visitation
d'Annecy, le 29 août 1943.

Monsieur,

Nous ne voulons pas laisser finir cette journée qui, en clôturant la neuvaine aura été aussi une fête pour la Légion, sans vous avoir adressé le très reconnaissant merci que, depuis longtemps déjà nous désirons vous exprimer. Voici, en effet, que la Légion s'est mise au rang des grands bienfaiteurs de la Basilique par le don du beau Vitrail que tous ont pu admirer ce matin. De ce don, nous sommes profondément reconnaissantes. Très heureuses aussi, et non moins reconnaissantes de la plaque de marbre apposée en souvenir de la visite de notre grand Maréchal, le 23 septembre 1941. Nous aimons à penser que son souvenir demeure par ce moyen auprès des chasses de nos grandes saintes et que

cette plaque rappellera à ceux qui visiteront la Basilique, de prier à ses intentions.

Voudriez-vous, Monsieur, être notre interprète auprès de ces Messieurs de la Légion, leur faire savoir notre gratitude, leur dire combien, de tout cœur, nous avons prié avec eux ce matin, pour la France, pendant la belle Messe dont nous devons encore les chants à la Légion. Monseigneur, en bénissant le Vitrail, a béni votre charité à tous, à notre égard, et nous avons la confiance que Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal ne manqueront pas de vous rendre en faveurs et en protection ce que vous avez fait pour eux.

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'assurance de nos vœux à cette intention, celle du religieux respect avec lequel nous sommes.

Vos humbles servantes en N. S.
La Supérieure et les Sœurs
de la Visitation Ste-Marie
D. S. E.



La plaque dont il est question dans le texte a été retirée.



Le vitrail offert par la Légion des Combattants Français en août 1943. (Cliché E. Deloche)

Source : Le Légionnaire de la Haute-Savoie, Octobre 1943.

Annexe n°101 : Lettre du préfet à Brinon au sujet de l'abbé Rosay, 1944

Lettre du préfet de la Haute-Savoie à Brinon, ambassadeur de France, au sujet du devenir de l'abbé Rosay, curé-archiprêtre de Douvaine.

2072 / TO

28 Avril 4 is.

Le Préfet de la Haute-Savoie à

Monsieur de BRINON, Ambassadeur de
France, Secrétaire d'Etat auprès du
Chef du Gouvernement, Délégué général
du Gouvernement français dans les terri-
toires occupés à VICHY

Objet : a/s M. l'Abbé ROSAY et M. ROLANDEY -
Référence : V/lettres n° 4542 et 4617/44/S

En réponse à vos lettres citées en référen-
ce, j'ai l'honneur de vous faire connaître :

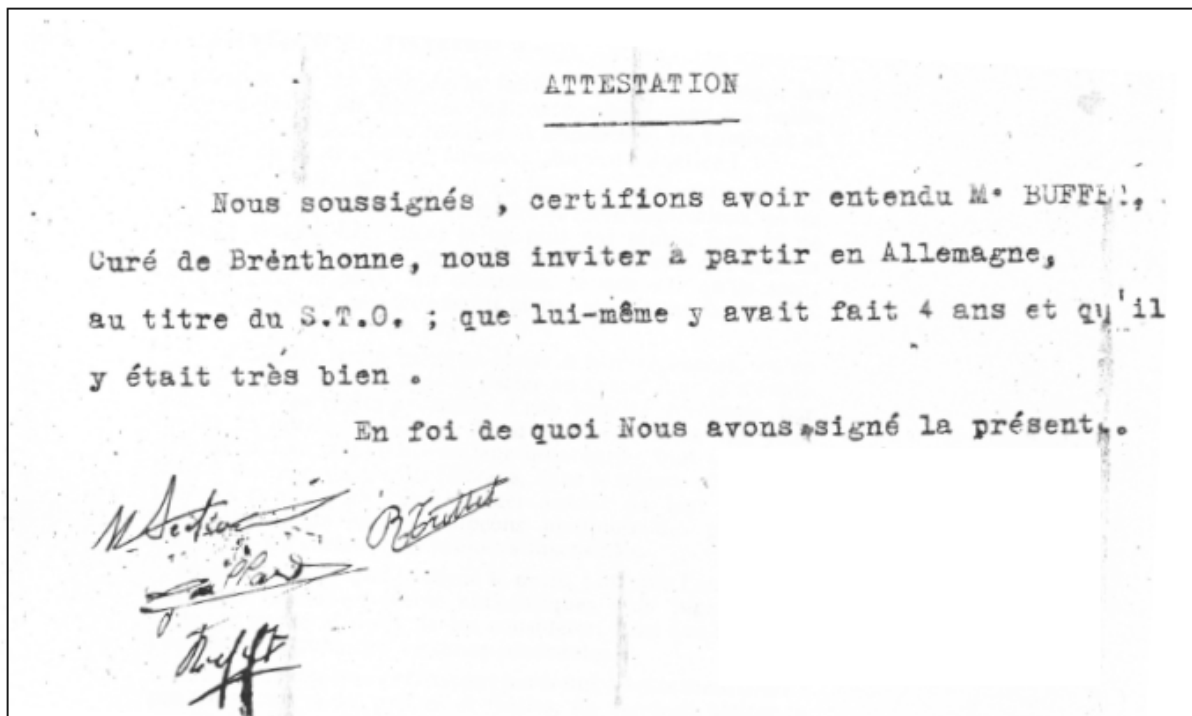
- 1°) que Monsieur l'Abbé ROSAY a été libéré par
les autorités allemandes
- 2°) que Monsieur Pierre Henri ROLANDEY, Chef de
Bataillon breveté, commandant la Subdivision
d'ANNECY, a bien été arrêté le 7 Février der-
nier. Diverses autorités, notamment le Géné-
ral Secrétaire d'Etat à la Défense, sont dé-
jà intervenues en sa faveur. Leurs interven-
tions sont jusqu'à présent restées sans ré-
sultat.

Le Préfet,

Source : ADHS, 22 W 12.

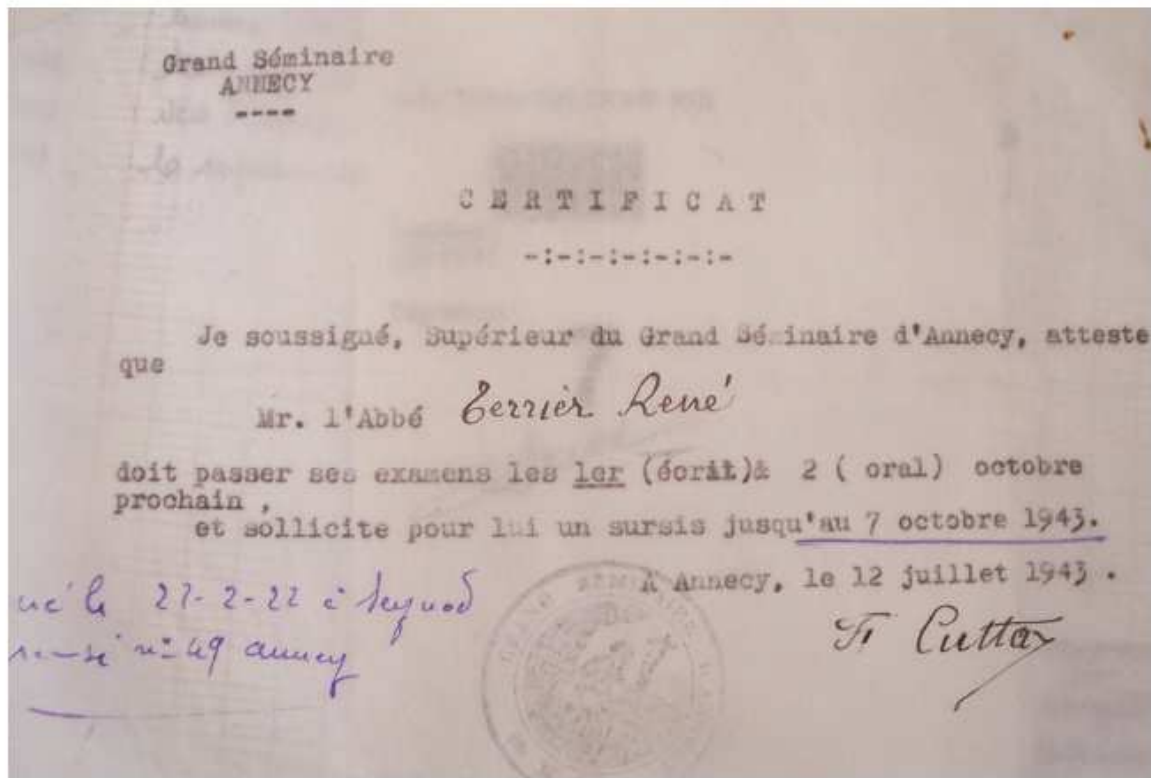
**Annexe n°102 : Déclaration de jeunes
paroissiens au sujet du STO**

Déclaration de quatre paroissiens de Brenthonne évoquant les propos tenus par le desservant sur la question du STO.



Source : ADHS, 15 W 26.

Annexe n°103 : Attestation délivrée aux séminaristes prétextant des examens, 1943



Source : ADHS, 12 W 51.

Annexe n°104 : Fausse carte de travail délivrée à un séminariste

Carte de travail de René Terrier, séminariste astreint au STO. Si le support est authentique, les informations portées dessus sont fausses et destinées à empêcher son départ pour l'Allemagne.

Partie officielle

LETTRE DE MONSEIGNEUR

Justice ! Justice !

C'est le cri du père de la famille diocésaine, lorsque les plus aimés de ses fils, ses prêtres tombent sous les balles d'inconnus d'une façon indigne et imméritée. Ils tombent et partout alentour c'est le silence... Justice ! Justice !

Depuis quatre ans, j'ai eu de longues conversations avec mes prêtres, je connais leurs désirs et leurs aspirations, je les vois au travail. Eh ! bien, je ne puis pas croire, non, je ne puis pas croire qu'il y en ait un seul parmi eux qui soit un danger pour le pays. Au contraire, je suis sûr qu'ils sont, par leurs prières, par leur esprit et par leurs travaux, le salut des âmes et le salut du pays.

Si, d'ailleurs, on a quelque chose à leur reprocher, qu'on les interroge ; qu'ils puissent parler au grand jour et s'expliquer selon les règles normales d'une légalité reconnue par toutes les nations civilisées. Ainsi pourra paraître aux yeux de tous ou leur culpabilité ou leur innocence ; tout sera clair. Mais à les tuer ainsi, sans témoins, dans le silence et les ténèbres de la nuit, on laisse traîner autour de leur mémoire je ne sais quels vagues soupçons auxquels des gens mal renseignés ne restent pas toujours insensibles.

Ainsi je déclare que je garde le droit, tant que l'on ne nous aura pas fourni les pièces authentiques d'un jugement en règle, je garde le droit de les considérer, ainsi que l'écrivait l'un deux, comme des victimes innocentes.

Je suis sûr que mes prêtres ont pardonné à leurs meurtriers ; pas un parmi nous, prêtres et fidèles, ne voudrait attirer la malédiction sur qui que ce soit. Mais, en face de ces paroisses qui ont été marquées, chez nous, du sang de leur curé, comment ne pas penser à la parole attristée de Notre Seigneur : « Jérusalem, ah ! Jérusalem, toi qui tués ceux qui te sont envoyés !... » Mt. xxiii ; 37. Aussi que ceux qui ont le pouvoir, l'autorité

et les responsabilités entendent la voix de l'évêque, père de son peuple : il demande la lumière, la légalité, la justice.

Bien chers diocésains, vos prêtres, vous le savez bien, prient pour vous, travaillent pour vous et se dévouent pour votre bien, jour et nuit. Priez donc pour eux, entourez-les de votre respectueuse sympathie et de votre dévouement, aidez-les dans leur ministère sacerdotal.

Prêtres très aimés, la joie de mon retour est toute assombrie par les nouvelles que je reçois dans ces tristes jours. Ma pensée vous cherche et vous retrouve aisément dans vos presbytères où je vous ai rencontrés ; je demande à Dieu, à la Sainte Vierge et à notre cher Saint François de Sales de vous donner le courage de porter des charges qui deviennent très lourdes et, ici ou là, très difficiles. Relisez la lettre que je vous adressais le 25 juin ; et pensez que je suis toujours, de prière, d'affection et de dévouement, auprès de vous. Je revois ceux qui sont morts, quand je dis : « *Suscipe, sancte Pater..., hanc.. hostiam... pro omnibus fidelibus Christianis vivis atque defunctis.* » Et vous tous, les vivants qui travaillez en groupe ou isolés, vous êtes avec moi quand je récite les prières de l'action de grâces : « *Et precor ut haec sancta communio... sit... contra insidias inimicorum omnium, tam visibilibus quam invisibilibus, firma defensio.* » Enfin, aux heures plus douloureuses, je reprends la belle prière du Sauveur à Dieu Notre Père : « *Ego pro eis rogō... Pater Sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti mihi... sanctifica eos in veritate.* » J. xvii ; 9, 11, 17.

† Auguste CESBRON.

Evêque d'Annecy.

Revue du Diocèse d'Annecy, n° 50, 14 décembre 1944, p. 688-689.

Annexe n°106 : « Tu ne tueras pas »

« TU NE TUERAS PAS. »

Le 28 novembre, un douloureux télégramme annonçait à Monseigneur l'Evêque la mort tragique de M. l'abbé Bergier, curé de Fessy-Lully, survenue dans la soirée du lundi 27.

Sous ce titre : *Assassinat de M. le curé de Fessy*, les journaux relataient en ces termes, comme un simple fait divers, les circonstances de cet attentat. Dans la soirée de lundi, vers 17 heures, deux inconnus armés se sont présentés au presbytère de Fessy, demandant à parler à M. le curé. Ce dernier était absent. Ils attendirent. A sa rentrée, vers 18 h. 15, pendant qu'il rentrait sa bicyclette, les inconnus tirèrent sur lui des coups de revolver qui l'atteignirent mortellement.

Le 5 décembre, les mêmes journaux annonçaient un nouvel attentat. « Lundi soir, 4 décembre, vers 20 h. 30, un groupe armé s'est présenté au presbytère de Cercier. Après avoir enfermé la servante, ils se sont emparés de M. l'abbé Dermineur, (âgé de 67 ans, curé de la paroisse), et l'ont emmené dans une voiture automobile. » Avant de partir, ils s'étaient emparés de l'argent des messes et des quêtes pour le Denier du Clergé. Trois jours après, le corps de M. le curé Dermineur était retrouvé, arrêté par un barrage, dans le torrent des Usses, entre Cruseilles et Cercier. La victime avait une jambe fracassée et avait été complètement dépouillée de ses vêtements. Sans ce barrage providentiel, son corps aurait été probablement emporté jusqu'au Rhône, et jamais plus on n'aurait eu de ses nouvelles.

* * *

Dans cette *Revue* qui constitue les Annales officielles de notre diocèse, nous ne pouvons, nous ne devons pas demeurer aussi froid et insensible. Certes, comme tout historien — car nous aussi nous écrivons pour l'avenir — nous devons parler sans colère et sans parti-pris. « *Sine ira, et sine studio* », disait Tacite. Il n'en reste pas moins que nous avons un devoir impérieux à accomplir : celui qui nous est dicté par notre conscience d'homme, de chrétien et de français, et exprimer ainsi notre vive réprobation.

Ce que nous avons dit précédemment au sujet de l'assassinat de trois de nos curés : M. l'abbé Sallaz, curé de Chilly, M. l'abbé Vaudaux, curé d'Ayze, M. le chanoine Boimond, curé de Chavanod, nous le répétons à propos des deux autres qui viennent d'être tués à moins de huit jours d'intervalle l'un de l'autre : M. l'abbé Bergier, curé de Fessy, et M. l'abbé Dermineur, curé de Cercier.

Au-dessus des passions partisans, au-dessus de la violence, de la haine, de la vengeance, de la calomnie, il y a la loi divine inscrite au Décalogue : « *Tu ne tueras pas.* »

Il y a la parole du même Dieu qui a dit à ceux qui entreprendraient de lever une main sacrilège contre ses prêtres : « Gardez-vous bien de toucher à ceux qui me sont consacrés. »

Il y a la sanction de l'Eglise qui frappe d'excommunication majeure ceux qui se rendent coupables de tels attentats.

Il y a, enfin, les lois françaises, qui ne sont point encore prescrites, et qui condamnent le meurtre et l'assassinat.

* * *

Mais les plus coupables ne sont-ce pas ceux qui excusent ou applaudissent ceux qui attisent la haine et la discorde, la fureur antireligieuse ?

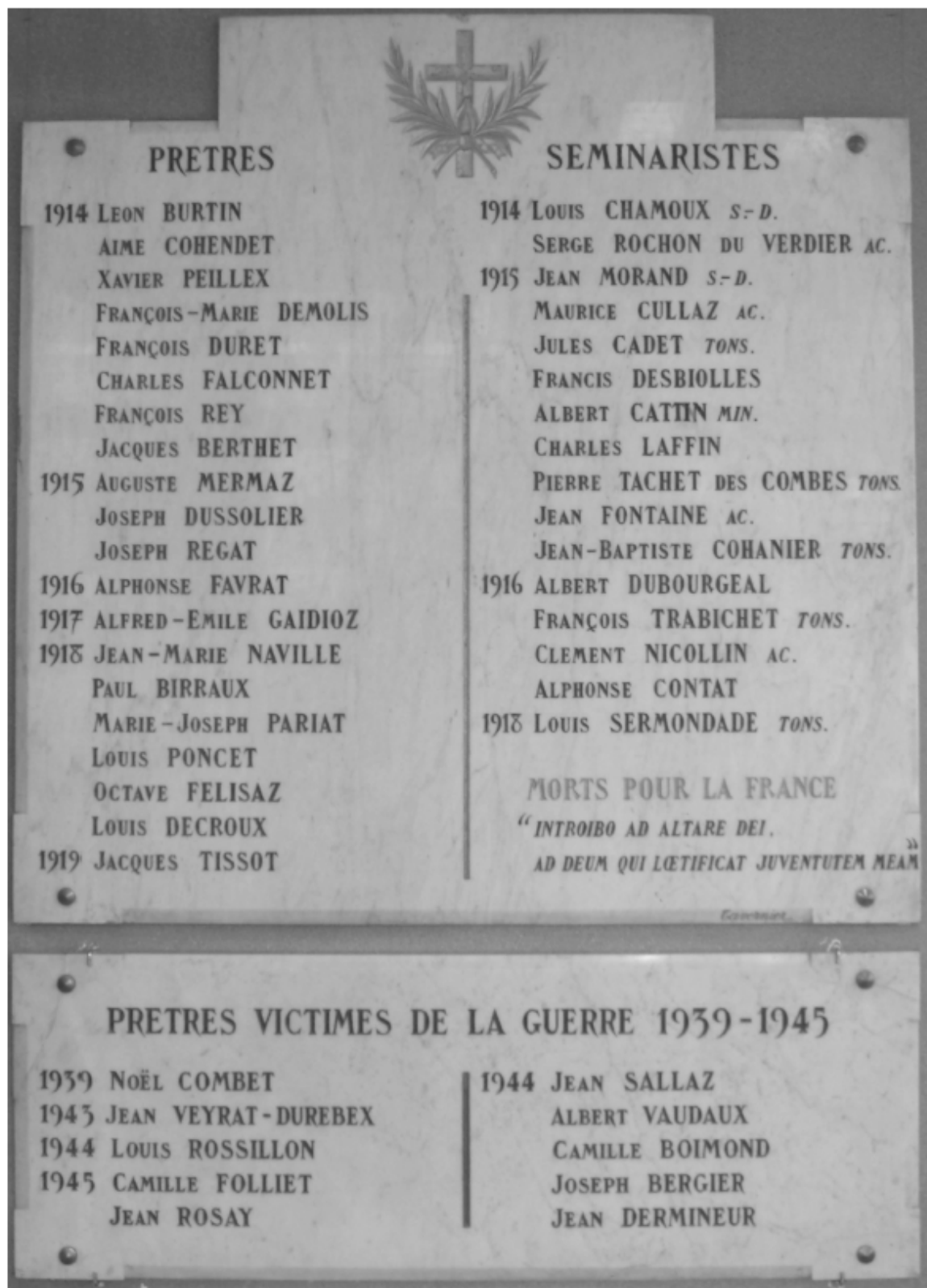
Aux autres, aux meurtriers, ne faut-il pas le plus souvent appliquer la parole du Christ en Croix : « Mon Père, pardonnez-leur ; ils ne savent pas ce qu'ils font ? »

Une fois de plus, nous disons : « Dieu jugera. »

Revue du Diocèse d'Annecy, n° 50, 14 décembre 1944, p. 692-693.

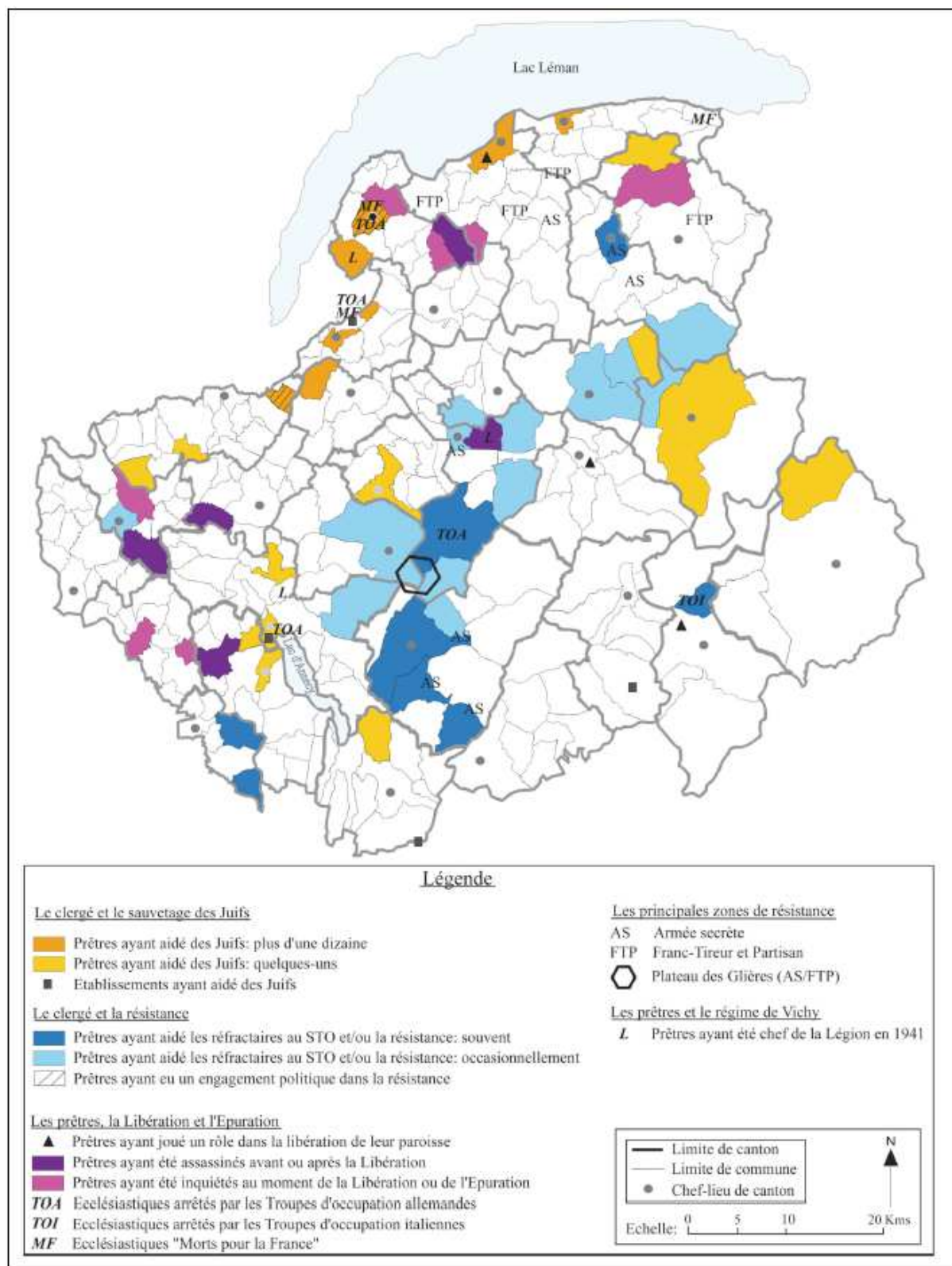
Annexe n°107 : Plaque commémorative

Plaque commémorative apposée au centre diocésain de La Puya.
En bas à droite, se trouvent les cinq prêtres assassinés en 1944.



Cliché : E. Deloche.

Annexe n°108 : Le clergé haut-savoyard et la guerre de 1939-1945 : synthèse



Cartographie : E. Deloche.

Notre-Dame de Boulogne dans le diocèse, 1946

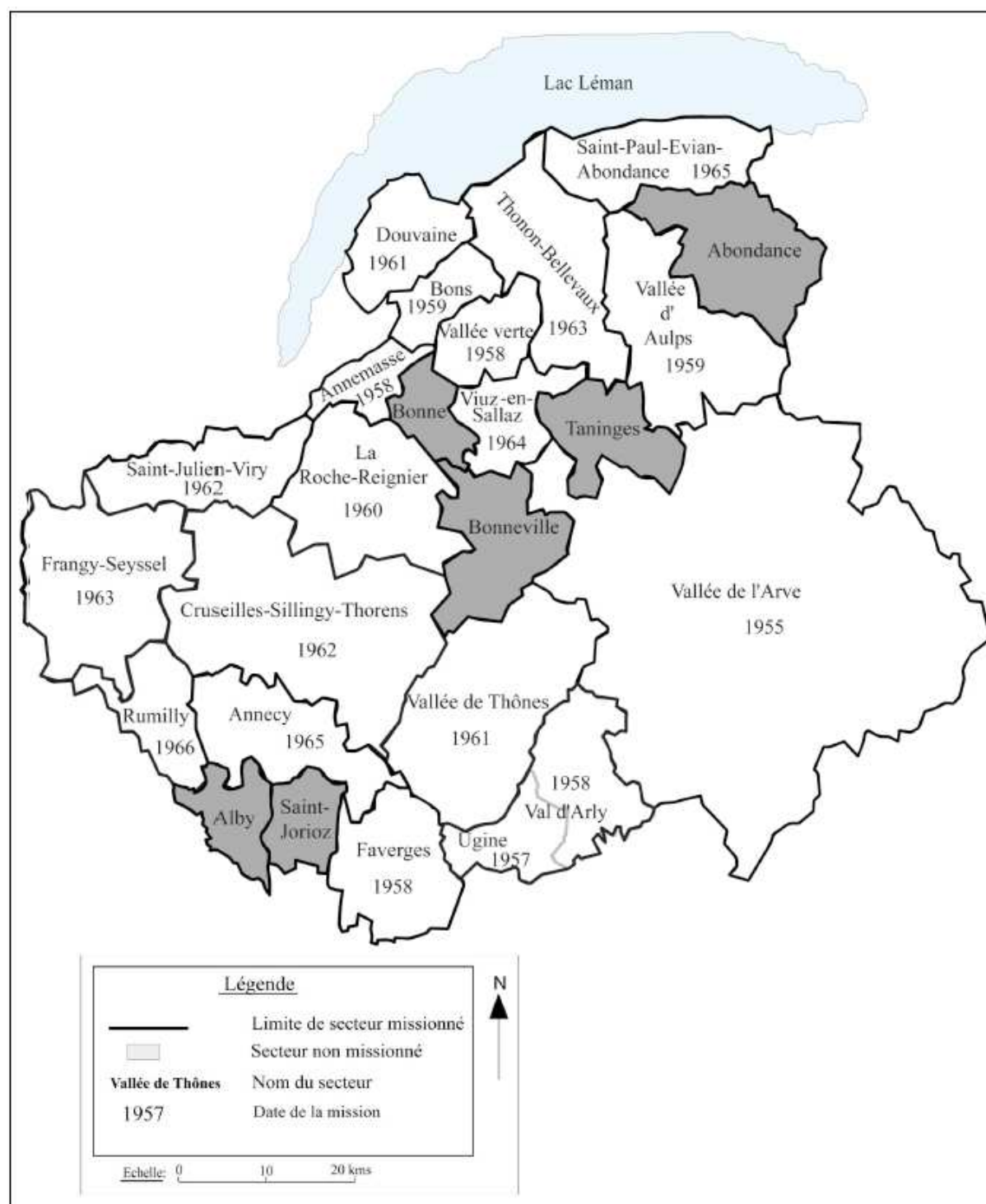
Annexe n°109 : Le parcours de Notre-Dame de Boulogne dans le diocèse d'Annecy (1946)



Source: *La Vierge du Grand Retour au diocèse d'Annecy*, ADHS 4555.

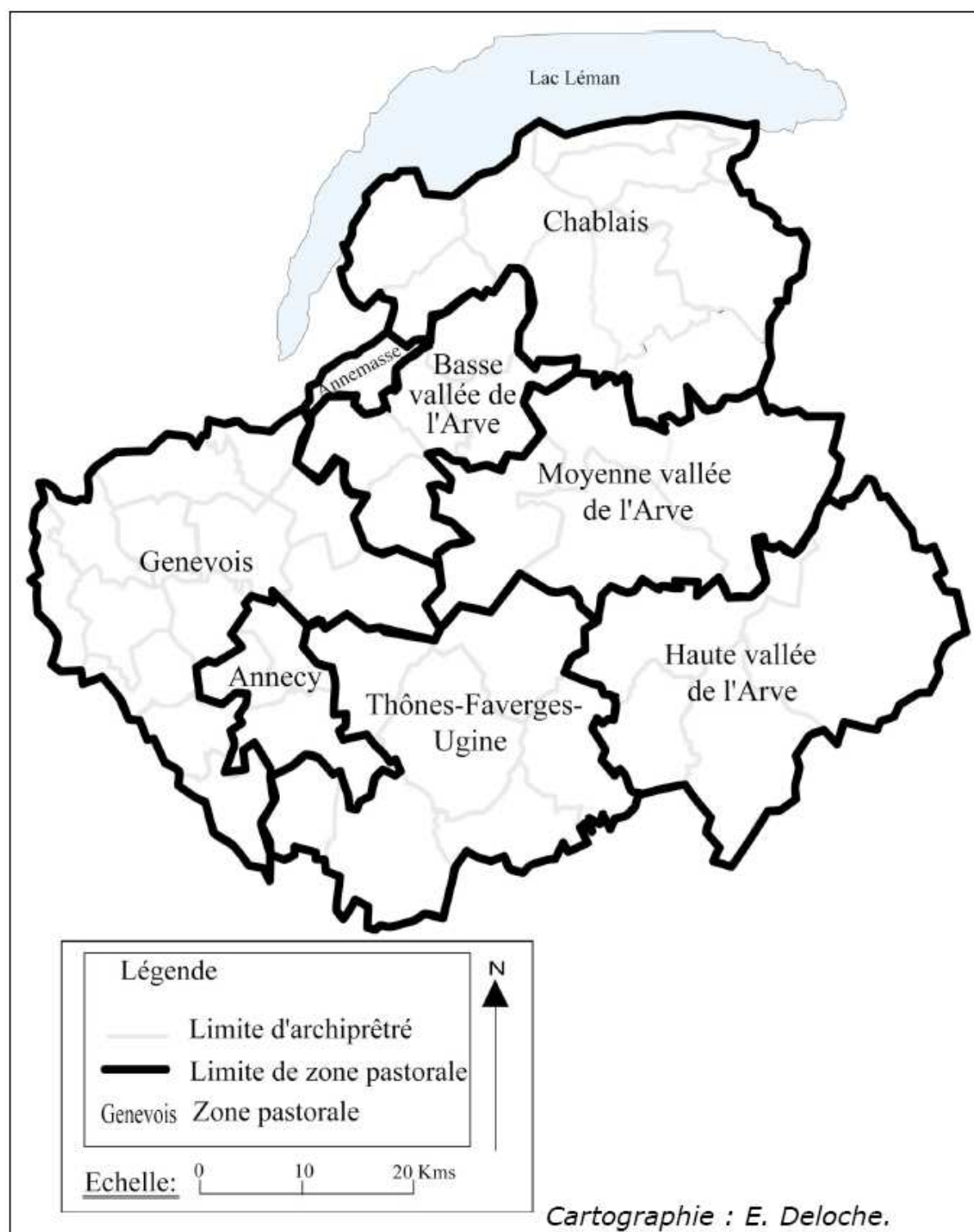
Les missions régionales et la pastorale d'ensemble dans le diocèse d'Annecy

Annexe n°110 : Les zones de missions régionales dans le diocèse d'Annecy (1955-1965)



Cartographie : E. Deloche.

Annexe n°111 : Les secteurs de la pastorale d'ensemble dans le diocèse d'Annecy



Cartographie : E. Deloche.

Annexe n°112 : Les commissions spécialisées

Répartition des commissions spécialisées par zones pastorales
d'ensemble⁵⁷¹⁴

	Service de santé	Tourisme	Monde indépen- dant	Monde scolaire	Petite exploitation	Ouvriers -ruraux	Monde ouvrier
Annecy ville				X			X
Annecy Nord				X	X	X	
Annecy Sud		X			X	X	
Annemasse ville			X	X			X
Chablais		X		X	X	X	
Basse vallée de l'Arve				X	X	X	
Haute vallée de l'Arve	X	X		X	X		
Moyenne vallée de l'Arve			X			X	X

⁵⁷¹⁴ D'après l'Album de sociologie religieuse du diocèse d'Annecy.

Sources et bibliographie

Sources

Archives

Archives nationales (AN)

Police générale

F⁷ 1204 : Déroulements, incidents, poursuites, dossiers départementaux. Pas-de-Calais à Yonne.

F⁷ 12 311 : État des congrégations (1877-1880) et réponses des préfets et statistiques des congrégations non autorisées (1879-1880). État des congrégations enseignantes et non enseignantes (s.d.). Liste des congrégations établie par la Direction des contributions directes (1900).

F⁷ 12 313 : État des congrégations par départements, registres non paginés et tenus à jour de 1890 environ jusque vers 1899. État par départements dressés à partir des enquêtes de 1882, 1887-1888, 1890, 1899.

F⁷ 12 393 : Congrégations, préparation et exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901. Rapports sur les congrégations ; autorisation ; liquidations et fermetures d'établissements scolaires : dossiers particuliers de congrégations ; dossiers départementaux : Lot à Vosges, 1903-1911.

F⁷ 12 398 : Désaffectation et évacuation des évêchés, séminaires et presbytères. Dossiers départementaux, 1906-1908. Maine-et-Loire à Yonne.

F⁷ 12 399^a : Organisation et déroulement des inventaires de 1906. Bilans des inventaires amiables, réquisitions des forces de l'ordre et emploi des serruriers,

instructions, suspensions des inventaires d'août et novembre 1909 et reprise, rapports.

F⁷ 12 405 : Établissements congréganistes (septembre-octobre 1906). Réponses des préfets à la circulaire du 4 août 1906 sur les établissements congréganistes. Listes diverses : établissements créés avant ou après la loi du 1^{er} juillet 1901, établissements fonctionnant légalement, écoles privées employant d'anciens congréganistes. État des poursuites engagées.

F⁷ 12 407 : Culte catholique : associations cultuelles. 1906-1907.

Instruction publique

F¹⁷ 12 495 : Congrégations enseignantes.

F¹⁷ 12 499 : Congrégations enseignantes.

Cultes :

F¹⁹ 2492 : Dossiers individuels des archevêques et évêques, XIX^e et XX^e siècles.

F¹⁹ 6244 : Congrégations religieuses masculines et féminines, confréries et associations religieuses, 1900-1911.

Archives départementales de la Haute-Savoie (ADHS) :

Archives publiques

Série M

1 M 71 : Correspondance et rapports des sous-préfets sur la situation politique et morale de l'arrondissement, et sur l'état d'esprit des population : sous-préfecture de Thonon-les-Bains, 1860-1929.

1 M 72 : Correspondance et rapports des sous-préfets sur la situation politique et morale de l'arrondissement, et sur l'état d'esprit des population : sous-préfecture de Thonon-les-Bains, 1929-1940.

1 M 74 : Correspondance et rapports des sous-préfets sur la situation politique et morale de l'arrondissement, et sur l'état d'esprit des population : sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, 1875-1940.

1 M 75 : Correspondance et rapports des sous-préfets sur la situation politique et morale de l'arrondissement, et sur l'état d'esprit des population : sous-préfecture de Bonneville, 1860-1939.

1 M 105 : Presse d'opinion. Etats mensuels des journaux politiques distribués dans le département, 1927, 1940.

1 M 106 : Nomenclature des articles de journaux locaux signalés au préfet, 1936-1940.

1 M 107 : Surveillance de la presse nationale (périodique et non périodique), 1861-1940.

1 M 108 : Presse d'opinion en temps de guerre. Censure de la presse durant la guerre de 1914-1918, notamment instructions et correspondances de l'autorité militaire chargée de la surveillance en application de l'état de siège, journaux saisis, 1914-1918.

1 M 110 : Papiers et rapports du centre départemental d'information, 1939-1940.

1 M 111 : Contrôles téléphoniques et postales : affaires courantes, 1939-1940.

1 M 136 : Fête du 11 novembre : instructions générales, correspondance, comptabilité, rapports des maires, invitations, affiches, 1920-1939.

1 M 137 : Fête nationale de Jeanne d'Arc : instructions générales, correspondance, presse, affiches, 1920-1937.

1 M 138 : Fête des mères françaises : instructions générales, correspondance, presse, affiches, 1921-1940.

1 M 140 : Fêtes solennelles à Annecy en l'honneur de saint François de Sales, 1911.

4 M 14 : Gendarmerie nationale : 14^e corps d'armée, compagnie de Haute-Savoie. Procès-verbaux, 1898-1933.

4 M 15 : Gendarmerie nationale : 14^e corps d'armée, compagnie de Haute-Savoie. Procès-verbaux, 1834-1940.

4 M 19 : Commissariats de police : rapports, correspondance (Annemasse, Bonneville, Chamonix, Évian, Rumilly, Saint-Julien, Sallanches, Thonon), 1860-1940.

4 M 21 : Congrès : procès-verbaux, correspondance, 1934-1938.

4 M 42 : Instructions, états mensuels des associations déclarées, registres des récépissés de déclarations, 1872-1940.

4 M 43 : Statistiques, listes chronologiques ou par catégories, enquêtes, correspondance, 1866-1939.

4 M 45 : Sociétés, comités, ligues et associations diverses : projets, dossiers annulés, modifications de statuts, 1861-1940.

4 M 56-61 : Association type loi 1901 : règlements, récépissés de déclarations, listes des membres, arrêtés, correspondance, 1903-1940.

4 M 89 : Fêtes locales : prospectus, programmes, cartes, 1908-1940.

4 M 114 : Correspondance avec l'autorité militaire, les autorités judiciaires, les maires, les consulats d'Italie et de Suisse, l'administration des Postes. Rapports des 10^e et 19^e brigades régionales de police mobile d'Annecy et de Lyon, 1861-1940.

4 M 117 : Mesures prises lors des réunions, meetings et manifestations publiques : rapports, comptes rendus, affiches, correspondance, 1870-1939.

6 M 86 : Dénombrement de 1906. Récapitulations selon les catégories de population pour le département, les arrondissements, les cantons et les communes.

6 M 90 : Dénombrement de 1911. Tableaux communaux de répartition selon les secteurs, hameaux, quartiers et rues (communes et arrondissements d'Annecy et de Bonneville).

6 M 97 : Dénombrement de 1921. Tableaux communaux de répartition selon les secteurs, hameaux, quartiers et rues (communes et arrondissements d'Annecy et de Bonneville).

6 M 101 : Dénombrement de 1926. Tableaux communaux de répartition selon les secteurs, hameaux, quartiers et rues (communes et arrondissements d'Annecy et de Bonneville).

Série T

2 T 3 : Registres d'envois des publications soumises au dépôt légal, 1860-1940.

2 T 4 : Registres d'entrées des journaux et publications, correspondances, listes mensuelles concernant leurs envois, déclarations de dépôts, 1860-1928.

3 T 31 : Enquête lancée par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant la prise de notes communales sur les événements de la guerre 1914-1918 par les instituteurs (réponses communales), 1914-1917.

4 T 8 : Sociétés savantes : statistiques, listes, dossiers individuels, 1862-1940.

Série U

3 U1/517 : Répertoire des jugements et autres actes, 1929-1952 et 1955-1961.

3 U1/657 : Infractions aux règlements du culte, 1908.

3 U 2/644 : Registres donnant la solution définitive des affaires, 1925-1951.

3 U2/637 : Comptes-rendus sommaires des affaires, 20 octobre 1938 – 5 juillet 1945.

3 U2/1063 : Dossiers de procédure en matière correctionnelle ayant abouti à un non-lieu ou classés sans suite (de nombreuses affaires concernant les activités de la résistance, notamment à partir de 1943). Dossiers correctionnels, 1944 (n °107 – 254), L.L., 1944-1945.

3 U4/710 : Greffe correctionnel. Dossiers clos en 1945. 1945 (janvier-novembre).

Délits en relation avec l'Occupation et l'Épuration : actes de nature à nuire à la défense nationale, attentats à l'explosif et incendie volontaire, infraction à la réquisition, menaces de mort, meurtres, vols et port d'armes illégal, séquestration.

Autres délits : meurtres, violences, vols...

Série V

1 V 5-10 : Clergé paroissial. Curés, desservants et vicaires. Dossiers individuels : nominations, extraits d'actes de naissance, traitements, demande de secours, plaintes, rapports de police, renseignements divers, correspondance, 1861-1905.

2 V 12 : Affaires diverses pendant la vacance du siège épiscopal d'Annecy : décès de Mgr Isoard en 1901, 1892-1904.

6 V 8 : Procès-verbaux de notification : commissariats d'Annecy, d'Annemasse, d'Évian, de Saint-Julien, de Thonon, 1903-1905.

6 V 9 : Suppression de l'enseignement congréganiste (loi du 7 juillet 1904) : instructions, correspondance, rapports et renseignements divers, délibérations des conseils municipaux, pétitions, demandes de sursis, liquidations, situations, maisons de refuge, 1904-1908.

6 V 10 : Questionnaire adressé aux communes sur les établissements congréganistes fermés en exécution des lois du 1^{er} juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904 (arrondissement d'Annecy). Tableau des établissements congréganistes de toute nature, 1906.

6 V 11 : Nouvelle application de la loi du 7 juillet 1904 : circulaires. Arrêté ministériel du 8 juillet 1908 : instructions, correspondance, procès-verbaux de notification, 1908-1910.

6 V 12 : Établissements congréganistes, autorisés ou non, existant dans le département : enquête suite à la circulaire ministérielle du 28 octobre 1909. Questionnaire, état, correspondance, 1909-1911.

6 V 13 : Affaires diverses congrégations religieuses : tutelle et contrôle (circulaires du 25 novembre 1901 et du 16 mars 1909). Pensions alimentaires, hospitalisations, demandes d'allocations, 1901-1905.

Titres de rentes, 1903-1905.

Enquête suite à la circulaire ministérielle du 4 octobre 1924 sur les établissements existant en Haute-Savoie. Affaires des Clarisses d'Évian, 1924.

8 V 4 : Loi du 9 décembre 1905 : instructions ministérielles, 1905-1907.

8 V 5 : Loi du 9 décembre 1905 : correspondance générale, 1905-1906.

8 V 6 : Renseignements sur l'état d'esprit des populations avant les opérations d'inventaires, 1906.

8 V 7 : Réquisitions de troupes et de gendarmes, 1906.

8 V 8 : Rapports des percepteurs et receveurs sur les opérations d'inventaires, différentes communes, 1906.

8 V 9 : État des fabriques et menses succursales, des notifications aux communes, des opérations en cours. Frais occasionnés pour la confection des inventaires, 1906.

8 V 10 : Établissements diocésains. Inventaires des biens dépendant de la mense épiscopale d'Annecy, du chapitre cathédral et du grand séminaire d'Annecy, du petit séminaire de Mélan (Taninges), 1905-1907.

8 V 11-35 : Établissements paroissiaux. Inventaires des fabriques et des menses : dossiers par ordre alphabétique de communes avec pièces annexes, 1906-1948.

8 V 37 : Exécution des arrêtés de séquestre. Prise de possession, 1906-1907.

8 V 38 : Comptes négatifs du séquestre des biens ecclésiastiques, 1907-1908.

8 V 39 : Réponses des communes à la circulaire préfectorale du 5 février 1907, relative à l'attribution de la jouissance des édifices affectés à l'exercice du culte (loi du 2 janvier 1907) : délibérations des conseils municipaux, 1907.

8 V 40 : Instructions et décrets pour l'application de la loi du 13 avril 1908 sur la publication de la liste des établissements publics du culte, 1908-1909.

8 V 42 : Attribution des biens diocésains et de ceux dépendant de la mense épiscopale d'Annecy : cathédrale, évêché et jardin, grand séminaire, la Feuillette, couvent des Missionnaires de Saint-François-de-Sales, 1904-1925.

8 V 43 : Attribution des biens diocésains et de ceux dépendant de la mense épiscopale d'Annecy : petit séminaire de Mélan, collège d'Évian et autres biens de Megève et Vétraz-Monthoux, 1904-1925.

8 V 44 : Attribution de biens diocésains en indivision entre la Savoie et la Haute-Savoie, 1912-1927.

8 V 48 : Remboursement de capitaux aux fabriques et aux menses : correspondance, 1905-1907.

8 V 51 : Arrêtés de remise à l'association diocésaine des biens grevés de charges pieuses, 1928-1932 env.

8 V 52 : Locations de presbytères et autres biens ecclésiastiques en application de la loi du 2 janvier 1907, 1906-1940.

8 V 55 : Pensions et allocations versées aux ministres des cultes en 1905 : correspondance avec les maires, 1906-1919.

8 V 56 : État des demandes de pension viagère et d'allocation temporaire formées par les ministres des cultes. Renseignements sur l'attitude des desservants à l'occasion des opérations des inventaires, avril-juin 1906.

8 V 65 : Application de la loi du 30 juin 1881 sur les réunions publiques : instructions, correspondance, réponses des maires à la lettre circulaire préfectorale du 24 décembre 1906, procès-verbaux pour infraction à la loi, 1906-1912.

8 V 66 : Incidents graves aux Villards-sur-Thônes à l'occasion de l'expulsion du desservant, mars-avril 1908.

8 V 67 : Renseignements sur le personnel du clergé séculier, de l'enseignement libre et du bas-chœur d'Annecy, 1913-1923.

8 V 69 : Articles de presse sur la séparation des Églises et de l'État, 1905-1916.

Série W

2 W 11 : Notes et rapports adressés au préfet : plaintes, réclamations, lettres de demandes de renseignements : correspondance, juillet 1940-janvier 1941.

2 W 12 : Instruction publique. Nomination des membres du comité de patronage d'établissements scolaires, de membre du conseil d'administration des collèges et lycées, 1940-1941.

8 W 10 : Situation politique, économique, financière, sociale, militaire et opinion publique en Haute-Savoie, en France et à l'étranger. Rapports d'information émanant du préfet, des administrations départementales et d'organismes consulaires ou consultatifs locaux. Synthèses bi-mensuelles, mensuelles, bi-trimestrielles et rapports spéciaux élaborés par le préfet, août 1940 – novembre 1941.

8 W 11 : Situation politique, économique, financière, sociale, militaire et opinion publique en Haute-Savoie, en France et à l'étranger. Rapports d'information émanant du préfet, des administrations départementales et d'organismes consulaires ou consultatifs locaux. Synthèses bi-mensuelles, mensuelles, bi-trimestrielles et rapports spéciaux élaborés par le préfet, décembre 1941 – août 1942.

8 W 12 : Situation politique, économique, financière, sociale, militaire et opinion publique en Haute-Savoie, en France et à l'étranger. Rapports d'information émanant du préfet, des administrations départementales et d'organismes consulaires ou consultatifs locaux. Synthèses bi-mensuelles, mensuelles, bi-trimestrielles et rapports spéciaux élaborés par le préfet, septembre 1942 – juin 1943.

8 W 14 : Contrôle de l'information (presse et télécommunication) et état de l'opinion publique en Haute-Savoie face à la politique intérieure et extérieure : services et commissions de contrôle : personnel, octobre 1940 – novembre 1943.

8 W 15 : Contrôle de l'information (presse et télécommunication) et état de l'opinion publique en Haute-Savoie face à la politique intérieure et extérieure : surveillance de

la presse locale ou étrangère et censure : consignes pour la rédaction des journaux, 1940-1944.

8 W 16 : Contrôles techniques : interceptions postales, télégraphiques et téléphoniques : rapports mensuels et synthèse émanant :

- des commissariats de contrôle postal d'Annecy et téléphonique d'Annemasse, août – décembre 1940.
- du préfet, mai – décembre 1941.

8 W 27 : Crimes, délits, événements, menées anti-nationales et gaullistes : opérations de police, 1940-1943 :

- tableaux récapitulatifs, constatations et arrestations.
- enquêtes particulières : agressions, vols, cambriolages (avec notamment ceux commis par les réfractaires au STO), classement par communes, A – C, 1943.

8 W 28 : Enquêtes particulières : agressions, vols, cambriolages (avec notamment ceux commis par les réfractaires au STO), classement par communes, D – Z, 1943.

8 W 29 : Relève et STO : volontaires requis, partis ou défaillants : instructions et correspondance, 1942-1944.

8 W 30 : Réfractaires : tableaux récapitulatifs des opérations de police. Recherches : enquêtes individuelles : A – G, 1943.

8 W 31 : Réfractaires : tableaux récapitulatifs des opérations de police. Recherches : enquêtes individuelles : H – Z, 1943.

14 W 12 : Propagande du gouvernement de Vichy.

14 W 14 : Utilisation des renseignements fournis : tableaux récapitulatifs mensuels. Individus signalés suite aux interceptions téléphoniques (écoutes) ou postales : demandes d'enquête et de rapports de police : opinion antigouvernementale, 1941-1943.

14 W 26 : Activités : lignes téléphoniques : travaux, coupures, utilisation (relevés départementaux de communications, autorisations particulières de téléphoner) : instructions, réclamations, enquêtes, correspondance, 1940-1944.

Vie scolaire : germination des écoles, loisirs, enseignements religieux, renouvellement des membres de conseil d'administration de lycées et collèges, médecine scolaire : correspondance, 1941-1942.

14 W 27 : Distinctions honorifiques : Croix de la Libération, médaille de la Résistance. Propositions de personnes susceptibles de les obtenir : enquêtes individuelles, liste définitive, 1945.

15 W 4 : Voyages officiels : Monsieur Lamirand, secrétaire général de la jeunesse ; Général Laure, secrétaire général du Maréchal de France, président de la fête de l'anniversaire de la Légion Française des Combattants et des volontaires pour la Révolution Nationale ; Maréchal Pétain, 1941.

15 W 5 : Forces du maintien de l'ordre. Légion Française des Combattants volontaires de la Révolution Nationale. Chefs communaux : enquêtes individuelles de moralité, 1941.

15 W 6 : Milice Française (ex. SOL) : création, organisation, personnel, fonctionnement, activités, incidents provoqués : instructions, rapports, correspondances, février 1943 – juin 1944.

15 W 21 : Meurtres, attentats, sabotages, enlèvements, incendies volontaires : commis par les maquis, les forces du Maintien de l'Ordre (MO) ou des inconnus au préjudice : de bâtiments et services publics : enquêtes particulières ; de particuliers : A – F, janvier-août 1944.

15 W 25 : Meurtres, attentats, sabotages, enlèvements, incendies, agressions, vols, cambriolages commis par les FFI, FTPF, milice patriotique ou inconnus : enquêtes particulières : A – Ma, septembre 1944 – 1947.

15 W 26 : Meurtres, attentats, sabotages, enlèvements, incendies, agressions, vols, cambriolages commis par les FFI, FTPF, milice patriotique ou inconnus : enquêtes particulières : Me – Z, septembre 1944 – 1947.

22 W 2 : Correspondance officielle et particulière : courrier arrivée lettres n° 1 – 3896, 1943 – juillet 1944. Courrier départ n° 1 – 2450, 22 décembre 1942 – 31 août 1944. Minutiers des copies de lettres n° 1 – 758, 22 décembre 1942 – décembre 1943.

22 W 3 : Correspondance officielle et particulière. Minutiers des copies de lettres n° 759 – 2448, juillet 1943 – 17 août 1944.

22 W 7 : Événements locaux, vie quotidienne des troupes d'opérations et opinions dans le département : messages téléphonés des renseignements généraux, de la

gendarmerie et des sous-préfectures : chronique journalière, septembre – décembre 1943 et février – août 1944.

22 W 8 : Rapports émanant des renseignements généraux, des sous-préfets et des maires, novembre 1942 – septembre 1944.

23 W 14 : Recensement et réquisition des volontaires pour la Franc-Garde de la Milice, juin 1943.

24 W 71 : Subventions départementales aux écoles primaires privées : dossiers particuliers de demandes, années 194-1942, 1942-1943, 1943-1944.

26 W 6 : Surveillance de la presse locale ou étrangère et censure : articles transmis au bureau de la censure d'Annecy avant publication dans la presse : visas d'autorisation ou de refus, 1940-1944.

44 W 9 : Répressions des menées anti-nationales et gaullistes par les troupes d'occupation italiennes et allemandes : arrestations, assassinats de résistants, incendies de maisons commis en représailles : rapports au préfet, rapports des renseignements généraux, procès-verbaux de gendarmerie, messages téléphoniques, janvier 1943-août 1944 (sauf janvier 1944).

44 W 12 : La jeunesse. STO : recensements des jeunes, convocations à la visite médicales, défaillants, sursitaires, listes : départs, 1943-1944.

62 W 3 : Cabinet du préfet : correspondance : départs. Lacunes janvier-avril 1944.

62 W 4 : Cabinet du préfet : correspondance : arrivées. Lacunes janvier-avril 1944.

Série Z

2 Z 25 : Rapports mensuels du sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, minutes, 1909-1910.

2 Z 26 : Association de la Jeunesse Catholique, congrès de Saint-Julien-en-Genevois, 1903-1909.

2 Z 27 : Ligue des Femmes Françaises, 1904-1905.

2 Z 34 : Rapports mensuels du sous-préfet sur la situation de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, 1906-1910.

2 Z 36 : Rapports du sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, 1924.

2 Z 573 : Commissariat spécial de Saint-Julien-en-Genevois : brouillons des rapports sur les sociétés, les réunions politiques, les réunions, 1904-1909.

2 Z 575 : Rapports du commissariat spécial d'Annemasse : sur les réunions de l'Action française, de l'Alliance républicaine, la Fédération socialiste de Savoie, 1910-1911.

2 Z 577 : Rapports concernant des réunions et manifestations politiques et syndicales, 1913.

2 Z 614 : Sociétés de tir, de chasse, sociétés musicales, fanfares, sociétés sportives, 1880-1925.

2 Z 803 : Rapports du sous-préfet, des commissaires, des brigadiers de gendarmerie, des maires, sur l'état d'esprit de la population, 1916-1918.

2 Z 952/953 : Inventaires, 1906-1907.

2 Z 954 : Attitude des desservants pendant les Inventaires, 1906.

3 Z 1 : Correspondance générale adressée au sous-préfet de Thonon de la part des maires et des particuliers. Classement par ordre alphabétique des communes, 1927-1940.

3 Z 25 : Déclarations d'associations diverses, cercles, 1901-1905 ; 1937-1940.

3 Z 26 : Demandes d'autorisations pour des représentations, 1925, théâtrales, ouvertures de cinéma, 1925-1940.

3 Z 27 : Fêtes religieuses, 1930-1940.

3 Z 29 : Réunions politiques, syndicales : comptes-rendus, surveillance, 1934-1940.

3 Z 110 : Monuments aux morts : appositions d'emblèmes religieux aux pieds de ces monuments, instructions, 1921.

3 Z 141 : Personnel du culte : nomination d'un gardien du presbytère, inhumation du chanoine Jaÿ, contentieux, procès de la maison des soeurs de la Saint-Jean-d'Aulps, demandes d'attributions de secours pour le personnel cultuel. Classement par commune, 1907-1937.

3 Z 142 : Instructions concernant les charges pieuses grevant les biens provenant des anciens établissements ecclésiastiques, 1908-1930 ; application par les communes de la loi concernant les remises à l'association diocésaine d'Annecy des

biens grevés de charges pieuses : délibérations, état. Classement par communes, 1908-1933.

3 Z 144 : Associations cultuelles, 1903-1958.

3 Z 145 : Congrégations : établissements congréganistes, liste établie d'après le dépêche de la préfecture du 20 mai 1910, enquêtes, tableaux ; arrondissement de Thonon, 1924 ; situation des divers établissements, 1907-1924.

Série continue

SC 21 717 : Enseignement libre (1956). Protestations contre le projet d'abrogation de la loi Barangé, pétitions transmises par les maires des communes, 1956.

SC 29 754 : Enseignement privé. Affaires diverses : demandes d'ouvertures d'écoles, positions prises par l'inspecteur d'académie, réunions des parents d'élèves, (comptes-rendus, coupures de presse), application de la loi Barangé, contrats, interventions auprès du préfet et correspondance, 1959-1962.

SC 15 636 : Enseignement privé. Affaires et correspondance : ouvertures d'écoles libres, demandes de subventions, pétitions et protestations, campagnes de « défense de l'école laïque », 1951-1956.

Microfilms

1 Mi 162 : Dépollier Louis et René : carnets journaliers, 14 septembre 1941-1948.

Fonds iconographiques

7 Fi : Fonds Carteron.

Fonds privés

Série J

1 J 2055 : Fonds du chanoine Rhuin

1 J 2055 :Papiers Rhuin : correspondance avec Marc Sangnier : photocopie du manuscrit sur le *Sillon*.

5 J : Fonds Georges Grandchamp

5 J 24 : Fonds de la délégation de la Haute-Savoie du Secrétariat général à la jeunesse (1941-1944) : relations avec les groupements de jeunesse (scouts, guides de France [...] ACJF), 1941-1944.

5 J 92 : Collection du bulletin *Horizons*, revue mensuelle à l'usage des élèves du grand séminaire d'Annecy, n° 1 à 6, octobre 1944-3^e trimestre 1945.

5 J 165 : Collection de la revue *Jeunesse de l'Église*, organe du « centre de recherches d'essais de publication sur les moyens d'une restauration chrétienne », Lyon, puis Petit-Clamart, 1942-1946.

52 J : Fonds Paul Tapponnier

52 J 3 : Agendas (1919-1970) ; carnets de guerre (1914-1918), douze volumes.

52 J 4 : Double de courriers envoyés par Paul Tapponnier, 1909-1910.

52 J 78 : Correspondance de Paul Tapponnier.

Presse

Presse catholique

Généralités

Presse 30 (n°s 9-14) : *L'Indicateur de la Savoie*, 1905-1914. Consultation ponctuelle selon les événements.

Presse 94 : *Le Soc*, 1903-1904.

Presse 284 : *La Croix de la Haute-Savoie*, 1905-1944. Consultation ponctuelle selon les événements ; consultation systématique entre 1939 et 1944.

Presse 885 (n°s 6-16) : *Revue du Diocèse d'Annecy*, 1905-1962. Dépouillement systématique.

Presse 966 : *La Page de Saint-André*, 1924-1962⁵⁷¹⁵.

Presse 975 (n°s 1-13) : *Le Courrier Savoyard*, 1944-1962.

Bulletins paroissiaux

BP 3 : *L'Echo d'Amancy*, août 1907-août 1908.

Le petit amancien, 1934-1937.

BP 5 : *Bulletin paroissial de Notre-Dame-de-Liesse*, 1939-1944.

BP 6 : *Notre chantier*, bulletin paroissial de Saint-Joseph-des-Fins, 1949-1960.

BP 9 : *Bulletin paroissial de la paroisse nouvelle de Saint-Joseph d'Annemasse*, 1938-1941.

⁵⁷¹⁵ Les numéros de 1919 à 1924 se trouvent inclus dans la *Revue du Diocèse d'Annecy*.

BP 12 : *Bulletin paroissial d'Arbusigny*, 1939-1942.

BP 35 : *Bulletin paroissial de Bernex*, 1940-1942.

BP 36 : *Le messager cheddois*, 1933-1936.

BP 58 : *Notre Dame des Alpes*, 1935-1943.

BP 66 : *Écho paroissial des Gets*, 1940-1942.

La main dans la main, 1947-1948.

BP 67 : *L'écho de l'arrondine*, 1912-1914.

BP 74 : *Le Clocher de Lugrin*, 1939-1941.

BP 75 : *Bulletin paroissial du Lyaud*, 1939-1940.

BP 76 : *Bulletin paroissial de Magland*, 1940-1942.

BP 90 : *Écho du Mont-Saxonnex*, 1939-1941.

BP 111 : *L'ami des familles de Saint-Eustache*, 1909-1914.

BP 125 : *Bulletin paroissial de Samoëns*, 1940-1942.

BP 126 : *Bulletin paroissial de Savigny*, 1940-1941.

BP 137 : *Bulletin paroissial de Thonon-les-Bains*, 1939-1941.

Presse relative aux mouvements d'action catholique

Presse 81 : *La Voix des Alpes*, 1910-1914. Dépouillement systématique.

Presse 525 : *Le Clocher Savoyard*, 1929-1936. Dépouillement systématique. Fusionne ensuite avec *Floraisons des Alpes*, 1936-1940.

Presse 541 : *L'Étoile du Foyer*, 1925-1937.

Presse 799 : *Jeunesse catholique*, 1920-1924. Devient ensuite *Floraisons des Alpes*.

Presse 800 : *Floraisons des Alpes*, 1925-1936.

Presse politique

De droite

Presse 57 : *Union républicaine et sociale*. Fait suite à *L'union républicaine et sociale de la Haute-Savoie* et au *Réveil Savoyard*.

D'opposition

Presse 52 : *L'écho des Alpes*, 1924.

Presse 68 (n^{os} 10-11) : *L'Allobroge*, 1907-1914.

Presse 292 (n^{os} 31-35) : *Les Alpes*, 1908-1912.

Presse 294 (n^o 11) : *Le républicain Savoyard*, 1908.

Presse 295 : *Le progrès*, 1908.

Presse 304 (n^{os} 2-7) : *L'avenir savoyard*, 1905-1910.

Presse 552 : *L'écho du Léman*, 1924.

Presse parue au cours de la Seconde Guerre mondiale

Presse 2 : *Le Réveil*.

Presse 186 : *Le cultivateur savoyard*.

Presse 449 : *Le combattant savoyard*.

Presse 450 : *Le légionnaire*.

Presse 451 : *Le légionnaire haut-savoyard*.

Presse 454 : *La Libération*.

Sources imprimées

Presse 911 : Rapport de l'inspecteur d'académie sur la situation de l'enseignement primaire public et privé dans le département de la Haute-Savoie, 1905-1937.

Br 4553 : *Au service de la France*, Annecy, 1941, 10 p.

Br 4555 : *Notre Dame du Grand Retour au diocèse d'Annecy*, Annecy, 1946, 4 p.

Archives départementales de la Savoie :

Série M :

M 380 : États cantonaux de la population rurale, 1904-1906.

M 373 : Tableau général de la population : état récapitulatif sommaire : tableaux de la population par arrondissement et cantons, 1906-1926.

M 656 : Tableau général de la population : état récapitulatif sommaire : tableaux de la population par arrondissement et cantons, 1931-1936.

M 3511 : Dénombrement de la population par communes, cantons et arrondissements, 1954

M 4696 : Dénombrement de la population par communes, cantons et arrondissements, 1962.

Série V :

20 V 1 : Pensions et allocations ; renseignements sur l'attitude des intéressés lors des Inventaires, 1906.

66 V 1 : Inventaires : procès-verbaux, 1906.

71 V 1 : Location des églises et des presbytères, 1901-1930.

79 V 1 : Affaires religieuses (enseignement du catéchisme, livres de classe), 1902-1910.

Presse :

PER 98/1-4 : *Réveil Savoyard*, 1913-1919.

PER 113/1 : *L'Action française agricole*, 1925-1926.

Archives diocésaines d'Annecy⁵⁷¹⁶

Sources manuscrites

3 A : Enquête sur le Concile, 1962-1963.

1 D 21 : Mgr Du Bois de La Villerabel : correspondance 1920-1929.

1 D 21 : Mgr Clavel : correspondance, souvenirs, papiers personnels.

1 D 22 : Mgr Cesbron : correspondance, 1940-1962.

1 D 22 : Fonds Chanoine Meynet.

1 D 22 : Fonds Mgr Terrier : sermons et notes personnelles.

1 D 22 : Fonds chanoine Mugnier : sermons et notes personnelles.

8 E 1955 : Mission de la Haute Vallée de l'Arve.

8 E 1958 : Mission Annemasse.

8 E 1958 : Mission de la vallée de Boège.

⁵⁷¹⁶ Les archives diocésaines d'Annecy ne bénéficient pas de description archivistique précise, c'est pourquoi nous utilisons les intitulés des boîtes consultées. Le classement ne suit pas toujours un ordre chronologique cohérent.

8 E 1958 :Mission Annemasse, Aulps, Boège.

8 E 1960 :Mission secteur Thônes.

8 E 1960 :Mission La Roche-sur-Foron – Reignier.

8 E 1961 :Mission de la région de Douvaine.

8 E 1962 :Mission Frangy-Seyssel.

8 E 1962 : Mission Saint-Julien-Viry.

8 E 1964 :Mission Évian-Saint-Paul.

8 E 1964 :Mission Haute Vallée de l'Arve.

8 E 1962 :Mission Cruseilles-Sillingy-Thorens.

8 E 1963 :Mission Thonon-Bellevaux.

8 E 1965 :Mission Annecy-ville.

8 E Mission : Zone du Chablais (secteur de Bons).

4 F 262-263 :Pastorale d'ensemble d'Annecy Sud.

4 F VAP :Pastorale d'ensemble, 1956-1970.

4 F VAP :Mission.

7 H : Notes manuscrites de Mgr Cesbron.

3 J 1048Q4 :Origines des prêtres passés par le petit séminaire de Thonon.

8 J :Enseignement public. Boîte Loi Barangé.

4 K ACJF

divers : Action catholique, 1945-1970.

4 K JOC/F

Annecy : Jeunesse ouvrière Catholique (hommes et femmes), 1939-1950.

4 K JOC

fédé 1957 :Jeunesse ouvrière Catholique, 1957.

4 K ACGH :Action Catholique Générale des Hommes.

4 K JOC Jeunesse Ouvrière Catholique, Fédération, 1950-1955.

4 L :Société immobilière. Registre des délibérations du conseil d'administration.
1920-1957.

5 L :Constructions.

St- Michel :Boîte comportant quelques éléments concernant le lycée Saint-Michel d'Annecy.

Boîte Guerre

1939-45 : Boîte comportant des documents relatifs à la Seconde Guerre mondiale, surtout des photocopies.

Boîte Meynet,

1939-1945 : Boîte comportant des documents relatifs à la Seconde Guerre mondiale.

Boîte Thônes : Boîte comportant des documents relatifs au collège de Thônes.

Relations avec

le Vatican :Boîte comportant des lettres venant du Vatican.

Non côté Registres d'entrées au grand-séminaire, 1883-1980.

Non classé : X., *Les inventaires dans la vallée de Thônes*, s. d., manuscrit, 62 p.

Non classé : Cahier comportant la date d'affiliation des mouvements de JAC et de JACF, 1935-1948.

Sources imprimées

Ensemble, bulletin trimestriel du Petit-Séminaire de Thonon-les-Bains, avril 1949-décembre 1960.

Cordibus, journal des élèves du grand séminaire.

Archives de l'Académie Salésienne, Annecy

[Archives de l'Académie Salésienne, Annecy⁵⁷¹⁷]

Fonds Rebord, 1900-1926.

Fonds Dechavassine.

Boîte « grand séminaire », XIX^e-XX^e siècles.

Boîte « Correspondance des vicaires capitulaires », 1902-1904.

⁵⁷¹⁷ Les archives de l'Académie Salésienne se trouvent dans l'ancien grand séminaire d'Annecy, devenu Conservatoire d'Art et d'histoire. Il n'y a pas de cotation d'archives et les boîtes ne comportent pas de numéros, c'est pourquoi, nous sommes contraints de parler de « fonds » ou de « boîtes ».

Boîte Campistron, du Bois de La Villerabel, 1904-1940.

Archives de l'abbaye de Tamié :

Divers documents non cotés :

Lettre d'un milicien à l'abbaye, 1946.

Lettre de dom Thomas d'Aquin.

MAISEL (Isaac), *Mémoires de guerre (1943-1945)*, tapuscrit, 25 pages.

Archives de la Visitation :

Annales écrites de la Visitation, 1913-1942 et 1943-1945.

Archives diocésaines de Chartres :

La voix de Chartres, 1926.

Photos de Mgr Du Bois de La Villerabel et de Mgr Harscouët à Annecy et à Chartres.

Archives municipales de Lyon :

Fonds de la Chronique Sociale de France

130 II 9 : Correspondance reçue par Marius Gonin, 1903-1905.

130 II 10 : Correspondance reçue par Marius Gonin, 1906-1907.

130 II 11 : Correspondance reçue par Marius Gonin, 1908-1909.

130 II 12 : Correspondance reçue par Marius Gonin, 1910-1914.

Archives privées :

Papiers Camille Folliet, communiqués par l'abbé H. Vulliez.

Rapport de Charles Bosson à Mgr Cesbron, communiqué par Christian Sorrel.

Rapport du chanoine Pasquier sur sa mission à Glières, 1947, communiqué par Claude Anjot.

Notes des cardinaux Duval et Coffy adressées à M. Christian Sorrel, 1987.

Lettre de l'abbé Benoît à Claude Anjot, datée du 12 avril 1983, communiquée par Claude Anjot.

Lettre lue aux élèves du collège de Thônes par le chanoine Pasquier, 4 juillet 1940, communiquée par Jacques Golliet.

Témoignage de l'abbé Simon Gallay, communiqué par son neveu.

Témoignage écrit de Madame Stevens, sauvée par des prêtres. Document communiqué par Madame J. Brousse.

Lettres de l'abbé Maurice Greffier adressées à Yves-Marie Hilaire, en 1998.

Documents communiqués par Christian Sorrel.

DUCROZ (Étienne), *Arrestation et procès des miliciens (19-24 août 1944)*, 16 p.

Document communiqué par X.

Bibliothèque Nationale de France (BNF)

GR FOL LC2-6489 : *L'Action française du dimanche*, 1919-1925.

Sources imprimées :

Ouvrages concernant le diocèse :

CHARVET (Édouard), *La fédération musicale des œuvres de jeunesse de la Haute-Savoie, rapport présenté à la séance du bureau diocésain le 8 juin 1911*, Annecy, Imp. Commerciale, 1911, 23 p.

LAVOREL (Jean-Marie), *Relations des fêtes d'Annecy, le 2 août 1911, à l'occasion de la translation des reliques de saint François de Sales et Sainte Jeanne-Françoise de Chantal au nouveau monastère de la Visitation*, Annecy, Imp. Commerciale, 95 p.

PERNOUD (Joseph), *L'histoire à l'école*, Thonon-les-Bains, Imprimerie Masson, 1910, 112 p.

[Accès à la note « PERNOUD (Joseph)⁵⁷¹⁸ »]

PRIVAT (A.), *Jardins ouvriers. Association catholique du Coin de Terre et du Foyer d'Annecy, 1925*, Annecy, Abry, 1925, 19 p.

⁵⁷¹⁸ Nous avons choisi de placer cet ouvrage dans la partie concernant le diocèse d'Annecy parce que l'auteur est un prêtre du diocèse.

X, *La persécution religieuse en Savoie, pages d'histoire : aux Villards-sur-Thônes, 17 mars 1908*, Paris, s.d., 63 p.

Jeune Savoie, revue publiée au centre des Marquisats à Annecy.

Église de Chedde consacrée par Mgr de La Villerabel. 22 avril 1934, Bellegarde, imprimerie Sadag, 33 p.

Les anciens de la Petite Sorbonne, bulletin des anciens élèves et professeurs du collège libre Saint-Joseph de Thônes, Thônes, Imp. Commerciale, 1948, 136 p.

Notre-Dame-du-Léman, Lyon, Imp. Lescuyer et fils, s.d., 24 p.

Union fraternelle des anciens élèves et professeurs du collège de Thônes. 16^e et 17^e Assemblées (1932-1933), Thônes, Imp. Commerciale, 16 p.

Publications de l'évêché :

BOIS DE LA VILLERABEL (DU, MGR), *Constitutions synodales du diocèse d'Annecy, publiées en synode*, Annecy, Abry et C^{ie}, 1926, 142 p.

BOIS DE LA VILLERABEL (DU, MGR), *Modifications aux constitutions synodales de 1926 promulguées au synode diocésain du 24 mars 1936*, Annecy, Abry et C^{ie}, 1936, 30 p.

Lettre de Mgr du Bois de La Villerabel à l'occasion de la récente manifestation de la Roche, 22 juin 1925, 10 p.

CESBRON (MGR), *Constitutions synodales du diocèse d'Annecy publiées en synode*, Annecy, Abry et C^{ie}, 1948, 141 p.

Congrès diocésain des œuvres présidé par Mgr Campistron, 25-26 novembre 1909, Annecy, Imp. Roche, 1910, 252 p.

X. *Diocèse d'Annecy, Album de sociologie religieuse, enquête diocésaine, 1956-1957*, Bellegarde, Imp. Sadag. s.d., 51 p. et 19 cartes.

Ouvrages hors diocèse :

BAYART (Pierre), *L'Action catholique spécialisée*, Paris, 1935, 202 p.

BOULARD (Fernand), *Problèmes de la France rurale*, Paris, Éd. du Cerf, 1945, 2 vol., 194 p. et 312 p.

Équipes missionnaires, *Orientations des missions paroissiales*, Ed. Du chalet, Lyon, 1947, 138 p.

Revue d'organisation et de défense religieuse, 1906-1912. (maison de la Bonne Presse)

MONNIOT (Albert), « *Le Sillon* » devant l'Épiscopat. 52 consultations de Cardinaux, Archevêques et Évêques.

Le Sillon, par un curé de campagne, Genève, Imp. L. Gilbert, 1908, 142 p.

TESSIER (G.), *Les lois laïques*, Paris, Durassié et Cie, 1926, 60 p. [publication de la FNC].

Autobiographies/ Biographies/ Notices nécrologiques :

CABRIERES (DE, MGR), *Oraison funèbre de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, prononcée en la Cathédrale d'Annecy, le 5 septembre 1901*, Montpellier, Imprimerie centrale du midi Hamelin Frères, 1901, 32 p.

CHATELAIN (Claude), *Souvenirs d'un curé de montagne*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1994, 239 p.

DESPOIS (Joseph), *Livre d'or du diocèse d'Annecy*, Annecy, Imp. Commerciale, 1923, 335 p.

DUVAL (Léon-Étienne), *Le cardinal Duval « Évêque en Algérie », entretiens avec M.-C. Ray*, Paris, Centurion, 1984, 242 p.

GAUDILLIERE, *Un vivant Pierre Gaudillière (1913-1940), d'après sa correspondance*, Grenoble, Arthaud, 1942, 302 p.

MENUZ (Louis), *Souvenirs d'un curé dans ses relations avec les pouvoirs publics en régime de Séparation*, dactyl., 1975, 15 p.

MIQUET (François), *Livre d'or des officiers savoyards morts pour la France pendant la Grande Guerre (1914-1918)*, Hérisson, Annecy, 1917, 95 p.

PHILIPPE (Charles), « Quelques souvenirs du temps de guerre », *Vie gétoise*, n° 20, décembre 1989, 10 p.

PROUS (Marcel), *Merci de m'avoir aidé*, Annecy, Gardet, 1978, 116 p.

Questions et réponses. Centrale catholique des conférences. *Mgr Alfred-Denis Clavel (1883-1970)*, numéro spécial, 1970, 68 p.

TAPPONNIER (Paul), *Dix ans après. À l'aube des grands jours*, Thonon, Imprimerie Masson, 1924, 54 p.

TRUFFY (Jean), *Mémoires du curé du maquis de Glières*, Paris, Atra, 1979 [1^{ère} éd. 1950], 124 p.

[Accès à la note « TRUFFY (Jean)⁵⁷¹⁹ »]

Sources orales :

Entretien avec les abbés : Berthoud Émile (†), le 13 novembre 2006.

Birraux Maxime (†), le 2 octobre 2002.

Bourgeaux Arsène, le 16 novembre 2006.

Chatelain Claude, les 22 octobre 2002, 27 novembre 2006 et 10 juin 2008.

Fournier Jacques, le 6 novembre 2002.

Lepan Paul, le 9 octobre 2002.

Menuz Louis (†), le 15 octobre 2002.

Philippe Charles, les 21 janvier 2003, 27 janvier 2004 et 15 novembre 2006.

Tavernier François, le 2 décembre 2002.

Vulliez Hyacinthe, le 12 octobre 2002.

Entretiens avec : Madame Brousse Jeanne, le 14 octobre 2002.

Madame Lefebvre-Beetschen Marie-Louise (†), les 13 octobre 2002 et 3 décembre 2003.

Madame Izopet Marie-Jeanne, le 27 janvier 2004.

Monsieur Fumex André (†), le 25 novembre 2003.

Monsieur Jourdan Louis (†), le 21 mai 2003.

Monsieur Golliet Jacques, le 26 octobre 2002.

Monsieur Métral Alphonse, les 11 octobre 2002 et 10 février 2004.

Monsieur Paisant Constant, le 5 novembre 2002.

Monsieur Terrier René, le 22 novembre 2002.

⁵⁷¹⁹ L'édition de 1950 comporte des passages qui ont été censurés lors de la réédition de 1979, suite à une décision de justice.

X. (†), le 5 septembre 2002, milicien de la Franc-Garde d'Annecy.

X., le 12 décembre 2002, frère d'un milicien de la Franc-Garde.

X., le 9 octobre 2002.

[Accès à la note « X. (†), le 5 septembre 2002⁵⁷²⁰, milicien de la Franc-Garde d'Annecy»]

Entretiens téléphoniques avec : X., sœur de Pierre Fillion.

X., fille d'un milicien.

X, milicien de la Franc-Garde d'Annecy.

Bibliographie⁵⁷²¹

1. Ouvrages généraux

1.1. Instruments de travail

Dictionnaire de biographie française, 17 vol. parus, Paris, depuis 1948.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, tome 1-en cours

BARBERO (Dominique), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Haute-Savoie*, Paris, Éd. CNRS, 1980, 422 p.

BOULARD (Fernand), HILAIRE (Yves-Marie), CHOLVY (Gérard), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIX^e- XX^e siècles*.

1.Région de Paris, Haute-Normandie, Pays de Loire, Centre, s.d Boulard (Fernand), Paris, 1982, 635 p.

2.Bretagne, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne, Lorraine, Alsace, s.d. HILAIRE (Yves-Marie), Paris, 1987, 684 p.

3.Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc, s. d. CHOLVY (Gérard), Paris, 1992, 544 p.

4. France du Sud-Est à paraître (dont SORREL (Christian), « Savoie et Haute-Savoie »).

⁵⁷²⁰Ces personnes ayant été dans la Milice ou faisant partie de famille de miliciens ont accepté de témoigner à la condition que nous conservions l'anonymat.

⁵⁷²¹ Ne sont pas repris dans la bibliographie les quelques ouvrages qui ont pu être cités occasionnellement en note infrapaginale et dont les références sont données en note.

GADILLE (Jacques), *Guide des archives diocésaines françaises*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1971, 166 p.

JOLLY (Jean), dir., *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, 7 vol., Paris, 1960-1977.

LE MOIGNE (Frédéric), DAUZET (Dominique-Marie), *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*, (à paraître, éditions du Cerf).

MAITRON (Jean), dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, 1964-1993.

MARIOTTE (Jean-Yves), *Histoire des communes savoyardes*, Roanne, Éd. Horvath, 1981, 3 vol.

MAYEUR (Jean-Marie), HILAIRE (Yves-Marie.), *Dictionnaire du monde religieux de la France contemporaine :*

1. Les Jésuites, s. d. DUCLOS (Paul), Paris, Beauchesne, 1985, 269 p.
2. L'Alsace, s. d. VOGLER (Bernard), Paris, Beauchesne, 1987, 484 p.
3. La Bretagne, s. d. LAGREE (Michel), Beauchesne, Paris, 1990, 425 p.
4. Lille-Flandres, s. d. CAUDRON (André), Paris, Beauchesne, 1990, 497 p.
5. Les protestants, s. d. ENCREVE (André), Paris, Beauchesne, 1993, 534 p.
6. Lyon : le Lyonnais, le Beaujolais, s. d. MONTCLOS (Xavier, de), Paris, Beauchesne, 1994, 457 p.
7. Le Limousin, s. d. PEROUAS (Louis), Paris, Beauchesne, 1994, 110 p.
8. La Savoie, s. d. SORREL (Christian), Paris, Beauchesne, 1996, 441 p.
9. Les Sciences religieuses : le XIX^e 1800-1914, s. d. LAPLANCHE (FRANÇOIS), Paris, Beauchesne, 1996, 678 p.
10. Les marges du christianisme, s. d. CHANTIN (Jean-Pierre), Paris, Beauchesne, 2001, 277 p.

PLONGERON (Bernard), LEROU (Paule), *La piété populaire en France. Répertoire bibliographique*, t. 3, Bourgogne, Franche-Comté, Massif Central, Rhône-Alpes, Paris, 1985.

REBORD (Charles-Marie), *Dictionnaire du clergé du diocèse d'Annecy-Genève*, Annecy, Imp. Commerciale, 1922.

1.2. Historiographie

BOUQUET (Jean), « Une source négligée : les bulletins paroissiaux. L'exemple du Poitou (1905-1939), *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 513-516.

CHAIX (Gérald), dir., *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs (France, XVI^e-XX^e)*, Paris, Éd. du Cerf, 2002, 450 p.

CHANTIN (Jean-Pierre), « Pour une histoire des marges religieuses dans la France contemporaine. État des recherches et problèmes de méthodes », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 375-381.

DUMONS (Bruno), « Histoire sociale et histoire religieuse, deux sœurs ennemies ? Un essai de relecture historiographique pour la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 561-572.

FOUILLOUX (Étienne), *Au cœur du XX^e siècle religieux*, Paris, Éd. Ouvrières, 1993, 317 p.

JEDIN (Hubert), « L'histoire de l'Église : théologie ou histoire ? », *Communio*, t. 4, novembre-décembre 1979, p. 38-45.

JULIA (Dominique), « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 406-436.

LANGLOIS (Claude), MAYEUR (Jean-Marie), « Sur l'histoire religieuse contemporaine », *Revue historique*, n° 512, 1974, p. 85-114.

LANGLOIS (Claude), « Trente ans d'histoire religieuse », *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 63, Janvier-mars 1987, p. 85-114.

MAYEUR (Jean-Marie), dir., *L'histoire religieuse en France, XIX^e-XX^e. Problèmes et méthodes*, Paris, Ed. Beauchesne, 1975, 290 p.

REMOND (René), « L'histoire religieuse de la France au XX^e siècle », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 17, 1988, p. 93-107.

SORREL (Christian), « Échelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », in PELLISTRANDI (Benoît) (éd.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, colloque de la Casa de Velasquez (87), Madrid, 2004, p. 225-247.

TRANVOUEZ (Yvon), *Catholiques d'abord. Approches du mouvement catholique en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Éd. Ouvrières, 1988, 264 p.

VENARD (Marc), « L'histoire religieuse dans l'histoire de la France au XX^e siècle, les curiosités et les attentes d'un public », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 327-339.

VOLDMAN (Danièle), dir., *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Les cahiers de l'Institut du Temps présent, n° 21, 1992, 1610 p.

PLONGERON (Bernard), *Religion et sociétés en Occident (XVI-XX^e)*, recherches françaises et tendances internationales, 1973-1981, Paris, CNRS/CDSH, 1982, 319 p.

POULAT (Émile), *Les semaines religieuses : approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Centre d'histoire du catholicisme, Université Lyon II, Lyon, 1973, 100 p.

1.3. Sociologie religieuse

BOULARD (Fernand), *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éd. Ouvrières, 1954, [réed. 1966], 160 p.

BOULARD (Fernand), *Pratique religieuse urbaine et régions culturelles*, Paris, Éd. Ouvrières, 1968, 213 p.

CHOLVY (Gérard), « Sociologie religieuse et histoire. Des enquêtes sociologiques aux "Essais de sociologie religieuse" », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 55, 1969, p. 5-28.

CHOLVY (Gérard), « Réflexions sur l'apport de la sociologie à l'histoire religieuse », *Cahiers d'histoire*, n° 15, 1970, p. 97-111.

ISAMBERT (François André), « L'analyse des attitudes religieuses », *Archives des sciences sociales des religions*, 1961, vol. 11, n° 1, p. 35-51.

ISAMBERT (François-André), TERRENOIRE (Jean-Paul), *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, PFNSP/CNRS, 1980, 187 p.

LANGLOIS (Claude), « Des études d'histoire ecclésiastique locale à la sociologie religieuse historique. Réflexions sur un siècle de production historiographique », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 62, 1976, p. 329-347.

LANGLOIS (Claude), « Pratique religieuse : trente ans après », *Archives des sciences sociales des religions*, octobre-décembre 1990, vol. 72, p. 143-146.

LE BRAS (Gabriel), *Études de sociologie religieuse*, Paris, PUF, 2 vol., 1955 et 1956.

LE BRAS (Gabriel), « Sociologie religieuse et science des religions », *Archives des sciences sociales des religions*, 1956, n° 1, p. 3-17.

MAITRE (J.), « Les dénombrements de catholiques pratiquants en France », *Archives des sciences sociales des religions*, 1957, vol. 3, n° 1, p. 72-95.

TERRENOIRE (Jean-Pierre), « Population active, pratiques religieuses et espaces de référence. Étude statistique d'un millier de cantons français », *Archives des sciences sociales des religions*, 1976, vol. 41, n° 1, p. 137-164.

TERRENOIRE (Jean-Pierre), « Pratique religieuse des catholiques en France : approches sociologiques globales et espaces de référence (1930-1980) », *Archives des sciences sociales des religions*, juillet-septembre 1987, n° 87, p. 153-187.

TERRENOIRE (Jean-Pierre), « Cartographie et analyse écologique quantitative de la pratique religieuse urbaine et rurale en France. Précisions historiques et questions de méthodes », *Sociétés contemporaines*, 2003, n°s 49-50, p. 63-84.

2. Le catholicisme français

2.1. Synthèses

« 1893-1993, les Français et Dieu », *Notre histoire*, n°100, mai 1993.

ALBERT (Marcel), *L'église catholique en France sous la IV^e et la V^e République*, [trad. de l'allemand par Jacques Hoffmann], Paris, Éd. du Cerf, 2004, 276 p.

CHOLVY (Gérard), *La religion en France de la fin du XVIII^e à nos jours*, Paris, Hachette supérieur, 1993, 219 p.

CHOLVY Gérard, « Le Christianisme au XX^e siècle. Esquisse d'un bilan », *Esprit et vie*, n° 101, mars 2004, p. 3-10.

CHOLVY (Gérard), HILAIRE (Yves-Marie), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, 3 vol., Toulouse, Éd. Privat, Bibliothèque historique, 1985-1988.

- CHOLVY (Gérard), HILAIRE (Yves-Marie), dir., *Histoire religieuse de la France. Géographie, XIX^e-XX^e*, Toulouse, Éd. Privat, 2000, 255 p.
- CHOLVY (Gérard), HILAIRE (Yves-Marie), dir., *Histoire religieuse de la France contemporaine (1880-1914), Les Églises et l'État : le discordat*, Toulouse, Éd. Privat, 2000, 207 p.
- CHOLVY (Gérard), HILAIRE (Yves-Marie), dir., *Religion et société en France (1914-1945)*, Toulouse, Éd. Privat, 2002, 284 p.
- CHOLVY (Gérard), HILAIRE (Yves-Marie), dir., *La France religieuse (1945-1975)*, Toulouse, Éd. Privat, 2002, 254 p.
- COUTROT (Aline), DREYFUS (François), *Les forces religieuses dans la société française*, Paris, A. Colin, 1966, 343 p.
- DANSETTE (Adrien), *Destin du catholicisme français*, 1956, Paris, Flammarion, 490 p.
- DANSETTE (Adrien), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. 3, Paris, 1965, 893 p.
- LATREILLE (André), DELARUELLE (Étienne), PALANQUE (Jean-Rémy), REMOND (René), *Histoire du catholicisme en France*, t. 3, Paris, 1962, 693 p.
- LEBRUN (François), *Histoire des catholiques en France*, Toulouse, Privat, 1980, 530 p.
- LE GOFF (Jacques), REMOND (René), dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 4, XX^{ème} siècle, Paris, Le Seuil, 1992, 476 p.
- LEMAITRE (Nicole), dir., *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, 523 pages.
- MAYEUR (Jean-Marie), dir., *Histoire du catholicisme*, t. 12, Guerres et totalitarismes (1914-1958), Desclée/Fayard, 1990, 1149 p.
- PELLETIER (Denis), *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La découverte, 1997, 125 p.

2.2. Les catholiques de la Séparation à Vatican II

2.2.1. Religion, politique et société

2.2.1.1. Contexte politique et religieux

Synthèses politiques et religieuses

BECKER(Jean-Jacques), BERSTEIN (Serge), *Victoire et Frustrations (1914-1929)*, Paris, Le Seuil, Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 12, 1990, 459 p.

BORNE (Dominique), DUBIEF (Henri), *La crise des années Trente (1929-1938)*, Paris, Le Seuil, Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 13, 1998, 324 p.

MAYEUR (Jean-Marie), *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, 1984, 445 p.

REBERIOUX (Madeleine), *La république radicale ?, 1899-1914*, Paris, Le Seuil, Nouvelle histoire de la France contemporaine, t. 11, 2005, 258 p.

REMOND (René), *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1983, 544 p.

SIRINELLI (Jean-François), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, 3 vol.

WINOCK (Michel), *La France politique*, Paris, Le Seuil, 1999, 553 p.

REMOND (René), « Droite et gauche dans le catholicisme français contemporain », *Revue Française de Science politique*, 1958, n° 3, p. 529-544 et n° 4, p. 803-820.

SORREL (Christian), dir., *Histoire du christianisme magazine*, n° 8, 2001.

Démocratie chrétienne et syndicalisme

CARON (Jeanne), *Le Sillon et la Démocratie Chrétienne (1894-1910)*, Thèse de doctorat, Paris, Plon, 1967, 798 p.

DELBREIL (Jean-Claude), *Centrisme et démocratie-chrétienne en France. Le Parti Démocrate Populaire des origines au MRP, 1919-1944*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, 481 p.

KESTLER (J.-F.), « La Jeune République de sa naissance au tripartisme (1912-1947) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 25, 1978, p. 61-85.

LAUNAY (Michel), *La C.F.T.C., origines et développement 1919-1940*, Paris, 1986, 486 p.

MAYEUR (Jean-Marie), « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales économie, sociétés, civilisations*, n° 2, mars-avril 1972, p. 483-499.

MAYEUR (Jean-Marie), *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne, XIX^e-XX^e*, Paris, A. Colin, 1980, 247 p.

Aspects politiques et religieux particuliers

BONIFACE (Xavier), *L'aumônerie militaire française, 1914-1962*, Paris, Éd. du CERF, 2001, 596 p.

CHOLVY (Gérard), « Église et monde ouvrier en France », *Communio*, t. 9, novembre-décembre 1984, p. 117-124.

REMOND (René), « Les catholiques et le Front Populaire (1936-1937) », *Archives des sciences sociales des religions*, 1960, vol. 10, n° 1, p. 63-69.

REMOND (René), dir., *Édouard Daladier, chef du gouvernement (1937-1938)*, Paris, Presses de la Fondation nationales des Sciences politiques, 1977, 318 p.

SORREL (Christian), « Le monachisme masculin en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle », *Revue Mabillon*, n. s., t. 16 (= t. 77), 2005, p. 23-54.

2.2.1.2. Pastorale

PEROUAS (Louis), « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne à travers la France (1943-1948). Essai d'interprétation », *Archives des sciences sociales des religions*, 1983, vol. 56, n° 1 p. 37-57.

PEROUAS (Louis), « Le Grand Retour de Notre-Dame de Boulogne à travers la France (1943-1948). Essai de reconstitution », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 90, 1983, p. 171-183.

PRUDHOMME (Claude), « Le grand retour de la Mission ? », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, Presses de Sciences politiques, Avril-juin 2000, n° 66, p. 119-132.

SORREL (Christian), MEYER (Frédéric), éd., *Les Missions intérieures en France et en Italie du XVI^e siècle au XX^e siècle*, Actes du colloque de Chambéry (18-20 mars 1999), Chambéry, Université de Savoie, 2001, 500 p.

2.2.1.3. Autour de la Séparation

APPOLIS (Émile), « En marge de la Séparation : les associations cultuelles schismatiques », *Revue de l'Église de France*, t. 49, 1963, p.47-88.

CHANTIN (Jean-Pierre) et MOULINET (Daniel), *La Séparation de 1905 : des hommes et des lieux* : [actes du colloque organisé à Lyon III, les 23-24 janvier 2004], Paris, Les éditions de l'atelier, 2005, 271 p.

DUMONS (Bruno), « Les ligues féminines catholiques s'opposent à la Séparation », *Esprit et Vie*, n° 137, novembre 2005, p. 15-20.

LALOUETTE (Jacqueline) et MACHELON (Jean-Pierre), dir., *Les congrégations hors la loi ? autour de la loi du 1er juillet 1901* : [actes du colloque, Malakoff-Villetaneuse, 27-28 septembre 2001], Paris, Letouzey et Ané, 2002, 304 p.

MAYEUR (Jean-Marie), « La géographie de la résistance aux Inventaires », *Annales économie, sociétés, civilisations*, novembre-décembre 1966, p. 1259-1271.

MAYEUR (Jean-Marie), *La séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Collection Archives Julliard, 1966, 201 p.

MAYEUR (Jean-Marie), « La crise de la Séparation », *Esprit et Vie*, n° 101, mars 2004, p. 11-18.

PONCET (Olivier), « Grammaire et diplomatie sous la Troisième République. La querelle du *Nobis nominavit* entre la France et le Saint-Siège (1871-1903) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, 1997, vol. 109, n° 2, p. 895-945.

SORREL (Christian), *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française, 1899-1904*, Paris, Éd. du Cerf, 2003, 265 p.

SORREL (Christian), « Congrès diocésains et mobilisation des catholiques après la Séparation », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 87, Presses de Sciences politiques, juillet-septembre 2005, p. 85-100.

SORREL (Christian), « Le clergé français et la Séparation : continuités et ruptures », *Esprit et Vie*, n° 133, septembre 2005, p. 8-13.

SORREL (Christian), « Les évêques, la Séparation et Rome », *Esprit et Vie*, n° 138, novembre 2005, p. 10-13.

2.2.1.4. Modernisme et Intégrisme

BRESSOLETTE (Claude), « L'Action française : une épreuve pour l'Église de France », *Association sacerdotale « Lumen Gentium »*, n° 93, Paris, 1984.

LATREILLE (André), « L'Action française, les catholiques de France et le Saint-Siège (à propos de quelques ouvrages récents) », *Cahiers d'histoire*, n° 10, 1965, p. 389-401.

LATREILLE (André), « La première condamnation de l'Action française. Une consultation de Mgr Sevin, archevêque de Lyon, en 1913 », *Cahiers d'histoire*, t. 18, 1973, p. 249-262.

POULAT (Émile), *Utopie ou anticipation ? Le « Journal d'un prêtre d'après-demain » (1902-1903) de l'abbé Calippe*, Paris, Casterman, 1961, 333 p.

POULAT (Émile), *Intégrisme et catholicisme intégral. Un réseau secret international antimoderniste : la Sapinière 1909-1921*, Paris, 1969, 627 p.

POULAT (Émile), *Critique et mystique, autour de Loisy ou la conscience catholique et l'esprit moderne*, Paris, le Centurion, 1984, 336 p.

POULAT (Émile), « La crise moderniste », *Notre Histoire*, n°100, mai 1993, p. 11-14.

PREVOTAT (Jacques), *Les catholiques et l'Action française, histoire d'une condamnation 1899-1939*, Paris, Fayard, 2001, 742 p.

PREVOTAT (Jacques), *L'Action française*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2004, 150 p.

SORREL (Christian), « Le modernisme français », *Humanitas*, LXII/1, gennaio-febbraio 2007, p. 10-20.

WEBER (Eugen), *L'Action française*, Paris, Pluriel, 1985, 660 p.

2.2.1.5. Enseignement et laïcité

AMALVI (Christian), « Les guerres des manuels autour de l'école primaire en France (1899-1914) », *Revue historique*, octobre-décembre 1979, p. 359-398.

BAAL (Gérard), « Combes et la "République des comités" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 24, avril-juin 1977, p. 260-285.

CHOLVY (Gérard), CHALINE (Nadine-Josette), dir., *L'enseignement catholique en France aux XIX^e et XX^e siècles*, [actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, Toulouse, 18-20 mars 1994, et de la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine, Paris, 24 septembre 1994], Paris, Éd. du Cerf, 1995, 294 p.

GERBOD (Paul), « Les catholiques et l'enseignement secondaire (1919-1939) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 18, 1971, p. 375-414.

LANFREY (André), *Sécularisation, séparation et guerre scolaire: les catholiques français et l'école: 1901-1914*, Paris, Éd. du Cerf, 2003, 638 p.

MAYEUR (Jean-Marie), « La guerre scolaire, ancienne ou nouvelle histoire ? », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 1985, n° 5, p. 101-110.

MAYEUR (Jean-Marie), *La question laïque*, Paris, Fayard, 1992, 238 p.

REMOND (René), « Évolution de la notion de laïcité entre 1919 et 1939 », *Cahiers d'Histoire*, n° 4, 1959, p.71-87.

SECONDY (Louis), « Catéchèse et apostolat dans les établissements secondaires catholiques (1880-1914) : un enjeu de société », *Actes du 109^e congrès national des sociétés savantes*, Dijon, 1984, p. 277-290.

SARDELLA (Louis-Pierre), « La condamnation de la neutralité et des manuels scolaires par les évêques français en 1909 : archéologie d'un texte », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, n° 18, janvier 2001, p. 71-85.

SORREL (Christian), « La formation du clergé catholique en France de 1800 à 1914 », in FRECHET (Hélène), dir., *Religion et culture de 1800 à 1914, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni*, Éd. du temps, Paris, 2001, p. 28-46.

2.2.1.6. Papes et évêques

AGOSTINO (Marc), *Le Pape Pie XI et l'opinion (1922-1939)*, Rome, 1991, 820 p.

LE MOIGNE (Frédéric), *Les évêques français de Verdun à Vatican II, une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 373 p.

MARCHASSON (Yves), *Les papes du XX^e siècle*, Paris, Desclée, 1991, 154 p.

HILAIRE (Yves-Marie), « Deux encycliques sociales fondamentales : *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno* », *Communio*, t. 16, 1991, p. 68-81.

2.2.2. Guerres

AUDOUIN-ROUZEAU (Stéphane), BECKER (Annette), *1914-1918 : retrouver la guerre*, Paris, Flammarion, 2000, 272 p.

BECKER (Annette), *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire, 1914-1930*, Paris, A. Colin, 1994, 141 p.

BECKER (Annette), « L'histoire religieuse de la guerre de 1914-1918 », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 539-549.

BECKER (Jean-Jacques), *1914, comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1977, 637 p.

BONIFACE (Xavier), « Les aumôniers militaires français au combat, de la Grande Guerre à la guerre d'Algérie », *Cahiers d'études de l'histoire de la défense*, n° 19, 2002, p. 189-200.

BONIFACE (Xavier), « L'aumônerie militaire française en guerre d'Algérie », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 77, janvier-mars 2003, p. 47-57.

CHALINE (Nadine-Josette), dir., *Chrétiens dans la première guerre mondiale*, actes des journées tenues à Amiens et Péronne les 16 mai et 22 juillet 1992, Paris, Éd. du Cerf, 1993, 201 p.

CHRISTOPHE (Paul), *Les Catholiques devant la guerre 1939-1940*, Paris, Éd. Ouvrières, 1989, 201 p.

CLEMENT (Jean-Louis), *Les évêques au temps de Vichy : loyalisme sans inféodation : les relations entre l'Église et l'État de 1940 à 1944*, Paris, Beauchesne, 1999, 279 p.
Collectif, « Les Catholiques sous Vichy », *Notre Histoire*, n° 114, septembre 1994, p. 22-48.

COMTE (Bernard), *L'honneur et la conscience, les Catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Éd. de l'Atelier, 1998, 303 p.

DUQUESNE (Jacques), *Les Catholiques français sous l'occupation*, Paris, Grasset, 1966, 477 p.

FONTANA (Jacques), *Les Catholiques français pendant la Grande Guerre*, Paris, Éd. du Cerf, 1990, 440 p.

FOUILLOUX (Étienne), « Intellectuels catholiques et guerre d'Algérie (1954-1962) », in J.-P. RIOUX et J.-P. SIRINELLI, dir., *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Éd. Complexes, coll. Questions au XX^e siècle, 1991, p. 79-114.

FOUILLOUX (Étienne), *Les chrétiens français entre crise et libération 1937-1947*, Paris, Le Seuil, 1997, 287 p.

FOUILLOUX (Étienne), « Église catholique et Seconde Guerre mondiale », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 73, Presses de Sciences politiques, janvier-mars 2002, p. 111-123.

GUERRY (Émile, Mgr), *L'Église catholique pendant la guerre*, Paris, Flammarion, 1947, 381 p.

HARDIER (Thierry, JAGIELSKI (Jean-François), *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre (1914-1925)*, Paris, Editions Imago, 2001, 375 p.

LANGLOIS (Claude), « Le régime de Vichy et le clergé d'après les "semaines religieuses" des diocèses de zone libre », *Revue française de sciences politiques*, n° 22, 1972, p. 750-774.

LATREILLE (André), *De Gaulle, la Libération et l'Église catholique*, Paris, Éd. du Cerf, 1978, 146 p.

MAYEUR (Jean-Marie), « La vie religieuse en France pendant la Première Guerre Mondiale », in J. DELUMEAU, dir., *Histoire vécue du peuple chrétien*, t. 2, Toulouse, 1976, p. 179-193.

MONTCLOS (Xavier, DE), LUIRARD (Monique), DELPECH (François), BOLLE (Pierre) *Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre Mondiale*, t. 1 *La région Rhône-Alpes*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, 383 p.

MONTCLOS (Xavier, DE), LUIRARD (Monique), DELPECH (François), BOLLE (Pierre) *Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre Mondiale*, t. 2 *La France*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, 639 p.

2.3. Histoire des mouvements

AUBERT (Jeanne), *JOC, qu'as-tu fait de nos vies ? La Jeunesse ouvrière chrétienne féminine 1928-1945*, sa vie, son action, Paris, Éd. Ouvrières, 1990, 460 p.

BONAFoux-VERRAX (Corinne), *À la droite de Dieu, la Fédération Nationale Catholique, 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004, 658 p.

CHEROUTRE (Marie-Thérèse), *Le scoutisme au féminin : les Guides de France, 1923-1998*, Paris, Éd. du Cerf, 2002, 628 p.

CHOLVY (Gérard), COMTE (Bernard), FEROLDI (Vincent), *Jeunesses chrétiennes au XX^e siècle*, Paris, Éd. ouvrières, 1991, 174 pages.

CHOLVY (Gérard), « Les jeunes en mouvement », *Notre Histoire*, n° 114, septembre 1994.

CHOLVY (Gérard), *Mouvements de jeunesse, chrétiens et juifs : sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, Éd. du Cerf, 1985, 433 pages.

CHOLVY (Gérard), « Aux origines de la JOC française : le temps de la conquête (1927-1943) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 95/1, janvier-mars 2000, p. 107-135.

CHOLVY (Gérard), « Les organisations de jeunesse entrent dans l'histoire », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, juillet-décembre 2000, p. 347-361.

CHOLVY (Gérard), « Un vecteur d'intégration ecclésiale : les organisations et mouvements de jeunesse », *Esprit et Vie*, n° 61, juillet 2002, p. 3-11.

Collectif, « Les mouvements de jeunesse chrétiens et juifs face aux totalitarismes dans les années 1930 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 73, 1987, p. 249-291.

DUMONS (Bruno), « Mobilisation politique et ligues féminines dans la France catholique du début du siècle, La Ligue des Femmes Françaises et la Ligue Patriotique des Françaises, (1901-1914) », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 73, Presses de Sciences politiques, janvier-mars 2002, p. 39-50.

DUMONS (Bruno), *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 526 p.

DURUPT (Marie-Josèphe), *Les mouvements d'action catholique, facteur d'évolution du monde rural*, thèse FNSP, 1963, 413 p et 1 vol. d'annexes.

HILAIRE (Yves-Marie), « L'Association Catholique de la Jeunesse Française. Les étapes d'une histoire. 1886-1956 », *Revue du Nord*, t. 66, 1984, p. 903-916.

MICHEL (Alain-René), « L'ACJF et les régimes totalitaires dans les années 1930 », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 73, 1987, p. 253- 262

MICHEL (Alain-René), *Catholiques en démocratie*, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 726 p.

MOLETTE (Charles), *L'Association Catholique de la Jeunesse Française, 1886-1907, une prise de conscience du laïcat catholique*, Paris, A. Colin, 1968, 815 p.

ROUX (Jacqueline), *Sous l'étendard de Jeanne, les fédérations diocésaines de jeunes filles, 1904-1945, une ACJF féminine ?*, Paris, Éd. du Cerf, 1995, 310 p.

WACHE (Brigitte), dir., *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2004, 250 p.

X., *ACJF (1886-1956), Signification d'une crise, analyse et documents*, Paris, Éd. de l'Epi, 1964, 254 p.

2.4. Approches régionales et biographiques

ADOUMIE (Vincent), *L'Action catholique dans le diocèse d'Aire-Dax (1930-1965)*, Thèse, Université de Bordeaux, 1993, 575 p.

BARRAL (Pierre), *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, A. Colin, 1962, 597 p.

BENSOUSSAN (David), « Le réveil des catholiques Bretons (1924-1926) », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 57, Presses de Sciences Politiques, 1998, p. 57-75.

BENSOUSSAN (David), *Combats pour une Bretagne catholique et rurale : les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, 658 p.

BON (Jean-Philippe), *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923), réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la séparation des Églises et de l'État*, Thèse, Strasbourg III, Décembre 1999, 487 p.

BOUQUET (Jacques), *Clercs et laïcs dans les nouvelles organisations catholiques du diocèse de Poitiers (1905-1939)*, Thèse, Strasbourg III, 2000, 623 p.

CHALINE (Nadine-Josette), *Des catholiques normands sous la Troisième République. Crises, renouveaux, combats*, Roanne, Éd. Horvath, 1985, 252 p.

CHOLVY (Gérard), *Géographie religieuse de l'Hérault contemporain*, Thèse de 3^{ème} cycle, Lettres, Montpellier, 1967, 515 p.

CHOLVY (Gérard), *Montpellier*, Histoire des diocèses de France, n° 4, Paris, Beauchesne, 1976, 331 p.

CLEMENT (Jean-Louis), *Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse (1929-1956)*, Paris, Beauchesne, 1994, 415 p.

GUINLE-LORINET (Sylvaine), *Pierre-Marie Théas. Un évêque à la rencontre du XX^e siècle*, Tarbes-Toulouse, 1993, 540 p.

HUOT-PLEUROUX (Paul), *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Besançon de 1801 à 1960*, Thèse, Lettres, Paris, 1966, 519 p. et 1 album de planches.

LAGREE (Michel), *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, 601 p.

LOVIE (Jacques), « Une généreuse initiative : les groupes d'études du diocèse de Valence au temps de Mgr Chesnelong (1906-1911) », *Actes du 109^e congrès national des sociétés savantes*, Dijon, 1984, p. 291-308.

MAYEUR (Jean-Marie), *Un prêtre démocrate, l'abbé Lemire (1853-1928)*, Paris, Casterman, 1968, 698 p.

PIERRE (Marie-Christine), *Les idées politiques de Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise (1873-1882), évêque de Nancy (1882-1918)*, Thèse, Université de Nancy, 1982, 296 p.

PRAT (Germaine), *L'action catholique dans l'Hérault : de la JAC au MRJC*, mémoire d'études supérieures, Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1977, 360 p.

RICHOU (Françoise), *La JOC/F dans l'Ouest*, Thèse, Nantes, 1986, 662 p.

RIVET (Auguste), « Les inventaires en Haute-Loire, 1906 », *Cahiers d'histoire*, 1966, t. 11, p. 285-307.

SCHOR (Ralph), *Un évêque dans le siècle : Mgr Paul Rémond (1873-1963)*, Nice, Serre, 1984, 213 p.

3. La Savoie

3.1. Histoire générale de la Savoie

GUICHONNET (Paul), dir., *Nouvelle histoire de la Savoie*, Toulouse, Privat, 1996, 366 p.

GUICHONNET (Paul), *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France, 1860 et nous*, Montmélian, la Fontaine de Siloé, 3^{ème} édition, 2003, 352 p.

PALLUEL-GUILLARD (André), SORREL (Christian), RATTI (Guido) et alii, *La Savoie de la révolution à nos jours, XIX^e-XX^e*, Paris, Éd. Ouest France, 1986, 606 p.

RAYMOND (Justinien), *La Haute-Savoie sous la III^e République, Histoire économique, sociale et politique*, Seyssel, Atelier National de reproduction de thèses, Éd. Champ Vallon, 1984, 2 tomes.

3.2. Monographies

BLANCHARD (Raoul), « Annecy, Essai de géographie urbaine », *Annesci*, n°4 et 5, 1956 et 1957.

BLANCHARD (Raoul), « Annecy, évolution de la ville, 1954-1962 », *Annesci*, n° 11, 1964, 76 p.

Chedde. Exposition et mémoire de Chedde. Centenaire de l'Usine. 1896-1996. (sans pagination).

DEVOS (Roger), dir., *Histoire d'Ugine*, Annecy, Mémoires et documents de l'académie Salésienne, t. XLVIII bis, 1975, 532 p.

GUICHONNET (Paul), dir., *Histoire d'Annecy*, Toulouse, Privat, 1987, 336 p.

JUDET (Pierre), *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934) : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, 487 p.

MARINONI (Laure), *La vie culturelle à Annecy, 1945-1957*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2001, 167 p.

3.3. Guerres

ABRAHAMS (Paul), *La Haute-Savoie contre elle-même : 1939-1945, Les Hauts-Savoyards vus par l'administration de Vichy*, Saint-Julien-en-Genevois, La Salévienne, Thonon-les-Bains, Académie Chablaisienne, Imp. Chirat, 2006, 372 p.

Amis du Val de Thônes, *La vallée de Thônes pendant la Seconde Guerre mondiale*, n°s 9-10, Thônes, Imp. Jacquet, 1984.

BIDAL (Patricia), *Les journaux de la libération hauts-savoyards*, Séminaire d'histoire contemporaine, religions, mentalités, sociétés, sous la direction de BOLLE (Pierre) et GODEL (Jean), IEP Grenoble, 1985, 178 p.

GUICHONNET (Paul), « Mussolini voulait-il reprendre la Savoie à la France ? », *Mémoires et documents publiés par l'académie Chablaisienne*, Thonon, 1995, p. 3-79.

LEQUIN (Yves), « 1914-1916, l'opinion publique en Haute-Savoie devant la guerre », *Revue Savoisienne*, 1967, p. 124-141.

MOUTHON (Pierre), *Résistance, occupation, collaboration*, Épinal, Éd. Le sapin d'or, 1995, 490 p

PERROT (Alain), NODOT (René), PIERRIER (Jean-François), *Ma vie pour la tienne*, Lausanne, 1987, 61 p.

SERAND (Joseph), « Comment Annecy a vécu la mobilisation de 1914 », in *Annesci*, 1964, n°11, p. 80-82.

SORREL (Christian), « La Savoie 1914-1918 », *L'histoire en Savoie*, 1986.

X., *Résistance non violente, la filière de Douvaine*, s.l., 1987, 52 p.

3.4. La Savoie religieuse et politique

3.4.1. Synthèses d'histoire religieuse

BARCELINI (Raymond), PAOLI (Françoise), TURPAULT (Denise), *Histoire du diocèse d'Annecy 1860-2000*, Seynod, 2000, 84 p.

BAUD (Henri), dir., *Histoire du diocèse Annecy-Genève*, Histoire des diocèses de France, n° 19, Paris, Beauchesne, 1985, 331 pages.

LOVIE (Jacques), dir., *Chambéry, Tarentaise, Maurienne*, Histoire des diocèses de France, n° 11, Paris, Beauchesne, 1979, 299 p.

3.4.2. Biographies

BOUZOUD (Antoine), *Mgr Isoard, évêque d'Annecy, sa vie, ses écrits, son action*, Paris, P. Lethielleux, 1914, 635 p.

CHATELAIN (Claude) et EDMANDS (Eva), *Claudius Longerey, un homme de Dieu*, Saint-Martin de Bellevue, Alp Impression, 1997, 191 p.

DUCERF (Laurent), *François de Menthon, un catholique au service de la République (1900-1984)*, Paris, Éd. du Cerf, 2006, 508 p.

JOLY (Julien), *Paul Tapponnier (1884-1970). Du militant catholique à l'action politique*, Mémoire de Master, Université de Savoie, 2007, 459 p.

KESSLER (Élisabeth), *Le vieux Thyse*, Imp. Bonlieu scène nationale, s. d., s. l., 79 p.

PERRON (François), GRANDCHAMP (Georges), « Les évêques de Genève-Annecy, de la Réforme à la fin du XIX^{ème} siècle : 1536-1901 », *Annesci*, n° 7, 1959, 142 p.

VULLIEZ (Hyacinthe), *Camille Folliet, prêtre et résistant*, Éd. Vieil Annecy, Paris, 2001, 185 p.

VULLIEZ (Hyacinthe), *Évêque du mouvement, Léon-Albert Terrier (1893-1957)*, Cervens, Éd. Astronome, 2005, 237 p.

3.4.3. Monographies

ACCAMBRAY (Gilbert), *Le collège Saint-Joseph de Thônes*, Thônes, Imp. Jacquet, 1996, 48 p.

Bulletin de liaison de l'Association des anciens élèves et du collège Saint-Michel d'Annecy, *Collège Saint-Michel : chronique de vint-cinq années (1926-1951)*, supplément de juin 1951, 36 p.

CHATELAIN (Claude), *Histoire du collège Sainte-Marie de La Roche-sur-Foron*, La Roche-sur-Foron, 2003, 243 p.

GUILLERME (Laure), *Le diocèse de Tarentaise sous l'épiscopat de Mgr Termier (1919-1938)*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1995, 96 et 99 p.

LECOIN (Bruno), *Le lycée St Michel d'Annecy (1926-1995), contribution à une histoire de l'enseignement catholique haut-savoyard*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1996, 157 p.

REBORD (Charles-Marie), *Séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy, 1564-1914*, Annecy, Imp. Commerciale, 1924, 466 p.

SORREL (Christian), *Les catholiques savoyards. Histoire du diocèse de Chambéry, 1890-1940*, Montmélian, La Fontaine de Siloë, 1995, 444 p.

X., *La congrégation des sœurs de la Croix, dites sœurs de Chavanod au diocèse d'Annecy*, Lyon, Éd. Vitte, 1929, 30 p.

X., *Les anciens de la Petite Sorbonne 1939-1949*, Thônes, Imprimerie commerciale, 1948, 136 p.

3.4.4. Action catholique

BABAD (Albert), *Mouvements de jeunesse masculins dans le diocèse d'Annecy dans la première moitié du XX^e siècle : l'A.C.J.F. de 1901 à 1931*, Mémoire de D.E.A., Université de Savoie, 1997, 100 p.

BONAFoux-VERRAX (Corinne), « La mobilisation des catholiques haut-savoyards durant l'entre-deux-guerres », in Serge Brunet, Nicole Lemaître, éd., *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 369-379.

DELOCHE (Esther), *Les Mouvements d'action catholique et la guerre. Jalons pour une étude dans le diocèse d'Annecy 1937-1947*, Mémoire de master II, Université de Savoie, 2004, 168 p.

GIUGE (Aude), *La Ligue patriotique des Françaises 1914-1945. Éclairage du mouvement en Savoie et Haute-Savoie*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2002, 200 p.

PROVENÇAL (Sophie), *L'Action catholique masculine dans le diocèse d'Annecy (1930-1940)*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1996, 87 p.

VULLIEZ (Hyacinthe), *La JAC. Des Savoyards racontent*, Paris, Éd. Vieil Annecy, 2004, 215 p.

3.4.5. Politique et religion

BABAD (Albert), *La presse de l'arrondissement d'Annecy et le cartel des gauches (1924-1926)*, Mémoire de Maîtrise, Université de Savoie, 1994, 109 p.

BARBIER (Claude), *Essai sur les fanfares et chorales en Savoie entre 1860 et 1914*, Mémoire de Maîtrise, Université de Savoie, 1987, 203 p.

BOËX (Nathalie), *Religion et politique dans le canton de la Roche-sur-Foron de 1880 à 1914*, Mémoire de l'Institut d'Études Politiques, Grenoble, 1984, 179 p.

BOURGEAUX (Arsène), « Quelques aspects de la vie religieuse de la paroisse du Mont-Saxonnex à travers le XX^e siècle », *Vie religieuse en Savoie. Mentalités, associations*, actes du XXXI^e Congrès des sociétés savantes de Savoie, Annecy, 13-14 septembre 1986, p. 87-106.

CALLOT (Émile François), *Géographie et sociologie électorales du département de la Haute-Savoie de 1956 à 1958*, Mémoire de l'Institut d'Études Politiques, Grenoble, 1969, 181 p.

FEUGERE (Luc), *L'Arrondissement dans la République. La vie politique dans l'Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois*, Mémoire de Maîtrise, Université de Savoie, 1986, 185 p.

FEUGERE (Luc), « Les forces de l'esprit. Rôle et influence du clergé, des organisations rationalistes et des instituteurs dans la vie politique de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois de 1875 à 1914 », *Échos Saléviens*, n° 1, 1987, p. 57-86.

GUICHONNET (Paul), « La géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie », *Revue de Géographie Alpine*, (tiré à part), 1^{er} fascicule 1943, p. 39-85.

JUPPET (Marie), *L'Action française en Savoie*, mémoire de Master 1, Université de Savoie, 2006, 169 p.

MAISTRE (Mickaël), *La vie politique dans le canton de Thônes de 1919 à 1959*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1998, 168 p. et 33 p.

STEHLIN (Michaël), *La vie politique dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains (1870-1914)*, Mémoire de Maîtrise, Université de Savoie, 2003, 182 p.

3.4.6. Autour de la Séparation

METRAL (Aurélie), *La crise congréganiste en Haute-Savoie (1900-1904)*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2001, 217 p.

REMY (Michel), *Les inventaires et l'opinion dans le département de la Haute-Savoie (Janvier-Novembre 1906)*, TER, Centre universitaire de Savoie, 1972, 324 p.

SORREL (Christian), « Les catholiques savoyards et la question sociale au début du XX^e siècle », *Études savoisiennes*, Université de Savoie, n° 1, 1992, p. 147-154.

SORREL (Christian), « Figures et illusions du pouvoir : les évêques savoyards sous la troisième république », in *Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, [actes des journées d'études, Lyon 21-22 mars 1996], Presses Universitaires de Lyon, p. 217-232.

SORREL (Christian), « À qui appartiennent les cathédrales ? Annecy ou l'exception française », in NELIDOFF (Philippe), dir., *Les cités épiscopales du Midi* [actes du colloque tenu à Albi, les 31 mars et 1^{er} avril 2005], Albi, Presses du centre universitaire Champollion, p. 403-414.

3.4.7. La Seconde Guerre mondiale

CABAL (Cécile), *La Croix de la Haute-Savoie. Un journal catholique dans la guerre (juin 1940-août 1944)*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1995, 113 p.

CEFFA (Gilbert), *L'Église de France au cours des années brunes et la totale générosité de prêtres savoyards*, 1997. Document présenté à la Commission d'histoire de la guerre, rectorat de l'université de Lyon.

DELOCHE (Esther), *Le Clergé haut-savoyard et la guerre de 1939-1945*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2003, 199 p.

DUPRAZ (Pierre), *Bientôt la liberté, une chronique de la Seconde Guerre mondiale à Passy, Saint-Gervais, Les Contamines et Servoz*, à compte d'auteur, Aoste, 1997,

SORREL (Christian), « Le catholicisme haut-savoyard à l'épreuve de la guerre mondiale », in *Les chrétiens en Haute-Savoie. Ombres et lumières (1940-1944)*, Annecy, 2005, p. 172-199.

VIRET (Paul), *L'affaire François de Menthon*, Annecy, Gardet et Garin, 1945, 48 p.

3.4.8. Pastorale, sociologie religieuse et Concile

BROISAT (Nathalie), *Le diocèse d'Annecy à l'heure Boulard, 1955-1965*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1997, 2 vol., 70 et 174 p.

SORREL (Christian), « Prêtres et laïcs devant le concile Vatican II. L'enquête de Mgr Bontems dans les diocèses de Maurienne et de Tarentaise (1963) », in *Mélanges offerts à M. le professeur Bernard Gersperrin*, Chambéry, Université de Savoie, Bibliothèque des Études savoisiennes, t. 1, 1994, p. 301-330.

SORREL (Christian), « La Savoie, terre catholique : les enseignements des enquêtes de sociologie religieuse », in *Le Millénaire de la Savoie. Les fondements historiques et culturels de l'identité savoyarde*, Actes du colloque de Ripaille (4 octobre 2003),

Thonon-les-Bains, Académie chablaisienne, coll. Documents d'histoire savoyarde, 2005, p. 135-160.

SORREL (Christian), « Les sanctuaires contemporains entre ancrage régional et enjeux nationaux. Les mutations du pèlerinage dans les diocèses de Savoie », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 117, vol. 2, 2005, p. 565-600.

SORREL (Christian), « Les diocèses français à l'heure Boulard. Missions générales et pastorale d'ensemble en Savoie dans les années 1950 et 1960 », *Mélanges Étienne Fouilloux*, à paraître.